





LE JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXIII.

JANVIER.

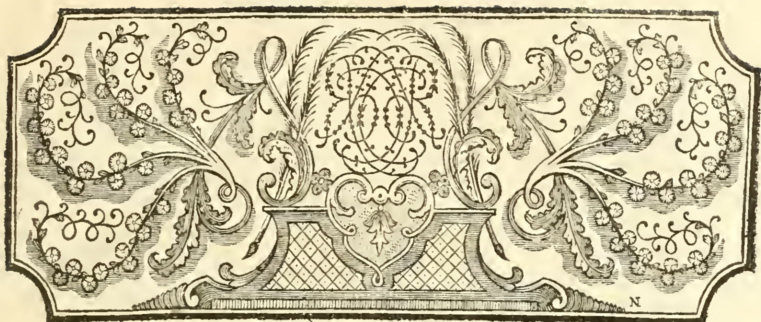


A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



JANVIER M. DCC. XXXIII.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE, POUR SERVIR DE continuation à celle de M. l'Abbé Fleury. *Tome XXVII. depuis l'an* 1528. *jusqu'en* 1535. *Tome XXVIII. depuis l'an* 1536. *jusqu'en* 1545. A Paris, chez Hyppolite *Guerin*, ruë S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin, vis-à-vis S. Yves. 1730. *in*-4°. Tome 27e pp. 624. Tome 28e pp. 572.

CES deux Volumes contiennent l'Histoire de l'Eglise pendant les dernieres années du Pontificat de Clément VII. & pendant les premieres années du Pontificat de Paul III. les principaux objets des trois Livres qui commencent à l'année 1528. & qui fi-

nissent au mois de Septembre 1534. qui est le tems auquel est mort le Pape Clément VII. sont la continuation de la guerre d'Italie entre l'Empereur Charles V. & le Roi François I. Les nouveaux troubles que causerent dans l'Empire les Luthériens & les Zuingliens, les tentatives que firent quelques Princes Protestans de l'Empire pour réunir ces deux parties, l'introduction de l'Hérésie Luthérienne en France, & les commencemens de l'Histoire de Calvin, le divorce d'Henri VIII. Roi d'Angleterre d'avec la Reine Catherine, le commencement du Schisme d'Angleterre, & l'établissement des Chevaliers de S. Jean de Jerusalem dans l'Isle de Malthe. Nous nous bornerons à un trait important concernant le divorce d'Henri VIII. il regarde une Bulle que des Historiens prétendent avoir été remise par le Pape Clément VII. entre les mains du Cardinal Campege, & que d'autres Historiens croyent n'avoir jamais existé. Pour faire connoître l'état de la question, il faut remonter un peu plus haut.

Les clauses que le Pape avoit mises dans une premiere Bulle au sujet du divorce d'Henri VIII. avoient fort chagriné ce Prince, & le Cardinal de Wolsey, qui pour se conserver les bonnes graces de son maître, cherchoit tous les moyens pour parvenir à faire déclarer nul d'une maniere irrévocable le mariage du Roi d'Angleterre avec Catherine d'Arragon. Staphiloy-Gardiner, Secretaire de Wolsey, & Edouard-Fox, grand Aumônier, furent chargés de solliciter une nouvelle Bulle qui cassât le mariage du Roi, & qui le dispensât pour passer à un autre mariage, sans aucune restriction, ou de donner une nouvelle commission au Cardinal Wolsey avec pouvoir de déclarer nul le mariage du Roi, s'il le trouvoit à propos, & une déclaration par écrit du Pape qu'il ne revoqueroit point la Commission du Légat.

Clément VII. qui ne vouloit point irriter le Roi d'Angleterre par un refus absolu, & qui d'un autre côté vouloit tirer cette affaire en longueur, apprehendant les suites fâcheuses que la décision entraîneroit après elle, prit le parti d'envoyer en Angleterre le Cardinal Campege, Evêque de Salisbury. C'étoit un Prelat recommandable par sa vertu & par sa science, qui étoit également agréable aux deux parties. Plusieurs Ecrivains disent que le Pape remit en même tems entre les mains de Campege une Bulle favorable au Roi Henri VIII. avec des ordres très-exprès de ne la montrer qu'au Roi & à Wolsey. De ceux qui ont parlé de cette Bulle, les uns ont dit qu'elle ne contenoit qu'un simple engagement de la part du Pape de ne point évoquer la cause à Rome & de confirmer le jugement des Légats, les autres ont prétendu que par cette Bulle le Pape prononçoit la dissolution du mariage en cas que les faits énoncés par le Roi fussent véritables au jugement des Commissaires. Le sentiment de ces der-

niers est fondé sur ce qu'on a avancé, que le Roi d'Angleterre avoit témoigné tant de satisfaction de la Bulle, & le Pape tant de regret de l'avoir donnée, qu'on ne peut guéres douter, si le recit de cette joye du Roi & de ce chagrin du Pape est vrai, qu'elle ne fut définitive. Ces Ecrivains ajoûtent que le Cardinal Wolsey voulut engager Campege à faire voir cette Bulle à quelques personnes du Conseil, que Campege le refusa, que la conduite de ce dernier Commissaire fut approuvée par le Pape, & que la Bulle fut brûlée.

Plusieurs Auteurs, & entr'autres M. le Grand dans son Histoire du divorce d'Henri VIII. n'ont pu se persuader que Clément VII. eût donné une Bulle qui cassât le mariage du Roi d'Angleterre & de Catherine d'Arragon. M. le Grand observe, pour appuyer son sentiment, que le Pape craignant d'un côté d'offenser l'Empereur, & voulant d'un autre côté ménager le Roi d'Angleterre, n'avoit point d'autre parti à prendre que celui qu'il prit effectivement de faire durer le procès; qu'on voit par les Lettres du Cardinal Wolsey & par celles de Casali, que si le Pape avoit donné une pareille Bulle, il auroit accordé plus qu'on ne lui auroit demandé. M. le Grand ajoûte, qu'Henri VIII. ne s'est point prévalu de cette Bulle, que Gardiner qui avoit été employé dans cette affaire, ne fait aucune mention de la Bulle dans son Traité *de la véritable Obéïssance*, où il attaque de toutes ses forces l'autorité de la Cour de Rome; & que de tous ceux qui ont écrit sur le divorce d'Henri VIII. depuis 1530. jusqu'en 1533. il n'y en a aucun qui se soit plaint que le Pape eût donné une Bulle qui cassât ce mariage, & qu'il l'eût ensuite supprimée. Les Auteurs Ultramontains sont les premiers qui ayent parlé de cette Bulle sur un bruit confus, & depuis, dit M. le Grand, une erreur populaire s'est établie qui n'avança pas l'affaire.

Quoique notre Auteur ne se déclare pas absolument pour l'une ni pour l'autre de ces deux opinions, il fait assez sentir qu'il penche pour celle que M. le Grand a embrassée.

Les matieres sur lesquelles notre Auteur s'est le plus étendu sous le Pontificat de Paul III. sont celles qui regardent les Protestans, tant par rapport à l'Allemagne, à la Suisse & à la France, en particulier sur la Ligue de Smalcade, la publication des Institutions de Calvin, l'établissement du Calvinisme à Genêve, la fameuse affaire des habitans de Cabrieres & de Merindol, la punition de Jean Becold ou de Leyde, fameux Chef des Anabatistes, qui s'étoit fait déclarer Roi de Munster. Le Schisme d'Angleterre né à l'occasion du divorce d'Henri VIII. fournit encore à l'Auteur plusieurs traits qui interesseront les personnes qui n'ont point lû les Histoires particulieres que differens Ecrivains ont données au public sur cette matiere. La Vie de S. Ignace de Loyola, l'établisse-

ment de la Societé des Jesuites, les Missions de S. François Xavier dans les Indes, les projets de Paul III. pour la reformation par rapport à la discipline Ecclesiastique, les preparatifs pour la tenue du Concile de Trente, & l'ouverture du Concile, precedée de quelques Conciles Provinciaux remplissent une partie de cette Histoire depuis les derniers mois de l'année 1534. jusqu'à la fin de l'année 1545.

Entre les censures prononcées pendant ces neuf années contre plusieurs Livres, une des plus remarquables est celle du 19. Mai 1538. qui condamne le Livre intitulé : *Cimbalum Mundi*, comme un Ouvrage pernicieux. Bonaventure des Periers, né à Bar-sur-Aube en Champagne, & Valet de Chambre de Marguerite de Valois Reine de Navarre, est Auteur de cet Ecrit, qui est tout François, quoique le titre en soit Latin. Il a été imprimé en 1538. pour la premiere fois. Il étoit devenu très-rare. Un Libraire de Hollande le fit réimprimer au commencement de ce siécle. Notre Auteur assure que tous ceux qui en ont parlé, l'ont traité d'Ouvrage détestable, de Livre impie, qui avoit mérité d'être jetté au feu avec son Auteur. Mais il croit en même tems que ceux qui en ont porté ce jugement ne l'avoient point lû. » Sa lecture leur auroit fait voir, ajoûte-t-il, que cet Ouvrage (à quelques obscenitez près que l'Auteur auroit dû nous épargner) péche beaucoup plus contre le bon sens que contre la Religion, & que c'est une piece beaucoup moins recommandable par son propre mérite que par la reputation qu'on lui a donnée en la censurant. Il est divisé en quatre Dialogues qu'on appelle dans le titre du Livre *des Dialogues Poëtiques, fort antiques, joyeux & facetieux.* Le deuxiéme Dialogue qui contient une raillerie assez fine de ceux qui cherchent la pierre philosophale, est le meilleur, selon notre Auteur, qui dit que les trois autres ne méritent presque aucune attention.

Quoique l'Auteur parle de plusieurs Ecrivains Ecclesiastiques dans ces deux Volumes, nous ne ferons ici mention que d'un seul. C'est Jean Major qui mourut, à ce qu'on croit, en 1540. Il étoit d'Adington en Ecosse, & vint fort jeune à Paris, où il fit ses humanitez dans le College de Sainte Barbe. Il fut ensuite Disciple du fameux Standouck, Principal du Collége de Montaigu, sous lequel il commença à étudier la Théologie. Standouck ayant été exilé en 1498. Major se fit recevoir de la Maison de Navarre. Cependant il ne quitta pas le Collége de Montaigu où il enseigna la Philosophie & la Théologie. Ayant été reçu Docteur, il fit un voyage en son Pays. Il enseigna même pendant quelque tems dans l'Academie de Glascow. Mais peu de tems après il revint en France; il reprit ses leçons au Collége de Montaigu. Il y eut plusieurs Disciples qui se distinguerent par

leur érudition; entr'autres Almain, Jerôme Hangest & Robert Cénalis Evêque d'Avranches, qui écrivoit contre Calvin. Cependant il alla finir ses jours en Ecosse.

Son principal Ouvrage est un Commentaire sur le Maître des Sentences. De tous les Théologiens qui ont ecrit sur cette matiere, aucun, dit notre Auteur, ne l'a fait avec plus d'érudition & de solidité, ce qui lui a attiré beaucoup d'éloges à juste titre. Il a donné une exposition litterale de l'Evangile de S. Mathieu, un Commentaire sur les quatre Evangelistes, avec des questions de controverse contre les Hérétiques, & plusieurs Ouvrages de Philosophie imprimés à Lyon en 1514. On lui attribue un autre Livre intitulé : *le Miroir des Exemples*, imprimé à Cologne en 1555. & une Histoire de la grande Bretagne, dédiée à Jacques V. Roi d'Ecosse. Elle finit au mariage d'Henri VIII. & de Catherine d'Arragon.

Nous parlerons dans un autre Journal du 29e & du 30e Volume de cette Histoire.

ORDONNANCES DES ROIS DE FRANCE DE LA troisiéme Race, recueillies par ordre Chronologique. Troisiéme Volume, contenant les Ordonnances du Roi Jean, depuis le commencement de l'année 1355. *jusqu'à sa mort arrivée le* 8. *Avril* 1364. *avec un Supplément pour toutes les années de son regne. Par M.* SECOUSSE, *ancien Avocat au Parlement & Associé à l'Academie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.* A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1732. *in-folio*; pour le corps de l'Ouvrage, pag. 694. sans la Préface & les Tables qui sont fort amples.

NOUS avons rendu compte dans le Journal du mois de Decembre de l'année précedente, de ce que contient la Préface Historique & Critique que M. Secousse a mise à la tête de ce troisiéme Volume des Ordonnances, nous allons rapporter dans celui-ci quelques-unes des Notes sur les Ordonnances, afin de mettre nos Lecteurs en état de connoître le goût dans lequel elles sont composées.

Nous tirerons les premiers exemples de l'Ordonnance du Roi Jean, donnée à S. Ouyn au mois d'Aoust 1355. pour confirmer les Statuts des Orfévres de la Ville de Paris. L'Ordonnance est en Latin, mais les Statuts qui y sont inserés sont en François.

Notre Auteur observe d'abord que l'original de cette Ordonnance est conservé dans le dépôt des Archives du Corps des Orfévres de Paris, dans une layette de fer blanc. Il est très-bien conservé. C'est sur cét original que cette Piece a été imprimée dans le Recueil des Statuts & Ordonnances, accordées en faveur des Orfévres, imprimé à Paris en 1688. *in*-4°. *pag*. 3. mais

elle y est défigurée par un grand nombre de fautes, dit M. Secousse, l'Editeur s'est même trompé à la date, & il a lû 1345. au lieu de 1355. Ce qui l'a engagé à mettre à la tête de cette Ordonnance, qu'elle a été donnée par Philippe de Valois, & ensuite confirmée par le Roi Jean.

Cette Ordonnance se trouve aussi dans le Mémorial *C.* de la Chambre des Comptes de Paris, *fol. 260. recto*. Elle a été confirmée par une Ordonnance de Charles V. donnée au mois de Mars 1378. qui en rappelle presque toutes les dispositions, ausquelles elle ajoûte quelques articles nouveaux. L'Ordonnance du Roi Jean fait mention d'anciens Statuts des Orfévres conservés au Châtelet de Paris; notre Auteur croit que ces anciens Statuts sont ceux qu'Etienne Babau, Prevôt de Paris, avoit redigés vers l'an 1260. sur de simples usages non écrits & conservés par tradition.

Les Statuts confirmés par cette Ordonnance du Roi Jean sont remplis de termes d'Orfévrerie & de Jouailliers, que notre Auteur avoüe de bonne foi qu'il lui auroit été presque impossible d'expliquer sans les éclaircissemens qui lui ont été communiqués par M. le Roy, Marchand Orfévre à Paris, connu dans la Republique des Lettres par sa Dissertation sur l'origine de l'Hôtel de Ville de Paris, imprimée au commencement de l'Histoire de cette Ville par les PP. Felibien & Lobineau, & par son Traité du Controlle des rentes sur l'Hôtel de Ville, & qui travaille presentement à l'Histoire de l'Orfévrerie. M. Secousse souhaiteroit de trouver dans chaque Corps des Arts & Métiers quelque personne aussi habile que M. le Roy, afin qu'il en expliquât plus sûrement les termes, lorsqu'il en donnera les Statuts dans la suite de cet Ouvrage. Voici l'explication de quelques-uns de ces termes d'Orfévrerie.

L'Article cinquiéme de ces Statuts porte : *Nul Orfévre ne peut mettre amatitre, avec balais ne émeraudes Rubis d'Orient ne d'Alixandre, si ce n'est en maniere d'envoirrement servant comme un crital sens feuille.* Dans les Notes marginales sur cet article, l'Auteur met d'*Alexandrie*, au lieu d'*Alixandre*, & *cristal* au lieu de *crital*.

La Note sur cet article qui est au bas de la page roule sur le mot *envoirrement*. Ce mot, observe M. Secousse, est très-bien écrit dans l'original, & il se lit aussi dans l'Ordonnance du mois de Mars 1378. Cependant dans l'édition des Statuts des Orfévres il y a de *miroirement*, & dans le Mémorial de la Chambre des Comptes il y a d'*ennorement*. Notre Auteur s'en tient à la leçon de l'original. Voici comme il explique ce terme: Il croit qu'*envoirrement* vient du mot *voirrines* qui se trouve dans l'article 8. de ces Statuts, & qui signifie *ouvrage de verre*. Ce qui lui fait penser que par *envoirrement* il faut entendre deux verres collés ensemble par une gomme raisineuse qui les lie & leur

leur communique de la couleur, ensorte que ces deux verres se prêtent de l'éclat l'un à l'autre. C'est ce qui est nommé *doullés de voirrines* dans l'article 11. de la même Ordonnance, suivant cette interpretation, M. Secousse explique ainsi l'article 5. »De la même maniere que l'on met » ordinairement un cristal sous une » pierre, il est aussi permis d'en» chasser des pierres de differentes » especes & couleurs dans un mê» me bijoux, de telle maniere que » par l'avoisinement ou l'oposition » de leur situation, elles puissent » emprunter par reflexion l'éclat & » les couleurs les unes des autres, » sans toutefois que cet éclat em» prunté puisse être fortifié par au» cune feuille mise sous les pierres, » (autre qu'une feuille d'argent) » conformement à la défense por» tée par l'article 4. qui porte que » *nul Orfévre ne peut mettre sous* » *amatitre ou sous garnat feuille ver-* » *meille ne d'autre couleur, fors seule-* » *ment d'argent.*

La raison que rend M. Secousse de cette disposition, est que lorsque l'on met des pierres précieuses en œuvre, il ne faut rien y ajoûter qui puisse leur donner un éclat trompeur, & capable de les faire passer pour plus précieuses qu'elles ne sont.

Amatitre, dont il est parlé dans cet article est la pierre précieuse que l'on nomme presentement *amathiste*, & plus communément *amethiste*. Le *garnat* est la pierre précieuse nommée aujourd'hui *grenat*. Ceux qui seront curieux de cette matiere pourront voir les autres Notes de M. Secousse sur ces Ordonnances. Nous les omettons ici pour donner des exemples d'un autre genre.

Nous les tirerons d'une Ordonnance de Charles fils aîné & Lieutenant du Roi Jean, pendant la prison de son pere, datée du mois de Novembre 1356. & donnée au Camp de Montleheri. Ce Prince y confirme une Chartre par laquelle Arnoul Sire Dodeneham Maréchal de France, & Lieutenant du Roi en Picardie, confirme aux habitans de Tournay le privilege de recevoir dans leur Ville, comme dans un lieu de refuge les meurtriers involontaires du Pays de Hainaut. On voit par la Chartre qui est inserée toute entiere dans l'Ordonnance, que c'étoit le Procureur du Roi qui contestoit ce privilege aux habitans de Tournay, comme étant contraire au bien public. D'un autre côté la Ville de Tournay tiroit un grand avantage de ce privilége, qui avoit beaucoup contribué à la rendre & plus peuplée & plus riche. Les habitans de Tournay, voulant éviter d'avoir là-dessus un procès contre le Roi ou contre son Procureur, s'étoient adressés au Lieutenant du Roi en Picardie, qui après s'être informé exactement de cette affaire avoit accordé aux habitans la Chartre de confirmation qu'ils lui avoient demandée.

Il est dit dans cette Chartre que la Ville de Tournay avoit perdu par Arrêt du Parlement le droit de Commune, & que les prérogatives

que lui donnoit ce droit de Commune avoient été *appliquées* au Roi Philippe.

M. Secousse observe là-dessus dans ses Notes que le droit d'avoir une Commune fut accordé à la Ville de Tournay par Philippe Auguste, par ses Lettres de l'an 1187. elles sont imprimées dans le spicilege du P. Dachery, Tome 3. p. 551. de la seconde Edition. Ce droit leur fut ôté par un Arrêt du Parlement, & il lui fut rendu en 1340. par Philippe de Valois, pour recompenser les habitans de Tournay de la valeur avec laquelle ils s'étoient défendus, lorsque la Ville avoit été assiégée par Edouard III. Roi d'Angleterre. C'est ce que Froissard dit expressément, Livre I. Chap. 64. où il remarque que les habitans de cette Ville furent fort joyeux de ce que le Roi leur avoit rendu *leur Loi* (c'est-à-dire leur droit de Commune) *qu'ils avoient perdue depuis long-tems*, & qu'ils refirent entr'eux Prevôts & Jurez, suivant leur usage ancien.

Mais en quel tems étoit intervenu l'Arrêt du Parlement qui abolit leur Commune? M. Secousse répond que les termes de la Chartre du Maréchal Dodeneham pourroient faire croire que cet Arrêt étoit intervenu sous le regne de Philippe de Valois, puisqu'il y est marqué, que les droits de la Ville avoient été *appliqués* au Roi Philippe dessus dit, & que c'étoit Philippe de Valois dont la Chartre avoit parlé auparavant; mais en prenant ainsi la Chartre à la lettre, il ne paroît pas facile de la concilier avec ce que rapporte Froissard, que quand le droit de Commune fut rendu à la Ville de Tournay, elle l'avoit perdu depuis long-tems. C'est pourquoi M. Secousse croit que cette Ville avoit perdu le droit de Commune avant le regne de Philippe de Valois, & que le droit avoit été appliqué à ce Roi non nommément, & par un Arrest rendu sous son regne, mais en qualité de Roi de France. Le P. Daniel assure que l'Histoire ne marque point les raisons pour lesquelles on avoit ôté les priviléges aux habitans de Tournay. Notre Auteur conjecture que ce fut Philippe Auguste même qui leur ôta la Commune, parce qu'ils avoient fait un Traité en 1197. avec Baudoüin Comte de Flandres, par lequel il s'étoit obligé à ne fournir à Philippe Auguste aucun secours contre le Comte de Flandres.

Il est dit dans la Chartre du Maréchal de France, Lieutenant du Roi en Picardie, que la Ville de Tournay jouissoit de ce droit d'être Ville d'asile & de refuge dans le tems que le droit de Commune lui étoit ôté, & qu'elle en avoit joüi avant la prononciation de l'Arrêt. Cependant il n'est rien dit de ce droit dans les Lettres de Commune accordées par Philippe Auguste; c'est pourquoi M. Secousse dit que cet usage avoit lieu même avant la concession du droit de Commune, & qu'il est compris dans la confirmation des anciens usages faite par le préambule & par l'article 31. des Lettres de Commune.

Ces deux exemples suffisent pour faire connoître combien M. Secousse a fait de recherches pour éclaircir les Ordonnances dont il donne le Texte, & pour faire souhaiter qu'il travaille avec la même ardeur à continuer un Recueil si necessaire pour l'Histoire & pour la Jurisprudence.

D. LAURENTII HEISTERI PROFES. PUBL. HELMSTADIENSIS, Academ. Cæsar. Regiæ Londin : ac Berolin. Collegæ, Compendium Anatomicum totam rem Anatomicam brevissime complectens, editio quarta prioribus longe auctior atque emendatior. Cum figuris Æneis; Norimbergæ, & Altorfi, sumptibus Georg. Christoph. Weberi Bibliop. & Jod. Guil. Kohlesii Acad. Typogr. 1732. C'est-à-dire : *L'abregé Anatomique de Laurent Heister*, &c. *avec des figures en taille-douce : quatriéme Edition, revûë & corrigée.* A Nuremberg & à Altorf, aux dépens de Georges-Christophe Weber Libraire, & de Jod. Guil. Kohlesius, Imprimeur de l'Université. 1732. deux Volumes *in*-8°. premier Vol. pp. 205. second Vol. pp. 190. sans compter une Table des Auteurs cités, & une Table des matieres.

LA premiere Edition de cet abregé Anatomique si connu & si estimé des Sçavans, parut en 1717. & fut bien-tôt suivie d'une seconde & d'une troisiéme; la quatriéme que voici est augmentée de plusieurs citations d'Auteurs, de plusieurs reflexions, & outre cela, de diverses remarques concernant un Livre intitulé : *Splanchnologie* ou *l'Anatomie des Visceres*, » publié » (*dit M. Heister*) par un Chirur- » gien d'ailleurs diligent, & jus- » qu'ici fort industrieux à ramasser » les Observations des autres, le- » quel s'appelle Garengeot : « *Liber Anatomicus Gallicè conscriptus, editusque à Chirurgo aliàs diligenti, & in Observationibus aliorum colligendis hactenus perindustrio, cui Garengeot nomen.*

Ces remarques terminent l'Ouvrage, & font une addition particuliere de l'Edition dont il s'agit, nous nous bornerons pour le present à en rendre compte.

Un peu avant que la quatriéme Edition, dont nous parlons, fût achevée d'imprimer, M. Heister reçut la Splanchnologie en question; Livre qu'il dit être *si rempli de fautes, que de vouloir les refuter toutes, ne seroit pas moins que de vouloir netoyer l'étable d'Augias.* C'est pourquoi il se contente d'en rapporter seulement quelques unes, n'ayant pas le tems, dit-il, d'en relever un plus grand nombre. *Augiæ stabulum esset expurgandum, si omnes Chirurgi nostri lapsus proferre vellem, cui negotio expediendo, nunc non vacat.*

Quoique M. Heister ne rapporte qu'une très-petite partie des fautes du Chirurgien qu'il reprend, les exemples qu'il cite sont néanmoins

en trop grand nombre pour que nous puissions les exposer tous, en voici seulement quelques-uns.

M. Garengeot dit qu'on ne sçauroit séparer de la peau, la cuticule & les ongles, qu'après les avoir laissé macerer long-tems; & il met cela, dit M. Heister, au nombre de ses prétendues découvertes. Mais M. Heister remarque là-dessus, que cette cuticule se sépare à l'instant, par le moyen de l'eau bouillante.

M. Garengeot nie l'existence de la membrane reticulaire, & dit qu'elle est imaginaire dans l'homme; mais M. Heister s'offre de montrer, quand on voudra, cette membrane, non seulement dans tous les cadavres frais, mais dans toutes les préparations qu'il a. *Non solùm in recentioribus cadaveribus, sed etiam in præparatis meis hoc semper ostendere possum.*

Selon la Splanchnologie, la peau est beaucoup plus dure au ventre que par tout ailleurs, & en même tems plus mince. M. Heister remarque à ce sujet, 1°. Que la peau des paupieres est encore plus mince; 2°. Qu'il y a des parties où la peau est plus dure qu'au ventre.

M. Garengeot cite dans sa Splanchnologie un Memoire par lui presenté à l'Academie des Sciences en 1726. où il s'explique ainsi. » Parmi plusieurs erreurs que j'ai remarquées dans les Livres d'Anatomie, tant anciens que modernes, les plus considerables regardent la naissance des arteres intercostales superieures. En effet tous les Anatomistes, dont j'ai lû les Ouvrages, ont avancé que les trois & quatre arteres intercostales superieures viennent de la souclaviere de chaque côté..... ayant donc voulu vérifier sur les cadavres cette origine, ce progrès & cette disposition des trois, ou quatre arteres intercostales superieures, j'ai trouvé au contraire, que semblables aux intercostales inferieures elles partoient toutes de l'aorte inferieure dans l'ordre suivant, *&c.*

M. Garengeot prétend donc que les trois & quatre arteres intercostales superieures, au lieu de venir des arteres souclavieres, viennent du tronc même de l'aorte inferieure: mais M. Heister soûtient que M. Garengeot, qui dit ici que tous les Anatomistes, tant anciens que modernes, se sont trompés, se trompe lui-même; & il assure avoir vû dans un grand nombre de cadavres qu'il a disséqués, les arteres intercostales superieures, partir non du tronc de l'aorte, mais des souclavieres; il ajoûte que le Sçavant *Walther* fameux Anatomiste de Leipsic, qui au sujet de ce que M. Garengeot avance ici, a voulu faire de nouvelles recherches touchant l'origine des arteres dont il s'agit, les a toûjours vûës partir des Souclavieres, ce qui l'a obligé de specifier le fait dans une Dissertation particuliere sur les vaisseaux vertebraux, imprimée il n'y a que deux ans, à Leipsic; Dissertation, dit M. Heister, dans laquelle on releve comme on doit, celui qui ose ici avec tant d'assurance & de

triomphe, accuser d'erreur tous les Anatomistes, tandis que l'erreur est de son côté. Comme M. Garengeot a lû son Memoire à l'Academie des Sciences, & qu'il a grand soin d'en avertir, nous ne pouvons nous dispenser de rapporter ici la remarque que nous avons faite à ce sujet, dans l'Extrait que nous avons donné de la Splanchnologie, au mois de Mai 1729. sçavoir que » lorsque cette Academie » admet quelque Auteur à lui faire » part de ce qu'il croit avoir décou- » vert de nouveau ou de curieux ; » on n'en doit pas conclure qu'elle » approuve toûjours les Ecrits dont » elle a bien voulu écouter la lecture. Cet avis que nous rappellons est d'autant plus digne d'attention, que nous ne le donnâmes point de notre mouvement propre, mais après que l'Academie, à l'occasion du Memoire que M. Garengeot y avoit lû, nous eût fait demander par M. l'Abbé Bignon même, d'inserer l'avis dans notre Journal.

Parmi un grand nombre de cadavres que l'on ouvre, il ne s'en trouve que quelques-uns où l'artere intercostale naisse du tronc de l'Aorte & ne vienne pas de la Souclaviere ; ensorte que M. Garengeot, en soûtenant comme il fait, que l'artere en question vient toûjours du tronc de l'Aorte ; ne peut, selon la remarque de M. Heister, être excusé d'erreur. Quelques Lecteurs le reprendront peut-être encore ici d'avoir dit, 1°. qu'il a lû tous les Anatomistes, 2°. que tous ces Anatomistes qu'il assure avoir lûs, ont avancé que les arteres intercostales superieures viennent de la souclaviere : & ces Lecteurs ne feront pas sans doute difficulté de conclure que M. Garengeot n'a lû ni Riolan, ni M. Vieussens ; Auteurs cependant de sa nation, & dont les Livres sont connus de tout le monde. Pour prouver premierement qu'il n'a pas lû Riolan, ils citeront, non le passage qu'on *a fait inserer* de cet Anatomiste dans la Splanchnologie de M. Garengeot, *pag.* 403. & qu'on a persuadé au même M. Garengeot, être le seul endroit où Riolan parle de rameaux sortans du tronc de l'Aorte, mais au lieu d'un tel passage qui ne vient point au fait, ils citeront celui-ci qui paroît bien formel : *intercostalis superior & intercostalis major sunt fictitiæ arteriæ .... : nam troncus aortæ à corde usque ad diaphragma, utrinque juxta unamquamque costam, ramulum transmittit & suppeditat singulis costis.* Riol. animadv. *in Anatom. Laurentii, cap. de aort. & arter.* Ils ne manqueront pas non plus, de produire cet autre endroit du même Riolan; *intercostales arteriæ inferiores* utrinque ad octo inferiorum costarum *intervalla mittuntur ; nec tantùm inferioribus costis distribuuntur, sed etiam superioribus usque ad claviculas, propereaque non rectè scripsit, à subclaviâ qualibet intercostalem superiorem tribus quatuorvè costis superioribus distribui. Riol. Animadv. in Theatr. Anatom. Casp. Bauhini.*

A l'égard de M. Vieussens, ils n'oublieront pas d'en rapporter les

paroles ſuivantes : *De arteriâ intercoſtali ſuperiori hîc non loquimur quoniam hæc à ſuperiori aortæ inferioris parte, ut plurimum emittitur. Vieuſ. de mixti principiis in ordin. ad corp. human.*

Ces paſſages ſont clairs, diront-ils, & M. Garengeot peut ſe les faire traduire, s'il en doute ; mais comment après cela, continueront-ils, peut-il avancer 1°. Qu'il a lû les Ouvrages de tous les Anatomiſtes ? 2°. Que ce qu'il ſoûtient de l'artere intercoſtale, en diſant qu'elle vient du tronc de l'aorte, eſt une découverte qu'il a faite ? 3°. Que M. Winſlow a mal-à-propos *fait inſerer dans le Traité des Saignées de M. Silva*, que Riolan eſt le premier qui ait avancé que toutes les intercoſtales, tant ſuperieures qu'inferieures, partent du tronc de l'aorte inferieure ; nous laiſſons à Meſſieurs Winſlow & Silva, s'ils jugent la choſe digne d'eux, le ſoin de répondre à celui qui les attaque.

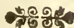
On trouve dans la Splanchnologie pluſieurs figures anatomiques, & comme M. Garengeot les vante extrêmement, juſqu'à pretendre qu'elles ſont d'une perfection audeſſus de tout ce qu'on a vû juſqu'à preſent de meilleur en ce genre, M. Heiſter obſerve qu'elles ſont au contraire très-défectueuſes ; & de la maniere qu'il en parle, ces figures bien loin d'*enrichir* le Livre ne peuvent ſervir qu'à le faire paroître encore plus pauvre.

Il fait là-deſſus une remarque qu'il eſt important de ne pas oublier ici ; c'eſt, 1°. que les principales figures de M. Garengeot ont été gravées ſur des deſſeins que M. Stockauſen Diſciple de M. Heiſter & Docteur en Medecine de Magdebourg, lequel étoit alors à Paris, d'où il eſt parti depuis, lui a tracés de ſa propre main, & lui laiſſa en partant de Paris : 2°. que M. Garengeot, après le départ de ce Medecin, fut fort embarraſſé quand ce vint à faire graver ces figures, & qu'il ne fût plus à portée de conſulter le Medecin de qui il les tenoit : 3°. Que faute de ce ſecours, le Graveur & M. Garengeot ont donné des figures difformes, où l'on ne reconnoît plus les deſſeins de M. Stockauſen : *Tam enormes errores Chalcographi & Chirurgi noſtri vitio, poſt abitum Stockoſii ex Galliâ, commiſſi ſunt, quos ne obſervare quidem valuit Garengeot, dum neque eos corrigi curaverit, neque in deſcriptione aut explicatione indicaverit.*

M. Heiſter, pour faire voir combien ces figures ſont défectueuſes, cite pour échantillon les planches VI. VII. & X. où le péritoine, dit-il, eſt repreſenté tout autrement qu'il n'eſt. Il cite la planche V. où il obſerve que les veines & les arteres umbilicales ſont dépeintes dans une ſituation toute differente de la naturelle, quoique M. Garengeot ſe vante de donner des figures où la ſituation des parties eſt ſi exactement obſervée qu'à cet égard on ne ſçauroit, ſelon lui, trouver ailleurs des figures plus parfaites.

Quoi qu'il en soit, M. Heister, après avoir en général jetté les yeux sur les figures de la Splanchnologie, s'est contenté d'en reprendre seulement quelques-unes; mais il déclare qu'elles sont toutes indignes d'un Anatomiste : on remarque, au reste, que ce que dit un Approbateur du Livre, quand il avance que les figures en question, ont *été dessinées exprès sur des cadavres*, se trouve contrarié par un aveu de l'Auteur même, qui pag. 472. est obligé de confesser que c'est d'après un cerveau de cire qui lui fut communiqué par un de ses confreres, qu'il a fait graver la dix-huitiéme, la dix-neuviéme & la vingtiéme planche.

On est toûjours très à reprendre quand on manque de lumiere sur les choses dont on se mêle de donner des leçons ; mais de vouloir avec cela s'attribuer les observations d'autrui, est un procedé que M. Heister ne peut souffrir; & c'est de quoi il prétend que M. Garengeot est encore coupable. Il cite là-dessus pour exemples, 1°. la description des vaisseaux lymphatiques, 2°. la remarque, qu'il n'y a que neuf paires de nerfs qui dans le crâne sortent de la moelle allongée, 3°. l'observation que les glandes miliaires de la peau n'existent point. Il accuse ensuite M. Garengeot de se parer hardiment des plumes qu'il a ramassées de Messieurs Duverney, Winslow, Heister, & de quantité d'autres. Un trait dont M. Heister nous a paru ici très-choqué, c'est, dit-il, que M. Garengeot, non content, de s'approprier des choses qui ne lui appartiennent pas, maltraite encore quelquefois ceux même de qui il les tient; mais sur quoi on se recrie le plus est de lui voir avancer qu'excepté lui, tous les Anatomistes modernes n'ont écrit que d'après des idées de Cabinet & n'ont jamais disséqué de cadavres; *Præterea* (conqueritur Garengeotus) *quod recentissimi Autores Anatomies; ubi nullum excipit, scripta sua in Musæo confecerint, nec cadavera inciderint, sed alter alterum descripserit, se verò solum gloriatur cadavera incidisse.* Discours inoui, s'écrie M. Heister, & qui fait outrage à Messieurs *Ruisch*, *Duverney*, *Valsalva*, *Cowper*, *Lancisi*, *Morgagni*, *Winslow*, *Douglass*, *Chezelden*, *Santorinus*, *Cantius*, *Albinus*, *Walterus*, *Heister*, & à nombre d'autres qui ont passé leurs vies à dissequer; mais discours dont la témerité sans exemple, pourra bien, dit M. Heister, attirer à son Auteur, s'il ne se corrige, quelque traitement capable de le rendre plus sage à l'avenir : *Quodsi verò imposterum non modestiùs se gerat, profectò non deerunt qui acriori lixivio caput ipsi lavabunt;*



THEOPHILI-SIGEFRIDI-BAYERI, REGIOMONTANI, Academici Petropolitani, Græcarum Romanarumque Antiquitatum Prof. Pub. Ord. Societ. Regiæ Berolin. Sodalis, Museum Sinicum, in quo Sinicæ Linguæ & Litteraturæ ratio explicatur. Petropoli, ex Typographia Academiæ Imperatoriæ 1730. C'est-à-dire : *Le Cabinet Chinois, où l'on explique en quoi consiste la Langue & la Litterature Chinoise: Par Théophile-Sifroi-Bayer* de Konigsberg, *de l'Academie de Petersbourg, Professeur public & ordinaire des Antiquitez Gréques & Romaines, & de la Societé Royale de Berlin.* A Petersbourg, de l'Imprimerie de l'Academie Impériale. 1730. *in*-8°. 2. Vol. Tom. I. pp. 145. pour la Préface, pp. 199. pour la Grammaire Chinoise. Tom. II. pp. 372. Planch. détach. XVI. pour le prem. Vol. LVII. pour le second.

CE n'est proprement que depuis environ le milieu du 14e siécle, que les Européens ont commencé à prendre quelque légére connoissance de la Langue & de la Litterature Chinoise. Avant ce tems-là, ce qu'ils avoient pu recueillir de leur commerce avec les Orientaux touchant cette Nation, se reduisoit à quelques faits si incertains & si peu débrouillés, que l'on ne pouvoit, sur de pareils fondemens, rien établir de bien solide à cet égard. C'est donc l'Histoire de ce qui a pu transpirer pour ainsi dire de ce vaste Pays jusqu'à eux pendant une longue suite de siécles, & des découvertes qu'ils y ont faites par eux-mêmes pendant les deux derniers, que nous entretient M. Bayer dans une Préface très-étendue, dont nous ne saurions nous dispenser de donner au public un Extrait détaillé, pour le mettre à portée d'apprécier au juste tout l'Ouvrage.

Depuis le Géographe Grec Marcien d'Héraclée, qui vivoit dans le second siécle de l'Ere Chrétienne, & qui fait mention d'un peuple qu'il nomme *Sinæ*, situé à l'Orient de l'Inde de-là le Gange; & depuis Cosme d'Egypte qui sous l'Empire de Justinien avoit voyagé chez les *Seres* voisins des Indes, mais que l'on prétend n'avoir rien de commun avec les Chinois : on a été jusqu'au milieu du treizieme siécle sans rien apprendre touchant ce peuple si puissant, si nombreux & si florissant par rapport à la culture des arts. Ce fut donc alors que *Houlacou*, sous les auspices de son frere aîné *Muncac* Grand-Can de Tartarie, ayant envahi la Perse, y amena quelques Chinois Lettrés, qui communiquerent à l'Astronome *Nassiroddin* leurs observations sur la position & le mouvement des astres. En 1295. *Casan* arriere petit fils de *Houlacou*, & qui regnoit en Perse sous l'autorité de *Coublai-Can*, chargea l'Arabe *Rézidottin* de dresser une Chronologie, à l'aide de deux Philosophes Chinois qu'il avoit pour lors à sa Cour, &

& qui lui donnerent quelque teinture de la Medecine usitée parmi leurs Compatriotes, & de leur Histoire. On ignoreroit totalement ces faits, sans *Abdalla-Abousaïd*, qui vivoit il y a 456 ans, & qui nous les apprend dans une Histoire de la Chine qu'il avoit composée sur les Memoires des Chinois mêmes, dont il assure avoir vû les Livres, vantant au surplus l'élegance de leur écriture, & expliquant en quoi consistoit chez eux l'art de l'Imprimerie.

En 1253. Guillaume *de Rubruquis* Ambassadeur de S. Louis Roi de France vers le Grand-Can de Tartarie, y apprit que les Chinois se servoient du pinceau pour écrire, & traçoient plusieurs lignes pour former une lettre. *Marc-Paul* de Venise, en 1275. par le séjour qu'il fit chez ces peuples pendant 17 ans, & par le secours des 4 Langues differentes qu'il sçavoit & qui le mettoient en relation avec eux, étoit parvenu à l'intelligence de leur langage, & à quelques notions de leur Litterature; quoique pourtant il soit difficile de juger, par les Ecrits qui nous restent de lui, jusqu'à quel point il avoit pu s'instruire de l'érudition Chinoise. Ce fut principalement par son moyen & par celui de Jean *du Plan-Carpin*, qui avant lui avoit pénétré dans ces Pays Orientaux, que *Vincent* de Beauvais, *Antoine* de Florence, & peut-être quelques autres, soit Italiens, soit François ou Allemands, acquirent quelque connoissance des Tartares, mais sans nul éclaircissement sur la Litterature des Chinois.

Peu de tems après Marc-Paul, *Haython* l'Armenien, par ses liaisons avec les Tartares, apprit d'eux quelques circonstances touchant l'écriture Chinoise, dont Nicolas *Salconi*, auquel Haython les avoit communiquées, fit part au Pape Clément V. en 1307. ce qui se reduisoit à faire valoir l'extrême ancienneté de leurs caracteres, l'humanité de cette Nation, sa politesse, qui n'empêchoit pas cependant qu'elle ne regardât les autres peuples comme absolument aveugles, les Européens comme n'ayant qu'un œil, & elle seule comme joüissant des deux yeux.

Ce fut environ ce tems-là, comme en fait foi, non seulement le fameux Monument Chinois, mais encore le témoignage de plusieurs Syriens & Arabes, que le Christianisme pénétra jusqu'à cette extrémité de notre continent par le ministere des Chrétiens Nestoriens. Mais les grandes revolutions arrivées peu de tems après dans l'Asie Orientale fermerent bien-tôt cette porte à nos Voyageurs Occidentaux, qui ne pouvant plus aller par terre jusques dans ces régions si reculées, & n'ayant point encore par mer aucune route ouverte qui pût les y conduire, cesserent de porter leurs vûës de ce côté-là; ensorte que le peu de lumieres acquises touchant la Litterature des Chinois, s'obscurcit pendant l'espace de 140 ans jusqu'au point qu'il n'en restoit presque plus d'idée.

Après que les Navigateurs Portugais eurent frayé par mer un nouveau chemin jusqu'aux Indes, à la Chine & au Japon, Saint François *Xavier* fit le voyage des Indes dans la vûë de prêcher le Christianisme à celles de ces Nations Orientales qu'il jugeroit la plus disposée à profiter des veritez qu'il lui annonceroit; & ce fut la Chinoise dont la grande reputation lui fit concevoir de plus hautes esperances pour le succès de son dessein. Mais quelque effort qu'il fit pour vaincre les obstacles qui lui barroient l'entrée de la Chine, il n'y put mettre le pied, & mourut en 1552. dans une Isle, à la vûë de ce Pays tant desiré. Il avoit d'avance fait traduire en Chinois le Livre sur la création du monde & sur la Vie de J. C. qu'il avoit composé en Japonois. Douze ans après sa mort (en 1564.) les Espagnols conquirent les Isles Philippines, où ils lierent quelque commerce avec les Chinois, & d'où furent pour la premiere fois transportés dans la Bibliotheque Vaticane & dans le Monastere de l'Escurial, les premiers Livres Chinois qu'on eût vûs en Europe.

Ce fut à Manille, Capitale de ces Isles, que Jean-Gonsales *Mendoça*, Augustin, & envoyé du Roi d'Espagne à la Chine, fit traduire un Livre de cette Nation touchant l'Etat present & la puissance des Chinois; & de retour à Rome, il presenta au Pape Sixte IV. la relation de son voyage écrite en Espagnol, & dans laquelle il avoit inseré le contenu de ce Livre Chinois, qui n'offroit qu'un fort leger crayon de la Langue & de l'écriture de ce peuple, & qui pour la premiere fois mettoit sous les yeux du public la representation de trois caracteres de cette Langue, mais étrangement défigurés, & qu'il faut presenter au miroir pour les voir dans leur situation naturelle.

L'Auteur n'oublie pas de nous informer ici des progrès que firent vers ce même tems dans la Litterature Chinoise les PP. Michel *Roger* & Matthieu *Ricci*, Jesuites Missionnaires à la Chine. Mais le P. Alvare *Semedo*, Portugais, de la même Societé, est celui (dit M. Bayer) qui a commencé à dévoiler ces mysteres avec un détail digne de la curiosité des Savans, mais encore trop laconiquement à certains égards, (continue-t-il) & un peu obscurément, peut-être pour augmenter le merveilleux, sans compter qu'il ne fit graver aucuns caracteres. Les Jesuites qui depuis Semedo ont écrit sur les affaires de la Chine, tels que les PP. *Trigault*, *Magaillans*, *Martini*, *Couplet*, *Rougemont*, *Greslon*, *le Gobien*, &c. n'ont rien ajoûté sur cet article à l'Ouvrage de leur Confrere, excepté le P. Louis *le Comte*, qui a rencheri sur lui & poussé plus loin les éclaircissemens.

Au sujet des disputes survenuës entre les divers Missionnaires touchant quelques cérémonies du Culte Chinois & touchant la Philosophie de *Confucius*, l'Auteur prend occasion de nous informer des Editions differentes qui nous ont fait connoître

les Ouvrages de ce Philosophe. Le P. *Intorcetta*, Jesuite Sicilien, en publia une premiere Edition Chinoise & Latine en 1676. imprimée en partie à *Quam-Cheu*, Capitale de la Province de *Can-ton*, en partie à Goa. En 1672. le P. *Kircher* en donna une seconde Edition à Rome, avec des Commentaires Latins; & en 1678. Confucius parut en cette même Langue imprimé à Paris. Mais toutes ces Editions comprenoient à peine le titre des Ouvrages de ce Philosophe Chinois, dont le Recueil complet, que les Jesuites ont entre leurs mains, (dit notre Auteur) n'a jamais vû le jour. En 1711. le P. *Noël* fit imprimer à Prague six Livres classiques de l'Empire Chinois, annoncés par les Journalistes de Leipsic, mais que M. Bayer n'a pu voir jusqu'à present.

Il revient à l'ordre Chronologique des Savans qui ont illustré la Litterature Chinoise. Il parle dabord de *Saumaise*, & quoiqu'il ne le regarde que comme très-médiocrement initié aux mysteres de cette Langue, il l'en croit cependant beaucoup mieux instruit que ne l'étoit Joseph *Scaliger*.

En 1654. le P. Martini revint en Europe, & amena avec lui un jeune Chinois. *Golius*, qui avoit fait grande provision de Livres en cette Langue, où il ne connoissoit rien, ne manqua pas une occasion si favorable de s'abboucher avec ce Pere & de tirer de lui divers éclaircissemens, tant sur l'Astronomie des Chinois que sur le reste de leur Litterature. Au bout de six ans (en 1661.) le P. Martini retourna à la Chine, où il mourut d'une maladie peu considerable en apparence, & qui devint (dit-on) incurable pour les Medecins Chinois, par une drachme de rhubarbe que le malade prit de son chef & mal à-propos. Il s'agissoit d'une crudité d'estomac & d'un dégoût pour les alimens.

Presque dans ce même tems, Théophile *Spizel* publia son petit Traité touchant la Litterature Chinoise, *de re Litteraria Sinensium*, Ouvrage décharné, d'une doctrine médiocre, dit M. Bayer, & duquel si l'on retranche les lieux communs & ce que cet Auteur a emprunté des PP. Mendoça, Semedo, *Langobardi*, Trigaault & Martini, il ne lui restera presque rien qui lui appartienne en propre, & encore ce peu n'est-il pas exempt d'erreur.

En 1667. parut la *Chine Illustrée* du P. Kircher, dans laquelle il publia en caracteres Chinois le célébre Monument de la Religion Chrétienne trouvé à *Si-ngan-fu* en 1625. imprimé d'abord en Latin & en Portugais, puis inseré dans le *Prodromus-Coptus* du même Jesuite, qui croyoit voir & trouver par tout (dit notre Auteur) les *Hieroglyphes* Egyptiens.

Il ne passe point sous silence les services rendus à l'érudition Chinoise par le P. Michel *Boym*, Jesuite Polonois, qui a défriché l'Histoire Naturelle & la Medecine de cette Nation, dans son Livre in-

titulé *Flora Sinica*, & dans d'autres Traitez envoyez par le P. Couplet à Batavia pour être transportés en Europe, mais qui sont restés à Batavia. Notre Auteur croit que la *Flore Chinoise* n'est point encore sortie du porte-feuille; ignorant sans doute qu'elle a été imprimée deux fois; l'une à Vienne en Austriche en 1656. *in-fol.* l'autre dans le Recueil des Voyages de Melchisedec *Thévenot*, aussi *in-fol.*

A l'égard des autres Ouvrages du P. Boym concernant la Chine, André *Cleyer*, Medecin à Batavia, en fit son profit pour le Traité qu'il publia en Allemagne *in*-4°. où l'on trouve quatre Livres sur le *mouvement du pouls* composés par le Medecin Chinois *Vam-xo-ho* & traduit en Latin avec des figures très-mal dessinées & très-informes. Enfin le même Cleyer, à la sollicitation du P. Couplet & de *Menzel*, insera dans les *Ephemerides des Curieux de la Nature* de 1686. une espece de clef Chinoise telle qu'il avoit pu la recueillir des Memoires déchirés & brouillés du P. Boym qui étoient entre ses mains depuis 21 an.

Quelque superficielle que fût encore alors la connoissance qu'on avoit acquise de la Langue Chinoise, l'Anglois Jean *Webb* en 1669. se persuada qu'elle étoit la mere de toutes les Langues; le P. *Thomassin* de l'Oratoire en 1697. crut y reconnoître des traces de l'Hébreu, & Philippe *Masson* y eut recours pour l'explication d'un Pseaume de David. Mais parmi tous ceux qui ont travaillé à débrouiller la Litterature Chinoise, nul ne l'a fait avec plus de succès & plus de perseverance (dit M. Bayer) qu'André *Muller* & Christien *Menzel*.

Le premier avoit pris le goût des Langues Orientales dans le commerce avec des Savans de ce genre, tels que *Castel*, *Walton*, *Hyde*, *Clarcke*, *Grave* & plusieurs autres. Mais les difficultez insurmontables qu'il entrevoyoit dans la Langue Chinoise lui en avoient inspiré de l'horreur. Cependant lorsqu'il eut parcouru la *Chine illustrée* du Pere Kircher, qu'il eut rangé en ordre tous les caracteres du Monument Chinois, & lû un Auteur Arabe qui traitoit d'un autre genre d'écriture; il se sentit comme divinement inspiré, (dit-il) de travailler sérieusement à trouver une clef pour applanir ces difficultez de l'écriture & de la Langue Chinoise. Il a passé tout le cours de sa vie à composer & à publier divers Ouvrages, dans lesquels il fait de magnifiques promesses sur cet article, vantant l'importance des découvertes qu'il a faites en ce genre, mais qu'il ne peut expliquer bien clairement (dit-il) que lorsqu'on lui aura assigné une recompense proportionnée à la grandeur de son travail. Notre Auteur juge par l'examen de tout ce que Muller a publié sur le Chinois, que c'étoit un habile Charlatan, qui se donnoit au public pour infiniment plus éclairé sur ce point qu'il ne l'étoit effectivement, & qui est mort sans avoir trouvé cette prétenduë clef dont il avoit fait tant de bruit, & de l'esperance de

laquelle il avoit amusé & flatté si long-tems les Princes & les gens de Lettres.

Ces Ouvrages de Muller indiqués ici par l'Auteur sont, 1°. ses *Commentaires sur Marc-Paul de Venise* (en 1671.) accompagnés de ses observations sur le Cathai, de la Chronologie Chinoise de Golius, corrigée, & de quelques remarques très-légéres sur la Langue de ce Pays-là, dont il avoit une si belle occasion de parler foncierement : 2°. En 1672. l'*Explication du Monument Chinois*, où il se glorifie d'avoir corrigé plusieurs fautes, pendant qu'il y en a mis de nouvelles, donnant au surplus une très-médiocre opinion de ses lumieres en fait de Litterature Chinoise : 3°. Des *conjectures sur les prieres* publiées en Chinois & en Latin en 1674. avec la distribution ou l'arrangement d'une *Bibliothéque Chinoise*, & 7 *observations* concernant la Chine : 4°. En 1680. une *Nomenclature Géographique*, avec les longitudes & les latitudes des lieux, en quoi il est presque par tout d'accord avec la Carte du Pere Noël Jesuite, publiée à Prague : 5°. La même année des *versions des Prieres Chrétiennes* & des *Alphabets* dans toutes les Langues de l'Univers; on remarque dans cet Ouvrage plusieurs fautes contre l'écriture Chinoise : c'étoit pourtant alors (s'il faut l'en croire) qu'il étoit enfoncé le plus avant dans la recherche de sa clef Chinoise, à la faveur de laquelle les moindres femmelettes, ainsi que les enfans, devoient, à ce qu'il promettoit, apprendre à lire le Chinois en peu de jours, & cela, en Latin, en François, en Allemand, en Anglois, en Flamand, & en quelque autre Langue qu'elles eussent voulu. C'est sur quoi *Becman* & *Grebnitz* (sur tout ce dernier) l'entreprirent assez vivement, pour l'obliger à déclarer publiquement quelque chose d'un si beau secret, n'eut-ce été qu'en vûë de se laver du reproche d'imposture, & de reduire au silence des adversaires mal intentionnés.

6°. En 1686. il publia une Dissertation sur l'éclipse de Soleil dont il est parlé dans les Annales Chinoises & qu'on a confonduë avec les ténébres qui couvrirent la terre à la Mort de J. C. Dans ce petit Ouvrage, Muller faisoit une cinquiéme annonce de sa prétenduë Clef Chinoise, qu'il devoit mettre au jour dans six mois au plus tard, à certaines conditions qu'il proposoit au public. Il mourut à Stetin en 1695. & fit brûler tous ses papiers, comme il en avoit ménacé. Le bruit courut alors qu'on avoit sauvé de l'incendie sa Clef Chinoise, & qu'elle étoit cachée en quelque endroit de la Pomeranie.

Après Muller, *Menzel*, premier Medecin de l'Electeur de Brandebourg se distingua fort à Berlin dans l'érudition Chinoise, & quoique sa reputation fût inférieure à celle de Muller en ce genre; il la méritoit beaucoup mieux (dit notre Auteur). Il publia en 1685. un Livre sous ce titre : *Sylloge minutia-*

rum Lexici Sinici, & ce Dictionnaire parut à M. Bayer (lorsqu'il le vit) entierement semblable à celui de la Bibliothéque de Berlin, imprimé par le soins des Jesuites à Pequin, & envoyé à l'Electeur par Cleyer. La seule difference qu'y remarqua notre Auteur consistoit en ce que pour exprimer le mot *decem*, *dix*, l'exemplaire venu de la Chine employoit le mot *sipn*, & celui de Menzel le mot *xé*. Du reste cet essai de Dictionnaire ne renfermoit d'autres mots que ceux du Monument Chinois ci-dessus mentionné. Ce petit Ouvrage fut suivi la même année des extraits qu'insera Menzel dans les *Ephemerides de l'Academie Léopoldine*, touchant les vertus du *Ginsem*, Extraits qu'il avoit recueillis des Herbiers Chinois, & quelque tems après il publia une Chronologie Chinoise. Il tira de grandes lumieres de son commerce avec le P. Couplet, qui alors étoit à la Cour de Berlin. L'Auteur observe ici en passant que ce Jesuite & Menzel écrivoient les caracteres Chinois plus mal l'un que l'autre. Le P. Couplet étant venu à Paris en 1687. fit voir à Melchisedec Thévenot, alors Garde de la Bibliothéque du Roi, les lettres radicales de la Langue Chinoise; faveur qu'il n'avoit point accordée à Menzel, qui emprunta d'ailleurs cette connoissance. La même année le P. Couplet laissa à Paris un Dictionnaire Chinois bien écrit, mais sans oser se promettre qu'il pût y être publié; ce qui, selon lui, eût été executé en Allemagne dans l'espace d'un mois.

Dans ce même tems le P. *Spinola* retournant en Portugal avec un jeune Chinois nommé Michel *Xinfoçum*, âgé de 30 ans, passa par l'Angleterre, & vit à Oxford Thomas *Hyde*, très-versé dans les Langues Orientales, sur tout dans la Persane; lequel par le secours du jeune Chinois, s'instruisit plus à fond qu'il n'avoit fait jusqu'à lors de la Litterature Chinoise. Les fruits de ce commerce parurent par une Lettre de Hyde écrite à Edward *Bernard*, touchant les poids & les mesures de la Chine, en 1688: par ce qu'il publia en 1694. touchant les jeux de ce Pays-là, dans ses Livres sur *les Jeux des Orientaux*: & par une Chronologie Chinoise plus exacte que celle de Golius, & inserée dans son *Histoire de la Religion des anciens Perses*, imprimée en 1700.

Le P. *Grimaldi*, pendant son séjour à Berlin, fut encore d'un grand secours à Menzel, qui en 1696. mit au jour en Allemand une Chronologie des Rois de la Chine, avec les noms de ceux-ci en caracteres Chinois, tirés du petit Livre intitulé *Siao-ul-lun*, dont il fit imprimer le commencement traduit du Chinois à la tête de cette Chronologie: & notre Auteur a inseré ce commencement avec ses Commentaires dans l'Ouvrage dont nous rendons compte.

Menzel fit alors une entreprise bien plus considerable: car ayant reçû des Indes un double exemplaire du Dictionnaire Chinois appellé *C,u-guei*, il en partagea l'un

en 8 grands Volumes qu'il fit relier avec du papier blanc entre les feuillets dans la vûë d'y inscrire les significations de chaque lettre ; & il avoit déja fait quelque progrès dans cette entreprise, lorsque pour sonder le goût du public il fit imprimer un Essai de cet Ouvrage sous le titre : *Chinensium Lexici caracteristici inscripti* Çu-gueï, *hoc est, de litterarum generibus & speciebus, sub litteris radicalibus & earum compositis, primo caracteristicè, Sinicè & Latinè verbo tenus explicati, & novis Lexici* Chim-çu-tam, *& aliis necessariis litteris plurimis aucti & correcti Volumen primum ; manu factum & scriptum à Christiano Menzelio.* Ce Dictionnaire manuscrit, ainsi qu'un ample Recueil d'Observations tirées de la Grammaire du P. Martini, des Lettres du P. Couplet, du Lexique de François *Dias*, & d'autres Monumens servent aujourd'hui d'ornement à la Bibliothéque de Berlin.

Feu M. *Leibnitz*, si zélé pour l'avancement des Sciences & des Arts, n'est point ici oublié parmi les Promoteurs de la Litterature Chinoise. On y parle aussi de M. *Kæmpfer* qui a donné les caracteres Chinois de plusieurs plantes & de plusieurs autres productions de la nature, mais seulement interpretés en Langue Japonoise. On y fait mention de Polycarpe *Lyser* qui se disoit possesseur d'une Clef Chinoise, qu'il devoit publier, & que notre Auteur prétend être l'Ouvrage de feu Menzel. Mais quoiqu'il en puisse être, cette Clef n'a point encore vû le jour. M. Bayer nomme aussi quelques Savans d'Italie, recommandables par quelque érudition de cette espece.

Il passe de-là aux François, & raconte le peu qu'il a pu apprendre jusqu'ici des travaux de cette Nation par rapport à la Litterature Chinoise, entrepris par les soins de M. l'Abbé BIGNON, *cujus* (dit-il) *in omnem artium amplitudinem tanta extant merita & tam illustria, ut nostram laudem illius decora longè exsuperent.* Tout ce que M. Bayer a donc pu sur cet article recueillir de ses conversations avec son confrere M. *Delisle*, Professeur d'Astronomie à Petersbourg, se reduit à savoir que le jeune Chinois, Arcade *Hoam*, fut d'abord employé à interpreter les Livres Chinois de la Bibliothéque du Roi, puis à composer pour cette Langue une Grammaire & un Dictionnaire ; qu'on lui associa dans ce travail M. *Fréret*, comme très-versé dans les Langues Orientales, & dans la Géographie tant ancienne que moderne : que MM. Etienne & Michel *Fourmont*, Professeurs Royaux & de l'Academie des Belles-Lettres, se joignirent bien-tôt à ces deux premiers Acteurs, & qu'après la mort d'*Hoam*, les deux freres, mais sur tout l'aîné, se chargerent seuls de ce grand & pénible Ouvrage : qu'on leur remit pour cet effet, tous les Livres Chinois rassemblés dans la Bibliothéque Royale, tous ceux qui se trouvoient dans le Collége des Missions étrangeres & ailleurs : qu'on avoit déja 5000 caracteres

Chinois ramaſſés, & gravés en bois par les ſoins d'*Hoam* & de ſes aſſociez pour la conſtruction d'un Dictionnaire ; qu'on travailloit à raſſembler les 70000 autres qui reſtoient pour le rendre complet. Voila tout ce qui eſt venu à la connoiſſance de notre Auteur touchant un travail, qui eſt aujourd'hui pouſſé à tel point qu'on peut le regarder comme preſque achevé : en ſorte que la Grammaire & le Dictionnaire Univerſel de la Langue Chinoiſe ſeront bien-tôt en état d'être publiés.

M. Bayer termine ce détail hiſtórique touchant la Litterature Chinoiſe par quelques particularitez ſur l'Ouvrage du P. *Souciet*, Jeſuite, concernant l'Aſtronomie & la Chronologie de cet Empire (Ouvrage qui n'eſt point encore tombé entre ſes mains) & par quelques reflexions ſur ce que penſoit au ſujet de l'érudition des Chinois en général feu l'Abbé *Renaudòt*, qui n'en penſoit pas avantageuſement.

L'Auteur vient enfin à ce qui le regarde en particulier par rapport à l'Ouvrage qu'il publie aujourd'hui. Né avec beaucoup de goût pour l'étude de l'antiquité, il s'appliqua d'abord ſingulierement à celle des Langues Orientales, telles que l'Hébraïque, l'Arabe & la Cophte. Mais ſe trouvant à la campagne en 1713. une belle paſſion pour la Litterature Chinoiſe le ſaiſit auſſi ſubitement qu'auroit pu faire (dit-il) un rhume de cerveau [*gravedo quædam.*] Toutes ſes démarches, toutes ſes penſées, même juſqu'à ſes ſonges, n'avoient pour objet que le Chinois. Il ſe figuroit (continue-t-il) que s'il étoit aſſez heureux pour faire en ce genre quelque découverte, le Roi, comme dit le proverbe, ne ſeroit pas ſon couſin. Semblable à ces lapins (pourſuit-il) qui ſur le point de faire des petits, ramaſſent de tous côtez des proviſions dans leurs nids : il raſſembloit dans ſon Cabinet tous les materiaux qu'il jugeoit propres à la conſtruction d'un Dictionnaire Chinois & d'une Grammaire. Les Opuſcules de Hyde, de Menzel & de Muller y tinrent le premier rang. Pendant ſon ſéjour à Berlin, ſes richeſſes ſe multiplierent par les ſecours qu'il tira de la Bibliothéque de cette Capitale & des conferences qu'il eut avec le ſavant M. *Veyſſiére de la Croze.* Il en publia un Eſſai en 1718. à Conigſberg ; & c'eſt un Memoire touchant l'Eclipſe obſervée à la Chine vers le tems de la Paſſion de J. C. & dont on a déja parlé plus haut. Appellé enſuite à l'Academie de Péterſbourg, il penſa plus ſérieuſement que jamais à l'execution d'un projet formé tant de fois inutilement en faveur de la Litterature Chinoiſe ; & par la protection & les conſeils de M. Théophane *Precopovitz*, Archevêque de Novogrod, il eſt venu à bout d'en expoſer cet échantillon aux yeux du public.

Il a partagé ſon Ouvrage en deux Tomes, dont le premier diviſé en deux Livres, roule ſur la Grammaire & ſur la Litterature ou l'écriture Chinoiſe. Il a tiré cette

Grammaire

Grammaire en partie de celle du P. Martini, de celle du P. Couplet, & d'une troisiéme dont il ne nomme point l'Auteur. Il observe que dans celle qu'il nous donne, la Syntaxe qui devroit en faire un article important, y est absolument omise, faute de lumieres suffisantes. Dans son second Livre, M. Bayer explique ce qui concerne la Litterature Chinoise d'après les lettres très-exactes & très-détaillées écrites à Menzel par le P. Couplet, d'après les papiers & les Memoires de cet Allemand, d'après le Dictionnaire de Dias, & d'après ses propres Observations. Il y dit peu de chose touchant l'éloquence des Chinois; & il laisse à quelque autre (dit-il) ce point à discuter plus particulierement. Il a joint à tout cela une Grammaire de la Langue vulgaire de *Chin-cheo*, qu'il a trouvée dans la Bibliothéque de Berlin écrite sur du papier de soye en Espagnol par un Religieux Franciscain, & qu'il a déchiffrée non sans beaucoup de peine, à l'aide d'un Espagnol. Cette Langue est proprement un dialecte ou un jargon de la Chinoise, tel qu'on le parle dans un petit Pays de la Province de *Hu-quam*, sur les confins de celle de *Can-ton*. L'Auteur souhaiteroit fort que l'on pût ainsi ramasser tous les dialectes des Provinces de la Chine sur l'esperance d'en recueillir un fruit considerable; & c'est sur quoi il s'expliquera plus au long dans la suite. On trouve, outre cela, trois morceaux curieux à la fin de ce premier Volume: savoir, 1°. Une Lettre écrite à M. Bayer par les Missionnaires de *Tranguambar*, & très-interessante par l'érudition & les varietez qu'elle contient: 2°. La proposition d'une Clef Chinoise faite par feu Muller, & réimprimée ici à cause de sa rareté, & afin qu'on puisse comparer ses promesses vaines & frivoles avec ce que ces deux Volumes offrent de réel & de solide sur la même matiere: 3°. Une Lettre du même Muller, écrite à Jean *Hevelius*, imprimée ici d'après l'original de l'Auteur, & qui concerne une Eclipse Solaire vûë à Pequin en *1665*. au mois de Janvier.

Quant au second Volume de cet Ouvrage, il renferme deux *Léxiques* ou Dictionnaires & quelques Dissertations. Dans le premier Léxique, l'Auteur a montré la méthode de disposer par classes les caracteres Chinois & de les rapporter à leurs premiers élémens ou à leurs racines. Il eût fort souhaité y mettre beaucoup plus d'exactitude; mais il lui eut fallu pour cela sous sa main les 80 mille caracteres de cette Langue, & publier par consequent un énorme Volume. Or ce n'étoit point son dessein, & la chose ne lui étoit pas possible, puisqu'il n'avoit jusqu'ici pu rassembler qu'un peu plus de 10 mille de ces caracteres. Encore n'en donne-t-il à present que 2200; & cette indigence ne lui a pas permis de les ranger dans l'ordre le plus convenable, selon lui, & qui seroit de mettre sous les premiers élémens, les seconds, sous ceux-ci les troisié-

mes, ſous ceux ci les quatriémes, &c. au lieu qu'il s'eſt vû contraint de placer ſous ces ſeconds élémens, non ſeulement les troiſiémes, mais encore les quatriémes & les cinquiémes; ſous les troiſiémes, les ſixiémes, les ſeptiémes, les huitiémes, &c. C'eſt encore cette même diſette qui l'a mis dans la neceſſité de laiſſer quelques claſſes entierement vuides. Mais d'un autre côté il ne faut pas s'imaginer que les Dictionnaires Chinois ſoient conſtruits avec cette exactitude d'arrangement qu'on voit regner dans les nôtres, & que l'Auteur s'attend bien à rencontrer dans le Dictionnaire Chinois que nous prepare M. *Fourmont* l'aîné. Du reſte, un Dictionnaire comme celui-ci ne peut ſervir qu'à traduire le Chinois en Latin; il en faut un autre pour tourner le Latin en Chinois, & il en faudroit même de particuliers pour les differentes conditions, pour les Négocians, par exemple, pour les Ambaſſadeurs, &c. M. Bayer donne ici l'eſſai d'un Dictionnaire de ce genre, pour les divers Offices de la Cour Chinoiſe, de même que pour les differens emplois tant civils que militaires.

A l'égard des divers morceaux imprimés à la ſuite du Lexique, on trouve en premier lieu la Vie de Confucius, avec les caracteres Chinois & telle qu'elle a paru dans l'Edition de Goa, excepté les changemens qu'y a faits le P. Couplet dans celle de Paris: 2°. Le Livre du même Philoſophe intitulé *Ta-hio*, en Chinois & en Latin: 3°. Le Livre *Siao-ul-lun*, avec le Commentaire de l'Auteur ſur les Origines Chinoiſes; dans lequel il n'a d'autre but que de montrer que l'Hiſtoire & les Antiquitez Chinoiſes ne peuvent en rien préjudicier aux véritez qu'enſeigne l'Ecriture Sainte touchant l'origine du monde & celles de toutes les Nations: 4°. Une Chronologie Chinoiſe empruntée de Golius, de Hyde, du P. Noël, & des propres Obſervations de l'Auteur: 5°. Une Diſſertation ſur les poids & les meſures, tirée des mêmes ſources: 6°. Des Reflexions ſur les Tables des Eclipſes. M. Bayer en fait ici d'importantes (des reflexions) ſur les conſequences que les incrédules (un Toland par exemple) pourroient tirer à leur avantage, de ce génie de la Langue Chinoiſe ſi different de celui qui caracteriſe toutes les autres Langues; d'où ils inféreroient que les Chinois n'auroient auſſi rien de commun pour l'origine avec toutes les autres Nations.

On peut voir de quelle maniere il refute un tel ſentiment; & les Obſervations ſenſées qu'il fait ſur les changemens que la longue ſuite des ſiécles eſt capable d'introduire dans les Langues, ſoit par l'allongement des mots, ſoit par leur accourciſſement, ce qui par ſucceſſion de tems les défigurent à tel point qu'ils ne ſont preſque plus reconnoiſſables, & ne conſervent preſque rien de leur premiere origine. La Langue Chinoiſe offre un exemple bien marqué de l'accourciſſement des mots, tous ceux

de cette Langue n'étant presque plus que des monosyllabes : & l'Auteur en trouve un pour l'allongement dans les Dialectes de la Langue Finlandoise, dont certains mots allongés outre mesure empêchent que les Finlandois ne s'entendent les uns les autres : il en allegue pour preuve ces mots : *Leibe*, *Leibeibébe*, *Leipeipéveibe*, pain : *Jomist*, *Jopomipist*, *Jomomisvomis*, boisson : *Peive*, *Pépeivépe Péveibéveibe*, jour : *Taivas*, *Tapaivapa*, *Taivaivasvaivas*, ciel : *Issa*, *Ipisspe*, *Ississavissa*, pere.

D'ailleurs, observe l'Auteur, il n'est pas absolument vrai que la Langue Chinoise n'ait que des monosyllabes (& il produit quelques exemples du contraire) ni que leur Langue n'ait aucun rapport à celles de tous les autres peuples, puisqu'on lui remarque assez d'affinité avec celles des Nations du voisinage de la Chine, tels que les Japonois, les Tonquinois, les Cochinchinois, les Tartares du Tangut & du Tibet, comme on peut en juger par l'inscription écrite en cette derniere Langue, envoyée à M. l'Abbé *Bignon* par le feu Czar Pierre le Grand, déchiffrée & traduite en Latin par MM. Fourmont, puis en Moscovite par M. *Sohier* Interprete du Roi pour cette Langue, & renvoyée au Czar avec cette explication. M. Bayer l'a fait imprimer dans sa Préface.

En la finissant, il s'est ressouvenu fort à propos de deux Savans, dont les Ecrits sur la Langue Chinoise ne lui ont pas été inutiles, soit pour le confirmer dans ses notions sur cette Langue, soit pour lui fournir de nouvelles lumieres. Le premier est feu M. Hadrien *Reland*, qui dans ses Dissertations sur les Langues Orientales, n'a pas oublié celle du Japon, celle de la Chine, & les caracteres de cette derniere. Nous ne repeterons point ici d'après M. Bayer, ce que nous avons dit de ces Dissertations, lorsqu'elles parurent, & que nous en rendîmes compte dans notre Journal. Le second Savant que notre Auteur a consulté encore avec fruit, est M. Laurent *Lange*, Résident du Czar à la Cour de Pequin pendant plusieurs années, & par consequent très-instruit du Gouvernement & de la Litterature des Chinois. M. Bayer l'ayant sçû de retour à Moscou lui a fait par Lettres plusieurs questions, ausquelles M. Lange a répondu, comme on le peut voir ici ; lui envoyant au surplus la juste mesure du pied Chinois, que notre Auteur compare ici avec le pied de diverses Nations Européennes ; & quelques éclaircissemens sur les poids. Il a vû encore un Calendrier Chinois envoyé à la Bibliothéque de Berlin par l'Abbé *Crosélli* revenu depuis peu de la Chine à Moscou avec l'Ambassadeur du Czar : Calendrier dont M. Bayer donne ici la Notice, de même que celle de cinq autres Livres Classiques Chinois arrivés dans la même Bibliothéque.

L'Auteur seroit fort tenté (dit-il à la fin de cette Préface) de composer une Histoire suivie du Chri-

ſtianiſme de la Chine & des autres Régions de l'Aſie Septentrionale, depuis ſon commencement juſqu'à l'arrivée des Miſſionnaires dans ces Pays-là, & de faire de ce détail hiſtorique un troiſiéme Tome de ſon *Cabinet Chinois*. Il ne deſeſpere pas de pouvoir executer ce projet.

Dans un autre Journal, nous ferons connoître plus particulierement au Public le corps de cet Ouvrage de M. Bayer, c'eſt-à-dire ſa Grammaire Chinoiſe, ſon Dictionnaire pour la même Langue, & les Opuſcules qui le ſuivent.

TRAITE' DES MATIERES CRIMINELLES; SUIVANT l'Ordonnance du mois d'Août 1670. *contenant les differentes queſtions qui peuvent naître ſur cette matiere, avec les Edits & Déclarations du Roi, Arrêts & Reglemens intervenus depuis l'Ordonnance.* A Paris, au Palais, chez Théodore *le Gras*, au troiſiéme pilier de la Grand'Salle, à *L* couronnée. 1732. *in*-4°. pag. 419.

L'INSTRUCTION du procès eſt une des choſes des plus importantes en matieres Criminelles, cependant il s'eſt paſſé pluſieurs ſiécles ſans qu'on eût en France des Loix certaines ſur cette matiere, l'ordre judiciaire qu'on y obſervoit dépendoit de l'uſage, & cet uſage étoit different ſuivant les Juriſdictions où l'affaire étoit inſtruite. François I. fit quelques Reglemens pour la procedure criminelle par l'Ordonnance de 1539. mais le peu de diſpoſitions de l'Ordonnance de François I. ſur la procedure criminelle laiſſoit encore de grandes incertitudes par rapport aux points les plus importans, & de grandes varietez dans l'uſage des differens Tribunaux, comme on le voit par les Ouvrages ſur la pratique depuis 1539. juſqu'en 1670. que Louis XIV. fit publier l'Ordonnance Criminelle. Les Praticiens & les Juriſconſultes qui ont écrit depuis ce tems-là ſur cette matiere, n'ont travaillé qu'à expliquer les diſpoſitions de cette Ordonnance, & la maniere dont elle doit être obſervée. M. Bornier Lieutenant particulier en la Senéchauſſée de Montpellier, donna le premier un Commentaire ſur cette Ordonnance, ſous le titre de *Conference des Ordonnances de Louis XIV. Roi de France & de Navarre, avec les anciennes Ordonnances du Royaume, le Droit Ecrit & les Arrêts.*

En 1718. M. Bruneau Avocat au Parlement, publia des Obſervations & des Maximes ſur les Matieres Criminelles: Livre où l'on trouve des Remarques utiles, quand on ſçait les ſéparer d'une infinité de choſes communes, ou qui n'ont point de rapport aux ſujets que l'Auteur entreprend de traiter.

Le Livre dont nous avons preſentement à rendre compte peut être regardé comme un nouveau Commentaire ſur l'Ordonnance de 1670. chaque Chapitre répond à un

des Titres de l'Ordonnance, à l'exception des deux premiers Titres que l'Auteur a réunis dans le premier Chapitre. Il y a joint deux Chapitres qui concernent les crimes en particulier. Ce dernier Chapitre est composé de 20. Observations, dans chacune desquelles l'Auteur parle de quelque crime particulier, & des peines ausquelles doivent être condamnés ceux qui en sont convaincus. Notre Auteur a eu soin de joindre aux dispositions de l'Ordonnance de 1670. celles des Edits & des Déclarations, même des Arrêts de Reglement du Parlement de Paris qui y ont rapport, & qui sont posterieures à cette grande Ordonnance. Par rapport aux questions qui ne sont pas décidées par les Ordonnances, il a consulté les Loix Romaines, les Auteurs Criminalistes, & les Arrêts particuliers.

Après cette idée générale de l'Ouvrage, il ne nous reste qu'à donner ici quelques exemples. Nous citerons le premier du Chapitre 12. de l'Interrogatoire des accusés. L'Auteur commence par la définition de l'interrogatoire en matiere criminelle. Il dit que c'est » un Acte par lequel le Juge interroge l'accusé qui le subit, sur » la vérité des faits resultans de la » plainte & de l'information ou » autres pieces secretes, pour tâ» cher d'en sçavoir & tirer l'éclair» cissement par sa bouche, & redi» gé par écrit par le ministere d'un » Greffier ou autre Officier ou » Commis ayant caractere, pour » ses réponses servir, si faire se » peut, à la charge ou décharge de » l'accusé. « L'Auteur remarque ensuite, qu'autrefois les accusés se défendoient par le ministere des Avocats, mais que par l'Ordonnance de 1539. on introduisit l'interrogatoire des accusés pour les faire répondre par leur propre bouche & sans secours ni ministere d'autrui. Cet interrogatoire est de consequence pour avoir la preuve entiere du crime par la confession de l'accusé.

On explique ensuite de quelle maniere doit être fait cet interrogatoire suivant l'Ordonnance de 1670. dont on rapporte les dispositions sur ce sujet. Cette Ordonnance permet à l'accusé de prendre droit par les Charges, quand le titre de l'accusation n'est point un de ces crimes graves qui peuvent donner lieu de condamner à des peines afflictives. La raison que rend notre Auteur de la difference par rapport à cet article, entre les deux especes de titres d'accusation, est que celui qui est accusé d'un crime grave ne doit point être condamné sur sa seule confession, *non auditur perire volens*, & que ce seroit sa déclaration qui deviendroit le fondement de la condamnation, si l'accusé déclaroit en ce cas qu'il veut prendre droit par les Charges.

L'article 21 du titre de l'Ordonnance criminelle où il est parlé de l'interrogatoire, veut que l'accusé subisse un dernier interrogatoire immédiatement avant le jugement du procès. L'accusé doit être inter-

rogé sur la sellette s'il y a des conclusions du ministere public qui tendent à une peine afflictive. Cette disposition a été renouvellée par deux Déclarations du Roi du 10 Septembre 1682. & 13 Avril 1703. elles ont ajoûté que quand les conclusions ne vont pas à une peine afflictive, les accusés subiront ce dernier interrogatoire, derriere le Barreau & debout.

Cette formalité doit être observée dans les Officialitez, à peine de nullité de l'interrogatoire & du jugement rendu en consequence: c'est, ajoûte notre Auteur, la Jurisprudence certaine du Parlement de Paris, ainsi qu'il paroît par les Arrêts, & entr'autres par un qui a été rendu en la Chambre de la Tournelle du 15 Juillet 1708. sur les conclusions de M. l'Avocat Général de Lamoignon de Blancménil.

Voici un avis important que l'Auteur donne aux Juges sur l'interrogatoire. » Il ne doit point » être fait captieusement ni en » biaisant; c'est-à-dire, par » subtilité, ni encore moins en » homme passionné, fâché & en » colere, ni malicieusement. Le » Juge ne doit point pareillement » abuser de l'accusé, comme de » lui promettre l'impunité de son » crime lors de l'interrogatoire, » dans la vûë de lui faire avoüer le » crime dont il est accusé; cela est » captieux & défendu; car comme » il n'est pas permis à ce Juge de » tenir parole à cet accusé, s'il le » trouve coupable, il ne le sçauroit » absoudre; on ne pourroit même » asseoir une condamnation sur » une confession ainsi extorquée par » ruse & par surprise, il doit aussi » rediger les réponses de l'accusé, » tant à charge qu'à décharge.

Notre Auteur finit ce Chapitre par quelques reflexions qu'il fait sur les déclarations d'un accusé. Sa seule confession dans l'interrogatoire ne suffiroit pas pour le condamner à une peine afflictive, il faudroit encore d'autres preuves, soit testimoniales, soit par écrit. Une confession extrajudiciaire de l'accusé ne suffiroit pas non plus pour asseoir une condamnation contre l'accusé, quand même elle seroit écrite, & qu'on l'auroit trouvée dans sa poche lors de la capture ou autrement, à moins qu'il ne la réitérât dans les interrogatoires subis devant le Juge, & qu'elle ne fût soûtenuë de quelques autres preuves. La déclaration d'un accusé même dans les interrogatoires, qui font partie de la procedure, ne feroient qu'une demie preuve contre les complices qu'il déclareroit.

A l'égard du serment qu'on fait prêter aux accusés avant l'interrogatoire, notre Auteur est persuadé que c'est presque toûjours un faux serment, parce qu'il n'y a guéres de criminels qui ne croyent qu'ils ne sont point tenus de déclarer leurs crimes au Juge qui les interroge au préjudice de leur honneur & de leur vie. Néanmoins le Juge est obligé de faire prêter ce serment à l'accusé pour satisfaire à l'Ordonnance.

Quelques traits du Chapitre 19e

sur la question & torture nous fourniront un second exemple. L'Auteur définit la question : » une espece de peine prononcée contre » un accusé, non condamné définitivement, non pas comme une » peine par rapport au crime, mais » à l'effet de l'obliger à avoüer son » crime, ou à déclarer ses complices. « D'où l'Auteur conclut qu'il y a deux especes de questions, l'une provisoire qui tend à forcer celui qui doit subir la mort à avoüer le crime pour lequel il est condamné, l'autre préalable pour forcer un coupable condamné à déclarer ses complices. Il y a encore la question ordinaire & l'extraordinaire. L'Auteur explique ensuite les differentes manieres dont on donne la question, soit au Parlement de Paris, soit dans les autres Parlemens du Royaume. Il fait voir que pour condamner à la question provisoire, suivant l'Ordonnance de 1670. il faut 1°. que celui qu'on condamne soit accusé d'un crime capital : 2°. Que le crime soit constant : 3°. Qu'il y ait des preuves considerables que l'accusé ait commis le crime. Cette troisiéme condition est celle qui peut donner lieu à plus de difficultez. Sur quoi notre Auteur observe, qu'un seul indice ne suffit pas, qu'il faut des indices *puissans* contre l'accusé que ce ne seroit pas même assez de la déposition d'un seul témoin, si elle n'étoit accompagnée d'autres indices, que la déclaration d'un des accusés ne suffiroit pas pour condamner un des coaccusés à la question ; il en est de même de la déclaration que l'un des accusés fait à la mort, si le condamné n'a point été confronté à celui qu'il a chargé par sa déclaration, ou de la déclaration faite par un blessé en mourant que c'est l'accusé qui l'a tué. Mais la confession de l'accusé faite hors de jugement, & depuis déniée par l'accusé devant son véritable Juge, pourroit donner lieu à la question provisoire, pour peu que la confession fût aidée d'autres indices.

Après plusieurs autres décisions tirées tant des Ordonnances que de la pratique sur la question, l'Auteur demande aux Juges la permission de leur representer, que c'est une chose bien délicate de condamner un accusé à la question provisoire. Un accusé qui a subi la question sans rien avoüer est souvent estropié pour le reste de ses jours, quoique par le jugement définitif il se trouve renvoyé de l'accusation. Mais ce qui lui paroît mériter le plus d'attention, c'est que le Juge ne peut guéres s'instruire par ce moyen de la vérité des faits ; il peut arriver que l'accusé coupable qui a beaucoup de patience & d'obstination, ne déclare rien, & que l'innocent vaincu par la force des tourmens déclare un crime dont il n'est point coupable : ce qui a fait dire à un ancien Criminaliste, que l'invention de la question provisoire est plûtôt *un essai de patience que de vérité*. L'Auteur joint à ces reflexions un exemple tiré de Valére-Maxime qui fait trembler, c'est

celui d'un esclave de Marcus-Avius, lequel fut pendu après avoir déclaré à la question qu'il avoit tué un autre esclave nommé Alexandre. Ce dernier revint ensuite à la maison de son maître. M. Nicolas Président au Parlement de Bezançon, a donné un Traité au public en 1681. où il rapporte ce qu'on peut dire pour montrer que la question provisoire est non seulement inutile, mais encore dangereuse. Il faut néanmoins convenir qu'elle est très-ancienne. On en trouve des vestiges dans l'ancien Testament, & il y a dans le Digeste des dispositions précises qui l'autorisent.

Le Volume finit par le Recueil d'Edits, des Déclarations & d'Arrêts de Reglemens, concernant les matieres criminelles depuis 1670. lequel est suivi d'un autre Recueil des Edits & des Déclarations de Louis XIV. & de Louis XV. contre les duels & des Reglemens des Maréchaux de France sur le même sujet.

OBSERVATIONS DE MEDECINE SUR LA MALADIE appellée Convulsion. Par un Medecin de la Faculté de Paris. A Paris, chez *Lambert*, ruë S. Jacques, à la Sagesse, vis-à-vis la ruë de la Parcheminerie. 1732. Brochure *in*-12. pp. 32.

L'AUTEUR de ces Observations commence par avertir que son dessein n'est point de discourir des mouvemens extraordinaires qu'on a vû faire de tout tems aux imposteurs, & dont plusieurs Auteurs célébres ont suffisamment parlé. Il met au nombre de ces prétendues merveilles ce qui s'est passé autre fois chez les Religieuses de Loudun qu'on regardoit comme possedées, & l'Histoire qui se lit dans M. de Thou de cette fille de Romorantin nommée Marthe, laquelle faisoit autant de contorsions que les Poëtes en attribuent à la Prêtresse de Delphes : il met au même rang les roulemens d'yeux, les tremblemens & les postures extraordinaires des Coakers d'Angleterre : après cet avis il entre en matiere & définit ce que c'est, selon lui, que la convulsion : ce mouvement, dit-il, n'est autre chose qu'un mouvement tonique dérangé, & le mouvement tonique est une certaine tension des parties, qui fait que les liqueurs passent facilement par les pores & pénétrent les vaisseaux les plus déliés. Ainsi, ajoûte-t-il, quand l'équilibre est perdu, c'est alors que la convulsion arrive ; les muscles ne sont plus d'intelligence, & le mouvement des parties solides est dérangé. Cela posé comme un principe reçû, à ce qu'il prétend, de tous les Medecins, il parcourt quelques causes de la convulsion.

Il remarque d'abord qu'elle est souvent produite par des odeurs, puis il décrit le mouvement convulsif qu'excite le bout d'un fétu doucement insinué dans le nez ;

prenez une plume, dit-il, agitez-en légérement les narines de l'homme du monde le plus sain & qui se porte le mieux, vous le voyez sur le champ s'agiter avec violence, éternuer avec force, & avoir des convulsions horribles ; tout son corps travaille, les solides comme les fluides s'ébranlent ; des muscles sans nombre entrent en contraction ; ceux du bas-ventre, de la poitrine, de l'omoplate, *&c.* souffrent une compression générale ; il se fait une expulsion universelle de toutes les liqueurs ; les mucositez du nez s'échappent ; la salive, les pleurs, la sueur, l'urine, *&c.* coulent chacune de leurs côtez. Comme l'éternument est une chose très-commune on ne s'étonne pas à la vûë de cette action ; mais quand on y refléchit on y trouve un véritable sujet de surprise & on ne peut s'empêcher d'admirer la liaison extrême qu'ont ensemble toutes les parties du corps, puisqu'un mouvement si leger excité dans le nez, est capable de mettre tous les organes en trouble & en desordre. Notre Auteur prend ici occasion de parler de ces convulsions étranges que la simple vûë d'un chat, d'une souris, & de quelques autres objets, causent à certaines personnes, & de celles que la presence seule de ces sortes de choses, sans qu'elles frappent les yeux, ne laisse pas d'exciter. On voit des gens qui entrant dans une chambre, où sera caché un chat, une souris, du lard, du fromage, *&c.* tombent aussi-tôt en convulsion, & ne reviennent de cet état que lorsqu'on a écarté d'eux la cause qui les y a mis, ce qui fait voir combien une simple émanation de corpuscules a de pouvoir sur le corps humain. Il y a des choses, observe notre Auteur, qui étant mises sur le bord des lévres, causent d'affreuses convulsions. sur quoi il rapporte l'exemple suivant. Feu mon pere, dit il, aussi Medecin de la Faculté de Paris, fut appellé pour voir un jeune homme de 17 à 20 ans, fort sage & d'une vie très-reglée, lequel sans avoir fait aucun excès, devint comme furieux ; il s'elevoit jusqu'au ciel de son lit, en tournant ses membres de diverses manieres toutes plus étranges les unes que les autres, & faisant des cris & des hurlemens affreux. De sorte que tous ceux qui le voyoient, le croyoient possedé. Ce jeune homme, qui est encore vivant, & qui a bien 35 ans, apprenoit à peindre, & étoit si appliqué à son travail, qu'un jour peignant à l'huile, il mit sans y penser, le bout d'un de ses pinceaux à la bouche, & réitera la chose plusieurs fois, ce qui le fit entrer dans les convulsions qu'on vient de décrire, mon pere par des remedes convenables, retablit dans ce jeune homme les fonctions dérangées, & le malade qui avoit été plusieurs mois dans ces convulsions, fut entierement guéri.

Après ce recit, l'Auteur parle de convulsions produites par la vûë de personnes attaquées du même mal, & il cite là-dessus l'exemple

d'un jeune homme qui, un Vendredi-Saint, ayant vû à la Sainte Chapelle de Paris, plusieurs épileptiques, tomba sur le champ d'épilepsie.

Il y a des convulsions qui viennent de colère, d'autres d'une passion violente d'amour, d'autres de mélancholie, *&c.* Notre Auteur, à l'occasion de ce dernier point, dit que le son des instrumens est souvent un excellent remede contre la mélancholie, & il raconte à ce sujet, que son pere guérit un jour par un concert, l'esprit d'un homme qui se disoit la quatriéme Personne en Dieu, & s'étoit mis en tête d'établir la *Quaternité.* Le concert n'étoit pas encore fini, qu'on trouva au malade le pouls tout changé, & que la raison lui revint; de quoi tous les assistans furent extrêmement surpris. Mon pere, dit notre Auteur, lui avoit fait prendre auparavant tous les remedes imaginables, & la maladie continuant toûjours, il essaya enfin ce dernier.

Comme le bâillement est une espece de convulsion, l'Auteur parle ici du bâillement, puis il vient aux diverses impressions que l'air fait sur nos corps, & il remarque que les sels qui s'élevent dans l'air & les matieres sulphureuses & terrestres qui composent les brouillards, sont souvent propres à produire des convulsions dans les personnes d'un certain temperament. C'est la derniere observation de ce petit Livre, dans lequel au reste on ne paroît pas avoir eu dessein d'approfondir beaucoup la matiere dont on y parle.

RERUM ITALICARUM SCRIPTORES, *&c.*

C'est-à-dire: *Recueil des Ecrivains de l'Histoire d'Italie, depuis l'an* 500. *jusqu'à l'an* 1500. *Par M.* MURATORI. *Tome VII. col.* 1170. A Milan, par la Societé Palatine. 1725.

IL en est de ce septiéme Volume comme de ceux qui l'ont précédé; toutes les Pieces qui le composent ne sont pas également curieuses; quelques-unes paroissent pour la premiere fois. Les autres étoient connues, mais les fautes des Copistes en avoient affoibli le mérite. Quand M. Muratori ne nous donneroit que des feuilles volantes qui se perdent dans les Bibliothéques, il rendroit un service très-considerable au public. Il seroit à souhaiter que tous les Bibliothécaires imitassent notre illustre Editeur. La Republique des Lettres se trouveroit enrichie d'un nombre infini d'Ouvrages dévoüés aux vers & dont la lecture serviroit à éclaircir ou à confirmer des faits encore obscurs, ou problématiques.

Pour donner au public une juste idée de ce Recueil, nous suivrons l'ordre que nous avons observé dans nos Extraits précedens.

Nous nous flattons qu'il ne nous échapera rien de ce qui pourra favoriser la curiosité du Lecteur.

La premiere Piece de ce Volume, est une Chronique composée par Romuald II. Archevêque de Salerne, qui vivoit vers la fin du douziéme siécle. Elle renferme ce qui s'est passé depuis le commencement du monde jusqu'en 1177. Romuald fut un des Légats envoyé à Venise pour proposer les moyens d'accorder le Pape Alexandre III. avec l'Empereur Fréderic-Barberousse: il est étonnant qu'un Ouvrage si considerable, & connu même de quelques Sçavans, n'eût point encore été imprimé. Baronius le cite sur les années 1084. & 1177. assurant qu'il en avoit vûs deux exemplaires. M. Muratori en indique 4, celui de la Bibliothéque du Vatican, celui de Salerne, celui de la Bibliothéque du Roi, & enfin celui de Milan. C'est ce dernier manuscrit enrichi des notes de M. Sassi que M. Muratori a inseré dans ce Volume.

Alexandre III. ayant succedé à Adrien IV. l'an 1159. trois Cardinaux mécontens de cette élection, entreprirent d'en faire une autre, ils élurent Octavien l'un d'eux qui prit le nom de Victor III. cet Antipape s'installa par force, & fit emprisonner son Compétiteur, mais le peuple se souleva & se déclara en faveur d'Alexandre. L'Empereur Fréderic-Barberousse étoit pour lors en Italie. Dans ce partage on eut recours à lui; il cita les deux concurrens à Pavie, où il indiqua un Concile pour les juger. Alexandre refusa de s'y trouver; Victor y assista, & après avoir fait confirmer son élection irréguliere, il porta une Sentence d'excommunication contre Alexandre, qui de son côté excommunia Fréderic. Après plusieurs tentatives de guerre & de négociation, Fréderic ménagea avec le Pape Alexandre une entrevûë à Venise, où la paix fut concluë. Quelques Auteurs ont dit qu'Alexandre en levant les censures qu'il avoit lancées contre l'Empereur, lui *mit le pied sur le col*, *& lui dit ces paroles du Pseaume 90. vous marcherez sur l'aspic & sur le basilic, vous foulerez aux pieds le lion & le dragon.* Que Fréderic répondit: *ce n'est pas à vous que ces paroles ont été dites, mais à Pierre*; & qu'Alexandre repliqua: *& à moi & à Pierre.* Le Cardinal Baronius se sert de la Chronique de Romuald pour prouver que toutes ces choses sont autant de fables, dont la fausseté est démontrée par les Lettres mêmes d'Alexandre, où il rapporte de quelle maniere se fit cette entrevûë.

2°. L'Histoire de Sicile par Hugo-Falcandus, corrigée sur les anciennes Editions. Hugo-Falcandus, Trésorier de l'Eglise de S. Pierre de Palerme en Sicile, fleurissoit dans le douziéme siécle, on le croit originaire de Normandie. Il écrivoit son Histoire sous Guillaume I. dit le Mauvais, qui regna depuis l'an 1152. jusqu'en 1166. & il la conduisit jusqu'aux trois premieres années de Guillaume II. dit le Bon. Cet Historien paroît d'autant plus digne de foi, qu'il ne rapporte que les choses dont il a été témoin. Ba-

ronius cite Falcandus avec éloge. Gervais de Tournay, Chanoine de Soissons, tira cette Histoire de la Bibliothéque de Mathieu Longue-Joue, Evêque de la même Ville; il la publia l'an 1550. & la dédia à ce Prélat; on la mit depuis dans le corps des Ecrivains de Sicile, imprimé en 1579. à Francfort. Cette Histoire est écrite d'un stile élégant & poli.

3°. La Chronique Universelle de Godefroy, Prêtre, natif de Viterbe, qui fleurissoit dans le douziéme siécle. Godefroy ou Géofroy fut fort estimé des Empereurs Conrard III. Fréderic I. & Henri IV. on dit même qu'il fut Secretaire des deux premiers & Aumônier du troisiéme. On ne sçait ce qui a donné lieu à Basile-Jean Hérolde qui a publié le premier cet Ouvrage, d'assurer que Godefroi étoit versé dans la connoissance des Langues & particulierement de la Latine, de la Gréque, de la Chaldéenne, & qu'il avoit employé plus de 40 ans à voyager & à parcourir les Bibliothéques les plus célébres; l'Ouvrage dont il est ici question ne montre pas beaucoup d'érudition; & dans ce siécle, il suffisoit d'avoir trouvé par hazard la Chronique d'Eusebe pour s'élever bien-tôt à la qualité d'Auteur. Cette Chronique est écrite partie en prose & partie en vers Léonins, souvent sans saveur & sans goût, & comprend l'Histoire de tous les Princes sous le nom de Panthéon. On y trouve un Catalogue des Papes, des Empereurs & des Rois depuis le commencement du monde, jusqu'au Pape Urbain III. auquel cet Ouvrage est dédié, & il finit l'an 1186. Martinus-Polonus avoüe lui-même qu'il a fait entrer dans sa Chronique une partie de celle de Godefroy de Viterbe.

4°. La Chronique de Sicard ou Syghard, Evêque de Crémone, depuis la Naissance de J. C. jusqu'en l'année 1221. cette Chronique est tirée d'un manuscrit de la Bibliothéque d'Est, & paroît pour la premiere fois. Sicard vivoit dans le douziéme siécle vers l'an 1160. comme il paroît certain qu'il est mort en douze cens quinze, les cinq années qui restent jusqu'à l'an 1221. auquel sa Chronique finit, ont été ajoûtées par un autre Auteur, comme cela est arrivé à plusieurs autres Histoires.

M. Muratori nous apprend qu'après avoir long-tems attendu le manuscrit de cette Chronique, qu'il sçavoit être dans la Bibliothéque de l'Empereur, il en a trouvé un autre dans la Bibliothéque d'Est qui avoit échappé jusqu'alors à ses recherches. Cet exemple confirme ce que nous avons dit ci-dessus, qu'il y a dans les grandes Bibliothéques une infinité de morceaux qui s'égarent & qui souvent même périssent entierement.

M. Muratori a retranché de cette Chronique tout ce qui précede la Naissance de J. C. comme inutile, & peu exact; nous ne croyons pas même que les Sçavans tirent beaucoup de fruit de la Compilation de Sicard jusqu'au tems de Charlema-

gne, quoiqu'il rapporte des choses qu'on ne trouve point ailleurs. Il seroit à souhaiter que cet Auteur fut moins crédule, & que soûtenu par une judicieuse Critique, il n'eut point énoncé comme vrai des faits fabuleux; mais il vivoit dans un tems où les Historiens bronchoient à chaque pas, & où l'illusion passoit pour la vérité même. Son stile est élegant. Il nous a paru que dans la description qu'il fait de la derniere expedition de l'Empereur Fréderic I. en Orient, il est superieur à la plûpart de ceux qui en ont parlé. Comme Sicard dans sa Chronique rapporte plusieurs actions des peuples de Crémone, M. Muratori a cru devoir donner une petite Chronique de Crémone, écrite par un Anonyme. Elle commence l'an 1096. & finit l'an 1232. on y a joint une Liste des noms des Magistrats de cette Ville.

5°. La conquête & la perte de la Terre Sainte par Bernard Thrésorier, depuis l'an 1095. jusqu'en 1230. écrite en François & mise en Latin vers l'an 1320. par Frere François Pipino Dominicain. Quelques recherches que nous ayons faites il nous a été impossible de découvrir quel étoit ce Bernad.

M. Muratori conjecture qu'il a fleuri vers l'an 1230. Ducange paroît confirmer cette opinion dans ses Observations sur la Vie de S. Louis, écrite par le Sire de Joinville: cet Auteur, en parlant de Richard Roi d'Angleterre, dit: *tant qu'ils le doubterent si fort, ainsi qu'il est écript au Livre de l'Istoire du Veage de la Sainte Terre; que quand les petits enfans des Sarrazins crioient, leurs meres leur disoient, taisez-vous, taisez, vés-cy le Roy Richert qui vient vous querir, & tantoust ils se taisoient.* » Ils ont tous, » dit Ducange, obmis cette cir- » constance rapportée par le Sire de » Joinville qui l'avoit tirée, ainsi » qu'il le témoigne en cet endroit » de l'Histoire des Guerres Saintes, » écrites en Langue Vulgaire que » j'ai lûe manuscrite, & qui rap- » porte la même chose en ces ter- » mes: dont il avint, &c. « *Le Roi Richard fut si cremus en la terre que quand il y avoit une Sarrazine & ses enfés plouroit, elle disoit à son enfant, taisiez-vous: pour le Roi Richard: tant il étoit cremus, & redouté ke li enfés en luissoit son pleurer.*

D'où M. Muratori conclut que l'Histoire dont il nous donne aujourd'hui la traduction Latine, est précisément celle que M. Duchêne a connue, & il infere delà, avec M. Ducange, que cet Auteur est anterieur à Joinville, Brochard semble favoriser ce sentiment. Au surplus, en parcourant cette Histoire, nous nous sommes apperçû que Bernard a suivi aveuglément les Auteurs qui avant lui ont écrit sur la conquête de la Terre Sainte, mais spécialement Guillaume Archevêque de Tyr, dont il copie jusqu'aux fautes. Quoiqu'il en soit, ce Livre contient une description complette de tout ce qui s'est passé en Orient, & ç'en est assez pour mériter l'attention des Lecteurs.

On trouve ensuite les Chroniques des Monasteres de Fossa-Nova, d'Atêne & de Cave, comme elles ne renferment rien de singulier, & que les Auteurs en sont inconnus, nous ne nous y arrêterons pas. Nous nous contenterons aussi d'indiquer celle de Richard de S. Germain que Ferdinand-Ughille a publiée, & que M. Muratori nous donne plus exacte & plus correcte, cette Chronique expose tout ce qui s'est fait depuis la mort de Guillaume Roi de Sicile arrivée l'an 1199. jusqu'en 1243.

Les Ephemerides Napolitaines de Mathieu Spinello, de Giovenazzo, couronnent ce Volume; c'est un Journal de tout ce qui est arrivé dans le Royaume de Naples depuis 1247. jusqu'en 1268. il regne un si grand air de vérité dans cet Auteur qu'il est difficile de se défendre de le croire, sa Chronologie n'est point exacte, il confond souvent les choses & se trouve rarement d'accord avec les Auteurs contemporains. M. Muratori nous donne l'original Italien avec la traduction Latine du P. Papebroch.

LETTRE A L'AUTEUR DE L'EXTRAIT DU JOURNAL des Sçavans du mois d'Octobre 1732. *au sujet du Livre intitulé :* Observationes Medico-Practicæ *: par M.* LE THIEULLIER, *Docteur-Régent en la Faculté de Medecine de Paris*, &c. A Paris, ruë Saint Jacques, chez Charles *Osmont*, à l'Olivier; Pierre-Michel *Huart*, à la Justice; Jacques *Clouzier*, à l'Ecu de France. 1732. Broch. *in*-12. pp. 23.

L'AUTEUR de cette Lettre fait d'abord entendre qu'il va répondre à tous les articles de l'Extrait qui est annoncé dans le titre. Mais il en use autrement, il ne choisit que ceux qui l'interessent le moins; ces articles sont les suivans:

1°. Il se plaint de ce qu'ayant dit dans la Préface de son Livre, que ce Livre étoit son premier Ouvrage, on en a conclu qu'il dissimuloit en avoir déja donné un, lequel est intitulé : *Lettre à l'Auteur des Observations & Reflexions sur la petite vérole*: il répond que l'Ouvrage qu'il appelle ici son premier Ouvrage est effectivement pour lui, le premier en Observations; & que si dans la suite, il donnoit un Traité qui *interessât toute autre matiere*, ce Traité seroit tout de même pour lui, un premier Ouvrage dans son espece. Selon ce principe, le Traité de l'amitié par Ciceron, est le premier Ouvrage de Ciceron; celui qu'il a donné sur la Vieillesse, est tout de même son premier Ouvrage; celui de ses Offices est son premier Ouvrage encore; & ainsi des autres. Comme dans le Journal on a traité de *modestie* la dissimulation qu'on attribue à M. le Thieullier, il déclare que ce mot de *modestie* lui paroît très-bien placé, & cela pour deux raisons: la premiere, parce que l'Approbateur de sa Lettre sur la petite vérole, n'a pas dit simplement qu'il n'y trouvoit

rien qui en pût empêcher l'impreſpreſſion, mais a beaucoup encheri ſur cela; la ſeconde, parce que ſa Lettre contient effectivement, ſelon lui, de ſi bons préceptes qu'il n'y a qu'une grande modeſtie qui eût pu le porter à diſſimuler qu'il en étoit l'Auteur. *Quand cet Ouvrage*, dit-il au Journaliſte, *eût été de la nature de celui qui fait votre objet dans le Journal, n'aurois-je pas eu beaucoup de modeſtie de le diſſimuler ?*

Nous laiſſons aux Lecteurs à faire leurs reflexions ſur ces deux raiſons. Nous remarquerons ſeulement ſur la premiere, que ceux qui croyent devoir prendre à la lettre, les éloges dont la plûpart des approbations de Livres, ſont remplies, pourront voir dans le Journal du mois de Juillet 1725. art.7. Quel fonds la raiſon demande que l'on faſſe ſur ces ſortes de complimens.

La ſeconde plainte de notre Auteur, eſt qu'on prétend qu'il a uſé de diſcernement & de choix dans les exemples de guériſon qu'il a rapportés. Il s'en défend fort : *ce n'eſt pas avec choix*, dit-il, *que j'ai rapporté ces faits ; mais pour y expoſer la méthode qui m'a réuſſi, ſans captiver les autres à l'imiter ; car je ne ſuis pas aſſez préſomptueux pour croire mon Livre exempt de fautes, & vouloir donner un modéle de doctrine.*

Le troiſiéme reproche, eſt d'avoir dit dans le Journal, qu'un Medecin *experimenté*, qui donneroit des Obſervations où il expoſeroit également ſes bons & ſes mauvais ſuccès, pourroit faire en cela un Livre aſſez utile. L'Auteur accuſe ici, de peu de *juſteſſe*, le Journaliſte : *A ces conditions*, lui dit-il, *vous admettez des Obſervations, mais peu fidéle à vous-même, (douterois-je que vous le ſoyez à d'autres) vous trouvez qu'il ſeroit à ſouhaiter que j'euſſe prévenu là-deſſus une difficulté, ſçavoir que ſi les Medecins donnoient ainſi leurs Obſervations, on verroit ſouvent ſur le traitement d'une même maladie, les Obſervations de l'un contrarier celles de l'autre ; ce qui produiroit encore plus d'incertitude dans l'eſprit des jeunes Medecins. Comment, en un moment, les Obſervations peuvent-elles faire un Livre aſſez utile, & devenir en même tems capables de tromper les jeunes Medecins ? avez-vous cru, Monſieur, qu'une telle faute pût cacher l'Auteur de l'Extrait ? ou venger un reſſentiment particulier dont vous étiez trop rempli ? je ne décide pas la queſtion.* Tels ſont les termes du troiſiéme reproche de notre Auteur. Nous laiſſons à ceux qui ſe connoiſſent en *juſteſſe*, à voir ſi c'eſt en manquer que de dire premierement, qu'un Medecin *experimenté* qui donneroit des Obſervations où il expoſeroit également ſes bons & ſes mauvais ſuccès, pourroit faire en cela, un Livre aſſez utile, & d'ajoûter enſuite, comme a fait le Journaliſte, en parlant de la liberté que chaque Medecin ſe donneroit de faire des Obſervations à ſa guiſe, ſans ſe mettre en peine d'avoir acquis par une ſuffiſante experience, le pouvoir d'en faire de bonnes, que ſi cet abus de *donner ainſi des obſervations*, étoit une

fois introduit, on verroit souvent sur le traitement d'une même maladie, les Observations de l'un, contrarier celles de l'autre, ce qui produiroit encore plus d'incertitude dans l'esprit des jeunes Medecins. Quel défaut *de justesse*, demanderont quelques Lecteurs, trouvera-t-on dans ce langage, sur tout si l'on considere que le Journaliste, pour confirmer ce qu'il avance, cite les Observations même de notre Auteur & dit qu'elles n'auroient pas diminué de prix si elles étoient venuës un peu plus tard.

Ce que notre même Auteur ajoûte, quand il demande si le Journaliste *a cru qu'une telle faute pût cacher l'Auteur de l'Extrait, ou venger un ressentiment dont il étoit trop rempli:* est une énigme pour nous.

Le quatriéme reproche qu'on fait au Journaliste, est d'avoir dit que des Observations sur la cure des maladies, demanderoient, pour être d'une véritable utilité, qu'on joignît aux circonstances de l'âge, du sexe, des temperamens, de la maniere de vivre, de l'habitation même, & de plusieurs autres points qui regardent les maladies, les circonstances qui concernent les Saisons, leur excès, par exemple, ou leur modération en chaud, en froid, en sec, en humide; leur ordre, ou leur boulversement, leur succession subite, ou insensible, leur constance ou leur inconstance: Qu'elles demanderoient qu'on eût journellement égard aux differens états de l'air, soit par rapport à sa légéreté, soit par rapport au chaud ou au froid, au sec ou à l'humide, soit par rapport aux vents, &c. ce qui jetteroit un Observateur dans de grandes discussions, mais discussions aussi importantes que pénibles.

Voici la réponse de notre Auteur sur cet article: *Vous exigez, Monsieur, qu'on soit attentif aux Saisons; hé bien, n'ai je pas datté les mois & les jours de chaque mois dans chaque fait que je rapporte, & avois je besoin, par exemple, en nommant le premier jour de Janvier, de faire observer que c'étoit alors l'hiver, ou désigner l'été quand je parle du mois de Juillet, & ainsi des autres Saisons?* Voilà du plaisant; mais ce que notre Auteur ajoûte immédiatement après, est plus sérieux, sçavoir, que dans la dixieme Observation sur l'apopléxie, il fait sentir la faute que commit un malade en se faisant raser la tête & le visage dans un tems venteux & extrêment froid: il appelle ce cas un cas très-digne de remarques. *Notatu dignissimum*, il comprit alors, à ce qu'il déclare, *qu'une transpiration suspendue par le froid, auroit donné lieu à une violente fievre qui étoit survenue*; ce qui le détermina, dit-il, au parti *de donner des sudorifiques, en cas que la nature ne fournît pas par elle-même, une sueur, & une critique salutaire.*

Voilà donc ce que notre Auteur a découvert dans son Livre, par rapport à la circonstance du froid & du sec; c'est un homme qui mal-à-propos se fait faire raser la tête & le visage lorsque souffle un vent impétueux & glacial; voici à present ce qu'il

qu'il a trouvé dans son même Livre, par rapport à la circonstance du froid & de l'humide : c'est une personne qui *par un tems sombre & froid, alloit tous les matins entre sept & huit, à l'Eglise, & là se tenoit jusqu'à dix heures, à genoux sur le pavé humide & froid de l'Eglise.* Cette personne, que l'Auteur ne nomme point, mais qui, à ce qu'il remarque dans l'Observation, étoit un homme très-noble, *nobilissimus vir*, s'attira par cette conduite, & par un mauvais régime qu'il garda un certain jour, où il se remplit le ventre de féves, jusqu'à n'en pouvoir plus, une fiévre tierce, dans le second paroxysme de laquelle il envoya querir notre Auteur. Telle est la circonstance que l'on cite du Livre des Observations pour faire voir qu'on a eu égard au froid & à l'humide ; après quoi l'Auteur ajoûte les paroles suivantes, où il paroît vouloir donner dans le plaisant, comme il l'a déja essayé plus haut.

Je fais toûjours, dit-il, *ces remarques particulieres, lorsqu'elles sont essentielles ; mais dans les conjonctures peu interessantes, par rapport à ces changemens, j'ai jugé inutile de dire qu'il y avoit beaucoup de chaleur au mois de Juin, ou de froid en Décembre, ce seroit une exactitude de Journaliste.*

Notre Auteur, comme on voit, dit ici que *par rapport à ces changemens*; c'est-à-dire, aux changemens qui arrivent quelquefois pendant le cours des Saisons, car c'est de ceux-là qu'il s'agit, il a jugé inutile de remarquer qu'il y avoit beaucoup de chaleur au mois de Juin & de froid en Décembre : cependant ce beaucoup de chaleur au mois de Juin & de froid au mois de Décembre, n'ayant rien d'extraordinaire, à moins qu'ils ne soient à un grand excès, ne sont point du nombre des changemens dont il est ici question. Mais comme au mois de Juin, il peut regner des vents froids & au mois de Décembre des vents chauds, & que c'est de ces sortes de changemens que le Journaliste a dit qu'un bon & exact Observateur devoit faire mention, il pourroit bien arriver que quelqu'un demandât à notre Auteur, sur quoi tombe sa plaisanterie, quand il dit que de marquer qu'il y avoit beaucoup de chaleur au mois de Juin, ou de froid en Décembre, ce seroit une exactitude de Journaliste.

Le cinquiéme reproche qu'essuye l'Auteur de l'Extrait, est d'avoir dit que l'Auteur des Observations assurant dans sa Préface, qu'il ne nomme aucun de ses malades, & qu'il a jugé plus à propos de taire les noms de tous que d'en rapporter seulement quelques-uns, il garde cependant une conduite toute contraire à celle-là, employant trois pages entieres à détailler dans son Livre, les noms & les qualitez de 25 malades qu'il dit avoir guéris de la petite vérole ; sur quoi le Journaliste cite ces paroles de la Préface : *forsitan hisce observationibus major autoritas accederet, si singulis, ægrorum nomina præfixissem ; sed nonnullorum qui certis de causis,*

ſua nomina celari volunt, pudorem reveritus, ſatius eſſe duxi omnia nomina ſupprimi, quàm quædam tantùm apponi. On ne peut dire en termes plus précis, qu'on s'eſt abſtenu de nommer aucun malade, quel qu'il ſoit; cependant l'Auteur prétend que lorſqu'il nomme les vingt-cinq malades en queſtion, il ne va point contre ce qu'il a marqué dans ſa Préface, & pour prouver qu'on a tort de croire qu'il ne tient pas la parole qu'il a donnée, il dit entre autres raiſons, que la *pratique dont il rend compte*, en parlant de la petite vérole, *pouvant ſoulever bien des gens, il devoit la juſtifier au moins par les citations de quelques malades.* Nous laiſſons aux Lecteurs à juger ſi alleguer les raiſons qu'on a cru avoir de ne pas tenir une parole, c'eſt prouver qu'on l'a tenue?

Le ſixiéme reproche a pour objet cette remarque du Journaliſte: ſçavoir, que l'Auteur des Obſervations, qui aſſure avoir rapporté les divers temperamens des malades, omet néanmoins très-ſouvent de le faire; qu'à la vérité, en parlant d'une fille de 24 ans qu'il dit avoir guérie de la rougeole, il rapporte ſon temperament, mais qu'en parlant d'une femme de même âge, qu'il dit avoir guérie de la petite vérole, il garde un profond ſilence ſur le temperament de cette femme; ce qui pourroit, dit le Journaliſte, donner occaſion à quelques Lecteurs, de demander ſi ce ſeroit que pour traiter la petite vérole, l'Auteur des Obſervations ne croiroit pas que la connoiſſance du temperament fût auſſi neceſſaire que pour traiter la rougeole?

On ne ſoupçonneroit pas ſa réponſe ſur ce ſujet. » Si, *dit-il*, quand » j'ai gardé un profond ſilence tou- » chant le temperament d'une » femme, dans l'article de la petite » vérole, vous vous êtes trouvé ne » ſçavoir que répondre à ceux qui » vous ont demandé ſi pour traiter » la rougeole, la connoiſſance du » temperament ſeroit abſolument » neceſſaire; mais ſi pour traiter la » petite vérole, cette connoiſſance » ſeroit ſuperflue, ſatisfaites-les, » Monſieur, par mon Livre d'Ob- » ſervations, dont vous avez vous- » même tiré & traduit la réponſe » dans le Journal, *pag.602.col.2.* J'ai » employé à l'égard de tous la mê- » me méthode, qui a été de don- » ner des cordiaux, cordiaux qu'il » faut donner plus ou moins ſou- » vent ſelon que l'éruption eſt plus » ou moins rapide.

Voilà tout ce que notre Auteur veut qu'on réponde à ceux qui ſurpris de ce que dans les cas de rougeole, il fait mention du temperament des malades, & que lorſqu'il s'agit de petite vérole, il garde un profond ſilence ſur cet article, s'aviſeront de demander ſi c'eſt que cet Auteur croye que pour traiter la petite vérole, la connoiſſance du temperament ne ſoit pas auſſi neceſſaire que pour traiter la rougeole?

Voici donc, pour le repeter, comment il veut qu'on s'y prenne afin de les éclaircir entierement ſur ce point: c'eſt de leur dire, Meſſieurs,

l'Auteur des Observations a employé à l'égard de tous, la même méthode, qui a été de donner des cordiaux, cordiaux qu'il faut donner plus ou moins souvent, selon que l'éruption est plus ou moins rapide.

Si l'on cherche le rapport qu'une telle réponse peut avoir avec la demande, peut-être aura-t-on de la peine à le trouver; mais toûjours voilà ce que l'Auteur veut qu'on dise aux Lecteurs pour les satisfaire pleinement.

Le dernier reproche de notre Auteur, est que le Journaliste l'a injustement accusé d'exclure la saignée dans les fievres malignes. Nous sçavons qu'il n'y a dans tout l'Extrait aucun mot qui puisse donner ni directement, ni indirectement, le moindre lieu à ce reproche. On n'y accuse nulle part, l'Auteur des Observations, d'exclure la saignée dans les fiévres malignes. Ainsi tout ce qu'il dit sur ce sujet pour repousser la prétendue accusation, étant dit à pure perte, nous croyons fort inutile de le rapporter.

Qu'il nous soit permis de rappeller ici la remarque que nous avons faite au commencement; sçavoir, que notre Auteur a laissé de côté tous les articles de l'Extrait qui pouvoient l'interesser le plus.

Mais comme en général, il se plaint que dans cet Extrait, on a jugé peu favorablement de son Livre, quoique cependant on n'en ait fait qu'un simple exposé, ainsi qu'entre autres exemples, il est facile de le voir par la maniere nue dont on a cité ses Ordonnances sur la rougeole, nous remarquerons qu'il n'y a pour se convaincre s'il a lieu de se plaindre de nous, qu'à comparer notre Extrait avec la censure que la Faculté de Medecine de Paris, vient de faire elle-même du Livre des *Observations*, dans un decret exprès qu'elle a rendu sur ce sujet. L'on verra par là si nous pouvions nous expliquer sur de telles Observations, avec plus de retenue & de ménagement que nous l'avons fait.

Il nous reste un mot à dire sur ces paroles de l'Auteur que nous avons citées au commencement en parlant de son second reproche. *Ce n'est pas avec choix*, dit-il, *que j'ai rapporté ces faits, mais pour y exposer la méthode qui m'a réussi, sans captiver les autres à l'imiter; car je ne suis pas assez présomptueux, pour croire mon Livre exempt de fautes, & vouloir donner un modéle de doctrine.*

Pour bien entendre ces paroles que notre Auteur tire de sa Préface, il ne faut point les séparer comme il fait ici, de ce qui les précede & de ce qui les suit dans cette Préface, mais les lier ensemble comme nous allons faire; on verra par là que quand il déclare qu'il ne veut point donner de modéle de doctrine, c'est pour faire comprendre qu'il se reserve à en donner de pratique, l'un & l'autre étant en effet deux choses distinctes.

Il dit donc dans la Préface dont il s'agit: 1°. » Qu'il entreprend un » Ouvrage dont tous les Medecins

» généralement se sont jusqu'ici » dispensés : *derelictam igitur ab om-* » *nibus provinciam suscepi*, Ouvrage » consistant à donner des Observa- » tions qui dans les cas douteux » puissent *servir de flambeau* aux » jeunes Medecins, ou leur être » *comme un fil d'Ariadne*, qui les » empêche de s'égarer dans les sen- » tiers inconnus de la Pratique : » 2°. Que si l'on reprend dans son » Livre, l'ordre, le style, le man- » que d'explications physiques, la » trivialité des formules & autres » choses semblables, il ne s'en em- » barrasse pas: Qu'il n'est point as- » sez présomptueux pour croire là- » dessus son Livre exempt de fau- » tes : Qu'après tout il ne prétend » point donner des modéles de » doctrine & de raisonnement, » pour s'acquerir une vaine gloire, » mais qu'il n'a d'autre but que de » tracer, autant qu'il est en lui, » aux Medecins encore novices, » un chemin court & facile pour la » pratique, *ut expeditam Tyronibus* » *viam & Compendiariam pro viri-* » *bus efficerem :* Que s'il remplit » cette intention, il se met peu en » peine de ce que l'envie pourra » objecter.

On voit outre cela, dans ce discours, que notre Auteur prétend, 1°. Qu'aucun Medecin excepté lui, n'a entrepris de donner des Observations : 2°. Que les siennes sont des guides sûrs pour la pratique de Medecine. Deux points qui pourroient bien avoir eu quelque part dans le jugement que la Faculté de Medecine de Paris a porté contre le Livre.

Le second point surtout sembleroit assez autoriser cette conjecture : c'est de quoi nous pourrions citer plusieurs exemples tirés du Livre des Observations ; mais celui-ci suffira : l'Auteur traitoit de la rougeole, une fille de 24 ans, laquelle, à ce qu'il observe, étoit maigre, d'un naturel de feu, & d'un temperament sanguin-bilieux; il déclare là-dessus que pour la guerir, il lui fit prendre entre autres choses, du vin animé de canelle, de muscade, & de sucre. Or si cette méthode dans le cas dont il s'agit, est selon notre Auteur, un sûr modéle de pratique, un *flambeau*, un *fil d'Ariadne* pour les jeunes Medecins, il y a bien de l'apparence que la Faculté de Medecine de Paris pourra avoir eu en vûë une telle méthode avec plusieurs autres semblables de l'Auteur, en condamnant le Livre des Observations.

Au reste, dans l'Extrait du Livre, nous avons fait sur cette méthode, la reflexion suivante : *L'Auteur déclare qu'il fit prendre à la malade, du vin assaisonné de canelle, de muscade & de sucre, mais il n'explique point si c'est la maigreur de cette fille, son esprit bouillant, & le temperament sanguin-bilieux, dont il avertit qu'elle étoit, qui le déterminerent à prescrire ce vin échauffant.* Cet article, qui sans doute ne sçauroit paroître indifferent pour la pratique, est du nombre de quantité d'autres non moins essentiels que nous avons rapportés dans notre Extrait, & que l'Auteur passe sous silence dans sa Lettre.

LETTRE DE M. PETIT, DOCTEUR EN MEDECINE, DE l'Academie Royale des Sciences : contenant des Reflexions sur des découvertes faites sur les yeux. A Paris, 25. Septembre, 1732. Brochure *in*-4°. pp. 8.

M. Petit de l'Academie Royale des Sciences, & Docteur en Medecine, répond dans cette Lettre à trois demandes qu'il dit qu'on lui a faites. La premiere, est d'où vient que M. Winslow, étant de l'Academie des Sciences, n'a pas pris l'approbation de cette Academie pour l'*Exposition Anatomique* qu'il vient de donner au public? La seconde, si de la maniere dont M. Winslow décrit le nerf intercostal, il ne semble pas que cet Anatomiste ait découvert, il y a vingt ans, que le nerf en question ne tire pas son origine du cerveau? La troisiéme, si le canal que le même M. Winslow dit avoir trouvé entre le chrystallin & sa capsule, il y a plus de dix ans, ne seroit pas le canal gaudronné que M. Petit le Medecin a découvert autour du chrystallin, & qu'il a communiqué à l'Academie des Sciences, en 1726.

Quant à la premiere question, il dit qu'on peut apprendre facilement par d'autres personnes comment la chose s'est passée; mais que si néanmoins l'on souhaite absolument en être instruit de lui, il s'en acquitera avec plaisir dans une autre Lettre. Pour ce qui est de la seconde question, M. Petit ne croit pas s'y pouvoir mieux prendre, pour éclaircir le point, que de rapporter les propres paroles de M. Winslow. Les voici comme il les rapporte.

» On avance pour l'ordinaire » que ces nerfs commencent cha» cun par un filet de la sixiéme pai» re de la moelle allongée, & par » deux filets de la cinquiéme, & » que ces filets composent d'abord » un nerf fort grêle, qui retrogra» de pour sortir du crâne par le ca» nal osseux de l'apophyse pierreu» se de l'os des tempes, & grossit à » mesure qu'il descend.

» Mais après avoir examiné avec » attention, la prétenduë naissan» ce de ces filets, ils m'ont paru » plûtôt monter de la base du crâ» ne avec la carotide interne, & al» ler de derriere en devant pour se » joindre à la sixiéme & à la cin» quiéme paire, & j'ai trouvé l'an» gle de leur union avec ces deux » paires, tourné vers le devant, & » si aigu qu'on ne peut les regarder » comme des nerfs récurrens.

» Ayant depuis ce tems-là, c'est» à-dire depuis près de vingt ans, » trouvé la même disposition de cet » angle, dans tous les sujets que » j'ai disséqués, j'ai toûjours été » dans l'opinion que ce qu'on avoit » pris pour la premiere racine, & » comme une espece de tige des» cendante du nerf appellé interco» stal, n'en étoit qu'une branche

» ascendante, qui, en entrant dans » le crâne, se divisoit en filets, & » par ces filets s'associoit étroite- » ment avec les deux paires nom- » mées.

» L'Observation particuliere que » M. Petit Docteur en Medecine, » a communiquée à l'Academie » Royale des Sciences sur la diffe- » rente grosseur des portions du » nerf de la sixiéme paire, paroît » entierement démonstrative : ses » experiences sur la coopération » réelle de ce nerf dans l'organe de » la vûë, le confirment encore da- » vantage.

Voilà comme s'est expliqué M. Winslow, & là-dessus M. Petit s'adressant à celui à qui il écrit, lui dit : »Vous êtes étonné, Monsieur, » de ce qu'à la face de l'Academie, » on ose s'attribuer une découverte » qui fait le sujet d'un Memoire » donné à cette Compagnie au » mois de Mars 1727. p. 1. Vous al- » lez voir que vous n'avez pas sujet » de vous recrier, puisque ce que » vous croyez être une découverte, » va se reduire à un simple soupçon » & peut-être à quelque chose de » moins.

M. Petit, comme on voit, traite ici de *soupçon* & de *simple soupçon* ce que M. Winslow donne néanmoins comme sa véritable opinion & non comme un doute, puisqu'il dit en termes exprès : *J'ai toûjours été dans l'opinion que ce qu'on avoit pris pour la premiere racine, & comme une espece de tige descendante du nerf appellé intercostal, n'en étoit qu'une branche ascendante*, &c.

M. Petit ajoûte que *ces angles aigus que font les filets de l'intercostal avec la cinquiéme & la sixiéme paire, ont été donnés par M. Vieussens, il y a envion* 48 *ans, dans la vingt-deuxiéme planche de sa Neuvrologie, & qu'il n'y a pas lieu de douter que M. Vieussens en faisant dessiner & graver ce nerf, n'ait eu le même soupçon* que M. Winslow, sçavoir : que ce qu'on avoit pris pour la premiere racine & comme une espece de tige descendante du nerf appellé intercostal, n'en étoit qu'une branche ascendante, *&c.*

Ces paroles de M. Petit paroîtront sans doute extraordinaires à ceux qui auront lû ce qu'il dit lui-même de M. Vieussens sur ce sujet dans les Memoires de l'Academie année 1727. p. 2. où bien loin de prétendre que M. Vieussens ait eu le soupçon dont il s'agit, il dit : *On a toûjours cru que les nerfs intercostaux prenoient leur origine du cerveau, & qu'ils étoient formés par quelques rameaux de la cinquiéme & de la sixiéme paire des nerfs de la moelle allongée. Willis & Vieussens qui ont donné de très-belles Neuvrologies, ont été de ce sentiment.*

Telles sont les paroles de M. Petit; comment après cela, demanderont quelques Lecteurs, ce Medecin peut-il avancer qu'il n'y a pas lieu de douter, que M. Vieussens n'ait soupçonné que le nerf intercostal ne tiroit pas son origine du cerveau ?

M. de Fontenelle, dans l'Histoire de l'Academie de la même année 1727. faisant le précis de ce Me-

moire de M. Petit, dit : » Les » nerfs de la cinquiéme & de la » sixiéme paire, se distribuent dans » toute la tête, & les yeux reçoi- » vent certainement plusieurs de » leurs rameaux. Tous les Anato- » mistes, à la tête desquels on » doit mettre, à l'égard de la des- » cription des nerfs, Willis & » Vieussens, ont cru que le nerf » intercostal prenoit son origine des » nerfs de ces deux paires, pour » aller de-là se répandre dans la ré- » gion des côtes, mais M. Petit » soupçonna qu'il venoit plûtôt se » joindre à ces nerfs qu'il n'en par- » toit.

On peut consulter M. Vieussens même dans sa Neuvrologie, & l'on verra que M. Petit est très-bien fondé à dire, comme il fait, que M. Vieussens a cru que le nerf intercostal prenoit son origine du cerveau. Mais cela étant, comment pour le repeter encore, M. Petit peut-il avancer qu'il n'y a pas lieu de douter que M. Vieussens n'ait soupçonné que le nerf intercostal ne tiroit pas son origine du cerveau ? C'est sur quoi on ne doit pas demander d'éclaircissement à d'autres qu'à M. Petit lui-même. Quoiqu'il en soit, voici comme il continue : *Observez, Monsieur, que M. Winslow cite mes Observations & mes experiences par rapport à ce nerf. Il est vrai que tout ce qui concerne cet article est décrit d'une maniere qui lui donne un air de découverte, ce qui vous a fait croire, & à d'autres personnes, que ce que j'en ai dit ne fait que la confirmer. La date de dix années qu'il prend, ne contribue pas peu à jetter dans cette erreur ; voilà, Monsieur, ce qui vous a trompé & quelques autres Sçavans ; je vous dirai plus, & vous ne le croirez peut-être pas, j'y ai été trompé moi-même ; mais après l'avoir examiné, je suis revenu de mon erreur, & pour vous faire revenir de la vôtre, prenez garde que M. Winslow ne la donne que comme un doute, ou, comme il dit, une opinion ; il ne s'est pas mis en peine de la prouver.*

M. Petit avouë, comme on voit, que M. Winslow n'a point prétendu donner ici son *opinion* comme une découverte, & tout le monde sera en cela du sentiment de M. Petit. En effet, M. Winslow a dit son opinion, il en a rapporté simplement les motifs, & il s'en est tenu là ; car pour faire de cette opinion une découverte décisive il auroit fallu des experiences, & M. Winslow n'en a rapporté aucune, ce qui est cause qu'il rend justice à M. Petit qui n'en ayant eu d'abord que le doute, a poussé ensuite la chose jusqu'à la démonstration par le moyen de ses experiences, sur quoi nous renvoyons les Lecteurs aux propres paroles de M. Winslow, citées ci-dessus.

M. Petit, parlant des experiences en question, dit : » J'avois fait à » Namur des experiences à ce sujet, » je les ai réiterées à Paris ; Messieurs Winslow, Hunauld & Se- » nac y ont été presens, & dans » toutes ces occasions M. Winslow » n'a jamais dit un seul mot de son » opinion, ni dans les assemblées

» de l'Academie pendant la lecture » de mon Memoire, ni dans les » conversations particulieres que » nous avons eües à ce sujet ; en » voilà assez pour vous prouver que » M. Winslow n'a pas prétendu » donner une découverte sur le » nerf intercostal, malgré les ap» parences que donne son Exposi» tion Anatomique.

Nous remarquerons à ce sujet que l'Exposition Anatomique de M. Winslow, ne renferme aucun terme qui puisse faire croire que M. Winslow ait prétendu donner le fait dont il s'agit comme une découverte de sa part, puisqu'il se contente de dire que ç'a été son opinion, sans l'appuyer d'aucune experience, ni lui donner par consequent aucun air de découvertes ; il paroît au contraire qu'il en laisse tout l'honneur à M. Petit, en reconnoissant que cet Auteur a établi le fait par des experiences incontestables, & que par consequent il a fait la découverte. De plus, M. Winslow ayant tenu alors son opinion secrette, & ne prétendant pas que M. Petit ait pu tirer de lui sur ce sujet, aucune lumiere, il s'ensuit qu'il laisse totalement à M. Petit l'avantage de cette découverte.

Quant à la seconde demande à laquelle M. Petit se propose de répondre, il déclare qu'il ne s'agit point de son canal gaudronné, il cite là-dessus les propres paroles de M. Winslow, après quoi il fait diverses reflexions qui tendent toutes à montrer que M. Winslow n'a point prétendu faire passer le canal qu'il a trouvé entre le crystallin & sa capsule, pour le canal gaudronné de M. Petit. Ceux qui seront curieux de voir en quoi consiste toute cette discussion, peuvent lire la Lettre même de M. Petit. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est visible que M. Winslow n'a point prétendu parler du canal gaudronné de M. Petit, on s'en convaincra en lisant les propres paroles de M. Winslow citées par M. Petit, c'est tout ce que nous dirons, car la discussion où entre à ce sujet l'Auteur de la Lettre, est de si petite consequence qu'il ne peut s'empêcher d'en convenir lui-même. *Ces choses*, dit-il, *m'ont paru de si peu de consequence, que je ne me serois jamais mis en peine d'en parler si ce que j'ai lû dans le Journal des Sçavans du mois d'Aoust* 1732. *ne m'y eût contraint.*

Qu'est-ce donc que M. Petit a trouvé dans le Journal des Sçavans, qui ait pu lui donner occasion d'entrer dans des discussions de si peu de consequence, ou plûtôt comme il s'en explique, *qui l'y ait contraint* ? *C'est*, dit-il à son ami, *une chose que vous ne savez peut-être pas encore, & qui va vous surprendre. Voici*, continue-t-il, *comme s'explique le Journal.*

» Comme certains petits Auteurs » pour se faire de la reputation à » peu de frais, ont publié comme » d'eux, plusieurs choses qu'ils ont » apprises de M. Winslow dans ses » cours publics, & dans ses cours » particuliers, nous croyons à pro» pos d'avertir que ces plagiaires » verront

» verront ici leurs larcins décou-» verts; non que M. Winslow s'ex-» plique en aucune façon sur cette » matiere, mais parce qu'en divers » endroits de son Ouvrage, on » trouve les dates de certaines Ob-» servations qu'il a faites, & qu'en » confrontant ces dates, on démê-» le sans peine, les plumes étrange-» res dont se sont parés quelques » Geais.

M. Petit conclut de ces paroles, 1°. Que *tous les endroits où il y a des dates, marquent autant de larcins que l'on a faits à M. Winslow*. 2°. Que cela *est très-clair*. 3°. Qu'*il semble qu'on l'accuse*, lui M. Petit, *d'être plagiaire*.

Nous laissons aux Lecteurs à examiner si cette conclusion peut être admise en bonne Logique. Quoi qu'il en soit, nous pourrions protester que nous n'avons jamais eu ici en vûë M. Petit, ni directement, ni indirectement, & que rien n'a été plus éloigné de notre pensée. Mais il n'importe, il veut à toute force être un de ceux que nous avons voulu désigner. Il dit que nous nous en défendrons, mais il fait entendre que ce sera à tort, & pour le prouver, voici comme il s'y prend.

» Pour m'éclaircir sur ce point, » *dit-il*, j'ai eu la curiosité de cher-» cher tous les endroits de l'Expo-» sition Anatomique où il se trou-» ve de telles dates, & j'y ai vû les » suivantes : la premiere est à la » page 373. où M. Winslow dit » qu'en 1719. il a vû une commu-» nication très-manifeste entre les » rameaux de la veine pulmonaire » gauche & les rameaux d'une arte-» re œsophagienne, qui venoit de » la premiere artere intercostale » gauche, conjointement avec une » bronchiale du même côté. La se-» conde & la troisiéme date sont » pag. 374. il a trouvé l'an 1719. ou » 1720. une communication de » l'artere bronchiale gauche avec la » veine azigos, il a encore vû l'an » 1721. au mois d'Avril, un ra-» meau de l'artere bronchiale gau-» che s'anastomoser dans le corps de » cette veine, ces mêmes Observa-» tions & ces mêmes dates se trou-» vent repetées dans les mêmes ter-» mes, pag. *606*. n° 120. & 121. » la quatriéme date est page *461*. » où il décrit les angles de l'inter-» costal; la cinquiéme date est page » *666*. où il s'agit du cercle transpa-» rent.

» Les trois premieres dates ne » me regardent pas : il paroît que » ce ne sont que de simples Obser-» vations qui ne se trouvent que » très-rarement, & qui ne mérite-» roient pas de taxer de *plagiaires* » ceux qui en auroient fait de pa-» reilles, principalement lorsqu'el-» les n'ont point été données au » public : néanmoins le Journaliste » tranche le mot. Il ne m'a pas fait » plus de quartier; car par la qua-» triéme & la cinquiéme date, me » voilà plagiaire en forme. Il est » vrai que je n'y suis point nommé, » mais M. Winslow ne nomme » personne. Il auroit fait plaisir au » public, de marquer les endroits » des Ouvrages où se trouvent ces

» prétendus pillages ; il nous au-
» roit tiré d'embarras, & m'auroit
» sans doute évité la peine d'écrire
» cette Lettre. Il me paroît trop
» homme de bien pour avancer des
» choses qu'il croiroit fausses ; je
» suis même persuadé que le Jour-
» naliste ne manquera pas de dire
» que dans cette occasion, il n'a
» pas prétendu me mettre au nom-
» bre des plagiaires dont il entend
» parler ; je suis prêt d'en croire
» tout ce qu'il lui plaira ; mais
» pourtant de cinq dates dont il est
» parlé, il paroît au public que
» j'y suis pour deux ; n'en voilà-t-il
» pas assez pour induire les Sçavans
» en erreur.

Immédiatement après ce long raisonnement que nous avons cru devoir rapporter en entier pour bien mettre les Lecteurs au fait, M. Petit ajoûte : *Si le Journaliste avoit pris la peine de confronter les matieres en question avec mes Memoires, il auroit d'abord reconnu que les deux dates qui me regardent, portent à faux. L'on ne doit pas traiter de plagiaires sur de simples dates, des personnes qui sont fort éloignées de ce caractere.*

M. Petit a raison de dire qu'il ne faut que confronter les matieres en question avec ses Memoires, pour reconnoître que les deux dates qu'il prétend qui le regardent, portent à faux ; nous ne voulons que cette seule reflexion de sa part pour le convaincre que ces dates dont il fait tant de bruit, ne le regardent en aucune maniere, & que par consequent le procès qu'il nous fait est sans fondement ; c'est tout ce que nous dirons là-dessus. M. Petit nous justifie lui-même, & se donne le tort, cela nous suffit.

Au reste, sur ce qu'il dit : qu'il a eu la curiosité de chercher toutes les dates qui se trouvent dans l'Exposition Anatomique de M. Winslow, & qu'il n'en a trouvé que cinq, nous remarquerons qu'il y en a un bien plus grand nombre, & sans nous arrêter à les citer toutes, ce qui seroit inutile, nous nous contenterons de renvoyer M. Petit au Traité du bas-ventre, n° 42. n° 162. & au Traité de la tête, n° 52.

Monsieur Winslow rapporte plusieurs découvertes de M. Petit, & le cite comme Auteur de ces mêmes découvertes, mais M. Petit se plaint que M. Winslow n'en a pas usé par tout de la même maniere.

» M. Winslow, *dit-il*, rapporte
» plusieurs de mes découvertes où
» il me cite comme Auteur ; mais
» il en rapporte d'autres où il ne
» me nomme point, sçavoir 1°.
» sur le croisement du nerf optique,
» pag. 631. n° 137. car j'ai donné
» cette découverte en 1720. &
» 1726. pag. 70. où j'ai dit que les
» nerfs optiques se......

2°. Sur l'irrégularité de la cornée transparente dont M. Winslow parle pag. 162. car j'ai donné cette Observation dans les Memoires de 1726. pag. 72. où il dit que......

» 3°. Sur ce que le centre de la
» prunelle ne répond pas au centre
» de l'iris, pag. 665. n° 227. car

» j'annonçai en 1726. pag. 79. l'observation que j'en ai faite après » Galien ; je l'ai tirée, pour ainsi » dire, de l'oubli où elle étoit dans » cet Auteur, puisque qui que ce » soit n'en a parlé depuis, encore » n'est-il pas certain qu'il ait voulu » parler de l'excentricité naturelle » de la prunelle.

M. Petit, comme on voit, se déclare l'Auteur ou du moins le restaurateur de cette découverte ; il va même plus loin, & soûtient que qui que ce soit, excepté lui, n'en a parlé depuis Galien.

Il faut sans doute que M. Petit, tout Academicien qu'il est, n'ait pas lû les Memoires de l'année 1721. il y auroit vû, pag. 317. que la découverte dont il se croit l'Auteur, a été faite cinq ans avant lui par un autre Academicien, dont voici les termes :

» L'Iris est la partie que l'on envisage le plus, quand on parle à » quelqu'un ; néanmoins personne » que je sçache ne s'est avisé d'y remarquer une particularité qui se » presente assez fréquemment. On » croit pour l'ordinaire que la prunelle doit être au milieu de l'Iris, » & que celle-ci est également large entre ses deux circonférences. » Cependant j'ai très-souvent observé que l'Iris est plus large vers » les tempes, & plus étroite du côté du nez ; de sorte que l'Iris & la » prunelle n'ont pas le même centre, & que la prunelle est plus » proche de la grande circonference de l'Iris vers le nez, que du » côté des tempes ; la même inégalité de largeur m'a encore paru » dans ce que l'on appelle communément ligament ciliaire.

Ces paroles sont de M. Winslow, on n'en sçauroit trouver de plus précises sur le point dont il s'agit ; nous le repetons, il faut que M. Petit, tout Academicien qu'il est, ne les ait pas lûës ; car s'il en avoit eu connoissance, il se seroit bien gardé, sans doute, de s'attribuer la découverte en question, puisqu'il dit l'avoir faite en 1726. & que cependant elle a été faite en 1721. par M. Winslow, & qu'elle est décrite dans les Memoires de la même Academie dont ils sont tous les deux.

Il y a encore trois articles sur lesquels M. Petit reproche à M. Winslow de ne l'avoir pas nommé. ceux qui seront curieux de les voir peuvent recourir à la Lettre ; car ce sont des choses de si petite conséquence, que nous croyons pouvoir les passer sans rien dérober aux Lecteurs.

M. Winslow & nous, ne sommes pas les seuls que M. Petit entreprend dans sa Lettre : il entreprend encore M. Ferren Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier ; le procès qu'il fait à ce Docteur, concerne diverses Observations sur les yeux & sur l'operation de la cataracte, c'est tout ce que nous dirons, car nous sçavons que M. Ferren se dispose à instruire pleinement le public sur ce different.

LES MONUMENS DE LA MONARCHIE Françoise, qui comprennent l'Histoire de France, avec les figures de chaque regne que l'injure des tems a épargnées. Tome IV. La suite des Rois depuis Charles VIII. jusqu'à François I. inclusivement. Par le R. P. Dom Bernard de Montfaucon, *Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur.* A Paris, chez Michel *Gandouin*, Quai de Conty, aux trois Vertus, & Pierre François *Giffart*, ruë S. Jacques, à Sainte Thérése. 1732. *in-fol.* pages 366. sans les planches.

LE P. de Montfaucon observe dès le commencement de sa Préface, qu'à mesure qu'il avance dans l'execution de son grand dessein, les Historiens se presentent en plus grand nombre, & que les faits se trouvent plus clairs & plus détaillés par rapport à l'Histoire des Rois; & que les Monumens qui font son sujet principal se multiplient. Du tems de Louis XII. on faisoit de fort belles miniatures dans des Heures, dans d'autres Livres, & sur tout dans des Histoires, où l'on mettoit en peinture les faits détaillés par l'Historien. Ce goût se maintint encore quelque tems pendant le regne de François premier, mais dans la suite on s'appliqua à faire des estampes, à graver sur le bois, & depuis sur le cuivre; peu à peu l'usage des miniatures cessa. On mit en gravûre dans les Livres ce que les peintures representoient autrefois. Par là les exemplaires se multiplierent, & les Livres furent ornés à beaucoup moins de frais que si on y avoit mis de ces belles miniatures qui ne pouvoient se faire qu'avec beaucoup de dépenses.

Notre Auteur s'est appliqué à choisir dans ce grand nombre de peintures, de portraits, de statuës & d'autres Monumens ce qui lui a paru de plus sûr & de plus curieux, & il a cité les endroits d'où il a tiré ces figures. J'en ai usé, dit-il, avec la même fidélité dans l'Antiquité expliquée & dans le Supplément. Il est persuadé que le public lui rend justice là dessus. Cependant il se plaint de ce qu'il y a quelques personnes qui l'attaquent sur la fidelité & sur le choix des Monumens *d'une maniere qui blesse toutes bienseances*; & qui osent avancer qu'en multipliant les images, il n'a fait qu'amuser les ignorans, qu'il represente les Antiquitez qu'il ignore lui-même, & qu'il n'a donné de nouveau que l'encre & le papier. Il appelle de ce jugement à celui des Lecteurs habiles & équitables, ausquels il expose les preparatifs qu'il a faits pour le grand Ouvrage de l'Antiquité expliquée, les motifs qui le lui ont fait entreprendre, & le soin qu'il a pris pour le perfectionner. Ensuite il remarque que l'Antiquité & le Supplément se vendent très-bien, malgré les efforts de certaines gens pour décrier cet Ouvrage.

D'autres Auteurs l'ont critiqué avec plus de moderation & de politesse. M. le Marquis Maffei est du nombre de ces derniers. Le P. de Montfaucon répond à ce que ce Marquis lui a objecté au sujet d'un Monument conservé à Autun, que notre Auteur croit être un Amphithéatre, & sur quelques autres Morceaux de son Antiquité.

Après la Préface vient une Dissertation sur une Couronne qu'on a trouvé dans un tombeau qui a été découvert depuis peu dans l'Isle de Rhé. Notre Auteur croit que cette Couronne, dont la forme est singuliere, étoit celle d'Eude Duc de Toulouse & d'Aquitaine, qu'il dit avoir été petit-fils de Charibert Roi de Toulouse & d'Aquitaine & second fils de Clotaire II. Roi de France. Le P. de Montfaucon joint à cette Couronne une figure de Charlemagne qui est à l'entrée de l'Eglise de N. D. d'Aix la Chapelle fondée par cet Empereur.

Le corps de l'Ouvrage contient, comme on l'a vû dans le titre, l'Histoire de trois de nos Rois en Latin & en François, avec les Monumens sur chaque regne qu'il a cru les plus curieux. Nous allons donner une idée de quelques-uns de ces Monumens, autant qu'on le peut faire sans le secours de la gravûre.

La planche quatriéme represente le Roi Charles VIII. assis sur son Trône, portant la Couronne Royale & tenant le Sceptre de la main droite; il tend la main gauche à Louis de Bruges, Seigneur de Gruthunse, qui lui presente son Traité du Tournois, dont cette figure fait le frontispice. Louis de Bruges porte le Collier de l'Ordre de la Toison d'or. Il est à genoux & son bonnet est à terre, on voit de chaque côté du Trône un grand nombre de Seigneurs qui portent pour la plûpart des chaînes, (apparemment d'or en écharpe) ils sont presque tous en habit long, avec des bonnets chargés de plume. Celui de ces Seigneurs qui paroît le plus sur le devant tient sur la main gauche un oiseau & de la droite le pied coupé d'un autre oiseau. L'Auteur croit que ce Seigneur pourroit bien être un Prince du Sang, ou peut-être Jacques Odard Seigneur de Cursay qui fut grand Fauconnier de France sous Charles VIII. au bas du tableau on lit ces quatre vers.

Por exemple aux Nobles & aux Gens d'Armes
Qui appetent les faits d'armes hanter,
Le Sire de Grunthunse duyt aux armes,
Voulut au Roi ce Livre presenter.

La troisiéme planche represente l'entrée triomphante de Louis XII. dans la Ville de Gênes. Le Roi y est à cheval, sortant d'Alexandrie, armé de toutes pieces, portant un habit blanc sur sa cotte d'armes. Il tient de la main droite un bâton de commandement. Sur son habit blanc on voit une ruche & les abeilles d'or qui en sont sorties, voltigent tout autour. La housse de son cheval noir, qui est aussi blanche, repre-

ſente un grand nombre de ruches & d'abeilles. L'inſcription qu'on lit ſur la veſte & autour de la houſſe de ſon cheval marque pourquoi ces abeilles ont été repreſentées :

NON UTITUR ACULEO REX,

Le Roi ne ſe ſert pas de l'aiguillon,

Ce qui ſignifie que le Roi ne traitera pas les Gennois avec rigueur. Sur le Caſque du Roi eſt un panache de grandes plumes blanches qui ſe tournent ſur le derriere. Sur quoi notre Auteur obſerve que c'eſt une choſe fort curieuſe & qui ne s'apprend que dans les peintures, que la grande diverſité & les formes ſingulieres des aigrettes des Seigneurs qui ſuivent le Roi & de ceux qui marchent devant lui. Cette planche eſt tirée ſur une miniature qui ſe trouve dans un Poëme ſur l'expedition de Gennes de Jean Deſmarêts, qui ſe dit Ecrivain de la Reine. Ce Poëme a été imprimé ſous le nom de Jean Marot. Ce qui fait quelque difficulté. Car Deſmarêts & Marot paroiſſent deux noms differens. Cependant notre Auteur eſt perſuadé que c'eſt le même nom, & qu'on peut ſe ſervir de cet exemple pour prouver que du tems de Louis XII. il y avoit encore des perſonnes qui prononçoient & qui écrivoient leur nom d'une maniere ſi differente qu'ils ſembloient en avoir deux. Cette variation ſe trouve très-fréquemment dans les ſiécles qui ont précedé celui de Louis XII.

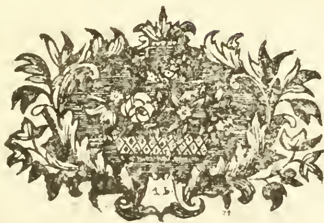
Le P. de Montfaucon a inſeré dans ſon Hiſtoire de François I. un Journal de l'entrevûë de ce Roi & d'Henri VIII. Roi d'Angleterre. Ce Journal tiré des porte-feuilles de M. de Peyreſc eſt aujourd'hui conſervé dans la Bibliothéque de M. de Mazaugues Préſident au Parlement de Provence; auſſi eſtimable, dit notre Auteur, par ſes belles connoiſſances que par ſa généroſité à communiquer aux gens de Lettres les Pieces dont ils veulent faire uſage. Comme cette entrevûë paſſe pour une des plus célébres & des plus magnifiques dont l'Hiſtoire faſſe mention, ceux qui aiment ces ſortes de deſcriptions liront avec plaiſir ce Journal. Il eſt ſuivi de quelques ballades faites à l'occaſion de cette entrevûë, où l'on décrit les avantages que les deux Nations eſperent en tirer. En voici deux morceaux, où cette entrevûë eſt marquée ſous le nom de Parlement.

Adventuriers feront maigres cuiſines,
Poules & Coqs n'auront plus en pluvine,
De leurs excès on a fait mention
Au Parlement:

Religieux qui vivent ſans doctrine,
Tremblent de peur comme au vent la courtine,
Car il eſt dit que reformation
Viendra de brief, & pour concluſion,
Miche au Couvent pour leur vivre s'aſſigne
Au Parlement.

Après la description de cette entrevûë, & les Ballades faites à cette occasion, viennent trois planches qui la representent, elles sont gravées d'après un bas-relief en cinq grandes Tables de marbre qui est conservé dans un Hôtel de la Ville de Roüen. On prétendoit autrefois que ce bas-relief regardoit le Concile de Trente. Mais M. l'Abbé Noël fort habile dans l'Histoire, écrivit que ce Monument n'avoit point de rapport au Concile, & qu'il ne pouvoit convenir qu'à l'entrevûë de François I. & d'Henri VIII. Ceux qui voudront prendre la peine d'examiner ces trois planches, après avoir lû le Journal de cette entrevûë, reconnoîtront que ce qui est representé sur ces trois planches s'accorde fort bien avec le Journal & avec toute l'Histoire de ce tems-là. C'est ce que le P. de Montfaucon justifie dans son Explication.

Les portraits des Rois, des Princes, des Officiers & des Dames de la Cour ont donne lieu au Pere de Montfaucon de faire des Observations sur la forme des habillemens de ce tems-là. Claude de France, premiere femme de François I. est representée à la planche 39. avec un *Vertugadin* qu'on appelle à present un *Panier*. Le Pere de Montfaucon assure que c'est la premiere Dame qu'il ait vû representée avec cette espece d'habillement, qui commença, dit-il, à être en usage sous François I.



LA ROSALINDE IMITE'E DE L'ITALIEN. A la Haye, chez P. *Gosse* & J. *Néaulme.* 1732. *in*-12. 2. vol. Tom. I. pp. 234. Tom. II. pp. 294.

L'OUVRAGE dont nous rendons compte, n'est pas facile à qualifier : ce n'est ni une version, ni une imitation, quoiqu'en dise le titre. Ce n'est point une version, puisque loin de s'y assujettir à la lettre, on a retranché un bon tiers de l'original. Ce n'est pas non plus une imitation, puisqu'outre plusieurs changemens considerables dans les faits, on termine l'action principale par un dénouëment tout different de celui dont l'Auteur Italien a fait choix. Celui ci ne livre ses Héros aux avantures que lui suggere une imagination féconde, que pour en faire des Moines à la fin du Roman ; au lieu que l'Auteur François aime mieux en faire d'heureux époux. Comment donc pouvoir définir au juste cet Ouvrage ? Nous dirons, avec celui qui le publie (& que pour abreger nous nommerons tantôt l'Auteur, tantôt le Traducteur) que c'est un Roman Italien transformé en Roman François, c'est-à-dire accommodé au goût de cette Nation, ou, pour parler plus juste, à la *fantaisie* de celui qui l'a remanié. C'est ce qu'il déclare lui-même, en disant qu'il l'a remis dans l'état où il croit que l'Auteur Italien *Bernard Morando* l'eût mis s'il eut été à portée de consulter sur un tel projet l'Ecrivain qui le donne aujourd'hui en notre Langue.

Celui-ci, dans son Avertissement, s'applique d'abord à justifier les retranchemens & les changemens qu'il a jugé indispensables dans la Rosalinde, pour lui conserver en François toute sa reputation & n'en pas faire un Ouvrage monstrueux. Telles étoient en premier lieu des descriptions sans nombre & des moins ignorées, par exemple celles de Rome & de Gênes : 2°. des Chansons ou des Parodies de Pseaumes, inserées sans discernement dans la narration, & sans égard à la vraisemblance qui doit être fort blessée lorsqu'on voit l'Héroïne du Roman dans le tems même qu'elle doit fondre en larmes & gémir sous le poids de ses infortunes, réjoüir la compagnie en joüant du Luth : 3°. de mauvaises & d'ennuyeuses Dissertations Physiques, qui troublent & interrompent mal-à-propos l'attention du Lecteur, qu'interesse uniquement alors la suite des évenemens : 4°. des Sermons prodigués contre les erreurs de Luther & de Calvin, & contre le Fanatisme de Mahomet, joints à un mélange perpétuel & peu décent de la Religion avec l'amour : 5°. de fausses citations, des comparaisons mal assorties, & sur le tout des *concetti* fréquens, qui parmi nous, dit l'Auteur, passent pour autant d'extravagances : 6°. des Moines enfin répandus par tout, jusques

jusques dans la conclusion du Roman, singularité qui ameine cette reflexion du Traducteur. » J'ai » bien envie de croire (dit-il) que » le Chevalier Bernard *Morando* » mon Original, n'est autre chose » qu'un Moine masqué, qui, avec » de l'esprit, n'a pu s'empêcher de » s'abandonner au plaisir de son » imagination, & qui a trouvé » peut-être nouveau & édifiant de » faire de l'*Amour* un *Maître de* » *Novices.*

Mais l'Auteur, en voulant, par la critique sévére de tant de défauts, se mettre à couvert du reproche d'avoir témérairement retranché ou changé beaucoup de choses dans la Rosalinde, n'encourra-t-il pas celui d'avoir perdu bien du tems à reformer un Ouvrage, qui, au fond, n'en valoit pas la peine? En avoüant d'un côté que le préjugé ne lui est pas favorable, il supplie de l'autre le Lecteur de ne le point condamner sans l'entendre, c'est-à-dire sans avoir lû le Livre; après quoi il consent d'être jugé sans quartier. Il ne dissimule pas, au surplus, combien son amour propre a eu de part dans cette entreprise; & l'aveu qu'il en fait ici doit être regardé comme d'autant plus sincere, qu'un Avertissement (dit-il) doit tenir lieu d'une espece de *confession générale.* Il n'a pu (continue-t-il) s'empêcher d'être piqué de voir, dans ce Roman, le beau si souvent défiguré par le ridicule qui l'accompagne; il s'est flatté qu'à force de corriger, de supprimer, ou de suppléer, il lui redonneroit tout le lustre qui lui convient; en un mot, *il a eu* (ajoûte-t-il) *la vanité de croire qu'il feroit une copie meilleure que l'Original.* Il assure du moins, que dans les retranchemens qu'il a faits, il n'a rien proscrit de ce qui pouvoit plaire. Il a même donné dans l'extrémité opposée, en faisant grace à certains défauts, d'où naissoient quelques agrémens. Tel est l'Episode d'Alérame Duc de Saxe, & d'Adélaïs fille de l'Empereur Othon II. raconté dans le VIIe Livre, & qui ne tient au sujet principal que par ce seul endroit, qu'il apprend à un mourant la généalogie de son Confesseur.

Mais quand le Traducteur n'auroit ici d'autre mérite que celui d'être plus court que son original, & moins ennuyeux par conséquent; auroit-il tout-à-fait perdu sa peine? Cette brieveté qui de dix Livres Italiens n'en fait que huit François, n'est pas duë aux seuls retranchemens, elle l'est surtout à la précision du style, que le Traducteur cependant, malgré les libertez de sa version, n'a pu rendre (dit-il) aussi serré qu'il l'eût souhaité, & qu'il paroît l'être dans les morceaux qui sont uniquement de lui. Un autre mérite de la copie, qui doit la mettre fort au-dessus de l'original, qui n'est qu'un amas de faits; c'est celui des sentimens jettés dans la narration par tout où ils pouvoient entrer naturellement. Le Chevalier *Morando* convient lui-même de sa stérilité en ce genre, dans une Préface, qui n'est qu'un

chef-d'œuvre d'antithéses impertinentes (dit le Traducteur) & dont il a bien fait de nous épargner la version. L'Italien s'excuse de son incapacité à peindre les finesses de l'Amour sur ce qu'il ignore cette passion : & quoique le Traducteur soit connu de ses amis sur un pied (dit-il) qui pourroit établir quelque conformité à cet égard entre *Morando* & lui, il prétend s'être acquis sur cet article un peu plus d'experience que n'en doit avoir un Moine.

Du reste, comme la Rosalinde est un Roman qui paroît depuis long-tems, nous nous dispenserons de donner ici un sommaire des avantures qui en forment le tissu. Nous dirons seulement que ceux à qui la lecture de l'Original ne les a point encore fait connoître, les trouveront ici très-interessantes, & racontées d'une maniere propre à soûtenir l'attention & à piquer la curiosité : & que ceux qui les ont déja lûës en Italien, les reliront avec un nouveau plaisir en François par le soin qu'a pris le Traducteur d'en retrancher ce qu'il a cru qui pourroit ennuyer, & d'y répandre les graces que le sujet pouvoit comporter.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

De Verone.

Le *Prospectus* du grand Recueil d'Inscriptions que M. le Marquis *Maffei* est dans le dessein de donner au public, & que nous avons annoncé dans nos dernieres Nouvelles, est adressé aux Sçavans & aux Antiquaires de l'Europe de la part d'une Societé qui s'est chargée de faire paroître l'Ouvrage.

Suivant ce Programme imprimé en Italien & en Latin, M. *Maffei* se propose de former la Collection la plus ample & la plus complette qu'on ait encore vûë tant des Inscriptions Grecques & Latines qui ont été publiées depuis deux siécles, que d'un très-grand nombre d'autres dans les mêmes Langues qui n'ont pas encore paru, & qu'il a rassemblées depuis vingt ans avec autant de soins que de dépenses.

On sent aisément l'importance d'une telle entreprise ; mais il n'est pas moins facile d'en concevoir toutes les difficultez ; surtout si on ajoûte que M. *Maffei* doit non seulement ranger ces Inscriptions dans un meilleur ordre qu'elles ne lui semblent être dans les Recueils de *Gruter*, de *Fabretti*, &c. mais encore en faire un choix, rejetter les Inscriptions qui lui paroîtront fausses, & retablir celles qu'il jugera avoir été alterées ou corrompuës.

C'est pour donner à ce Recueil le plus d'étenduë & de perfection qu'il est possible, que la Societé

invite tous les Sçavans & les Antiquaires, à aider M. *Maffei* de leurs lumieres & de leurs conseils, à faire imprimer au plûtôt les Inscriptions qu'ils ont dans leurs Cabinets, ou s'ils l'aiment mieux, à lui en envoyer des copies fidelles, en marquant de quels endroits ces Inscriptions sont tirées.

Ils pourront adresser les paquets par la poste à M. *François Muselli*, Chanoine & Archiprêtre de l'Eglise Cathédrale de Verone, l'un des associez. On les prie seulement d'avoir attention, comme il est juste, à ménager les frais de port.

Quoique la Societé déclare qu'elle ne cherche pas à prendre la voye des Souscriptions, elle ne laisse pas de souhaiter que ceux qui agréeront son projet, veuillent bien envoyer leurs noms avec une condition assez singuliere. C'est qu'ils promettront d'acheter tout l'Ouvrage, quand il sera achevé, supposé qu'ils soient contens de l'ordre & de la méthode qu'on aura suivi dans ce Recueil, de la maniere dont il sera imprimé, & du prix qu'on en demandera. *Illud quoque optamus* (ce sont les termes Latins du Projet) *ut ii omnes quibus hæc arridebit cura, sive citrà sive ultrà Montes degant, nomen dare velint atque Corpus hocce redempturos se spondeant, modo tamen Collectionis ratio, impressionis modus, & pretii æquitas abundè satisfecerint.*

La Societé ne commencera à faire imprimer que dans dix-huit mois, & pendant ce tems-là M. *Maffei* a résolu de parcourir differentes Provinces pour y faire de nouvelles recherches ; elles ne contribueront pas peu sans doute à enrichir de plus en plus la Collection à laquelle il travaille depuis si long-tems. Tout l'Ouvrage sera imprimé en six ou sept Volumes *in-folio*. Le premier contiendra toutes les Inscriptions Grecques, en commençant par celles qui sont de l'Antiquité la plus reculée, lesquelles seront suivies des Inscriptions qui ont été faites avant que les Romains eussent fait la conquête de la Gréce. On joindra ensemble toutes les Inscriptions qui ont rapport à un même sujet, celles par exemple où il est fait mention des Rois, des alliances entre les peuples, des Ordonnances des Villes qui concernent les Jeux, les Spectacles, *&c.*

Après ces Inscriptions paroîtront celles qui sont du tems de l'Empire Romain, & outre les Decrets des Villes, on mettra en ordre les Monumens de ce genre qui regardent les Empereurs, ensuite les Inscriptions Sépulchrales & enfin les Inscriptions Chrétiennes : on donnera aussi une suite des Inscriptions qui sont en vers, & dont la plûpart, dit-on dans le *Prospectus*, sont d'excellens morceaux de Poësie ; de sorte qu'on aura par là une espece d'Anthologie nouvelle.

Les Inscriptions qui ont quelque étendue seront gravées dans ce Recueil comme elles le sont sur les marbres : on en mettra au-dessous le Texte en caracteres ordinaires, accompagnés de la ponctuation & des accens, avec une Traduction

Latine à côté. Celles qui sont en vers seront traduites en vers.

Les Inscriptions les plus importantes, & celles qui sont obscures, seront éclaircies par des Notes, qui sans contenir rien d'inutile, n'auront pour objet que le point précis de la difficulté.

Il y aura à la fin du Volume une Table disposée de maniere que quelque Inscription que l'on veuille chercher on puisse la trouver sans peine; & comme personne, ajoûte-t-on, n'a encore travaillé à expliquer les abréviations des Inscriptions Grecques, le Volume sera terminé par une suite alphabétique de ces abréviations avec leur explication.

Tel est le plan que M. *Maffei* s'est formé pour l'arrangement des Inscriptions Grecques que doit renfermer le premier Volume de son Recueil.

Ce plan, à l'exception des traductions, est à peu près le même pour les Inscriptions Latines, soit Payennes, soit Chrétiennes que dovent contenir les Volumes suivans. Une chose que nous n'avons garde d'oublier, c'est que M. *Maffei* aura soin de marquer au bas d'un grand nombre de ces Inscriptions, non de quel Cabinet elles sont tirées, mais en quel endroit sont encore actuellement les marbres, ou les métaux sur lesquels elles ont été gravées.

Nous finirons cet article en observant que comme M. *Maffei* est déterminé à supprimer de sa Collection une quantité considerable d'Inscriptions qui occupent une place même honorable dans d'autres Recueils, ce sçavant & illustre Antiquaire doit aussi publier sous le titre de *Ars Critica Litteraria*, un Traité où il rendra compte des raisons qui l'ont porté à faire ces retranchemens.

DE BOLOGNE.

Les Muses semblent n'être occupées ici qu'à celebrer la jeune Mademoiselle *Bassi* qui s'est attiré l'année derniere tant d'éloges & d'applaudissemens par les Théses publiques qu'elle a soûtenuës en Latin sur toutes les parties de la Philosophie. Son sçavoir si peu commun dans une fille de vingt ans, l'a fait aggreger au Collége des Philosophes de cette Université, & lui a mérité le titre de Docteur dont elle a été honorée avec une solemnité extraordinaire. Elle étoit déja un des Membres de l'Institut des Sciences de Bologne, fondé par le feu Comte *Marsigli*.

Quoiqu'il soit moins rare en Italie qu'ailleurs de voir des femmes se distinguer dans les Ecoles publiques, cette Demoiselle n'en est pas moins regardée comme un prodige, à en juger par les vers Italiens & Latins qu'on ne cesse de publier à sa loüange. Ces vers qui sont en grand nombre, & parmi lesquels il y en a plusieurs de quelques Dames, ont été recueillis & imprimés en differentes Brochures, à la tête de l'une desquelles on a mis le portrait gravé de Mademoiselle

Bassi, coëffée galamment, & revêtuë de la fourrure de Docteur ; on lit autour du cadre : *Laura-Maria-Catharina Bassi Phil. Doct. Col. Academ. Institut. Scientiar. Societ. Ætat. ann. XX.* Au bas du portrait est ce distique qui fait allusion à la fameuse *Laure*, tant chantée par *Petrarque.*

Laura vale, ingenio quæ & Carmine nota Petrarcæ.

Laura hæc eloquio & mente Petrarca sibi.

HOLLANDE.

De la Haye.

Pierre *de Hondt* vient de mettre en vente *Examen du Pyrrhonisme ancien & moderne*, par M. *de Crousaz* de l'Academie Royale des Sciences, Gouverneur de S. A. S. le Prince Frederic de Hesse-Cassel, *&c.* 1733. *in-folio.* Cet Ouvrage qui est dédié à M. le Comte du Luc, se débite aussi à *Paris* chez plusieurs Libraires.

Le même Pierre *de Hondt*, P. *Gosse*, & J. *Néaulme*, H. *Scheurléer* & Adrien *Moetjens*, ont imprimé : *Histoire Universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à present ;* traduite de l'*Anglois* d'une Societé de Gens de Lettres. Tome premier, contenant l'Histoire Universelle jusqu'à *Abraham*, l'Histoire d'*Egypte*, & l'Histoire des anciens peuples de *Canaan.* 1732. *in-4°.*

Ce premier Tome avoit été precedé d'une *Introduction* à la même Histoire Universelle, aussi traduite de l'Anglois, & imprimée chez les mêmes Libraires *in-12.* en 1731. On discute dans cette Introduction les sentimens des Philosophes anciens & modernes de toutes les Nations de l'Univers, sur l'origine & la création du monde. Nous nous proposons de donner bien-tôt des Extraits étendus, tant de l'Introduction que de l'Histoire Universelle.

FRANCE.

De Strasbourg.

M. *Schoepflin* a publié chez *Doulssecker* pere, une Edition *in-4°.* des Annales des *Arsacides*, dont M. l'Abbé *de Longuerue* est l'Auteur. *Annales Arsacidarum Auctore Ludovico Dufour de Longuerue, Abbate S. Joannis de Jardo ad Melod. & septem fontium in Therasciâ.* 1732. Cette Edition est preferable à celle du même Ouvrage qui a été imprimée à Paris il y a long-tems, en ce que Monsieur Schoepflin la donne sur un Exemplaire corrigé & augmenté par l'illustre Auteur qui a bien voulu le lui communiquer, & en permettre l'impression.

De Rennes.

Julien *Vatar* a achevé d'imprimer : *Dictionnaire François-Celtique, ou François-Breton*, necessaire à tous ceux qui veulent appren-

dre à traduire le François en Celtique, ou en Langage Breton, pour prêcher, catéchiser & confesser, selon les differens dialectes de chaque Diocése; utile & curieux pour s'instruire à fond de la Langue Bretonne, & pour trouver l'étymologie de plusieurs mots François & Bretons, de noms propres de Villes & de Maisons. Par le P. F. Gregoire *de Rostrenen*, Prêtre & Prédicateur Capucin. 1732. *in*-4°.

DE PARIS.

Le Parnasse François, dédié au Roi, par M. *Titon du Tillet*, Commissaire Provincial des guerres, *&c.* de l'Imprimerie de Jean-Baptiste *Coignard* fils. 1732. petit *in-folio.*

Histoire Romaine. LES EMPEREURS. *Jules César.* Avec des Notes Historiques, Géographiques & Critiques; des gravûres en taille-douce, des Cartes Géographiques, & plusieurs Médailles authentiques. Par les RR. PP. *Catrou* & *Roüillé*, de la Compagnie de Jesus. TOME DIX-SEPTIE'ME. Depuis l'an de Rome 705. jusqu'à l'an 710. Chez Jacques *Rollin*, Quai des Augustins, au Lion d'or; *Delespine*, pere & fils, & *Coignard* fils, ruë S. Jacques. 1732. *in*-4°.

Tusculane de Ciceron sur le mépris de la mort, traduite par M. l'Abbé d'*Olivet* de l'Academie Françoise. Avec des Remarques de M. le Président *Bouhier* de la même Academie, sur le Texte de Ciceron. On y a joint le Songe de Scipion. Chez *Gandouin*, Quai des Augustins, à la Belle Image. 1732. *in*-12.

Les cent Nouvelles - Nouvelles; par Madame *de Gomez*. Chez la Veuve *Guillaume*, au bout de la ruë Dauphine, du côté du Pont Neuf, & *Gandouin* le jeune, ruë du Hurpoix, près le Pont S. Michel. 1732. *in*-12.

Le Repos de Cyrus, ou l'Histoire de sa Vie, depuis sa seiziéme jusqu'à sa quarantiéme année. Chez *Briasson*, ruë S. Jacques, à la Science. 1732. *in*-8°.

Explication du Livre des Pseaumes, où selon la méthode des Saints Peres, l'on s'attache à découvrir les Mysteres de JESUS-CHRIST, & les regles des mœurs, renfermées dans la lecture même de l'Ecriture. Chez François *Babuty*, ruë S. Jacques, à Saint Chrisostome. 1733. *in*-12. 4. vol.

Essai sur les erreurs populaires, ou Examen de plusieurs opinions, reçûës comme vrayes, qui sont fausses ou douteuses. Traduit de l'Anglois de Thomas *Brown*, Chevalier & Docteur en Medecine. Chez Pierre *Witte*, ruë S. Jacques, proche de S. Yves, & *Didot*, Quai des Augustins, près du Pont S. Michel. 1733. *in*-12. 2. vol.

Memoires de la Cour d'Espagne, depuis l'année 1679. jusqu'en 1681. où l'on verra les Ministeres de *Dom Juan* & du Duc de *Medina-Celi*, & diverses choses concernant la Monarchie Espagnole. Chez *Josse*, ruë S. Jacques, à la Fleur de Lis d'or. 1733. *in*-12.

Eglogues de Monsieur de Segrais, de l'Academie Françoise, avec les

passages imités des Poëtes Latins. L'*Athis*, Poëme Pastoral. Le portrait de *Mademoiselle*, du même Auteur. Nouvelle Edition. Chez la Veuve *de Lormel*, ruë du Foin.

Fautes à corriger dans le Journal de Décembre 1732.

PAge 762. col. 2. ligne 9. finit, *lisez* Sinit : Ibid. ligne 23. in est, *lisez* inest : Page 767. col. 1. ligne 28. Phœbe, *lisez* Phoebe : Page 771. col. 1. lig. 7. ♁ mettez ♂ : Ibid. ligne 19. faites la même correction.

TABLE

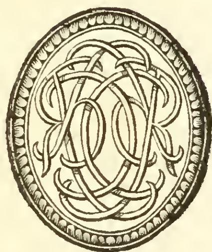
Des Articles contenus dans le Journal de Janvier 1733.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR L'ANNÉE M. DCC. XXXIII.

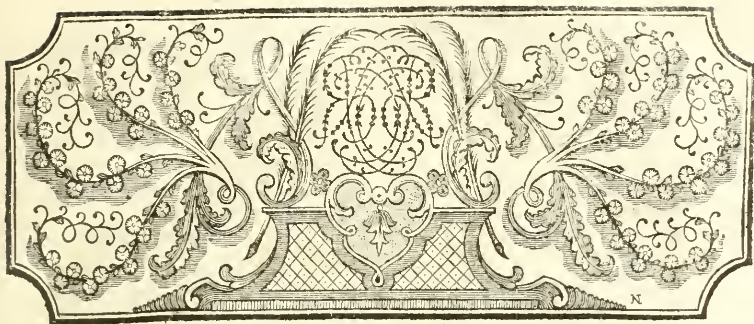
FEVRIER.



A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



FEVRIER M. DCC. XXXIII.

JOURNAL DU RE'GNE DE HENRI IV. ROI DE France & de Navarre : Par M. Pierre de l'Etoile, *Grand-Audiencier en la Chancellerie de Paris : tiré sur un Manuscrit du tems.* Sans nom de Ville ni d'Imprimeur. 1732. *in*-8°. 2. Vol. Tom. I. pp. 292. Tom. II. pp. 300.

CE Journal de Pierre de l'Etoile a été publié par morceaux à differentes reprises. On en vit un premier fragment dès l'année 1663. lequel commençoit au dernier jour de Mai 1574. le lendemain de la mort du Roi Charles IX. & finissoit au mois de Juin 1589.

deux mois avant celle de Henri III. comprenant ainſi l'Hiſtoire d'un peu plus de 15 ans. Ce fragment, connu ſous le titre de *Journal de Henri III.* fut reimprimé à Cologne en *1666.* avec pluſieurs Pieces concernant l'Hiſtoire de ce tems-là. Après quelques autres Editions, il reparut dans la même Ville en 1720. augmenté de diverſes additions de même genre, enrichi de figures, & des Notes de M. *le Duchat*, pour éclaircir les endroits les plus difficiles. Mais un an auparavant, M. *Godefroy*, Directeur de la Chambre des Comptes de l'Iſle, & ſi eſtimable par ſa vertu & par ſon habileté, avoit redonné au public ce même Journal plus ample qu'il n'étoit d'abord, le reſtituant (comme avoient déja fait *Péliſſon* & *Bayle*) à ſon véritable Auteur, qui étoit *Pierre de l'Etoile*, Grand-Audiencier en la Chancellerie de Paris, iſſu d'une famille honorable & diſtinguée par ſes alliances dans la Robbe. Ce Journal commence dès l'année 1515. dans l'Edition de M. Godefroy, & après avoir rapporté quelques évenemens des regnes de François I. Henri II. François II. & Charles IX. il entre dans un détail plus particulier ſur les regnes ſuivans, & le continue juſqu'en *1611.* c'eſt-à-dire juſqu'au commencement du regne de Louis XIII. Mais dans le Mſ. qu'a ſuivi M. Godefroy pour cette Edition, il y avoit une lacune ou un vuide conſiderable, depuis 1594. juſqu'à *1606.* ou pendant 12 années du regne de Henri IV.

C'eſt donc cette partie qui manquoit, que l'on publie aujourd'hui dans ces deux Volumes, & qu'un Magiſtrat reſpectable par ſes Charges & par ſon mérite perſonnel, a bien voulu communiquer à l'Editeur. Mais ce Mſ. nouvellement découvert ne ſupplée encore qu'imparfaitement au vuide du premier; puiſque prenant l'Hiſtoire au mois de Mars 1594. il ne la conduit que juſqu'en Décembre 1597. après quoi reſte une lacune de quatre ans, (qu'on ne deſeſpere pas de pouvoir remplir :) puis le Journal recommence au mois de Mars *1602.* & continue juſqu'au 18e du même mois de *1607.* pour reprendre enſuite au mois de Mai 1610. Mais ce vuide de trois ans n'eſt point dans l'édition de Godefroy, laquelle, ainſi que celle dont nous rendons compte, contient les années *1610.* & *1611.* avec cette difference, que cette derniere Edition offre divers articles omis dans l'autre, ou accompagnés de nouvelles circonſtances, ou qui ne ſont pas conçus dans les mêmes termes.

Il n'eſt donc plus queſtion pour rendre complet ce Journal de Henri IV. que d'y joindre l'Hiſtoire de 4 années qui y manquent, ſi l'on eſt aſſez heureux pour les recouvrer. A l'égard des additions ou des differences dont nous venons de parler, & qui diſtinguent des imprimez le nouveau Mſ. on reconnoîtra ſans peine qu'elles partent de la même main. C'eſt partout le même eſprit, le même goût & le même ſtyle. On aura ſeulement

lieu de présumer que P. de l'Etoile, en relisant son Journal, y ajoûtoit çà & là quelques traits dont il se ressouvenoit alors, & que sa memoire ne lui avoit pas fournis d'abord.

L'Editeur observe (dans son Avertissement) que ces sortes de Journaux, quoiqu'à certains égards fort inférieurs à une Histoire en forme, ne laissent pas de presenter aux Lecteurs l'utile joint à l'agréable. C'est par-là que le *Journal du Maréchal de Bassompierre*, & celui qui a paru sous le titre de *Chronique Scandaleuse* du regne de Louis XI. ont mérité l'accueil du public; & que les Ouvrages de ce genre, cachés jusqu'ici dans les meilleures Bibliothéques, ne seroient peut-être pas [dit-il] indignes de l'impression. L'agrément de ces Journaux (poursuit l'Editeur) consiste dans une varieté d'évenemens tout differens, qui se succedent les uns aux autres, qui semblent placer le Lecteur dans le tems même où ils sont arrivés, & qui sans fatiguer son attention, lui permettent de quitter & de reprendre sa lecture, sans rien perdre de l'enchaînement des faits. A cet agrément se joint une utilité considerable; & c'est l'exactitude des dates qui marquent dans ces Journaux chaque évenement particulier; dattes souvent ignorées par les Historiens mêmes, ou négligées, pour ne point embarrasser le fil d'une Histoire générale. Quantité de familles y trouveront, outre cela, des faits interessans pour elles, & dont leur tradition domestique ne leur a pas conservé le souvénir. Au surplus l'Auteur de ce Journal y a peint son caractere propre, par celui de son style, qui est libre, naturel, annonçant partout la candeur & la probité de l'Ecrivain, son zéle pour le bien public, son amour & sa fidélité pour ses Souverains. On en pourra juger par quelques articles que nous transcrirons de ce Journal pour échantillon.

» Le Mardi 22 jour de Mars, » 1594. à sept heures du matin, le » Roi (Henri IV.) entra dedans » Paris par la même porte que le » feu Roi en étoit sorti, & fut la » Ville reduite en son obéissance, » sans saq & sans effusion de sang, » fors de quelques Lansquenets, » qui voulurent mener les mains, » & deux ou trois Bourgeois de la » Ville, la vie desquels le Roi dit » depuis avoir eu desir de rachet- » ter, s'il eut été en sa puissance, » de la somme de 50 mille écus, » pour laisser un singulier témoi- » gnage à la posterité, que le Roi » avoit pris Paris, sans le meurtre » d'un seul homme..

» Etant dans la ruë S. Honoré, » vis-à-vis de la barriere, il demanda » au Maréchal de Matignon, comme » s'il eut été étonné de se voir dans » une telle Ville, au milieu d'un si » grand peuple, s'il avoit donné » bon ordre à la porte, & qu'il y » regardât bien. Puis ayant avisé » un Soldat qui prenoit par force » du pain sur un Boulanger, y cou- » rut lui-même, & le voulut tuer.

» Dès le matin, le Roi avoit

» envoyé vers eux (les Espagnols) » M. le Comte de S. Pol, avec » charge de dire au Duc de Feria, » comme il fit, que Sa Majesté » tenant en sa main & leurs vies & » leurs biens, il ne vouloit toute-» fois ni de l'un, ni de l'autre, ains » que liberalement il le leur re-» mettoit, moyennant que prom-» ptement ils sortissent de sa Ville » de Paris, sans aucune dilation ou » excuse. Ce que ledit Duc ayant » promis, & assez promptement, » comme celui qui ne s'attendoit » pas d'en sortir à si bon marché, » s'écria par deux ou trois fois, ah! » grand Roi! grand Roi!

» Ce jour, sur les trois heures » après midi, le Duc de Feria avec » les garnisons étrangeres sortirent » de Paris par la Porte S. Denis, » au-dessus de laquelle y a une fe-» nêtre, où le Roi se mit pour les » voir passer. Le Duc de Feria le » salua à l'Espagnol, comme on dit, » c'est-à-dire, gravement & mai-» grement. De quoi le Roi se moc-» qua, & lui ôtant à moitié son » chapeau, le contrefaisoit après » fort plaisamment.

» Pour le Secretaire Nicolas, Sa » Majesté le manda à son dîner pour » en tirer du plaisir. Lui ayant de-» mandé qui il avoit suivi pendant » les troubles, ledit Nicolas lui ré-» pondit, qu'il avoit à la vérité » quitté le Soleil & suivi la Lune. » Mais que veux-tu dire, de me » voir ainsi à Paris comme j'y suis? » Je dis, Sire, répondit Nicolas, » qu'on a rendu à César ce qui ap-» partenoit à César, comme il faut » rendre à Dieu ce qui appartient à » Dieu. Ventre-saint-Gris, répon-» dit le Roi, on ne m'a pas fait » comme à César, car on ne me » l'a pas rendu à moi, on me l'a » bien vendu. Cela dit-il en pre-» sence de M. de Brissac, du Prévôt » des Marchands, & autres ven-» deurs qu'il appelloit.

» A Messieurs de la Ville, qui » lui presenterent ce jour de l'hipo-» cras, de la dragée & des flam-» beaux, suppliant Sa Majesté » d'excuser la pauvreté de sa Ville » de Paris, il leur dit, qu'il les re-» mercioit de ce que le jour de de-» vant ils lui avoient fait present de » leur cœur & maintenant de leurs » biens, qu'il les acceptoit de bon » cœur, & pour leur montrer, qu'il » demeureroit avec eux & en leur » garde, & qu'il n'en vouloit point » d'autre que la leur.

» Comme il se mettoit à table » pour souper, il leur dit en riant, » qu'il sentoit bien à ses pieds qui » étoient moittes, qu'il s'étoit » crotté venant à Paris, mais pour » le moins, qu'il n'avoit pas perdu » ses pas.

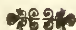
» Le Jeudi 24 Mars, le Roi vint » voir Madame de Nemours, avec » laquelle Madame de Montpensier » étoit. Il leur demanda, entr'au-» tres propos, si elles n'étoient » point bien étonnées de le voir à » Paris, & encore plus, de ce qu'on » n'y avoit volé ni pillé personne, » ni fait tort à homme du monde » de la valeur d'un fétu, voire jus-» qu'à la racaille des goujars, qui » avoient payé tout ce qu'ils a-

» voient pris : & se tournant vers » Madame de Montpensier, lui dit, » que dites vous de cela, ma cou- » sine ? Sire, lui répondit-elle, nous » n'en pouvons dire autre chose, » sinon que vous êtes un très grand » Roi, très-bening, très-clément » & très-généreux. A quoi le Roi » se souriant, lui dit ; je ne sais si » je dois croire que vous parliez » comme vous pensez. Une chose » sais-je bien ; c'est que vous voulez » bien du mal à Brissac : est-il pas » vrai ? Non, Sire, dit-elle ; » pourquoi lui en voudrois-je ? Si » faites, si faites, répondit le Roi, » je le sais très-bien. Mais quelque » jour, quand vous n'aurez que » faire, vous ferez votre paix. Sire, » dit-elle, elle est toute faite, puis- » qu'il vous plaît. Une chose eus- » sai-je seulement desiré en la re- » duction de votre Ville de Paris, » c'est que M. de Mayenne mon » frere vous eût abbaissé le pont » pour y entrer. Ventre-saint-Gris, » répondit le Roi, il m'eût fait » possible attendre long-tems & » n'y fusse pas arrivé si matin.

» Le même jour, S. M. entrant » au Louvre, dit à M. le Chance- » lier ; dois-je croire, à votre avis, » que je sois là où je suis ? Sire, lui » répondit-il, je crois que vous » n'en doutez point. Je ne sais, dit » le Roi ; car tant plus j'y pense, » & plus je m'en étonne. Car je » trouve qu'il n'y a rien de l'hom- » me en tout ceci. C'est une œuvre » de Dieu extraordinaire, voire des » plus grandes. Et à la vérité, c'est » chose fort miraculeuse de dire » qu'une telle entreprise éventée » comme elle étoit, & seüe de » tant de personnes, voire long- » tems auparavant, ait pu réussir à » sa fin. Car le secret est une chose » rare, & peu usitée entre ceux de » notre Nation.

» Le Mardi 29e Mars, on fit » procession générale à Paris, à la- » quelle le Roi assista tout au long, » nonobstant la pluye & mauvais » tems qu'il faisoit. Tous les Men- » dians s'y trouverent, hormis les » Jacobins, ausquels on fit défense » de s'y trouver. Il y eut aussi des » feux de joye commandés par tout, » qu'on fit avec une merveilleuse » allegresse, & où on cria à pleine » voix, *vive le Roi*: (mélodie toute- » fois qui ne sonnoit pas encore bien » aux oreilles de plusieurs) & di- » soit-on que Madame de Mont- » pensier oyant cette Musique, » avoit dit en riant, que Brissac » avoit plus fait que sa femme, qui » en quinze ans n'avoit fait chanter » qu'un Cocu, au lieu que lui, en » huit jours, avoit fait chanter plus » de vingt-mille perroquets à Paris.

En voilà plus qu'il n'en faut pour faire connoître le style de ce Journal, dont la lecture amuse & interesse également.



TRAITE' DES TUMEURS CONTRE-NATURE, par M. Deidier, Conseiller, Medecin du Roy, Chevalier de son Ordre de S. Michel, Professeur Royal de Chimie en l'Université de Montpellier, Associé à l'Academie Royale des Sciences d'Angleterre, Medecin Consultant de la Ville de Montpellier, & premier Medecin des Galéres de France. Cinquiéme Edition, augmentée d'une Dissertation Préliminaire sur la Chirurgie-Pratique, & de plusieurs Consultations & Observations Chirurgicales du même Auteur, avec un Discours Academique sur la Contagion de la peste de Marseille.

A Paris, ruë S. Severin, chez d'*Houry*, seul Imprimeur-Libraire de Monseigneur le Duc d'Orléans. 1732. vol. *in*-12. pp. 399.

NOUS avons parlé de la quatriéme Edition de ce Traité, dans le Journal de Mars 1726. Celle-ci qui est la cinquiéme, contient de plus, comme on le voit par le titre, 1°. Une Dissertation sur la Chirurgie-Pratique : 2°. Plusieurs Consultations & Observations Chirurgicales : 3°. Un Discours sur la Peste de Marseille. Nous parlerons par ordre, de ces trois articles, laissant à part le Traité des Tumeurs dont nous n'avons autre chose à dire que ce que nous en avons dit dans le Journal que nous venons de citer.

La Dissertation sur la Chirurgie-Pratique, contient, à proprement parler, ce qu'on appelle les élémens de la Chirurgie, M. Deidier y explique d'abord ce què c'est que les quatre Operations Chirurgicales, sçavoir la *Synthese*, la *Dierese*, l'*Exherese*, la *Prothese*, & après avoir dit là-dessus ce qui se dit ordinairement, il vient aux instrumens de Chirurgie qu'il reduit à six principaux, sçavoir les ciseaux, les rasoirs, les lancettes, les sondes, les pincettes, & les aiguilles. Il passe de-là aux cinq onguens que les anciens Chirurgiens portoient avec eux dans une boëte qu'ils nommoient leur *Boëtier*, & ensuite il dit un mot des maladies Chirurgicales en général, & de la circulation des liqueurs ; ce qui le conduit à parler des tumeurs internes & des externes, puis des playes, des ulceres, des fractures, des caries, des dislocations & de la conduite que le Chirurgien doit tenir dans tous ces differens cas. A l'égard des fractures, il rapporte un fait qu'on ne sera peut-être pas fâché de trouver ici.

Une Demoiselle de 18 ans, à Montpellier, s'étoit fracassée la partie moyenne & laterale gauche de l'os coronal, en tombant, la tête premiere, d'une fenêtre assez haute dans une cave, sur un pavé égal, formé de pierres de taille. M. Deidier fut appellé aussi-tôt après cette chûte, avec deux Maîtres Chirurgiens très-habiles : on trouva la Demoiselle sans mouvement volontaire & sans sentiment, avec une

une playe ſur l'os coronal, d'où avoit coulé beaucoup de ſang. Cette playe fut agrandie par une inciſion cruciale, & les bords ayant été emportés, on apperçut à l'os coronal, un enfoncement de la grandeur d'un écu de trois livres. On appliqua le trépan à la partie la plus ferme de cet os en prenant ſur la fracture par une petite portion de la couronne: lorſqu'il fallut enſuite, à la faveur de ce trou du trépan, relever l'os enfoncé, toute la piece ſauta, parce qu'elle étoit détachée de toutes parts. Il reſta donc une grande ouverture au crâne. Peu de jours après on vit ſortir, par cette ouverture, la dure mere enveloppant une partie du cerveau de la grandeur d'un gros œuf de poule. Il ne fut pas poſſible de faire rentrer cette portion ſortie. La dure mere engagée dans le trou ſe gangrena bien-tôt; il fallut la ſcarifier à coups de lancette, & la ranimer avec des liqueurs ſpiritueuſes, pour empêcher le progrès de la gangrene; mais cela ne ſervant de rien, on fut forcé de couper avec le biſtouri toute la tumeur qui paroiſſoit en dehors & de couper par conſequent une partie du cerveau. On tâcha enſuite, mais vainement, de comprimer ce viſcere, & de le tenir enfoncé par des compreſſes pyramidales ſoûtenuës d'un couvre-chef; la propre ſubſtance du cerveau qui en cet endroit, ſe trouvoit dépourvûë de ſes deux enveloppes, s'éleva de nouveau & produiſit une tumeur en forme de champignon. Il falut couper cette tumeur, ce qu'on fit à deux fois. On eut enſuite recours à une plaque d'argent; mais ce moyen ne réuſſit pas mieux qu'avoient fait les compreſſes; une nouvelle portion du cerveau ſortit, & cette portion étant devenuë livide, on la retrancha de même que les autres, ſans qu'il ſurvînt non plus aucun fâcheux accident. La malade qui avoit repris ſes mouvemens volontaires & tous ſes ſens, depuis que la piece d'os avoit été enlevée, ne ſentit aucune douleur dans toutes les inciſions qu'on lui fit au cerveau. Les nouvelles chairs crurent peu à peu de tous les endroits de l'os coupé, elles gagnerent le deſſus, & recouvrirent le cerveau en entier, en ſe convertiſſant en une cicatrice ferme qui dans l'eſpace de trois mois que dura toute la cure, forma un véritable calus. Cette Demoiſelle depuis ce tems-là joüit, d'une auſſi parfaite ſanté que ſi elle n'avoit jamais reçû aucune bleſſure à la tête.

Les Conſultations Chirurgicales ſont au nombre de 19, & concernent differens ſujets, tels que ſont une dartre au viſage, un écoulement involontaire de larmes, une ophthalmie, une fiſtule lacrymale, un affoibliſſement de vûë en conſequence d'un coup d'épée; un ſcorbuſque, un ſcorbut accompagné d'affection hypochondriaque; un goitre naiſſant; des tumeurs écroüelleuſes, des écroüelles ouvertes, un phlegmon oedémadeux de la mammelle, une dartre farineuſe, des ulcéres aux jambes; un flux hémorrhoïdal ex-

cessif & périodique, accompagné & suivi de plusieurs accidens particuliers, un soupçon d'empoisonnement, un ulcere à l'oreille, un pissement périodique de sang, un autre pissement de sang survenant de fois à autre sans regle, une lépre veritable.

Nous ne sçaurions parler de toutes ces Consultations. Nous nous bornerons à celle où il s'agit d'un soupçon d'empoisonnement.

Trois jeunes Demoiselles qui étoient sous la conduite d'une belle-mere, furent soupçonnées d'avoir été empoisonnées par cette belle-mere. Il leur arriva à toutes trois de s'évanouir dans le même moment en trois lieux differens.

L'aînée, qui étoit d'un temperament vif & délicat, sentit après cet évanouissement, un feu devorant dans la poitrine, tout son corps se couvrir de boutons, une espece de fiévre ardente la saisit & elle mourut au bout de l'année. La plus jeune qui étoit d'un temperament plus robuste & moins vif, se maria quelques tems après son évanoüissement. Elle fut attaquée des mêmes symptomes que sa sœur aînée; mais de fréquentes couches la soulagerent peu à peu. Ses premiers enfans se ressentirent de son accident, ils moururent après de violentes sueurs.

La seconde fille, qui est celle dont il s'agit à present, est une personne replette, peu vive, & d'un temperament fort robuste. Pendant la premiere année après son évanouissement, elle devint toute boutonnée, elle maigrit & changea si fort, qu'au bout de l'an elle étoit méconnoissable. Elle eut de même qu'une de ses autres sœurs, au même instant, un autre évanouissement qui dura près de trois heures malgré les secours qu'on lui donna. Depuis ce moment elle sentit de nouvelles douleurs dans les entrailles, des feux dans la poitrine, avec des tiraillemens insuportables, & de violens maux de tête. Elle eut ensuite pendant six mois des sueurs foetides, & si abondantes, qu'il lui falloit changer de linge jusqu'à 13 fois par jour. Il lui survint dans les jambes des feux cuisans, comme si on les lui avoit écorchées: il lui vint aussi sur la poitrine, de ces mêmes feux, avec de petits boutons qui dans la suite disparoissoient & reparoissoient trois trois par mois. Lorsqu'ils disparoissoient, la poitrine se couvroit d'une couleur d'olive brune, & s'enfloit extraordinairement. L'enflure gagnoit quelquefois tout le corps & étoit accompagnée de douleurs qui sembloient pénétrer jusques dans la moëlle des os. La malade outre cela vomissoit tout ce qu'elle mangeoit excepté la soupe.

Elle prit, il y a environ quinze ans, les eaux de Bourbon, qui diminuerent les accidens; ils ne revinrent plus si fréquemment, & même depuis quelques années ils ne reviennent que dans le Printems. Lorsque les boutons demeurent quelques tems sans disparoître, il arrive une pelade, & dans les

premieres années la malade peloit cent fois par an. Une particularité bien digne de remarque, c'est que dans le fort de la maladie, le sommeil fait disparoître les boutons, & qu'alors tous les accidens cessent, mais qu'au reveil la malade a des palpitations violentes qui la suffoqueroient sans le secours des cordiaux.

Les principaux remedes dont elle a usé, sont, pour la fin de la premiere année, le lait d'ânesse coupé avec l'eau de chaux, parce qu'il s'aigrissoit dans l'estomac, puis pendant cinq années consécutives, le même lait tous les Printems, quelques légeres purgations devant & après l'usage du lait, & durant le cours de ce remede un peu de rhubarbe de quatre en quatre jours, ce qui la soulagea considerablement : on lui donna ensuite les bouillons de vipere, mais sans aucun effet.

Elle a bon appetit & est à present en assez bon point. Elle se purge une fois toutes les années. Elle prend actuellement les eaux de la Motte, lesquelles passent fort bien, mais *font*, dit-on, *un grand combat avec le venin dont son sang est infecté.*

M. Deidier consulté sur cette maladie, essaye d'en expliquer tous les accidens. Il lui paroît incontestable que la malade & ses deux sœurs ont été empoisonnées. Et ce qui le porte à faire ce jugement, est qu'elles eurent toutes trois dans le même instant, un évanouissement subit, qui fut suivi d'un feu devorant dans la poitrine, & d'un changement universel de toute la peau, sur laquelle il s'éleva plusieurs boutons. Il dit que ce poison fut, selon toute apparence, *extrêmement subtilisé & exactement mêlé avec les alimens communs, dont ces trois sœurs userent, puisqu'il ne commença à produire son effet que lorsqu'il fut porté avec les alimens, dans les plus petits vaisseaux capillaires du poumon & de la peau, par lesquels la transpiration a coûtume de s'écouler. Ce venin,* poursuit-il, *bouchant tout à coup la transpiration, oblige le sang de se porter en abondance par les vaisseaux collateraux dans les gros troncs, & par-là dans le propre tissu du cœur, dont le mouvement suspendu produisit l'évanouissement, qui devoit être une véritable syncope, puisqu'on fut obligé de recourir aux cardiaques les plus forts pour le dissiper.*

M. Deidier porte plus loin son explication, il prétend que lorsque cet évanouissement fut passé, le cœur & les grosses arteres se contracterent avec violence pour faire aller leurs liqueurs au loin, & chasser le venin, mais que ce venin constamment arrêté dans les mêmes capillaires, y donna occasion aux feux de poitrine, & au changement de la peau boutonnée; que cet engagement produisit la fievre ardente, & le retour de la syncope, dont l'aînée de ces trois Demoiselles mourut, parce qu'elle étoit d'un temperament plus délicat, & qu'ainsi le cœur ne pouvant resister au second assaut, succomba & cessa de battre.

Voilà pour ce qui regarde la sœur aînée ; il s'agit à présent de la cadette des trois, & voici comment on s'explique sur ce sujet.

La plus cadette de ces trois filles plus vigoureuse, dit-on, que son aînée, resista à ce second orage, & s'est trouvée considérablement soulagée par le mariage, en ce que ses fréquentes couches la délivrerent d'une partie du venin, qui restant rencoigné dans les plus petits vaisseaux, fut obligé d'en sortir lorsque ces mêmes vaisseaux du tissu de la matrice se *trouverent ouverts & plus délicats*. Les premiers enfans de cette Dame périrent par des sueurs abondantes, parce que le venin toûjours cantonné dans la peau y attira cette sueur mortelle.

Ce seroit peu de chose de s'être expliqué sur ces deux sœurs, si l'on ne disoit ce qu'on pense de la seconde qui fait le sujet principal de la Consultation. Et c'est de quoi s'occupe principalement M. Deidier. Il dit, 1°. Que comme cette seconde s'est trouvée beaucoup plus robuste que son aînée, il est arrivé qu'elle a resisté & il arrive qu'elle resiste encore aux violens efforts du poison pour sortir par la peau : 2°. Que cette fille se trouvant moins vive que sa cadette n'a pu contribuer comme elle à la sortie du poison, *soit qu'elle n'ait pas eu les mêmes occasions de l'évacuer par les vidanges, soit parce que ses arteres battant plus mollement & avec moins de force, ne sont pas en état de vaincre tous les obstacles des vaisseaux capillaires obstruez.*

Selon notre Auteur, ces obstacles ont été & sont encore la cause antécédente & necessaire de tous les accidens ; c'est par cette cause, selon lui, que le corps devint d'abord tout boutonné, que la malade maigrit & que sa peau changea de couleur ; c'est par cette cause que lui arriva le second évanouissement qu'elle eut une année après le premier dans le même moment qu'une de ses sœurs. C'est de cette même cause que vinrent les douleurs de poitrine, d'entrailles & les maux de tête violens, *parce que le sang ne pouvant rouler librement dans le tissu de la peau bouchée, se portoit rudement dans le tissu des membranes internes, où il produisoit les rudes secousses des filets nerveux lesquelles constituent les douleurs.*

Quant aux sueurs abondantes & foetides qui durerent six mois, & obligerent la malade à changer par jour treize fois de linge, l'Auteur les attribue de même que les feux cuisans des jambes, à ces embarras de la peau *qui y attiroient*, dit-il, *les fluxions d'abord constantes, & ensuite passageres, suivant les diverses saisons de l'année, & sur tout du Printems, après que les remedes délayans, comme les eaux de Bourbon, eurent un peu délayé les parties intégrantes du poison engagé dans les conduits cutanez*, c'est-à-dire, les conduits de la peau.

Notre Auteur trouve dans ces embarras, & autres semblables, de quoi expliquer avec la même facilité, les trois autres accidens singuliers qu'il a rapportés, sçavoir,

1°. D'où vient que la malade vomissoit tous les alimens excepté la soupe : 2°. Pourquoi lorsque les boutons de la peau manquoient de disparoître à leur ordinaire, tout le corps de la malade se peloit, comme on l'a vû arriver jusqu'à cent fois l'année : 3°. D'où vient que si dans l'effort du mal la malade se laisse aller au sommeil, les boutons disparoissent alors, & tous les accidens cessent, mais qu'à son reveil il lui arrive des palpitations excessives & des suffocations.

Quant au premier article, M. Deidier fait venir le vomissement en question, des embarras des vaisseaux capillaires de l'estomac, *lesquels s'embourbant davantage*, dit-il, *par les parties intégrantes des alimens ordinaires, occasionnoient des contractions violentes de ce viscere membraneux, dont les rudes efforts étoient amortis, lorsqu'ils agissoient contre de la soupe molle dont le tissu est fort doux & fort souple.*

Au regard de la pelure de la peau, cette pelure, dit-il, est une suite de presque toutes les maladies cutanées, sur tout lorsque les plus petits vaisseaux de la peau sont embarrassés.

Pour ce qui est de la disparition des boutons, & de la cessation de tous les accidens pendant le sommeil, M. Deidier n'en allegue point d'autre cause sinon que *pendant le sommeil toutes les liqueurs roulent*, selon lui, *également & avec aisance dans les plus petits filets nerveux & lymphatiques, au lieu qu'au reveil le pouls s'éleve toûjours, parce que le sang roule pour lors rapidement des capillaires dans les gros troncs, ce qui est cause*, poursuit-il, *que la malade est saisie de vives palpitations, lorsqu'elle s'éveille.*

Telles sont les explications que notre Auteur donne des divers accidens de cette malade. Il seroit à souhaiter qu'au sujet de ce qu'il vient de dire de la disparition de ces boutons pendant le sommeil, dans le fort du mal, il eût prévenu une difficulté que quelques Lecteurs ne manqueront pas d'opposer, sçavoir que si les boutons dont il s'agit doivent effectivement disparoître, pendant le sommeil, parce que alors, comme il le suppose, *toutes les liqueurs roulent également & avec aisance*, il s'ensuit, si cette raison est véritable, que les boutons de la petite vérole devroient disparoître aussi pendant le sommeil, au lieu d'augmenter pendant ce tems comme ils augmentent ordinairement.

Ce que notre Auteur dit du cours libre & aisé des liqueurs pendant le sommeil, est la peinture de ce qui se passe dans l'état de santé ; mais que la circulation pendant le sommeil ait cette liberté dans l'état de maladie, c'est de quoi tout le monde ne conviendra pas.

Quoi qu'il en soit, on prétend ici que ces trois sœurs ont été empoisonnées ; mais on reconnoît qu'il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de découvrir quelle est la nature de ce poison, & statuer si c'est un poison donné, ou quelques mauvaises herbes man-

gées par hazard en salade ou autrement.

Ce que l'on assure, c'est que ce poison ou venin, de quelque maniere qu'il ait été pris, paroît avoir agi à peu près de la même façon qu'auroient agi des parties d'arsenic très-fines, exactement mêlées avec de la farine ou du sucre, dont auroit été fait du pain ou quelque gateau. On remarque à cette occasion, que les parties arsénicales ont cela de propre, qu'étant avallées elles restent attachées aux endroits du corps dans lesquels elles se nichent, & y demeurent si attachées qu'aucun remede ne les en peut chasser, parce qu'elles sont indissolubles, ce qui est cause qu'on a uniquement recours dans ces sortes de cas, à ce qui peut ralentir le mouvement des vaisseaux & les relâcher, tels que sont le lait, l'huile, & autres liqueurs semblables. Ainsi, supposant que la malade en question ait avalé de l'arsenic, comme elle a pris quantité de bons remedes pour chasser ce poison par les selles, par les urines, par la transpiration, & qu'elle n'a été considérablement soulagée que par les eaux de Bourbon, qui peuvent avoir un peu délayé les parties arsénicales, sans les pouvoir dissoudre, l'avis de notre Auteur est qu'on ne s'attache plus à vuider ce poison, mais qu'on se contente pendant six mois de suite, de nourrir la malade avec de bon lait de vache, frais tiré & suffisamment chauffé sans ébullition pour en faire quatre soupes par jour avec un peu de sucre, & une suffisante quantité de pain, suivant l'appetit de la malade. Il ordonne de prendre ces quatre soupes, l'une le matin deux heures avant le lever, l'autre à midi, la troisiéme quatre ou cinq heures après, & la derniere à l'heure du coucher.

Après cette ordonnance, il donne touchant l'usage du lait un autre avis qui est bien à considerer, c'est qu'*il n'est nullement necessaire*, selon lui, *d'employer aucune espece de purgatifs avant, pendant, ni après ledit lait.*

Nous citerons sur cela ce qu'il dit plus haut au sujet du lait d'ânesse que la malade prit tous les Printems pendant cinq années consécutives, sçavoir, 1°. qu'*on la purgeoit avant & après*, 2°. *que pendant le cours dudit lait elle prenoit de 4 en 4 jours de la rhubarbe*, 3°. *qu'elle s'en trouva fort bien, & s'apperçut d'un soulagement considérable*, ce qui ne paroît pas tout-à-fait s'accorder avec l'avis que nous venons de rapporter; mais il faut considerer que dans cet avis l'Auteur parle du lait de vache, & que plus haut il parle du lait d'ânesse. Ensorte peut-être que son sentiment est que le lait de vache ne demande point qu'on se purge, & que le lait d'ânesse le demande. Quelques Lecteurs opposeront peut-être 1°. que le lait d'ânesse fait moins d'embarras dans l'estomac que le lait de vache, le premier étant plus délié & le second plus grossier: 2°. Que le lait d'ânesse que prenoit la malade, étant coupé & coupé avec l'eau de chaux,

devoit causer encore moins d'embarras. Mais sans entrer dans cette discussion qui n'est point de notre devoir de Journaliste, nous avertirons que l'Auteur pour prouver Qu'*il n'est nullement necessaire d'employer aucune espece de purgatif, avant, pendant, ni après ledit lait de vache*, ajoûte qu'*une longue experience lui a appris que les purgatifs irritans, dérangent ou changent les bons effets de cet aliment doux & balsamique*; ensorte que par ces mots: *il n'est nullement necessaire d'employer aucune espece de purgatifs*, il y a toute apparence que l'Auteur veut dire qu'il n'est nullement necessaire d'employer *aucune espece de purgatifs irritans.* Et alors la proposition est à couvert de toute censure. Comme c'est ici un fait de pratique, & qu'il est important de le bien entendre, nous avons cru cet éclaircissement necessaire.

Si lors de l'usage du lait de vache, le ventre venoit à se resserrer, & que ce resserrement causât des vapeurs ou autres accidens fâcheux, notre Auteur conseille à la malade, de recourir d'abord à des lavemens d'eau de riviere & d'huile, dont il remarque qu'elle s'est déja bien trouvée, & (en cas que cela ne suffît pas) de *prendre de fois à autre par la bouche en une seule dose, une livre & demie de bonne huile d'olive froide.*

Au reste, il lui permet pour se délasser un peu des soupes au lait, de leur substituer des crémes faites tantôt avec l'avoine mondée, tantôt avec l'orge aussi mondé & cassé, ou avec des grains d'épente, cuits long-tems dans une suffisante quantité d'eau, puis passés par un tamis de soye, y ajoûtant ensuite moitié lait de vache recemment tiré. Il permet aussi à la malade de prendre avant son lait ou ses crémes, un ou deux œufs frais cuits à la coque, & d'y tremper quelques mouillettes de pain; mais il lui défend expressément d'y mettre du sel, il lui ordonne le sucre à la place. Voici ses termes: *il sera permis aussi à la malade de prendre avant son lait ou ses crémes, un ou deux œufs frais cuits en coque, & dans lesquels on trempera quelques mouillettes de pain sans qu'on puisse ajoûter du sel ausdits œufs, on peut y mettre un peu de sucre.*

Comme souvent on se dégoûte du lait, sur quelques incommoditez passageres qu'il cause, & que par-là on se prive d'un secours dont on pourroit retirer de grands avantages, notre Auteur avertit la malade que s'il arrivoit que le lait produisît au commencement ou dans la suite quelque travail d'estomac, des vomissemens, ou des cours de ventre, il ne faudroit pas pour cela qu'elle le quittât, parce que ces accidens *surviennent souvent par un reste d'alimens à la viande, qui sortent ensuite d'eux-mêmes & laissent le calme aux parties.*

La Consultation finit par un Avertissement qui n'est pas moins utile & dont un grand nombre de gens ont besoin: c'est 1°. que le lait doit toûjours être chauffé sur le feu, 2°. qu'il ne doit jamais bouillir, 3°. qu'il doit encore moins être écrémé.

Il nous reste à parler des Observations de ce Livre, & du Discours sur la peste. Ces Observations sont au nombre de dix, sçavoir, sur la cataracte, sur une érysipele négligée, sur l'ouverture du cadavre d'une vieille Dame, dans lequel on trouva les branches pulmonaires, & la plûpart des arteres, osseuses; sur l'ouverture du cadavre d'un homme blessé au dessous de l'oreille gauche; sur l'ouverture du cadavre d'un homme blessé à la poitrine & au bas-ventre par un coup de feu; sur un cancer de l'œil; sur le délire mélancholique d'un homme qui croyoit avoir des escargots dans le ventre; sur l'imagination d'une fille qui s'imaginoit y avoir des serpens; sur celle d'une autre qui se croyoit la Sainte Vierge; enfin sur une catalepsie & une épilepsie compliquée. Nous rapporterons les Observations concernant les escargots, & les serpens.

Un Bourgeois de Montpellier, âgé de 45 ans, & sujet à une colique venteuse, avant un jour apperçû en pleine campagne, dans ses déjections, deux ou trois escargots qui s'y étoient mêlés, crut que ces animaux étoient sortis de son ventre, & qu'il en avoit encore: cette pensée lui causa des inquietudes mortelles; il attribua à ces animaux la colique dont il étoit travaillé, & rien de tout ce qu'on pût lui dire pour le tirer de son erreur n'étant capable de le persuader, il fallut pour le guérir de son imagination, se servir du stratagême suivant: on lui fit acroire que plusieurs personnes rendoient souvent de semblables animaux, mais qu'il y avoit des remedes spécifiques pour les faire sortir du corps, & qu'avec une Medecine particuliere on viendroit à bout de l'en délivrer pour toûjours. Il consentit à prendre la Medecine; on jetta adroitement des escargots dans ce qu'elle lui fit rendre; le mélancholique voyant ensuite ces escargots, & les croyant sortis de son corps, fut guéri de son délire.

Deux jeunes filles qui moissonnoient au mois de Juillet, se sentant pressées de la soif, furent sur le bord d'un ruisseau, dont l'eau étoit fort basse; n'ayant rien pour en puiser, elles se courberent & en burent à la maniere des animaux, quelque tems après l'une d'elles fut travaillée d'un grand mal d'estomac, & ce mal persistant, le Medecin ordonna à la malade un vomitif qui lui fit rendre par la bouche des especes de petits poissons, avec un petit serpent aquatique, animaux qu'elle avoit avalés en bûvant. Lorsqu'elle les rendit, son amie qui étoit presente, se mit en tête d'en avoir autant dans le corps, parce qu'elle avoit beu de la même eau; & là dessus elle se frappa si fort, qu'elle sentit aussi-tôt dans l'estomac un boulversement qui lui fit dire qu'elle avoit des serpens dans le corps, & qu'elle les sentoit remuer; la fiévre la saisit, & elle tomba réellement malade. On fut obligé, après avoir tenté inutilement plusieurs remedes, de faire

semblant

semblant d'entrer dans son sentiment : on lui fit prendre dans un bouillon huit grains de tartre émetique soluble, avec deux onces de manne grasse. La malade vomit, & sous prétexte de lui tenir la tête on lui ferma les yeux sans affectation. Alors on tira de dessous le lit un grand plat de terre où l'on avoit mis dans de l'eau, plusieurs petites anguilles vivantes. Le vomissement étant fini, elle vit ses petites anguilles qu'elle prit pour des serpens, on n'eut pas de peine à lui persuader alors qu'elle n'en avoit plus, & elle fut parfaitement guérie.

Le Discours sur la Contagion de la Peste de Marseille, qui est Latin & François, comprend deux parties. Dans la premiere, M. Deidier entreprend de montrer contre M. Chicoineau, aujourd'hui premier Medecin du Roi, que la peste n'est que trop effectivement contagieuse, & dans la seconde, qui est contre M. Astruc, que la contagion ne se transporte point par la simple atmosphére des atomes pestilentiels, mais uniquement par un contact immédiat & de durée.

M. Chicoineau a publié un Discours où il se propose de montrer que la peste n'est pas contagieuse, & M. Astruc une Dissertation où il se propose de montrer qu'elle l'est. Le dessein de M. Deidier dans la Piece qu'il donne ici, est à ce qu'il déclare, de peser soigneusement les raisons de l'un & de l'autre, de les adopter ou de les combattre selon qu'elles lui paroîtront favorables ou contraires à divers évenemens dont il assure avoir été témoin, persuadé, dit-il, qu'il ne faut pas faire ceder les experiences aux systêmes, mais les systêmes aux experiences. Il avertit qu'il est d'un sentiment partie conforme & partie opposé à celui des deux Auteurs dont il vient de parler; qu'il *empruntera alternativement de l'un de quoi repondre aux objections de l'autre*, & qu'il espere que *marchant* ainsi *au milieu d'eux, il évitera les chûtes*. Nous renvoyons les Lecteurs au Discours même, il faut pour en juger sainement le lire en entier.

Nous nous contenterons de rapporter la conclusion de la Piece: N'oubliez jamais, *dit M. Deidier en s'adressant aux jeunes Medecins de Montpellier* : » N'oubliez jamais » l'avis salutaire que je vais vous » donner avec toute l'affection d'un » cœur paternel : c'est que s'il arri» voit, ce qu'à Dieu ne plaise, » qu'on vous envoyât comme moi, » dans des Villes infectées, vous com» menciez à affermir votre courage » & celui des autres contre la ter» reur populaire ; & qu'à l'aide » d'une bonne nourriture, d'une » exacte temperance, & d'une soi» gneuse propreté, sans besoin » d'autre précaution, vous vous li» vriez hardiment à la curation des » maladies. Ce sera là le moyen de » vous attirer la recompense du » Seigneur, la joye de la conscience, » la reconnoissance de ceux que » vous sauverez, les gratifications » des Villes, la liberalité des Prin-

» ces, l'applaudissement du public, » les bénédictions de tout le mon- » de, en un mot tous les avantages » & les glorieuses marques de di- » stinction, dont vous me voyez » honoré.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE POUR SERVIR DE continuation à celle de M. l'Abbé Fleury. *Tome XXIX. depuis l'an* 1545. *jusqu'en l'an* 1550. *Tome XXX. depuis l'an* 1550. *jusqu'en l'an* 1555. A Paris, chez Pierre-Jean *Mariette*, ruë S. Jacques, aux Colonnes d'Hercules. 1730. *in*-4°. Tome 29e pp. 734. Tome 30e pp. 710.

CES deux Volumes concernent l'Histoire Ecclesiastique pendant une partie du Pontificat de Paul III. & pendant les Pontificats entiers de Jules III. & de Marcel II. Le principal objet de l'Histoire des quatre dernieres années pendant lesquelles Paul III. a occupé le Siége de S. Pierre est le Concile de Trente, dont l'ouverture se fit en 1545. & qui fut transferé à Boulogne en 1547. Tout ce que l'Auteur rapporte sur un point si important de l'Histoire Ecclesiastique est tiré de Palavicin, il s'est aussi quelquefois servi des Lettres de Vargas & de Frapaolo. C'est ce qui fait que nous ne nous arrêterons pas à en donner le précis. Il nous suffira d'observer ici une particularité relevée par M. Fontanini dans son Traité de l'Eloquence Italienne. Quoiqu'on n'eût point traité de matieres de doctrine dans les deux Sessions du Concile tenu à Boulogne, il y fut resolu de faire traduire en Langue vulgaire les Sermons des Peres de l'Eglise & des anciens Docteurs. Comme cette entreprise parut devoir être très-utile, on en chargea Galeas-Florimonte Evêque de Sessa, qui fit imprimer à Venise en 1556. & en 1564. des Sermons de S. Augustin, de S. Jean Chrisostome, de S. Basile & d'autres Peres de l'Eglise, traduits par lui en Italien en deux Volumes *in*-4°. On trouve à la tête du premier de ces Volumes une Epître adressée par Florimonte au Cardinal Marcel-Cervin, où il parle de l'ordre qu'il avoit reçu du Concile pour travailler à cette traduction. L'Ouvrage de Florimonte fut continué par Raphaël Castcucsi & Zeraphin, tous deux Religieux Benedictins de Florence, qui traduisirent en Italien d'autres Sermons des Peres de l'Eglise. Ils furent imprimés à Florence en 1672. en deux Volumes *in*-4°.

L'Histoire du Concile de Trente, pendant les cinq années dont il s'agit dans le vingt-neuviéme Volume, ne se trouve interrompuë que par l'Histoire de l'*Interim*, qui ayant été fait dans la vûë d'arrêter les troubles d'Allemagne, n'a fait que les augmenter, que par la revolution qui est arrivée en Angleterre par rapport à la Religion, sous le regne d'Edoüard VI. & par ce qui regarde les progrès & les nouveaux établissemens de la Societé dont S. Ignace de Loyola est le Fondateur.

La mort de Paul III. arriva le dixiéme Novembre 1549. il étoit âgé de 81 an 8 mois & 10 jours. Après avoir tenu le Saint Siége 15 ans & 19 jours. On croit, dit notre Auteur, que s'il eut vécu un peu plus long-tems, il se seroit ouvertement déclaré en faveur de la France, dans le dessein de tirer vengeance de la mort de son fils Pierre-Louis Farnese, dont il soupçonnoit fort l'Empereur. Aussi, dit-on, que quand le Courier apporta à Charles V. la nouvelle de la mort du Pape, l'Empereur dit au Prince Philippe son fils, qu'il étoit mort à Rome un bon François, & qu'il ajoûta. Je suis assuré, mon fils, que si les parens du Pape ont fait ouvrir son corps pour l'embaumer, on y aura trouvé trois fleurs de lys gravées sur son cœur.

Sous le Pontificat de Jules III. l'Auteur continue l'Histoire du Concile de Trente tirée des Historiens qu'il avoit suivis dans sa Relation des Sessions tenuës sous Paul III. ausquels il a joint quelques traits que lui ont fourni les Actes recueillis par Nicolas Psalme Evêque de Verdun, qui étoit lui-même un des Peres de ce Concile. Il y joint pour l'Italie la guerre sur l'affaire de Parme, pour l'Allemagne les guerres des Lutheriens contre Charles V. la prison de l'Electeur de Saxe, & du Lantgrave de Hesse, pour la France la guerre entre Charles V. & Henri II. les mesures que prit Henri II. pour arrêter le progrés du Calvinisme dans ses Etats, pour l'Angleterre la continuation des changemens qui s'étoient faits sur la Religion pendant les dernieres années du regne d'Edouard, & la reconciliation de l'Angleterre avec le S. Siége sous le regne de la Reine Marie. L'Auteur s'étend beaucoup sur les moyens que Charles V. employa pour empêcher le Cardinal Polus de passer en Angleterre en qualité de Légat du S. Siége, avant le mariage de la Reine Marie & de Philippe Prince d'Espagne.

Marcel II. fut si peu de tems sur la Chaire de S. Pierre, que notre Auteur n'a eu, pour remplir cette partie de son Histoire, qu'à faire connoître le caractere de ce Pape, dont on a fait de grands éloges, & donner une idée des projets qu'il avoit formés, & dont il avoit commencé à executer une partie pour la reformation de l'Eglise, tant dans son Chef que dans ses Membres. L'Eglise auroit été heureuse, dit notre Auteur, si elle avoit pu conserver long-tems un Pontife si bien intentionné. Mais pendant qu'il ne s'occupoit que des mesures qu'il pourroit prendre pour extirper les vices & les hérésies, pour appaiser les guerres & les divisions des Princes, pour retrancher les pompes & les dépenses inutiles de la Cour Romaine, il fut attaqué d'une fievre le 12e jour de son Pontificat, & le 21 il fut saisi d'une apoplexie qui l'emporta la nuit suivante. Quelques personnes soupçonnerent que son Chirurgien corrompu par ceux qui craignoient la reformation, l'avoit empoisonné en trai-

tant un ulcere caché, qu'il avoit depuis long-tems à la jambe.

THEOPHILI - SIGEFRIDI - BAYERI, REGIOMONTANI; Academici Petropolitani, Græcarum Romanarumque Antiquitatum Prof Pub. Ord. Societ. Regiæ Berolin. Sodalis, Museum Sinicum, in quo Sinicæ Linguæ & Litteraturæ ratio explicatur. Petropoli, ex Typographia Academiæ Imperatoriæ 1730. C'est-à-dire : *Le Cabinet Chinois, où l'on explique en quoi consiste la Langue & la Litterature Chinoise. Par Théophile - Sifroi - Bayer* de Konigsberg, *de l'Academie de Petersbourg, Professeur public & ordinaire des Antiquitez Gréques & Romaines, & de la Societé Royale de Berlin.* A Petersbourg, de l'Imprimerie de l'Academie Impériale. 1730. *in*-8°. 2. Vol. Tom. I. pp. 145. pour la Préface, pp. 199. pour la Grammaire Chinoise. Tom. II. pp. 372. Planches détachées XVI. pour le premier Vol. LVII. pour le second.

L'HISTOIRE de la Litterature Chinoise déduite dans la Préface de cet Ouvrage, a fait la matiere d'un premier Extrait imprimé dans le Journal de Janvier. Il nous reste à rendre compte de la Grammaire Chinoise, du Dictionnaire Chinois & de divers morceaux qui les suivent l'une & l'autre.

I. La Grammaire est partagée en deux Livres. Dans le premier, l'Auteur considere le Chinois comme une Langue *parlée*; & dans le second, il en traite comme d'une Langue *écrite*. Car le Chinois à cela de particulier & qui le distingue de toutes les autres Langues connues, que ses caracteres par leurs assemblages ne forment ni syllabes ni mots, & ne font que representer en quelque sorte les objets qu'ils désignent : d'où il arrive, qu'on ne peut apprendre à parler Chinois, que dans un commerce assidu avec les naturels du Pays ; au lieu qu'on peut entendre leurs Livres & les expliquer, sans savoir un seul mot de cette Langue. Il est pourtant vrai de dire qu'une légére teinture de cette Langue *parlée* ne nuit point à un Interpréte Européen.

C'est dans cette vûë que M. Bayer en donne ici les premiers élemens, tels que les offre le Dialecte de la Cour qui est le plus pur de tous, & qu'on appelle *Mandarinique* pour le distinguer des jargons Provinciaux. C'est ce que l'Auteur execute en neuf Chapitres, où il traite 1°. *des mots* : 2°. *du nom & de la déclinaison* : 3°. *des pronoms* : 4°. *des verbes & de leur conjugaison* : 5°. *des adverbes & des prépositions* : 6°. *des conjonctions* : 7°. *des interjections* : 8°. *des degrez de comparaison* : 9°. *des noms de nombre*. Nous indiquerons sur tous ces points ce qui nous paroîtra de plus singulier.

1°. Le petit nombre de 350 monosyllabes constitue le fonds entier de la Langue Chinoise *parlée*. Mais la multitude des tons ou ac-

cens qui diversifient la prononciation de chaque monosyllabe, remedie à cette espece d'indigence. Cette prononciation est exprimée ici suivant l'orthographe Espagnole & Portugaise. A l'égard des tons ou accens, que le P. *Kircher* a voulu representer avec assez peu de succès par nos sons Musicaux *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*: le P. *Trigault* en a publié un Traité, divisé en trois Livres. Ces accens sont ou simples, ou composés. Les simples, au nombre de cinq, n'ont qu'un son; les composés en ont deux, & l'on en compte de ceux-ci neuf ou dix. On peut juger de-là, combien les mots Chinois se multiplient; car chaque monosyllabe prend differentes significations, selon l'accent qui le modifie; & tel monosyllabe en reçoit jusqu'à onze, par exemple, *po*, *co*, &c.

De plus, le même mot prononcé avec le même accent signifie plusieurs choses, ensorte que la suite du Discours est seule capable de découvrir en quel sens ce mot doit être pris: ce qui ne suffit pas toûjours, puisque celui qui parle est souvent obligé pour faire entendre le mot équivoque dans la prononciation, d'en écrire en l'air ou sur la paume de sa main le caractere significatif. De-là, ainsi que d'un accent vicieux, naissent les frequentes ambiguitez qui troublent le commerce de la vie, & qui induisent en erreur: témoin la fausse idée qui s'étoit répanduë à la Chine, Que les briques en Europe étoient aussi grandes que les plus spacieuses maisons des Chinois, & cela, sur la mauvaise prononciation du monosyllabe, qui en cette Langue signifie tantôt une *brique* & tantôt un *navire*: sur quoi rouloit la plaisanterie de celui qui disoit que si les briques étoient de cette taille, quelle devoit donc être celle des fours où on les cuisoit?

Les Chinois ne peuvent prononcer nos cinq consonnes B, D, R, X, Z, & les changent en P, T, L, S, S. Ainsi au lieu de *Maria*, ils prononcent *Ma li ya*; au lieu de *Christus*, *Ki li su tu su*; au lieu de ces paroles *hoc est corpus meum*, *ho ke* (hoc) *nge su tu* (est) *co u l pu su* (corpus) *me vum* (meum) & si un Chinois entend le son de ces paroles, sans savoir de quoi il est question, il y donnera plusieurs sens differens, qui n'auront aucun rapport à la chose signifiée. Ce qui fut une des principales raisons (dit l'Auteur) qu'employa le P. *Couplet* pour faire sentir à la Congregation de la *Propagande* la necessité de dire la Messe en Chinois.

2°. M. Bayer observe que le même mot en cette Langue peut être substantif, adjectif, verbe, ou telle autre partie du discours, suivant que le comporte la nature de la chose signifiée: par exemple *sien* signifie *sacrifice*, & *je sacrifie*: *hin* se prend pour *se rejouir*, *joye*, *gai*, *gayement*: *xo* pour *mollesse*, *j'amollis*, *mollement*: *ça*, pour *je mesle*, *meslé*, *mélange*, *confusément*, &c. Les adjectifs ne different des substantifs, ni par la terminaison, ni par le caractere; mais ils en sont distingués

par la seule place qu'ils occupent dans le discours, où le plus souvent ils précedent le substantif. Les noms en général ne reçoivent nulle inflexion qui marque les genres, les nombres & les cas. On indique le pluriel par la répétition du mot même ; ou par l'addition de quelqu'une de ces particules, *tem*, *poy*, *men* ; ou par la suite du discours. Ainsi *çam* est un *grenier*, *çam çam*, des *greniers* ; *sé* est une *couleur*, *sé sé* des *couleurs*, &c. Diverses particules suppléent au défaut des cas.

3°. Les pronoms sont à tous égards de même condition que les noms. Les personnels sont *ngo*, *moi*; *ni*, *toi*; *ta*, *lui*; qui deviennent possessifs par l'addition de la particule *tie* : *ngo tie*, *mon* ; *ni tie*, *ton* ; *ta tie*, *son*. *Che*, pronom relatif se met ordinairement à la fin de la phrase ; par ex. *ngo kien liu ngo che*, *je vois regarde moi qui* ; c'est-à-dire, *je vois qui me regarde*.

4°. Dans les verbes, l'actif & le passif ne different que par la place qu'on leur donne : l'actif précédant toûjours son régime, & le passif se mettant après, avec les particules *pi* & *guei* entre deux, dont la premiere signifie *recevoir* : ainsi *ngo ngai ta* veut dire à la lettre *moi aime toi* ; & *ngo pi ta tie ngai*, qui tient lieu du passif, *je reçois son amour* ; c'est-à-dire, *je suis aimé de lui*. Ces verbes ont un present, un imparfait, un parfait & un futur. Ces 3 derniers tems s'expriment à l'aide de certaines particules, savoir de *na xi kien* ou *na xi cie*, pour l'imparfait; de *quo leao*, pour le parfait; de *ciam*, pour le futur. Sur quoi il est bon d'observer quelle est la force de chacune de ces particules. *Xi* employée pour l'imparfait signifie *alors* ; ainsi *ngo na xi kien* ou *na xi cie ngai*, signifie *j'aime alors*, c'est-à-dire, *j'aimois*. *Quo leao*, qui désigne le parfait, veut dire *surpasser la fin* ; ainsi *ngo ngai quo leao* signifie *moi aimer* ou *mon amour passe la fin*, c'est-à-dire, *j'ai aimé*, comme qui diroit *c'est une chose finie*. *Ciam*, qui marque le futur se prend pour une *lance* & pour *lancer*, *atteindre de loin* ; ainsi *ngo ciam ngai* est proprement *je frappe de ma lance*, *j'atteins de loin l'amour*, c'est-à-dire, *j'aimerai*. Quant aux modes, on met avant le verbe pour l'optatif les particules *pa pu te*, *utinam* : & l'on use de circonlocution pour l'imperatif: ainsi, dans l'Oraison Dominicale, au lieu de ces mots, *donne-nous aujourd'hui notre pain*, ils disent *nous esperons que tu nous donneras*, &c.

5°. 6°. 7°. A l'égard de ce que les Grammairiens nomment *particules indéclinables*, la Langue Chinoise (dit l'Auteur) n'a proprement ni adverbes, ni prépositions : & ce qui nous y semble en faire l'effet n'est qu'un tour de construction fort éloigné de nos manieres. Aussi employe-t-on souvent ces prétendus adverbes & ces prétenduës prépositions pour des noms & des verbes. L'usage des conjonctions est peu fréquent. M. Bayer nous donne ici des Catalogues étendus de toutes ces particules.

8°. & 9°. Il n'oublie pas celles

qui sont destinées à marquer les divers degrez de comparaison; & il en compte neuf tant pour le comparatif que pour le superlatif. Les noms de nombre font un article assez long. En voici les principaux: *ye*, un; *ul*, deux; *san*, trois; *su*, quatre; *u*, cinq; *lo*, six; *cie*, sept; *pa*, huit; *kieu*, neuf; *xe*, dix; *xe ye*, onze; *xe ul*, douze, *&c. pé*, cent; *ul pé*, deux cens; *san pé*, trois cens, *&c. cien*, mille; *ul cien*, deux mille; *san cien*, trois mille, *&c. van*, dix mille; *ul van*, vingt mille; *xé van*, cent mille; *yé pé van*, un million; *pé pé van*, cent millions. Les Chinois ont leurs adververbes numeraux, *une fois*, *deux fois*, &c. Ils ont encore plusieurs termes superflus, qu'ils joignent au dénombrement qu'ils font de differentes choses spécifiées par l'Auteur jusqu'au nombre de 39, qu'on peut voir chez lui. A la fin de ce premier Livre, on trouve huit planches, sur lesquelles M. Bayer a fait graver les caracteres Chinois qui ont rapport aux mots employés dans ce Livre, & ausquels il a soin de renvoyer par des chiffres.

Dans le second Livre de cette Grammaire il nous entretient de la Langue *écrite* des Chinois & de leur Litterature en cinq Chapitres, dans lesquels il s'agit 1°. de l'*écriture Chinoise*; 2°. des *caracteres Chinois en general*; 3°. *de la nature & de l'analogie de ces caracteres*; 4°. *des Dictionnaires Chinois*; 5°. *de l'éloquence Chinoise*.

1. Pour nous mettre mieux au fait de l'écriture des Chinois en général, M. Bayer nous informe d'abord de tout ce qui concerne leur papier, leur encre, leurs pinceaux qui leur servent de plumes, leur Imprimerie, & quelques autres points relatifs au même sujet. Leur papier se fait de l'écorce interieure, tendre & blanche de l'arbrisseau qu'ils appellent *Bambu*, en Langue Provinciale, *Pam-pu*, en Langue Mandarine, (comme qui diroit *cotton du Pays*) d'où les Persans & les Arabes ont pris leurs mots *Bambuk, Pambuk, Pambeh*, les Grecs leurs Πάμβαξ, Παμβακὶς, Βαμ´βαξ & Βομ´βυξ, & les Romains leur *Bombyx*. Les Chinois travaillent cette matiere en la triturant dans l'eau à peu près comme les Egyptiens travailloient leur *Papyrus*, & comme nous faisons notre papier de chiffon. Ils en forment des feuilles de dix à douze pieds de long, & si minces qu'elles ne peuvent soûtenir l'impression des plumes, ni être écrites au revers. Ils ne les collent point, comme on fait parmi nous, mais ils les fortifient seulement avec l'alun, qui les rend lisses & luisantes & empêche qu'elles ne boivent. Leur grande finesse les expose aux injures de l'air & de la vermine, en sorte que les Livres des Bibliothéques Chinoises ne sont nullement comparables à nos Manuscrits pour l'ancienneté.

L'Auteur ensuite parle de l'encre Chinoise dont il donne la composition; & des pinceaux avec lesquels on écrit, dont la taille est proportionnée à la grosseur des caracteres,

& qu'ils empoignent par le milieu pour écrire comme on peut le voir dans la *Chine illustrée* du P. *Kircher*. La belle écriture est tellement en crédit parmi ces peuples, qu'il suffit à un Lettré d'écrire mal, pour être deshonoré, & pour être regardé comme indigne de parvenir à aucun grade. L'Imprimerie étoit chez eux en usage (s'il faut les en croire) 330 ans avant l'époque *Dionysienne*. L'Auteur en expose ici la manœuvre, & nous y renvoyons le Lecteur. Du reste, les Chinois écrivent par colonnes perpendiculaires de haut en bas, & disposent ces colonnes de droite à gauche: sorte d'écriture, que Diodore de Sicile (dit l'Auteur) attribue aux Insulaires de Taprobane, que le Scholiaste de Denys le Géographe appelle κιονηδὸν & Eustathe πυργηδὸν κατὰ βάθος, c'est-à-dire *en colonne* & *en Tour de haut en bas*.

2. On est en peine de savoir si les caracteres Chinois ont quelque chose de commun avec les hieroglyphiques Egyptiens, ou avec les caracteres qu'employoient les Mexicains pour conserver le souvenir des principaux évenemens de leur Histoire. M. Bayer est persuadé que les caracteres Chinois ne ressemblent ni aux uns ni aux autres. Dans les hieroglyphiques d'Egypte, il y avoit du mysterieux, puisque sous l'apparence d'un certain objet representé ils en signifioient un autre, & que la figure d'un escarbot, par exemple, indiquoit, non cet insecte, mais le Soleil. Dans l'écriture Méxicaine, au contraire, les figures se prenoient précisément pour ce qu'elles representoient; un fleuve pour un fleuve, un aigle pour un aigle, &c. Rien de pareil dans l'écriture Chinoise, dont les lettres ne sont formées que de lignes droites & de lignes courbes differemment situées & combinées.

Ces lettres (dit l'Auteur) sembleroient plutôt avoir quelque rapport avec ces caracteres Latins inventés par *Ennius*, perfectionnés par *Tyron* affranchi de Ciceron, & par quelques autres; & par le moyen desquels on venoit à bout d'écrire presqu'aussi vîte que l'on parloit. Mais ces Notes Romaines (poursuit M. Bayer) étoient purement arbitraires, n'ayant entre elles aucune liaison, aucune analogie systématique; au lieu que les caracteres Chinois ont leurs racines, pour ainsi dire, qui en découvrent les premiers vestiges & font appercevoir toute l'économie de leur composition.

Quant à l'origine de ces racines mêmes, l'Auteur croit qu'on pourroit la chercher dans l'ancien Livre Chinois appellé *Ye-kim*, dont toutes les lettres ne sont que des lignes droites situées horizontalement & differemment combinées, comme on le voit dans ce Volume: genre d'écrire, que Joachim *Bouvet* [dit l'Auteur] a voulu trop subtilement comparer avec l'Arithmétique binaire de M. *Leibnitz*, & que lui (M. Bayer) croit tout simplement avoir fourni la premiere idée des caracteres Chinois, peu composés

composés & en petit nombre, dans les commencemens, mais qu'on a prodigieusement multipliés dans la suite, en combinant ensemble les anciens, & par le privilége qu'ont les Magistrats d'en introduire de nouveaux, quand il leur plaît.

Les Chinois ont differentes sortes d'écritures, dont M. Bayer nous offre ici des échantillons. Il y a l'écriture droite ou quarrée (*chim çu*) l'écriture courante (*çao çu*) l'une & l'autre en gros & en petits caracteres de plusieurs degrez: il y a une écriture particuliere que l'on grave sur les sceaux & sur les cachets. Parmi ce grand nombre de caracteres, on en compte 400 radicaux, d'où dérivent tous les autres. Il faut en connoître près de 7000 (dit l'Auteur) pour être en état d'entendre les Livres d'un usage commun & facile. Si l'on veut s'engager dans la lecture des Livres plus *scientifiques*, tels que les Livres d'Histoire, de Philosophie, de Medecine, de Poësie, *&c*; il faut avoir fait une provision bien plus ample de caracteres, & en posseder jusqu'à 15000. On a recours aux Dictionnaires pour le surplus: car l'écriture Chinoise a jusqu'à 80000 caracteres.

3. Les plus simples caracteres, & qui sont significatifs par eux-mêmes, consistent en des lignes ou traits plus larges par une extrémité que par l'autre, qui se terminent en pointe; diversement situés ou tracés, c'est-à-dire horizontalement, perpendiculairement & recourbés en crochet; obliquement de droite à gauche & au contraire; en forme de virgule renflée par le bas comme une larme; en équerre ou potence dressée & tournée à gauche; en L, ou en Z. Ces caracteres primitifs sont au nombre de neuf, dont les noms signifient 1. & 9. l'*unité*, 2. la *relation entre le superieur & l'inférieur*, 3. un *crochet*, 4. l'*humide radical*, 5. la *chaleur naturelle*, 6. la *domination*, 7. & 8. ce que l'Auteur nomme *caracteres lateraux*, & dont il ignore la signification. Deux de ces caracteres simples joints ensemble forment les seconds; trois, les troisiémes; quatre, les quatriémes, & ainsi de suite; & les caracteres qui resultent de ces jonctions, sont reputés encore simples caracteres. Ces derniers pris deux à deux, trois à trois, quatre à quatre, *&c.* en forment d'autres plus composés, parmi lesquels celui qui naît de l'union de deux plus simples passe pour la racine de celui qui se forme par l'addition d'un troisiéme caractere primitif, & ce triple caractere sera la racine de celui que produira la jonction d'un quatriéme; & ainsi de suite; ensorte, qu'une même lettre tient lieu de racine & de branche; de racine, par rapport au caractere plus composé; de branche, par rapport au caractere plus simple.

Sur tout cela, l'Auteur fait ces cinq Observations: 1°. Que quelques caracteres doivent être censés des plus simples, quoiqu'ils paroissent composés: 2°. Que les lettres les plus simples reçoivent quelquefois dans leur figure quelque

légére varieté, ſur tout dans l'écriture nommée *çao*, dont on a parlé plus haut : 3°. Qu'on remarque ſouvent dans les caracteres compoſés une grande varieté pour la forme des caracteres ſimples, que ceux-ci ne conſervent plus hors de cette compoſition : 4°. Qu'il y a certains caracteres ſimples, qui dans la compoſition perdent totalement leur premiere forme, pour en prendre une nouvelle, qui par elle-même ne ſignifie rien, hors de cette compoſition : 5°. Que ſi parmi les divers caracteres, leſquels dans les planches ici gravées occupent les cellules égales qui partagent ces planches, il s'en rencontre quelques-uns dont les traits excederoient l'eſpace qui doit les renfermer, on accourcit ces traits; & que ſi au contraire, quelques autres de ces lettres ont leurs traits trop reſſerrés pour remplir la cellule qui leur eſt deſtinée, alors on allonge ces traits. L'Auteur a ſoin de mettre ſous les yeux du Lecteur par pluſieurs planches, des exemples ou des preuves de ce qu'il établit dans ces cinq Obſervations.

Du reſte, il paroît que les Chinois, dans la compoſition de leurs caracteres, ont ſuivi quelque ſorte d'analogie & de rapport entre les idees que devoient reveiller ces caracteres. Nous en alleguerons quelques exemples, d'après M. Bayer. La lettre *Hoam* qui ſignifie la *Majeſté Souveraine* eſt compoſée de la lettre *pe*, qui ſignifie *blanc*, & de la lettre *Vam*, qui ſignifie *Roi*; & la raiſon pourquoi le *Roi blanc* ſe prend pour la *Majeſté Suprême*; c'eſt, comme le conjecture notre Auteur, que ſous le regne des Empereurs Chinois de la ſeconde famille de *Xam*, ces Princes faiſoient porter devant eux un étandart blanc, & donnoient à cette couleur la preference; comme on a vû d'autres familles de ces Empereurs la donner au noir, au pourpre, & comme la Maiſon regnante a fait choix du jaune. Maintenant, le caractere *Pe* qui veut dire *blanc*, eſt formé du caractere *Ge* (le *Soleil*) & du caractere *Chu* (*éminence*) comme pour ſignifier que la *blancheur* eſt d'un éclat comparable au *Soleil* le plus *élevé* ſur l'horizon. De plus, la lettre *Gé* (*Soleil*) eſt compoſée des caracteres *Keu* [*bouche*, *viſage*] & *ye* (*un*) comme pour dire que le *Soleil* eſt l'*unique viſage* du monde entier. Enfin, le caractere *Vam* (*Roi*) reſulte des deux lettres *ye* (*un*) & *Kuen* (*le rapport du Supérieur à l'inférieur.*) Ce qui peut déſigner la *Royauté*.

Voici encore quelques exemples allegués par l'Auteur & qui confirment ce qu'il vient d'avancer touchant l'analogie obſervée par les Chinois dans la compoſition de leurs lettres. Il s'agit de celles où entre le caractere *yen* (*dire*, *parler.*) M. Bayer paſſe en revûë ſept de ces lettres, qu'il anatomiſe pour ainſi dire : ſavoir, 1°. *Ki* (*ſe reſſouvenir*) compoſée d'*yen* (parler) & de *ki* (*à ſoi*) parce qu'en ſe *reſſouvenant* on s'*entretient* avec *ſoi*-même : 2°. *Yu* [*colloque*] formée d'*yen*, de *u* (*cinq*) & de *keu* (*bouche*)

parce que dans un *colloque* plusieurs *bouches parlent* ; *cinq* est ici un nombre certain pour un incertain : 3°. *Xan* (*se vanter*, *se glorifier*) composée d'*yen* & de *xan* (*montagne*) comme pour signifier *dire monts* & merveilles : 4°. *Fi* (*chucheter*, *murmurer*) formée d'*yen* & de *fi* (*rien*) car *murmurer* est en quelque façon ne *rien dire* : 5°. *Sin* (*croire*) d'*yen* & de *gin* (*homme*) car pour *croire*, il faut que quelqu'un, quelque *homme* ait *parlé* : 6°. *Xe* (*expliquer*) d'*yen*, de *sui* (*tout*) & de *yeu* (*ligne*, *somme*) parce que pour *expliquer*, il faut parcourir toutes les *lignes*, tous les articles de la chose qu'on veut *expliquer* : 7°. *Ho* (*reprendre*) d'*yen* & de *ko* (*je puis*) car la *repréhension* suppose quelque *pouvoir*, quelque autorité sur celui qu'on *reprend*.

4. Les remarques précedentes peuvent déja donner quelque idée de la méthode que suivent les Chinois dans la construction de leurs Dictionnaires. L'Auteur en fait ici un dénombrement. Il y en a d'abord quatre principaux ; savoir, 1°. le *Chim çu tum*, ou l'*Interpréte*, *le Dépensier*, *le Dispensateur du caractere droit* (dont on a parlé plus haut) & qui se trouve dans la Bibliothéque de Berlin : 2°. Le *Ta çu guei*, ou *le grand Recueil Litteraire* : de ces deux Léxiques, le premier contient plus d'érudition & un plus grand nombre de significations ; le second est mieux digéré & d'une plus grande utilité : 3°. Le *Siao çu guei*, ou le *petit Recueil Litteraire*, divisé en 8 petits Tomes, où sont omis les caracteres les plus rares, & qui se presentent à peine une seule fois dans des Volumes entiers : 4°. Le *Hai pien*, ou la *pleine mer*, qui renferme les caracteres les plus anciens, & qui se voit dans quelques Bibliothéques de la grande Bretagne.

Outre ces Léxiques, il y en a quelques-uns qui sont le fruit du travail des Missionnaires Européens, & dont nous avons déja dit quelque chose dans notre premier Extrait ; savoir, le Dictionnaire Chinois & Espagnol de François *Dias*, conservé dans la Bibliothéque de Berlin ; & dont M. Bayer a tiré quelque secours : 2°. celui du P. Lazare *Catanée* Jesuite, écrit en caracteres Latins, ausquels l'Auteur ignore si l'on a joint les lettres Chinoises : 3°. & 4°. ceux des PP. *Trigault* & *Semedo*, en caracteres Chinois : 5°. celui de Chrétien *Hertric*, Chinois & Latin, mis sous presse à Vienne en Autriche, & demeuré imparfait par la mort de l'Auteur : 6°. le petit Dictionnaire Latin-Chinois, imprimé à Pequin en papier rouge, & réimprimé presque mot pour mot à Nuremberg en 1685. par les soins de *Menzel*.

Quant à la méthode qu'observent les Chinois dans la composition de leurs Dictionnaires : la voici, telle que la décrit notre Auteur. La lettre qu'ils veulent expliquer s'imprime d'abord en caractere *majuscule* ; pour frapper davantage la vûë du Lecteur ; & sous ce caractere sont placées deux colonnes

remplies de plusieurs lettres, dont les premieres indiquent la véritable prononciation du caractere à interpreter, & les autres en fournissent l'explication, & marquent les differentes significations dont il peut être susceptible. Pour indiquer la véritable prononciation du caractere, les Chinois usent d'un artifice assez singulier. Quelques exemples le rendront plus intelligible que ne pourroit le faire un long discours. Il est question d'expliquer dans le Dictionnaire quelle doit être la prononciation du caractere *Tan* [*seul, simple, singulier :*] On écrit au-dessous les lettres *ta*, *nan*, *cie*, supposées plus connuës que *tan*, & dont la derniere signifie *coupez en deux*: cela veut dire, prenez la moitié de *ta* qui est *t*, & la moitié de *nan*, qui est *an*, joignez ensemble ces deux parties, & vous aurez la vraye prononciation du caractere dont il s'agit, qui est *tan.* Les deux lettres *ta* & *nan* ont leurs significations particulieres, mais qui n'entrent pour rien dans cette explication que l'on cherche. Autre exemple : on veut savoir comment se doit prononcer le caractere *chu* (*base*, *fondement*) on trouve écrites au-dessous, dans le Dictionnaire, ces lettres : *chi*, *yu*, *cie*, *yn*, *chu*; c'est-à-dire, coupez *chi* & *yu*, vous aurez *ch* d'une part & *u* de l'autre ; joignez ces deux pieces, elles feront *chu*, qui est le vrai son (*yn*) du caractere, dont vous cherchez la prononciation, *&c.*

A ces Notions générales concernant les Léxiques Chinois succede un détail plus circonstancié de l'ordre qu'a suivi dans le sien M. Bayer. Il l'a divisé en 14 Chapitres, qui contiennent autant de classes differentes de caracteres radicaux suivis de leurs dérivez. La premiere classe n'offre que les neuf lettres primitives, dont on a parlé plus haut, & qui ne sont que de simples traits : la seconde contient les caracteres formés de la jonction de deux de ces lignes simples & primitives, qui composent la premiere classe : la troisiéme renferme les caracteres qui resultent de l'union de trois lettres primitives : dans la quatriéme & la cinquiéme classe, où quatre & cinq lettres primordiales s'unissent, les caracteres commencent à devenir peu-à-peu plus compliqués, & formés non seulement de ces premiers traits tout simples de la premiere classe, mais encore de deux des moins composés de la seconde : la huitiéme est plus fertile en racines formées des caracteres simples, & les classes suivantes le sont de plus en plus.

L'Auteur avoüe que dans l'arrangement de son Dictionnaire, il auroit pu mettre encore plus d'exactitude & de regularité ; mais il prétend que pour n'avoir là-dessus rien à se reprocher, il lui auroit fallu entreprendre un Dictionnaire Chinois universel, pour lequel il n'avoit pas à beaucoup près les provisions necessaires. Il laisse donc à des Savans plus heureux & plus riches en ce genre à conduire un pareil Ouvrage au point de perfec-

tion où il peut être porté. Il a sans doute en vûë MM. *Fourmont* lorsqu'il s'exprime en ces termes ; & il ne se trompe pas ; mais il ignoroit alors que l'entreprise fût aussi avancée, qu'elle l'est, c'est-à-dire que leur Dictionnaire, ou pour parler plus juste, leurs Dictionnaires Chinois de toute espece fussent entierement achevés & tout prêts à publier, aussi-bien que leur Grammaire pour la même Langue.

5. M. Bayer ne nous donne pas une grande idée de l'éloquence des Chinois. Il nous les represente dans tous les tems comme beaucoup plus curieux de bien faire, que de bien dire. Ils ne laissent pas de s'énoncer suffisamment; mais leur style est concis & laconique, quelquefois obscur, & ses traits ont moins de vivacité & de gentillesse que de vérité. Leur Dialectique est des plus foibles, & ils ne font nul usage de la Méthode. Ils observent cependant un ordre merveilleux dans leurs Annales ; mais cet ordre reçoit souvent un préjudice notable par l'obscurité du discours. A l'égard de leur Poësie, l'Auteur en parle ici par l'organe de M. *Fréret*, ayant traduit en Latin l'Extrait du Memoire, dans lequel cet Academicien examine ce point de la Litterature Chinoise ; Extrait, qui se lit dans le troisiéme Tome de l'*Histoire de l'Academie des Belles-Lettres*, *pag.* 289. Sur quoi l'Auteur fait quelques remarques, ausquelles nous renvoyons.

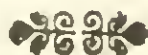
Nous en faisons autant par rapport aux trois pieces qui terminent le premier Volume de ce *Cabinet Chinois*, & qui sont 1°. la Grammaire de la Langue Vulgaire que l'on parle dans le *Chin-cheu*, petite Province de la Chine : 2°. une lettre écrite par les Missionnaires Danois de *Tranguambar* que nous prononçons *Tranquebar*, dans laquelle on trouve quelques particularitez concernant ces Pays Orientaux : 3°. La proposition d'une Clef Chinoise faite par André *Muller*.

II. Le second Volume de cet Ouvrage comprend 1°. le Dictionnaire Chinois, suivi de son interpretation Latine, laquelle y répond par des chiffres : 2°. L'Essai d'un Léxique pour les Dignitez & les Charges tant Civiles que Militaires : 3°. La vie du Philosophe *Confucius* réimprimée sur l'Edition de Goa de 1669. 4°. La Philosophie du même *Confucius*, avec une version Latine & quelques Scholies : 5°. Le commencement du Livre *Siao ul lun* qui contient les origines Chinoises, avec la version Latine, & les Commentaires de Monsieur Bayer : 6°. La doctrine des tems selon les Chinois : 7°. Un Traité des poids & des mesures de ce même Pays : 8°. L'Observation de l'éclipse Solaire du 19e Avril 1669. Nous dirons quelque chose des Origines Chinoises.

Le Livre qui en traite a pour titre *Siao-ul-lun*, c'est-à-dire l'*Instruction du jeune enfant* ; & ce qu'on en publie ici est proprement l'Histoire fabuleuse du Pays, laquelle on fait remonter jusques aux tems les plus reculés, & pour ainsi dire jusqu'à

la création du monde. On y voit d'abord l'origine de tous les êtres corporels produits par l'*eau*; conformément au Systême de *Thalès*, qui, selon notre Auteur, l'avoit emprunté des Phéniciens. Paroît ensuite l'*Auguste famille du Ciel*, composée de treize hommes, tous frères, les uns plus grands, les autres plus petits, lesquels vivent chacun dix-huit mille ans : puis l'*Auguste famille de la terre*, composée d'onze freres, les uns grands, les autres petits, qui vivent aussi chacun dix-huit mille ans. Vient après cela l'*Auguste famille des hommes* au nombre de neuf, tous freres, qui vivent chacun 45 milles sept cens ans. A celle-là succede la *famille fructifiante*, qui enseigne aux hommes la culture de la terre, & la maniere de construire des habitations; puis la *famille des forgerons*, qui s'occupe à fondre les métaux & à cuire differentes choses. Cela est suivi du dénombrement de plusieurs familles qui ont regné, dont on voit la succession, & les années de chaque regne; & quelques-uns de ces regnes sont marqués par quelques faits mémorables, tels que la naissance d'un Serpent à tête d'homme, qui invente les sons de la Musique, qui exerce la Medecine, & qui établit huit especes de Sorts : la naissance d'un homme à tête de bœuf, qui conduit la charruë sur les collines, qui est Medecin & qui écrit de la Medecine, *&c.*

Sur un Texte aussi court que celui-ci, M. Bayer nous donne une Glose très-étenduë, dans laquelle il étale beaucoup d'érudition tant Orientale que Gréque, pour faire sentir les rapports qu'on peut appercevoir entre ce Texte & celui des premiers Chapitres de la Génése; entre cette Mythologie Chinoise & quelques articles de la Mythologie des Grecs. On s'imagine bien que dans un semblable parallele les Géans nés de la terre ne sont pas oubliés, non plus que la premiere Ville du monde bâtie par Hénoch fils de Caïn; Tubalcaïn, le pere des Forgerons; Jubal, celui des Joüeurs d'Instrumens de Musique; Cecrops premier Roi d'Athénes, moitié homme & moitié Serpent; les neuf Patriarches qui ont vécu depuis Adam jusqu'à Noë, & plusieurs autres rapports, que nous sommes contrains d'omettre, pour abreger, ainsi que diverses reflexions sensées de M. Bayer, sur ce qui concerne la Chronologie Chinoise, à l'occasion de celle qui est exposée dans le Livre qu'il s'efforce d'expliquer & de rendre plus intelligible qu'il n'a paru l'être jusqu'à present.



HISTOIRE DE DANEMARC, AVANT ET DEPUIS l'établissement de la Monarchie : par M. J. B. Desroches, *Ecuyer-Conseiller & Avocat Général du Roi très-Chrétien, au Bureau des Finances & Chambre du Domaine de la Généralité de la Rochelle. Nouvelle Edition, revûë & corrigée sur l'Edition d'Hollande ; à laquelle on a joint la suite de la même Histoire jusqu'en l'année* 1732. A Paris, chez les Freres *Barbou*, Libraires, ruë S. Jacques, aux Cicognes. 1732. *in*-12. 9. vol premier vol. pag. 353. 2e vol. pag. 570. 3e vol. pag. 462. 4e vol. pag. 416. 5e vol. pag. 430. 6e vol. pag. 454. 7e vol. pag. 344. 8e vol. pag. 371. 9e vol. pag. 175.

NOUS n'avons eu jusqu'à present en François que des Morceaux détachés de l'Histoire de Danemarc, ou des Abrégez très-succints de l'Histoire générale de ce Royaume, dont le meilleur étoit celui qu'on lit dans la Traduction Françoise de l'Introduction à l'Histoire de l'Europe de Puffendorf. C'est ce qui a fait croire à des Libraires de Paris, qu'ils ne pouvoient trop se presser, de réimprimer l'Histoire de Danemarc que M. Desroches a fait imprimer depuis peu en Hollande. Son dessein étoit de la dédier au Roi Frideric IV. Mais ce Prince étant mort le 12 Novembre 1730. avant que cet Ouvrage lui eut été presenté, l'Auteur prit le parti de le dédier au Roi Christian VI. C'est ce qui a donné lieu aux deux Epîtres Dédicatoires qui sont à la tête du premier Volume.

Elles sont suivies d'une Préface Historique, dans laquelle l'Auteur traite quelques matieres importantes qui méritent que nous en rendions ici un compte détaillé. Le premier article regarde la succession à la Couronne de Danemarc. Notre Auteur prétend qu'elle a été purement héréditaire, jusqu'au regne d'Abel qui est monté sur le Thrône en l'an 1250. & que quand le peuple renonça au droit d'élire son Souverain sous Frideric III. il ne fit que rétablir l'ancienne Constitution du Gouvernement. Ainsi le droit d'élection que les Etats s'étoient attribué, selon M. Desroches, étoit usurpé, d'où il conclut qu'il étoit injuste, nul & illégitime ; aussi, dit-il, que les Nobles & le Clergé n'ont fait valoir ce droit d'élection, que contre les Princes foibles & qui avoient besoin d'eux, & qu'ils n'ont osé, par rapport aux Princes capables de soûtenir leur droit, déranger l'ordre successif. Lors, par exemple, que la Race Royale fut éteinte en la personne de la Reine Marguerite, fille du Roi Waldemar IV. on eut recours aux Maisons de Poméranie & de Baviere qui se trouvoient dans le degré le plus proche en alliance ; & quand le Roi Christophle de Baviere fut mort sans posterité, on appella le Comte Adolphe de Holstein, com-

me le plus proche parent de la Ligne féminine; mais ce Prince ayant refusé la Couronne, engagea les Etats à élire son neveu Christian d'Oldembourg, dont la Maison regne depuis ce tems-là sur le Thrône de Danemarc.

Il est vrai que Saxon le Grammairien & les Auteurs Danois qui l'ont suivi nous donnent une idée toute differente de l'élection, de celle qu'en a donné M. Desroches; mais ce dernier répond que Saxon le Grammairien, qui étoit Ecclesiastique, vouloit flatter les Evêques lesquels avoient la principale autorité dans l'élection, & que les Historiens suivans n'ont fait que copier Saxon.

Ce que notre Auteur soûtient dans sa Préface au sujet de la succession à la Couronne, n'empêche pas qu'il ne reconnoisse que jusqu'à Frideric III. c'étoit une Loi fondamentale du Royaume de convoquer tous les ans les Etats Généraux du Royaume, pour y traiter de ce qui regardoit le Gouvernement, pour faire des Loix, pour examiner ce qui regardoit la paix ou la guerre, les alliances, *&c.* Originairement les revenus du Roi ne consistoient que dans le produit de ses Domaines, & dans des dons gratuits que les assemblées d'Etat lui accordoient quelquefois. Par la suite les besoins du Royaume obligerent à avoir recours à des tributs qu'on n'imposoit que du consentement des Etats Généraux. Cette forme de gouvernement a duré jusqu'à ces derniers tems que les Danois ayant reconnu que le peu d'autorité du Roi & la trop grande puissance de la Noblesse, ayant reduit le Royaume à un état déplorable, tous les Ordres du Danemarc déclarerent le Royaume purement héréditaire en faveur de Frideric III. & de sa famille, & le Roi absolu. Ainsi les Etats Généraux ont été abolis, & le Roi de Danemarc qui n'avoit point d'autres droits que celui de faire rendre la justice selon les Loix & de commander les armées, a presentement un pouvoir aussi étendu que celui d'aucun autre Prince de l'Europe.

De ces Observations l'Auteur passe aux mœurs & aux coûtumes des anciens Danois, nous n'en rapporterons que quelques traits pour ne point passer nos bornes ordinaires.

La plûpart des anciens Historiens, sur tout les Romains qui vouloient élever leurs Compatriotes aux dépens des autres Nations, ont dépeint les anciens Danois comme un peuple sauvage, sans éducation & sans police; mais notre Auteur prétend que si on fait attention aux Loix qu'ils ont établies & aux grandes actions qu'ils ont faites, on conviendra qu'il y a peu de Nations dans le monde qui mérite plus d'éloge que celle des anciens Danois. Ce peuple a le plus contribué à renverser la puissance monstrueuse de l'Empire Romain. Ils ont soûmis plusieurs fois l'Irlande & l'Angleterre, la Saxe & l'Ecosse leur ont payé tribut, de même que la Suede; la Norwege est

devenu

devenu un Etat attaché à la Couronne de Danemarc. Leurs exploits sur mer & leurs incursions les ont fait redouter, de toutes les Nations de l'Europe. La France ne s'en délivra que par la cession d'une de ses plus belles Provinces, où les Danois s'établirent. Il y a même eu des femmes parmi eux qui se sont rendu illustres par l'exercice des armes.

Notre Auteur examine quelles étoient les causes de ce grand courage des anciens Danois. Il en remarque deux, l'interêt, parce que tous les Danois qui étoient dans une armée avoient part au butin, & l'amour de la gloire; c'étoit une honte chez eux de mourir dans son lit, & un honneur de souffrir les plus grands tourmens, sans laisser échapper aucune marque de douleur. Ils élevoient des masses de terre & ensuite de pierre en l'honneur de ceux qui s'étoient distingués par leur bravoure; & après leur mort leur ame étoit reçûë, disoient-ils, dans le Valhar, qui étoit un Palais magnifique, où ils joüissoient de tous les plaisirs; & l'on bûvoit après leur mort à leur santé, de même qu'à celle des Dieux, en chantant des chansons que les Poëtes composoient à l'honneur des uns & des autres.

Quoique l'Idolatrie fût la Religion des anciens Danois, notre Auteur prétend que plusieurs d'entr'eux regardoient leurs Prêtres comme des imposteurs, qu'ils n'avoient aucune confiance en leurs Idoles, & que de ceux qui s'étoient ainsi élevés au-dessus des préjugez vulgaires, il y en avoit qui honoroient le Ciel, & d'autres qui adoroient le Créateur du Ciel. Depuis l'établissement de la Religion Chrétienne dans le Danemarc, on y a vû de grands exemples de pieté.

Avant le changement qui s'introduisit dans la forme du gouvernement sous le regne de Frideric III. On distinguoit dans le Royaume cinq Ordres ou Etats differens; on comprenoit dans le premier le Roi avec la famille Royale. Le second Ordre étoit celui de la Noblesse; il n'y avoit point d'autre distinction entr'eux que celle que donnoit la qualité de Chevalier ou de descendant de Chevalier. Ils possedoient leur terre en franc-alleu, mais avec droit de justice & de chasse. C'étoit de cet Ordre qu'on tiroit les Sénateurs qui n'étoient ordinairement qu'au nombre de 28. & les grands Officiers de la Couronne.

Le Clergé ne formoit que le troisiéme Ordre. La revolution arrivée dans la Religion par l'établissement du Lutheranisme, avoit beaucoup diminué la puissance de cet Ordre pour le temporel. L'Etat de la Noblesse avoit profité de cet abaissement du Clergé, pour augmenter son pouvoir. Et elle avoit porte si loin son autorité, comme l'observe l'Auteur dans le corps de l'Ouvrage, qu'elle pensa causer la ruine du Royaume, & qu'elle fit perdre à cette Nation la liberté dont elle avoit joüi pendant tant de siécles, & la soûmit à un pouvoir absolu.

Venons au corps de l'Histoire, pour laquelle nous nous bornerons dans cet Extrait au tems qui précede l'établissement du Christianisme dans le Danemarc. Pour donner une idée de la méthode que notre Auteur a suivie pour ces tems reculés; il est à propos d'observer qu'il y a des Auteurs qui croyent qu'on ne peut rien avoir de suivi sur l'Histoire de ce Royaume avant la fin du dixiéme siécle, tems auquel la Religion Chrétienne y fut établie; d'autres croyent qu'on peut remonter jusqu'à Gomer II. arriére petit-fils de Japhet, qu'ils font établir dans la Chersonese Cimbrique 193. ans après le Déluge, & 2098. avant l'Ere Vulgaire. Ils disent que les descendans de ceux qui s'étoient établis dans ce Pays-là sous Gomer II. furent gouvernés par des Juges pendant 950. ans, & que les Cimbres déférerent la Couronne d'un consentement unanime à Dan Prince courageux, fils d'Humblus, qui possedoit les Isles de Zélande, de Langelland & de Mone; d'où ces Auteurs forment une suite de 76 Rois jusqu'au commencement du dixiéme siécle. C'est le Systême Historique de Suenon auquel on a donné la qualité de premier Historien de Dannemarc, de Saxon le Grammairien qui vivoit dans le treiziéme siécle comme Suenon, & des Historiens Danois du seiziéme & du dix-septiéme siécle qui ont donné l'Histoire ancienne de leur Pays, comme Pontanus, Meursius, Berengius, Huitfldt, & plusieurs autres. Torfæus qu'on regarde comme un des plus sçavans & des plus judicieux Historiens de Danemarc, a pris entre ces deux Systêmes un milieu, dans une Dissertation qui a été imprimée à Copenhague en 1702. sous le titre de *Series Dynastarum & Regum Daniæ.* Il attribue la fondation du Royaume de Danemarc à Odin Chef d'une Colonie d'Asiatiques qui s'établit dans le Nord vers l'an 70. avant la Naissance de J. C. Il dit qu'après avoir mis dix ans à conquerir la Russie, le Dannemarc, la Norwege, la Suede & les Pays voisins, il établit Skiold son fils Roi de Danemarc. Ce sont les descendans de Skiold qui ont regné en Dannemarc pendant plusieurs siécles, suivant Torfæus, qui en donne la suite Chronologique jusqu'au dixiéme siécle. Cette Chronologie est si differente de celle de Suenon, de Saxon & des autres qui les ont copié, qu'on auroit peine à croire si on n'en étoit point averti auparavant, que Torfæus eût donné la Chronologie des Souverains du Pays dont Suenon & Saxon ont voulu écrire l'Histoire. Torfæus a préferé dans sa Chronologie ce qu'il a trouvé dans les Chroniques étrangeres, à tout ce qu'ont dit les Historiens Danois, dont les plus anciens n'ont travaillé ni sur les anciens Monumens, ni sur des Historiens ou contemporains ou presque contemporains, & qui ont rapporté des traditions populaires, s'ils n'ont pas eux-mêmes inventé des faits.

Torfæus a donné une autre suite historique des Rois ou Souverains

de Jutland Tributaires ou Vassaux des Rois de Danemarc, entre lesquels il y en a quelques uns que les Historiens Danois ont supposé avoir été Rois de tout le Danemarc.

Dans cette diversité de Systêmes, voici le parti que M. Desroches a cru devoir prendre. Il a pensé que l'ancienne Tradition du Danemarc méritoit quelque respect, & qu'on devoit d'autant moins la négliger, que les fables mêmes cachent souvent des faits Historiques; il étoit aussi persuadé qu'en admettant le Systême de Torfæus sur l'époque de la fondation du Royaume de Danemarc, il falloit convenir que la Chersonese Cimbrique avoit été habitée plusieurs siécles avant la Naissance de J. C. & qu'il valoit mieux remplir cette suite de siécles des Traditions Danoises, que de laisser un si grand vuide dans l'Histoire de ce Pays-là. D'un autre côté il étoit frappé des raisons sur lesquelles Torfæus appuye son Systême, & il auroit cru qu'on auroit pu lui reprocher un défaut de critique, s'il n'avoit point profité du travail de ce sçavant Auteur. Il donne donc l'Histoire des Juges & des anciens Rois de Danemarc, telle que l'ont donné Suenon, Saxon & les autres Historiens Danois. Puis il marque à la fin de chaque regne ce qu'on doit penser, suivant Torfæus, du Prince dont il a parlé, soit que le Critique retranche absolument ce Prince du Catalogue des Rois de Danemarc, soit qu'il ne place que plusieurs siécles après l'Ere Chrétienne des Rois que les autres Historiens Danois ont fait regner plusieurs siécles avant la Naissance de J. C.

Quand nous avons dit que M. Desroches avoit suivi dans l'Histoire de ces Rois les anciens Historiens Danois, nous n'avons entendu parler que de la Chronologie & du fond de l'Histoire; car il a eu soin d'en retrancher les circonstances qui lui ont paru absolument fabuleuses, & qui sont en très-grand nombre dans ces Ecrivains. Lorsque Suenon & Saxon, qui ont vêcu dans le même siécle, ne sont pas d'accord entr'eux, il a adopté celle de leurs narrations qui lui a paru la plus vraisemblable. Il est vrai qu'en suivant cette méthode on ne donne point une Histoire fondée sur des Monumens authentiques : mais il est difficile de prendre un meilleur parti quand on veut remonter jusqu'aux tems les plus reculés, surtout par rapport à l'Histoire des Royaumes du Nord, dont il ne reste point d'anciens Ecrivains, & qui ont été si peu connus des Grecs & des Romains. Au reste, c'est une partie de l'Histoire de sçavoir ce qu'ont dit les plus anciens Historiens, & il n'est point inutile d'être instruit des Traditions reçûës dans differens Etats sur leur origine & sur la forme de leur gouvernement, pourvû qu'on sçache jusqu'où on peut s'arrêter à ces Traditions.

Nous rendrons compte dans un autre Extrait de ce qui nous paroîtra de plus remarquable dans cette

Histoire du Danemarc, depuis que les faits en sont mieux prouvés; c'est-à-dire, depuis l'établissement du Christianisme en Danemarc jusqu'à present.

QUÆSTIO MEDICA QUODLIBETARIIS DISPUTATIONIBUS, Parisiis discutienda, in Scholis Medicorum, die Jovis quindecimâ Novemb. 1731. M. Joanne Claudio-Adriano Helvetius, Regi à sanctioribus consiliis, Medico Regis perpetuo ordinario, primario Reginæ Medico, Regiæ Scientiarum Academiæ Socio, Doctore Medico, præside.

An in tonsillarum tumoribus inflammatoriis Kermes minerale?

C'est-à-dire: *Question de Medecine agitée dans les Ecoles de Medecine de Paris, le* 15. *Novembre* 1731. *sous la Présidence de M. Jean-Claude-Adrien* Helvetius, *Conseiller d'Etat, Medecin perpétuel ordinaire du Roi, premier Medecin de la Reine, DocteurRégent de la Faculté de Medecine de Paris, de l'Academie Royale des Sciences.*

Sçavoir, *si le Kermés mineral convient dans l'inflammation des Amygdales?*

A Paris, de l'Imprimerie de *Quillau*, Imprimeur de l'Université & de la Faculté de Medecine. 1731. vol. *in*-4°. pp. 4.

M. Helvetius, après de sçavantes reflexions préliminaires, observe dans cette Dissertation qu'il y a un grand nombre de maladies, pour la guérison desquelles la Medecine n'a encore découvert aucun remede propre & spécifique. Il met de ce nombre, les tumeurs inflammatoires des glandes nommées *Tonsilles* ou *Amygdales*, qui, comme l'on sçait, sont deux glandes placées l'une à un côté de la luette & l'autre à l'autre, proche la racine de la langue. Les Practiciens recommandent dans l'inflammation de ces glandes, 1°. la saignée, 2°. la diette, 3°. des cataplâmes & des gargarismes. Personne presque ne s'avise de prescrire ici des remedes interieurs: la raison en est, remarque M. Helvetius, qu'entre les remedes de ce genre, qui ont été employés jusqu'à present contre la maladie dont il est question, on n'en a rencontré aucun, non seulement qui fût infaillible, mais qui réussît, au moins, un certain nombre de fois.

C'est qu'aucun de ces remedes, dit-il, n'est pourvû de parties analogues à l'humeur qui fait l'obstruction des Amygdales; condition cependant si necessaire, que sans cela, aucun médicament quel qu'il soit, ne sçauroit être capable de procurer à l'humeur épaisse des Amygdales enflammées, la fluidité qu'elle doit avoir. Comment donc s'y prendre pour parvenir à la découverte d'un remede, dont les parties ayent cette analogie? M. Helvetius l'enseigne. Il veut pour cela qu'on se souvienne, 1°. que l'humeur qui se filtre par les glandes des

Amygdales, est une lymphe visqueuse, facile à se durcir; 2°. Que cette lymphe approche de la nature de celle qu'on exprime des glandes de la trachée artere, & du poûmon, lorsqu'on les presse; 3°. Qu'elle est aussi très-ressemblante à celle qui distille de la plevre par une legere incision faite à cette membrane, & si ressemblante qu'à s'en rapporter à ce que l'on voit, elle n'en differe que par la consistance: 4°. Que le Kermés mineral est d'un secours merveilleux lorsque les glandes des poûmons, celles de la trachée artere, ou celles de la plevre, sont attaquées d'obstructions, soit froides, soit inflammatoires, puisque l'experience fait voir que ce remede débarrasse alors puissamment les glandes dont il s'agit, & rend aux liquides qui s'y étoient épaissis, leur premiere fluidité. Quels secours étonnans n'en tire-t-on pas dans la pleuresie, dans la péripneumonie & dans la toux seche, demande M. Helvetius?

L'illustre Auteur conclut que si le Kermés mineral est si efficace pour resoudre les humeurs engagées dans les glandes de la trachée artere & des poûmons, il n'y a pas de doute qu'il ne doive produire le même effet sur l'humeur qui cause l'obstruction & l'inflammation des Amygdales, puisque cette humeur, comme on vient de le remarquer, est de la même nature que celle qui produit l'engorgement des glandes de la trachée artere, & de celles des poûmons.

M. Helvetius remarque outre cela, que le Kermés est un médicament savoneux produit par le souphre de l'antimoine & par le sel alcali, que par consequent c'est le remede le plus propre pour resoudre les sucs lymphatiques trop épais, & qu'ainsi rien ne doit empêcher qu'on ne l'employe dans les tumeurs inflammatoires des Amygdales; en effet, ce médicament étant analogue à l'humeur de la plevre & à celle des poûmons, le sera par consequent à celle des amygdales, & ne pourra que contribuer puissamment à lever les obstructions de ces glandes.

On objectera que le Kermés minéral est fort échauffant, qu'il peut produire du trouble & du desordre dans le mouvement des fluides, & empêcher par-là, les sécrétions. M. Helvetius répond qu'on n'a rien de tel à craindre de ce remede, quand il est administré sagement, qu'au contraire il resout alors les humeurs, retablit la transpiration, excite les sueurs, rend les urines plus abondantes & chasse par les cribles des intestins les sucs trop grossiers. On ne le voit point augmenter la fievre dans la péripneumonie, & dans la pleuresie; il diminue même le crachement de sang dans ces maladies. Mais il faut sçavoir en faire usage. Ne le donnez, dit M. Helvetius, ni comme émétique ni comme purgatif, mais seulement dans la petite dose que doit être donné un remede attenuant.

Que le Malade, par exemple, en prenne un demi grain ou un

grain, de trois heures en trois heures; l'inflammation des amygdales diminuera bien-tôt; ce qui se reconnoîtra par une plus grande facilité de respirer, d'avaler, & de parler; mais ce qu'assure ici M. Helvetius, c'est qu'en deux fois vingt-quatre heures, toute l'inflammation sera dissipée.

Il y a bien de l'apparence que le Kermés minéral étant si propre pour guerir l'inflammation des amygdales, ne le doit pas être moins pour guerir l'esquinancie, & c'est aussi ce que M. Helvetius déclare avoir été reconnu par l'experience. Une autre remarque de pratique, c'est que si l'inflammation des amygdales est telle qu'il y ait apparence d'un abscès prochain, on préviendra tout d'un coup l'abscès, en donnant le Kermés minéral, & l'on verra la tumeur se resoudre sans suppuration. Que si au contraire on le donne trop tard, & que la suppuration vienne, ce remede adoucira alors considerablement les symptômes de la suppuration, & le malade se trouvera très-soulagé.

Au reste, il ne faut pas croire qu'on puisse employer ici le kermés sans précaution; M. Helvetius veut qu'on ne néglige ni la saignée ni la diette, ni même les cataplâmes & les gargarismes, non plus que d'autres remedes innocens qui sont d'usage. Mais il prétend que sans l'aide du kermés mineral, tous ces remedes auront peu d'effet. Le témoignage d'un tel Praticien doit être d'un grand poids & auprès des Medecins & auprès des malades.

QUÆSTIO MEDICA QUODLIBETARIIS

Disputationibus Parisiis discutienda in Scholis Medicorum, die Jovis 21. Februarii 1732. M. Petro Azevedo, Doctore Medico Præside.

AN IN INFLAMMATIONIBUS, KERMES MINERALE? C'est-à-dire: Question de Medecine, agitée dans les Ecoles de Medecine de Paris, le vingt & un Fevrier 1732. sous la Présidence de M. Pierre Azevedo, Docteur en Medecine; sçavoir, *si le Kermés mineral convient dans les inflammations?* A Paris, chez Quillau, Imprimeur de l'Université & de la Faculté de Medecine 1732. vol. *in*-4°. pp. 4.

On vient de voir dans la Dissertation précedente, les raisons qui doivent inviter les Medecins, à employer le kermés mineral, dans l'inflammation des amygdales. Ici au contraire on va voir celles qui, selon M. Azevedo, doivent porter les mêmes Medecins à fuir ce remede dans quelque inflammation que ce soit. L'Auteur, pour parvenir à son but qui est de prouver que le kermés mineral est dangereux dans toutes les inflammations, se sert des propositions suivantes que nous allons distinguer par articles, pour les rendre plus sensibles.

1°. Le sang est composé de deux parties, l'une globuleuse, & l'autre lymphatique. » Il ne dépose » que la seconde qui est une hu- » meur limpide & fine, capable » par sa subtilité, d'entrer dans les » vaisseaux où la partie globuleuse » du sang ne peut s'insinuer. Cette

» partie globuleuſe ſe preſente aux » orifices des veines, & elle y eſt » admiſe; mais elle a beau ſe preſen- » ter aux orifices des vaiſſeaux lym- » phatiques, elle n'y ſçauroit ja- » mais pénétrer; il faut qu'elle con- » tinue ſon chemin juſqu'au cœur, » pour recommencer enſuite ſon » mouvement ordinaire de circula- » tion.

2°. » L'inflammation eſt cauſée » par l'irruption du ſang dans les » vaiſſeaux lymphatiques, leſquels » vaiſſeaux lymphatiques ſont de » petits canaux tranſparens deſtinés » à rapporter un liquide délié, & » preſque aqueux, qu'ils ont reçû » des parties.

3°. Pour remedier à cette irruption & aux maux qu'elle cauſe, il faut calmer l'impétuoſité des humeurs fougueuſes qui ſont ſorties de leurs routes, & aſſouplir les vaiſſeaux : ce qui demande qu'on employe tous les moyens poſſibles pour enlever promptement & ſans délai, à la partie malade & enflammée, le ſang qui la ſurcharge.

4°. On ne doit point compter de parvenir à ce but par l'uſage du kermés minéral, quand même au moyen de quelques évacuations précédentes, le malade paroîtroit ſe porter un peu mieux. Car ce mieux doit être conſideré comme un feu caché ſous la cendre, ou comme un ſerpent que l'herbe couvre : il faut craindre que le ſouphre antimonial du kermés, ne reveille la partie rouge ſulphureuſe du ſang. C'eſt aux raffraîchiſſans qu'il faut recourir ici & non aux échauffans.

5°. Le kermés minéral eſt une preparation connue depuis longtems, mais qui n'a été miſe, que depuis quelques années, dans l'uſage où on la voit aujourd'hui. C'eſt un ſouffre tiré de l'antimoine par le moyen d'un ſel alkali fixe. Or le ſouphre n'eſt autre choſe qu'un aſſemblage nombreux de véſicules qui contiennent toutes une matiere ignée.

6°. Le kermés diſſout & affine principalement la lymphe. Mais dans les inflammations le mal ne vient pas de la lymphe, il vient du ſang.

7°. Le kermés minéral employé dans les inflammations, n'humecte & ne relâche point les fibres trop tendues; il ne calme point l'agitation inteſtine des parties ſulphureuſes du ſang. Rien de plus inflammable que le ſouphre, rien de plus diſpoſé que le ſang à recevoir de l'inflammation. Le kermés ne produit aucun effet qui puiſſe donner lieu de juger qu'il relâche les parties; on n'a qu'à s'en rapporter au pouls : on apperçoit quand on le tâte alors, un ſang agité; une artere qui heurte rudement le doigt, une fiévre qui augmente. N'attendez rien ici de l'inſenſible tranſpiration; il y a pour cela trop de roideur dans les parties pendant que l'inflammation eſt dans ſa force. Auſſi le malade ſent une douleur picquante; ſon ſouffle intercepté ſort avec ſifflement. Il faut recourir aux ſaignées, ſans quoi il n'y a que mortifications de parties, que gangrenes & que ſphaceles à atten-

dre. Ainſi il eſt bien plus ſûr de calmer le ſang que de l'agiter. Or le kermès minéral agite les parties fluides, & roidit les parties ſolides. C'eſt un ſouffre, & ce ſouffre par ſa raréfaction pouſſe le ſang avec violence; cette impulſion augmente l'inflammation, & de cette inflammation dépendent les ſymptômes les plus furieux.

8°. L'experience parle ici ellemême & dépoſe en faveur de ce qui vient d'être dit. Un malade eſt attaqué d'une très-grande fiévre, d'une toux continuelle, d'un crachement ſanguinolent, d'une douleur picquante au côté, & d'une difficulté de reſpirer. Le ſeptiéme jour, nonobſtant tous les remedes qu'on lui a faits, le ventre ſe trouve enflé, le crachement ſupprimé, le pouls preſque éteint, la vûë obſcurcie; plus de voix, plus de ſentiment. Il s'agit de reveiller le ſang, de rappeller le reſſort des vaiſſeaux; on donne alors le kermés, & peu à peu, le ſang venant à ſe raréfier, les arteres auparavant languiſſantes reprennent vigueur, les forces reviennent, & la nature paroît faire des tentatives pour ſe débarraſſer. Mais dans les maladies inflammatoires, dans les maladies où la fievre eſt ardente, où la douleur eſt picquante, où le corps eſt en feu, l'uſage des remedes calmans a toûjours prévalu.

9°. On ne peut douter que le kermés ne doive être proſcrit dans toutes les maladies d'inflammation, ſi l'on conſidere les effets incertains de ce médicament; car tantôt il excite le vomiſſement, tantôt il lâche le ventre, tantôt il provoque les urines; quant à la doſe il n'y en a point non plus d'aſſurée.

10°. Dans les maladies aigues, dans ces maladies où l'on n'a qu'un certain nombre de jours pour ſe reconnoître, il ne faut pas perdre le tems à employer des remedes ſur leſquels on ne peut compter.

11°. On dira que les inflammations étant cauſées par des engorgemens de ſang, il n'y a rien de plus ſûr pour reſoudre ces ſortes d'obſtructions, que le ſouffre qui eſt ſi capable de raréfaction. A la bonne heure, mais il y a de deux ſortes d'obſtructions; l'une qu'on appelle *à Staſi*; & l'autre, *à Stagnatione*, la premiere vient de ce que le mouvement des humeurs eſt trop rapide, & l'autre de ce qu'il eſt perdu; dans l'une les vaiſſeaux ſont trop tendus & dans l'autre ils ſont trop lâches; dans la premiere il faut calmer, & dans la ſeconde il faut exciter. La premiere ne demande pas qu'à un ſang que ſon trop grand mouvement a fait ſortir de ſes vaiſſeaux, on procure un mouvement encore plus grand, comme fait le kermés; puiſque ce ſeroit empêcher le retour de ce ſang dans les conduits où il le faut rappeller. La ſeconde au contraire, c'eſt-à-dire celle qui vient d'un ſang flottant & pareſſeux demande un remede tel que le kermés, dont les parties incendiaires portant avec elles l'agitation & le feu, puiſſent rendre aux fluides leur mouvement de circulation, & aux ſolides leur reſſort.

12°. Il est vrai que quelquefois les vaisseaux trop foibles pour resister à la force de la maladie, ont besoin d'une vive secousse qui leur fasse prendre le dessus ; mais il y a tant d'autres remedes que le Kermés, & dont les effets sont très-certains.

13°. Si la matiere est en orgasme, & qu'il en faille venir à quelque mouvement, agitez l'humeur, à la bonne heure ; mais agitez-la surement ; ne donnez pas un médicament qui ne soulage pas toûjours le malade, & qui loin de chasser la cause du mal, la rende capable de faire de plus grands desordres.

14°. Donc le Kermés minéral ne convient pas dans les inflammations.

Voilà en substance, toute la Dissertation de M. Azevedo. Nous laissons aux Medecins éclairés le soin d'en faire le parallele avec celle de M. Helvetius ; puis de juger laquelle des deux paroît mériter le plus le nom de concluante. Nous les exhortons surtout à lire attentivement l'article huitiéme ci-devant rapporté, & d'en comparer la fin avec le commencement : il s'agit dans cet article, d'un malade attaqué d'une forte fievre, d'un crachement sanguinolent, d'une douleur picquante de côté, en un mot d'une maladie réellement inflammatoire, lequel ensuite par l'engorgement énorme que le sang emporté d'un trop grand mouvement, a fait dans les vaisseaux, est reduit le septiéme jour à ne pouvoir presque plus donner aucun signe de vie. On lui fait prendre alors le Kermés, ce Kermés qui vient d'être représenté comme ne pouvant qu'accroître les engorgemens du sang, quand le sang s'est introduit par violence ; & ce Kermés cependant rappelle la vie au malade, bien loin d'augmenter les engorgemens & de tout rompre : c'est ce qui paroîtra sans doute surprenant dans les principes de l'Auteur, & ce qui auroit bien mérité de sa part un petit Commentaire.

On peut voir le recit de cette maladie dans l'Histoire de l'Academie des Sciences année 1720. page 420. Mem. sur le Kerm. Min. Edit. de Paris, 1722. & l'on jugera si ce n'étoit pas une maladie véritablement inflammatoire dans toutes ses circonstances.

On ne trouvera peut-être pas moins de difficulté dans l'article sixiéme ; où l'Auteur, pour faire voir que si le Kermés dissout la lymphe, il ne s'ensuit pas pour cela qu'il puisse guerir l'inflammation, dit que dans l'inflammation le mal ne vient pas de la lymphe, mais du sang. *Lympham præsertim attenuat Kermés, sed in inflammationibus vitium ne est in lymphâ, an in sanguine?* M. Helvetius dit la même chose dans sa Dissertation : *Si verò in vasa lymphatica ipse sanguis irruat, tumores generantur phlegmonodes.* Mais il laisse à entendre que quoique l'inflammation vienne du sang & non de la lymphe, ce n'est pas une consequence que le Kermés en dissolvant la lymphe ne puisse dissiper l'inflammation ; puisque quand

la lymphe vient à être plus fluide, elle rend aussi le sang plus fluide, en le détrempant : de plus, cette lymphe étant devenuë coulante, continue son chemin, & il arrive delà que le vaisseau ayant plus de liberté à se mouvoir, bat le sang avec plus d'aisance, & lui procure par ce moyen plus de fluidité. Ainsi voilà comme le Kermés en dissolvant la lymphe, peut guérir l'inflammation, quoique l'inflammation vienne du sang & non de la lymphe, c'est à quoi M. Azévédo ne paroît pas avoir pris garde. Mais c'en est assez ; les regles que nous nous sommes proposées dans nos Journaux, ne nous permettent pas d'entrer dans une plus longue discussion.

RELATION HISTORIQUE DE L'ETHIOPIE OCCIDENTALE, contenant la Description des Royaumes de Congo, Angole & Matamba : traduite de l'Italien du P. Cavazzi *& augmentée de plusieurs Relations Portugaises des meilleurs Auteurs, avec des Notes, des Cartes Géographiques, & un grand nombre de figures en taille-douce. Par le R. P. J. B.* Labat, *de l'Ordre des Freres Prêcheurs.* A Paris, chez Charles-Jean-Baptiste *de Lespine* le fils, Libraire, ruë S. Jacques, vis-à-vis la ruë des Noyers, à la Victoire. 1732. *in*-12. 5. vol. premier vol. pag. 495. second vol. pag. 457. troisiéme vol. pag. 462. quatriéme vol. pag. 506. cinquiéme vol. pag. 408.

LE Pere Jean-Antoine Cavazzi *de Monte Cavallo*, Capucin, étoit du Duché de Modene. Le zéle qu'il fit paroître pour les Missions, engagea le Procureur Général de son Ordre à le presenter à la Congregation de la propagation de la foi, pour annoncer l'Evangile aux peuples de l'Afrique Méridionale. Il partit d'Italie avec ses Compagnons en 1654. & il arriva la même année au Royaume de Congo. D'où il alla prêcher dans les Etats voisins. Pendant douze années qu'il a demeuré dans cette partie de l'Afrique, il s'est instruit, comme le remarque le P. Labat, de la situation de ces differens Etats, de l'Histoire Naturelle de ces divers Pays, des mœurs & des coûtumes, même des Religions de ceux qui les habitent, & de ce qu'on peut sçavoir de leur Histoire Civile ou Militaire. Le P. Cavazzi étant revenu à Rome en 1668. rendit compte de son voyage à la Congregation de la Propagande. On fut si content de sa Relation qu'on l'engagea à la mettre par écrit. Mais comme les Langues Barbares qu'il avoit apprises, & la Langue Portugaise dont il avoit été obligé de se servir en Afrique, lui avoient fait perdre le goût de la Langue Italienne, le Pere Fortuné Allamandi de Bologne, célebre Prédicateur, travailla à rédiger cette Relation sous les yeux du Missionnaire. L'Ouvrage fut examiné par la Congregation de la Propagande & imprimé par ses

ordres. C'est cette Relation dont le P. Labat donne la Traduction; mais une Traduction libre dans laquelle il s'est plus appliqué à rendre la pensée de l'Auteur que ses paroles. Il y a joint souvent ses propres reflexions, quelquefois même des traits particuliers qu'il a tirés d'Auteurs Portugais ou Espagnols qui ont connu la partie de l'Afrique dont il s'agit ici. Il y a même quelques endroits dans lesquels il prend des sentimens contraires à ceux du P. Cavazzi.

Le Pays auquel on donne ici le nom d'Ethiopie Méridionale ou Occidentale est situé au sud de la ligne équinoctiale du côté du Pôle Antartique, ses Côtes sont sur l'Ocean Occidental. Il s'étend depuis le Cap de Lopo-Gonzales jusqu'au Cap noir. Ce qui comprend en latitude quatorze degrez ou deux cens quatre-vingt lieuës & en la longitude dix degrez, ou deux cens lieuës d'Occident à l'Orient. Les Etats les plus considerables de ce vaste Pays, sont ceux de Congo, de Matamba & de Dongo ou d'Angolle.

Le Royaume de Congo est divisé en six grandes Provinces, dont les Gouverneurs ont la qualité de Ducs, de Comtes ou de Marquis, depuis la fin du quinziéme siécle, que les Portugais ont pénétré dans ce Pays-là, & que les Missionnaires y ont converti le Roi, & une partie de ses Sujets. Le Fleuve Zaire est un des plus considerables du Royaume par la quantité de ses eaux, par la rapidité de son cours, & par des cataractes, qu'il est impossible de descendre ou de remonter, qui causent un bruit qu'on entend de trois lieuës, & qui rend sourds ceux qui en approchent. Quelques Auteurs que le P. Cavazzi a suivis, ont cru que le Zaire avoit les mêmes sources que le Nil, apparemment parce qu'on trouve dans leurs eaux & sur leurs bords les mêmes animaux & les mêmes arbres. Mais le P. Labat assure que le Fleuve Zaire qui ne porte ce nom qu'à cent soixante lieuës au-dessus de son embouchure est formé par l'union des rivieres de Bancaro, de Coango & de Barbora, dont il n'y en a aucune qui ait la même source que le Nil.

Entre les Provinces du Royaume de Congo, il y en a qui sont très-fertiles, d'autres qui sont abondantes en sel, d'autres où il y a des mines. On prétend même qu'il y a des mines d'or, mais que les habitans ne connoissent point ou qu'ils cachent aux Européens pour ne les point attirer dans leur Pays.

Le Royaume de Matamba tient le milieu entre ceux de Congo & de Bengala. Il est éloigné de deux cens lieuës ou environ de l'Ocean, & le terroir en est fertilisé par le débordement des rivieres qui le traversent. Celui de Dongo ou d'Angolle dont les Portugais se sont rendu les maîtres étoit autrefois divisé en dix sept Provinces, de ces dix-sept Provinces il n'y en a plus que dix qui reconnoissent absolument l'autorité du Roi de Portugal, du nombre de celles-ci est la

Province de Benguela, qui faisoit autrefois un Royaume séparé, & qui en porte encore le nom. *Loanda-San-Paolo*, qui est la Capitale du Royaume d'Angolle est vis-à-vis de l'Isle où l'on recueille les petites coquilles appellées *Zimbis*, qui servent de monnoye courante chez les Négres.

Outre les anciens habitans du Pays, il y a dans le Royaume de Matamba & dans les Provinces voisines des Giagues, peuples Antropophages, & que notre Auteur croit sortis de l'Empire de Montemugi, qui après avoir ravagé une partie de l'Afrique se sont établis dans ces Provinces.

On a cru autrefois que ce Pays, qui est sous la Zone Torride, ne pouvoit être habité, à cause de la chaleur excessive. Cependant cette chaleur est supportable, parce que les nuits y étant égales au jour, l'air a le tems de se rafraîchir, il y tombe des rosées abondantes, quand il n'a point plû, & le cours précipité des ruisseaux & des rivieres, amene des fraîcheurs qui temperent la chaleur; de sorte que les Négres, qui sont fort sensibles au froid, ont toûjours du feu dans leurs cabannes pendant la nuit.

Quoiqu'ils divisent leur année en 12 mois Lunaires, & ces 12 mois en six Saisons, notre Auteur dit qu'à proprement parler ils n'en ont que deux, l'été & l'hiver. L'été est le tems des pluyes pendant lequel les arbres se chargent de fleurs & de fruits, & les semences enfermées dans la terre & les herbes poussent avec abondance. Dans la saison opposée pendant laquelle la chaleur est presque toujours aussi forte qu'elle l'est en Italie pendant la canicule, les arbres & les herbes se dessechent & la terre ne peut rien produire.

Il y croît differentes especes de bleds, dont le meilleur est le bled de Turquie qui y a été porté par les Sarazins. On y recueille aussi des especes de pois & de féves. Mais la paresse des Négres est si grande qu'ils manquent souvent du necessaire pour avoir négligé d'ensemencer une quantité suffisante de terres. Ce sont les femmes des Négres qui cultivent les terres, qui les ensemencent, qui font les recoltes, qui coupent les bois, ayant souvent pendant ces rudes travaux un enfant sur leur dos.

Les arbres de ces Pays-là, à l'exception de ceux qui y ont été transportés par les Portugais, sont très-differens de ceux d'Europe. L'écorce de quelques-uns de ces arbres étant macerée & battuë donne un fil qui sert à faire des cordes, des toiles, & même des étoffes. L'écorce de quelques fruits est aussi employée à faire des vases; surtout par rapport au Palmier, Coquetier, dont le fruit naît à la cime, d'où il pend des grapes chargées de 25 à 30 fruits de la grosseur d'un mélon médiocre. Ce fruit étant jeune, est plein d'une liqueur blanchâtre, de bonne odeur, agréable au goût & très-rafraîchissante, & qui lorsqu'on laisse meurir le fruit se chan-

ge en un corps solide d'un goût de noisette ou d'amande.

Notre Auteur passe des arbres, des fruits & des herbes aux animaux terrestres, entre lesquels il y a plus de bêtes féroces & de monstres qu'en aucune autre partie du monde. Les fourmies dont il y a differentes especes y sont fort à craindre. La salive du Cameleon est venimeuse; cet animal ne se nourrit pas d'air seulement comme plusieurs personnes l'ont pensé, il ne change pas non plus de couleur à tout moment, mais comme il prend très-peu de nourriture & que sa peau est transparente, on voit au travers de cet animal la couleur des corps sur lesquels il est posé, comme on la verroit au travers d'un verre.

Dans un des Chapitres de l'Histoire Naturelle, notre Auteur parle des differentes especes de serpens, de la force des Crocodiles qui renversent les barques pour manger les personnes qui sont dedans. Un poisson singulier qu'on trouve dans les rivieres & sur tout dans les lacs de ces Pays-là, est celui qu'on y appelle *Pexe-dora*, ou *Poisson-femme*. Le P. Cavazzi est surpris qu'on l'ait reduit au genre feminin, parce qu'il y en a de mâles aussi-bien que de femelles. » La » gueule de ce poisson est extrême» ment fenduë & garnie de dents » comme celles des chiens. Il a les » yeux gros & saillans, le nez large » & écrasé, presque point de men» ton, les oreilles grandes & rele» vées, & de grands cheveux fort » durs qui lui flottent sur le dos. Il » a le col gros & court, les épaules » larges, deux grosses mammelles » pendantes, le ventre couvert de » longs poils, le sexe bien marqué, » deux longs bras nerveux, des » mains divisées en cinq doigts, & » chaque doigt en trois articles, » mais unis ensemble par des » membranes fortes & maniables, » comme les pattes de Canard. De » la ceinture en bas, c'est un pois» son couvert d'écailles assez fortes, » avec une queuë fourchue. Il est » couvert depuis le col jusqu'aux » deux tiers de toute sa longueur, » d'une espece de manteau compo» sé d'une peau épaisse & forte, » qui s'étend, dont il se couvre » quand il veut, & dans laquelle il » porte ses petits.... La chair de ces » animaux est grasse & assez agréa» ble au goût, mais dangereuse » pour les Européens.... Les Noirs » les tuent à coups de fleches; & » comme le mâle & la femelle ne » se quittent jamais, dès qu'on en a » tué un on est sûr de prendre l'autre » malgré les pleurs qu'il répand en » abondance & les cris qu'il jette.

L'oiseau nommé *Sengo* n'est pas plus gros qu'un moineau, dès qu'il a découvert une ruche, il vole de tout côté, & il cherche quelque passant pour lui en donner avis, en repetant sans cesse le mot *vuichi*, qui en Langue Angoloise signifie *du miel*. Quand les Voyageurs ont pris une partie du miel, ils en laissent une partie à l'oiseau qui en fait sa nourriture ordinaire. Un autre oiseau dont le P. Cavazzi n'a point

marqué le nom, prononce distinctement le mot *Jesus*.

Il y a des Ecrivains qui ont avancé que le Royaume de Congo & les Etats voisins étoient très peu peuplés. Notre Auteur soûtient le contraire. L'Auteur assure que du tems qu'il étoit sur ces Côtes de l'Afrique, il y avoit à Saint-Salvador, Capitale du Congo, plus de soixante mille habitans, & que le Gouverneur d'une seule Province de ce Royaume peut mettre plus de deux cens mille ames sous les armes, & en 1665. l'armée du Roi de Congo étoit composée de cent mille combattans. Tout le Pays est plein de Villages, petits à la vérité, mais si près les uns des autres qu'ils semblent ne composer qu'une seule Ville d'une grandeur extrême. Les Cabannes qui forment ces Villes fourmillent de monde. Il n'est pas rare d'y voir des peres qui ont quatre-vingt & quatre-vingt-dix enfans.

Les défauts que notre Auteur a remarqué dans les Négres, sont une vanité excessive, une paresse & une lâcheté portées à un point qu'on a peine à concevoir, une dureté & une inhumanité qui va jusqu'à vendre, comme esclaves, non seulement leurs propres enfans, mais encore leur pere & leur mere. Chez eux le vol ne deshonore que quand il est fait à l'insçu du possesseur de la chose volée. Les enfans bâtards y sont traités comme les légitimes. Ceux même d'entre les Négres qui se font gloire d'être Chrétiens, entretiennent plusieurs concubines, & les femmes croyent qu'elles peuvent, sans se deshonorer, partager leurs faveurs entre plusieurs amans, pourvû qu'elles reconnoissent leur mari pour celui qui doit tenir le premier rang. L'envie est aussi un des vices des plus dominans parmi les Négres.

Avant que les Portugais eussent pénétré dans cette partie de l'Afrique, il n'y avoit pas d'autre Religion que l'Idolatre. Les Rois de Congo & les Gouverneurs des Provinces voisines sont très-attachés à la Religion Catholique, mais pour les vastes Pays qui sont à l'Est du Congo la Religion dominante est l'Idolatrie. Il en est de même de plusieurs Provinces du Royaume d'Angole & du Royaume entier de Matamba. Il y a même des Contrées où les Seigneurs craignans de perdre les bonnes graces des Princes Chrétiens, dont dépendent leur fortune, font une profession exterieure du Christianisme, & sont néanmoins attachés à l'Idolatrie. Les Négres Idolâtres croyent qu'il y a un Dieu Tout-puissant, mais ils soûtiennent en même tems qu'il y a un grand nombre d'autres Dieux qui pour lui être inférieurs, ne méritent pas moins que lui leur adoration. Ils taillent grossierement leurs Images en bois, & ils donnent à chacune un nom & la vertu qu'elle doit avoir pour guérir certaines maladies. On leur immole des bêtes & des hommes; dès que ces victimes sont égorgées, les Négres s'empressent à en boire le sang tout fumant, après que le Ministre en a

barbouillé le visage de l'Idole. Dès que le sang cesse de couler, on coupe les corps en pieces, on les met sur le feu & ceux qui assistent aux Sacrifices les dévorent, même avant qu'ils soient cuits.

Ces Ministres des Idoles, que l'Auteur distingue en differentes classes, sont tous très-avares, & prennent un empire absolu sur le peuple & sur ceux qui les gouvernent; ils sont tous sorciers, suivant le P. Cavazzi. Un d'entr'eux qu'on nomme *Atombola* prétend résusciter les morts, & l'Auteur assure qu'après que l'*Atombola* a fait ses maléfices, le cadavre se leve lui-même, marche, se promene, qu'il reçoit les liqueurs & les alimens qu'on lui met dans la bouche, qu'il rend quelques sons articulés & qu'il donne quelque signe de vie. Alors le Ministre remet le cadavre à la famille, & il ordonne qu'on observe à l'égard de ce cadavre un régime si chargé de cérémonies bizarres & dont l'exécution est impossible, qu'ils ne peuvent s'empêcher de manquer en quelque circonstance, aussi-tôt le charme cesse & le cadavre devient dans le même état où il étoit avant d'être déterré, excepté qu'il est plus corrompu. Si quelqu'un étoit assez hardi pour douter de ces faits & d'autres operations des Sorciers & des Magiciens Négres dont parle le P. Cavazzi, nous le renvoyerions à la Préface du P. Labat, qui assure que les preuves de ces faits sont si claires & si convainquantes, qu'il y auroit de l'obstination & de l'entêtement à ne s'y pas rendre.

On ne peut pousser le respect plus loin que le font les Négres pour le *Chitômé* qui est le Chef de leurs Ministres. Cependant comme ils croyent que le monde périroit, s'il mouroit de sa mort naturelle; dès qu'il est attaqué de quelque maladie qui pourroit le conduire au tombeau, celui qui doit lui succeder entre dans sa Case, & il l'assomme avec un bâton noüeux, ou il l'étrangle avec une corde.

On se servoit autrefois en Europe des épreuves du feu & de l'eau dans les affaires civiles & criminelles. Cet usage abusif a été défendu parmi nous; mais il s'est conservé chez les Nations dont il s'agit ici; les Négres employent un grand nombre d'épreuves differentes. Celle du fer chaud est une des plus ordinaires, on l'applique sur le corps de l'accusé; mais quand celui qui fait l'épreuve a été bien payé, l'accusé en sort toûjours innocent & sans mal, parce que celui qui tient le fer ardent sans se brûler par le moyen d'une poudre, empêche par la même poudre que l'autre ne soit brûlé.

Pour ne pas pousser trop loin cet Extrait, nous ne ferons qu'indiquer les derniers Chapitres qui regardent les coûtumes des Négres de Congo, de Matamba & d'Angolle. L'Auteur y traite des superstitions des Négres, de leur sépulture, de leurs meubles, de leurs maisons, de leurs mariages, de leurs maladies, de leur discipline militaire, de leur maniere de ter-

miner les procès, de leur musique & de leurs danses, des arts qui sont en usage parmi eux & de leurs habits. Les Lecteurs trouveront dans ces Chapitres plusieurs traits qui méritent leur attention.

Nous donnerons dans un autre Journal un précis de ce qui regarde le gouvernement politique de ces Négres, & de ce que le P. Cavazzi dit de l'Histoire de ces trois Royaumes.



RERUM ITALICARUM SCRIPTORES, *&c.* C'est-à-dire : *Recueil des Ecrivains de l'Histoire d'Italie, depuis l'an* 500. *jusqu'à l'an* 1500. *Par M.* MURATORI. *Tome VIII. col.* 1170. A Milan, par la Societé Palatine. 1725.

CE huitiéme Volume, qui paroît sous les auspices du Comte de Daun, Gouverneur du Milanois, contient les Pieces suivantes; 1°. L'Histoire d'Ezzelin de Romano, ou Rumano, dit le troisiéme, par Gérard Maurisius, Juge & Citoyen de Vicence.

Cet Ouvrage fut imprimé pour la premiere fois à Venise en 1636. par les soins de Dominique Molino noble Venitien.

M. de Leibnitz en donna en 1710. une nouvelle Edition dans son Histoire de la Maison de Brunswic, parce que Maurisius y parle non seulement de l'Empereur Othon IV. qui étoit sorti de cette Maison, mais encore des Marquis d'Est qui ont une tige commune avec la branche de Brunswic. C'est ce qu'on voit plus au long dans la Préface de M. Leibnitz qu'on retrouve ici, & où il nous apprend que notre Historien étoit fils d'un Pierre de Maurisio qui avoit été du parti de Frederic II. contre les Papes & les Marquis d'Est; c'est-à-dire, de la faction Gibelline contre celle des Guelphes.

En parlant d'Othon, Maurisius rapporte que ce Prince étant venu en Italie pour se faire couronner Empereur, & voulant reconcilier Ezzelin avec le Marquis d'Est & un autre Seigneur du Pays. Il leur parla en François & qu'il en fut entendu. Voici les termes de l'Historien, *in Francesco, dixit Dominus Rex Domino Eccelino, sire Ycelin, salutem, ly Marchez.* C'est-à-dire, saluez le Marquis.

M. Muratori excuse Maurisius d'avoir écrit à la loüange de ce Tyran, sur ce qu'Ezzelin ne s'étoit point encore laissé aller à cet excès de cruauté, qui a rendu sa memoire execrable, dans le tems que cette Histoire fut composée. Elle commence en 1183. & finit à la prise de Frere Jourdain de Padoue, & au Siége du Fort Saint Boniface, évenemens qui au témoignage de Rolandin, tombent en l'année 1237. or ce n'est que depuis ce tems, qu'Ezzelin qui au rapport de tous les Historiens s'étoit rendu estimable par les qualitez qui conviennent à un homme de guerre, lorsqu'il n'étoit que simple particulier, devint l'horreur & le fleau des Villes de la Marche Trevisane, dès qu'il regna en maître sous l'autorité de l'Empereur.

Il faut avoüer cependant que Maurisius fait paroître dans son Histoire des sentimens bas & interessés, qui doivent rendre sa sincerité suspecte; il repete plus d'une fois les services qu'il a rendu à l'Empereur & à Ezzelin; & se plaint amerement de ce qu'ils les

ont oubliés. Mais en recompenſe il cite avec éloge les noms de trois ou quatre perſonnes qui lui ont donné de l'argent ou des habits. On a joint à ſon Hiſtoire differentes Pieces de vers Leonins ſur le nom d'Ezzelin ; de ſa femme, & d'Alberic frere du Tyran. Les vers répondent au fond de l'Ouvrage qui eſt rempli d'étymologies forcées & de loüanges froides & exceſſives, & en général le ſtile de Mauriſius eſt de la plus baſſe Latinité.

2°. Une Chronique de Vicenze publiée pour la premiere fois par Felix Oſius. Deux nouveaux Mſſ. qu'on en a trouvé dans la Bibliothéque Ambroiſienne, ont engagé M. Saſſi Préfet de cette Bibliotheque à en donner une Edition plus complette ; mais comme il ne s'eſt pas cru en droit d'attribuer plus d'autorité à ſes Mſſ. qu'à ceux dont Felix Oſius s'eſt ſervi, il a jugé à propos de mettre au bas de la page les differentes leçons qui s'y ſont rencontrées.

Cette Chronique commence en 1194. & va juſqu'en 1260. elle roule à peu près ſur les mêmes matieres que la precedente ; c'eſt-à-dire, ſur les malheurs & les calamitez de la Ville & du territoire de Vicence, avant & depuis qu'elle eut ſecoüé le joug des Padouans. Antoine Godius qui écrivoit cette Hiſtoire en 1313. eſt cité avec éloge par les Hiſtoriens de Vicence. Il étoit d'une illuſtre famille, & féconde en grands Juriſconſultes ; les ſçavans Editeurs relevent un Anachroniſme de Moréri qui a confondu le Vicentin avec un autre Jean-Antoine Godius célébre Juriſconſulte de Veniſe, & fameux Orateur, qui vivoit deux cens ans après notre Hiſtorien, & qu'on appelloit le Démoſthéne de ſon ſiécle.

Antoine Godius ne flatte ni l'Empereur ni Ezzelin, en rapportant les cruelles executions que ce Tyran faiſoit par ſes ordres; il raconte même comme un trait nouveau que l'Empereur ſe promenant avec Ezzelin dans le Jardin de l'Evêque de Vicence, coupa avec un petit couteau les fleurs qui étoient élevées au-deſſus des autres, en lui diſant; c'eſt ainſi que vous en devez uſer pour vous ſoûtenir dans le Gouvernement que je vous confie.

Cette Hiſtoire finit à la mort d'Ezzelin. Il mourut d'un coup de fléche qu'il reçut lorſqu'il marchoit à la tête de ſes Troupes, pour ſe rendre maître de Milan. Les Villes de la Marche Tréviſane profiterent d'une ſi heureuſe circonſtance & ſe revolterent contre ſon frere Alberic, qui, à la cruauté de ſon aîné, joignoit encore l'impudicité la plus effrenée. Il fut livré à ſes ennemis avec ſa femme & ſes enfans, & ils périrent tous par la main du bourreau, & avec eux fut éteint le nom de cette odieuſe famille.

3°. Une Chronique qui traite à peu près les mêmes matieres qu'on a vûës dans les deux Pieces précédentes. Elle commence en 1100. & finit en 1169. Nicolas Smeregus noble Vicentin, dont elle porte le nom, nous y apprend qu'il étoit Notaire. Du reſte M. Saſſi avoüe

qu'il n'en a pu rien découvrir de plus. Il a joint à cet Ouvrage un Supplément écrit par un Anonyme qui l'a continué depuis cette année jusqu'à l'an 1312. Felix Osius avoit déja publié ces Chroniques; mais M. Sassi nous les donne ici corrigées sur deux MSS. de la Bibliothéque Ambroisienne.

4°. Une Vie de Richard Comte de S. Boniface, dont l'Auteur est inconnu, & qui est mise pour la premiere fois en lumiere par Felix Osius, aussi-bien que les deux Pieces suivantes. Ce Richard, autant par son courage que par l'antiquité de sa famille, devint le chef de la faction des Guelphes dans la Lombardie & dans la Marche Trévisane; il fut par consequent toûjours en guerre avec les Gibelins, & sur tout avec les deux Ezzelins qui en étoient les chefs. Après avoir rendu des services considerables à sa patrie & à l'Eglise Romaine, il mourut à Bresse dans un âge avancé l'an 1253. Le stile de cette Histoire paroit excellent après qu'on a lû celles qui l'ont précedé.

5°. Erzerin III. tiré du 13e Livre de l'Histoire de Venise par Laurent de Monacis Secretaire de cette Republique & grand Chancelier du Royaume de Créte.

Cet Erzerinus est le Tyran Ezzelin, & dans l'Histoire qu'on donne ici, on rapporte principalement les démêlez qu'il eut avec l'Etat de Venise.

6°. Une Histoire qui contient en 12 Livres ce qui s'est passé dans la Marche Trévisane depuis l'an 1180. jusqu'à l'an 1260.

M. Muratori a découvert le nom de celui qui l'a composée en se servant de la maniere qu'il avoit indiqué lui-même dans le 18e Chapitre de son dernier Livre; il a fallu réünir les 12 premieres syllabes des mots qui sont au commencement de chaque Livre. Jointes ensemble, elles forment ces mots *Chronica Rolandini facta Padvæ*. Chronique de Rolandin faite à Padoüe. C'étoit sa patrie, il y exerça la fonction de Notaire, & s'y distingua par sa science dans la Grammaire & dans la Rhétorique; son Epitaphe qui se trouve dans les Antiquitez de Padoüe par Sardeonius, nous apprend qu'il y mourut en 1276.

Quoique son stile soit rempli d'italicismes à la maniere des Ecrivains de ce tems, on peut assurer qu'il l'emporte sur eux par l'ordre & par l'arrangement des matieres, mais sur tout par le discernement. On ne trouve nulle part avec plus d'exactitude que chez lui tout ce qui regarde les cruautez d'Ezzelin, & les belles actions des Marquis d'Est.

M. Muratori aidé de M. Sassi & de nouveaux MSS. a cru faire plaisir au public d'inserer ce Chronique dans sa Collection avec des augmentations considerables.

On nous avertit en même tems qu'on n'a pas jugé à propos de faire imprimer ici une Histoire d'Ezzelin qui a déja paru plusieurs fois en Italien, & qu'on suppose avoir été écrite par un Pierre Gérard contemporain de ce Tyran. Vossius,

dans ſon Traité des Hiſtoriens Latins, a découvert l'impoſture & a prouvé que cet Ouvrage a pour Auteur Fauſte de Longiano qui n'ayant fait que piller la Chronique de Rolandin avoit prétendu en donner une nouvelle ſous le faux nom de Pierre Gérard.

On trouve à la fin de cette Hiſtoire differens Catalogues des Evêques & des Podeſtats de Padoüe.

7°. Une petite Chronique de Ferrare depuis ſon origine juſqu'à l'an 1267. par un Anonyme, qui voit le jour pour la premiere fois. M. Muratori n'oublie pas que l'Auteur étoit Gibelin ; & par conſequent on ne doit pas le croire trop facilement ſur la Maiſon d'Eſt, qui étoit de la faction contraire.

8°. La Chronique de Nicolas de Jamſilla, contenant les actions de Frideric II. de Conrad & de Mainfroy ſes enfans, depuis l'an 1210. juſqu'à l'an 1258. avec un Supplément, par un Anonyme, où l'on trouve ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable ſous les regnes du même Mainfroy, de Charles d'Anjou & de Conradin Rois de la Pouille & de la Sicile, depuis l'an 1268. juſqu'à l'an 1275. Juſqu'ici l'Auteur de cette Chronique avoit été inconnu ; mais un Mſ. qui a été communiqué à M. Muratori, nous apprend qu'elle a été compoſée par Nicolas de Jamſilla. Avec les ſecours de ce même Mſ. l'habile Editeur s'eſt trouvé en état de remplir les lacunes qu'on avoit été obligé de laiſſer dans les differentes Editions qui en ont été faites. Ughelli, dans le 4e Tome de ſon Italie Sacrée, avoit publié l'Ouvrage entier ſous le nom d'un ſeul Anonyme. Mais depuis M. Baluze a découvert que deux Auteurs y avoient mis la main. Nicolas de Jamſilla grand Partiſan de la faction Gibelline, nous montre toûjours Frideric & Mainfroy du beau côté, d'ailleurs ſa narration eſt ſage & judicieuſe, au lieu que tout ce qui ſuit le couronnement de Mainfroy part d'une plume qui étoit livrée au parti des Guelphes ; quoiqu'on y trouve de la force & de l'eſprit, le ſtile en eſt dur & raboteux, plein de ces penſées fauſſes & recherchées qui fatiguent un Lecteur éclairé, ajoûtez à cela que cette Continuation ne paroît être qu'un abregé de l'Hiſtoire de Sicile par Maleſpini, qu'on retrouvera plus bas toute entiere.

9°. Une Chronique de Verone depuis l'an 1117. juſqu'à l'an 1278. par Pariſius de Cereta & continuée par d'autres Auteurs juſqu'à l'année 1275.

M. Muratori s'étonne avec raiſon qu'une Ville auſſi célébre que Vérone, ait eu ſi peu d'Hiſtoriens, c'eſt donc avec raiſon qu'il s'applaudit d'avoir découvert dans la Bibliotheque d'Eſt le Mſ. ſur lequel cette Chronique eſt imprimée, & il aſſure qu'on n'a encore rien trouvé de plus ancien, ni de plus curieux ſur Vérone. On y voit ſurtout avec plaiſir les commencemens des Scaligers dont les premiers regnerent ſi glorieuſement dans cette Ville ; & à l'égard de ce

qu'elle souffrit de l'esprit inquiet & tyrannique d'Ezzelin, l'Auteur qui vivoit de son tems n'a presque rien rapporté que comme témoin oculaire.

10°. Une Chronique des principaux évenemens arrivés dans la Lombardie & dans la Marche Trevisane depuis 1207. jusqu'en 1270.

Cet Ouvrage parut pour la premiere fois en 1585. par les soins de Christien Urstisius, Professeur de Mathématique à Basle. Deux Editions qui en ont été faites depuis en differens endroits, & par differens Editeurs, n'empêchent pas M. Muratori d'en enrichir son Recueil. Outre ce qu'on y lit de curieux sur ce qui s'est passé dans toute l'Italie, & en particulier, sur la Vie d'Ezzelin, il a plu encore à M. Muratori par son attention à recueillir tout ce qui concerne la Maison d'Est, *qu'il semble*, dit-il, *avoir toûjours devant les yeux*. On y apperçoit d'ailleurs un air de candeur & de pieté qui prévient en faveur de l'Historien. On conjecture qu'il a été Benedictin; parce qu'en parlant dans son Histoire d'Arnaud Abbé du Monastere de S. Justine de Padoüe, il se sert de ces termes, *cet Abbé fit bâtir notre Dortoire*, & c'étoit un usage ordinaire aux Moines Benedictins de ne point mettre par humilité leur nom à leurs Ouvrages.

M. Muratori souscrit au jugement de M. Sassi qui a cru appercevoir à la difference du stile, que cet Auteur n'a poussé sa Chronique que jusqu'à l'an 1260. En effet le Mf. que M. Sassi en a trouvé dans la Bibliothéque Ambroisienne, ne va pas plus loin. Ce qui est ajoûté dans les autres paroît être d'une autre main, & d'un homme moins nourri du stile de l'Ecriture, tel qu'étoit le Benedictin, que d'un Sçavant versé dans la lecture des Auteurs profanes. On remarque encore que l'Auteur de la Chronique de Ferrare qui a transporté dans la sienne tout ce qu'il y avoit d'essentiel dans celle-ci, devient sec & aride depuis 1260. sans doute parce qu'il n'avoit plus le secours de ce judicieux Ecrivain.

11°. Une Histoire de Sicile composée par un Anonyme que M. Muratori appelle l'Anonyme du Vatican, parce que le Mf. sur lequel elle a été imprimée, en est sorti. Elle commence à l'arrivée des Normands dans la Pouille & finit aux Vêpres Siciliennes. Comme les recits de l'Auteur sont très-abregés & souvent même tronqués, principalement depuis le regne de Robert Guiscard, & de Roger son frere; M. Muratori avoüe, après Carusius, qui nous avoit déja donné cet Ouvrage dans le deuxiéme Tome de son Histoire de Sicile, qu'on peut s'en passer d'autant plus aisément que cette partie de l'Histoire a été écrite par un grand nombre d'Historiens très-exacts; il a cru cependant, pour la satisfaction des Sçavans, qu'elle devoit trouver ici place.

12°. Une Histoire de Sicile en 12. Livres depuis 1250. jusqu'en 1276. par Sallas ou Sabas-Malespini.

M. Baluze est le premier qui l'ait tirée de l'obscurité des Bibliotheques. Mais il n'a pas été assez heureux, non plus que M. Muratori pour la recouvrer dans son entier. L'Auteur étoit d'une Maison non moins illustre par les Lettres que par les armes. Il paroît bien instruit des affaires de son Pays. Nous apprenons de lui-même qu'il avoit été Doyen de Malthe, & Secretaire du Pape Jean XXI. il parle avec dignité pour le fonds des choses ; mais il a gâté son stile par des ornemens affectés.

Il seroit cependant à souhaiter, dit le sçavant Editeur, que les Historiens de ces tems lui ressemblassent, nous n'aurions pas tant lieu de nous plaindre des siécles d'ignorance. En comparant cette Histoire avec ce qui en a été emprunté pour continuer la Chronique de Jamsilla, on sentira combien elle y est défigurée, & avec quelle raison M. Muratori nous la donne ici toute entiere ; Malespini étoit certainement du parti des Guelphes, & celui qui l'a pillé, affecte par tout de le faire malgré lui Gibelin.

13°. Une Histoire de Florence écrite en Italien, depuis la fondation de cette Ville jusqu'en 1291. par Ricordano-Malespini de la même famille que l'Auteur précédent, & continuée jusqu'en 1296. par Jacchetto son neveu.

Cette Histoire paroît d'autant plus précieuse à M. Muratori qu'elle est, selon lui, la premiere qui ait été composée en Italien. Elle est à la vérité remplie de fables, d'erreurs, & d'Anacronismes dans ce qui regarde les choses éloignées du tems où vivoit l'Auteur, mais lorsqu'il approche de son siécle M. Muratori prétend que cet Historien n'est pas à mépriser. Il parut pour la premiere fois à Florence en 1568. il a été depuis réimprimé plusieurs fois. Dans une Edition qu'on en a faite encore à Florence en 1718. par un respect mal entendu pour la memoire de S. Thomas d'Aquin, on a retranché un endroit qui se trouve dans les Mss. de cette Histoire, on y lit que ce Saint mourut à Fosse-Neuve, lorsqu'il alloit à Lyon *pour détruire l'Ordre des Carmes.* M. Muratori prouve que ce trait, s'il est vrai, ne fait aucun tort à la sainteté du Docteur Angelique. Le Concile même de Lyon se plaignit en général de cette multitude d'Ordres Religieux, & surtout de Mendians qui se répandoient dans l'Eglise, & en particulier pour ce qui est de l'Ordre des Carmes, il ne fit que le tolerer par provision, sans l'approuver. Ne pourroit-on pas dire cependant qu'on auroit supprimé ce passage comme injurieux à la memoire de S. Thomas, parce que l'Historien ajoûte que la mort de ce Saint fut une punition de Dieu, & qu'un Frere Mineur qui alloit aussi à Lyon pour le même dessein, devint tout d'un coup muet. Quoiqu'il en soit, revenant à l'Histoire de Malespini, l'Editeur veut qu'on le regarde comme le pere de l'Italien vulgaire, & que si l'on y trou-

ve quelques expressions dures & surannées, on pense de lui comme les Romains pensoient d'Ennius. Loin de le mépriser à cause de ses phrases antiques, ils l'en respectoient davantage.

Nous n'avons rien trouvé de singulier dans l'Histoire de Ricordano, mais il est remarquable que Jachetto son Continuateur parle des Vêpres Siciliennes non comme d'un complot prémédité, mais comme d'un pur effet du hazard. Il raconte que le lundi de Pâques tout le peuple de Palerme allant, suivant la coûtume, en devotion à Montreal, qui n'étoit éloigné de la Ville que de trois mille, un François voulut faire violence à une femme; qu'aux cris qu'elle fit les Siciliens déja animés contre les François, accoururent en foule. On en vint de part & d'autre aux mains, & quelqu'un ayant crié qu'il falloit faire périr tous les François, aussi-tôt on fit main basse sur eux; il ajoûte que les Barons étant retournés chacun dans leur terre, suivirent cet exemple. Que ceux de Messine demanderent cependant quelques jours pour s'y déterminer, mais qu'enfin vaincus par les instances des Palermitains, ils tomberent sur les François avec plus de fureur que les Messinois même n'avoient fait.

14°. Un Sinode Provincial tenu à Milan en 1287. par Otton Visconti, Archevêque de cette Ville, avec les constitutions de Guifredus Cardinal & Légat du S. Siége.

Les actes de ce Concile n'avoient jamais encore été imprimés, cependant Bernardin-Corivis qui a écrit l'Histoire de Milan, en avoit eu connoissance. Mais il en parle avec peu d'exactitude; Ughelli, dans son Italie Sacrée en fait aussi mention. L'un & l'autre prétend qu'on y regla le differend survenu entre l'Evêque de Verceil & celui de Bresse pour la presséance. Néanmoins on n'en voit rien par les Actes. Les Canons sont au nombre de 29 & regardent tous la discipline.

A l'égard des constitutions qui suivent dans le Mſ. M. Muratori avoüe qu'il ne sçait à quelle occasion elles furent publiées, ni même quel étoit ce Légat dont elles portent le nom; elles regardent en général les immunitez Ecclesiastiques. Le Mſ. dont ces Actes sont tirés, est gardé dans la Bibliothéque Ambroisienne, mais quoiqu'il ne soit pas d'une grande antiquité, M. Muratori prétend qu'il n'en est pas moins autentique, & que par cette raison ce Sinode mérite d'avoir une place dans cette Collection, & même dans celle des Conciles.

Ce Volume finit par une Piece intitulée : *Mémorial des Podestats de Regio*, & de ce qui s'est passé sous leur tems depuis 1154. jusqu'en 1290. on en ignore l'Auteur. Néanmoins differens endroits de son Histoire donnent lieu à M. Muratori de conjecturer qu'il étoit de Régio & même de l'Ordre des Freres Mineurs. Suivant l'usage de ce tems-là son Histoire commence à la Naissance de J. C. mais on en a retran-

ché dans cette Edition, ou comme peu exact, ou du moins comme inutile, tout ce qui précede le siécle dans lequel l'Auteur écrivoit. Ce n'est que lorsqu'il vient à l'Histoire de son tems qu'il est digne de l'attention du Lecteur, alors il la mérite d'autant plus qu'il cite les Actes originaux pour garands des faits qu'il rapporte. A la fin du Mf. qu'on conserve dans la Bibliothéque d'Est, on trouve des vers Latins qui contiennent les Propheties de Merlin, aussi ridicules par le fond des choses que par la maniere même dont elles sont exprimées. On peut juger par-là quel étoit le génie d'un siécle où de pareilles extravagances étoient bien reçûës. A la suite de ces Propheties est un Catalogue des Evêques de Régio, & des Abbez du Monastere de S. Prosper, connu aujourd'hui sous le nom de S. Pierre de Régio. Cette Piece peut servir à corriger plusieurs erreurs qui se sont glissées dans l'Italie Sacrée d'Ughelli.

LA VIE DE MESSIRE FRANÇOIS PICQUET; *Consul de France, & de Hollande à Alep. Ensuite Evêque de Césarople, puis de Babilone, Vicaire Apostolique en Perse, avec titre d'Ambassadeur du Roi auprès du Roi de Perse. Contenant plusieurs évenemens curieux arrivés dans le tems de son Consulat, & de son Episcopat dans les Etats de Turquie & de Perse, & dans les Eglises de ces deux Empires.* A Paris, chez la Veuve *Mergé*, ruë S. Jacques, au Cocq. 1732. *in*-12. pp. 543.

CETTE Histoire est divisée en trois Livres. Le premier contient la Vie de M. Picquet, depuis sa naissance jusqu'à la fin de son Consulat à Alep.

Le second comprend son retour, & son séjour en Europe jusqu'à son départ pour le Levant.

Le troisiéme renferme son départ de France pour retourner en Asie, ses travaux Apostoliques en Turquie, en Armenie, & en Perse, son Ambassade & sa mort.

Parmi un grand nombre de morceaux curieux qui rendent cet Ouvrage aussi agréable qu'utile, nous nous attacherons à ce qui peut donner quelque idée du caractere & de la Vie de M. Picquet.

Il naquit à Lyon en *1626*. » d'une honnête & ancienne famille » que l'on mettoit au nombre des » Nobles de la Ville. « Après avoir passé son enfance & sa jeunesse dans une grande pureté de mœurs, l'opinion qu'il avoit donnée de sa probité & de ses talens, pour manier les esprits, le fit nommer à l'âge de *26* ans Consul à Alep. Ce poste donne beaucoup d'autorité. Mais l'avarice des Bachas le rend très-difficile. On verra dans l'Histoire même jusqu'où M. Picquet porta la prudence & la bravoure dans les differentes revolutions qui arriverent à Alep par les disgraces, ou par la revolte des Bachas. Le crédit qu'il acquit auprès d'eux le rendit necessaire à tous

tous les négocians, & engagea les Hollandois à le choisir encore pour leur Consul dans cette même Ville. » Son Consulat, dit notre » Auteur, ressembloit à un Tribu- » nal Ecclesiastique ; il fut pour lui » un prélude de l'Episcopat, se » conduisant en toutes les ren- » contres moins en Juge & en Con- » sul, qu'en Pasteur & en Evêque.« Sans perdre l'attention qu'il devoit aux fonctions de sa Charge, il entroit dans toutes sortes de bonnes œuvres. Il se signala par les charitez qu'il exerçoit sur tous les pauvres *sans distinction de Pays & de Religion.* Mais il n'étoit pas moins touché des besoins spirituels que des besoins temporels des peuples parmi lesquels il vivoit.

A l'exception des Maronites, les Catholiques de la Syrie vivoient dans une entiere corruption de mœurs, & les Schismatiques dans une affreuse ignorance. M. Picquet se proposa de remedier à tant de maux, il s'appliqua sur-tout à gagner les Jacobites Syriens, qui aux erreurs de Dioscore dont ils suivoient la doctrine, en avoient ajoûté plusieurs autres très-grossieres. Il choisit un certain nombre d'enfans de leur Nation qu'il envoya à Rome, & qu'il y entretint à ses dépens dans le College fondé pour les Grecs. Il trouva le moyen de donner à ces Schismatiques un Archevêque Catholique, & de le soûtenir par l'autorité des Bachas & de la Porte. Ce Prélat gagna tellement le cœur de toute la Nation, que quelque tems après les Syriens le choisirent pour leur Patriarche, & dans la suite le S. Siége confirma cette élection.

La Congregation de la Propagation de la foi à laquelle M. Picquet s'adressoit souvent, touchée des grands services qu'il rendoit à la Religion, le pressa de joindre le Sacerdoce au Consulat. Il n'en étoit pas éloigné ; mais son pere qui après la mort de sa femme, étoit entré lui-même dans les Ordres, s'y opposoit ; il y consentit enfin, & se démit en sa faveur de trois petits Bénéfices qu'il possedoit. M. Picquet prit la tonsure à Alep, & après avoir choisi une personne de pieté & de confiance pour exercer le Consulat en son nom, il se prepara à retourner en France.

Le second Livre commence à l'arrivée de M. Picquet à Rome. Il s'y fit relever de diverses irrégularitez qu'il avoit encouruës, soit pour avoir été tonsuré sans la permission de l'Ordinaire, soit pour avoir depuis ce tems-là présidé en qualité de Consul à des jugemens dont les Clercs sont exclus. Il fut logé & défrayé dans le Palais de la Propagation de la foi. De-là il passa à Lyon, & ne s'occupa plus qu'à se rendre digne du redoutable Ministere auquel Dieu l'appelloit. Il s'y prepara par diverses retraites dans des Seminaires & dans celui de ses Bénéfices qui étoit le plus éloigné des Villes, & reçut enfin le Diaconat & la Prêtrise à la faveur d'un *Extratempora.* Il étoit pour lors âgé de 38 ans.

Depuis ce tems-là il se consacra

tout entier aux fonctions de son état, à la direction des Religieuses, & sur-tout à chercher les moyens d'augmenter & d'étendre les Missions du Levant. La Duchesse d'Aiguillon qui s'y interessoit beaucoup, l'aida dans cette bonne œuvre de ses richesses & de son crédit. Ce fut aussi dans l'intervalle qui s'écoula entre son séjour en France & son retour dans le Levant qu'il travailla à faire venir ces témoignages éclatans que les Catholiques & les Schismatiques d'Orient ont rendu à la réalité ; ils sont imprimés dans le Livre de la Perpétuité de la foi.

Après la mort de son pere, M. Picquet renonça à tout ce qui pouvoit lui revenir de sa succession, en faveur d'une de ses sœurs qui étoit mariée ; les autres, aussi-bien que ses freres, ayant pris le parti de se consacrer à Dieu dans differentes Maisons Religieuses, il se reduisit à ses Bénéfices, *& à quelques profits qu'il pouvoit encore tirer des effets qu'il avoit laissés dans le commerce.*

La consideration où il étoit à la Congregation de la Propagation de la foi, engagea les Cardinaux qui la composent, à le proposer pour Vicaire Apostolique de Babylone. M. Louis Placide du Chemin en avoit été sacré Evêque. Mais son grand âge, & ses infirmitez ne lui permettant pas de s'y rendre, on crut que » la connoissance des Langues, une longue experience, » jointe à une teinture médiocre de » la Théologie & des Saints Canons, suppléeroient dans M. Picquet à cette entiere connoissance » qui pouvoit peut-être lui manquer ; & pour lui donner plus de » relief, on lui donna le titre d'E» vêque de Césarople avec la pen» sion ordinaire de 300 écus Ro» mains.

Le troisiéme Livre renferme les travaux Apostoliques du nouvel Evêque dans le Levant jusqu'à sa mort. Sa dignité ne changea rien à la vie simple & mortifiée qu'il avoit menée jusqu'alors, il se démit même de ses Bénéfices afin de servir Dieu avec plus de liberté. A son arrivée à Alep, ayant appris qu'il n'y avoit point d'autre moyen d'empêcher la destruction totale d'une Eglise considerable que les Arméniens possedoient dans les Etats du Roi de Perse, que d'employer auprès de ce Prince l'autorité du Roi de France, il consentit à se charger de cette Ambassade. Il en écrivit au Pere de la Chaise, & pendant deux ans que dura cette négociation, l'Evêque de Cesarople s'occupa à affermir, ou à défendre la Religion à Alep, & dans les environs de cette Ville.

Les Chrétiens y étoient partagés en quatre Nations qui avoient chacunes leurs sentimens & leurs Rites differens, les Maronites, les Grecs, les Arméniens, les Syriens ou Jacobites.

Les premiers sont Catholiques & gouvernés par un Patriarche que le peuple élit, mais qui reçoit ensuite le Pallium du Pape. Ce Patriarche a le pouvoir de faire changer de Siége aux Evêques de sa Na-

tion, il les envoye gouverner telle & telle Eglise pour le tems qu'il lui plaît, ensorte qu'ils sont amovibles.

L'Eglise des Grecs, qui est la plus nombreuse, est composée de 18 à 20 mille Chrétiens. Ils sont Schismatiques & moins éloignés de la vérité que les Arméniens & les Jacobites. Ces derniers ont à peu près les mêmes sentimens, ils ne croyent en J. C. qu'une seule nature composée de l'humaine & de la divine. L'Evêque de Césarople eut la satisfaction de voir les grands fruits que le zéle qu'il avoit eu étant Consul pour la réunion des Syriens, avoit produits, & cette Eglise rentra dans l'obéïssance du S. Siége, après en avoir été séparée pendant douze siécles.

On ne peut exprimer le regret de tous les Chrétiens lorsqu'ils virent partir le S. Prélat pour son Eglise de Babylone. Sur son chemin il s'arrêta à Diarbeker, qui est l'ancienne Amide, aujourd'hui Capitale de la Mésopotamie. Comme il travailla beaucoup à la réunion des Chrétiens de cette Province, l'Auteur qui ne perd jamais l'occasion d'enrichir cette Histoire de tout ce qui peut la rendre interessante, ne manque pas de nous apprendre quels étoient ces Chrétiens Schismatiques, qu'on appelloit Chaldéens ou Nestoriens du nom de la Secte dominante parmi eux. Il y en avoit cependant un grand nombre de Catholiques, & le Patriarche qui étoit pour lors à leur tête, avoit eu beaucoup à souffrir du Patriarche Nestorien. Le premier qu'on nous represente comme un homme d'un mérite & d'un savoir distingué abolit avec des travaux infinis plusieurs coûtumes bizarres ou scandaleuses, qui étoient cependant communes à presque tous les Chrétiens d'Orient. On en verra le détail avec étonnement dans l'Ouvrage même.

En passant par Abarénes, Ville de la haute Armenie, où l'Archevêque de Naxivan fait sa residence, le peuple de cette Eglise qui est toûjours gouvernée par des Dominicains à qui elle est redevable de sa conversion sous Jean XXII. élut contre l'usage & malgré lui M. l'Evêque de Césarople pour leur Archevêque; comme il ne vouloit pas renoncer à son Diocése de Bagdat, il les pria du moins de trouver bon qu'il prît un Coadjuteur pour Naxivan, & il choisit un Dominicain. En attendant l'arrivée de ce nouveau Prélat, M. de Césarople fit les fonctions de Vicaire Apostolique dans les differens Cantons de cette Province, & se mit encore plus au fait des besoins de cette Eglise qui étoient le principal objet de son Ambassade en Perse.

Etant arrivé à Tauris, il prit la qualité d'Ambassadeur, & fut défrayé suivant la coûtume aux dépens du Roi de Perse : il se crut obligé de soûtenir son caractere d'Ambassadeur par une entrée magnifique. Le Sophi lui fit des honneurs extraordinaires, & lui renvoya en robes & en fourrures la valeur des presens qu'il lui avoit faits de la part du Roi. Ces presens con-

ſiſtoient en Ouvrages d'Horlogerie & en Inſtrumens de Mathématique. Il partit d'Iſpaham après avoir obtenu du Roi de Perſe des ordres très-favorables aux Chrétiens qui vivoient dans ſes Etats. M. du Chemin étant mort pour lors, M. Picquet prit le titre d'Evêque de Babylone, & ſe mit en marche pour ſe conſacrer entierement au ſervice de cette Egliſe.

Mais les mauvais ſuccès que les Turcs avoient eu contre les Chrétiens après la levée du Siége de Vienne, les avoient ſi fort irrités contre eux qu'ils les perſecutoient cruellement par tout où ils en trouvoient. M. de Babylone ne crut pas devoir s'expoſer à leur vengeance dans une Ville qui étoit en leur puiſſance. Il attendit à Hamadan, Ville des Etats de Perſe que la Providence lui offrît un tems plus favorable pour veiller de plus près à ſon Troupeau. Mais Dieu ne lui donna pas la conſolation de le rejoindre. Il mourut à Hamadan épuiſé de fatigues & d'infirmitez âgé environ de 60 ans le 26 Aouſt 1685. Il fut également regretté des Catholiques & des Schiſmatiques qui lui rendirent de grands honneurs après ſa mort. Il diſpoſa du peu de biens qui lui reſtoient en faveur des Chrétiens & des Egliſes du Levant. Il n'oublia pas dans ſon Teſtament les Capucins, les Carmes Déchauſſés & les Jeſuites, *avec leſquels il a toûjours eu*, dit-il, *une liaiſon & une correſpondance continuelle.*

L'Auteur finit cette Vie par l'éloge que les Religieuſes du troiſiéme Monaſtere de la Viſitation de Lyon qu'il avoit dirigées, donnent à M. l'Evêque de Babylone. » Il » avoit, diſent-elles, ainſi que no- » tre S. Fondateur, une perfection » éminente dans une vie commu- » ne; un zéle ardent dans une gran- » de douceur, & il ſçavoit joindre » l'art de plaire à Dieu avec celui » de plaire aux hommes.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

LE P. *Salinas*, Chanoine Regulier de la Congregation de Latran, déja connu par l'Edition qu'il a donnée *in*-8°. de quelques Ouvrages des Peres Latins, a publié en dernier lieu ceux de S. Proſper & de S. Honorat ſous ce titre: *Sanctorum* Proſperi Aquitani & Honorati Maſſilienſis *Opera*, *notis obſervationibuſque illuſtrata à D. Joanne* Salinas *Neapolitano Can. Reg. Lat. ac S. Theol. Lect. ad Sanctiſſimum Patrem Clementem XII. Pont. Max. Romæ.* 1732. *ex Typographia Antonii de Rubeis.* in-8°.

DE VERONE.

Vallarſi & *Berno*, Libraires, ont en vente le grand Ouvrage en Italien de M. le Marquis *Scipion Maffei*, intitulé: *Verona illuſtrata.* 1732. *in*-8°. il eſt diviſé en 4 Parties qui font autant de Volumes.

La premiere contient l'Histoire générale de cette Ville, & l'Histoire de Venise, seulement depuis sa fondation jusqu'à l'arrivée de Charlemagne en Italie.

La seconde Partie comprend l'Histoire Litteraire où des Ecrivains de Vérone, & la troisiéme est employée à décrire les choses les plus remarquables qui s'y trouvent. Dans la quatriéme Partie, on donne une seconde Edition du Traité de M. *Maffei* sur les Amphithéatres, & en particulier sur celui de *Vérone*. Il y a dans cette 4e partie plus de planches gravées qu'il n'y en a dans la précédente Edition, & les trois autres Volumes sont aussi ornés d'un grand nombre de figures en taille-douce.

De Milan.

Il paroît un nouvel Avertissement en Latin, dans lequel M. *Argelati* annonce d'avance les differentes Pieces que doit contenir le XXIII. Tome des *Historiens d'Italie*, qui est sous presse, & que la *Societé Palatine* dédie à M. le Cardinal *de Fleury*. Voici la Liste de ces Pieces, telle qu'elle est imprimée dans l'Avertissement. On y verra qu'excepté l'Histoire de François Sforce Viscomti, premier du nom, Duc de Milan, écrite par *Jean Simonetta*, tout le reste paroît pour la premiere fois.

ELENCHUS TOMI XXIII, sed in ordine vigesimiprimi.

Laurentii Bonincontrii *Miniatensis Annales ab anno* 1360. *usque ad* 1458. *nunc primùm è Mſ. Codice Miniatensi in publicam lucem prolati.*

Joannis Simonettæ *Historia de rebus gestis, Francisci I. Sfortiæ Vicecomitis Mediolanensium Ducis, in* 30 *Libros distributa, hoc est ab anno* 1421. *usque ad annum* 1466. *antea edita. In presenti verò impressione cum autographo ipsius Auctoris collata, emendata & aucta.*

Annales Brixiani *ab anno* 1437. *usque ad annum* 1468. *Italicâ linguâ conscripti, Auctore Christophoro à Soldo Cive Brixiano Syncrono, nunc primùm in lucem efferuntur ex Mſ. Codice Bibliothecæ Estensis.*

Chronicon *Eugubinum ab anno* 1450, *usque ad annum* 1472. *Auctore Guernerio Bernio Eugubino, nunc primùm prodit ex Mſ. Codice Vaticanæ Bibliothecæ.*

Diaria *Neapolitana ab anno* 1266. *usque ad annum* 1478. *Italica rudi Lingua conscripta, Auctore Anonymo, nunc primùm efferuntur in lucem è Mſ. Codice Nob. Viri Francisci Valletæ Jurisconsulti.*

Jo. Garzonii *Bononiensis de dignitate Urbis Bononiæ Commentarius, nunc primùm prodit ex Mſ. Codice Bononiensi.*

De Laudibus *Familiæ de Auria Auctore Fratre Adam de Montaldo Ord. Eremitarum S. Augustini circa annum* 1480. *Opusculum, nunc primùm in lucem prodit è Mſ. Codice Genuensi.*

Petri Cyrnæi *Clerici Aleriensis Commentarius de Bello Ferrariensi ab anno* 1482. *ad annum* 1484. *nunc primùm in lucem prodit ex Mſ. Codice Bibliothecæ Estensis.*

ALLEMAGNE.

De Francfort & de Leipsig.

On trouve dans ces deux Villes les divers Ouvrages Philosophiques en Latin de Monsieur *Wolfius*, sçavant & célébre Professeur de Mathématiques & de Philosophie à *Marpourg* dans la Hesse. Le dernier de ces Ouvrages qui est un Traité de l'*Ame de l'Homme*, imprimé en 1732. est intitulé : *Psychologia Empirica methodo scientificâ pertractata, qua ea, quæ de animâ humanâ, indubiâ experientiæ fide constant, continentur, & ad solidam Universæ Philosophiæ practicæ, ac Theologiæ Naturalis tractationem, via sternitur. Auctore* Christiano Wolfio. 1732. *prostat in Officinâ Librariâ* Rengerianâ. *in*-4°. 2. vol.

De Tubinge.

On a réimprimé ici sur de bon papier & en beaux caracteres le Livre du Docteur *Spencer*, *de Legibus Ebræorum Ritualibus*, sur la derniere Edition de *Cambridge*, publiée par M. *Chappelow*. M. *Pfaff* a mis à la tête de cette nouvelle Edition une Dissertation curieuse sur la Vie & les Ecrits du Docteur *Spencer*.

ANGLETERRE.

De Londres.

On nous mande que la magnifique Edition de l'*Histoire Latine de M. de Thou*, sera infailliblement achevée dans le mois de Mars prochain, & incessament distribuée aux Souscripteurs qui l'attendent avec impatience. On nous ajoûte que M. *Mangey* ne vient que de commencer à mettre sous la presse les Ouvrages de *Philon le Juif* en Grec & en Latin ; cette Edition avoit été proposée par Souscription dès l'année 1727.

M. *Wilkens* se prepare, dit-on, à donner une nouvelle Collection de tous les Conciles d'Angleterre, qui sera, à ce qu'on assure, trois fois plus ample que celle de *Spelman* ; il a fait de grandes recherches dans les Archives des Eglises Cathédrales, & sur-tout de celle de *Cantorbery*, où il a trouvé beaucoup d'Actes des Conciles, inconnus jusqu'ici : M. *Wilkens* doit aussi inserer dans son Recueil un grand nombre de Pieces nouvelles, qui regardent la grande affaire des Templiers.

HOLLANDE.

D'Amsterdam.

Les *Janssons-Waesberg* débitent la Traduction Latine d'un Recueil périodique commencé en Angleterre & imprimé en Anglois au commencement de l'année 1731. Ce Recueil consiste en un mélange de differentes Remarques Critiques sur le Texte ou le sens des Auteurs anciens & sur les sentimens des Auteurs modernes : la Traduction Latine qui comprend aussi de nouvelles notes & des augmentations, est intitulée : *Miscellaneæ Observationes in Auctores veteres & recentiores. Ab eruditis Britannis anno* 1731. *edi cæptæ cum notis & auctario variorum virorum doctorum.* Vol. I. Tom. I. *Julium & Augustum mensem complectens.* Vol. I. Tom. II. *Septembrem & Octobrem mensem.* 1732. *in*-8°.

De la Haye.

Jean-Van Duren a imprimé *Sen-*

timens d'un homme de guerre sur le nouveau Systême du Chevalier de Folard, *par rapport à la Colomne & au mélange des differentes armes d'une armée. Avec une Dissertation sur l'ordre de bataille de* César & de Pompée *à la journée de* Pharsale. Par M. D*** 1732. *in*-4°. Ce Livre se trouve aussi à *Paris* chez *Gandouin*, à la Belle-Image, Quai des Augustins & autres Libraires qui ont imprimé la Traduction de *Polybe*, avec le Commentaire de M. *Folard.*

FRANCE.

DE STRASBOURG.

Lettres d'un Théologien de l'Université Catholique de Strasbourg, *à un des principaux Magistrats de cette Ville, faisant profession de suivre la Confession d'*Ausbourg, *sur les six principaux obstacles à la conversion des Protestans.* Chez *Jean-François le Roux*, au coin de la ruë des Orfévres. 1732. *in*-4°. Ces Lettres sont du R. P. Jean-Jacques *Scheffmacher* de la Compagnie de Jesus.

DE PARIS.

Carte générale de la Monarchie Françoise, contenant l'*Histoire Militaire*, depuis CLOVIS, premier Roi Chrétien, jusqu'à la xv[e] année accomplie du regne de LOUIS XV. Avec l'explication de plusieurs matieres interessantes, tant pour les gens de guerre que pour les curieux de tous états, lesquelles y sont traitées en vingt tables enrichies de figures en tailles-douces, qui se joignent en une seule Carte presentée au ROY le 17 Fevrier 1730. par le Sieur *Lemau de la Jaisse* de l'Ordre de S. Lazare, & ancien Officier de S. A. R. feuë MADAME, mise au jour par l'Auteur en 1733. Nous pourrons, dans la suite, parler plus amplement de cet Ouvrage qui est estimé. Il nous suffit quant à present d'avertir qu'il se débite chez l'*Auteur*, ruë & près la Fontaine de Richelieu.

Charles Osmont, Imprimeur & Libraire, doit débiter le premier de ce mois les quatre premiers Volumes de la nouvelle Edition du *Glossaire Latin de Ducange*, augmentée par les RR. PP. Benedictins de la Congregation de *S. Maur*, & proposée il y a si long-tems par Souscription.

Le P. *Poisson* Cordelier, *&c.* a fait imprimer *in*-4°. chez J. François *Josse*, ruë Saint Jacques, le Panégyrique de *Saint François d'Assise*, qu'il a prononcé dans l'Eglise du grand Couvent des RR. PP. Cordeliers de Paris le 4 Octobre 1732.

Il paroît depuis peu un Recueil de 101 Pierres gravées antiques, dessinées & gravées sur cuivre par M. de G. Ce Recueil qui ne sçauroit que faire beaucoup de plaisir aux Curieux, est précédé d'une Préface bien écrite, & d'une Table ou Explication claire & simple de ces pierres gravées. Le tout de l'Imprimerie de P. J. *Mariette*, ruë S. Jacques, aux Colonnes d'Hercule. 1732. *in*-4°.

Sermons choisis ou *Discours sur la Vérité de la Religion Chrétienne*, extraits des douze Volumes du même Auteur, imprimés en differens tems chez *Lottin*, pour servir de Tome

XIII. chez *Heriſſant*, ruë neuve Nôtre-Dame, & le même *Lottin*, ruë S. Jacques, à la Vérité. 1733. *in*-12.

Lettres Philoſophiques, ſerieuſes, critiques & amuſantes. Chez *Saugrain*, au Palais, du côté de la Cour des Aydes, à la Providence 1733. *in*-12.

Le Roman Comique, mis en vers, par M. *le Tellier d'Orvilliers.* Chez *Christophe David*, ruë de la Bouclerie, près la ruë S.Severin. 1733. *in*-12. 2. vol.

Suite *des cent Nouvelles Nouvelles*, par Madame *de Gomez.* Chez la Veuve *Guillaume*, au bout de la ruë Dauphine, & *Gandouin le jeune*, ruë du Hurpoix, près le Pont S. Michel. 1733. *in*-12.

Fautes à corriger dans le Journal de Décembre dernier.

PAg. 731. col. 2. lig. 3. au fonds, *liſ.* au fond : p. 736. col. 2. l. 5. cité; *liſ.* citée : Ibid. l. 36. *Domaſcius*, liſ. *Damaſcius* : p. 750. col.premiere, l. 13. paſſa, *liſ.* paſsât : p. 748. col. 1. l. 6. Margueritte d'Angleterre, *liſ.* Margueritte d'Autriche : Ibid. l. 14. Profeſſeur de l'Archiduc, *liſ.* Précepteur de l'Archiduc.

Dans le Journal de Janvier 1733.

Pag. 11. col. 2. l. 17. & 18. s'agit, nous, *liſ.* s'agir. Nous : p. 15. col. 2. l. 11. *Anatomies*, liſ. *Anatomici* : p. 16. col. 1. l. 26. l'Hiſtoire, *liſ.* de l'Hiſtoire : p. 17. col. 2. l. 34. n'ayant point encore, *liſ.* n'ayant encore : p. 18. col. 1. l. 2. celles, *liſ.*celle : p. 19. col. 1. l. 13. titre, *liſ.* tiers : Ibid. col. 2. l. 21.Trigaault, *liſ.* Trigaut : p. 21. col. 2. l. 28. ménacé, *liſ.*menacé : p. 22. col. 1. l. 5. le, *liſ.* les : p. 33. col. 1. l. 40. où ſera caché un chat, une ſouris, du lard, *liſ.* où ſera caché un chat, du lard : p. 40. col. 2. l. 35. *une critique ſalutaire*, liſ. *une criſe ſalutaire* : p. 45. col. 1. l. 23. Chryſtallin, *liſ.* Criſtallin : p. 50. col. 2. l. 39. il dit, *liſ.* je dis.

*Dans l'*Errata *de Décembre, à la fin du Mois de Janvier* 1733.

Lig. 2. Phœbe, *liſ.* Phoebe ; *retabliſſez ainſi cette correction* Phæbe, *liſ.* Phœbe.

TABLE

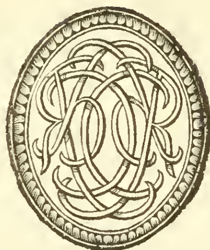
Des Articles contenus dans le Journal de Fevrier 1733.

LE JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXIII.

MARS.

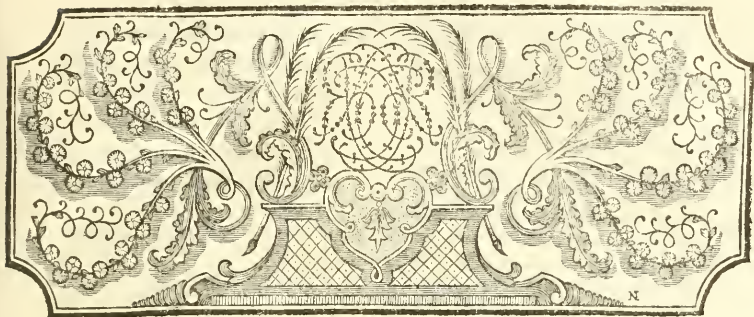


A PARIS,

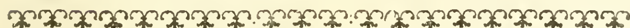
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



MARS M. DCC. XXXIII.

POESIES DIVERSES, PAR M. TANEVOT. A Paris, de l'Imprimerie de Jacques *Colombat*, premier Imprimeur ordinaire du Roi, du Cabinet, Maison & Bâtimens de Sa Majesté, *&c.* ruë S. Jacques. 1732. vol. *in*-12. pp. 298.

CES Poësies diverses sont précedées d'un Avertissement où l'Auteur déclare quatre choses : la premiere, qu'engagé dès sa jeunesse dans des occupations sérieuses, & qui n'ont point discontinué depuis 23 ans ; il n'a pu donner aux Muses qu'un tems fort court, ni joüir qu'en passant, de leur *agréable commerce* ; que cependant la

fortune lui a procuré l'avantage de travailler, du moins, avec des Supérieurs qui les chérissent, & dont le goût & le crédit ne cessent de les favoriser; la seconde, Que le hazard le fit Poëte, & que dans la suite ce même hazard lui a presque toûjours mis la plume à la main: la troisiéme, Que loin de vouloir se frayer lui-meme un chemin, il n'a marché que dans des sentiers battus, qu'il n'a point l'art d'innover, & que l'on sçait bien qu'*il ne sera jamais d'hérésies dans la Republique des Lettres.* La quatriéme, Que la clarté de Malherbe, la pureté de Racine, le badinage de Marot, l'enjoüement de la Fontaine, ont été tour à tour, l'objet de son émulation; qu'enfin son penchant & la nature lui ont fait prendre ces Auteurs pour modéles.

M. Tanevot s'est donc proposé, entr'autres choses, d'imiter dans quelques Pieces de ce Recueil, le badinage & le style de Marot. En voici une qui nous a paru de ce nombre. Les Lecteurs en jugeront; elle a pour titre:

LA VIE EST UN SONGE.

CAPRICE.

L'Auteur commence d'abord par representer de quelle inconstance sont les choses d'ici-bas, & le peu de fond qu'on y doit faire.

Bien est-il vrai que chacun s'évertue
A rechercher richesse, honneurs, plaisirs,
Et qu'indigent notre cœur s'habitue
Pour sa chevance à former des desirs.
Mais de sçavoir si ces biens que l'on prise
Nous possedons ici l'ombre ou le corps,
C'est, selon moi, question indécise:
Couper ce nœud surpasse nos efforts.
Ce qui m'en semble est que dans ce bas monde,
Compter sur rien est toûjours bien compter,
Que notre sort, mobile comme l'onde,
A nul objet ne sçauroit s'arrêter,
Car remontant jusques au premier homme,
Et parcourant l'Univers jusqu'au bout,
Tout supputé, vous trouverez qu'en somme,
Dame inconstance est le centre de tout.
Quoique l'on fasse on bâtit sur le sable,
D'un vain espoir notre esprit est bercé
Tel édifice à nos yeux paroit stable,
Qui croule & fond dès qu'il est exhaussé;
C'est quelquefois un Etat, un Empire,
Dont les destins sont si-tot revolus.
Avec le tems il n'est rien qui n'empire;
Au pur néant nos soins sont dévolus.
Tout passe ainsi que le son d'une cloche,
Ou comme au Ciel l'éclair éblouissant.
Midi sonné, la nuit est déja proche,
Et l'œuvre humaine est caduque en naissant.

Comme Sancho, plûtôt comme son maître,
Croirois que tout se fait par enchanteurs.
En moins de rien, dans une nuit peut-être,

La ſcene change & de piece & d'Acteurs.
J'habite alors une terre inconnue,
L'illuſion exerce ſon pouvoir;
J'ai beau cligner & me frotter la vûë,
Je ne vois plus ce que je croyois voir.

Là ce Typhon ſur qui Jupiter tonne,
Frappé ſoudain rentre dans le néant,
Ici le ſort autrement en ordonne,
Et ce Pygmée eſt devenu Géant.
Tel fut jadis décrié par la Ville,
Et reconnu pour inſigne vaurien,
Qui de ducats formant plus d'une pile,
Paſſe aujourd'hui pour un homme de bien.

Notre Auteur montre, par une longue ſuite d'autres exemples, l'inconſtance perpétuelle des choſes humaines. Nous allons voir d'abord un Poëte qui après avoir été quelque tems en vogue, tombe dans l'oubli, & n'a plus de Lecteurs; puis, la force des préjugez ſur la raiſon; & après cela, un époux qui ayant obtenu ce qu'il recherchoit avec la plus ardente paſſion, n'a plus que de l'indifference pour ce qui faiſoit l'objet de ſes empreſſemens.

Certain Poëte eut autrefois la vogue,
Et vit un tems, ſes écrits fortunez;
De l'Hélicon c'étoit le pédagogue,
Il régentoit les Auteurs nouveaux nez.
Mais ſa fortune a bien changé de face,
Aucun Lecteur ne le fête aujourd'hui.
Ja, de ſon nom la memoire s'efface,
Et ſes enfans ſont tous morts avant lui.

Trop bien ſçavez que dans l'âge où nous ſommes,
Les préjugez tiennent lieu de raiſon,
Le ſçavez, dis je, & qu'entr'eux tous les hommes
Ont de penſer differente façon.
Pour démontrer l'un & l'autre Diſtique
Pas n'eſt beſoin d'un long raiſonnement.
L'experience intime & domeſtique
A tout mortel en fournit l'argument.
D'opinions le monde entier fourmille:
A tout propos naiſſent nouveaux combats.
Dans ſa maiſon, dans ſa propre famille,
Sous même toît on ne s'accorde pas.

L'aimable Dieu qui regne dans Cythere,
Forme un deſſein que l'Hymen accomplit;
Gente pucelle, & de ſageſſe auſtere,
Appas dortez entrent dans votre lit.
Nouvel époux, tout vous rit, tout vous flatte,
Oncques ne fut de mortel plus content:
Dans vos regards votre allegreſſe éclatte.
Pourquoi ſi-tôt êtes-vous repentant,
De tel marché? Quelle mouche vous pique?
Car quelques jours ſont à peine écoulez,
Que plus d'Hymen ne chantez la Rubrique;
Ains contre lui, griefs articulez.
L'épouſe n'eſt ce que fut la maîtreſſe,
Par d'autres yeux vous voyez ſes appas,

Et tout à coup vos transports de tendresse
Sont convertis en de fâcheux débats.
Aussi voit-on au souci qui vous ronge,
Que ce bonheur en naissant si vanté,
Réel ne fut, mais bien plûtôt un songe,
Qu'un prompt réveil a d'abord écarté.

Notre Auteur, après plusieurs autres reflexions semblables sur divers sujets, vient à ce qui regarde l'inconstance des modes :

Chez mon Tailleur la mode se transporte,
Prend ses ciseaux & me coupe un habit,
Dont la façon dégénére de sorte,
Qu'en moins d'un mois n'en trouverois débit :
Mettez-en quatre & me voilà sans faute,
Dans mon harnois plaisamment accoustré.
Manche trop courte, ou bien taillé trop haute,
Le tout, enfin, d'un ridicule outré.

Les usages de la Cour, les diverses coûtumes des Pays, & la difference de chaque homme d'avec soi-même, font le sujet des vers suivans, qui terminent la Piece.

Ce que m'apprend la Province ou la Ville.
N'est à la Cour que talens superflus :
Il me faut là, changer d'air & de style,
Et mon esprit ne se reconnoît plus.
C'est encor pis si dans d'autres contrées
Le sort m'appelle & me fait voyager :
Diverses mœurs, coûtumes ignorées,
Tout contribue à m'y rendre étranger.
Chacun surpris s'arrête à mon passage,
Me montre au doigt, & me conduit des yeux.
On n'a point vû tel air, ni tel visage.
L'homme est à l'homme une énigme en tous lieux.
Il l'est pour soi ; car s'il rentre en son ame,
Pas n'y connois plus d'uniformité.
Sur même point il s'approuve & se blâme
Et son esprit n'est qu'ambiguité.

Quand seroit-il d'accord avec lui même
Si chaque jour le trouve different ?
La Girouette est trop mieux son emblême,
Leger, volage, il tourne au premier vent,
Forme un projet, l'entame & puis le laisse ;
Rien quelquefois ne peut l'apprivoiser ;
Dans d'autres tems vous le menez en lesse.
Sans cesse il voit ses desirs se croiser.
S'éleve-t il où ses vœux osent tendre ?
Son cœur bien-tôt y moissonne l'ennui ;
Mont trop haut il aspire à descendre,
Et le bonheur n'atteint pas jusqu'à lui.
Las du grand monde il cherche la retraite,
Et loin du bruit se choisit un séjour ;
Il part enfin, mais longue n'est sa traite,

Et tournant bride, il revient à la Cour.

La vérité contre lui se retranche

Ses vains efforts ne sçauroient l'approcher,

Et sa raison vole de branche en branche

Sans parvenir à pouvoir se percher.

Ce qu'il ignore il pense le connoître,

Entreprend tout excepté ce qu'il faut,

Devient ami comme il cesse de l'être.

Et trop bien souffle & le froid & le chaud.

Voilà un exemple des Essais de notre Auteur pour imiter Marot, en voici un de ceux qu'il a faits pour imiter la Fontaine.

LE TAUREAU ET LA MOUCHE. Fable.

Tel se croit dans le monde un mérite avéré,

Qui de tous les humains est le plus ignoré.

Une mouche s'étoit posée

Sur les cornes d'un Taureau,

Et se croyant un lourd fardeau,

Lui dit après s'être tranquillisée,

Si le poids vous semble trop fort,

Dites-le moi; je m'envole d'abord,

Qui m'a parlé, reprit le Quadrupede?

C'est moi, c'est la sœur du Printems,

Et de l'oiseau de Ganimede;

Vous me portez depuis long-tems;

Vous peinez: à coup sûr la charge vous ennuye,

Bon, répond-il, nous y voilà.

En bonne foi, mouche, ma mie,

J'ignorois que vous fussiez-là.

Notre Auteur, comme nous l'avons remarqué, avertit que *loin de vouloir se frayer lui-même un chemin, il n'a marché que dans des sentiers battus.* La Fable que nous venons de rapporter, pourroit servir là-dessus de témoignage: elle paroît la même, pour le fonds, que la treiziéme de celles de M. de la Motte, mais il est facile de voir dans laquelle des deux il y a plus de vivacité & de concision. Voici celle de M. de la Motte: on les pourra comparer.

LE BOEUF ET LE CIRON. Fable XIII.

Qu'est-ce que l'homme? Aristote répond:

C'est un animal raisonnable.

Je n'en crois rien, s'il faut le définir à fond,

C'est un animal sot, superbe & miserable.

Chacun de nous soûrit à son néant,

S'exagere sa propre idée,

Tel s'imagine étre un Géant,

Qui n'a pas plus d'une coudée.

Aristote n'a pas trouvé notre vrai nom;

Orgueil & petitesse ensemble,

Voilà tout l'homme ce me semble.

Est-ce donc là, ce qu'on nomme raison?

Quoiqu'il en soit, voici quelqu'un qui nous ressemble.

Au bon cœur près, tout homme est mon Ciron.

MeſſireBœuf, las de vivre en Province,
Partoit d'Auvergne pour Paris.
Sur l'animal épais l'animal le plus mince,
Cadet Ciron voulut voir le pays,
Il prend place ſur une corne;
Mais à peine s'eſt-il logé
Qu'il plaint le pauvre Bœuf & juge à ſon air morne,
Qu'il ſe ſent déja ſurchargé.
N'importe il faut ſuivre ſa courſe,
Eh ! comment ſans cette reſſource,
Pourroit-il voyager & contenter ſon goût ?
Le Bœuf lui tiendroit lieu de tout,
D'Hôtellerie ainſi que de voiture,
De lit, ainſi que de pâture,
A fatiguer le Bœuf, le beſoin le reſout.
Ils partent donc. Déja de plaine en plaine,
Ils ont franchi bien du chemin,
Lorſque le Bœuf s'arrête & prend halaine,
Il eſt grevé, mon Dieu que je lui fais de peine,
Dit le voyageur clandeſtin.
Si tourmenté de la ſaiſon brûlante,
De ſes mugiſſemens l'animal frappe l'air,
Par vanité compatiſſante,
Notre atôme ſe fait léger.
Même de peur d'amaigrir ſa monture,
Vous l'euſſiez vû ſobre dans ſes repas,
Faiſons, ſe diſoit-il, faiſons chere qui dure,
Je l'affoiblirois trop, il n'arriveroit pas,
On arrive pourtant juſqu'à la Capitale;
Cadet Ciron ſain & ſauf arrivé,
Demande excuſe au Bœuf qu'il croit avoir crevé,
Qui me parle là-haut ? dit d'une voix brutale
Meſſire Bœuf, c'eſt moi, qui ? me voilà.
Eh ! l'ami, qui te ſçavoit là ?
Je laiſſerois la Fable toute nue,
Qu'ici plus d'un Ciron ſe reconnoîtroit bien.
Tel qui ſe groſſit à ſa vûe,
Se croit quelque choſe & n'eſt rien.

Nous le repetons, il eſt facile de voir laquelle de ces deux Fables eſt la plus vive & la plus conciſe.

Quoique M. Tanevot diſe qu'il n'a marché que dans des ſentiers battus, on trouve néanmoins dans ſes Poëſies diverſes, un grand nombre de Pieces qui ont un air de nouveauté, & qui font voir que l'Auteur peut aiſément ſe paſſer du ſecours d'autrui. La Fable ſuivante peut ſervir là-deſſus d'exemple.

LE LOUP ET LE JEUNE MOUTON.

Des moutons dans un parc étoient en ſureté,
Les chiens dormoient, le berger écarté
A l'ombre d'un tilleul où pendoit ſa houlette,
Avec d'autres Bergers joüoit de la Muſette.
Certain loup, du bétail l'ordinaire fleau,
Aux environs rodant alors ſans crainte,

Vint

Vint par les fentes de l'enceinte
Reconnoître l'état du paisible troupeau.
Un mouton jeune encor, simple sans défiance,
Et des moutons le plus mouton,
Tout prêt à faire connoissance,
S'entretint avec le glouton :
Que cherchez-vous dans ces lieux, je vous prie ?
Dit-il au loup : l'herbe tendre & fleurie,
Répond notre affamé, vous sçavez comme nous,
Qu'il n'est point de destin plus doux
Que de paitre l'émail d'une verte prairie,
Et d'éteindre sa soif au cours d'un clair ruisseau.
J'ai trouvé l'un & l'autre auprès de ce Hameau ;
Que faut-il de plus dans la vie ?
Se contenter de peu, c'est ma philosophie :
Il n'est donc vrai, reprit le mouton à ces mots,
Que vous mangiez la chair des animaux,
Moi, repartit le loup, c'est une injure atroce,
Le Ciel ne m'a point fait d'un naturel féroce,
Et comme déja je l'ai dit,
Quelque brin d'herbe me suffit.
S'il est ainsi, dans ces campagnes cheres
Paissons ensemble & vivons comme freres,
Poursuivit Jean mouton, qui du parc aussi-tôt
Sort dans les prez, où de plein saut
Le sobre Philosophe atterre la pécore,
La met en piece & la dévore.
Gardez-vous, & vous ferez bien
De ces prétendus gens de bien,
De ces sages de contrebande,
Qui font eux-mêmes leur légende.
Et jugez d'eux dans les occasions,
Non pas sur leurs discours, mais sur leurs actions.

Comme les Poësies dont il s'agit sont de differens genres, il faudroit pour en donner une idée suffisante, en citer des exemples de chaque genre. En voici un entr'autres, où l'on verra que l'Auteur sçait joindre l'utilité de l'instruction avec l'enjoüement de la galanterie.

*A Madame de la * sur l'éducation de Mademoiselle sa fille.*

Voilà donc cette fille, image de sa mere,
Unique rejetton de son illustre pere ;
Déja que d'esprit & de sens
On découvre au travers des voiles de l'enfance !
Epris de ses attraits naissans,
Déja les cœurs sont sans défense.



Ainsi s'éleve sous vos yeux
Cette fille l'objet de vos soins précieux,
Sage Uranie, en marchant sur vos traces,
Elle va moissonner les charmes les plus doux ;

Qui ne sçait qu'être instruit par vous,
C'est l'être à l'école des graces?



. . . .



Votre fille Uranie, étale des appas,
Que la mere d'amour en naissant n'avoit pas,
Mais il faut que l'esprit, de ses graces naïves,
Releve encor la dignité:
Il en ajoûte de plus vives,
Et c'est le fard de la beauté.



Eclairez son intelligence
Des lumieres du sentiment,
Donnez-lui l'art de juger sainement,
Et plus de goût que de science,
Que sur son front reside l'enjoüement,
Mais que chez elle l'agrément
Se joigne avec la bienséance:



Sur elle ainsi veillant de toute part,
Qu'elle se fasse une heureuse habitude
De ne rien dire avec étude,
Et moins encore par hazard.



C'est son destin que pour elle on soupire,
Mais sans s'armer d'un fastueux courroux,
Que sur son cœur elle garde l'Empire,
Que ses attraits prendront sur nous.



L'honneur est un juge sévére,
Qui même ne veut pas que le cœur délibere;
Puisse-t-elle au milieu d'une galante Cour,
Etre toûjours aimée, & vivre sans amour.

La Piece suivante fera voir que l'Auteur ne s'entend pas moins à traiter les véritez de la Religion qu'à traiter d'autres sujets, c'est la réfutation d'un Ecrit impie intitulé *Epître à Uranie*. Comme cette réfutation, quelque courte qu'elle soit par elle-même, occuperoit ici trop de place si nous la voulions rapporter en entier, nous nous contenterons d'en extraire quelques endroits, après avoir averti qu'elle a mérité l'approbation de M. l'Abbé *Bignon*, ainsi qu'on le voit par une Lettre qui la précede.

Quelle audace effrenée! ô Ciel! qu'ai je entendu?
Qui que tu sois dont le systéme impie,
Insulte à la foi d'Uranie,
Par un si vain effort as-tu donc prétendu
Arracher de nos cœurs les profondes racines,
Qu'y jetterent jadis les semences divines,
D'un culte antique, & du Ciel descendu?



Pour la Religion que mon ame respecte
Ta haine me paroît suspecte,
La destruction des Autels
Flatte nos penchans criminels.
Que ces penchans sont doux, que le vice est aimable!



Quand on ne connoît plus d'avenir redoutable !

Quels que soient tes raisonemens,
Certes, pour moi, je me deffie
De l'étrange philosophie,
Qui dans les passions puise ses argumens.



La vertu tyrannise, un Dieu vengeur nous gêne;
Et le cœur vicieux qui redoute sa haine,
Pour mieux s'en garantir,
Voudroit pouvoir l'anéantir.



Nul frein pour lors à la licence:
Gardez l'équilibre un moment:
De quel côté penchera la balance,
Si le vice est sans châtiment,
Et la vertu sans recompense ?

Notre Auteur, après ces reflexions, vient aux dogmes de l'Evangile, aux témoignages des Prophetes, aux preuves qui se tirent de la mort des Apôtres. Puis pour achever de confondre l'Auteur impie qu'il réfute, il lui dit:

Tu ne peux concevoir la chûte déplorable,
Qui de l'homme innocent fit un homme coupable,
Tu ne peux concevoir qu'un Dieu soit mort pour nous,
Sans toutefois nous sauver tous.
Et cet adorable mystere
Pour ta raison est un joug trop austere,
Mais quand tu veux t'en affranchir,
La révélation source de l'évidence,
Malgré toi t'oblige à fléchir
Sous une immortelle puissance.



De Lucrece aujourd'hui dangereux nourrisson,
Sauves-toi de l'écart de l'humaine raison,
Son devoir n'est pas de comprendre
Ce que Dieu nous a revelé,
Mais de se taire & de se rendre;
S'il est vrai qu'il nous ait parlé.
Cette raison reçoit des bornes légitimes;
C'est agir contre ses maximes,
Que de restraindre ainsi Dieu même & son pouvoir,
A ce qu'elle en peut concevoir.

Le Poëte exhorte ici le Déiste à dépoüiller l'orgüeil de son Déisme, & à laisser son vieux Sophisme à Celse, à Porphyre, à Julien. Puis, tout transporté, à la vûë du Jugement dernier dont il se rappelle l'image, il s'écrie:

Où suis-je ? ô Ciel ! Quelle terreur subite
Se répand au fond de mon cœur !
Tout s'ébranle, la mer s'agite,
Et ses flots irritez font un bruit plein d'horreur,
Les antres au loin en mugissent;
Le Soleil perd ses feux, les astres s'obscurcissent,
Du firmament tous ces corps détachez
Viennent-ils fondre sur ma tête ?
Où fuir l'effroyable tempête ?
Terre ouvre-moi tes abîmes cachez.
De tout secours mon ame est ici dénuée;

Mais tout à coup les Cieux sont éclaircis :
Le tonnerre & ses feux partent de la nuée,
Où le Fils de l'Homme est assis.
Crains l'Eternel, crains ses vengeances,
Par un prompt repentir appaise son courroux,
Sçache qu'il doit ce Dieu jaloux,
Te juger sur ta foi, comme sur tes offenses.

Pour donner une idée complette de ces Poësies, il faudroit, comme nous l'avons remarqué, en citer des exemples de tous les genres, mais ces exemples nous conduiroient au-delà des bornes que nous avons coûtume de nous prescrire dans nos Journaux.

L'ANATOMIE GENERALE DU CHEVAL, CONTENANT une ample & exacte description de la forme, situations & usages de toutes ses parties, leurs differences & leurs correspondances, avec celles de l'homme; la génération du Poulet & de celle du Lapin, un Discours du mouvement du chyle & de la circulation du sang; la maniere de dissequer certaines parties du Cheval difficiles à anatomiser, & quelques Observations Physiques, Anatomiques & curieuses sur differentes parties du corps & sur quelques maladies. Le tout enrichi de figures. Traduit de l'Anglois par T. A. de Garsault, *Capitaine du Haras du Roi en survivance.* A Paris, chez Barthelemi *Laisnel*, ruë S. Jacques, proche la ruë du Plâtre, au Chef S. Denis; Alexis-Xavier-René *Mesnier*, au Palais; Antoine *Gandouin*, Quai des Augustins, à la Bible d'or, & la Veuve *Pissot*, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf. 1732. vol. *in*-4°. pp. 340.

LE Traducteur de ce Livre dit dans sa Préface que la connoissance de la structure du corps humain est la plus essentielle & la plus interessante, mais que celle de la structure du Cheval doit marcher immédiatement après, à cause de la grande utilité que l'on retire du Cheval, pour divers besoins de la vie; utilité qui demande que l'on veille à la conservation d'un animal si necessaire, & par consequent qu'on en connoisse la structure, l'un étant presque impossible sans l'autre. Les Maréchaux devroient donc songer sérieusement à perfectionner leurs connoissances sur ce sujet. Notre Traducteur observe qu'en France deux choses se sont opposées jusqu'ici à leur avancement dans cet art : la premiere, qu'ils n'ont jamais eu aucun secours du côté de l'anatomie; point d'écoles pour en être instruits, & aucun Livre où ils puissent l'apprendre; la seconde, que la plûpart des Maréchaux se croiroient deshonorés d'ouvrir le cadavre d'un cheval, & s'imagineroient passer pour des écorcheurs. Si pareille idée, dit il, étoit entrée dans l'esprit des Chirurgiens, & qu'ils eussent appréhendé de passer pour des Bouchers quand ils auroient ouvert le cadavre d'un hom-

me, il eſt certain que les Chirurgiens & les Maréchaux iroient encore de pair enſemble pour ce qui regarde la Science des uns & des autres. Si quelqu'un, continue-t-il, qui n'auroit aucune teinture du nom & des uſages des differentes parties qui compoſent un vaiſſeau, entreprenoit de le conduire, il eſt certain qu'il cauſeroit la perte du vaiſſeau, & la ruine des intereſſés. Il en eſt de même du Maréchal qui ne ſçait aucune anatomie : la ſcience préliminaire lui manque totalement, & ſi quelques-uns des reſſorts de l'animal viennent à ſe déranger, comme il ne connoît ni leur nature, ni leur rapport, ni leur diſpoſition, il ſe conduit au hazard dans les remedes qu'il employe, & s'expoſe à des fautes irréparables. S'agira-t-il de faire quelque operation ? il eſtropiera le cheval; faudra-t-il ouvrir un abſcès? il ouvrira une artere conſiderable, & cauſera la mort à l'animal.

Ce ſont ces conſidérations qui ont engagé M. de Garſault à traduire en François l'Anatomie dont il s'agit; il la propoſe *aux Maréchaux de bonne volonté & encore à tous ceux qui ſe mêlent de l'art de la Cavalerie, auſquels il la croit preſque auſſi neceſſaire qu'aux gens du métier.* Il eſpere qu'elle ſervira beaucoup à donner de l'émulation aux Maréchaux François, puiſque c'eſt un Maréchal Anglois qui l'a compoſée, & qui aſſurement ne tenoit pas à deshonneur de diſſequer des cadavres de chevaux pour parvenir à la gloire de conſerver la vie & la ſanté des chevaux dont on lui confioit le ſoin.

Les planches qui ſe trouvent dans ce Livre ont été deſſinées & gravées par le Traducteur même, il s'eſt chargé de cette peine pour diminuer le prix de l'Ouvrage & en rendre par ce moyen l'achat plus facile. Au reſte, il dit qu'il ſe croit le premier François qui ait ſongé à publier en faveur des Maréchaux, une Anatomie complette du cheval; ce qu'il trouve d'autant plus ſurprenant que les Italiens, les Allemans, les Anglois & les Eſpagnols ſe ſont aviſés depuis longtems d'écrire ſur cette matiere, & ont donné en cela un exemple qu'il étoit facile de ſuivre.

Après la Préface du Traducteur, en vient une où l'Auteur parle lui-même, & où il dit que parmi le grand nombre de ceux qui penſent être habiles Maréchaux, il eſt rare d'en trouver qui ayent la connoiſſance de l'animal ſur lequel ils exercent leur profeſſion; la plûpart ne ſçachant ni la ſituation ni l'uſage de ſes parties, ce qui eſt cauſe qu'ils ne peuvent tirer que des conjectures vagues ſur le lieu & ſur la nature des maladies qui lui ſurviennent, enſorte, dit-il, qu'ils ſont obligés de donner leurs remédes au hazard, *& ne méritent que par raillerie le nom de Docteurs en Chevaux.*

L'Anatomie eſt ſans doute bien neceſſaire aux Medecins, mais notre Auteur prétend qu'elle l'eſt encore davantage aux Maréchaux. Les Medecins, outre les lumieres que

leur fourniſſent le pouls, les urines & les ſignes pathognomoniques de chaque maladie, trouvent encore de bien plus grands ſecours dans les recits & les plaintes que font les malades; mais le Maréchal a affaire à des malades incapables d'exprimer ce qu'ils ſentent. Il lui faut donc une connoiſſance encore plus grande de l'Anatomie pour pouvoir ſe paſſer de tant de ſecours qui ſe preſentent comme d'eux-mêmes au Medecin, & connoître indépendamment de cela, le ſiége & la qualité d'une maladie. Le Medecin apprend d'ordinaire de ſes malades preſque tout ce qu'il faut qu'il ſçache des circonſtances de leurs maux; mais pour le Maréchal, il faut qu'il découvre preſque tout de lui-même, ce qui ne ſe peut faire, s'il n'a une connoiſſance ſinguliere de l'anatomie, c'eſt la neceſſité de cette connoiſſance qui a engagé notre Auteur à l'Ouvrage dont il s'agit. Il dit qu'il lui a fallu en cela rompre la glace, n'ayant trouvé perſonne de ſon état, qui lui ait frayé le chemin, & qu'il ait pû prendre pour modéle. Il avertit qu'il a copié d'après la nature même les figures qu'il donne, mais qu'il n'a fait graver que les plus neceſſaires de peur de trop groſſir le Volume. Quelque exactes cependant que ſoient ces figures, il ne veut point que le jeune Maréchal s'y repoſe de telle maniere qu'il néglige de conſulter dans le cheval même les parties qu'elles repreſentent: & pour l'encourager à ſe donner cette peine, il lui dit que comme il n'eſt pas poſſible de former un bon Général d'armée par de ſeules repreſentations de troupes, ſans lui faire acquerir la pratique & l'experience, de même il eſt inutile de prétendre qu'on parviendra à une exacte connoiſſance de l'Anatomie du cheval, par le ſeul examen des figures Anatomiques.

Mais trouve-t-on toûjours ſous ſa main, *des corps de chevaux tels qu'il les faut pour les diſſequer*? L'Auteur répond qu'on peut ſuppléer à cette diſette, en prenant un Âne, un Mulet, un Mouton, un Bœuf, un Cochon, ou un Chien; tous animaux, dit-il, qui reſſemblent à peu de choſes près, au cheval pour ce qui en concerne les parties interieures. Au reſte il avertit que quand on voudra diſſequer un cheval, le plus vieux & le plus maigre ſera toûjours le meilleur, parce que les parties en ſeront beaucoup plus viſibles. Après ces Préliminaires, & une Table contenant l'explication de pluſieurs termes anatomiques, l'Auteur Anglois entre en matiere: il parle d'abord du poil du cheval; puis, de la peau, du pannicule charnu, de la graiſſe & de la membrane commune des muſcles, des parties propres qui entourent le bas-ventre. Il paſſe de-là au péritoine, à la coëffe, qui couvre les inteſtins, à l'éſophage&àl'eſtomac,aux boïaux, au meſentere, au pancreas,au foye,à la rate, & il examine toutes les autres parties du bas-ventre. Il expoſe comment le poulain eſt nourri dans le ventre de la Jument, quel-

les ſont les membranes qui l'enveloppent, *&c.* il traite enſuite, de la génération des animaux ovipares & de celle des vivipares, de la formation du poulet & de celle du Lapin : les parties de la poitrine font un autre article, tels que ſont entr'autres le cœur, & les poumons; un troiſiéme article ou Livre, comprend la tête & les nerfs; un quatriéme, les muſcles & un cinquiéme les os.

Nous ne ſçaurions donner des exemples d'un ſi grand nombre de matieres; nous nous bornerons à ce qui regarde le foye : l'Auteur examine d'abord une queſtion qui ne regarde pas plus le foye du Cheval que celui des autres animaux; ſçavoir, ſi la fonction de ce viſcere eſt de ſervir à la formation du ſang, enſorte qu'il en ſoit le ſeul ou du moins le principal inſtrument; il ſe déclare pour la négative, & il remarque avec tous les Anatomiſtes modernes que l'opinion contraire eſt une vieille erreur, ce qu'il explique au long. Puis il examine le foye.

Le foye eſt diviſé en pluſieurs lobes dans les Chevaux, *ce qui le rend*, dit-on ici, *bien different de celui des hommes où c'eſt un corps continu.* Ces lobes couvrent l'eſtomac du Cheval, *ſe prenant à lui & s'y étendant preſque comme une main qui voudroit prendre quelque choſe.* L'eſtomac du Cheval, pourſuit-on, a grand beſoin d'une telle couverture, car par ce moyen la chaleur de ce viſcere, laquelle ſert à la coction de l'aliment, eſt puiſſamment entretenue.

La ſubſtance du foye, ſa ſituation, ſes ligamens, ſes veines, ſes arteres, ſes nerfs, ſes vaiſſeaux lymphatiques, *&c.* ſont ici expoſés; puis on vient au pore biliaire, & à la veſicule du fiel. On remarque que la plûpart des animaux ont une véſicule du fiel pour la collection de la bile, & outre cela un pore biliaire, mais que les Chevaux & toutes les bêtes qui n'ont point la corne du pied fendue, auſſi-bien que les Cerfs, Daims, & pluſieurs autres, ont ſeulement le paſſage ou pore biliaire, & n'ont point de veſicule du fiel, ce qui a fait dire à quelques-uns que le Cheval n'avoit point du tout de fiel; mais notre Auteur cite là-deſſus le Docteur Brown qui met cette penſée au rang des erreurs vulgaires. La deſcription du pore biliaire, la maniere dont la bile eſt ſéparée du ſang, & l'uſage de cette bile, font ici trois petits articles; on remarque, à l'égard du dernier, que le fiel, conjointement avec le ſuc pancréatique, fait dans les boyaux du Cheval, un ſuc très-picquant, & que comme le Cheval n'a point de reſervoir du fiel, il arrive que ce fiel, dont le caractere eſt d'aiguillonner, paſſant ſans entremiſe dans les boyaux du Cheval qui ſont extrêmement longs, y ſert comme de clyſtere perpétuel, ce qui fait que les Chevaux fientent plus ſouvent que la plûpart des autres animaux, & ce qui leur eſt très-neceſſaire, tant à cauſe de l'abondante nourriture qu'ils prennent, que de la grandeur & des longues circonvolutions de leurs boyaux.

Après l'anatomie du Cheval, on trouve dans l'original Anglois, un discours sur le mouvement du chyle & sur la circulation du sang; Discours que le Traducteur a cru devoir placer ici au commencement du livre qui concerne les parties de la poitrine. Ce que l'Auteur y dit, ne regarde pas plus le mouvement du chyle, & la circulation du sang dans le Cheval, que dans les autres animaux; mais il y rapporte sur ce sujet une experience qu'il a faite sur le Cheval, laquelle nous croyons devoir exposer. Il s'y agit de la maniere dont le sang passe des arteres dans les veines, & voici l'experience comme il la rapporte lui-même.

Ayant saigné un Cheval à mort, afin que ses veines & arteres fussent désemplies plus promptement dans le tems qu'il étoit encore chaud, je tirai une de ses arteres carotides, à laquelle je fis une ouverture assez près de la poitrine; je mis une plume à cette fente, & je soufflai dedans de toute ma force; alors j'apperçûs les branches des arteres des deux côtez de la face, *&c.* qui s'enfloient aussi bien que les arteres carotides de l'autre côté du cou. Mais je n'eus pas plûtôt cessé de souffler qu'elles se vuiderent & s'applatirent incontinent, & le vent fut poussé vers le cœur. Voyant cela, je liai l'artere de l'autre côté vers le même endroit où j'avois fait le trou, afin d'arrêter le progrès du souffle, & ayant soufflé une seconde fois, il arriva que les arteres des deux côtez s'enflerent extrêmement; alors je fis promptement une ligature au-dessus du trou pour arrêter le vent, ce qui fit que les arteres & toutes leurs tranches dans le col, dans la face, *&c.* continuerent à être étendues; ce qu'ayant examiné pendant un tems, j'ôtai les deux ligatures, & alors les arteres & leurs branches se vuiderent; mais pendant tout ce tems les veines jugulaires ne furent point enflées; sur quoi je crus pouvoir conclure que les arteres n'étoient pas jointes avec les veines, mais seulement l'une avec l'autre; & pour me confirmer davantage dans cette opinion, je pris ensuite la veine jugulaire exterieure d'un côté; j'y fis un trou, & je liai la même veine de l'autre côté; je mis ma plume dans le trou que j'avois fait, & je soufflai dedans comme j'avois fait précédemment dans les arteres; là-dessus la veine jugulaire de l'autre côté du cou s'enfla, aussibien que celle dans laquelle je soufflois, & leurs branches sur la face, *&c.* Aussi-tôt qu'elles furent toutes deux remplies, je les liai au-dessus du trou pour renfermer l'air dedans, & alors les deux veines & leurs branches continuerent à être enflées jusqu'à ce qu'ayant détaché les ligatures, les veines se vuiderent dans le moment; mais pendant tout ce tems-là les arteres n'étoient nullement remuées; ce qui me persuada de plus en plus qu'entre les veines & les arteres, il n'y avoit point de jonction par où le sang pût passer de l'une dans l'autre, mais qu'on n'en trouvoit qu'entre les vaisseaux

de la même espece.

Telle est l'experience que notre Auteur a faire pour se convaincre qu'il n'y a point d'anastomose ou d'abouchement des arteres avec les veines ; sur quoi nous remarquerons que quand il nie ces abouchemens, ce n'est que pour ce qui regarde la circonférence du corps, & non pour ce qui regarde certains visceres interieurs ; car il reconnoît, par exemple, la jonction de l'artere & de la veine pulmonaire, dans les poumons : celle de l'artere & de la veine splenique dans la rate, *&c.* Il avoüe qu'y ayant une circulation du sang, non seulement dans les visceres interieurs, mais dans toute la substance du corps, il est difficile de comprendre que cette circulation se puisse accomplir si les arteres & les veines ne s'abbouchent pas. Mais il tâche de répondre à cette difficulté, en la maniere suivante : les Anatomistes en jugeront :

Il faut considerer, dit-il, que dans les corps vivans toutes les parties sont beaucoup plus poreuses que dans les corps morts, & que lorsque le mouvement des humeurs vient à cesser, plusieurs des plus petits passages qui leur donnoient entrée, s'applatissent & se ferment, ensorte que si l'experience qui vient d'être rapportée, ne laisse voir dans l'animal mort aucun passage par où le vent puisse s'insinuer des arteres dans les veines, ni des veines dans les arteres, il ne faut pas dire pour cela, qu'il n'y en ait point dans les corps vivans; car quoi qu'on ne puisse accorder aucunes jonctions de l'une à l'autre dans l'habitude du corps, comme il a été dit ci-devant, cependant il y a une voye par laquelle les humeurs coulent de l'une à l'autre, & cela se fait ainsi : le sang arteriel par la pulsation du cœur est poussé hors des extrémitez des arteres dans la véritable substance des parties du corps, laquelle étant rare & poreuse, permet au sang d'y couler, mais ces pores étant très-étroits ne peuvent contenir qu'une très-petite quantité de ce sang ; & comme l'écoulement est continuel, il doit y avoir aussi une décharge continuelle ; c'est à cet usage que les veines sont destinées ; elles succent par leurs extrémitez le sang des arteres qui s'est pour ainsi dire extravasé dans la substance des parties du corps, & elles le rapportent dans leurs plus larges branches, qui se déchargent dans la veine-cave par laquelle il monte au cœur. Que le sang des arteres se répande dans la substance des parties où les arteres coulent, l'Auteur le prouve par la raison qu'on a coûtume d'alleguer là-dessus, qui est que si cela n'étoit pas ainsi, ces parties ne recevroient point de nourriture du sang. Notre Auteur dit qu'il ne sçache rien qu'on puisse objecter contre cette maniere d'expliquer le passage du sang, des arteres dans les veines, si ce n'est la prompte circulation que les plus habiles Anatomistes disent être si vive que le plus souvent toute la masse du sang passe par le cœur dans l'espace d'une heure,

d'où vient que quelques-uns pensent qu'il est absolument necessaire d'admettre la jonction de l'artere avec la veine, sur-tout aux endroits du corps par où le sang coule en plus grande abondance de l'une dans l'autre, ce passage ne pouvant pas pouvoir se faire si promptement par le moyen de l'extravasion, quoique d'un autre côté si l'on considere la nourriture des parties, on se sente obligé de recourir à cette extravasion. Mais l'Auteur oppose à cette objection, l'experience que nous venons de rapporter, laquelle lui paroît détruire entierement la jonction des veines avec les arteres.

Au reste il vient de dire que selon les plus habiles Anatomistes la circulation du sang se fait toute entiere dans l'espace d'une heure, mais nous ne sçaurions guéres nous dispenser de remarquer à ce sujet que selon d'autres Anatomistes très-habiles, ainsi que nous l'avons rapporté dans le dixiéme Journal de 1703. il arrive très-souvent qu'elle se fait jusqu'à quinze fois & plus en une heure, promptitude qui semble détruire encore bien davantage le sentiment de ceux qui se déclarent pour l'extravasation.

Que le sang puisse circuler tant de fois en une heure, c'est ce qui se démontre par le calcul suivant, qui est celui de M. Bergerus dans son Livre intitulé *Physiologia Medica*, imprimé à Wittemberg en 1701. & dont on trouvera l'Extrait dans le Journal que nous venons de citer. Ce sçavant Medecin examine combien il entre de sang dans le cœur à chaque fois que le cœur s'ouvre. Il en reduit la quantité à une once pour chaque ventricule, quand l'homme est en pleine santé & dans la fleur de l'âge, en sorte que quand le cœur se resserre, il sort une once de sang de chaque ventricule; or ce resserrement ou cette contraction qu'en terme de Medecine, on appelle systole, arrive trois mille cinq cens fois en une heure, d'où s'ensuit qu'en une heure il passe par le cœur sept mille onces de sang. Cela posé, reste à examiner la quantité de sang contenue dans le corps : cette quantité n'est pas égale dans tous les hommes, les uns en ont seize livres, les autres vingt, les autres vingt-cinq. Dans ceux qui en ont seize la circulation du sang se doit faire quinze fois toute entiere dans l'espace d'une heure, ce qu'il est bien difficile de concevoir si le sang, avant que d'entrer dans les veines, se répand dans la substance des parties.

L'instruction sur la maniere de dissequer certaines parties du Cheval difficiles à dissequer, enseigne 1°. à séparer de la peau le pannicule charnu, parties qui sont jointes ensemble si étroitement & par une si grande quantité de fibres & de vaisseaux, qu'à moins d'une grande attention pour les séparer on court risque d'enlever d'un bout à l'autre tout le pannicule attaché à la peau. 2°. A scier le crâne pour l'ouvrir; 3°. à enlever la cervelle; 4°. à découvrir les ventri-

cules de la cervelle; 5°. à lever les muſcles des yeux.

Les *Obſervations Phyſiques, Anatomiques & curieuſes ſur differentes parties du corps & ſur quelques maladies*, contiennent quatorze articles. On examine dans les ſix premiers ce que c'eſt que l'eau du péricarde; pourquoi les poiſſons n'ont qu'un ventricule au cœur; quelle eſt la cauſe qui donne au ſang du ventricule gauche du cœur, la couleur vive dont il eſt; ce que c'eſt que la ſéparation mitoyenne du cœur, & les pores de cette ſéparation: quelle eſt la ſubſtance des poumons: & s'il eſt vrai, comme l'a cru Hippocrate, que quelque partie fine de la boiſſon ſe puiſſe gliſſer par la trachée artere dans les poumons.

Les huit autres concernent 1°. la membrane qui entoure les poumons; 2°. la morve des Chevaux; 3°. le relachement des muſcles demi épineux; 4°. le ſang extravaſé hors des vaiſſeaux capillaires de la cuiſſe; 5°. les maux du gros tendon du jarret; 6°. la fourbure; 7°. les arteres épigaſtriques & mammaires; 8°. la queſtion ſi un animal peut vivre ſans rate.

De ces articles nous n'en extrairons que trois, ſçavoir: celui du relachement des muſcles demi-épineux, celui du ſang extravaſé hors des vaiſſeaux de la cuiſſe, & celui de la fourbure. Ces trois exemples, avec ce que nous avons rapporté juſqu'ici, ſuffiront pour donner une idée de l'Ouvrage.

1°. Dans l'article du relachement des muſcles demi-épineux, l'Auteur obſerve que ce qu'on appelle l'effort des reins d'un Cheval, eſt plus ſouvent le relachement dont il s'agit, qu'une diſlocation des vertebres des reins. La paire des muſcles demi-épineux, dont on trouvera la deſcription dans le Chapitre des muſcles du dos & des reins, pag. 244. eſt ſujette à divers accidens, dont les plus ordinaires viennent de ce qu'on aura trop chargé un Cheval, ou de ce qu'on l'aura trop-tôt deſſelé quand il aura eu chaud, ce qui cauſe à ces muſcles, dit notre Auteur, *un refroidiſſement & un relachement qui les prive en quelque maniere de ſentiment & de mouvement, enſorte que le Cheval devient inutile:* le même accident vient auſſi très-ſouvent de lui-même aux Chevaux vieux & maigres, ſoit par foibleſſe, ſoit parce qu'ils abondent en humeurs phlegmatiques; car alors les muſcles dont il s'agit ſe relâchent ſi fort, qu'à peine le Cheval peut-il porter ſon corps. Notre Auteur penſe qu'il n'y a rien de meilleur dans ce dernier cas, que de donner au Cheval une fortifiante nourriture, & d'appliquer en même tems quelque emplâtre qui ranime & conſolide la partie relâchée.

A l'égard des Chevaux qui ont contracté ce mal pour avoir ſouffert du refroidiſſement, notre Auteur conſeille de leur donner interieurement des remedes chauds & confortatifs, d'appliquer auſſi ſur la partie relâchée quelque peau de mouton toute chaude & ſouvent renouvellée, ou de les faire ſuer

dans un tas de fumier, & après qu'ils en sont sortis de leur appliquer sur les reins une emplâtre fortifiante.

Plusieurs Maréchaux prennent toutes les maladies de ce genre, pour une dislocation des reins: mais la plus commune cause de cette foiblesse, selon notre Auteur, est la trop grande extension des muscles demi-épineux; il avoüe cependant que les reins du Cheval se trouvent quelquefois disloqués, & il raconte avoir vû dans un Cheval, non seulement toutes les parties musculaires comme brisées, & plusieurs de leurs intervalles remplis d'une humeur congelée, mais avoir vû encore dans ce Cheval, une forte dislocation à l'endroit où l'os Sacrum se joint à la derniere vertebre des reins. Il prétend que cette maladie est rarement curable, & que si on vient quelquefois à bout d'y remedier, ce n'est que par de grands soins & de longs ménagemens.

Pour ce qui est de l'article qui concerne le sang extravasé hors des vaisseaux capillaires de la cuisse du Cheval, l'Auteur observe d'abord, qu'il faut par la dissection se bien mettre au fait des trois muscles de la cuisse, nommés le droit, le vaste externe, & le vaste interne; parce que l'on verra alors comme ces muscles se joignent tous trois & forment par leur union un tendon très-large & très-fort qui enveloppe la rotule de la cuisse & la maintient si ferme en sa place sur la jointure de l'os du haut de la cuisse avec l'os du bas de la cuisse, que cette rotule n'en peut jamais, ou que très-rarement, être déplacée, ensorte que si cette partie est souvent affectée par des extensions violentes & des entorses, notre Auteur assure n'y avoir cependant jamais apperçû aucune véritable dislocation. Il avoüe qu'il peut arriver par quelque accident que la rotule soit amenée d'un côté ou d'un autre, mais il soûtient qu'alors elle est aussi-tôt remise en son lieu par l'action de ce tendon composé & ligamenteux qui sur le champ revient comme un ressort, dans sa premiere situation, & ramene en même tems l'os auquel il est attaché; de sorte, dit-il, que ce qui est communément pris pour une dislocation de la rotule, paroît plûtôt venir d'un sang extravasé hors des vaisseaux capillaires qui souvent se rompent par de grandes extensions: le sang s'étant gaté & épaissi dans les espaces qui se trouvent entre les membranes & les muscles, affecte les parties sensibles du voisinage, ce qui cause au Cheval la grande douleur qu'on voit succeder à de tels accidens. Les moyens dont notre Auteur veut qu'on se serve pour guérir ce mal, sont d'échauffer d'abord la partie avec des huiles pénétrantes avant que le sang soit congelé; mais si ce remede ne fait rien, d'en venir à fendre la peau, puis de souffler dans l'ouverture pour séparer l'un de l'autre les deux côtez de la peau, & procurer par ce moyen une libre sortie à la matiere congelée; ce remede, dit l'Auteur, gué-

rit le Cheval de façon, que dans la suite il ne se ressent plus de sa maladie; par où on voit, continue-t-il, que s'il étoit vrai, comme le croyent bien des Maréchaux, que l'os fut déplacé, cette maniere de proceder qui est d'écarter les deux peaux, donneroit encore plus de facilité à l'os de sortir.

Pour ce qui est de la fourbure, voici ce que l'on observe là-dessus: lorsque les fibres des tendons qui s'attachent au petit pied pour le mouvoir sont affectées par quelque accident, ce qui s'appelle fourbure, les Chevaux en sont si incommodés qu'à peine peuvent-ils marcher. Cette maladie est très-difficile à guerir, parce que, comme le remarque notre Auteur, les fibres dont il s'agit ont beaucoup de portée & que plusieurs de ces fibres coulent au côté supérieur de l'os entre cet os & la corne; de sorte que la corne croissant sur les côtez du pied, comme la solle fait au-dessous, c'est un grand hazard si on guérit ce mal en dessolant seulement, & en n'enlevant pas aussi une partie de la corne. Notre Auteur dit qu'il n'est pas le seul qui soit de cette opinion & il se fonde sur l'experience de ceux qui ont guéri des Chevaux fourbus, en découpant la corne depuis la couronne jusqu'en bas en cinq ou six endroits, & jusqu'à y faire venir le sang; puis en appliquant les remedes convenables. Guérisons qu'ils ne seroient pas venu à bout de faire, en dessolant seulement.

Il seroit à souhaiter que l'Auteur ne se fût pas contenté de quelques Observations sur les maladies des Chevaux, mais qu'il eût donné là-dessus un Traité complet.

RERUM ITALICARUM SCRIPTORES, &c.

C'est-à-dire: *Recueil des Ecrivains de l'Histoire d'Italie, depuis l'an* 500. *jusqu'à l'an* 1500. *Par M.* MURATORI. *Tome IX. col.* 1358. A Milan, par la Societé Palatine. 1726.

CE neuviéme Volume est dédié à Antoine I. Duc de Parme & de Plaisance. Toutes les Pieces qui le composent n'avoient pour la plûpart point encore vû le jour. On y trouve 1°. une Chronique de Gênes, depuis l'origine de cette Ville jusqu'à l'an 1297. par Jacques de Varagine, Archevêque de la même Ville. Ce Prélat, célébre parmi les Ecrivains Ecclesiastiques, est ordinairement connu sous le nom de Voragine, nom qui, si l'on croit Tritheme, lui avoit été donné à cause de la profondeur de sa science dans les Saintes Lettres. M. Muratori rejette avec raison une étymologie si forcée, & prétend que le véritable nom de l'Auteur est *Varagine*, de Varagio lieu de sa naissance & situé à dix mille de Savone. D'où, suivant la coûtume ordinaire des Religieux en ce tems-là, il avoit pris ce surnom.

On sçait encore que Jacques entra d'abord dans l'Ordre des Freres

Prêcheurs, & qu'il fut nommé Archevêque de Gênes en 1292. il vécut en grande réputation de ſcience & de pieté; on ne peut conteſter le premier, mais à l'égard du ſecond, il ſuffit de ſe rappeller la Légende dorée dont il eſt l'Auteur, pour ſe former une juſte idée de cet Ecrivain.

Blondus, & Philippe de Bergame racontent que Boniface VIII. qui le regardoit comme attaché à la faction impériale, en lui donnant des cendres le premier jour de Carême, au lieu des paroles ordinaires dans cette cérémonie, employa celles-ci, *ſouvenez-vous que vous êtes Gibellin, & que vous retournerez en poudre avec vos Gibellins.* Mais M. Muratori prétend que ſi ce fait eſt vrai, il a dû plûtôt arriver à Porchetto Spinola ſon Succeſſeur dans l'Archevêché de Gênes, qui véritablement tomba dans la diſgrace deBoniface VIII. au lieu que l'eſprit pacifique deJacques ne donne point lieu de croire qu'il ſe ſoit jamais attiré un trait pareil. Ce Prélat mourut en 1298.

Les autres Ouvrages qu'il avoit composés, & dont il nous donne lui-même le Catalogue, dans ſa Chronique, ſont depuis long-tems entre les mains des Sçavans; cette Chronique n'avoit point encore vû le jour; quoiqu'il y ait des choſes très-curieuſes & propres, ſur-tout à éclaircir l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Gênes, dont il oublie cependant quelques Evêques, elle eſt remplie de tant de fables, de digreſſions & de bévûës que M. Muratori n'a pu prendre ſur lui de nous la donner toute entiere; mais dans la crainte qu'on ne l'accusât de ſacrifier à ſon propre goût les endroits qu'il retranche, il a pris la précaution d'en donner le précis dans des Notes.

2°. Un Poëme ſur ce qui s'eſt fait à Milan ſous Othon-Viſconti Archevêque de cette Ville, par Stephanardus de Vicomercato de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Cet Auteur étoit de Milan, d'une famille qui eſt encore aujourd'hui fort diſtinguée, les liaiſons qu'il avoit avec Othon-Viſconti, le premier qui a jetté les fondemens de la grandeur où cette famille eſt parvenuë depuis, l'engagerent à écrire ce qui s'étoit paſſé de ſon tems àMilan. Ce Prélat, après en avoir chaſſé les Seigneurs Della-Turre, ſe rendit maître du temporel & du ſpirituel de cet Etat en 1277. & vécut juſqu'en 1295. comme on le voit dans ſonEpitaphe. Sthephanardus a décrit cet évenement avec exactitude, & M. Muratori aſſure qu'il y a peu d'Hiſtoriens qui parlent plus judicieuſement que lui de ce qui regarde le Milanois. Sa verſification n'eſt pas mauvaiſe, ſi on a égard au tems où il vivoit. Il mourut en 1297.

M. Muratori avoit déja donné au public ce Poëme dans le troiſiéme Tome de ſes Anecdotes, mais aſſez imparfait. Il nous le preſente aujourd'hui plus exact & enrichi de Notes, il avoüe cependant qu'il y a encore quelques lacunes & quelques endroits obſcurs, ſur leſquels

il n'a répandu aucunes lumieres, soit parce qu'il a craint d'ennuyer le Lecteur en multipliant ses remarques, soit même par l'impossibilité où il s'est trouvé de rien dire qui le contentât.

3°. *Pomarium Ravennatis Ecclesiæ*, ou Histoire Universelle depuis l'an 700. jusqu'à l'an 1297. L'Auteur, à qui les Manuscrits donnent le titre de Ricobaldo de Ferrare, & & auquel Jerôme Rubeus dans son Histoire de Ravenne, ajoûte, sans nous en apporter de preuve, le nom de Gervais avec la qualité de Chanoine de Ravenne, avoit commencé son Ouvrage avec la naissance du monde. Malgré l'érudition de Ricobaldo, comme dans tout ce qui regarde les anciens tems, il n'avoit fait suivant la coûtume des Sçavans de ce siécle que copier sans discernement ceux qui l'avoient précedé, l'habile Editeur a suprimé une compilation si ennuyeuse pour se borner à ce que l'Auteur a de curieux, & d'interessant. Dans les tems qui approchent de celui où il vivoit, il n'y a personne qui ne sente la superiorité qu'il a sur tous les autres Historiens de ce siécle, soit pour le fonds des choses, soit par la maniere même de les raconter. On y lira sur-tout avec plaisir ce qu'il rapporte de la grossiereté des mœurs des Italiens en l'année 1234.

Cette Edition étoit déja prête à voir le jour, lorsque Monsieur Muratori apprit qu'il avoit été prévenu par Jean-George Eccard qui a inseré notre Auteur dans le premier Tome de la Collection des Ecrivains du moyen âge, imprimée en 2 Tomes à Leipsic sur un Ms. de la Bibliotheque du Duc de Volfenbutel.

Il y a joint deux autres Ouvrages, le premier sous le titre de Compilation Chronologique depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 1313. Ce n'est que l'abregé du *Pomarium*, & presque toûjours avec les mêmes expressions dont Ricobalde s'étoit servi, ce qui a engagé M. Eccard à l'attribuer à cet Auteur. Le second Ouvrage est une Chronique composée par le Chevalier Jean-Philippe de *Lignamine* de Messine, Imprimeur Romain, qui a continué cette Compilation jusqu'à l'an 1469. il la fit imprimer à Rome en 1474. & la dédia au Pape Sixte IV. auquel il étoit attaché. M. Muratori a cru qu'on reverroit ici ces trois Auteurs avec d'autant plus de plaisir que le Ms. d'Est qu'il a suivi dans cette nouvelle Edition est plus complet, & plus correct que ceux dont M. Eccard s'est servi. Il releve même une erreur assez considerable dans laquelle ce Sçavant est tombé.

4°. La Chronique des Empereurs Romains depuis Charlemagne jusqu'à Othon IV. traduite en Italien par le Comte Mathieu-Marie Bojardo-Ferrarois sur le Latin de Ricobaldo aussi Ferrarois.

M. Muratori avoüe que quelques recherches qu'il ait faites, Jamais il n'a pu trouver le prétendu original Latin de cette Histoire; il lui paroît même très-probable que

leBojardo en est le véritable Auteur, & qu'il ne l'a mise sous le nom de Ricobalde que pour mieux accréditer les fables dont elle est remplie. Aussi M. Muratori, avoüe-t-il qu'il a long-tems balancé à la tirer des ténebres où jusqu'alors elle avoit été ensévelie. Il convient que l'ordre des tems y est par-tout renversé, que les Généalogies des familles y sont confonduës, que le Bojardo est aussi Poëte dans cette Chronique qu'il l'est dans son Roland amoureux, *Orlando Innamorato*, en un mot que les erreurs y fourmillent. *Citius*, dit-il, *Augiæ Stabulum, quam Ricobaldi Librum purgares*, il demande cependant qu'il lui soit permis de la donner comme un Roman, ou comme il s'exprime encore *veluti Corvo inter Olores locum dare.* On aura du moins le plaisir d'y voir les sources où leBojardo même & l'Arioste ont puisé les avantures extraordinaires, & les noms chimeriques de ces Princes fameux dont ils ont bigarré leurs Ouvrages, car ils ne sont pas les Auteurs de ces fictions, elles avoient été forgées long-tems avant eux.

On ne sçait au juste en quel tems notre Auteur publia cette Histoire. Il faut qu'il l'ait écrite entre l'année 1471. que le Duc de Ferrare, Hercules Marquis d'Est, auquel il la dédia, a commencé de regner, & l'année 1494. que le Bojardo mourut, il avoit été en grande considération sous les Ducs de Ferrare, qui le firent Gouverneur de Regio. Cet Ouvrage a été imprimé sur un Mf. de la Bibliotheque des Religieux Camaldules deRavenne, & on en a retranché tout ce qui précéde le tems de Charlemagne.

5°. L'Histoire de l'Hérésiarque Dulcin de Nouarre depuis 1304. jusqu'en 1307. par un Auteur contemporain.

On doit cette Histoire à l'attention de M. Sassi, qui l'a tirée de la Bibliothéque Ambroisienne, & qui y a ajoûté quelques notes.

Il est surprenant que cet Auteur, qui ne parle jamais de Dulcin ni de ses sentimens qu'en y joignant les épitétes de détestable & d'abominable, & qui les raconte en détail, ne dise pas un seul mot des affreuses impudicitez dont ce chef d'hérésie & ses Sectateurs ont été accusés. M. Muratori convient que le bruit public grossit souvent les crimes de ces sortes de gens, mais cependant il croit qu'on ne peut s'empêcher de croire Eymeric qui rapporte qu'ils prétendoient que tout devoit être commun, même jusqu'aux femmes mariées; la même chose est confirmée par S. Bonaventure, Bernard de Luxembourg, Blondus & plusieurs autres.

6°. Une Addition à l'Histoire précedente tirée encore de la Bibliothéque Ambroisienne

L'Auteur qui l'a écrite parle comme témoin oculaire, il nous donne l'extrait de trois Lettres que ce fanatique avoit adressées à tous les Fidéles de J.C. On y voit que Dulcin se donnoit pour Prophete, & qu'il prétendoit prouver entr'autres, par differens Textes de l'E-

criture que le Pape, les Evêques, les Cardinaux & sur-tout les Freres Mineurs & les Prêcheurs qu'il haïssoit mortellement, devoient périr par l'épée du Seigneur, quand j'écris ceci en 1316. dit l'Auteur, il y a dix ans que le tems qu'il avoit marqué pour l'accomplissement de ces Propheties, est passé. Il rapporte en 20. articles les principales erreurs de Dulcin; le précis du quinziéme qui est exprimé en termes qui pourroient allarmer la pudeur, est que toutes sortes de libertez étoient permises aux deux sexes l'un avec l'autre; l'Auteur avoüe néanmoins qu'il étoit fort difficile de sçavoir exactement les erreurs de ces Hérétiques, parce qu'ils croyoient qu'il leur étoit permis de se parjurer pour cacher leurs vrais sentimens.

7°. Une Chronique de Florence, écrite en Italien par Dino-Compagni depuis l'an 1280. jusqu'à l'an 1312. M. Muratori s'étonne qu'un Auteur déja connu, & dont les Academiciens de la Crusca ont employé plusieurs expressions avec éloge dans leur Dictionnaire, n'ait point encore trouvé d'Editeur moins ancien que Ricordano-Malespini; & posterieur à Villani qui ont aussi composé l'Histoire de Florence, M. Muratori le préfére d'ailleurs à ces deux Historiens.

Dino-Compagni fut élevé aux premieres dignitez de sa patrie & surtout à celle de Gonfalonier de Justice. On n'est point assuré de l'année de sa mort. Il a continué sa Chronique jusqu'en 1312. mais il a vécu plus long-tems, puisqu'il fit depuis ce tems-là un Discours au Pape Jean XXII. qui est imprimé; il nous reste quelques-unes de ses Poësies, qui montrent qu'il étoit aussi bon Poëte que bon Historien. Il étoit d'un caractere si plein de moderation, qu'on ne sçauroit deviner par la maniere dont il raconte les choses, s'il étoit Gibelin.

8°. Un Synode tenu à Bergame l'an 1311. par Caston, ou Casson, Archevêque de Milan, ce Prélat vivoit dans le tems où le Milanois étoit désolé par la faction des Guelphes & des Gibelins, il souffrit beaucoup de leur animosité. Après avoir été chassé de son Siége par Gui della Turre, un de ses proches parens, qui étoit le chef du parti des Guelphes, & retabli ensuite par l'Empeur Henri de Luxemboug, il fut obligé de s'exiler lui-même, & il mourut Patriarche d'Aquilée. Il est aisé d'appercevoir qu'au milieu de ces troubles les biens des Ecclesiastiques étoient souvent exposés au pillage; il n'est donc pas surprenant que la plûpart des Canons, ou plûtôt des *Rubriques* de ce Concile, car c'est ainsi qu'ils sont intitulés, établissent des peines contre ceux qui violeront les immunitez Ecclesiastiques; dans un Canon où la modestie est recommandée aux Clercs, il leur est défendu de porter le capuce sur la tête comme les Laïques; & on leur enjoint au contraire de le laisser tomber sur les épaules, & de ne se couvrir que d'un bonnet *Biretum*, usage que nos Prélats, ont encore conservé.

M. Saſſi n'ayant pu retrouver les Actes originaux de ce Concile qu'on conſervoit autrefois dans les Archives de l'Archevêché, a cru rendre un ſervice important à l'Egliſe de le faire imprimer ſur une copie qui ſe trouve dans la Bibliothéque Ambroiſienne, mais dans laquelle on a omis les ſignatures des Evêques qui y aſſiſterent. Il y a lieu de croire que Caſſon fit tenir ce Synode à Bergamme, dans un tems où il étoit chaſſé de ſa Ville Archiepiſcopale.

9°. La Chronique de Frere François Pipin de l'Ordre des Prédicateurs. Son Hiſtoire remonte juſqu'à l'origine des Rois de France & va juſqu'environ l'an 1314. qui eſt le tems où l'Auteur même vivoit, mais comme depuis ce ſiécle juſqu'au 12e, il ne fait que copier pour ainſi dire mot pour mot Eginard, Hugue de Flavigny, Sigebert, le faux Turpin, Landulphe l'ancien, Martinus, Polonus, Guillaume de Mameſbury, Vincent de Beauvais & pluſieurs autres Ecrivains, tant bons que mauvais, M. Muratori a cru que le Lecteur aimera mieux chercher l'Hiſtoire de ces tems dans les ſources que dans les ruiſſeaux, ainſi il a ſupprimé tout ce qui précéde l'an 1176. il aſſure même que ſi dans les premiers Tomes il a eu l'indulgence d'inſerer en entier les Ouvrages de quelques-uns de ces honnêtes Voleurs, *honeſtos prædones*, qu'il n'en uſera plus ainſi à l'avenir. Du reſte, il ſe flatte que cette Hiſtoire dans l'état où il la preſente ne ſera pas moins utile qu'agréable aux Lecteurs, il s'excuſe d'y avoir laiſſé quelques traits répandus dans le peuple par les ennemis de certains Papes. Il preſume que perſonne ne ſera ni aſſez délicat pour en être choqué, ni aſſez foible pour rien perdre en les liſant du reſpect que tous les Catholiques doivent au Saint Siége.

10°. Une Chronique par un Auteur contemporain, depuis l'an 1038. juſqu'à l'an 1309. tirée d'un Mſ. de la Bibliotheque d'Eſt : ce qui regarde Parme, & les autres Villes Voiſines y eſt décrit avec un air de candeur & de vérité qui prévient en faveur de l'Auteur. Il eſt vraiſemblable qu'il vivoit ſur la fin du 13e ſiécle & au commencement du 14e ; car il parle alors comme témoin oculaire.

11°. Relation du Voyage de l'Empereur Henri VII. en Italie, écrite & dédiée au Pape Clement V. par Nicolas Evêque de Buthroto dans l'Albanie. Il nous apprend lui-même qu'il étoit de l'Ordre des Freres Prêcheurs ; M. Baluze qui ſur un Mſ. de la Bibliotheque du Roi, l'avoit déja fait imprimer dans le ſecond Tome des Papes qui ont ſiégé à Avignon, croit qu'il étoit Allemand. L'Empereur l'honoroit de ſa familiarité, & ce Prélat mérite d'autant plus de confiance qu'il ne raconte que les choſes qu'il a vûës, & ſouvent même qu'il a traitées, depuis l'an 1310. juſqu'à l'an 1313.

12°. L'Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé en Italie depuis 1250. juſqu'en

1318. par Ferretto de Vicence, imprimée pour la premiere fois sur un Mſ. de la même Ville : Voſſius parle de cet Auteur dans ces Hiſtoriens Latins ; il le compte avec juſtice parmi ceux qui avec Petrarque qu'il a précédé cependant, tirerent les Lettres de la barbarie où elles étoient enſevelies. Il avoit compoſé quelques autres Ouvrages dont Jean-Baptiſte Pajarin ancien Hiſtorien de Vicence, nous a conſervé le Catalogue, parmi leſquels il y a pluſieurs Poëſies. De ce dernier genre, il ne nous reſte aujourd'hui qu'un Poëme à la loüange du grand Cané-Scaliger, & des vers ſur la mort de Benevenuto de campéſe. On les trouvera à la fin de cette Hiſtoire. Elle commence à la mort de l'Empereur Fréderic II. & continue juſqu'en 1318. M. Muratori ſoupçonne que nous ne l'avons pas toute entiere, & ſe plaint que les deux Mſſ. ſur leſquels il a travaillé ſoient ſi imparfaits, qu'après en avoir corrigé une infinité d'erreurs & d'omiſſions il ait été obligé d'y en laiſſer encore beaucoup. Ferretto paroîtra ſans doute trop amer & trop mordant, & beaucoup plus diſpoſé à blâmer qu'à loüer. Preſque tous les Princes dont il parle, ſans même en excepter les Souverains Pontifes, ont été, ſi on l'en croit, ou des Tyrans, ou des gens ſans foi, mais il faut conſiderer qu'au milieu des violences & des troubles cauſés par la faction des Gibelins & des Guelphes, il étoit preſque impoſſible à ceux qui gouvernoient, d'uſer de remedes ordinaires & moderés. On ne ſçait rien en particulier de notre Auteur ſinon qu'il écrivoit ſon Hiſtoire environ vers l'an 1328.

13°. Un Poëme du même Auteur ſur l'origine des Scaligers écrit environ vers l'an 1329. & adreſſé au grand Cané-Scaliger ou della Scala, Seigneur de Véronne, de Vicence & de Padoüe ; Ferretto dans le 6e Livre de ſon Hiſtoire l'accuſe de cruauté & d'avarice ; mais ici perſuadé apparemment que les loüanges des Poëtes ne tirent point à conſequence, il nous le repreſente comme un Prince capable de ſervir de modéle à tous les autres. Son Poëme eſt diviſé en quatre Livres. Quoique les vers en ſoient plûtôt enflés que nourris à la maniere de Lucain, de Stace & de Claudien, qu'il n'y ait aucune variété dans leur nombre, & qu'il ſoit rempli de digreſſions inutiles, c'eſt toûjours beaucoup que d'avoir fait de tels vers dans un pareil ſiécle.

14°. Une Hiſtoire de la ſituation, de l'origine des habitans de Milan & de leurs actions ſous le regne d'Henri VII. depuis l'an 1307. juſqu'à l'an 1313. par Jean de Cermenate Notaire de Milan. M. Muratori avoit déja donné cette Hiſtoire au public dans le ſecond Tome de ſes Anecdotes, la beauté & la netteté du ſtyle de cet Hiſtorien, le bon goût qu'on y remarque, & qui annonce le ſiécle de Petrarque, la part qu'il eut en qualité de Sindic de Milan aux affaires dont il traite, ont obligé M. Muratori de le

réimprimer ici. On voit par un passage de Gualvancus de la flamma dans son *Manipulus Florum* que Jean de Cermenate vivoit encore en 1330.

TRAITE' DU SUBLIME, A MONSIEUR DESPREAUX.

Où l'on fait voir ce que c'est que le Sublime, & ses differentes especes; Quel en doit être le stile. S'il y a un art du Sublime, & les raisons pourquoi il est si rare. Par M. Silvain, *Avocat en Parlement.* A Paris, chez Pierre *Prault*, Quai de Gêvres, au Paradis. 1732. vol. *in*-12. pp. 430.

ON s'étonnera sans doute, que ce Livre, qui paroît aujourd'hui pour la premiere fois, soit addressé à M. Despreaux; mais il faut sçavoir (comme en avertit le Libraire) qu'il *fut achevé dans les premiers mois* de 1718. & que c'est ce qui *se peut justifier par le témoignage de plusieurs personnes de mérite qui lurent cet Ecrit en ce tems-là*; *l'Auteur ayant toûjours eu ce respect pour le public, de ne lui rien donner qu'après l'avoir fait examiner auparavant par des gens de bon goût & d'une saine critique.*

Horace veut qu'on laisse reposer un Ouvrage neuf ans avant que de le publier, mais celui-ci, comme on voit, en a reposé quinze.

Plusieurs raisons ont engagé M. Silvain à écrire sur le Sublime: la principale est, qu'il n'y a point, selon lui, de matiere plus importante & en même tems plus ignorée que celle-ci:

Quant à l'importance, il prétend que de toutes les parties de la Rhetorique, il n'en est aucune qui ait tant de rapport à la morale que le Sublime, parce qu'il n'en est aucune, dit-il, *qui soit plus capable de faire sentir à l'homme sa grandeur naturelle, non seulement parce que le Sublime éleve l'ame, & qu'il la remplit d'une fierté noble qui vient de la vertu & de la magnanimité, mais encore parce qu'il nous fait reconnoître que ce Sublime si merveilleux qui nous ravit, a sa principale source dans notre cœur.*

» Quand par tout mon discours, » *dit M. Silvain*, je ne ferois que » rappeller mes Lecteurs, pour » quelques tems, à leur cœur & à » leur esprit, en leur inspirant » quelque amour pour une chose » aussi noble que le Sublime, & ce » qui le produit, je me croirois » assez bien payé de ma peine.

Tel est le motif qui a porté notre Auteur à faire le Traité dont nous allons rendre compte: ce Traité comprend trois parties: dans la premiere, M. Silvain définit d'abord le Sublime, puis il en marque les differentes especes. Il essaye de montrer dans la seconde, que le Sublime ne consiste pas en plusieurs choses où on l'a fait consister jusqu'aujourd'hui. Il expose dans la troisiéme quelques méprises qu'il attribue à Longin, puis il examine quel doit être le style du Sublime; s'il y a un art du Sublime, & enfin

par quelles raisons le Sublime est quelque chose de si rare.

Quant à la définition du Sublime, elle n'est point facile à faire : & comme le remarque notre Auteur, les doutes de la Bruyere & de plusieurs autres grands hommes, sur ce sujet, font bien voir que le Sublime est quelque chose de très-obscur & de très-inconnu. Longin le définit, *ce qui enleve, transporte, entraîne*; mais M. Silvain appelle cette prétendue définition, un éloge plûtôt qu'une définition, & il observe qu'un raisonnement vif & pressant, un recit animé, une passion bien touchée, peuvent transporter & entraîner, sans être sublimes. Qu'est-ce donc que le Sublime? Le voici, selon l'idée de notre Auteur : *C'est un Discours d'un tour extraordinaire, qui, par les plus nobles images, & par les plus grands sentimens, dont il fait sentir toute la noblesse par ce tour même d'expression, éleve l'ame au-dessus de ses idées ordinaires de grandeur, & qui, la portant tout à coup, avec admiration à ce qu'il y a de plus élevé dans la nature, la ravit, & lui donne une haute idée d'elle-même.*

M. Silvain explique toutes les parties de cette définition; premierement, il dit que *le Sublime est un discours*, pour distinguer le Sublime dont il parle d'avec celui des mœurs qui est, dit-il, tout entier dans les mœurs, dans les actions héroïques, & dans les plus nobles mouvemens du cœur considerés en eux-mêmes.

De ce que le Sublime est appellé ici un Discours, il sembleroit qu'il ne consisteroit que dans les paroles, mais notre Auteur va au-devant de cette pensée, en déclarant que le Sublime *est tout à la fois & dans les choses & dans les paroles choisies & tournées d'une certaine maniere.*

Il dit en second lieu que, le Sublime est un discours d'un *tour extraordinaire*, & il avertit qu'il entend par-là, *un tour vif & animé; mais d'une vivacité singuliere & propre à cette espece de discours.*

Pour montrer combien ce tour extraordinaire est essentiel au Sublime, il demande d'où vient que ce trait, *Dieu dit que la lumiere soit faite, & la lumiere fut faite*, est sublime; tandis que cet autre, *le Souverain arbitre de la nature, d'une seule parole a formé la lumiere*, ne l'est pas; quoique au fonds, ils disent tous deux la même chose? Il répond que c'est que ce dernier ne contient qu'un recit tout pur, tout uni, & sans mouvement; au lieu que le premier a un tour vif, animé & extraordinaire; Moyse, dit-il, y peint la chose aux yeux & en fait une image si vive qu'on y voit tout à coup & l'action divine & la vitesse de l'action; ensorte qu'au moment même où le Seigneur dit que la lumiere se fasse, la lumiere se trouve faite. Voilà, s'écrie M. Silvain, ce qui éleve l'ame avec admiration, voilà ce qui touche & ce qui entraîne, au lieu qu'on n'est point touché de l'autre exemple.

Notre Auteur remarque à ce sujet, que si quelqu'un disoit de lui-même : On ne doit point me pleu-

rer mourant pour mon Pays, personne ne feroit fort élevé, ni fort ému de ce discours; mais que dans Corneille, Horace vienne à dire :

Quoi! vous me pleureriez mourant pour mon Pays!

On est ravi, on est transporté à la vûë de ce trait, *qui étale si vivement la magnanimité de ce Héros.*

M. Silvain dit en troisiéme lieu que le Sublime fait sentir toute la grandeur des objets & des sentimens par ce tour même d'expression; il justifie sa proposition en faisant remarquer que lorsque ce tour extraordinaire ne se trouve point dans le discours, on n'y trouve plus le Sublime.

Il ajoûte en quatriéme lieu, que ce Sublime éleve l'ame. Pour le prouver il observe que tout discours étant destiné à faire quelque impression dans l'esprit,& le Sublime, selon l'idée même que ce mot presente, n'étant pas *fait* sans doute,pour émouvoir les passions,pour instruire, ni pour convaincre la raison, il s'ensuit qu'il ne lui reste plus que d'élever l'ame.

La quatriéme partie de la définition que nous venons de rapporter du Sublime, est, qu'il éleve l'ame *au-dessus de ses idées ordinaires de grandeur*; comment cela? M. Silvain en donne deux raisons: il tire la premiere, du terme même de *Sublime*, qui marque, dit-il, tout ce qu'il y a de plus *élevé*: il tire la seconde de la nature de l'esprit humain : l'homme est grand & fait pour la grandeur; & lorsque dans des objets où il n'avoit apperçu qu'une grandeur commune, le Sublime vient à lui en presenter une extraordinaire, & à la lui presenter dans un point de vûë avantageux, l'ame est alors ravie & transportée, elle s'éleve tout à coup à ce grand objet qui la frappe; ensorte que le Sublime, dont le propre est d'élever les esprits d'une maniere proportionnée à leur nature, ne seroit pas Sublime, s'il ne les élevoit au-dessus de leurs idées ordinaires de grandeur; d'*où s'ensuit également*; conclut notre Auteur, 1°. *qu'il n'y a que ce qui se trouve de plus élevé dans les plus grands objets, qui puisse être la matiere du Sublime*, 2°. *que cette quatriéme partie de la définition, est indubitable*; sçavoir, que ce Sublime éleve l'ame *au-dessus de ses idées ordinaires de grandeur.*

La cinquiéme partie de la même définition, est que l'ame ainsi élevée, se porte à ces grands objets *avec admiration* : ce qui, dit M. Silvain, n'a pas besoin de preuve, parce que l'admiration est l'effet naturel & inséparable de la vûë des choses extraordinairement grandes, & par consequent du Sublime, qui en doit être la plus vive & la plus noble image.

Reste à expliquer le dernier point de la définition, sçavoir, que l'admiration & les grands sentimens par lesquels l'ame se porte à ces grands objets, *lui donnent une haute idée d'elle-même.*

M. Silvain dit que cette haute idée, qu'il prétend que l'ame conçoit d'elle-même à l'occasion de

Sublime, ne vient point de ce qu'elle s'imagine alors, comme l'a cru Longin, *avoir produit ce qu'elle vient seulement d'entendre.* Il trouve que c'est-là un trop foible motif; il ajoûte que l'ardeur & la rapidité des mouvemens de l'ame *n'ont garde de lui laisser le loisir & la liberté de reflechir ainsi sur les qualitez du style.* D'où vient donc à l'ame ce haut sentiment d'elle-même? » C'est, » *dit M. Silvain*, qu'elle conçoit, » par la noblesse de ses idées & de » ses mouvemens, jusqu'à quel » point elle peut s'élever; quelle » est, par consequent, la grandeur » & l'excellence de sa nature, & » combien elle est capable des plus » grandes pensées & des plus hé» roïques sentimens.

Voilà ce que c'est que le Sublime, selon M. Silvain. Il s'agit à present d'en marquer les differentes especes, & c'est ce qu'il essaye de faire dans le reste de la premiere partie: il avertit au reste que quand il parle de plusieurs especes de Sublime, c'est pour se rendre plus clair, & pour s'accommoder à la portée de tous les Lecteurs; car il déclare que le Sublime est unique, & ne souffre point de division. Mais comme par rapport à la nature des divers objets qui lui servent de matiere, il peut être consideré differemment, M. Silvain prétend qu'on peut diviser le Sublime en deux especes, sans qu'il y en puisse avoir davantage.

Le Sublime dans le discours est l'expression d'une grandeur extraordinaire; or cette grandeur ne se peut trouver que dans les sentimens du cœur de l'homme, ou dans les autres objets de la nature, soit animés, soit inanimés. Cela posé, il ne peut y avoir, selon notre Auteur, que deux especes de Sublime, l'une qui regarde les sentimens & l'autre qui regarde les choses. Il appelle la premiere espece, le *Sublime des sentimens* & la seconde, *le sublime des images*, ce n'est pas, dit-il, que les sentimens ne presentent aussi en un sens, de nobles images, *puisqu'ils ne sont Sublimes que parce qu'ils exposent aux yeux, l'ame & le cœur de l'homme dans leur plus haute élevation. Mais comme le Sublime des images peint seulement un objet sans mouvement, & que l'autre Sublime marque un mouvement du cœur, & un mouvement actuel, il a fallu distinguer ces deux especes, par ce qui domine en chacune.*

Nous croyons avoir donné une suffisante idée de ce que notre Auteur pense de la nature du Sublime. Il est tems à present d'entrer dans quelque détail des deux especes de Sublime dont il vient de parler.

M. Silvain établit d'abord 1°. que tous les grands objets de la nature peuvent être le sujet du Sublime des images, 2°. Que non seulement les choses, mais encore les personnes, leurs qualitez, leurs vertus & sur-tout leurs grandes actions peuvent être le sujet de ce Sublime, 3°. Qu'il s'ensuit de-là que rien n'est plus sublime que ce trait dont il a déja parlé plus haut: *Dieu dit: Que la lumiere se fasse, & la lu-*

miere fut faite. Il obſerve qu'on ne voit de pareilles expreſſions que dans l'Ecriture, ſi ce n'eſt, dit-il, qu'on voulut mettre de ce rang un vers d'Homere qui ſemble avoir quelque choſe d'approchant : c'eſt dans l'endroit où Thétis va prier Jupiter de venger Achile ſon fils, qu'Agamemnon avoit outragé. Jupiter dit à cette Déeſſe : Je le comblerai de gloire & pour vous en aſſurer, je vais faire un ſigne de tête, qui eſt le gage le plus certain de la ſoi de mes promeſſes.

Il dit : Du mouvement de ſa tête immortelle
L'Olimpe eſt ébranlé.

M. Silvain fait diverſes reflexions ſur ce paſſage, il le trouve d'une grande beauté ; mais il remarque que l'Olimpe ébranlé n'eſt pas quelque choſe de comparable à la production d'un être auſſi merveilleux que la lumiere. » Moyſe, » *dit-il*, fait voir qu'en Dieu, parler & créer, n'eſt que la même choſe ; ce qui convient à » un Dieu, & ne convient qu'à » lui ſeul ; au lieu qu'il faut que » Jupiter agiſſe corporellement » pour ébranler le Ciel; or une telle action peut convenir à l'homme.

Notre Auteur avoüe cependant qu'il n'y a aucun homme qui ait aſſez de force pour ébranler une voute comme celle du Ciel, mais il dit que cette force n'eſt pas contraire à la nature de l'homme, & que Dieu ſans changer l'eſſence de l'homme, pourroit augmenter aſſez les forces humaines pour ce grand effort.

M. Silvain demeure néanmoins d'accord que cet endroit d'Homere eſt ſublime, auſſi-bien que celui-ci qui eſt cité par Longin.

Neptune ainſi marchant dans ces vaſtes campagnes,
Fait trembler ſous ſes pieds & forêts & montagnes.

Mais il eſt ſans comparaiſon plus touché du paſſage ſur la lumiere & de quantité d'autres ſemblables qui ſe trouvent dans l'Ecriture, tels que ſont, par exemple ;

Il parle, les vents accourent, & les flots de la mer s'élevent.
Il change l'Aquilon en Zéphir, & les flots ſe taiſent.
Il parla avec ménaces à la mer, & elle fut ſechée.
Il a jetté ſes regards & les Nations ont été diſſipées.
J'ai parlé, où ſont-ils ?

Dans tous ces exemples, ce qui produit le Sublime, c'eſt ſelon la remarque de notre Auteur, *l'image de ces actions merveilleuſes, celle des effets qu'elles produiſent & de la facilité avec laquelle elles ſe font, parce que tout cela éleve l'ame, & l'éleve au-deſſus de ſes idées ordinaires de grandeur.*

On ne s'attendroit pas à voir ici M. Silvain en parlant d'un paſſage de l'Ecriture lequel eſt aſſez ſemblable à ceux-là, déclarer néanmoins

moins qu'il n'y apperçoit pas de Sublime. C'est celui où David dit : *J'ai vû l'impie dans la gloire, & plus élevé que les cédres ; j'ai repassé, & il n'étoit plus : je n'ai pas même trouvé le lieu où il étoit.*

» Je vous avoüe, *dit M. Silvain*, » que ce passage ne me paroît pas » sublime, quoique j'en aye été » frappé si terriblement, qu'il n'y » en a presque point dans l'Ecritu- » re, dont je sois plus touché.

La raison que notre Auteur apporte pour justifier là-dessus son sentiment, ne paroîtra pas peut-être moins singuliere. » J'ai cher- » ché quelque tems, dit-il, la rai- » son de cette diversité de senti- » mens, & enfin j'ai trouvé que cet » endroit étonne & effraye plus » qu'il n'éleve l'ame. Car il me » semble qu'il y a bien de la diffe- » rence entre ce qui étonne & ce » qui se fait admirer.

M. Silvain, comme on voit, ne trouve pas que cet exemple presente rien qui éleve l'ame ; nous ne garantissons pas que bien des Lecteurs ne trouvent au contraire qu'il éleve infiniment l'ame, en lui representant d'une maniere si vive le néant des grandeurs humaines & la faisant remonter par-là au souverain être. Ce que notre Auteur ajoûte pour justifier la difference qu'il veut qu'on mette entre ce qui étonne & ce qui se fait admirer, ne trouvera peut-être pas moins de contradicteurs.

» Il dit que l'admiration est toû- » jours accompagnée de joye & de » plaisir ; que l'étonnement au con- » traire abat, & est suivi de crainte, » & par consequent de tristesse.

M. Silvain ne peut cependant s'empêcher de reconnoître que *cette image de l'impie anéanti, est vive & énergique, que c'est une pensée forte* ; mais il soûtient qu'elle n'est pas sublime, & qu'afin qu'elle le fût, il faudroit que dans le tems qu'on voit cette étrange destruction de l'impie, on vît en même tems l'action de celui qui en est l'Auteur. On dira sans doute qu'on entrevoit suffisamment ici l'action de Dieu ; mais notre Auteur n'en convient pas, il veut qu'on la voye sensiblement comme on la voit dans le passage, *Dieu dit que la lumiere se fasse* ; il prétend qu'*alors l'éclat & la merveille de cette action, détournant les esprits de la consideration de cette destruction effrayante, les attireroit à soi, & les rempliroit de cette admiration qui est le propre du Sublime.*

Notre Auteur, après plusieurs autres reflexions, remarque que tout discours qui découvre, qui exprime, & qui peint quelque qualité & quelque mérite extraordinaire dans les personnes, ne peut manquer d'être Sublime. Il cite sur cela divers exemples & entre autres ceux-ci ; dont le premier regarde Jesus-Christ.

» O tout-puissant ! paroissez, » marchez & regnez par votre » beauté, vous ne devez vos admi- » rables progrès qu'à votre droite ; » votre Trône est éternel, & le » Sceptre de la Justice est le Scep- » tre de votre Empire.

L'Auteur reflechit sur toutes les

parties de ce discours, pour en faire voir le sublime ; après quoi il vient à ces paroles touchant le passage de la mer rouge :

La mer vit, & elle s'enfuit.

O mer, pourquoi fuyois-tu, & toi Jourdain pourquoi remontes-tu vers ta source ?

Il remarque qu'on apperçoit dans ces paroles, une image de la grandeur, de la gloire, & de la Majesté de Dieu, n'y ayant qu'un Dieu qui par sa seule presence puisse faire ainsi fuir les mers & remonter les fleuves. Homere dit en parlant de Neptune :

Il attele son char, & montant fierement,
Lui fait fendre les flots de l'humide élement.
Dès qu'on le voit marcher sur ces liquides pleines,
D'aise on entend sauter les pesantes Baleines.
L'eau frémit sous le Dieu qui lui donne la loi,
Et semble avec plaisir reconnoître son Roi.

M. Silvain fait le parallele de ce passage avec celui qu'il vient de rapporter, & il observe que ni les eaux qui s'entr'ouvrent & font une espece de frémissement sous un char, sous un vaisseau, ni les baleines qui sautent d'aise à la vûë d'un objet agréable, n'ont rien qui égale l'action des mers qui s'enfuient, & des fleuves qui remontent à leur source ; Que cependant comme c'est la vûë seule de Neptune qui excite ces mouvemens, & qui inspire de la joye aux Baleines & à la mer même, le passage d'Homere est sublime, parce qu'il donne une idée extraordinaire de la grandeur de Neptune, laquelle est ici representée non en elle-même, mais dans les effets que sa presence produit.

Notre Auteur dit la même chose de ce trait d'un Pseaume.

Les eaux vous ont vû, ô Dieu ! elles vous ont vû, & elles vous ont craint.

Mais il trouve que le langage des astres, exprimé dans le passage suivant, vaut bien à cet égard, la crainte & les mouvemens de la mer.

Les Cieux racontent la gloire du Seigneur, le jour le crie au jour, & la nuit à la nuit. Et le firmament publie qu'il est l'ouvrage de ses mains.

Ce sont là, dit notre Auteur, des images d'une justesse & d'une sublimité divine : *le jour le dit au jour.* Qui est-ce, continue-t-il, qui peut entendre cette voix & cet entretien sans être élevé avec transport & humilié tout ensemble ?

Si l'on apperçoit la grandeur de Dieu dans ce langage des astres, la terre, à ce qu'observe notre Auteur, fait concevoir par un effet contraire, la grandeur d'Alexandre : *La terre se tut à son aspect.*

Dans une Tragédie intitulée Séjan, laquelle, dit M. Silvain, n'a point paru, un flatteur veut exciter ce favori à executer le dessein qu'il avoit formé, de se saisir de l'Empire. Il commence par lui dire que les Romains lui rendoient les hon-

neurs qu'on ne rend qu'au Prince, après quoi il ajoûte :

Mais croyez-vous, Seigneur, qu'aveugles dans leur zéle,
Tant de soins par caprice échapent aux Romains ?
Leur cœur leur montre en vous, le maître des humains.
Par ce secret instinct, les ames entraînées,
Egalent leurs devoirs avec leurs destinées.

M. Silvain prétend que la grandeur personnelle de Séjan est peinte avec bien plus d'avantage par ces respects & ces sentimens des Romains, qu'elle ne le pourroit être directement & en elle-même.

Dans une autre Scéne de la même Piece, Tibere effrayé d'une conspiration & d'un soulevement qu'on lui fait craindre de la part des Romains, dit avec une fiere indignation :

Ils rougissent d'un joug qu'accepta l'Univers.

Notre Auteur demande là-dessus si ce trait échappé à Tibere, si *cette image des Romains opposés & superieurs à tout l'Univers, ne donne pas une très-grande idée de ce peuple* ? Après quoi il conclut qu'il est donc visible que les images les plus sublimes de la grandeur & de l'excellence des personnes, se tirent des mouvemens que ces qualitez excitent dans les autres.

Pour le confirmer davantage il cite ce transport qui commence un Cantique de Moyse ;

Cieux écoutez ma voix, Terre sois attentive : je vais invoquer le Seigneur.

Il trouve dans ce discours une idée de Dieu, beaucoup plus élevée, que si Moyse y parloit de Dieu en termes directs.

Il rapporte pour le même dessein ces belles paroles de Scipion répondant à Livie qui dans la même Piece qu'on vient de citer, exhorte Scipion à se dérober par la fuite à la fureur de Séjan son rival, pour se reserver par ce moyen à la gloire & aux grands exploits que son mérite & ses premieres actions faisoient attendre de lui aux Romains.

Est-ce donc en fuyant que l'on devient Héros ?
Commencerai-je ainsi ces glorieux travaux ?
Mais, Madame, en quels lieux voulez-vous que je fuye ?
Sera-ce dans l'Affrique enfin ou dans l'Asie ?
Quoi l'on me verra fuir au même endroit fatal
Où mes Ayeux jadis faisoient fuir Annibal ?
J'errerois en coupable à travers leurs trophées,
Et faisant voir en moi leurs vertus étouffées,
J'irois plus avili que ceux qu'ils ont vaincus
Consoler par mon sort, l'ombre d'Antiochus.

Le sentiment de M. Silvain sur

ces vers est qu'on y voit la gloire des Scipions exprimée avec une vivacité si extraordinaire, que l'ame de celui qui parle, élevée par la vûë de ce Héros, vous éleve aussi haut qu'elle-même, & par ce transport exposé d'une maniere brillante tous les Scipions comme environnés d'une foule d'autres grands objets, tels que Carthage détruite, Annibal fuyant, Antiochus vaincu, l'Afrique & l'Asie domptées.

Il se fait une objection à ce sujet: sçavoir, que l'exemple dont il s'agit, semble regarder plûtôt le Sublime des sentimens. Mais il soûtient que ce qui frappe & domine le plus dans ce discours, ne sont pas les sentimens du jeune Scipion; mais que c'est l'image noble de ses ancêtres, marquée par l'effet qu'elle produit dans le cœur du petit fils.

Pour confirmer sa pensée il examine en détail, ce passage d'Homere rapporté par Longin.

L'enfer s'émeut au bruit de Neptune en furie,
Pluton sort de son Trône, il pâlit, il s'écrie.
Il a peur que ce Dieu, dans cet affreux séjour,
D'un coup de son Trident ne fasse entrer le jour,
Et par le centre ouvert de la terre ébranlée,
En faisant voir du Stix la rive désolée,
Ne découvre aux mortels cet empire odieux
Abhorré des humains, & craint même des Dieux.

M. Silvain convient que la terreur d'un Dieu comme Pluton, sa pâleur, ses cris, l'impétuosité avec laquelle il s'élance de son Trône, la terre ébranlée, l'enfer émû, il convient que tout cela sont d'assez grands objets, mais que cependant si l'on y veut regarder de près, on trouvera que ce n'est pas là précisément ce qui frappe le plus; ces mouvemens ne servant qu'à faire voir toute la grandeur & toute la force de Neptune, ensorte que l'image de ce Dieu, laquelle éclate dans ces grands effets, & attire les yeux & l'attention, est ce qui renferme le Sublime. Cela posé, notre Auteur en fait l'application à l'exemple qu'il a rapporté de Scipion, c'est, selon lui, l'image de la vertu & de l'élevation des ancêtres de Scipion, qui touche & qui enleve principalement. Ce n'est pas qu'il ne trouve dans le jeune Scipion beaucoup de grandeur d'ame; il reconnoît même que le Sublime des sentimens est ici joint à celui des images, mais il en revient toûjours à dire que ce dernier domine, & que le premier ne sert qu'à donner à celui des images plus de relief.

M. Silvain cite un grand nombre d'autres exemples du Sublime des images. Nous nous contenterons de rapporter celui-ci.

Epictete fut Disciple d'un Maître violent qui lui donna un jour de grands coups sur une jambe: le Disciple se voyant rudement frappé, dit froidement à son maître: *Si vous continuez vous me casserez la jambe.* Le maître irrité de ce sang

froid, redoubla ses coups, & cassa la jambe à Epictete. Alors Epictete, sans s'émouvoir, dit à son maître : *Ne vous l'avois-je pas bien dit : Que vous me casseriez la jambe.*

Un Philosophe opposoit cette Histoire aux Chrétiens, en disant : *Votre Jesus-Christ a-t-il rien fait de si beau à sa mort*? Oui, dit S. Justin, *il s'est tû.*

Ces mots, remarque M. Silvain, *ne presentent-ils pas, non seulement l'image de la constance même, mais un cœur maître de la mort, & élevé au-dessus d'elle, jusqu'à ne s'en pas plaindre*?

Voilà un assez grand nombre d'exemples pour faire voir ce que notre Auteur pense du Sublime.

Il examine ensuite les raisons par lesquelles les exemples qu'il vient de citer, & les autres que nous avons passés, sont sublimes; puis il vient au Sublime des sentimens & à celui des mœurs.

Les exemples précedens sont sublimes, selon lui, parce que le tour extraordinaire qu'on remarque dans chacun de ces exemples, & qui vient d'un mouvement extraordinaire de celui qui parle, imprime dans l'esprit du Lecteur ou de l'Auditeur le même mouvement.

Un Chapitre entier est employé à justifier cette pensée; mais pour abreger nous reduirons à un seul exemple tout ce que notre Auteur dit là-dessus : ces paroles de Moyse, *au commencement Dieu créa le Ciel & la terre*, lesquelles sans doute comprennent aussi la création de la lumiere, ne sont qu'un simple recit où l'Historien parle sans aucune émotion. Si l'on disoit tout de même, *Dieu d'une seule parole créa la lumiere*, on parleroit aussi sans émotion : mais lorsque Moyse, pour exprimer la même chose, se sert de l'expression suivante : *Dieu dit, que la lumiere se fasse, & la lumiere fut faite*, il marque par ce tour animé, qu'il est émeu d'admiration, & ce mouvement, dont il paroît transporté, se communique à ceux à qui il parle, ensorte que leur ame est tout à coup ravie & élevée.

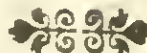
Quant au Sublime des sentimens, qui est ce qui constitue la véritable grandeur de l'homme, notre Auteur le fait consister en trois choses: 1°. à être élevé par une véritable magnanimité, au-dessus de la crainte de la mort: 2°. à être élevé au-dessus de ses passions: 3°. à l'être au-dessus des vertus communes.

Il examine ces trois points dans un grand détail, & les éclaircit par des exemples importans; une des choses qui lui paroissent mériter place avec le plus de justice, dans le sublime des sentimens, c'est le respect que les ames véritablement nobles, ont pour leur conscience, ensorte qu'elles ne consentent jamais à aucun mal, quelque secret qu'il puisse être. Notre Auteur met encore de ce rang, *la noble confiance dans les autres & en soi-même*; & comme il prévoit qu'on sera sans doute surpris qu'il mette ainsi au rang des sentimens sublimes, la *confiance qu'on a en autrui & en soi-même*, il demande qu'avant que de le condamner, on jette les yeux sur

l'exemple suivant :

Un homme fort pauvre , chargé de sa mere & d'une fille , avoit deux intimes amis. Etant sur le point de mourir , il fait son testament, & légue à l'un des deux amis *de nourrir sa mere*, & à l'autre de *dotter sa fille.* Les deux amis accepterent le legs , & l'executerent fidellement ; il semble d'abord , que la sublimité de sentiment soit ici toute de leur côté; point du tout ; M. Silvain prétend avec l'Historien qui rapporte ce fait, que *le procedé du Testateur est mille fois plus noble encore que la générosité des Légataires.* Et voici sa raison : c'est que , dit-il, *il faut avoir l'ame bien élevée & se sentir soi-même bien capable de ces sortes d'actions , pour les attendre , & pour les exiger si hardiment des autres.*

Nous finirons notre Extrait par l'article qui concerne le Sublime des mœurs : ce Sublime , selon M. Silvain , a cela de commun avec celui des sentimens , qu'il a sa source dans le cœur & dans la vertu ; mais du reste il est different & pour la maniere & pour l'effet. Dans le Sublime des mœurs , tel qu'on le voit aux Histoires Grecques & Romaines , ce sont , dit M. Silvain , les actions des grands hommes , leurs victoires , leurs bienfaits , leurs caracteres , leurs vertus & la suite de leur vie toute héroïque , qui touchent & qui ravissent , indépendamment du discours des Historiens ; ce qui est si vrai que quand on changeroit , le tour , le style & même le langage , pourvû qu'on rapportât fidellement leurs actions , elles toucheroient toûjours , & le Sublime des mœurs subsisteroit également. Voilà quant à la maniere , quelle est , selon notre Auteur , la difference du Sublime des mœurs , d'avec le Sublime des sentimens. Il prétend que ce Sublime des mœurs n'est pas moins different par rapport à l'effet: l'impression du Sublime des sentimens , est plus profonde , selon lui , plus vive , plus noble , & elle est toûjours aussi prompte que celle d'un éclair, au lieu que l'effet du Sublime des mœurs , est moins considerable , & plus lent , l'admiration que causent de simples recits , étant plus languissante & plus rare , parce qu'elle naît insensiblement , qu'elle se ralentit , & qu'elle semble se reposer en une infinité d'endroits qui ne sont pas propres à l'exciter : le principal but de notre Auteur est de bien faire connoître le Sublime dans le discours, nous avons vû en quoi il le fait consister; nous exposerons dans un autre Extrait la difference qu'il met entre ce Sublime & plusieurs choses dans lesquelles on le fait consister ordinairement.



RELATION HISTORIQUE DE L'ETHIOPIE OCCIDENTALE, contenant la Description des Royaumes de Congo, Angole & Matamba: traduite de l'Italien du P. Cavazzi *& augmentée de plusieurs Relations Portugaises des meilleurs Auteurs, avec des Notes, des Cartes Géographiques, & un grand nombre de figures en taille-douce. Par le R. P. J. B.* Labat, *de l'Ordre des Freres Prêcheurs.* A Paris, chez Charles-Jean-Baptiste *de Lespine* le fils, Libraire, ruë S. Jacques, vis-à-vis la ruë des Noyers, à la Victoire. 1732. *in*-12. 5. vol.

NOUS nous sommes engagés dans le dernier Journal à rendre compte de quelques traits de la Relation du P. Cavazzi qui regardent l'Histoire des trois Royaumes de Congo, d'Angole & de Matamba & des peuples Giagues.

Comme les habitans du Royaume de Congo n'ont sçu ni lire ni écrire avant l'entrée des Portugais dans ce Pays-là; on ne peut sçavoir d'une maniere assurée de quelle maniere s'est formé ce Royaume. Ce qui s'est conservé par tradition, c'est que les anciens habitans vivoient en forme de Republique, & que leur premier Roi s'appelloit *Luqueny*. *Nsa-cu-clau*, son ayeul du côté maternel avoit commencé en partie par adresse & en partie par force à se rendre maître des habitans de la Contrée, qu'il habitoit sur les bords du Zaire, & il avoit établi le Siége de ses Etats entre des rochers escarpés sur le bord de cette Riviere. *Eminia-n-zima*, gendre de *Nsa-cu-clau*, soûtint ce que son beau-pere avoit commencé. Un jour que ce Prince étoit absent du Fort où il avoit laissé son fils *Luqueny*, ce dernier voulut obliger une de ses tantes, sœur de son pere, à payer le tribut qu'on exigeoit des personnes qui passoient près de ce Fort. Cette femme, qui étoit grosse, reprocha à son neveu son avarice & son peu de respect pour elle. *Luqueny*, indigné de ces reproches, lui ouvrit le ventre, & fit ainsi mourir sa tante & le fruit qu'elle portoit. *Eminia-n-Zima* voulut à son retour punir son fils de cette barbarie, mais les gens qui crurent voir dans l'action cruelle du jeune homme quelque chose de martial, le retirerent d'entre les mains de son pere, le mirent à leur tête, & le nommerent *Mutina*, c'est-à-dire *Roi*.

Son armée s'augmenta peu à peu par les conquêtes; il se rendit maître de la Province qu'on nommoit alors *Npenpacassi*, & qui a pris depuis le nom de *Congo*, & il subjugua les Pays voisins; ayant choisi pour Capitale de son Empire la Montagne *Isolée*, où est encore aujourd'hui la Ville de Saint Salvador, il partagea ses Etats en differentes Provinces, dont les Gouverneurs firent de nouvelles conquêtes; de sorte que ses descendans possederent avec les trois Royaumes de Congo, d'Angole & de Matamba,

ceux de *Reamorlassa*, *Paghrlingi*, d'*Ansiqui*, d'*Asiacana*, de *Loango*, de *Chissama*, d'*Abondi*, d'*Agoi*, de *Caccongo*, & plusieurs autres.

Le P. Cavazzi ne marque aucunes circonstances qui puissent faire connoître en quel tems vivoit *Luqueny*. Il avoüe même qu'on ne peut connoître la suite de ses Successeurs, & que toute la tradition se borne sur ce point, à dire que les Rois qui regnoient à Congo & qui avoient perdu la portion la plus considerable de leurs Etats, lorsque les Portugais entrerent dans ce Pays-là, descendoient de *Luqueny*, de même que ceux qui y regnoient du tems du P. Cavazzi.

Les Portugais, qui en continuant leurs découvertes sur les Côtes d'Afrique en 1484. y établirent bien-tôt leur commerce, & y firent prêcher l'Evangile. Le Roi de Congo embrassa lui-même la Religion Chrétienne en 1490. & reçut au baptême le nom de Jean, & son fils aîné qui suivit son exemple, fut nommé Alphonse. Mais Panso-Aquitima, le second des fils du Roi de Congo, qui étoit ennemi déclaré des Chrétiens, engagea son pere à abandonner le Christianisme. C'est ce que dit le P. Labatte en suivant les Auteurs Portugais qu'il croit avoir été bien instruits de ces faits. Il abandonne en cet endroit le Pere Cavazzi qui prétend que ce Prince a continué jusqu'à sa mort à faire profession de la Religion Chrétienne.

Après la mort du Roi Jean, le Prince Pansa - Aquitama voulut s'emparer du Trône, mais le Prince Alphonse étant à la tête d'une petite troupe de Chrétiens, défit l'armée nombreuse de son frere, & fut reconnu pour Roi par toute la Nation. On dit que dans la bataille entre les deux Princes la Sainte Vierge parut à côté d'Alphonse, & S. Jacques devant lui. Il s'appliqua pendant son regne à faire fleurir dans ses Etats la Religion Chrétienne, & il eut la consolation de la voir embrasser par le plus grand nombre de ses sujets. D. Pierre I. fut l'héritier du Trône & des vertus de son pere. Il augmenta les fonds pour l'entretien des Eglises & des Missionnaires, & il favorisa beaucoup les Européens qui établirent dans le Royaume de Congo les arts qui y avoient été pour la plûpart inconnus jusqu'alors. Ce fut sous ce Prince que le Pape donna à l'Evêque de S. Thomé toute la Jurisdiction sur le Royaume de Congo. D. Pierre mourut en 1537. il eut pour Successeur Dom François son frere Prince zelé pour la foi Chrétienne, mais qui ne regna que deux ans. Après sa mort Dom Diego monta sur le Trône, & reçut les premiers Missionnaires Jesuites qui prêcherent avec beaucoup de succès; ce Prince étant mort huit ans après son avenement à la Couronne, les Portugais se crurent assez puissans pour faire monter sur le Trône un Seigneur Congois qui n'étoit point du Sang Royal, mais les Grands & le peuple également indignés de cette entreprise, taillerent en pieces les Portugais, à l'exception

ception des Missionnaires qui furent respectés, & élurent D. Henri, frere du dernier Roi, qui fut tué l'année suivante dans une bataille contre les Auzicanes, peuples féroces & Antropophages. Dom Alvare son fils regna pendant plus de 40. ans, mais son regne fut traversé par les courses des Giagues, par la peste & par la famine, & le Prince & les Sujets seroient tous péris, si les Portugais, ausquels il ceda le Royaume d'Angolle, ne les avoient secouru. Les 27 années du regne de Dom Alvare II. fils du précedent, furent beaucoup plus tranquilles, & ce Prince en profita pour faire refleurir la Religion Chrétienne. Dom Bernard son fils aîné ne regna qu'un an, le bruit courut qu'il avoit été assassiné par par l'ordre de Dom Alvare son frere. Cependant ce Prince qui désavoüoit hautement ce crime, fut élevé sur le Trône. Il mourut après un regne de sept ans fort regretté de ses Sujets & des étrangers. Il avoit envoyé une ambassade au Pape Paul V. Dom Pierre II. fils d'Alvare II. & Dom Garcias ne regnerent chacun que deux ans. Dom Ambroise, Prince juste & pieux ne regna que cinq ans. Le regne de Dom Alvare IV. ne fut pas plus long. Dès que Dom Alvare V. son Successeur se vit sur le Trône, il voulut faire périr deux de ses cousins Dom Alvare Duc de Bamba, & Dom Garcias Marquis de Chiova. Ceux-ci ayant levé des Troupes, le Roi marcha contr'eux, fut battu & fait prisonnier. Les Victorieux n'abuserent point de leur victoire, ils traiterent leur prisonnier comme leur Souverain, & ils le reporterent eux-mêmes dans son Hamac à sa Capitale. Le Roi qui crut qu'il lui étoit honteux de devoir la vie à ses Sujets, leva de nouvelles Troupes, attaqua encore ses deux cousins & fut tué dans la bataille qu'il perdit. Le Duc de Bamba fut élevé sur le Trône & regna pendant cinq ans. Ce fut un grand Prince. Il envoya une ambassade d'obédience au Pape Urbain VIII. Le Marquis de Chiova étant à la tête d'une armée, après la mort d'Alvare VI. fit violence aux Electeurs & monta sur le Trône. Il fit paroître beaucoup de zéle pour la Religion Chrétienne au commencement de son regne, mais l'ambition de faire monter son fils sur le Trône, lui fit prendre la resolution de faire mourir tous les Princes du Sang Royal. Ceux qui purent échapper à sa fureur se retirerent dans le Royaume d'Angolle. Le Roi irrité de la maniere dont les Portugais avoient reçu ces Princes, & des remontrances que lui faisoient les Missionnaires, rappella à la Cour les Magiciens que ses ancêtres avoient chassés. Ceux-ci qui connoissoient l'attachement du fils aîné du Roi pour la Religion Chrétienne, persuaderent à Dom Garcias que son fils aîné l'avoit voulu empoisonner. Le Roi fit aussi-tôt élire & couronner le Prince Antoine I. son second fils.

Dom Antoine qui regna après la mort de son pere, se rendit odieux

par les cruautez inouies qu'il exerça contre ses freres, ses oncles, sa femme, & contre tous ses Sujets. Les remontrances des Missionnaires bien loin de l'arrêter, lui firent prendre la resolution non seulement de faire périr les Ecclesiastiques, mais encore tous les Portugais qui étoient sur cette Côte d'Afrique. Avant que d'executer cette entreprise il consulta les Devins & fit des sacrifices aux faux Dieux. Mais les promesses de ces Magiciens n'empêcherent point que son armée nombreuse ne fût défaite par un petit nombre de Portugais, & qu'il ne pérît lui-même dans la bataille. Un Prince du Sang qui étoit des derniers de la famille Royale, profita de la confusion où étoit alors le Royaume de Congo pour s'emparer du Trône avec violence. Il prit le nom d'Alvare VII. c'étoit un furieux, un tyran, un impudique, qui avoit reçu le baptême étant à la mammelle, mais qui n'avoit jamais fait aucun exercice de la Religion Chrétienne. Ses Sujets le chasserent en 1666. & ils élurent à sa place un jeune Prince de 20 ans qui prit le nom d'Alvare VIII. On en concevoit de grandes esperances. Mais le Marquis de Pamba s'étant revolté contre lui, avant qu'il eût pu s'affermir sur le Trône il l'en chassa & s'y plaça lui-même. Ceci arriva en 1670. Le P. Cavazzi finit ici ses Memoires sur la succession des Rois de Congo. Ce Royaume n'est pas purement successif. Quand le Trône est vacant trois Seigneurs ont droit d'élire un Roi, mais ils le peuvent choisir entre tous les Princes de la Maison Royale. Il arrive souvent qu'un de ces Princes est si puissant, qu'il ne reste guéres de liberté à ces Seigneurs pour faire leur choix.

L'Histoire du Royaume d'Angolle avant l'entrée des Européens dans ce Pays-là, n'est pas plus assuré, suivant le P. Cavazzi, que l'ancienne Histoire de Congo. Aussi ce qu'il en rapporte n'est-il fondé que sur de simples traditions fort confuses, dont il resulte que le Royaume d'Angolle a eu long-tems des Rois particuliers, mais qui étoient sous la dépendance du Roi de Congo. Les Négres de cette Contrée disent qu'*Angola* fut le Fondateur de ce Royaume. Il fut le premier qui sçut fondre le fer, & qui en fit des outils & des armes. Il les donna à ses Compatriotes en échange des denrées que la terre produisoit, & de peaux de bête. Il fit de grands magasins de ces marchandises, & la disette étant survenuë il les distribua toutes à une grande partie du peuple qui seroit périe sans ce secours, ce qui les détermina à choisir Angola pour leur premier Roi. Cet habile forgeron, premier Souverain des habitans de son Pays, étant parvenu à une extrême vieillesse fut massacré par un de ses Esclaves qui étoit son premier Ministre & qui s'empara du Trône. Celui-ci étant mort subitement, Zunda-Riangola, fille d'Angola, obtint la Couronne que son pere avoit portée. Mais cette Princesse cruelle ayant fait mourir son neveu

fils de sa sœur Tumba - Reangola. Cette derniere voulant se venger de la Reine, alla l'attaquer & l'égorgea de sa propre main, après que tous les sujets de Zunda-Riangola l'eurent abandonné. Les Négres défererent aussi-tôt la Couronne à Tumba, qui voulut la partager avec son mari; mais celui-ci refusant de l'accepter, ils convinrent de faire couronner Angola-Chilvanni leur fils. Ce fut un Prince guerrier qui augmenta beaucoup ses Etats par ses conquêtes. Le Roi d'Angola qui étoit sur le Trône dans le tems que les Portugais se rendirent maîtres du Royaume d'Angole, étoit descendu d'Angola - Chilvanni, & les ombres de Rois que les Portugais ont conservé dans un Canton du Royaume sont descendus du même Prince. Ces derniers Rois d'Angole dont parle le P. Cavazzi étoient Chrétiens.

Nous passerions nos bornes ordinaires, si nous voulions entrer dans le détail de l'Histoire du Royaume de Matamba, en particulier de celle de la Reine Zuingua, dont la vie contient un grand nombre de faits très-interessans. La vie de cette Reine occupe presque un Volume entier. Le Pere Labat qui a pris la peine de confronter ce que le P. Cavazzi dit de la Reine Zuingua & de la Princesse sa sœur qui lui a succedé, avec ce qu'en rapportent les autres Auteurs qui en ont parlé, avertit que le P. Cavazzi entre dans un plus grand détail que les autres Historiens, & qu'il a été mieux instruit qu'eux d'un grand nombre de circonstances particulieres.



HISTOIRE DE DANNEMARC, AVANT ET DEPUIS l'établissement de la Monarchie : par M. J. B. Desroches, *Ecuyer-Conseiller & Avocat Général du Roi très-Chrétien, au Bureau des Finances & Chambre du Domaine de la Généralité de la Rochelle. Nouvelle Edition, revûë & corrigée sur l'Edition d'Hollande ; à laquelle on a joint la suite de la même Histoire jusqu'en l'année* 1732. A Paris, chez les Freres *Barbou*, Libraires, ruë S. Jacques, aux Cicognes. 1732. *in*-12. 9. vol.

NOUS avons rendu compte dans le second Journal de cette année de la Dissertation Préliminaire qui est à la tête de cette Histoire, & de la premiere Partie de l'Ouvrage qui comprend ce que l'Auteur a dit du Dannemarc presque depuis le tems du Déluge jusqu'à celui de l'établissement de la Religion Chrétienne dans ce Pays-là vers le milieu du huitiéme siécle. Il nous reste à dire quelque chose de ce que nous pouvions regarder comme la seconde partie de cette Histoire, c'est-à-dire de ce qui s'est passé en Dannemarc depuis l'établissement de la Religion Chrétienne jusqu'à present.

On commence à cette époque à avoir quelque chose de moins incertain sur le Dannemarc que pour les tems précedens. Parce que l'Histoire de ce Royaume ayant alors quelque liaison avec celle de l'Eglise, les Historiens Ecclesiastiques ont eu quelquefois occasion de parler des Danois & de leurs Souverains, & parce que les Danois ont eu depuis ce tems-là plus de relation avec les autres nations de l'Europe. Il faut néanmoins convenir qu'il reste encore beaucoup d'obscuritez sur l'Histoire des premiers Rois Chrétiens du Dannemarc, elles diminuent peu à peu & à mesure qu'on approche plus du tems auquel les Auteurs Dannois ont commencé à écrire l'Histoire de leur Patrie & de leurs Souverains.

Comme nous ne pouvons suivre l'Auteur dans le détail d'un grand nombre de regnes, nous nous bornerons à donner l'Extrait de deux Morceaux, dont le premier qui regarde le tems d'obscuritez, a fourni à l'Auteur la matiere d'une Dissertation particuliere. Il s'y agit des Rois qui ont regné en Dannemarc depuis Ragnard Lodbroch jusqu'à Gormon le vieux. Saxon & les autres Historiens Dannois mettent entre ces deux Princes, comme Roi de tout le Dannemarc Siward III. qui commença à regner vers l'an 850. Eric I. Eric II. Canut I. Fronton VI. Gormond II. Harald VI. Horda-Knut, lequel eut pour Successeur Gormond III. ou le vieux, qui commença à regner vers l'an 900. Torphæus met Siward à l'œil de Serpent au rang des Rois qui ont gouverné toute la Nation Dannoise. Mais les deux Eric n'ont été, selon lui, que de simples Rois de Juthie, tributaires ou Feudataires des Rois de Dan-

nemarc, Knut ou Canut n'est autre chose que Knut l'exposé Roi de Juthie. Fronton qui est marqué par les anciens Historiens Saxons comme Successeur de Knut, ne fut point Roi de Dannemarc, puisqu'on le fait contemporain du Pape Agapet II. qui ne fut élevé sur la Chaire de S. Pierre qu'en 946. tems dans lequel regnoit en Dannemarc Harald à la dent bleuë, fils de Gormon le vieux. Notre Auteur croit que ce Prince a regné dans la Juthie, & qu'il a été baptisé vers l'an 948. par Hunon Archevêque de Breme. Pour ce qui est de Gormon II. ou l'Anglois notre Auteur conjecture que c'est un composé de Gormon fils de Knut l'exposé & d'Olaus l'Anglois, qui regna dans la Juthie comme Vassal du Roi Sigurd-Hring. Pour ce qui est d'Harald VI. l'Historien Saxon n'en rapporte aucune action, & il seroit assez inutile de prendre de la peine pour connoître ce Prince. Ainsi Torphæus fait succeder à Siward à l'œil de Serpent Horda-Knut qu'il croit fils de Siward & pere de Gormon le vieux. Ce Gormon doit être regardé, suivant que l'observe M. Desroches, comme le Restaurateur de la Monarchie Danoise; car ne se contentant point de la portion héréditaire qui lui étoit échuë, il subjuga la Juthie & la réunit au Dannemarc dont elle étoit séparée depuis long-tems. Harald à la dent bleuë qui avoit regné pendant quelque tems avec Gormon le vieux, gouverna seul après la mort de son pere, & laissa pour Successeur Suenon à la barbe fourchuë, qui étoit son fils. Depuis ce tems-là l'ordre de la succession des Rois de Dannemarc est constant & la Chronologie est plus certaine.

Quoique la Chronologie ne permette point d'admettre autant de Rois entre Ragnard-Lodbroch & Gormon le vieux, qu'en ont admis Saxon & les Historiens de Dannemarc; Meursius s'est encore plus écarté que ces autres Auteurs. Car il a joint aux Rois reconnus par Saxon trois autres Rois; Olaus le Suedois, qui, selon cet Ecrivain, profita de la grande jeunesse de Canut fils d'Eric-Lenfant, pour s'emparer du Trône de Dannemarc & qui regna cinq ans, Siward petit-fils d'Olaus, dont il fait aussi un usurpateur de la Couronne; & Suenon aux longs pieds, qu'il dit avoir été fils de Canut, fils d'Eric-Lenfant. Suivant la Chronologie de Meursius, la mort de Gormon l'Anglois tomba à l'année 954. il donne pour Successeur à Gormon l'Anglois, Harald son fils, après lequel vient Gormon le vieux, qu'il fait contemporain de l'Empereur Henri-l'Oiseleur, cependant cet Empereur étoit mort dès l'année 936. & par consequent plus de 30 ans avant la fin du regne de Gormon l'Anglois, suivant le calcul de Meursius.

Le changement dans la forme du gouvernement du Royaume de Dannemarc, est un évenement trop considerable pour que nous ne rapportions point la matiere dont notre Auteur dit qu'il est arrivé.

Le Royaume de Dannemarc se voyoit exposé à devenir la proye de ses ennemis, ses richesses étoient épuisées par les guerres précedentes, & le Pays étoit entierement ruiné. Le Roi Fréderic III. voulant chercher quelque remede à de si grands maux, convoqua en 1660. les Etats généraux du Royaume. Le Clergé qui étoit fâché d'avoir perdu le premier rang depuis l'introduction de la prétendue Reformation de Luther dans le Royaume, & les Communes qui se picquoient d'avoir sauvé la Capitale du Royaume & l'Etat entier se plaignirent de la Noblesse & prétendirent que non seulement elle n'avoit point contribué aux Charges publiques pendant ces malheurs, mais encore qu'elle avoit abusé de son autorité dans le maniment des affaires dont elle s'étoit emparé, ils demanderent que l'argent necessaire pour la défense de l'Etat fut lévé sur tout le monde, & même sur les Nobles qui possedoient toutes les terres. Othon Eragge, l'un des principaux Sénateurs, dit que le peuple ne connoissoit pas les priviléges de la Noblesse, & que le peuple n'en étant que l'esclave, il devoit avoir plus de respect pour elle. Nanson, Président de Copenhague & Député du peuple, repliqua avec chaleur qu'il étoit persuadé que les peuples ne permettroient jamais que les Nobles les traitassent en esclaves, & qu'ils en seroient bien-tôt convaincus à leurs depens. Il rompit aussi-tôt l'assemblée pour executer un dessein qu'il avoit formé, quoique foiblement, avec l'Evêque de Copenhague. Ce dessein étoit de donner au Roi un pouvoir absolu, & de rendre la succession héréditaire dans la famille Royale.

Pour mieux faire goûter ce dessein au peuple on lui repera qu'on ne pouvoit imputer les malheurs dont il étoit accablé qu'à la mauvaise conduite de la Noblesse qui depuis quelques siécles s'étoit mise en possession de gouverner le Roi & l'Etat. Le peuple étant ainsi échauffé, la proposition de rendre le Roi maître absolu du gouvernement & le Royaume héréditaire fut applaudie par tous les députez; cependant l'execution fut remise au lendemain. Pendant la nuit le Chef du Clergé & Nanson communiquerent leur dessein au premier Ministre d'Etat Annibal-Seestede qui étoit un grand politique. On fit ensorte pendant toute la nuit d'entretenir la colere du peuple, & on rendit compte au Roi de ce qui se passoit. Le Roi témoigna d'abord qu'il verroit avec plaisir la Souveraineté perpetuée dans sa famille, pourvû que ce fut d'un consentement unanime, mais il protesta qu'il ne souhaittoit en aucune maniere devenir absolu. La Reine moins scrupuleuse engagea ensuite ce Prince à consentir à ce qu'on lui proposoit de la part du Clergé & du peuple. Le Roi promit aux Communes de les rendre libres, aux Bourgeois de leur permettre de porter l'épée, & au Clergé de le relever de l'abaissement où la Noblesse le tenoit.

Cependant les Etats s'étant assemblés, Nanson annonça à la Noblesse la resolution que le peuple avoit prise, & il demanda sur le champ la réponse. La Noblesse terrassée par ce discours ne donna aucune marque de courage ni de vigueur, elle déclara au contraire qu'elle étoit prête à souscrire à la proposition faite en faveur du Roi, mais elle demanda du tems pour songer aux moyens d'executer cette proposition. Pendant ces disputes les Nobles députerent en secret un d'entr'eux pour supplier le Roi d'accepter l'hérédité de la Couronne dans sa famille, mais pour ses descendans mâles seulement. Le Roi ayant reçu la proposition des Députez sans faire paroître la moindre alteration dans son air ou dans ses paroles, leur répondit qu'il étoit bien éloigné de vouloir prescrire des loix à la Noblesse sur ce sujet, mais qu'il croioit qu'on ne trouveroit pas mauvais qu'il n'acceptât point sur le champ leurs offres, avec la limitation par laquelle on excluoit les femmes de la succession à la Couronne. Néanmoins le Clergé & le peuple impatiens de n'avoir point de réponse précise de la Noblesse, allerent ensemble au Palais où ils offrirent au Roi l'hérédité de la Couronne tant pour les mâles que pour les filles, & le pouvoir absolu. Le Roi demanda le consentement de toute la Nation avant que d'accepter leurs offres. La Noblesse qui avoit sçû la démarche des deux autres Etats, se sépara sans avoir pu prendre de resolution dans une circonstance si délicate. Mais les Sénateurs étant à table en la maison d'un Sénateur, à la pompe funébre duquel ils devoient assister, on leur vint annoncer que les portes de la Ville étoient fermées. Ce fut alors que la crainte de quelque violence plus funeste de la part du Clergé, du peuple & de l'armée, l'emporta sur celle de la perte de leur privilége, & ils resolurent d'approuver l'offre que les Députez du peuple avoient faite au Roi. Cependant on n'ouvrit point les portes de la Ville avant qu'on eût disposé tout ce qui étoit necessaire pour la cérémonie de l'installation, ni même avant que l'hommage eût été fait dans les formes. M. Desroches décrit avec assez d'étendue la maniere dont se fit cette cérémonie, & la prestation du serment. Il observe que personne n'y poussa même de soupirs pour la liberté expirante, & que le grand Maître *Gersdorf* fut le seul qui osa dire qu'il esperoit que le Roi ne gouverneroit point en tyran, qu'il souhaitoit que ses successeurs suivissent l'exemple que S. M. leur mettroit devant les yeux & qu'ils se servissent de ce pouvoir sans bornes pour le bien & non pour la ruine de leurs Sujets. On agita la question dans toute l'Europe, si l'on devoit approuver ou blâmer cette démarche des Danois. L'Auteur dit que comme les differentes formes de gouvernement ont chacune leur avantage & leur désavantage, il est difficile de décider cette question par des principes;

mais qu'à en juger par l'évenement ce changement a été très-avantageux au Royaume de Dannemarc.

Le Journal Historique qui fait le 9e Volume de ce Recueil, qui commence en 1699. & qui finit en 1732. contient l'Histoire de Christinien V. & le commencement du regne de Christinien VI. Ce ne sont que des Chroniques qui ne sont pas susceptibles d'Extraits.



LETTRE

LETTRE CRITIQUE SUR LE DICTIONNAIRE *de Bayle*. A la Haye. 1732. *in*-12. pp. 456.

L'AUTEUR de cette Lettre, dans ses Remarques sur differens endroits des trois premiers Tomes du Dictionnaire de Moréri, qui parurent successivement en trois Volumes dans les années 1709. 1720. & 1721. avoit avancé que le Dictionnaire de Bayle est plein de traits qui tendent à favoriser l'Athéisme, d'Histoires sales, de partialité pour les Huguenots, qu'il blâme, ou loüe souvent sur des témoignages recusables, & qu'à ne le considerer même que par rapport aux dates, aux faits & aux citations, on y trouve un grand nombre de fautes.

Un Sçavant qui avoit été ami de Bayle, fut blessé de ce jugement & écrivit à l'Auteur une Lettre dans laquelle il soûtenoit qu'il n'étoit pas facile de surprendre Bayle en défauts. Le but de cet Ouvrage est de montrer que rien au contraire n'est plus aisé. On s'y *borne aux fautes de fait*, *sans toucher à celles de droit*, parce qu'on n'a voulu, dit-on, faire qu'une Lettre de Critique & non pas une Lettre de Théologie & de Controverse.

Bien des gens se sont imaginé que Bayle n'étoit pas dans le fond de l'ame assez attaché aux sentimens des Protestans pour avoir été susceptible de ce qu'on appelle préjugé de parti; plusieurs exemples que l'Auteur rapporte semblent prouver évidemment le contraire. Nous en choisirons quelques-uns, selon que le hazard nous les offrira. Bayle, parlant de Noël Beda Docteur de Sorbonne, dit qu'il fut le plus grand *Clabaudeur & l'esprit le plus mutin & le plus factieux de son tems*; il appuye une censure si odieuse sur le seul témoignage d'Erasme, qui prétendoit l'avoir convaincu d'une infinité de calomnies & de faussetez. Mais lorsque Erasme lui-même déclame contre Farel un des premiers Auteurs de la prétendue Reforme, Bayle ne rapporte le passage *qu'en le garnissant*, dit l'Auteur, *haut & bas*, *c'est-à-dire*, *devant & après* d'un long avertissement pour précautionner le Lecteur. *Puisqu'Erasme*, dit il, *étoit piqué au jeu l'on n'est pas obligé de croire qu'il a peint ici d'après nature*. Pourquoi Bayle veut-il donc obliger le Lecteur à croire les invectives de ce même Erasme contre Beda qui avoit dénoncé à la Sorbonne comme hérétiques, plusieurs propositions de ses Livres ?

Quand il est question des emportemens de Farel qui lui firent arracher une image des mains du Prêtre qui la portoit en procession; & la jetter ensuite dans la riviere, & qui devinrent si violens & si tyranniques que les Magistrats de Basle furent obligés de le chasser de leur Ville, de peur qu'il n'y excitât une sédition, Bayle se contente de dire qu'il étoit de ceux qui ont plus be-

soin de bride que d'éperon.

Il ajoûte même que selon quelques-uns, » il fut necessaire que » Luther, que Calvin, que Farel » & quelques autres, fussent » chauds, coléres & bilieux. Car » sans cela ils n'eussent pas sur- » monté la resistance. L'Eglise » étoit alors comme quand J. C. » disoit, *le Royaume des Cieux est* » *forcé, & les violens l'emportent &* » *le ravissent.*« Mais quand il parle de la vigueur avec laquelle Beda voulut empêcher la Sorbonne d'opiner en faveur du divorce d'Henri VIII. il traite le zéle du premier de mutinerie, quoiqu'il avoüe qu'il eut raison au fonds. C'étoit cependant bien là une occasion de faire paroître ce feu que la necessité des tems lui fait excuser dans les Hérésiarques, & *ce l'étoit encore plus*, par rapport au Luthéranisme qui prenoit tous les jours de nouvelles racines en France.

A l'égard de la *domination tyrannique* qu'il prétend que le Théologien avoit exercé en Sorbonne, on prouve par le service solemnel & par l'Oraison Funébre que Robert Cénalis, Evêque d'Avranches, prononça à cette occasion que le corps de cette Faculté n'en pensoit pas ainsi. Car si la crainte fait qu'on respecte les Tyrans pendant leur vie, le ressentiment agit avec liberté après leur mort.

Donnons encore un exemple de l'esprit de partialité répandu dans le Dictionnaire Critique. On y soûtient que le zéle de Florimond de Rémond pour le Calvinisme & sa haine pour le Protestantisme le rendoient l'homme du monde le moins propre à réussir dans une Histoire de l'Hérésie; » on l'y accuse » d'avoir mis du côté des Protestans » toutes sortes d'injustices & du côté » des Catholiques toute sorte de » sagesse.« Du reste, on n'y en donne aucune preuve; & comment y en auroit-on pu donner? Le Ministre Drelincourt dans sa défense de Calvin blâme à la vérité Rémond de ses préjugez contre les Protestans; mais il avoüe cependant en termes formels, qu'il a été beaucoup plus reservé qu'un grand nombre de Catholiques.

Après tout, demande l'Auteur, Beze avoit-il moins de haine pour le Catholicisme que de zéle pour le Protestantisme, & par consequent, selon Bayle, il n'étoit donc pas propre à écrire l'Histoire Ecclesiastique des Eglises reformées? Néanmoins Bayle en parlant de ce Livre le loüe comme un *Ouvrage très-curieux, le copie & le recopie* presque toûjours sans discussion. Il est cependant à propos d'observer qu'il n'y a presqu'aucun Protestant dont il y soit fait mention qu'on ne nous donne pour un Saint; & qu'au contraire, on n'y parle presque jamais d'aucun Catholique de marque sans le Traité de Scélerat, d'Apostat ou d'homme qui contre la vérité connue, & consequemment contre sa conscience, attaquoit le Calvinisme.

» ..... Presque partout Béze, » comme s'il eut été le dépositaire » des secrets de Dieu, nous débite

» comme des miracles faits en fa» veur du Calvinisme, & contre » l'Eglise Romaine les faits les plus » ordinaires : « Sur quoi l'Auteur dit que s'il avoit *été à tems* pour écrire à Bayle lui-même, il l'auroit défié de montrer dans Flórimond de Rémond autant d'endroits qui montrassent de la partialité.

Cet Historien, dit Bayle, allegue pour témoins des gens de son parti. Béze *fait encore pis*, répond notre Auteur, car il n'en cite aucun, & d'ailleurs il n'écrivoit que sur les Memoires des Calvinistes ; Bayle vouloit que Raimond en faisant l'examen de sa conscience se fût dit à lui-même : » je suis odieux aux » Protestans, & ils me le sont ; ils » m'ont maltraité, & je les ai mal» traités. J'ai fait des Livres de con» troverse qu'ils ont refutés, & j'ai » répondu, aurai-je la force de ne » rien donner à mon zéle, à ma » passion, à mon ressentiment ?

Mais en même tems Bayle ne marque qu'un seul Protestant qui ait écrit contre Rémond, au lieu que Béze avoit été vivement attaqué par une infinité d'Ecrivains Catholiques, & que ses Poësies infâmes connuës sous le nom *de Juvenilia* lui avoient attiré de leur part les reproches les plus sanglans. Par conséquent il devoit être plus aigri contr'eux que Rémond contre les Hérétiques. Ce dernier, dit encore Bayle, ne raconte rien sans se servir d'épitétes injurieuses & de mots atroces contre l'hérésie & contre les Hérétiques, Bayle n'en cite aucune preuve, & ce qu'on a dit ci-dessus de Drelincourt prouve le contraire, au lieu que l'Auteur rapporte une Liste d'injures grossieres & atroces lancées par Béze contre des Cardinaux, des Evêques, des Moines & des Docteurs célébres.

D'où il s'ensuit que Bayle a jugé ces deux Historiens sur des principes fort differens. Nous nous sommes un peu étendus sur cet article, non seulement parce qu'il est décisif contre Bayle, mais parce qu'il est bon de montrer que l'esprit de parti est toûjours le même dans tous les hommes & dans tous les tems, & par consequent qu'on ne sçauroit être trop en garde contre les Ecrits qui en portent le caractere.

Or, dit l'Auteur, ces preuves doivent l'emporter sur tous les éloges que la malignité, la corruption ou la prévention ont fait donner au Dictionnaire Critique ; car pour bien connoître un homme, selon Bayle lui-même dans ses *Reflexions sur l'Imprimé qui a pour titre : Jugement du Public, & en particulier de M. l'Abbé Renaudot sur le Dictionnaire Critique du Sieur Bayle*, » il le » faut plûtôt regarder dans les » Ecrits où on le critique les preu» ves toûjours à la main, que dans » les Ecrits où on le loüe sans don» ner des preuves de son mérite.

On montre en second lieu qu'à ne considerer Bayle que par rapport à l'exactitude des dates, des faits, & semblables points, il n'est rien moins qu'exact, on releve plus d'une douzaine de fautes dans le

ſeul article de le Fevre, & plus d'une vingtaine dans celui de Gove. Si Bayle, après avoir ſeulement remarqué quatre fautes dans Mézeray, en concluoit que » des fauſſetez ſi étranges donnent de grands » préjugez contre cet Hiſtorien, « Notre Auteur qui ſoûtient en avoir trouvé 40 *ou* 50 *fois davantage* dans Bayle ſe croit bien fondé à en parler comme d'un Ecrivain très-ſuſpect. Il prétend donc que Bayle lui-même a jugé très-ſainement de ſon Dictionnaire, lorſque dans ſes reflexions, nº 11 il s'en explique en ces termes : » J'ai dit & j'ai écrit » cent fois à ceux qui m'en ont parlé, que ce n'étoit qu'une rapſodie, » qu'il y avoit là-dedans bien du » fatras, & que le public ſeroit » bien trompé, s'il s'attendoit à autre choſe qu'à une compilation » irréguliere. « Rien de plus vrai, dit-on ici, les trois quarts de ſon Livre ne conſiſtant qu'en Extraits dont Bayle ne diſcute point l'exactitude. Cependant le titre de Dictionnaire Critique l'obligeoit à une exacte diſcuſſion des autoritez qu'il allegue.

Quand M. l'Abbé Renaudot eut prouvé dans ſon jugement ſur cet Ouvrage, que tout ce qu'on y rapporte de la Conference du Pere Audebert Jeſuite avec Moyſe Amiraut étoit un menſonge. Je n'ai fait, répondit Bayle, que fondre le Memoire d'Amiraut le fils, c'eſt à lui à le garantir. Mais, replique notre Auteur, un Hiſtorien & un Critique peuvent-ils impunément charger leurs Ecrits de fauſſetez, parce qu'ils les ont tirés d'un Auteur qui ne méritoit point de foi ? N'eſt-ce pas ſe rendre l'Apologiſte de ces miſerables Hiſtoriens qui ont farci leurs Ecrits de tout ce que l'ignorance & la paſſion ont dicté à leurs garands ! Le devoir d'un Hiſtorien ne conſiſte-t-il qu'à cautionner la fidélité de ſes citations ? Bayle lui-même n'a-t-il pas fait le procès à une infinité d'Hiſtoriens pour avoir ſuivi de mauvais guides & des Memoires peu ſurs, & ſur-tout à Varillas pour avoir cité Florimond de Rémond qu'il traite comme on l'a vû, d'Hiſtorien infidéle ?

Il a cru peut-être prévenir tous les reproches dont il ſe voyoit menacé, en diſant comme il fait à l'article de Béroalde, où il rapporte une Anecdote très-incertaine; » qu'il » conſent qu'on tienne ce diſcours » pour ſuſpect de fauſſeté, autant » qu'on voudra; & s'il eſt faux, tant » mieux pour ce Dictionnaire, qui » doit principalement contenir les » menſonges des autres Livres; ce » qui ſoit dit, ajoûte-t-il, à l'égard » de cent ſortes de paſſages que l'on » pourra citer.

Il eſt vrai, répond l'Auteur, qu'un Dictionnaire de la nature de celui de Bayle eſt deſtiné en effet *à contenir les menſonges des autres Livres, mais non pas à les contenir purement & ſimplement.* C'eſt à l'Auteur à donner les menſonges comme des menſonges, ou du moins à précautionner ſon Lecteur contre tout ce qui lui paroît douteux. Mais Bayle s'eſt laiſſé éblouir, & peut-être a cru éblouir ſes Lec-

teurs par ce grand nombre de citations qu'il étale. On le raille sur l'excuse qu'il demande de la prétendue lenteur avec laquelle il a composé son Ouvrage. Comme si moins de cinq ans étoit un tems suffisant, pour mettre tout l'ordre & toute l'exactitude necessaire dans deux gros *in-folio* remplis d'une diversité infinie de faits.

Bayle avoit-il donc oublié qu'il nous avoit lui-même averti qu'en matiere de faits il faudroit en quelque façon suivre le conseil que M. Descartes donne à l'égard des spéculations philosophiques ? examiner chaque chose tout de nouveau sans avoir aucun égard à ce que d'autres en ont écrit. » Mais il est, » dit-il, infiniment plus commode » de s'arrêter au témoignage d'au» trui, & c'est ce qui multiplie » prodigieusement les témoins des » faussetez, « & ce qui lui est arrivé en particulier à l'article d'Alégambe, où Bayle copie sans examen toutes les fautes dans lesquelles M. Baillet est tombé. 1°. On y avance que Scioppius avoit été Jesuite, ce qui est contraire à la vérité; 2°. On attribue à un Jesuite le Livre publié sous le nom de Jacques Vernant, quoiqu'il ait été composé par un Carme de la Province de Bretagne; & en troisiéme lieu après avoir dit, en parlant de la Bibliothéque composée par Alégambe, qu'il n'y a presque pas un Ecrivain dont il y soit parlé, qu'on ne nous represente comme un Saint, M. Baillet fait cette reflexion : » il est vrai que les » personnes raisonnables doivent » être satisfaites de voir à la tête, » & à la fin du Livre une solem» nelle protestation qu'on ne pré» tend pas être garand de ce qu'on » avance sur la sainteté, & les ver» tus qu'on attribue à ses Confre» res, non plus que sur les autres » éloges qu'on leur a donnés.

Si Bayle qui adopte cette reflexion en transcrivant les paroles de Baillet, avoit eu l'attention de consulter Alégambe même, il y auroit vû que ces protestations signifient simplement que ce sçavant Historien n'exige pas qu'on croye ce qu'il nous apprend des vertus de ses Confreres, de la même maniere qu'on croit les vertus des Saints que l'Eglise a reconnu pour tels par un jugement authentique; mais bien loin de vouloir qu'on n'ajoûte pas à ses recits toute la foi que mérite une autorité purement humaine, il déclare qu'il les garantit comme tout bon Historien est obligé de le faire, dans les bornes de ce qu'on appelle Critique, perquisition, assurance que tel fait est appuyé sur des témoignages non suspects, *&c. Profiteor*, dit il dans sa premiere Protestation, *me haud alio sensu quidquid in hoc Catalogo refero, accipere & accipi velle, quam quo ea solent, quæ humana duntaxat autoritate, non autem divina Catholicæ & R. Ecclesiæ, aut S. Sedis Apostolicæ nituntur.* Et dans sa seconde Protestation il s'explique encore dans des termes aussi forts & aussi précis.

Et comment sans parler de l'interêt de parti, de pareilles méprises

ne feroient-elles pas échappées à Bayle, puifqu'il avoüe dans fes Reflexions n° XI. » Que la crainte » d'être critiqué ne l'empêchoit pas » de courir à bride abbatue par » monts & par vaux, felon que la » fantaifie l'en prenoit !

M. l'Abbé Renaudot avoit avancé que dans les endroits d'érudition un peu recherchés, Bayle avoit fait plus de fautes que Moréri. Notre Auteur en avoit penfé tout autrement dans le premier Tome de fes Remarques fur Moréri, & convenoit qu'il y trouvoit incomparablement plus d'exactitude que dans le dernier. Mais depuis 19 ans, ayant eu plus de tems pour lire ces deux Ecrivains, il a changé de fentiment, & paroît difpofé à foufcrire à celui du fçavant Abbé : il ne fe retracte pas cependant, ajoûte-t-il, fur ce qu'il avoit dit au même endroit, qu'il y a beaucoup *de bon* dans le Dictionnaire Critique, quoique mêlé *avec beaucoup de mauvais.*

Quoiqu'il n'ait pas dû faire le procès à Bayle dans les endroits, où il parle dans les principes de la Religion Proteftante, parce qu'il n'a point entrepris de faire un Livre de Controverfe, il remarque cependant qu'on ne peut douter que la lecture n'en foit très-dangereufe aux Catholiques.

Dès que Bayle lui-même fe fait honneur d'avoir écrit beaucoup de chofes *contre les Papes & à la gloire des Proteftans, il s'enfuit par une confequence neceffaire qu'il en a mis auffi beaucoup au fcandale des Catholiques.*

Au refte, l'Auteur déclare qu'il ne dit rien des obfcénitez dont le Dictionnaire Critique eft fali. Ce font, dit-il, matieres à ne pas trop relever. Mais en même tems il avoüe qu'il n'y en a pas trouvé un fi grand nombre qu'il l'avoit cru. Il ne s'étend point non plus fur les endroits qui favorifent l'Athéifme ; content d'en dire quelques mots à la fin de fa Lettre, il rapporte tout au long l'excellent portrait qu'on trouve du caractere de Bayle dans les * Lettres fur les Anglois & les François. Sans ofer décider fi Bayle, étoit abfolument fans Religion, il montre qu'il y a de violens préjugez contre lui, & qu'on ne peut nier du moins que fon Livre n'ait gâté le cœur & l'efprit à beaucoup de gens par rapport à la Foi.

L'Auteur avertit dans fa Préface que fi cette Lettre eft goûtée, il continuera fes remarques fur Bayle en fuivant l'ordre alphabetique ; ainfi que le premier Tome fera pour la lettre *A*, & le fecond Tome pour les trois lettres foufcrites. A l'égard des 53 articles qui font la matiere de ce Volume, il fe contentera d'y renvoyer le Lecteur, à moins, dit-il, qu'il n'ait quelque chofe à y ajoûter.

* *Lettre cinquiéme.*

NOUVELLES LITTERAIRES.

ESPAGNE.

De Valence.

DOM *Gregoire Mayans*, Professeur en Droit dans l'Université de cette Ville, a publié l'année derniere un Recueil de Lettres Latines, intitulé : *Gregorii Majansii, generosi & antecessoris Valentini Epistolarum Libri sex. Valentiæ Edetanorum. Typis Ant. Bordazar de Artazu.* 1732. *in*-4°. Ce Volume, qui est dédié au Cardinal *de Fleury*, comprend non seulement les Lettres que M. *Mayans* a écrites à ses amis sur divers sujets de Litterature ou de Jurisprudence, mais encore les Lettres Latines qui lui ont été adressées par divers Sçavans, tant Espagnols que des Pays étrangers. Si ce Recueil sert à faire connoître l'esprit, l'érudition, & le goût de l'Auteur, il ne sert pas moins à faire juger de l'état present des Lettres & des Sciences en Espagne.

ITALIE.

De Verone.

Sancti Eusebii HIERONYMI *Stridonensis Presbyteri* OPERA, *in* DECEM TOMOS *distributa : post Monachorum Ord. S. Bened. è Congreg. S. Mauri recensionem, denuò ad Manuscriptos Codices Romanos, Ambrosianos, Veronenses, Aliosque, nec non ad priores castigata ; quibusdam ineditis Monumentis, multisque aliis S. Doctoris Lucubrationibus, seorsum tantum antea vulgatis, aucta, & adnotationibus, monitis, variisque lectionibus continenter illustrata. Opera & studio* DOMINICI VALLASII *Veronensis Presbyteri. Opem ferentibus aliis in eâdem Civitate Litteratis Viris & præcipue March.* SCIPIONE MAFFEIO. *Veronæ.* 1732. *per Petrum Ant. Bernum, & Jacobum Vallarsium.*

Voilà le titre latin d'un *Prospectus* en Italien imprimé *in*-8°. par *Berno* & *Vallarsi*, Libraires de cette Ville, pour proposer par Souscription une nouvelle Edition de Saint Jerôme. Nous n'entrerons pas dans le détail de ce que contient cette Brochure ; suivant la coûtume des nouveaux Editeurs, on y parle de l'excellence des Ouvrages de Saint Jerôme, on y critique les Editions précedentes qui en ont été faites, on tâche d'y faire voir la necessité d'en donner une Edition plus ample & plus correcte, on donne ensuite le plan de cette nouvelle Edition, avec une distribution exacte de ce que doit contenir chaque Volume, & on vient enfin aux conditions de la Souscription.

Le prix de chaque Volume de l'Edition dont nous parlons sera pour les Souscripteurs de 25 livres de Venise, lesquelles doivent être payées d'avance & sans frais de port, à Véronne aux deux Libraires

qui ont entrepris l'impression, & qui promettent de la faire la plus belle & la plus magnifique qu'il sera possible.

En annonçant ainsi la nouvelle Edition des Oeuvres de Saint Jerôme qu'on prepare en Italie, & qui sera en dix Volumes *in-folio*, quoiqu'elle doive paroître d'après l'Edition des Oeuvres de ce Pere, donnée à Paris, par Dom *Martianay*, Benedictin de Saint Maur, seulement en cinq Volumes : nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de faire part au public d'un Avis qu'on nous a prié d'inserer ici, & que nous donnons tel qu'il nous a été communiqué.

» Un Religieux de la Congrega-» tion de Saint Maur, qui impri-» me actuellement à Paris chez » *Osmont* les Ouvrages de Saint » *Justin*, de *Tatien*, &c. donnera » au public, après avoir fini ce » travail, un Supplément pour » l'Edition de Saint Jerôme, pu-» bliée par le Pere *Martianay*, la-» quelle contiendra, 1°. ce qui » reste à donner des Ouvrages de » Saint Jerôme, comme sa Chro-» nique, que le Pere Dom Jean » *Martianay* n'a pas mise dans les » cinq premiers Volumes, la re-» servant pour un Supplément, » dont on lui a souvent entendu » parler. 2°. Des éclaircissemens » sur le Texte de Saint Jerôme par » le moyen d'un très-grand nombre » de Manuscrits, la plûpart fort » anciens que l'on collationne ac-» tuellement avec toute l'exactitu-» de possible : & afin que les se-» cours qu'on en tirera puissent ser-» vir à un plus grand nombre de » personnes, on aura soin dans tous » les endroits que l'on corrigera, de » marquer non seulement les pages » de l'Edition du Pere *Martianay*, » mais encore celles des précéden-» tes. 3°. Des observations sur plu-» sieurs points importans de la » doctrine de Saint Jerôme. 4°. La » Vie du Saint Docteur, avec la » Critique de ses Ouvrages. 5°. » Des Tables générales que l'on tâ-» chera de rendre commodes & » utiles autant par l'ordre & l'ar-» rangement, que par la multitude » des choses qui y entreront.

» La seule idée de ce Supplé-» ment suffit pour en faire voir la » necessité & pour convaincre en » même tems qu'on a eu en vûë de » procurer au public les avantages » d'une nouvelle Edition en lui en » épargnant la dépense. Car il n'y » auroit guéres plus de travail à re-» commencer tout de nouveau. » Mais une telle entreprise feroit » tort à ceux qui ont le Saint Jerô-» me du Pere Dom Jean *Martia-» nay*, & ce seroit dommage que » tant d'exemplaires répandus dans » les Bibliothéques de l'Europe » devinssent en quelque façon inu-» tiles, & qu'une Edition en cinq » Volumes *in folio*, où l'on a cor-» rigé un grand nombre d'endroits » par les Manuscrits, & qui d'ail-» leurs est très-bien conditionnée, » perdit si-tôt son prix. On a donc » cru qu'il valoit mieux la perfec-» tionner par un Supplément qui » pourra même servir pour les au-

» tres

LE

JOURNAL

DES

SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXIII.

AVRIL.

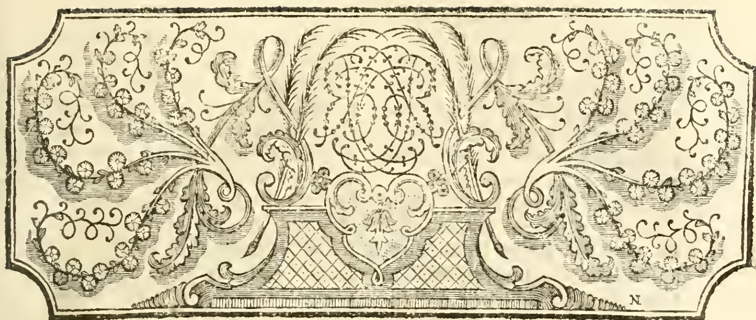


A PARIS,

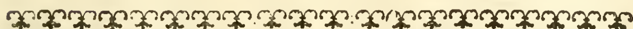
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



AVRIL M. DCC. XXXIII.

LE SPECTACLE DE LA NATURE, OU *ENTRETIENS sur les particularitez de l'Histoire Naturelle qui ont paru les plus propres à rendre les jeunes gens curieux & à leur former l'esprit; premiere Partie, contenant ce qui regarde les Animaux & les Plantes. Seconde Edition.* A Paris, chez la Veuve *Etienne*, ruë S. Jacques, & Jean *Desaint*, vis-à-vis le Collége de Beauvais. 1732. *in-12.*

L'AUTEUR entreprend dans cet Ouvrage de donner un *Extrait* du grand Livre de la Nature, le plus sçavant & le plus parfait, dit-il, de tous les Livres propres à cultiver notre raison. Il se

borne à tout ce qui peut tomber sous les sens, ou comme il s'exprime lui même, à la décoration exterieure de ce monde, & à l'effet des machines qui composent le spectacle; il laisse à d'autres le soin d'en expliquer les ressorts & l'artifice qui en forme les mouvemens.

L'Ouvrage est partagé en 15 Entretiens qui roulent sur les Insectes, les Coquillages, les Oiseaux, les Animaux terrestres, les Poissons & les Plantes. L'Auteur, en traitant ces matieres, n'a point suivi un ordre scrupuleux; il a préferé la route la plus douce & la plus amusante à la route la plus droite, dès qu'elle le conduisoit également au terme qu'il se proposoit. C'est par cette raison qu'il a pris le style du Dialogue. Dans la Préface de la nouvelle Edition il prévient l'objection qu'on peut lui faire sur le choix de ses Interlocuteurs, & il le justifie solidement. Il avertit encore qu'on trouve deux sortes de changemens dans cette seconde Edition. Les uns qui ne regardent que des expressions trop négligées, les autres qui regardent le fonds même, qu'il a fallu, dit-il, quelquefois éclaircir, ou entierement changer. Il promet de recueillir les changemens essentiels dans un Supplément qui sera délivré avec le second Tome à ceux qui ont acheté la premiere Edition.

Venons maintenant aux Entretiens qui font le corps de cet Ouvrage.

On suppose qu'ils sont comme le précis des conversations qui se sont passées entre un Gentilhomme, qui pendant le grand loisir que lui donnoit la paix, avoit formé un Cabinet de Curiositez Naturelles; la Comtesse sa femme, le Prieur Curé du lieu, & un jeune homme de qualité qui étoit venu passer les vacances dans la terre du Comté de Jonval; car c'est ainsi que l'Auteur nomme le premier; & il donne au second le nom de Chevalier du Breuil. Le goût qu'il témoigne pour l'étude de la Nature donne lieu aux Entretiens dont nous allons rendre compte.

Ce que la politesse de l'esprit & du cœur jointe à un grand fonds de pieté a de vrai & de touchant éclate dans les paroles & dans les sentimens des Interlocuteurs; mais, dans des personnes qu'on suppose retirées à la Campagne, l'on ne doit pas s'attendre à trouver cette fine plaisanterie ni ce brillant enjoüement qu'on ne peut acquerir que par le commerce du grand monde.

Les 8 premiers Entretiens roulent sur les Insectes. L'Auteur y montre que si Dieu n'a pas jugé indigne de lui de les créer, il n'est pas indigne de l'homme de les considerer. Il en donne d'abord une notion générale & prouve que leur petitesse qui semble d'abord autoriser le mépris qu'on en fait est au contraire une nouvelle raison d'admirer l'art & le méchanisme de leur structure, qui allie tant de vaisseaux, de liqueurs, & de mouvemens dans un point qui est souvent imperceptible.

Dans le second Entretien on ex-

plique en particulier la nature des Chenilles, leur maniere de filer, & leurs diverses méthamorphoses. » La » Chenille qui est changée en Nim» phe & le Papillon qui en sort sont » deux animaux totalement diffe» rens. Le premier n'avoit rien que » de terrestre, & rampoit avec pe» santeur. Le second est l'agilité » même, il ne tient plus à la terre; » il dédaigne en quelque sorte de » s'y poser. Le premier étoit hérissé » & souvent d'un aspect hideux, » l'autre est paré des plus vives cou» leurs. Le premier se bornoit stu» pidement à une nourriture gros» siere, celui-ci va de fleurs en » fleurs. Il vit de miel & de rosée, » & varie continuellement ses plai» sirs. Il joüit en liberté de toute la » Nature, & l'embellit lui même.

La Comtesse y trouve une image très-agréable de notre resurrection; & le Prieur en prend occasion de remarquer » que toute la Nature » est pleine d'images sensibles des » choses célestes, & des véritez les » plus sublimes. Il y a, continue» t-il, un profit certain à l'étudier, » & c'est une Théologie qui est toû» jours bien reçûë.

C'est la Comtesse seule qui porte presque toûjours la parole dans le troisiéme Entretien; son mari même ne s'y trouve pas, il est question des Vers à soye; la Dame qui dans son enfance avoit pris soin d'en élever, rapporte là-dessus ses experiences, & le Prieur expose l'anatomie de cet Insecte.

Dans le quatriéme on traite des Araignées, & de leur toile. Mais pour en donner une plus juste idée au Chevalier, on l'a obligé à voir un Tisserand, & à sçavoir bien distinguer la chaîne d'avec la trame. L'Auteur profite de cet exemple, pour faire sentir combien il est utile de montrer aux jeunes gens les Arts & Métiers. » On apprend » non seulement ce qui peut orner » l'esprit ou embellir la conversa» tion; mais ce qui fait l'homme » de service & de ressource en toute » occasion.

Le cinquiéme Entretien se passe entre le Prieur & le Chevalier, le Comte & la Comtesse étant occupés ailleurs. Le Prieur y traite des Guépes, & rapporte là-dessus les principales découvertes de M. de Réaumur.

Tous les Acteurs sont presens au sixiéme Entretien. Les Abeilles en font la matiere, ce qui regarde la police de cette petite Republique y est développé avec beaucoup de netteté & d'agrément.

On continue encore le même sujet dans le septiéme Entretien. On y parle sur-tout de la manufacture de cire & de la manufacture de miel. Charmé de l'ordre & de l'union avec lesquels les Abeilles y travaillent, le Comte fait cette reflexion, que nous transcrirons ici pour donner un échantillon du style & du caractere de l'Auteur.

» Ce qui me touche le plus dans » ces petits Animaux, c'est, dit-il, » de voir parmi eux cet esprit de » societé, qui en a formé un corps » policé, étroitement uni & parfai» tement heureux? Voyez un essain

» d'Abeilles, & obſervez quel eſ- » prit conduit chacune d'elles. » Toutes travaillent pour le profit » commun, toutes ſont ſoûmiſes » aux loix & aux réglemens de la » compagnie. Nul eſprit particu- » lier, nulles diſtinctions que cel- » les que la Nature, ou le beſoin » de leur petit Etat a introduites » entr'elles. On ne les vit jamais ſe » laſſer de leur condition, ni aban- » donner la ruche, dégoûtées de ſe » voir ou eſclaves, ou ſans bien. » Elles ſe croyent au contraire par- » faitement riches, & elles le ſont » en effet. Elles ſont libres, parce » qu'elles ne dépendent que des » loix. Elles ſont heureuſes, parce » que le concours de leurs diffe- » rens ſervices produit à coup ſur » une abondance qui fait la richeſ- » ſe de chacune d'elles. Comparons » à cela les Societez humaines. El- » les nous paroîtront monſtrueu- » ſes. Le beſoin, la raiſon, la phi- » loſophie les ont formées ſous le » prétexte loüable de s'entraider » par des ſervices mutuels : mais » l'eſprit particulier y ruine tout, » & la moitié des hommes, pour » ſe donner le ſuperflu, ôte à l'au- » tre moitié le ſimple neceſſaire.

Dans le huitiéme Entretien chacun fournit ſon contingent ; le Comte donne la Mouche & le Moucheron. Le Prieur, le *Grillotalpa* avec la Fourmi, & le Chevalier le *Formicaleo*. En parlant des Mouches l'Auteur explique la formation de la Noix de Galles par les œufs qu'une certaine eſpece de Mouche dépoſe dans les feuilles ou même dans les boutons du chêne, enſorte que la Noix de Galles n'eſt pas un fruit propre au chêne comme le Gland ; mais une ſimple excreſcence occaſionnée par la piqueure d'un Inſecte. Il pretend qu'il n'y a preſque point de plante qui ne ſoit de même piquée par un Inſecte, & qui ne produiſe de ces prétendues Noix de toute couleur & de toute grandeur. Le vrai vermillon, la bonne laque, le kermés & pluſieurs autres drogues eſtimées n'ont point d'autre origine que la piqueure de differentes Mouches ; mais il n'en eſt pas de même de la Cochenille, & l'Auteur dans cette ſeconde Edition nous en donne une deſcription très-curieuſe.

La Comteſſe qui n'avoit point paru dans l'Entretien précedent, ouvre le ſuivant, où il y eſt queſtion des Coquillages. Elle commence par les Moules qu'elle appelle les *Fileuſes* de la Mer. Elle fait connoître la Nature de cette eſpece de fil qu'elles produiſent, & dont elles ſe ſervent pour s'ancrer contre l'effort du vent & des vagues. Elles reſſemblent en cela à la Pinne-Marine qui eſt une très grande Moule de Mer. Les Siciliens en tirent une ſoye dont on fait des étoffes d'une beauté parfaite. On paſſe enſuite à la maniere dont ſe forme l'écaille du Limaçon, & en général celle de tous les coquillages. On n'oublie pas les perles, & on ſoûtient qu'il eſt fort vraiſemblable que les perles ne ſont qu'un effet de la maladie de l'Animal qui les produit. On en verra la preuve dans le Livre même.

Dans le dixiéme Entretien les Interlocuteurs lassez de *ramper sur la terre avec les Limaçons & les Reptiles*, *prennent l'essor*, *& vont reconnoître les habitans de l'air.* La Comtesse les méne près de sa voliere, & leur fait admirer la structure des differens nids des Oiseaux, où l'on trouve *la propreté du Vannier & l'industrie du Maçon.* Le Prieur essaye de donner une idée du vol des Oiseaux. Il examine ensuite si les hommes peuvent voler, & il se déclare pour la négative.

On revient encore aux Oiseaux dans l'onziéme Entretien & on montre par leurs differentes inclinations la raison de cette prodigieuse diversité qu'on remarque dans leurs aîles, dans leurs becs, dans leurs ongles & dans toutes leurs parties. On parle en particulier du Piverd, du Héron, de la Cicogne, du Cygne, du Colibri qui est un petit Oiseau de l'Amerique d'une extrême beauté, de l'Autruche, du Paon, des Oiseaux de proye & de la maniere de les dresser pour la volerie ; des Oiseaux de passage, des Oiseaux de nuit, *&c.*

Sur toutes ces matieres il échape à la Comtesse des observations, qui l'étonnent elle-même. Sur quoi le Prieur lui apprend que » le mérite des Physiciens, parmi lesquels elle est enrôlée, ne consiste » pas toûjours à deviner des choses » difficiles ; mais à ouvrir les yeux » sur ce que les autres ne regardent » pas, & qu'ils foulent aux pieds le » plus souvent. « La Comtesse fait sentir l'injustice de la plûpart des hommes, qui semblent deffendre aux femmes de penser & de reflechir, & qui par la conduite qu'ils tiennent avec elles, ne travaillent qu'à nourrir dans leur esprit tous les défauts qu'ils leur reprochent.

Les Animaux terrestres, comme la Brébis, le Bœuf, le Lion, l'Elephant, *&c.* sont l'objet du douziéme Entretien. Le Prieur fait remarquer la Providence dans ce grand nombre d'animaux domestiques qu'elle a réunis sous la main de l'homme, & assujetis à son empire. Quand on pourroit apprivoiser les Louveteaux, les Faons des Biches, & les Lionceaux, il est clair que l'homme n'en tireroit point l'usage qu'il tire des animaux domestiques, soit pour cultiver la terre ou pour porter des fardeaux. Pourroit-on d'ailleurs les nourrir avec aussi peu de frais ? On découvre encore la Providence dans les inclinations bienfaisantes & dociles qu'elle a données aux animaux domestiques. Cette matiere donne lieu au Comte de faire l'éloge du Cheval, au Chevalier celui du Chien, & le Prieur ne dédaigne pas de se rendre le Panégiriste de l'Asne. Il avoüe que cet animal n'a pas les qualitez brillantes, mais il prétend qu'il a les solides, & il montre que l'Asne bien loin d'avoir besoin d'indulgence, ou d'apologie peut être l'objet d'un éloge raisonnable & même académique. Ce morceau qui semble d'abord n'être qu'un jeu d'esprit, un peu déplacé, est rempli de reflexions également fines & judicieuses.

De-là on passe aux Castors & à leur maniere de bâtir; on les compare au *Rat Musqué* qui est un animal d'Amérique, & qu'on nous donne en toute maniere pour un diminutif du Castor.

Le treiziéme Entretien roule sur les Poissons. On y parcourt en détail leur maniere de respirer, de nager, & leurs differentes ruses pour attraper leur proye. On observe que les Poissons dont la chair est saine & bienfaisante sont d'une fécondité extrême, & qu'ils viennent comme d'eux-mêmes, se jetter dans les filets des Pêcheurs. Que ceux au contraire dont la chair est peu agréable, ou malfaisante, ou que leur taille monstrueuse rend redoutables, sont communément *vivipares*, c'est-à dire, qu'ils mettent au monde des petits tout formés & qu'ils n'en ont qu'un ou deux tout au plus. Tels sont la Baleine, le Dauphin, le Marsouin, le Veau-Marin, *&c.*

La Comtesse propose pour sujèt du quatorziéme Entretien les plantes avec leurs fruits & leurs fleurs; quoique ce soit là après ses Oiseaux, ce qu'elle prétend sçavoir le mieux, elle y parle peu, & se borne aux choses qui sont de pure pratique,& remet au Prieur & au Comte le soin d'expliquer,quelle est l'origine des plantes, de quelles parties essentielles elles sont composées, la maniere dont elles se nourrissent, celle de les conserver & de les multiplier? On y trouve aussi une nouvelle conjecture sur la circulation du suc nourrissier. L'Auteur y a fait des changemens & des additions très-importantes & a rendu dans cette Edition toute cette matiere fort intelligible par le secours de trois nouvelles planches qui sont proprement gravées.

On reprend la même matiere dans le quinziéme & dernier Entretien. On en fait sentir l'utilité. » J'aime mieux, dit le Prieur, M. » de Réaumur occupé à exterminer » les Teignes de nos tapisseries, » ou les Punaises de tout un lo- » gis, que M. Bernoulli absorbé » dans son Algébre, ou M. de » Leibnitz combinant les divers » avantages & inconveniens des » mondes possibles. Pour être rai- » sonnable & sçavant faut-il être » toûjours à mille lieuës des autres? » Je pense tout au contraire, que » la Philosophie ne sçauroit trop se » raprocher de l'homme, & qu'el- » le ne peut mieux faire que de » bien connoître ce qui l'environ- » ne & ce qui a rapport à lui.

Cette reflexion permet à la Comtesse de s'étendre sur la maniere de préparer le Lin & le Chanvre pour en faire du fil. Elle donne à ces deux plantes la préference sur les differens Cotonniers que produit l'Amérique, & même sur l'Aloé, cet arbre si vanté par les differens usages que les Asiatiques en tirent, & qui produit le Coton le plus fin. La Canne de Sucre, la Rhubarbe, la Manne, le Quinquina, *&c.* trouvent ici leur place. On explique physiquement la maniere dont les drogues purgent. On les quitte pour des liqueurs plus *réjouissantes*,

» tres Editions. Après avoir pris » ces mesures pour contenter ceux » qui ont les Ouvrages de Saint » Jerôme, si la rareté des exemplaires rendoit une nouvelle Edi- » tion necessaire, on executera ce » dessein d'autant plus volontiers, » qu'il ne pourra plus faire tort à » personne, & qu'il ne coûtera à » l'Editeur que le soin de veiller » sur le travail des Imprimeurs.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

François Changuion débite *Recherches interessantes sur l'origine, la formation, le développement, la structure,* &c. *des diverses especes de vers à tuyau*, qui infestent les vaisseaux, les Digues, *&c.* de quelques-unes des Provinces unies. Par P. *Massuet*, Docteur en Medecine. On y a joint les Procès-Verbaux qui ont été dressés par les Inspecteurs des Digues, au sujet du dommage causé par ces vers, avec leurs differentes figures en tailledouce, d'après nature. 1733. *in*-8°.

FRANCE.

DE STRASBOURG.

Jean-Renaud Doulsecker le pere, Libraire, va imprimer par Souscription & en *six* Volumes *in*-4°. une *Histoire Universelle* Sacrée & Profane depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours. Par le Reverend Pere Dom *Augustin Calmet*, Abbé de Senones. Si on peut juger du mérite & du débit d'un Livre sur la reputation de son Auteur, il est à présumer que le public ne recherchera pas cette nouvelle Histoire Universelle avec moins d'empressement, qu'il en a témoigné pour tout ce qui est déja sorti de la plume de Dom *Calmet*.

Le Libraire compte d'avoir achevé l'impression de ces six Volumes au commencement de 1736. Le prix de la Souscription entiere est de 50. livres, dont on payera seulement 10. livres en souscrivant, & 8 livres en recevant successivement l'exemplaire de chaque Volume.

DE PARIS.

J. B. *Coignard* & *Hippolyte-Louis-Guerin*, ruë Saint Jacques, *Montalant* & *Rollin* fils, Quai des Augustins, ont en vente *Histoire de l'Eglise Gallicane*, dédiée à Nosseigneurs du Clergé, par le Pere *Longueval*, de la Compagnie de Jesus, *Tome cinquiéme*, depuis l'an 788. jusqu'à l'an 849. *Tome sixiéme*, depuis l'an 849. jusqu'à l'an 987. *in*-4°.

La Veuve *Mazieres* & Jean-Baptiste *Garnier*, ruë Saint Jacques, à la Providence, impriment la suite des Traitez de Théologie de feu M. *Tournely*. Le premier Volume paroît sous ce titre : *Continuatio Prælectionum Theologicarum Honorati Tournely, sive Tractatus de universâ Theologiâ Morali.* TOMUS PRIMUS, *continens Tractatus I. de*

Justitiâ & Jure, II. de Contractibus. Opus ad Juris Romani & Gallici normam exactum. 1733. *in*-8°.

On trouve chez *Bauche*, Quai des Augustins, & autres Libraires, une nouvelle Edition des *Oeuvres diverses de M. l'Abbé de Chaulieu*, en deux Volumes *in*-8°. *A Amsterdam*, chez *Zacharie Chatelain.* 1733.

Entretiens de Ciceron sur la Nature des Dieux, traduits par M. l'Abbé d'*Olivet*, de l'Academie Françoise, avec des Remarques de M. le Président *Bouhier*, de la même Academie, sur le Texte de Ciceron. *Seconde Edition*, chez *Gandouin*, à la belle Image, Quai des Augustins. 1732. *in*-12. deux Volumes.

Reflexions Critiques sur la Poësie & sur la Peinture, par M. l'Abbé *Dubos*, Secretaire de l'Academie Françoise. *Nouvelle Edition*, revûë, corrigée & considerablement augmentée. Chez *Pierre-Jean Mariette*, ruë Saint Jacques, aux Colonnes d'Hercule. 1733. *in*-12. trois Volumes.

Conversations sur plusieurs sujets de Morale propres à former les jeunes Demoiselles à la pieté. Ouvrage utile à toutes les personnes qui sont chargées de leur éducation. Par M. P. C. Docteur de Sorbonne. Chez *Jean-Baptiste Lamesle*, ruë de la vieille Bouclerie, à la Minerve. *Jean-François Herissant*, ruë Neuve Nôtre-Dame, à la Providence, & *Henry*, ruë Saint Jacques, vis-à-vis Saint Yves, à Saint Louis. 1733. *in*-12.

Méthode pour apprendre l'orthographe, & la Langue Françoise, sans sçavoir le Latin, avec la clef & les thémes tout preparés pour l'enseigner. Troisiéme Edition, revûë & corrigée, & mise dans un nouvel ordre. Par M. *Jacquier.* Chez *le Clerc*, ruë de la vieille Bouclerie; *le Gras*, Grand'Salle du Palais, *Robustel* le jeune, ruë S. Jacques, & la Veuve *Pissot*, Quai de Conty. 1733. *in*-8°.

Voici le Programme publié par l'Academie de Chirurgie pour le prix de l'année. 1733.

» L'Academie de Chirurgie établie à Paris sous la protection du » Roi, desirant contribuer aux » progrès de cet Art, & à l'utilité » publique, propose pour sujet du » prix de l'année mil sept cens » trente-trois, la question suivante :

Quels, selon les differens cas, les avantages & les inconveniens de l'usage des Tentes & autres dilatans?

» Ceux qui travailleront pour le » prix, sont invitez à fonder leurs » raisonnemens sur des faits de » pratique choisis & bien averés; » on les prie d'écrire en François » ou en Latin, autant qu'il se » pourra, & d'avoir attention que » leurs écrits soient fort lisibles.

» Ils mettront à leur Memoire » une marque distinctive, comme » Sentence, Devise, Paraphe ou » Signature; & cette marque sera

» couverte d'un papier blanc collé » ou cacheté, qui ne sera levé » qu'en cas que la piece ait remporté le prix.

» Ils adresseront leurs ouvrages » francs de port, à M. *Morand*, » Secretaire de l'Academie de Chirurgie à Paris; ou les lui feront » remettre entre les mains.

» Les Chirurgiens de tous Pays » seront admis à concourir pour le » prix; on n'en excepte que les » Membres de l'Académie.

» Le Prix est une Médaille d'or de » la valeur de deux cens livres, qui » sera donnée à celui qui au jugement de l'Académie, aura fait le » meilleur Memoire sur la question » proposée.

» La Médaille sera délivrée à » l'Auteur même, qui se fera connoître, ou au porteur d'une procuration de sa part; l'un ou l'autre representant la marque distinctive, avec une copie nette du » Memoire.

» Les ouvrages ne seront reçûs » que jusques au dernier jour de » l'année 1733. inclusivement.

» L'Académie à son assemblée » publique de 1734. qui se tiendra » le Mardy d'après la Trinité, proclamera la piece qui aura mérité » le prix.

Théologie - Physique, ou *Démonstration de l'Existence & des Attributs de Dieu, tirée des Oeuvres de la Création, accompagnée d'un grand nombre de Remarques & d'Observations curieuses, par Guillaume* Dérham, *Chanoine de Windsor, Recteur d'Upminster, &c. traduite de l'Anglois par Jacques* Lufneu, *Docteur en Medecine & Lecteur en Mathématiques : troisiéme Edition, revûë & corrigée : à Paris, chez* Chaubert, *in-8°.* 1732.

Il ne faut que voir cette Edition & lire l'Avertissement qui la précede pour sentir qu'elle est en tout préferable aux deux premieres de Hollande, dont la seconde qui a servi de copie à celle-ci lui est de beaucoup inférieure pour la beauté & la netteté des caracteres; nous ne disons rien ici du mérite particulier & de l'importance de l'Ouvrage, nous en avons rendu compte dans notre Journal du mois de Janvier année 1727.

AVIS.

Dans le Journal de Décembre dernier, à l'article qui concerne la Pharmacopée de la Faculté de Medecine de Paris, on a mis par mégarde que *cette Pharmacopée fut entreprise en* 1722. *au commencement du Décanat de M. Philippe Caron, continuée & portée à sa fin sous le Décanat de M. Nicolas Andry*, au lieu de cela il faut lire : *cette Pharmacopée fut entreprise en* 1714. *sous le Décanat de M. Philippe Hecquet, qui en ouvrit l'avis, continuée sous les Décanats de Messieurs Jean-Baptiste Doye, Amand Douté, Guy Erasme Emmerez, & Philippe Caron; puis achevée sous le Décanat de M. Nicolas Andry.*

Fautes à corriger dans le Journal de Janvier 1733.

PAge 48. col. 1. ligne 34. feconde, *lifez* troifiéme : Pag. 49. col. 1. lig. 22. nous pourrions, *lif.* nous pouvons.

*Dans l'*Errata *qui eft à la fin du Journal de Fevrier.*

Vers la fin : Chryftallin, *lifez* Criftallin ; *retabliffez ainfi cette correction* Chryftallin, *lifez* Cryftallin.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal de Mars 1733.

Fin de la Table.

réjouissantes, telles que le Caffé, le Thé & le Chocolat. On revient ensuite au bled dont on avoit déja parlé, & on donne la maniere de le conserver un siécle entier sans qu'il se corrompe.

Enfin le Prieur loüe l'amour du Jardinage, & applaudit au goût de beaucoup d'honnêtes gens qui s'adonnent aujourd'hui à cet amusement. Mais il voudroit, dit-il, que la culture des plantes, fut comme la vraye pieté, affranchie de tout vain scrupule, & débarrassée de toute pratique superstitieuse. Il fait sentir le préjugé ridicule qui défend de planter, de semer & de tailler dans le décours de la Lune. M. le Normand chargé de la direction des Jardins fruitiers & potagers du Roi, qu'il cite en cet endroit assure, » que d'un très-grand » nombre d'experiences faites très- » exactement sur les differentes » opérations du Jardinage, il n'en » avoit trouvé aucune qui favorisât » l'asservissement de nos peres aux » differens aspects de la Lune.

A cette occasion l'Auteur combat la superstition de ceux qui attribuent quelque vertu aux influences des Etoiles. Il fait voir que les noms donnés par les anciens aux 12 Signes du Zodiaque sont fondés sur des raisons naturelles. A l'égard des autres Etoiles il prétend que les Grecs leur ont imposé des noms de pur caprice, & qu'il seroit ridicule d'en chercher les convenances.

Ce premier Tome finit par une Lettre du Prieur en réponse à une Lettre du Chevalier qui lui avoit écrit pour lui demander quels sont les droits & les bornes de la raison?

Le Prieur montre que c'est une erreur fort commune de ne pas connoître le prix & les droits de la raison, ou d'avoir une idée trop avantageuse de ses forces. » Ne » vouloir rien connoître des choses » créées qui sont sous nos yeux, est » le propre d'une indolence qui va » jusqu'à la stupidité, vouloir tout » y comprendre c'est une témerité » qui est toûjours punie. « Mais l'homme sage prend un juste milieu entre ces deux extremitez. Sans ambitionner ce qui est au-dessus de l'homme, il s'occupe avec modestie, & joüit avec reconnoissance de ce qui a été fait pour l'homme.

Il ne faut pas oublier en finissant cet Extrait, qu'outre les trois planches nouvelles dont nous avons fait mention, l'Auteur a embelli cette seconde Edition d'un frontispice qui annonce le sujet du Livre d'une maniere très-ingénieuse. Ces differentes augmentations feront sans doute grand tort à une nouvelle Edition du même Ouvrage qu'on vient de publier à Utrecht, elle servira du moins à la gloire de notre Auteur. Il est peu ordinaire de voir en moins de six mois trois Editions du même Ouvrage. C'est un préjugé bien favorable pour le second Tome qu'il va donner incessamment.

EXPLICATION DU LIVRE DE LA GENESE, où selon la Méthode des Saints Peres, l'on s'attache à decouvrir les Mysteres de J. C. & les regles des mœurs renfermées dans la lettre même de l'Ecriture. A Paris, chez François *Babuty*, ruë S. Jacques, à S. Chrysostome, *in*-12. *6.* vol.

LE Libraire est persuadé que cet Ouvrage sera plaisir au public, non seulement parce que le nom & le mérite de l'Auteur sont déja connus, mais encore parce que le goût du public s'est, dit-on, déclaré par l'approbation qu'il avoit donné aux Conferences où l'on faisoit lecture de cet Ecrit & où il étoit expliqué de vive voix. Il s'en étoit répandu des copies en assez grand nombre, qui ont fait souhaiter à plusieurs personnes qu'il fût imprimé. Le Libraire regarde comme un bonheur, qu'il lui soit tombé entre les mains une copie fort exacte de cette Explication.

L'intention de l'Auteur n'est point de donner une Explication Litterale du Texte de la Genése, & encore moins d'examiner les questions de critique : il fait même assez entendre qu'il ne croit point que ce soit entendre l'Ecriture Sainte d'être instruit à fond de ce qui regarde ces questions. Voici comme il s'explique sur ce sujet, en expliquant le verset 17. du chapitre 47. de la Genése.

» Le S. Esprit a voulu nous apprendre, en consacrant dans les Septante une autre supputation que celle de l'original, combien l'étude qui se termine à des choses qui ne reforment point le cœur, est peu digne des Ecritures, & combien l'on est éloigné de les entendre, lorsqu'on s'applique uniquement à des difficultez qui regardent les tems, les lieux, les Généalogies, les coûtumes & une Histoire sterile, pendant qu'on néglige l'essentiel & le dessein de Dieu en donnant aux hommes ses Ecritures.

Le but de notre Auteur est uniquement, comme il l'explique dans le titre, de faire sur les differens passages de la Genése des Observations qui puissent contribuer à former les mœurs, & à découvrir presque dans tous les passages le sens figuré. Il rapporte à la vérité en quelques endroits les termes de l'original, & il s'attache à en faire connoître la forme ; mais ce n'est que quand il croit que les expressions hébraïques fourniront plus facilement que celles de la Vulgate, des reflexions morales, & le sens figuré qui fait son principal objet.

Nous allons rapporter quelques exemples des reflexions morales & des explications du sens figuré.

L'Auteur s'attache dans l'exposition du premier Chapitre de la Genése à faire voir que l'Univers & les differentes parties qui le composent ne sont pas l'effet du hazard,

& qu'il porte par-tout les marques d'une Providence, d'une sagesse & d'une puissance infinie. Il entre sur ce sujet dans un grand détail au sujet des arbres & des plantes, des oiseaux, des animaux à quatre pieds, des poissons de la mer, & des astres. Les découvertes des Philosophes modernes servant à l'Auteur à mettre ces véritez dans un plus grand jour ; & ce qui fera plus de plaisir à ceux qui ne sont pas Philosophes de profession ; c'est que l'Auteur s'est appliqué à s'exprimer sur ce sujet important de la maniere la plus sensible, & même à répandre plus d'agrément dans ces morceaux que dans le reste de ses Ouvrages.

Outre ces reflexions générales sur l'Ouvrage des six jours qui ont fourni à plusieurs Peres de l'Eglise le sujet de grands Traitez, on trouve dans cette exposition des reflexions morales particulieres sur chacun des Ouvrages du Créateur. On en connoîtra le goût par les exemples suivans.

Sur ce que Moyse dit que Dieu créa un corps lumineux moindre que le Soleil pour présider à la nuit. L'Auteur s'explique ainsi. » La Lune n'efface point entierement la » lumiere des étoiles : mais il sem» ble que ce qu'elle en laisse subsi» ster ne soit que pour rendre plus » sensibles les avantages qu'elle a » sur elles ; car toutes celles qui » sont trop voisines se perdent dans » ses rayons ; les autres se soûtien» nent un peu à proportion de leur » distance ; mais alors même tous » les yeux sont tournés vers un seul » objet, & les lumieres foibles & » mouvantes, semées çà & là dans » les espaces lointains ne font pres» que aucune impression. C'est ainsi » que l'autorité des Ecritures doit » soûmettre la raison : elle ne l'é» teint pas, mais elle l'obscurcit » en la surpassant, & moins les re» flexions humaines ont de pou» voir, & moins il est nuit & plus » il fait clair.

L'Auteur ayant parlé de differentes especes d'oiseaux, s'adresse à Dieu en ces termes. » Quels misteres » couvrez-vous sous toutes ces dis» tinctions étonnantes? & quel parta» ge faites-vous entre ceux qui sont » noyés dans le siécle, & ceux à qui » vous donnez des aîles pour le » fuir & s'élever jusqu'à vous ? « Notre Auteur ayant ensuite fait observer qu'entre les oiseaux les uns s'élevent fort haut & s'y soûtiennent, les autres ne font que voltiger & se contentent de raser la terre, & que chaque espece est reconnoissable à son vol particulier ; il veut que cette diversité soit pour nous une leçon qui nous apprenne à ne pas reduire les vertus des spirituels à un genre uniforme.

Les oiseaux foibles sont la proye de ceux qui vivent de sang & de carnages. La sureté des premiers consiste à se tenir à terre, car les Vautours, les Epreviers & les autres Oiseaux de même genre n'oseroient fondre sur ceux qui ne s'élevent point. Ils se briseroient au lieu de leur nuire. Ainsi, conclut l'Auteur, parmi les Oiseaux, comme

parmi nous, l'humilité est d'un grand usage, & c'est l'élevation qui fait le danger.

Ce que fait la poule par laquelle on a fait couver des œufs de Cannes, quand elle voit ses petits s'aller jetter à l'eau au sortir de la coque, fournit une matiere de reflexion à notre Auteur. Cette poule demeure au bord de l'eau très-étonnée de la témerité de ses petits, & encore plus de ce qu'elle leur réussit. Elle se sent violemment tentée de les suivre, elle en témoigne sa vive impatience; mais rien n'est capable de la porter à une indiscretion que Dieu lui a défendue. Les Spectateurs en sont surpris à proporrion de ce qu'ils ont d'intelligence. Mais il est rare, continue notre Auteur, que les Spectateurs apprennent de cet exemple, qu'il faut être destiné par la Providence aux fonctions d'un état dangereux, & avoir reçû d'elle tout ce qui peut mettre le salut en sureté, & que c'est une témerité funeste pour les autres qui n'ont ni la même vocation, ni les mêmes qualitez.

Les Oiseaux qui vivent de poissons, sans qu'ils sçachent nager, & à qui Dieu a donné des jambes comme des échasses & un col fort long pour qu'ils puissent prendre leur proye sans aller dans l'eau plus avant que leur taille ne le leur permet, sont, selon notre Auteur, une instruction pour les personnes qu'un zéle indiscret séduit facilement, qui pensent qu'elles ont du talent pour tout, parce qu'elles en ont pour certaines choses, ou qu'elles ne trouveront aucun danger dans de grandes entreprises, parce que d'autres plus proportionnées à leurs forces leur ont réussi.

Quelques Peres de l'Eglise ont comparé les Démons aux Oiseaux de nuit; mais la maniere dont l'Auteur pousse cette comparaison a quelque chose de singulier. Il dit que quand un Oiseleur va à la chasse à la pipée, il imite le cri de quelque oiseau de nuit, les oiseaux de toute espece viennent se percher sur la cabanne de branches où l'Oiseleur est caché, pour être plus à portée d'insulter à leur ennemi. Mais les branches sont remplies de gluaux, les oiseaux qui s'embarrassent dans ces gluaux tombent & perdent la vie entre les mains de l'Oiseleur. Ce qui nous apprend, selon l'Auteur, à fuir le cri du Démon au lieu d'y accourir sous prétexte de lui insulter. La haine même contre lui doit être humble. Car on devient sa proye & même son joüet, quand on se glorifie de son amour pour la lumiere, & l'on tombe dans la malédiction lorsqu'on s'en rejouit.

Venons aux exemples du sens figuré. On ne doute pas qu'il n'y ait plusieurs traits dans l'Ecriture Sainte, qui ne paroissent d'abord qu'historiques, & qui sont néanmoins des figures de Jesus-Christ & de son Eglise. Mais il y a eu jusqu'à present peu d'Interpretes qui ayent étendu ce principe aussi loin que notre Auteur. Il prétend faire voir, non seulement dans chaque histoire, mais encore dans cha-

que trait d'histoire un sens figuré qu'il croit que le S.Esprit a eu principalement en vûë ; de sorte que dans son Systême le Livre de la Genése contient en même tems une Histoire réelle & une prophetie allégorique de J. C. & de son Eglise & de la conversion des Juifs avant le jugement dernier. On en va voir la preuve dans quelques traits tirés de l'explication du Chapitre 45 de la Genése où Joseph se fait connoître à ses freres.

Il est marqué dans le premier verset de ce Chapitre, que Joseph commanda que l'on fît sortir tout le monde afin que nul étranger ne fût present, lorsqu'il se feroit connoître à ses freres. L'Auteur trouve ici la figure & de J. C. qui se manifesta aux Apôtres après sa Resurrection, & de J.C. qui se manifestera aux Juifs avant la fin du monde. Cette seconde allégorie paroît même à notre Auteur la principale ; car Joseph, c'est-à-dire, J. C. sera célébre parmi les Gentils, & regnant en Egypte, lorsqu'il se fera connoître aux douze Tribus d'Israël après un long oubli pareil à celui qui est la suite de la mort & de la sépulture. La lumiere fut ôtée à Israël à cause de son impénitence, lorsque les Nations furent appellées, la lumiere & la pénitence lui seront renduës, lorsqu'il sera invité à s'unir aux Gentils. Il n'y a point d'endroit de l'Ecriture, suivant notre Auteur, qui paroisse plus clair pour le retour des Juifs que celui-ci. Car il est évident que tous les enfans de Jacob adorent Joseph, & vont s'établir auprès de lui après l'avoir vendu aux Gentils & l'avoir long-tems oublié, & qu'ils vont en Egypte, après qu'il en est devenu le maître & qu'il y regne en Souverain.

Sur ces paroles du troisiéme verset, il dit à ses freres : je suis Joseph, mon pere vit-il encore : l'Auteur soûtient (ce que plusieurs personnes auront peine à adopter) que plus on examine plusieurs circonstances de la vie de Joseph par rapport à l'Histoire seule moins on y reconnoît le caractere de Joseph, moins l'Histoire est vraisemblable ; plus les parties dont elle est composée se combattent mutuellement. Il ne faut pas croire néanmoins que l'intention de l'Auteur, lorsqu'il s'explique de cette maniere, soit de diminuer le respect qui est dû auxLivresSaints, mais il veut forcer le Lecteur obstiné à ne consulter que la lettre, à recourir à l'esprit dont elle n'est que l'écorce. C'est, selon lui, le seul moyen de lever les difficultez & les contradictions qu'il croit qui se rencontrent dans l'Histoire. Si Joseph, plein de respect & d'amour pour son pere, n'a point envoyé en Palestine pour en avoir des nouvelles certaines depuis son élevation, s'il l'a négligé de même que le reste de sa famille pendant la famine, s'il n'a point eu l'humanité de tirer Jacob de l'inquietude où il étoit, s'il fait enlever Benjamin à un pere dont il faisoit toute la consolation, s'il expose Benjamin à la fureur de ses freres pendant le voyage ; c'est

qu'avant les momens que la misericorde a marqués pour le rappel des Juifs, Joseph doit demeurer inconnu à sa famille. Jacob & Benjamin doivent paroître oubliés. J. C. doit passer pour mort & pour un homme, dont les véritez & les prédictions ne sont que des songes. Les Saints Patriarches doivent être dans l'affliction & les larmes de ce qu'une bête cruelle l'a devoré. Benjamin tout aimé qu'il est doit être confondu avec ses freres. Jacob très-cher & très précieux doit paroître oublié. Mais lorsque les tems seront accomplis, & que celui du silence & de l'oubli sera passé. Joseph & Jacob seront vivans & mutuellement attentifs l'un à l'autre, & Benjamin sera l'objet de leur tendresse. Aujourd'hui les Juifs sont dans la désolation, mais ils seront dans la joye, lorsque le dernier des enfans de Jacob sera conduit à Joseph.

Quoique l'Ecriture dise expressément que Pharaon se réjoüit avec toute sa Maison de l'arrivée de Joseph en Egypte. L'Auteur ose avancer que *cet évenement n'étoit point la matiere d'une joye universelle, selon l'Histoire*, mais *qu'il en étoit un très-légitime, suivant le sens prophetique*, parce que ç'en est un célébre pour l'Eglise, que l'union des Israëlites, avec celui qu'ils ont renoncé & qu'ils ont oublié pendant tant de siécles.

Après quelques autres applications des circonstances de l'arrivée des freres de Joseph en Egypte à la conversion des Juifs avant le jugement dernier, l'Auteur cherche à découvrir dans les derniers versets de ce Chapitre, quand arrivera ce grand évenement. Il ne s'explique pas sur ce point d'une maniere aussi positive que le font quelques autres figuristes. Peut-être, nous dit-il, que le conseil profond & caché qui dispose tout pour le retour des Juifs a déja fait atteller des Chariots sans qu'aucun de nous en soit averti; les ordres sont peut-être déja donnés & executés en partie sans que nous sçachions quel en est le motif. Les vices qui regnent parmi les Chrétiens, sur-tout l'ingratitude envers J. C. que l'Auteur assure être devenue presque publique, & la tentation contre la foi, qu'il croit être presque universelle, lui paroissent être des signes certains de la famine. Mais il ajoûte que personne ne peut dire jusqu'où s'étendent les deux premieres années, & elles sont peut être expirées sans que nous en ayons observé le commencement. Ce qui lui paroît de certain, c'est que la Maison de Jacob ira se soûmettre à Joseph en Egypte, lorsque ceux qui devroient être chargés du soin des brebis n'aimeront qu'eux-mêmes, & n'adoreront bien sincerement que leur volonté, & lorsque les véritables Pasteurs seront regardés comme les derniers des hommes, & exposés à la haine publique, de même que les Pasteurs l'étoient en Egypte au tems de l'arrivée de Jacob & de sa famille.

L'Auteur demande si Joseph & les autres Patriarches, qui étoient

des figures de J. C. & de son Eglise, ont connu ce sens prophetique qu'il donne à toutes leurs actions & presque à toutes leurs paroles. Il se déclare d'abord pour l'affirmative, mais dans la suite il dit qu'il insistera peu sur ce dernier sentiment, pourvû qu'on lui accorde que le S. Esprit conduisoit Joseph dans ses paroles, aussi-bien que dans ses actions, & qu'il les faisoit servir à couvrir des mysteres qu'il croit qu'on ne peut négliger sans mépriser le sens principal des Ecritures & celui que le S. Esprit a eu principalement en vûe.

EXPLICATION DU LIVRE DE JOB, OU SELON LA Méthode des Saints Peres, on s'attache à découvrir les Mysteres de J. C. & les regles des mœurs renfermées dans la lettre même de l'Ecriture. A Paris, chez François *Babuty*, ruë S. Jacques, à S. Chrysostome. 1732. *in*-12. 4. vol. premier & second vol. pag. 606. troisiéme vol. pag. 395. quatriéme vol. pag. 476.

CEUX qui ont lû l'Explication de la Genése dont nous rendons compte dans ce même Journal, reconnoîtront d'abord que l'Explication du Livre de Job est faite dans le même goût que celle de la Genése. En effet le principal but qu'on se propose dans l'une & dans l'autre est de tirer des reflexions morales du Texte du Livre Sacré, & d'en expliquer le sens figuré, sans s'arrêter beaucoup à l'interpretation du sens litteral. Nous n'avons remarqué entre l'une & l'autre de difference, qu'en ce qu'il y a un peu plus de notes pour le sens litteral sur le Livre de Job que sur la Genése, & qu'en ce que les reflexions morales en paroissent moins directes & plus tournées en forme de Paraphrase du Texte dans le Livre de Job que dans l'Explication de la Genése. Nous allons rapporter quelques exemples, c'est tout ce que nous pouvons faire dans ces sortes d'Ouvrages pour en donner une idée.

Quelques Interprétes de l'Ecriture ont cru que le Livre de Job n'étoit qu'une parabole, dont l'Auteur avoit eu en vûë d'instruire les Juifs de la patience avec laquelle ils devoient supporter les afflictions après qu'ils se seroient convaincus, que c'est la divine Providence qui regle tout dans l'Univers & qui distribue les biens & les maux. D'autres Interprétes qui ont cru ne pouvoir regarder comme une simple parabole l'Histoire entiere de Job, ont prétendu que ce qui est dit dans les deux premiers Chapitres de Satan qui se montre dans l'assemblée des Anges, des discours de Dieu à cet Ange de ténebres, & des discours qu'il tient à Dieu pour obtenir la permission de tourmenter Job, premierement par la perte de ses biens & de ses enfans, & ensuite par la maladie la plus affreuse, n'étoit proprement qu'une allégorie poëtique. Mais notre Auteur rejette en-

ticrement ce dernier sentiment. Il compare ce qu'on lit dans ces deux Chapitres du Livre de Job avec la vision du Prophete Michée du troisiéme Livre des Rois, chapitre 22. & il soûtient que ces deux Textes doivent être pris dans le sens litteral. » Si l'assemblée des esprits céelestes, dit notre Auteur, n'a » point été réelle, si Satan n'a point » été obligé d'y comparoître, si » Dieu ne lui a point opposé en » presence de tous les Anges un » homme unique, incapable d'être » séduit ni vaincu. S'il ne lui a pas » reproché son impuissance & sa » foiblesse, contre un homme de » douleur & prêt à expirer, s'il ne » s'est pas glorifié de sa patience ou » de son obéissance sans bornes, » s'il n'a pas reduit Satan à n'oser » paroître après sa défaite, com» bien tout ce qui donne ces augu» stes idées devient-il froid & lan» guissant, & combien la grandeur » personnelle de Job y perd-elle, » sans parler du caractere auguste » de celui qu'il represente!

Mais comment les bons Anges sont-ils vûs par le Démon? C'est une question que l'Auteur se propose à lui-même, & à laquelle il répond qu'il y a de l'apparence que tout commerce est interrompu entre le Démon & les esprits célestes, & que l'anathême qui l'a chassé du Ciel lui a interdit non seulement la societé, mais encore la vûë de ceux qui y sont demeurés, mais à l'égard des bons Anges, il croit que le Démon leur est toûjours demeuré visible, d'où l'Auteur conclut, qu'il est possible que le Démon ait été vû de tous les Anges & qu'il n'ait rien vû, qu'au milieu d'une vive lumiere, il soit demeuré dans les ténébres sans pouvoir discerner ses juges, ni remarquer la magnificence du Palais & du Temple, dont sa revolte l'avoit exclu pour toûjours. Il ajoûte qu'il n'y a point d'inconvenient à dire que les saints Anges ont été montrés au Démon, & qu'ils couvroient leur éclat qui ne sera pleinement dévoilé pour lui que lorsqu'ils viendront avec J. C. le foudroyer dans un dernier anathême.

Quelque zéle que l'Auteur fasse paroître en cet endroit pour engager ses Lecteurs à entendre à la lettre ce qui est dit dans les deux premiers Chapitres de l'assemblée des Anges où Satan se trouva au sujet de Job, il n'en est pas moins persuadé de la vérité de son Systême, que la principale vûë du S. Esprit dans cette Histoire n'a point été le sens litteral, mais le sens figuré. Il prétend que tous les traits que l'Ecriture a employés pour representer la vertu de Job, sont trop grands & trop majestueux pour être appliqués à un simple homme, & que c'est moins lui que J. C. que l'Ecrire a voulu representer. *Car en J. C.* (ce sont les termes de l'Auteur) *tout y est exact & vrai, mais tout est outré en Job.*

Après ces paroles l'Auteur explique en quoi il a pensé que Job ait été la figure de J. C. & il donne à cette occasion une idée du Systême de son explication, qu'il ne

ne fait que développer dans la plus grande partie du reste de son Ouvrage. Il n'y a que J. C. qui soit élevé par un privilége particulier au-dessus des hommes : son éloignement du mal est infini, son obéissance & son respect pour lui sont sans bornes. Il est Roi de justice & de paix ; ses troupeaux sont aussi ses sujets, & ses troupeaux sont aussi sa famille, dont il est le Roi, le Pasteur, le Pere, le Prêtre & le Médiateur ; tous les hommes ont été livrés au Démon, Dieu lui en oppose un seul sur lequel Satan n'a aucun pouvoir ; cependant cet Ange de ténebres se déclare contre J. C. il demande à Dieu qu'il lui soit permis d'attenter à la personne & à la vie du Sauveur des hommes. J. C. n'oppose à sa violence & à sa fureur que la patience, l'humilité, l'obéissance aux volontez de son Pere. L'ignominie de sa Croix écarte pour quelque tems son troupeau. L'Eglise de Jerusalem dura peu, une espece de tourbillon accabla ses enfans sous ses ruines, & il regna sur les Gentils qui formerent une nouvelle famille.

Mais qu'est-ce que figuroient les amis de Job dont les discours remplissent la plus grande partie de ce Livre de l'Ecriture. Ils figuroient les Juifs, suivant notre Auteur. Voici la preuve qu'il en rapporte. Les amis de Job n'étoient point instruits de ce qui s'étoit passé dans le Ciel au sujet de leur ami, & ils étoient bien éloignés de connoître l'interêt que Dieu même avoit au triomphe de son Serviteur. Ils sçavoient tout, excepté ce mystere, mais l'ignorance de ce mystere rendoit inutile la connoissance qu'ils avoient du vrai Dieu, & toutes les véritez dont ils se faisoient honneur. Ils n'en connoissoient ni l'application, ni l'usage, & ils se trompoient presque toûjours, quoique dans un sens, ils ne disent rien que de très-vrai. Ils étoient en cela l'image des Juifs qui ne comprirent rien dans la profonde sagesse de Dieu cachée dans le mystere de la Croix de son fils. Ils conserverent toutes leurs autres connoissances & s'en glorifierent, mais l'ignorance du mystere les leur rendit toutes infructueuses, & elle contribua même à les aveugler par leur lumiere, parce qu'ils firent trop d'état de la Loi & des Prophetes, dont ils retinrent la lettre, en renonçant à J. C. qui en est l'accomplissement & la fin. Notre Auteur veut que cet état des amis de Job & celui des Juifs nous fasse considerer combien l'ignorance des mysteres de la Redemption par J. C. répand d'obscuritez & de contradictions dans les autres véritez revelées, & que nous apprenions de-là à estimer la grace infinie que Dieu nous fait de nous dévoiler un mystere qui est encore un scandale pour les Juifs, & qui auroit pu pour toûjours paroître une folie aux Gentils, & de nous le dévoiler non seulement dans les Livres du Nouveau Testament, mais dans tous ceux de l'ancien, & principalement dans celui de Job, où tout ce qui a caché J. C. lorsqu'il est venu parmi

nous avoit été si clairement prédit.

Nous ne suivrons point l'Auteur dans l'application qu'il fait de ces deux principes de son Systême aux differentes parties du Livre de Job. Il ne sera pas difficile aux Lecteurs, pourvû qu'ils soient exercés dans ces sortes d'explications, & qu'ils y soient portés par un goût naturel, de faire cette application sans avoir lû le Livre. Au reste, quand ils en feroient une application differente de celle de l'Auteur, il n'y auroit point un grand inconvenient; car quand le sens figuré n'est point fondé sur un Texte précis de l'Ecriture ou sur une Tradition constante, les applications qu'on en fait sont assez arbitraires. Il n'est pas rare de voir des Figuristes qui donnent des explications qui sont opposées les unes aux autres. On en trouve même quelquefois d'opposées dans le même Auteur.

DISCOURS SUR LES DIFFERENTES FIGURES DES Astres; d'où l'on tire des conjectures sur les étoiles qui paroissent changer de grandeur; & sur l'Anneau de Saturne. Avec une exposition abregée des Systêmes de M. Descartes & de M. Newton. Par M. de Maupertuis, de l'Academie Royale des Sciences, & de la Societé Royale de Londres. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1732. *in*-8°. pp. 83.

DES huit Chapitres qui composent ce Discours, le septiéme a été écrit d'abord en Latin, & adressé par l'Auteur à la Societé Royale de Londres, comme un tribut de Mathématique & de Physique envers cette Compagnie, dont il est Membre depuis quelques années. La Societé a fait imprimer ce Morceau Latin dans ses *Transactions Philosophiques* pour les mois de *Janvier, Fevrier & Mars de* 1732. dont il fait le cinquiéme article. M. de Maupertuis nous le donne ici traduit en François & assorti de divers accompagnemens qui le rendent très-interessant, même pour ces Lecteurs, dont les vûës encore foibles ne peuvent s'élever jusqu'à la fine & sublime Géométrie, sans être soûtenuës par un guide aussi sûr & aussi capable de répandre la lumiere & l'agrément sur les veritez les plus abstraites. C'est de quoi peut fournir une espece d'avant-goût le simple exposé des titres des Chapitres, dont le premier contient *des Reflexions générales sur la figure de la terre :* le second est *une Discussion Métaphysique sur l'attraction :* le troisiéme, *une Explication du mouvement des Planetes par les Tourbillons :* le quatriéme, une *Explication de la pesanteur des corps vers la terre, par les mêmes Tourbillons:* le cinquiéme *explique les mêmes Phénoménes dans le Systême de M. Newton :* le sixiéme traite *des varietez que la differente nature de la pesanteur doit apporter à la figure des fluides qui tournent autour d'un axe :* le septiéme est une *Recherche Mathématique des figures que doivent prendre les fluides, qui tournent autour*

d'un axe : le huitiéme & dernier roule sur *les figures des corps céleſtes, ſur les étoiles qui nous paroiſſent changer de grandeur*, *& ſur l'Anneau de Saturne.* La ſingularité de tous ces points, jointe à la maniere également curieuſe & ſolide dont ils ſont traités, méritent bien que nous entrions ſur chacun dans un détail plus particulier.

CHAP. I. Malgré le préjugé où l'on eſt touchant la figure de la terre, que l'on croit ſphérique ſur la foi des phénomenes : l'Auteur ne trouve ce jugement guéres mieux fondé, que celui, qui ſur les apparences les plus groſſieres feroit décider qu'elle eſt platte. En effet (dit-il) la rondeur de la terre, quoique atteſtée par les phénomenes, n'emporte point neceſſairement ſa *ſphéricité.* C'eſt ſur quoi commencerent à faire naître des doutes très-légitimes les Obſervations Aſtronomiques faites en 1672. par M. *Richer* dans l'Iſle de Cayenne ; Obſervations d'où l'on apprenoit que le Pendule qui battoit les ſecondes à Paris, retardoit conſiderablement dans cette Iſle ſur le moyen mouvement du Soleil, & devoit être par conſequent raccourci pour reprendre la juſteſſe de ſes vibrations. La durée de celles-ci dépendant de deux cauſes, ſavoir de la *tendance* des corps à tomber perpendiculairement à la ſurface de la terre, & de la longueur du Pendule ; comme celle-ci n'étoit point changée dans le cas dont il s'agit, la durée des vibrations ne tenoit donc plus qu'à la tendance dont on vient de parler ; & plus cette force s'affoiblit, plus cette durée augmente. Or dans l'Obſervation preſente, la longueur du Pendule demeurant la même, les vibrations s'étoient ralenties : d'où il étoit naturel d'inférer que la cauſe qui produit la chûte des corps étoit plus foible à la Cayenne qu'à Paris, & que par conſequent le poids d'un même corps étoit moindre dans cette Iſle.

Cette découverte, qu'on n'attendoit guéres, n'offroit cependant rien que de conforme à la doctrine des forces *centrifuges*, c'eſt-à-dire de cette loi ſuivant laquelle tout corps qui décrit un cercle tend à s'éloigner du centre de ce cercle ; & cette tendance ou cette force eſt toûjours proportionnelle aux differens cercles décrits en même tems. Cette puiſſance ſecréte appellée *peſanteur*, qui chaſſe (dit l'Auteur) ou attire les corps vers le centre de la terre, rendroit celle-ci ſuppoſée fluide, homogene & ſans mouvement, parfaitement ſphérique. Mais ſi on la ſuppoſe agitée autour de ſon axe, la force *centrifuge* de toutes ſes parties, devenue d'autant plus grande que leurs cercles décrits ſeront plus grands & par conſequent plus voiſins de l'équateur : il arrivera de-là que la peſanteur inégalement diminuée par la force centrifuge, ne ſe trouvant plus la même par-tout, perdra ſous l'équateur où celle-ci eſt la plus grande, une partie d'autant plus conſiderable de la ſienne ; & par une ſuite neceſſaire, que les corps tomberont plus lentement

sous l'équateur, qu'en tout autre endroit; que les oscillations du Pendule se ralentiront d'autant plus qu'elles se feront en des lieux plus voisins de ce cercle, & qu'à la Cayenne, qui n'en est éloignée que de 4 degrez 55 minutes, le Pendule de M. Richer devoit retarder.

D'un autre côté, la force qui rend les corps pesans n'étant pas uniforme par-tout (remarque l'Auteur) les colonnes fluides supposées d'égale longueur peseront inégalement; celle qui répond à l'équateur, moins que celle qui répond au pôle, ensorte que pour mettre ces deux colonnes en équilibre, il faudra que la premiere soit plus longue que la seconde; & par consequent, la terre plus élevée sous l'équateur que sous les pôles, ou ce qui revient au même, il faudra que la terre soit d'autant plus applatie vers les pôles, que sa revolution sur son axe, d'où dépend la force centrifuge, sera plus rapide. En supposant néanmoins avec M. *Huygens* dans la pesanteur, une telle uniformité, qu'elle demeure invariable à quelque distance que ce soit du centre de la terre: cet applatissement doit avoir ses bornes, & ce grand Géométre a démontré, que la terre supposée tourner sur son axe environ 17 fois plus rapidement qu'elle ne fait, s'applatiroit au point de rendre le diamétre de son équateur double de son axe; ce qui feroit le plus grand applatissement quelle pût recevoir sans se dissiper totalement. M. *Huygens* non content de cette hypothése générale, trouva par la détermination du rapport de la force centrifuge sous l'équinoctial à la pesanteur, que la figure de la terre devoit être telle que le diamétre de son équateur fût à son axe comme 578 à 577.

D'autre part M. *Newton* guidé par une Théorie toute differente a déterminé le rapport entre le diamétre de cet équateur & cet axe comme étant de 230 à 229. M. *Herman*, en supposant une pesanteur proportionnelle à la distance au centre, a fait de la terre un Ellipsoïde, dont le diamétre de l'équateur seroit à l'axe comme $\sqrt{289}$ à $\sqrt{288}$: ce qui (dit l'Auteur) approche fort de l'hypothése de *Huygens*.

M. de Maupertuis avoüe que nulle de ces mesures n'est d'accord avec celle qui resulte des observations de MM. *Cassini* & *Maraldi*, les plus fameuses (dit-il) qui se soient peut être jamais faites, & qui font de la Terre un Sphéroïde non applati, mais allongé vers les pôles: & il est persuadé que quelque opposée que paroisse une telle figure aux loix de la statique, il faudroit la démontrer [cette figure] absolument impossible avant qu'il pût être permis de donner la moindre atteinte à de pareilles observations. La figure d'un Sphéroïde applati vers les pôles donnée à la terre en consequence de la fluidité & de l'*homogéneité* qu'on lui attribue dans tous les calculs précedens, n'excluëroit point une figu-

re differente, si l'on supposoit la Terre formée d'une matiere nullement homogéne. Quant à la maniere dont M. *de Mairan* a cru pouvoir conserver à la terre la figure d'un Sphéroïde allongé vers les pôles, M. de Maupertuis renvoye aux *Memoires de l'Academie* (1720.) & aux *Transact. Philosoph.* (1725.)

CHAP. II. De ces reflexions générales sur les differentes figures de la terre, l'Auteur passe à diverses conjectures qu'il propose touchant plusieurs Phénoménes Astronomiques. Mais comme jusqu'ici pour l'explication de ces Phénoménes on a suivi deux Systêmes, celui des *tourbillons* & celui de l'*attraction*; M. de Maupertuis en vûë de discuter l'un & l'autre plus à fond, commence par exposer quelques idées Métaphysiques sur la derniere; sans prétendre décider une question qui partage les plus grands Philosophes, dont il se borne à comparer les notions. Des deux proprietez des corps dont il est ici question, & qui sont la force centrifuge & la pesanteur, la premiere n'est sujette à aucune varieté de sentimens; mais il n'en est pas de même de la seconde. Celle-ci est-elle l'effet même de la premiere, qui circulant autour des corps pesans les chasse vers le centre de cette circulation; ou bien est-elle une proprieté inhérente aux corps? Est-elle, comme le veulent les Cartésiens, une suite du principe selon lequel tout corps en mouvement qui en rencontre un autre, a la force de le mouvoir? Est-ce, comme le prétend M. *Newton*, un autre principe, suivant lequel les parties de la matiere pésent reciproquement les unes vers les autres? Ce principe, à la vérité, est d'une fécondité merveilleuse pour l'explication de tous les Phénoménes; mais il est moins simple: outre que le nom qu'il porte d'*attraction* effarouche les esprits, dit l'Auteur. Mais (ajoûte-t-il) M. *Newton* n'a jamais employé ce terme que pour indiquer un fait, & nullement une cause; que pour éviter les Systêmes; & sans nier que cette tendance qu'il nomme *attraction*, ne pût être l'effet d'une vraye impulsion: ce principe, tout inconnu qu'il l'est quant à sa cause, peut être également l'objet des Mathématiciens, comme il l'a été en particulier de *Galilée*, dans sa belle Théorie de la pesanteur, dont il s'est contenté d'expliquer les Phénoménes, sans remonter aux premieres causes. L'Auteur seroit volontiers de ce parti. Mais il ne peut cependant tomber d'accord que l'*attraction* doive être regardée comme un *monstre métaphysique*, que l'impossibilité n'en soit point douteuse, que son absurdité doive la bannir absolument de toute explication physique; & il travaille à faire voir que regardée comme une proprieté de la matiere, elle n'implique rien d'absurde.

L'Auteur distingue d'abord dans les corps differens ordres de proprietez, dont les unes sont essentielles & primordiales: telles sont l'étendue & l'impénétrabilité. Mais (demande l'Academicien) ces deux

proprietez sont-elles tellement inséparables, que l'étendue ne puisse subsister sans l'impénétrabilité ? A cette premiere question l'Auteur en joint une seconde : *devois-je prévoir* (dit-il) *par la proprieté d'étendue, quelles autres proprietez l'accompagneroient* ? Après quoi il répond en ces termes ; *c'est ce que je ne vois en aucune maniere* ; & c'est apparemment sa réponse aux deux questions. A ces proprietez essentielles il en fait succeder quelques-unes du second ordre, telles que le mouvement que peuvent communiquer les corps à ceux qu'ils rencontrent. Nous devons à l'experience (dit l'Auteur) la connoissance de ces proprietez. Nous pouvons en découvrir d'autres par la même voye, & nous ne devons regarder en ce genre comme des découvertes impossibles, que les qualitez qui seroient contradictoires à celles que nous connoissons dans la matiere, telles que seroient l'*immobilité*, la *pénétrabilité*. Mais outre ces proprietez, les corps ont-ils encore celle de peser ou tendre les uns vers les autres ? C'est (répond M. de Maupertuis) l'experience qui doit en décider. Du moins [continue-t-il] cette proprieté n'a-t-elle rien de moins concevable que les autres, & si la vertu impulsive est moins surprenante pour le vulgaire, à cause de l'habitude ; la nature n'en est pas plus clairement connue, & on ne l'eût jamais devinée sans avoir vû le choc des divers corps.

On dira sans doute que la force impulsive ne reside point dans les corps ; n'étant que la volonté de Dieu même qui les met en mouvement, selon certaines loix établies à l'occasion du choc. Mais (répond l'Auteur) qui empêche que Dieu n'en ait établi de pareilles, pour la *tendance* : un tel établissement renferme-t-il contradiction ? La chose n'est pas égale (objectera-t-on.) L'établissement d'une loi nouvelle devient necessaire dans le cas du choc, à cause de l'impénétrabilité des deux corps : mais ces deux corps demeurant éloignés, quelle necessité d'établir une nouvelle loi ? A cette objection la plus solide qui se puisse faire contre l'attraction (de l'aveu de l'Auteur) celui-ci se croiroit à la rigueur dispensé de répondre, n'ayant jamais prétendu prouver autre chose que la possibilité de *la tendance* ou *attraction*, & nullement sa necessité. Mais il observe, pourtant, que lorsqu'il arrive que quelques proprietez de differens ordres se trouvent en opposition, il faudra que l'inférieure cede & s'accommode à la plus necessaire, qui n'admet aucune varieté. Ainsi deux corps dont le mouvement est empêché, à cause qu'ils sont tous deux impénétrables, conserveront inviolablement leur impénétrabilité, à laquelle le mouvement comme proprieté du second ordre, qui peut s'y rencontrer ou non, s'accommodera de quelque maniere que ce puisse être & sans blesser la subordination. M. de Maupertuis a déja déclaré, qu'il n'a ni prouvé, ni voulu prouver qu'il y eût *attraction*

dans la nature : & il le repete encore. Il la juge suffisamment garantie du reproche d'impossibilité ou de contradiction, pour être en droit d'examiner si les Phénoménes la favorisent & la prouvent ou non. C'est donc ce qu'il va chercher avec encore plus de soin dans le Systême de l'Univers, & pour le faire avec plus d'étendue & d'exactitude, il nous donne une idée de ce qu'ont pensé sur ce Systême deux grands Philosophes, MM. *Descartes* & *Newton*.

CHAP. III. On sait que suivant le Systême de Descartes, toutes les Planétes sont entraînées circulairement autour du Soleil dans le vaste tourbillon dont cet astre fait le centre : ce qui, tout simple qu'il paroît d'abord, ne laisse pas de presenter de grands inconveniens. En premier lieu, les routes des Planétes ne sont pas des cercles: ce sont des ellipses, dont le Soleil occupe le foyer : 2°. C'est une loi de cette revolution, que si du lieu d'où est partie une Planéte & de celui où elle est actuellement, on conçoit deux lignes droites tirées au Soleil, l'aire du Secteur elliptique formé par ces deux lignes & par la portion de l'Ellipse que la Planéte a parcouruë, croît en même proportion que le tems qui s'écoule pendant le mouvement de la Planéte : loi, dont l'accroissement de vitesse remarqué dans les Planétes qui s'approchent du Soleil est une suite necessaire. Cette loi est inviolable, non seulement pour toutes les Planétes principales qui circulent autour du Soleil, mais encore pour les Planétes secondaires, qui font leur revolution autour de quelque autre Planéte dont elles sont Satellites; mais avec cette circonstance, que les aires proportionnelles au tems, sont celles qui sont décrites autour de la Planéte principale : 3°. Une autre loi non moins regulierement observée que la premiere, c'est que le tems de la revolution de chaque Planéte autour du Soleil est proportionnel à la racine quarrée du cube de sa moyenne distance au Soleil : loi qui s'étend aussi aux Planétes secondaires, avec les mêmes modifications que la précedente. Ces deux loix posées (dit l'Auteur) il ne suffit plus d'expliquer en général ce qui fait tourner les Planétes autour du Soleil, il faut expliquer pourquoi en y tournant elles observent ces loix.

C'est ce qui ne paroît guéres possible, dans le Systême des tourbillons. Si l'on y veut assurer une de ces loix aux Planétes, l'autre devient necessairement incompatible. Si l'on veut [dit-il] que les couches du Tourbillon ayent les vitesses necessaires à chaque Planéte pour décrire autour du Soleil des aires proportionnelles au tems, il s'ensuivra, par exemple, que Saturne devroit faire sa revolution en 90 ans, ce qui dément fort l'experience. Si au contraire (poursuit-il) on veut conserver aux couches du Tourbillon, les vitesses necessaires pour rendre les tems des revolutions proportionnels aux racines

quarrées des cubes des distances ; les aires décrites autour du Soleil par les Planétes ne suivront plus la proportion du tems. M. de Maupertuis s'arrête peu à d'autres objections faites contre les Tourbillons, & qui ne lui paroissent pas invincibles, telle qu'une de M. *Newton*, sur laquelle celui-ci a été relevé par M. *Bernoulli* en 1730.

Pour remedier à cette incompatibilité des Tourbillons avec l'une ou l'autre des deux loix dont il s'agit, M. *Leibnitz* n'a pu trouver d'autre expedient que celui d'une circulation qu'il appelle *harmonique*, qui consisteroit dans l'établissement de deux loix de vitesse, l'une qui fît suivre aux Planétes la loi qui regarde la proportion entre les aires & les tems : l'autre qui fît suivre aux mêmes Planétes la loi qui regarde la proportion entre leurs tems périodiques & leurs distances au Soleil. La necessité de ces differentes loix dans le fluide qui emporte les Planétes (dit l'Auteur) est encore plus invinciblement prouvée par M. *Bulffinger* dans sa Dissertation de 1728. Mais comment admettre (continue-t-il) ces differentes couches sphériques se mouvant avec des vitesses indépendantes & interrompuës ? sans compter une objection presqu'aussi embarrassante, tirée des Cométes qui sans que leur mouvement en soit alteré traversent ces mêmes couches.

CHAP. IV. L'Auteur vient ensuite à l'explication de la pesanteur, dans le Systême des Tourbillons. Elle dépend, comme l'on sait, de la force centrifuge de toutes les parties d'un fluide mis en mouvement, lesquelles tendant à s'éloigner du centre, y poussent tout ce qui a moins de force qu'elles pour s'en écarter. Mais cette hypothése fait naître de grandes difficultez, parmi lesquelles il y en a deux de M. *Huygens*, que l'Auteur produit ici accompagnées des remedes qu'y apporte lui-même cet habile Hollandois ; ce qui se reduit à dire 1°. Que la matiere éthérée, cause de la pesanteur, & qu'il suppose circuler dans toutes les directions, ne doit pas, ainsi que le Tourbillon de *Descartes*, entraîner horizontalement les corps, sur lesquels l'impulsion de chaque filet de cette matiere est comme anéantie par une impulsion opposée : 2°. Que la matiere éthérée qui circule dans chaque superficie sphérique chassant vers l'axe de cette superficie les corps pesans, ils doivent tomber tous vers le centre de la terre où se trouve l'intersection de tous ces axes. L'Auteur avertit que M. *Saurin* a répondu aussi très-ingénieusement à ces deux difficultez, sur quoi il renvoye au *II. Journal des Savans de* 1703. aux *Memoires de l'Academie* 1709. *&c.* ajoûtant que c'est le sort du Systême de *Descartes* de trouver toûjours d'habiles défenseurs. Malgré tous ces racommodemens, & même celui de M. *Bulffinger*, qui a imaginé dans la matiere éthérée quatre Tourbillons opposés deux à deux, qui se traversent sans se détruire ; on

est

est contraint d'avoüer (dit l'Auteur) que ce n'est qu'à des conditions un peu fâcheuses, qu'on vient à bout d'expliquer les Phénoménes astronomiques par les Tourbillons, dont l'idée quelque belle qu'elle puisse être se soûtiendra mal, lorsque les raisons employées pour l'étayer n'auront de fondement légitime que le seul besoin qu'on en a.

CHAP. V. M. de Maupertuis passe de-là au Systême de M. *Newton* sur le mouvement des Planétes & sur la pesanteur. Ce savant Anglois démontre d'abord qu'un corps quelconque mû & attiré dans un centre immobile ou mobile, décrira autour de ce centre des aires proportionnelles aux tems : & reciproquement. Appliquant ensuite ces proportions aux Planétes supposées se mouvoir dans le vuide ou dans quelque chose d'équivalent ; de ce que conformément aux observations toutes les Planétes autour du Soleil & tous les Satellites autour de leurs Planétes principales décrivent des aires proportionnelles aux tems, il conclut de-là que les Planétes sont attirées vers le Soleil & les Satellites vers leur Planéte. C'est ainsi qu'une des deux regles ou des deux analogies de *Kepler* fait découvrir à M. *Newton* une force centrale en général, puis la loi de cette force lui devient connuë par l'autre analogie, consistant, comme on l'a vû plus haut, dans le rapport entre les tems des revolutions des diverses Planétes & leurs distances; tems proportionnels aux racines quarrées des cubes de ces mêmes distances, soit au Soleil, soit à la Planéte principale. Cette proportion une fois connuë, M. *Newton* cherche la loi suivant laquelle la force centrale doit croître ou diminuer, pour astreindre des corps mus par une même force dans des orbites circulaires ou fort approchantes, à garder cette proportion entre leurs distances & leurs tems périodiques : & la Géométrie démontre que cette autre analogie suppose que la force qui attire les planétes vers leur centre ou foyer, est reciproquement proportionnelle au quarré de leur distance à ce centre. D'où il paroît (observe M. de Maupertuis) que ces deux analogies si difficiles à concilier dans le Systême des tourbillons, ne servent ici que de faits qui découvrent & la force centrale & la loi de cette force : la supposition de l'une & de l'autre n'a plus rien de systématique, & n'est que la découverte d'un principe dont les faits observés, sont les conséquences necessaires. On n'établit point la pesanteur vers le Soleil (continue l'Auteur) pour expliquer le cours des Planétes ; le cours des Planétes nous apprend qu'il y a une pesanteur vers le Soleil, & quelle est sa loi.

M. *Nevvton* trouve ensuite, à l'aide de la plus sublime Géométrie, que la courbe décrite par un corps, dont le mouvement d'abord rectiligne est dirigé vers un centre par une force dont il vient

de découvrir la loi, est necessairement l'une des sections coniques, & que c'est une ellipse, si la route de ce corps rentre en elle-même. Or telle est la route de toutes les Planétes; elles décrivent autant d'ellipses, dont le Soleil occupe le foyer. Les Cométes si embarrassantes dans le Systême des Tourbillons, viennent presque se ranger d'elles-mêmes dans celui-ci, en y décrivant des orbites elliptiques si allongées, qu'elles peuvent, sans erreur sensible, passer pour des paraboles. Elles s'y placent même avec tant de justesse, que l'orbite d'une d'entre elles déterminée par quelques points resultans des premieres observations, & par l'attraction vers le Soleil, quadre avec la trace décrite réellement par la Cométe dans le reste de son cours; ce qui est digne d'admiration (dit l'Auteur) ensorte que pour perfectionner cette Théorie, il semble ne lui manquer plus qu'une suite assez longue d'observations.

M. *Newton* tire encore du même principe l'explication de la pesanteur des corps. Dire que c'est en vertu de l'attraction de la terre que les corps y tombent, cela est trop vague (dit notre Auteur). Pour juger si la chûte des corps telle que nous la connoissons est l'effet de cette attraction, il faut par quelque Phénoméne different de cette chûte, découvrir la quantité de cette force attractive. C'est la terre, comme on a vû plus haut, qui par son attraction fait mouvoir autour d'elle la Lune comme son Satellite. L'orbite de celle-ci & le tems de sa revolution en cette qualité sont assez connus pour indiquer l'espace que la force attractive de la terre feroit parcourir à la Lune en un tems marqué, si celle-ci perdant son mouvement tomboit perpendiculairement vers la terre avec une telle force; & cet espace seroit d'environ 15 pieds en une minute, à prendre la Lune dans la région où elle est. Mais en la prenant 60 fois plus près de la terre qu'elle n'est, l'attraction de celle-ci deviendroit 3600 fois plus forte, & feroit parcourir à la Lune ou à tout autre corps qu'elle attireroit environ 3600 fois 15 pieds dans une minute. Or les experiences de M. *Huygens* nous ont appris l'espace que la seule pesanteur fait parcourir à un corps vers la surface de la terre; & cet espace est précisément le même que doit faire parcourir la force qui retient la Lune dans son orbite augmentée comme elle doit l'être vers la surface de la terre. D'où il suit que la chûte des corps vers celle-ci est un effet de cette même force, & que malgré le desavantage du lieu où se font les experiences, la pesanteur des corps plus éloignés du centre de la terre est moindre que la pesanteur de ceux qui en sont plus proches : en un mot, que cette force attractive de la terre agit proportionnellement sur tous les corps; sur quoi l'Auteur fait observer que l'attraction de ces corps est toûjours mutuelle; l'un ne pouvant attirer l'autre qu'il n'en soit également attiré.

C'est ainsi (reprend l'Auteur) que non seulement le cours des Planétes & tout ce qui lui appartient, mais encore la pesanteur des corps s'expliquent par le principe de l'attraction : pour ne point parler de quelques irrégularitez si peu importantes, qu'elles peuvent se négliger sans erreur, ou se rectifier par le principe. Telles sont, par exemple, la prétenduë immobilité du Soleil au foyer des ellipses décrites par les Planétes : la même circonstance par rapport à chaque Planéte accompagnée de ses Satellites : l'attraction reciproque des autres Planétes, sur-tout entre Jupiter & Saturne, *&c.* L'Auteur observe encore, que la chûte des corps, quoiqu'un des effets de l'attraction, est un grand obstacle à la perception de celle que les corps exercent mutuellement entr'eux : ce qui n'empêche pas, cependant, que ceux de ces corps qui sont à portée de la manifester n'en offrent des effets aussi continuellement réiterés que le font ceux de l'impulsion. L'Auteur, en finissant ce Chapitre, laisse à décider au Lecteur si l'attraction est suffisamment prouvée par les faits, ou si elle n'est qu'une fiction gratuite ; avouant de bonne foi au surplus qu'il ne sait pas mieux ce que c'est que la pesanteur de la matiere, qu'il en connoît la force impulsive ; qu'il seroit à souhaiter pour simplifier les Systêmes que l'on pût démontrer que l'une dépend de l'autre ; mais qu'en attendant, il croit qu'on peut se servir des deux.

CHAP. VI. Il examine ensuite les changemens que peuvent apporter les divers Systêmes de la pesanteur dans l'application qu'il fait des problêmes suivans aux Phénoménes de la nature : Problêmes où il détermine la figure que doit prendre un amas de matiere homogéne & fluide, qui tourne autour d'un axe, ou un torrent d'une telle matiere, qui coule autour d'un axe pris hors de lui. Ces corps pour arriver à des figures permanentes doivent avoir toutes leurs parties dans un parfait équilibre, qui dépend de la force centrifuge & de la pesanteur, dont l'une tend à les écarter du centre, & l'autre à les en approcher. La premiere ne souffre point de dispute. Il n'en est pas ainsi de la seconde, qui selon qu'on la regardera comme l'effet de l'impulsion, ou comme une proprieté inhérente à la matiere, peut mettre des changemens dans les déterminations suivantes. Si la pesanteur (selon *Descartes* & *Huygens*) vient de l'impulsion vers un centre, elle sera indépendante du corps qui peut occuper ce centre & de sa figure. Si donc, dans ces Problêmes, on envisage sous ce point de vûë la pesanteur des corps vers le centre ; leur solution donnera les vrayes formes des corps célestes, par la détermination de la loi selon laquelle la pesanteur croît ou diminue par rapport à la distance du centre. Si au contraire, on considere avec M. *Nevvton* la pesanteur comme une proprieté des corps ; la pesanteur vers les corps

centraux dépendra de leurs quantitez de matieres & de leurs figures. L'Auteur obſerve que les loix marquées par M. *Nevvton* pour les corps ſphériques-homogénes dans l'exercice de l'attraction, ſoit au dehors, ſoit au dedans, n'ont plus lieu dans des corps de figures differentes. D'où il eſt arrivé que cet Anglois a trouvé le rapport entre le diamétre de l'équateur & l'axe de la terre, de 229 à 230 different de celui de M. *Huygens* & des nôtres. Il ne faut donc point prendre pour des déterminations exactes ce que l'Auteur avance ici ſur les figures des Planétes & du Soleil. Il allegue un cas, ſuivant lequel les figures qu'il détermine approcheroient plus des véritables. Quant aux torrens, qui circulent autour des Planétes, leur matiere pourroit être ſi peu denſe eu égard à celle des Planétes, que la peſanteur mutuelle de leurs parties pourroit paſſer pour nulle : en ſorte que regardant ces torrens comme peſans vers le centre de la Planéte en raiſon renverſée du quarré de ſa diſtance, la figure des anneaux qu'ils forment approchera fort de la véritable.

CHAP. VII. Viennent après cela les deux Problêmes de M. de Maupertuis, concernant la recherche des figures que doivent prendre les fluides qui tournent autour d'un axe. Voici le premier. *Trouver la figure d'un ſphéroïde fluide qui tourne ſur ſon axe, en ſuppoſant que chaque partie du fluide péſe vers le centre ſelon quelque puiſſance que ce ſoit de la diſtance à ce centre.* Voïci le ſecond : *Un torrent de matiere fluide circulant autour d'un axe hors du torrent, par une force centripéte proportionnelle à une puiſſance quelconque* m *de la diſtance au centre pris ſur l'axe ; & dans chaque ſection perpendiculaire à la revolution, la peſanteur reſultante des parties du fluide vers un centre pris dans cette ſection, étant proportionnelle à une puiſſance quelconque* n *de la diſtance à ce centre ; déterminer la figure du torrent.* Nous croyons devoir renvoyer ſur les ſolutions de ces deux Problêmes à M. de Maupertuis, à cauſe des figures qui doivent les mettre ſous les yeux. Nous dirons ſeulement en général qu'il reſulte de ces deux ſolutions, que dans le premier cas, le Sphéroïde ſeroit compoſé de deux Paraboloïdes, ou d'un Ellipſoïde de toutes les eſpeces, depuis la Sphére juſqu'à l'Ellipſoïde le plus applati, tel qu'un plan circulaire ; que dans le ſecond cas, la figure du torrent ſera, ou compoſée de deux figures ovales jointes ; ou une ſection conique, ou un Sphéroïde.

CHAP. VIII. L'Auteur, dans ſon dernier Chapitre, fait aux corps céleſtes qui tournent ſur leur axe une application de tout ce que vient de lui découvrir le calcul. Quelque ſphériques que nous paroiſſent (dit-il) toutes les Planétes, à l'exception de Jupiter, elles n'en ſont pas moins ſujettes à toutes les figures déterminées plus haut par M. de Maupertuis. Les Sphéroïdes pourront s'applatir au point de devenir une eſpece de meule ou un plan circulaire. Des Planétes plates

pourroient ne devenir visibles que lorsqu'elles seroient tournées de maniere à nous presenter cette face. Pourquoi, dit l'Auteur, nier qu'il y eût des étoiles plattes dans les Cieux ; sur-tout ignorant, comme nous faisons, la vraye figure des étoiles fixes ? Pourquoi n'auroient-elles point leurs Planétes circulant autour d'elles, comme le Soleil a les siennes ? L'Auteur trouve dans ses hypothéses de quoi rendre raison du changement de grandeur observé dans quelques étoiles, & de celles qui ont paru & disparu. Les Cométes, sur-tout au retour de leur périhélie, où elles traînent de longues queuës, lui fournissent des torrens immenses de vapeur, que l'ardeur du Soleil éleve de leurs corps; & de ces queuës de Cométes ou torrens, M. de Maupertuis en forme des anneaux autour des Planétes : & voilà donc l'Anneau de Saturne expliqué. Cependant la Planéte, non contente de s'être en quelque sorte approprié la queuë de la Cométe, entraînera encore celle-ci, & la forcera de circuler autour d'elle. S'emparant ainsi successivement de diverses Cométes sans queuës, elle s'en formera un cortége de Satellites; mais si la Cométe est si éloignée que la Planéte n'en puisse entraîner que la queuë, elle n'aura qu'un anneau & point de Satellite. Ces Phénoménes sont si vraisemblables, que la plûpart déja se trouvent existans dans les Cieux. L'Auteur observe, en finissant, que la matiere de ces anneaux peut former une espece d'atmosphére lumineuse & applatie autour de certains astres ; & il remarque après MM. *Nevvton*, *Halley* & *Whiston*, que la vapeur des Cométes répandue sur les Planétes est necessaire à celles-ci pour les humecter, qu'elles peuvent quelquefois tomber dans le Soleil ou dans les étoiles, & que c'est ainsi qu'une étoile prête à s'éteindre se ralume ; que si quelque Cométe rencontroit notre terre, elle y causeroit ces grands accidens, comme le changement de pôles, le bouleversement, le déluge ou l'embrasement. Mais (dit l'ingénieux Géométre) au lieu de ces sinistres catastrophes, la rencontre des Cométes pourroit ajoûter de nouvelles merveilles & des choses utiles à notre terre.



HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES. Année 1730. *Avec les Mémoires de Mathématique & de Physique, pour la même année, tirés des Registres de cette Académie.* A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1732. *in*-4°. pp. 143. pour l'Histoire : pp. 580. pour les Mémoires. Planches détachées 25.

DANS ce Volume, l'un des plus gros que l'Academie ait publiés jusqu'ici, & qui est le 33e depuis 1699. on trouve 56. articles, dont 25 appartiennent à la partie historique, & 31 aux Mémoires. Mais comme parmi les divers Morceaux que renferme cette partie historique, il y en a 16 qu'on ne doit regarder que comme les Extraits d'autant de Memoires, qui viennent ensuite, imprimés en entier; il arrive de-là, que les differentes pieces comprises dans ce Volume se reduisent au nombre de 40.

Il y en a 7 de *Physique générale*, dont les trois dernieres sont entierement renvoyées aux Memoires, la seconde ne paroît que dans l'Histoire, & les trois autres se lisent dans celle-ci & parmi les Memoires. La premiere sur *quelques experiences de l'Aimant*, est de M. *du Fay* : la seconde sur *la Lumiere Septentrionale & sur une autre lumiere*, est le resultat de plusieurs Observations faites en divers lieux & par differens Observateurs : la troisiéme sur *une nouvelle construction de Thermomètre*, est de M. *de Réaumur* : la quatriéme encore du même Académicien, roule sur *la nature de la terre en géneral, & sur ses caracteres* : la cinquiéme est une *comparaison des Observations Météorologiques faites à Paris & à Aix*, par MM. *Cassini* & *de Montvalon* : la sixiéme est l'Ecrit de M. *de Réaumur* sur *la Méchanique avec laquelle certains insectes roulent des feuilles* : la derniere contient les *Observations Météorologiques de cette année*, par M. *Maraldi*. Nous entrerons dans quelque détail sur la premiere, la quatriéme & la sixiéme.

I. Pour se mettre au fait des nouvelles Observations de M. *du Fay* sur l'*Aimant*, il faut se rappeller ce qu'on a lû de lui sur cette matiere dans son Memoire de 1728. dont nous avons donné l'Extrait dans le Journal de Janvier 1731. L'Académicien s'efforçoit d'y prouver par quantité d'experiences, qu'un fer n'est aimanté que lorsque la plus grande partie des poils qui remplissent les pores de ce métal (selon l'hypothése de *Descartes* & de la plûpart des Physiciens) sont couchés du même sens.

Il ne dissimule pas l'objection qu'on lui a faite sur l'extrême mobilité qu'il suppose dans ces petits poils, & qu'il juge capable de les faire tomber comme par leur propre poids, en vertu de quelque ébranlement. Ces poils (dit-on) doivent être si déliés, que leur pesanteur peut être regardée comme

nulle, & par conséquent peu propre à favoriser le renversement de ces poils d'un côté ou de l'autre, conformément aux secousses données à la barre de fer.

M. du Fay répond, que comme une plume, dans un tuyau, d'où l'air a été pompé, y tombe avec la même vitesse ou la même pesanteur qu'un morceau de bois : de même les petits poils qui hérissent intérieurement les pores du fer, où l'air certainement ne pénétre point, ont leur pesanteur très-réelle, qui les renverse & les fait tomber suivant la détermination que leur donne l'ébranlement.

Des diverses experiences qui semblent confirmer l'existence & l'usage de ces petits poils dans le fer aimanté, il resulte que la matiere magnétique n'a qu'un seul courant, & n'entre dans ce fer aimanté que par le côté qui se tourne vers le Sud ; puisqu'elle ne trouve qu'en ce sens la liberté de son entrée & de son issuë, que lui permettent les petits poils couchés vers l'autre extrémité.

Ces deux hypothéses une fois admises facilitent infiniment l'explication de tous les Phénoménes magnétiques, comme l'Auteur l'a fait voir dans son premier Mémoire par rapport à ceux de ces Phénoménes qui sont les plus connus, & comme il le montre dans celui-ci par l'application qu'il en fait à quelques autres. On sait que dans le fer aimanté le pole qui se dirige vers le Nord leve plus de fer que celui qui se dirige vers le Sud : ce que les Cartésiens attribuent au voisinage du pole Boréal de la terre. Mais outre que le contraire devroit arriver au-delà de l'Equateur, ce qui est fort douteux ; une experience imaginée par M. du Fay, & que l'on peut voir dans son Mémoire, paroît détruire entierement cette explication ; au lieu que ce même fait suit naturellement de l'hypothése d'un courant unique.

Elle pourroit encore s'accommoder merveilleusement avec la conjecture de M. *Halley*, & d'autres Physiciens, qui ont cru que la matiere magnétique pouvoit avoir quelque part aux lumieres Boréales ; & M. du Fay expose ingénieusement cette convenance. Mais pour en tirer parti, il faut attendre que l'idée de M. *Halley* soit suffisamment établie.

A l'égard des objections faites contre le courant unique, elles se réduisent à deux principales, & qui reçoivent la même solution. On dit donc en premier lieu, Qu'une aiguille aimantée mise librement sur la surface de l'eau, seroit poussée par un seul courant vers l'un des poles ; au lieu que l'impulsion égale qui lui vient des deux courans la tient en équilibre.

On objecte en second lieu, Qu'une aiguille mi-partie de cuivre & d'acier aimanté, posée sur son pivot pour se diriger vers le Sud, ne s'y tournera jamais, si l'on suppose que le courant unique parte du Sud, de même qu'une girouette ne dirigera jamais sa pointe du côté d'où vient le vent : la même

chose doit arriver pour le Nord ; d'où l'on conclut la necessité d'admettre deux courans.

M. du Fay répond, 1°. Que suivant le principe établi dans presque toutes les hypothéses, savoir, que la matiere magnétique se meut avec plus de facilité dans l'aimant ou dans le fer aimanté que dans l'air ; l'aiguille posée sur l'eau ne doit point être poussée vers le Nord; parce que la matiere pénétrant sans peine dans les pores de l'aiguille selon sa longueur, employe toute sa force, non à pousser l'aiguille vers le Nord, mais à la faire tourner de la maniere la plus favorable pour recevoir le courant de la matiere, qui la dirige seulement vers le Nord.

L'Académicien répond, en second lieu, Que la girouette & l'aiguille ne sont nullement dans le même cas, puisque l'effort du vent n'agit que sur les parties exterieures de la girouette, qu'il pousse jusqu'à ce qu'il l'ait dirigée suivant son courant ; au lieu que la matiere magnétique pénétre intérieurement l'aiguille, & n'a d'action sur elle que suivant la direction des parties internes du fer.

A la solution de ces deux objections, l'Académicien fait succeder quelques remarques importantes sur la maniere la plus avantageuse d'aimanter les aiguilles & les lames de fer ou d'acier, & d'armer les pierres d'aimant. Ces remarques paroissent autant de nouvelles preuves pour l'unité du courant ; & il en resulte, que la meilleure maniere d'aimanter une aiguille est de la poser sur la tête des armures d'un aimant, & de la glisser un peu si sa longueur excéde l'axe de la pierre ; puis de la retirer, en la détachant parallélement à cet axe, & sans la glisser toute entiere sur les deux pôles ; ce qui affoibliroit sa vertu ; sur quoi M. du Fay rapporte une experience curieuse, qu'il faut lire dans son Memoire, & qui ne se trouve point ailleurs.

Il faut recourir encore à lui sur une tentative qu'il a faite pour découvrir (s'il étoit possible) le degré de vitesse dans le courant de la matiere magnétique ; essai qui n'a pû jusqu'ici le conduire à déterminer au juste cette vitesse, mais qui pourroit en occasionner d'autres, dont le succès seroit plus heureux.

Pour aimanter une lame d'acier, l'Auteur prescrit la même manœuvre qu'il a conseillée pour les aiguilles ; & il termine son Memoire par quelques observations sur le choix de la matiere la mieux disposée à s'aimanter, qui (selon lui) est le fer, par préference à l'acier & à l'acier trempé ; ce qu'il justifie par plusieurs experiences qui paroissent décisives, & d'où il conclut que les armures & le *portant* d'un aimant doivent être de fer. Nous renvoyons à son Memoire pour le détail de tous ces faits.

IV. Le Memoire de M. *de Réaumur* sur *la nature de la terre en général* & sur *ses differens caracteres*, contient des découvertes utiles & interessantes sur un sujet qui paroîtroit peu capable d'en fournir. En effet, chacun croit connoître suffisamment

samment ce que c'est que de la terre, & être en état de la distinguer de toute autre matiere, du sable, par exemple. Cette distinction si plausible cependant n'est rien moins qu'universellement reçûë; & quantité de Physiciens & de Naturalistes, tels que *Rohault*, *la Quintinye*, &c. se persuadent que la terre n'est qu'un sable dont les grains sont d'une extrême finesse. M. de Réaumur en cela d'accord avec le préjugé commun, fait de ces deux matieres autant d'especes differentes, non seulement par la grosseur, mais encore par la conformation intime de leurs *molecules*. Cela se prouve par des experiences très-simples & très-faciles à vérifier.

La terre imbibée d'eau se renfle, & s'étend, puis se resserre ou se racourcit, & reprend son premier volume en se dessechant. Le sable soit imbibé, soit desseché, garde constamment le sien; d'où il est évident que l'eau ne fait que remplir les vuides que les grains de sable laissent entr'eux; au lieu que par rapport aux grains de terre, non seulement elle s'insinue entre leurs interstices, mais elle pénétre jusques dans leur tissure interieure, & les gonfle par une méchanique analogue sans doute à celle qui lui fait élever des fardeaux énormes, par le moyen des cordes qu'elle imbibe, & lui fait fendre & détacher des pieces de rocher par l'entremise des cordes qu'elle renfle en les humectant. On peut donc concevoir la terre comme un corps spongieux, tissu de molécules flexibles & capables d'extension, pendant que celles du sable n'en sont nullement susceptibles à cause de leur roideur.

Une seconde difference entre la terre & le sable, c'est que la premiere abbreuvée d'eau devient ductile & prend telle forme qu'il plaît au potier; au lieu que le sable quelque fin qu'il puisse être, ou reduit en molécules aussi subtiles que celles de la terre, ne reçoit aucune ductilité du mélange de l'eau; ainsi que s'en est convaincu M. de Reaumur, par les experiences les plus exactes. La ductilité de la terre doit donc être attribuée, non à la finesse de ses grains, mais à leur tissure interieure qui les rend spongieux, & propres à glisser les uns sur les autres sans se désunir. Or c'est de quoi le sable imbibé d'eau est absolument incapable.

La terre la plus parfaite ou la moins chargée de sable, telle que la glaise, n'est pénétrable à l'eau quejusqu'à une très-petite épaisseur. La raison qu'en allegue l'Academicien, c'est que l'eau, en imbibant la premiere couche de cette glaise, en a tellement & si uniformement gonflé tous les grains, qu'ils lui bouchent le passage, & l'empêchent de pénétrer jusqu'à une seconde couche. M. de Réaumur confirme son sentiment sur ce point, en réfutant celui de quelques Physiciens, qui est démenti par l'experience.

A l'égard de ceux qui, pour expliquer la ductilité de la terre, ont re-

cours à la configuration de ses molécules faites en lames bien polies & couchées les unes sur les autres; ils ont contre eux la grande facilité qu'auroient ces petites lames à se déranger lorsqu'on vient à pétrir la terre, & l'experience des *talcs* & des *gypses*, qui bien que formés de lames, jusques dans leur tissure la plus intime, ne peuvent, étant reduits en poudre impalpable & suffisamment humectée d'eau, acquerir aucune ductilité; non plus que le sable, & les sels concrets, tels que l'alun, le vitriol, le borax, la soude, *&c.*

Cette nouvelle Théorie de M. de Réaumur sur la nature de la terre peut être d'un grand usage dans le Systême qu'il a ébauché en 1721. sur la formation des pierres; & c'est ce qu'il fait sentir ici par plusieurs exemples, que nous passons pour abreger. Sa Théorie se trouve de plus confirmée par ce que l'on voit tous les jours dans l'art de la poterie, où les vases de terre sont si sujets à se fendre & à se gerser, si l'on n'apporte beaucoup d'attention à les faire secher peu à peu pour éviter cet accident, que l'on peut aussi prévenir par quelque mélange de sable qui rend la terre un peu moins ductile.

Cette même Théorie de M. de Réaumur fournit encore une considération nouvelle & très-importante que l'on doit joindre aux vûës de M. *Couplet*, sur les revêtemens ou les murs, qui ont des terres à soûtenir. L'éboulement des terres coupées à plomb se reduit à si peu de chose (dit l'Academicien) que cette chûte n'est point ce qu'il y a de plus à craindre pour ces revêtemens. Ils ont un effort beaucoup plus violent à soûtenir, & c'est celui que font pour s'étendre les terres imbibées d'eau. On peut dire à la vérité que des deux extensions que souffrent ces terres, & qui sont la verticale & l'horizontale, il n'y a que celle-ci qui agisse contre ces revêtemens: mais il faut observer aussi que la verticale des couches inférieures gênée par le poids excessif des superieures, se convertit en horizontale, & qu'alors la force de cette extension se trouve notablement accruë, comme en fait foi une experience alleguée par l'Academicien.

La facilité à s'imbiber d'eau donnant aux terres d'autant plus de poussée contre un mur de revêtement, & n'en donnant aucune de cette espece à des sables; M. de Réaumur conseille, pour prévenir cet inconvenient, de mêler dans les terres qu'on employe, lorsqu'elles sont peu sablonneuses, quantité de gravois comme étant incapables de s'imbiber d'eau, & qui dans les vuides qu'ils forment entr'eux, recevront une partie du renflement des terres, lequel en sera d'autant moins d'effort contre le mur.

L'Auteur ne borne pas son examen de la nature des terres, aux deux caracteres que nous venons d'exposer d'après lui. Il en parcourt plusieurs autres, qui bien que moins considerables, peuvent néanmoins établir des distinctions entre

les terres. De ce nombre sont les couleurs, soit naturelles, soit acquises par l'action du feu : 2°. La faculté de se vitrifier ou de se calciner : 3°. Celle d'être differemment alcalines, par la differente impression qu'elles reçoivent des divers acides : 4°. Celle de répandre differentes odeurs, qu'il n'est guéres possible de caracteriser, quoiqu'il y en ait pourtant quelques-unes qui ressemblent assez à d'autres que nous connoissons. Il y en a, par exemple, dont l'odeur approche de celle du poivre. Après les petites pluyes d'été, les terres légérement humectées exhalent une odeur agréable, qu'on attribue mal-à-propos (ainsi que le prouve M. de Réaumur) aux plantes des bois & des Jardins où l'on se proméne. Cette impression si douce que cette exhalaison fait sur l'odorat, changera bien de nature & sera tout autrement forte, si l'on se couche sur la terre.

Le curieux Academicien a voulu éprouver s'il seroit possible d'ôter entierement à la terre son odeur. Mais après avoir arrosé & fait secher successivement plusieurs petits gâteaux de terre pendant plus de 15 jours, & même plusieurs fois par jour, il n'a pas trouvé moins d'odeur à ces gâteaux après la derniere experience, qu'ils en avoient à la premiere ; ce qui n'est pas étonnant [dit l'Auteur] puisque des corps parfumés de musc en conservent l'odeur pendant des siécles. Il tire encore de-là quelques consequences que l'on peut lire dans son Memoire.

VI. Celui dans lequel ce même Academicien expose *la Méchanique employée par divers insectes pour plier & rouler des feuilles de plantes*, mérite aussi d'être lû en entier, comme on se le persuadera aisément par l'idée générale que nous allons en donner. Rien n'est plus commun que de voir dans les bois & dans les Jardins, sur plusieurs sortes d'arbres, & principalement sur des chênes, des feuilles courbées, pliées, roulées, ramassées en un paquet informe, & maintenuës dans ces differentes situations par un grand nombre de fils. On sait de plus que le milieu ou la cavité de ces feuilles recele ordinairement une chenille. Mais on ignore par quelle méchanique cet insecte se construit un pareil domicile. Pour s'en instruire parfaitement, M. de Réaumur a eu l'industrie de faire travailler sous ses yeux dans son Cabinet, quantité de chenilles tirées de leurs rouleaux & mises sur des branches de chêne fraîchement cassées & transplantées dans un grand vase rempli de terre humide. Voici le précis de ses Observations.

La chenille commence son travail ou par le bout même de la feuille, ou par une de ses dentelures latérales; ensorte que le rouleau, dans le premier cas, se trouve perpendiculaire à la principale nervûre, & lui devient parallele ou incliné dans le second, ayant quelquefois jusqu'à 5 & 6 tours en spirale autour du même centre. L'endroit de préference où se fixe cet insecte sur une feuille, est toûjours

celui où le bord de cette feuille paroît un peu recourbé en dessous, & il n'y en a guéres qui n'offrent cette commodité à la chenille. Celle-ci donc favorablement postée, se met à produire les premiers fils, dont la tension doit augmenter peu à peu la courbure naturelle de la feuille & la contourner insensiblement de plus en plus. Elle les file & par les mouvemens alternatifs de sa tête semblables aux vibrations d'un Pendule, elle les attache à deux endroits opposés. Chacun de ces mouvemens qui sont très-vifs & se suivent sans interruption jusqu'au nombre de deux à trois cens, produit un fil : & tous ces fils rassemblés forment une espece de lien. Ce premier étant achevé, la chenille en commence un second à 2 ou 3 lignes de distance ; puis un troisiéme & autant qu'il en faut pour donner à la feuille son premier contour. A celui-ci elle en fait succeder un second, en appliquant à la feuille de nouveaux paquets de fils attachés par un bout à un endroit de la feuille plus éloigné du bord, & par l'autre à un point plus voisin de la principale nervûre : & telle est en gros la méchanique par laquelle chaque rouleau reçoit ses divers contours.

Mais (dira-t-on) des fils si déliés & filés successivement ont-ils assez de tension & de force pour approcher l'une de l'autre les deux parties de la feuille, & pour la courber malgré son ressort ? On n'en doutera pas en lisant les Observations de M. de Réaumur, qui lui ont découvert tout l'artifice de cette méchanique. Chaque lien est composé de deux plans de fils qui se croisent, & dont le superieur n'est filé que le dernier par la chenille, qui pour ce travail appuye tout son corps sur le plan inférieur; ensorte que c'est proprement le poids de cet insecte sur ce plan qui en approche les extrémitez, & en même tems les parties de la feuille où elles sont collées, lesquelles sont retenuës à cette moindre distance par les fils du plan superieur que file actuellement l'insecte, & qui sont plus courts que ceux du plan inférieur premierement filé. Celui-ci devient inutile pour la suite de l'operation, n'y avant, à le bien prendre, que les liens du dernier tour qui tiennent tout le rouleau en état.

L'Auteur nous fait part de l'industrie de la chenille à s'applanir certaines difficultez qui naissent dans le cours de son travail : & c'est sur quoi, pour abréger, nous renvoyons à son Mémoire & aux figures qui l'accompagnent.

Du reste, cette industrieuse & laborieuse chenille (dit M. de Réaumur) n'est au plus que d'une grandeur médiocre, d'un gris ardoisé, quelquefois d'un brun verdâtre, & d'une extrême vivacité. Elle vit & se nourrit dans la feuille qu'elle s'est roulée, & tant qu'elle y trouve une pâture suffisante ; faute de quoi elle en sort & se fabrique un autre rouleau moins serré, parce qu'elle est devenue plus grosse. Elle y subit enfin les diverses méta-

morphoses ordinaires à ces sortes d'insectes ; c'est-à-dire, qu'elle y devient *Chrysalide*, puis Papillon : & ces Papillons s'accouplent à la maniere des Hannetons.

L'Académicien nous parle, après cela, d'autres chenilles, qui se contentent de plier les feuilles, sans les rouler, ou qui ne font que les courber. Ces *plieuses* sont en plus grand nombre que les *rouleuses* ; leurs ouvrages sont plus simples, mais ils ne laissent pas d'exiger une sorte d'industrie. L'Auteur en décrit ici la manœuvre, qui revient pour le fonds à celle que nous venons d'exposer. Il faut en voir les circonstances particulieres dans son Ecrit, composé comme tous ses autres Memoires, d'une maniere propre à piquer la curiosité du Lecteur & à la satisfaire en même tems.

Les articles d'*Anatomie* sont au nombre de quatre, dans ce Volume, sans compter celui des *diverses Observations*. Le premier qui paroît dans l'Histoire est le précis de deux Memoires de M. *Petit* le Medecin, imprimés en entier, l'un sur *le Crystallin de l'œil de l'homme, des animaux à quatre pieds, des oiseaux & des poissons* : l'autre sur *la capsule du Crystallin* : le second article est l'Observation de M. *Morand* sur *une alteration singuliere du Crystallin & de l'humeur vitrée*: le troisiéme est l'Ecrit de M. *Winslovv* sur *les mouvemens de la tête, du col, & du reste de l'épine du dos* : le quatriéme est celui de M. *Hunauld* sur *les os du crane de l'homme*. Ces trois derniers articles sont absolument renvoyés aux Memoires. Nous dirons quelque chose du premier & du dernier.

I. M. *Petit* qui s'est chargé d'examiner l'œil avec l'exactitude la plus scrupuleuse, a poussé fort loin ses recherches sur ce qui concerne le Crystallin, si necessaire pour perfectionner la vision, & où la plûpart des Oculistes établissent le siége de la cataracte. Il n'a pas borné son examen aux seuls Crystallins humains de tout âge. Il l'a étendu sur les Crystallins de tous les animaux, dont il a pu dissequer les yeux : & il en indique la figure, les dimensions, le poids, la consistance & la couleur.

Les Serpens & les Poissons ont le Crystallin presque sphérique. Tous les autres animaux anatomisés par l'Académicien, ont le Crystallin lenticulaire ou formé de deux segmens de sphéres très-rarement égales, & dont la plus grande fait d'ordinaire le segment de la surface exterieure du Crystallin, laquelle est moins convexe que la posterieure, & fait de moindres refractions.

Il faut admirer la patience qu'a dû avoir M. *Petit* pour mesurer exactement tous les Crystallins qu'il a pu recouvrer, c'est à-dire pour en prendre les dimensions, soit en largeur, soit en épaisseur, & pour en déterminer les poids au plus juste ; puis pour en dresser deux tables, dont la premiere contient ce détail pour 26 Crystallins humains de differens âges, & la seconde l'offre pour 36 Crystallins de

bœufs, qu'il eſt plus facile d'avoir en grand nombre.

La peſanteur du Cryſtallin humain va depuis celle d'un grain & demi juſqu'à celle de $4\frac{1}{2}$, rarement de 5. La peſanteur du Cryſtallin de bœuf a ſes varietez depuis 38 grains juſqu'à 56. M. Petit, indépendamment de ſes Tables, nous communique ſur des Cryſtallins d'animaux de diverſes eſpeces beaucoup d'obſervations de même genre.

Il en fait quantité d'autres ſur la conſiſtence ou la fermeté de cette partie, leſquelles on peut voir chez lui; & il prétend que cette qualité n'influe pas moins dans la peſanteur des Cryſtallins que leur groſſeur même.

On ſait que le Cryſtallin humain reçoit avec le tems quelque déchet dans ſa convéxité: mais une proprieté moins connuë & qui eſt particuliere à ce ſeul Cryſtallin, (du moins à ſe renfermer dans ceux que le curieux Académicien a examinés) c'eſt qu'il change de couleur: n'en ayant aucune depuis la naiſſance juſqu'à 25 ans; après quoi il jaunit légérement dans ſon centre, & cette couleur devenant toûjours plus foncée, gagne peu à peu la circonférence. M. Petit a vû les deux Cryſtallins d'un homme de 81 an, leſquels étoient tout ſemblables à deux morceaux d'un bel ambre jaune. Il a remarqué auſſi que plus les Cryſtallins ſont fermes, plus ils jauniſſent.

Il a obſervé de plus que les Cryſtallins ſechés à l'air pendant un certain tems, perdent beaucoup de leur poids & de leur matiere en conſequence; ne conſervant que celle qui eſt la plus ſolide, & qui eſt tranſparente (ſelon l'Académicien.) Elle devient opaque après l'évaporation de l'autre, parce que celle-là étoit comme un interméde, qui tenoit dans une poſition convenable par rapport aux rayons de lumiere, les petites lames tranſparentes, qui faute de ce ſecours s'affaiſſent les unes ſur les autres, & n'ont pas plus de tranſparence que du verre pilé.

M. Petit confirme par le moyen du Scalpel & des diſſolutions chimiques, l'idée commune où l'on eſt que le Cryſtallin n'eſt que l'aſſemblage de pluſieurs couches ou enveloppes fibreuſes & concentriques, miſes les unes ſur les autres. Il faut, ſur tous ces points, conſulter l'Académicien même.

Il reſulte du Memoire de M. Petit ſur *la capſule du Cryſtallin*, 1°. Que cette membrane niée ou revoquée en doute par d'habiles Anatomiſtes, exiſte dans l'homme, & n'y eſt guéres moins fine qu'une toile d'araignée; ce qui n'empêche pas qu'on ne puiſſe l'y démontrer, même ſans injection, quoiqu'à la rigueur elle puiſſe être injectée, même naturellement, lorſqu'elle s'enflamme: 2°. Qu'elle rend le Cryſtallin, dont elle eſt l'enveloppe, moins diaphane antérieurement que poſterieurement: 3°. Qu'elle reçoit pluſieurs vaiſſeaux lymphatiques, du ligament ciliaire qui s'y attache antérieurement par des fibres, & qu'elle ſe nourrit de cette

lymphe, dont une partie s'épanche entre cette capſule & le Cryſtallin : 4°. Qu'elle eſt toûjours tranſparente dans l'homme & dans les animaux, même dans des yeux à cataractes, qu'elle conſerve cette tranſparence dans l'eau bouillante, dans les eſprits acides, dans les ſolutions de pluſieurs ſortes de ſels, *&c.* où la cornée, la membrane hyaloïde & les Cryſtallins perdent la leur, & qu'elle ne perd la ſienne que dans l'eſprit de nitre : 5°. Qu'elle n'eſt liée par aucuns vaiſſeaux avec le Cryſtallin qui ne ſe nourrit, qu'en s'imbibant de cette lymphe épanchée dont on vient de parler, & dont peut-être elle ne prend que la portion la plus ſéreuſe, laiſſant exterieurement la plus gluante, qui devient enſuite pour un tems la premiere & la plus grande couche du Cryſtallin, juſqu'à ce qu'elle ſoit recouverte par une autre : 6°. Que cette liqueur dans l'homme eſt dépoſée en ſi petite quantité entre la capſule & le Cryſtallin, qu'elle n'y eſt ſuſceptible d'aucunes experiences, à moins qu'on ne pût diſpoſer de 18 ou 20 yeux à la fois, ce qui n'eſt pas facile ; & que l'Academicien en a fait pluſieurs ſur la lymphe Cryſtalline des bœufs, d'où il n'a pu juſqu'ici rien conclure de bien déciſif : 7°. Que cette capſule épaiſſie, mais non dans ſa propre ſubſtance, a été priſe fauſſement pour une Cataracte membraneuſe, au lieu que ce n'étoit que le Cryſtallin même deſſeché & collé à ſa capſule, dont il n'étoit plus ſéparé par la lymphe, & que l'opacité de cette capſule ne lui vient alors que de quelques particules étrangéres empruntées du Cryſtallin, leſquelles enlevées une fois avec un peu d'eau, lui rendent toute ſa tranſparence.

IV. Qui croiroit que *les os du crane humain* examinés avec tant de ſoin quant à leur ſtructure & à leur aſſemblage, par les plus habiles Anatomiſtes, puſſent encore donner lieu à de nouvelles reflexions, échappées aux plus curieux Obſervateurs en ce genre ? C'eſt pourtant de quoi fourniſſent des preuves convaincantes les recherches anatomiques dont M. *Hunauld* nous fait part dans ſon Memoire. On s'étoit perſuadé, ſur la foi de *Véſale*, d'*Euſtachi*, de *Fallope*, de *Spigel*, &c. que les dents qui forment les ſutures ou l'union des os coronal, pariétaux & occipital entr'eux, ne paroiſſoient qu'à la table externe & au *diploé* de ces mêmes os, & qu'il n'y avoit aucune dentelure à leur table interne. Cependant c'eſt un fait qui ſouffre de grandes exceptions, puiſque l'extrême jeuneſſe des ſujets rend très-viſible cette dentelure de la ſurface concave du crane ; que dans ces mêmes ſujets plus avancés en âge, ces ſutures interieures perdent peu à peu les dents qui les compoſoient, ne laiſſant plus appercevoir que de ſimples lignes plus ou moins irrégulieres ; & qu'enfin, dans la vieilleſſe, ces lignes mêmes s'effacent totalement. Quelle peut être la cauſe d'une telle varieté ?

L'ingénieux Académicien la

trouve dans la comparaison qu'il fait de la structure du crane avec celle d'une voûte. On sait que plus une voûte a d'épaisseur, plus l'étenduë de sa surface convexe l'emporte sur celle de sa surface concave; d'où il suit que les pieces qui la composent, doivent, pour s'appliquer exactement les unes à côté des autres, être taillées obliquement : & en supposant que toutes ces pieces fassent un effort égal pour s'accroître suivant toutes les dimensions, leur pression reciproque sera plus forte vers la surface concave, que vers la convexe. Le crane, dans les enfans, est une voûte si mince, que l'obliquité dans la taille des pieces osseuses qui la composent doit être presque imperceptible. Aussi les dents gravées dans toute l'épaisseur de ces pieces, sont-elles aussi longues à la surface interne qu'à l'externe ?

Dans le progrès de l'âge, cette voûte osseuse acquerant plus d'épaisseur, & toutes ses pieces par leur accroissement uniforme se pressant reciproquement de plus en plus : elles doivent prendre une obliquité proportionnée à l'inégalité d'étenduë entre la surface externe & l'interne ; c'est-à-dire, que les dents de la table interne doivent insensiblement devenir plus courtes que celles de la table externe, & qu'il en doit être de même des échancrures, où s'engrainent ces dents.

Mais dans la suite cette pression mutuelle continuant toûjours, fait enfin disparoître entierement de la surface interne du crane les sutures qu'on y remarquoit auparavant, & c'est à quoi contribuent ces deux causes-ci : 1°. La pointe des dents de la table interne, qui se relevant vers le *diploé*, forme un *talus* & cesse de paroître au-dedans du crane : 2°. La table interne qui s'avançant du fond de chaque échancrure sur le *talus* de la dent opposée, diminue la longueur des dents du côté de leurs racines. Ce méchanisme se justifie par l'inspection des os du crane séparés les uns des autres, puis rejoints exactement ensemble.

M. Hunauld rend raison, & démontre même par des figures, pourquoi la pointe des dents qui appartient à la table interne, se porte vers le *diploé*, & non pas vers le dedans du crane ; pourquoi la partie de la dent qui tient à la table externe, ne se refléchit point à l'exterieur du crane ; & d'où vient la longueur des pointes osseuses engagées dans le *diploé*. Nous renvoyons sur ces trois points au Memoire même, ainsi que sur ce qu'il faut penser touchant l'utilité des sutures par rapport à l'affermissement des os, & touchant la maniere dont par succession de tems les differentes pieces de la calotte du crane s'unissent ensemble & se soudent au point qu'elles ne font la plûpart qu'une seule piece.

L'Auteur passe de l'examen des sutures vrayes ou dentelées à celui des sutures fausses ou écailleuses, dans lesquelles, de deux os taillés en bizeau, le bord de l'un est appliqué sur le bord de l'autre. Comme les

les raisons que les Anatomistes ont alleguées de la difference entre ces deux sortes de sutures, paroissent peu satisfaisantes; M. Hunauld en propose une qui lui semble mieux fondée. Il l'établit sur ce principe, Qu'un fardeau appuyé sur une voûte ou le poids seul de la voûte tendant à déjetter en dehors les murs ou les piliers qui la soûtiennent, ce n'est que par une resistance placée au dehors de la voûte qu'on peut s'opposer à cet effort; & c'est à quoi servent les murs-boutans & les arcs-boutans. Or c'est précisément à l'écartement en dehors des extrémitez inférieures des os pariétaux que s'opposent les temporaux appliqués par leur bizeau exterieurement, où ils font l'office de vrais murs-boutans: ce que n'opereroit pas également une suture dentelée qui uniroit ces mêmes os. Elle resisteroit seulement à une compression faite sur la partie latérale de la tête; mais elle n'empêcheroit en nulle façon l'écartement en dehors causé par un fardeau que le sommet de la tête auroit à soûtenir: au lieu qu'elle suffit pour s'opposer à l'enfoncement du bord superieur des pariétaux, comme on l'apperçoit dans la suture sagittale. Cette méchanique fournit [comme l'on voit] une réponse très-facile à la question proposée comme très-embarrassante par divers Anatomistes, savoir pourquoi la portion écailleuse des temporaux recouvre en dehors celle des pariétaux, au lieu d'en être recouverte elle-même?

Mais cette structure si propre à s'opposer au déjettement des pariétaux en dehors, ne fait nul obstacle à leur enfoncement en dedans par leur partie inférieure, ni à leur déjettement en dehors par leur partie superieure. L'Auteur indique par quelle sorte d'assemblage des os pariétaux avec le coronal & avec l'os des tempes, les premiers peuvent resister à l'effort dont on vient de parler. A propos de quoi il observe que la coupe des os n'est pas toûjours perpendiculaire à l'os; que le bord d'un os a souvent deux coupes, en sorte que s'unissant avec son voisin en deux sens differens, il le soûtient & en est soûtenu; que ces coupes sont plus ou moins obliques, par rapport au corps de l'os; & que cette double coupe de la plûpart des os du crane semble avoir échappé aussi-bien que ses effets aux Observations des Anatomistes.

M. Hunauld, dans l'Observation suivante, travaille à détruire le préjugé qui fait regarder tous les os du crane comme des pieces unies entre elles seulement par la differente configuration de leurs bords qui s'ajustent mutuellement ensemble. Il prétend qu'originairement le crane entier ne fait qu'une seule piece, continue & sans aucune interruption; que cette piece unique n'est d'abord que membraneuse, & que cette membrane se transforme peu-à-peu en os; que cette ossification commence à même tems en divers endroits de cette membrane, s'étendant à la ronde par des lignes qui partent comme d'un

centre, & qu'insensiblement toutes ces portions membraneuses ossifiées se rencontrent & s'unissent plus ou moins intimement par leurs bords, mais en telle maniere qu'il reste entre ces bords unis une portion de cette membrane primitive, qui ne s'ossifie guéres que dans l'extrême vieillesse. M. Hunauld s'est assuré de cette conformation du crane humain, par l'inspection de cette partie dans la tête de plusieurs enfans morts d'hydrocephale, & par celle de plusieurs fœtus examinés à differens termes.

Nous renvoyons à son Memoire pour ce détail, de même que pour celui des trois derniers articles qui s'y trouvent, & qui roulent 1°. sur les fibres osseuses du crane de divers *fœtus* composées de petites lames ou écailles appliquées les unes sur les autres; 2°. Sur la difference qui se rencontre presque toujours entre les deux trous par où les jugulaires communiquent avec les sinus lateraux, ainsi qu'entre les fosses où est logée la tête des mêmes jugulaires: difference, nullement observée par les Anatomistes (dit l'Auteur) quoiqu'elle tire à consequence pour le choix de la jugulaire, dans la saignée faire à cette veine: 3° Sur les deux cornets inférieurs ou les lames spongieuses inférieures du nez, qui ne doivent point être considerées comme des os particuliers, mais comme des portions de l'os ethmoïde.

Les *diverses Observations Anatomiques* sont ici au nombre de huit. La premiere dûë à M. *Morand*, concerne un rein unique trouvé à l'ouverture du cadavre d'un Suisse, & formé de la jonction des deux reins, selon les apparences. La seconde envoyée de Montpellier à l'Academie par M. *Soullier* Chirurgien, contient la relation du pansement d'un abscès au foye ouvert dans un sujet âgé de 13 à 14 ans, abscès cicatrisé en très-peu de tems, après avoir rendu une matiere sanguinolente très épaisse, quelquefois jaunâtre, amere & inflammable, qui étoit de veritable bile, & toûjours des floccons de la propre substance du foye, où l'on pouvoit appercevoir de petits bouts de vaisseaux soit sanguins, soit biliaires. Une singularité de cette Observation est l'amertume de la bile dans les vaisseaux du foye, où elle est naturellement insipide; ce qui ne peut être attribué qu'au séjour qu'elle y faisoit, & qui lui donnoit cette amertume, qu'elle ne prend ordinairement que par son séjour dans la vésicule du fiel. Dans la troisiéme observation communiquée par M. *du Fay*, il s'agit d'un homme de 28 ans mort à Brest d'une douleur de poitrine accompagnée d'oppression, d'un vomissement & d'une pesanteur au bas-ventre; & dans lequel on trouva non seulement les poumons flétris, la plévre très-enflammée, les intestins gangrenés, la vessie vuide & racornie, mais (ce qui est fort extraordinaire, dans un sujet qui n'avoit jamais rendu de sable, ni ressenti aucune douleur néphrétique,

ni eû de suppression d'urine) on lui trouva le rein droit excessivement gros, devenu cartilagineux, & renfermant une pierre du poids de six onces $\frac{1}{2}$ d'où partoient quantité de branches d'une figure irréguliere, formées de l'assemblage de graviers entassés & enveloppés d'une lame osseuse, tirant sur la couleur d'un corail blanc. Quant au rein gauche, dénué de toute sa substance, il n'avoit ses cellules remplies que d'une liqueur verdâtre. La quatriéme Observation, duë à M. *Geoffroy*, fait mention d'un Charpentier du port de l'Orient, âgé de 84 ans, à qui dans le cours de deux années il étoit sorti 4 dents, 2 incisives & 2 canines. Dans la cinquiéme, communiquée à M. *de Mairan* par M. *Bouillet*, Secretaire de l'Academie de Béziers, il est question de quantité de vers ronds & longs, rendus par des personnes de tout âge, de tout sexe, de tout temperament, même quelquefois par la bouche, pendant l'année 1730, dont la grande douceur de l'hiver avoit pu occasionner cette abondante génération de vers. La sixiéme Observation, encore de M. *Bouillet*, roule sur un foye de Coq pesant un peu plus d'une livre; la septiéme, (de M. *Garsin* Chirurgien) sur un ver attaché fortement dans l'estomac d'une *Bonite* (sorte de poisson marin) & dont on voit ici la figure & l'exacte description; la huitiéme sur differens bandages imaginés ingénieusement par M. *Sorhaiz* (Chirurgien des Ambassadeurs d'Espagne) pour les differentes sortes de descentes, pour les incontinences d'urine, pour la compression de l'artere crurale, *&c.*

Nous renvoyons à un autre Journal les Articles concernant la *Chimie*, la *Botanique* & les *Mathématiques*.

LA BIBLIOTHEQUE DES ENFANS; OU *LES premiers Elémens des Lettres, contenant le Systême du Bureau Typographique, à l'usage de Monseigneur le Dauphin, & de Messeigneurs les Enfans de France.* A Paris, chez Pierre *Simon*, ruë de la Harpe. 1732. *in*-4°. pp. 120.

CE Livre a pour frontispice une planche où l'on a representé le Bureau Typographique, pour en faire d'abord connoître & la forme & l'usage aux personnes qui n'en ont point d'idée; & comme ce Bureau a l'avantage d'être employé à l'instruction des Enfans de France, l'Auteur en a pris occasion de dédier son Ouvrage à Monseigneur le Dauphin.

Le principal objet de cette Méthode étant de trouver dans la vraye & juste dénomination des Lettres un principe sûr & facile pour apprendre aux Enfans à épeler, & à lire couramment, l'Auteur ose avancer sans crainte de passer pour téméraire, que les Hébreux, les Grecs, les Latins &

tous les peuples connus ont mal choisi la dénomination des lettres à cet égard. Pour enseigner à lire, il faut faire remarquer deux choses à l'Enfant, 1°. La figure & 2°. Le son ou la valeur des lettres. On doit donc en montrer la figure aux yeux, & en faire sentir le son à l'oreille; or c'est à quoi ne peut servir l'ancienne dénomination des lettres de toutes les Langues mortes & vivantes.

L'Auteur convient qu'il est indifferent & arbitraire de prendre un tel mot pour désigner un tel objet, & qu'on a pu donner aux lettres le nom qu'on a voulu, pour les indiquer aux yeux; mais il soûtient qu'il n'est pas également vrai que le nom des lettres soit arbitraire, pour en donner le son & la valeur à l'oreille. Le nom *ache*, par exemple, peut bien indiquer aux yeux la figure *H*, mais ce nom n'en donnera jamais le son, ni la valeur à l'oreille.

Nous avons, dit-il, secoüé le joug des anciens pour la dénomination des voyelles: quand & pourquoi; c'est une question. Mais d'où vient que la méthode vulgaire ayant osé nommer d'un seul son les voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, malgré les noms respectables d'*aleph* & d'*alpha*, on a néanmoins continué d'exprimer inutilement avec deux syllabes le nom de certaines lettres; & qu'on n'a pas ensuite également vû la necessité de reformer la dénomination de certaines consonnes, pour les reduire autant qu'il est possible à leur juste & simple valeur: ne dit-on pas tous les jours que la nature de la voyelle consiste à pouvoir être prononcée sans le secours d'aucune autre lettre? C'est apparemment l'évidence de cette vérité qui a fait rejetter ce qu'il y avoit de superflu dans l'ancienne dénomination des voyelles. On dit aussi, il est vrai, que la consonne ne peut se faire entendre que par le moyen d'une voyelle auxiliaire. Mais s'ensuit-il pour cela qu'il faille emprunter plusieurs voyelles & plusieurs consonnes, pour donner à un petit enfant l'idée de la valeur d'une simple consonne? & quel rapport y a-t-il de la simple aspiration de la figure *H* au mot *ache* qui en est la dénomination? On convient bien que l'usage l'emporte sur la raison; mais peu de gens reflechissent sur la cause qui en est le principe.

On trouve après l'Epître Dédicatoire un passage de S. Jerôme qui paroît fait exprès pour relever les avantages du Bureau & de la méthode Typographique, & dans un Avertissement Préliminaire l'Auteur donne un échantillon de ce qu'il appelle l'ortographe *passagere* des sons & des oreilles, en attendant l'ortographe *permanente* de l'usage & des yeux, & dans la Préface, il tâche de faire voir de quelle importance il est de bien commencer la premiere démarche dans les Sciences, qui est de savoir lire. Il trouve 1°. qu'on met en général les enfans trop tard à l'*a b c*, & qu'on a tort de ne pas mieux profiter des premieres années de l'en-

fance ; que la perte d'un tems si propre à l'instruction, & le défaut des anciennes méthodes sont la cause du dégoût & du peu de progrès des enfans, qu'on ne sçauroit trop-tôt les familiariser avec les premieres notions des Sciences & des Arts. 2°. Il soûtient qu'on manque de Livres & d'instrumens propres pour montrer à un enfant les premiers élémens des Lettres. Le Volume des Alphabets ordinaires est trop petit, & d'un caractere trop menu : chaque page est un épouventail pour l'enfant, & la multitude des caracteres ne sçauroit manquer de produire de la confusion, au lieu qu'en leur donnant des lettres séparées & d'une grandeur convenable, on leur épargne la peine & le dégoût.

3°. Il observe que les Maîtres esclaves de l'ancienne dénomination des Lettres rebutent d'abord les enfans, en leur faisant confondre les idées de figures & de son ; car que doit penser un enfant dont la Logique est encore toute saine, lorsqu'il sent en lui-même la fausseté des principes & des consequences dont on se sert pour lui apprendre les premiers élemens des Lettres ? Supposons, par exemple, que le Maître lui fasse épeler le mot *Joseph*, il lui donnera d'abord le faux principe *J*, *o*, que l'enfant repetera en fidéle écho ; ensuite le Maître continuera par la fausse consequence *Jo*; des syllabes *esse*, il en concluera *Zé* ; des mots *pé*, *ache*, il en concluera *fe*. Et voilà justement ce qui revolte les yeux, l'oreille, & la raison de l'enfant.

En suivant au contraire la vraye & juste dénomination des Lettres, c'est-à-dire, en ne leur donnant pour nom que leur propre son, en les mettant sur des cartes détachées, & en les arrangeant sur la table du Bureau Typographique, l'enfant en apprend aisément la vraye valeur, & s'en fait un jeu & un amusement.

Par le moyen du Bureau, il apprend à écrire en apprenant à lire ; mais il n'est besoin ni d'encre ni de papier pour cette nouvelle maniere d'écrire. Il ne faut pour cela que l'exercice de l'Imprimerie du Bureau.

Au reste, ce Livre contient alternativement des leçons de pure Théorie pour les Maîtres, & de simple pratique pour les enfans. On se flatte qu'ils y apprendront en peu de tems à lire à Livre ouvert, & plus par principe que par routine. A chaque leçon de l'enfant les Maîtres en trouveront une pour eux qui les guidera dans la nouvelle maniere de montrer les premiers élemens des Lettres. C'est dans cette relation continuelle de la leçon du Maître à celle de l'enfant, que consiste le principal avantage de cette Méthode.

Après la Préface on trouve le Certificat de la Societé des Arts en faveur de la Machine & de la Méthode du Bureau Typographique. On lit ensuite la table des noms des dix-huit sortes de caracteres employés dans l'impression de ce Volume. Il auroit peut-être été mieux

de prévenir le Lecteur sur cet article, & de l'instruire un peu plus que par le seul nom des caracteres à mesure qu'on les a employés.

Le corps de l'Ouvrage est divisé en trois *A b c* ou en trois Parties. La premiere donne vingt & une Leçon sur les voyelles & consonnes grandes & petites, ressemblantes & non ressemblantes, simples ou composées, grises ou historiées avec la preuve de la véritable dénomination qui est la base de tout le Systême.

La seconde Partie donne quinze Leçons sur les combinaisons des voyelles avec les consonnes finales, initiales & médiales, simples & composées, ou sur les syllabes élémentaires qui sont la clef de la syllabization.

La troisiéme Partie donne quatorze Leçons pour les monosyllabes, pour le Syllabaire, & enfin pour toutes sortes de mots faciles, difficiles, & propres à mettre un enfant en état de bien épeler & de lire à Livre ouvert.

Notre Auteur commence par les voyelles & par les sons simples, avant que de passer aux consonnes, & aux sons composés. Il commence par les grandes Lettres, parce qu'elles sont plus regulieres, plus simples, plus distinctes, & moins ressemblantes que les petites. Quand les Lettres ont plusieurs valeurs indéterminées, on leur donne une dénomination composée. Par exemple, on appelle *cé*, *ka* le caractere *C* dans les mots *caca*, Cecrops. Et *gega*, la Lettre *G* dans le mot *gigas*; *sézé*, la Lettre *s* dans le mot *siser*; *teci*, la Lettre *t* dans le mot *justitia*, &c.

Avant que de combiner entr'elles les quatre petites Lettres ressemblantes *b*, *d*, *p*, *q*, on les a combinées avec leurs capitales *B*, *D*, *B*, *Q*, pour soulager la memoire des enfans dont la tête s'embrouille ordinairement à la vûë de ces petites Lettres ressemblantes *b*, *d*, *p*, *q*, au lieu que les quatre grandes Lettres qui leur répondent, se retenant plus facilement, servent ensuite à fixer l'imagination pour les petites dont l'idée est reveillée par les grandes, & dont le distinctif est ensuite remarqué par les enfans, ce que bien des grandes personnes ignorent toute leur vie.

Le premier *A b c* roule encore sur les voyelles nazalles *an*, *en*, *in*, *on*, *un*, sur les voyelles à points, à tréma, à accens, *&c.* sur les diftongues vrayes ou fausses, sur les ligatures ou lettres tirées, sur les combinaisons impropres de plusieurs voyelles pour désigner un son simple, & enfin sur la division des consonnes.

On voit dans la douziéme Leçon que Ciceron & Quintilien n'étoient pas si esclaves des étymologies que la plûpart des Sçavans d'aujourd'hui. On y remarque que Chilpéric ne fut pas assez puissant pour introduire dans notre Alphabet les doubles Lettres des Grecs, & que Messieurs de P. R. auroient souhaité qu'on eût supprimé la Lettre *h* des mots *écho*, *Bachus*, pour ne point tendre de piege aux enfans.

La vingt-uniéme Leçon contient des reflexions nouvelles sur la nature des liquides *l*, *m*, *n*, *r*: l'Auteur remarque qu'une de leurs proprietez est de ne pouvoir se diviser en fortes, ou en foibles, comme les autres consonnes. Il examine ensuite pourquoi de ces quatre consonnes qui étoient liquides chez les anciens, il n'y en a que deux qui le soient dans notre langue, sçavoir *l* & *r*; si le nombre & le choix des liquides est arbitraire dans les langues? Si toutes les consonnes peuvent devenir liquides par l'habitude & le fréquent usage? L'Auteur convient qu'à force de joindre deux consonnes dans la même syllabe, on peut acquerir plus de facilité à les prononcer; mais il croit qu'indépendamment de l'usage il y en a qui sont plus propres à s'unir ensemble les unes que les autres; & que c'est apparemment de-là que dépend le plus ou le moins de douceur des Langages.

On verra dans le second *A b c* pour quelle raison l'Auteur donne les combinaisons *ab*, *eb*, *ib*, *ob*, *ub* avant les combinaisons *ba*, *be*, *bi*, *bo*, *bu*; & pourquoi à l'égard des Lettres équivoques & captieuses *c*, *g*, *s*; il a changé l'ordre des combinaisons vulgaires, & donné celui de *ca*, *se*, *si*, *co*, *cu*; *ga*, *je*, *ji*, *go*, *gu*, &c.

Au lieu de faire imprimer dans le troisiéme *A b c* d'une maniere disjointe & séparée les syllabes du *Pater*, de l'*Ave* & du *Credo*, l'Auteur a cru qu'il étoit mieux de donner aux enfans de vrais monosyllabes avant de les faire passer aux polisyllabes. Ce qui lui donne occasion de discuter la maniere dont Ramus & Messieurs de P. R. prétendent que les consonnes qui peuvent se joindre ensemble au commencement d'un mot, doivent aussi se joindre au milieu sans être séparées, & qu'ainsi il faut épeler *a-ptus*, *do-ctus*, & non *ap-tus*, *doc-tus*, &c. L'Auteur, malgré le respect dû à de si habiles gens, écho peut-être les uns des autres, prend la liberté d'établir le principe contraire, parce qu'il le trouve plus naturel, plus simple, & plus facile à pratiquer.

A l'égard des Leçons 38, 39, & 40, qui semblent d'abord être pour l'enfant, on les a données autant & plus pour les Maîtres que pour leurs Disciples. On a mis tout au long sur le papier ce qui se prononce en faisant épeler; & l'on a cru que par cette voye les Maîtres dociles & capables de reflexions seroient plûtôt au fait de la nouvelle dénomination des Lettres.

L'Auteur, dans l'art d'épeler, imite la pratique des Musiciens. Il s'attache au son bien plus qu'au caractere; & il donne dans la quatriéme Leçon beaucoup de mots faits exprès & épelés tout au long, pour faire voir l'avantage de la nouvelle Méthode, & de la vraye dénomination des Lettres sur l'ancien usage & la Méthode vulgaire.

Les Leçons 46 & 47 sont des Pieces de lectures composées de mots faits exprès, pour démêler la routine d'avec la science des enfans;

qui souvent passent pour sçavoir lire sans bien connoître les Lettres. L'essai que l'Auteur a fait de cette pratique lui donne un ton de confiance qu'il n'auroit jamais osé prendre avec la seule Théorie.

Au reste, comme les discussions élémentaires sont peu susceptibles d'agrémens, & qu'il n'y a rien qu'on ne puisse traduire en ridicule, pour satisfaire le goût de ceux qui cherchent à rire plûtôt qu'à s'instruire : il seroit aisé de travestir les singularitez instructives dont ce Livre nous a paru semé. Pour nous animés de tout un autre esprit, nous exhortons l'Auteur à donner incessamment la suite de son Ouvrage, afin d'enrichir la République des Lettres d'un Livre qui paroît lui manquer.

LE REPOS DE CYRUS, OU L'HISTOIRE DE SA VIE; depuis sa 16e jusqu'à sa 40e année. A Paris, chez *Briasson*, ruë S. Jacques, à la Science. 1732. vol. *in*-12. divisé en 3 Tomes; le premier, pp. 122. le second, pp. 103. le troisiéme, pp. 150.

L'AUTEUR, après avoir justifié dans sa Préface l'inclination que les hommes ont naturellement pour les fables, prévient les objections qu'on pourroit faire contre le titre même de son Ouvrage. Il soûtient qu'un Roi pacifique & sage nous presente toûjours l'image d'un Roi en repos, mais dans un repos qui n'est point oisif, & d'où naissent des actions convenables a l'épopée; il nous en promet donc de telles dans son Histoire, mais en même tems il avertit qu'il a cru devoir en bannir les Divinitez fabuleuses, persuadé que les belles actions de son Héros en paroîtroient plus imitables, dès qu'elles seroient regardées plûtôt comme l'effet de la simple nature, que comme celui du secours continuel des Dieux.

Il se flatte qu'on ne le chicanera point d'avoir cherché à deviner les sages mesures par lesquelles Cyrus éleva les Perses au comble de la puissance & de la grandeur. Il lui suffit de ne rien avancer qui ne soit vraisemblable; c'est sur ce principe qu'il place les évenemens qu'il entreprend de décrire, depuis la 16e année de Cyrus jusqu'à sa 40e, & cela avec d'autant plus de raison, que les Historiens Grecs ne nous en apprennent rien pendant ce long intervalle.

Au reste, *si l'on trouve quelque rapport entre cette Histoire & celle de notre tems*; l'Auteur déclare que *c'est un avantage qui s'est presenté de lui-même, & qu'il n'a osé refuser à la vertu qu'il y dépeint.*

Dans le premier Tome on nous represente Cyrus à la fleur de son âge, superieur aux attraits de la volupté & de l'amour. Son pere Cambyse n'avoit cedé qu'avec peine à l'empressement que témoignoit Astyages pour voir son petit fils, Cambyse craignoit que la vie molle

molie des Médes n'effaçât les heureuses dispositions qu'une éducation sévére & commune pour lors à tous les enfans parmi les Perses, avoit formé dans le cœur du jeune Cyrus. » Il étoit dans l'âge où les » graces préparent & annoncent » seulement la Majesté ; on lisoit » dans ses yeux le caractere admira- » ble de son cœur ; la jeunesse avoit » répandu tous ses charmes sur sa » personne ; les exercices du corps » en le perfectionnant, lui avoient » donné un air de force & de vi- » gueur au-dessus de son âge ; sa » taille & sa démarche achevoient » de former en lui cet assemblage » de qualitez exterieures, qui ne » décident que trop souvent du » mérite en amour.

Araspe, à qui Cambyse avoit confié l'éducation de Cyrus jugea qu'il falloit le prémunir contre les dangers ausquels il alloit être exposé à la Cour d'Ecbatane, c'est dans cette vûë qu'il se crut obligé de lui donner une véritable idée de l'amour, & de lui apprendre à distinguer ce que cette passion a de légitime & d'honnête d'avec ce qu'elle a de déreglé & d'odieux.

Ces leçons ne demeurerent pas long-tems inutiles ; quatre Dames de la Cour firent tout à la fois des desseins sur Cyrus ; elles l'attaquerent sur son insensibilité dans une promenade où elles le joignirent comme par hazard. L'Auteur nous donne le portrait de ces quatre personnes ; quoique toutes d'un caractere très-different, *elles ne connoissoient point*, dit-il, *d'amour exempt de vice*. Elles furent agréablement surprises de voir que Cyrus ne se défendit point d'être sensible au mérite des femmes & de ce qu'il leur répondit même qu'il avoit appris d'Araspe à les aimer. Cependant comme elles craignoient que les instructions de ce sage Gouverneur ne s'accordassent pas entierement avec leurs vûës, elles le prierent de leur expliquer ses sentimens sur l'amour ; & c'est ce qu'il fit, mais d'une maniere indirecte, en leur racontant l'Histoire de Brama Roi des Indes. L'Auteur nous la donne ici sous un titre séparé, à la maniere de ce qu'on appelle *Nouvelles* dans les Romans Espagnols. On en trouvera encore quatre autres du même genre dans la suite de cet Ouvrage.

On nous peint ce Brama comme un Prince naturellement bon, mais qui n'aimant que par les sens & qui se livrant indifferemment à des femmes d'un même caractere, tomba peu à peu dans des excès qui penserent causer sa perte. Heureusement pour lui il devint sensible aux charmes d'une personne qui pensoit plus finement & plus noblement sur l'amour, & bien-tôt *la plus tendre amante*, dit l'Auteur, *vint à bout de former le meilleur & le plus juste des Rois.*

Les Dames s'apperçurent aisément du but d'Araspe dans ce recit, mais Eglé une d'entre elles, sans s'arrêter à le critiquer comme avoient fait ses compagnes, imagine sur le champ une autre Histoire qu'elle raconte dans l'esperance

d'effacer l'impreſſion que celle d'Araſpe auroit pu faire dans l'eſprit de Cyrus. Un orage qui ſurvient, l'interrompt juſtement dans l'endroit où la narration devenoit délicate, on eſt obligé de s'en retourner au Palais, & depuis ce tems Eglé ne trouva plus l'occaſion d'achever ſon Hiſtoire. Elle prétendoit montrer, qu'en matiere d'amour les plaiſirs du cœur ne ſont que chiméres, qu'il faut le chercher ce plaiſir dans la ſatisfaction des ſens, & que l'amour reduit aux ſentimens étoit *un amour métaphyſique que notre imagination échauffée forme à ſes dépens.*

Cette premiere tentative de la part des Dames fut ſuivie d'une infinité d'autres, elles firent entre elles une eſpece de conjuration contre la ſageſſe de Cyrus. Ce Prince eſſuya des attaques de toutes les eſpeces. Les prudes, les coquettes, les femmes vraiment paſſionnées comme celles qui feignoient de l'être, n'oublierent rien pour s'en faire aimer. Mais ſa vertu & les conſeils d'Araſpe rendoient tous leurs projets inutiles.

Aſtiage même qui d'ailleurs ſe piquoit de galanterie, devint comme jaloux de la ſageſſe de ſon petit fils. Il le railloit quelquefois ſur ſon indifference pour la beauté. Cyrus répondoit » qu'il n'y avoit perſonne ſur qui la beauté fit plus d'impreſſions que ſur lui ; mais qu'il la vouloit accompagnée d'un cœur capable d'aimer ; c'eſt ce cœur que je cherche, diſoit-il, je ne crois pas qu'il ſoit impoſſible de le trouver. Il en deſeſperoit cependant quelquefois ; parce que, ſelon lui, le cœur n'entroit pour rien dans l'amour des femmes, & qu'il ne conſultoit que ſon cœur dans les ſiens.

Il ſe laiſſa pourtant un peu attendrir d'abord par les malheurs, & enſuite par les attraits d'une Princeſſe étrangere qui s'étoit refugiée à la Cour d'Ecbatane ; mais avant que Cyrus lui eut encore déclaré ſon amour, elle eut l'indiſcretion de ſe vanter des attentions particulieres qu'il avoit pour elle. Il n'en fallut pas davantage pour l'en dégoûter ſans retour. Il crut avec Araſpe que la même vanité qui avoit rendu cette Princeſſe indiſcréte pouroit auſſi la rendre inconſtante.

Dans ce même tems Cyrus prit du goût pour la chaſſe, qui a toûjours été l'exercice des Héros & l'image de la guerre, & il l'enviſagea par le conſeil de ſon Gouverneur, *comme un moyen de ſe préſerver du faux amour en attendant qu'il eût trouvé le véritable.*

L'exemple de Cyrus entraîna les jeunes Seigneurs de la Cour. Les Dames en murmurerent ; mais elles ne furent pas les ſeules ; des perſonnes ſenſées accuſerent Araſpe de ſouffrir que Cyrus y donnât trop de tems, mais ce ſage Gouverneur ſe conſoloit de ces murmures en penſant que ceux qui ſont chargés de l'éducation d'un Prince doivent lui ſacrifier même juſqu'à leur propre reputation & parce que dans le fonds il étoit vrai que ce divertiſſement n'étoit point pour Cyrus une

occupation essentielle qui diminuât l'application qu'il devoit aux choses plus sérieuses.

On verra dans l'Auteur par quelle avanture Cyrus, dans une partie de chasse, trouva l'occasion de signaler son courage contre Balbys, fils du Roi d'Assyrie ; comment après la défaite & la fuite de ce Prince, Cassandane devint avec ses femmes, prisonniere de Cyrus, & l'impression subite qu'il fit sur le cœur de la Princesse, impression d'autant plus surprenante qu'elle pensoit de l'amour comme lui, *les gens qui se ressemblent si fort ne sont pas*, dit l'Auteur, *long-tems à s'aimer.* Mais la timidité de l'un & la modestie de l'autre les empêchoient de se découvrir reciproquement leurs sentimens. Les Dames de la Cour leur épargnerent l'embarras d'une déclaration ; elles obligerent Cyrus & Cassandane à convenir de bonne foi qu'ils s'aimoient, mais ils n'en furent pas plus heureux. Les Ambassadeurs du Roi d'Assyrie vinrent redemander la Princesse d'Armenie ; quoiqu'elle n'eût jamais eu de goût pour Balbys, son devoir l'obligeoit à sacrifier ses inclinations à la volonté de ses parens ; d'un autre côté la générosité ne permettoit pas à Cyrus d'enlever à Balbys une personne qui lui étoit promise. Il fit donc un noble effort sur lui-même, & consentit au retour de Cassandane. Après cette triste séparation, Cyrus ne voyant plus rien à Ecbatane qui n'excitât ses regrets, & pressé d'ailleurs du desir de revoir son pere, quitta la Cour d'Astyage, » & les » jeunes Seigneurs le suivirent sur » les frontieres de la Perse, & ne se » séparerent qu'avec peine d'un » Prince, qu'ils regardoient déja » comme le modéle des hommes » & des Rois.

Dans le second Tome l'Auteur développe les moyens dont Cyrus se servit pour polir & pour civiliser les Perses. Ils avoient été jusqu'alors vertueux, sobres, courageux, infatigables ; Cambyse lui-même avoit toutes les qualitez necessaires pour se faire craindre & se faire estimer ; mais il ne sçavoit pas se faire aimer ; & tel étoit en general le caractere de la Nation, outre qu'elle n'avoit aucune teinture des Sciences ni des Arts.. Cyrus, avec l'agrément du Roi son pere, entreprit de leur apprendre à réunir la vertu avec la douceur, & à joindre l'amour du travail avec le goût des Sciences.

Il commença ce grand Ouvrage par l'éducation des enfans ; mais pour le rendre plus solide & plus durable il partagea en differentes Academies les hommes qu'il jugea les plus habiles parmi les Perses & les Egyptiens, il n'épargna rien pour les acquerir à sa Patrie, & il fit précisément à cette occasion ce qu'on a vû faire à Louis XIV. pour la perfection des Sciences & des Arts.

Au milieu de ces occupations, Cyrus reçut une Lettre de Cassandane, par laquelle elle lui apprenoit que la mort de Balbys avoit levé le seul obstacle qui s'opposoit à

leur amour. Cette Princesse avoit déja déclaré à son pere toute sa tendresse pour Cyrus, *elle la croyoit trop pure pour en rougir*. Cambyse & Mandane l'approuvoient, ainsi le mariage fut bien-tôt conclu, & célébré à Hécatonpyle, où la Princesse ne fut pas long-tems à se rendre. Comme elle aimoit les beaux Arts, les Poëtes & les Musiciens célébres qui composoient les Academies dont nous avons parlé, firent éclater leur génie & leur goût dans les differentes fêtes qui furent données à cette occasion. Les portraits des Illustres qui s'y distinguerent, ou qui en général firent honneur à la Perse sous le regne de Cyrus sont tirés d'après Messieurs Lully, Quinaut, Corneille, Racine, Despreaux, Moliere, la Fontaine, de Fénélon, de la Bruyere, de la Rochefouchaut, M. de Sévigné, M. de la Motte, *&c.* & même d'après quelques-uns de nos célébres Auteurs encore vivans.

Ce morceau est travaillé avec beaucoup de soin, on y a fait entrer des paralléles, des jugemens sur les differens Ouvrages d'esprit, des reflexions sur les moyens de rendre les sciences plus utiles, des précautions pour en prévenir l'abus; quelques traits de cette critique sage & moderée qui sçait instruire sans offenser, & enfin l'apologie des Lettres contre ceux qui prétendent qu'elles amolissent le courage.

Les exercices du corps avoient fait jusqu'alors la seule gloire des Perses, Cyrus n'avoit garde de les supprimer; il n'en corrigea que l'abus; & il voulut que dans les mêmes Academies où l'on apprenoit à monter à cheval & à manier les armes, tous jusqu'aux Nobles, sans exception, apprissent un métier à leur choix.

Ce Prince vit avec satisfaction que l'introduction des Sciences dans ses Etats, & la perfection des Arts qu'il avoit étendue jusqu'aux plus mécaniques, n'alteroit ni la probité ni le courage de ses peuples, ses exemples encore plus forts que les précautions qu'il avoit prises pour empêcher un mal si ordinaire, les retenoient dans les principes de la vertu. Cyrus en donnoit en tout genre de grandes preuves; mais notre Historien a cru devoir rapporter *un trait de sa fidélité pour Cassandane, qui lui a paru*, dit-il, *une des plus belles actions de sa vie.* On le trouvera sous le titre d'*Histoire de la Princesse Corronée.*

Cambyse mourut dans le tems que charmé des heureux succès de son fils pour civiliser la Perse, il se proposoit de lui en remettre le gouvernement. Cette mort fut bientôt suivie de celle de Mandane. » Cyrus fut proclamé Roi avec de » grandes démonstrations de joye. » Ce que le Despotisme le plus ti» rannique n'avoit pu faire arriva » par la sagesse & par la bonté de » Cyrus. Les Perses qui avoient toû» jours conservé une espece de li» berté sous les Rois les plus belli» queux & les plus féroces, se cru» rent heureux de la perdre sous » celui-ci, & ils éprouverent »

» qu'il n'y a point d'indépendance » préferable à l'obéïssance que l'on » rend aux bons Rois.

On voit dans le troisiéme & dernier Tome tout ce qu'une politique sage & moderée inspira à Cyrus pour adoucir la dureté & la barbarie des loix qui avoient regné jusqu'alors parmi les Perses. Il les accoûtuma sur-tout à ne pas faire consister leur gloire dans celle des armes, & à ne pas regarder la lenteur des négociations comme un outrage fait à leur valeur.

Araspe voyant que ses conseils avoient mis Cyrus en état de gouverner par lui même, lui demanda la permission de se retirer. Ce Prince bien loin d'y consentir le déclara au contraire son premier Ministre, & trouva ainsi le moyen de concilier les interêts des Perses & ceux de sa reconnoissance. Araspe contraint de se soûmettre à la volonté du Prince, & qui ne craignoit dans les travaux que les honneurs qui y sont attachés, obtint du moins de Cyrus qu'il le dispensât de porter le titre de sa nouvelle dignité.

Les premiers regards du Monarque tomberent sur les malheureux. Les prisons furent ouvertes à tous ceux que l'avarice & l'ambition des Ministres de son pere y tenoient enfermés. Berostar dont on lit ici l'histoire, étoit de ce nombre. Ces differens actes de clémence furent suivis de quelques actes de rigueur qui coûterent beaucoup à la générosité de Cyrus. De huit Ministres que son pere avoit, il n'en garda que deux ; les six autres qui avoient abusé de leur autorité, furent disgraciés. L'un d'eux nommé Andros qui étoit le plus coupable, mourut dans les fers, & devint un exemple mémorable des caprices, & des cruautez de la fortune ; l'Auteur a cru devoir encore en rapporter l'Histoire.

Ces changemens étoient à peine faits, qu'il arriva de toutes parts des Ambassadeurs pour complimenter Cyrus sur son avenement à la Couronne, il en profita pour faire avec leurs maîtres des traitez avantageux au commerce de ses Etats. Le mépris que les Perses avoient toûjours fait des richesses, les avoit rendu pauvres, Cyrus crut qu'il étoit plus à propos de courir le risque de voir croître dans son Royaume avec les richesses, les vices & les passions qui les suivent ordinairement que de laisser ses sujets exposés aux malheurs & aux inconveniens qu'entraîne presque toûjours avec soi la pauvreté.

Il travailla ensuite à reformer les anciennes Loix, ou à en composer de nouvelles. *Comme il vouloit les voir executer, il en fit peu.* S'il y avoit des châtimens pour ceux qui violoient les Loix, la fidélité à les observer étoit aussi recompensée. On faisoit rarement mourir les coupables ; ils étoient condamnés à des travaux utiles au public. Il est vrai qu'on voyoit peu de criminels en Perse, parce qu'il y avoit peu de miserables ; *l'extrême necessité en fait toûjours plus que la crainte des châtimens n'en arrête.*

Au reste, Cyrus étoit aussi équitable envers les étrangers, qu'avec ses propres sujets. Au lieu de profiter des offres des Médes qui lui déferoient la Couronne de leur Empire, à condition de les soûtenir dans leur revolte contre leur Prince légitime, il donna généreusement à Cyaxare des troupes qui le mirent en état de faire rentrer les rebelles dans leur devoir. Une telle conduite étoit très opposée aux anciennes mœurs des Perses. La moderation de Cyrus éclata encore dans les mouvemens qui s'éleverent parmi les differens peuples de l'Asie. Quoique le plus jeune & le plus puissant de tous ses voisins, il aima mieux devenir leur arbitre que leur vainqueur. L'origine de ces troubles venoit des Chaldéens & des Armeniens, Nations que l'interêt unissoit depuis long-tems; mais la jalousie de deux femmes les divisa & faillit à les détruire. » On n'est jamais assez en garde contre leur » Empire, parce que ce sont les » graces qui le leur donnent, quoi- » qu'on ne s'y livre presque jamais » sans s'en repentir.

Cet évenement que notre Historien ne touche qu'en passant, fit sentir à Cyrus le bonheur qu'il goûtoit avec Cassandane. Egale aux hommes les plus capables de gouverner par la superiorité de son génie, elle bornoit tout son crédit au soulagement des malheureux. On conçoit donc aisément quelle fut la douleur de ce Prince lorsqu'il se vit menacé de la perdre; elle-même se croyant à l'article de la mort fit appeller l'aîné de ses enfans, & lui fit un discours que nous souhaiterions pouvoir copier ici. La santé lui ayant été rendue contre l'attente de tout le monde, ce retour inesperé laissa à Cyrus la liberté de parcourir ses Etats; la longueur de cet Extrait ne nous permet point de détailler ici les mesures qu'il prit pour rendre ce voyage utile à ses sujets, non plus que l'Histoire du Solitaire de Memphis que Cyrus eut la curiosité de voir sur les frontieres de la Perse.

Mais pour mettre le Lecteur en état de juger de la maniere d'écrire & de penser de notre Historien, nous rapporterons seulement quelques traits d'une conversation que ce fameux Solitaire eut avec Cyrus.

» Est-il une Societé vraiment » aimable parmi les hommes, y en » a-t-il même d'assurée? Leurs er- » reurs pour être générales en sont- » elles moins des erreurs? Ne sont- » ils pas sujets ou à des préjugez » qui les égarent, ou à des passions » qui les tyrannisent? Connoissent- » ils le vrai bien, le cherchent-ils, » ou l'embrassent-ils quand ils l'ont » trouvé? Ne fuyent-ils pas la rai- » son qui les éclaire, pour courir » après de fausses lueurs qui les » trompent? Ils ne sçavent pas être » aimables sans être vicieux, ni » vertueux sans cesser d'être aima- » bles: qui ne connoîtroit la vraye » sagesse que par les exemples » qu'ils en donnent, ne l'aimeroit » point; ils la défigurent quand ils » ne l'effacent pas, ils sont tous sots

» ou méchans, ils ne méritent pas » la complaisance qu'on a pour » eux, il faut être à leur égard ou » dupe ou fripon, & j'ai éprouvé » qu'il est extrémement difficile de » n'être pas l'un ou l'autre, *&c.*

Cyrus, après avoir quitté le Solitaire de Memphis, reprit le chemin d'Hécatonpyle dans la resolution d'executer les projets que la vûë de ses peuples lui avoit inspiré pour leur bonheur.

L'Auteur finit en disant que ce seroit ici le lieu de raconter l'Histoire des guerres de Cyrus, & qu'il ne doute pas qu'elle ne fût lûë avec plus de plaisir que l'Histoire de son repos; mais il a cru qu'il seroit plus utile d'exposer aux yeux des jeunes gens les tableaux des vertus civiles de ce grand Prince que celui de ses vertus guerrieres. Il proteste » qu'il sera bien dédommagé, » si l'on en conclut de cette lecture » qu'il vaut mieux faire le bonheur du monde par un regne pacifique, qu'en être la terreur & » l'effroi par le carnage & par l'hor- » reur inséparable de la guerre.

ARITHMETIQUE DE'MONTRE'E, PAR UN PRESTRE DE l'Oratoire, ci-devant Professeur Royal de Mathématique dans l'Université d'Angers. A Roüen, chez Ph. P. *Cabut*, ruë du Bec, proche la Messagerie de Paris. 1732. vol. *in*-12. pp. 216. sans la Préface & la Table.

IL n'y a guéres de matiere sur laquelle on ait tant d'Ouvrages que sur l'Arithmétique-Pratique, mais l'Auteur du Livre que nous annonçons ne se borne pas à la pratique : il y joint aussi toute la théorie de cette Science.

La méthode qu'il suit est la méthode ordinaire aux Géométres, dans laquelle les élémens sont distingués par propositions que les définitions précédent au commencement de chaque Chapitre : il a divisé son Traité en deux Parties : il explique dans la premiere, les regles du calcul pour les nombres entiers & pour les fractions. Il y démontre toutes les pratiques, & pour cela il les a fait préceder par des Théorêmes, & quand ces Théorêmes sont trop abstraits pour des Commençans, il les éclaircit par des exemples avant que de les démontrer.

Dans la seconde Partie, il explique les proportions, avec les principaux usages du calcul. Cette seconde partie contient six Chapitres. Dans le premier il enseigne la Logique des proportions, les regles de Trois, de Societé, & Testamentaires. Dans le second il traite des rapports reciproques, & y enseigne la Regle de Trois inverse, les Regles d'alliage, d'égalité & d'inégalité; il y montre à resoudre sans fractions l'alliage de trois choses. Dans le troisiéme il traite de la Multiplication & Division, des rapports, des puissances, & de

l'extraction des Racines. Il y fait obſerver qu'il y a des Regles de Trois tant droites qu'inverſes, de divers degrez, & il en explique la pratique; il y fait auſſi une remarque ſur le choix d'une échelle de numeration.

Le quatriéme Chapitre roule ſur les Logarithmes, ſur la conſtruction des tables, & ſur leur uſage.

Le cinquiéme, ſur ces nombres premiers & compoſés, l'Auteur y démontre d'une maniere très-ſimple, les incommenſurelles; il y conſtruit des tables de nombres compoſés, dont il y montre les uſages qui ſont plus commodes & plus étendus que ceux des logarithmes.

Enfin dans le ſixiéme il propoſe des méthodes pour les queſtions difficiles. Il fait voir quels ſont les cas où on peut reſoudre une queſtion par la ſuppoſition ſimple ou par la double; & après avoir enſeigné ces deux regles, il montre à combiner la regle de ſuppoſition double avec la regle de Societé, ou avec une autre regle de ſuppoſition; enſorte qu'il reſout par ce moyen, des queſtions qui ont pluſieurs nombres inconnus.

Il y explique encore une regle de rétrogradation, & une regle de commun diviſeur, qui dans les cas où elles conviennent, ſont d'un grand ſecours pour abreger.

Quoique cet Ouvrage contienne beaucoup de choſes, comme on le voit par le détail que nous venons de faire, l'Auteur ne laiſſe pas de dire qu'il auroit été facile de compoſer un Volume plus ample; mais il croit avoir mis aſſez de théorie, pour rendre raiſon de toute la pratique qu'il enſeigne.

On trouve à la fin un Supplément où ſont expliquées quelques pratiques touchant la maniere de compter les monnoyes de France.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

BESANÇON.

NICOLAS *Charmet*, Libraire de cette Ville, débite *Traitez de la Mainmorte & des Retraits.* Par M. T. I. *Dunod*, ancien Avocat au Parlement, & Profeſſeur Royal en l'Univerſité de Beſançon. Ce Livre dont nous rendrons compte inceſſamment, eſt imprimé à *Dijon*, chez *de Fay. in*-4°. 1733.

DE PARIS.

Le R. P. *du Halde*, de la Compagnie de Jeſus, vient de faire imprimer en *deux* feuilles *in-fol.* le plan d'un grand Ouvrage ſur la *Chine*, qu'il prepare depuis longtems. Il eſt intitulé : *Deſcription Geographique, Hiſtorique, Chronologique, Politique & Phyſique de la Chine & de la Tartarie Chinoiſe*; enrichie des cartes générales & particulieres de ces Pays, de la Carte

générale ;

générale, & des Cartes particulieres du *Thibet* & de la *Corée*, & ornée d'un grand nombre de figures & de vignettes gravées en taille-douce.

On convient au commencement de ce Programme, que nous ne connoissons la Chine que très-imparfaitement, & que ce qu'on en a écrit en Europe a servi plûtôt à exciter la curiosité du public qu'à la satisfaire. C'est ce qui a déterminé le P. *du Halde* à travailler sans relâche pendant plusieurs années à une description qui pût donner de ce grand Empire & de ses habitans des connoissances plus sures & des idées moins confuses que celles que l'on en a euës jusqu'ici.

Quelque difficile que soit en elle-même ou que puisse paroître l'execution d'une telle entreprise, le P. *du Halde* se flatte d'y avoir pleinement réussi, non seulement par ses propres recherches, mais plus encore par le secours des Missionnaires répandus dans toutes les Provinces de la Chine, avec lesquels il a un commerce assidu depuis vingt-deux ans.

Le séjour qu'a fait à Paris l'année derniere le P. *Contencin*, ancien Missionnaire Jesuite qui a passé près de trente-deux ans à la Chine, a été pour l'Auteur un autre avantage auquel il avoue qu'il ne devoit pas s'attendre, mais dont il a eu grand soin de profiter. Cet experimenté Missionnaire a examiné avec la plus sérieuse attention & avec la plus severe critique l'Ouvrage que nous annonçons, & c'est en profitant de ses lumieres & de ses avis que le P. *du Halde* s'est assuré de l'entiere exactitude de tout ce qu'il y avance.

Aux recherches particulieres que l'Auteur a faites pour donner une description de la Chine & de la Tartarie Chinoise aussi complette que le titre & le projet le promettent, il faut ajoûter comme un nouveau mérite & comme un précieux ornement de l'Ouvrage, quarante & une Cartes toutes nouvelles de la Chine, de la Tartarie Chinoise, de la Corée & du Royaume de Thibet. Elles ont été levées sur les lieux avec la derniere exactitude par les Missionnaires qui ont parcouru ces vastes Pays la mesure actuelle à la main, & elles seront redigées & gravées par les soins de M. d'*Anville*, dont nous avons déja loüé plus d'une fois les Talens, la capacité, & le zéle pour la perfection de la Géographie.

Tel est le précis de ce que contient l'imprimé dont nous rendons compte. Il ne nous est pas possible d'abreger le détail dans lequel entre le P. *du Halde* de toutes les matieres que sa description renferme, soit par rapport à la Géographie, à l'Histoire tant civile que naturelle, au Gouvernement, à la Religion, à la Police, aux mœurs, à la Litterature & aux Sciences des Chinois, soit par rapport à la méthode que les Missionnaires Mathématiciens ont observée en dressant les Cartes dont nous venons de parler. Nous sommes forcés de renvoyer là-dessus nos Lecteurs au *Prospectus* même. Nous croyons qu'il nous suffit

d'apprendre en général au public que ce curieux Ouvrage est actuellement en état de paroître, & qu'il ne peut être retardé que par la gravûre des Cartes & d'un grand nombre de figures. Il doit être en *trois* ou *quatre* Volumes *in-fol.* & *comme la quantité de Cartes & de planches qu'il doit contenir obligera à n'en tirer qu'un certain nombre d'exemplaires, ceux qui en voudront avoir sont avertis de les retenir de bonne heure. Ils pourront s'adresser ou au R. P.* du Halde *qui demeure à la Maison Professe, ruë S. Antoine, ou à P. G.* le Mercier *fils, Imprimeur-Libraire, ruë S. Jacques, au Lion d'or.*

On aura soin d'informer ceux qui auront retenu des exemplaires, du tems auquel on commencera l'impression de l'Ouvrage, & du prix auquel il leur sera livré. Ce sera au plus tard dans quatre ou cinq mois.

Une Compagnie de Libraires a imprimé *Journal des principales Audiences du Parlement avec les Arrêts qui y ont été rendus.* Nouvelle Edition, revûë, corrigée & augmentée de plusieurs Questions & Reglemens placés selon l'ordre des tems. 1733. *in-fol.* 4 vol.

Cet Ouvrage a, comme on sçait, pour Auteurs trois Avocats au Parlement de Paris, Messieurs *Dufresne, Jamet de la Guessiere, & Nupied*; il étoit ci-devant en cinq Volumes *in-fol.* Les Libraires assurent qu'il n'ont rien épargné pour rendre cette nouvelle Edition, qui est du même caractere que le Journal du Palais, préferable aux Editions précedentes, soit pour l'ordre, la correction, & des augmentations considerables, soit pour la beauté du papier & de l'impression.

J. B. *Coignard* fils, & *Hippolyte-Louis-Guerin*, ruë S. Jacques, ont en vente *le Dictionnaire des Cas de Conscience, décidés suivant les principes de la morale, les usages de la Discipline Ecclesiastique, l'autorité des Conciles & des Canonistes, & la Jurisprudence du Royaume.* Par feus Messieurs *Delamet* & *Fromageau*, Docteurs de la Maison & Societé de Sorbonne. 1733. *in-fol.* 2 vol.

On a mis à la tête de ces deux Volumes une Préface où l'on apprend entre autres choses qu'il avoit déja paru en 1714. & *in-8°.* un Essai de ce Dictionnaire sous le titre de *Resolutions de plusieurs Cas de Conscience touchant la morale & la discipline de l'Eglise, par feus MM. de Lamet & Fromageau*, & que la Collection que l'on donne aujourd'hui n'est que l'execution de la promesse qu'on avoit fait alors de donner plusieurs autres Volumes semblables à ce premier. » Si le » public a long-tems attendu, » ajoûtent les Auteurs de la Préfa» ce, nous esperons qu'il se trouve» ra dédommagé par l'ordre qu'il » trouvera dans ce Dictionnaire, » le choix des matieres, le grand » nombre de Questions importan» tes, sur lesquelles les Casuistes ne » s'étoient point encore expliqués, » l'abondance & la solidité des » preuves qui en appuyent les dé» cisions, la netteté & la clarté du » stile, *&c.*

A cet éloge du Livre succede ce-

lui des deux célébres Auteurs.

M. *Adrien-Augustin de Bussi de Lamet*, dont on donne la Généalogie, étoit d'une des plus illustres familles de Picardie dans le Beauvoisis. Il naquit en 1621. sans qu'on specifie ici ni le jour ni le lieu, & mourut à Paris le 10 de Juillet 1691.

M. *Germain Fromageau*, de la naissance duquel on ne marque point l'année, étoit d'une famille honnête de Paris. Il fut reçu de la Maison & Societé de Sorbonne en 1661. & mourut le 7 d'Octobre 1705.

Le reste de la Préface est employé à faire voir l'utilité de cet Ouvrage, & il ne nous reste à ajoûter à cet article qu'une chose également interessante pour le public & pour les Libraires, c'est que ces deux Volumes sont très-bien imprimés.

On trouve chez le même *Coignard* le Discours Latin prononcé au College de Louis le Grand le 13. Mars dernier, par le R. P. *Porée*, l'un des Professeurs de Rhétorique; sous ce titre. *Theatrum sit ne aut esse possit Schola moribus informandis idonea.* Oratio, *&c.* 1733. *in*-4°.

Bibliothéque des Théatres. Contenant le Catalogue Alphabetique des Pieces Dramatiques, & Opera, le nom des Auteurs & le tems de la representation de ces Pieces. Avec des Anecdotes sur les Auteurs & sur la plûpart des Pieces contenuës en ce Recueil. Chez Pierre *Prault*, Quai de Gêvres, au Paradis. 1733. *in*-8°.

Jean *Desaint*, ruë Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le College, a donné une seconde Edition du *Dictionnaire abregé de la Fable, pour l'intelligence des Poëtes & la connoissance des Tableaux & des Statuës, dont les sujets sont tirés de la Fable.* Par M. *Chompré* Maître de pension. 1733. *in*-12.

On a employé un petit caractere dans cette seconde Edition, afin que le Livre étant reduit en un moindre Volume, malgré les augmentations considerables qu'on y a faites, on pût le porter sans embarras, & s'en servir plus aisément dans l'occasion. Quoique cet Ouvrage paroisse fort abregé, l'Auteur se flatte cependant de n'y avoir rien omis de tout ce qu'on peut desirer sur cette matiere.

Histoire ancienne des Egyptiens, des Cartaginois, des Assyriens, &c. par M. *Rollin*. TOME V[e]. Chez la Veuve *Etienne*, ruë S. Jacques, à la Vertu. 1733 *in*-12.

Traité de l'Opinion, ou Memoires pour servir à l'Histoire de l'esprit humain. Chez Charles *Osmont*, & Gregoire-Antoine *Dupuis*. 1733. *in*-12. 6. vol.

Principes de l'Histoire. Contenant I. les Elémens de la Chronologie. II. un petit Traité de la Sphére & du Globe Terrestre, pour servir d'introduction à la Géographie, accompagné de la division géographique & Historique de l'Empire Romain en ses Provinces. III. L'abregé de la Vie des meilleurs Historiens, avec un jugement sur leurs Ouvrages. IV. Quelques reflexions sur l'usage de l'Histoire, & sur la

maniere de l'étudier utilement. V. Une idée générale du Gouvernement des principaux Etats de l'Europe, anciens & modernes. Par M. *Juvenel.* Chez Barthelemy *Alix*, ruë S. Jacques, au Griffon. 1733. *in*-12.

Troisiéme feuille de la Carte Topographique des Environs de Paris, de M. l'Abbé *de la Grive*, laquelle comprend le Parc & la Varenne S. Maur, la Plaine de Créteil jusqu'à Ville-Neuve S. George, le Château de Gros-bois & ses environs, & la partie de la Brie comprise entre Emery & Servon. Chez l'Auteur, Cloître S. Benoît.

L'Academie Françoise a fait sçavoir au Public que le 25ᵉ jour d'Août prochain. 1733. elle donnera le prix d'éloquence fondé par M. *de Balzac.* Le sujet sera, *de la modération dans la dispute*, selon ces paroles de l'Ecriture Sainte : *Responsio mollis frangit iram.* Cap. 15. vers. 1.

Le même jour elle donnera le Prix de Poësie, fondé par M. *de Clermont de Tonnere.* Le sujet sera : *Les Progrès de la Sculpture sous le regne de* LOUIS LE GRAND. Celui qui remportera le Prix de Prose de cette année 1733. recevra deux Médailles d'or au lieu d'une, parce que l'Academie n'a point encore donné le Prix de Prose en 1731.

*L'Astrée de M. d'*URFE', *Pastorale Allégorique, avec la Clé. Nouvelle édition.* Où sans toucher ni au fonds ni aux Episodes, on s'est contenté de corriger le langage, & d'abreger les conversations. Chez Pierre *Vitte*, ruë S. Jacques, & *Didot*, Quai des Augustins. 1733. *in*-12. 10 vol. avec 60. figures en tailles-douces.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal d'Avril 1733.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXIII.

MAY.

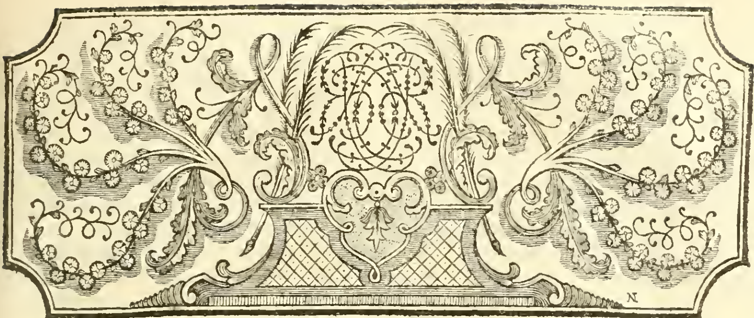


A PARIS;

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SCAVANS.

MAY M. DCC. XXXIII.

TUSCULANE DE CICERON SUR LE ME'PRIS DE LA mort; traduite par M. l'Abbé d'Olivet, de l'Academie Françoise. Avec des Remarques de M. le Président Bouhier, de la même Academie, sur le Texte de Ciceron. On y a joint le Songe de Scipion. A Paris, chez *Gandouin*, à la Belle-Image, sur le Quai des Augustins. 1732. *in*-12. pp. 401.

L'ELEGANTE Version Françoise que M. l'Abbé d'Olivet a donnée des Livres de Ciceron *sur la Nature des Dieux*, a fait connoître plus universellement au Public ce que cet incomparable Ecrivain

pensoit sur ce point si important de la Religion. L'on ne devoit pas être moins curieux d'apprendre ses véritables sentimens sur la nature de l'Ame : & comme c'est dans sa premiere Tusculane qu'il s'en explique le plus philosophiquement ; l'habile Traducteur n'a pas manqué d'être vivement sollicité de prêter pour une parfaite intelligence de cette Piece, les mêmes secours dont on s'étoit si bien trouvé par rapport à l'autre Ouvrage. Mais quelque porté qu'il fût par lui-même à l'execution d'une pareille entreprise ; deux raisons sembloient l'en détourner : l'une, qu'il paroîtroit extraordinaire à beaucoup de gens, que des cinq Tusculanes, on ne mît que la premiere en notre langue ; l'autre, que pour un homme comme lui, à qui cette sorte de travail (dit-il) coûte bien au-delà de ce qu'il ose l'avoüer, celui de traduire en François les cinq Tusculanes, devenoit des plus fatiguans.

Pour lever la premiere difficulté, il consentit donc à les publier toutes ensemble, quelque peu de liaison qu'elles ayent entr'elles, quant aux sujets qui y sont traités ; & pour vaincre le second obstacle, il rendit l'Ouvrage moins pénible pour lui, en s'associant quatre amis, dont trois étoient de l'Academie Françoise. De ces cinq associés, deux sont morts en 1728. & 1729. sans avoir achevé leur tâche, savoir MM. *de la Monnoye* & d'*Oby*, chargés de la seconde & de la derniere Tusculane : deux autres peu satisfaits de leur version, l'ont absolument abandonnée, quoique très-capables d'y réussir au gré des plus justes Estimateurs. M. l'Abbé d'Olivet allegue ici pour principale cause de leur dégoût, le caractere de ces deux Dialogues, peu faits pour passer dans notre langue & pour s'y faire lire agréablement ; ce qui vient de la matiere obscure & peu interessante pour nous sur laquelle ils roulent, & qui est celle des passions traitées suivant le Systême des Stoïciens, si peu conforme (dit-il) aux idées, aux maximes & aux motifs que nous avons puisés dans l'Evangile. M. l'Abbé d'Olivet est donc le seul qui ait fourni pleinement sa carriere, mais il n'a pas tenu à lui, comme l'on voit, que les cinq Tusculanes n'ayent paru traduites en François.

Celle qu'il nous donne aujourd'hui nous dédommage de ce que nous perdons aux quatre autres, & c'est un bonheur pour nous que le courage ne lui ait pas manqué. Deux circonstances y ont eu la meilleure part ; l'une, que dans la distribution de l'Ouvrage, le meilleur lot lui étoit échû, c'est-à-dire, la premiere Tusculane, pleine de reflexions dictées par le sens commun & à la portée de tout le monde : l'autre, & qui est la principale, c'est qu'il n'a pu se resoudre à enfoüir les remarques de M. le Président *Bouhier* sur le Texte Latin de ce Dialogue : remarques entreprises uniquement pour accompagner la version de M. l'Abbé d'Olivet, & si dignes de voir le jour, par toute

sorte de considerations. L'une des plus pressantes étoit sans doute, comme le remarque fort bien notre Traducteur, le desir de reveiller en France le goût de la Critique, par l'exemple d'un homme de ce rang & de ce mérite. Il y a 200 ans que ce goût y étoit tellement répandu, que nos Prélats même & nos Magistrats faisoient gloire de s'appliquer à ce genre d'étude, sur-tout par rapport aux Ouvrages de Ciceron. Relégués aujourd'hui dans les Colléges, ils faisoient alors les délices de tout ce que la Robe & le Clergé avoient de plus considerable ; comme il est aisé d'en juger par le dénombrement qu'on trouve ici des Evêques, des Maîtres des Requêtes, des Présidens, des Conseillers, qui aiderent le célébre *Lambin* dans la belle Edition qu'il donna des Oeuvres de cet Orateur.

Tels sont les motifs qui ont engagé M. l'Abbé d'Olivet à publier séparément la premiere Tusculane ; ainsi qu'il les expose dans sa Préface ; après quoi il y travaille à combattre deux sortes de préventions, soit en faveur, soit au désavantage des Philosophes anciens, & qui lui paroissent également outrées.

Rien de moins raisonnable (selon lui) que de chercher du Christianisme dans leurs opinions, comme s'efforcent de le faire plusieurs de nos Humanistes & même de nos Théologiens. Les idées de la Philosophie Payenne lui semblent aussi peu d'accord entre elles & aussi peu orthodoxes ici sur la nature de l'Ame, qu'ailleurs sur celle de la Divinité. En effet, bien loin d'en conclure, par exemple, pour chaque Ame humaine, une substance individuelle, éternellement la même, sans alteration & sans mélange ; il faut regarder au contraire, chacune de ces Ames, au sortir du corps, comme devant se réunir dans l'*Ether* à la prétendue Ame universelle, où par consequent elle ne subsiste plus que comme une goute d'eau dans l'Ocean, & cesse d'appartenir à tel ou tel individu : d'où il suit que l'Ame n'est éternelle que comme la matiere, sujette à diverses modifications, mais dont nulle portion ne perit. C'est en vûë de rectifier la premiere Tusculane sur ce point capital, que M. l'Abbé d'Olivet y a joint le *Songe de Scipion*, qui nous offre deux Ames, celle de Scipion l'Africain & celle de Paul-Emile, comme deux substances permanentes individuellement distinctes.

Mais si nous ne devons pas envisager les Philosophes de l'antiquité comme nos oracles ; c'est donner dans une autre extrémité, d'en croire la lecture dangereuse, parce que leur doctrine contredit souvent les articles de notre foi. Nous lisons tous les jours sans aucun péril les relations de nos plus saints Missionnaires, qui nous entretiennent des impietez les plus absurdes de l'idolatrie moderne. » Qu'une rêverie » (dit l'Auteur) parte d'un Stoïcien ou d'un Talapoin, que nous » importe ? Aux yeux de l'esprit, » deux mille ans & deux mille » lieuës font le même effet. Rien,

» ce me semble, n'est plus digne » d'un homme sage, que d'étudier » historiquement les opinions hu» maines. Par-là du moins on ap» prend à ne point abonder en son » sens, puisqu'on voit les plus rares » génies donner dans des travers. » Aucun des Philosophes Grecs » n'en fut exempt. « Mais d'un autre côté, quelle obligation ne leur a-t-on pas de tant de leçons utiles à la Societé, d'où elles ont banni peu à peu la barbarie ? Ciceron les a rassemblées avec choix, pour nous les presenter sous le point de vûë le plus favorable; & M. l'Abbé d'Olivet croit pouvoir le mettre à la tête des anciens qui ont le mieux servi la raison, sans craindre qu'on prenne cet éloge pour l'hommage servile d'un Traducteur. Mais, quoiqu'on en pense, il demeurera toûjours (cet hommage) fort au-dessous de celui que rend le docte *Erasme* à l'Orateur Romain, qu'il canonise presque dans une Préface de sa façon, imprimée à la tête des Tusculanes, & dont M. l'Abbé d'Olivet nous donne ici le Texte accompagné d'une Version Françoise. On lira l'un & l'autre avec grand plaisir.

Il nous reste presentement à rendre compte plus en détail de ce qui compose ce Volume. On y trouve d'abord la Version Françoise de la Tusculane dont il s'agit & du Songe de Scipion : & cette Version est travaillée avec tant de soin, que sans se relâcher sur la fidélité la plus scrupuleuse à rendre les pensées de l'Auteur, elle conserve par tout cette clarté, cette pureté, cette noblesse d'expression, qui en caracterise principalement le style. C'est de quoi l'on pourra juger par le début de ce Dialogue. Nous l'allons transcrire pour échantillon.

» Quand j'ai vû enfin qu'il n'y » avoit presque plus rien à faire » pour moi, ni au Barreau, ni au » Sénat; j'ai suivi vos conseils, » BRUTUS, & me suis remis à » une sorte d'étude, dont le goût » m'étoit toûjours resté, mais que » d'autres soins avoient souvent » ralentie, ou même interrompuë » long-tems. Par cette étude, j'en» tens la Philosophie, qui est l'é» tude même de la sagesse, & » qui renferme toutes les con» noissances, tous les preceptes ne» cessaires à l'homme pour bien vi» vre. J'ai donc jugé à propos de » traiter en notre Langue ces im» portantes matieres; non pas » que la Gréce n'ait à nous offrir » & Livres, & Docteurs, qui » pourroient nous les enseigner : » mais il m'a toûjours paru que nos » Romains avoient, ou inventé » d'eux-mêmes plus sagement que » les Grecs, ou du moins perfec» tionné ce qu'ils avoient cru de» voir en retenir. Il y a dans nos » coûtumes & dans nos mœurs, il » y a dans la conduite de nos affai» res domestiques, plus d'ordre, » plus de dignité. Pour le gouver» nement de l'Etat, nos ancêtres » nous ont certainement laissé de » meilleures loix. Parlerai-je de no» tre Milice, toûjours recomman» dable par la valeur, & plus en-

» core par la bonne discipline ? » Tout ce qui pouvoit, en un mot, » nous venir de la nature, sans le » secours de l'étude, nous l'avons » eu, mais à un tel point, que ni » la Gréce, ni quelque nation que » ce puisse être, ne doit se compa- » rer avec nous. Où rrouver en effet » ce fonds d'honneur, cette fer- » meté, cette grandeur d'ame, cet- » te probité, cette bonne foi, & » pour tout dire enfin, cette vertu » sans restriction, au même degré » qu'on l'a vûë dans nos peres ?

Comme les citations en vers sont fréquentes dans les Tusculanes, & qu'il n'est pas aisé d'y donner un tour poëtique en François, M. l'Abbé d'Olivet, pour vaincre cette difficulté, a eu recours à M. *Rousseau* son ancien ami, qui a bien voulu le secourir en cette occasion, & faire pour lui la plûpart des vers, qui se trouvent dans la suite de ce Dialogue.

La Version Françoise est accompagnée des Remarques du Traducteur, imprimées au bas des pages. Elles sont au nombre de 74, & elles sont principalement déstinées à éclaircir quelque passage de l'Auteur, à chercher la vraie signification de quelque mot, à discuter quelque point de Philosophie, de Chronologie ou d'Histoire, à faire connoître plus particulierement les grands hommes de tout genre dont il est parlé dans cet Ouvrage, à indiquer les sources où Ciceron a puisé, *&c.* & tout cela s'execute avec beaucoup de précision, de netteté & de justesse. Mais à la fin, le Commentateur se trouve si fatigué par l'excès de sa complaisance à soulager les besoins d'un Lecteur ignorant ou paresseux, que la patience lui échappe, au sujet d'Epaminondas, & qu'il s'écrie, » Qui » ne connoît Epaminondas? A quoi » bon des remarques, en pareil cas? » Aujourd'hui pour satisfaire des » Lecteurs paresseux, & qui ne » veulent pas même ouvrir un Dic- » tionnaire, il faudroit qu'un pau- » vre Traducteur prît, à tout bout » de champ, la peine de transcrire » des pages entieres de son *Moréri.*

M. l'Abbé d'Olivet, à propos d'un passage du Poëte Ennius que cite ici l'Auteur, & dans lequel parle un *revenant* de l'autre monde, fait une observation pour mettre dans un plein jour le danger qu'il y a de succomber à la tentation de mieux dire une chose, qui d'abord avoit été bien dite. Les vers dont il est ici question sont originairement d'Euripide, qui s'explique tout simplement, & que l'on pourroit traduire ainsi :

Des portes de l'Erebe & des demeures sombres,
Je reviens en ces lieux . . . . . .

La Version Latine qu'on attribue à Ennius, & qu'allegue Ciceron, tient beaucoup de la Paraphrase ; la voici :

Adsum, atque advenio Acheronte, vix via alta atque ardua,
Per speluncas saxis structas asperis, pendentibus,

Maximis, ubi rigida constat crassa caligo inferûm.

Enfin la Version Françoise fait une nuance differente, & va encore au-delà en ces termes :

A travers les horreurs de la nuit infernale,

J'arrive en ce séjour par un affreux Dédale

De rocs entrecoupés, d'antres fuligineux,

De profondes forêts & de monts caverneux.

Le Traducteur produit un autre exemple en confirmation de sa remarque. » C'est ce vers, où Sapho » dit de la maniere du monde la » plus simple :

Φαίνεταί μοι κῆνος ἴσος θεοῖσιν :

Celui-là me paroît égal aux Dieux :

» Catulle, non content de rendre » ce vers, en ajoûte un second, où » il encherit de beaucoup sur l'ori- » ginal :

Ille mî par esse Deo videtur,

Ille, si fas est, superare divos :

» Encore met-il un correctif, *si fas* » *est :*

Celui-là me paroît égal aux Dieux ;

Même, s'il est permis de le dire, au-dessus des Dieux.

» Mais (continue M. d'Olivet) M. » *Despreaux* trouveroit cela foible, » il demande hardiment,

Les Dieux en son bonheur peuvent-ils l'égaler ?

» Un quatriéme Auteur (ajoûte- » t-on) qui voudra employer la » même pensée, se croira obligé de » pousser encore plus loin ; fût-ce » d'ailleurs le plus naïf de nos » Poëtes :

Les Dieux, dans leurs ravissemens ;

Les Dieux au milieu de leur gloire,

Sont moins Dieux quelquefois, que ne sont les amans ;

» Dit M. *de la Fontaine* dans son » Opera de *Daphné*, ACTE 3. SCENE 4.

Pag. 78. *Remarq.* 9. » Au sujet » du lieu, où Ciceron avoit pris » naissance, & qui étoit à une lieue » d'*Arpinum*, Ville du Pays des » Volsques, M. l'Abbé d'Olivet » observe que c'étoit là que l'Ora- » teur Romain avoit celle de ses » maisons de campagne qu'il nom- » moit l'*Academie*, & dont Pline » fait mention (*L. XXXI. C.* 3.) » en ces termes : *Digna memoratu* » *villa est . . . . . . quam vocabat Ci-* » *cero* Academiam, *ab exemplo* » *Athenarum :* (ibi compositis » Voluminibus ejusdem nominis:) » *in qua & monumenta sibi instaura-* » *verat*, &c. Sur quoi le Traduc- » teur nous informe d'une Anec- » dote assez singuliere ; sçavoir, que

le

» le P. *Hardouin*, dans sa derniere » Edition de Pline, a renfermé » entre deux parenthéses (comme » on le voit ici) ces paroles, *ibi* » *compositis voluminibus ejusdem no-* » *minis*; parce qu'il ne les croyoit » pas de Pline; & sa raison étoit, » que regardant les Livres Académiques de Ciceron comme des » Ouvrages supposés & fabriqués » dans le douziéme ou treiziéme » siécle, par consequent il ne vouloit pas que Pline en eût fait mention.

Voici bien une autre *vision*, sur l'origine de notre Orateur, & dont nous fait part ici M. l'Abbé d'Olivet (*pag.* 81. *rem.* 9.) C'est que *le pere & la mere de Ciceron étoient originaires, l'un de l'Albigeois, l'autre du Vivarès*, fait avancé dans le Journal des Sçavans du 4[e] Juin, 1685. & dont on y assure avoir *des preuves certaines*. Cela s'y débite à l'occasion du Livre intitulé *Furstenbergiana*, mis au jour par le P. *Frison* Jesuite; à Bourdeaux, en 1684. *in*-12.

Sur le mot Grec ἐντελέχεια ou ἐνδελέχεια, mis en œuvre par Aristote pour désigner l'Ame, & employé ici par Ciceron (*pag.* 62.) M. l'Abbé d'Olivet observe combien il est difficile de comprendre ce que ce terme signifie. Il renvoye sur ce point à divers Savans que l'on peut consulter, tels que *Politien* & André *Schot*, *Gassendi* & *Leibnitz*; mais il avoüe » qu'après » tous les éclaircissemens fournis » par ces Ecrivains, on n'en sera » peut-être pas plus avancé. Telle » est l'impossibilité d'y voir clair, » (ajoûte-t-il) qu'elle a donné lieu » à ce conte ridicule, Qu'Hermolaüs-Barbarus, noble Vénitien, » & qui mourut Patriarche d'Aquilée en 1439. eut une conférence » avec le Diable, pour sçavoir de » lui quelle idée Aristote attachoit » à ce terme, dont il est l'inventeur.

Notre Traducteur (*pag.* 39.) s'étonne que l'Orateur Romain, si attentif à rehausser par-tout le mérite de sa nation, n'ait pas daigné distinguer de la foule des Epicuriens (qui selon lui) écrivoient fort mal, un Poëte tel que Lucréce, qu'il oublie totalement dans tous ses Ouvrages Philosophiques; n'en disant que deux mots, encore par apostille, dans une de ses Epîtres. M. l'Abbé d'Olivet est persuadé, » que le silence affecté de Ciceron » sur Lucréce vient de ce qu'il se » faisoit une peine, & avec raison, » de rien dire qui pût tourner à la » gloire d'une Secte, qu'on ne pouvoit trop décrier, parce que les » principes d'Epicure, pris litteralement, tiroient à des consequences infinies pour les mœurs.

A la version & aux remarques de M. l'Abbé d'Olivet succede le Texte Latin de Ciceron accompagné des remarques critiques de M. le Président Bouhier sur la premiere Tusculane & sur le Songe de Scipion. Elles sont précedées (ces remarques) d'une Lettre de ce savant Magistrat écrite au Traducteur, & dans laquelle il rend compte de cet Ouvrage. Il a tiré de grands secours

pour ce travail (dit-il) des deux Editions des Tusculanes données en 1709. & en 1723. par M. *Davies.* Il a de plus consulté avec fruit les *variantes* fournies par le célébre Mſ. de la Bibliothéque du Roi, & celles qui ſe ſont trouvées dans trois Mſſ. de la Bibliothéque de Leyde. Les premieres lui ont été communiquées par M. l'Abbé d'Olivet, & les autres par M. *Burman.* L'acquiſition qu'il a faite, outre cela, d'une ancienne édition des Tuſculanes, & qui (ſelon lui) pourroit bien être la premiere de toutes, ne lui a pas été peu utile; & la notice qu'il en donne ici en fait concevoir très-bonne opinion.

Comme il s'eſt fait une loi de ne rien repeter ici de ce que les autres Commentateurs ont obſervé ſur ces deux Pieces, & qu'ils n'ont laiſſé preſque rien à remarquer ſur ce qu'elles offrent de plus philoſophique & de plus agréable, il craint d'être tombé quelquefois dans la ſechereſſe. Mais quoique la plûpart de ſes notes ne tendent qu'à épurer le Texte de Ciceron, ſi ſouvent défiguré par l'ignorance des Copiſtes; on peut dire qu'outre la fineſſe d'une ſaine & judicieuſe critique d'où ces remarques empruntent leur mérite capital, elles ſont écrites avec tout le goût & tout l'agrément dont elles ſont ſuſceptibles, & qui peuvent en rendre la lecture intereſſante.

Du reſte, M. le P. Bouhier va au-devant d'une objection que font certaines gens; Que c'eſt ſe tourmenter en vain, que de propoſer des conjectures pour corriger dans le Texte de Ciceron de prétenduës fautes de Copiſte, leſquelles ne ſont le plus ſouvent que de pures négligences de l'Ecrivain même. A quoi le ſavant Critique répond, que ſans prétendre diſculper abſolument Ciceron de quelques négligences de ſtyle, il eſt perſuadé qu'elles étoient chez lui très-rares & très-légeres; au lieu que les erreurs des Copiſtes étoient ſi fréquentes & ſi groſſieres, dans le ſiécle même de cet Orateur, qu'il dit quelque part à ce propos, *de latinis, quò me vertam neſcio; ita mendosè & ſcribuntur, & veneunt: quant aux Livres Latins, je ne ſais de quel côté me tourner, tant ils ſortent pleins de fautes, & des mains de ceux qui les tranſcrivent, & des Boutiques de ceux qui les vendent.* Cette réponſe de M. le P. Bouhier paroît confirmée par le témoignage d'*Aſconius-Pedianus*, célébre Grammairien contemporain d'Auguſte, & qui ſur une faute de langage trouvée dans quelque écrit de Ciceron, n'héſita point à dire, *qu'il aimoit mieux attribuer ce vice à une faute de Copiſte, qu'à l'Orateur Romain.*

» Je n'ai donc garde (dit en finiſſant ſa Lettre M. le P. Bouhier) je n'ai garde de me repentir d'employer quelques momens de loiſir à purger les Ouvrages de ce grand homme, des vices de cette nature qui peuvent y reſter. » Il me ſemble que je lui rends en » quelque maniere le plaiſir, que » j'ai pris toute ma vie à le lire, ſi

» je parviens à le délivrer d'une par-» rie des taches qui le défigurent, » & qui diminuent la vénération, » qu'on doit avoir pour lui. Que » s'il m'arrive de m'égarer quel-» quefois dans une route aussi in-» certaine (continue-t-il en s'a-» dressant à M. l'Abbé d'Olivet,) » je ne serai ni surpris, ni mortifié, » de me voir redressé par une main » habile. La vôtre, Monsieur, est » plus propre qu'aucune autre, à » me rendre, avant toute autre, » ce bon office ; & ce n'est qu'à » cette condirion que je vous aban-» donne mes remarques.

DISSERTATIO MEDICA INAUGURALIS DE MEDECINÆ utilitate in Jurisprudentia, quam consensu gratiosi Collegii Medici, præside Laurentio *Heistero*, Medicinæ Doctore, Théoriæ Chirurg. & Botan. P. P. V. Academ. Cæs. Natur. Curios. nec non Regiæ Berolin. Colleg. famigeratissimi H. T. Decano, *&c.* pro gradu Doctoris defendet Johannes-Martinus Starck, Moeno-Francofurtensis. Die 12. Junii, an. 1730. Helmæstadii, Typis Pauli Dicterici Schnorrii. Acad. Typog. C'est-à-dire : *Dissertation sur l'utilité de la Medecine dans la Jurisprudence, soûtenue à Helmestad le* 12. *Juin* 1730. *sous la Présidence de Mᵉ Laurent Heister. Par Jean-Martin Starck.* De l'Imprimerie de Paul Schnorri. vol. *in*-4°. pp. 60.

LE but qu'on se propose dans cette Dissertation est de montrer que les Jurisconsultes ont besoin, sinon de sçavoir toutes les parties de la Medecine, au moins d'avoir une connoissance suffisante de l'Anatomie, & des principales causes des accidens qui arrivent au corps humain ; sans ce secours, dit M. Heister, qui est l'Auteur de la Dissertation, il est difficile qu'un Jurisconsulte puisse, par exemple, discerner dans tous les cas, si une blessure est mortelle ou non : son devoir l'oblige cependant en mille rencontres, de prononcer sur ce sujet, soit qu'il fasse la fonction de Juge, soit qu'il fasse celle d'Avocat, & il n'y va pas moins que de sa conscience, si faute d'avoir acquis les lumieres necessaires, il lui arrive de prendre l'innocent pour le coupable, ou le coupable pour l'innocent. *Tu ne tueras point, & que le sang de celui qui aura répandu le sang, soit aussi répandu*, dit le Seigneur ; *non occides & qui sanguinem profudit, illius sanguis quoque profundatur.* Ainsi un Avocat, un Juge, dont l'ignorance en Anatomie, est cause que l'innocent est condamné à mort, & le criminel absous, empêchent l'execution du précepte divin, & sont par cela même coupables devant Dieu. L'Auteur demande ici, comment un Avocat, un Magistrat, s'expliqueront sur les blessures des arteres *celiaque, splenique, gastrique, émulgente, mesenterique, hyppogastrique, carotide, crurale, tibiale, souclaviere, axillaire, brachiale, cubitale, aorte*, sur

celles de la veine *porte*, de la veine *cave*, de la veine *azigos*, de la *splenique*, de la *mesenterique*, de la *jugulaire*; sur celles des *vaisseaux lactez*, du *canal thorachique*, du *canal cholidoque*, & enfin sur celles des *ureteres*, du *diaphragme*, du *mediastin* & autres semblables, s'ils n'ont aucune connoissance de ces parties, de leur situation, de leur nature, de leurs fonctions. Il demande comment de tels Avocats, de tels Magistrats pourront juger pertinemment de la qualité de ces blessures, par rapport à l'absolution, ou à la condamnation des accusés.

L'on objectera que les Jurisconsultes doivent s'en rapporter ici au jugement des Medecins, & des Chirurgiens. Mais M. Heister répond à cela qu'outre que parmi les Medecins, & principalement, dit-il, parmi les Chirurgiens, il se trouve quelquefois des gens très-peu capables, on n'est pas toûjours sûr qu'ils apportent dans leur examen toute l'attention necessaire. Au lieu que lorsque le Jurisconsulte est au fait, il assiste lui-même à l'ouverture des cadavres, & évite par là toute surprise. Notre Auteur remarque à cette occasion, 1°. Qu'anciennement, c'étoit la coûtume que les Jurisconsultes seuls examinassent les cadavres de ceux qui avoient été tués; 2°. Que c'est seulement depuis deux siécles qu'on a commencé d'appeller les Medecins à cet examen; ce qui fait voir que les Jurisconsultes n'étoient pas alors sans connoissance de l'Anatomie, & que c'est faire une espece d'injure aux Tribunaux de la Justice, que de prétendre qu'il faille commettre le soin dont il s'agit aux seuls Medecins, ou, ce qui seroit detestable, dit-il, aux seuls Chirurgiens. *Aut quod maximè detestandum, solis Chirurgis.* C'est l'usage en plusieurs Villes d'Allemagne, & entr'autres à Helmestad, où cette Dissertation a été soûtenue, que quelques Magistrats du lieu assistent aux dissections que font dans ces sortes de cas les Medecins & les Chirurgiens: ce qui seroit fort inutile si les Magistrats dont il s'agit, n'avoient aucune connoissance de la structure du corps humain. Quelques-uns objectent que l'inspection des cadavres est absolument inutile ici, & que par consequent il n'est nullement necessaire que le Jurisconsulte sçache l'Anatomie. Car, disent-ils, dès que l'homme qui a été blessé est mort, Qu'importe qu'il soit mort, parce que telle ou telle partie aura été blessée? Ne suffit il pas pour prononcer la sentence, qu'il ait perdu la vie. Sur-tout si l'on fait reflexion, 1°. Que dans la condamnation portée par l'Ecriture contre l'homicide, il n'est fait nulle mention de cette difference de parties blessées: 2°. Que dans l'antiquité on ne trouve ni chez les Juifs, ni chez les Grecs, ni chez les Romains, ni chez les Germains, ou autres peuples, aucun exemple de cette circonstance: non plus que de la division que les modernes se sont avisés de faire des playes, en mortelles, & en non-mortelles; en mortelles

absolument; & en mortelles par accident. Ils n'avoient point d'autre regle sinon, que si la blessure étoit suivie de la mort, elle étoit mortelle, soit qu'elle le fût par elle-même ou autrement. Les principales circonstances qu'ils examinoient étoient, 1°. L'intention de celui qui avoit tué, sçavoir s'il l'avoit fait par cas fortuit, ou par la necessité de se défendre; 2°. La passion qui l'avoit conduit, si c'étoit, par exemple, un premier mouvement de colere, une haine inveterée, le desir de faire quelque vol, *&c.*

Dans les premiers cas, on absolvoit, & dans les seconds on condamnoit. Or ni dans les uns ni dans les autres, qui sont les cas ordinaires, on ne faisoit point, & il n'est point non plus necessaire de faire aujourd'hui aucun examen des blessures: donc, conclut-on, l'inspection des cadavres étant ici une chose absolument inutile, les Jurisconsultes n'ont nul besoin de sçavoir l'Anatomie.

M. Heister, après avoir rapporté cette objection, avoüe que non seulement dans les cas proposés, mais dans plusieurs autres qu'il marque, il n'est nullement besoin d'ouvrir & d'examiner le cadavre, mais il observe que tous les cas ne sont pas de ce genre; & qu'il y en a où absolument il faut ouvrir le cadavre du blessé pour s'assurer si la mort est l'effet ou non de la blessure. Il cite sur cela le fait suivant: il y a quelque tems qu'un Chasseur ayant pris querelle avec un Paysan, lui tira un coup de fusil à la cuisse, un peu au-dessus du genouil. Le blessé fut mis entre les mains d'un Medecin & d'un Chirurgien, qui pendant onze jours qu'ils le traiterent, ne trouverent ni épanchement de sang, ni inflammation, ni gangrene, ni pourriture; cependant le malade mourut le onziéme jour, après avoir marqué seulement pendant un fort petit espace de tems, qu'il se trouvoit mal. Le cadavre fut ouvert, & on trouva dans la poitrine une pinte & plus d'humeur épanchée; mais le genouil & toute la partie blessée étoient en bon état: point de carie, point de gangrene, pas même le moindre signe de pourriture. La Faculté de Medecine d'Elmstad consultée sur ce cas, prononça que le blessé n'étoit point mort de sa blessure, puisque cette blessure n'avoit été accompagnée d'aucun accident qui lui fût propre; mais qu'il étoit mort uniquement par cette abondance d'humeurs amassées dans sa poitrine, lesquelles sans doute, ne pouvoient provenir d'une blessure au genouil; arrivant très-souvent à des personnes non blessées, de mourir subitement par une cause semblable à celle-là. On raconte à cette occasion un autre fait dont on dit avoir été témoin: une fille de quinze ans, s'étant trouvée mal pendant un jour ou deux, mais ne laissant pas alors d'aller & de venir dans la maison, tomba tout d'un coup en défaillance, & mourut un moment après: son cadavre fut ouvert, & on n'y apperçut point d'autre cause de cette mort, qu'une

abondance d'humeurs qui s'étoient épanchées dans la poitrine. Or, dit notre Auteur, si cette fille, quelques jours avant que de mourir, eût été blessée ou au pied, ou à la main, ou à quelque autre partie aussi peu dangereuse, & qu'on n'eût pas ouvert son cadavre, bien des gens n'auroient pas manqué d'attribuer sa mort à la blessure, quoique cette mort ne fût venue que de l'amas des humeurs épanchées dans la poitrine. On ajoûte à cet exemple celui d'une femme qui ayant été légérement frappée sur la tête & sur les épaules avec un petit bâton, mourut peu après, & dans le cerveau de laquelle on trouva quelques cuillerées de sang épanché. On donne ce fait comme étant de la même espece que le précedent, & on s'autorise du témoignage de Fréderic Hofmann qui prétend qu'une si légére blessure ne sçauroit avoir causé la mort : nous laissons aux Lecteurs à juger de ce sentiment. Quoiqu'il en soit, notre Auteur fait voir qu'il y a nombre de cas où l'inspection des cadavres est necessaire ; il en joint plusieurs exemples à ceux que nous venons de citer ; on les peut voir dans la Dissertation même.

Ce n'est pas seulement pour ce qui concerne l'ouverture des cadavres, que les Jurisconsultes sont obligés, selon notre Auteur, de sçavoir l'Anatomie ; ils la doivent encore sçavoir, à ce qu'il prétend, pour plusieurs autres raisons. Il en rapporte divers exemples, entre lesquels sont les cas où il faut juger de la virginité, de la sterilité & de l'impuissance.

Il veut qu'à la connoissance de l'Anatomie ils joignent celle de quelques autres parties de la Medecine. Qu'ils sçachent, par exemple, ce que c'est que les jours critiques, & ce qu'il en faut penser. C'est une erreur populaire, dit-il, de croire qu'une blessure ne soit plus mortelle lorsqu'elle laisse vivre le blessé jusqu'au de-là du neuviéme jour, & il faut que le Jurisconsulte ait assez de lumiere sur ce sujet pour ne pas s'en laisser imposer. Ce principe établi, M. Heister tâche de fournir aux Jurisconsultes plusieurs preuves de ce qu'il avance.

Si on examine la nature des playes, on verra, dit M. Heister, qu'il y en a quelques-unes qui par rapport ou à leur grandeur, ou à la partie blessée, ou à la constitution du malade, ou à d'autres circonstances, causent plûtôt ou plus tard la mort des blessés. Si par exemple, la grande artere, la veine-cave, le cœur, l'artere ou la veine pulmonaire, le poumon lui-même, sont considerablement percés, la mort s'ensuit peu de minutes ou peu d'heures après ; au lieu que si ces mêmes parties ne sont que légérement atteintes, la mort arrive plus tard, comme au bout d'un, de deux, de trois, de quatre, de sept, de neuf, & quelquefois d'un plus grand nombre de jours : les playes tout de même du foye, de la rate, des reins, des intestins, du cerveau, causent une prompte mort lorsqu'elles sont grandes, sur-

tout si quelques vaisseaux considerables de ces parties sont blessés. Il y a des blessures au contraire où seulement les petits vaisseaux sont endommagés, & celles-ci n'épuisant le sang qu'à la longue, laissent vivre plus long-tems les blessés; mais comme elles font mourir certainement, quoique plus tard, il n'y a point de raison pour les regarder comme non mortelles, & il faut dire qu'elles le sont autant que celles qui font mourir le premier, le second, le quatre, le sept, le huit ou le neuf. La peine de mort que Dieu a prononcée contre les homicides, n'a point été restrainte à certains jours; elle regarde uniquement les personnes qui tuent, soit que la mort qu'ils causent soit prompte ou tardive; & comme un poison qui ne tue que lentement, rend l'empoisonneur aussi coupable qu'un poison qui tue sur l'heure; de même, dit l'Auteur, une blessure qui fait mourir le blessé non seulement après le terme de neuf jours, mais bien au-delà, ne rend pas le meurtrier moins coupable de mort.

Wedelius parle d'un homme qui ayant reçu une blessure au cœur, vécut encore dix-sept jours; il parle d'un autre qui fut blessé mortellement à la tête, & qui vécut six Semaines: d'un autre qui le fut à la veine jugulaire interne, & qui vécut 18 jours; toutes blessures cependant qui ne laisserent pas d'être déclarées mortelles par les Medecins de Leipsic. *Dechardingius* fait mention d'une blessure mortelle du cerveau, après laquelle le malade vécut plus de neuf Semaines.

Notre Auteur rapporte plusieurs autres remarques que nous passons, & il conclut que les Jurisconsultes, soit Avocats, soit Magistrats, doivent avoir une teinture suffisante d'Anatomie & de Medecine: qu'ils doivent sçavoir les noms, la situation, l'usage des visceres & des principaux vaisseaux du corps humain, connoître les causes de sterilité & d'impuissance, sçavoir en gros l'histoire des os, des muscles, & des nerfs; ce qui peut, dit-il, s'apprendre en peu de mois, avec une étude médiocre.

Après une telle Dissertation, où un Medecin entreprend de montrer que les Jurisconsultes doivent sçavoir la Medecine, il ne faut pas desesperer qu'un jour quelque Jurisconsulte ne se mette à écrire pour prouver que les Medecins doivent sçavoir la Jurisprudence.



DISSERTATIO MEDICA INAUGURALIS DE MEDICAMENTIS Germaniæ indigenis, Germanis sufficientibus, quam gratiosissimæ Facultatis Medicæ consensu, præside Laurentio Heistero Med. D. Theoriæ Chirurgiæ & Botanices P. P. V. *&c.* Patrono atque Præceptore suo in arte Medicâ æternùm venerando, pro gradu Doctoris, more majorum rite obtinendo, solidæ eruditorum disquisitioni modestè submittet atque defendet, Johannes Mauritius Hengstmann Quedlinburgensis, die 15 Decembre 1730. Helmstadii, litteris Pauli Dicterici Schnorrii, Acad. Typogr. C'est-à-dire : *Dissertation de Medecine sur les Médicamens simples qui croissent en Allemagne & qui suffisent aux Allemans pour la conservation de leur santé ou la guerison de leurs maladies. Dissertation soûtenue à* Helmstad *le 5 Decembre* 1730. *Par Jean-Maurice Hengstmann, sous la Présidence de M. Heister, Docteur en Medecine & Professeur de Chirurgie & de Botanique.* A Helmstad, chez Paul Schnorri, Imprimeur de la Faculté de Med. 1730. Brochure *in*-4°. pp. 52.

M. HEISTER, Auteur de cette Dissertation, est de sentiment que les maladies seroient beaucoup moins frequentes si l'on avoit moins d'empressement pour les drogues étrangeres : il prétend même que c'est à l'usage que l'on fait de ces drogues dans les Pays où elles ne croissent pas, qu'il faut attribuer plusieurs maladies nouvelles qui se sont introduites dans ces mêmes Pays, & il met de ce rang les fievres miliaires & le scorbut, qu'il croit qu'on peut imputer aux aromates qu'on fait venir de si loin. Il ne paroît pas avoir meilleure opinion du Thée, du Caffé & du Tabac que Bontekoé, dit-il, tout Medecin qu'il est, vante si fort, mais qu'il vante plûtôt en politique qu'en Medecin.

Chaque peuple voit croître sous ses yeux & comme sous ses pas, les plantes qui lui sont propres ; mais comme on n'est jamais content des biens que l'on possede, on néglige ses propres richesses pour en aller chercher d'étrangeres qui sont souvent préjudiciables à la santé. M. Heister, à cette occasion, exhorte ses Compatriotes à se contenter des plantes qui croissent dans leur Pays, & il leur fait voir par un grand nombre d'exemples qu'il n'y a sorte de secours que leur santé ne puisse retirer de ces plantes domestiques.

Paracelse se moque de la vaine curiosité de ceux qui veulent connoître à quelque prix que ce soit, les plantes étrangeres, & qui ne méprisent celles de leur climat. Il n'y a point de Villageois qui n'ait à la campagne devant sa porte ou autour de sa mazure, une espece d'Apothicairerie ou de droguier, où il trouve tout ce qui peut lui être necessaire pour la conservation de sa

sa santé, ou la guérison de ses maladies. Cependant c'est à quoi l'on ne fait nulle reflexion. Qui ne sçait les vertus que les uns attribuent à la pierre de Bezoard pour la cure des fievres aigues & sur-tout des fievres malignes? les autres pour le même usage, à la pierre dite *piedra del porco* qu'on a vû se vendre jusqu'à deux cens ducats, les autres à la pierre de *Goa*, les autres à la racine de *Contrayerva*; les autres à la *Serpentaire de Virginie*, &c. De même, dit notre Auteur, quelle confiance n'a-t-on pas à l'écorce de Quinquina, & à la féve de S. Ignace, pour la guérison des fievres intermittentes: à l'Ipécacuanha pour la cure de la dyssenterie, & pour procurer le vomissement? Quelles loüanges ne donne-t-on pas à la racine de *Pareyra-brava* pour les douleurs de la gravelle?

Quels éloges ne fait on pas de la Salse-pareille, de l'Esquine, du Sassaphras, du Guajac, pour les maladies du scorbut & pour les maladies vénériennes. Plusieurs croyent qu'il n'y a pas de meilleur remede pour fortifier l'estomac & le cœur, que la racine de *Nisi* ou *Ninsing*. D'autres estiment particulierement pour cela, le *Cacao*, la *Vanille*, l'*Ambre*, la *Confection Alkermes*, les perles & les pierres prétieuses; d'autres le *Galanga*, le *Gingembre*, le *Poivre*, le *Cardamome*, les *Cubebes*, le *Cubilaban*, l'*Amome*. Nombre de gens estiment par dessus tout, le *Curcuma*, pour guerir la jaunisse, l'*Opium* pour appaiser les douleurs. Il n'y a personne qui crût être bien purgé s'il n'avoit pris ou du *Jalap*, ou de la *Rhubarbe*, ou du *Senné*, ou des *Tamarinds* ou de la *Scammonée*, ou des trochisques d'*Alhandal*, & quelquefois tout cela ensemble. Notre Auteur ne prétend pas condamner absolument toutes ces drogues; mais il regarde comme une erreur grossiere de les préferer à une infinité d'autres qu'on a dans son propre Pays, & qui valent souvent beaucoup mieux.

Il veut, par exemple, qu'au lieu de ces *Bezoards* si recherchés, & qu'on employe avec tant de faste dans les fievres malignes, dans les petites véroles, dans les rougeoles, *&c.* On s'en tienne aux simples yeux d'Ecrevisses, au Nitre dépuré, aux décoctions de fleurs de Sureau, aux eaux de chardon benit, de Scabieuse, de Scorsonnaire, *&c.* aux infusions de *Sauge*, de *Véronique*, de *Millefeuille*, de *Scordium*, de *Plantain*, prises en maniere de Thée: il veut que dans les pleuresies, les fluxions de poitrine, les douleurs néphretiques, les inflammations du foye, de la ratte, de l'estomac, des intestins, & de l'uterus, on applique sur la region qui renferme le viscere malade, une vessie de veau remplie de fleurs de Camomille & de Sureau, bouillies dans du lait. Il prétend que ce remede passe infiniment en vertu tous les remedes étrangers. Mais il loüe principalement la décoction de ces fleurs faites dans du lait & donnée en lavement lorsqu'il y a inflammation aux

reins, aux inteſtins, au foye ou à la ratte.

Au lieu du Quinquina qu'on donne dans les fievres intermittentes, il veut, lorſque ces fievres viennent de cruditez contenues dans les premieres voyes, telles que ſont ordinairement les fievres printaniéres, il veut qu'on donne l'*Azarum* ou *Cabaret* pour faire vomir, qu'enſuite on recoure aux plantes ameres, comme ſont l'Abſinthe, le Chardon benit, le *Trifolium-fibrinum*, la Gentiane, & qu'on applique ſur le ventre une ſerviette en double, bien trempée d'eſprit de vin. L'infuſion de fleurs de Camomille eſt ici fort recommandée lorſque la fievre s'obſtine, & l'on aſſure avoir vû réuſſir d'une maniere merveilleuſe, ce remede dans des fievres où le Quinquina n'avoit jamais pu mordre. On ne vante pas moins dans cette Diſſertation, l'écorce de frêne pour produire le même effet. On indique auſſi la Noix de Galle comme un excellent fébrifuge.

Au lieu des Racines d'*Eſquine*, & de *Salſepareille*, au lieu des bois de *Saſſafras* & de *Guajas*, remedes ſi vantés contre les maladies vénériennes, notre Auteur prétend qu'on peut employer, avec autant & quelquefois avec plus de ſuccès, les Racines de *Bardane*, d'*Helenium*, & de *Pimprenelle blanche*, leſquelles ont une vertu ſpecifique pour procurer les ſueurs. Il prétend qu'on peut employer tout de même le bois de *Genievre* & la *Saponaire*.

Au lieu de l'Ipecacuanha dans la Dyſſenterie, on peut, ſelon notre Auteur, preſcrire contre ce mal, divers moyens qui pour n'être pas étrangers ne laiſſent pas d'être encore plus ſûrs que celui-là : au commencement de la maladie, dit-il, on ſongera d'abord à évacuer les humeurs nuiſibles, & pour cela on fera uſer au malade pour boiſſon, d'une ptiſanne faite avec la graine de Carvi, & la rapure de corne de Cerf; ou bien on lui fera prendre en maniere de Thée une infuſion d'orge légérement roti, de laquelle il boira pluſieurs verres dans la journée : enſuite de quoi pour purger avec ſuccès les humeurs acres, on lui donnera 1°. au lieu de Rhubarbe, de la Magneſie, ou une décoction de racine de Polypode, 2°. Un peu de Tartre Emétique, ſi l'eſtomac eſt trop embarraſſé, auquel tartre émetique on joindra un peu de racine de tormentille en poudre, ou une demi-once de racine d'*Aſarum*. L'évacuation faite on continuera les ptiſannes ci-deſſus ſi les douleurs de ventre & la fievre perſeverent, auquel cas pour émouſſer davantage l'acreté des humeurs, on aura recours aux poudres abſorbantes, telles que la poudre d'yeux d'Ecreviſſes, l'Antimoine diaphoretique & le Nitre, le tout mêlé enſemble & donné de trois heures en trois heures. Comme on ſe ſert quelquefois ici de gomme arabique pour la même fin, on ſubſtituera à cette gomme, pour ne rien emprunter d'étranger, celle de Ceriſier ou de Prunier qui dans l'occaſion dont il s'agit, ont la mê-

me vertu que la gomme arabique. Si le malade est fort affoibli, & qu'il ait besoin de quelque essence qui le fortifie, on a les essences d'imperatoire, de millefeuilles, & autres semblables qui rempliront à souhait cette indication, étant prises à jeun dans un bouillon ou quelque autre liquide convenable. On a encore pour le même effet les racines de Tormentille & de Bistorce, ou celle de *Quintfeuille*, si recommandée par Celse, lesquelles racines se prennent broyées & exprimées dans du vin; l'essence d'Absynthe, & celle de Gentiane sont encore très-efficaces dans le même cas. Comme il ne laisse pas quelquefois de rester des épreintes après qu'on a arrêté la dyssenterie, on donnera alors des lavemens faits avec la décoction de graine de lin, ou avec le lait mêlé de miel, & dans le bassin dont se servira le malade on aura soin de faire mettre avant qu'il s'en serve, une bonne quantité d'eau chaude dans laquelle on aura fait bouillir de la verveine, de la Guimauve, & autres herbes émollientes. Nous ne suivrons pas plus loin notre Auteur; car il n'y a presque point de maladies qu'il ne parcoure ici & dans lesquelles il ne fasse voir qu'on peut se passer de tout remede étranger: les exemples que nous venons de rapporter suffisent pour donner une idée de cette Dissertation.

EXAMEN DU PYRRHONISME ANCIEN ET MODERNE: par M. de Crousaz, *de l'Académie Royale des Sciences, Gouverneur de son Altesse Serenissime le Prince Frederic de Hesse-Cassel, & Conseiller d'Ambassade de S. M. le Roi de Suede & Landgrave de Hesse-Cassel.* A la Haye, chez Pierre de Hondt. 1733. *in-fol.*

L'ESTIME que plusieurs personnes font paroître pour les Ouvrages de M. Bayle, ayant donné lieu à notre Auteur de croire que le nombre des Pyrroniens s'augmentoit tous les jours, il a cru qu'il ne pouvoit rendre un plus grand service au public, que de combattre un Systême si dangereux, soit par rapport à la Religion, soit par rapport à la Societé. Ce n'est point qu'il se flatte de ramener ceux qui ont resolu de douter de tout, & de s'étourdir sur la Religion & sur la Morale; mais il espere que son Ouvrage servira à faire entendre la voix de la raison, à ceux qui se trouvent éblouis, embarrassés & troublés par des raisonnemens subtils & captieux, mais qui ne se sont point encore obstinés à fermer les yeux pour ne point voir la lumiere qui les éclaire.

L'Ouvrage est divisé en trois Parties, dont la premiere peut être regardée en quelque maniere comme les Préliminaires des deux autres. M. Crousaz y examine d'abord ce que c'est qu'un Pyrronien, & il resulte de ses reflexions, comprises en 17 articles, que le Pyrronien est un homme, qui dès qu'on

commence à s'entretenir sur quelque chose, prend toûjours un parti opposé à celui des autres, qui perdant de vûë tout dessein de s'éclaircir ne pense qu'à entasser difficulté sur difficulté, à fuir la lumiere, à se dérober aux plus fortes preuves, qui fait consister son plaisir & sa gloire à ne se point rendre. C'est sur-tout quand on lui parle de Religion & de Morale que l'esprit de doute & de contradiction le saisit. Il ne peut souffrir ce qui va à le gêner, & sa *marotte* est de vivre dans l'indépendance au moins interieurement. Lorsque quelque chose lui convient il oublie sa maniere de philosopher, il parle, il agit comme les autres hommes, mais tout ce qui l'importune lui paroît pour le moins douteux, & de peur qu'on ne le force à sortir de ses doutes, il est sur ses gardes, & pour ne convenir de rien, il est toûjours prêt de combattre les propositions les plus claires & les plus constantes.

Le goût pour la dispute qu'on prend dans les Ecoles, la mauvaise méthode qu'on y suit pour enseigner, les contestations qui regnent entre ceux qu'on honore du titre de Sçavans, la légéreté d'esprit & le goût pour la dissipation, qui empêchent qu'on ne s'applique sérieusement à des sujets difficiles & importuns, l'impatience & l'empressement excessif d'apprendre, l'indolence sur les interêts du genre humain, accompagnée d'envie & de vanité, & sur-tout l'éloignement du cœur humain pour la Religion, sont suivant notre Auteur, les causes les plus ordinaires du Pyrronisme.

Dans la Section troisiéme, M. Crousaz propose differens moyens pour se prémunir contre le Pyrronisme. Le premier & celui dont tous les autres dépendent est l'amour de la vérité. Quand on en est bien pénétré, on ne néglige rien pour la découvrir & pour fuir l'erreur, ou pour sortir de l'état d'incertitude sur des sujets importans. L'amour de la vérité accoûtume à la circonspection, & il dégage de l'impatience, il donne de l'aversion pour l'humeur contredisante, du dégoût pour la dispute, il détermine à profiter des avis & des lumieres d'autrui avec prudence & avec circonspection; lorsqu'on aime la vérité on sacrifie toute ambition à l'envie de la connoître, on ne se précipite point à bâtir des Systêmes, on n'embrasse & on ne rejette aucun sentiment par esprit de parti, on examine les principes dont conviennent ceux qui paroissent les plus animés dans la dispute; on s'applique à établir distinctement l'état de la question & à la suivre exactement jusqu'à ce qu'on soit parvenu à l'avoir assez éclaircie pour prendre son parti avec une plaine connoissance. L'Auteur souhaiteroit sur-tout pour prévenir le Pyrronisme qu'on inspirât aux enfans cet amour pour la vérité, qu'on leur apprît à la découvrir par eux-mêmes; par-là on éviteroit ce qui n'arrive que trop souvent, que de jeunes gens qui n'ont plus de

Maîtres, découvrans des raisons qui leur paroissent détruire ce que leurs Maîtres leur ont enseigné, & ne pouvant d'un autre côté se déterminer à rejetter absolument les préjugez qu'on leur a fait prendre, tombent dans le Pyrronisme.

Après ces observations préliminaires, l'Auteur examine les raisons qu'ont allegué les anciens Pyrroniens, & celles qu'alleguent les Pyrroniens modernes, pour se soûtenir dans l'état funeste où ils sont d'un doute universel, & pour se faire des partisans. Il tire les argumens des anciens Pyrroniens des Ecrits de Sextus-Empiricus, & ceux des modernes des Ecrits de M. Bayle, & il répond aux uns & aux autres.

Notre Auteur a choisi entre les anciens Pyrroniens Sextus-Empiricus, parce qu'il ne reste aucun Ouvrage complet des Pyrroniens qui avoient vêcu avant lui, dont il rapporte les sentimens avec beaucoup de subtilité & d'exactitude, & parce qu'il a formé un corps de Systême Pyronien, autant que cette espece de Philosophie en est susceptible. Les Critiques ne nous disent rien d'assuré sur le tems auquel Sextus a vécu. Il étoit Medecin, & il avoit composé sur cette Science des Livres que nous n'avons plus. M. Crousaz trouve qu'il y a beaucoup d'esprit & d'élégance dans les Ecrits de Sextus en faveur du Pyrronisme. Il n'en donne point une traduction Françoise, parce qu'il y a tant de repetitions & tant de sophismes visibles & palpables que la patience de la plûpart des Lecteurs auroit été poussée à bout, s'ils avoient été obligés de lire de suite la traduction de l'Ouvrage entier. C'est pourquoi il a pris le parti de l'abreger, & de donner un Sommaire de la doctrine en suivant l'ordre de ses Chapitres. Il n'a même fait que suivre l'Extrait qu'a donné M. le Clerc du Livre qui a pour titre *Hyppotyposes Pyroniennes*, ou le tableau de la maniere de philosopher des pyrroniens. Sextus employe une partie de son Ouvrage à accumuler des raisons pour soûtenir qu'il n'y a aucune méthode qui conduise sûrement à la découverte de la vérité, aucune regle sur laquelle on en puisse juger sans craindre de se tromper, ou du moins il travaille à rendre suspect & douteux tout ce qu'on a dit sur un sujet si important. Dans une autre partie du Livre Sextus parle de quelques principes qui sont les plus incontestables, tels que sont ceux qui regardent la providence, l'existence des corps, la réalité du mouvement, & il tâche de répandre des doutes sur chacun de ces principes.

Nous ne suivrons pas notre Auteur dans le détail où il entre pour répondre à chaque argument de Sextus, il nous suffira de rapporter ici un précis de quelques traits de ces reponses.

L'homme, dit Sextus, est composé d'un corps & d'une ame; quant au corps on n'en voit que la surface, l'ame est bien plus incompréhensible : comment ce qui ne se connoît pas soi-même, seroit-il ca-

pable de connoître quelque chose ? Notre Auteur répond à ces Sophismes, que si les yeux ne voyent que la surface des corps, le sens du toucher nous apprend que cette surface est le dernier terme d'une étendue solide, & que l'entendement a l'idée de l'étendue & de plusieurs de ses proprietez. Il ajoûte que l'on peut sentir *quelques actes*, & s'appercevoir qu'on les sent quoique l'on ne connoisse point à fond la nature de la Faculté qui les sent ou qui paroît les sentir. Je sens que je pense, cela me suffit pour me convaincre que je pense, quand même je ne connoîtrois point à fond la nature de la substance qui pense : je sens que j'ai des idées de l'affirmation & de la négation, je sens que j'ai des idées du nombre pair, je sens de même que l'idée du triangle exclut celle du cercle. Cela me suffit pour nier avec assurance, que le triangle soit un cercle. L'homme est un être fort composé. Son ame aussi-bien que son corps, peut renfermer une infinité de choses qu'on ne connoît pas encore. Donc l'homme ne doit point se promettre de connoître quelque chose. Afin que ce raisonnement fût au moins vraisemblable, il faudroit que le principe sur lequel il est fondé fût vraisemblable lui-même, qu'on ne peut connoître quoique ce soit avec certitude, à moins qu'on ne connoisse absolument tout, & qu'on ne soit au-dessus de l'ignorance à tous égards.

La diversité des jugemens des hommes est encore un des grands moyens des Pyrroniens, qui demandent si on doit s'en rapporter à soi-même ou aux autres. M. Crousaz dit qu'il est aisé de répondre à Sextus. Je ne me rends, dit-il, ni à mon autorité, ni à celle des autres. Je ne me rends qu'à l'évidence qui me pénétre, soit qu'elle naisse de mes propres reflexions, soit que je la tire de mon attention aux discours des autres.

Cette réponse engage notre Auteur dans une Dissertation sur l'évidence qui est le point principal dans dans la dispute contre les Pyrroniens. Les observations que l'Auteur fait sur cet article, & celles qu'il avoit déja faites dans la Logique sur un sujet si important méritent une attention particuliere.

Au sujet de l'existence des corps & du mouvement, Sextus propose la difficulté ordinaire sur la divisibilité de la matiere & sur la nature du mouvement. M. Crousaz qui soûtient la divisibilité de la matiere à l'infini, met dans un nouveau jour les preuves des Philosophes qui ont embrassé ce Systême, & il répond par les principes des Mathématiques au fameux Problême d'Achille & de la Tortue, par lequel les Pyroniens prétendent prouver, qu'on peut faire contre l'existence du mouvement des objections invincibles, & qui donnent lieu de douter de l'existence du mouvement.

Notre Auteur, dans cette seconde partie de son Ouvrage ne répond guéres qu'à des argumens usés

des anciens Pyrroniens, qui ont été combattus par un grand nombre d'Auteurs. La seconde partie dont nous rendrons compte dans un autre Journal est plus interessante; parce que l'Auteur y répond aux nouveaux Pyrroniens, qui ont tâché de répandre de nouvelles ténébres, sur-tout par rapport à la morale & à la Religion, & que M. Bayle a développés d'une maniere qui est selon notre Auteur, d'autant plus dangereuse, qu'il n'a point fait un corps de Systême Pyrronien, mais qu'il l'a fait entrer en differens endroits de ses Ouvrages, que les agrémens qu'il y a répandus font lire avec plaisir.

HISTOIRE GENERALE DES AUTEURS SACRES ET Ecclesiastiques, qui contient leur Vie, le Catalogue, la Critique, le Jugement, la Chronologie, l'Analyse, & le dénombrement des differentes Editions de leurs Ouvrages, ce qu'ils renferment de plus interessant sur le dogme, sur la morale & sur la discipline de l'Eglise, l'Histoire des Conciles, tant généraux que particuliers, & les Actes choisis des Martyrs. Par le R. P. Dom Remy Ceillier, de la Congregation de S. Vanne & de S. Hydulphe, Coadjuteur de Flavigny. Tome troisiéme. A Paris, au Palais, chez *Paulus-du-Mesnil*, Imprimeur-Libraire, au Pillier des Consultations, au Lion d'or. 1732. *in*-4°. pp. 762.

LES Libraires avertissent qu'ils n'ont mis un long intervalle entre les deux premiers Volumes de ce grand Ouvrage & le troisiéme, que parce que leur intention avoit été de sonder le goût du public par les deux premiers Volumes. A present qu'ils se croyent suffisamment assurés du succès des Volumes suivans par celui des deux premiers Tomes, les Volumes se succederont plus promptement les uns aux autres.

Comme nous nous sommes suffisamment expliqué dans l'Extrait des deux premiers Volumes qui ont paru en 1729. sur le plan de l'Auteur, & que le titre qu'on vient de lire en donne une idée, nous ne rentrerons point dans ce détail. Nous commencerons donc par observer que l'Auteur parle dans ce Volume, de S. Cyprien qui souffrit le martyr en 258. de S. Denys Evêque d'Alexandrie, de S. Gregoire Taumaturge, d'Arnobe, de Lactance, de S. Pamphile, & de quelques autres Auteurs Ecclesiastiques dont les Ouvrages sont perdus. Il donne en second lieu un abregé des Actes de plusieurs Martyrs du troisiéme siécle, & il joint à cet Extrait des Observations sur les Actes de ces Martyrs qui ont été publiés dans ces derniers tems. On trouve en dernier lieu à la fin de ce Volume un abregé des Conciles tenus pendant les trois premiers siécles, & un extrait des Canons qui y ont été faits, soit pour le dogme, soit pour la discipline, en voici quelques traits.

Après un abregé de la Vie de S. Cyprien & de ses Ecrits & des Remarques Critiques sur les Ouvrages qui lui sont faussement attribués; le P. Ceillier donne un précis interessant de ce qu'il a trouvé de plus remarquable dans les Ouvrages de S. Cyprien par rapport au dogme, à la morale & à la discipline, & il rapporte au bas des pages les principaux passages pour justifier ce qu'il avance dans le Texte. Puis il vient dans l'article 6. au jugement qu'il porte des Ecrits de ce Saint Martyr, en tirant ses principaux traits, de ce qu'en ont dit les anciens Auteurs Ecclesiastiques.

Il est également difficile de faire l'éloge des vertus de S. Cyprien, & d'exprimer de quelle utilité ses Ecrits sont à l'Eglise. Son éloquence même ne suffiroit pas pour faire son panégyrique, & tout ce que nous pourrions dire ne répondroit jamais à l'idée que son nom seul forme dans l'esprit de tout le monde.... Ses Ecrits répandus jusques dans les Eglises d'Orient & cités dans les Conciles pour la défense de la foi contre les Hérétiques, l'ont fait regarder comme un Maître ou un Juge de la doctrine de l'Eglise. S. Jerôme qui n'en a pas voulu faire le Catalogue, parce qu'ils sont, dit-il, plus connus que le Soleil, les compare à une source très-pure, dont les eaux coulent avec une agréable douceur. Ils ressemblent aussi très-souvent à un torrent qui marche avec impétuosité & rompt tous les obstacles qu'on lui oppose..... Il est, dit Lactance, le seul entre les défenseurs de la vérité qui se soit distingué par son éloquence, ses Ouvrages sont tous admirables, chacun en leur genre, & il a tant de grace pour orner tout ce qu'il dit, tant de clarté pour le faire entendre, tant de force pour le persuader, qu'il est plus difficile de juger en quoi il excelle le plus, ou dans la beauté de l'expression, ou dans la netteté du raisonnement & des pensées, ou dans la force des preuves. Il avoit un génie facile, agréable, abondant, & ce qui est une des plus belles qualitez de l'Orateur, fort clair & fort net.... Il a instruit les Gaules, l'Angleterre & jusqu'aux dernieres extrémitez de l'Espagne. Il a porté par tout J. C. & tant qu'il y aura des hommes & des Livres, quiconque aimera J. C. lira Cyprien & apprendra de lui la vérité. Tous ces Ecrits sont également utiles & pleins d'érudition & de force. On y trouve les principaux dogmes de la Religion bien établis, la discipline de l'Eglise representée dans sa beauté, les maximes de la Morale Evangelique soûtenues dans toute leur pureté, & plusieurs Textes des Livres Saints, qu'il possedoit parfaitement, heureusement expliqués.

Le P. Ceillier observe comme une chose digne de remarque, que quelque estime que S. Cyprien fit des Ecrits de Tertulien, & que quelque grande que fût son application à les lire, il ne donna jamais dans aucun des excès de cet Auteur : il n'a pris de lui que ce qu'il y a de bon, & quand

quand il se sert des raisonnemens & des pensées, qu'il en a empruntées, c'est toûjours en leur donnant un tour plus aisé & plus poli qu'ils n'ont dans Tertulien. La seule chose qui fasse de la peine dans les Ecrits de S. Cyprien est l'erreur qu'il a soûtenue sur le Baptême des Hérétiques, mais s'il est reprehensible d'avoir soûtenu un sentiment que l'Eglise a depuis condamné, il est loüable pour sa conduite qu'il a tenuë dans cette dispute. S'il a soûtenu l'erreur, ç'a été avec douceur & avec un esprit de paix, prêt à recevoir les éclaircissemens des autres, si on lui en eût donné. S'il s'est élevé quelque nuage de la fragilité humaine dans une ame aussi éclairée, il a été dissipé par le glorieux éclat de son sang répandu pour J. C. dans la paix de son cœur & dans l'unité de l'Eglise. Notre Auteur croit que S. Cyprien n'a point changé de sentiment au sujet du Baptême des Hérétiques, & que le Pape S. Etienne n'a point erré sur ce sujet, & qu'il n'a point approuvé le Baptême qui n'étoit point donné au nom des trois Personnes de la Trinité.

Notre Auteur, parlant des differentes Editions de S. Cyprien, avertit que celle de Rigaut est chargée d'un grand nombre de notes, entre lesquelles il y en a quelques-unes où il affoiblit les endroits qui établissent les prérogatives de l'Eglise de Rome, & où il combat des sentimens reçus dans l'Eglise, comme celui du Baptême des enfans qu'il nie être de tradition Apostolique. M. de Laubepine se déclara contre Rigaut, & Grotius dit que si ce Prélat eut vécu plus long-tems il auroit fait déclarer hérétique cet Editeur de S. Cyprien.

Le Chapitre qui concerne Lactance nous fournira quelques traits. Le premier article contient un abregé de la vie de cet Orateur, dans les trois articles suivans il donne un abregé détaillé des Traitez de l'Ouvrage de Dieu, des Institutions Divines, & du Livre de la Colére de Dieu, & dans l'article 4 du Traité de la mort des persécuteurs. Mais avant de commencer le précis de ce dernier Ouvrage, il traite la question si Lactance en est véritablement l'Auteur. Sur quoi il rapporte le raisons de part & d'autre.

M. Baluze est le premier qui ait donné cet Ecrit au public, & il n'a point fait difficulté de l'attribuer à Lactance. Ce qui l'a déterminé, c'est 1°. qu'il a cru que le titre de la mort des persecuteurs, qui est celui que porte cet Ouvrage dans un Manuscrit ancien de 800 ans, équivaloit à celui de la persecution cité par Saint Jerôme dans le Catalogue des Livres de Lactance; 2°. Que les noms de Lucius-Cecilius qu'on lit à la tête du Livre de la mort des persécuteurs dans ce Manuscrit, sont joints à ceux de Firmien & de Lactance dans un autre Manuscrit des autres Ouvrages qui sont constamment de Lactance; 3°. Qu'il a cru voir dans ce Traité le style de Lactance, ses manieres de parler & ses citations fréquentes de Virgile.

Quoique les Savans qui ont parlé de cet Ecrit, depuis qu'il a été publié, l'ayent presque tous attribué à Lactance; le P. le Nourry n'a pu se persuader qu'il fût effectivement de cet Auteur. Le titre *de la persecution* & celui *de la mort des persecuteurs* n'ont pas paru au P. le Nourry aussi ressemblans qu'ils l'avoient paru à M. Baluze. S. Jerôme, S. Augustin, Honorius d'Autun & l'Abbé Tritheme, n'ont cité Lactance que sous le nom de Firmien-Lactance, le P. le Nourry ne sçauroit se persuader que celui de qui vient cet ancien Manuscrit, eût suprimé le nom sous lequel Lactance étoit connu, pour lui donner celui de Lucius-Cecilius. Pour ce qui est du style, le Benedictin y remarque des expressions qui lui paroissent obscures, peu latines, & tout-à-fait éloignées de la politesse & de l'élégance qui ont fait regarder ce Pere comme le Ciceron de son siécle. Il observe encore qu'on ne trouve dans ce Traité aucune citation des autres Ecrits de Lactance, quoique cet Auteur ait coûtume de se citer lui-même dans les autres Ecrits qui sont constamment de lui. Il y trouve aussi quelques opinions contraires à celles que Lactance soûtient dans ses autres Ecrits. Le P. Ceillier ne paroît pas fort touché de ces raisons du Pere le Nourry pour ôter à Lactance le Traité *de la mort des Persecuteurs.* Au reste, il semble à notre Auteur qu'il est assez indifferent quel sentiment on embrasse sur ce point de critique, parce qu'il sera toûjours constant que ce Traité *de la mort des Persecuteurs* est un Monument très-précieux, & que l'Auteur vivoit dans le tems de Lactance, puisqu'il écrivoit après la persecution de Diocletien, & avant celle de Licinius vers l'an 314. Il le dédie à Donat qui avoit confessé J. C. sous Flavin Préfet du Prétoire, sous Hierocle Gouverneur de Bythinie, & sous Priscillien successeur d'Hierocle.

Quoique Lactance se soit plus appliqué dans ses Ecrits à détruire la Religion des Payens, qu'à établir celle des Chrétiens, on ne laisse pas de trouver dans ses Ecrits plusieurs choses qu'il est important de remarquer, soit pour le dogme, soit pour la morale Chrétienne. Le Pere Ceillier réunit ces differens traits dans l'article 3 du chapitre de Lactance. Il marque ensuite quels sont les sentimens erronnés qui ont engagé le Pape Gélase à mettre Lactance au nombre des Auteurs apocriphes. Les erreurs qu'on lui reproche lui sont communes, dit le P. Ceillier, avec beaucoup d'autres anciens à qui il faut moins les attribuer qu'au tems auquel ils ont vécu, où l'on n'avoit point encore éclairci certains articles de la foi avec autant d'exactitude & de précision qu'on a fait depuis. S. Jerôme qui n'approuvoit pas les expressions de Lactance sur le Saint Esprit, relevoit néanmoins ses Livres des Institutions, comme un Ouvrage excellent. Il admiroit également la solidité & l'éloquence du Livre qui a pour titre *de la Colere de Dieu.* On peut dire en

effet, ajoûte notre Auteur, que personne n'a combattu l'Idolatrie avec plus de force, & avec un style plus beau, plus éloquent. Ses autres Ouvrages sont écrits avec autant de noblesse & de pureté, & c'est avec justice qu'on le met entre les hommes les plus éloquens qu'ait eu le Christianisme, & qu'on le regarde comme un fleuve d'éloquence comparable à Ciceron, sur qui même il a l'avantage d'avoir non seulement traité des matieres plus sublimes & plus interessantes, mais d'avoir enrichi ses Ouvrages d'un grand nombre de maximes plus pures & plus excellentes...... Le Traité *de la mort des Persecuteurs* est écrit avec beaucoup d'art & de politesse, & on y trouve plusieurs traits importans pour l'Histoire de l'Eglise.

Pélage croyoit pouvoir tirer avantage de quelques endroits de Lactance où il sembloit que l'Auteur admît en J. C. un combat contre les vices & contre les desirs de la concupiscence. Mais S. Augustin répondoit que les passages cités par Pélage sont conçus de maniere qu'on n'en peut rien conclure ni contre la foi Catholique, ni contre l'Hérésie de Pélage ; en second lieu que les desirs de la concupiscence dont Lactance parle en cet endroit, sont la faim, la soif, le desir du repos, & d'autres passions semblables dont on peut bien ou mal user, mais dont le Sauveur a toûjours fait un usage légitime.

A l'égard du reproche que fait S. Jerôme à Lactance d'avoir dit en plusieurs endroits de ses Lettres, que le S. Esprit n'est qu'un nom relatif, tantôt au Pere tantôt au Fils, pour exprimer la sainteté, ou la vertu de sanctifier qui leur est commune, le P. Ceillier observe qu'on ne trouve point cette erreur dans ce qui nous reste des Ouvrages de Lactance, où il ne parle point du S. Esprit. Il ajoûte qu'on pourroit donner un bon sens aux paroles que S. Jerôme rapporte de Lactance, en disant que les noms de Saint & d'esprit dans l'Ecriture sont communs au Pere & au Fils, quoiqu'ils conviennent particulierement au S. Esprit, comme le dit S. Augustin dans le Livre 15. de la Cité de Dieu.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES. Année 1730. *Avec les Mémoires de Mathématique & de Physique, pour la même année, tirés des Registres de cette Académie.* A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1732. *in*-4°. pp 143. pour l'Histoire : pp. 580. pour les Mémoires. Planches détachées 25.

APRE'S avoir fait connoître, dans notre Journal d'Avril dernier, les articles de ce Volume qui appartiennent à la *Physique générale* & à l'*Anatomie* ; il nous reste à rendre compte ici de ceux qui sont du ressort de la *Chimie*, de la *Botanique* & des *Mathématiques*.

La *Chimie* nous offre quatre differens articles. Le premier, sur *les*

bouillons de viande, eſt de M. *Geoffroy* ; le ſecond, ſur *un grand nombre de Phoſphores nouveaux*, eſt de M. *du Fay* ; le troiſiéme, eſt l'Ecrit de M. *Bo[illegible]n* ſur *le ſel lixiviel du Gayac* : & le dernier, de M. *Boulduc*, contient *une maniere plus ſimple que l'ordinaire pour faire le ſublimé corroſif.* De ces quatre articles les deux premiers ſe trouvent dans l'Hiſtoire & parmi les Memoires ; les deux autres ſont entierement renvoyés aux Memoires. Nous ferons ſeulement l'Extrait du premier & du troiſiéme.

I. Quoique de tous les alimens ceux que fourniſſent les Végétaux ſemblent convenir le mieux aux malades ; cependant l'uſage des bouillons de viande pour leur principale nourriture a tellement prévalu parmi nous, qu'il eſt très-important de ſavoir au juſte combien ces bouillons contiennent de ſubſtance vraiment nourriciere. C'eſt le moyen le plus ſûr de ne les preſcrire ni trop forts, lorſque le malade a beſoin d'une diete auſtere ; ni trop foibles, lorſqu'il s'agit de reparer ſes forces. M. *Geoffroy* s'eſt donc chargé de cet examen, en continuant & en pouſſant plus loin les recherches déja faites ſur cette matiere dans l'Academie.

Suivant cette vûë, il s'eſt propoſé de découvrir par l'Analyſe Chimique 1°. la quantité & la qualité des principes que renferment les chairs cruës miſes en diſtillation : 2°. Ce qu'elles en laiſſent aux extraits ſolides qu'on en tire par l'ébullition & l'évaporation : 3°. En quoi les ſels volatils qui s'en échappent different eſſentiellement : 4°. Ce que les chairs dépouillées de leurs ſucs & ſechées contiennent encore de principes. Il promet de déterminer, dans un autre Memoire, ce que les matieres oſſeuſes peuvent donner d'extrait nourriſſant, par la voye de la cuiſſon.

Nous ne ſaurions ſuivre l'Academicien dans le détail où il entre ſur tous ces articles. Nous dirons ſeulement en général, Que de 4 onces de pure chair de bœuf dont il avoit ſéparé la graiſſe, les os, les cartilages, les tendons & les membranes, il a tiré par la diſtillation au Bain-Marie plus de la moitié de phlegme, c'eſt-à-dire 2 onces, 6 gros, 36 grains : Que 4 onces de la même chair, cuites dans un vaiſſeau bien clos avec neuf pintes d'eau verſées à differentes repriſes, ont donné après l'ébullition & l'évaporation 1 gros 56 grains d'extrait, & 6 gros 36 grains de fibres deſſechées : Que l'extrait analyſé a fourni un ſel volatil en cryſtaux plats tels que ceux du ſel volatil d'urine, & que l'Academicien juge armoniacal ; le regardant au ſurplus comme le ſel eſſentiel de la viande & comme ſe ſéparant du ſang par les urines après la nutrition : Qu'à ce ſel volatil a ſuccedé une huile, & qu'il n'eſt reſté dans la cornue qu'une très-petite quantité de charbon très-léger : Que les fibres de la viande privées de tout leur ſuc ont donné par l'analyſe preſque les mêmes principes, & dans le même ordre, quoiqu'en

doses un peu differentes. On voit assez, par ce qui vient d'être dit, que ce qu'on appelle extrait contient tout ce qu'il y a de nourrissant dans la viande; & que si 4 onces de chair de bœuf produisent 1 gros 56 grains d'un pareil extrait, une livre de 16 onces en produira 7 gros 8 grains; d'où il suit qu'un consommé d'une livre de bœuf renferme une même quantité de nourriture substantielle.

Mais comme il entre dans les bouillons des malades differentes sortes de viandes cuites ensemble, l'Academicien a fait sur celles dont l'usage est le plus ordinaire les mêmes recherches que sur la chair de bœuf. Il a trouvé dans 4 onces de celle de veau 18 grains de flegme de plus que dans celle de bœuf, 46 grains d'extrait aussi de plus, & 46 grains de moins de fibres desséchées; difference proportionnée à l'état de ces deux animaux, dont l'un demande plus de suc pour se nourrir & pour croître, qu'il n'en faut à l'autre pour ne faire que se nourrir. Et comme selon toutes les apparences, il y a parmi les sucs du veau beaucoup plus de ceux qui doivent servir à la production des os & des cartilages, M. Geoffroy croit pouvoir inferer de-là que les bouillons de veau pourroient bien être plus convenables que ceux de bœuf aux malades qui ont encore à croître, ou qui sont considerablement extenuez.

La chair de mouton mise aux mêmes épreuves que les deux autres, a offert une plus grande quantité de sucs nourriciers & de principes volatils. L'Auteur a examiné avec le même soin celles de poulet, de coq, de chapon, de pigeon, de faisan, de perdrix & de poulet-d'Inde; & il a dressé des Tables très-détaillées des resultats de toutes ces analyses, mais où les doses des extraits sont toûjours les doses extrêmes, c'est-à-dire pour lesquelles on a tiré des viandes par l'ébullition tout ce qu'elles pouvoient donner; au lieu que les bouillons ordinaires ne laisseroient après l'évaporation que des extraits beaucoup plus foibles.

M. Geoffroy termine son Memoire par un calcul exact de ce qu'un malade prend de substance nourrissante dans chacun des bouillons ordinaires composés de demi-septier de liqueur. En supposant ces bouillons faits d'une livre de tranche de bœuf, d'une livre & demie de rouelle de veau, & d'une moitié de chapon du poids de 14 onces, ce qui pése en tout 3 livres 6 onces, cuites dans trois pintes $\frac{1}{2}$ d'eau, reduites à 3 chopines pour six bouillons qui doivent se mettre en gelée; ces 6 bouillons contiendront au moins 2 onces 5 gros 34 grains d'extrait, ensorte qu'étant pris tous 6 dans les 24 heures, le malade en recevra une nourriture telle, que comparée avec le poids entier du pain & de la viande qu'il peut manger en santé, elle doit paroître trop forte. Ainsi (continue l'Academicien) c'est à tort que le Vulgaire s'imagine que les malades ne sont pas suffisamment nourris

par les bouillons. Sur quoi l'Historien observe Que *la Medecine d'aujourd'hui tend assez à retablir la diete austere des anciens ; mais qu'elle a bien de la peine à obtenir sur ce point une grande soumission pour l'antiquité.*

III. M. *Bourdelin*, peu d'accord dans son dernier Memoire avec M. *Stahl* sur la formation des sels alkalis, entreprend encore ici ce célébre Chimiste au sujet *du sel lixiviel du Gayac*. On s'est persuadé jusqu'à present que pour la production de ces sortes de sels, le feu n'avoit besoin d'aucun secours ni d'aucune industrie de la part de l'Artiste, & qu'il suffisoit que celui-ci lui abandonnât tout simplement la plante dessechée, pour être reduite en cendres. M. *Stahl* prétend au contraire, qu'il y a certains végétaux qui par l'*incineration* seule ne donnent que très-peu de sel alkali, mais qui étant bouillis dans l'eau pendant un certain tems, puis entierement dessechés par une lente évaporation, ensuite brûlés & légérement calcinés, fournissent *infiniment plus* de ce même sel ; & le Medecin Allemand assure que le bois de Gayac est dans ce cas.

Non content d'affirmer le fait, il en allégue la raison physique, & pour cela il suppose à son ordinaire que la formation du sel alkali resulte de l'union intime du sel essentiel de la plante avec sa partie huileuse. Suivant cette hypothése, il conçoit les parties salines-nitreuses & les parties huileuses du Gayac logées séparément dans des cellules particulieres ; ce qui les empêche de pouvoir s'unir commodément & se combiner dans la *deflagration* pour former beaucoup de sel alkali ; au lieu qu'à la faveur de l'ébullition & de la coction, ces parties raprochées les unes des autres s'accrochent aisément, & après l'évaporation de toute la matiere aqueuse, se trouvent en état de donner par la calcination beaucoup plus de sel alkali.

On a vû souvent des Physiciens imaginer des hypothéses tout-à-fait plausibles, pour l'explication de certains faits reconnus dans la suite pour absolument faux. M. Bourdelin ne laisse pas même l'hypothése de M. *Stahl* en possession de ce leger avantage, & il soûtient qu'elle est hors de toute vraisemblance : que ces differentes cellules destinées à loger séparément & à écarter les unes des autres les parties salines & les parties huileuses du Gayac sont purement imaginaires ; que les liqueurs qui roulent & circulent dans les vaisseaux ou tuyaux des plantes y portent également les differens principes unis & combinés entr'eux par la nature ; & que l'analogie entre les plantes & les animaux, loin de favoriser le Systême de M. *Stahl*, sembleroit plûtôt en mieux découvrir l'absurdité.

Mais [dira-t-on] le Chimiste Allemand ne nie pas la combinaison actuelle du sel & de l'huile dans toute l'étendue de la plante, puisqu'il convient que du Gayac brûlé sans autre préparation, l'on en tire

du sel alkali. La question ne roule que sur le plus ou le moins, & ce n'est que pour ce *moins* que doit valoir son hypothése. C'est à quoi M. Bourdelin n'oppose que l'experience du nitre fixé par le charbon; experience, qui, selon lui, met dans un plein jour l'extrême facilité qu'ont à s'unir ensemble deux substances tout-à-fait étrangeres l'une à l'autre, & bien moins à portée de le faire, que ne le seroient les parties salines & huileuses du Gayac déja rassemblées & mêlées dans une même plante, quelque écartement qu'y suppose M. *Stahl.*

De la refutation de l'hypothése, l'Auteur passe à l'examen du fait, dont plusieurs experiences differemment tournées & repetées crainte de méprise, lui démontrent la fausseté. Sans vouloir le suivre dans un détail qui nous meneroit trop loin,& pour lequel il faut consulter son Memoire, nous dirons en gros, que de six livres de rapures de Gayac brûlées à l'ordinaire, il a tiré par differentes lessives 130 grains de sel lixiviel : Que de six autres livres de rapures du même Gayac bouillies pendant 12 heures, en renouvellant l'eau de tems en tems, la décoction évaporée lui a laissé 9 gros d'extrait resineux, dont il a tiré par la calcination & par la lessive 47 grains $\frac{1}{2}$ de sel lixiviel; & que ces mêmes rapures qui avoient fourni l'extrait par l'ébullition, & qui ne pesoient plus que 5 livres, ayant été brûlées & calcinées, ont encore donné 78 grains du même sel : ce qui fait en tout 125 grains $\frac{1}{2}$. D'où il paroît que le Gayac,bien loin de fournir par le procedé de M. *Stahl*, *infiniment plus* de ce sel, que par le procedé ordinaire, en donne quelques grains de moins : encore faut-il deux operations pour obtenir ce qu'on peut avoir par une seule; ensorte (dit M. Bourdelin) que c'est doubler la peine, sans augmenter le profit. Après cela, croyez-en sur leur parole les Chimistes les plus fameux & les plus experimentés, sans vous mettre en peine de vérifier leurs experiences.

La Chimie nous presente encore dans ce Volume une *Observation* très-curieuse, rapportée par l'Historien. Elle est de M. *le Févre*, Medecin d'Uzés, dont on a déja fait mention ailleurs (en 1728.) & c'est un suite de son Phosphore. C'est une maniere très-simple & très-facile de faire unColcothar tout semblable à celui qu'on tire du vitriol par une longue calcination. Il ne s'agit pour cela que de mêler ensemble de la limaille de fer & du souffre suivant certaine proportion, de laisser dissoudre le fer par l'acide du souffre, de tirer cette pâte molle du vaisseau, de l'exposer à l'air, où elle s'échauffera bien-tôt, rendra une odeur de souffre brûlant, & deviendra rouge au bout de quelques heures, en poudre fine, styptique au goût, & qui est le Colcothar. L'eau chaude, où on le met, étant remuée, filtrée & évaporée, laisse au fond du vaisseau un vrai vitriol de Mars, qui est un

corps salin très-different du soufre commun & du fer. Mais qu'est devenue dans un tel changement la partie inflammable du soufre ? C'est ce que M. le Fevre laisse à chercher aux plus habiles.

Par des operations à peu près semblables, il trouva que l'eau de chaux pouvoit changer en sel ce même soufre commun; & qu'apparemment, on pourroit operer la même transformation sur les bitumes, les resines, les huiles & les graisses. Or comme le sel tiré du mélange de l'eau de chaux & du soufre est un alkali fort semblable à celui que recellent quelques eaux minérales de Languedoc, celles d'Yeuzet, par exemple, de S. Jean d'Alais; M. le Fevre ne doute presque pas que la nature ne rende minérales ces mêmes eaux par une operation toute pareille, & il en croit par consequent le mystere découvert. Ce qui le confirme dans sa conjecture, c'est qu'il a réussi à faire artificiellement de ces eaux, qui ont les mêmes vertus que les naturelles, c'est-à-dire qui sont rafraîchissantes, purgatives & diuretiques. Celles d'Yeuzet exposées quelques momens sur le feu font voir à leur surface de petites aiguilles blanches, transparentes, égales, d'une parfaite regularité, & qui ressemblent au sel sédatif de M. *Homberg*.

La *Botanique* peu féconde dans ce Volume, ne contient que deux articles, l'un & l'autre de M. *Duhamel*; le premier sur *les Greffes*, le second sur l'*Anatomie de la Poire*. On les lit tous deux, & dans la partie historique, & parmi les Mémoires. Nous dirons quelque chose du dernier.

La plûpart des fruits, par la molesse & l'uniformité de leur substance, si l'on en excepte leur peau, leurs noyaux & leurs pepins, paroissent très peu susceptibles d'une exacte dissection. Les célébres Observateurs en ce genre, tels que *Malpighi*, *Grew*, *Leuvenhoek* & *Ruysch* ont tenté celle de la Poire, comme moins difficile, à cause de la consistance plus solide de ce fruit; & M. *Duhamel*, en suivant leurs traces, s'est proposé de perfectionner ce qu'ils n'avoient, pour ainsi dire, qu'ébauché.

Entre plusieurs moyens essayés assez inutilement pour pénétrer avec moins de peine dans la tissure intime de la Poire, il n'a rien trouvé de plus favorable à ce dessein qu'une longue macération du fruit dans l'eau commune. Mais ce secours n'agit pour l'ordinaire que très-lentement; souvent il n'acheve de détacher un reste de filet ou de vaisseau qu'au bout de 15 jours; & il faut quelquefois deux ans de macération pour développer & rendre visibles certaines parties. La dissection, pour plus grande facilité, doit toûjours se faire sur le fruit nageant dans l'eau, & avec les instrumens les plus délicats; & ce qu'ils ne peuvent découvrir aux yeux doit être examiné avec les meilleurs Microscopes. La lenteur & la difficulté de pareilles operations n'ont permis jusqu'ici à l'Academicien

cademicien que la seule dissection de la peau du fruit qui est l'objet de ses recherches. Elle fait la matiere de ce premier Memoire, qui sera suivi de plusieurs autres que promet le travail perseverant de l'Anatomiste sur ce même sujet.

M. Duhamel distingue dans la seule peau de la Poire 4 enveloppes differentes, savoir 1°. l'*Epiderme* ou la *surpeau*, 2°. *le Tissu Muqueux*, 3°. *le Tissu pierreux*, 4°. *le Tissu fibreux.*

1°. L'*Epiderme* de la Poire est une membrane d'un tissu plus serré que la chair du fruit, percée d'un grand nombre de pores, & par ces deux circonstances, propre à défendre le fruit contre les accidens exterieurs, & à lui procurer une médiocre transpiration. Ce tégument, ainsi que dans l'homme, se sépare & tombe par écailles, se reproduisant ensuite sans aucune cicatrice. Mais quelle en est l'origine? C'est sur quoi manque jusqu'à present de lumieres suffisantes l'Anatomiste, qui seroit pourtant assez disposé à croire que l'Epiderme en question pourroit bien être la derniere superficie du tissu *muqueux* condensée par l'air.

2°. Ce Tissu *muqueux*, très-difficile à détacher de l'Epiderme qui le couvre, n'est selon toute apparence, qu'un lacis de vaisseaux très-fins, & remplis d'un suc un peu visqueux. Sa couleur naturellement verte, emprunte quelquefois la rougeur de l'épiderme & il s'en laisse entierement pénétrer. Les coups de grêle le meurtrissent & le dessechent, l'excessive humidité le corrompt, il sert de pâture à certaines chenilles & à une espece de mite très petite qui le ronge, sans endommager l'Epiderme. Destruit dans toute son épaisseur, il ne se reproduit point, & une sorte de gale gommeuse en occupe la place.

3°. Le tissu *pierreux* est composé de ces petits grains durs & croquants appellés *pierres* dans cette sorte de fruit, rangés assez regulierement les uns à côté des autres pour former le *tégument* dont il s'agit. Ces pierres ne lui sont nullement particulieres, mais elles sont répanduës dans tout le reste du fruit, dont elles rendent la chair *cassante* ou *fondante*, selon qu'elles s'y trouvent en plus grande ou en moindre quantité : ce qui engage l'Academicien à considerer ces pierres toutes ensemble. Elles forment une espece de canal pierreux dans tout l'interieur de la Poire, depuis la queuë jusqu'à l'ombilic ou la tête. Ce canal toûjours serré jusqu'à la région des pepins, y prend plus de largeur dans toute sa circonference; après quoi il se retrecit jusqu'à l'ombilic, où il rencontre le tissu *pierreux*, avec lequel il forme un rocher très-visible. Outre ces pierres disposées en canal, il y en a quantité d'autres plus ou moins sensibles semées dans tout le corps du fruit, & dont les Poires les plus fondantes ne sont pas même dénuées.

Il n'est pas facile de deviner à quoi servent ces pierres ; & M. Duhamel a fait plusieurs recherches

pour découvrir quel en est l'usage, & à quelle sorte d'organes on pourroit les comparer. Elles ne sont qu'un assemblage de petits grains plus ou moins durs, qui parvenus à leur grosseur naturelle font voir dans toute leur circonference quantité de filets ou de vaisseaux qui y entrent ou qui en sortent. Ces pierres à peine sensibles & sans solidité dans les fruits nouvellement noués, durcissent & grossissent au point de rendre presque totalement pierreux les fruits encore très-petits. A mesure qu'ils grossissent & approchent de leur maturité, ces pierres croissent peu ou ne croissent plus, & même disparoissent en partie.

Sur de telles Observations, M. Duhamel incline fort à prendre ces pierres pour autant de glandes végétales, analogues aux animales, & destinées à la secretion des sucs. Comme ces sucs ne sont jamais plus necessaires aux fruits pour le développement de leurs pepins, que lorsqu'ils se nouent, aussi ces glandes végétales sont-elles alors plus molles & plus nombreuses. Elles durcissent & cessent de grossir lorsque les sucs tartareux s'y étant amassés, les rendent moins propres aux filtrations. L'Academicien ne les croit pas inutiles même en cet état, & leur attribue la fonction des os, c'est-à-dire qu'elles servent d'appui aux autres parties de la Poire qui ont moins de solidité. Le rocher ou l'amas de pierres qui paroît à l'ombilic de ce fruit, d'où naissoient, au tems des fleurs, leurs étamines & leurs pétales, semblent confirmer l'idée de l'Academicien. Nulle partie de la plante n'avoit alors besoin de sucs plus parfaitement filtrés, & par consequent il ne pouvoit s'y rencontrer un trop grand nombre de glandes.

4°. La 4[e] enveloppe de la Poire & la plus interieure est le tissu *fibreux* formé d'un lacis perpétuel de vaisseaux qui s'anastomosent réciproquement, & qu'on ne peut démêler bien distinctement que par une manœuvre industrieuse qu'il faut voir dans le Memoire même. » Mais (dit l'Historien) il faudroit encore plus de sagacité d'esprit & presque de la divination » pour déterminer précisément les » usages particuliers de chacun de » ces 4 tégumens. M. Duhamel » (continue-t-il) ne s'est pas engagé dans un détail qui ne seroit » pas assez fondé sur l'experience. » Il est plus sage d'éviter des raisonnemens où l'on n'est pas conduit par les faits.

Les *diverses Observations Botaniques* sont au nombre de quatre. Dans la premiere, duë à M. *Danty d'Isnard*, à qui l'a communiquée M. Benoît *Stehélin* de Bâle, il est parlé de la *filicula saxatilis corniculata*, où celui-ci a découvert, que l'anneau qui entoure l'ovaire des plantes capillaires, en doit être la partie spermatique, c'est-à-dire, celle où est renfermée cette poussiere, qui féconde l'ovaire. Il s'agit dans la seconde (qui est encore de M. *Stehélin*) de l'*Equisetum* ou de la *prêle*, dont la poussiere, environnée de ses lames élastiques, est

d'un verd foncé; puis d'un gris cendré pâle, après la détente de ces lames, & reprend son premier verd, pour peu qu'elle soit humectée. M. *Sarrazin*, Medecin de Quebec, dans la troisiéme Observation, fait part à l'Academie de la singularité d'une espece d'Erable de l'Amerique Septentrionale, qui s'éleve 60 ou 80 pieds, & dont la séve depuis le commencement d'Avril jusqu'à la mi-Mai est assez souvent sucrée, sortant de l'arbre par incision, & laissant après l'évaporation la 20e partie de son poids qui est de véritable sucre; mais cette séve, pour être sucrée, demande quelques circonstances qu'on ne devineroit pas, & qu'expose M. *Sarrazin*. La derniere Observation contient la description de deux Plantes des Indes Orientales, donnée par M. *Garsin* plus exactement qu'on n'avoit fait jusqu'ici. La premiere est le *Mangoustan*, arbre pomifere des Moluques, très-propre à orner les Jardins par la beauté, la regularité & l'égalité de sa touffe, portant un fruit excellent, rafraîchissant & très-sain, & une écorce specifique pour les dyssenteries: la seconde est une espece de *sensitive* dont les feuilles, au toucher, se ferment, non en dessus, comme les autres especes, mais en dessous.

Parmi les articles qui concernent les *Mathématiques*, il y en a de *Géométrie*, d'*Astronomie*, de *Géographie*, & de *Méchanique*.

La *Géometrie* en fournit cinq. Le premier sur *une théorie générale des lignes du quatriéme ordre* est le précis de deux Memoires très-étendus de M. l'Abbé *de Bragelongne* imprimés en entier: le second sur *les Courbes tautocrones*, est de M. *Bernoulli*: le troisiéme sur *la Courbe aux approches égales*, est de M. *de Maupertuis*: le quatriéme roule sur *quelques questions qui regardent les Jeux*; & contient deux Memoires de M. *Nicole*: le dernier est l'Ecrit de M. *Mahieu* sur *de nouvelles proprietez de l'Hyperbole*. Ces deux derniers articles sont entierement renvoyés aux Memoires. Les autres s'y lisent aussi, & de plus dans la partie historique. Nous donnerons quelque détail du premier, du troisiéme & du quatriéme.

I. Entre les lignes courbes Géométriques nommées aussi *Courbes Algébriques* ou *rationnelles*, celles du second ordre ou dont les équations ne montent qu'au second degré, se reduisent uniquement aux quatre sections coniques. Quant aux Courbes du troisiéme ordre, on n'en connoissoit, il y a 50 ans, qu'un très-petit nombre, savoir les deux Paraboles cubiques, la Cissoïde de *Dioclés*, le *Folium* de *Descartes*, la Paraboloïde du même, & le *second Hyperbolisme parabolique*. Mais feu M. *Newton*, dans son *énumeration des Lignes du second ordre*, publiée en Latin à Londres en 1706. fit paroître 72 Courbes jusqu'alors inconnuës, à l'exception des six qu'on vient de nommer. Comme l'Auteur n'avoit point indiqué l'analyse qui l'avoit conduit à cette grande découverte, M. *Stir-*

ling, autre Géometre de la même nation, entreprit de développer cette analyse, dans un Livre intitulé *Illustratio Tractatus D. Newtonii de enumeratione linearum tertii ordinis* imprimé à Oxford, en 1717. M. *Nicole* en 1729. lut à l'Academie un Memoire très-instructif sur cette matiere ; & M. l'Abbé *de Bragelongne*, qui avoit dessein d'en donner un Traité complet, y avoit aussi travaillé pendant quelque tems.

Mais un tel Ouvrage, après ceux de ces trois grands Géométres, ne pouvant plus avoir la grace de la nouveauté, l'Academicien a tourné ses vûës du côté des Courbes du troisiéme genre, ou lignes du quatriéme ordre ; sujet tout nouveau, qui pouvoit être de quelque utilité au public, & pour l'intelligence duquel on peut se passer d'une exacte connoissance des Courbes du second genre, dont il suffira de connoître les plus simples, ainsi que l'application de l'Algébre à la Géométrie, & les premiers principes du calcul differentiel. De ces Courbes dont M. de Bragelongne entreprend d'expliquer les prorietez, il n'y en a jusqu'ici qu'un très-petit nombre qui soient connuës des Géométres, savoir trois ou quatre Paraboles & autant d'Hyperboles du quatriéme ordre, la Conchoïde de *Nicoméde*, la *Lemniscate* de MM. *Bernoulli*, & une Hyperbole du quatriéme ordre décrite par M. *Stirling*. On a de plus, sur cette matiere, le Traité de M. *Mac-Laurin* imprimé à Londres en 1720. sous le titre de *Geometria Organica*, & l'on doit regarder ce Géometre comme celui qui a le plus manié les lignes du quatriéme ordre, sans pourtant s'être proposé de les faire connoître en détail, d'examiner leurs especes particulieres, & de nous apprendre en quoi elles different les unes des autres.

C'est donc d'une discussion si épineuse que se charge ici le savant Academicien, qui dès l'année 1708. à l'occasion d'une méthode annoncée par M. *Newton* sans être démontrée, publia dans le Journal des Savans (*du mois de Septembre*) comme un avant-coureur de l'Ouvrage important qu'il nous donne aujourd'hui, & dont les deux Memoires imprimés dans ce Volume, où ils remplissent 131 pages, sont à peine la moitié de la premiere Section de tout le Traité, qui doit former plusieurs Sections. Comme un détail particulier du Géométrique de ces deux Memoires nous meneroit trop loin, nous avons cru devoir nous renfermer dans le pur historique, & sur le reste nous renvoyons les curieux en ce genre à l'Extrait approfondi qu'en a donné M. de Fontenelle.

III. La Courbe aux approches égales (*descensus æquabilis*) est celle dans laquelle un corps tombant par la seule force de la pesanteur, s'approche également de l'horizon dans des tems égaux. M. *Leibnitz* en 1687. proposa de trouver cette Courbe, à quelques adversaires qu'il avoit alors au sujet des *forces vives*, & par lesquels ce problême ne fut point resolu. Il le fut de dif-

ferentes manieres en 1694. par les plus célébres Géométres, qui au lieu de prendre l'horizon pour terme des approches du corps, prirent un point quelconque : & de ce nombre furent M. *Leibnitz* lui-même, MM. *Bernoulli* & M. *Varignon*, qui, en 1699. donna au problême une sorte de généralité, en ne l'assujettissant ni à l'Hypothése de *Galilée* sur les vitesses, ni au rapport d'égalité entre les chûtes & les tems. Ils trouverent tous que cette Courbe étoit une seconde parabole cubique, posée de façon, que son point de rebroussement fût le plus élevé. Malgré l'universalité donnée par M. *Varignon* à ce Problême, les chûtes se faisoient toûjours dans le vuide ou dans un milieu non resistant ; ce qui tenoit ce Problême renfermé dans des bornes très-étroites.

M. *de Maupertuis* l'en tire, & le considere dans un milieu resistant comme une puissance quelconque de la vitesse, ce qui change notablement la nature de la Courbe dont il s'agit, laquelle devient transcendante du second degré. Il cherche d'abord cette Courbe dans l'Hypothése particuliere d'une resistance proportionnelle au quarré de la vitesse ; & après l'avoir trouvée, il nous apprend, qu'ayant communiqué la construction de cette Courbe à M. *Bernoulli*, celui-ci lui envoya une maniere de perfectionner cette construction, & l'Academicien nous en fait part ici. La solution du Problême dans l'Hypothése d'un milieu resistant comme le quarré de la vitesse, joint à l'avantage d'être assez conforme à la nature, cette commodité pour le calcul, de faire trouver en termes finis l'expression de la vitesse ; ce qui n'arrive pas dans les autres Hypothéses. Mais (ajoûte M. de Maupertuis) on peut resoudre le Problême en général, & se passer de l'expression de la vitesse. Il donne ensuite toutes les Courbes *descensus æquabilis* pour quelque hypothése de resistance que ce soit : sur quoi il observe que bien qu'un milieu resistant en raison inverse de la vitesse du mobile n'existe point apparemment dans la nature ; cependant la seconde Parabole cubique, qui dans le vuide est la Courbe en question, l'est encore dans cette hypothése ; ce qui est très-digne de remarque. Mais (continue-t-il) la Cycloïde se trouve en quelque façon dans le même cas. Du reste, parmi toutes ces Courbes que nous offre ici l'ingénieux Géometre, il y en a que l'on ne construit que par des quadratures d'autres Courbes ; & celles-ci sont des *exponentielles*, ou sont transcendantes par rapport à celles qu'on a d'abord qualifiées de ce nom relativement aux Courbes algébriques. Nous avons oublié d'avertir dans l'article précedent, que M. de Maupertuis en 1729. avoit donné un Memoire sur une affection singuliere de quelques-unes des lignes du quatriéme ordre.

IV. M. *Nicole*, dans ses deux Memoires, examine & resout quelques questions sur les Jeux de ha-

zard, dont il fait deux especes : les uns, qui sont de pur hazard, & qui par leur nature donnent à l'un des Joüeurs l'avantage sur l'autre, comme la Bassette, le Pharaon, les trois Dez, *&c.* les autres, où le hazard étant égal pour les Joüeurs, leurs forces sont inégales, comme dans le Piquet, *&c.* La premiere question dont l'Academicien entreprend ici l'examen, est commune à ces deux especes de Jeux, c'est-à-dire, que la plus grande probabilité de gagner pour l'un des Joüeurs tient également à la nature du Jeu qui lui donne l'avantage, ou à sa plus grande habileté. Voici le Problême : ***Deux Joüeurs, dont les forces sont entre elles comme* p *&* q *; joüant au Piquet un certain nombre de parties, on demande quelle probabilité il y a que le Joüeur le plus fort gagne ce qu'on appelle la* queuë des paris, *& quel est son avantage ; celui qui perd étant celui qui est marqué le plus de fois dans le cours des parties qu'on est convenu de joüer ?***

Pour la solution de ce Problême à laquelle M. Nicole employe la méthode analytique, il s'agit d'abord de découvrir l'avantage du Joüeur pour deux parties seulement, ensuite pour quatre, puis pour six, huit, dix, *&c.* suivant la convention. Son sort en effet, lorsqu'on en joüe 12 par exemple, doit resulter de l'examen des divers états où cette partie de jeu peut se trouver dans tout le cours de ces 12 parties, quelques-uns de ces états répondant à la situation où seroient les deux Joüeurs, s'ils ne joüoient qu'en 2, en 4, en 6, 8 & 10 parties. Le resultat du calcul de M. Nicole, pour ces differens cas, est qu'en supposant que les forces ou habiletez des Joüeurs soient comme 5 à 4, l'avantage du Joüeur le plus fort sur le plus foible n'est que la 9[e] partie de ce qui est au jeu, lorsqu'ils joüent en deux parties, & cet avantage devient un peu plus des deux tiers de ce qui est au jeu, lorsqu'ils joüent en 24 parties. C'est-à-dire, que deux Joüeurs, dans cette supposition, joüant au Piquet, & mettant au jeu chacun 9 Louis pour ce qu'on appelle *la queuë des paris* ; le Joüeur le plus foible fait present à l'autre de 6 Louis, 13 livres, o. s. 2 den. des 9 Louis qu'il a mis au jeu : sur quoi l'Academicien fait quelques remarques, suivies de quelques corollaires qu'on peut lire chez lui.

Son second Memoire fournit une Méthode pour déterminer le sort de tant de Joüeurs que l'on voudra, & l'avantage des uns sur les autres, lorsque dans un nombre de parties fixé, ils joüent à qui en gagnera le plus. M. Nicole, dans ce Memoire, employe aussi d'abord la méthode analytique, que la complication des cas à examiner, & la multitude des Equations qu'il faudroit mettre en œuvre, l'obligent enfin à abandonner, pour une autre beaucoup plus simple, & qui satisfait à tous les cas possibles. Elle a de plus cette commodité qu'elle offre une méthode générale pour élever un *Multinôme* composé de tant de parties que l'on voudra,

à une puissance quelconque ; méthode beaucoup plus simple, & qui exige beaucoup moins de calcul. Nous renvoyons sur tout cela au Memoire même, qui n'est guéres susceptible d'extrait.

Les articles d'*Astronomie* sont au nombre de quatre. Le premier, *sur la Cométe de* 1729. *& de* 1730. est de M. *Cassini*. Le second, sur *une Observation de l'Eclipse de Lune du 8 Aoust* 1729. *faite à la nouvelle Orléans dans la Louisiane*, est dû à M. *Baron*, envoyé dans ce Pays-là par le Roi, pour des recherches d'Histoire naturelle & des Observations Astronomiques. Le troisiéme est l'Ecrit de M. *Godin* sur *la solution d'un Problême, d'où l'on tire une méthode nouvelle de déterminer les nœuds des Planétes*. Le quatriéme est l'*Observation* de M. *Cassini* de l'*Eclipse solaire du* 15 *Juillet*. De ces quatre articles le premier se lit dans l'Histoire & parmi les Memoires ; le second ne paroît que dans l'Histoire ; les deux derniers sont absolument renvoyés aux Memoires. Nous nous bornerons à dire quelque chose du premier.

La Cométe dont M. *Cassini* nous entretient dans ce Volume, a déja fait le sujet d'un Memoire fourni en 1729. Elle est remarquable par plus d'un endroit. Elle a été visible (mais seulement pour quelques Astronomes) pendant plus de six mois, c'est-à-dire depuis le dernier Juillet 1729. jusqu'au 21e Janvier 1730. ensorte qu'il y a plus de cent ans qu'on n'a vû une Cométe de si longue durée. Elle a été de plus des mieux conditionnées pour favoriser l'établissement d'un Systême général de ces Phénoménes. Elle a été retrograde jusqu'au 20e Octobre, puis directe le reste du tems, comme l'avoit prévû M. Cassini. Il fit voir le rapport du mouvement de cette Cométe avec ceux des Planétes superieures dans le tems de leurs oppositions avec le Soleil ; & il essaya même de démontrer qu'elle étoit placée entre les orbes de Mars & de Jupiter, en lui supposant un mouvement réel selon la suite des signes : sur quoi il observe qu'on peut aussi bien representer les mouvemens retrogrades de quelques autres Cométes en leur donnant ce mouvement réel : & c'est de quoi, pour abreger, il supprime le détail, se contentant d'avertir que les mouvemens de plusieurs Cométes retrogrades en apparence ne servent de rien pour combattre le Systême de *Descartes* & celui des Tourbillons. Après cela il s'applique à faire voir que le mouvement direct qu'il attribue à la Cométe en question comme le plus vraisemblable, est, par la suite de ses Observations, devenu susceptible d'une démonstration exacte, qu'il explique, & à laquelle nous renvoyons.

Pour déterminer ensuite avec plus de justesse la distance de la Cométe au Soleil & à la Terre, ainsi que la quantité, la direction de son mouvement propre & les élémens de sa Théorie, M. Cassini emprunte des circonstances même de cette Observation une méthode nouvelle

beaucoup plus ſimple & plus aiſée qu'une ancienne propoſée en 1727. & c'eſt de quoi il donne une idée des plus ſenſibles, ſur laquelle il faut encore le conſulter. Par cette nouvelle méthode, M. Caſſini a déterminé la diſtance qu'il y avoit tant de cette Cométe à la Terre que de cette Cométe au Soleil.

Sa diſtance à la Terre trouvée par deux differentes Obſervations du 2e Sept. 1729. a été de 113 millions 372 mille lieuës, & de 113 millions 413 mille lieuës, où l'on voit que ces deux diſtances ne different l'une de l'autre que d'un milliéme. M. Caſſini, par ſes dernieres Obſervations du 18e Janvier 1730. a trouvé que la diſtance de la Cométe à la Terre étoit de 171 millions 206 mille lieuës; d'où il paroît qu'en 4 mois & demi, elle s'eſt éloignée de la Terre d'environ cinquante-huit millions de lieuës.

Quant à la diſtance de la Cométe au Soleil, qu'on peut regarder comme le principe du mouvement de ces corps céleſtes, en attendant que d'autres ſuppoſitions ſoient confirmées par des obſervations plus évidentes; le ſavant Aſtronome a trouvé cette diſtance le 2 Sept. de 139 millions 667 mille lieuës: le 22 Nov. de 144 millions 126 mille lieuës, & le 18 Janvier de 148 millions quatre-vingt-neuf mille lieuës. Or (continue M. Caſſini) la moyenne diſtance du Soleil à la Terre étant à celle de cet Aſtre à Jupiter comme 100 à 521: il s'enſuit que la diſtance de la Cométe au Soleil étoit le 2 Sept. à celle de Jupiter au même aſtre environ comme 4 à 5, enſorte qu'elle étoit alors, conformément à la ſuppoſition du Memoire précedent, entre les orbes de Mars & de Jupiter, où elle eſt demeurée pendant tout le tems qu'on a pu l'appercevoir.

A l'égard de la quantité de ſon mouvement, l'Academicien la détermine auſſi; après quoi il examine ſi les degrez de viteſſe obſervez dans cette Cométe s'accordent à la regle de *Kepler*, & il reconnoît que cette regle reçoit de la théorie de cette même Cométe un nouveau degré de confirmation. Suivant cette regle, M. Caſſini préſume que la revolution de la Cométe ſur ſon orbe doit être d'environ 10 années, & ſon moyen mouvement journalier de 6 minutes. Il en trouve auſſi le nœud & l'inclinaiſon de ſon orbite à l'écliptique; déterminant enfin les lieux par où elle a du paſſer depuis qu'elle a diſparu, ceux où elle eſt preſentement, & ceux où l'on pourra l'appercevoir ou la chercher à l'avenir.

La *Géographie* ne preſente ici que deux articles. Le premier annonce une nouvelle Carte du Golphe de Méxique & des Iſles de l'Amérique, dreſſée par M. *Buache*. Le ſecond contient les remarques de M. *de Mairan* ſur *la comparaiſon de Paris & de Londres*; & eſt entierement renvoyé aux Memoires. Nous en donnerons le précis.

Feu M. *Deliſle*, dans ſon Memoire de 1725. où il compare la grandeur de Paris avec celle de Londres, fait cette derniere Ville

au moins d'un vingtiéme plus petite que Paris. M. *Davall* de la Societé Royale de Londres, a publié en 1728. dans les *Transactions Philosophiques* un Ecrit, où il prétend montrer que Paris loin d'être d'un vingtiéme plus grand que Londres, est plus petit d'environ une 14e partie, ce qui est (selon lui) une suite necessaire du calcul même de M. *Delisle* & d'une erreur de fait où celui-ci semble être tombé. M. *de Mairan*, qui se propose de justifier ici son Confrere, convient d'abord que celui-ci s'est mépris dans l'énoncé de sa méthode pour la comparaison de ces deux Villes & pour dresser son plan de Paris. Mais il nie que la méprise du Géographe tombe sur les operations ou sur les consequences qui en resultent, & que la conclusion favorable de M. *Davall* pour l'étendue de Londres soit une suite de l'erreur qu'il a reprochée à M. *Delisle*.

Pour le prouver, M. de Mairan expose en premier lieu tout le raisonnement de M. *Davall*, qui se reduit à ces 4 propositions, 1°. Que M. *Delisle* a tracé un Plan de Paris, tel qu'il devoit être dans toutes ses dimensions : 2°. Qu'il a divisé ce Plan par des quarrez, au lieu de le diviser par des rectangles : 3°. Que ces quarrez se trouvant plus petits que ne l'auroient été les rectangles, l'aire totale de Paris contient plus de ces quarrez qu'elle n'auroit contenu de rectangles : 4°. Que chacun de ces quarrez, quoique trop petit, a été évalué par M. *Delisle* au même nombre de toises quarrées, qu'auroit contenu réellement chaque rectangle : 5°. Que par consequent l'aire totale de Paris resultante de la somme de ces quarrez, se trouve plus grande qu'il ne faut d'une quantité, qui a le même rapport à sa véritable aire, que celle de chaque rectangle à chacun de ses quarrez.

M. de Mairan répond, qu'il est si peu vrai que le Plan de Paris sur lequel M. *Delisle* a comparé les deux Villes, ait été divisé en quarrez & non en rectangles, qu'il suffit de jetter les yeux sur ce Plan pour être convaincu du contraire : en effet les rectangles s'y voyent tels que M. *Davall* assure qu'ils doivent être. Il avoüe que M. *Delisle* dit positivement qu'il a calculé l'étendue de Paris sur des quarrez parfaits. Mais ce ne peut être qu'une inadvertance ou un défaut de memoire qui lui ait fait alleguer dans sa Dissertation *sur l'étendue des grandes Villes*, les prétendus quarrez qui partageoient son Plan de Paris, & qui n'y ont jamais paru. Cette méprise deviendra moins difficile à comprendre, lorsqu'on saura que le Memoire de M. *Delisle* dont il s'agit, n'a été imprimé que plus de six mois après sa mort, comme le prouve ici M. de Mairan.

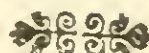
Mais ce qui lui paroît vraiement incompréhensible, c'est que M. *Davall*, qui a vû les rectangles du Plan dont nous parlons, comme il en fait l'aveu, ait pu s'imaginer que M. *Delisle* (contre le témoignage que celui-ci en rend lui même) ait dressé pour la comparaison

des deux Villes, un Plan exprès divisé en quarrez : & que d'une si fausse hypothése l'Anglois puisse tirer une conclusion en faveur de l'étendue de Londres. Car il est visible que si M. *Delisle* a fait usage de la division par quarrez pour la Ville de Paris, il a du en faire autant pour celle de Londres ; & qu'ainsi la même proportion doit se rencontrer entre les grandeurs de ces deux Villes. Aussi M. *Delisle* assure-t-il qu'*il a mis le Plan de Londres sur la même échelle que celui de Paris.*

M. de Mairan tombe d'accord que M. *Delisle* ne fait nulle mention de la quantité de secondes en longitude qu'il a donnée à la portion des petits cercles ou des paralleles de Londres, relativement aux 15 secondes de latitude qu'il a prises sur les Méridiens ou grands cercles ; ce qui, dépendamment de la fausse hypothése des quarrez, peut s'entendre de plusieurs façons ; mais dont nulle ne favorise la consequense tirée par M. *Davall.* C'est ce que l'ingénieux Academicien sait démêler parfaitement & mettre dans une pleine évidence, & c'est à regret que pour abreger, nous ne pouvons le suivre dans cette discussion également fine & solide. Il faut lire son Memoire en entier. Du reste, il a eu soin de vérifier tout ce qu'il avance ici par l'inspection des deux feuilles mêmes des Plans de Paris & de Londres, sur lesquelles M. *Delisle* avoit établi ses dimensions & son calcul, & qui lui ont été communiquées par M. *Buache* gendre du défunt.

La *Méchanique* a deux articles employés dans l'Histoire & parmi les Memoires : l'un de M. *Couplet* sur les *Voutes* ; l'autre de M. *Pitot*, sur *le mouvement des eaux*, & qu'on doit regarder comme une suite de ceux qu'il a donnés sur cette matiere en 1725. 1727. & 1729. Les machines ou inventions approuvées par l'Academie en 1730. sont, 1°. Une espece de Martinet de fer, presenté par M. *Compagnot*, pesant trois cens livres, & que deux hommes élevent assez facilement. 2°. Une Machine Arithmétique de M. *de Boissendeau*, qui l'a imaginée sans connoître celle de M. *Pascal.* 3°. Un Chandelier presenté par Mlle *du Château*, & dont la bobéche est garnie d'un fond mobile qui se hausse ou se baisse.

La partie historique de ce Volume est terminée par les éloges de MM. *de Valincourt*, *du Verney* & le Comte *Marsigli* : & l'on trouve à la fin des Memoires celui de M. *Nissole* sur deux Plantes (une espece de *Phaséole*, & une espece de *Luffa-Arabum*) envoyé à l'Academie par la Societé Royale des Sciences de Montpellier, pour entretenir l'union qui doit être entre elles, comme ne faisant qu'un seul corps.



*SENTIMENS D'UN HOMME DE GUERRE SUR LE nouveau Systême du Chevalier Folard, par rapport à la Colonne & au mélange des differentes armes d'une armée, avec une Dissertation sur l'ordre de Bataille de César & de Pompée à la journée de Pharsale. Par M. D***.* A la Haye, chez Jean *Van-Duren.* 1732. *in*-4°.

RIEN n'est plus beau que de voir plusieurs guerriers profiter du loisir que leur a procuré la paix de l'Europe, pour communiquer au Public & pour transmettre à la posterité les reflexions que l'exercice d'un grand nombre d'années & la lecture des Livres anciens ou modernes leur a fait faire sur l'art militaire. Entre les Ouvrages qui ont paru sur cette matiere depuis vingt ans ceux de M. le Chevalier de Folard ont fait le plus de bruit. Comme son Systême est fort opposé à ce qui se pratique en Europe depuis long-tems, il étoit bien difficile qu'il ne fût exposé à bien des Critiques. Entre ceux qui l'ont attaqué il y en a qui voudroient que tout fût mauvais, & qui condamnent tout, sur le fondement que ce Systême ne s'accorde point avec ce qu'ils ont pratiqué ou vû pratiquer pendant une longue suite d'années. Notre Auteur n'est point du nombre de ces Critiques. Il assure en parlant de M. de Folard sur la fin de la seconde Lettre que » ce digne & généreux Officier » s'immortalise, en fournissant aux » gens de guerre une infinité d'ex» cellens & superbes materiaux ra» massés par un travail long & pé» nible, dont ils ne sauroient tous » ensemble lui marquer trop d'obli» gation. « Les remarques de M. de Folard sur les défauts de nos armes & de notre Tactique lui paroissent très-naturelles; il est persuadé que la supression totale de la Pique ou d'une arme équivalente, affoiblit considerablement l'Infanterie, que la grande étendue en front & le peu de hauteur de nos bataillons, est en bien des occasions une disposition des plus incommodes & des plus dangereuses, que le nombre excessif de Cavalerie dans les armées, est aussi inutile que ruineux; & que la séparation qu'on fait dans l'ordre de bataille de *ces deux armes* est également contraire aux regles & à la droite raison.

Notre Auteur est donc d'accord avec M. de Folard sur les principes, mais il lui est bien opposé par rapport à la méthode. Il soûtient que celle de M. de Folard ne peut en aucune façon mener au but qu'on se propose en la suivant, que plus on y reflechit, plus on trouve que le remede seroit pire que le mal, si on avoit à faire à un ennemi qui en connoissant le fort & le foible de cette méthode, sçût se mettre à couvert de l'un & profiter de l'autre. C'est ce que l'Auteur explique dans trois Lettres, dont la premiere regarde la Colonne, la seconde le mélange des differentes armes

dans une armée. M. de Folard s'étoit proposé de répondre à ces deux Lettres dans son sixiéme Tome de la Préface de Polybe ; & la replique à cette réponse de M. de Folard fait le sujet de la troisiéme Lettre. Ces trois Pieces avoient été inserées dans le Recueil des Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans & sur d'autres matieres. On a engagé le Libraire à les réunir en un seul Volume de la même forme que le Polybe de M. de Folard, & à joindre une quatriéme Lettre qui est une Dissertation sur l'ordre de bataille de César & de Pompée à la Journée de Pharsale.

Nous allons rapporter quelques-uns des principaux traits de ces Lettres contre la Méthode de M. de Folard.

Une des objections que notre Auteur fait contre la Colonne de M. de Folard, est qu'elle ne peut fournir autant de feu qu'un même nombre de bataillons agissans sur le front & la hauteur ordinaire. D'où il conclut que la Colonne ne sçauroit fournir assez de feu pour pouvoir être opposée à ces bataillons. Il est vrai que la Colonne peut enlever cet avantage à l'ennemi en le joignant ; mais elle ne peut joindre l'ennemi, s'il ne le veut pas : pourquoi ? C'est, répond notre Auteur, que la Colonne a deux défauts qui l'accompagnent toûjours, & qui procedent d'une même source le peu de front & la grande hauteur. Sa grande hauteur lui ôte l'usage libre de son feu, & par-là donne à l'ennemi un avantage infini sur elle ; le peu de front fait qu'elle est toûjours débordée, & que l'ennemi peut l'empêcher de joindre. Il n'a pour cela qu'à replier sur cette Colonne, avec une partie du bataillon qui la déborde, & qu'à se refuser à elle.

Les endroits de la Colonne que notre Auteur regarde comme les plus foibles sont les angles. La raison qu'il en rend est que tout angle qui n'est pas flanqué ou couvert est sans défenses, parce que les angles n'en peuvent recevoir aucune de leur centre. D'ailleurs il n'y a point d'ordonnances d'un corps d'Infanterie sur quatre fronts, qu'il n'y ait en même tems, dit l'Auteur, sur chaque face une portion hors de défense égale au nombre des rangs sur lesquels elle combat. C'est pourquoi si ce corps combat sur dix de hauteur à toutes les faces, il faut de necessité qu'il y ait à chaque face vers les angles dix hommes qui prétent le flanc. Il est vrai que ces hommes peuvent être couverts par autant de piquiers ; mais tout Piquier non couvert par quelques armes à feu est sans défenses contre un Cavalier qui a des pistolets : d'ailleurs les deux Piquiers qui se trouvent joints sur chaque angle en presentant leur pique dans une ligne perpendiculaire sur leur face, ne peuvent éviter de laisser entre leurs pointes un vuide assez spacieux pour deux ou trois Cavalliers, ou bien en le remplissant de biais, de dégarnir par-là à proportion leur face & de prêter l'épaule.

L'Auteur des Lettres soûtient contre M. de Folard que le feu de biais, ne peut remedier aux inconveniens de la foiblesse des angles de la Colonne, parce que ce feu ne peut jamais faire un effet considerable. Il ajoûte que ce feu ne pourroit avoir aucun effet dans le cas d'une attaque environnante, parce qu'alors l'ennemi se presentant à toutes les faces, il faut défendre également toutes les faces, de sorte que les angles ne sont plus défenduës par le feu de biais. La petitesse de l'angle dont M. de Folard se fait un moyen contre les objections sur la Colonne, n'arrête point notre Auteur. Il prétend que cet angle est toûjours assez grand pour donner un passage à plusieurs Cavaliers. Ensuite il ajoûte que quand ils seroient aussi petits que son adversaire voudroit le faire entendre, & qu'ils seroient défendus par la Pertuisanne, l'ennemi pourroit détruire les Pertuisannes par son feu, & ensuite attaquer la bayonnette au bout du fusil, des gens qui sont déja en desordre, & qui de quelque maniere qu'ils s'y prennent doivent necessairement prêter le flanc à l'ennemi. Nous ne pouvons rapporter ici les autres argumens dont notre Auteur se sert pour faire voir que la Colonne peut dans certaines circonstances être facilement battuë; parce que ces derniers raisonnemens dépendent de figures qu'il faut avoir sous les yeux pour bien entendre ces articles.

Dans la Dissertation l'Auteur se propose de prouver qu'à la bataille de Pharsale, l'Infanterie de César & celle de Pompée, ont combattu sur trois lignes, ce qui est suivi de quelques reflexions sur l'ordre de bataille de ces deux Généraux.

CARTE GENERALE DE LA MONARCHIE Françoise, contenant l'Histoire Militaire depuis Clovis premier Roi Chrétien jusqu'à la quinziéme année accomplie du Regne de Louis XV. avec l'explication de plusieurs matieres interessantes, tant pour les gens de guerre que pour les curieux de tous états, lesquelles y sont traitées en vingt table enrichies de tailles-douces qui se joignent en une seule Carte. Presentée au Roi le 17 *Fevrier* 1730. *par le Sieur le Mau de la Jaisse, de l'Ordre de S. Lazare, & ancien Officier de feue Madame. Mise au jour par l'Auteur en* 1733. *Avec approbation & privilege du Roi.*

LA premiere de ces Feuilles sert de frontispice aux suivantes, & d'Epître Dédicatoire au Roi, l'Auteur en employe aussi une petite partie à expliquer le plan de l'Ouvrage entier, la deuxiéme Feuille contient des portraits de tous les Rois de France, & quelques lignes d'explications pour chaque regne; ce qui regarde Louis XIV. est plus étendu, l'Auteur l'a disposé en forme de Chronique abregée & il y rapporte les évenemens les plus marqués du Regne de Louis XIV.

il y a une devise autour du portrait de chaque Roi. Celle de Clovis est *Salus mihi conjuge parta est*: celle de Charles VII. *Cœlum sub Virgine faustum* : celle de Pharamond *Imperium sine fine dedi.* M. de la Jaisse ne dit point d'où il a tiré le portrait de ce Prince.

Dans la seconde feuille sont des Listes Chronologiques des grands Officiers Militaires de la Couronne & de la Maison du Roi. Elles commencent par les Sénéchaux, dont le premier indiqué par l'Auteur est Geoffroy Comte d'Anjou, & le dernier est Thibaut mort en 1191. ensuite viennent les Connétables, depuis Dreux de Mello sous Philippe-Auguste, jusqu'au Connétable de Lesdiguieres, puis les Maréchaux de France, depuis 1185. jusqu'en 1730. Les Portes-Oriflames, les Grands - Maîtres des Arbalettriers, les Grands-Maîtres de l'Artillerie & les Colonels Généraux de l'Infanterie Françoise créés en 1544. sous François I. & mis au rang des grands Officiers de la Couronne sousHenri II.Le tems de la création des Charges de la Maison Militaire du Roi, & le nom de ceux qui ont rempli ces Charges occupent une partie de cette feuille dont le surplus est occupé par une Liste des Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit.

L'état actuel de la Maison Militaire du Roi, avec le tems de l'établissement des differens Corps, leurs Etendards & leurs Armures sont le sujet de la quatriéme planche, de même que la Gendarmerie & les Chevaux-Légers sont le sujet de la cinquiéme feuille. Le même ordre est suivi dans les feuilles qui regardent l'Infanterie Françoise & Etrangere, la Cavalerie & les Dragons. On a eu soin de representer non seulement les étendards de chaque Corps, mais encore la maniere dont sont habillés & armés ceux qui les composent, & la maniere dont étoient habillés & armés ceux qui servoient autrefois, soit dans l'Infanterie, soit dans la Cavalerie Françoise.

Les noms des Officiers Généraux des Armées du Roi au mois de Fevrier 1730. des Gouverneurs & des Lieutenans Généraux des Provinces remplissent la dixiéme feuille, au bas de laquelle sont les batailles mémorables que les François ont gagné depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à present.

Un abregé du regne de Louis XV. des états de l'Artillerie & du Corps des Ingénieurs, un autre état des Intendans des Provinces,& des Commissaires des Guerres remplit la onziéme feuille. Dans la douziéme est le détail des Officiers & des Troupes de France qui étoient sur pied le 15 Fevrier 1730.

Ensuite viennent les Plans d'un grand nombre de Places de France, avec leurs armoiries & les noms des Officiers qui y commandent, les bordures sont ornées de plans, de Maisons Royales & d'autres choses semblables. On voit assez par ce que nous venons d'observer que l'Auteur n'a pu donner

dans un pareil Ouvrage qu'une idée légére de l'Hiſtoire Militaire de France. Mais on ne trouveroit point ailleurs tant de choſes differentes réunies ſous le même point de vûë, diſpoſées d'une maniere auſſi commode, & où l'on eût recueilli plus de choſes utiles pour le commerce de la vie civile. En jettant les yeux ſur cette Carte on pourra ſe rappeller bien des choſes qu'on oublieroit facilement ſans un pareil ſecours.

PRINCIPES DE L'HISTOIRE, CONTENANT 1°. *LES Elémens de la Chronologie*, 2°. *Un petit Traité de la Sphére & du Globe Terreſtre, pour ſervir d'introduction à la Géographie*, 3°. *L'abrégé de la Vie des meilleurs Hiſtoriens, avec un jugement ſur leurs Ouvrages*, 4°. *Quelques reflexions ſur l'uſage de l'Hiſtoire & ſur la maniere de l'étudier utilement*, 5°. *Une idée générale du Gouvernement des principaux Etats de l'Europe, anciens & modernes. Par M. de Juvenel.* A Paris chez, Barthelemi *Alix*, Libraire, ruë S. Jacques, près la Fontaine S. Severin, au Griffon. 1733. *in*-12. pp. 237.

PLUSIEURS Auteurs ont donné des Introductions à l'Hiſtoire, ſuivant trois differentes Méthodes. Les uns ont tiré des Hiſtoriens pluſieurs traits ſur leſquels ils ont fait des reflexions par rapport à la Religion, ou par rapport aux caracteres des hommes, d'autres ont donné des abregez de l'Hiſtoire Univerſelle, d'autres ont publié des Méthodes Introductives à l'étude de l'Hiſtoire. Le Livre de M. Langlet eſt un de ceux de cette troiſiéme claſſe qui ait été plus eſtimé. M. Juvenel qui dit n'en avoir vû que la premiere Edition, avoüe de bonne foi qu'il s'en eſt utilement ſervi dans quelques endroits.

Notre Auteur s'eſt en effet propoſé de traiter les mêmes matieres que M. Langlet a traitées dans ſa Méthode pour étudier l'Hiſtoire, comme on le voit par les cinq Diſſertations qui ſont annoncées dans le titre. Chacune de ces Diſſertations auroit pû faire la matiere de pluſieurs Volumes, ſi l'Auteur avoit entrepris de développer ces ſujets avec une juſte étenduë. Mais il n'a eu en vûë que d'en donner une idée aux jeunes gens qui commencent à s'appliquer à l'Hiſtoire.

Après avoir parlé dans les élemens de Chronologie, de l'année Solaire, des Egyptiens, des Hébreux, & des Romains de l'année Lunaire des Grecs & des Juifs, de la correction du Calendrier Romain par Jules-Céſar & par Gregoire XIII. de la maniere dont les anciens ont compté les jours & les mois, de la Période Julienne & des années du monde, il parcourt les differentes Eres ſuivant l'ordre des tems, il inſiſte principalement ſur les Conſulats & ſur la puiſſance Tribunitiaine qui ſervent à fixer les dattes dans l'Hiſtoire des Romains.

La ſeconde Diſſertation eſt divi-

sée en deux Sections, la premiere est un petit Traité du Globe Terrestre & de la Sphére que l'Auteur déclare avoir tiré en partie de Cluvier & d'Ozanam. La seconde Section contient une Description en maniere de Tables, de l'Empire Romain divisé en ses Provinces Proconsulaires & Proprétoriennes.

Le titre de la troisiéme Dissertation en fait suffisamment connoître le sujet. Nous observerons seulement, que l'Auteur qui s'est étendu autant que les bornes qu'il s'étoit prescriptes le lui permettoient, sur les Historiens Grecs & sur les Romains, parle à peine des Historiens des differens Etats de l'Europe qui subsistent aujourd'hui. Nous allons rapporter quelques traits de cette partie.

A l'article de Suetone, l'Auteur dit que les Vies des douze Césars, écrite avec plus d'exactitude que d'élégance donnent une assez mauvaise idée de la pureté des mœurs de l'Historien, qui est aussi infâme dans sa narration que les Empereurs dont il parle l'étoient dans leurs actions. M. Juvenel loüe les Editions de Suetone de la Haye en 1691. & d'Utrecht en 1714.

Quinte-Curse lui paroît avoir fait l'Histoire des Conquêtes d'Alexandre, sans se laisser prévenir par les grandes qualitez de son Héros, dont il dit le bien & le mal avec une sincerité admirable. Cet Historien excelle à peindre les mœurs d'un air agréable & naturel.

L'Auteur trouve le style d'Ammien-Marcelin dur & barbare, mais il dit après Vossius, que ce défaut est recompensé par les bonnes qualitez de l'Historien, qui est grave, sérieux, prudent & amateur de la vérité.

Par rapport aux Historiens modernes, notre Auteur adopte ce que disoit S. Evremont, que » nos » meilleurs Auteurs ont un mérite » fort médiocre, & que sans l'envie » naturelle qu'ont les hommes de » sçavoir ce qui s'est passé dans leur » Pays, lorsqu'on a le goût des » Histoires anciennes, on ne sçau- » roit souffrir l'ennui que causent » les nôtres.

Dans la quatriéme Dissertation l'Auteur donne quelques avis sur ce qu'on doit apprendre avant d'étudier l'Histoire, sur le choix des Historiens, sur les points d'Histoire ausquels il croit qu'on doit particulierement s'appliquer. Il y donne aussi quelques regles de critique qu'il est à propos d'avoir en vûë en lisant les differentes Histoires. Il montre ensuite quels sont les avantages qu'on peut tirer de la lecture de l'Histoire.

Le titre que l'Auteur a donné à sa cinquiéme Dissertation suffit pour faire connoître qu'il ne s'est proposé que de donner une légére idée de la forme du Gouvernement des differentes Nations; il cite cependant à la marge quelques Auteurs qui traitent ce sujet avec plus d'étendue & ausquels on pourra avoir recours

QUÆSTIONES MEDICÆ DUODECIM AB ILLUSTRISSIMIS Viris R. D. Francisco Chicoineau, Cancellario amplissimo, Joanne Besac Decano venerando, Petro Rideux, Antonio Magnol, Henrico Haguenot, Jacobo Lazerme & Gerardo Fitz-Gerald, Regis Consiliariis Medicis & Professoribus meritissimis propositæ .... Pro Regiâ Cathedrâ vacante per abdicationem R. D. Joannis Astruc ..... quas Deo favente & auspice Deiparâ propugnabit in Augustissimo Apollinis Fano Triduo integro, manè & serò, diebus 3 4 & 5 mensis Aprilis, anni 1732. Antonius *Ferren* Doctor Medicus Monspeliensis. Monspelii, apud Joannem *Martel* Universitatis Medicinæ Typographum. 1732. C'est-à-dire : *Douze Questions de Medecine proposées par Messieurs Chicoineau, Besac, Rideux, Magnol, Haguenot, Lazerme & Fitz-Gerald, Docteurs & Professeurs de la Faculté de Medecine de Montpellier, pour la Chaire de Medecine vacante par l'abdication de M. Astruc, lesquelles ont été soûtenuës pendant trois jours soir & matin, sçavoir le 3, le 4 & le 5 d'Avril de l'année* 1732. *par M. Antoine* Ferren, *Docteur de la Faculté de Medecine de Montpellier.* A Montpellier, chez Jean *Martel*, Imprimeur de la Faculté de Medecine. 1732. *in*-4°. pages 40.

LES douze Questions ici proposées par les sept Docteurs nommés dans le titre, puis traitées & résoluës par M. Ferren Docteur de la même Faculté de Medecine de Montpellier, sont au nombre de douze. On demande dans la premiere, *si les muets de naissance peuvent guérir* ? Dans la seconde, *si la Transfusion du sang dans les animaux de même ou de differente espece, est possible, & en cas qu'elle le soit, si l'on en peut tirer quelque utilité*? Dans la troisiéme, *si pour guérir la colique les purgatifs sont préférables aux Anodyns, ou les Anodyns aux purgatifs* ? Dans la quatriéme, *si la fréquente saignée convient à l'ophthalmie* ? Dans la cinquiéme, *si le rétrecissement contre-nature du passage de l'artere pulmonaire, & celui de l'aorte, sont accompagnés du même symptome pathognomonique* ? Dans la sixiéme, *si pour procurer une prompte & salutaire suppuration à une playe recente, le laudanum est convenable* ? Dans la septiéme, *si toutes les maladies ou contagieuses ou malignes, peuvent se guerir par une certaine méthode, sans le secours des specifiques* ? Dans la huitiéme, *si les bonnes ou les mauvaises crises sont annoncées par des signes certains*? Dans la neuviéme, *si l'Anevrisme vrai se distingue de la Varice par le pouls*? Dans la dixiéme, *par quel méchanisme on peut expliquer la fréquence du pouls dans les fievres* ? Dans la onziéme, *quels sont les effets des ligatures, des Ventouses & des autres remedes, tant dérivatifs que revulsifs, & quel choix on doit faire des parties pour pratiquer ces remedes* ?

Dans la douziéme enfin, *quelles sont les principales maladies du Crystallin? comment on peut les expliquer & les guerir?*

Nous ne sçaurions entrer dans le détail de tant de Questions; nous nous bornerons à quelques articles que nous détacherons de la premiere, de la quatriéme, de la cinquiéme, & de la douziéme, lesquels paroissent avoir quelque chose de nouveau.

Sur la voix & les tons de la voix. Question premiere, pag. 3 & 5.

La Glotte, selon notre Auteur, se met en état de former la voix, par l'approche mutuelle de ses deux lévres, & par le nouveau degré de tension que celles-ci prennent alors. Voici à quoi il attribue la cause de cette tension: le Cartilage *Tiroïde* porte sur le *Cricoïde*, avec lequel il est articulé, de maniere qu'il peut tourner en devant & en bas, ou au contraire. Les deux lévres de la Glotte en se réunissant, s'attachent par leur extremité anterieure, au dedans de l'angle Tiroïde, de sorte que celui-ci ne peut tourner sur le *Cricoïde* de derriere en devant, sans augmenter la tension des lévres de la Glotte, comme on peut s'en convaincre en examinant un larynx séparé du reste du corps, & voilà, selon M. Ferren, ce qui met la Glotte en état de former la voix.

On attribue aujourd'hui, après l'illustre M. Dodart le pere, la difference des tons de la voix, aux differens degrez de retrecissement de la Glotte; ensorte qu'un resserrement plus grand donne le ton *aigu*. Mais lorsque la voix est semblable à celle d'une personne qu'on étrangle, (comme celle des Epileptiques, & de ceux qui veulent contrefaire le fausset) la Glotte est certainement plus retrecie que dans la voix ordinaire, & cependant cette voix ne laisse pas d'être assez souvent *grave*. Une telle experience prouve que le *grave* n'est pas incompatible avec un plus grand resserrement de la Glotte, ni l'*aigu* avec un moindre. Or voici à quoi M. Ferren attribue principalement les changemens de ton: il est constant (comme l'experience le montre) que l'angle du Tiroïde s'avance davantage dans les tons aigus, & moins dans les tons graves, & qu'ainsi il tend davantage les lévres de la Glotte dans le premier cas, moins dans le second, suivant les principes déja posés. C'est donc ce mouvement du *Tiroïde* qui met les lévres de la Glotte en état de faire des vibrations plus ou moins fréquentes, & de donner differens tons (car on sçait d'ailleurs que l'*aigu* vient des vibrations plus pressées ou plus fréquentes, & qu'une tension plus grande produit cet effet; au lieu que le grave dépend d'une cause toute opposée).

Sur ce qui rend la paralysie de l'organe de l'ouie & de celui de la vûë plus ordinaire que celle de tous les autres sens; & la paralysie du pre-

mier encore plus commune que celle du second.

Question premiere, p. 5 & 6.

On ne sçauroit douter que la surdité & l'aveuglement, quand ils sont sans aucun vice local qui puisse au moins se découvrir ou avant ou après la mort, ne dépendent ordinairement d'une paralysie du nerf *acoustique* ou du nerf *optique*. Cela posé on sent bien que cette paralysie doit être plus ordinaire que celle de tous les autres nerfs, & la premiere plus que la seconde. Il s'agit d'en chercher la cause, & voici ce que M. Ferren observe sur cela.

1°. Il remarque que les nerfs qui animent les principaux organes des sens, sont d'autant plus mols & lâches dans presque toute leur étendue, qu'ils ont moins de chemin à faire depuis leur origine jusqu'à leur fin: qu'ainsi l'olfactif & le nerf mol de l'oreille, faisant moins de chemin que l'optique, sont aussi d'un tissu plus mol; & que l'optique qui fait un trajet moins considerable que les autres nerfs qui fournissent aux autres organes des sens, est d'un tissu plus lâche que le leur; qu'enfin le nerf mol de l'oreille a bien moins de consistance que le nerf dur qui va beaucoup plus loin.

2°. M. Ferren observe qu'on voit partir du quatriéme ventricule un *trait* médullaire extrêmement mol, employé à former le nerf mol de l'oreille, & que ce trait médullaire (qui est assez gros) est toûjours mouillé par les humiditez du quatriéme ventricule, mais sur-tout lorsque ces humiditez se ramassent en une certaine quantité, comme il arrive assez souvent.

3°. Il remarque que les nerfs optiques, un peu avant leur réunion, & à l'endroit même de leur réunion, terminent en partie, le troisiéme ventricule, c'est-à-dire, comme il l'explique, font immédiatement portion des parois de ce troisiéme ventricule, de maniere qu'ils trempent dans les serositez qui se ramassent souvent au commencement de l'entonnoir, & qu'il n'y en peut couler une seule goûte sans mouiller ces nerfs; ce qui mérite d'autant plus d'être examiné par les personnes curieuses, qu'on pourra voir que la jonction des nerfs optiques empêche les eaux du troisiéme ventricule de se répandre (par l'entre-deux) sur la base du crane.

Toutes ces observations font comprendre, 1°. Que le cerveau pouvant être trop fortement ébranlé, en consequence des impressions communiquées à ces nerfs, dont la fin est si voisine de leur origine, la nature a prévenu cet inconvenient par le degré de mollesse qu'elle a donné à ces nerfs, 2°. Que la paralysie des nerfs de l'ouie & de la vûë, doit être plus ordinaire que celle de tous les autres; & cela parce que de tous les nerfs il n'y a que ceux-là qui soient continuellement humectés par la serosité des ventricules; 3°. Que cette paralysie venant d'une cause toute parti-

culiere à ces nerfs, doit arriver le plus souvent sans que les autres nerfs soient attaqués d'une semblable maladie; par où on voit d'où vient que dans les sourds & dans les aveugles, les autres organes ne laissent pas d'être bien disposés, au lieu que la paralysie d'une partie differente de celles dont il s'agit, est ordinairement jointe à quelque autre paralysie, ou donne du moins lieu de l'apprehender. On voit aussi que la paralysie du nerf mol de l'oreille, n'est pas ordinairement jointe avec celle du nerf dur, & cela parce que le nerf dur n'est pas humecté comme l'autre, & qu'il a beaucoup plus de fermeté; 4°. Que le nerf mol de l'oreille ayant moins de fermeté que l'optique, doit être aussi plus sujet à l'accident dont il s'agit; ce qui est cause qu'il y a plus de sourds que d'aveugles; 5°. Que la paralysie des nerfs en question doit être plus fréquente dans le fœtus, & dans les personnes d'un âge très-avancé, que dans les autres, parce que les humiditez des ventricules du cerveau sont alors plus abondantes, comme l'ouverture des cadavres le fait voir; 6°. Que cette espece de paralysie doit ordinairement affecter l'une & l'autre oreille, l'un & l'autre œil, parce que les nerfs des deux côtez sont également exposés à l'action de la cause par laquelle elle est produite; 7°. Que quand elle vient de naissance, ou qu'on en est attaqué dans la vieillesse, elle est toûjours ou presque toûjours, incurable; parce que ce qui en est la cause la fomente toûjours, ou presque toûjours. Ce que l'Auteur dit ici de la paralysie qui rend sourd ou aveugle, il le dit de celle qui rend muet: & cela lui fait conclure, avec encore plus de raison, que les muets de naissance sont incurables.

Sur le siége de l'ophthalmie. Quest. 4. page 12.

Le Globe de l'œil est couvert anterieurement & exterieurement, d'une tunique extrêmement mince & transparente qui est la conjonctive; M. Ferren reconnoît aussi-bien que M. Winslow dans son Exposition Anatomique, une substance cellulaire qu'on peut aisément souffler, placée entre la conjonctive & le globe, excepté à l'endroit de la cornée transparente, & il remarque, 1°. Que la conjonctive, qui, bien loin de former le blanc de l'œil, comme on le croit communément, le laisse seulement paroître par son extrême transparence, n'est qu'une production de la cuticule qui couvre le reste du corps & qui se redouble au bord des paupieres pour aller former la conjonctive. Il dit même avoir souvent observé la conjonctive jointe au reste de la cuticule dont les serpens ont coûtume de se dépouiller en certain tems.

2°. Que les petits vaisseaux qu'on voit au blanc de l'œil, & qui se gonflent si fort dans l'ophthalmie, ne sont en aucune maniere, distribués dans cette membrane comme les Anatomistes le veu-

lent, mais seulement dans les parties qu'elle couvre ; ensorte que l'ophthalmie a son siége, non comme on le croit, dans la membrane dont il s'agit, mais dans la substance celluleuse,& dans les autres parties plus enfoncées.

Sur la cure de l'Ophthalmie.

LES VAISSEAUX gonflés dans l'ophthalmie, étant presque entierement dépourvûs de soûtien, & continuellement abbreuvés des humiditez qui arrosent l'œil, doivent au bout d'un certain tems que l'engorgement a duré, sçavoir après l'*état* de l'inflammation, perdre entierement leur *ton*, & devenir comme variqueux ; ensorte que l'effort du sang qui les a gonflés, étant suffisamment diminué, il leur soit presque impossible de se remettre dans leur état naturel,contre l'ordinaire des vaisseaux engorgés sans être variqueux ; d'où il suit 1°. Que l'inflammation de l'œil, à la difference des autres, deviendra souvent un mal chronique & habituel, sur-tout dans les sujets où le *ton* des parties manque, comme dans les enfans, les vieillards, *&c.* 2°. Que les indications qui avoient d'abord été les mêmes, à peu de chose près, que dans les autres inflammations, doivent changer lorsque les vaisseaux ont commencé de prendre un état variqueux, de sorte qu'il faut alors mettre en œuvre les astringens, & les remedes propres à rendre le *Ton* aux parties ; 3°. Que les dessicatifs, les purgatifs seront ici d'un plus grand usage que dans les autres inflammations, & que le cautere même pourra y avoir lieu ; parce que ces remedes dissipent la sérosité qui relâchant les vaisseaux, contribue à leur faire prendre cet état variqueux : ainsi ces derniers remedes ne doivent pas être employez indifferemment avant & après l'état de l'ophthalmie, comme ils le sont par bien des personnes.

Sur la nature & la cause de la palpitation du cœur.

Question cinquiéme, pag. 15.

ON PEUT dire que la nature & la cause de la palpitation du cœur, ont été jusqu'ici la pierre d'achoppement de ceux qui ont écrit sur la nature & les causes des maladies : il semble cependant que M. Ferren ait beaucoup éclairci l'une & l'autre, & les ait même mis en évidence ; on en jugera par le précis que nous allons faire de ce qu'il dit sur ce sujet.

Non seulement le cœur se contracte & se dilate, mais il a encore deux mouvemens dont M. Ferren s'est assuré par l'ouverture d'un très-grand nombre d'animaux vivans : ces deux mouvemens appartiennent à la masse entiere du cœur : il nomme l'un *mouvement droit*, & l'autre *mouvement de conversion.* Le mouvement *droit*, dans le moment que le cœur se contracte, fait avancer toute la masse du cœur vers la partie anterieure & gauche de la poitrine, & cela presque suivant la direction de l'axe du

cœur. Ce même mouvement droit agit differemment dans le tems de la dilatation du cœur,& le fait retirer en un ſens contraire au premier.

M. Ferren aſſure avoir très-ſouvent obſervé ce mouvement droit dans les chiens & dans les chats, ayant ouvert le ſeul côté gauche de la poitrine ; mais il remarque qu'on le voit encore plus manifeſtement dans la grenouille & dans le ſerpent, comme la vipere, *&c.*

Le mouvement de *converſion* ſe fait autour d'un point placé près du milieu de la baſe ; enſorte que toute la maſſe du cœur tourne ſur ce point, & tourne de derriere en devant dans le tems de la contraction, ce qui ſe fait de maniere que la pointe du cœur s'approche des côtes par la force de ce mouvement, tandis que dans le tems de la dilatation le mouvement de converſion, fait tourner en un ſens contraire, & éloigne des côtes cette même pointe.

Les deux mouvemens dont l'Auteur vient de donner une idée, tendent également lorſque le cœur ſe contracte, à en faire avancer la pointe vers la partie anterieure-gauche de la poitrine, & à la retirer lorſqu'il ſe dilate.

Quand ces mouvemens pouſſent tranquillement la pointe du cœur vers les côtes, on ſent ſeulement une pulſation moderée en portant la main ſur cet endroit ; c'eſt ce qui arrive dans l'état naturel. Mais ſi la force du mouvement va à un certain point, alors au lieu d'une pulſation moderée, il ſe fait une palpitation.

Voilà, ſelon M. Ferren, en quoi conſiſte la palpitation : voici à preſent, ſelon le même Auteur, ce qui la produit.

Les ſinus de la veine-cave & de la veine pulmonaire, ont un mouvement de contraction & de dilatation,lequel eſt alternatif avec celui du cœur ; enſorte que lorſque le cœur ſe contracte, les deux ſinus, en ſe dilatant, pouſſent la maſſe du cœur ſuivant la direction de l'axe & lui impriment le mouvement droit, de la même maniere qu'on l'excite dans un cadavre en pouſſant une liqueur dans l'un & l'autre ſinus.

Quant au mouvement de *Converſion*, M. Ferren en explique ainſi la cauſe efficiente.

Les deux ſinus, dans le tems de leur dilatation, ne pouſſent pas également le côté droit & le côté gauche de la baſe du cœur ; le ſinus gauche ou le ſinus pulmonaire eſt applati, & comme écraſé du côté de la baſe du cœur, & du côté oppoſé ; d'ailleurs il porte ſur les vertébres du dos, leſquelles l'empêchent de s'étendre en ce ſens. Ainſi la quantité dont il s'étend lorſqu'il ſe dilate vers le côté gauche de la baſe du cœur, l'emporte de beaucoup ſur la quantité dont le ſinus droit s'étend vers le côté de la baſe qui lui répond ; ainſi la partie gauche de la baſe, s'avance plus que la droite, & par une neceſſité méchanique, de laquelle il eſt aiſé de ſe convaincre ſur un cadavre, la maſſe du cœur eſt obligée de tourner

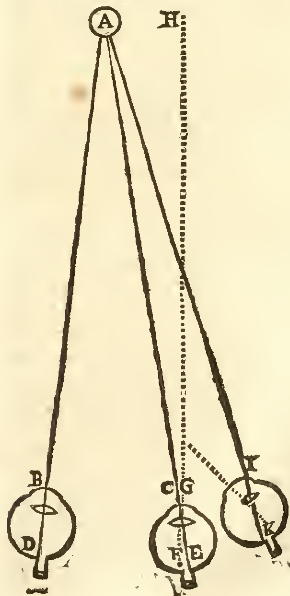
autour d'un point, & de tourner de derriere en devant, c'eſt-à-dire de faire le mouvement de *converſion*; mouvement qui ſe fera auſſi en un ſens oppoſé, lorſque les ſinus ſe contracteront.

Telle eſt la cauſe que M. Ferren donne du mouvement *droit* & du mouvement de *converſion*; on voit par-là, que ſi l'action de cette cauſe eſt moderée, il n'en arrive qu'une *pulſation* tranquille & naturelle, mais que ſi cette action eſt violente, la palpitation doit s'enſuivre.

Il y a dans la page 17 bien des choſes ſur le pouls, leſquelles pourront paroître nouvelles; la dixiéme queſtion, page 30 & ſuivantes, contient auſſi diverſes Obſervations que les perſonnes curieuſes ne trouveront peut-être pas communes; mais elles demanderoient un grand détail pour être miſes ici à la portée de tous les Lecteurs.

Des Louches & de ceux qui voyent double.

On ſçait qu'en preſſant l'un des yeux, enſorte que les prunelles ſoient tournées en deux ſens differens, on fait paroître les objets doubles : cependant les louches ont les yeux de travers, & voyent ordinairement *ſimple*, tandis qu'il y a, quoique rarement, des perſonnes qui voyent double ſans avoir les yeux de travers. Il faut donc diſtinguer, à cet égard, trois ſortes de perſonnes : 1°. Ceux qui voyent double ſans avoir les yeux de travers : 2°. Ceux qui regardent de travers ſans voir double, comme dans le *Strabiſme* ordinaire : 3°. Ceux qui en même tems regardent de travers & voyent double. Nous ne ſçachons pas que perſonne juſqu'ici ait établi les cauſes de toutes ces differences, ou donné des principes capables de les établir. Peut-être trouvera-t-on que M. Ferren peut avec juſtice prétendre à cet avantage : ce qu'il dit ſur cette matiere ne ſçauroit être facilement entendu ſans figure; cependant il n'en donne point; c'eſt pourquoi nous croyons qu'il ne ſera pas inutile de ſuppléer à cela par la figure ſuivante. Notre expoſé en ſera beaucoup plus clair & plus intelligible :



Soit l'objet à égale diſtance des deux yeux B & C. ſoit B D la ligne que décrit dans l'œil gauche le rayon A B, par le moyen duquel cet œil voit l'objet ; ſoit C E la ligne que décrit dans l'œil droit le rayon A C par le moyen duquel cet œil voit le même objet. Maintenant prolongés hors de l'œil la ligne D B & la ligne E C ; ſi ces lignes prolongées ſe réuniſſent au même point de l'objet, l'objet paroîtra ſimple ; mais ſi l'on ſuppoſe, par exemple, que le rayon AC ſe coupe en pénétrant l'œil droit autrement que le rayon A B dans l'œil gauche, & que ce rayon A C, après avoir pénétré l'œil droit décrive la ligne G F, enſorte qu'en prolongeant hors de l'œil, la ligne F G vers H, elle ne ſe réuniſſe pas avec la ligne D B prolongée, l'objet ſera vû en deux endroits differens, ſçavoir, en A & en H, & par conſequent paroîtra double, comme les loix de l'optique l'apprennent ; d'où il ſuit que ſi le Globe de l'œil eſt bien conſtitué, & que les deux yeux ſoient tournés vers le même point, on verra *ſimple*, parce qu'en prolongeant hors de l'œil les lignes décrites par les rayons qui font diſtinguer un point de l'objet, le concours de ces lignes ſe fera de la maniere qu'on dit, au lieu que ſi l'un des yeux étoit tourné en un ſens different de l'autre, le rayon ſe détourneroit en entrant, de façon qu'étant prolongé hors de l'œil, il ne pourroit pas ſe réunir avec l'autre, de la maniere qu'il convient, & pour lors l'objet ſe verroit double. Cela ſuppoſé, voici l'explication que notre Auteur donne des differences dont il s'agit.

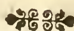
Le Cryſtallin peut être ſitué differemment dans les deux yeux ; être, par exemple, poſé obliquement dans l'œil droit C tandis qu'il ſera comme il doit être dans l'œil gauche B. Cette poſition vitieuſe du Cryſtallin étant donnée, M. Ferren dit que ſi les yeux ſe tournent alors en même ſens, l'objet paroîtra double ; car par cela même que les deux yeux ſont tournés en même ſens, les deux Cryſtallins ſont tournés en deux ſens differens, comme on peut voir dans la figure ; ainſi l'objet doit paroître double, de la même maniere que ſi les deux yeux bien conſtitués étoient eux-mêmes tournés en deux ſens differens, puiſqu'il eſt évident qu'alors le rayon A C ſe coupe en traverſant ce Cryſtallin mal poſé, & ſe coupe de maniere qu'il décrit une ligne G F, qui prolongée hors de l'œil ne ſe réunira pas avec le rayon D B A de la maniere qu'on a remarqué être neceſſaire pour voir ſimple. Or ſi ce changement arrive dans un adulte par un coup ſur l'œil ou autrement, comme cet adulte habitué depuis long tems, à tourner les deux yeux en même ſens, ne ſçauroit prendre une habitude contraire, il verra double, comme pluſieurs Obſervateurs, tels entr'autres que Gaſſendi & Forreſtus, diſent être arrivé à quelques-uns, & voilà, ſelon notre Auteur, comment on peut voir double ſans regarder de travers.

Cette

Cette même position vitieuse du Cryſtallin étant encore ſuppoſée, il eſt certain qu'en concevant que l'œil ſain reſte immobile, & qu'on tourne l'autre dans tous les ſens imaginables, il doit y avoir une ſituation où le Cryſtallin de l'œil mal conſtitué, ſe trouvera tourné en même ſens que le Cryſtallin de l'autre œil, tandis que l'œil lui-même ſera tourné differemment, & M. Ferren dit qu'alors, avec des yeux de travers, l'objet paroîtra ſimple, (parce qu'alors le rayon A I ſuivra, en pénétrant l'œil, la ligne I K, qui étant prolongée hors de cet œil, ira concourir avec l'autre rayon, de la maniere qu'il a été dit.) Que ſi cette poſition vitieuſe du Cryſtallin, ſe fait dans un âge extrêmement tendre, comme la nature ſe plie alors aiſément, & que la confuſion qui naît de la duplicité apparente des objets, détermine l'enfant à chercher le moyen d'y remedier, l'enfant s'accoûtumera à tourner les yeux inégalement juſqu'à ce qu'il ait trouvé ce point d'obliquité qui peut l'empêcher de voir double. Il ſera louche, mais il ceſſera par-là de voir double. Ainſi le ſtrabiſme de cette ſorte, bien loin d'être un mal en ſoi-même, eſt un moyen par lequel la nature remedie aux accidens d'un mal réel ; c'eſt ainſi qu'on voit *ſimple* avec des yeux de travers.

Il y a un troiſiéme cas où l'on voit double avec les yeux de travers ; c'eſt lorſque les parties du Globe étant en bon état, il ſurvient quelque accident qui empêche de tourner les deux yeux en même ſens, tandis que cela ſeroit alors neceſſaire pour s'empêcher de voir double. Cet accident vient d'ordinaire d'une paralyſie de quelque muſcle de l'œil, ſoit après une apoplexie ou autrement ; il arrive auſſi quelquefois par convulſion, & quelquefois en conſequence d'une cicatrice qui arrête le mouvement d'un œil. Le ſtrabiſme de cette eſpece, n'a rien de commun avec le premier, & ordinairement on n'appelle pas *louches* ceux qui en ſont atteins. Dans le ſtrabiſme de la premiere eſpece le mouvement de l'œil eſt libre, & ſes muſcles (quoiqu'on en croye communément) ſont en bon état ; mais il eſt neceſſaire qu'ils agiſſent autrement que dans les perſonnes ordinaires, pour voir ſimple ; au lieu que dans la ſeconde eſpece de ſtrabiſme, le mouvement du Globe eſt gêné tandis qu'il ſeroit neceſſaire qu'il fût libre pour s'empêcher de voir double.

Il nous reſteroit à rapporter ici quelque exemple de ce que remarque M. Ferren ſur l'operation de la Cataracte ; mais ce qu'il en dit eſt ſi concis, qu'à moins que de l'étendre pour le rendre intelligible à tout le monde, nous ne ſçaurions en faire l'expoſé, & comme cet Extrait eſt déja aſſez étendu par lui-même, nous croyons plus à propos de le terminer ici.



NOUVELLES LITTERAIRES.

PORTUGAL.

De Lisbonne.

JOseph-Antoine *de Sylva* a achevé dès l'année derniere l'impression du *troisiéme Tome* des *Memoires pour servir à l'Histoire de Portugal*, contenant l'Histoire du Regne de Jean I. depuis l'an 1383 jusqu'en 1433. composés par M. Joseph *Soares de Sylva*, de l'Academie Royale de l'Histoire de Portugal. Le premier Volume de cet Ouvrage, qui est en Portugais, parut en 1730; & le second en 1731.

Le même Imprimeur qui a imprimé tous les ans un Volume des Memoires de l'Academie Royale de l'Histoire, depuis son établissement en 1721. a actuellement sous Presse le Volume des Memoires de cette Academie pour l'année 1731.

ALLEMAGNE.

De Ratisbonne.

Conrad *Peez* & Felix *Bader* ont proposé par Souscription l'Edition de tous les Ouvrages du P. Jacques *Gretzer*, célèbre Jesuite Allemand, sous ce titre : Jacobi Gretseri, *Societatis Jesu Theologi, sublimiorum scientiarum in Universitate Ingolstadiensi annos 26. Professoris* OPERA OMNIA, *antehac ab ipsomet Auctore accuratè recognita, Opusculis multis, Notis, & Paralipomenis pluribus, propriis locis in hac editione insertis, aucta & illustrata, nunc selecto ordine ad certos titulos revocata & in Tomos XVII. Digesta. Accessit Auctoris Vita, cum adjuncto singulis ad calcem Tomis proprio Indice copiosissimo.* In folio.

Le Prospectus de cette Edition est une brochure de cinq feuilles *in-fol.* imprimées sur du papier & avec des caracteres semblables à ceux qu'on employera pour l'impression de tout l'Ouvrage, excepté les caracteres grecs dont on ne donne point ici d'échantillon. Les Editeurs qui sont des Jesuites du College de Ratisbonne, ont mis à la tête de cet Imprimé une Préface dans laquelle ils parlent des divers Catalogues des Ouvrages du Pere *Gretser.* Il avoit publié lui-même deux Catalogues de tout ce qui avoit paru de lui depuis l'année 1589. jusqu'en 1612. Comme il a vécu jusqu'en 1625. & que jusqu'à ce tems-là il n'avoit presque cessé d'écrire, on avoit souhaité d'avoir un Catalogue plus complet qui comprît non seulement les Ouvrages du P. *Gretser* mis au jour avant 1612. mais encore ceux qu'il a composés depuis. C'est ce qui a été executé en 1674. que fut imprimé *in-4°.* à Munich chez Luc *Staub*, un troisiéme Catalogue des Ouvrages

de cet Auteur.

Mais les Editeurs peu contens de ce travail, soit par rapport à la fidélité, soit par rapport à l'exactitude, ont jugé à propos de donner une nouvelle Liste de ces Ouvrages, laquelle fait partie du *Prospectus*, & qui sert en même tems à faire connoître le plan de toute l'Edition. Ils sont rangés d'abord suivant l'ordre des matieres, & par consequent selon le rang qu'ils occupent dans chacun des 17 Volumes; on en fait ensuite l'énumeration suivant l'ordre des tems ausquels ils ont été publiés séparément depuis 1589. jusqu'en 1623.

Nous ne devons pas oublier ce que remarquent les Editeurs, que quoique presque tous les Ouvrages du P. *Gretser* ayent été imprimés aussi-tôt qu'ils ont été composés, il s'en est cependant égaré quelques-uns qui n'ont pas vû le jour, comme les *Lettres de S. Ignace Martyr*, & d'*Avitus Archevêque de Vienne*, & *les Oeuvres de Gallus* Poëte Chrétien, sur lesquelles il avoit fait des Remarques ou des Dissertations, & qu'on assure qu'il avoit fait remettre à Paris à Sebastien *Cramoisy*, Imprimeur du Roi pour les imprimer. Supposé que ces Pieces ne fussent pas absolument perduës, on prie ceux qui en pourroient avoir quelque connoissance d'en donner avis aux Editeurs.

Les 17 Volumes de cette Edition reviendront en total aux Souscripteurs à 85 florins d'Allemagne, dont on payera seulement 10 florins en souscrivant. On recevra au bout de six mois les deux premiers Tomes, & on donnera d'avance 10 autres florins pour les deux Tomes suivans qui paroîtront de six mois en six mois, & ainsi jusqu'à la fin de l'impression de l'Ouvrage.

On pourra souscrire dans tous les Colleges ou Maisons des Jesuites, & chez les principaux Libraires des Villes dont les noms sont marqués à la fin du *Prospectus*. A Paris, chez *Coignard* & *Montalant*.

ITALIE.

DE FLORENCE.

Bernard *Paperini* vient d'imprimer un Traité sur *la Fête de Pâques*, composé en Latin par le Sieur Jacques *Bettazzi* de *Crato*, Curé de S. Hippolyte *in Piazzanese*, Diocése de Pistoye. L'Auteur s'attache d'abord à démontrer que la Reformation Gregorienne a besoin d'être reformée elle-même, à cause des erreurs qu'elle contient par rapport à la Fête de Pâques; il examine ensuite tout ce qui se rencontre de difficultez dans cette matiere, & tout ce qu'on a imaginé jusqu'à cette heure pour perfectionner le Calendrier; après quoi il propose de nouveaux Cycles, en développe l'usage, & montre qu'avec ce secours on peut éviter tous les inconveniens, sans rien changer au Calendrier ni au Martyrologe Romain. Ce Traité, qui est imprimé *in*-4°. n'est que l'abregé d'un plus grand Ouvrage, dont on donne cependant en entier quelques Dis-

sertations, qui renferment les résolutions des plus grandes difficultez. Il a été approuvé avec éloge par le R. P. D. *Guido Grandi*, Visiteur Général des Camaldules, Professeur de Mathématiques dans l'Université de Pise, & par le Docteur Eustache *Manfredi*, Professeur de Mathématiques dans l'Université de Bologne, & Astronome de l'Institut de la même Ville.

HOLLANDE.

DE LA HAYE.

Vanlom, *Van-duren*, & Pierre *de Hondt* impriment par Souscription, *Histoire d'Angleterre de M. de Rapin-Thoyras; continuée jusqu'à l'avenement de George I. au Throne de la grande Bretagne. Par M. D**** TOMES XI. & XII.

Ces deux Volumes contiendront l'Histoire des Regnes de Guillaume III. & de la Reine Anne, lesquels manquoient à l'Histoire de M. de Rapin-Thoyras. Ils seront imprimés *in*-4°. & seront enrichis de deux nouvelles Cartes Géographiques, dont l'une represente les Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, & l'autre la Monarchie Britannique ancienne & moderne.

Les Souscripteurs payeront pour chaque exemplaire en blanc *dix florins* argent de Hollande pour le petit papier & *vingt florins* pour le grand papier, la moitié en souscrivant & l'autre moitié en recevant l'Ouvrage.

FRANCE.

DE TOUL.

Systême Chronologique sur les trois Textes de la Bible, avec l'Histoire des anciennes Monarchies, expliquée & retablie. Ouvrage divisé en deux Parties.

La premiere comprend les Antiquitez des premiers Babyloniens, des premiers & des seconds Assyriens, des seconds & troisiémes Babyloniens, avec l'Histoire des Medes.

La seconde, comprendra l'ancienne Histoire des Perses, des Egyptiens & des Scythes, les Antiquitez Chinoises, Phéniciennes & Lydiennes, celles de l'Asie & de l'Afrique, avec l'ancienne Histoire Grecque & Latine. Par M. *Michel* de Toul. Chez Claude *Vincent*. 1732. *in*-4°.

DE LYON.

Antoine *Servant*, Libraire, a en vente les nouvelles Editions des trois Ouvrages suivans.

Allegationum fiscalium pars prima, auctore D. D. JOAN. BAPT. LARREA, *Equite ordinis D. Jacobi, Jurisconsulto Hispano, olim apud Salmanticenses Collegii Majoris Conchensis Alumno & Vespertinæ Legum Cathedræ proprietario Interprete; Regalis Patrimonii Fisci Patrono: postea verò à Consiliis Potentissimi Hispaniarum Regis* PHILIPPI IV. *in supremo Castellæ Justitiæ Senatu. Cum Indice Jurium quæ explicantur, alteroque*

allegationum & Quæstionum, *ac tertio tandem rerum & verborum locupletissimo.* Editio postrema *ab Auctore recognita & emendata.* 1732. in-folio.

D. ANTONII GOMEZII *in Academiâ Salmanticensi Juris Civilis Primarii Professoris*, *variæ resolutiones Juris Civilis*, *Communis & Regii*, TOMIS TRIBUS *distinctæ*, *quorum I. ultimarum voluntatum*, *II. contractuum*, *III. delictorum materias continet. Quibus accesserunt eruditissimæ Annotationes Emanuelis Soarez à Ribeira J. V. D.* Editio nova, *cui præter additiones & notas editionis Salmanticæ anni* 1579. *nusquam alibi impressas*, *adjungitur novus ad calcem totius operis Index seu repertorium*, *opera & singulari studio nobilis Joan. Bapt. Antonii Juris utriusque Doctoris*, *& in Curiâ Parlamenti*, *Aulisque Lugdunensibus Patroni.* 1733. in-fol. 2 vol.

GEORGII BAGLIVI *Medic. Theoric. in Romano Archilyc. Profess. Societatis Regiæ Lond. Academ. Imp. Leop.* &c. *Collegæ*, *Opera omnia Medico-Practica & Anatomica. Editio nona. Cui præter Dissertationes & alios Tractatus septimæ Editioni adjunctos accedunt ejusdem Baglivi Canones de Medicina solidorum*; *Dissertatio de progressione Romani Terræ motus*; *de Systemate & usu motus solidorum in corpore animato*; *de vegetatione lapidum & Analogismo circulationis maris ad circulationem sanguinis*; *nec non J. D.* SANCTORINI *Opuscula quatuor*; *de structura & motu fibræ*, *de nutritione animali*; *de Hæmorrhoïdibus*; *& de Catameniis.* 1733. in-4°.

DE PARIS.

Histoire Critique de la Gaule Narbonnoise, qui comprenoit la Savoye, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, le Roussillon & le Comté de Foix. Avec des Dissertations, par M. *de Mandajors* de l'Academie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Chez Gregoire *Dupuis*, ruë S. Jacques, proche la Fontaine S. Benoît, à la Couronne d'or. 1733. *in*-12.

Nouvelle Traduction Françoise du Pastor fido, *avec le Texte à côté.* Chez *Nyon* fils, Place de Conty, à Sainte Monique. 1732. *in*-12.

Histoire d'Hippolyte Comte de Duglas. Par Madame d'*Aulnoy*. Nouvelle Edition, enrichie de figures en taille-douce. Chez Gabriel *Valleyre* fils, ruë de la vieille Bouclerie, & la Veuve *Langlois*, Quai de Conty, aux Armes d'Angleterre. 1733. *in*-12. 2 vol.

Discours sur les Spectacles, traduit du Latin du P. Charles *Porée* de la Compagnie de Jesus. Par le P. *Brumoy* de la même Compagnie. Chez J. B. *Coignard* fils, ruë S. Jacques.

Le Catalogue des Livres de feu M. Huguet *de Semonville*, Doyen du Parlement, se distribue chez *Martin* & *Guerin* Libraires, ruë S. Jacques. La vente de cette Bibliotheque se doit faire en détail au commencement de ce mois de Mai.

Prix Litteraire fondé dans l'Academie Royale des Inscriptions & Belles - Lettres.

L'Academie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres distribuera tous les ans, à commencer à Pâques prochain, une Médaille d'or de la valeur de quatre cens livres, à l'Auteur qui aura le mieux traité le sujet d'Histoire ou de Litterature qu'elle aura indiqué.

Toutes personnes, de quelque Pays & condition qu'elles soient, excepté celles qui composent ladite Academie, seront admises à concourir pour ce prix, & leurs Ouvrages pourront être écrits en François ou en Latin, à leur choix. Il faudra seulement les borner à une heure de lecture au plus.

Les Auteurs mettront simplement une Devise à leurs Ouvrages; mais, pour se faire connoître, ils y joindront, dans un papier cacheté, & écrit de leur propre main, leurs nom, demeure & qualitez, & ce papier ne sera ouvert qu'après l'adjudication du Prix.

Les Pieces, affranchies de tous ports, seront remises entre les mains du Sécrétaire de l'Academie avant le premier Décembre de chaque année.

On déclarera dans l'Assemblée publique d'après Pâques, la Piece qui aura remporté le Prix, & on y indiquera ensuite le sujet que l'Academie aura déterminé pour le concours de l'année suivante. Celui que l'Academie donne à traiter cette année, est l'*Etat des Sciences dans l'étendue de la Monarchie Françoise sous Charlemagne.*

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal de Mai 1733.

LE

JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXIII.

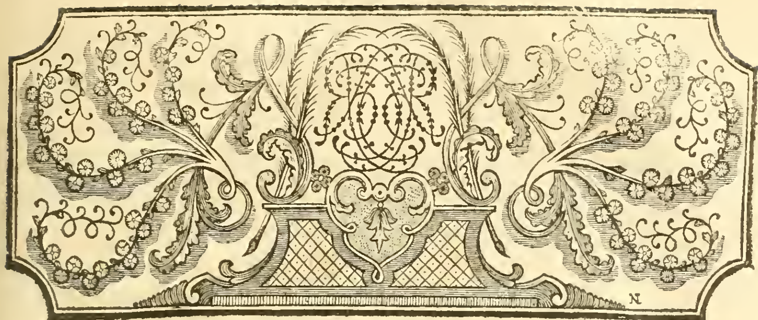
JUIN.



A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



JUIN M. DCC. XXXIII.

THEATRUM SIT NE, VEL ESSE POSSIT SCHOLA informandis moribus idonea? Oratio, habita die 13 Martii, anno 1733. In Regio Ludovici Magni Collegio. Societatis Jesu. A Carolo *Porée*, ejusdem Societatis Sacerdote.

Lutetiæ-Parisiorum. Excudebat Joannes-Baptista *Coignard* filius, Typographus Regius. 1733.

C'est-à-dire : *Le Théatre est-il, ou peut-il être une Ecole propre à former les mœurs? Discours prononcé à Paris le* 13 *Mars* 1733. *dans le College de Louis le Grand. Par le P. Porée de la Compagnie de Jesus.* Imprimé à Paris, chez JeanBaptiste *Coignard* fils. 1733. Brochure *in*-4°. pages 52.

LE DESSEIN du P. Porée, dans ce Discours, est de montrer qu'après toutes les disputes qui se sont jusqu'ici élevées pour & contre le Théatre, & dont il fait un court exposé dans son Exorde, tout doit se reduire à reconnoître, 1°. Que le Théatre peut être une Ecole propre à former les mœurs; 2°. Qu'il ne l'est pas; & que c'est la faute des Auteurs, des Acteurs, & principalement des Spectateurs.

Que le Théatre puisse être une Ecole propre à former les mœurs, l'Orateur pour le prouver met en œuvre les raisons suivantes; non comme nous les allons rapporter, mais avec des tours & des traits qui leur donnent une nouvelle force, & qu'il ne nous est pas possible de rendre en François.

Deux choses peuvent contribuer à former les mœurs: sçavoir, l'excellence des Préceptes, & celle des exemples. On ne compte la Philosophie & l'Histoire au nombre des Ecoles utiles, que parce que l'une fournit les premiers, & l'autre les seconds; or ce que ces deux maîtresses des mœurs offrent chacune séparément, le Théatre peut le fournir seul; ensorte que par cet endroit, il l'emporte en quelque sorte, sur la Philosophie & sur l'Histoire.

Les préceptes moraux que donne la Philosophie, s'étendent à toutes les conditions. Ceux que le Théatre, consideré dans sa nature, est en état de donner, n'ont pas moins d'étendue: Nulle profession, nul sexe n'est à couvert des Leçons du Théatre, soit dans la Tragédie, soit dans la Comédie.

Le Théatre envisagé selon les loix de son institution, n'enseigne-t-il pas aux enfans, ce qu'ils doivent à leurs parens? aux parens ce qu'ils doivent à leurs enfans? aux domestiques ce qu'ils doivent à leurs maîtres? aux maîtres ce qu'ils doivent à leurs domestiques? aux Citoyens ce qu'ils doivent aux Magistrats? aux Magistrats ce qu'ils doivent aux Citoyens? aux sujets ce qu'ils doivent à leurs Rois? aux Rois même, ce qu'ils doivent à leurs sujets? *&c.*

Il n'y a guéres de vertu dont l'enseignement ne soit de l'appanage du Théatre: tel est par exemple, la patience dans l'adversité, la modestie dans la prosperité, la constance dans les promesses, la fidélité dans l'amitié, la clémence envers les ennemis, la miséricorde envers les malheureux, l'équité à l'égard de tous.

Il n'y a non plus aucune sorte de vice que le Théatre ne soit en droit de reprendre; & ne reprend-il pas même tous les jours, les bassesses de l'avarice, les excès de la prodigalité, les traits mordans de la médisance, les souplesses de la flatterie, les fourberies de la dissimulation, les folies de l'ostentation, *&c.*

Il n'est, outre cela, sorte d'incongruité qu'il ne lui appartienne aussi de corriger: rudesse dans la société, rusticité dans le discours, bizarrerie dans l'habillement, *&c.*

tout cela est soûmis à sa censure. La Philosophie n'attaque que ce qui peut rendre l'homme coupable ; mais l'Ecole du Théatre va plus loin ; elle n'épargne rien de tout ce qui peut mériter la moindre répréhension : elle ne se propose pas seulement d'empêcher que l'homme ne soit méchant, elle ne veut pas même qu'il soit ridicule.

On voit par-là que l'Ecole du Théatre n'a presque point de bornes. Le Pere Porée à cette occasion examine dans quelles sources le Théatre doit puiser ici ses préceptes pour être tel qu'on vient de le representer ; puis il passe à ce qui concerne la maniere dont ces préceptes doivent être donnés ; & il fait voir qu'à cet égard l'Ecole du Théatre l'emporte encore sur celle de la Philosophie.

Le Philosophe parle d'un ton de maître, & ne dit rien que d'un air de leçon. Le Poëte Dramatique s'y prend d'une maniere plus insinuante : il cache la leçon, & instruit d'autant mieux.

Le Philosophe, par ses Dilemmes & ses Syllogismes, veut emporter à force ouverte, notre consentement. Le Poëte Dramatique se conduit avec plus de douceur : il invite, il attire, & sans qu'on s'apperçoive de l'art qu'il employe, il persuade la vertu, & gagne le cœur.

Le Pere Porée continue sur plusieurs autres points, le parallele du Philosophe & du Poëte, par rapport à la maniere d'enseigner la vertu; puis il passe à ce que le Poëme Dramatique & l'Histoire ont de commun, qui sont les exemples, & il fait voir qu'à cet égard le Théatre a l'avantage sur l'Histoire : celle-ci est un amas de toutes sortes d'exemples : l'Historien ne choisit pas & ne doit pas choisir ; mais le Poëte Dramatique qui a la liberté du choix, n'expose aux yeux que des exemples illustres & capables de frapper, que des exemples propres à inspirer la vertu ; & s'il lui arrive d'en presenter quelquefois, qui ne soient pas à imiter, c'est pour donner aux autres plus de relief & les faire trouver par ce contraste encore plus aimables. La Muse Dramatique ne doit rien proposer qui ne soit utile aux mœurs.

La vertu traversée dans le cours d'une Tragédie, doit être recompensée sur la fin ; & le vice triomphant doit être ensuite puni.

Quelque éclatans que puissent être des exemples de vertu quand on les lit dans l'Histoire, ils n'ont jamais par la lecture, l'éclat que l'appareil d'une Scéne pompeuse & magnifique leur donne sur le Théatre où les choses sont representées comme si elles se passoient sous vos yeux.

Le P. Porée, après plusieurs autres reflexions qui tendent toutes à faire voir combien grande est l'utilité qu'on peut retirer du Théatre par rapport aux mœurs, cite l'exemple de Socrate qui assistoit souvent aux representations des Pieces d'Euripide, soit pour y puiser de sages préceptes de morale, soit pour y reconnoître ceux qu'il donnoit lui-même à ses Disciples ; il

cite l'exemple d'Ariſtote, qui après avoir fait une Ecole du Lycée, n'a ſi exactement écrit du Poëme Dramatique, que pour en faire une autre du Théatre. Mais ſans recourir aux exemples anciens & aux exemples profanes, il cite celui du ſaint & ſçavant Archevêque de Milan, qui ne crut pas qu'il fût indigne de ſes ſoins de s'appliquer à corriger des Pieces Dramatiques, tant il étoit perſuadé que ces ſortes d'Ouvrages bien épurez pouvoient tourner au profit des mœurs. Il cite l'exemple du Cardinal de Richelieu qui tout occupé des affaires de l'Egliſe & de l'Etat, ne laiſſoit pas de donner une partie de ſon tems à perfectionner le Théatre, non ſans doute pour ménager de vains Spectacles au peuple, mais pour former une Ecole où les Citoyens & les Rois puſſent trouver à s'inſtruire. Il cite l'exemple de Louis XIV. qui engagea le célébre Racine à compoſer des Tragédies pour les jeunes éleves de S. Cyr, non ſans doute dans le deſſein de leur procurer un ſimple amuſement, mais pour les former à la pieté: Tragédies ſi pures & ſi inſtructives, remarque le P. Porée, que ſi toutes les Pieces de Théatre étoient du caractere de celles là, il ne faudroit pas demander ſi le Théatre peut être une Ecole propre à former les mœurs, mais s'il ſeroit poſſible qu'il ne le fût pas.

Allons plus loin, continue l'Orateur, *& gardons-nous dans une aſſemblée ſi célébre, d'abandonner par une mauvaiſe honte, la cauſe du Théatre. A quel deſſein en France, en Italie, en Eſpagne, en Allemagne, & en pluſieurs autres lieux célébres, tant de ſçavans hommes prépoſés à l'inſtruction de la jeuneſſe, érigent-ils des Théatres dans les Colléges, où ils ſont reciter par leurs éleves, des Tragédies, & des Comedies? Eſt-ce uniquement pour façonner le geſte aux enfans, leur former la voix & regler leur contenance*? non; ces Maîtres ſages & éclairés, portent leurs vûës plus avant, ils tirent de l'obſcurité des Claſſes leurs Diſciples, & les expoſent au grand jour du Théatre; afin que ces Diſciples dont pluſieurs doivent un jour remplir des places conſiderables dans le monde, apprennent de bonne heure à mépriſer ou à eſtimer, ce qu'ils auront vû ſur la Scéne, s'attirer le mépris ou l'eſtime.

Il eſt difficile, conclut le P. Porée, de ne pas convenir que le Théatre, & par rapport à la Tragédie & par rapport à la Comédie, ne puiſſe être une Ecole propre à former les mœurs. Mais, demande-t-il, penſera-t-on auſſi avantageuſement de ce moderne & bizarre Théatre, où tout ſe paſſe en chants & en danſes? de ce compoſé de Spectacles, qui a tiré ſa naiſſance de la Tragédie Grecque, & qui n'a rien retenu de ſa premiere origine? De ce Spectacle qui eſt tel dans ſon aſſemblage, que comparé avec les véritables regles du Poëme Dramatique, il ne laiſſe rien voir en ſoi que de monſtrueux, & qui en effet, a cela de commun avec les monſtres, qu'il excite une grande curioſité, qu'il paroît plus mer-

veilleux que les Ouvrages légitimes de la nature, & qu'il attire plus l'admiration que l'approbation ? Le Pere Porée répond que rien n'en empêche, & là-dessus il demande, 1°. si la Musique, par exemple, est nuisible aux mœurs ? Si au lieu de l'employer pour reveiller ou entretenir des passions dangereuses, on ne peut pas l'employer à inspirer des sentimens nobles & vertueux ? 2°. Si la danse tout de même, a quelque chose de pernicieux dans sa nature ? Si un mouvement mesuré des bras & des pieds, un balancement leger & agile du corps, offrent quelque chose qui soit à reprendre, lorsqu'il ne s'y mêle rien d'indécent ? 3°. Si les grandes actions & les grandes qualitez des Héros sont des sujets qui puissent être traitez en vers Lyriques, & accommodés aux regles de la Musique ? 4°. Si ces sujets ainsi traitez, peuvent flatter l'oreille, faire d'agréables impressions sur l'esprit & exciter de l'émulation pour la véritable gloire ? Comme ces questions sont telles qu'il n'est pas possible d'y faire des réponses qui ne supposent que le Théatre dont il s'agit, est innocent par lui-même, & peut devenir une Ecole propre à former les mœurs ; le Pere Porée conclut au sujet des chants & des danses de l'Opera, ce qu'il a conclu au sujet de la simple Tragédie & de la simple Comédie.

Qu'aux vers & aux chants efféminés de l'Opera, on substitue des vers sententieux & des chants graves & nobles, qu'on y joigne des danses légéres, mais modestes, qui ayent rapport au sujet & dont les mouvemens expressifs soient comme une Poësie muette, alors on aura un Théatre de Musique qui sera propre & à divertir l'esprit, & à exciter à la vertu.

La seconde Proposition du Pere Porée, est que si le Théatre, consideré dans sa nature, peut être une Ecole propre à former les mœurs, il ne sçauroit néanmoins passer pour tel, à considerer l'état où il se trouve aujourd'hui ; qu'au contraire on le doit plûtôt regarder comme une Ecole de vice ; & que c'est la faute des Auteurs, des Acteurs, & principalement des Spectateurs.

C'est la faute des Auteurs ; qui ne veulent pas, dit le P. Porée, faire attention à ce qu'exige d'eux la nature du Poëme Dramatique.

Le but de la Tragédie & de la Comédie, comme l'ont reconnu les Fondateurs du Théatre d'Athénes, est, pour ce qui regarde la premiere, d'enseigner la sagesse ; & pour ce qui regarde la seconde, de censurer le vice. Et c'est ce que ne veulent point comprendre les Poëtes d'aujourd'hui ; leurs Tragédies ne respirent que la fureur de la vengeance, & la passion de l'amour.

Quant à la vengeance, le P. Porée ne manque pas de citer là-dessus Corneille dans sa Tragédie du Cid, & pour ce qui regarde la passion de l'amour, il en appelle aux Pieces de Racine.

Il fait à cette occasion le parallele de ces deux grands Hommes, & ceux qui aiment les portraits d'a-

près nature, trouveront dans ce parallele de quoi satisfaire pleinement leur goût. Au reste, il compare Corneille à l'Aigle de Jupiter, & Racine à la Colombe de Venus. *Cornelius sublime volans, ut Jovis Ales, inter fulgura & fulmina ludibundus omnia fragore compleverat : Racinius, ut Veneris Columbulus, circum rosaria & myrteta volitans, omnia gemitibus personuit...... Divisum Imperium cum fulminante Aquilâ, gemens Columbulus impetravit.*

La plûpart des Poëtes qui sont venus après Racine, l'ont imité dans ce genre d'écrire, ils n'ont rempli leurs Pieces que de passions tendres, & lorsqu'ils ne l'ont pu faire sans renoncer à diverses regles du Poëme Dramatique, comme à l'unité de l'action, à la vérité du sujet, à la vraisemblance de la fiction, à la varieté des objets, ils ont mieux aimé violer toutes ces regles, que de ne pas introduire dans leurs Tragédies, soit prophanes, soit sacrées, la passion de l'amour; c'est par tout même ton & même langage sur ce point, mêmes jalousies, mêmes transports.

Est-il donc de l'essence du Théatre qu'on y voye de telles foiblesses? ou bien l'esprit des Poëtes est-il si borné qu'il ne puisse fournir à une Piece entiere sans recourir à des expediens si usés ? Encore si la passion dont il s'agit étoit traitée de maniere à en inspirer de l'éloignement pourroit-elle trouver place sur les Théatres ; mais de l'accompagner comme l'on fait, de toutes les expressions les plus capables de l'allumer, c'est ce qui ne se peut souffrir, & ce qui, selon le Pere Porée, doit couvrir de honte les Auteurs qui travaillent pour le Théatre. O malheureuse Tragédie, s'écrie l'Orateur, Toi qui dans les siécles passés avois été instituée pour pleurer les maux d'autrui, songes à present à pleurer les tiens. Souviens-toi de ce que tu étois sous Eschiles, sous Sophocles, sous Euripide, & considere ce que tu es aujourd'hui.

Qu'est devenue cette chasteté, cette severité, cette noblesse que tu tenois de tes peres ? Reconnois ta honte & gémis.

Le P. Porée ne se déclare pas avec moins de zéle & de force contre la Comédie : il l'introduit plaidant elle-même sa cause devant lui, & il répond par maniere de Dialogue à ce qu'elle lui allegue pour sa défense ; ce qui fait un article très-curieux & très-interessant. Moliere n'est pas oublié dans cette occasion, & l'Orateur en fait un portrait qui mérite pas moins l'attention des connoisseurs que celui qu'il a tracé plus haut de Corneille & de Racine. Au reste, il s'est glissé dans ce portrait une faute considerable que nous avons appris être une faute d'impression, & dont pour cette raison nous nous croyons obligés d'avertir ici. Il y est dit de Moliere, *factus Histrio non fortunæ iniquitate, SED VITÆ LICENTIA*, & il faut lire *SED JUVENTÆ LICENTIA*, ce qui fait un sens plus juste.

Les Imitateurs de Moliere, ou plûtôt ces petits Auteurs qui

n'ayant

n'ayant pas assez de génie pour exprimer en eux ce que Moliere avoit de bon, ont copié ses obscenitez & les ont même portées plus loin, n'échappent pas ici à la censure du P. Porée, non plus que ces autres Comiques qui se croyent à couvert de tout reproche sur cette matiere, lorsqu'ils ont sçû envelopper des infamies sous des termes ambigus, qui les rendent encore plus dangereuses par la curiosité qu'ils excitent. Les Pieces de Musique qui se joüent sous le nom d'Opera, & où la licence de la galanterie éclatte de tous côtez, passent aussi en revûë : le P. Porée en fait voir au long les dangers, & n'en épargne point les Auteurs.

Mais les Acteurs, soit Tragiques, soit Comiques, soit lyriques, ces Acteurs qui appliquent tous leurs soins à exprimer de la maniere la plus vive, les passions dangereuses qu'on leur donne à representer, n'ont pas moins de part que les Auteurs aux justes reproches du P. Porée.

L'Orateur passe de-là aux Spectateurs & fait voir qu'ils sont ici encore plus coupables que les Auteurs & les Acteurs; parce que c'est sur le goût de ceux qui fréquentent les Théatres, que se reglent les Auteurs & les Acteurs. La chose est facile à prouver, & le P. Porée n'oublie rien de ce qui en peut convaincre les personnes censées & raisonnables. S'il échappe à un Poëte quelque vers qui cloche, si un Acteur fait un faux geste, aussi-tôt le bruit du sifflet marque le mécontentement de l'assemblée. Et pourquoi, dit le P. Porée, ne se recriet-on pas de même contre une maxime licentieuse, & contre un geste immodeste ? Les Athéniens, pour avoir un jour entendu loüer sur leur Théatre les richesses comme le plus grand de tous les biens, furent à l'heure même si transportés d'indignation, que sans attendre la fin du discours où cette pernicieuse maxime alloit être refutée, ils se leverent tous de leurs siéges pour faire chasser l'Acteur qui venoit de la proferer. Si l'on avoit aujourd'hui la même délicatesse pour tout ce qui se débite sur le Théatre, quel est, demande le P. Porée, le Poëte qui osât écrire, & l'Acteur qui osât prononcer, Que dans la jeunesse il faut laisser crier la raison, qu'on ne la doit écouter que dans la vieillesse : Que tout doit ceder à l'amour, & qu'on y est entraîné par une fatale necessité : Que la condition des animaux qui suivent leurs penchans sans remords, est digne d'envie? Personne ne l'oseroit, répond-t-il, & le desir que les Auteurs & les Acteurs auroient de plaire aux Spectateurs, obligeroit les premiers à reformer leurs compositions, & les seconds à n'adopter aucune Piece qui ne fût dans les regles de la bienséance. C'est donc principalement des Spectateurs, qu'il dépend que le Théatre ne soit pas une Ecole de vice, & qu'il soit au contraire une Ecole de vertu. Le P. Porée finit en les invitant de travailler tous de concert à une reforme si desirable, & de ne plus souffrir désormais

qu'il soit rien dit devant eux, qui puisse aller contre la fin pour laquelle le Théatre a été institué. Les differens caracteres de ces Spectateurs, & les divers motifs qui les conduisent au Théatre, sont ici le sujet d'un tableau aussi curieux qu'interessant, mais difficile à copier : nous y renvoyons les Lecteurs. Celui que l'Auteur trace plus haut des representations de l'Opera, & que nous avons passé, ne seroit pas moins difficile à exprimer ; nous y renvoyons tout de même les Lecteurs, ou plûtôt nous les renvoyons à la Piece entiere. L'Analyse seche que nous venons d'en faire, & à laquelle nous avons été obligés de nous reduire de peur d'exceder les bornes d'un Extrait, n'est pas capable d'en donner une idée suffisante. Quoiqu'il en soit, l'impression que cette Piece a faite sur les Auditeurs quand elle a été prononcée, & les applaudissemens qu'elle a reçûs, laissent tout lieu de juger qu'elle ne sera pas sans fruit. Il en paroît depuis peu une Traduction Françoise ; nous en aurions parlé dans cet article, sans qu'elle ne vient que de nous tomber entre les mains, & que nous n'avons pas encore eu le tems d'y jetter les yeux ; ce sera pour le prochain Journal.

ESSAY SUR LES ERREURS POPULAIRES, OU *EXAMEN de plusieurs opinions reçûës comme vraies, qui sont fausses ou douteuses. Traduit de l'Angloisde Thomas Brown, Chevalier & Docteur en Medecine.* A Paris, chez Pierre *Witte*, ruë S. Jacques, proche de SaintYves, à l'Ange Gardien : & *Didot*, Quai des Augustins, près du Pont Saint Michel, à la Bible d'or. 1733. *in*-12. deux Vol. Tom. I. pp. 546. Tom. II. pp. 342. sans les Préfaces & les Tables.

PARMI ceux qui ont entrepris de combattre les erreurs populaires établies dans la plûpart des Sciences & des Arts les plus utiles à la Societé : on peut dire que les Medecins se sont signalés sur tous les autres. En effet, dès l'an 1578. Laurent *Joubert* fameux Medecin de Montpellier publia en François la premiere Partie d'un Ouvrage sur *les erreurs populaires touchant la Medecine & le regime de santé* ; & cette premiere Partie étoit divisée en cinq Livres. Elle fut suivie en 1579. d'une seconde Partie comprise en 25 Chapitres : mais les deux ensemble remplissoient à peine le tiers du projet de l'Auteur, qui devoit fournir six Parties, distribuées en 30 Livres. Cela n'empêcha pas que ces deux premieres, les seules qui ayent paru, ne fussent réimprimées à Paris en 1587. *in*-8°. & que le premier Livre de la premiere ne fut traduit en Latin par Jean *Borghés*, & publié en 1600. à Anvers, *in*-8°. avec des Remarques du Traducteur. Il parut à Florence en 1592. une version Italienne de ce premier Livre

& des 4 suivans, mise au jour par *Luchi*. Gaspard *Bachot*, Medecin Bourbonnois, donna cinq Livres en François sur la même matiere, pour servir de suite à ceux de *Joubert* : & ils furent imprimés à Lyon en 1626. *in*-8°. Le Traité Latin de Jacques *Primerose* Medecin originaire d'Ecosse sur le même sujet (*de vulgi erroribus in Medicina*) partagé en 4 Livres, s'acquit beaucoup de reputation vers le milieu du siécle passé, ayant été mis sous la presse à Amsterdam en 1639. *in*-12. puis à Roterdam en 1658. augmenté de plus d'un tiers. Les *erreurs populaires d'Italie en fait de Medecine* trouverent aussi un censeur en la personne de Scipion *Mercurii* Medecin Romain, qui eut soin de les recueillir dans un gros Volume *in*-4°. publié en Italien à Verone, en 1645. & divisé en sept Livres.

Mais nul ne s'est proposé en ce genre de censure, un dessein plus vaste que le Docteur Thomas Brown, dans son Traité publié en Anglois sous ce titre *Pseudodoxia Epidemica, or, enquiries into very many received tenents*, &c. qui est l'Ouvrage dont nous rendons compte. C'est-à-dire que sans vouloir se borner aux seules erreurs particulieres à la Medecine, il attaque généralement toutes les erreurs populaires, toutes les fausses opinions accréditées, & il les réfute par tout où elles s'offrent à lui, mais principalement dans la Physique, dans l'Histoire naturelle, dans la Cosmographie, dans l'Histoire Civile, dans la Peinture, *&c.* & ces differens sujets sont autant de sources fécondes, qui ne le laissent à sec ni pour la singularité, ni pour la varieté.

Cet Auteur étoit déja connu par divers autres Ouvrages qui lui ont fait honneur, & qui, pour la plûpart, ont été écrits originairement en Anglois. De ce nombre est le Livre intitulé *la Religion du Medecin*, imprimé dès l'année 1642. avec les notes du Chevalier *Digby* & d'un Anonyme, puis traduit en Latin, & réimprimé en 1644. & enfin en 1651. à Strasbourg, avec les troisiémes notes d'un Allemand. On l'a traduit aussi en François, & les Editions s'en sont extrêmement multipliées dans ces diverses Langues. Brown a donné de plus deux Dissertations curieuses; l'une sous le titre d'*Hydriotaphia*, où il décrit 45 urnes sépulcrales déterrées dans la Province de Norfolk, & d'où il prend occasion de parcourir savamment toutes les cérémonies funébres usitées chez les Romains, les Bretons, les Saxons & les Danois: l'autre, intitulée *le Jardin de Cyrus*, dans laquelle on trouve des Observations sur la description du Jardin qu'avoit à Sardes le jeune Cyrus, telle que nous l'a laissée Xénophon; Observations qui roulent particulierement sur les allées de Jardin plantées en *quinconce* & sur tout ce qui peut y avoir quelque rapport. En 1686. on rassembla en un corps toutes les œuvres de Thomas Brown, & l'on en fit une Edition Angloise à Londres *in-fol.*

A l'égard de l'Ouvrage dont il est ici question, il a été si favorablement reçû dans sa Langue originale, qu'il s'en est fait jusqu'à sept Editions en Angleterre, sans compter une version Allemande de Christien *Knorre* Baron *de Rosenroth*, publiée à Nuremberg, en 1680. comme nous l'apprenons des Journaux de Leipsic. On avertit d'abord, dans une premiere Préface (car ce Livre en a deux, l'une de l'Auteur, l'autre du Traducteur) on nous avertit donc d'abord de nous défier beaucoup du sentiment de Platon, qui prétendoit que la science n'étoit qu'une *réminiscence* ou un ressouvenir de ce que nous avions déja sçû : au lieu que, selon notre Auteur, ce n'est qu'en oubliant quantité de dogmes & de faits adoptés avec trop de précipitation, que nous pouvons parvenir à la connoissance d'un certain nombre de véritez incontestables. C'est pour y arriver plus sûrement que non content de détailler les erreurs populaires, il ose les examiner, en juger & les proscrire sur les lumieres qu'il emprunte de la raison & de l'experience. Il connoît toute la hardiesse de son projet, qui pour être parfaitement executé demanderoit les secours de plusieurs personnes également éclairées, chacune en son genre. Mais le succès favorable dont ses premiers Essais ont été suivis, l'a suffisamment encouragé contre les critiques & les contradictions, que l'erreur oppose quelquefois si long-tems aux progrès de la vérité. Il se croit d'autant plus digne d'indulgence dans un travail comme celui-ci, que personne (dit-il) ne lui a servi de guide, non pas même son Compatriote *Primerose*, avec lequel il n'a de commun que deux ou trois articles; ensorte que le plus souvent il s'est vû reduit à tirer de son propre fonds les armes necessaires pour combattre l'opinion & l'autorité. C'est de quoi il se flatte que les Doctes lui sauront quelque gré, puisqu'en débarrassant ainsi les routes qui doivent les conduire à de nouvelles découvertes, il rendra celles-ci plus promptes & plus nombreuses.

Cet Essai sur les erreurs populaires est partagé en sept Livres. On recherche dans le premier quelles sont les causes de ces erreurs en général. On examine dans le second plusieurs opinions populaires touchant les mineraux & les végétaux, lesquelles quoique fausses ou douteuses sont universellement prises pour vrayes. Dans le troisiéme on en fait autant par rapport aux animaux. On vient à l'Homme, dans le quatriéme, & les erreurs qui le concernent en particulier y subissent le même examen. Dans le cinquiéme on développe differentes erreurs suivies ou accréditées par les Peintres. On discute dans le 6[e] plusieurs préjugez relatifs à la Cosmographie & à l'Histoire. Le septiéme Livre enfin roule sur diverses opinions historiques communément reçûës, & sur quelques unes principalement qui sont tirées des Livres Saints.

1. Le Docteur Brown allegue pour premiere cause des erreurs populaires, la foiblesse de l'esprit humain, qui dès l'instant de sa création fut sujet à l'erreur. » Il semble » (dit-il) que nous soyons en droit » d'imputer notre foiblesse à nos » premiers parens, parce qu'ils » nous ont communiqué l'être » avec des imperfections, qu'ils ne » tenoient point du Créateur. Cependant, s'il est permis à leur » posterité de les juger, tout parfaits » qu'ils étoient, ils furent bien » grossierement déçus; & peu s'en » faut que la facilité avec laquelle » ils tomberent, ne nous rende » leur chûte inconcevable. « C'est ce que l'Auteur s'efforce de mettre dans un plein jour par l'examen détaillé de toutes les circonstances qui accompagnerent cette séduction. Si les hommes ont été assez foibles pour donner dans l'erreur, même avant leur désobéissance, il n'est pas merveilleux qu'après leur prévarication, les fausses idées se soient multipliées chez eux, & ayent le plus souvent fait la matiere la plus ordinaire de leurs discours. Aussi Moyse, dans l'Histoire des tems anterieurs au Déluge, n'ayant fait parler les hommes que six fois, leur a-t-il mis cinq fois à la bouche des discours qui vont directement contre la vérité. On en peut voir les preuves chez l'Auteur.

Une seconde cause des erreurs populaires doit être prise dans ce penchant naturel & presqu'invincible de cette partie du genre humain appellée *peuple*, à saisir le faux & à l'embrasser aveuglément : disposition produite & fomentée par le peu de jugement de ce peuple, par les bornes étroites de son intelligence & par la foiblesse de son discernement. Livré sans reserve à toute l'infidélité du rapport des sens, il est presque incapable de rechercher la vérité; & les diverses passions qui le maîtrisent éteignant ou obscurcissant en lui quelques étincelles de raison qu'il tenoit encore de son origine, il se trouve de surcroît infecté des vices, qui sont les suites naturelles de ses erreurs. Rien ne l'y fortifie davantage que l'autorité ou le consentement unanime d'un grand nombre de gens; ensorte que lorsqu'ils sont assemblés, on peut assurer [dit l'Auteur] qu'ils sont l'erreur même. A cet éloignement du vrai qui fait le propre caractere du peuple, s'il se joint d'ailleurs quelque adresse à lui presenter le faux, on doit être persuadé qu'infailliblement il l'adoptera. C'est ainsi que les Prêtres du Paganisme l'ont séduit par leur divination prétenduë; que plusieurs Medecins lui font croire qu'ils trouvent dans les urines les mêmes vertus (dit notre Auteur) qu'avoit l'*Ephod d'Aaron*, & sur ce principe rassemblent autour d'eux cette multitude empressée d'entendre leurs décisions sur la virginité, sur la grossesse, sur la fécondité, sur les maladies les plus impénétrables : c'est ainsi que lui en imposent les Astrologues, les Diseurs de bonne-avanture, & au-

tres fourbes ſemblables. Brown n'en excepte pas même ces politiques, à qui la *raiſon d'état* tient lieu de tout, & qui ont toûjours employé le peuple à l'execution des grands deſſeins, en ne lui laiſſant preſque jamais entrevoir le véritable but qu'ils ſe propoſoient.

De ces cauſes générales des erreurs populaires, l'Auteur paſſe à celles qu'on peut regarder comme immédiates, & qui ſont 1°. les fauſſes idées que l'on ſe forme des objets dans l'inſtant qu'ils s'offrent aux yeux, ou ſur des rapports infidéles, & c'eſt ainſi que s'établit autrefois l'opinion fabuleuſe au ſujet des Centaures & une infinité de ſemblables : 2°. Les conſequences étrangeres que l'on tire de ces fauſſes idées, & d'où naiſſent ordinairement les Sophiſmes qui roulent ou ſur les termes ou ſur les choſes mêmes, & dont Brown donne pluſieurs exemples : 3°. La crédulité qui fait recevoir ſans examen tout ce qui eſt preſenté comme vrai ; telles ſont, entre autres, les abſurditez du culte idolâtre, & celles de l'Alcoran : 4°. L'incrédulité, qui fait rejetter des véritez conſtantes ; & de ce genre ſont les doutes des Sceptiques & des Académiciens contre l'évidence des ſens & de la raiſon : 5°. La pareſſe ou la négligence qui fait croire ou douter ſans fondement, épargnant ainſi la fatigue de l'examen : 6°. La prévention pour les anciens & l'entêtement à ſuivre leurs décisions : or (dit le Docteur Brown) rien n'eſt plus injuſte & ne nous éloigne davantage du vrai que cette aveugle déférence à l'autorité des anciens.

Car, en premier lieu, c'eſt ſoûmettre nos contemporains à un joug inſuportable, contre l'intention même des anciens les plus préſomptueux. C'eſt en ſecond lieu oublier que les anciens ne l'ont pas toûjours été, que nous deviendrons pour la poſterité ce qu'ils ſont aujourd'hui par rapport à nous, & que nos droits ſur cette préférence ſeront peut-être alors auſſi mal fondés que les leurs. C'eſt en troiſiéme lieu ſuppoſer pour vrayes des opinions fauſſes ou douteuſes & reconnuës pour telles par les plus ſimples & les plus groſſiers. C'eſt (4°.) ne pas conſiderer que les plus anciennes opinions, celles des Grecs, par exemple, ſont les plus éloignées du vrai. C'eſt (en cinquiéme lieu) prodiguer notre admiration pour des véritez qui ſouvent n'ont rien d'extraordinaire ni qui approche des productions de pluſieurs modernes : témoin les *Sentences* des *ſept Sages*, qui pour en juger ſans prévention n'ont rien que de trivial ni qui ſoit au-deſſus de la portée du commun des hommes. C'eſt enfin ne pas nous reſſouvenir que ſur beaucoup d'articles eſſentiels, nous ſommes, & avec grande raiſon, diametralement oppoſés aux anciens.

Une ſeptiéme ſource d'erreur (dit notre Anglois) eſt la déférence aveugle à l'autorité ou aux témoignages de quelques Auteurs & même de quelque Nation : déference, dont il faut s'affranchir avec

d'autant plus de soin, que l'autorité ne doit pas l'emporter sur une simple affirmation ; qu'il y a des Sciences qui l'excluent absolument, telles que les Mathématiques ; & que l'Histoire naturelle si cultivée aujourd'hui, ne la respecte guéres. L'Auteur avoüe cependant qu'elle a ses droits (cette autorité) sur la Rhétorique, la Jurisprudence & l'Histoire : mais ces droits ont leurs bornes & leurs restrictions, & il n'oublie pas de les marquer.

Enfin la derniere cause des erreurs populaires, il la trouve dans les efforts de Satan notre ennemi commun, qui hait souverainement toute vérité, & qui cherche sans cesse à nous tromper. On peut dire qu'il lui fait joüer ici un grand Rôle, car voici toutes les erreurs dont il le regarde comme le pere. C'est lui (dit le Docteur Brown) qui s'est toûjours efforcé & qui s'efforce encore de persuader à l'homme qu'il n'y a point de Dieu, ou tout au moins qu'il n'est pas unique ; que lui-même est Dieu ; qu'il est le maître de la vie & de la mort, & qu'il peut ranimer la poussiere des tombeaux. C'est lui qui dans la même vûë a mis en œuvre l'illusion des songes, la révélation des choses futures pendant le sommeil, ces Oracles si célébres & si accrédités. C'est lui qui changeant de batterie a voulu persuader aux hommes qu'il leur étoit inférieur, & qu'il étoit soûmis à l'action de certains Etres qui n'ont aucun pouvoir sur nous ; & de-là tirent leur origine les prestiges des Sorciers & des Magiciens. Il a fait plus ; il a persuadé aux hommes que les Démons étoient des Etres purement imaginaires ; il a fait rejetter aux Chrétiens une partie des Livres Sacrés, il en a fait corrompre une autre par les Hérétiques, il a essayé de les abolir totalement par le ministere des persécuteurs. C'est lui encore (selon notre Auteur) qui nous abuse au sujet des Etoiles, des Planétes & des Météores, en leur attribuant, outre leurs véritables fonctions, des effets produits par des causes libres. C'est lui qui nous fait imputer à des causes que nous croyons évidentes certains effets qui sont uniquement son ouvrage, & dont il nous cache les ressorts ; & de-là cette divination empruntée du vol des oiseaux, de l'inspection des entrailles des victimes, *&c.* de-là encore les filtres, les ligatures, les charmes, les amulétes, & la guerison superstitieuse de certaines maladies. A ces differentes illusions qui influent sur notre conduite & nous entraînent dans le crime, Satan (dit l'Auteur) en joint encore qui sont de pure speculation, & qui sans tirer à consequence en elles-mêmes nous engagent insensiblement dans l'erreur : Brown en fait ici l'énumeration.

Il fait aussi un dénombrement succinct des Ecrivains, qui bien qu'utiles à certains égards, ont pourtant contribué le plus à répandre l'erreur, & qui entraînés par le torrent, & devenus copistes serviles de leurs prédécesseurs doivent

nous tenir en défiance. De ce nombre sont Hérodote, Ctésias, Antigone, Phlégon, Philostrate, dans la Vie d'Apollonius de Thyane, Dioscoride, Pline, Elien, Solin, Athénée, les Poëtes Nicandre & Philé, Tzetzès, S. Basile & S. Ambroise, dans leur *Héxameron*, saint Epiphane, dans son *Physiologiste*, S. Isidore de Seville, dans ses origines, Albert le Grand, Vincent de Beauvais, Barthelemi Glanvil, Kiranidès, Marc-Paul de Venise, Paul Jove, Cardan, Alexis Piémontois [& non pas *Alexandre*, comme l'a rendu le Traducteur, trompé sans doute par le mot abregé *Alex.*] Antoine Mizauld, Jean-Baptiste Porta; ausquels Brown associe quantité de Moralistes, de Rhéteurs, de Poëtes & de Romanciers, d'Orateurs tant sacrés que profanes, & de Peintres, qui sans affirmer directement le faux, ont infiniment contribué à l'accréditer.

II. L'Auteur, après ces vûës générales sur les causes des erreurs populaires, les examine en détail, & commence par celles qui roulent sur les proprietez des Mineraux & des Végétaux, lesquelles quoique fausses ou très-douteuses, étoient universellement reconnuës pour vrayes, lorsque l'Auteur écrivoit. Le premier objet qui s'offre à lui en ce genre, est le crystal pris pour de la glace ou de la neige tellement condensée par le tems, qu'elle ne peut plus se fondre. Il n'a pas de peine à détruire cette opinion en faisant voir que le crystal est une concretion pierreuse, indépendante du froid : que sa dissolution n'a rien de commun avec celle de la glace : qu'il ne se soûtient pas comme elle sur l'eau : qu'il est plus compacte & plus transparent que la glace : qu'il a une figure le plus souvent déterminée, c'est-à-dire, hexagone ou de six côtez : qu'il se forme également dans les climats les plus chauds, comme dans les plus froids : qu'il est doüé de vertus médicinales qui ne se rencontrent point dans l'eau glacée, *&c.* L'Auteur, après avoir ainsi exposé ce que le crystal n'est point, essaye d'expliquer ce que c'est, d'après ce que lui en apprennent les meilleurs Naturalistes : & c'est sur quoi l'on peut le consulter.

Il vient ensuite à la pierre d'aimant, & traite ce sujet avec beaucoup d'étendue, distinguant ce qu'il y a de certain ou de probable sur ce point d'avec ce qui est communément reçû, quoiqu'évidemment ou probablement faux. Il traite de la vertu magnétique de la terre, de la vertu directrice de l'aimant, de sa vertu attractive, de sa déclinaison & de sa variation. Il parle de ce que nous en a transmis l'Antiquité. Il réfute à ce propos plusieurs opinions touchant les proprietez naturelles & médicinales de cette pierre, de même que divers faits historiques & qui paroissent surnaturels. On trouvera dans les deux Chapitres qui concernent ce sujet diverses recherches curieuses & interessantes. Mais quant aux erreurs populaires occasionnées par les vertus de l'aimant,

l'Auteur

l'Auteur soûtient qu'il est faux, 1°. que l'ail l'empêche d'attirer le fer ; 2°. que le diamant ait la même vertu ; 3°. que frotté d'huile mercurielle ou plongé dans le vif-argent, il perde pour toûjours sa vertu attractive, comme l'assure *Paracelse* ; 4°. que rougi au feu & souvent trempé dans l'huile de Mars il acquierre la force de tirer un clou fiché dans une muraille, selon le même *Paracelse*. L'Auteur ne trouve pas la moindre vraisemblance dans ce que dit Pline, que l'aimant outre les corps ferrugineux, attire aussi le verre liquéfié. Il n'en trouve guéres davantage dans ce qu'assure Eusebe *Nieremberg*, que les cadavres humains sont magnétiques, & que s'ils sont étendus dans un batteau, ce batteau tournera jusqu'à ce que la tête du cadavre regarde le Nord. Il n'est pas vrai, comme le disent *Cæsius* & *Porta*, que des aiguilles touchées par un diamant contractent une *verticité* pareille à celle qui est communiquée par l'aimant.

A l'égard des Relations Historiques au sujet de cette pierre, il y en a deux qui paroissent très-douteuses à notre Auteur, & sur lesquelles il entre dans une discussion assez particuliere. L'une concerne ces rochers magnétiques ou ces montagnes attractives situées, à ce qu'on prétend, sur la Côte des Indes, d'où elles attirent tout le fer des vaisseaux qui voguent dans le voisinage, ce qui fait qu'on n'employe dans leur construction que des chevilles de bois au lieu de clous. L'autre regarde le tombeau de Mahomet & divers corps suspendus en l'air : sur quoi nous renvoyons au Docteur Brown. Parmi les vertus médicinales purement imaginaires de l'aimant, il range celle de calmer les douleurs de la goute, & de guerir les douleurs de tête lorsqu'on le tient dans la main. Mais il ne fait pas le même jugement de la vertu qu'on attribue à cette pierre de tirer des blessures les balles de mousquet & les pointes des fléches, quoique plusieurs rejettent cette proprieté comme frivole ; & il s'est convaincu par sa propre experience, que l'aimant reduit en poudre grossiere & mêlé dans des emplâtres, conserve assez de sa force attractive pour faire mouvoir des aiguilles ; ce qu'il confirme par la cure de ce Paysan Prussien qui avoit avallé un couteau long de dix pouces, & pour l'extraction plus facile duquel par la voye de l'incision, l'on appliqua sur l'estomac du Prussien un emplâtre chargé de beaucoup de poudre d'aimant ; comme en fait foi la Relation de cette cure merveilleuse, publiée par *Becker* sous le titre de *Cultrivorus Prussiacus*. Nous ne pouvons suivre l'Auteur dans tout ce qu'il rapporte & qu'il refute en même tems sur les vertus magiques, sympathiques & antipathiques de cette pierre, & que l'on peut lire chez lui.

L'Auteur passe de l'aimant aux corps *électriques*, c'est-à-dire à ces corps, qui non seulement à l'aide d'une friction un peu vive élevent

les pailles & autres choses légéres, mais qui placés à une distance convenable attirent toutes sortes de substances d'une médiocre pesanteur. Il en compte un grand nombre de cette espece, & dont plusieurs agissent sur une aiguille presqu'aussi efficacement que la pierre d'aimant même. Mais il assure que nul métal & nul corps dur produit dans l'homme, n'a cette vertu d'attirer, dont il nous donne ici l'explication physique. Il met au rang des erreurs populaires l'opinion généralement reçûë, qui excepte quelques corps frottés d'huile & la plante du basilic du nombre des corps légers qu'attirent le jayet & l'ambre jaune, & celle qui regarde cet ambre jaune comme une resine ou gomme de pin ou de peuplier, au lieu que c'est un véritable mineral du genre des bitumes.

Il n'est pas vrai (continue Brown) que le diamant soit amolli & brisé par le sang de bouc, & il est fort douteux que ce sang brise ou dissolve la pierre des reins & de la vessie: le verre par lui-même n'est pas un poison, & il ne cause une dyssenterie mortelle que par accident, ou lorsqu'on l'avalle grossierement pulverisé. L'Auteur examine si l'or est un excellent cordial, ou s'il n'a aucune vertu; & il prend un juste milieu entre ces deux opinions extrêmes. Il nie, malgré la décision d'Aristote, qu'un pot rempli de cendres puisse contenir autant d'eau que s'il étoit absolument vuide. Il traite fort au long ce qui regarde la poudre blanche, qui agit sans bruit ou sans explosion, & il approfondit cette matiere. Il y a lieu de douter (selon lui) que le corail soit mou sous l'eau & s'endurcisse à l'air; mais Brown manquoit alors d'experiences suffisantes pour bien décider ce point d'histoire naturelle, & il n'en fait guéres davantage sur la Porcelaine, qu'on croit communément faite d'une terre qui a resté enfouië pendant un siécle pour acquerir les qualitez necessaires. Il termine le Chapitre des Mineraux par l'examen des vertus attribuées aux differentes pierres précieuses; & qui sont presque toutes très-incertaines pour ne pas dire chimeriques.

Il vient ensuite aux Végétaux & aux Insectes, & discute avec soin plusieurs opinions fausses ou douteuses sur la Mandragore, qui ne represente les deux sexes que par l'imposture des Charlatans; sur la Canelle, le Gingembre, le Girofle, le *Macis* & la Noix Muscade, que l'on prend pour les differentes productions du même arbre; sur les vertus du Gui de Chêne; sur la Rose de Jéricho, qui refleurit (dit-on) tous les ans la veille de Noël; sur la *Securidaca* ou la Lunaire, que l'on croit déferter les Chevaux qui passent par dessus, & rompre les serrures; sur le Laurier-femelle, le Figuier, *&c.* qui préservent du tonnerre; sur les amandes ameres employées contre l'ivresse; sur le Camphre accusé de rendre l'homme impuissant; sur la plante du Basilic soupçonnée d'engendrer ou de multiplier les Scorpions, quoique

felon les Africains, elle ſoit plûtôt un antidote contre ces Inſectes, &c.

III. Des Végétaux l'Auteur paſſe aux Animaux, & commence par l'Eléphant, auquel on a eu grand tort (dit-il) de refuſer des jointures en le faiſant dormir debout appuyé contre un arbre; après quoi il examine ſi l'ivoire qu'on croit être les dents de cet animal, ne ſeroit pas plûtôt ce qui lui tient lieu de cornes. Le Cheval a un fiel, quoique la véſicule en ſoit differente de celle des autres animaux; & les Pigeons en ont auſſi un qui eſt adhérent aux inteſtins, malgré le préjugé contraire. Il eſt faux que le Caſtor ſe mutile lui-même pour ſe dérober à la pourſuite des Chaſſeurs, & que le *Caſtoreum* qu'il fournit doive être confondu avec ſes teſticules. Il n'eſt pas plus vrai que le Blereau ait les jambes plus courtes d'un côté que de l'autre, quoique cette inégalité ſe remarque quelquefois dans les ſerres des écreviſſes de mer; ni que l'Ourſe donne la forme à ſes petits en les léchant, ce ſoin ne ſe reduiſant à autre choſe qu'à écarter avec ſes dents la membrane épaiſſe qui cache le jeune Ours.

Ce ſont encore autant d'erreurs populaires de croire que le Baſilic (ſorte de Serpent dont l'exiſtence n'eſt pas encore bien déterminée) naiſſe de l'œuf d'un Coq couvé par un Serpent ou par un Crapaud, & qu'il empoiſonne de ſon regard celui qu'il voit le premier; que le Loup enroüe l'homme également s'il eſt le premier à l'appercevoir; que les Cerfs & les Corneilles vivent pluſieurs ſiécles; que l'Halcyon ſoit une Girouette naturelle, & que ſuſpendu par le bec il déſigne le côté d'où vient le vent, en tournant ſa poitrine vers cette partie de l'horizon. Le Gryphon & le Phénix (dit notre Auteur) n'exiſtent point dans la nature, non plus que l'Amphiſbéne, eſpece de Serpent qu'on prétend avoir deux têtes, une à chaque extrémité, & cela ſur ce fondement unique qu'il marche en avant & en arriere.

C'eſt de plus une fauſſe perſuaſion de ſe figurer, Que les Grenouilles s'engendrent de pourriture; Que le Crapaud jette ſon venin en piſſant, & que tout ce qui s'appelle *Crapaudine* ſoit réellement une pierre trouvée dans la tête de cet animal; Que la Salamandre reſiſte au feu & l'éteigne; Que la Vipére dans l'accouplement coupe avec ſes dents la tête du mâle, & que les petits à leur tour, pour le venger, déchirent le ſein de leur mere, & ſe faſſent ainſi paſſage avec leurs dents. Il n'eſt pas vrai Que les Liévres ſoient hermaphrodites; Que les Taupes ſoient aveugles, puiſqu'on leur voit des yeux bien formés; Que les Lamproyes en ayent juſqu'à neuf, au lieu qu'elles n'en ont que deux, & que les neuf qu'on leur prodigue par mépriſe, étant placés, comme ils le ſont ſur une ſeule & même ſurface, cette pluralité deviendroit ſuperflue. Il eſt faux encore que le Chaméleon ne vive que de l'air, puiſqu'il ſe nourrit de mouches; Que l'Autru-

che digere le fer; Que ce que nous pourrions prendre pour corne de Licorne, soit celle que les anciens ont tant vantée; sur quoi l'Auteur fait des recherches curieuses qui méritent d'être lûës.

Il termine son troisiéme Livre en examinant s'il est vrai que toutes les sortes d'animaux qu'on voit sur la terre, se trouvent aussi dans la mer; si le choix de certaines viandes à l'exclusion des autres pour la nourriture est appuyé en général sur des fondemens bien solides; si le blanc de Baleine est le sperme de ce poisson; s'il est vrai que le Cygne ait un chant mélodieux; Que la Fourmi morde l'extrémité du grain pour le garantir de la corruption; Que les Serpens piquent ou empoisonnent par la queuë, *&c.* & sur tous ces points l'Auteur prend le parti de la négative. Nous nous contentons de les indiquer simplement, & nous renvoyons à un autre Journal les Livres suivans.

LA RELIGION DE'FENDUE. POEME. 1733. Brochure *in*-8°. pages 46.

UNE Piece impie, intitulée: *Epître à Uranie*, s'est depuis peu attiré une réponse aussi édifiante que solide, de laquelle nous avons fait mention dans le Journal de Mars dernier, en donnant l'Extrait des Poësies diverses de M. Tanevot, parmi lesquelles elle se trouve.

La Religion défendue que nous annonçons, & dont nous allons rendre compte, a pour objet, la même Piece impie. On y réfute de suite & avec méthode, tous les articles de l'indigne Epître.

On commence par établir que la Foi ne craint point le flambeau de la raison, mais que tout n'est pas soûmis à cette raison; puis on dit qu'elle juge uniquement des faits, & que le reste est pour elle une énigme qu'elle ne doit pas chercher à pénétrer.

Un groupe d'ombre & de lumiere
Est le seul terme de nos soins;
Et l'Eternel ne nous éclaire
Qu'autant qu'il faut pour nos besoins.
Instruits comme nous devons l'être,
Reprimons notre orgueil, & bien-tôt nous verrons
Que tout ce que nous ignorons
Nous est inutile à connoître.

Le culte transmis par Moyse, est traité d'absurde par l'Auteur de l'Epître à Uranie: Mais on fait voir dans le Poëme dont nous rendons compte, qu'il est impossible d'obscurcir là-dessus les témoignages de tous les tems. On cite à ce sujet le peuple Juif qui garde avec respect un Livre antique qui est le seul & précieux reste des biens que cette Nation possedoit; Livre où l'on voit la naissance d'un Univers, que déja la nouveauté des arts montroit être dans son enfance.

L'on fait ici une peinture vive & succinte des évenemens les plus remarquables arrivés dans l'ancien Testament; on rappelle ensuite les Oracles des Prophetes, & l'on s'écrie :

Quoi l'Histoire prophane aura ma confiance
Pour les évenemens qu'elle vient m'attester ?
Et mon caprice injuste osera rejetter
Des Ecrits inspirés qui la marquent d'avance ?

Puis passant tout d'un coup au Messie, on remarque que toutes les circonstances qui le regardent, ont été exactement annoncées par les Prophetes; sur quoi l'on dit :

L'imposture jamais
Pouvoit-elle à son choix s'arroger tant de traits ?
Qui les rassemble tous est donc le vrai Messie;
Sans lui ce grand dépôt que les Juifs ont reçû,
L'Ecriture & la Prophetie,
De contrarietez paroîtroit un tissu.
Mais elle est avec lui pleinement éclaircie.
Aux couleurs dont le Christ est peint dans Isaye,
N'est-il pas d'abord apperçû
Du Ministre d'Ethiopie ?

Les Miracles des Apôtres, leur Martyre, la promptitude étonnante avec laquelle les Nations ont embrassé la Foi Chrétienne, sont des preuves dont le Poëte ne manque pas de faire l'usage qu'il doit. Il vient ensuite à la ruine de Jerusalem :

Quel autre objet frappe ma vûë!
J'apperçois les Vainqueurs par le Ciel révélés :
L'Aigle Romaine fend la nuë;
Elle fond sur les Juifs dans leur Ville assemblés,
L'aveugle Synagogue est prise dans le piége,
Mais l'Eglise est en sureté.
Une guerre intestine accroît l'horreur du Siége,
Elle n'est plus enfin cette fiere Cité.
Ses murs sont démolis, &c.

L'Auteur revient ici aux Apôtres, & répond à diverses objections que fait contre la vérité de leurs témoignages & de leurs Ecrits, l'impie Auteur de l'Epître à Uranie; puis reprenant les choses dès le commencement du monde, il montre par une chaîne inalterable de faits, que ces faits suivis sont la preuve la plus constante de la Religion Chrétienne, & en même tems la preuve la plus convenable à la raison humaine. L'incrédule objecte que la Religion renferme des Mystéres qu'on ne sçauroit pénétrer. Notre Auteur l'avoüe; mais il observe que cette même Religion a des preuves si palpables, qu'on ne sçauroit sans vouloir s'égarer, s'abandonner aux préjugez contraires.

Le Docteur d'Uranie represente le Dieu d'Abraham comme un

Dieu cruel qui se rend le fleau des humains; qui les forma dans la vûë de les rendre malheureux, & qui, pour avoir droit de les punir, leur donna des cœurs coupables. Le Poëte oppose à cette horrible peinture, un tableau naïf de ce qui s'est passé dans le Paradis Terrestre entre Dieu & le premier Homme, & après avoir décrit avec les traits les plus vifs, la punition de l'homme rebelle, il fait voir que la colere de Dieu & sa clémence ont toûjours agi de concert.

Mais prenons confiance:
Jusques dans son couroux le Seigneur est clément,
Il sçait d'Adam proscrit ranimer l'espérance:
En prononçant l'arrêt fatal
Il annonce le bien qu'il doit tirer du mal.
Dans l'ordre de sa providence.
Il promet un Libérateur,
Qui de notre esclavage écrasera l'auteur,
Et qui, &c.

Ici s'offre à notre Poëte, une vaste matiere touchant le peché originel: il observe qu'héritiers du premier de nos peres, nous ne pouvions avoir des droits differens des siens; qu'ainsi il étoit de la justice que dans notre origine nous fussions privés des biens qu'il avoit perdus. D'où il conclud que c'est uniquement par un effet de la bonté divine, que nous y sommes rappellés; après quoi il compare l'homme à un Roi dépossedé qui conserve toûjours l'idée de son premier rang.

Il en appelle là-dessus à ce combat que l'homme éprouve en lui-même entre le bien & le mal, & qui l'avertit qu'il reste encore en lui un Monument de sa grandeur passée.

Cette impression de vertu qui dure encore en nous, est, dit notre Auteur, un don gratuit que la clémence divine a daigné nous conconserver pour nous servir à nous relever. A cette occasion il demande s'il est dans le monde un seul homme qui puisse méconnoître cette voix qui l'avertit interieurement de ses devoirs.

Qu'on parcoure les tems & les climats divers,
La nature jamais a-t-elle fait paroître
D'homme en qui la vertu ne fit quelques efforts
Pour détourner ses pas du vice?
D'injuste sans avoir des rayons de justice?
Et de coupable sans remords?

Cela posé, il observe que c'est la providence qui voulant sauver par J. C. tous les hommes, leur a, par le moyen de la Loi gravée dans leur cœur, applani le chemin qu'ils doivent suivre. Il remarque que la pratique exacte de cette Loi naturelle, avec la croyance au Redempteur qui devoit venir, servit long-tems à l'homme, & lui fut d'un grand secours pour se rejoindre à son Auteur. Il est vrai qu'obsédé sans cesse par la concupiscence, il lui étoit difficile d'observer avec fidélité cette Loi, mais enfin il le

pouvoit, dit notre Poëte :

Et Dieu l'a prononcé lui-même,
Pénétrant de Cain la jalousie extrême,
Et le barbare meurtre en son cœur médité.

L'on represente ici l'ingratitude de l'homme qui, par une nouvelle revolte, attire le déluge sur la terre ; & comme les desordres ne laissent pas de continuer après une telle punition, il observe qu'il importe peu à la providence, que le sang d'Abraham forme un peuple qui se laisse aller aux superstitions ; puisque Dieu n'en a fait que mieux éclater sa puissance, & qu'impénétrable dans ses desseins, il a sçû, pour les accomplir, s'ouvrir des chemins où toute la prudence humaine est confonduë ; c'est de l'Incarnation qu'il s'agit. Notre Poëte entre à ce sujet dans un court détail de l'Histoire du Messie, & après avoir remis devant les yeux, sa vie cachée, sa vie publique, ses Miracles & sa Mort, il répond à la question qu'on a coûtume de faire sur ce point, sçavoir si Dieu ne pouvoit pas racheter les hommes sans se rabaisser ainsi jusqu'à naître & à mourir ; voici sa réponse :

Sans doute que Dieu peut tout faire ;
Mais dans ce qu'il a fait nous devons l'adorer.
Ce ne seroit plus un Mystere,
Si nous pouvions le pénétrer.
Gardons-nous d'y porter un regard téméraire,
Contens d'appercevoir ce point de vérité ;
Que Dieu seul pouvoit satisfaire
A Dieu justement irrité.
Puisque le fait est sûr, l'objection est vaine,
Et nous méprisons l'insensé
Qui veut qu'en s'unissant à la nature humaine,
Le verbe se soit abaissé.

Une autre objection se presente : l'Auteur de l'Epître à Uranie, ne peut concevoir qu'un Dieu étant mort pour tous les hommes, il ne les ait pas sauvés tous. On répond à cela :

Oui le Sang d'un Dieu mort pour nous,
Fut sans doute assez noble & d'un prix assez rare
Pour suffire au salut de tous.
Nul n'en est excepté, malheur à qui s'égare ;
Il périt par sa faute & les secours divins
Ne manquerent jamais aux coupables humains.

On entre là-dessus dans la discussion d'un point qui fait un des articles les plus profonds de la Théologie :

Il est des graces générales
Que Dieu par sa bonté dispense aux Nations,
Que l'orage des passions
Plongea dans les ombres fatales

Des plus folles Religions.

Muni de ce bienfait il n'eſt point d'infidelle

Qui ne puiſſe obſerver, mais difficilement,

Les ſenſibles devoirs de la Loi naturelle,

Diſſiper ſon aveuglement,

S'attacher aux horreurs d'un culte abominable,

Et dans le ſecret de ſon cœur

Adorer le Dieu véritable.

Qui pourroit affirmer qu'avec tant de candeur,

Un homme éprouvât la rigueur

Du Dieu qui chérit l'innocence ?

Non, mais en lui ſa providence

Eût mis pour le ſauver, la foi du Redempteur.

Vous Nations hyperborées ;

Vous peuples des autres contrées ;

Où le Sauveur du monde eſt encore inconnu ;

De l'éternelle nuit vous n'êtes tributaires

Que par vos crimes volontaires,

Et non faute d'un bien qui ne vous eſt pas dû.

La condition des enfans qui meurent privés de la grace du Baptême, ne fait pas une des moindres queſtions de la Théologie. Notre Auteur s'explique ſur ce point, en la maniere ſuivante :

Pour vous que le trépas, dès l'âge le plus tendre,

Eſt venu frapper & ſurprendre

Dans la maſſe d'iniquité,

Vous en qui du premier rebelle

Dieu ne trouve à punir que l'infidélité,

D'un juſte châtiment ſa bonté paternelle

Adoucit la ſévérité,

Et ſes jugemens adorables

Comme lui-même impénétrables ;

Tiennent de ſa clémence, & ſont pleins d'équité.

Voilà pour ce qui regarde les Payens & les enfans ; le Poëte vient enſuite aux Chrétiens :

Pour nous qu'avec ſurcroît, Dieu prévient de ſa grace,

Sans rien ôter aux Nations ;

Des plus grands maux il nous menace

Si nous lui préferons l'attrait des paſſions.

N'eſt-il pas juſte qu'à bien faire

Les Chrétiens par le Ciel aidés ſi puiſſamment,

Lorſqu'ils ont fait un choix contraire

Soient punis plus ſévérement ?

Ceux qui croyent qu'on ne reſiſte jamais à la grace, & que lorſqu'on péche c'eſt que la grace manque, trouveront dans les vers ſuivans une ſuffiſante matiere à leurs réflexions :

Nous pouvons par nos propres forces,

Nous perdre & jamais nous ſauver.

Dieu ſeul, par ſes douces amorces,

Sçait juſqu'à lui nous élever.

Mais nous devons alors ſuivre ſans reſiſtance.

Le jour luiroit en vain, ſi nous fermions les yeux :

Nous

Nous suivons seulement & Dieu nous recompense

D'avoir sçû correspondre à ses dons précieux.

A son Tribunal redoutable

Le pécheur ne peut s'excuser :

Il avoit eu la grace & son cœur trop coupable

N'a pas craint de s'y refuser.

Le juste aussi de sa justice

Ne sçauroit se glorifier :

C'est la grace employée à le fortifier

Qui l'a fait triompher du vice.

Cette doctrine, selon quelques-uns, est contraire à la toute-puissance de Dieu. Notre Auteur va concilier l'un & l'autre.

Que l'homme soit docile ou désobéissant,

Le Créateur sur lui n'en a pas moins d'empire ;

Et plaçant comme il veut le charme qui l'attire,

Il laisse l'homme libre, & reste tout-puissant.

Quant au manque de grace à quoi certains Docteurs osent attribuer la chûte dans le peché, & sur quoi ils ne font pas difficulté de citer le reniement de S. Pierre, voici ce que notre Poëte enseigne là-dessus à Uranie, comme un contre-poison de la doctrine répanduë sur ce sujet dans l'Epître de son impie Docteur.

A ces fidelles traits reconnois Uranie,

Le Dieu qu'adorent les Chrétiens ;

Non ce n'est point ce Dieu, qui, dans sa tyrannie,

Des vertus qu'il prescrit nous ôtant les moyens,

Nous punit de sa barbarie.

. . . .

Notre Dieu, juste, égal, & rempli de bonté,

N'ordonne rien qu'il n'aide à faire,

Ne punit que l'iniquité,

Se donne à la vertu lui même, pour salaire,

Et sa sagesse éclate en tout ce qu'il opere.

De cette bonté immense que le Poëte reconnoît en Dieu, il conclut contre l'impie & insensé Docteur d'Uranie, 1°. qu'on ne sçauroit trop aimer un Etre si bienfaisant, 2°. que si nous devons l'aimer, nous devons le servir dans la Religion qu'il a établie : c'est par-là qu'il termine son Poëme & que nous terminons aussi notre Extrait.



*OEUVRES MESLE'ES, DE M.***, CONTENANT un Discours sur la fin qu'a eu Virgile en composant ses Bucoliques, une traduction de ses Eglogues, en vers François; un autre Discours sur les regles de l'Eglogue, des Paraphrases en vers sur les Pseaumes de David, & sur quelques chapitres de Proverbes de Salomon; des Lettres, des Epîtres en vers, des Reflexions Morales; quelques Odes, quelques autres Pieces de Poësie, & pour fin, un Traité sur la maniere de juger des Ouvrages d'esprit.* A Paris, chez *Barrois*, Quai des Augustins, à la Ville de Nevers; *Nully*, au Palais, à l'Ecu de France; *Alix*, ruë S. Jacques, au Griffon. 1733. vol. *in*-12. pp. 420.

CES Oeuvres mêlées, comme on le voit par le titre, consistent en un grand nombre de Pieces differentes; nous allons rendre compte des unes & des autres dans le même ordre qu'elles sont annoncées.

Le but du Discours sur la fin que Virgile s'est proposée en composant ses Bucoliques, est de prouver que ce Poëte, y a eu en vûë d'instruire & de divertir.

On dit en premier lieu que les Bucoliques par des fictions naturelles & touchantes, font sentir aux Lecteurs, quelle doit être la reconnoissance d'un bienfait, *combien la fortune est capricieuse, combien la simplicité champêtre renferme de charmes, combien sont loüables ces passions que le point d'honneur, & l'avidité pour la gloire nourrissent dans les cœurs; combien la naissance d'un bon Prince entraîne avec elle de biens dans un Etat; combien la vertu reçoit d'honneur, soit pendant la vie, soit après la mort de l'homme vertueux*, &c. Voilà pour ce qui regarde l'instruction. Notre Auteur dit en second lieu, qu'il n'y a rien de plus charmant que de voir dans les Eglogues de Virgile; *des Pastres & des Bergers qui mettent leur souverain bien, soit dans les doux accents qu'ils tirent à l'envi, d'un rustique pipeau; soit dans la culture de leur terre*, &c. Voilà pour ce qui concerne l'agréable.

De ces Remarques & de plusieurs autres semblables, l'Auteur conclut que le dessein de Virgile en composant ses Bucoliques, a été d'instruire & de divertir.

Le second article du Recueil est une traduction de ces mêmes Bucoliques, voici le commencement de la premiere Eglogue :

Pendant que je m'occupe à chanter de nos Rois
Les naissantes vertus & les premiers exploits,
Du sçavant Hélicon la plus aimable Muse
Commence à m'inspirer des vers dont Syracuse
Retentit autrefois dans les charmans portraits
Que Théocrite fit des champs & des forêts.

Et quoiqu'accoûtumée aux héroïques Scenes,

Elle daigne aujourd'hui me mener sous les chênes,

Pour me montrer de près, les innocens plaisirs,

Et m'inspirer pour eux d'impatiens desirs.

En effet, aussi-tôt que des épais feuillages

J'eus d'un pas chancelant pénetré les ombrages,

J'apperçûs dans un fond, ce Dieu dont les neuf Sœurs

Reçoivent à souhait les divines douceurs;

Qui s'approchant de moi, me dit d'un ton de maître:

Que fais-tu là, Berger? Eh! Que ne fais-tu paître

Quelque jeune troupeau qui manque de Pasteur,

Plûtôt que de chanter un éloge flatteur?

Non, non, ne le crois pas, que le bois & la plaine

Soient indignes des feux de ta féconde veine,

Le devoir d'un Berger est de paître un troupeau,

Et de tirer des sons d'un rustique pipeau!

A ces mots, à l'instant je sentis dans mon ame,

Renaître la chaleur d'une divine flamme,

J'obéis, & sitôt qu'un Dieu me l'ordonna,

A ces tendres plaisirs mon cœur s'abandonna,

Et pour apprendre mieux les champêtres mysteres,

J'avançois plus avant, &c.

Nous croyons cet exemple suffisant, pour donner de la version Françoise dont il s'agit, l'idée qu'on en doit avoir; mais nous ne sçaurions nous empêcher de remarquer à ce sujet, ce que le Traducteur lui-même dit de sa Traduction, sçavoir qu'il y *a essayé de faire admirer dans notre Langue le plus parfait Poëte Bucolique*. Il n'assure cependant pas y avoir réussi, & il reconnoît qu'*il a lieu de craindre qu'il n'en soit peut-être de sa traduction comme des copies des tableaux à l'égard de leur original*.

QUANT au Discours sur les Regles de l'Eglogue, l'Auteur commence d'abord par définir ce que c'est, selon lui, que ce genre de Poësie. Voici la définition qu'il en donne; elle mérite d'être remarquée : *L'Eglogue n'est autre chose que le langage ou l'entretien de personnes dégagées de soins & d'inquietudes, qui reflechissent pour l'ordinaire sur les évenemens passés ou presens; qui par des termes naturels & sans fard, expriment plûtôt les sentimens de leur cœur, que les subtilitez de leur esprit, & dont l'éloquence est toûjours sublime quand elle est soûtenue par des expressions noblement simples, & simplement nobles.*

L'Auteur du *Traité du Sublime*, dont nous avons donné un premier Extrait dans le Journal du mois de Mars dernier, ne s'accommodera pas sans doute, de cette définition, lui qui soûtient, & qui en cela ne manque pas de Partisans, 1°. que ce qui n'est que noble n'est pas sublime, 2°. que *les Lettres fa-*

milieres, les Odes galantes, les Eglogues, & autres Ouvrages de ce genre, sont défectueux quand le sublime s'y rencontre. Quoi qu'il en soit, voici les principales regles que notre Auteur prescrit pour l'Eglogue, après le *noblement simple* & le *simplement noble* qu'il y exige.

1°. Comme les personnes qu'on fait parler dans l'Eglogue, doivent être dégagées de soins & d'inquietudes, il est plus convenable d'introduire pour cela, des Bergers & des Bergeres, & de les faire parler dans des bocages, dans des prairies, & autres lieux séparés du tumulte des Villes.

2°. Toute matiere ne peut se tourner en Poësie Pastorale : les *pompeuses descriptions, par exemple, de faits extraordinaires*, les prodiges de la nature, les loüanges des Héros, le reglement des Etats, les Siéges, les Batailles & autres sujets semblables, ne conviennent point à l'Eglogue ; son véritable goût, dit notre Auteur, est de traiter des charmes de la vie tranquille, des liberalitez de la terre, des varietez des saisons, des plaisirs de la societé, des tendres liens de l'amour & de l'amitié, des douceurs & des amertumes qu'on éprouve dans les engagemens, des *plaintes d'un Berger mal payé de ses peines, & d'une Bergere trop crédule aux belles paroles.* Voilà, continue-t-il, les sujets convenables à l'Eglogue.

3°. La matiere de l'Eglogue doit être interessante, il y a des Eglogues qui ne concernent que des Pêcheurs, des Chasseurs, des Brebis, des Oiseaux, des Fleurs. Peut-on dire, demande notre Auteur, que ce soient là des sujets interessans ? Non sans doute, répond-t-il, les plus belles pensées qu'on y peut faire entrer sont usées à force de servir.

La troisiéme Regle de notre Auteur, & dont personne sans doute, ne disconviendra, c'est qu'il faut que toutes les idées se soûtiennent. Il remarque à ce sujet, qu'il est rare de trouver des Eglogues dont la fin ne dégenere pas du commencement. Il arrive souvent, remarque-t-il, qu'après quelques premiers vers qui promettent beaucoup, on s'étend en descriptions vaines, on peint des objets qui n'ont aucun rapport au sujet, on s'arrête, comme dit Horace, à tous les bocages, à tous les antres d'un bois, à tous les détours d'un ruisseau, à toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

La quatriéme Regle est qu'en faisant parler des Bergers, on ne leur mette rien dans la bouche qui soit trop relevé.

La cinquiéme, qu'ils ne disent rien non plus de trop bas, car tout Bergers qu'ils sont, il ne leur doit rien échapper qui ressente la grossiereté du Hameau ; leur conversation, pour être sans étude, ne doit pas être sans politesse.

La sixiéme Regle, est qu'il doit entrer dans l'Eglogue plus de faits que de reflexions. Notre Auteur déclare cependant qu'il ne prétend pas tout-à-fait exclure de l'Eglogue les reflexions : il sçait que dans Virgile il s'en rencontre qui ren-

dent le sujet plus interessant par les sentimens qu'elles tirent du cœur ; mais il veut que les reflexions ne composent pas le corps de la Piece, & que leur rareté serve à les faire trouver plus belles.

La septiéme Regle, est qu'il n'y ait point trop de galanterie dans les Acteurs d'une Scéne Pastorale.

La huitiéme, que les Discours Bucoliques soient doux & tranquilles, ensorte que les personnages ne se disent jamais rien de désobligeant. Quelque libres que puissent être dans Théocrite, *Comatas* & *Lacon*; & dans Virgile, Menalque & Damete, notre Auteur ne sçauroit approuver l'imperieux ascendant qu'ils tâchent de prendre, l'un sur l'autre.

Voilà le précis de ce qu'il pense sur l'Eglogue. Il dit au reste qu'il croit être le premier qui ait donné des regles pour ce genre d'écrire. Mais il n'est point entêté de ses sentimens; il déclare que bien loin de les vouloir deffendre, il les soûmet à la censure, & que même il s'estimera trop heureux si elles la méritent.

Nous voici au quatriéme article du Recueil, qui sont divers Pseaumes de David traduits en vers François; nous rapporterons pour exemple, le commencement de la traduction du Pseaume *Beatus vir qui non abiit in concilio impiorum*, laquelle est la premiere.

Qu'heureux est le mortel de qui l'ame innocente
A sçû se détourner du chemin des méchans;
Qui, ferme en ses desseins, resiste à la tourmente
Qu'élevent contre lui leurs discours séduisans.
Mais qui cherche au contraire à connoître la force
De la loi que son Dieu presente à son amour,
Et qui l'ayant connue y trouve tant d'amorce
Qu'il en fait son étude & la nuit & le jour.



Ah cet homme est semblable aux arbres inflexibles,
Qui semblent se mocquer de l'effort des torrens;
En vain sont-ils battus par les ondes rapides,
Leur tête est toûjours verte & porte tous les ans.



Nous passons aux Letres sur differens sujets, elles sont au nombre de 43. Nous n'en rapporterons que deux.

*Lettre à Monsieur ***.*

» Quel scrupule que j'aye de » manquer à ma parole, je ne vous » promets pas, Monsieur, de vous » tenir celle que je vous ai donnée. » Je devois me réunir à vous cette » Semaine; trop heureux si je puis » le faire dans la suivante. Car si » vous sçaviez combien, pendant » mon absence, mes devoirs m'ont » taillé d'ouvrage, vous en seriez » étonné. Quelle vie, mon cher » ami, que celle d'un homme pu- » blic! Quand je la compare avec

» une vie particuliere & champê-» tre, je l'appellerois volontiers » une galére. Je vous estimerois » heureux si vous aviez jamais goû-» té votre bonheur. Car quelle étoit » la vie que nous menions dans vo-» tre campagne ? Vous le sçavez : » Un Caffé velouté rassembloit le » matin les Acteurs: Quelques heu-» res d'étude nous séparoient : *So-» nus epulantis* nous réunissoit : La » joye se beuvoit à pleins verres: de » longues promenades nous exer-» coient : Un petit jeu nous délas-» soit : D'aimables disputes nous » animoient : Enfin un doux som-» meil qui charmoit insensible-» ment nos sens, sembloit ne met-» tre aucun intervalle, entre la fin » d'un jour & le commencement » de l'autre.

» Voilà, Monsieur, une confes-» sion sincere de ma conduite. Mais » quelle pénitence n'en fais-je pas » à present ! On ne me reconnoî-» troit pas avec les meilleures lu-» nettes ; mes manieres sont aussi » empesées que le rabat d'un jeune » Abbé. Je ne parle que comme » les Oracles ; je ne crache que des » Sentences ; je ne ris pas plus » qu'un Espagnol. Quelle vie, en-» core un coup, que celle d'un » homme public ! Je ne desespere » cependant pas de m'aller dérider » encore une fois chez vous. Je ne » vous dirai point dans quel tems, » je n'en sçai rien, & quand je le » sçaurois, je ne vous le marque-» rois pas, pour ne nous pas déro-» ber l'un à l'autre le plaisir de la » surprise.

Lettre à Monsieur B. * * *.

» Je ne sçai si vous me ferez la » grace de lire ma Lettre ; mais je » sçai bien que je suis très-honteux » en l'écrivant. Que direz-vous de » moi, que j'aye tant tardé à vous » remercier de vos bontez ? Mais » en voici la raison : Vous sçavez » que je me proposois d'aller passer » une quinzaine chez notre amie la » Comtesse de B**. De jour en jour » je me suis flatté de pouvoir exe-» cuter mon dessein. Je voulois mê-» me vous écrire pour vous y don-» ner rendez-vous. La gloire m'a » appellé ailleurs ; & voilà ce qui fait » que je suis un impoli. Mais de » grace, ne me chatiez pas double-» ment, en ne me pardonnant pas. » Car si vous sçaviez combien j'ex-» pie ma faute, votre justice tour-» neroit en pitié. Figurez-vous que » je suis actuellement entre quatre » montagnes ; dans un lieu où il y » a plus d'animaux que d'hommes ; » où le peu d'hommes qu'il y a, ne » sont que des figures ébauchées, & » où je n'espere pas même en voir » d'autres d'un bon mois, que ceux » qui pourront s'égarer. Voilà, » Monsieur, où je fais mon Carê-» me. A votre avis, est-il trop doux ? » Il est vrai que j'ai le plaisir de fai-» re essuyer ma bile à une trentai-» ne de Nonnettes que je querelle » à gogo, & qui cependant ne lais-» sent pas de me donner autant de » douceurs que je leur dis de véri-» tez. Car ne doutez pas que le » Caffé, le Thé, le Chocolat, les

» Confitures de toute espece, le » bois de cédre dans mon feu, l'eau » rose pour me laver les mains, le » poisson nourri de biscuits, ne me » soient prodigués. Mais quand je » rappelle nos Societez de Versail- » les, tous ces bonbons sont chico- » tin pour moi. Plaignez-moi donc » un peu, Monsieur, & si vous » vouliez mériter infiniment, ce » seroit de m'écrire quelques nou- » velles. O que vous seriez aima- » ble, & que je vous aurois d'obli- » gation! Vous me rendriez la vie en » me tirant de deux grandes in- » quietudes, la premiere de sçavoir » si vous m'aimez encore, & la se- » conde s'il y a encore des hommes » dans le monde.

Comme ces deux Lettres ne sont pas bien longues, nous avons cru que nous pouvions les rapporter.

Après les Lettres sur divers sujets viennent deux Epîtres en vers: l'une de la France à l'Espagne & l'autre de l'Espagne à la France sur la mort de Monseigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine, arrivée presque dans le même tems. La premiere de ces deux Epîtres est appellée par l'Auteur une imitation de l'Epître Latine de M. Grenan sur le même sujet, & la seconde, une imitation de l'Epître Latine de M. d'Hérouville sur le même sujet encore. Ceux qui ont lû les deux Epîtres Latines verront si les deux Françoises dont nous allons seulement rapporter le début, répondent au modéle qu'on s'est proposé d'imiter.

Epître de la France à l'Espagne.

Pardonnés-moi ma sœur, si d'aucuns complimens
Ne sont accompagnés mes premiers sentimens;
Pardonnez si le trouble & les larmes améres
Qui coulent de mes yeux souillent mes caractéres.
Comment en bute aux traits du plus cruel chagrin,
Faire parler son cœur & conduire sa main?
Vous le sçavez hélas! que depuis tant d'années,
Je suis le triste objet des dures destinées
Que les fleaux de l'Olympe irrité contre nous,
Par la faim, par le fer, ont marqué son courroux,
Qu'envieuse des droits donnés à la jeunesse,
La Parque m'a ravi l'objet de ma tendresse,
Et par ce premier coup de son ressentiment,
Peut-être nous punit de notre attachement,
Nous l'avons regretté, mais vos pleurs & les nôtres,
N'ont coulé que pour faire un passage à bien d'autres:
Ce premier coup de foudre ne transit tous nos cœurs
Que pour les préparer à mille autres douleurs.

Tel est le prélude de l'Epître que le Poëte François appelle une imitation de celle de M. Grenan,

voici celle de l'Epître où il prétend tout de même avoir imité M. d'Hérouville.

Réponse de l'Espagne à la France.

Si le même destin qui m'apporta vos larmes
N'avoit en même tems augmenté mes allarmes,
Je ferois mes efforts pour calmer vos ennuis,
Mais le puis-je, ma sœur, dans l'état où je suis,
Et ce crêpe commun qui couvre nos empires,
Loin d'adoucir nos maux, ne les rend-il pas pires?
Si du Juge offensé le trop juste couroux
N'est pas assez vangé de ces deux premiers coups,
Si pour nous accorder le pardon de nos crimes,
Il exigeoit le sang des plus grasses victimes,
Il coule, je le vois, qui fumant sur l'Autel,
Fait à nos cœurs confus un reproche éternel.

Oui, ce Dauphin parfait digne fruit de ses peres,
Qui des vertus en soi portoit les caracteres,
Qui promettoit un regne où la sainte ferveur,
La probité sans fard, la bonne foi, l'honneur,
Les Sciences, les arts assuroient à la France
De former dans son sein une étroite alliance,
Oui, ce Prince arraché d'entre les bras du tems,
Avecque notre Automne emporte son Printems.
Pourquoi nous le montrer, grand Dieu, ce jeune sage,
Si d'un si beau present tu retranches l'usage?
Pourquoi vers le matin éclairer une Cour
Que tu dois éclipser vers le milieu du jour?
Je le dis, éclipser. Car combien d'heureux lustres
Faut-il pour rallumer l'espoir dont tu nous frustres?

En voilà suffisamment pour mettre ceux qui ont lû les deux excellentes Pieces Latines, en état de juger si on en a imité ici la délicatesse & l'élégance. Car les vers que nous venons de rapporter sont de fidéles échantillons des autres qui les suivent.

Au reste, comme ce sont ici des Oeuvres mêlées, il faut les prendre comme elles se presentent & donner une idée de chacune pour les faire connoître; c'est pourquoi nous allons continuer comme nous avons commencé. Il s'agit des *Reflexions Morales* annoncées dans le titre. Elles sont au nombre de quarante; & pour ne point choisir, nous rapporterons les huit premieres.

REFLEXIONS MORALES.

I.

» Quatre choses dans la vie peu-
» vent la rendre utile & agréable :
» un

» un fond de Religion, un peu de » Philosophie, certain usage du » monde, & une aisance bornée. » La Religion nous fait regarder » comme necessaires les peines attachées à la condition mortelle. » La Philosophie nous fait raisonner, nous rend supérieurs à mille » évenemens. L'usage du monde » nous soûmettant, nous empêche » de paroître austéres & incommodes. Enfin, l'aisance bornée, » c'est-à-dire, celle qui tient le milieu entre la pauvreté & l'abondance, nous met d'un côté à l'abri de la crainte du necessaire, & » nous délivre de l'autre, des tourmens attachés aux grandes places » & aux grandes richesses.

Quand l'Auteur dit ici, que le milieu entre la pauvreté & l'abondance met à l'abri *de la crainte du necessaire*, nous ne croyons pas qu'il soit besoin d'avertir qu'il veut dire sans doute, que ce milieu met à l'abri de la crainte *de manquer* du necessaire.

II.

» L'homme se propose dans sa » conduite mille differentes fins, » selon les differens caractères dont » la nature l'a pétri. Pour moi, je » n'en crois point de plus digne de » l'homme raisonnable & de l'honnête homme, que la societé & » l'honneur. Vivre simplement » n'appartient qu'à l'animal que la » comparaison que son Créateur » fait de lui avec les oiseaux du ciel, » doit mettre à l'égard de sa subsistance, à l'abri de cette inquiétude. Mais vivre dans une belle » societé, être aimé dans cette societé, être aimé d'un amour fondé sur l'estime; voilà, s'il en peut » être, un plaisir parfait.

III.

» La Religion dans le monde est » ce qui est le plus necessaire, ce » qui s'acquiert plus difficilement, » & ce qui se perd plûtôt.

IV.

» La Religion & l'éducation sont » deux grandes ressources. La jeunesse s'écarte, & c'est un privilége qu'on ne peut presque pas lui » refuser; mais quand elle a eu de » l'éducation, & que la Religion » en a fait partie, tôt ou tard elle » revient de ses égaremens.

V.

» Le Bigotisme & le débordement sont deux extrêmes difficiles à mettre en regle. Cependant » le premier se rend plûtôt que » l'autre. Pourquoi cela? c'est que » l'homme ayant une pente naturelle au relâchement, il est plus » facile de le faire descendre de » l'extrémité resserrée, dans le milieu où regne la vertu, que de l'y » faire remonter de l'extrémité relâchée.

VI.

» Les Beautez Evangeliques & » Académiques sont également dignes de nos admirations. La seule

» difference qui est entre elles (dif- » ference qui est un attrait pour » ceux qui l'ont une fois senti) c'est » que les Beautez Academiques » charment l'esprit, au lieu que les » Beautez Evangeliques le char- » ment tout ensemble & le con- » tentent.

VII.

» Rien n'est plus commun au- » jourd'hui, où la corruption est » presque générale, que d'entendre » crier, avec ces termes adoptés » d'un Payen, *ô tempora*, *ô mores* ! » ô tems, ô mœurs corrompuës ! » Cependant rien n'est moins rai- » sonnable dans la bouche des » Chrétiens. Les Payens n'étoient » pas initiés au mystere du petit » nombre des Elûs, & pouvoient » être surpris de voir le nombre des » méchans surpasser celui des bons. » Mais pour nous, qui avons tous » les jours à la bouche, & qui abu- » sons même souvent de cet ada- » ge Evangelique, beaucoup d'ap- » pellés & peu d'élûs, loin de di- » re, ô tems, ô mœurs ! Ecrions- » nous plûtôt, ô probité, ô Reli- » gion !

VIII.

» Rien n'est plus commun dans » le monde, que ce discours : cet » homme n'a point d'esprit. Propo- » sition fausse, s'il en fut jamais ; » car quelle difference y a-t-il entre » l'esprit & l'ame ? Tout homme a » une ame, tout homme a donc de » l'esprit. Il est vrai qu'il paroît » moins dans les uns que dans les » autres ; mais c'est par la même » raison qu'une bougie brille plus » dans une lanterne bien percée » que dans une autre qui l'est » moins. C'est par nos organes que » s'explique notre esprit. Sont-ils » bien disposés ? Nos lumieres in- » terieures s'élancent mieux au de- » hors. Sont-ils mal affectés ? Ces » mêmes lumieres sont captivées. » Donc, pour parler plus juste, au » lieu de dire : cet homme n'a » point d'esprit : il vaudroit mieux » dire : cet homme ne montre » point d'esprit.

Selon cette reflexion de notre Auteur, il ne faudra plus dire d'un poltron : qu'*il n'a point de cœur* ; mais, qu'*il ne montre point de cœur* ; ni d'un homme dur & impitoyable, qu'*il n'a point d'entrailles*, mais qu'*il ne montre point d'entrailles*.

Nous sommes en reste de trois articles de ce Recueil : l'un est une *Ode sur les deffauts qui triomphent de la mort de M. Despreaux*, l'autre une *Ode contre la Fortune*, & le dernier, un *Traité de la maniere de juger des Ouvrages d'esprit*.

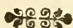
Voici quelques exemples des uns & des autres.

LES DEFFAUTS QUI TRIOMPHENT DE LA MORT DE M. DESPREAUX.

ODE.

Erreur, abus, déréglement,
Triomphez : sous ce monument
Gist votre severe Aristarque,
Les vertus en portent le deuil.

Mais vous venez à son cercueil,
Pour en féliciter la Parque.



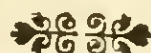
Le vice d'un pas chancelant,
N'avançoit encor qu'en tremblant,
Tant il redoutoit la Satyre ;
Mais aujourd'hui qu'il est sans frein,
Et que le cœur s'y sent enclin,
Jugez s'il ne fera pas pire.

Nous nous contenterons de ce début, pour venir à celui de l'Ode contre la Fortune.

CONTRE LA FORTUNE.

ODE.

O capricieuse Fortune !
Te jouras-tu toûjours de moi?
N'ai-je donc pas assez fléchi dessous ta loi,
Sans encor me chercher rancune.



De jours bons & mauvais est chargé mon fuseau,
Ma vie échape à peine au funeste ciseau ;
De ces assaults, cruelle, hé, n'es-tu pas contente?
Tu troubles des momens autant rares que chers,
Et de ta main dure & pesante
Tu me fais sentir le revers.

On peut par ces deux débuts, juger surement des deux Odes. Nous passons au dernier article du Recueil.

De la maniere de juger des Ouvrages d'esprit.

Parmi une foule de préceptes généraux & universellement connus que l'Auteur donne pour juger sainement des Ouvrages d'esprit les plus considerables sont ceux-ci, que nous rapporterons seulement pour faire voir de quel caractere est ce Traité.

» Pour bien juger des Ouvrages » d'esprit il faut en sçavoir les re- » gles : & pour en convaincre, je » n'ai besoin que d'une comparai- » son : Que penseriez-vous d'un » homme qui se serviroit de la mê- » me pierre de touche pour con- » noître tous les Métaux?je le traite » rois de ridicule, direz-vous. Hé » bien il en est de même d'un cen- » seur qui venant de juger d'un » Ouvrage grave, épuré, concis, » juge dans le même esprit une Pie- » ce familiere, enjoüée, champê- » tre ; on connoît aisément que le » ridicule est le même.

» Un abus qui est presque insépa- » rable des jugemens critiques, » c'est le fiel & l'aigreur. On ne se » contente pas de se recrier sur des » défauts tant réels qu'imaginaires, » on assaisonne encore sa décision, » de paroles aigres & partiales.Quel- » que expression qui souffre un dou- » ble sens, est-elle échappée dans » un Ouvrage? aussi-tôt elle est mal » interpretée, on *accuse* l'Auteur » *de Novateur*, quelquefois même » *de Sectaire* : quelle passion !

Au sujet de ces termes : *on accuse*

l'Auteur de Novateur, *quelquefois même de Sectaire*, nous remarquerons qu'il y a dans ces Oeuvres mêlées un grand nombre d'expressions qui ne paroissent pas moins singulieres que celle-là; mais nous observerons en même tems, & nous finirons par-là notre Extrait, que l'Auteur, pag. 401. de ce même *Traité de la maniere de juger des Ouvrages d'esprit*, dit : Que les grandes plumes & les personnes de goût peuvent au besoin, fabriquer de nouvelles expressions ; Que cette hardiesse rend les Langues riches & fécondes, & que ces expressions acquerant à force de tems, les droits de l'usage, prennent insensiblement place *dans le Dialecte.*

Nous doutons que l'expression dont il s'agit, & quelques autres que nous passons, soient de ce nombre.

PANE'GYRIQUE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE ; prononcé dans l'Eglise du grand Couvent des RR. PP. Cordeliers de Paris, le 4e Octobre 1732. Par le P. Poisson, Cordelier, Prédicateur ordinaire du Roi, Exdéfiniteur Général de tout l'Ordre de S. François, ancien Provincial & premier Pere de la grande Province de France, &c. A Paris, chez Jean-François *Josse*, ruë S. Jacques, à la Fleur de Lys d'or. 1733. grosse Broch. *in*-4°. pp. 114. y compris la Préface qui est de 12 pages.

CEUX qui aiment dans un Discours, les nombreuses & amples citations, trouveront dans celui-ci, de quoi satisfaire pleinement leur gout. Auteurs Prophanes, Peres de l'Eglise, Ecrivains Ecclesiastiques, Poëtes, Orateurs, Philosophes, rien n'est épargné, & on peut dire que le Pere Poisson déploye ici toutes les richesses de ses Recueils en faveur de Saint François.

Une Préface de douze pages *in*-4°. est employée à l'Apologie de cette Méthode ; & pour ce qui concerne les citations profanes, l'exemple de S. Paul qui cite quelques Poëtes, n'est pas oublié dans cette même Préface, non plus que celui des Peres de l'Eglise qui n'ont pas appréhendé de recourir en certaines occasions, à de semblables autoritez.

Ce que notre Auteur ajoûte de plus, pour fermer la bouche à ceux qui ne veulent pas qu'on remplisse de citations profanes, les discours Evangeliques, est digne de remarque : c'est que J. C. *donne quelquefois la Gentilité en spectacle à ses Disciples, qu'il leur en rappelle certains traits, certains exemples, & que pour premier degré de doctrine avant de les élever jusqu'à la hauteur de ses Commandemens, & à la science divine de sa révélation, il leur demande : est-ce que les Publicains ne font pas ces choses ? Est-ce que les Payens ne les observent pas ? Nonne & Publicani hoc faciunt ? Nonne & Ethnici hoc faciunt ?*

Quant aux Peres de l'Eglise, le

P. Poiſſon dit qu'il a cru pouvoir les citer dans ce Panégyrique, *preſque avec la même profuſion* qu'il a reſolu de les citer à l'avenir dans ſes autres Sermons ; il prétend » Que » par de telles citations on abrege » à ceux qui entrent dans la carrie- » re Apoſtolique, le tems des re- » cherches, & que tandis qu'on » inſtruit les peuples on a l'avan- » tage de former des éleves, en » leur mettant ſous les yeux, ſelon » l'arrangement des ſujets, tout ce » qui doit être tiré des Saints Peres » ſur chaque matiere.

On voit par-là que le P. Poiſſon ſe propoſe de fournir aux commençans un riche amas, & pour ainſi dire, un tréſor de citations où ils puiſſent trouver commodement toutes les autoritez dont ils auront beſoin. A l'égard de la Piece preſente, il auroit pu, pour ſe rendre en cela plus utile aux éleves qu'il veut former, & leur épargner toute peine, joindre à ſon diſcours une table de citations par ordre des matieres.

C'eſt l'uſage chez les Auteurs qui rempliſſent de paſſages leurs Livres, de mettre à la fin ou au commencement de ces Livres, une Liſte Alphabetique des Auteurs cités ; une ſemblable Liſte ne ſeroit, ce ſemble, pas mal convenue à la fin ou au commencement de cet éloge de S. François.

Quoiqu'il en ſoit, le P. Poiſſon n'oublie rien de tout ce qu'il croit propre à juſtifier les longues & nombreuſes citations qui accompagnent le Panégyrique dont nous allons rendre compte ; & par rapport à celles des Philoſophes Payens, il s'autoriſe même là-deſſus, d'un diſcours de Clément XI. dans lequel ce Pape, en parlant de Louis XIV. ſans néanmoins rapporter aucun paſſage de Philoſophes, dit que Louis XIV. a fait paroître par ſa conduite plus de mépris pour la mort, que n'en ont témoigné par tous leurs Ecrits pompeux, les plus grands Philoſophes de l'antiquité.

Ces ſeules paroles font dire au P. Poiſſon, & c'eſt par-là qu'il finit ſa Préface ; *Que la fauſſe délicateſſe s'anéantit ſur les citations des Philoſophes, quand on voit qu'un de nos plus ſçavans Papes les citoit il y a peu d'années, en preſence du ſacré Collège, dans l'éloge magnifique qu'il fit de Louis XIV. à l'endroit même où il admiroit la vertu héroïque & toute chrétienne de ce grand Roi.*

Muni de ces exemples, le Panégyriſte vient à l'Eloge de S. François d'Aſſiſe, & s'en acquitte d'une maniere qui ne dément en rien le Syſtême de ſa Préface.

Il prend pour Texte les paroles ſuivantes, tirées du onziéme Chapitre de l'Eccleſiaſtique, verſ. 12, 15. *Eſt homo marcidus egens recuperatione, plus deficiens virtute*, &c. C'eſt-à-dire : *où voit-on un homme languiſſant, dans un beſoin de toutes choſes, dans la défaillance, & dans l'extrême pauvreté : cependant l'œil de Dieu regarde ce pauvre avec complaiſance, le tire de ſon humiliation, l'éleve en honneur ; pluſieurs ſont ſurpris d'admiration en le voyant, & en rendent gloire à Dieu.*

Ces paroles donnent lieu au Pere Poisson de comparer S. François à J. C. naissant & à J. C. immolé, & de dire que *les traits frappans de l'original, furent exprimés dans la copie:* Que François d'Assise, choisi pour accréditer dans l'Univers par son exemple, la pauvreté de l'étable & la mortification du Calvaire, réunit en lui l'indigence du Dieu caché dans la Creche, & les playes du Dieu expirant sur la Croix : cela supposé, il prétend que l'Ecrivain inspiré envisageoit François à travers l'obscurité des tems futurs, quand il s'écria : *on voit un homme languissant, dans un besoin de toutes choses, dans la défaillance & dans l'extrême pauvreté*, &c.

Le Panégyriste, après diverses reflexions sur ce sujet, fait remarquer dans S. François d'Assise une *pauvreté opulente*, & une *pénitence glorieuse*, un homme qui au centre de la pauvreté est *plus reveré que les riches, plus heureux que les riches, plus distingué, plus puissant que les riches*; un homme qui au milieu de la pénitence est *plus recherché que les grands, plus élevé en honneur que les grands ; qui se montre avec plus d'autorité sur la cendre, que les Princes sur le Trône ; Qui est plus respecté couvert d'un cilice, que les Rois parés de leur pourpre*, & le reste que nous passons pour venir à la division du discours : il est partagé en deux points. Dans le premier, le P. Poisson represente *avec quelle complaisance Dieu regarda la pauvreté de S. François*; & dans le second, *avec quelle distinction Dieu illustra la pénitence de S. François.*

Le premier Point commence ainsi : » La pauvreté ni l'opulence » ne sont en elles-mêmes ni des » vertus ni des vices. La séve qui » n'est encore que dans le tronc des » arbres, est indifferente à tous les » fruits, & ne choisit les especes » qu'en entrant dans les canaux dé- » liés des entes & des greffes, à peu » près comme une eau docile qui » suit la pente qu'elle trouve, & » qui est limpide ou limonneuse, » selon le terrain qu'elle arrose. S'il » est écrit : le Seigneur est le refu- » ge du pauvre, le S. Esprit ajoûte: » je hais un pauvre superbe ; & » quand il dit : heureux est le riche, » il parle du riche qui est sans tache » & qui n'a point mis son esperan- » ce dans les trésors. Ainsi l'indi- » gence & les richesses deviennent, » selon le penchant qu'elles trou- » vent dans notre cœur, & selon le » rang qu'elles y prennent, un » des grands biens, ou un des » grands maux des hommes..... » Il n'y a que le double esprit d'E- » lie, l'esprit de pauvreté, & la » pauvreté d'esprit, vertus diffe- » renciées avec justesse par les » saints Peres, qui puissent les » tourner en mérite.

La pauvreté ni l'opulence, vient de dire le P. Poisson, *ne sont en elles-mêmes ni des vertus ni des vices* : Il cite sur ces paroles, divers passages de S. Ambroise, de S. Augustin, de S. Bernard ; & sur celles-ci : *la séve qui n'est encore que dans le tronc de l'arbre est indifferente à tous les fruits*, il en rapporte plusieurs de

Pline le Naturaliste au sujet des entes & des greffes, & même quelques-uns de S. Bernard & de S. Jerôme. A l'égard de Pline, il cite celui-ci du Livre 16. chap. 43. *Hæc prima origo luxuriæ arborem aliâ integi*; puis cet autre du Livre 17. chap. 19. *est etiam nova inserendi ratio . . . Columellæ excogitata, ut affirmat ipse, quâ vel diversæ insociabilesque naturæ arborum copulentur, ut fici atque oleæ*; il cite enfin cet autre du même Livre de Pline chap. 16. au sujet d'un arbre qui par le moyen de divers entes qu'on y avoit faits, étoit chargé de noix sur une branche; d'autre menu fruit sur une autre; de raisins sur une autre; de figues, de poires, de grenades, sur d'autres, *&c. Tot modis insitam arborem vidimus juxta Tiburtes Tulias, omni genere pomorum onustam, alio ramo nucibus, alio baccis, aliunde vite, ficis, pyris, punicis, malorumque generibus.*

Quant aux paroles de Pline, citées en premier lieu, sçavoir, *Hæc prima origo luxuriæ arborem aliâ integi*, quelques Lecteurs ne manqueront pas de dire qu'il ne s'y agit nullement des entes ni des greffes, & que Pline y parle seulement de cet art que le luxe a inventé, de faire des ouvrages de bois incrustés & recouverts de lames minces d'autres bois, appliquées & collées par dessus, ce qu'on appelle placage; mais ce n'est pas à nous à entrer dans cet examen; ceux qui en seront curieux peuvent consulter Pline même dans le chapitre cité; l'examen est facile à faire, il n'en coûtera que quatre lignes de lecture.

Pour ce qui est de la *pauvreté d'esprit*, combien de passages de Peres, le P. Poisson ne cite-t-il point à ce sujet? Mais ne perdons pas de vûë S. François: l'Orateur par le début que nous venons de copier, s'ouvre un vaste champ pour l'éloge de son Héros. Nous nous bornerons à l'article de la pauvreté.

Dieu, dit le P. Poisson, *rendit la pauvreté de S. François, sainte, consolante & heureuse, glorieuse & puissante, héroïque & privilégiée.*

Epaminondas Capitaine Thébain qui voulut vivre & mourir dans l'indigence est cité ici par le Panégyriste, pour faire voir qu'une pauvreté éclatante n'est pas toûjours une pauvreté sainte, qu'il y a eu des pauvres par goût, des hommes dédaigneux pour l'opulence, & qui méprisoient les richesses de la terre sans attendre que le Ciel leur tînt compte de ce mépris. Fabius & Fabricius, illustres Romains si connus par leur mépris pour les richesses sont cités ici tout de même, aussi-bien que le célébre Quintius qui est rappellé au Consulat lorsqu'il conduit sa charue & qui revient de la dictature au labourage; exemples fameux dont le P. Poisson fait usage pour relever la pauvreté de S. François, & montrer combien elle l'emporte en mérite sur celle de ces grands hommes de l'antiquité. Un ample passage de S. Chrysostome, un autre de l'Historien Justin, un autre de Salvien, confirment la remarque du

Panégyriste. Aurelius - Victor, M. de Tourreil, M. Bossuet, Virgile, Sénéque, & grand nombre d'autres Auteurs sont aussi produits en témoignage par le P. Poisson.

François montre une pauvreté tout à la fois sainte & éclatante, SAINTE, dit le P. Poisson, parce qu'elle est encore plus le choix de la vertu, que celui de l'inclination; ECLATANTE, parce qu'il en fait un vœu solemnel & un état marqué : SAINTE, parce qu'il l'embrasse plus par amour pour la perfection, que par dédain pour les richesses : ECLATANTE, parce qu'elle le dépouille avec célébrité : SAINTE, parce qu'elle est inspirée par l'Evangile : ECLATANTE, parce qu'elle est accompagnée de merveilles : SAINTE, parce qu'elle mérite la complaisance du Ciel : ECLATANTE, parce qu'elle est révérée sur la terre : SAINTE, parce qu'elle est humble & modeste : ECLATANTE, parce qu'elle est ferme & invincible : SAINTE, parce qu'elle est l'ouvrage de la grace : ECLATANTE, parce qu'elle va triompher de la nature.

Il est aisé de voir où cela mene le P. Poisson. Nous pourrions nous en tenir là ; mais nous rapporterons un exemple de ce qu'il dit de l'entreprise de Saint François pour la construction de l'édifice de S. Damien, & pour l'établissement de l'Ordre qu'il a fondé.

» Pauvreté glorieuse ! j'entends » l'ordre du Ciel pour reparer un » Temple ruineux....... C'est à » François que la voix sortie du » Crucifix a commandé de retablir » le Temple .... Admirons un » pauvre qui s'encourage à la vûë » du vaste Edifice de S. Damien, » qui en considere les ruines, qui » en sonde les fondemens, qui » tient en main la truelle pour re- » parer, ou le pic pour abattre. Nou- » vel *AMPHION*, non Messieurs, » il n'y a rien ici de la Fable, Uni- » que *Amphion*, qui remue les pier- » res, qui les éleve, qui les conduit » & les place à son gré, bien plus » par la vertu de ses prieres ferven- » tes, que par la force de ses bras » endurcis.

Ce seroit trop nous écarter de l'esprit du Pere Poisson, que d'omettre ici les citations qu'il employe pour faire connoître ce que c'étoit qu'*Amphion*. Il cite sur ce sujet, S. Clément d'Alexandrie qui dit qu'Amphion Thébain, & Arion de la Ville de Méthymne, étoient deux personnages habiles dans l'art de chanter, & que l'un & l'autre ont donné lieu à la Fable ; il cite Cassiodore qui écrit qu'Amphion-Durcéen joüant d'un Instrument à cordes, éleva les murs de Thébes, & fit tant par ses discours qu'il reveilla de leur assoupissement & de leur paresse, des gens oisifs & sans action, qui étoient immobiles comme des pierres ; il cite Fréculfus Evêque de Lisieux, qui dit qu'Amphion regnoit à Thébes, & a passé pour un homme qui faisoit mouvoir les rochers au son de sa Harpe ; il cite ces vers traduits d'Euripides :

Venerunt

Venerunt cœlestes Dii, Citharaque mœnia Thebarum,

Amphioniâque à Lyrâ, Turris surrexit.

Il cite ceux-ci de l'Art Poëtique d'Horace :

Dictus & Amphion Thebanæ conditor Arcis

Saxa movere sono Testudinis, & prece blandâ

Ducere quo vellet.

Il cite Origéne, Lactance, Platon, Ciceron, Virgile, Sénéque le Tragique, Pline le Naturaliste, Plutarque, Macrobe, &c.

Et afin qu'on puisse trouver surement tous les endroits qu'il marque, il spécifie comme dans toutes les autres citations, le Tome, les Chapitres, l'Edition. Au reste il avertit que quelques Peres de l'Eglise, *ont employé la Fable d'Amphion contre des hommes durs & insensibles*, & qu'*ainsi il a bien pu nommer Amphion dans un endroit, où il s'agit uniquement*, dit-il, *de donner un beau coloris au tableau d'un Saint, occupé à relever les murs sacrés d'un Temple.* Il ajoûte que *S. Jerôme compare David à Simonides, à Pindare, à Alcée, à Flaccus, à Catule, à Serene*, & que par consequent *on peut bien comparer Saint François à Amphion.*

Nous ne finirions pas si voulant suivre par-tout, l'esprit du P. Poisson, il falloit ainsi à chaque article, nous arrêter aux citations qui se presentent, celles que nous venons d'indiquer suffiront.

Voilà pour ce qui regarde l'Edifice relevé par S. François; venons à ce qui concerne l'établissement de son Ordre.

» J'oublie, *dit le P. Poisson*, les » Temples materiels pour voir poser à François la premiere pierre » de cet Edifice spirituel qui est au » milieu du Christianisme comme » une tour imprenable, d'où pendent mille boucliers pour défendre, & les armes des plus vaillans pour attaquer. J'aime à lui » voir jetter les fondemens d'un » Ordre qui comme la petite fontaine de l'Ecriture, *devint un » fleuve multiplié en plusieurs bras par » l'abondance de ses eaux.* Ordre varié pour tous les états & pour » tous les sexes........

» François victorieux de tous les » obstacles qu'il trouva pour fonder son Ordre, est honoré d'une » ample mission pour toutes les » Régions du monde; ses enfans se » multiplient chaque jour, & cinq » mille Disciples dans un Chapitre » général, sont le riche échantillon » d'un Ordre qui doit se répandre » sur toute la terre.

Le Panégyriste remarque ici que les possessions de S. Paulin étoient si grandes, lorsqu'il embrassa la pauvreté, qu'on les appelloit des Royaumes, *Paulini Regna.* Il applique cela à S. François, & dit que les acquisitions de la pauvreté

de ce Saint sont si étendues, qu'on peut dire l'*Asie de François*, l'*Afrique de François*, l'*Europe de François*, & qu'à present que son Ordre compte plus de dix-sept Provinces dans l'Amérique, on doit s'écrier, *les mondes de François.*

Bâtir aux Franciscains des Maisons dans tous les climats, les y maintenir à des frais que la Providence garantit depuis près de six siécles, pouvoit-on pousser plus loin l'opulence de la pauvreté? C'est la demande que fait le Pere Poisson, & là-dessus il rapporte ce qu'on sçait de Soliman II. qui fut si frappé de voir qu'un seul homme avec rien, eût pu venir à bout de cette merveille, qu'il voulut avoir le portrait de S. François, comme d'un des plus grands hommes qui eût jamais été. Le Panégyriste ajoûte que cette fécondité de l'indigence de S. François, a rendu la Foi Chrétienne respectable aux Infidéles mêmes, & il cite là-dessus la Bibliothéque des gens de Cour. Nous passons un nombre considerable d'articles pour venir à la seconde partie dont nous ne rapporterons non plus que quelques traits.

Le P. Poisson, comme nous l'avons remarqué, se propose de faire voir dans cette seconde partie, avec quelle distinction Dieu a illustré la pénitence de S. François, & rien ne lui réussit mieux pour remplir ce dessein, que le récit de certains faits: le jeûne, par exemple, qu'il remarque que S. François soûtint pendant quarante jours dans le desert du Lac de Perouse ou de Trasimene, rendit les bords de ce Lac plus célébres qu'ils ne l'avoient été par la défaite de Flaminius; toute l'Italie voulut entrer dans l'Isle pour y révérer la Cabanne du Saint; les miracles y furent nombreux, & il s'y forma une Ville & un établissement pour l'Ordre de S. François. On préferoit aux vins délicieux, les fontaines où il se désalteroit; on y mangeoit avec dévotion le pain grossier que ce saint homme portoit à la table des Cardinaux lorsqu'il y étoit invité; on visitoit avec componction les retraites sauvages, les grottes rustiques où il avoit été vû dans des ravissemens & des extases; on cherchoit ses vestiges dans les campagnes, avec la même ardeur que *les guerriers se remplissent des marches & des campagnes des grands Capitaines.* On le recevoit dans les Villes & dans les Temples, au bruit des acclamations & des Cantiques. Son passage étoit jonché de rameaux & de fleurs. La pourpre Romaine s'abbaissoit devant lui, le Vicaire de J. C. révéroit en lui l'image de J. C. même....

Le P. Poisson remarque que la sagesse de S. François dans le gouvernement de son Ordre, n'est pas une des choses qui ait le moins contribué à rendre illustre ce saint pénitent: il décrit à cette occasion, ce que c'est, selon lui, qu'un Ordre Religieux.

» Qu'est-ce qu'un Ordre Religieux, Messieurs? *demande le* » *P. Poisson*: c'est, *répond-il*, une » Milice Spirituelle & auxiliaire » dans l'armée de Dieu. Ce sont des

» troupes de reserve, rangées sur la » derniere ligne de la bataille, pour » soûtenir les Prêtres Catholiques, » & pour voler, contre les mœurs » corrompues, & contre les doc- » trines perverses, au secours & à » la voix des Evêques, que le saint » Esprit a établis pour gouverner » l'Eglise de Dieu. Ce sont ces » guerriers de Gabaa, qui combat- » tent de la gauche comme de la » droite, qui défendent d'une main » l'Autel, & de l'autre le Trône... » Ce sont ces Anges forts & puis- » sans qui tiennent ouvert dans » leurs mains, le Livre de leurs » obligations sur l'Etat & sur la Re- » ligion, *& qui mettent leur pied* » *gauche sur la terre* pour s'attacher » à leur Roi & à leur patrie, *& le* » *pied droit sur la mer*, pour ne pas » perdre de vûë la barque de Pier- » re, ni le salut des peuples.

L'Orateur, après quelques autres traits, ajoûte qu'un Ordre Reli- gieux » est une famille nombreuse, » où Joseph est quelquefois jetté » dans la Citerne par ses freres, qui » ne s'effrayent qu'au spectacle de » sa grandeur : que c'est une famille » où les deux fils de Zébédée de- » mandent les premieres places » avant de les mériter ; une famille » où l'on trouve des enfans de tout » caractere, de toute humeur, » de tout talent ; une famille où » l'acception des personnes est » odieuse, & où la préference ne » doit tomber que sur la capacité » & sur la vertu ; une famille où la » Religion & l'Etat puisent égale- » ment dans leurs besoins : où les » Rois ont trouvé des Ministres, » des hommes de Conseil, comme » Joseph ; où l'Eglise a pris des » Apôtres comme les fils de Zébé- » dée.

Le tableau ne finit pas ici : » Qu'est-ce qu'un Ordre Religieux, » *demande encore le P. Poisson*, c'est » un corps, *dit-il*, où il entre, » comme dans les autres, des bra- » ves & des lâches, des sçavans & » des ignorans, des nobles & des » roturiers....... Un corps où » comme dans l'armée de Gédéon, » *on peut confier au moins à trois cens*, » l'honneur du combat, les *trom-* » *pettes* de la parole, & les *lampes* » de la doctrine........ Un corps » que les libertins ne maudissent » que comme l'impie Balac vou- » loit qu'on maudît l'armée » d'Israël.

Après ces reflexions il laisse à ju- ger quelle est la sagesse d'un Fon- dateur, d'un Général, qui fait mouvoir ces grands corps pour la gloire du Christianisme, & pour leur propre honneur ? d'un Chef qui lie ensemble tant d'inclinations differentes, qui tient dans le calme tant d'humeurs opposées, & qui leur fait respecter ses Commande- mens sans que personne ose y con- trevenir. Il remarque que jamais Fondateur d'Ordre n'alla plus loin là-dessus que S. François. Nous n'entrerons point dans le détail des faits qu'il rapporte pour le prouver. On peut voir sur cela ce qu'il dit de ces Missions pénibles & hazardeu- ses que les enfans de S. François embrasserent avec tant de prompti-

tude pour obéir à leur Fondateur. Le P. Poisson, dont le but dans cette seconde Partie, est de montrer combien Dieu a illustré la pénitence de S. François, n'oublie rien de tout ce que lui fournit là dessus de plus essentiel, la vie du Saint.

Il represente vers la fin de son Discours, S. François agonisant sur la cendre, & benissant plusieurs fois ses Disciples sur ce lit de sa pauvreté & de sa pénitence ; après quoi il s'écrie : » Bénédiction féconde pour un Ordre qui a reçû » dans son sein tant de grands » hommes, & vû parmi ses membres un Prince du Sang de nos » Rois ; bénédiction abondante pour » un Ordre qui compte quatre Souverains Pontifes, des Electeurs » de l'Empire, plus de cinquante » Cardinaux, un grand nombre de » Patriarches & d'Archevêques, » plus d'Evêques, plus de Martyrs » & de saints Confesseurs, qu'il n'y » a de Maisons qui le composent. » Un Waddringue, un Sixte V. un » Ximenés, un Lyras, un Scot, un » Bonaventure, un Alexandre » d'Halés, un Antoine de Padoüe ; » Quels noms, Messieurs ! quels » noms ! Bénédiction glorieuse » pour un Ordre que la Providence » a établi dans le Capitole, & dans » Jerusalem, dans le lieu que la » grandeur des Romains a rendu le » plus célébre de la terre, & dans le » lieu que les Mysteres de l'Homme Dieu ont rendu le plus auguste de l'Univers : là pour décorer » l'humilité de François pauvre, ici » pour distinguer la pénitence de » François crucifié. «

Nous finirons notre Extrait en remarquant que pour avoir une juste idée de ce Panégyrique, dont nous n'avons pu rapporter qu'un petit nombre d'exemples, il faut le lire en entier ; mais que comme les citations y sont si abondantes qu'elles absorbent quelquefois le Texte jusqu'à lui laisser à peine en certaines pages, l'espace d'une seule ligne, ce qui le fait perdre de vûë, il seroit à propos de lire la Piece deux fois : l'une sans égard aux citations, & l'autre avec les citations. Il est vrai que voilà deux lectures pour une, ce qui n'est pas du gré de tout le monde : mais après tout, chacun est libre de suivre là-dessus son goût ; & ceux qui n'aiment pas les citations n'ont qu'à regarder ce Panégyrique comme s'il n'y en avoit point ; quoique cependant celles qui y sont en fassent le principal caractere, & que le dessein de l'Auteur qui les y a mises, soit qu'on s'applique particulierement à les considerer.



GREGORII MAYANSII GENEROSI ET ANTECESSORIS Valentini Epistolarum Libri sex. C'est-à-dire : *Six Livres de Lettres de M. Mayans, Professeur en Droit en l'Université de Valence en Espagne.* A Valence en Espagne, de l'Imprimerie d'Antoine *Bordactor de Artâzu.* 1732. *in*-4°. pages 420.

Il nous tombe rarement entre les mains des Livres imprimés en Espagne dont nous puissions rendre compte au public ; mais il n'y perd pas beaucoup, si on s'en rapporte à ce que mande Monsieur Mayans à M. Menken, qui l'avoit prié de lui faire connoître les Livres qui s'impriment en Espagne pour en faire mention dans les Actes des Savans de Leipsic. Notre Auteur ayant dit dans cette Lettre à M. Menken & dans plusieurs autres, qu'on imprime un nombre prodigieux de Livres en Espagne, sur-tout à Madrid, comme on le voit par les Gazettes où on en donne les titres, assure en même tems qu'il n'y a presque point de ces Livres qui méritent quelque attention. Il ajoûte que les Sciences sont très-peu cultivées en Espagne : ce n'est point qu'il n'y ait, comme il le remarque, de très-bons esprits chez les Espagnols. Mais ceux qui se sentiroient de l'inclination pour l'étude manquent de Maîtres & de Guides pour les conduire. S'ils surmontent cet obstacle, ils sont encore arrêtés par le défaut de secours, parce qu'ils n'ont pas même ordinairement de quoi acheter des Livres, & qu'ils n'esperent aucune recompense de leurs travaux. Ce qui les arrête encore dans leurs études, selon M. Mayans, c'est la regle rigoureuse de l'Inquisition de faire examiner tous les Livres qui se mettent en vente, & de défendre la lecture & le débit de la plûpart de ceux qui viennent des autres Pays, parce qu'ils ont été composés par des Hérétiques ou par des Catholiques qui établissent sur certaines matieres, des maximes ou des opinions qui ne sont pas du goût des Inquisiteurs.

Notre Auteur est si persuadé du peu de protection que trouvent les gens de Lettres en Espagne, qu'il a pris le parti de chercher un Mecene en France. C'est dans cette vûë qu'il dédie son Recueil de Lettres à M. le Cardinal de Fleury. Il expose dans son Epître Dédicatoire l'état dans lequel il se trouve, & il y dit qu'à cause de son amour pour les Lettres qui sont peu cultivées par ses Compatriotes, il se voit condamné pour l'Ostracisme que quelques-uns regardent comme une peine infamante, mais qui lui est bien glorieuse.

Après l'Epître Dédicatoire vient une Préface, dans laquelle l'Auteur parle d'abord du style épistolaire, dont il avoüe que le style simple & naturel est le véritable caractere, mais qui doit quelquefois s'élever suivant les matieres qui en font le

ſujet. Il y admet même les figures les plus fortes, quand on rend compte à un ami du ſujet de quelque grand chagrin, ou dans d'autres occaſions ſemblables. Il porte enſuite ſon jugement ſur les Auteurs qui ont écrit des Lettres en Latin. Selon lui, il faut lire les Lettres des Saints Peres pour y trouver la pureté de la doctrine, des regles de conduite, des exemples de vertu, mais c'eſt dans Ciceron qu'il faut chercher l'élégance du ſtyle, & la pureté du langage. S. Jerôme même lui paroît trop diffus, ſes Lettres ſont remplies de mouvemens trop véhémens, il parle toûjours en Orateur. A l'égard des Auteurs qui ont écrit des Lettres en Latin depuis le retabliſſement des Sciences en Europe, il n'y en a point dont notre Auteur paroiſſe abſolument content. Le ſtyle d'Hermolaus-Barbarus lui paroît dur; Ange-Politien oublie le ſujet qu'il traite pour faire paroître ſon érudition. Pic de la Mirande auroit été admirable, s'il avoit eu autant de jugement que d'eſprit & de memoire : les Lettres de Sadolet ſont écrites avec beaucoup de netteté, le ſtyle en eſt pur, mais pluſieurs de ces Lettres ſont très-ennuyeuſes, *&c*. L'Auteur ne prétend point en critiquant ainſi ceux qui ont publié des Lettres Latines avant lui, ſe donner pour un Auteur qui ait évité tous les défauts qu'il a remarqués dans les autres, il eſt même perſuadé qu'on ne le traitera pas avec ſévérité, quand on voudra bien reflechir que ces Lettres écrites en Latin ſont d'un Eſpagnol. Quelques fautes qu'il remarque dans les Ouvrages d'autrui ne l'empêchent pas de les eſtimer. Il ſouhaite que ſes Lecteurs le traitent de la même maniere.

Les Lettres contenues dans ce Volume ſont la plûpart rangées dans un ordre chronologique, les premieres ſont de l'année 1720. & les dernieres de l'année 1732. elles ne ſont pas toutes de M. Mayans, on y trouve pluſieurs réponſes qui lui ont été faites par des Savans d'Eſpagne, d'Italie & d'Allemagne, qui ſont en commerce de Lettres avec lui.

On voit par les Lettres contenues dans les deux premiers Livres, que l'Auteur s'étoit appliqué très-jeune à l'étude du Droit Romain. Ce qui l'avoit animé dans une étude ſi pénible, c'eſt l'exemple d'un grand nombre de Juriſconſultes qui s'étoient diſtingués dans cette Science dès leur plus tendre jeuneſſe. Nerva avoit répondu ſur le droit n'étant encore âgé que de dix-ſept ans, Balde au même âge de dix-ſept ans s'étoit déja fait admirer. Il y a, ſe diſoit-il à lui-même, environ cent ans que François Ramos de Manzano, a diſputé une Chaire de Droit dans l'Univerſité de Valence à 18 ans. Faber n'avoit que vingt ans quand il a fait ſon Commentaire ſur les regles de Droit, à peine Alciat avoit-il vingt ans lorſqu'il fit paroître ſes premiers Ouvrages de Juriſprudence.

En même tems que M. Mayans étudioit le droit Romain dans les Loix & dans les Commentateurs, il

s'applique à faire des Commentaires sur des Loix qui lui paroissoient les plus difficiles & les plus importantes. Il lisoit dans cette vûë les Auteurs qui avoient commenté ces Loix, & il s'attachoit au sentiment de celui qui lui paroissoit en avoir mieux pénétré l'esprit, il tachoit d'exprimer d'une maniere claire & précise l'opinion qu'il embrassoit, de la fortifier de nouvelles preuves, & quelquefois il cherchoit quelque interpretation nouvelle. Entre les Commentateurs il a toûjours préferé les modernes aux anciens, & il a préferé entre les modernes, ceux qui ont sçu allier l'étude des Belles-Lettres avec celles de la Jurisprudence.

Il paroît avoir balancé quelque tems, s'il prendroit le parti du Barreau ou s'il se borneroit à l'étude du Droit pour les Ecoles. Un de ses meilleurs amis lui fit une peinture de la profession d'Avocat qui n'est guéres avantageuse, afin de l'empêcher par-là d'embrasser cette profession. Il lui en parloit comme d'un état où regnent la Chicanne & la barbarie. Un autre de ses amis lui en fit un portrait tout different. Ce qui lui fit prendre le parti de s'attacher aux Ecoles, c'est qu'il crut qu'il y meneroit une vie plus tranquille que dans le Barreau, & qu'il auroit la liberté de s'appliquer aux Belles-Lettres. Les premiers Ouvrages qu'il donna au public sur les Loix Romaines, lui attirerent de grandes éloges de la part de quelques Savans, qu'on voit répandus dans plusieurs Lettres. Ils l'exhorterent à continuer comme il avoit commencé, ils lui firént esperer qu'il releveroit l'honneur de l'Espagne dans cette espece de Litterature, & qu'il se feroit une réputation pareille à celle d'Antoine-Augustin, de Govean & de quelques autres Jurisconsultes Espagnols qui ont mérité l'estime non seulement de leurs Compatriotes, mais encore de toute l'Europe.

M. Mayans eut néanmoins des jaloux, & ce ne fut qu'avec peine qu'il parvint à avoir une Chaire de Droit dans l'Université de Valence. On voit par-là que la plûpart de ces Lettres ne regardent que la personne de l'Auteur. Celles qui sont dans les quatre derniers Livres regardent plus de matieres, quelques-uns concernent l'Auteur & sa famille, d'autres roulent sur des matieres d'érudition, sur-tout par rapport aux Inscriptions anciennes, d'autres contiennent des nouvelles de Litterature, d'autres sont des réponses à plusieurs Savans qui lui avoient écrit de France, d'Italie, & d'Allemagne.

Par exemple dans l'une de ces Lettres, qui est la onziéme du Livre quatriéme, l'Auteur se propose de prouver que les Jurisconsultes Caius, Tertulien, Hermogénien, Licinius-Rufinus & Archadius-Chrisius étoient Payens. Dans un autre il envoye à M. Camusat qui lui avoit demandé un Catalogue de sa Bibliothéque, une Liste de de ses Livres de Jurisprudence. Ils ont presque tous rapport au Droit Romain, tel qu'on l'enseigne

dans les Ecoles ; ils ne sont pas en fort grand nombre ; mais ils sont bien choisis, & nous croyons que le jugement critique que l'Auteur porte de chacun de ces Livres fera plaisir aux connoisseurs. Nous n'en rapporterons ici que deux exemples. Il dit de Faber qu'il avoit un grand génie, & qu'il auroit plûtôt passé pour un Législateur que pour un Interpréte du Droit, si on ne lui avoit pas reproché de s'être trop élevé contre Tribonien, qui, selon notre Auteur, n'avoit pas mérité cette censure, s'il n'avoit pas voulu paroître plus grand que Cujas, qu'il loüe en plusieurs endroits, & dont il envioit la réputation. Le style de Faber lui paroît clair, élégant, mais trop diffus. Le Traité de l'origine du Droit de Gravina, est, selon notre Auteur, très solide, rempli d'érudition & de bon sens, le style en est poli; mais après ses éloges, il compare Gravina au Geay de la Fable, & il dit que si Antoine-Augustin, Jacques Godefroy & deux ou trois autres Auteurs reprenoient chacun ce que Gravina a emprunté d'eux, il ne resteroit rien dans son Ouvrage.

Notre Auteur joint à ce Catalogue une Liste de ses Ouvrages de Jurisprudence, dont il paroîtra apparemment par la suite un Recueil qui nous donnera lieu d'en rendre un compte exact.

M. Mayans fait actuellement imprimer à Lyon les Ouvrages de Jean Puga Professeur de Droit dans l'Université de Salamanque, il dédie cet Ouvrage à M. le Cardinal de Fleury, & il donne dans son sixiéme Livre, non seulement l'Epître Dédicatoire de ce Recueil, mais encore la Préface qui contient la Vie de Puga. Comme nous pourrons rendre compte par la suite des Ouvrages de ce Jurisconsulte, nous y donnerons en même tems un précis de sa Vie. Notre Auteur fait aussi imprimer en Hollande une Continuation de l'Histoire d'Espagne de Mariana, par M. Miniana, dont il fait de grands éloges dans plusieurs de ses Lettres.

Si on juge des Espagnols par rapport aux Sciences, sur ce qu'en dit M. Mayans, on ne sauroit trop le loüer de s'être ainsi élevé par lui-même au-dessus de ses Compatriotes.

EXAMEN DU PYRRONISME ANCIEN ET MODERNE, par M. de Crouzaz, de l'Academie Royale des Sciences, Gouverneur de S. A. R. le Prince Frideric de Hesse-Cassel, Conseiller d'Ambassade de S. M. le Roi de Suede & Land-Grave de Hesse-Cassel. A la Haye, chez Pierre *de Hondt.* 1733. *in-folio*, pages 776.

NOUS avons expliqué dans le Journal précedent ce que M. de Crouzaz dit du Pyrronisme en général, & la maniere dont il combat les anciens Pyrroniens en répondant au Livre de Sextus-Empiricus. Dans la troisiéme partie qui est beaucoup plus étendue que les deux

deux précedentes, & dont nous allons rendre compte, il se propose de répondre aux Pyrroniens modernes, en réfutant les Ecrits de M. Bayle qu'il regarde comme leur Chef. Car M. Crouzaz ne sauroit se persuader que M. Bayle n'ait eu en vûë dans son Dictionnaire & dans ses autres Ouvrages que de faire sentir la foiblesse de l'esprit humain, & la necessité de soûmettre la raison à la foi; il dit que M. Bayle se moque bien clairement en plusieurs endroits des Théologiens qu'il semble avoir voulu ménager dans d'autres endroits, pour mieux cacher son dessein d'établir un Pyronisme universel.

La lecture de ses Ouvrages est d'autant plus dangereuse, qu'il faudroit être bien aveugle ou de bien mauvaise foi, dit M. de Crouzaz pour contester à M. Bayle, » une » grande légéreté de style, une » netteté parfaite, un esprit qui sait » s'emparer de ses Lecteurs, qui » ne fatigue point, qui n'ennuye » jamais, une fécondité inépuisa- » ble, une facilité qui se fait si » agréablement sentir & si insinuan- » te qu'elle semble se communi- » quer à ses Lecteurs, une vaste lec- » ture, une critique ordinairement » fine & exacte, une mémoire à » qui tout est present, des citations » qui semblent s'offrir d'elles-mê- » mes, dès que l'occasion de les » mettre en œuvre se presente, une » habileté sans égal à établir [quand » il lui plaît & qu'il y a interêt] l'é- » tat de la question très-précisé- » ment, à partager un sujet compo- » sé, à éclaircir les matieres les plus » obscures, à mettre une preuve » dans tout son jour, & à faire sen- » tir tout le poids d'une difficulté.« M. de Crouzaz ajoûte que ce qui a encore beaucoup contribué à donner plus de cours aux Ecrits de M. Bayle, c'est sa réputation, la prévention d'un grand nombre de personnes en sa faveur, la corruption du cœur humain qu'il favorise, & la multiplication des Editions de ses Ouvrages.

C'est cet adversaire qui paroît d'abord si redoutable que M. de Crouzaz ne craint point d'attaquer & se confiant dans la bonté de sa cause, il assure qu'il fera connoître à toutes les personnes dont le cœur & l'esprit ne sont pas encore corrompus, que M. Bayle qui se donne pour un raisonneur des plus exacts, qui prétend trouver du foible dans tout ce que les autres croyent très-solidement prouvé, n'oppose très-souvent à des raisons solides que des raisons très-faciles à réfuter. Mais avant que d'entrer dans ce détail il a cru devoir employer deux Sections à développer le caractere de son adversaire & le dessein qu'il s'est proposé dans ses Ouvrages, sur-tout dans son Dictionnaire Critique, il examine dans cette vûë la préface du Dictionnaire, l'apologie que l'Auteur en a faite, & les éclaircissemens qu'il a donnés sur quelques endroits.

Il resulte de toutes les observations que l'Auteur a faites sur ce sujet, que M. Bayle sous pretexte d'être rapporteur exact & fidéle a

cherché à introduire le Pyrronisme universel, sur-tout par rapport aux véritez de la Religion, que ce n'est que dans cette vûë qu'il a mis dans le plus grand jour qu'il lui a été possible, les raisonnements des anciens Pyrroniens, qu'il a cherché à leur fournir de nouveaux moyens aussi-bien qu'aux Athés, aux Manichéens & aux Pauliciens, que s'il a paru embrasser en quelques endroits le sentiment des Théologiens les plus rigides d'entre les Calvinistes, ce n'étoit que pour avoir occasion de faire sentir ailleurs combien ces sentimens paroissent opposés à la raison naturelle, & que c'est dans le même dessein que M. Bayle a tant écrit pour donner la preference à une Societé d'Athées, sur celles qui sont composées de personnes qui font profession d'une Religion. Notte Auteur ne peut se persuader que ceux qui soûtiennent que la révélation est contraire à la raison, se soûmettent sincérement à la révélation, parce que l'esprit humain ne sçauroit se soûmettre à croire des choses qu'il pense être absolument contraires à la raison, quoiqu'il se soûmette à ce qui ne lui paroît être qu'audessus de la raison, lorsqu'il est bien persuadé de la vérité de la révélation, dont un Pyrronien n'est pas convaincu.

Un autre avantage que M. Bayle a voulu tirer de cette qualité de prétendu rapporteur fidéle & exact a été deremplir sonDictionnaired'un nombre prodigieux d'obcénitez, tantôt en citant des Auteurs qui s'expliquent avec le plus d'effronterie, tantôt en parlant lui-même d'une maniere qui fait rougir ceux qui ont de la pudeur. Mais quel a été en cela le but de Monsieur Bayle? Il ne le dissimule point, ç'a été d'égaier les Lecteurs dont le cœur est corrompu, & de procurer plus de débit à son Libraire. Un autre motif dont M. Bayle ne parle pas, mais que M. de Crouzaz n'en croît pas moins véritable, a été de favoriser l'irréligion, car il n'y a point de vice qui y conduise plus ordinairement que celui de l'impureté. Notre Auteur ajoûte que rien n'est plus triste pour un parfait Pyrronien qui doute de l'existence de Dieu & de l'immortalité de l'ame que de s'occuper de reflexions sérieuses qui le jetteroient dans une espece de desespoir, & qu'ainsi il est naturel qu'il s'occupe de la lecture des Livres qui reveillent son imagination corrompue, qu'il recueille les traits qui lui ont paru les plus piquanrs, qu'il aime à les repeter, pour divertir ceux qu'il croit être dans une disposition d'esprit à peu près semblable à la sienne.

Après ces trois Sections préliminaires, l'Auteur entre dans le fond du sujet qui fait le principal objet de cette partie. Il divise ses reflexions en onze Sections dans lesquelles il se propose de répondre à ce qu'a avancé M. Bayle en faveur des Pyrroniens, sur la Logique, l'Histoire, la Physique, la Morale, l'existence de Dieu, la conservation des êtres créés, l'ame humai-

ne, la liberté, la félicité de l'homme, la providence, & par rapport à l'influence de la Religion sur la Societé. Nous nous bornerons à quelques traits de chacune de ces Sections.

M. Bayle avance souvent des propositions très-affirmativement, & il les prouve par l'évidence; cependant il parle en d'autres endroits, comme s'il croyoit qu'il n'y eût aucune vérité évidente, ou que l'évidence ne fût point une marque certaine pour distinguer la vérité d'avec l'erreur. Notre Auteur ayant exposé en peu de mots les raisons dont se servent les Philosophes pour établir la force de l'évidence, renvoye à sa Logique ceux qui voudront s'instruire plus à fond de cette matiere. Ensuite il fait voir que notre ame peut connoître plusieurs véritez, sans se connoître elle-même parfaitement, & que l'évidence ne se trouve jamais en opposition avec les véritez revelées. Il observe par exemple au sujet de la Trinité, qu'il peut y avoir dans le même être unité & pluralité, parce qu'il y a une infinité de choses qui à un égard sont differentes, & qui ne le sont pas à un autre égard. Toutes nos idées, tous nos sentimens, toutes nos volontez, sont des états d'une même substance, & à cet égard sont la même substance, mais elles n'en sont pas les mêmes états. Si après cette réponse, un Pyrronien pousse notre Auteur & lui dit : expliquez-moi en quoi consiste cette diversité ou cette pluralité, qui dans l'être suprême donne lieu aux trois nom. de Pere, de Fils & de S. Esprit. Ms de Crouzaz leur répond, qu'il ne connoît pas assez l'Etre infini pour donner là-dessus un parfait éclaircissement, qu'il lui suffit d'avoir prouvé que ce mystere n'est opposé à aucune vérité naturelle constante. Quelques obscurités qui se trouvent dans une vérité ne doivent pas nous empêcher de la croire, quand nous avons d'ailleurs des preuves assurées de son existence.

Par rapport aux faits historiques, notre Auteur avoüe qu'il y a bien des cas où il est de la prudence de ne rien prononcer, mais il prouve qu'il y en a d'autres sur lesquels il y auroit une opiniatreté déraisonnable à vouloir demeurer en suspens. Il donne des regles pour distinguer ces differens cas, par la qualité des témoins qui les attestent, par la matiere même de ces faits, & en distinguant quelquefois le fond d'avec les circonstances particulieres. M. Bayle a lui-même adopté plusieurs de ces regles de critiques, & il en a fait usage, quand il n'a pas eu envie de fournir des armes aux ennemis de la Religion.

Notre Auteur raisonne à peu près de la même maniere sur la Physique que sur l'Histoire. Quoiqu'il soit convaincu que cette Science n'est point portée au degré de perfection que quelques Physiciens imaginent, il ne croit pas qu'on doive regarder les Livres de Physique comme des Romans où l'imagination s'est tout permis. Il se borne néanmoins dans cette Section

à établir contre les objections de M. Bayle la vérité de l'existence des corps & de celle du mouvement, à l'égard du vuide il se contente de dire qu'il ne se trouve rien de contradictoire dans l'hypothése qui admet le vuide, & que s'il y a une étendue solide & impénétrable, il n'est pas contradictoire qu'il y ait une étendue réelle & créée qui soit pénétrable.

Le but de M. de Crouzaz n'est point de donner un Traité complet de morale, mais d'établir qu'il y a une distinction naturelle des vices avec la vertu, & de tirer de ce principe des conséquences toutes opposées, aux propositions par lesquelles M. Bayle fournit aux Pyrroniens des moyens pour attaquer les premiers principes de la morale.

Dans la Section où l'Auteur parle de l'existence de Dieu, il la prouve par les argumens ordinaires tirés de la persuasion générale de l'existence d'une divinité, de la necessité d'une cause intelligente, & d'un premier principe du mouvement. Il employe aussi les réponses ordinaires aux argumens contre l'unité de principe, qu'on veut tirer de ce qui paroît d'irrégulier dans le monde, & par rapport au mal physique & par rapport au mal moral. Il rejette aussi les formes plastiques de M. de Cudwor, dont M. Bayle, croyoit que les Athées pouvoient tirer avantage. Il soûtient néanmoins que ce Systême des formes plastiques, quoi qu'absolument inutile & contraire aux principes suppose un premier principe de toute chose.

Il est aussi persuadé que c'est de bonne foi & avec de bonnes intentions que la plûpart des Théologiens ont soûtenu que la conservation des créatures étoit une création continuée, mais il ne croit pas que ce sentiment doive être adopté, parce que comme la volonté de l'être infini est assez efficace, pour que ce qui n'existoit point commence à exister lorsqu'elle l'ordonne, il faut aussi reconnoître que cette volonté est aussi assez efficace, pour que l'Etre dont elle ordonne l'existence réelle & durable, commence non seulement d'exister, mais continue. La conservation ne pourroit donc être regardée comme une création continuée que d'une maniere impropre, qu'en ce que l'existence continuée des créatures est une suite efficace de la volonté de Dieu. C'est par une suite du même principe que l'Auteur rejette le Systême des causes occasionnelles. Il prétend que l'un & l'autre de ces Systêmes fournit des armes aux Athées contre l'intention de ceux qui les ont admis.

Il ne nous a paru rien de singulier dans la maniere dont notre Auteur traite la question de l'immortalité de l'ame. Nous observerons seulement au sujet des bêtes, que M. de Crouzaz ne sçauroit se resoudre à en faire de pures machines. Selon lui, elles ont une ame, mais qui est bornée à sentir & à vouloir, & dont la capacité ne va point jusqu'à reflechir. Il avoüe qu'on peut

faire bien des difficultez contre ce Syſtême, mais il dit que ce qu'il y a d'obſcur ſur ce ſujet, ne doit pas nous faire rejetter ce que nous connoiſſons certainement. Mais cette ame eſt-elle immortelle ? L'Auteur répond qu'il n'en ſçait rien ; mais que quand elle ſeroit immortelle, on n'en pourroit tirer aucune conſequence contre l'immortalité de l'ame humaine, attendu la difference qu'il met dans ſon Syſtême entre nos ames & celles des bêtes.

Les difficultez que M. Bayle fait ſur la liberté, ſur la félicité des hommes, ſur la providence, ont fait le ſujet de tant de Livres differens depuis le commencement de ce ſiécle, que nous ne ferions que repeter ce que nos Lecteurs ont déja vû pluſieurs fois, ſi nous voulions ſuivre l'Auteur dans ce détail. Il nous ſuffira de remarquer qu'il a réuni ce qu'on a dit de meilleur ſur ce ſujet, & qu'il en met les preuves dans un nouveau jour, de même que ſur cette Societé d'Athées, qui ſuivant M. Bayle, ne ſeroit pas moins bien reglée que celle de perſonnes qui feroient profeſſion d'une Religion, qui admettroit la recompenſe des bons & la punition des méchans. Nous remarquerons encore que quand M. de Crouzaz a occaſion de parler de la nature de la grace & de la prédeſtination, il n'embraſſe pas le ſentiment des Calviniſtes rigides, & qu'il fait valoir en pluſieurs occaſions les principes de la tolerance.

Les obſervations ſur les articles du Dictionnaire de M. Bayle qui regardent les Patriarches, ont déja été faites pluſieurs fois.

A l'égard du Traité de la foibleſſe de l'eſprit que notre Auteur ne fait point difficulté d'attribuer à M. Huet, nous n'en rapporterons rien ici, parce qu'on ne trouve guéres dans ce Traité que les objections des anciens Pyrroniens, & celles de quelques Pyrroniens modernes auſquels M. de Crouzaz n'a fait qu'appliquer ce qu'il avoit dit contre Sextus-Empiricus & contre M. Bayle. L'Auteur du Traité de la foibleſſe de l'eſprit humain s'eſt imaginé que ce Pyrroniſme pouvoit s'accorder avec une profeſſion ſincére du Chriſtianiſme qui ſeroit un pur effet de la grace, mais M. de Crouzaz ne peut ſe perſuader que la véritable Religion puiſſe ainſi n'être fondée dans l'eſprit d'un homme raiſonnable que ſur une eſpece d'anthouſiaſme.

*CATALOGUE DES LIVRES DU CABINET DE M. ***.*

A Paris, chez Jacques *Guerin*, Libraire-Imprimeur, Quai des Auguſtins. 1733. *in*-12. pp. 450.

CE n'eſt point ici une de ces Bibliothéques nombreuſes, raſſemblées au hazard pour être diſperſées de même. C'eſt un Cabinet formé par le travail aſſidu d'un grand nombre d'années, & dans lequel on a eu le bonheur de faire entrer preſque tout ce que notre

Histoire & notre Poësie, notre Litterature & nos Amenitez Françoises ont de plus interessant : ce qui compose un assemblage de près de 6000 Volumes, rangés sous differentes classes générales partagées en plusieurs titres ou Sections.

De ces Sections comprises dans la classe des Belles-Lettres, celles qui s'attirent une particuliere attention, par la quantité prodigieuse de Livres singuliers & rares qu'elles contiennent sont les suivantes : celle des Poëtes François anciens & modernes, rangés selon l'ordre de l'alphabet, & qui remplissent 22 pages d'impression : celle des Poëmes Dramatiques en la même Langue, parmi lesquels se trouvent presque toutes ces anciennes Pieces, où l'on representoit par personnages les Mysteres de notre Religion & les principales actions des Saints & des Saintes : celle des Romans François de Chevalerie, & des Histoires Romanesques anciennes & modernes, le tout par ordre alphabetique : celle des Contes & Nouvelles, des Facéties & des Pieces burlesques, *&c.* celle des mélanges & des morceaux singuliers de Philologie Françoise, *&c.*

Dans la classe des Historiens, on est étonné du recueil immense qui s'y trouve de Traitez particuliers & de Pieces figitives concernant l'Histoire de France ; ce qui s'étend depuis la page 206 de ce Volume jusqu'à la page 409. Les principaux articles de cette précieuse Collection regardent 1°. l'Histoire des regnes des Rois de France ; 2°. les Traitez qui concernent le Gouvernement du Royaume, c'est-à-dire, les Loix, les Ordonnances, les Coûtumes, les Droits de la succession à la Couronne, les Régences & les Majoritez, les Etats généraux, les Domaines & Appanages, les Finances, les Monnoyes, le Commerce, les Droits de la Couronne sur divers Etats, les alliances politiques, les Traitez de paix, de Tréves, de Neutralité, de confédération, *&c.* les usages & cérémonies observées aux solemnitez ; les Mariages & les Testamens des Rois, des fils & des filles de France ; 3°. les Traitez des Offices & des Officiers du Royaume ; 4°. les généalogies tant de la Maison Royale que des differens Seigneurs ; 5°. l'Histoire des Maisons, des Familles & des personnages illustres, en général & en particulier ; 6°. l'Histoire Ecclesiastique & Civile des Provinces & des Villes de France, *&c.* Nous ne faisons qu'indiquer en gros les divisions générales qui partagent cette moitié du Catalogue, sans nous arrêter aux subdivisions, dont le détail nous meneroit trop loin.

Ce que nous en avons annoncé suffira pour justifier ce qui est dit dans l'avertissement qu'on lit à la tête de ce Volume, » Que l'acqui» sition de ce Cabinet en entier de» vroit faire un extrême plaisir à » quiconque pourroit former le » projet d'un semblable Recueil ; » Que ce seroit une grande conso» lation pour celui qui y étoit par» venu, que de le voir passer sans

» démembrement en des mains ca-» pables d'en faire usage ; Que c'est » un enfant précieux, élevé avec » beaucoup de soin, de peine & de » dépense, dont la conservation » est toûjours chere, lors même » qu'on se départ de toute l'autori-» té qu'on avoit sur lui ; Que ceux » qui pourront se déterminer par » des vûës si estimables & en même » tems si naturelles, trouveront le » Maître du cabinet très-disposé à » sacrifier de bonne grace une par-» tie de ses interêts aux divers ar-» rangemens qu'ils auront à lui » proposer.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE MILAN.

JOSEPH *Richini-Malatesta*, Imprimeur de la *Societé Palatine* a publié un Programme Italien, pour apprendre au public qu'il a mis en vente le cinquiéme & le sixiéme Tome du *Recueil des anciens Poëtes Latins*, avec la Traduction Italienne en vers à côté du Texte Latin. Ces deux nouveaux Volumes contiennent l'*Enéide* de Virgile traduite par le Commandeur *Annibal-Caro*. Les *Georgiques* & les *Bucoliques*, avec les autres Pieces de Poësie attribuées par les anciens à Virgile, occuperont les deux Volumes suivans.

Le même Imprimeur avertit de plus qu'il a achevé d'imprimer le second Volume de la nouvelle Edition des Oeuvres de *Sigonius*. Comme les conditions de la Souscription proposée pour cet Ouvrage, n'avoient pas d'abord été tout-à-fait reglées, on a jugé à propos de les expliquer clairement dans cette feuille. Nous dirons seulement en général que l'exemplaire en grand papier & en 5 Tomes *in-fol.* pour lequel on aura souscrit, reviendra en total à 152 livres monnoye de Milan.

Le prix des cinq Tomes en petit papier ne sera que de 105 : à l'égard de la maniere dont ces sommes doivent être payées en differens tems, & de leur évaluation en argent de France, on pourra s'adresser à Paris, chez *de Bure*, Libraire, Quai des Augustins, qui donnera les éclaircissemens necessaires, sans qu'il soit besoin que nous nous arrêtions plus long-tems à ce détail.

Ce second Tome qui vient de paroître a aussi été annoncé par une Lettre Latine de M. *Argelati* qui est l'Editeur de tout l'Ouvrage, & qui est à present honoré du titre de Secretaire de Sa Majesté Impériale. Les XX Livres de *Sigonius, de Regno Italiæ*, dont on donne une nouvelle Edition dans ce Volume, y sont accompagnés des notes & des observations de M. Joseph-Antoine *Sassi* sçavant Bibliothecaire de la Bibliotheque Ambroisien-

ne : il y a joint deux Préfaces que M. *Argelati* a fait imprimer avec sa Lettre, l'une sur les quinze premiers Livres de cette Histoire de *Sigonius*, l'autre sur les cinq derniers, qui sont un Ouvrage posthume du même Auteur. M. *Argelati* y a ajoûté diverses Tables très-utiles à ceux qui voudront s'instruire de ce qui regarde l'Italie.

Malatesta avertit encore dans le Programme dont il est ici question qu'il a sous presse un Ouvrage en Italien qu'il appelle *Aureo Libro*, & qui est intitulé : *Lettere discorsive contro ad alcuni Poëtici abusi pregiudizievoli si al decoro della Religione Cattolica, come alla buona morale Cristiana. Opera postuma del Dottore Pier-Francesco* Bottazzoni, *Bolognese.*

Le même Libraire est aussi sur le point d'achever l'impression de deux Dissertations Latines du Pere *Joseph-Augustin Orsi*, l'une, *de Baptismo in nomine Jesu Christi, & de Hæreticis qui Baptismi formam olim adulterarunt*, l'autre, *de Chrismate Confirmatorio.* in-4°. comme les autres Dissertations du même Auteur.

ALLEMAGNE.

De Francfort sur le Mein.

Maxima Bibliotheca Veterum Patrum & Antiquorum Scriptorum Ecclesiasticorum, postremâ Lugdunensi Editione multo emendatior, selectior, & auctior; novis quippe Monumentis Ecclesiasticis, quæ digna videbantur, ex recentioribus Patrum Collectionibus, Spicilegiis, Thesauris, rarioribus maximè illis superbiens, sine ullo partium sectæve studio colligenda, copiosissimisque instruenda Indicibus. Francofurti ad Mænum. Impensis Joannis Georgii Cottæ. 1733.

Voilà le titre du Projet que *Jean-George Cotta*, Libraire de *Tubinge*, a imprimé en deux feuilles *in-folio*, pour proposer par Souscription la nouvelle Edition de la Bibliotheque des Peres qu'il a entrepris de donner au public. Il est assez inutile de faire ici l'Extrait des differens articles que contient ce *Prospectus* : & qui ne sont qu'un espece de Commentaire du titre : il nous suffit de pouvoir dire sans craindre de nous tromper que si on execute exactement & fidélement les magnifiques promesses qui y sont énoncées, cette nouvelle Edition sera préferable à la derniere Edition de la Bibliotheque des Peres, faite *à Lyon* en 1677. en dix-sept Volumes *in-folio*; celle-ci n'est si chere que parce que n'y en ayant pas eu d'autres depuis si long-tems, elle est devenue fort rare.

Des sçavans Catholiques & Protestans d'une reputation connuë, qu'on ne nomme cependant pas, doivent, à ce qu'on assure, contribuer de leurs soins à rendre parfaite cette Edition de Francfort; tout est prêt pour en commencer l'impression : il ne s'agit que de sçavoir le nombre des Souscripteurs; parce qu'on ne doit en tirer que très-peu d'exemplaires au-delà de ce nombre. On

On y employera des caracteres tout neufs, & de beau papier, de la même grandeur que celui de l'Edition de Lyon.

Il paroîtra deux Volumes à chaque foire de Francfort; la condition de la Souscription est qu'on payera toûjours un des deux Volumes d'avance, l'autre sera payé en le recevant. Chaque Volume en petit papier sera de six florins d'Empire, ce qui revient à peu près à 15 livres monnoye de France. Le prix du grand papier, si on en demande, sera de neuf florins, ou environ de 22 livres 10 sols de la même monnoye.

Tel est le précis que nous pouvons donner de ce *Prospectus*, dans lequel on a ajoûté une Liste des Monumens du premier & du second siécle de l'Eglise, lesquels entreront dans le premier & dans le second Volume; ils sont rangés suivant l'ordre où ces Pieces seront imprimées: on a voulu donner par-là une idée du plan qu'on suivra dans cette Edition.

SUISSE.

DE BASLE.

M. Jean-Rodolphe *Iselin*, Docteur en Droit, & de la Societé Royale des Sciences de Berlin, vient de proposer par Souscription un Ouvrage considerable en Allemand, dont il se prepare à donner l'Edition. Le Projet qu'il en a fait imprimer est intitulé: *Ægidii Tschudii* Gevesenen Land-Ammanns-zu Glarus *Chronicon Helveticum*, &c. c'est-à-dire, *Chronique Helvetique de Gilles Tschudi Land-Ammann de Glaris*, ou *Histoire Universelle de ce qui s'est passé de plus remarquable, tant dans l'Empire que dans la Suisse & dans les Pays voisins depuis l'an* M. *jusqu'en l'an* MCCCCLXXI. *composée sur des Memoires & des Pieces authentiques tirées des principales Archives des Cantons, avec une Histoire de la Guerre de l'Empereur Maximilien I. & de la confédération de la Suabe & de la Franconie.* Le tout imprimé pour la premiere fois d'après un Manuscrit, & accompagné d'une Préface de l'Editeur. 1733.

Cette Histoire qui sera imprimée chez Jean-Jacques *Bischoff*, & pour laquelle on souscrit jusqu'à la fin de Juin dans les principales Villes de tous les Pays où on parle l'Allemand, doit être en deux Volumes *in-folio*. Si les Souscriptions sont remplies au terme marqué. Le premier Volume paroîtra au mois de Fevrier de l'année prochaine 1734. & le second au mois d'Octobre suivant.

Le prix de la Souscription du premier Volume est de 8 florins, ou 20 livres argent de France, dont on payera la moitié en souscrivant, & l'autre moitié en recevant l'exemplaire. Le second ne coûtera que six florins, lesquels seront payés de même.

Ces conditions de la Souscription sont précedées dans l'imprimé dont nous rendons compte, d'une courte Préface où l'Editeur fait

l'éloge de l'Ouvrage & de son Auteur. Il ne fait cependant connoître *Gilles Tschudi* que par sa qualité de premier Magistrat de Glaris, sans marquer ni le tems où il a vêcu, ni s'il est d'ailleurs connu dans la Republique des Lettres. C'étoit selon Monsieur Iselin, l'homme le plus capable par son sçavoir & par son experience de donner la plus excellente Histoire de la Suisse, parce que personne en même tems n'étoit plus à portée que lui d'en consulter les principales Archives, où il faut en effet recourir pour avoir une connoissance parfaite, soit des évenemens arrivés dans les differens Cantons, avant & après leur alliance, soit des affaires où le Corps Helvetique a eu quelque part au dehors.

A l'égard du Manuscrit dont on doit se servir, l'Editeur sans indiquer de quel endroit il l'a tiré, se contente de remarquer qu'il est en trois gros Volumes *in-folio* dans quelques Bibliotheques & en quatre dans d'autres. Après s'être arrêté un peu sur l'attention qu'il aura à en donner une Edition correcte, & à collationner sur les originaux les differens Actes ou Diplomes qui se trouveront en entier dans l'Ouvrage, aussi-bien qu'à mettre au commencement une Préface & à la fin une Table générale. M. *Iselin* finit ainsi, aussi il est inutile d'en dire davantage, parce que *Vino vendibili non opus est suspensa hederâ.* Pour nous, nous croyons pouvoir ajoûter sans faire d'autres reflexions qu'il nous paroît que ce *Gilles Tschudi*, dont on annonce la Chronique Helvetique en Allemand, pourroit bien être le même que celui dont il est parlé avec éloge dans l'Histoire de M. de Thou à l'an 1572. & dont il est aussi fait mention dans les Eloges des Hommes sçavans d'*Antoine Teissier* qu'on peut consulter à ce sujet.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

*Lettres d'*HENRI IV. *Roi de France & de Messieurs* de Villeroi *&* de Puisieux, *à M.* Antoine le Fevre *de la Boderie*, Ambassadeur de France en Angleterre. Depuis 1606. jusqu'en 1611. aux dépens de la Compagnie. 1733. *in-8°.* 2. vol.

DE LA HAYE.

Memoires du Sieur Jean Macky, *Ecuyer: contenant principalement les caracteres de la Cour d'Angleterre sous les regnes de Guillaume III. & d'Anne I. tracés à la requisition de S. A. R. Sophie, Electrice de Hanovre, & publiés sur le Manuscrit original de l'Auteur.* Traduit de l'Anglois. Chez P. *Gosse* & J. *Neaulme*. 1733. *in-12.*

FRANCE.

DE LYON.

Recueil d'Ouvrages curieux de Mathematique & de Mécanique, ou *Description du Cabinet de M.* Grol-

lier de Serviere, *avec des figures en taille-douce, par son petit fils M.* Grollier de Serviere, *ancien Lieutenant Colonel, l'un des vingt-cinq de l'Academie des Sciences & des Belles-Lettres de Lyon.* Seconde Edition, revûë, corrigée & augmentée de nouvelles machines & de plusieurs planches. Chez *David Forey*, Libraire. 1733. *in*-4°.

DE TOULOUSE.

Ordonnances de LOUIS XV. *Roi de France & de Navarre, pour fixer la Jurisprudence sur la nature, la forme, les Charges & les conditions des Donations. Donnée à Versailles au mois de Fevrier* 1731. avec des Observations autorisées par les Ordonnances, le Droit Romain, & les Arrêts des Parlemens. Par Maître *Jean-Baptiste Furgole*, Avocat au Parlement de Toulouse. Ouvrage divisé en trois Parties. Chez Jean-François *Forest*, ruë de la Porterie, à la Couronne d'or. 1733. *in-folio.*

Observations sur les Arrests remarquables du Parlement de Toulouse, recueillis par Messire *Jean de Catelan*, Conseiller au même Parlement, enrichies des Arrests nouveaux, rendus sur les mêmes matieres. Par Gabriel *de Vedel*, Ecuyer, Docteur & Avocat au Parlement de Toulouse. Chez le même Libraire, 1732. *in*-4°. 2. vol.

DE PARIS.

Jacques *Vincent*, ruë S. Severin, a mis en vente les deux premiers Volumes *in-folio* de la nouvelle Edition *des Oeuvres d'Origenes*; publiée par Dom *Charles de la Ruë*, de la Congregation de S. Maur. Cette Edition qui doit être en cinq Volumes est parfaitement bien executée, soit pour la beauté du papier, soit pour la netteté des caracteres. Nous rendrons compte incessamment du travail du sçavant Editeur.

Pierre-François *Giffart*, ruë Saint Jacques, à Sainte Therese, va imprimer *les Généalogies Historiques des anciens Patriarches, Empereurs, Rois & de toutes les Maisons Souveraines, depuis le commencement du monde jusqu'à present, exposées dans des Cartes Généalogiques, tirées de Hubner & des meilleurs Auteurs, avec des explications Historiques & Chronologiques, dans lesquelles l'on trouvera l'établissement, les revolutions & la durée des differens Etats du Monde; l'origine des Maisons Souveraines, leurs progrès, alliances, droits, titres, prétentions & Armoiries.*

Cet Ouvrage, dont l'Auteur fait connoître l'utilité dans le plan qu'il en a publié, & auquel nous renvoyons, fera en *quatre Volumes in*-4°. qui couteront 45 livres en blanc lorsqu'ils seront imprimés. Cependant ceux qui retiendront un exemplaire auront un tiers de diminution en donnant d'avance 15 liv. pour les deux premiers Volumes, qu'on leur distribuera dans l'année prochaine 1734. & 15 liv. pour les deux derniers, qu'ils auront dans l'année suivante.

Rollin fils, Quai des Auguſtins, à S. Athanaſe, a ſous preſſe, *Hiſtoire des Revolutions d'Eſpagne depuis la deſtruction de l'Empire des Goths, juſqu'à l'entiere & parfaite réunion des Royaumes de Caſtille & d'Arragon en une ſeule Monarchie*, par le P. *Joſeph d'Orleans*, de la Compagnie de Jeſus. Quoique cette Hiſtoire ſoit un Ouvrage Poſthume, on aſſure qu'elle n'a pas moins de mérite que celle des Revolutions d'Angleterre du même Auteur. Elle ſera en *trois* Volumes *in*-4°. & paroîtra au commencement de l'année prochaine.

André *Cailleau*, Place du Pont S. Michel, à S. André, débite *Penſées choiſies de M. l'Abbé Boileau, Prédicateur ordinaire du Roi, & l'un des Quarante de l'Academie Françoiſe, ſur differens ſujets de Morale, miſes par ordre alphabetique.* Nouvelle Edition, revûë, corrigée & augmentée. 1733. *in*-12.

L'Epouſe infortunée, Hiſtoire Italienne, Galante & Tragique, par *M. D. P. B.* Chez Pierre *Prault*, Quai de Gêvres. 1733. *in*-12.

On trouve chez le même Libraire *Lettre de M. le Marquis Scipion-Maffei, contenant le Recit & l'explication d'un feu rare & ſingulier, ſemblable à celui de la foudre ou tonnerre qui s'eſt formé dans le corps d'une femme de la Ville de Ceſenne en Italie, & l'a reduite en cendres.* 1733. *in*-8°. Brochure de 17 pages.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal de Juin 1733.

Fin de la Table.

LE

JOURNAL

DES

SÇAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXIII.

JUILLET.

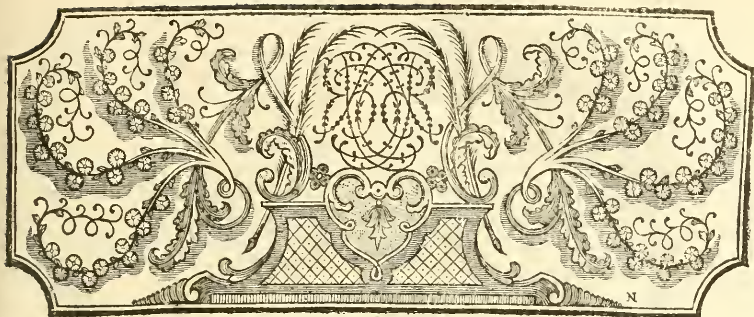


A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

JUILLET M. DCC. XXXIII.

DISCOURS SUR LES SPECTACLES, TRADUIT DU LATIN du P. Charles Porée, *de la Compagnie de Jesus. Par le P.* Brumoy, *de la même Compagnie.* A Paris, de l'Imprimerie de J. B. *Coignard* fils, à la Bible d'or. 1733. Brochure *in-4°.* pp. 48.

LE Pere Brumoy avertit que quelque effort qu'il ait fait *pour approcher de la justesse des pensées du P. Porée, de la profondeur de son sens, de la noblesse de ses images, & du brillant de ses expressions, les connoisseurs verront assez qu'il est extrêmement difficile de rendre dans le tour François, ce qui a ét si heureusement pensé en Latin.*

A l'égard des perſonnes qui ne ſont pas obligées de ſçavoir le génie des Langues mortes, & qui ne peuvent les confronter avec les Langues vivantes, il les prie de *n'imputer qu'au Traducteur, ou à la difficulté de la traduction, ce qui pourroit leur paroître répréhenſible.*

A la faveur de cet Avertiſſement le P. Brumoy donne ſa traduction au public. Quelques exemples que nous en rapporterons mettront aiſément les Lecteurs en état d'en juger. Nous choiſirons ces exemples parmi ceux que la défiance de nos forces nous a fait éviter de traduire dans l'Extrait que nous avons donné du Diſcours du P. Porée le mois de Juin dernier.

Un des Morceaux qui nous a paru le plus difficile à copier en François, & auquel pour cette raiſon nous avons mieux aimé renvoyer les Lecteurs, eſt le Dialogue entre le P. Porée & la Comédie. Le Pere Porée introduit la Comédie, ſe vantant à lui de reformer les mœurs; & là-deſſus il lui demande en quoi conſiſte cette prétendue reforme dont elle ſe glorifie : la Comédie répond, le P. Porée replique; elle inſiſte, il inſiſte auſſi. Voici l'entretien articles par articles : Nous rapporterons alternativement le Latin du P. Porée & le François du Traducteur. Les Lecteurs par ce moyen pourront comparer ſans peine la Traduction avec le Texte qui eſt tout ce que nous avons ici en vûë.

Le Pere Porée. Dic nobis, ô bona, quid apud nos pravi moris emendes?

Traduction. » Dites-nous, de » grace, Muſe prude & reformatrice, ce que vous reformez dans » nos mœurs.

La Comedie. Ego juvenes politulos nimiâ veſtium laxitate diffluentes coerceo.

Le Pere Porée. Justa coercitio ſi nihil fuerit in licentiâ juvenili ſeveriùs coercendum.

Traduction. » Ce que je reforme! N'ai-je pas mes petits » maîtres avec leurs façons & leurs » modes burleſques? Je les reduits » aux airs ſenſés. Fort bien; » pourvû qu'il n'y ait rien dans leur » licence que vous deviez plus juſtement reduire aux bornes du » bon ſens.

La Comedie. Ego foeminas eruditionis, vel exquiſitæ locutionis gloriam captantes reprehendo.

Le Pere Porée. Æqua reprehensio : ſi nihil ſit in muliebri ſuperbiâ vel petulantiâ magis reprehendendum.

Traduction. » N'ai-je pas des » femmes ſçavantes, des précieuſes » ridicules? Je les critique. Ex» cellent Sujet de cenſure, ſi » la vanité & l'enjoüement outré » ne fourniſſent pas des ſujets plus » importans.

La Comedie. Ego in homines humani generis oſores animadverto.

Le Pere Porée. Digna forsan animadverſio : ſi priùs in homines humani generis corruptores fuerit animadverſum.

Traduction. » N'ai-je pas mes mi» ſantropes, leur humeur me di-

» vertit ; j'en badine. VOTRE » BADINAGE peut n'être pas blâ» mable, pourvû que vous n'ayez » pas épargné les faux complaisans » qui corrompent les hommes.

La Comedie. EGO HOMINES imaginario conflictatos corporis morbo, ad sanitatem revoco.

Le P. Porée. EGREGIA SANATIO : si homines verò laborantes animi vitio antea fuerint ad sanitatem revocati.

Traduction. » ON CONNOÎT » bien mes malades imaginaires, » je les guéris. LA CURE EST di» gne de vous ; si pourtant vous » avez commencé par la guérison » des maux plus essentiels de l'es» prit.

La Comedie. EGO MARITIS, & Uxoribus, aliisque hominibus erudiendis Scholam multiplicem instituo.

Le Pere Porée. MAGNIFICA PRORSUS institutio : dum ad bonos mores erudias.

Traduction. » J'AI DES ECO» LES de toutes sortes : Ecole des » Maris, Ecole des femmes, que » sçai-je ? Ecoles pour d'autres » Etats. LES BEAUX ETABLISSEMENS, » certes, s'ils se font au profit des » mœurs.

Le Pere Porée. QUID SI AUTEM, (dicam enim quod non spectavi quidem, sed de te sæpiùs audivi) quid si in tuâ multiplici Scolâ homines ad nequitiam magis quàm ad virtutem instituas?

Traduction. » MAIS QUE DI» RIEZ-vous, (j'en parle sur le » rapport de personnes qui vous » connoissent bien) Que diriez» vous si dans vos Ecoles si vantées, » on enseignoit tout le rafinement » du vice aux dépens de la vertu ?

QUID SI JUVENCULI & adolescentulæ per te condiscant simplicitatem animi exuere, furtivos ignes alere, connubia ex libidinis consilio, non ex parentum judicio contrahere ?

Traduction. » QUE SEROIT-CE » si la jeunesse de l'un & de l'au» tre sexe y désapprenoit l'anti» que simplicité, pour s'instruire à » tromper la vigilance la plus éclai» rée, & à suivre pour un engage» ment de toute la vie, une aveugle » passion, plûtôt que la prudence » désinteressée de ceux à qui l'on » doit le jour ?

QUID SI PER te edocentur nuptiæ conjugalis pacti jura infringere, maritorum vigilantiam fallere, maritos, modis indignis illudere, à maritis pœnas injuriarum quas acceperint ipsi, non intulerunt, per summam contumeliam reposcere ?

Traduction. » QUE SEROIT-CE » si les droits d'un lien sacré » étoient livrés d'un côté à la co» queterie ouvertement libertine, » à ses ruses furtives, à mille indi» gnes stratagêmes, & de l'autre » immolés à la confusion, à l'igno» minie, à l'opprobre que mérite » mieux le crime qui en est l'Au» teur & qui triomphe ?

QUID SI MARITIS suades omnem uxoribus vagandi licentiam permittere, in earum delictis connivere, opprobria domestica placi-

do ferre animo, & illa non culpæ, ſed fortunæ imputare?

Traduction. » QUE SEROIT-CE » ſi par un art plus délié, mais » plus coupable encore dans la » même eſpece, vous faiſiez paſſer » une circonſpection légitime pour » une bizarrerie intolérable, une » connivence criminelle pour un » air de galant homme, une indif- » ference qui attribue les affronts » au hazard, pour le phlegme d'un » Philoſophe?

QUID SI FAMULOS famulaſque doces nihil pudere, alienis fraudibus inſervire, juvenum & puellarum animos vetitis amoribus illaqueare; heros, præſertim ſeniores, emungere argento, & naſo ſuſpendere? Rides.

Traduction. » QUE SEROIT-CE » ſi vous enleviez du front des » domeſtiques le voile de pudeur » dont les a couvert le devoir, pour » leur apprendre à ſervir les crimes » d'autrui; à faire tomber de jeunes » cœurs en des pieges trop chéris, » à voler, à railler leurs maîtres » vieillis, ou peu attentifs? Vous » riez.

QUID SI TUOS conſuefacis diſcipulos vitio patrocinari, virtutem explodere? & apud te omnis fermè homo nequam falſus eſt, lepidus, feſtivus, vir contra probus fit per te inſulſus, ineptus, ridiculus? Etiam ridere pergis.

Traduction. » QUE SEROIT-CE » ſi vous inſtruiſiez vos éleves » à embellir le vice, à enlaidir la » vertu? Si chez vous, le plus ſou- » vent, l'homme vicieux étoit plai- » ſant, enjoüé, d'agréable humeur? » Si l'honnête homme au contrai- » re paroiſſoit ridicule, inſipide, » bourru? Vous riez encore.

Apage te, magiſtra morum improba, corruptrix animorum peſſima, rei familiaris pernicies, diſciplinæ domeſticæ labes & ruina.

Traduction. » ALLEZ, peſte exe- » crable des mœurs, corruptrice » du cœur humain, furie des fa- » milles, Démon perturbateur de » la diſcipline domeſtique. Fuyez.

On peut facilement par ces exemples, juger de la traduction du P. Brumoy. Si néanmoins on ne les trouvoit pas ſuffiſans, en voici quelques autres : il s'agit des differens caracteres de ceux qui vont ordinairement aux Spectacles, & des divers motifs qui les y conduiſent. Le P. Porée, comme nous l'avons remarqué dans l'Extrait de ſon Diſcours, trace là-deſſus un tableau auſſi curieux qu'intereſſant, & où bien des gens peuvent ſe reconnoître. C'eſt un morceau que nous nous ſommes contentés d'indiquer dans notre Extrait, n'ayant oſé entreprendre d'y toucher de peur d'en alterer les traits. Le voici ou du moins en partie, de la main du P. Brumoy. Nous commencerons d'abord par le texte du P. Porée ſuivant la méthode que nous avons obſervée ci-devant.

QUINAM PLERUMQUE ad Theatra confluunt?

Primum homines curioſi, leves, ultro citroque curſitantes ſpectandi gratiâ, ſpectantes omnia, ſeipſos nunquam reſpicientes.

Traduction. » QUEL EST, je vous » prie, le grand nombre des ama- » teurs du Théatre ?

» Des curieux premierement : » esprits legers, vrais papillons » voltigeans çà & là, sans savoir » où, faits (ce semble) pour être » spectateurs de toutes choses, ex- » cepté d'eux-mêmes.

QUINAM DEINDE ? Homines otiosi, tardi, desides ; quibus unum est negotium nihil agere, una sollicitudo nihil curare, unus labor tædium fallere ; nunc ad convivium, nunc ad colloquium, modo ad mensam aleatoriam, modo ad Scenam assidentes sine consilio, sine judicio, sine fructu.

Traduction. QUI ENSUITE ? » des oisifs de toute espece, des pa- » resseux de profession, dont l'uni- » que affaire est de ne rien faire ; » l'unique soin, celui de n'en point » prendre ; l'unique occupation, » celle de tromper leur ennui ; pas- » sant de la table aux cercles, ou au » jeu, & de-là aux Spectacles, » pour y assister sans goût, sans » discernement, sans fruit.

IMO QUICQUID sibi perit temporis in spectaculis, id omne lucro apponentes.

Traduction. » FORT SATISFAITS » au reste d'avoir rempli le vuide » d'un tems qui leur pesoit.

QUINAM POSTEA ? Homines negotiis privatis vel publicis immersi ac propè obruti ; perpetuis jactati curarum fluctibus, & incerto fortunæ turbine abrepti ; divertentes ad Theatrum tanquam ad portum, ubi quiescant paululum, & unde aliena spectent naufragia ; mox ad suas procellas, ad suos scopulos, ad sua pericula se præcipi cursu referentes.

Traduction. » QUI ENCORE ? » Des gens plongés dans des em- » plois laborieux, accablés d'affai- » res soit publiques, soit particu- » lieres, agités par les flots tumul- » tueux de mille soucis, emportés » par le tourbillon de la fortune : » ils courent au Théatre comme » vers un port : ils y respirent » quelques momens à la vûë des » naufrages étrangers. Puis ils se » replongent aussi-tôt dans leurs » travaux orageux, & courent se » livrer à leurs écueils ordinaires.

QUINAM PRÆTEREA? Homines rixis vexati domesticis ; nusquàm pejus habitantes, quàm apud se ; Comœdiam assiduè, vel Tragœdiam agentes cum uxore, cum liberis, cum famulis ; atque, ut Scenas œdium privatas, declinent, ad Scenam Theatri publicam confugientes.

Traduction. » QUELS AUTRES » Spectateurs ? Des hommes fati- » gués de querelles domestiques, » qui ne se trouvent nulle part plus » mal que chez eux, où ils essuyent » les travers ou les caprices d'une » maison mal composée. Ils se re- » fugient au Théatre public qui » les distrait, pour se dérober aux » Scénes secrettes qui les chagri- » nent.

QUAM PORRO ? Homines omnis & nullius ordinis ; quos neque bonos dixeris, neque malos, neque leves, neque graves, neque

otiosos, neque laboriosos, sed consuetudini tanquam legi servientes; alieno viventes exemplo; alieno judicantes ingenio; sic ad Theatra, ut ad Templa; sic ad fabulam comicam, ut ad sacram concionem, Religione pari, vel pari considerantiâ, id est nullâ, se conferentes.

Traduction. » QUELS AUTRES » enfin, des hommes qu'il est impossible de définir. Ils ont tous les » caracteres, & n'en ont aucun. Ils » ne sont ni bons, ni mauvais; ni » légers, ni graves; ni oisifs, ni oc» cupés. Esclaves de la coûtume » qui est leur suprême loi, ils vi» vent sur l'exemple d'autrui; ils » pensent par l'esprit d'autrui. C'est » la coûtume qui les mene au » Théatre comme au Temple; à la » Comedie comme au Sermon, » avec une pareille déference aux » égards, c'est-à-dire, une égale » indifference.

EJUSMODI SPECTATORES quis magnopere laborare credat, utrùm benè an malè morata sit Theatri Schola? in quâ nihil sectantur præter sterilem & otiosam animi occupationem? Atqui tamen Spectatorum ea pars est optima, vel minimè mala. Sunt alii neque illi numero infrequentes, qui, *&c.*

Traduction. » SE PERSUADERA» T-ON que de pareils Specta» teurs s'embarrassent fort si l'Eco» le des Spectacles est reguliere ou » ne l'est pas? Ils n'y vont que pour » s'amuser, ou se délasser. Voilà » pourtant la partie la plus saine, » ou plûtôt la moins mauvaise des » Spectateurs. N'en est-il point » d'autres (& les voit-on en petit » nombre?) qui, *&c.*

Si l'on veut entrer dans un plus ample examen de la traduction du P. Brumoy, il faut examiner les portraits qu'on y trouve de Corneille, de Racine, & de Moliere; ce sont des copies faites d'après le pinceau du P. Porée; il n'y a qu'à les confronter. Nous aurions mis volontiers les Lecteurs en état de faire ici cette confrontation; mais cela nous eût engagé à étendre notre Extrait au-delà des bornes.

RERUM ITALICARUM SCRIPTORES, *&c.*

C'est-à-dire: *Recueil des Ecrivains de l'Histoire d'Italie, depuis l'an* 500. *jusqu'à l'an* 1500. *Par M.* MURATORI. *Tome X. fol. col.* 1092. A Milan, par la Societé Palatine. 1726. Sans compter un Discours Préliminaire qui est de 316. col.

ON voit à la tête de ce Volume le portrait de Leopold I. Duc de Lorraine, auquel il est dédié. On trouve ensuite une Dissertation sur la Carte Géographique de l'Italie, telle qu'elle étoit sous l'Empire de Charlemagne. L'Auteur qui ne se nomme point, mais qui n'est pas difficile à connoître, puisqu'il prend la qualité de Lecteur Royal à Padoüe, nous donne cet Ouvrage comme une Introduction à la

Géographie Universelle du moyen âge.

Après la chûte & le partage de l'Empire Romain, l'Italie ayant changé de Maîtres, les differens Etats qui la composoient, changerent aussi de limites. Plusieurs Villes, Châteaux & Bourgades prirent d'autres noms, ou furent ruinés; d'autres s'éleverent en leur place. Il est essentiel de connoître ces differentes revolutions pour bien sçavoir l'Histoire de l'Italie, & on a l'avantage de les voir d'un coup d'œil dans la Carte qui represente la situation de l'Italie sous la domination des Grecs, des Lombards & des François.

Les occupations dont M. Muratori est accablé ne lui ayant pas permis de s'appliquer à un Ouvrage aussi étendu & aussi plein de recherches que l'explication de cette Carte, il s'en est déchargé sur l'Anonyme qu'il nous assure avoir toutes les qualitez & le tems necessaire pour le bien traiter. Ce dernier cependant excuse les fautes qui auront pu lui échapper sur ce que le tems lui a manqué, & sur l'impatience du public qui l'a contraint de précipiter un travail d'autant plus difficile qu'il avoit à parcourir une route très obscure, & qu'aucun Sçavant n'avoit encore tentée, mais il nous fait esperer de donner une seconde Edition de cette Dissertation qui sera plus exacte, & dans laquelle il parlera de plusieurs endroits connus dans le moyen âge, qu'il n'a pas jugé à propos de marquer dans la Carte pour éviter la confusion. Du reste quoiqu'il ait été obligé de prendre souvent des sentimens contraires aux Sçavans qui l'ont précedé, il assure qu'il ne l'a fait qu'après un examen serieux, & il promet de corriger toutes les fautes dans lesquelles il aura pu tomber.

Il avertit que souvent il n'a pu répandre aucunes lumieres sur ce qui regardoit le moyen âge sans remonter dans la plus profonde Antiquité, ainsi quand il lui arrive de sortir de l'Italie & de rapporter les anciennes origines des peuples & des Villes, on ne doit pas toûjours l'accuser de s'écarter de son sujet. A l'égard de la Carte Géographique, comme elle n'a point été gravée sous les yeux de l'Auteur, il ne se rend garand que des choses qui seront conformes à son original.

Cette Dissertation est divisée en 25 Sections, les premieres roulent sur differens points d'Histoire & de Critique que l'Auteur s'est cru obligé de discuter avant de venir à l'explication de sa Corographie.

Quoique la Sicile ait changé de face l'an 820. lorsque les Sarrazins s'en emparerent, l'Anonyme n'a point cru cependant devoir en donner la Carte, parce que son dessein est uniquement de montrer les changemens arrivés dans l'Italie sous la domination des Lombards, & des François. Mais comme on se propose de donner une nouvelle Carte de la situation de l'Italie au onziéme siécle jusqu'au seize, tems où elle fut partagée en differentes Seigneuries & Republiques. On y

sera pour lors entrer la Sicile, la Sardaigne & l'Isle de Corse. Par ce moyen le Lecteur trouvera dans ce Recueil tout ce qui est necessaire pour la parfaite intelligence de l'Histoire d'Italie jusqu'au seiziéme siécle.

Après cette longue Dissertation, qui est imprimée en petits caracteres, M. Muratori nous donne, 1°. l'Histoire de l'Empereur Henri septiéme, divisée en 16 Livres par Albertinus-Mussatus, Historiographe & Poëte Tragique. Telles sont les qualitez que les MSS. donnent à l'Auteur, mais il n'étoit pas seulement Homme de Lettres, il étoit grand Homme d'Etat : quoique d'une naissance assez obscure, il parvint non seulement aux premieres dignitez de sa patrie, mais il fut encore Executeur de Justice à Florence, *Executor Justitiæ*. C'est ainsi qu'on appelloit alors le Magistrat de cette Ville; après avoir été chargé de plusieurs négociations aussi honorables qu'importantes, sur la fin de sa vie il fut exilé de sa patrie; il profita du loisir que l'éloignement des affaires lui donnoit pour se replonger dans l'étude & pour composer differens Ouvrages. La dureté & l'obscurité qui gâte quelquefois son stile ne doit point lui enlever la gloire d'avoir été un des premiers qui ait commencé à retablir le goût de l'érudition & de l'élégance en Italie. Il mourut vers l'an 1330. il passa pour le plus grand Poëte de son tems & en cette qualité il fut couronné de Laurier en grande cérémonie à Padoüe, honneur que personne n'avoit reçu depuis plusieurs siécles.

Les 16 Livres qui composent l'Histoire d'Henri VII. sont suivis de douze autres qui traitent de ce qui s'est passé en Italie depuis la mort de cet Empereur; mais le 9e, 10e & 11e Livre sont écrits en vers hexamétres. Il les adresse à la Societé Palatine des Notaires de Padoüe, *ad Notariorum Paduanorum Palatinam Societatem*. Ils contiennent la description du Siége de Padoüe par le grand Cané *Della Scala*, & les évenemens arrivés à cette occasion. On trouve ensuite un Livre détaché qui est intitulé *Louis de Baviere*, c'est-à-dire, l'Histoire de cet Empereur, enfin une Tragédie très-courte intitulée *Eccelin*, qui a pour sujet la cruauté de ce Tyran & le suplice de son frere Alberic. Ce Poëme n'a guéres que 600 vers; il est plein de feu, mais sans regle ni sans conduite, & ce n'est pour ainsi dire qu'une narration coupée par differens Interlocuteurs. On a encore de lui une Tragédie intitulée *Achilleis*. 18 Epîtres en vers élégiaques, 10 Eglogues, des Soliloques Sacrés, quelques autres Elégies, & des Poësies sur differens sujets.

Félix-Osius Milanois & Professeur d'Eloquence à Padoüe, entreprit de donner une Edition complette de tous ces Ouvrages à la priere de Dominique Molino noble Vénitien, qui aimoit les Lettres. On avoit déja commencé à les imprimer à Venise en 1627. lorsque Osius forma le dessein d'y ajoûter quelques autres Ecrivains

qui n'avoient point encore vû le jour, & de les enrichir de notes. Laurent Pignorius homme d'une grande Litterature fut associé à ce travail, mais avant qu'il fût achevé l'un & l'autre périrent dans cette terrible peste qui désola Padoüe, Venise & les autres Villes voisines. D'où il arriva que leurs notes sur Mussatus resterent interrompuës, & que l'Edition commencée ne put être finie qu'en 1636.

Comme elle est devenue très-rare & très-chere. M. Muratori a cru devoir faire réimprimer ici l'Histoire de Mussatus avec le Spicilegium de Pignorius, les corrections & les notes d'Osius, & celles de Nicolas Villani ; il faut avoüer qu'elles sont d'une longueur demesurée. Les notes de la seconde rubrique, c'est-à-dire du chapitre second qui n'a pas vingt lignes remplissent quatre-vingt-trois colonnes. L'érudition y est prodiguée à pleines mains, le judicieux Editeur convient que ce n'est pas là le goût de notre siécle. Il se flatte néanmoins que tout ce qui vient de deux personnages aussi célébres que l'étoient Osius & Pignorius, sera bien reçû. D'ailleurs son Edition a un avantage sur celle de Venise. A la faveur de deux Mss. trouvés l'un dans la Bibliothéque d'Est & l'autre dans la Bibliothéque Ambroisienne, il a rempli plusieurs lacunes que les premiers Editeurs avoient été contrains de laisser.

L'Histoire de Mussatus est écrite avec beaucoup de liberté & d'exactitude ; on y remarque par-tout un génie élevé & courageux ; dans la Préface de l'Histoire d'Henri VII. qu'il dédie à cet Empereur même, il lui parle en ces termes : si parmi tant de guerres & d'évenemens differens, vous trouvez quelque chose qui blesse votre gloire ou celle de ceux qui vous ont été attachés, n'en soyez point offensé, comme il n'est pas permis de dire que vous ayez jamais voulu tomber en faute, il est cependant naturel que vous ayez pu y tomber, dès que vous êtes obligé d'avoüer que vous êtes homme. *Quod si per tot bellorum, rerumque eventus varios, tuam, vel tuorum, læsam, culpatamve famam invenies, non ea sacras aures offendant, cum sicuti, ut fallere volueris dicere de te nefas sit, falli tamen posse consequens est, cum te hominem fatearis.*

L'Histoire de ce qui s'est passé en Italie depuis la mort d'Henri VII. est adressé à Paganus *Della-Turre* Evêque de Padoüe ; il le loüe au commencement du Livre septiéme, de ce que pendant le Siége de cette Ville, le casque en tête il avoit soûtenu le courage de son peuple contre les efforts des Assiegeans.

2°. Une Chronique de Sicile composée par un Anonyme. Elle avoit déja été publiée dans le Trésor des Anecdotes des PP. Martenne & Durand, mais ce Livre si curieux n'étant pas commun en Italie, M. Muratori a cru qu'il devoit en donner ici une nouvelle Edition. L'Auteur commence son Histoire à l'an 820. qui est le tems où la Sicile

tomba en la puissance des Grecs. Les deux Editeurs François disent que cette Histoire va jusqu'à la mort du Duc Guillaume fils de Frederic II. Roi de Sicile, c'est-à-dire environ vers l'an 1340. Peut-être, dit M. Muratori, que l'Historien l'avoit continuée jusques-là, car les dernieres feuilles du Mſ. ont été déchirées, mais ce qui nous reste aujourd'hui de cet Ouvrage ne s'étend pas plus loin que l'an 1328. Le stile en est simple, mais la narration est exacte, & presque toûjours appuyée par des actes originaux qui y sont rapportés dans toute leur étendue.

3°. L'Histoire de Sicile par Nicolas Specialis. Cet Ouvrage avoit été déja donné par M. Baluze dans le *Marca Hispanica*. Nicolas étoit de Noto en Sicile, & fut député, comme on le voit dans son Histoire, vers le Pape Benoît XII. par Frideric Roi de Sicile vers l'an 1334. d'où il est certain que Pirrhus-Rocchus le confond avec un autre Nicolas Specialis qui mourut en 1444. après avoir été Viceroi de Sicile, & qui par consequent est posterieur à notre Auteur. Il rapporte ce qui s'est passé sous les Rois d'Arragon depuis le Massacre de Sicile en 1282. jusqu'à la mort de Frideric qui arriva en 1337. un Frére Michel de Platea ou de Placia a copié cet Ouvrage & l'a continué jusqu'en 1352. comme on le voit par des fragmens publiés par Pirrhus-Rocchus dans sa Sicile Sacrée. Messieurs Baluze & Muratori conviennent que Nicolas Specialis est un Auteur très digne de foi; l'Abbé Morolicus & Nicolas Fazellus ont pris dans ses Ecrits tout ce qu'ils rapportent de l'Histoire de ces tems, comme il est aisé de s'en convaincre en comparant ensemble leurs Ecrits.

MUSEUM FLORENTINUM, SIVE GEMMÆ ANTIQUÆ EX Thesauro Mediceo, & privatorum dactyliothecis Florentiæ exhibentes Tabulis C. imagines Virorum Illustrium, & Deorum, *&c.* C'est à-dire: *Cent Planches gravées d'après les pierres antiques qu'on garde à Florence dans le Cabinet du grand Duc, & dans celui de quelques particuliers, où l'on voit representées les images des Hommes Illustres & des Dieux, avec les Observations d'Antoine Gorius, Professeur d'Histoire.* A Florence, de l'Imprimerie de Michel *Restenus* & François *Moücke*. 1731. *in fol.* papier imperial, pp. 100. pour les Planches, 185. pour les Observations, sans compter l'Epître Dédicatoire, une Table générale des Matieres, & la Préface qui est de 22. pages.

ON nous donne cet Ouvrage comme le premier Tome d'une Collection, dans laquelle on se propose de rassembler tous les anciens Monumens qu'on garde à Florence, & dont la plûpart n'ont point encore vû le jour. Quelques personnes de cette Ville aussi distin-

guées par leur naissance que par leur érudition, sont les Auteurs d'une entreprise si utile à la perfection des beaux Arts.

Le Volume dont il s'agit aujourd'hui contient les pierres gravées qui sont remarquables ou par leur beauté ou par le sujet qu'elles representent. On y compte 160 *Camées* ou pierres gravées en relief & 643 pierres gravées en creux.

Elles sont tirées pour la plus grande partie du Cabinet du grand Duc, qui passe pour un des plus beaux Cabinets de l'Europe. M. Gori n'oublie pas dans sa Préface que c'est à l'illustre Maison de Médicis qu'on doit en Italie l'étude des anciens Monumens. Il fait l'éloge de tous les Princes de ce nom qui ont continué ce fameux Cabinet depuis Laurent de Médicis surnommé le Magnifique, jusqu'à Jean Gaston aujourd'hui regnant, auquel cet Ouvrage est dédié. Digne héritier du goût de ses ancêtres, il a augmenté le trésor qu'ils lui avoient transmis de 300 pierres gravées d'un travail exquis & de plusieurs autres antiques, qui appartenoient à M. Andreini Noble Florentin.

Outre ce Cabinet, ceux de Strozzi, des Marquis Ricardi, des Comtes de Gherardesca, du Sénateur Philippe Buonarota, du Marquis de Guadagne, *&c.* ont été ouverts aux Editeurs; ils avoüent avec reconnoissance qu'ils en ont tiré de grands secours.

La suite, la distribution & l'ordre des pierres gravées sont dus entierement aux soins de M. Bianchi Garde du Cabinet du grand Duc. Il a eu principalement en vûë de les disposer d'une maniere commode & agréable pour les Lecteurs, & on peut assurer qu'il y a réussi.

On a marqué au bas de chaque pierre la maniere dont elle est gravée, soit en relief ou en creux, la nature de la pierre, comme la Calcedoine, le Jaspe, la Sardoine, *&c.* le Cabinet d'où elle est tirée, sa figure & sa grandeur.

A l'égard des Observations qui suivent les planches, M. Gori à qui on en est redevable, s'est attaché à donner une idée du caractere, & même des principales actions des personnes illustres dont on voit les têtes. Il en a usé ainsi pour éviter une trop grande secheresse, & même parce qu'il n'écrit pas, dit-il, pour les seuls Sçavans, mais pour ceux qui ne sont qu'initiés dans les Lettres. Les Observations qui roulent sur les *Sujets* sont plus étenduës & plus remplies d'érudition; mais elle y est répanduë avec choix & avec sagesse.

Pour éviter la confusion, on a cru devoir partager toutes les pierres qui forment ce Recueil en quatre classes. La premiere renferme en 24 planches les têtes & quelquefois même les bustes des Empereurs, des Césars, de leurs femmes, & des hommes illustres. Elle commence par Numa-Pompilius. Le plus grand nombre des pierres de cette classe y est nommé. La conformité qu'elles ont avec les Médailles, & avec les autres Monu-

mens antiques, certains caractères distinctifs qui ont été particuliers à plusieurs grands Personnages, la description des traits de leurs visages, qu'on lit dans quelques Auteurs, sont les preuves sur lesquelles M. Gori établit ce qu'il avance à cette occasion : par exemple, c'est ainsi qu'il explique les figures 7 & 8 de la premiere planche qui representent Jules-César.

» On voit dans cette pierre la tê» te de Jules-César, mis au nom» bre des Dieux, elle est ornée d'u» ne couronne de lauriers qu'il por» ta toûjours, depuis que le peu» ple & le Sénat lui en eurent ac» cordé le droit par un decret. On » voit derriere sa tête le *Lituus*, ou » bâton augural, pour marquer sa » qualité d'Augure, l'on apperçoit » devant lui l'étoile qui lui étoit » consacrée & qui après sa mort, » lorsque Auguste célébroit en son » honneur des Jeux dédiés à Venus, » parut pendant sept jours. On en » prit occasion de publier que son » ame avoit passé dans l'étoile de » Vénus dont on prétendoit qu'il » tiroit son origine.

Nous allons rapporter cet endroit en Latin, afin de donner un échantillon du stile de l'Editeur.

Cernitur C. Julii-Cæsaris in Deorum numerum relati caput, Laurea Corona redimitum, quam perpetuo gestavit libenter, Senatus populique decreto. Ponè caput Lituus, Auguratus insigne. Ante frontem stella ei sacra, quæ eo extincto, edente Augusto in ejus honorem Ludos, Veneri Genitrici consecratos, quum per septem dies fulsisset, creditum est ejus animam in astrum Veneris migrasse, à qua celestem originem duxisse putabatur.

Voici encore comme M. Gori s'exprime au sujet de la seconde figure de la seconde planche. » Les » habiles Antiquaires croyent voir » dans cette pierre qui est parfaite» ment bien travaillée, M. Claude » Marcellus, fils de Claude Mar» cellus homme Consulaire, & » d'Antoine sœur d'Auguste. Telles » sont, ajoûte-t-il, les raisons qui » me déterminent à être de leur » sentiment. 1°. Un rapport assez » marqué avec les traits d'Auguste, » des cheveux frisés avec art, & » gravés merveilleusement à la ma» niere des Ouvriers de ce siécle » d'or. Outre cela une belle figure, » & un visage un peu triste, tel que » Virgile nous le dépeint.

Entre les pierres les plus rares de cette premiere classe, on peut compter celles qui representent, à ce que l'on prétend, Antonia fille de Marc-Antoine le Trium-Vir, l'Empereur Othon, Matidia sœur de Sabine femme d'Adrien, Didius-Severus-Julianus, Pescennius-Niger, & Julie femme de Septime-Sévére qui est gravée sur un Béril très-rare.

On abandonne aux conjectures des Sçavans les pierres qui paroissent être du moyen âge ; quoiqu'elles n'ayent pas cette délicatesse qu'on admire dans le siécle d'Auguste, il n'y en a aucune qui n'ait quelque beauté qui lui soit particuliere, & c'est même souvent par cette seule raison, qu'on les a pla-

cées dans cet Ouvrage.

On voit dans la seconde classe en 16 planches les images des Rois, des Reines & des Héros, Alexandre le Grand en est le premier. Ce Conquerant est representé sur une très-belle pierre la tête couverte d'une peau de lion, à l'imitation des anciens Héros, principalement d'Hercule, dont les Rois de Macédoine prétendoient tirer leur origine. Dans les figures 2, 4, 5 & 6 qu'on remarque à la planche 25, & dont les visages sont tout-à-fait semblables, quelques-uns croyent reconnoître Annibal, d'autres Asdrubal, d'autres le célébre Pyrrhus.

Notre Auteur proteste qu'il est bien éloigné de donner, comme certains Antiquaires, de beaux noms à des têtes entierement inconnuës. Cependant persuadé que dans les choses douteuses, les conjectures ne déplaisent pas, pourvû qu'elles soient appyées sur des raisons probables, il en propose plusieurs, qui le déterminent à croire que les pierres dont nous venons de parler, representent Pyrrhus. Pour ce qui est des autres têtes sur lesquelles les Sçavans sont partagés, il rapporte ce qu'ils en pensent, sans rien décider; nous laissons au Lecteur à juger s'il en a usé par-tout avec la même retenue.

On a rangé dans cette classe differentes têtes de Meduse remarquables, ou par la beauté du travail, ou par la singularité du dessein.

Une des pierres les plus curieuses de cette classe est celle où l'on voit Hercule debout, qui de chaque main étouffe un Serpent, & qui foule sous ses pieds un Dauphin. M. Gori croit que c'est pour montrer que ce Héros avoit fait des prodiges de valeur sur terre & sur mer.

La troisiéme classe n'a qu'onze planches, qui nous presentent les figures des Muses, des Philosophes, des Orateurs, & des Poëtes les plus célébres de l'Antiquité. Socrate y tient le premier rang. On nous en offre cinq differentes images, qui s'accordent avec les traits que les anciens lui donnent, & où l'on retrouve cet air de Siléne dont le Philosophe se glorifioit. Du reste il faut avoüer que cette classe prête beaucoup plus à la conjecture que les précedentes, parce qu'on manque de pieces de comparaison, pour se guider dans le jugement qu'on en porte.

On y trouve les Masques dont les anciens se servoient dans leurs Spectacles; les uns qui étoient en usage pour la Tragédie, ont un air triste, sévére & formidable, & representent des Divinitez ou des Héros; les autres qui étoient destinés pour la Comedie ont la forme de Satyres, de Silénes, de Faunes, & de Bacchantes, avec quelque chose de Comique, de bouffon & d'extravagant.

On a placé encore ici les pierres gravées, dont les anciens se servoient ordinairement pour cacheter leurs Lettres. On y remarque des symboles particuliers qui n'étoient connus que de ceux à qui ils écrivoient. Plaute en fait souvent

mention dans ses Comedies. Pour ce qui est des autres pierres énigmatiques, où l'on voit des têtes d'hommes ou de femmes, antées sur des animaux, & plusieurs autres figures bizarres & monstrueuses, on doit les regarder comme des caracteres hieroglyfiques sous lesquels certains Philosophes, à l'exemple des Egyptiens, ont enveloppé leurs sentimens & les mysteres secrets des Sectes ausquelles ils étoient attachés. Notre Auteur renvoye là-dessus à Spanheim, & au P. Chiflet, qui ont traité au long cette matiere.

On a rassemblé dans la quatriéme classe en 49 planches les têtes des Divinitez de la Fable, & plusieurs *Sujets* qui y ont rapport. M. Gori remarque que la Mythologie des anciens tire son origine de l'Astronomie, la plus ancienne de toutes les Sciences. Les premiers Sçavans qui observoient le cours des Astres, dans le dessein de rendre plus sensibles leurs differens effets, & pour mieux faire connoître aux peuples la nature & les proprietez du Soleil & de la Lune, les representerent comme autant de Divinitez, & les Poëtes ayant réalisé ces chimeres, insensiblement elles se sont répanduës dans toutes les Nations.

On commence par les differentes figures sous lesquelles on adoroit Jupiter; parmi celles qui exposent ses Métamorphoses, on remarque une Danaé, & une autre pierre, où Jupiter, sous la forme d'un Taureau avec un visage d'homme, enleve Europe. Ces deux sujets sont d'une grande rareté.

On met encore de ce nombre les figures 1, 2 & 3 de la planche 55. Elles paroissent avoir été gravées en l'honneur de Sérapis par des personnes qui croyoient en avoir reçû quelques graces particulieres. Il y en a une qui represente la tête de Sérapis posée sur un pied humain. Ces pierres votives étoient en usage parmi les anciens. On sçait d'ailleurs que lorsqu'ils s'imaginoient avoir été guéris par le secours de quelque Divinité, ils consacroient dans son Temple, en or, en argent ou dans quelqu'autre métail, la figure de la partie qui avoit été malade, c'est ce que M. Gori prouve par plusieurs exemples.

On a fait entrer dans la derniere planche de l'Ouvrage les pierres qui representent les mariages faits en se donnant reciproquement les mains. Il eût peut-être été convenable de leur donner une autre place, mais on a cru qu'elles pouvoient venir à la suite des Divinitez qui présidoient aux Nôces. L'Auteur déclare en finissant qu'il sera toûjours prêt à profiter des avis que les Sçavans lui donneront avec bonté sur les fautes qui lui seront échappées dans une matiere qui en est naturellement très-susceptible, & que ses occupations ne lui ont pas permis de traiter avec toute l'attention & le soin necessaire.

On nous promet de travailler sans relâche aux neuf autres Volumes. Dans le second dont on assure que les planches sont déja gravées,

aussi bien

aussi bien que celles du troisiéme, on verra encore des pierres gravées. D'abord celles où l'on trouve le nom du Graveur ou quelque inscription grecque ou Latine; ensuite les pierres qui peuvent servir à faire connoître les usages, l'Histoire, la Religion, & la Mythologie ancienne.

Le troisiéme contiendra les Statuës des Divinitez ou des Hommes Illustres, elles sont pour la plûpart de la derniere beauté, dessinées par l'illustre Peintre Jean-Dominique Campiglia, & gravées par les meilleurs Maîtres.

On rassemblera dans le quatriéme Volume les bustes des Empereurs, des Imperatrices Romaines, & des Hommes Illustres, qui n'avoient point encore paru.

On donnera dans le cinquiéme toutes les Statuës de bronze qui representent des Divinitez, avec leurs differens simboles, & plusieurs antiques dans ce genre.

Les 6, 7 & 8e Volumes seront consacrés aux Médailles choisies qu'on n'avoit point encore vûës. Elles seront principalement tirées du Cabinet du Grand Duc, & seront imprimées par suite, & suivant les differentes grandeurs.

Enfin dans le neuviéme on placera les portraits des fameux Peintres, faits par eux-mêmes, & dessinés avec beaucoup d'exactitude par Jean-Dominique Feretti Florentin.

Au reste, on avertit le public que tous ces Volumes seront indépendans les uns des autres, ainsi chacun pourra les acheter tous ensemble ou séparément, selon son goût. Ils seront composés de cent planches, & même davantage, gravées, dit-on, avec tout le soin que mérite un Ouvrage que les Editeurs n'entreprennent que pour augmenter la gloire de leur Patrie, & que pour l'avantage des Sçavans. Aussi l'on ne peut s'empêcher de dire qu'on n'a rien épargné dans ce premier Volume de tout ce qui peut rendre une Edition également utile & agréable, la beauté du papier, la netteté des caracteres, l'élégance & la vérité des gravûres, le choix des vignettes, des lettres grises, *&c.* tout y annonce le bon goût des Editeurs, & nous ne doutons pas que les justes éloges qu'ils en recevront ne les animent à continuer ce grand dessein avec autant de zéle & de correction qu'ils l'ont commencé.



QUÆSTIO MEDICA, CARDINALITIIS DISPUTATIONIBUS, manè diſcutienda, in Scholis Medicorum, die Jovis decimâ nonâ Februarii, 1733. M. David Vaſſe, Doctore-Medico Præſide.

AN CONVIVIA SANITATI CONFERANT?

C'eſt-à dire : *Queſtion* ou *Théſe de Médécine*, *agitée dans les Ecoles de Medecine de Paris*, *le Jeudi dix-neuviéme de Fevrier* 1733.

Si les repas en compagnie ſont utiles à la ſanté ?

A Paris, chez *Quillau*, Imprimeur de l'Univerſité de Paris & de la Faculté de Medecine en la même Univerſité. 1733. vol. *in*-4°. pp. 4.

CETTE Théſe a été ſoûtenue aux Ecoles de Medecine de Paris le premier Jeudi du Carême. On la commence par demander, *ſi boire & manger en compagnie eſt une choſe utile à la ſanté* ? & on la termine par répondre que *c'eſt une ſalutaire pratique*.

Cinq articles conduiſent l'Auteur à cette déciſion : il définit d'abord dans le premier, ce qu'il faut entendre, ſelon lui, par le mot latin *convivium* : c'eſt, dit-il, *une aſſemblée de perſonnes qui mangent enſemble autour d'une même table. Convivium eſt convictorum cœtus in circuitu menſæ ejuſdem loci.*

L'Auteur appelle ces ſortes de repas le doux lien de la Societé. Il remarque que quand on en ſçait faire uſage, ils procurent du plaiſir, & que le plaiſir, quand il eſt reglé par la ſageſſe, contribue à la ſanté; mais que lorſque l'excès s'y introduit, la ſanté en ſouffre, bien loin d'en tirer avantage. Il veut, pour cette raiſon, que l'on baniſſe abſolument ces repas, où il ſemble qu'on envie aux Payens leurs Bacchanales & leurs Saturnales.

Il diviſe en pluſieurs claſſes les repas dont il s'agit, ſçavoir : les *ordinaires*, où l'on ne ſert que des viandes d'un prix modique ; les *extraordinaires* où l'on n'en ſert que d'un grand prix & avec un grand appareil ; les *communs*, c'eſt-à-dire ceux où s'aſſemblent en commun pluſieurs familles; les *particuliers* ou domeſtiques, c'eſt-à-dire qui ſe font à part dans chaque famille pour la nourriture journaliere de la famille. Il décrit ceux-ci : Il dit qu'ils ont cela de commode que chacun y boit & mange comme il l'entend. Il y repreſente d'un côté le maître de la maiſon, beuvant du vin à ſon aiſe & à diſcretion, & de l'autre la femme qui le plus ſouvent ne boit que de l'eau pure. L'enfant qui eſt au bout de la table, & qui mange de la bouillie ou tette ſa nourrice, tandis que ſon pere & ſa mere mangent, termine le tableau.

L'Auteur ne borne pas à cela ſa diviſion. Il reconnoît encore d'autres ſortes de repas qui ſe prennent en compagnie. Il y en a, dit-il, de Religieux ou Légaux comme chez les Juifs, la manducation de l'Agneau Paſchal ; & chez les premiers Chrétiens, les *Agapes*, ainſi ap-

pellés parce qu'ils servoient à entretenir l'union & la charité; il y a les repas de Nôces, & ceux qui se font à la mort des parens; il y a des repas fortuits & soudains, tels que ceux qui se font pour recevoir des personnes qu'on n'attendoit pas; il met de ce nombre celui de Melchisedech qui offrit du pain & du vin à Abraham, & celui qu'Abraham & Loth firent aux Anges qu'ils reçurent chez eux; il compte encore d'autres sortes de repas dont nous passons le détail; nous observerons seulement qu'il finit par ceux qu'on a coûtume de faire à la Saint Martin, aux Rois, & en Carnaval, il les appelle des repas de *Tolerant*, à cause des abus qui les accompagnent ordinairement.

L'Auteur expose dans le second article, les effets avantageux que produisent, par rapport à la santé, les repas d'invitation. Il établit d'abord trois proprietez de ces sortes de repas, les unes *animales*, les autres *morales*, & les autres *naturelles* ou *physiques*. Par les premieres il entend celles qui font du bien au corps; par les secondes celles qui en font à l'esprit, & par les troisiémes celles qui en font à l'un & à l'autre, c'est-à-dire, comme il l'explique, à l'homme tout entier.

L'homme est un animal né pour la societé, il se conduit par l'exemple, & ce qu'il voit faire il l'imite. Quelqu'un mange-t-il, il veut en faire autant, & l'eau lui en vient aussi-tôt à la bouche; cette eau est la salive, cette salive, remarque notre Auteur, dissout les alimens, & cette dissolution les rendant plus savoureux, excite l'appetit; l'appetit excité fait qu'on prend plaisir à manger, & qu'on broye mieux entre les dents ce qu'on mange; la conversation outre cela, & le rire qui accompagnent ordinairement les repas où l'on est plusieurs à table, fait que l'on retient plus longtems l'aliment dans la bouche, ce qui est cause que la salive le pénétre davantage, & qu'il se dissout par consequent beaucoup mieux dans la bouche, qui est le lieu où se commence le grand ouvrage de la digestion. L'aliment ainsi humecté, broyé & dissout, gagne plus aisément le gosier, & de-là se glisse avec plus de douceur dans l'estomac, d'où il resulte que la digestion est plus entiere, & par une suite necessaire, que le sang est mieux travaillé; que les esprits animaux sont plus libres & plus abondans; que les sucs nourriciers sont plus doux; que la circulation & la distribution des liquides s'exécute d'une maniere plus complette; que le cœur qui est le théatre de la joye, se dilate; que la nutrition se fait plus facilement; qu'en un mot toutes les fonctions du corps conspirent comme à l'envi, au bien de la santé.

Le troisiéme article concerne les avantages que valent à l'esprit les repas de societé; est-on triste, dit l'Auteur, il n'est rien de tel pour chasser le chagrin, que d'être à table avec plusieurs convives; la seule vûë de ceux qui mangent, qui boivent, qui chantent, inspire, dit-il,

la bonne humeur; les santez qu'on se porte les uns aux autres, les propos agréables qui se tiennent, les disputes même qui s'élevent quelquefois sur des points de science & de Belles-Lettres, tout cela reveille l'ame & la rappelle des sombres idées où elle pourroit être plongée; ajoûtez à ces biens, l'union que ces sortes de repas mettent ou entretiennent parmi les Citoyens, les amis, les parens, les voisins, sans parler des racommodemens qu'ils operent souvent entre les personnes les plus brouillées; mais ce qu'il y a d'agréable parmi les convives, dit notre Auteur, c'est que l'un propose une question, l'autre la resout; si l'un est attaqué d'une mélancholie qui l'empêche de manger, l'autre lui presente d'un mets qui lui rappelle l'appetit; s'il ne peut boire, on lui offre une goute d'excellent vin qui lui rejoüit le cœur.

Tous ces avantages sont reconnus & personne sans doute ne contredira là-dessus l'Auteur. Il finit l'article en disant que les repas dont il s'agit sont autant d'Academies des beaux Arts, & que cela est si constant qu'il n'y a nulle difference entre soûtenir le contraire & mentir: *Talia convivia bonarum artium Academiam negare & mentiri, idem.*

Notre Auteur, comme nous l'avons vû, a divisé en trois genres les avantages qui se retirent des repas de societé: sçavoir ceux qui regardent le corps, ceux qui regardent l'esprit, & ceux qui regardent l'homme tout entier: il a parlé jusqu'ici des deux premiers, il s'agit à present des derniers, & c'est ce qui fait la matiere du quatriéme article: ce qu'il dit sur ce sujet se reduit à ceci: sçavoir qu'il y a une telle connexion entre l'ame & le corps, qu'une chose ne sçauroit faire du bien à l'un qu'elle n'en fasse à l'autre, & qu'ainsi quand d'un côté on demeure d'accord que les repas en compagnie font du bien au corps, il s'ensuit qu'on doit avoüer qu'ils en font à l'esprit, & que lorsque d'un autre côté on demeure d'accord qu'ils en font à l'esprit, il s'ensuit qu'on doit convenir aussi qu'ils en font au corps. Or l'homme étant composé d'ame & de corps, il resulte que boire & manger en compagnie fait du bien à l'homme tout entier, puisqu'il procure la santé de l'esprit & celle du corps.

Ce n'est pas tout: notre Auteur trouve que les repas en compagnie font faire de l'exercice; or on sçait que l'exercice ne contribue pas peu à la santé; mais quel est donc cet exercice qu'on fait à table, lorsqu'on est plusieurs convives ensemble? L'Auteur, demandera-t-on, entend-il parler ici de celui qui consiste dans l'action des dents? Non, c'est 1°. de celui qui consiste dans le mouvement qu'il faut faire des mains, soit pour recevoir les viandes qu'on vous presente, soit pour en presenter vous-même aux autres. 2°. De celui qui se fait quelquefois avant que de se mettre à table, & après en être sorti: notre Auteur ne specifie pas quel est cet

exercice ; mais il dit qu'il y a des repas qu'on interrompt tout exprès pour l'exercice dont il s'agit.

Le cinquiéme article est une réponse à cette objection : Que les repas en compagnie donnent souvent occasion à des desordres, & qu'ainsi il faudroit bannir absolument ces sortes de repas. La réponse de l'Auteur est 1°. qu'il n'y a rien où le mal ne se glisse, & que s'il falloit interdire tout ce qui donne occasion à des abus, il n'y a presque rien de légitime en soi qu'il ne fallût proscrire. 2°. Que si l'on compare le bien qui arrive de ces sortes de repas, avec le mal auquel on prétend qu'ils donnent quelquefois occasion, l'on verra que le bien l'emporte beaucoup sur le mal. L'Auteur dit à ce sujet que des *personnes de pieté, mais dont le zéle n'étoit pas selon la science*, ayant voulu faire abolir les repas que Messieurs de Théologie ont coûtume de donner quand ils prennent le bonnet de Licence, le Parlement intervint & rendit un Arrêt pour conserver cette loüable coûtume. Notre Auteur trouve jusques dans les collations du Carême, de quoi autoriser les repas qu'il appelle ici du nom de *convivia* : Les collations, remarque-t-il, ne sont ainsi nommées que parce qu'elles sont supposées se faire entre plusieurs personnes qui conferent ensemble. Voilà donc, selon notre Auteur, les repas en compagnie autorisés par l'Église même, & dans un tems même de pénitence, pourvû toutefois qu'ils soient sobres & réglés, car il met cette condition. La conclusion qu'il tire de ces cinq articles, & qui est très-sage, c'est que les repas en compagnie entretiennent l'union, l'amitié, la concorde, la paix, & procurent outre cela une joye où l'on ne peut puiser que de la santé.

TRAITE' DE LA MAIN-MORTE ET DES RETRAITS.

Par M. F. J. Dunod, *ancien Avocat au Parlement & Professeur Royal en l'Université de Besançon.* A Dijon, chez *de Fay*, & se vendent à Besançon, chez Nicolas Marchand, Libraire, en la grande ruë. 1733. *in*-4°. pp. 234. pour le Traité de la Main-Morte, pp. 67. pour le Traité des Retraits.

PLUSIEURS de nos Coûtumes parlent de cette espece de servitude que l'on appelle Main-Morte, qui est un Droit Seigneurial. Mais comme ce Droit a été aboli dans la plûpart des Provinces du Royaume, même dans plusieurs Coûtumes qui contiennent quelques Dispositions sur ce sujet, aucun de nos Jurisconsultes François n'avoit travaillé sur cette matiere avec l'étendue que demande une matiere si importante. Elle paroissoit en quelque maniere réservée à un Jurisconsulte de la Franche-Comté, parce que la plûpart des personnes & des biens de la Campagne y sont de condition

Main-mortable, que la Coûtume de Province a un titre particulier des Mains-Mortes qui contient 18 articles, & que l'on y voit tous les jours naître des contestations entre les gens de Main-Morte & les Seigneurs.

M. Dunod, qui est déja connu par son Traité des Prescriptions, a entrepris cet Ouvrage si necessaire pour la Franche-Comté & pour les Provinces voisines, comme celle du Duché de Bourgogne: il s'attache à expliquer les dispositions de la Coûtume du Duché de Bourgogne au sujet des Mains-Mortes. 2°. A faire connoître la Jurisprudence du Parlement de Bezançon, où l'on juge souvent des procès sur cette matiere. Il y joint les décisions du Droit Romain sur les servitudes des personnes & sur leurs affranchissemens, & celles des Coûtumes du Royaume, où l'on trouve quelques articles sur cette Servitude.

Cet Ouvrage est divisé en Chapitres, où l'Auteur traite de l'origine de la Main-Morte, des differentes manieres dont un homme devient main-mortable, de la communion ou communauté des Main-mortables, de la succession des Main-mortables entre eux & des cas dans lesquels le Seigneur leur succede, de l'Alienation & de l'Hypotéque des biens de Main-Morte. Nous allons rapporter quelques traits par lesquels on pourra juger de l'Ouvrage entier.

La Main-Morte est, selon la description qu'en donne notre Auteur, une servitude qui affecte les personnes & les biens, & dont les effets sont differens suivans les differentes Coûtumes des Pays où elles subsistent, ou suivant qu'elle a été constituée par les conventions faites entre les Seigneurs & les Main-mortables. C'est un esclavage modifié, & M. Dunod prétend que les Main-mortables sont les successeurs des Serfs si communs dans l'Empire Romain. Ses raisons sont 1°. Que la Main-Morte a commencé dans le tems qu'on a vû disparoître l'esclavage: 2°. Que la Main-Morte a été aussi commune que l'esclavage: 3°. Que les Main-mortables sont occupés à la campagne, aux travaux, dont on chargeoit les esclaves, dont on a fait des Main-mortables: 4°. Que les droits qu'ont les Seigneurs sur les hommes de Main-morte, sont à peu près les mêmes que ceux que les Patrons avoient sur leurs Serfs & sur leurs affranchis. Notre Auteur conclut de là que les Loix Romaines qui traitent des servitudes & des affranchissemens, sont la plûpart applicables à la Main-morte. Il ne croit pas néanmoins qu'on doive regarder la Main-morte comme aussi odieuse que l'étoit la servitude chez les Romains, parce que le Seigneur a déja fait une grande faveur à ses Main-mortables en changeant la Servitude en Main-morte, & que les Loix de la Main-morte tendent à conserver les biens dans les familles des Main-mortables. D'où vient que les Paysans des lieux Main-mortables sont plus à leur aise dans le Comté de Bour-

gogne que ceux qui habitent les franchises.

On devient main-mortable par la naissance, par une convention expresse, ou par une convention tacite. Une des questions des plus importantes au sujet de la Main-morte qui vient de la naissance est de sçavoir comment doit s'entendre l'article 10e de la Coûtume du Comté de Bourgogne qui dit *qu'en lieu & condition de Main-morte l'enfant suit la condition du pere.* Dans le Duché de Bourgogne, dont la Coûtume contient une semblable disposition, on juge que l'enfant né d'un Main-mortable, mais dans un lieu de franchise, est franc, parce que la Coûtume semble exiger pour qu'une personne soit Main-mortable par naissance, qu'elle soit née d'un Main-mortable & en lieu de Main-morte. On juge au contraire dans le Comté de Bourgogne qu'en quelque lieu que soit né l'enfant d'un homme de Main-morte, il est Main-mortable; on croit qu'il n'est pas fait mention dans cet article du lieu de la Main-morte pour en faire une condition sans laquelle il n'y ait pas de lieu à la Main-morte, mais pour marquer l'endroit où naissent ordinairement les enfans des Main-mortables. Aussi voit-on que d'autres articles de la Coûtume disent que la condition de l'homme de Main-morte passe à sa posterité indistinctement, & qu'il ne prescrit jamais la liberté en quelque lieu qu'il aille demeurer; si la Coûtume, dit notre Auteur, a été à la prescription & à la sortie de la Seigneurie, la force d'operer la franchise, il n'est pas probable qu'elle l'ait voulu laisser à la seule naissance dans un lieu franc.

Les personnes Main-mortables ne peuvent disposer de leur bien qu'en faveur de leurs parens qui sont en communion avec elles, & si elles n'ont pas disposé de cette maniere, il n'y a que leurs communiers qui leur succedent, & au défaut de communiers, leur succession appartient au Seigneur par droit d'échûte Main-mortable. Notre Auteur explique à cette occasion en quoi consiste la communion des Main-mortables, comment elle se dissout, de quelle maniere elle peut se retablir après la dissolution. Ce qui lui donne lieu de discuter plusieurs questions. Nous ne nous arrêterons qu'à une seule au sujet du *repret.*

On appelle *repret* dans la Comté de Bourgogne l'acte de fait ou de paroles par lequel la fille mariée témoigne qu'elle veut conserver la communion avec son pere. Le *repret* se peut operer de fait suivant l'article 8 du titre des Main-mortes de la Coûtume du Comté de Bourgogne, quand la fille retourne *gesir la premiere nuit de ses nôces en son meix & héritage.* On demande si cet article doit se prendre à la lettre: notre Auteur répond que dans ces sortes d'affaires le Parlement de Franche-Comté a toûjours eu plus d'égard à l'intention qu'à la maniere de la marquer. Une fille ayant été diner chez son pere le jour de ses nôces, & coucher chez son mari,

mourut laiſſant des enfans, les freres de la mere de ces enfans leur diſputerent le droit de ſucceder à leur ayeul, parce que leur mere n'avoit pas couché chez lui le jour de ſes nôces; il fut jugé tout d'une voix le dix-ſept Octobre de l'année 1600. qu'en dinant chez ſon pere, elle avoit ſatisfait à ce qu'exige la Coûtume pour conſerver la communion. L'Auteur cite un ſecond Arrêt rendu à peu près en pareille eſpece au mois de Juillet 1608. comme la Coûtume admet le repret par des faits, la preuve teſtimoniale en doit être admiſe. Car ce n'eſt que pour les conventions que la preuve teſtimoniale eſt rejettée quand la ſomme eſt au-deſſus de cent livres.

Nous paſſerons par-deſſus les deux Chapitres qui regardent les ſucceſſions teſtamentaires & ab inteſtat des Main-mortables, pour rapporter deux exemples du dernier Chapitre au ſujet de l'affranchiſſement de la Main-morte.

L'article 7 de la Coûtume du Comté de Bourgogne ſuppoſe que le Sacerdoce n'affranchit pas le Main-mortable, mais l'Epiſcopat affranchit-il, comme il affranchiſſoit du tems de Juſtinien? M Dunod ſoûtient la négative, & il ſe fonde ſur ce que les Seigneurs en ſouffriroient. Dès que les gens de main-morte ſont conſtitués en quelque dignité qui ne leur permet pas de remplir par eux-mêmes, les fonctions de la Main-morte, ils peuvent y ſatisfaire par un tiers; le droit des Seigneurs à l'égard des Sujets Main-mortables qui ſont élevés en dignité eſt de leur ſucceder quand ils décedent ſans communiers, & il n'y auroit pas de juſtice de priver les Seigneurs de ce droit, ſur-tout quand on obſerve que la Coûtume donne au Seigneur l'échûte des Prêtres ou Clercs de quelque état qu'ils ſoient, ce qui comprend les Evêques, comme les ſimples Prêtres.

Cependant notre Auteur croit que s'il plaiſoit au Roi d'annoblir un Main-mortable, il ſeroit affranchi ſans le conſentement du Seigneur, parce que l'intention du Roi qui annoblit une perſonne eſt de lever tout ce qui pourroit faire obſtacle à l'annobliſſement, & que rien n'eſt plus oppoſé à la Nobleſſe que la Main-morte, parce que c'eſt l'état le plus bas de la roture. Il cite un Arrêt du Parlement du Duché de Bourgogne qui l'a jugé de la ſorte le 17 Mars 1667. reſervant au Seigneur à ſe faire dédommager par l'annobli du préjudice que cauſe la Nobleſſe qui lui a été accordée. M. Dunod avoüe que M. Talbert eſt d'un avis contraire, & que la grace qu'il plaît au Roi de lui accorder ne donne pas d'atteinte au droit d'un tiers.

Le Seigneur doit être privé de ſon droit, quand il en abuſe pour commettre des excès contre ſon Sujet. La Coûtume de Bourgogne veut qu'en ce cas le Main-mortable relâche au Seigneur le tiers de ſes meubles. Mais M. Dunod dit, qu'il ſe peut trouver des vexations ſi atroces, que cette peine ne ſeroit

pas

pas suffisante, & il décide qu'en ce cas le Main-mortable peut être affranchi, sans abandonner au Seigneur aucune partie de ses meubles.

Nous rendrons compte dans un autre Journal du Traité Lignager-Féodal & en Censive.

TRAITE' DU SUBLIME, A M. DESPREAUX, &c. *Par M. Silvain Avocat en Parlement.* A Paris, chez Pierre *Prault*, Quai de Gêvres, au Paradis. 1732. vol. *in*-12. pp. 530.

NOUS avons parlé de la premiere Partie de ce Traité dans le Journal de Mars dernier. Il nous reste à parler de la seconde & de la troisiéme; la seconde concerne la difference que l'Auteur met entre le Sublime du Discours, & plusieurs choses dans lesquelles il prétend qu'on le fait consister mal à propos. La troisiéme regarde quelques méprises que M. Silvain attribue à Longin, après quoi notre Auteur parle du style du Sublime, de la question s'il y a un art du Sublime, & des raisons, pourquoi le Sublime est si rare. Voici pour ce qui concerne la seconde Partie.

M. Silvain s'y propose d'abord de montrer que le Grand & le Sublime sont differens; & pour rendre la chose sensible, il a recours, dans un Chapitre exprès, à des exemples qui semblent mettre la chose comme sous les yeux : il en cite un grand nombre. Nous en choisirons quelques-uns après avoir rapporté une reflexion qu'il fait à la fin du Chapitre, sçavoir, que la difference du Grand & du Sublime est une chose de sentiment & qu'il n'y a que ceux qui l'ont juste & délicat qui la puissent appercevoir. Il établit cependant un principe qu'il prétend pouvoir tenir ici lieu de regle : ce principe qu'il a déja mis en œuvre au commencement de la premiere Partie, & qu'on ne sçauroit, selon lui, trop repeter, est que : » Tout discours qui éleve » l'ame avec admiration au-dessus » de ses idées ordinaires de gran» deur & qui lui donne une haute » opinion d'elle-même, est subli» me; « & que tout discours au contraire qui manque de ces qualitez n'est point Sublime quand il auroit d'ailleurs de la noblesse; cela posé, venons aux exemples :

Auguste délibere avec Cinna & avec Maxime, s'il doit quitter l'Empire ou le garder; Cinna lui conseille ce dernier parti, mais Maxime qui est d'un autre avis, parle ainsi à Auguste :

Rome est à vous, Seigneur, l'Empire est votre bien,
Chacun en liberté peut disposer du sien,
Il le peut à son choix, quitter ou s'en défaire.
Vous seul ne pourriez pas ce que peut le vulgaire?
Et seriez devenu, pour avoir tout dompté,

Esclave des Grandeurs où vous seriez monté?
Possedez-les, Seigneur, sans qu'elles vous possedent ;
Loin de vous captiver, souffrez qu'elles vous cedent,
Et faites hautement connoitre enfin à tous,
Que tout ce qu'elles ont est au-dessous de vous.
Votre Rome autrefois vous donna la naissance,
Vous lui voulez donner votre toute puissance,
Et Cinna vous impute à crime capital
La liberalité vers le pays natal.
Il appelle remords l'amour de la patrie.
Par la haute vertu la gloire est donc flétrie,
Et ce n'est qu'un objet digne de nos mépris
Si de ses pleins effets l'infamie est le prix,
Je veux bien avouer qu'une action si belle
Donne à Rome bien plus que vous ne tenez d'elle,
Mais commet-on un crime indigne de pardon,
Quand la reconnoissance est au-dessus du Don?
Suivez, suivez, Seigneur, le ciel qui vous inspire,
Votre gloire redouble à mépriser l'Empire,
Et vous serez fameux chez la posterité,
Moins pour l'avoir acquis que pour l'avoir quitté.
Le bonheur peut conduire à la grandeur suprême,
Mais pour y renoncer il faut la vertu même,
Et peu de généreux vont jusqu'à dédaigner,
Après un Sceptre acquis, la douceur de regner.

M. Silvain trouve que ce Discours a quelque chose de grand, il y voit une éloquence admirable, digne d'Auguste & de Corneille, mais il n'y apperçoit point de Sublime. Les sentimens nobles qu'il y reconnoît ne sont, selon lui, que des reflexions de l'esprit, & non des mouvemens actuels du cœur de celui qui parle.

Maxime ayant témoigné de l'amour à Emilie, mais craignant la mort, Emilie lui parle en ces termes :

Quoi tu m'oses aimer, & tu n'oses mourir?
Tu prétends un peu trop; mais quoique tu pretendes,
Rends-toi digne du moins de ce que tu demandes.
Cesse de fuir en lâche un glorieux trépas,
Ou de m'offrir un cœur que tu fais voir si bas.
Fais que je porte envie à la vertu parfaite,
Ne te pouvant aimer, fais que je te regrette,
Montre d'un vrai Romain la derniere vigueur,
Et mérite mes pleurs au défaut de mon cœur.

Ce vers :

Quoi tu m'oses aimer, & tu n'oses mourir?

paroît Sublime & très-Sublime à notre Auteur. Mais il prétend que les autres, quoique très-beaux n'ont que du grand, & point de Sublime.

Dans Corneille, la Reine Viriate parle à Sertorius qui refusoit de l'épouser, parce qu'il s'en croyoit indigne; & sur ce qu'il disoit qu'il ne vouloit que le titre de créature de la Reine; elle lui répond :

> Si vous prenez ce titre, agissez moins en maître,
> Ou m'apprenez du moins, Seigneur, par quelle loi
> Vous n'osez m'accepter, & disposer de moi:
> Accordez le respect que mon Trône vous donne
> Avec cet attentat sur ma propre personne.
> Voir toute mon estime & n'en pas mieux user,
> C'en est un qu'aucun art ne sçauroit déguiser.

Tout cela n'est que beau & noble, selon M. Silvain, mais il trouve Sublimes les vers suivans que la Reine ajoûte :

> Puisque vous le voulez, soyez ma créature,
> Et me laissant en Reine ordonner de vos voeux,
> Portez-les jusqu'à moi, parce que je le veux.

Cela est si Sublime, dit M. Silvain, cela éleve l'ame si haut, & avec un tel ravissement, que les autres vers, tout grands qu'ils sont, paroissent foibles en comparaison de ces derniers, de sorte que le grand disparoît à la vûë du Sublime, comme les Astres disparoissent à la vûë du Soleil.

Notre Auteur fait voir ensuite que la perfection du Discours & le Sublime sont fort differens, la Bruyere semble avoir cru qu'un Ouvrage étoit Sublime dès qu'il étoit parfait dans son espece, mais M. Silvain fait voir que c'est là une grande erreur. Les Offices de Ciceron, par exemple, & quelques autres de ses Traitez de Philosophie, ses Lettres à Atticus, plusieurs de ses Lettres Familieres, plusieurs de celles de M. de Bussi, & une partie de ses Mémoires; les Commentaires de César, les Mémoires de Commines & ceux de Bassompierre; les Satyres & les Epîtres d'Horace, celles de M. Despreaux, principalement la huitiéme Epître & la neuviéme Satyre; les Eglogues de Théocrite & de Virgile; la plûpart des Odes d'Anacréon; certaines Epîtres de Marot, & quelques Idiles de Madame des Houlieres; tout cela, comme l'observe M. Silvain, sont des Ouvrages parfaits, mais dans lesquels cependant il n'y a point de Sublime, ni même de grand, à proprement parler, quoiqu'il y ait par-tout un air fort noble.

M. Silvain avoüe qu'il peut y avoir des traits Sublimes dans quelques-uns de ces Ouvrages, mais il soûtient qu'il peut n'y en avoir pas, sans qu'ils cessent pour cela d'être

accomplis dans leur genre, & il fait sur cela une remarque à laquelle tous les gens de bon goût souscriront sans doute, c'est que le Sublime est une qualité à part qui n'est necessaire à aucun discours, mais qui lui donne une beauté particuliere quand elle s'y trouve ; Qu'il y a même des Ouvrages dont la perfection consiste à n'avoir rien d'élevé ; Qu'une Lettre galante, qui avec de la politesse & des loüanges délicates a un air de finesse & d'agrément, est une chose parfaite ; Que si on y mettoit du Sublime & des traits fort élevés on gâteroit tout ; Que les petits billets, les Lettres Familieres, les Odes galantes comme celle d'Horace à Barine, qui paroît le plus charmant Ouvrage de l'Antiquité en ce genre, la Satyre, les Eglogues & la Comedie sont de cette espece ; Qu'à la vérité on dit que quelquefois *la Comedie éleve la voix.* Mais qu'outre que ce n'est que pour exprimer le chagrin d'un pere contre son fils, ou pour de semblables sujets, il faut dans ces endroits mêmes, garder le caractere de la Comedie ; sans quoi, pour peu qu'on s'écarte de l'air simple & familier de la conversation, on se rend ridicule. Qu'ainsi ces sortes d'Ouvrages pour être parfaits excluant necessairement le Sublime, il est clair que le Sublime & la perfection sont choses differentes.

Notre Auteur ne montre pas d'une maniere moins sensible, la difference qu'il y a entre les raisonnemens de conviction & le Sublime, c'est-à-dire, ces raisonnemens vifs & pressans qui forcent les plus opiniatres à se rendre, tels par exemple que ce raisonnement de M. Pascal aux Athées : *s'il n'y a point de Dieu, que perdez-vous à le croire, & s'il y en a un & que vous ne le croyez pas, n'êtes-vous pas perdus ?* Ou cet autre raisonnement d'Antipater, sur le sujet de Parmenion qu'Alexandre avoit fait mourir : *Si Parmenion est coupable, à qui les Princes se fieront-ils ? Et s'il est innocent, à quel Prince se fiera-t-on?*

M. Silvain prétend que les personnes sinceres avoüeront que ces deux raisonnemens n'ont point fait sur eux l'effet du Sublime, & qu'ils trouveront qu'il en est de même de tous les autres raisonnemens quelque force qu'ils puissent avoir. Pour le faire sentir davantage il rapporte des raisonnemens plus étendus, tirés de divers Auteurs tant anciens que modernes, & après avoir fait là-dessus ses reflexions, il observe que, selon certaines personnes, ces sortes de raisonnemens sont Sublimes, parce qu'ils entraînent l'esprit, à quoi il répond que les raisonnemens dont il s'agit, entraînent l'esprit par ce qu'ils convainquent d'abord la raison, mais que le Sublime entraîne & éleve l'ame par le moyen de l'admiration, & avec une espece de raisonnement : Que les raisonnemens de conviction ont pour fondement & pour objet la vérité seule, mais que le Sublime a pour objet la grandeur la plus extraordinaire, que les raisonnemens les plus convainquans se

peuvent faire ſur les plus petits ſujets, mais que le Sublime ne roule que ſur les ſujets les plus grands.

L'on confond ſouvent avec le Sublime les diſcours pathétiques, *les diſcours vehemens de la raiſon, de la vertu, de la pieté & de l'amour du vrai bien, le ſtyle ſublime, & tout diſcours éloquent*, notre Auteur démêle la difference qu'il y a entre toutes ces phraſes, & à l'égard du ſtyle ſublime, il remarque que ce ſtyle eſt ſi peu le Sublime même, que c'eſt ſouvent un défaut, & en partie, ce qui fait la fauſſe éloquence. Nous renvoyons pour tous ces articles, au Livre même, & nous paſſons à la troiſiéme partie où l'Auteur ſe propoſe de montrer 1°. Que Longin eſt tombé dans quelques mépriſes au ſujet du Sublime, 2°. Quel doit être le ſtyle du Sublime, 3°. S'il y a un art du Sublime, 4°. Pourquoi le Sublime eſt ſi rare.

A l'égard du premier point, il prétend que Longin n'a pas connu le Sublime, & qu'il l'a confondu avec la grandeur ordinaire du diſcours, avec la perfection, avec les figures, avec une eſpece d'énumeration, avec la périphraſe, avec le pathétique, avec l'éloquence & avec le ſtyle ſublime, qui en ſont fort differens.

On entreprend de prouver dans le détail toutes ces mépriſes dont on accuſe Longin, nous nous contenterons de rapporter ce qu'on dit ici pour faire voir que cet Auteur a confondu le Sublime avec la grandeur ordinaire du diſcours.

On remarque premierement que Longin trouve très-Sublimes les Ecrits de Platon, d'Hérodote, de Xénophon & de Thucidide, & là-deſſus on ſoûtient qu'il n'y a peut-être pas un ſeul trait de Sublime dans ces Auteurs: Que Xénophon n'a rien de grand, non pas même de cette grandeur ordinaire qui eſt au-deſſous du Sublime: Qu'il y a ſeulement dans ces Auteurs, de la nobleſſe, beaucoup d'eſprit, & quelque choſe de plus élevé & de plus parfait que dans les autres Auteurs de même genre. Cela poſé, M. Silvain conclud que puiſque Longin trouve Sublimes des Ecrits qui n'ont qu'une élévation commune, il eſt viſible que cet Auteur confond le Sublime avec la grandeur ordinaire.

Une autre preuve qu'apporte M. Silvain, c'eſt que Longin donne pour très-Sublime ce paſſage d'Eſchile:

Sur un Bouclier noir ſept chefs impitoyables
Epouvantent les Dieux de ſermens effroyables.
Près d'un Taureau mourant qu'ils viennent d'égorger,
Tous la main dans le ſang, jurent de ſe venger.
Ils en jurent la peur, le Dieu Mars & Bellone.

M. Silvain remarque ſur ce ſujet que des Chefs en fureur, qui font des ſermens effroyables & les font la main dans le ſang d'un Taureau, ne ſont pas un objet fort capable

d'élever l'ame, & d'exciter par consequent la sorte d'admiration qui est propre au Sublime.

Voici un autre exemple sur lequel notre Auteur s'appuye encore; c'est un exemple tiré d'une description que Platon fait du corps humain, & que Longin rapporte comme très-Sublime.

Platon appelle la tête *une citadelle*, il dit que le col est un *Isthme qui a été mis entre elle & la poitrine*, Que *les vertebres* sont *comme des gonds sur lesquels elle tourne*; que la volupté est *l'amorce de tous les malheurs qui arrivent aux hommes*, que la langue est *le juge des saveurs*, que le cœur est *la source des veines*, *la fontaine du sang qui de-là se porte avec rapidité dans toutes les autres parties*, *& qu'il est disposé comme une forteresse gardée de tous côtez.* Il appelle les pores, *des ruës étroites* .... la partie concupiscible, *l'appartement de la femme*, & la partie irascible, *l'appartement de l'homme :* il dit que la rate est *la cuisine des intestins* ..... que le sang est *la pâture de la chair*, *qu'afin que toutes les parties pussent recevoir l'aliment*, *les Dieux y ont creusé*, *comme dans un jardin*, *plusieurs canaux*, *par le moyen desquels les ruisseaux des veines sortant du cœur*, *pussent couler dans ces étroits conduits du corps humain*; que quand la mort arrive, *les organes se dénouent comme les cordages d'un vaisseau*, *& qu'ils laissent l'ame en liberté.*

M. Silvain, dans ce passage, dont nous avons retranché quelques phrases pour abreger, trouve du grand & de la force, mais il dit qu'il n'y trouve rien davantage, d'où il conclut encore, que Longin a confondu le Sublime, avec la grandeur ordinaire du discours.

Nous passons les autres articles concernant Longin, pour venir à ce qui regarde le style que le Sublime demande. M. Silvain remarque d'abord que le Sublime demande un style sérieux. Cela est dans la nature, dit-il, elle nous donne un ton de voix different, selon les divers mouvemens qui nous agitent; & elle ne peut souffrir des expressions badines dans une chose aussi grave que le Sublime, aussi voit-on qu'une image noble & un sentiment élevé perdent leur force & leur sublimité dans une expression qui n'est pas proportionnée à cette noblesse & à cette sublimité. Notre Auteur cite là-dessus ce trait de M. de Bassompierre à Henri IV. lorsque ce Prince vouloit aller glisser sur la Seine : *Oh, Sire, vous pesez plus que les autres.* Il cite ce mot d'Henri IV. même au Duc de Mayenne après l'avoir lassé : *mon cousin, voilà toute la vengeance que je tirerai jamais du mal que vous m'avez fait.*

Quoique cette image de la grandeur d'un Roi & ce sentiment de clémence soient très-beaux, dit M. Silvain, ils n'élevent point l'ame, ce qui vient du ton plaisant & badin dont ils sont exprimés.

Notre Auteur ajoûte encore à cela le trait suivant: Un Roi de Sparte qui alloit combattre contre les Perses, ayant été averti que l'armée des en-

nemis étoit innombrable, & qu'ils cachoient le Soleil avec leurs fléches. *Tant mieux*, dit-il, *nous combattrons à l'ombre*. Rien ne marque davantage une grande intrépidité, mais M. Silvain trouve que cet air railleur empêche que la réponse ne fasse l'effet du Sublime. Il y a pourtant des cas où il prétend que la raillerie mêlée à un trait fort élevé, n'est pas un obstacle au Sublime, nous renvoyons sur cela au Livre même, aussi-bien que sur la difference du Sublime & du style sublime, sur la qüestion s'il y a un art du Sublime, & sur ce qui rend le Sublime si rare. Ces articles, comme tous les autres du Livre, sont dignes d'être lûs. Ceux que nous avons rapportés nous paroissent suffisans pour donner une idée de l'Ouvrage.

QUÆSTIONES MEDICÆ DUODECIM, AB ILLUST. Vir. Franc. *Chicoyneau*, Cancellar. ampl. Jo. Bezac, Dec. Ven. Pet. Rideux, Anton. Magnol, Henr. Haguenot, Jac. Lazerme, & Ger. Fitzgerald, Reg. Conf. Medic. & Professorib. meritiss. propositæ, *&c.* pro Reg. Cathedra vacante per abdicationem R. D. Joan. Astruc, in Colleg. Reg. Paris. Prof. dign. quas propugnabit, triduo integro, manè & sero, dieb. 5, 6, & 7 Decemb. 1731. Anton. Fizes, Monspel. D. M. Monsp. apud Jo. *Martel*, Univ. Medic. Typogr. 1731. C'est-à-dire : *Douze Questions de Medecine proposées par MM. Chicoyneau, Bezac, Rideux, Magnol, Haguenot, Lazerme & Fitzgerald, pour la Chaire Royale vacante par l'abdication de Jean Astruc, Prof. au College Royal à Paris, & soûtenues pendant trois jours, matin & soir, les 5, 6, & 7 Décembre* 1731. *par Antoine* Fizes *de Montpellier, Doct. Med.* A Montpellier, chez Jean *Martel*, Imprimeur de l'Université de Medecine. 1731. *in*-4°. pp. 28.

DES douze Questions de Medecine proposées ici à M. Fizes par la Faculté de Montpellier, & dont il donne la solution avec cette justesse & cette sagacité qui lui sont ordinaires, il y en a neuf qui regardent la Thérapeutique ou la curation des maladies, & trois qui appartiennent à la Pathologie ou à la Théorie de celles-ci. Dans les sept du premier genre, on demande 1°. *Si pour guerir les enfans en chartre, le regime est préferable à la préparation chymique appellée* Ens Veneris? (& la réponse est affirmative) 2°. *Si pour guerir la Catalépsie, il vaut mieux plonger brusquement le malade dans l'eau froide, que de lui donner l'émetique* ? (& la réponse est négative.) 3°. *Quelles sont les causes des fievres tant continues qu'intermittentes, & comment il faut les traiter* ? 4°. *Si la saignée souvent réiterée convient à la pleuresie* ? 5°. *Si pour la cure des hémorrhoïdes inveterées il faut recourir à l'operation Chirurgicale* ? 6°. *Si les purgatifs & les suppuratifs conviennent à l'Erésipele*

accompagnée de pourriture & de suppuration ? 7°. *Si dans les playes de tête avec fracture, il faut trépaner* ? 8°. *Si le laudanum est un bon remede pour la convulsion* ? [& les réponses à ces cinq questions sont affirmatives] 9°. *Si le scorbut est une maladie nouvelle, & s'il se guerit mieux par le mouvement du cheval que par les médicamens* ? (l'Auteur répond affirmativement à la premiere partie de la question, & négativement à la seconde). Dans les trois Questions du second genre on demande 1°. *Si dans les maladies chroniques la fievre qui les accompagne est plus avantageuse que nuisible aux malades* ? (& la réponse est négative) 2°. *Si dans la colique de* miserere *la partie superieure de l'intestin se glisse quelquefois dans l'inférieure ou au contraire, & s'il s'ensuit de-là le mouvement antipéristaltique ou renversé des intestins* ? 3°. *Si la Pulmonie est héréditaire, & pourquoi* ? La réponse à ces deux dernieres Questions est affirmative.

La Méthode que se prescrit l'Auteur en général dans les solutions qu'il donne à toutes ces Questions, consiste 1°. à décrire d'abord exactement la maladie dont il s'agit, & à la faire connoître par tous les signes qui la caracterisent essentiellement : 2°. à en rechercher les principales causes tant prochaines qu'éloignées : 3°. à en établir le pronostic ; & 4°. à décider sur le choix du traitement, lorsque celui-ci entre dans la Question proposée. Nous examinerons plus en détail quelques-uns de ces problêmes de l'un & de l'autre genre.

I. La *Chartre* des enfans n'est connuë en Angleterre que depuis environ 80 ans (disoit *Glisson* dans le Traité qu'il en a publié) & de très-graves Auteurs (dit M. Fizes) la croyent une maladie nouvelle. La proportion & la figure s'y trouvent changées dans presque toutes les parties : la tête grossit outre mesure, les bras & les jambes s'extenuent à l'excès, la poitrine devient étroite, latéralement comprimée & prominente ; l'épine tortue ; le ventre grand & tumefié ; les jointures se nouent, les os qui naturellement sont droits, se courbent ici, & ceux qui doivent être courbés, comme les côtes, se redressent ; tout le corps paroît d'une maigreur affreuse, à l'exception du visage qui conserve assez d'embonpoint ; la peau est flasque, & toutes les articulations se relâchent. La nourriture inégalement & irréguliérement distribuée aux parties dures & aux molles constitue (selon l'Auteur) l'essence de cette maladie : & l'on doit la regarder comme n'affectant pas moins les unes que les autres. Il est vrai (ajoûte M. Fizes) que si les fonctions corporelles souffrent par-là un déchet considérable, celles de l'esprit y gagnent d'autant, malgré le ressort affoibli de presque toutes les parties.

Une lymphe, dont le mucilage est peu exactement mêlé avec la serosité, ce qui la remplit de grumeaux un peu durs & très-déliés, est la cause prochaine de tout le desordre, ayant pour principe plus éloigné tantôt quelque germe vénérien,

scorbutique

ſcorbutique ou ſcrophuleux, tantôt & le plus ſouvent, un air mal ſain, de mauvais alimens, *&c.* D'où il ſuit que cette maladie peut être commune à toutes ſortes de Pays, mais qu'elle doit regner moins fréquemment dans les méridionaux. Quoiqu'elle vienne originairement des parents, il eſt rare qu'un enfant naiſſe en *chartre* : cette maladie ne les attaque d'ordinaire que depuis un an juſqu'à trois, & les adultes en ſont exemts. Si depuis l'âge de 5 ans juſqu'à 7 les parties ſolides acquierent inſenſiblement plus de vigueur, leur figure ſe redreſſe peu à peu, & le mal s'évanouit enfin. Mais ſi la mauvaiſe cauſe prévaut, ou l'enfant périt malheureuſement par la fievre lente, par l'hydrocephale ou quelqu'autre hydropiſie, par la ſuppuration de la poitrine; ou, s'il parvient à l'adoleſcence, il demeure valétudinaire & contrefait.

L'unique point de vûë que doit avoir le Medecin pour la cure de cette maladie ſe reduit à ſubtiliſer la lymphe nourriciere au point qu'elle puiſſe pénétrer également & intimement les fibres les plus déliées de toutes les parties, qui ſont proprement celles où s'opere la nutrition. Cela peut s'obtenir ou par les remedes ou par le régime. Parmi les premiers *Rob. Boyle* vante fort une préparation chymique appellée *Ens Veneris*, qui n'eſt autre choſe qu'un ſel Armoniac empreint de quelque portion la plus fixe du vitriol de Chypre, & ſublimé en fleurs par le feu : ce qui le rend très-propre à raréfier & attenuer la lymphe trop gluante, à la dépouiller de ſa ſéroſité ſuperflue en évacuant celle-ci par la voye des urines & de la tranſpiration. Mais comme la cauſe du mal a ſouvent jetté de profondes racines, juſques dans les vaiſſeaux les plus éloignés de la ſource des liquides, & juſques dans les os mêmes; M. Fizes doute que les remedes quels qu'ils puiſſent être, ſoient auſſi efficaces pour la cure d'un mal ſi rebelle, que pourra l'être un regime ſagement établi & perſevérant, qui renouvelle en quelque façon toute la maſſe de la lymphe, & par là corrige radicalement les vices de la nutrition. On s'imagine aſſez ſur l'idée de la nature & des cauſes de la maladie, quel doit être un pareil regime ſans que nous le particulariſions davantage. C'eſt de quoi l'on peut s'inſtruire plus à fond chez l'Auteur même.

II. M. Fizes décrit la Catalepſie une privation ſubite du ſentiment & du mouvement volontaire, ſans qu'il arrive nul changement dans la ſituation où le mal a trouvé le ſujet, qui d'ailleurs prend facilement toutes celles qu'il plaît aux aſſiſtans de lui procurer. C'eſt-à-dire (continue l'Auteur) que le Cataleptique, ainſi qu'un autre *Phinée*, reſte immobile, & ne ſent plus, quoiqu'il reſpire à peu près comme en pleine ſanté, & qu'on apperçoive dans ſon pouls plus de lenteur que d'agitation. Si on le leve ſur ſes pieds, il s'y tient comme une ſtatuë, même ſur un pied,

si on l'y place en équilibre; en un mot il conserve si fidélement toutes les attitudes qu'on lui donne, qu'il n'y a que sa guérison ou quelque force étrangére qui soient capables de les lui faire changer. Cette maladie aussi surprenante que rare, n'a pas laissé d'être observée plusieurs fois à Montpellier. Feu M. *Chicoyneau* Chancelier de cette Université, avoit vû deux Cataleptiques, dont l'un l'étoit dans toutes les formes, l'autre ne l'étoit qu'imparfaitement. M. Fizes en a vû trois; deux entre les mains de ses confreres; sçavoir un homme presque sexagenaire, qui avoit la machoire inférieure en convulsion, ce qui le faisoit regarder comme épileptique & cataleptique tout ensemble; & une fille d'environ 20 ans: il en a guéri un troisiéme âgé de 50, qui l'étoit devenu dans le cours d'une fievre maligne. Quoique les membres de celui-ci fussent moins souples qu'ils ne le sont d'ordinaire, on ne pouvoit cependant y supposer de véritable convulsion, puisqu'ils cedoient à un médiocre effort, pour recevoir toutes sortes de situations.

Des deux principaux phénoménes de cette maladie, qui sont d'une part la privation totale du sentiment & de l'autre l'exercice actuel du mouvement des muscles; il resulte (selon notre Auteur) que si d'un côté cette partie du cerveau où aboutissent les organes de tous les sens est notablement affectée; de l'autre les nerfs sont toûjours suffisamment arrosés de leur fluide propre, & que la source n'en est point épuisée; que par consequent, l'essence de la catalépsie consiste dans le flux assez abondant & non interrompu du suc nerveux jusqu'aux extremitez des nerfs, joint à l'impossibilité d'aucune vibration dans les fibres du sens commun. Il suffit pour cela (dit M. Fizes) que la substance cendrée du cerveau soit à peu près saine, que la blanche ait beaucoup perdu de sa tension & de sa resistance naturelle; & que le systême des nerfs se trouve en assez bon état. Or comme il est difficile que ces trois conditions se rencontrent ensemble à point nommé, il n'est pas merveilleux que cette maladie se fasse voir si rarement. A l'égard de ses causes plus éloignées, l'Auteur met de ce nombre la complexion mélancolique, une disposition secrette à l'imbécillité, les soins, les inquietudes, la trop grande contention d'esprit, les mauvais alimens, la fievre quarte invéterée, la fievre maligne, *&c.*

La catalepsie complette [dit l'Auteur] est ordinairement mortelle: l'incomplette tantôt se guérit, tantôt a des retours périodiques; l'épilepsie quelquefois s'y joint, quelquefois y succede.

Pour guérir la catalepsie, il n'est question (selon l'Auteur) que de retablir dans le cerveau la liberté & la vitesse du cours de tous les liquides, & sur-tout du suc nerveux, qui poussé plus abondamment & plus vivement devienne capable de procurer aux petits tuyaux de la substance médullaire, un degré de

tension qui se communique depuis les carotides jusqu'aux extrémitez des nerfs, & par-là fasse revivre les fonctions animales presque éteintes. On croit l'immersion subite du cataleptique dans l'eau froide très-propre à produire un pareil effet, par le froncement que cela cause dans les fibres de la peau, par la secousse qu'en reçoit tout le genre nerveux, par l'accéleration dans le mouvement de tous les liquides, & par le nouveau degré de tension dans la partie médullaire du cerveau. On ajoûte à cela pour plus grande confirmation, qu'*Hippocrate* assure que l'espece de convulsion appellée *Tetanos* se guérit par-là ; sans compter que les Anglois employent avec succès ce remede pour la cure de plusieurs grieves maladies. Cependant M. Fizes est persuadé que l'émetique non seulement opere tous ces bons effets encore plus efficacement, mais de plus qu'en évacuant la plus grande partie de la matiere qui entretient la maladie, il se glisse dans la masse du sang & l'attenue, ce qui devient une preparation favorable pour l'usage du Quinquina, supposé qu'on le voulût mettre en œuvre dans la suite, comme le conseilloit feu M. *Chicoyneau* pour la parfaite guérison de la maladie dont il s'agit.

III. La fievre (selon M. Fizes) est annoncée par la fréquence ou la vitesse du Pouls accompagnée d'un notable dérangement dans l'économie animale ; & cette acceleration n'a d'autre cause que la contraction du cœur devenue plus fréquente, toutes les fois qu'une irritation causée en quelque partie du corps que ce puisse être, augmente la tension du genre nerveux, & accelere les vibrations de toutes les fibres élastiques. Mais de plus, la fievre s'allume par l'obstacle que les liqueurs trouvent à leur cours dans les plus petits vaisseaux, d'où naissent les frissonnemens, les douleurs sourdes ou aiguës, les tumeurs inflammatoires, les hémorrhagies & les autres symptomes de la fiévre. Le sang continue cependant à circuler & à porter la vie dans tout le corps de l'animal ; d'où il suit, que quelques arterioles sanguines transmettent encore ce liquide, pendant qu'il y a obstruction dans la plûpart. D'un autre côté, quoique les arterioles lymphatiques soient dans le même cas que les sanguines, comme elles sont encore plus étroites & plus foibles, elles en sont d'autant plus susceptibles d'embarras. Il arrive delà que le sang composé de ses globules & de sa partie fibreuse, lequel devroit naturellement passer des arterioles dans les veines, soit par l'union immédiate des extremitez des unes & des autres, soit par l'entremise des vaisseaux lymphatiques, trouvent le passage fermé dans plusieurs arterioles sanguines, & dans un plus grand nombre encore des arterioles lymphatiques. Ces obstacles ne suspendent point la circulation, & ne faisant au contraire que redoubler la contraction du cœur & des arteres, le sang qui n'est poussé dans les veines que par

un moindre nombre de canaux, à cause de l'obstruction des autres, doit y couler avec d'autant plus de vitesse que son volume total est plus grand par rapport à la capacité totale qu'il occupe alors, & qui est plus petite qu'elle n'étoit auparavant, de toute la quantité que remplissent alors les differentes obstructions des vaisseaux capillaires.

Cette acceleration dans le mouvement du sang se trouve encore augmentée à raison de son volume accru par le séjour qu'y fait la lymphe, faute de pouvoir s'en séparer par la voye des artérioles lymphatiques bouchées alors pour la plûpart. La masse du sang coulant en plus grande abondance & avec plus de vitesse des arteres dans les veines, revient donc plus promptement au cœur, dont les pulsations doivent par consequent se multiplier. Elles doivent être aussi d'autant plus grandes que la masse des liqueurs que contiennent alors les arteres & les veines a plus de volume, par le défaut de dérivation dans cette partie de la lymphe qui devroit s'en séparer par les arterioles lymphatiques si le canal en étoit libre. Plus la dilatation augmente dans le cœur & dans les arteres, & plus leurs contractions acquierent de nouvelles forces, d'où resulte plus de vivacité dans le mouvement, soit progressif, soit intestin du sang, un poux plus fréquent, plus fort, plus plein, & le redoublement de la fiévre. Si dans celle-ci les arteres lymphatiques souffrent obstruction, la plûpart des vaisseaux secretoires n'en sont pas exemts, & entrent pour beaucoup dans la cause de la maladie.

M. Fizes joint aux propositions précedentes celles-ci par forme de *Corollaires*; 1°. Que dans la fievre presque toute la masse des liquides ne roule que par les vaisseaux sanguins, qui sont ainsi surchargés, pendant que tous les autres demeurent oisifs, s'affaissent, se dessechent, d'où se tire l'explication de plusieurs symptomes: 2°. Qu'on peut regarder la fievre comme un effort que fait la nature pour vaincre l'obstacle que forme l'obstruction des vaisseaux capillaires; & que par cette consideration, l'on peut éclaircir la doctrine des crises qui ont coûtume de terminer les fievres; & rendre raison pourquoi les unes sont continues, & les autres seulement intermittentes, *&c.*

L'Auteur vient enfin à la curation qu'il renferme dans la saignée, l'émetique & les purgatifs, comme remedes généraux, & dans l'usage du *Quinquina* & du *Cascarilla*, comme spécifiques pour les fievres intermittentes.

IV. Dans l'article de la pleuresie l'Auteur propose deux méthodes de traitement; l'une incertaine & dangereuse, qui tend de plein-pied à subtiliser le sang & à le rendre plus fluide par le moyen des sudorifiques; l'autre plus sure, qui en diminuant par la frequente saignée le volume des liquides, en affoiblit d'autant la resistance, & les met en état de lever plus facilement les obstructions, qui forment le dé-

pôt. Il ne dit rien d'une troisiéme méthode, qui consiste à mettre en œuvre les purgatifs antimoniaux dès les premiers jours de la maladie.

IX. Parmi un grand nombre de causes, qui peuvent occasionner la *passion iliaque* ou la colique de *miserere*, l'engagement de l'intestin qui rentre dans sa propre cavité, n'est pas une des moins ordinaires, s'il en faut croire l'Observation de feu M. *Ruysch*, qui assure avoir vû ce phénomene en 4 & en 5 endroits de l'intestin dans un même cadavre. On demande si en pareil cas, c'est la partie superieure de l'intestin qui se glisse dans l'inférieure, ou si c'est l'inferieure qui se glisse dans la superieure? Avant que de resoudre la question, l'Auteur, pour ôter toute équivoque, déclare qu'il appelle partie superieure de l'intestin celle qui précede, eu égard au cours des matieres dans ce canal, & partie inférieure celle qui suit. Après quoi il rapporte plusieurs Observations de *Sylvius*, de *Plempius*, de *Peyer*, de *Ruysch*, de *Blasius*, de *Fabrice de Hilden*, qui font foi que l'un & l'autre cas arrivent également, & quelquefois tous les deux dans un seul & même sujet. Le regorgement des matieres intestinales par la bouche n'est pas toûjours une suite necessaire de l'accident dont on parle ici, lors surtout que l'intestin par l'inflammation ou la cangréne voisines de l'endroit replié, perd toute son action.

Mais quand il y a regorgement de matiere dans la passion *iliaque*, il est d'autant plus certain que l'expulsion de ces matieres jusques dans l'estomac est l'effet d'une contraction retrograde des fibres des intestins, que nul liquide ne se meut dans ceux-ci que par l'action de ces mêmes fibres, qui n'est pourtant que successive, parce que le canal ne se trouve pas entierement rempli à la fois. Du reste, cette contraction prend toûjours sa direction de la partie où elle a pu commencer. Dans l'état naturel, elle part du ventricule & a son progrès tout le long des intestins jusqu'à l'*anus*, & s'appelle *mouvement péristaltique*. Dans le *miserere*, au contraire, elle part de l'endroit où est l'obstruction ou la digue & prend sa direction vers le ventricule, où elle porte toutes les matieres contenues dans le canal, même jusqu'aux lavemens & aux suppositoires, & on la nomme *mouvement antipéristaltique*: sur la méchanique desquels mouvemens M. Fizes renvoye à la savante *Dissertation* de feu M. *Chirac* touchant cette horrible maladie (*de Ileo*) imprimée à Montpellier en 1694. *in*-12.

XI. On appelle maladies héréditaires celles que les peres ou les meres transmettent à leurs enfans. Elles sont de deux sortes. Les unes sans attaquer certaine partie du corps par préference alterent en général toute la masse des liquides, comme le mal vénerien, le scorbut, les écrouelles. Les autres n'endommagent qu'un organe en particulier; & c'est ainsi que les gouteux, les graveleux, les épileptiques,

les boiteux & les pulmoniques mettent au monde des enfans sujets aux mêmes infirmitez. Si l'on consulte les Auteurs sur les causes ou les raisons méchaniques de cette seconde espece de transfusion, l'on trouve qu'ils gardent là-dessus un profond silence, ou qu'ils ne répondent rien de satisfaisant. M. Fizes recherche donc ici comment il se peut faire qu'un pulmonique, par exemple, de l'un ou de l'autre sexe communique des semences de sa maladie à ses enfans, ce qui n'est que trop réel & trop averé, par tant de funestes experiences.

Elle consiste, comme l'on sait (cette maladie) dans un ulcere de poumon, en consequence duquel non seulement ce viscere, mais le corps entier se fletrit & se desseche, ce qui est accompagné de toux, de crachats sanguinolents & purulents, avec quelque difficulté de respirer. Comment est-il possible qu'une disposition prochaine à un tel ulcere, ou cet ulcere déja existant dans l'un ou l'autre des parens en fasse naître un tout pareil dans leur posterité ?

Pour le découvrir, M. Fizes établit d'abord ces trois propositions ; 1°. Que les maladies des peres ne peuvent passer aux enfans que par l'entremise des fluides, puisque ces enfans n'en reçoivent autre chose: 2°. Que les fluides chez les pulmoniques ou chez ceux qui tendent à le devenir, sont doüés de beaucoup d'acreté : 3°. Que nul viscere en général n'est plus susceptible de cette mauvaise impression que les poumons ; & cela parce que leurs vaisseaux, plus que ceux de tout le reste du corps, sont exposés aux plus grandes dilatations & aux plus grandes contractions : d'où il suit que l'acreté des fluides les rendant plus mobiles & plus capables de raréfaction, les vaisseaux des poumons en seront d'autant plus dilatés, d'autant plus fatigués, d'autant plus affoiblis, & cela en même proportion que les oscillations de ces vaisseaux l'emporteront pour l'extension & pour la vitesse sur les oscillations de tous les autres de même diamétre. Outre que le mouvement trop vif dans les tuniques des vaisseaux leur est d'autant plus pernicieux, qu'il les émince, en défigure le canal & le rend variqueux. Il arrivera donc que le fœtus se chargeant des sucs acres empruntés de parens disposés à la pulmonie, les vaisseaux pulmonaires en seront secoüés excessivement, ce qui les endommagera peu à peu, les affoiblira, les rendra variqueux & y formera de secrets obstacles à la circulation des liquides. Le sujet prenant plus de force avec l'âge, sentira ses poulmons blessés des moindres fautes qu'il fera dans l'usage des six choses non-naturelles. Les vaisseaux tendres de ces visceres, leurs lymphatiques roulez en pelotons s'engorgeront peu à peu & se transformeront en tubercules. L'embarras dans le cours des fluides augmentant d'une part, & la resistance des vaisseaux s'affoiblissant de l'autre, il se rompra quelques-uns de ceux-

ci à la moindre occasion, ce qui causera un crachement de sang l'avant-coureur de la pulmonie; d'autres vaisseaux engorgés seulement s'ouvriront, d'où naîtra suppuration, ulcere en consequence, & pulmonie complette transmise au malade par ses parens.

XII. Le scorbut est une sorte de *Cachexie* qui se manifeste principalement par la tumeur, la molesse, le saignement & l'érosion des gencives; par la noirceur, la douleur, l'ébranlement & la chûte des dents; par des taches rouges, livides ou noires aux jambes & ailleurs, lesquelles dégénérent quelquefois en pustules; par des hémorrhagies, par la pesanteur de tête, la bouffissure & la couleur plombée du visage; les douleurs vagues, les tranchées de ventre, la pesanteur d'entrailles, la difficulté de respirer, la foiblesse & l'enflure des jambes, les lassitudes extrêmes, *&c.* Le scorbut, ainsi que le mal vénérien, se cache quelquefois sous le masque de plusieurs autres maladies; ensorte que les dyssenteries, les fievres intermittentes, les douleurs de goute & de sciatique, les paralysies, les hydropisies, & les atrophies, *&c.* tiennent quelquefois à un principe scorbutique. L'Auteur regarde comme la cause prochaine du scorbut, l'abondance des molécules trop grossieres dans la masse des liqueurs & la disette des spiritueuses, une salure excessive & huileuse tirant sur le rance, un mélange imparfait de la lymphe mucilagineuse avec la sérosité; & pour causes éloignées il assigne la complexion mélancholique, l'air épais & humide, les viandes salées ou enfumées, l'eau corrompue & vermineuse, le chagrin, l'affection hypochondriaque, les fievres intermittentes inveterées, la trop grande oisiveté.

Le nom Danois imposé à cette maladie l'a fait croire nouvelle à quelques-uns (dit M. Fizes). Mais, continue-t-il, la maladie appellée en Grec *Stomacacé* (*mal-de-bouche*) & *Scelotyrbé* (*mal-de-jambe*) a bien l'air du scorbut, & par la signification litterale de ces deux mots, & par les descriptions qu'on en trouve chez *Hippocrate*, *Strabon*, *Pline*, *Marcel*, *Avicenne*, & quelques autres anciens; descriptions que tout le monde avoüe ne pouvoir convenir qu'au scorbut. Cette maladie *épidemique* ou familiere de toute ancienneté chez les peuples Septentrionaux voisins de la mer, commença vraisemblablement à faire parmi eux de plus grands ravages à l'occasion des longues & fâcheuses navigations; & par cette circonstance elle s'attira une nouvelle attention. On voit arriver (remarque l'Auteur) pareille chose dans certaines maladies, qui venant à frapper extraordinairement les yeux du public, passent pour des maladies nouvelles. C'est ainsi qu'au rapport de *Pline*, on s'imagina que la colique n'avoit commencé à se faire sentir que sous Tibere.

Les Nations Méridionales, quoique beaucoup moins sujettes au

ſcorbut, n'en ſont pas exemptes; & les gens de mer en ſont les plus tourmentés. Le regime, c'eſt-à-dire le changement de nourriture eſt ſouvent le ſeul remede de ces derniers. Cela n'empêche pas que pour la guériſon de cette maladie il n'y ait divers ſpecifiques appellés *antiſcorbutiques* propres à ſubtiliſer les ſucs, à déboucher les obſtructions, à mortifier les ſels groſſiers & à les entraîner par la voye des urines. A l'égard du mouvement du cheval, il pourra devenir un bon remede ſi le mal eſt recent, & cela, en diſſipant la mélancholie du malade, en donnant des ſecouſſes aux viſceres, en les délivrant par-là des embarras qui s'y étoient formés, en accelerant le mouvement des fluides & en corrigeant le vice des digeſtions. Mais (conclut l'Auteur) ſi le mal eſt invéteré, il faudra joindre au mouvement du cheval d'autres ſecours plus efficaces, emprunrés des médicamens appropriés à cette maladie.

TRAITE' DE L'OPINION, OU *MEMOIRES POUR SERVIR à l'Hiſtoire de l'Eſprit Humain.* A Paris, chez *Briaſſon*, rue S. Jacques, à la Science. 1733. Six Volumes *in*-12. Reliés en dix Tomes, premier vol. pp. *646*. ſans la Préface, ſecond vol. pp. *677*. troiſiéme vol. pp. *683*. quatriéme vol. pp. *630*. cinquiéme vol pp. *594*. ſixiéme vol. pp. *593*.

LE but de l'Auteur dans ce Traité, eſt de faire voir, par un expoſé des Opinions differentes qui ont regné dans les Sciences Profanes, quel eſt l'empire de l'Opinion, combien elle prévaut ſur la vérité, & de montrer par-là le peu de fond qu'il faut faire ſur les lumieres de l'eſprit humain, qui s'eſt laiſſé aller à tant de ſentimens differens ſur les mêmes points; ce qui à cet égard, peut ſervir à former une Hiſtoire de l'eſprit humain.

L'Ouvrage eſt partagé en ſix Livres, auſquels l'Auteur a joint trois Tables; l'une des Auteurs cités, la ſeconde des Matieres, & la troiſiéme des noms propres.

Le premier Livre roule ſur les Belles-Lettres & l'Hiſtoire. Il commence par des Reflexions Préliminaires ſur le véritable uſage de la Science, leſquelles conſiſtent en diverſes Obſervations ſur le mérite des Auteurs, ſur le ſort de certaines Sciences eſtimées dans des tems, & négligées ou perſécutées dans d'autres. L'Auteur entre à ce ſujet dans le détail des Souverains & Grands Seigneurs qui ont compoſé des Ouvrages. Il fait voir les differens goûts qui ont regné en matiere d'éloquence & de Poëſie; il expoſe les contrarietez des Critiques; il montre l'incertitude de l'Hiſtoire ſur les points les plus eſſentiels, & découvre les embarras de la Chronologie.

Le ſecond Livre concerne la Philoſophie & ſes differentes Sectes.

On rapporte dans le troiſiéme, les

les Opinions des Philosophes tant anciens que modernes sur la Métaphisique, & sur les prédictions de l'avenir attribuées au commerce des esprits.

Le quatriéme renferme d'abord une courte Dissertation sur les Mathématiques, puis un détail des Contradictions où sont tombés les Physiciens, les Astronomes, & les Medecins; l'Auteur passe de-là à la Chymie, à l'Astrologie Judiciaire, & à quelques autres Divinations prétenduës naturelles. Il vient ensuite aux Opinions des Naturalistes, & rapporte en Historien, ce qu'ils ont dit sur la sympathie, sur l'homme, sur les animaux, sur les plantes, sur les eaux & sur tous les Mineraux. Puis il passe à ce qui a été écrit de plus extraordinaire touchant les arts, & enfin au sentiment des Philosophes touchant l'imagination & les sens.

Le cinquiéme Livre regarde uniquement la Politique.

Le sixiéme ou dernier a pour objet la morale.

Quant à l'Ouvrage en general, nous pouvons dire que l'Auteur y descend dans un assez grand détail des Sciences, pour mettre ceux même d'entre les Lecteurs qui n'y sont pas versés, en état d'appercevoir l'empire que l'Opinion exerce sur elles. Il s'accommode par-là à toutes sortes de Lecteurs : 1°. Aux Sçavans qui retrouveront avec plaisir dans cet Ouvrage une infinité d'Opinions qu'ils ont vûës dans un grand nombre de Volumes : 2°. A ceux qui n'ayant donné aucune application aux matieres dont il s'agit, pourront par cette unique lecture s'en former une idée, & juger eux-mêmes des Opinions qu'on leur expose.

Quant au premier Livre qui est celui qui concerne les Belles-Lettres, l'Auteur n'y oublie pas les bizarreries de l'Opinion en fait d'éloquence & de Poësie. Il remarque d'abord sur ce sujet, que suivant l'aveu même de Ciceron, l'éloquence consiste plus dans l'opinion que dans des regles certaines; puis il soûtient que pour se convaincre que l'éloquence ne dépend que du caprice & du hazard, il n'y a qu'à considerer que ce qui persuade & ce qui plaît dans un tems, est sans effet & même méprisé dans un autre; les differens jugemens qu'on a porté des Orateurs, & les differens goûts qui ont regné en fait de style, montrent bien encore, selon notre Auteur, qu'il n'y a rien de fixe dans l'éloquence, & que tout y dépend de l'Opinion. Longin dit que Démosthéne est grand en ce qu'il est serré & concis, & que Ciceron est grand en ce qu'il est diffus & étendu; il compare le premier à une tempête & à un foudre qui ravage & emporte tout avec rapidité, & le second à un embrasement qui se répand au loin. Il dit que Démosthéne a effacé tout ce qu'il y a eu de plus célébres Orateurs dans tous les siécles, les laissant comme abbatus & éblouïs, pour ainsi dire, de ses tonnerres &

de ses éclairs : il ajoûte que cet Orateur dans les parties où il excelle, est tellement élevé au-dessus d'eux, qu'il repare entierement par-là celles qui lui manquent, & les repare à un tel point qu'il est plus aisé d'envisager fixement les foudres qui tombent du ciel, que de n'être point émû des violentes passions qui regnent en foule dans ses Ouvrages.

Ciceron employe la même comparaison que Longin, pour exprimer le style véhément & rapide de Démosthéne.

Mais ces foudres & ces éclairs ont été traités par Sénéque, de secheresse & de dureté de discours: *Riget ejus oratio*, dit-il, *nihil in eâ placidum, nihil lene.* Pytheas n'en étoit pas plus charmé, il disoit que les discours de Démosthéne avoient le goût de l'huile, qu'ils manquoient de naturel, & qu'on voyoit par-tout qu'ils avoient été travaillés à la lampe.

Pline dit que Ciceron a passé les bornes de l'esprit humain, *M. Tullius extrà omnem ingenii aream positus*, mais cet Orateur n'a pas eu par-tout des Juges aussi favorables que Pline & que Longin; plusieurs l'ont accusé d'être enflé & trop diffus; Asinius-Gallus publia une Satyre des Ouvrages de Ciceron : Calvus l'a trouvé foible & sans nerf; Brutus, au rapport de Quintilien, l'appelloit estropié & éreinté, *fractum & elumbem.*

Les anciens regardoient une simplicité pleine de force & de noblesse, comme seule capable de persuader. Les ornemens du discours leur étoient inconnus; la nature parloit elle-même alors, & l'esprit n'affectoit point de briller. *Sunt enim illi veteres*, dit Ciceron, *quia nondum ornare poterant ea quæ dicebant omnes propè præclarè loquuti.* Mais ce goût ne dura pas long-tems. Démetrius de Phalere, parmi les Grecs, commença le premier à l'alterer, en joignant l'esprit aux sentimens : ensuite on donna dans les pointes & dans l'affectation du style; la famille des Annéens dont étoient Florus, Lucain, & les Sénéques, introduisit à Rome un nouveau genre d'éloquence : on préféra le brillant au solide, l'esprit au jugement, l'affectation à la nature.

Horace fait consister la perfection d'un Ouvrage d'esprit à être si simple & si net, que chacun se flatte d'en pouvoir faire autant & n'en puisse néanmoins venir à bout quand ce vient à en faire l'experience. Mais Quintilien parle d'un Rhéteur qui donnoit au contraire pour précepte à ses Disciples, de répandre dans tout ce qu'ils diroient une grande obscurité pour faire croire leurs discours d'autant plus beaux qu'on auroit peine à les comprendre.

Un autre effet de l'Opinion en ce qui regarde l'éloquence, est d'avoir persuadé qu'on pouvoit tout loüer indifferemment, jusqu'aux choses & aux personnes les plus dignes d'aversion, comme quand Isocrate a fait l'éloge de Busiris,

Polycrate de Clytemnestre, Phavorin de Tersite, & de l'injustice, Cardan de Néron, Erasme de la folie, &c.

Autre effet de l'Opinion touchant l'éloquence : les Romains chasserent trois fois les Orateurs : la premiere sous le Consulat de Fannius-Strabo, & de Valerius-Messala, la seconde sous la Censure de Domitius-Ænobardus & de Licinius-Crassus, & la troisiéme sous l'Empire de Domitien. Si l'on rappelle plusieurs autres circonstances qui regardent le crédit ou le discrédit de l'éloquence, on verra, dit notre Auteur, que cette Science ambitieuse qui se vante de regner sur les volontez des hommes, est dans une dépendance perpétuelle de l'usage & de l'Opinion. Ce qu'il y a de certain, dit-il, c'est que le goût de l'éloquence est une image des mœurs des peuples : dans un siécle effeminé, l'éloquence est molle, lâche & pleine d'affetterie ; mais elle est ferme, vigoureuse, sans pointe & sans affectation, lorsque la fermeté & le courage regnent parmi les peuples. *Genus dicendi imitatur publicos mores*, c'est la remarque de Sénéque.

De l'éloquence notre Auteur passe à la Poësie. Il remarque d'abord que les plus anciens Auteurs de la Gréce écrivoient en vers, que l'usage d'écrire en prose n'est venu qu'après, & que Cadmus, Phérécide, & Hécatée, furent les premiers qui quitterent le style mesuré des vers. Il paroît d'abord assez surprenant qu'une maniere d'écrire gênante & reguliere, telle que la Poësie, ait été en usage avant la prose qui est moins asservie aux regles ; mais la raison, dit notre Auteur, n'en sera pas difficile à découvrir si l'on considere que la premiere intention qu'ont euë les hommes en écrivant, a été d'aider la mémoire, & que les vers se retiennent beaucoup mieux que la prose.

Après diverses remarques sur la Poësie en général & sur les plus célébres Poëtes en particulier, l'Auteur vient aux differens goûts que l'Opinion a introduits dans la Poësie. Les Epithetes d'Homére sont fort simples & prises dans la nature ; il appelle sans façon, dit notre Auteur, la nége, blanche ; le lait, doux ; le feu, ardent ; Ovide ne veut point de cette simplicité, il employe des Epithétes brillantes, qui sont autant de pensées ; les Poëtes qui sont venus depuis ont cherché des Antithéses & des Pointes. Thisbé dans Théophile, dit du poignard de Pyrame :

Ah voici le poignard qui du sang de son maître

S'est souillé lâchement, il en rougit le traître.

Racan fit les deux vers suivans ; au sujet d'une Bergere dans un bois.

Quel miracle de voir en ce lieu triste & sombre

Une Déesse en terre, & le Soleil à l'ombre.

Notre Auteur n'oublie pas ici le Poëme de la Magdeleine comme l'une des plus grandes preuves qu'on puisse apporter de la bizarrerie de l'Opinion, en fait de goût poëtique. Dans ce Poëme, les yeux de la Pécheresse pénitente sont des chandelles fonduës; de moulins à vent qu'ils étoient auparavant, ils deviennent des moulins à eau; les larmes d'un Dieu ne sont que d'eau-de-vie; Jesus-Christ est un grand Operateur qui eut l'adresse d'ôter les cataractes des yeux de Magdeleine, & l'Hercule qui netoya l'étable de son cœur.

Muratori, dans son Traité intitulé: *Della perfetta Poësia Italiana Spiegata e demostrata con varie osservationi*, prétend, à ce que remarque notre Auteur, que c'est de France que le Cavalier Marin apporta en Italie le mauvais goût des Pointes, Despreaux assure au contraire que les Pointes vinrent d'Italie.

Jadis de nos Auteurs les Pointes ignorées

Furent de l'Italie en nos vers attirées,

Le vulgaire ébloui de ce faux agrément,

A ce nouvel appas courut avidement; &c.

L'Opinion changea bien-tôt sur ce point, & ce qu'on avoit cru donner de la grace à la Poësie, parut bien-tôt insipide. Les Pointes furent bannies.

Les caprices de l'Opinion à l'égard de l'éloquence & de la Poësie, ne sont rien en comparaison de ceux qu'elle a exercés dans la Philosophie, sur-tout par rapport à Aristote. C'est sur quoi notre Auteur a soin de recueillir divers exemples dont il fait un détail suivi: au commencement du douziéme siécle, remarque-t-il, les Disciples d'Aristote se diviserent en Nominaux & en Réalistes, les Nominaux soûtenoient que les natures universelles n'étoient que des noms, & les Réalistes prétendoient qu'elles étoient réelles. Occam Cordelier Anglois, Disciple de Scot, fut Chef des Nominaux, & Jean Duns surnommé Scot, le fut des Réalistes. Ces derniers suivoient Aristote plus à la Lettre. Les Nominaux rejettoient toutes les Entitez superflues, s'attachant à ce principe qu'ils tiroient aussi d'Aristote, sçavoir: *que la nature ne fait rien en vain.*

Les Sectes des Nominaux & des Réalistes se firent en Allemagne une guerre qui alla jusqu'à la fureur; on ne soûtenoit plus son opinion que par des violences. Ce desordre s'introduisit en France, & monta à un tel point que Louis XI. pour y mettre fin, ordonna que dans toutes les Bibliothéques les

Livres des Nominaux feroient liés avec des chaînes pour empêcher qu'on ne les ouvrît. Cette guerre des Réalistes & des Nominaux, n'est pas, remarque notre Auteur, le seul exemple des fureurs excitées par l'Opinion, sur les plus frivoles sujets, témoin entre-autres, dit-il, la question appellée le Pain des Cordeliers, laquelle consistoit à sçavoir, si le domaine des choses qui se consument par l'usage comme le pain & le vin, leur appartenoient, ou s'ils n'en avoient qu'un simple usage sans domaine & sans proprietez. Un sujet si mince divisa les plus fameuses Universitez, causa un Schisme, & fit passer le plus grand nombre des Cordeliers dans le parti de l'Empereur Louis de Baviere, contre le Pape Jean XXII. Mais pour revenir à Aristote, ce Philosophe, dit notre Auteur, se trouva défiguré par les vaines subtilitez que la bizarrerie des Opinions introduisit dans la Philosophie : la passion déreglée que chacun avoit pour le tirer de son côté, ne fut pas une des moindres causes des persécutions qu'il y a dans la suite : les Livres d'Aristote avoient été apportés en France dès le commencement du treiziéme siécle, par les François qui avoient pris Constantinople ; Amauri qui prétendoit soûtenir ses erreurs par les principes de ce Philosophe, ayant été condamné comme Hérétique par le Concile de Paris, l'an 1209. Ce Concile défendit la lecture d'Aristote, & condamna au feu ses Ouvrages. En 1215. les mêmes défenses furent renouvellées par le Légat qui vint en France, mais seulement pour ce qui concernoit la Métaphysique & la Physique. En 1231. une Bulle de Gregoire IX. adoucit un peu la Sentence prononcée par le Concile de Paris, en ce que cette Bulle défendit seulement la lecture des Ouvrages d'Aristote, jusqu'à ce que, dit notre Auteur, le *danger des erreurs en eût été retranché.* En 1366. les Cardinaux Jean de S. Marc, & Gilles de S. Martin, délégués par Urbain V. pour reformer l'Université de Paris, permirent la lecture de plusieurs Ouvrages d'Aristote & restreignirent les anciennes défenses à la seule Physique. Le Cardinal d'Estouteville en 1452. faisant par l'autorité de Charles VII. plusieurs réglemens pour l'Université de Paris, ordonna que les Ecoliers & Bacheliers seroient examinés principalement sur plusieurs Chapitres de la Métaphysique & de la morale d'Aristote, qu'il indiqua & specifia, sans faire aucune mention de sa Physique. Ramus ayant attaqué la doctrine d'Aristote, François I. par Lettres-Patentes du 10 Mai 1543. lui fait très expresses défenses d'user de médisance & d'invectives contre Aristote, condamne & abolit les Livres de Ramus. Dans la suite Ramus ayant été assassiné à la Saint Barthelemi, cet évenement fit mourir de peur Denis Lambin qui n'avoit guéres eu plus de ménagement pour Aristote.

Par le reglement fait pour l'Université de Paris en 1601. la lecture des Ouvrages d'Aristote & même de ses Livres de Physique fut enjointe; toutes les Ecoles retentirent alors de la seule Philosophie Péripatéticienne. En 1624. la doctrine d'Aristote ayant été attaquée par des Théses, la Faculté de Théologie de Paris, & le Parlement se joignirent ensemble, & employerent leur autorité en faveur d'Aristote. La Sorbonne fit un Decret par lequel elle censura ces Théses, & le Parlement rendit un Arrest qui ordonna trois choses, la premiere que ces Théses seroient déchirées, la seconde que ceux qui les avoient soûtenuës seroient bannis du ressort, & la troisiéme que quiconque enseigneroit quelques maximes contre les Auteurs anciens & approuvés seroient punis de mort.

En 1629. la Sorbonne fit des remontrances au Parlement sur lesquelles intervint Arrest contre des Chymistes, & ces remontrances portoient entre autres choses, qu'on ne pouvoit choquer les principes de la Philosophie d'Aristote, sans donner atteinte à ceux de la Théologie Scholastique reçûë dans l'Eglise. Nonobstant tous ces reglemens, tous ces Arrests, & toutes ces remontrances, Gassendi ne laissa pas d'écrire contre la Philosophie d'Aristote & Descartes se fit Chef d'une nouvelle Secte. Depuis eux la Philosophie d'Aristote a beaucoup perdu de son crédit : voilà quelles ont été à l'égard d'Aristote, les vicissitudes de l'Opinion. Notre Auteur employe ainsi tous les articles de ses six Livres, à montrer ce que c'est que l'Opinion, & ce que c'est par consequent, que l'esprit humain.

Nous devons donner bien-tôt l'Extrait d'une Dissertation sur la Fortune ; notre Auteur dans le treiziéme Chapitre de son troisiéme Livre, traite la même matiere, mais d'une maniere differente, & comme ce qu'il dit là-dessus, est une des choses qui servent le plus à son dessein, c'est-à-dire, à faire voir les égaremens de l'esprit humain dans ses Opinions, nous croyons qu'il ne sera pas hors de propos d'en donner un précis.

Les Péripatéticiens disoient que la Fortune n'étoit autre chose que les loix de la Nature & la volonté de l'homme. Les Stoïciens entendoient par la Fortune, les decrets d'une necessité supérieure aux Dieux. Les Platoniciens croyoient que c'étoit un génie dont Dieu se servoit pour operer les choses qui paroissoient fortuites aux hommes. Suivant cette Opinion, la supériorité de la Fortune d'Auguste sur celle d'Antoine, a été l'ascendant du génie d'Auguste sur celui d'Antoine. S. Augustin ne s'éloigne pas de cette opinion des Platoniciens, lorsqu'il dit que les évenemens fortuits dont la Fortune a tiré son nom doivent être rapportés à Dieu & aux bons ou aux mauvais Anges. Les Epicuriens consideroient toutes choses dans la nature comme

fortuites, attribuant toutes sortes d'effets, au concours des Atômes, comme à la cause unique & générale. Epicure avoit suivi l'Opinion de Démocrite, qui étendoit à tous les évenemens de la vie, son Systême de la rencontre fortuite des Atômes, soûtenant que comme l'Univers, selon lui, avoit été formé au hazard par l'accrochement des Atômes, aussi tous les événemens étoient produits par le concours fortuit d'une infinité de circonstances imprévûës & inévitables, & par l'action de la matiere exterieure sur nos sens; laquelle action entraînoit necessairement la détermination de notre volonté. Ces idées dont il avoit l'esprit rempli, le faisoient rire continuellement des projets des hommes, & de leur vaine prudence.

S. Evremont dit » que comme » une bonne action engage ordinai» rement dans une seconde, & une » mauvaise précipite souvent dans » beaucoup d'autres, de même en » fait de Fortune un heureux suc» cès conduit à un autre, & un » fâcheux accident entraîne vers un » second, qu'ainsi les évenemens » ont des liaisons entr'eux, & que » voilà peut-être en quoi consiste » ce que les hommes nomment » bonheur ou malheur.

D'autres prétendent qu'on ne peut appeller un homme heureux ou malheureux que par rapport aux évenemens passés, mais que la bonne ou mauvaise Fortune passée ne décide de rien pour le present ni pour l'avenir. D'autres croyent que le malheur passé est une raison pour esperer un bonheur futur; ainsi parmi les Joüeurs l'un évite une carte, parce qu'elle est, dit-il, en malheur, & l'autre au contraire, la préfere, parce qu'elle a souvent perdu, & que suivant son opinion elle ne doit pas toûjours perdre.

D'autres sont persuadés que le bonheur ou malheur est quelque chose de réel & d'inherent aux mêmes sujets. Ils opposent là-dessus aux raisonnemens, l'experience qui fait voir si souvent & avec tant d'évidence qu'il y a des personnes à qui tout réussit, & d'autres au contraire dont tous les efforts sont inutiles. S'il arrive, disent-ils, que je sois heurté une seule fois par un passant, je pourrai me persuader que c'est sans dessein de sa part; mais si la même personne me heurte toutes les fois que je la rencontre, je ne douterai pas que ce ne soit un effet de sa volonté; il y a donc, concluent-ils, une cause certaine & déterminée du bonheur & du malheur, quoique cette cause ne se presente pas à nos yeux. Avicenne met la cause du bonheur dans une forte pensée qui remplit l'imagination d'un homme, & lui persuade qu'il réussira. Mais, dit notre Auteur, si le pouvoir de l'imagination est grand & surprenant dans les choses qui ont quelque liaison avec elle, il est sûr qu'elle ne peut agir sur les choses qui lui sont absolument étrangeres, comme la plûpart des choses fortuites.

Les Astrologues rapportent la Fortune aux influences célestes. S. Thomas même, estime que de la même maniere que plusieurs choses naturelles, comme des pierres, des métaux, des plantes, ont vraisemblablement reçû des Astres, certaines proprietez que les hommes ne connoissent que par les effets, aussi les hommes peuvent avoir reçû des influences célestes certaines dispositions générales, plus favorables aux uns qu'aux autres, pour réussir dans ce qu'ils entreprennent. Notre Auteur ne trouve pas cette Opinion plus solide que les prédictions des Astrologues; car de croire, dit-il, qu'un homme, par exemple, qui gagne toûjours au jeu, rencontre à point nommé les dispositions des cartes & des dez dont il a besoin, parce qu'il a reçû lui-même des Astres, certaines dispositions favorables, & de croire en même tems que ce sont les influences des Astres, qui causent l'arrangement des cartes & des dez, c'est un raisonnement aussi chimerique que de fonder sur les influences des Astres, le nombre d'enfans qu'un homme doit avoir, ou le nombre d'années qu'il doit vivre. Comment, continue notre Auteur, cette influence des Astres peut-elle porter sur un coup de dez? & si c'étoit cette influence qui eût déterminé l'homme dans le moment de sa nativité à être heureux, comment cette même influence pourroit-elle après soixante ans & davantage, arranger les cartes ou tourner les dez d'une maniere avantageuse pour le Joüeur?

Le Destin n'est pas quelque chose de plus réel que la Fortune; notre Auteur rapporte les differentes opinions des anciens sur ce prétendu Destin, & fait voir que la fatalité détruit également la Religion, la societé, & la morale: il remarque que le Destin, selon Plutarque, est Dieu même qui nous détermine à toutes nos actions, de maniere que nous sommes réellement necessitez d'agir, ensorte néanmoins que nos actions nous paroissent libres, parce qu'elles sont des effets de notre volonté. Cette Opinion qui n'est pas particuliere à Plutarque, paroît horrible à notre Auteur. Il remarque que c'est reduire la liberté de l'homme à une imagination séduite par la Divinité même, & il cite là-dessus ces beaux vers de Corneille, tirés de sa Tragédie d'Oedipe; vers que M. l'Abbé *du Jarri*, dans la Préface de ses Poësies Chrétiennes, Héroïques & Morales, dit être au-dessus de tout ce qui se lit de meilleur sur la liberté dans bien des Traitez Théologiques, & où l'on voit en effet une vive refutation de l'horrible Systême des deux délectations invincibles.

L'ame est donc toute esclave, une loi souveraine
Vers le bien & le mal incessamment l'entraîne,
Et nous ne recevons ni crainte ni desir
De cette liberté qui n'a rien à choisir;

Attachez

Attachez sans relâche à cet ordre sublime,
Vertueux sans mérite, & vicieux sans crime;
Qu'on massacre les Rois, qu'on brise les Autels,
C'est la faute des Dieux & non pas des mortels;
De toute la vertu sur la terre épanduë,
Tout le prix à ces Dieux, toute la gloire est duë,
Ils agissent en nous quand nous pensons agir,
Quand l'homme délibere il ne fait qu'obéir,
Et notre volonté n'aime, hait, cherche, évite,
Que suivant que d'en haut leur bras la précipite.

Ce ne seroit pas donner une idée assez entiere d'un Ouvrage aussi rempli d'érudition que celui-ci, & d'une érudition aussi curieuse, & aussi bien entendue, que de nous en tenir aux exemples que nous venons de rapporter. Il est à propos d'en ajoûter encore quelques-uns; mais comme la longueur de cet Extrait ne le comporte pas, nous renvoyons ce surplus au premier Journal.

On vient de nous communiquer un petit Supplément à ce Traité; ce Supplément est une Brochure qui contient quelques additions, & un *Errata* plus exact. Ceux qui ont déja acheté le Traité pouront y joindre la Brochure.

DOGMA ECCLESIÆ CIRCA USURAM EXPOSITUM ET vindicatum. C'est-à-dire : *Le Dogme de l'Eglise sur l'usure, exposé & défendu*. A l'Isle, chez Pierre *Mathon*; & se vend à Paris, chez Phi. Nic. *Lottin*, ruë S. Jacques, à la vérité. 1730. *in*-4°. pp. 474.

ON appelle usure le profit que l'on tire du prêt d'une chose qui se consume par l'usage, comme l'argent, le grain & le vin. Calvin & Dumoulin après lui ont avancé que ce profit n'étoit point illicite, quand le Prêteur ne le portoit point à l'excès. La plûpart des Sectateurs de Calvin ont suivi cette opinion de leur maître; il s'est même trouvé des Catholiques dans ces derniers tems en Flandre & en Hollande qui ont cru qu'il falloit tolerer quelques contrats, qui étoient permis par les Souverains, quoiqu'ils parussent usuraires, & d'autres qui ont soûtenu l'usure, ou du moins qui ont prétendu qu'on n'étoit obligé de prêter gratuitement qu'aux pauvres, & qu'il n'y avoit point d'usure de tirer du profit d'un prêt d'argent, quand on le prêtoit à une personne qui en devoit faire un emploi qui lui apportât à elle-même du profit. C'est le Systême de l'Auteur du Traité de la Pratique des billets qui distingue deux especes de prêts, l'un de chari-

té, l'autre de commerce. C'est aussi ce qu'ont soûtenu les Auteurs du court Traité des rentes rachetables de part & d'autre, de celui de la discussion de la réponse à quelques difficultez proposées en matiere d'usure, & de celui de l'examen pacifique par un Théologien de Brabant.

Ces trois derniers Traitez sont ceux que nos Auteurs ont principalement en vûë; ils se proposent de les combattre en prouvant que l'Eglise a toûjours condamné l'usure, & que par le terme d'usure elle a toûjours entendu le profit que le Prêteur tire du prêt, quel qu'il puisse être.

Les Théologiens distinguent deux manieres d'établir les Dogmes de l'Eglise. L'une est la voye de la prescription, l'autre celle de la discussion. Nos Auteurs employent l'un & l'autre de ces moyens par rapport à la matiere de l'usure. La nouveauté du Systême dont l'Auteur du Traité de la Pratique des billets, & les Partisans de son Systême sont obligés de convenir, fournit le premier argument de la prescription, car on doit rejetter toute doctrine dont les Auteurs ont été obligés eux-mêmes de reconnoître la noûveauté, suivant la maxime établie par Tertulien & par Vincent de Lerins. La décision des Conciles Oecuméniques est encore une voye abregée pour terminer les questions sur ces sortes de matieres. Or le Concile de Nicée & celui de Vienne défendent expressément toute usure comme contraire à la loi de Dieu, & ils ont entendu par le terme d'usure tout profit que le Prêteur retire du prêt. Tous les Théologiens & lesCasuistes des derniers siécles ont condamnés comme usuraires les profits quels qu'ils pussent être exigés à l'occasion d'un prêt d'argent. Le consentement unanime de ces Auteurs, est une preuve de la doctrine presente de l'Eglise qui a été & qui sera également infaillible dans chaque siécle. Pour justifier le fait sur lequel est fondé cette derniere proposition, nos Auteurs citent une foule d'Ecrivains de differens Pays, & ils font voir que sur ce point l'Ecole des Thomistes s'accorde avec celle des Scotistes & des Disciples de Molina, & que MM. Arnaud & Nicole, & les PP. Juenin & Quesnel ne s'expliquent point sur ce sujet d'une maniere differente de celle de Valentia, de Tolet, de Molina & de Lessius. On joint à ces Auteurs les Catéchismes de differens Diocéses, les Ordonnances des Evêques, les dispositions des Conciles Provinciaux, les censures de plusieurs Facultez de Théologie, celles du Clergé de France assemblé en 1700. & les condamnations de plusieurs propositions sur l'usure par les Papes Alexandre VII. & Innocent XI.

Nos Auteurs passant de la voye de prescription à celle de discussion, commencent par les differens passages de l'Ecriture Sainte qu'on a coûtume de citer contre l'usure.

Par rapport à l'ancien Testament, nous ne nous arrêterons ici qu'à ce que disent nos Auteurs sur les versets 19 & 20 du chapitre 23. du Deuteronome qui porte, *non fœnerabis fratri tuo ad usuram pecuniam, nec fruges, nec quamlibet aliam rem, sed alieno.* La question est de sçavoir ce qu'on doit entendre par le terme d'*alienus* ou d'étranger, auquel les Juifs pouvoient prêter de l'argent à usure suivant cet endroit du Deuteronome. La plûpart des Commentateurs ont entendu par ce terme tous ceux qui n'étoient pas Juifs, & ils ont cru qu'il ne s'agissoit en cet endroit que d'une simple tolerance d'un moindre mal accordée à la dureté du cœur des Juifs pour empêcher qu'ils ne fissent un plus grand mal. Cette explication des Commentateurs ne satisfait point les Auteurs de ce Livre; ils sont persuadés que le terme *alienus* ne signifie pas tous ceux qui étoient étrangers à l'égard des Juifs, qu'un Juif qui entroit dans l'esprit de la loi, devoit regarder tous les hommes comme ses freres, & que les étrangers dont il s'agit dans ce verset du Deuteronome, ne sont que les habitans des Pays voisins de la Palestine, que Dieu leur avoit commandé de traiter comme leurs ennemis. Ce qui emportoit la permission de leur enlever leur bien de vive force, & par consequent de leur prêter à usure. Il ne faut donc pas étendre, concluent nos Auteurs, à tous ceux qui sont étrangers à l'égard des Juifs, ce qui n'étoit permis par la Loi que par rapport aux Cananéens & aux autres peuples voisins que les Juifs étoient obligés d'exterminer. C'est ainsi que S. Ambroise explique ce passage du Deuteronome, & nos Auteurs soûtiennent qu'on doit d'autant plûtôt s'attacher à cette explication que les autres peuvent servir de prétexte pour favoriser l'usure, & qu'on doit toûjours expliquer les endroits obscurs de l'Ecriture suivant la doctrine de l'Eglise, qui condamne l'usure à l'égard de toute sorte de personnes. Pour ce qui est du passage de l'Evangile, *mutuum date nihil inde sperantes*; nos Auteurs font voir que cette Loi est générale, & qu'elle ne peut par consequent être restrainte à l'usure par rapport aux pauvres ou à une usure excessive. C'est ainsi que tous les Peres ont expliqué ce passage de l'Ecriture.

Pour établir cette derniere proposition, nos Auteurs citent un grand nombre de passages des SS. PP. contre l'usure. Ils commencent par S. Justin, & ils finissent par S. Bernard, joignant les Peres de l'Eglise Grecque à ceux de l'Eglise Latine. Il ne nous est pas possible de suivre nos Auteurs dans le détail de ces differens passages, nous observerons seulement après eux, 1°. Que S. Ambroise est celui de tous les Peres qui s'est le plus attaché à traiter cette matiere, qu'il condamne comme usure tout ce qu'on exige en matiere de prêt d'argent au-delà du sort principal, soit

des riches, ſoit des pauvres, & que le commerce ne peut ſervir de prétexte pour autoriſer l'uſure, parce que le commerce étoit très-floriſſant du tems de S. Ambroiſe, qui n'a cependant point cru qu'on pût ſe ſervir de ce moyen pour pallier l'uſure : 2°. Que les Peres n'ont point diſtingué deux eſpeces d'uſures dont l'une fut licite & l'autre illicite : 3°. Que quand les Peres ont décrit les ſuites fâcheuſes de l'uſure par rapport aux pauvres, c'étoit pour faire mieux ſentir l'énormité de ce crime dans certains cas particuliers, en la condamnant néanmoins en général : 4°. Si les Peres ſe ſont attachés par la même raiſon à la condamner particulierement dans les Clercs, c'eſt par des raiſons générales qui s'appliquent aux Laïcs, & qui prouvent ſeulement qu'il n'y a point de vice qui ſoit plus oppoſé au déſintereſſement dont les Clercs doivent faire profeſſion.

Les Auteurs font à peu-près les mêmes reflexions ſur les Conciles, tant de l'Egliſe Latine que de l'Egliſe Grecque dont ils rapportent les Canons, en ſuivant les Conciles de ſiécle en ſiécle, ce qui forme une chaîne de tradition. Les défenſeurs de l'uſure ſe font un moyen de ce que le Concile de Florence ne l'a point expreſſément condamnée, & ils prétendent être bien fondés à tirer avantage du ſilence de ce Concile, parce que quelques-uns de ceux des Théologiens qui s'élevent avec le plus de force contre l'uſure, diſent que les Grecs avoient abandonné dès le douziéme ſiécle la doctrine de leurs Peres ſur l'uſure. Mais nos Auteurs prétendent qu'il n'eſt pas prouvé que les Grecs ſoûtiennent ſur ce point l'erreur qu'on leur impute. Ils citent au contraire Cabaſilas Archevêque de Teſſalonique, du quatorziéme ſiécle, qui parle de l'uſure comme en ont parlé les Peres de l'Egliſe Grecque & ceux de l'Egliſe Latine, & qui répond aux objections que font aujourd'hui les partiſans de l'uſure.

Aux témoignages des Peres, nos Auteurs joignent celui de vingt Papes, qui ont écrit contre l'uſure, qui l'ont condamnée par leurs Decrets, ou qui ont cenſuré des propoſitions avancées par quelques Caſuiſtes pour autoriſer l'uſure en certains cas, comme l'ont fait Alexandre VII. & Innocent XI.

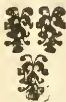
Après les Papes viennent les Théologiens Scholaſtiques qui ſe ſont élevés contre l'uſure & contre les Uſuriers, contre Pierre Lombard, Guillaume de Paris, Alexandre de Halés, Saint Bonaventure, S. Thomas, S. Bernardin de Sienne, & quelques Canoniſtes comme Navarre, Covarruvias, Fagnen, auſquels ils joignent le Cardinal de Laurea. A l'égard des Théologiens Scholaſtiques du dernier ſiécle, nos Auteurs n'en parlent point en cet endroit.

Quand nos Auteurs viennent aux Loix Civiles au ſujet des uſures, ils conviennent que les

Loix Romaines, même celles qui ont été faites par les Princes Chrétiens ne tendent qu'à en condamner l'excès. Mais ils assurent que les Loix des Empereurs Chrétiens sur cette matiere, n'étoient qu'une simple tolerance pour empêcher un plus grand mal, & que ces sortes de Loix qui tolerent ce qui est condamné par le Droit Divin n'exemptent point de peché, ceux qui contreviennent à la Loi de Dieu. L'Empereur Basile le Macédonien avoit condamné toute usure. Mais Leon le Philosophe fut obligé de remettre les choses sur le pied sur lequel elles étoient avant la Loi de Basile.

Les Rois de France ont défendu expressément toute sorte d'usure, sur-tout en matiere de prêt. On en trouve la preuve dans les Capitullaires pour les Rois de la seconde Race, & pour ceux de la troisiéme Race dans les Ordonnances de Saint Louis, de Philippe le Bel & de plusieurs de leurs Successeurs, qui condamnent comme usuraire tout ce qu'on exige en matiere de prêt au-delà du sort principal. Le Parlement de Paris s'attache à suivre à la lettre ces dispositions d'Ordonnance, comme on le voit par l'Arrest de Reglement du 7 Mai 1714. contre l'interêt pour le simple prêt des deniers pupillaires. A l'égard des Parlemens de France qui n'ont pas porté la sévérité si loin au sujet des deniers pupillaires, nos Auteurs assurent que ce n'est qu'une simple tolérance.

Dans les derniers articles ils traitent la question, si l'usure est contre le droit naturel. Monsieur Arnaud croyoit qu'on pouvoit alleguer des raisons vraisemblables pour exempter l'usure de peché, quand elle ne paroît pas blesser la charité. M. Nicole s'explique à peu près de la même maniere. Nos Auteurs n'approuvent pas cette espece de ménagement, ils soûtiennent que l'usure est défendue par le droit naturel. Ils se servent pour appuyer leur sentiment des raisons ordinaires, qu'un écu n'en produit pas un autre, & que l'argent prêté se consommant par l'usage, il n'est pas naturel que l'emprunteur paye l'interêt d'une somme qui lui appartient, & sur laquelle le Prêteur n'a plus aucun droit.



ORBIS SACER ET PROPHANUS ILLUSTRATUS ; OPUS Ecclesiasticæ & Prophanæ Historiæ nec non Geographiæ studiosis apprimè utile. C'est-à-dire : *L'Univers Sacré & Prophane éclairci. Ouvrage utile à ceux qui s'appliquent à l'étude de l'Histoire Ecclesiastique ou Prophane, & sur-tout à la Geographie. Par le P. François* Orlendi, *de l'Ordre des Freres Prêcheurs, & Professeur en Théologie dans l'Université de Pise.* A Florence, chez Bernard *Paperini*, proche l'Eglise de S. Appollinaire, à l'Enseigne de Pallas & d'Hercule. *in-folio*, premier vol. 1728. pp. 798. second vol. 1731. pp. 1031. troisiéme vol. 1732, pp. 1467.

LE troisiéme Volume de ce grand Ouvrage qui sera suivi de plusieurs autres, nous donnera occasion de parler des deux premiers, qui n'étoient point tombés entre nos mains dans le tems qu'ils ont été imprimés. Le but de l'Auteur, comme on vient de le voir par le titre, est de donner une Géographie complette des quatre Parties du Monde, tant ancienne que moderne, tant pour l'Histoire Ecclesiastique que pour l'Histoire Prophane. Mais comme un simple détail des noms des differens Etats, des Provinces & des Villes, est par lui-même peu agréable, & qu'il ne feroit que charger la mémoire, le P. Orlendi se propose de donner une Description Géographique de la situation des Etats des Provinces & des Villes, ensuite un abregé de leur Histoire, tant pour l'Ecclesiastique que pour le Civil, de faire connoître les mœurs & le caractére des habitans, la forme de leur Gouvernement, le tems auquel ils ont été soûmis aux Romains, celui auquel les differens Royaumes se sont formés des débris de l'Empire Romain, celui où la Religion Chrétienne a été établie, les differentes revolutions qui y sont arrivées, soit par rapport à la Religion, soit par rapport au Gouvernement civil. L'Auteur s'est sur-tout attaché à faire connoître les Métropoles Ecclesiastiques anciennes, & celles qui ont été établies dans les derniers siécles.

Avant d'entrer dans ce détail Géographique des quatre parties du monde, l'Auteur a crû qu'il étoit à propos, par rapport à l'Histoire de l'Empire Romain, & par rapport à celle des premiers siécles de l'Eglise de donner un Commentaire sur la notice de l'Empire Romain, tel qu'il étoit depuis Constantin, jusqu'au tems des Empereurs Arcadius & Honorius, se reservant d'expliquer avec plus d'étendue ce qui concerne les differens Pays, & les differentes Villes dont cette Notice lui a donné occasion de faire mention, lorsqu'il parlera de ces mêmes Pays & de ces mêmes Villes dans sa Description détaillée des

quatre parties du monde.

Ce Commentaire sur la Notice de l'Empire Romain sous Constantin & ses Successeurs engage le Pere Orlendi à traiter dans un Livre Préliminaire des differentes divisions de cet Empire, sur-tout de celles qui ont été faites sous Auguste, sous Hadrien, & ensuite sous Constantin, en differentes Préfectures, & de ces Préfectures en Diocéses qui comprenoient plusieurs Provinces. Entre les observations critiques que notre Auteur a faites sur ce sujet, nous ne rapporterons ici pour exemple que celle qui regarde le sentiment du P. Pagi au sujet du tems auquel le mot de *Diocése* a commencé à se prendre dans le sens que l'on vient de voir. Le Critique de Baronius croit que ce n'est que sous l'Empire de Constantin qu'on a commencé à appeller *Diocése* une certaine étendue de Pays composée de plusieurs Provinces. Mais le P. Pagi, dit notre Auteur, n'avoit pas fait d'attention sur deux passages des Epîtres de Ciceron où le mot de *Diocése* est employé pour signifier un Pays étendu & où il se trouve plusieurs grandes Villes. L'Auteur avoüe néanmoins que sous l'Empire de Constantin ce qu'on appelloit Diocése comprenoit une beaucoup plus grande étendue de Pays que du tems de Ciceron.

Cette Notice donne lieu à notre Auteur de parler du rang que tenoient entre elles les differentes Eglises de l'Empire Romain, parce que ce rang a été reglé sur celui que ces Villes tenoient dans l'ordre civil. Il soûtient cependant contre le Docteur du Pin, que ce sont les Apôtres eux-mêmes qui ont établi des Métropoles ausquelles ils ont attribué la Jurisdiction sur les autres Eglises Episcopales de la Province. Il dit que Tite a été établi par S. Paul Métropolitain de Créte, qu'Ephése, Corinthe, Tessalonique, ont été aussi établies Métropoles par les Apôtres, la premiere de l'Asie Mineure, la seconde de l'Achaïe, la troisiéme de la Macedoine. Ce ne fut que long-tems après l'établissement des Métropoles d'Asie, qu'il y en eut d'établies en Occident, comme l'observe notre Auteur. Il prétend néanmoins que l'Eglise de Lyon étoit la Métropole desEglises des Gaules dès la fin du second siécle, que Treves peu de tems après fut élevée à cette dignité, & que ce ne fut que dans le troisiéme siécle qu'on commença à entendre parler d'Eglises Métropolitaines en Italie.

Après ce Livre préliminaire, notre Auteur divise son premier Volume en autant de Livres que la Notice de l'Empire sous Constantin contenoit de Préfectures du Prétoire, celle d'Orient qui comprenoit cinq Diocéses; celle d'Illirie, sous laquelle il y avoit deux Diocéses; celle d'Italie, où l'on comptoit trois Diocéses, & celle des Gaules qui comprenoit les Diocéses des Gaules, d'Espagne & de la grande Bretagne. Nous ne pouvons suivre

notre Auteur dans ce détail, où il se contente de mettre dans un nouvel ordre, ce qu'ont dit avant lui un grand nombre d'Ecrivainsqui ont travaillé sur l'ancienne Notice de l'Empire Romain, d'appuyer de quelque nouvelle autorité les opinions qu'il embrasse, & d'ajoûter quelques reflexions à celles qui avoient déja été faites par ceux qui l'ont précedé. Il nous a paru que les Volumes suivans [au moins si on en juge par le second & par le troisiéme] offriront un plus grand nombre d'articles qui contiennent des choses nouvelles & qui méritent d'être particulierement remarquées.

Nous ne pouvons néanmoins nous dispenser d'observer ici, que l'Auteur fait remonter le plus haut qu'il lui est possible l'établissement des differentes Eglises, & qu'il entreprend de refuter ce qu'ont dit là-dessus les Critiques qui ont voulu s'éloigner de la Tradition commune. Il soûtient, par exemple, que S. Denis l'Aréopagite a été premier Evêque de Paris. Pour appuyer ce sentiment il cite les Actes de S. Denis abregés par Hilduin, & qu'il croit avoir été écrits par un Auteur contemporain, la vie de Sainte Génévieve à laquelle il donne une grande antiquité, Fortunat de Poitiers, Métaphraste & Méthode Patriarche de Constantinople, qu'il met à la tête de ceux qui ont fait des Dissertations sur la question si S. Denis l'Aréopagite est le même que l'Archevêque de Paris. Il ajoûte que la plûpart des François suivent ce sentiment, il n'entend apparemment parler que de la plûpart de ceux dont il a lû les Ecrits sur ce sujet.

Selon lui, les Sçavans rejettent avec raison ce que Sulpice-Sévére & Gregoire de Tours ont avancé au sujet du tems de l'établissement de la Religion Chrétienne dans les Gaules. Ces deux Auteurs se contredisent, & ce qu'ils avançent avec confiance est, dit-il, détruit par les Monumens, & par les Actes les plus authentiques. Entre ces faits authentiques qu'il oppose aux Critiques modernes sont ceux de Saint Thophime, Disciple de S. Paul, envoyé à Arles, de Saint Crescent envoyé à Vienne, & de S. Martial à Limoges.

L'Espagne est encore traitée plus favorablement sur cet article que la France; ce n'est pas que l'Auteur soûtienne que l'Apôtre S. Jacques ait été effectivement en Espagne. Il dit que c'est une question sur laquelle il n'a point jugé à propos de prendre de parti, de peur de passer d'un côté pour crédule, s'il suivoit sur ce point l'ancienne Tradition, ou de peur, s'il prenoit le parti contraire, d'attaquer les anciennes Traditions pour lesquelles il a toûjours eu beaucoup de respect. Mais il lui paroît constant que Saint Paul qui avoit resolu de faire un voyage en Espagne pour y prêcher la Foi, a fait effectivement ce voyage, qu'il y a établi des Eglises, & que d'autres Eglises d'Espagne ont été établies

par des Evêques que S. Pierre avoit envoyés de Rome.

Nous rendrons compte dans un autre Journal du second Volume de ce grand Ouvrage de Géographie.

ELEMENTA CHEMIÆ, QUÆ ANNIVERSARIO LABORE docuit, in publicis privatisque Scholis, Hermannus Boerhaave: cum tabulis æneis. Editio altera, Leydensi multo correctior & accuratior: cui etiam accessere ejusdem Auctoris Opuscula omnia, quæ hactenùs in lucem prodierunt: ea quidem priùs sparsim edita, nunc vero in unum collecta atque digesta. Parisiis, apud Guillelmum *Cavelier*, viâ Jacobeâ, sub signo Lilii aurei. 1733. C'est-à-dire: *Elémens de Chimie, enseignés chaque année dans des Cours publics & particuliers par Herman Boerhaave: seconde Edition, beaucoup plus correcte que celle de Leyde. On y a joint tout ce qui a paru jusqu'à present des Opuscules du même Auteur, publiés séparément, & que l'on a rassemblés ici en un corps.* A Paris, chez Guillaume *Cavelier*, ruë S. Jacques, au Lys d'or. 1733. *in*-4°. 2. vol. Tom. I. qui contient l'Histoire & la Théorie de l'Art dont il s'agit; pp. 476. Tom. II. qui contient les Operations Chimiques & les Opuscules; pp. 346. pour les Operations; pp. 231. pour les Opuscules; sans les Tables. Planches détachées XVII.

CETTE nouvelle Edition de la Chimie du célébre M. Boerhaave ne le cede à celle de Leyde ni pour la beauté du papier, ni pour la netteté des caractéres. Mais elle l'emporte de beaucoup sur celle-là pour la correction, comme nous l'apprend le Libraire, dans un Avertissement particulier. Il en allegue pour preuve plus de 200 fautes d'impression, (par dessus celles qu'indique l'*Errata*) laissées dans l'Edition de Hollande, & corrigées très-exactement dans celle-ci. Parmi ces fautes il y en a plusieurs d'importantes, témoin l'omission de trois mots, au commencement du 198e *Procedé* Chimique, dans les 12 premieres lignes duquel se trouvoient outre cela trois solécismes; de plus, le titre d'un chapitre oublié dans la Table du 1er Tome. C'est aux soins assidus & à l'attention du Correcteur employé par le Libraire, & qui est suffisamment au fait des matieres traitées dans ces deux Volumes, que l'on est redevable de l'exactitude scrupuleuse qui fait le principal mérite de cette seconde impression.

A l'égard des Opuscules de M. Boerhaave rassemblés ici à la fin du second Tome, ils sont au nombre de douze. On y trouve en premier lieu, huit Discours Academiques prononcés à l'ouverture des Cours, soit de Medecine, soit de Botanique & de Chimie, & en d'autres occasions. Dans le premier le Professeur recommande aux jeunes

Medecins l'étude d'Hippocrate ; dans le second il parle de l'usage que l'on doit faire de la Méchanique dans les raisonnemens qui concernent la Medecine ; le troisiéme roule sur la maniere de faciliter & de simplifier la Medecine, en la dégageant de tout ce qui lui est inutile ou étranger ; le quatriéme sur le moyen d'arriver à la certitude, en matiere de Physique : le 5e, sur celui de purger de toutes ses erreurs l'art de la Chimie : dans le sixiéme, M. Boerhaave fait l'éloge de son Confrere M. Bernard *Albinus* : le septiéme, est le compliment qu'il fit en se démettant de la Profession de Botanique & de celle de Chimie : dans le huitiéme, il fait voir que l'honneur attaché à la profession de Medecin, n'est qu'une véritable servitude : la neuviéme Piece, sur la structure des glandes du corps humain, contient deux Lettres sur ce sujet, l'une de M. Boerhaave à M. *Ruysch*, l'autre de celui-ci en réponse à M. Boerhaave : la dixiéme Piece & la onziéme offrent l'Histoire de deux cruelles maladies non encore décrites : & la douziéme est un Traité de la maladie vénérienne, imprimé d'abord pour tenir lieu de Préface au grand Recueil des Auteurs qui ont écrit sur cette maladie ; Recueil publié premierement à Venise en 1566. & réimprimé à Leyde en 1728. *in-fol.*

Comme tous ces Ouvrages de M. Boerhaave sont suffisamment connus, & que nous avons rendu compte de la plûpart dans notre Journal, où entr'autres, on trouvera l'extrait de ce nouveau Cours de Chimie, nous n'en disons rien ici, & nous nous contentons de renvoyer sur cet article au précis que nous en avons donné dans le mois d'Avril, 1732.



NOUVELLES LITTERAIRES.

ANGLETERRE.

De Londres.

W. *Innys*, R. *Manby*, Imprimeurs de la Societé Royale, & L. *Gilliver*, débitent l'Edition des Oeuvres de M. le Docteur *Freind*, sous ce titre : *Johannis* Freind, *M. D. Serenissimæ Reginæ* Carolinæ *Archiatri Opera Medica omnia.* 1733. *in-folio.*

N. *Prevost* a entrepris l'impression d'un *Dictionnaire Universel, Historique & Critique* en Anglois, lequel doit renfermer une traduction nouvelle & exacte du Dictionnaire de M. *Bayle*, & contiendra l'Histoire des Personnages les plus illustres de tous les siécles & de toutes les Nations, mais plus particulierement de la grande Bretagne & de l'Irlande.

Cet Ouvrage sera en *six* Volumes *in-folio*, on en distribuera tous les mois *vingt* feuilles, qui coûteront trois *chelins* & six sols.

Samuel *Harding* imprime par Souscription le *Trésor de la Langue Latine de Robert Estienne*, en *quatre* Tomes *in-folio*, corrigé, augmenté & enrichi de plusieurs mots par plusieurs Membres de l'Université de *Cambridge*.

Le prix de la Souscription de cet Ouvrage sera de six guinées, dont deux seront payées en souscrivant, deux en recevant les deux premiers Tomes, & les deux autres en retirant les deux derniers Volumes.

HOLLANDE.

De la Haye.

On a imprimé en cette Ville la Traduction Françoise des *Remarques Historiques & Critiques sur l'Histoire d'Angleterre de M.* de Rapin-Thoyras, *par M.* Tindal, *Maître ès Arts & Vicaire du grand Walthan dans le Comté d'Essex*, & *Abregé Historique du Recueil des Actes publics d'Angleterre de* Thomas Rymer, *par M.* de Rapin-Thoyras, *avec les Notes de M.* Etienne Whatley. *in-4°.* 2. vol.

On souscrit ici chez *Scheurleer*, Libraire, pour un Ouvrage qui doit s'imprimer à *Liege*, chez *Everard* Kints, & dont voici le titre : *Abregé Chronologique & Historique de l'origine, du progrès & de l'état actuel de toutes les Troupes de France, par M. le P*** N***. Ouvrage enrichi de vignettes en tailles-douces, gravûre de Paris, qui representent tous les Siéges, Attaques & Combats particuliers où ces corps se sont trouvés,* &c. Cet Ouvrage sera divisé en trois Parties, dont chacune com-

prendra plusieurs Volumes. L'Auteur ne propose actuellement par Souscription que la premiere partie qui sera subdivisée en trois Tomes *in*-4°. d'environ 600 pages chacun. Elle enfermera toute la Maison du Roi.

Les Souscripteurs payeront en souscrivant *cinq* florins argent de Hollande, *cinq* florins en recevant le premier Volume, *cinq* florins en recevant le second, & *cinq* autres florins en recevant le troisiéme.

On recevra les Souscriptions jusqu'à la fin du present mois de Juillet. On pourra souscrire à Paris, chez *Bauche*, Quai des Augustins, chez qui on trouvera le *Prospectus* imprimé de cet Ouvrage.

FRANCE.

De Lyon.

Antoine *Servant* vient d'imprimer *D. D. Francisci* Amostazo, J. U. D. *Alvearensis, antea illustris villæ de Colmenar Viejo, nunc verò insignis Oppidi de Vallecas Rectoris*; de Causis Piis *in genere, & in specie* Libri VIII. *Opus quidem perutile non solùm Judicibus & Visitatoribus Ecclesiasticis, verùm etiam Secularibus, Ecclesiarum Rectoribus, Confessoribus & Advocatis.* Tomus primus, *diligenter recognitus, multisque mendis expurgatus, nonnullis etiam additis Authoribus, ac Indice rerum Copiosiori, nunc denuò in lucem prodit.* 1733. *in-folio.* 2. vol.

D'Aix.

Explication de quelques Marbres antiques, dont les originaux sont dans le Cabinet de M * *.* Chez Joseph *David.* 1733. *in*-4°. Cette explication que nous ferons incessamment connoître plus particulierement, est de l'Illustre M. *Bouhier*, ancien Président à Mortier au Parlement de Dijon, & de l'Academie Françoise.

De Troyes.

Nouvelle Dissertation sur les paroles de la Consecration de la Sainte Eucharistie. Où l'on montre que les Liturgies Orientales sont conformes à la Romaine sur le Rit de la Consecration, & que les Scholastiques qui ont combattu l'Invocation des Orientaux, & les nouveaux Grecs qui l'ont voulu soûtenir contr'eux, n'ont pas compris le vrai sens de cette Priere, ni étudié le Rit de leurs Liturgies. Chez Jacques *le Fevre* le jeune. 1733. *in*-8°.

De Blois.

Histoire de Rochefort, contenant l'établissement de cette Ville, de son Port & Arsenal de Marine, & les Antiquitez de son Château. Chez Philbert-Joseph *Masson.* 1733. *in*-4°.

De Paris.

Chaubert, Libraire du Journal,

Quai des Augustins; *Osmont*; *Huart*, *Cloustier*, ruë S. Jacques; *Hourdel*, *David*, Quai des Augustins, & *Gissey*, ruë de la Vieille Bouclerie, ont en vente *Histoire Litteraire de la France*, où l'on traite de l'origine & du progrès, de la décadence & du retablissement des Sciences parmi les Gaulois, & parmi les François; du goût & du génie des uns & des autres pour les Lettres en chaque siécle; de leurs anciennes Ecoles, de l'établissement des Universitez en France; des principaux Colleges; des Academies des Sciences & des Belles-Lettres; des meilleures Bibliotheques anciennes & modernes; des plus célébres Imprimeries, & de tout ce qui a un rapport particulier à la Litterature. Avec les Eloges Historiques des Gaulois & des François qui s'y sont fait quelque reputation; le Catalogue & la Chronologie de leurs Ecrits, des Remarques Historiques & Critiques sur les principaux Ouvrages, le dénombrement des differentes Editions: le tout justifié par les citations des Auteurs originaux. *Par des Religieux de la Congregation de S. Maur.* TOME PREMIER, PARTIE PREMIERE, qui comprend les tems qui ont précedé la Naissance de J. C. & les trois premiers siécles de l'Eglise. PARTIE II. qui comprend le quatriéme siécle de l'Eglise. 1733. *in*-4°.

Dissertation sur le Feu Boreal; par D. J. A. M. R. D. C. Chez Joseph *Bullot*, ruë de la Parcheminerie. 1733. *in*-8°.

Traité de Tertullien sur l'ornement des femmes, les Spectacles, le Baptême & la Patience. Avec une Lettre aux Martyrs, traduits en François. Chez *Rollin* fils, Quai des Augustins, à S. Athanase. 1733. *in*-12.

Traité de la simplicité de la Foi. Chez *Lamesle*, ruë de la vieille Bouclerie, *de Heuqueville*, ruë Gist-le-Cœur, & *Henri*, ruë Saint Jacques. 1733. *in*-12.

Histoire du Fanatisme dans la Religion Protestante, depuis son origine. Par le P. François *Catrou*, de la Compagnie de Jesus. Se vend ruë de la Harpe, au bon Pasteur. 1733. *in*-12. 2. vol.

Anecdotes de la Cour de Philippe-Auguste. Par Mademoiselle *de Lussan.* Chez la Veuve *Pissot*, au bout du Pont-Neuf. 1733. *in*-12. 3. vol.



Fautes à corriger dans le Journal de May 1733.

PAge 260. col. 2. ligne 33. qui ne, *effacez* ne : pag. 262. col. 1. lig. 31. Guajas, *lisez* Guajac : pag. 263. col. 1. lig. 11. bistorce, *lis.* bistorte : pag. 298. col. 1. lig. 24. le Mouvement de conversion, *lis.* le Mouvement droit : pag. 301. col. 2. lig. 20. quoiqu'on en croye, *lis.* quelque chose qu'on en croye.

Dans le Journal de Juin.

Pag. 314. col. 2. lig. 26. & 27. qui mérite, *lisez* qui ne mérite : pag. 338. col. 1. lig. 1. voici celle de l'Epître où il prétend, *lisez* voici celui de l'Epître dans laquelle il prétend : pag. 343. col. 2. lig. 35. *où voit-on un homme*, lisez *on voit un homme* : pag. 346. col. 2. lig. 29. Durcéen, *lisez* Dircéen pag. 350. col. 1. lig. 27. Waddringue, *lisez* Waddingue : Ibid. lig. 28. un Lyras : *lisez* un Lyra.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal de Juillet 1733.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXIII.

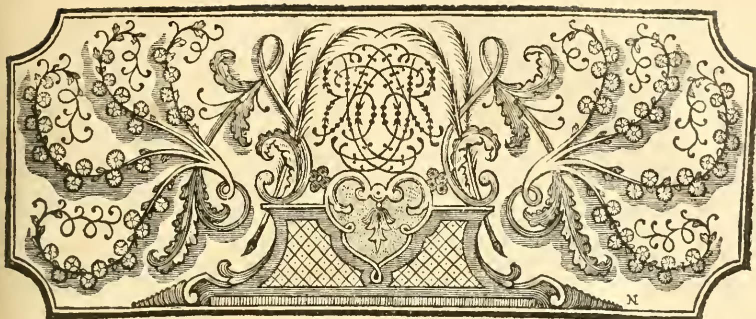
AOUST.



A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



AOUST M. DCC. XXXIII.

ELOGE DU REVEREND PERE LE QUIEN.

LE Pere Michel le Quien n'eſt pas de ces hommes dont la vie ſoit remplie de traits & d'évenemens propres à ſatisfaire la curioſité. Il n'eut jamais la vanité de ſe croire propre aux grandes affaires, & il ſeroit reſté enſévéli dans le ſilence du Cloître ſi l'éclat de ſa Science ne l'avoit fait connoître ; malgré l'attention qu'il eut toûjours à ſe cacher.

Il naquit à Boulogne au mois d'Octobre 1661. d'une honnête famille. A l'âge de 20 ans, après avoir fait un cours de Philoſophie au College du Pleſſis à Paris, il entra dans

l'Ordre de S. Dominique. Le célébre Pere Maſſoulié lui donna les premieres teintures de la Langue Hébraïque. L'inclination qu'il avoit pour les Sciences, & les grands progrès qu'il y fit, lui acquirent bien-tôt l'eſtime de tout ce qu'il y avoit alors de gens diſtingués par leur érudition. Il ſe lia d'une amitié particuliere avec les Abbez de Longrue, Renaudot & des Thuileries, avec Meſſieurs Simon, & de la Roques, les Pere Hardouin, de Montfaucon & Quétif. Ses Ecrits lui firent en peu de tems d'illuſtres amis dans les Pays étrangers; de ce nombre furent Chryſanthe Patriarche de Jeruſalem dernier mort, le Prince de Valaquie Mauro-Cordato, Meſſieurs Fontanini, Paſſionei & pluſieurs autres.

Le P. le Quien n'avoit pas encore 30 ans lorſqu'il écrivit contre l'Antiquité des tems du Pere Pezron.

En 1711. il fit imprimer dans les Memoires de Trevoux une Diſſertation ſur le Livre du même Auteur, intitulé: *Eſſai de Commentaire ſur les Prophetes.*

Le bon accueil que le public fit à ces deux Ouvrages, ou plûtôt le deſir de ſe rendre utile à l'Egliſe, engagea le P. le Quien à donner en 1712. une nouvelle Edition de ſaint Jean Damaſcene en Grec & en Latin, avec de ſçavantes Diſſertations, il ſe propoſoit de l'augmenter d'un troiſiéme Tome, dans lequel il auroit raſſemblé les Ouvrages qui portent fauſſement le nom de ce Saint. Mais il paroît par un papier écrit de ſa main qu'on a trouvé après ſa mort qu'il auroit excepté de ce nombre un Diſcours ſur les Anges qu'on conſerve en Manuſcrit dans la Bibliothéque de Turin Cod 77, & un Dialogue d'un Chrétien avec un Sarrazin qu'on trouve en Grec dans la Panoplie d'Euthymius. Il regardoit ces deux Ecrits comme étant véritablement de S. Jean Damaſcene.

Perſonne n'ignore à preſent qu'il s'eſt caché ſous le nom d'Etienne d'Altimura dans le Livre qui a pour titre : *Panoplie contre les Grecs.*

On a encore de lui une Hiſtoire abregée des Comtes de Boulogne, & trois Diſſertations qui ſont imprimées dans la *Continuation des Memoires de Litterature & d'Hiſtoire*, l'une ſur S. Nicolas, l'autre ſur le *Portus Iccius*, & la troiſiéme ſur Sanchoniaton Auteur Phénicien.

Ses Diſputes avec le P. le Courayer ſont ſi recentes que tout le monde ſçait qu'il a donné à cette occaſion deux Volumes qui peu de tems après furent ſuivis d'une Replique auſſi en deux Volumes. Le P. le Quien y a épuiſé la matiere, & s'y eſt fait d'autant plus admirer de toutes les perſonnes qui aiment la vérité & qui connoiſſent la Religion, que ſon adverſaire en avoit d'abord impoſé aux eſprits avides de nouveautez, & aſſez foibles, pour préferer les agrémens du ſtyle à la juſteſſe des raiſonnemens.

Ces differentes occupations l'obligerent d'interrompre ſon *Oriens*

Christianus, entreprise immense, & d'une recherche infinie; le premier Volume en est presque entierement imprimé; heureusement il a laissé son Manuscrit complet, & en état de voir incessamment le jour, & nous apprenons avec plaisir que la mort de l'Auteur ne privera point les Gens de Lettres d'un Ouvrage qu'ils attendent depuis long-tems avec impatience.

Il a laissé encore plusieurs Dissertations en Manuscrit, avec une Histoire de Boulogne sur mer, sa patrie.

Quoique d'une complexion délicate, & que sur la fin de sa vie, sa santé fût sujette à de grandes alterations, le P. le Quien étoit infatigable à l'étude. L'humilité & la douceur faisoient son principal caractere. La même disposition d'esprit qui le rendoit prodigue de loüanges pour le mérite & la vertu des autres, lui faisoit refuser les justes éloges qu'on ne pouvoit s'empêcher de lui donner. Il paroissoit toûjours avec une gayeté naturelle & modeste qui rendoit son commerce extrêmement agréable. Dans les entretiens ordinaires son esprit ne lui servoit qu'à faire éclater la bonté de son cœur. Il avoit même un exterieur si simple & si uni que les personnes qui avoient peu de mérite, ne lui en trouvoient qu'avec peine, & se demandoient quelquefois à elles-mêmes ce qui pouvoit lui avoir attiré la grande réputation dont il joüissoit.

ESSAY SUR LES ERREURS POPULAIRES, OU *EXAMEN de plusieurs opinions reçûës comme vraies, qui sont fausses ou douteuses. Traduit de l'Anglois de Thomas Brown, Chevalier & Docteur en Medecine.* A Paris, chez Pierre *Witte*, ruë S. Jacques, proche de Saint Yves, à l'Ange Gardien: & *Didot*, Quai des Augustins, près du Pont Saint Michel, à la Bible d'or. 1733. *in*-12. deux Vol. Tom. I. pp. 546. Tom. II. pp. 342. sans les Préfaces.

L'AUTEUR, dans les trois premiers Livres de cet Ouvrage, a combattu les Erreurs Populaires concernant les Mineraux, les Végétaux & les Animaux; & c'est de quoi nous avons rendu compte dans notre Journal de Juin dernier. Il nous reste presentement à donner quelque détail des Livres suivans.

Livre IV. Le Docteur Brown y examine plusieurs opinions fausses ou douteuses, qui ont l'Homme pour objet. De ce nombre est la figure droite & la faculté de contempler le Ciel qu'on lui attribue à l'exclusion des autres animaux. Car sans parler des oiseaux, qui sont presque droits & qui avancent la tête & la poitrine en marchant, n'étant inclinés que dans leur vol; s'il est vrai, comme on l'assure (dit l'Auteur) que le *Penguin* ou l'Oye Magellanique, l'*Urias* de *Bellon*, & l'espece de Plongeon appellée

Mergus-major, marchent droits, formant avec le ventre & la poitrine une ligne perpendiculaire à l'axe de la terre ; que devient le privilége exclusif imaginé en faveur de l'homme ? L'Auteur a vû plusieurs fois une espece de Sauterelle, qui loin de s'incliner, se tient toûjours droite, & les pattes de devant élevées. Les Naturalistes l'appellent *Mantis*, & les Provençaux la *Prophetesse* ou la Sauterelle qui prie; parce qu'elle paroît d'ordinaire dans la posture de ceux qui élevent les mains au Ciel. Quant à la prérogative de le contempler, dont on fait honneur à l'homme, elle ne lui est point particuliere ; puisque les poissons plats, les cartilagineux & les *pectinaux* (ou ceux dont les arêtes imitent les peignes) lorsqu'ils se reposent sur le côté blanc, regardent directement le Ciel, ce que ne fait pas l'homme ; sans compter que les oiseaux ont le même avantage & encore plus commodement par la structure de leur paupiére superieure ; & que plusieurs quadrupédes en regardant le Ciel forment de leurs yeux un arc plus grand que celui sous lequel l'homme dans sa situation naturelle peut le regarder.

L'Auteur ensuite réfute le préjugé commun, qui place le cœur au côté gauche de la poitrine, & celui qui ne reconnoît que ce même côté pour le siége des pleuresies. Il ne trouve pas mieux fondé le sentiment vulgaire, qui donne au doigt annulaire de la main gauche une vertu cordiale, que lui communique (dit-on) une veine ou une artere, & qui le rend digne de porter l'anneau, préferablement aux autres doigts ; sur quoi l'Auteur étale une érudition assez curieuse. Il n'en débite pas moins dans l'article où il s'efforce de prouver, qu'il n'est pas vrai, comme on le croit communément, que l'homme se serve naturellement de la main droite, & qu'il s'éloigne de la nature, lorsqu'il se sert de la gauche : & Brown prétend que la préference dont il s'agit doit passer beaucoup moins pour l'effet d'une disposition naturelle, que pour celui de la coûtume ou de l'éducation. Il regarde comme fausses ou du moins comme incertaines ces opinions populaires ; Que l'homme nage naturellement, lorsqu'il ne craint point l'eau, Qu'en se noyant il tombe au fond, mais qu'il surnage le neuviéme jour, la vésicule du fiel se crevant alors ; Que les femmes noyées flottent couchées sur le ventre, & les hommes, couchés sur le dos. Il met au même rang un fait reçû vulgairement, & attesté par Pline comme véritable par rapport à tous les animaux, sçavoir, Qu'un homme mort pése plus que lorsqu'il étoit vivant : & il s'est assuré du contraire par diverses experiences faites non pas sur le corps humain, ce qui ne pourroit s'exécuter que difficilement, mais sur plusieurs sortes d'animaux.

Il n'a pas de peine à réfuter une autre erreur presque universellement reconnuë pour telle aujourd'hui, mais cruë anciennement &

soûtenuë par Platon, Eratosthéne, Eupolis, Euripide, Eustathe & Macrobe, qui s'imaginoient qu'il y avoit deux differens conduits pour les alimens solides & pour la boisson, l'œsophage pour ceux-là, & la trachée-artere pour celle-ci. On se persuade ordinairement que l'usage de saluer ceux qui éternuent tire son origine d'une maladie épidémique, dans laquelle on éternuoit jusqu'à extinction de vie; & on met cette maladie sous le Pontificat de S. Gregoire le Grand. Mais l'époque de cet usage, dit l'Auteur, est beaucoup plus ancienne, puisque long-tems auparavant il avoit lieu chez les Grecs qui tiroient de l'éternûment de bons ou de mauvais augures suivant les circonstances qui l'accompagnoient; ce que détaille ici le Docteur Brown. Il entreprend ensuite la défense des Juifs contre le préjugé commun, qui leur attribue une mauvaise odeur comme naturelle & particuliere à toute cette nation; & il traite ce sujet avec assez d'étenduë, sacrifiant toûjours la prévention à la vérité, même en cette occasion. Les Juifs en effet sont en butte à toute l'aversion du public sur tant de titres si réels, qu'il est inutile d'y en ajoûter de purement imaginaires. L'Auteur range parmi les Fables ce que l'on dit des Pygmées, pris pour une Nation entiere composée d'hommes qui n'ont qu'une coudée, ou selon quelques-uns, que deux pieds ou que trois palmes de haut; & cette décision de Brown resulte d'une discussion exacte, où il pése les autoritez de part & d'autre.

La grande année climacterique fait après cela l'objet de ses reflexions; & il traite cette matiere fort au long. On fait les égards superstitieux de l'antiquité, & même d'un grand nombre de modernes pour certains nombres, sur-tout pour 7 ou 9, qui multipliés par eux-mêmes font 49 & 81, & multipliés l'un par l'autre font 63. Ces produits marquoient, selon les anciens, autant d'années climacteriques, avec cette difference que le dernier (63) étoit le plus fatal de tous. C'est-à-dire qu'on n'arrivoit à aucun de ces termes de la vie humaine sans courir quelque risque; mais que le terme de 63 étoit le plus périlleux & le plus difficile à franchir. L'Auteur traite cette frayeur de puérile, & la trouve indigne de quiconque fait le moindre usage de sa raison. C'est ce qu'il s'applique à prouver par les argumens solides que celle-ci lui fournit, & par la voye de l'experience & des observations qui font foi, qu'il ne meurt pas plus de gens dans ce qu'on appelle *années climacteriques*, que dans toute autre. Il termine ce quatriéme Livre par des remarques sensées sur les *jours caniculaires*, & sur le peu de fondement de l'opinion qui bannit l'usage de toutes sortes de remedes pendant cette saison, remettant alors aux seuls soins de la nature la guerison de toutes les maladies. Non content d'effleurer la matiere, il a soin de l'approfondir.

Livre V. L'Auteur fait ici une revûe de plusieurs erreurs que les Peintres ont suivies ou accréditées. Ils donnent au Pélican un plumage vert ou jaune, au lieu qu'il est blanchâtre : ils lui font un bec fort court, quoique ce bec soit large, plat & un peu recourbé : ils le peignent avec des pieds fendus, comme la plûpart des oiseaux, au lieu qu'il est *palmipéde* comme les Cygnes : ils omettent dans sa representation, ce qu'il a de plus singulier, c'est-à-dire son jabot, d'une capacité presque incroyable, situé au-dessous du bec, descendant le long du col, & dans lequel il met en reserve des huitres ou autres coquillages, qu'il y retient, jusqu'à ce que le poisson en sorte de lui-même ; & alors il le rejette, l'avale de nouveau & s'en nourrit. S'il s'ouvre la poitrine à coups de bec & en tire du sang, ce n'est que pour son soulagement propre & nullement pour nourrir ses petits, comme le representent mal-à-propos les Peintres, sur le rapport des anciens Naturalistes. C'est encore une erreur de leur part de peindre les Dauphins courbés ; ces poissons ne le sont pas davantage que les Marsouins, les Baleines, *&c.* & ont une figure droite, comme on peut s'en convaincre par l'inspection des planches qu'en ont fait graver *Gesner*, *Rondelet*, *Aldrovand*, &c. Ces Peintres se trompent grossierement, lorsqu'ils representent en Angleterre sous la forme des Sauterelles, les Cigales qu'ils n'y ont jamais vûës, & qui n'y existent point : ce sont deux insectes d'un genre fort different.

C'est à tort qu'ils peignent avec une face humaine le Serpent qui tenta Eve, & nous l'offrent à-peu-près sous la figure de Cadmus & de sa femme dans l'instant de leur métamorphose. Eve ne devoit point (selon l'Auteur) être effrayée à la vûë de cet animal, dans le Paradis ; encore moins de l'entendre parler, pouvant jusqu'alors ignorer que la parole fût un privilége de l'homme. Le nombril qu'ils donnent à nos premiers parens n'est pas mieux imaginé ; puisqu'il s'ensuivroit de-là que le Créateur auroit prodigué au chef-d'œuvre de sa puissance des parties superfluës. La maniere dont les Peintres representent les Orientaux & les Juifs assis à table dans leurs festins, & le Sauveur, en particulier, dans la solemnité de Pâques, choque la vérité historique, puisqu'il est certain que ces peuples mangeoient couchés sur des lits. L'Auteur en met ici l'arrangement sous les yeux.

Les Tableaux qui nous offrent Jesus-Christ avec une longue chevelure, ne subissent point la censure du Docteur Brown. Mais il l'exerce sur ceux des Spectateurs qui se persuadent que Jesus-Christ portoit cette longue chevelure en qualité de Nazaréen, & qui confondent ainsi cette sorte de Religieux avec les habitans de Nazareth. Dans le Sacrifice d'Abraham, on peint d'ordinaire Isaac comme un enfant, ce qui s'accorde mal avec le Texte

Texte Sacré, ainſi qu'avec le témoignage de Joſeph, ſelon lequel Iſaac avoit alors atteint l'âge de 25 ans. On peint au contraire les Sibylles comme jeunes, quelque peu favorable à cette idée que ſoit l'Hiſtoire. Moyſe n'eſt repreſenté avec des cornes, qu'en vertu du terme équivoque employé dans le Texte Hébreu, où il ſignifie *corne* & *rayon lumineux* : & les armes ou ſymboles aſſignés ordinairement à chaque Tribu ſur les Cartes de la Paleſtine & ailleurs ne ſont rien moins que leurs véritables caractères diſtinctifs.

Rien n'eſt moins certain (dit l'Auteur) que le genre de mort par lequel périt Cléopâtre. Cependant les Tableaux nous la font voir tenant deux aſpics attachés à ſes bras, ou à ſa gorge, ou à ces deux parties en même tems. L'Auteur ne trouve pas moins blâmable la maniere dont on peint quelques Héros & quelques Saints : Alexandre, par exemple, monté ſur un Eléphant, Hector ſur un Cheval, & non ſur un Char ; Céſar de même, avec une ſelle & des étriers ; Jephté ſacrifiant ſa fille de la même façon qu'Abraham immole ſon fils : ſaint Jean-Baptiſte vêtu d'une peau de Chameau, au lieu d'une étoffe groſſiere tiſſue du poil de cet animal, comme dit l'Ecriture : Saint Chriſtophle ſous la forme d'un Géant qui porte ſur ſes épaules l'Enfant Jeſus & qui un bâton à la main traverſe les eaux : S. George tuant un Dragon, & près du Saint la fille d'un Roi : S. Jerôme dans ſon Cabinet avec une Pendule près de lui. L'Auteur joint à ces fauſſes repreſentations celle d'Aman pendu à un gibet très-haut, ſupplice inconnu (ſelon lui) aux anciens Perſes, qui crucifioient leurs Criminels : celles des Sirénes, des Licornes, des Baleines, *&c.* celles des figures hieroglyphiques des Egyptiens.

Le Docteur Brown, dans les deux derniers Chapitres de ce Livre, n'en veut plus aux ſeuls Peintres, mais il tourne ſa critique ſur pluſieurs coûtumes, opinions, obſervations, & pratiques populaires, qu'il regarde comme fauſſes, ou très-douteuſes, ou même ſuperſtitieuſes, & dont il recherche curieuſement l'origine. Tels ſont 1°. les ſiniſtres préſages tirés d'un Lievre traverſant un grand chemin, de la preſence des Hiboux & des Corbeaux, d'une Saliere renverſée, d'une Coque d'œuf non briſée : 2°. Le nœud des véritables Amans dont les Anglois font encore beaucoup de cas dans leurs intrigues amoureuſes : 3°. Le tintement des oreilles pris pour un avertiſſement que quelqu'un parle de nous : 4°. Le proverbe Anglois qui dit que la fumée s'adreſſe toûjours à la plus belle perſonne : 5°. La créance où ſont quantité de gens, qu'il eſt mal-ſain d'avoir les jambes croiſées ou les doigts entrelacés : 6°. Le choix de certain tems pour ſe couper les cheveux & pour ſe rogner les ongles : 7°. Le ſoin de laiſſer croître les poils ſur les ſignes que l'on a au viſage : 8°. L'uſage reçu

dans presque toute l'Europe d'orner de têtes de lions les aqueducs, les tuyaux des Fontaines & des Reservoirs : 9°. L'imagination de ceux qui se figurent de n'avoir pas été benis, lorsqu'ils n'ont pas mis leur ceinture : 10°. La representation du Pere Eternel sous la forme d'un Vieillard : 11°. Celle du Soleil & de la Lune avec des faces humaines : 12°. Celle du Démon avec des cornes & des pieds fourchus : 13°. L'opinion de ceux qui croyent que le Soleil danse ordinairement le jour de Pâque : 14°. Le bonheur que l'on attribue aux enfans nés coëffés : 15°. Le précepte de s'enyvrer une fois le mois pour se bien porter, mis faussement sur le compte d'Hippocrate, & qu'Avicenne, sans égard pour le Mahométisme dont il faisoit profession semble approuver : 16°. Les présages tirés des taches qui paroissent sur les ongles : 17°. La pensée où sont quelques-uns, Que les enfans abandonnés à l'instruction de la nature, parleroient la Langue des premiers hommes : 18°. La crainte de quelque malheur si l'on tue les Hirondelles, quoique incommodes, ou du moins inutiles : 19°. L'emploi du corail pour faire percer les dents des enfans : 20°. Celui de la baguette de coudrier pour la découverte des Mines, *&c.*

Livre VI. L'Auteur y discute plusieurs opinions relatives à la Cosmographie & à l'Histoire. Il décide en premier lieu, qu'il est impossible de sçavoir précisément le tems de la Création, puisque l'on ne peut tirer sur cet article aucun éclaircissement, ni de l'Histoire Payenne, ni de la Chronologie, soit des Juifs, soit des Samaritains, ni de celle des Chrétiens, aussi peu d'accord entr'eux, qu'avec ceux qui les ont précédés. Il prétend, en second lieu, que les recherches sur la saison précise où le monde a été crée, sont incertaines & frivoles, la Création appartenant également aux quatre Saisons, puisque le Soleil en quelque signe qu'il soit du Zodiaque, distingue & détermine les Saisons en tout tems, soit pour toute la terre, soit pour chacune de ses parties : d'où l'Auteur prend occasion de faire plusieurs remarques sur la division des quatre Saisons de l'année selon les Astronomes & les Physiciens. Il montre ensuite que les consequences que le peuple tire de certains jours des mois, sont contraires à la vérité. Il est faux, par exemple, que les jours croissent & diminuent également pendant toute l'année ; que si le jour de la Purification de la Sainte Vierge le Soleil luit, le reste de l'hiver sera rigoureux ; que les douze jours qui précedent & qui suivent la Fête de Noël caractérisent les douze mois de l'année ; qu'il y ait des jours heureux & d'autres malheureux, *&c.* Après quoi le Docteur Brown s'engage dans une digression qui mérite d'être luë, sur la sagesse de Dieu par rapport au mouvement & à la position du Soleil.

Il examine, après cela, l'opinion commune, qui veut qu'avant le

Déluge, la terre ne fût que médiocrement habitée; & il conclud pour la négative, sur plusieurs raisons qui paroissent très plausibles, telles que la longue vie des premiers hommes, d'où il resulte, suivant le calcul de notre Auteur emprunté du P. *Pétau*, que le produit d'une seule tige ou d'une seule famille, au bout de 700 ans, a dû monter à 1347 millions 368 mille 420 personnes. Tel est encore l'argument tiré de l'intervalle de 1655 ans qui s'est écoulé depuis la Création jusqu'au Déluge, & pendant lequel (comme le prouve l'Auteur par un détail où nous ne pouvons le suivre) la terre se trouva aussi peuplée qu'elle le fut après le Déluge au bout de 1300 ans. Brown employe un Chapitre entier (c'est le 7e) à faire voir, qu'à parler avec précision, il n'y a dans la nature ni Orient ni Occident, l'un & l'autre n'étant que des points relatifs, qui varient selon les diverses longitudes; en quoi ces deux points sont fort differens de ceux du Nord & du Midi, qui sont fixes & invariables, & sur lesquels on doit raisonner tout autrement que sur les deux premiers. Nous sommes obligés, pour abreger, d'omettre les reflexions sensées qu'il fait ici sur les prétendus avantages attribués aux pays Orientaux, & qui n'ont d'autres causes que les qualitez de l'air & du terroir, fort indépendantes en général du lever ou du coucher du Soleil.

L'Auteur passe de-là aux erreurs populaires concernant le Nil, au sujet des sept embouchures de ce fleuve, de sa source, de sa grandeur, de ses débordemens périodiques & des pluyes d'Egypte; discussion dont il resulte que le nombre de ses embouchures est incertain & a fort varié, que sa source est connue, qu'il n'est pas le plus grand de tous les Fleuves, que ses débordemens ne lui sont point particuliers, qu'il pleut rarement au grand Caire, mais qu'à Damiette, Alexandrie & ailleurs, il y pleut beaucoup & souvent. L'Auteur, dans son neuviéme Chapitre, où il examine les divers sentimens au sujet de la Mer Rouge ou du Golphe Arabique, regarde comme probable l'opinion de ceux qui prétendent que cette mer doit son nom au Roi Erythrus confondu avec Esaü ou Edom. La rougeur de cette mer (dit il) n'est qu'apparente, & n'a d'autre cause que la reflexion qu'elle reçoit de quelques Isles rougeâtres & de la couleur de son propre fond, où il croît beaucoup de corail; ce qui fait qu'aux endroits où manque cette couleur du fond, la reflexion varie & donne aux eaux de cette mer une couleur verte ou même une couleur bleue. L'Auteur avertit de plus, que le Golphe Persique porte aussi le nom de mer rouge.

Il vient ensuite à la couleur des Négres, dont il s'efforce de découvrir la véritable cause, peu content de celles qu'en ont alleguées jusqu'ici les Naturalistes. Ils en ont assigné deux principales, l'ardeur du Soleil, & la malediction divine

sur Cham & sa posterité. La premiere est fort douteuse & souffre de très-grandes difficultez déduites ici par le Docteur Brown. 1°. La riviere de Senaga établie comme une ligne, qui sépare les Maures noirs d'avec ceux qui ne sont que jaunâtres, détruit facilement l'opinion qui impute cette noirceur aux seuls rayons du Soleil. 2°. Si cet astre produit cet effet, pourquoi ne le remarque-t-on pas dans les animaux du même climat? 3°. Pourquoi les Négres transportés dans un autre climat, conservent-ils leur couleur à perpetuité, eux & leurs descendans, s'ils ne s'allient avec des blancs? 4°. Si l'ardeur du Soleil étoit la seule cause de la noirceur des Négres, tous les peuples qui habitent dans la même latitude, devroient être de la même couleur, ce qui n'est pas. 5°. Dans l'Afrique même il y a des Noirs sous le Tropique Méridional, au lieu que sous le Septentrional, les peuples n'ont pas tous cette même couleur. 6°. Quoique au Cap de Bonne-Esperance situé fort au-delà du Tropique Méridional, & où les chaleurs doivent être temperées, les peuples y soient noirs; en Amérique au même degré de latitude Septentrionale ils sont blancs; & en Europe, ceux de Candie, de Sicile & de quelques Provinces d'Espagne sont au plus olivâtres. 7°. Ce n'est ni la secheresse de la terre, ni la disette des eaux qui rend plus vive & plus brûlante l'impression du Soleil sur les Africains & principalement sur les Négres, puisque les regions occupées par ceux-ci, loin dêtre dépourvûës d'eau, sont arrosées par de grandes rivieres, qui rafraîchissent l'air & humectent les terres, & que dans les Contrées les plus arides de la Libye, les habitans ne sont pas noirs, mais sont seulement pâles & olivâtres.

A l'égard de la malédiction prononcée sur Cham ancêtre des Négres & sur ses descendans, & assignée pour cause de leur noirceur, le Docteur Brown la trouve d'autant moins vraisemblable, que cette malédiction ne tomba que sur Chanaan le plus jeune des trois fils de ce Patriarche, & dont la posterité se renferma dans la terre de Chanaan & dans la Syrie, où elle n'a produit aucuns Négres, outre que ceux-ci, loin de prendre leur noirceur pour un effet de quelque malédiction, se félicitent eux-mêmes de cette couleur, attribuant la blancheur au Diable & à tous les objets terribles.

Notre Auteur croit donc devoir chercher ailleurs les causes de la noirceur des Négres; & il se tourne pour cela de differens côtez. Il a recours dabord à la boisson de certaines eaux; & il trouve chez les anciens deux fontaines de Béocie dont l'une blanchissoit les moutons, & l'autre les noircissoit. Il y trouve encore l'eau de Sibéris qui rendoit noirs les bœufs & les hommes mêmes. Il conçoit que ce changement de couleur a pu se faire originairement de la même maniere, que les moutons de Jacob prirent differentes couleurs, c'est-à-dire par la for-

ce de l'imagination. Il conjecture que cette noirceur pourroit avoir eu un principe pareil à celui qui produit certaines jaunisses, & que la combinaison d'un tel principe avec d'autres causes analogues auroit fait paroître enfin cette couleur, qui n'auroit eu que de foibles commencemens : de même que l'on a vû l'alteration de certains organes passer aux descendans & même s'augmenter de génération en génération. Telle fut l'origine des *Macrocéphales* ou hommes à tête longue, dont parle Hippocrate ; celle des Cerfs d'*Arginuse* à oreilles fenduës, au rapport d'Aristote ; celle des Négres aux nez écrasés & aux grosses lévres, *&c.* Il suppose enfin que cette partie de la posterité d'Adam a commencé à prendre cette couleur noire, comme l'ont prise certaines especes de Renards, d'Ecureuils, de Lions, dans plusieurs Pays ; comme certaines Perdrix ont commencé d'avoir le bec & les pattes rouges ; comme les Chameaux de la Bactriane ont deux bosses sur le dos, au lieu que tous les autres n'en ont qu'une ; comme est arrivée la prodigieuse difference des Chiens dans leur forme, dans leur couleur, dans leur nature, *&c.*

Cette recherche sur les causes de la noirceur des Négres engage notre Auteur à donner quelque idée de la noirceur en général ; & il s'appuye pour cela sur des faits & des experiences, qui répandent beaucoup de lumiere sur un sujet assez obscur par lui-même, & qui peuvent fournir de nouvelles vûës sur l'origine de la noirceur des Négres. C'est à regret que nous ne pouvons le suivre dans une discussion si curieuse, & qui mérite d'être lûë en entier. Nous passerons légérement aussi sur ce qu'il nous apprend touchant l'origine des Bohémiens ou de ces noirs artificiels qui se sont répandus dans notre continent, & sur quelques autres articles moins interessans qui terminent ce sixiéme Livre, & nous viendrons enfin au septiéme & dernier.

Livre VII. Il roule sur la réfutation de plusieurs Opinions Historiques communément reçûës, & de quelques-unes sur-tout qui sont tirées des Livres Saints. Nous ne ferons qu'indiquer sommairement ces differens chefs. On ne peut décider (selon lui) que le fruit défendu fût une pomme, & il est (dit-il) plus affligé sans comparaison qu'Adam ait goûté de ce fruit, que d'ignorer ce que c'étoit. Il n'est pas vrai que l'homme ait une côte de moins que la femme ; & il n'est pas certain que Mathusalem soit celui de toute la posterité d'Adam qui ait vêcu le plus long-tems. Nulle raison n'oblige à croire que l'Arc-en-Ciel n'ait point paru avant le Déluge ; ni que Japhet fût le dernier des trois fils de Noé, quoique nommé en cet ordre dans l'Ecriture ; ni que la Tour de Babel ait été bâtie contre un nouveau Déluge. On ne sçait & l'on ne peut savoir ce que c'étoit que les Mandragores de Lia, dont Rachel eut envie ; & rien n'est moins fondé

que la Tradition qui prend les trois Rois reverés à Cologne pour les Mages conduits par l'étoile à Bethléhem, & qui fixe le nombre de ces Mages à trois.

Il faut (selon le Docteur Brown) entendre à la lettre ce que dit l'Ecriture touchant les Sauterelles dont S. Jean-Baptiste se nourrissoit; & ne point croire que S. Jean l'Evangeliste n'ait point dû mourir, ni que les Oracles du Paganisme se soient tûs entierement à la Naissance de J. C. Aristote (continue l'Auteur) ne s'est point précipité dans l'Euripe, de desespoir de n'avoir pû comprendre la raison du flux & reflux de ce détroit; & le souhait de Philoxéne d'avoir un col de gruë pour goûter à longs traits le plaisir de boire & de manger, lui paroît aussi absurde que peu fondé dans l'Histoire. Il regarde comme un fait encore incertain ce qu'on assure communément du Lac Asphaltite ou de la Mer-morte, Que les corps pesans y surnagent; & il lui semble fort douteux que le Sauveur n'ait jamais ri, quoique l'Ecriture n'en dise rien. Tamerlan (selon lui) étoit du sang des Empereurs Tartares, & nullement de basse naissance, suivant l'opinion vulgaire; mais il ne sauroit se persuader que Bélisaire ait été reduit à la mendicité après avoir eu les yeux crevés par l'ordre de Justinien; il met au rang des fables l'Histoire de la Papesse Jeanne, & il paroît incertain sur la vérité de celle du Juif errant.

Il prend pour autant de faits exagerés ce que l'on raconte de la prodigieuse armée de Xerxès qui tarissoit les fleuves, d'Annibal qui perça les Alpes avec du vinaigre, d'Archimède qui avec ses verres de figure parabolique brûla les Vaisseaux de Marcellus à la distance de trois milles; des Fabiens qui périrent au nombre de 306 dans la bataille contre les Veïens, n'ayant laissé dans Rome qu'un seul mâle pour perpetuer leur race; de Sardanapale, qui bâtit en un seul jour les deux grandes Villes de Tharse & d'Anchiale; du Vaisseau d'Hieron, qui au rapport d'Athénée, contenoit dix écuries, huit Tours, des Salles à manger, plusieurs Chambres pavées d'agathes & d'autres pierres précieuses, des reservoirs & des Jardins; de la Mer de Pamphylie, qui se retira pour ouvrir un passage à l'armée d'Alexandre, *&c.*

» Si quelqu'un (ajoûte-t-il) » content de croire que l'Asnesse » de Balaam ait parlé, refuse de » croire ce que les Turcs débitent » du Chameau de Mahomet, ou ce » que les Romains ont dit du Bœuf » de Livie, ou ce que rapporte Ju» stin de l'Anneau de Gygès, *&c.* » je ne puis, je l'avoüe, blâmer » son incrédulité. « Nous sommes contraints, pour abreger, de passer par dessus plusieurs articles, qu'il faut lire chez l'Auteur même, lequel répand sur la plûpart des sujets qu'il traite, une érudition fort variée.

LA MEDECINE THEOLOGIQUE, OU *LA MEDECINE créée, telle qu'elle se fait voir, sortie des mains de Dieu, Créateur de la Nature, & regie par ses loix. Ouvrage où s'explique l'Hygienne par les principes du Méchanisme : puis par de semblables notions tirées des Sciences les plus propres à perfectionner la Medecine; l'on y développe les idées des vrayes causes des maladies, de l'ordre auquel elles appartiennent & de leurs vrais remedes. On y a joint à la fin, des Théses de Medecine de l'Auteur de ce Traité* A Paris, chez Guillaume *Cavelier*, ruë S. Jacques, au Lys d'or, près la Fontaine Saint Severin. 1732. deux Tomes *in*-12. premier vol. pp. 607. second vol. pp. 713.

LA MEDECINE est ici représentée comme la Science la plus capable de conduire les esprits à la connoissance & à l'amour du Souverain Etre ; ce qui a fait donner à l'Ouvrage le titre de *Medecine Théologique*. Il est divisé en trois Parties : dans la premiere on montre la dignité de la Medecine par rappoit à son Auteur qui est Dieu : dans la seconde on suit la nature dans ses démarches, on considere l'accord merveilleux qui regne dans les fonctions du corps, & qui forme pour ainsi dire la discipline qui s'exerce dans tous les visceres. On examine la structure de ces visceres, & on fait sentir par tout d'une maniere frappante, qu'il est impossible que le Medecin, qui a toûjours à méditer de tels objets, n'y reconnoisse le doigt de Dieu : dans la troisiéme partie on fait voir que l'art de guérir consiste uniquement dans l'observation des loix que Dieu a établies à l'égard des fonctions du corps, & l'on recherche à cette occasion, qu'elles sont les Sciences qui peuvent le plus servir au Medecin pour le conduire à l'observation de ces Loix. Nous ne sçaurions comprendre tant de choses dans un Extrait; nous nous contenterons ici de rapporter quelques exemples de ce que l'Auteur observe sur la structure merveilleuse des parties, dans le dessein qu'il a de montrer que l'étude de la Medecine conduit necessairement à la connoissance & à l'amour du Créateur. Nous choisirons, pour cela, ce qu'il dit sur la peau, sur la structure générale des visceres, la circulation du sang vers les parties superieures, sur la digestion, sur l'accroissement du fœtus, & sur l'ame, ces articles nous paroissent à la portée d'un plus grand nombre de Lecteurs. Nous en ferons le précis pour les pouvoir renfermer dans un Extrait.

Merveilleuse structure de la peau.

Au premier aspect du corps humain & de sa surface, on découvre, remarque notre Auteur, un méchanisme admirable, & dans ce méchanisme, des vûës si profondes, si étenduës, que l'esprit hu-

main s'y perd ; c'est de la peau dont il s'agit. Cette enveloppe sans avoir la solidité des métaux a suffi au Créateur pour servir de garde à toutes les parties interieures du corps humain : par elle sont bouchées toutes les issuës des vaisseaux, soit sanguins ou autres, tandis qu'elle est elle-même criblée d'un million de pores ; ainsi en même tems qu'elle sert de barriere aux sucs sanguins & lymphatiques, dont les vaisseaux aboutissent & se perdent dans sa tissure, elle s'ouvre elle-même par autant d'endroits qu'elle a de pores, pour laisser exhaler une quantité prodigieuse de matieres transpirables qui s'échappent continuellement. Cette contrarieté perpetuelle d'operations dans un organe si simple en apparence, n'a rien que l'art le plus ingénieux puisse imiter. Quelle est, demande notre Auteur, la main qui fait ici le triage des sucs qui doivent s'échapper, d'avec ceux qui doivent retourner au cœur par la circulation ? Quel artifice naturel divise cette matiere transpirable en autant d'atômes qu'il y a de pores ? Car, selon la supputation du célébre M. Leuwenhoek, le nombre de ces pores, dans l'espace d'un seul grain de sable, se trouve monter jusqu'à cent vingt-cinq mille. Ajoûtez à ce prodige, autant, ou à peu-près, de canaux excrétoires cylindriques arteriels qui expulsent chaque atôme de cette matiere. Quels doigts partagent ces atômes, & les placent dans ces canaux ? Quelles mains soulevent les petites écailles de l'épiderme, où elles servent comme de soupapes à ces issuës ? Cet épiderme qui comme un sur tout recouvre la peau & toutes ses papilles nerveuses ausquelles elle forme des fourreaux ou des gaines, n'est pas une membrane simple, elle se partage en plusieurs lames colées les unes sur les autres, pour défendre plus surement contre les injures de l'air, la peau qu'elle couvre ; car il falloit moderer l'impression de cet air sur un corps aussi sensible que le tissu de cette peau.

Un autre avantage de la peau est d'assurer au sang la liberté de son cours : c'est pour cela qu'elle est souple, flexible, molasse. La force du cœur, puissante comme elle est, auroit exposé le sang à rompre les arteres capillaires sanguines, ou à les ouvrir dans les lymphatiques, si ce sang avoit trouvé trop de resistance dans l'habitude du corps. Afin donc de lui ménager son retour vers le cœur, le Créateur lui a opposé à l'extremité de son jet, comme dans le point de son heurt, une membrane lâche qui en amortissant les coups, ou l'impulsion du sang que le cœur darde contre elle, l'oblige à se rabbatre mollement, & à s'en retourner sans trouble vers l'endroit d'où il est venu.

Tout cela au reste s'execute sans que l'homme s'en apperçoive, ce qui est une autre merveille. Le ménagement dont il s'agit, est tellement de l'institution de la nature, que dans les endroits où le sang lancé par les arteres, seroit exposé

à

à s'aller heurter contre quelque chose de dur qui pourroit le renvoyer trop brusquement, le Créateur a eu soin d'interposer une membrane qui par sa molesse rompt les coups & l'impétuosité du sang. C'est le méchanisme qui s'observe dans le cerveau : où le sang dardé vers ce viscere par les carotides, ne va point donner immédiatement contre la voûte du crâne, mais la dure-mere placée entre le crâne & le globe du cerveau reçoit les coups de ce fluide impétueux, & renvoye mollement le sang qui lui vient des carotides. On voit en tout cela, remarque notre Auteur, une attention si détaillée & si suivie, qu'il n'est pas possible qu'elle soit l'effet d'un aveugle hazard.

Voilà en substance ce que notre Auteur remarque sur la peau. Voici un abregé de ce qu'il observe sur la structure générale des visceres.

Structure admirable des visceres.

Les singularitez merveilleuses de la peau, ne sont qu'un léger échantillon de toutes celles qui se remarquent dans les dehors du corps humain ; mais les visceres cachés au dedans en renferment qui sont d'autant plus interessantes qu'elles ont plus de rapport à la pratique de la Medecine ; & qu'elles s'offrent par consequent davantage à la méditation du Medecin. La premiere reflexion qui se presente ici dabord ne regarde encore que le général des visceres considerés en gros ; mais elle y découvre d'une maniere d'autant plus évidente l'action de Dieu, que la raison s'y perd, sans y pouvoir rien comprendre ; en effet au simple aspect des visceres vûs dans leurs situations, leurs assiettes, leurs attitudes, & leur ordonnance naturelrelle, on n'y apperçoit qu'une substance molle, lâche & flasque ; des sucs membraneux, flottans, sans soûtien, sans fermeté, qui paroissent informes & presque dénués de toute organisation. Voilà ce que le premier coup d'œil trouve à l'ouverture du bas-ventre ; mais en cela même paroît manifestement l'action du Créateur, à qui il est ordinaire d'employer ce qu'il y a de plus vil pour exercer son pouvoir, & montrer sa souveraine puissance. La premiere apparence, & l'arrangement exterieur des visceres, ne previent en faveur de leur admirable structure, ni les yeux ni l'esprit; tout y paroît brutte, grossier, & sans art : ici un amas de vesicules entassées, (ce sont les poumons ;) là un sac membraneux (c'est l'estomac ;) à côté sur la droite, une masse épaisse, grossiere & pesante, (c'est le foye ;) sur la gauche, un parenchyme bizarre dans sa couleur, dans sa figure, & dans sa composition ; (c'est la rate :) les uns & les autres de ces visceres recouverts de membranes dont les dehors n'annoncent rien qui semble mériter la moindre attention.

Le cerveau d'autre part, une masse de matiere épaisse plus ressemblante à un fromage massif &

grossier qu'à quelque morceau d'ouvrage que ce soit : il est enveloppé, comme les autres visceres, de membranes qui n'offrent à la vûë rien de recherché ; ajoûtez que ce sont par-tout des substances molasses, spongieuses, gluantes, poisseuses, qui ne semblent annoncer aucun méchanisme ingénieux. Cependant quel n'est point l'usage merveilleux de ces parties, & qu'elle structure incomprehensible l'anatomie n'y découvre-t-elle pas ?

L'Auteur compare ici les visceres à la terre, qui sous une apparence grossiere, renferme dans son sein non seulement l'or & l'argent, les pierres précieuses, & tous les autres mineraux, mais des eaux immenses dont le commerce attentivement consideré est un prodige entre les prodiges. C'est à travers les lits secrets de la terre que se font les allées & venuës des eaux de la mer, & de celles des fleuves. Comme il y a dans le bas monde, plus d'eau que de terre, l'équilibre entre les deux ne pouvoit s'entretenir que par la circulation de ces eaux; il arrive, selon notre Auteur, quelque chose de semblable dans le corps humain : les fluides qui le composent en partie, y surpassent en quantité les solides, suivant la démonstration qu'a donné là-dessus le sçavant M. *Keill*, car par l'examen de cet exact Auteur, en calculant ce qu'il y a de lymphe ou de partie blanche du sang dans les capillaires, & de rouge dans les autres vaisseaux, ce qui reste de partie solide ne fait qu'environ le tiers du poids de tout le corps. Il falloit donc accorder ensemble ces deux volumes de parties differentes qui en se contrepesant devoient concourir au maintien de la santé. C'étoit un équilibre à établir entre les deux, & le Créateur y a ainsi pourvû : il a fait circuler ces fluides en les menant & les ramenant également au travers de la masse charnue du corps, de la même maniere que dans les entrailles de la terre, il mene & ramene les eaux d'une extremité du monde à l'autre ; car Dieu voulant arroser la terre qu'il venoit de créer, établit des fleuves dans le milieu de cette terre, & ces fleuves en se répandant d'un bout à l'autre entretenoient le commerce des eaux superieures & des eaux souterraines avec la masse solide de la terre qu'elles pénétroient sans la submerger. Tout de même le Créateur a établi au centre du corps, une pompe universelle d'où partent des canaux qui traversent toutes les parties poreuses, charnues, membraneuses, & ces canaux se repliant sur leurs fins sans se rompre, forment des capillaires qui venant à se réunir en remontant, composent des troncs de vaisseaux par le moyen desquels le sang remonte vers le cœur.

Quelque grande que paroisse d'abord cette merveille, elle le paroît encore bien davantage, lorsque l'on considere que tous ces petits canaux ou vaisseaux capillaires, s'ils étoient bout à bout, feroient un canal capable d'environner tout le globe de la terre : cette immensi-

té d'espace que les fluides parcourent pour faire leur circulation dans le corps ne peut donc être regardée que comme un miracle, & ce miracle qui se fait continuellement & à toute heure, s'opere dans le secret de parties dont l'aspect, comme on l'a vû ci-dessus, est si peu capable de rien annoncer de merveilleux.

Merveille de la circulation du sang vers les parties superieures

Le sang qui va vers les parties inférieures, y descend suivant la pente naturelle de tous les corps, par son propre poids; mais lorsqu'au sortir du cœur, il se porte en haut, il s'engage d'abord dans le poumon par l'artere pulmonaire, puis, contre son propre poids, il monte à travers plusieurs courbures de vaisseaux, directement par les carotides & les vertebrales au cerveau, & transversalement par les souclavieres & les axillaires dans les bras. Tout à la fois donc & par le même coup de pompe, sçavoir par la systole du cœur, il va traverser toutes les parties musculeuses, vésiculaires, poreuses, membraneuses du bras, jusqu'aux extrémitez des doigts, tandis que par sa partie rouge il pénétre toute la capacité du cerveau, immédiatement dans sa substance corticale, & par sa partie blanche dans la substance médullaire, à travers la corticale; est-il coup de pompe si heureux, si étendu & aussi efficace dans toute la nature? Car outre qu'en même tems le sang se trouve poussé dans tous les vaisseaux qui tapissent les vésicules innombrables du poûmon, & que soudainement il est ramené au cœur, il surmonte toutes les resistances qu'opposent les courbures des vaisseaux & toutes celles des cloisons poreuses vésiculaires des parties musculeuses des bras; enfin il surmonte des millions de resistances qu'il rencontre dans la double substance du cerveau, sur-tout dans la médullaire, qui est si dense dans sa tissure & si serrée dans ses filets. Car ce sont des millions de petites fibres plûs minces que des cheveux, qui composent toute la masse de la substance médullaire; de ces fibres assemblées se forment tous les cordons de nerfs, & de ceux-ci toutes les membranes du corps. Quelles profondeurs immenses le sang n'a-t-il donc pas à pénétrer? si Galien, dit notre Auteur, venoit aujourd'hui, pourroit-il, à l'aspect de ces mysteres nouvellement découverts dans l'Anatomie, ne point adorer en le connoissant, un Dieu qu'il a admiré sans le connoître? C'est dans cette uniformité de distribution des fluides, universellement & également répandus par toute l'étendue du corps, que consiste, selon notre même Auteur, le point d'équilibre qui fait la santé, & en cela qui n'apperçoit, poursuit-il, l'impression continuée de cette sagesse éternelle qui préside à la formation des cieux, à l'affermissement de la terre, & à l'équilibre qui fut établi entre elle & les eaux.

Quoi donc de plus capable, ajoûte-t-il, d'éclairer l'esprit d'un Medecin Chrétien, que d'avoir toûjours à contempler dans l'objet de son art, l'œuvre de la Sagesse éternelle?

Après avoir consideré la circulation en général, l'Auteur la considere en particulier, il la suit dans toutes ses circonstances, & fait voir par le détail où il entre à ce sujet, qu'il faut necessairement admettre pour les fonctions du corps un agent suprême qui les regit. Il prouve la même vérité par l'examen qu'il fait de ce qui se passe de merveilleux dans les differens visceres, & entre autres dans ceux qui servent à la digestion des alimens. Voici en substance ce qu'il observe sur ce sujet.

Merveille de la digestion des alimens.

Celui des visceres qui commence ce travail, est l'estomac; ce viscere en consequence du broyement qui s'est fait dans la bouche, donne au suc nourricier sa premiere forme, & la lui donne par un autre broyement. Il n'est point d'organe plus simple en apparence que l'estomac: sa vertu ne paroît consister que dans celle des fibres qu'on y remarque. Ces fibres sembleroient assez fortes pour le broyement dont il s'agit, si comme celles des plus puissans muscles, tels que le cœur & le muscle crotaphite, elles étoient courtes, proches les unes des autres, & serrées, au lieu qu'elles sont longues, molles, & fort distantes les unes des autres. On ne conçoit pas à cet aspect, qu'une telle machine aille commencer la préparation de ce qu'il y a de plus fin, & de plus spiritueux dans tout le corps. En effet de voir une meule qui écrase, qui broye, qui brise, qui pulverise, il n'y a rien en cela de surprenant; mais que des membranes molasses puissent, en se repliant sur elles-mêmes, & se frotant les unes & les autres par leurs rugositez, venir à bout de dissoudre des matieres dures & de les dissoudre jusqu'à les mettre en bouillie, c'est à quoi il n'est pas possible de concevoir que l'art ordinaire puisse parvenir, sur-tout si l'on considere que ces membranes de l'estomac, pour faire une telle dissolution, ne sont aidées que de la lymphe gastrique, c'est-à-dire, d'une eau simple, qui détrampe seulement & amolit les matieres. Deux causes aussi foibles en apparence, sont néanmoins ce qui produit l'attenuation la plus étonnante qui soit dans la nature. Car tout ce qui coopere d'ailleurs à la dissolution des alimens n'a pas plus de force; ce ne sont que des mouvemens doux & legers, tels par exemple, que la compression alternative des muscles du bas-ventre, & les battemens du diaphragment, on joindra, si l'on veut, à toutes ces causes, la chaleur douce & vaporeuse des arteres qui entrent dans la structure de l'estomac; mais ce ne sera qu'une vapeur unie à de l'eau, & à la mollesse d'un organe; or cela, répond-il, a l'effet surpre-

nant de dissoudre des corps solides, & de les reduire en chyle? Notre Auteur conclud de là qu'il n'y a qu'une Sagesse au-dessus de la Sagesse humaine, qui puisse en avoir ainsi ordonné.

Ce chyle, au sortir de l'estomac, tombe dans le *Duodenum*, organe qui n'offre rien par sa structure, qui paroisse plus puissant; c'est cependant dans cet intestin que ce chyle grisâtre encore & imparfaitement travaillé, s'acheve & prend sa couleur de lait. Que d'artifices, que de feux, que de travaux n'employeroit point la chymie, pour venir à bout de produire un tel effet? Ce ne seroit qu'*Alkalis*, qu'*Acides*, que *précipités* dont elle pareroit une telle operation; au lieu qu'ici tout est confondu: la bile du foye, celle de la vésicule, le suc pancréatique, la lymphe intestinale, tous ces dissolvans, sans être de leur nature, ni acides, ni alkalis, se mêlent avec les parties du chyle, les séparent, les changent, les adoucissent. Une simplicité si grande dans l'operation du corps qui sert de fondement à toutes les autres, ne permet pas à un Medecin instruit des justes bornes de la Physique, de douter qu'une vertu plus éclairée que celle d'une Physique ordinaire, ne regisse l'œconomie animale.

Nous passons une infinité d'autres remarques de toutes les sortes, pour venir à ce que notre Auteur observe sur l'accroissement de l'enfant, en voici quelques traits.

Merveille concernant ce qui se passe dans l'enfant nouveau né.

L'enfant nouveau né est comme un nouvel être, entant que tout prend dans ses entrailles une face differenre, par rapport à ce qu'il étoit au ventre de la mere. C'est, selon notre Auteur, comme une création nouvelle, sinon d'organes, du moins de routes & d'arrangemens, pour la conservation & l'accroissement du corps. Ce changement merveilleux se fait sans addition de ressorts & de matiere: Que d'une pendule simple l'on veuille faire une Horloge sonnante; qu'à une Montre l'on veuille joindre un reveil, ou une repetition, il faut necessairement employer pour cela des pieces nouvelles, parce que c'est un ouvrage de main d'homme; mais dans l'enfant qui est né les choses se passent autrement. L'œconomie de la circulation du sang y devient differente; un nouveau cours d'humeurs, des fonctions nouvelles, des sucs nouveaux dans les deux sexes, se montrent avec l'âge, & tout cela sans addition d'aucun nouveau ressort; parce que c'est l'œuvre du Créateur, œuvre sorti de ses mains, absolument parfait, & pour le present & pour l'avenir. Ce Souverain Etre, pourvoyant d'avance à l'accroissement du corps de l'enfant nouveau né, a disposé ce corps de maniere qu'il pût, comme de lui-même, se preparer les voyes nouvelles que dans la suite de la vie le sang auroit à

prendre pour sa circulation. Car après la naissance ce n'est plus par un chemin de traverse que le sang passe dans le ventricule gauche du cœur, il pénétre dans le poumon pour être ensuite reçû à plein dans ce ventricule.

Notre Auteur prend ici occasion d'exposer ce qui se passe de merveilleux dans la mere après la naissance de l'enfant, & il entre ensuite dans le détail d'un grand nombre d'autres articles, qui comme tous les précédens, sont employés à la preuve d'un Souverain Etre, dont l'action regle tout dans l'œconomie animale.

Ce que nous avons rapporté jusqu'ici d'exemples, ne regarde précisément que les fonctions du corps; en voici qui concernent les operations de l'ame, & que nous avons passé à dessein pour en faire la clôture de notre Extrait.

Conjectures sur la source des pensées.

Les animaux, les arbres & les plantes ont été créés avec les germes des especes & des individus qui en devoient naître. Cela posé, notre Auteur demande comment on peut ne pas comprendre que lorsque Dieu a formé les êtres pensans, tels que sont les hommes, il a fait peut-être dans leurs corps quelques arrangemens semblables par rapport aux pensées qui sont les fruits ou les productions des ames, c'est-à-dire, qu'il auroit mis dans les corps des hommes, les germes materiels de toutes les pensées que l'ame immaterielle peut avoir. Ensorte que les manieres differentes de penser, comme toutes les façons de sentir, d'imaginer, de se souvenir, d'aimer ou de hair, s'executeroient dans l'homme, en consequence de ces dispositions que le Créateur y auroit établies. Toutes operations que produiroient des ébranlemens que l'ame regiroit, ordonneroit même en differentes occasions de la vie; tous ces corps globuleux, olivaires, cannelés, toutes ces protuberances annulaires, orbiculaires, & autres qui se trouvent dans le cerveau, seroient des pelottons ou faisceaux de fibres singulierement contournées, dirigées, percées, modifiées; toutes seroient soûmises aux ordres de l'ame, lorsqu'elle commanderoit aux fibres d'entrer en oscillation & aux esprits qui y seroient contenus, d'entrer en ondulation pour se mouvoir en conformité des ordres du Créateur, dont ces differentes parties du cerveau auroient été faites les dépositaires dans la Création. De semblables usages supposés dans la partie du corps humain, de laquelle, au sentiment de tous les Philosophes, partent les causes de toutes les pensées, & où en sont les organes & les ressorts, seroient-ils, demande notre Auteur, des usages indignes du méchanisme du corps humain? Méchanisme qui auroit par-là sa source ou son principe dans le souverain ordre du Créateur, dont les mouvemens des corps ne seroient que les executions & les consequences.

Notre Auteur prétend que quelque chose de semblable se rencontre dans la méchanique de ces arts où l'on fabrique des étoffes ou des tapisseries ornées de figures : l'Ouvrier dans ces sortes d'Ouvrages, comme sont les Damas, les Moquêtes & les Hautelisses, voit se peindre sous ses yeux & entre ses doigts, des personnages, des arbres, des fruits, des fleurs, sans qu'il en voye les desseins, parce que ces desseins sont renfermés ou dans des *castins* ou sur des *bobines* au-dessus de sa tête, ou posés loin de lui sous quelque autre forme & hors de sa vûë : c'est dans ces *castins* ou sur ces *bobines*, que sont arrangés les fils de soye ou de laine qui viennent peindre entre les doigts de l'Ouvrier le dessein renfermé dans le *castin*, & qui l'y peignent à mesure qu'une personne qui sert à chaque Métier de Moquête, amene les fils en les tirant. Les doigts de l'Ouvrier executent donc ici ce que ses yeux ne voyent point, & dont son esprit n'a aucune idée.

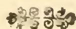
Notre Auteur conjecture que ce pourroit être ainsi que le Créateur auroit renfermé dans toutes ces *protuberances*, ces *éminences* & ces *appendices* qui se remarquent aux *ventricules du cerveau*, & à la *moelle allongée*, differens fonds materiels de pensées ; en sorte que chaque protubérance seroit comme un lieu de reserve dans lequel, comme dans un entrepos, l'ame trouveroit à ses ordres & comme sous sa main, des esprits propres à chaque mouvement volontaire, à chaque sensation méditée, & à chaque pensée.

Si l'on objecte que le nombre extraordinaire de germes qu'il faudroit pour fournir à toutes les differentes pensées de l'homme, paroît quelque chose d'inconcevable, l'Auteur répond que ce nombre inconcevable de pensées possibles ou à naître dans la tête d'un homme, n'approche pas de l'immense quantité de germes corporels qu'il faut reconnoître dans le premier œuf du genre humain, pour toute la durée du monde, & il conclut que ces germes innombrables de pensées, seroient un nouveau témoignage de la puissance, de celui qui a fait l'homme. Nous avons, pour nous conformer aux loix d'un Extrait, considerablement abregé tout ce que notre Auteur dit là-dessus. Nous finirons par l'article du siége de l'ame, & nous l'abregerons tout de même.

Conjectures sur le siége de l'ame.

M. Descartes a établi le siége de l'ame dans un petit reduit qui est la plante pinéale, & il s'est fait écouter ; ceux qui la placent dans la moelle allongée semblent lui donner une demeure plus noble. Notre Auteur panche beaucoup pour ce sentiment, & après un grand nombre de reflexions & de raisonnemens sur ce sujet, il cite deux observations Anatomiques de M. Santorini, lesquelles lui paroissent comme à M. Santorini, déposer

pour le siége de l'ame dans cet endroit du cerveau. La premiere de ces Observations est tirée de l'ouverture du corps d'un Vieillard, lequel, joüissant d'une parfaite santé, étoit devenu fol tout d'un coup. Ce Vieillard ayant ainsi vêcu pendant cinq ans, *mourut sans aucune cause apparente de mort ni de folie.* Monsieur Santorini ayant ouvert la tête du cadavre, y trouva en plusieurs endroits de la moelle allongée, des fosses qui étoient des divulsions profondement faites entre les fibres de la substance médullaire, & dans lesquelles on mettoit aisément le bout du petit doigt. M. Santorini jugea que le cours des esprits & leurs directions ayant été pervertis par la compression & l'anfractuosité des fibres médullaires, avoient donné lieu à la folie de ce Vieillard. L'autre Histoire est d'un Vieillard encore qui de tems en tems avoit l'esprit alteré, & dans le cadavre duquel M. Santorini trouva à la substance médullaire, un enfoncement assez large pour contenir une aveline. Notre Auteur dit là-dessus que de si fortes compressions faites dans les interstices des fibres médullaires, avoient sans doute intercepté & dérangé le cours des esprits qui se portent de tous les endroits du cerveau à la moelle allongée; il allegue là-dessus l'exemple de ce qui se passe dans une corde de Luth, laquelle détonne quand elle est comprimée en quelque endroit, parce que son ondulation est changée. Ces reflexions faites, il observe que quelque part que l'on place l'ame, rien n'affermit davantage l'esprit dans la Foi que les obscuritez qui se trouvent sur cette matiere, parce que l'esprit n'est jamais plus convaincu de la presence ou de l'action de la Divinité, que dans les choses surprenantes qui sont vrayes & reconnuës pour telles, mais dont on ne comprend pas la raison. *Ainsi rien*, conclut notre Auteur, *n'éleve tant l'homme vers le Créateur, que d'appercevoir sous ses yeux les voyes, les moyens, ou les organes qui entretiennent le commerce incontestable du corps avec l'ame, & de l'appercevoir sans connoître ni où cette ame est placée dans le corps, ni comment elle peut être mue & affectée par quelque chose d'aussi materiel qu'est le corps. Tant il est vrai qu'un Medecin attentif à l'objet de sa profession qui est le corps humain, se trouve par tout porté à la créance & à la vénération de l'être suprême, qui lui prodigue, pour ainsi dire, les preuves de sa presence dans quelque operation que ce soit du corps humain, tant dans celles qui sont propres à ce corps, que dans celles qui lui sont relatives avec l'ame.*



COUTUMES

COUTUMES GE'NE'RALES ET LOCALES DU PAYS ET Duché de Bourbonnois, avec le Commentaire. Par Messire Matthieu Auroux des Pommiers, *Prêtre-Docteur en Théologie*, *Conseiller-Clerc en la Sénéchaussée de Bourbonnois & Siége Présidial de Moulins.* A Paris, au Palais, chez *Paulus-du-Mesnil*, Imprimeur-Libraire, Grand'Salle, au Pillier des Consultations, au Lion d'or. 1732. *in-fol.* en deux Parties.

CE Commentaire est proprement une Conference de tous les Commentaires tant imprimés que manuscrits sur cette Coûtume que M. Auroux a pu recouvrer, à laquelle il joint ses propres Observations, avec son jugement sur l'avis des Auteurs qui ont écrit avant lui. Papon fit imprimer à Lyon en 1550. un Commentaire Latin sur la Coûtume de Bourbonnois. Mais comme cet Auteur, l'un des plus laborieux de son tems, avoit passé sa vie dans le Forêt, Pays de Droit Ecrit, ce qu'on trouve de meilleur dans son Commentaire, comme le remarquent Messieurs Berroyer & de Lauriere dans leur Bibliotheque des Coûtumes, est une conference assez exacte du Droit Romain, avec les dispositions de la Coûtume de Bourbonnois qui y ont rapport, à l'égard des usages singuliers de la Coûtume, les deux Auteurs qu'on vient de citer assurent que Papon n'en avoit aucune notion. Jean Duret Avocat en la Sénéchaussée de Moulins a fait une alliance des Loix Romaines & des Coûtumes qu'il rapporte aux differens articles de la Coûtume de Bourbonnois. On estime cet Ouvrage. Il n'en est pas de même du Commentaire qu'il a fait imprimer à Lyon en 1585. car outre que dans son Commentaire sur 73. articles, il n'y a que des matieres qui ne sont pas d'un grand usage, il a écrit d'une maniere fort diffuse & qui ne donne aucun éclaircissement sur le Texte. Le Commentaire de Jacques Potier n'a pas plus mérité l'estime du Public que les deux précedens, car on assure que quoiqu'il fût originaire du Pays, & juge d'une Province Subalterne du Bourbonnois, il n'étoit pas mieux instruit des usages du Pays que Papon, & il n'étoit point aussi bien instruit que Papon du Droit Romain qui est cependant très-necessaire pour l'intelligence de la Coûtume de Bourbonnois. Quoique M. Auroux ne s'explique pas aussi précisément sur ces trois Commentateurs que l'ont fait les Auteurs de la Bibliotheque des Coûtumes, il fait assez entendre, qu'il n'estime pas beaucoup leurs Ouvrages.

Nous aurions eu un excellent Commentaire, si Dumoulin avoit continué l'Ouvrage qu'il avoit commencé sur la Coûtume de Bourbonnois, à la priere des Officiers de la Sénéchaussée de Moulin. Cet Auteur ayant vû paroître le

Commentaire de Papon discontinua son travail. Mais Papon qui avoit assez de modestie pour reconnoître combien l'Ouvrage de Dumoulin seroit superieur au sien, le pria de continuer à travailler à ce Commentaire. Ce qu'il fit en effet jusqu'en 1559. qu'il fut obligé de se retirer en Allemagne à cause des affaires fâcheuses qui lui furent suscitées en France. Il nous reste des fragmens de cet Ouvrage qui ont été inserés dans les dernieres Editions des Oeuvres de Dumoulin & augmentés de plus des trois quarts dans la Bibliothéque des Coûtumes.

A l'égard des Manuscrits dont M. Auroux a eu communication & qu'il a employés dans son Ouvrage; ce sont des Observations d'André Dubuisson, de Jean Roussel, de Jacques Bergier, de Jacques Duret, d'Antoine Berthonier, de Ploton, de Jacques Hénois, de Jean Genin, & de Genin son fils, Président au Présidial de Moulins, des Remarques de Jean Devillart, célébre Avocat à Moulins reçû en 1607. un Commentaire sur toute la Coûtume de Guillaume Duret Président, *un des plus sçavans hommes de son siécle.* Louis Semin Assesseur en la Sénéchaussée de Moulins, Louis Vincent & François Menudel Avocats en ont fait des Extraits ausquels ils ont joint leurs propres observations. François Déculant Conseiller en la même Sénéchaussée, & Jean Cordier fameux Avocat ont aussi fait des Commentaires très-étendus sur tous les articles de la Coûtume, pour lesquels ils se sont souvent servi des Remarques de ceux qui avoient travaillé avant eux. Bordel Professeur de Droit & Baugy ont aussi fait des Commentaires sur la Coûtume de Bourbonnois. Il y a encore deux Recueils de Sentences renduës en la Sénéchaussée de Moulins, en interpretation des articles de la Coûtume du Païs. L'un de ces Recueils dont l'Auteur étoit Conseiller en la Sénéchaussée, & s'appelloit Rougnon commence en 1584. on attribue le second à Vincent. Beraut, Menudel & Jean Cordier ont fait des Remarques par ordre alphabetique qui ont rapport à la Coûtume de Bourbonnois.

Les Auteurs de la Bibliothéque des Coûtumes avoient déja parlé de la plûpart de ces Jurisconsultes du Bourbonnois, ils avoient même fait connoître plus particulierement quelques-uns d'entre eux en rapportant quelques traits de leur vie, & ils ont fait sentir que ce seroit faire plaisir au Public de l'instruire de l'Histoire de ces Jurisconsultes, si on faisoit usage de leurs Ecrits; car ces sortes de Remarques Historiques sont souvent très utiles; cependant M. Auroux n'a point jugé à propos d'entrer dans ce détail sur lequel il lui auroit été d'autant plus facile de satisfaire la curiosité des Lecteurs, qu'il étoit plus à portée d'avoir les éclaircissemens necessaires, & qu'on voit qu'il en a eu connoissance, par ce qu'il dit sur l'article 299. que Louis Semin a eu communication de ce

que Dumoulin avoit fait sur la Coûtume de Bourbonnois, par Matthieu Maréchal Avocat au Parlement de Paris, à qui Bobé gendre de Dumoulin avoit donné le Manuscrit qui lui avoit été legué par Dumoulin, avec les autres sçavans Manuscrits de ce Jurisconsulte.

M. Auroux ayant entrepris de réunir ces Commentaires & ces Observations sur la Coûtume de Bourbonnois en un seul corps, assure qu'il a eu soin de distinguer les Observations de chaque Auteur & de les rapporter fidélement, comme il les a trouvées dans les Manuscrits, il s'est beaucoup étendu sur les articles qui lui ont paru les plus importans & les plus difficiles; par rapport à d'autres articles plus faciles à entendre, il s'est contenté d'expliquer le motif de la décision, après avoir interpreté quelques articles qui ne sont plus en usage, il a recherché la raison de ce changement. Il déclare qu'il a souvent employé pour soûtenir ses décisions, les moyens dont s'étoient servi les anciens Jurisconsultes du Pays, mais qu'il ne les a point suivis aveuglément. Il a même quelquefois abandonné leur sentiment, & dans ce cas il a marqué les raisons de son avis. Sur les articles qui lui ont paru obscurs & difficiles, il a consulté les plus habiles Avocats de la Sénéchaussée de Moulins. Il a aussi conferé les articles de la Coûtume avec le Droit Romain & avec l'ancienne Coûtume de Bourbonnois, ainsi cette Coûtume se trouve expliquée par les principes, & s'il est permis de s'expliquer ainsi, par la Tradition depuis près de deux siécles. Ce qui met ce Commentaire beaucoup au-dessus de ceux qui avoient été imprimés auparavant.

L'Auteur avoit eu d'abord en vûë de suivre l'ordre des matieres dans son Commentaire, & il explique si bien l'avantage qu'a cette méthode au-dessus de celle des Commentaires ordinaires, dans lesquels on suit l'ordre des articles de la Coûtume, qu'il y a lieu d'être surpris qu'il ait sacrifié ses propres lumieres à celles des personnes qu'il a consultées & qui lui ont fait entendre, qu'en suivant l'ordre des articles son Commentaire seroit beaucoup mieux reçû & plus goûté.

On voit bien que nous ne pouvons entrer dans le détail par rapport à un Ouvrage de cette étendue qui contient une infinité de matieres differentes. Il nous suffira de donner par forme d'exemple le précis de quelques décisions.

L'article 301. de la Coûtume de Bourbonnois donne à l'aîné noble dans les successions directes le Château ou maison principale en préciputé ou avantage, suivant le même article l'aîné ne peut prendre pour son préciput qu'un manoir, soit paternel, soit maternel, ainsi il n'y a dans cette Coûtume pour l'aîné noble qu'un préciput pour les deux successions. Ce qui a fait naître la question, si dans cette Coûtume l'aîné noble peut pren-

dre en entier le manoir qui est un conquêt de la communauté de ses pere & mere. Dumoulin & Duret examinent cette question, & ils décident que l'aîné ne peut avoir que la moitié du manoir, parce que dans cette Coûtume l'aîné ne peut prendre qu'un préciput sur l'une des deux successions, & qu'il n'y a que la moitié du manoir dans l'une de ces successions. Mais si l'aîné n'avoit pas pris un principal manoir par préciput dans l'une des successions, il peut le prendre entier dans l'autre succession. On l'a ainsi jugé dans la Sénéchaussée de Moulins au mois de Mars 1670. au profit d'un aîné auquel on adjugea le Château entier dans la succession de sa mere, quoiqu'il jouît comme héritier de son pere d'un Château qu'il n'avoit retenu qu'en recompensant ses Cohéritiers.

Une autre question que l'Auteur propose sur l'article 302. est de sçavoir si dans la Coûtume de Bourbonnois l'aîné noble peut prendre son préciput sur une maison en roture. Dumoulin, Duret, Semin & Menudel ont décidé que ce préciput ne pouvoit se prendre que sur des maisons féodales; la raison qu'ils en rendent est que les termes dont se sert la Coûtume, de Château, Place forte, maison principale, sont tous relatifs à des maisons nobles ou féodales, & que la Coûtume de la Marche qui est voisine de celle de Bourbonnois décide ainsi la question en termes exprès. Cependant l'Auteur assure que la Jurisprudence d'à present en la Sénéchaussée de Bourbonnois, & l'usage général de la Province est d'accorder à l'aîné pour préciput un manoir en roture, quand il n'y en a pas dans les successions qui soit possedé en fief. M. Aureux ajoûte que l'on a mal fait en cela de s'écarter de l'ancien usage, du sentiment des Auteurs & du véritable esprit de la Coûtume.

Il y a deux especes d'additions au corps de l'Ouvrage, les unes qui contiennent une exposition détaillée des faits sur lesquels sont intervenuës plusieurs sentences de la Sénéchaussée de Moulins qui sont citées dans son Commentaire. Les autres sont des additions faites depuis l'impression du corps de l'Ouvrage qui contiennent de nouvelles Observations, après lesquelles celles qui concernent la derniere Ordonnance sur les donations méritent une attention particuliere.



REFUTATION DES CRITIQUES DE M. BAYLE SUR S. Augustin, où sont contenus trois Traitez; le premier, véritable Clef des Ouvrages de S. Augustin contre les Pélagiens. Le second, examen des Critiques répanduës dans le Dictionnaire de M. Bayle sur divers endroits des Ecrits du même Saint Docteur. Le troisiéme, Dissertation touchant la nature de la Loi de Moyse. 1732. A Paris, chez *Rolin* fils, Quai des Augustins, *in*-4°. pp. 428. sans la Preface & les Tables.

LE dessein que l'Auteur a formé de donner une refutation des endroits peu favorables à la Religion dans le Dictionnaire de M. Bayle, l'a conduit à composer les Traitez que nous annonçons aujourd'hui. Mais ayant fait reflexion qu'ils étoient trop étendus, & trop Théologiques pour entrer dans le plan général de son Ouvrage, il a cru devoir les en détacher, & les faire imprimer séparément.

A l'article de S. Augustin, Bayle ose avancer qu'*il est si manifeste à tout homme qui examine les choses sans préjugé & avec les lumieres necessaires, que la doctrine de S. Augustin, & celle de Jansenius sont une seule & même chose, qu'on ne peut voir sans indignation, que la Cour de Rome se soit vantée, d'avoir condamné Jansenius, & d'avoir conservé à Saint Augustin toute son autorité & toute sa gloire.* L'Auteur se propose de venger le S. Siége d'une accusation si atroce, & de démontrer » qu'entre les vrais » sentimens de S. Augustin & ceux » de Jansenius il y a autant d'éloi» gnement que du Ciel à la terre.

On commence dans le premier Traité qui est divisé en trois Parties par désabuser certaines gens de la prévention où ils sont en faveur de Jansenius. Tout homme qui suppose de nouveaux termes à un Auteur, ne le fait pas sans doute dans le dessein d'enseigner la pure doctrine de cet Auteur. Que penser donc de Jansenius qui nous assure que S. Augustin donne souvent *non rarò* le nom de grace victorieuse, *gratia victrix* à la grace médicinale de J. C. tandis que le Saint Docteur ne s'est jamais servi de cette expression. Il en est à peu près de même de cette autre *delectatio victrix*, la délectation victorieuse: on assure qu'elle ne se trouve qu'une seule fois dans les Ouvraages de S. Augustin, encore dans un sens bien different de celui que Jansenius lui attribue, & cependant ce dernier ne craint pas de dire que le Saint Docteur l'employe souvent, communément, *passim, plerumque.*

L'Auteur, après avoir donné encore quelques exemples du peu de sincerité de Jansenius à citer S. Augustin, assure qu'il auroit pu aisément les multiplier; mais il a voulu, dit-il, les reduire à cinq, afin que ce nombre cadrât avec les cinq fameuses Propositions. Tout homme, selon lui, qui prendra la peine de se convaincre de ces étranges falsifications, aura bien-tôt le

plaisir de voir tomber le charme qui l'empêchoit d'appercevoir dans l'Augustin de l'Evêque d'Ypres les cinq Propositions condamnées.

On vient ensuite au fonds, & l'on montre par une Chronologie exacte du tems où les Ouvrages de S. Augustin ont été écrits, que c'est très-faussement que Jansenius soûtient que son Systême des deux délectations victorieuses avoit été enseigné par S. Augustin dans ce célébre passage, *quod amplius nos delectat, secundum id operemur necesse est.*

S. Augustin, dit-on, étoit constamment Sémipélagien lorsqu'il écrivit son Commentaire sur l'Epître aux Galates, dont ce Texte est emprunté, par consequent ce Texte doit avoir necessairement un sens que les Sémipélagiens admissent. On explique avec étendue quel étoit ce sens, & quelles étoient alors les erreurs des Manichéens que S. Augustin avoit à combattre. L'auteur qui dans des matieres tant de fois rebatuës, nous promet, & nous donne en effet du Nouveau, & des choses très-recherchées, l'Auteur, dis-je, à cet argument qui est tiré de M. de Fénélon, Archevêque de Cambray, en ajoûte plusieurs autres. Il fixe le tems du Sémipélagianisme de S. Augustin, & prouve que Jansenius fait finir & commencer ce tems, où il lui plaît, & toûjours par rapport aux interêts de son Systême.

C'est encore ce qui lui fait dire que le secours *quo*, dont parle saint Augustin dans son Livre de la Correption & de la Grace, & que le Saint Docteur appelle ainsi par opposition au secours, *sine quo non*, est la Grace Médicinale de J. C. propre de notre état. Si on en croit l'Evêque d'Ypres, *c'est-là comme la clef des Ouvrages de S. Augustin, la baze sur laquelle sa doctrine est appuyée, & le fil qui peut nous empêcher de nous égarer dans le labirinthe des Ecrits du Saint Docteur.*

Mais est-il vraisemblable, dit notre Auteur, qu'un homme qui fait plusieurs Ouvrages sur la même matiere ne rapporte qu'une seule fois ce qui fait la clef, le fondement & le fil de sa doctrine. Jansenius lui-même en est la preuve? N'a-t-il pas copié 170 fois l'endroit unique où S. Augustin parle des deux secours *quo* & *sine quo non*? Si on l'en croit, S. Augustin aura laissé pendant vingt ans ses Ecrits entre les mains de tout le monde sans en donner la clef. Puisque cette prétendue clef ne se trouve que dans un Ouvrage qu'il écrivit par occasion, à la fin de sa vie, & après l'entiere défaite des Pélagiens. On fait sentir en mille manieres l'absurdité d'une telle supposition, d'où l'on conclut que la distinction des deux *secours* n'entre pour rien dans les controverses de S. Augustin avec les Pélagiens, ni dans son Systême sur la Nature & la necessité de la Grace Médicinale de J. C. une foule de passages confond la chimére que Jansenius a imaginé en prenant le secours *quo* de S. Augustin pour la Grace actuelle & efficace qui opere le vouloir, & le se-

cours *sine quo non* pour la Grace actuelle & suffisante qui donne la possibilité. Mais tout au contraire le secours *quo* dans le sens de Saint Augustin n'est qu'une Grace habituelle qui est donnée aux seuls prédestinés pour perseverer dans la justice, & il n'assure rien de ce secours qui ne soit une conclusion necessaire de cette définition qu'il a donnée, » C'est la misericorde du » Sauveur qui s'attache immédiatement aux prédestinés, soit lorsqu'ils se convertissent, soit lorsqu'ils combattent, soit lorsqu'ils » parviennent à la couronne.

Par tout où Jansenius d'accord avec Calvin croit trouver dans St Augustin le secours *quo* qu'il regarde comme une Grace interieure à laquelle la volonté humaine ne peut se soustraire, & qu'elle est incapable de surmonter, notre Auteur soûtient qu'il n'est question que d'un secours de providence & d'assistance qui fait que la volonté d'un prédestiné ne succombe pas aux tentations, ou du moins qu'il s'en releve. Et c'est ainsi qu'il répond à ce fameux passage que les Jansenistes & les Calvinistes regardent comme le principal fondement de leur doctrine. *Subventum est igitur infirmitati humanæ ut divina gratia indeclinabiliter, & insuperabiliter ageretur*, &c.

On trouve ensuite une discussion critique pour montrer que dans cet endroit de S. Augustin, il ne faut point lire *insuperabiliter*, mais *inséparabiliter*, le but de S. Augustin le demande necessairement. On le lisoit dans les dix Editions de ce Pere qui ont précedé celle des Docteurs de Louvain. Ils sont les premiers qui ont substitué le mot d'*insuperabiliter* à celui d'*inseparabiliter*, en quoi ils ont été suivis par les Benedictins, mais les uns ni les autres n'ont apporté aucune raison pour justifier un changement de cette nature. Il n'est pas cependant indifferent, car supposé qu'il faille lire *inseparabiliter*, comme notre Auteur n'en doute nullement, il est démontré que le secours *quo* n'est pas une grace passagere & actuelle, mais une grace habituelle qui est inséparable du prédestiné, lors même qu'il est en peché mortel.

Mais quelle idée doit on se faire du secours *sine quo non*? Comme S. Augustin compare ce secours qu'Adam avoit reçû dans l'état d'innocence, avec le secours *quo* que Dieu accorde aux prédestinez dans notre état. Afin que la comparaison soit juste, le secours *sine quo non* ne peut être autre chose que l'ordre de Providence que Dieu gardoit par rapport à Adam, & aux Anges avant leur peché dans la distribution des moyens de salut.

» La prédestination dans l'état » d'innocence n'étoit en soi que » conditionnelle, & ne devenoit » absolue que dépendamment de la » prévision des mérites, & par consequent la grace de la prédestination étoit abandonnée au libre-arbitre dont Dieu ne conduisoit » pas les démarches par une attention & une vigilance speciale. » Maintenant, selon la doctrine

» du même S. Auguſtin, Dieu dirige infailliblement les prédeſtinez à une heureuſe fin. Ainſi la prédeſtination au ſalut & à la gloire eſt abſolue. Indépendamment de la préviſion des mérites, & par conſequent le libre-arbitre des prédeſtinez eſt confié à la grace de la prédeſtination, il eſt gouverné par elle, mais non dans le ſens de Janſenius.

Après avoir briſé dans la premiere partie de ce Traité la fauſſe clef que Janſenius offre à ſes Lecteurs, notre Auteur nous repreſente dans la ſeconde la doctrine de la perfection de la juſtice comme la véritable clef des Oeuvres de S. Auguſtin contre les Pélagiens. Mais il la faut chercher dans ſes propres Ecrits. Les paſſages de ce Saint Docteur dont Janſenius a tiſſu ſon Livre ne renferment pas plus la doctrine de S. Auguſtin que les vers d'Homére dans les Centons de Proba-Falconia expriment les circonſtances de la Vie & de la Paſſion du Sauveur. Car il prétend qu'on ne doit regarder le Livre de Janſenius que comme un Centon artificieux, où les Textes de S. Auguſtin ſont non ſeulement détournés de la ſignification qu'ils ont dans les Ouvrages du Saint Docteur, mais ſont même appliqués à des ſujets tout contraires.

Il ne faut pour s'en convaincre que ſe mettre parfaitement au fait de l'*impeccance* qui étoit un des principaux Dogmes des Pélagiens; il eſt vrai que les Janſeniſtes & le P. Queſnel entr'autres, ne la regardent pas ainſi. Mais on verra dans l'Auteur que S. Auguſtin & S. Jerôme ont toûjours parlé de l'impeccance comme de la racine d'où l'Héréſie Pélagienne étoit ſortie.

Ses Partiſans s'étoient perſuadés qu'il étoit au pouvoir de l'homme, non ſeulement de refuſer ſon conſentement au peché, mais encore de n'être jamais tenté. En un mot d'éteindre abſolument toute ſemence de vie, tout ſentiment indéliberé de la concupiſcence que la raiſon déſaprouve, & qu'elle prévient. C'étoit, dit S. Jerôme l'appathie des Stoïciens. Par cette notion de l'*impeccance* Pélagienne que l'Auteur établit avec beaucoup d'érudition & de critique, il eſt aiſé de découvrir, 1°. Quel précepte dans le ſens de S. Auguſtin eſt impoſſible: 2°. Quelle ſorte de peché nous eſt devenu neceſſaire depuis la chûte d'Adam, & eſt attaché à l'ignorance invincible & à tous ſes effets: 3°. Quelle ſorte de liberté nous avons perdue: 4°. Quelle eſpece de grace eſt irreſiſtible de ſa nature, & nous eſt ordinairement refuſée.

Pour commencer par les préceptes qui dans le ſentiment de S. Auguſtin ſont quelquefois impoſſibles, on montre par pluſieurs Textes du Saint Docteur qu'il n'eſt queſtion alors que des préceptes qui regardent la perfection de la juſtice, & nullement de ceux qui tombent ſur l'action de la juſtice. Les premiers demandent une extinction entiere de la concupiſcence, enſorte qu'on faſſe le bien ſans oppoſition

&

& ſans combat, *omninò adverſarium non habere*, ce qui eſt impoſſible dans cette vie, & les ſeconds obligent à reprimer les ſaillies de la concupiſcence, *interna conflictatione pugnare*. C'eſt ce que S. Auguſtin prouve par ces paroles de S. Paul. *Velle adjacet mihi, perficere autem bonum non invenio.* Quel précepte étoit impoſſible à S. Paul, ſinon celui de la perfection de la juſtice. Ce ſeul mot de *perficere* ſuffit pour confondre le Janſeniſme ſur ce point.

Comme S. Auguſtin diſtingue deux ſortes de préceptes, de même il diſtingue deux ſortes de pechez, l'un que dans l'Ecole on appelleroit materiel, qui n'étant que le ſentiment du mal n'eſt point une faute, & que Dieu n'impute point; l'autre qui ſelon le même langage, ſeroit un peché formel, qui eſt puniſſable, parce qu'il n'eſt autre choſe que le conſentement au mal. Le premier qui eſt contraire à la perfection de la juſtice ne rend l'homme que miſérable, parce qu'il eſt oppoſé à un précepte que nous ne pouvons pas accomplir en cette vie; le ſecond, qui regarde l'action même de la juſtice, devient puniſſable, comme étant contraire à un précepte dont l'accompliſſement nous eſt poſſible en cette vie même. S. Paul l'entendoit dans le premier ſens, lorſqu'il ſe plaignoit d'un peché habitant dans ſa chair, lorſqu'il déplore la tyrannie de la loi de ſes membres, & lorſqu'il nous aſſuroit qu'après avoir prié trois fois le Seigneur de le délivrer de cette Servitude, il n'avoit pu être exaucé.

Cependant il a plu à Janſenius dont on releve ici trois inſignes infidélitez dans l'expoſition d'un ſeul Texte de S. Auguſtin de tranſporter au peché formel tout ce que le Saint Docteur ne dit que du peché materiel, afin d'avoir droit d'en conclure que les juſtes ſont quelquefois neceſſités au peché.

S. Auguſtin ſe conformoit au langage Eccleſiaſtique & Théologique qui étoit en vogue de ſon tems en appellant *peché* non ſeulement une faute, mais encore tout défaut non criminel de la volonté qui déroge à la nobleſſe de notre origine, & à la perfection de l'état d'innocence à laquelle les Pélagiens vouloient qu'on pût prétendre & atteindre en cette vie par les ſeules forces de la nature.

Notre Auteur après avoir expoſé l'objet de la controverſe entre les Catholiques & les Pélagiens ſur l'ignorance, employe encore le même principe pour expliquer quelle ſorte de peché eſt attaché à l'ignorance invincible, & quels ſont ſes effets. Selon S. Auguſtin toute ignorance invincible excuſe du péché qui eſt contre l'action de la juſtice, & nulle ignorance même invincible ne peut excuſer du péché qui eſt contre la perfection de la juſtice. Tel eſt, dit-on, le nœud que Janſenius a feint de ne pas voir pour rendre le Saint Docteur complice de ſes égaremens.

L'Evêque d'Ypres par rapport à la ſorte de liberté que nous avons perdue par le peché, déguiſe enco-

re le véritable état de la question. L'Auteur entre là-dessus dans un grand détail. Une des erreurs de Pélage étoit que l'homme avoit un pouvoir d'indifference & une exemption de la simple necessité non seulement au regard de tout consentement au mal, mais au regard de tout sentiment du mal. S. Augustin montre au contraire que depuis le peché d'Adam notre volonté n'a plus sur ses sentimens le domaine necessaire pour la perfection de la justice, puisqu'il lui est impossible d'éteindre tous les mouvemens de la concupiscence; mais il soûtient que par la grace du Redempteur nous conservons toûjours sur nos sentimens le domaine necessaire pour l'action de la justice; & ce domaine sur nos consentemens qui n'est point accompagné comme dans l'état d'innocence du domaine sur nos sentimens, est une liberté affoiblie.

Reste enfin à sçavoir quelle grace, selon S. Augustin, est irresistible de sa nature, & nous est ordinairement refusée; car on trouve enfin dans le Saint Docteur une sorte de grace revêtuë de presque toutes les qualitez que Jansenius attribue à celle qu'il a imaginée. Une grace qui est essentiellement une délectation, qui est non seulement efficace, mais même irresistible, & que Dieu refuse dans le besoin même aux plus justes. Mais cette grace, selon Saint Augustin, n'est pas la grace médicinale de J. C. & voilà, dit-on, la supercherie de Jansenius; mais la grace de l'état de santé necessaire à la perfection de la justice, & qui appartient à l'état d'Adam, & à celui des bienheureux. Or cette seule & derniere grace, selon l'Auteur, est essentiellement une grace de délectation & de charité; elle seule est efficace d'elle-même & par sa nature, il a du reste grand soin d'avertir qu'en cet endroit & en plusieurs autres, il n'en veut qu'à la grace efficace telle que Jansenius l'a enseignée, que son intention n'est point de noter le sentiment des Thomistes sur la prédétermination physique, ni sur la grace efficace par elle-même, au sens qu'Alvarés & Lemos l'ont enseignée; mais il ne craint pas d'assurer que sur ce point ils sont absolument contraires à S. Augustin.

Et pour qu'on ne le soupçonne pas d'expliquer les sentimens du Saint Docteur d'une maniere nouvelle, il soûtient qu'avant la naissance de Luther & de Calvin, tout le monde avoit entendu la Doctrine de S. Augustin de la même maniere qu'elle est exposée dans ce Traité, ce qu'il prouve en particulier de S. Thomas & de plusieurs autres.

Quoique Jansenius avance que sans un miracle, il n'est pas possible à un homme qui n'a lû qu'une fois les Ecrits du Saint Docteur d'en découvrir le véritable sens, il est persuadé que ce Pere n'a pas composé un Apocalypse, & que tous ceux qui feront attention au but de ses Ouvrages, aux définitions qu'il y donne, & aux argumens avec lesquels il combat les

Pélagiens, se convaincront aisément de l'étrange opposition qui regne entre les sentimens de S. Augustin & ceux que Jansenius lui attribue, & par une consequence necessaire que c'est très-faussement que Bayle accuse l'Eglise Romaine d'avoir proscrit la Doctrine de saint Augustin en proscrivant celle de Jansenius.

Enfin la troisiéme & derniere Partie de ce Traité a pour titre : *Examen d'une Clef des Ouvrages de S. Augustin nouvellement trouvée à Padoüe*. C'est un Ecrit *in*-4°. imprimé en 1730. à Padoüe, sous le titre de *Dissertatio Analytico-Theologica de vero intellectu trium celeberrimorum capitum*, &c. C'est-à-dire, Dissertation Théologique & Analitique sur l'intelligence des trois fameux Chapitres X. XI. & XII. du Traité de la Correption & de la Grace de S. Augustin, ou sur la véritable & la fausse distinction des secours de la Grace par Etienne Lorenzoni Prêtre de la Congregation de l'Oratoire de Padoüe.

Notre Auteur nous donne la réfutation de cet Ecrit, comme une suite de son premier Traité. Il nous expose d'abord le but du P. Lorenzoni. Ce Théologien se propose de rechercher dans sa Dissertation le sentiment de S. Augustin touchant le secours de grace que reçut Adam, & en quoi il est different du secours qui est accordé à l'homme après sa chûte. Les adversaires qu'il y combat sont les deffenseurs de la grace versatile ; terme, dit notre Auteur, qui signifie ce qu'aucun Catholique n'a jamais avancé, sçavoir que le libre-arbitre donne du mouvement & de l'action à la grace. Or par les défenseurs de la Grace versatile le Pere Lorenzoni entend les faux Thomistes qui excluent de l'état d'innocence la prédétermination physique & la grace efficace par elle-même. Il s'engage de démontrer qu'ils entendent mal les trois fameux Chapitres du Traité de la Correption & de la Grace, qui sont le principal appui de leur Systême. Notre Auteur fondé sur l'explication qu'il a donnée ci-dessus au secours *quo* & *sine quo non*, montre que le Théologien de Padoüe n'entend pas mieux ces trois Chapitres que ceux qu'il entreprend de réfuter, & qu'il ne s'y agit ni de la grace versatile, ni de la prédétermination physique ou de la grace efficace par elle-même ; en un mot d'aucune grace actuelle dans la comparaison que fait S. Augustin des deux états de l'homme avant & après son peché, mais uniquement d'une grace habituelle, au sens qu'on l'a déja expliqué, & qui a été marqué distinctement par plusieurs Théologiens tant anciens que modernes.

L'importance de la matiere, l'habileté de differens points de Théologie que l'Auteur y fait entrer, & la maniere dont il les traite nous engageroient à en parler plus au long, si les bornes qui nous sont prescrites nous le permettoient.

Nous donnerons dans le Journal suivant l'Extrait du second & troisiéme Traité.

GLOSSARIUM AD SCRIPTORES MEDIÆ ET INFIMÆ Latinitatis : Auctore Carolo du Fresne Domino du Cange, Regi à Consiliis, & Franciæ apud Ambianos Quæstore. Editio nova, locupletior & auctior ; Opera & studio Monachorum Ordinis Sancti Benedicti è Congregatione Sancti Mauri. Parisiis, sub Oliva Caroli *Osmont*, viâ San-Jacobæâ. 1733. C'est-à-dire : *Glossaire pour l'intelligence des Ecrivains de la moyenne & de la basse Latinité ; par Charles du Fresne, Sieur du Cange, Conseiller du Roi & Tresorier de France à Amiens. Nouvelle Edition, considerablement augmentée, par les soins des Religieux Benedictins de la Congregation de S. Maur.* A Paris, chez Charles *Osmont*, ruë S. Jacques, à l'Olivier. 1733. *in-folio*, 4. vol. Tom. I. col. 1393. sans les Préfaces de 102. pages. Tom. II. col. 1705. Tom. III. col. 1679. Tom. IV. col. 1420. planch. détach. XII.

LORSQUE ce grand Ouvrage vit le jour pour la premiere fois en 1678. nous en rendîmes un compte exact dans notre Journal, où il fit la matiere de trois Extraits. Les gens de Lettres sentirent d'abord tout le mérite & toute l'utilité d'un pareil Glossaire qui leur manquoit, & dont on n'avoit vû jusqu'alors que quelques Essais très-informes : ce qui procura un prompt débit de cette premiere Edition, & en consequence, le besoin pressant d'une seconde. Les Libraires de Francfort la donnerent en 1710. mais fort inférieure à celle de Paris, soit pour la beauté du papier & des caracteres, soit pour l'exactitude de la correction ; les Editeurs ayant même négligé de placer juste chacun en son lieu les divers articles de l'*Appendix* de ce Glossaire, imprimée à la fin de celui qu'avoit publié M. du Cange pour la Langue Grecque, en 1688. Du reste, cette seconde Edition n'ajoûtoit rien au premier travail de l'Auteur.

Il y a quinze ans que les Religieux Benedictins conçurent le dessein d'une réimpression de cet important Ouvrage, & de l'enrichir de nombreuses additions. Le genre de leurs études, qui embrassent, entre plusieurs connoissances, celle des Manuscrits de tout âge, les mettoit à portée de rendre ces nouveaux Supplémens très-dignes de paroître avec ce qui constituoit le fonds primitif de ce Glossaire. Non contens d'avoir formé un projet si avantageux à la Republique des Lettres, ils promirent au Public de lui donner incessamment cette nouvelle Edition. Cependant ; dix ans se sont écoulés, sans qu'il se soit apperçu qu'on se mît en devoir de remplir les esperances qu'on lui avoit fait naître. C'est de quoi les nouveaux Editeurs lui font des excuses à la tête de leur Préface : lui marquant même la crainte où ils sont, que malgré leurs soins à le payer enfin avec usure d'une si longue attente, il ne se croye en droit

de se plaindre ; qu'on ne lui livre encore aujourd'hui qu'une partie de ce qu'il se flattoit de recevoir:car les quatre Volumes dont il est ici question ne conduisent l'alphabet que jusqu'à la lettre (*O*) inclusivement. Mais tous ces retardemens, loin d'exciter ses plaintes, doivent plûtôt l'engager à des sentimens de reconnoissance envers les savans Editeurs, qui ont sçu mettre à profit pour la perfection de cet Ouvrage tout le tems que leur a laissé le long délai de sa publication. En effet, ils ont eu le loisir de fouiller dans les Bibliothéques & dans les Archives, de feuilleter les Cartulaires & les vieux Titres, de parcourir les Livres imprimés relatifs à ces matieres, de consulter leurs Confreres de tout Pays & grand nombre de Sçavans en ce genre de Litterature ; ce qui leur a produit la plus abondante moisson.

Il est vrai, & ils en font l'aveu, que leur travail a été ralenti, & même discontinué par divers contretems. Ceux de leurs Religieux qui d'abord s'en étoient chargés & qui étoient fort capables de s'en acquitter dignement, ou sont morts, ou sont devenus infirmes. Il a fallu leur en substituer d'autres, & accorder à ceux-ci un tems suffisant pour se mettre en état d'entrer dans la même carriere, & de la fournir avec honneur. Car la grande reputation de l'Ecrivain dont ils entreprenoient de devenir les Continuateurs, les a, pour ainsi dire, tenus long-tems en échec; trop de modestie leur faisant appréhender que leurs travaux comparés avec ceux d'un homme d'un mérite supérieur & universellement reconnu pour tel dans cette sorte d'érudition, ne présentassent au Public un paralléle humiliant pour eux. D'ailleurs l'étendue immense du sujet qu'ils avoient à traiter, étoit bien capable (disent-ils) de leur inspirer quelque défiance de leurs forces. Car ce sujet embrasse la discussion de plusieurs points de Théologie, l'éclaircissement de plusieurs difficultez concernant l'Histoire, la Chronologie & la Géographie ; l'explication de tout ce qui regarde les Rites, les Mœurs, les Dignitez & les Charges, tant Ecclesiastiques que Laïques, l'interprétation de ce qu'il y a d'obscur dans les anciennes Loix & les anciennes Coûtumes, ainsi que dans les Formules du Barreau. Or c'est sur quoi M. du Cange ne laisse presque rien à souhaiter dans les divers articles qui composent son Glossaire : & c'est sur quoi il n'étoit pas facile de suivre ses traces, dans ceux qu'on se proposoit de joindre aux siens.

Beaucoup de gens s'imaginent que pour un Ouvrage de cette nature, il suffit de rassembler quantité de mots, & de les inscrire sur des feuilles volantes ausquelles on donne dans la suite un certain arrangement. Tel est à la vérité le premier canevas d'un Glossaire; mais dans cet arrangement quel usage ne doit-on pas faire de la critique la plus judicieuse, pour assigner les differentes significations de chacun

de ces mots, pour en découvrir l'étymologie, & pour confirmer ces sortes de décisions par des autoritez capables de dissiper les doutes ? Il faut, pour y réussir, avoir passé sa vie, comme a fait l'Auteur, dans des recherches si épineuses, ou suppléer par le nombre des Ouvriers ce qui manqueroit à chacun d'eux par rapport à la longue perseverance dans un semblable travail : & c'est ce qu'on a fait pour l'Ouvrage dont il s'agit.

Mais (dira-t-on) l'Auteur a franchi les bornes que lui prescrivoit son sujet. Il devoit s'en tenir à la simple interpretation des mots, & ne point s'engager dans une longue discussion des choses signifiées par ces mots. C'est de quoi ne conviennent pas les nouveaux Editeurs. Ils prétendent que M. du Cange ayant destiné son Glossaire à faciliter l'intelligence d'un certain genre d'Ecrivains, il a dû, conformément à son titre, développer & mettre en un plein jour les mœurs de nos ancêtres presque ensevelies dans l'oubli, sans se renfermer uniquement dans des minuties grammaticales, comme ont fait les Compilateurs de quelques autres Glossaires.

Mais (ajoûtera-t-on) ces mêmes points se trouvant discutés élégamment & avec plus d'étenduë par des Auteurs du premier ordre, qui en ont traité expressément : quelle necessité de les approfondir dans un Dictionnaire ? On peut répondre à cela, que tout le monde n'ayant pas sous la main ces sortes d'Auteurs pour les consulter dans le besoin, il est beaucoup plus commode de trouver dans un seul & même Livre l'éclaircissement de tous ses doutes, par rapport à certaines matieres ; sans compter que le Glossaire de M. du Cange renferme une infinité d'articles où personne n'avoit touché, & qui sans son secours seroient encore peut-être totalement ignorés.

Le reproche fait à notre Auteur par un Ecrivain célébre, d'avoir inseré dans son Glossaire des termes étrangers qui ne devoient point y entrer, paroît tout aussi mal fondé à nos Editeurs. Car ces termes, ou servent à illustrer plusieurs faits concernant notre Histoire, ou se lisent dans des actes écrits en Latin, ou donnent du jour à d'autres expressions, qui sans eux resteroient inexplicables.

Après ces Préliminaires, les nouveaux Editeurs exposent en peu de mots quel a été leur plan ou leur Systême dans cette Edition. Ils se sont proposé en premier lieu d'y rassembler tous les articles omis par M. du Cange, & qu'il auroit pû recueillir lui-même en fort grand nombre pour en former un Supplement à son Ouvrage, comme il le reconnoît, en disant qu'il avoit laissé de quoi glaner amplement à ceux qui voudroient s'exercer après lui dans ce genre d'étude. De plus, comme depuis la premiere Edition de ce Glossaire, on a publié un nombre prodigieux de Pieces Anecdotes, d'Histoires de Nations, de Provinces & de Villes, accompagnées de leurs titres justificatifs ;

nos Editeurs y ont puisé de nouvelles richesses, en y apportant néanmoins quelque sorte de choix; c'est-à-dire, en retranchant tout ce qu'avoit déja suffisamment éclairci M. du Cange, & tout ce qu'on auroit pu regarder comme étranger à leur sujet.

Ils se persuadent qu'on ne mettra point en ce rang, sur-tout par rapport à un Ouvrage qui doit assurer aux anciens *Diplomes* toute leur autorité, les suites chronologiques qu'ils ont dressées des Chanceliers, des Notaires & des autres Officiers qui signoient les Lettres, les Déclarations & les Ordonnances des Souverains. Les Editeurs en ont fait autant, à l'exemple de M. du Cange, par rapport à d'autres matieres beaucoup moins relatives à ce premier objet: & c'est de quoi ils auroient pû se dispenser, sans cette raison de conformité avec leur guide.

A plus forte raison ont-ils dû faire des additions considerables à ce que celui-ci avoit déja observé sur nos Monnoyes & sur les Palais de nos Rois. Ce qu'ils ont ajoûté à la Notice des premieres, est d'autant plus digne d'attention, qu'ils ont conduit cette recherche jusqu'à notre tems; & la posterité devra leur tenir grand compte d'avoir fait pour elle jusqu'à cette Epoque tous les frais de cette laborieuse perquisition qui leur a fourni dans leur quatriéme Volume 459 articles nouveaux & 69 additions sur la Monnoye en général & sur celles de nos Rois, depuis Philippe Auguste jusqu'à present; suivis de 70 articles nouveaux & de 25 additions sur les Monnoyes de nos Barons: le tout illustré par des planches gravées qui representent ces Monnoyes. D'un autre côté, en joignant aux noms des anciens Palais specifiés par l'Auteur, ceux qu'ils ont rencontrés de nouveau en feuilletant les vieux Titres, ils se sont appliqués à en décrire exactement la situation, ce qui jette certainement de grandes lumieres sur plusieurs circonstances de notre Histoire. On trouvera, de plus, sur le mot *Feudum* (*Fiet*) 92 articles nouveaux: & ainsi de quantité d'autres.

Peut-être (continuent nos Editeurs) ne jugera-t-on pas aussi favorablement de la Dissertation où ils s'efforcent de découvrir l'origine du Collége Electoral. Cependant cette question si difficile & non encore suffisamment développée est d'une grande importance pour bien démêler plusieurs faits historiques du moyen âge; & ils s'étonnent que M. du Cange ait négligé de la traiter. Quant aux autres additions, ils déclarent en général qu'ils les ont reduites à ce qui leur a paru vrayement necessaire; bien entendu pourtant que dans cette reduction, ils ont mieux aimé courir le risque de travailler inutilement à l'instruction d'un Lecteur déja au fait, que de laisser dans son ignorance un autre qui seroit peu instruit: outre qu'il arrive souvent que ce qui nous semble trivial est ignoré de plusieurs Sçavans, ou demande à être appuyé sur de nouvel-

les autoritez : ce qui a obligé nos Auteurs à multiplier les exemples dans plusieurs articles.

A l'égard des petites Tables qu'ils ont mises au-dessous des Tables Chronologiques dressées par l'Auteur pour faciliter l'intelligence des Ecrivains du moyen âge, & même pour mieux discerner les vrayes Diplomes d'avec ceux qui sont faux ou supposés; nos Editeurs ne les ont ajoûtées (ces petites Tables) qu'en vûë d'applanir les difficultez qui naissent quelquefois des differentes notes chronologiques, & qui ne laissent pas d'embarrasser les Sçavans. Pour remedier donc à cet inconvenient, les Editeurs ont dressé cinq petites Tables qui mettent sous les yeux les Epactes de chaque année avant la correction du Calendrier ; le jour des nouvelles Lunes pour chaque mois ; le nombre de ce qu'on appelle en termes de chronologie *Concurrens* ou Epactes du Soleil ; l'usage de ce que l'on nomme *Clefs des termes*, qui étoit d'indiquer le jour où l'on devoit célébrer le Dimanche de la Septuagésime & les autres Fêtes Mobiles ; le premier jour de chaque mois pour chaque année avant & depuis la correction Grégorienne ; quel jour du mois répond à chacun des jours de la Semaine. Ces petites Tables ont encore, quoique plus rarement, un usage qui est d'une grande commodité. Quelqu'un veut savoir quelle est l'Epoque d'un évenement qui l'interesse, & dont il est fait mention dans une Chartre dattée d'une maniere vague & incertaine, par exemple, *de la sixiéme Férie, dans le mois d'Octobre, le premier jour de la Lune, sous le regne de Philippe Roi de France.* Il sait avec certitude que cet acte a été expedié depuis l'année 1073. & avant l'année 1084., & qu'il ne peut être rapporté à aucun autre tems. Il s'agit donc de trouver à laquelle des dix années comprises entre ces deux termes on doit le fixer: & c'est à quoi servent les Tables Chronologiques de M. du Cange, accompagnées de celles des Editeurs ; comme ils le font voir dans leur Préface.

Ils sont cependant fort éloignés de prétendre que quelque vice dans les dates d'une ancienne Chartre doive la faire passer pour fausse ou du moins pour *interpolée* ; puisqu'il est très - possible qu'un Notaire, même des plus exacts, se trompe aux chiffres, en mette un de trop, ou en omette un autre. Que sera-ce (ajoûtent-ils) si le Scribe est ou trop négligent ou trop hardi ? Le titre n'en souffrira-t-il point quelque changement ou quelque omission ? Mais doit-il être regardé pour cela comme supposé ? On ne sauroit donc prononcer là - dessus avec trop de circonspection, jusqu'à ce qu'on ait des preuves convaincantes de fausseté. Ajoûtez à cela le peu d'uniformité dans la maniere de datter ces sortes d'Actes parmi les differens peuples où l'on fixoit diversement le commencement des années, des Indictions & des Regnes; pour ne rien dire des Notaires ignorans, qui en vûë de faire para-

de

de de leur prétendue habileté, entassoient à l'avanture dattes sur dattes;ce qu'il est quelquefois très-difficile de concilier avec l'usage ordinaire. D'où les nouveaux Editeurs prennent occasion d'accuser d'imprudence ceux qui peu versés dans la *Diplomatique*, décident souverainement de la supposition d'un Acte sur quelque tache de cette nature qu'ils s'imagineront y avoir découverte.

Les Editeurs pour l'arrangement des mots de ce Glossaire, se sont prescrit le même ordre qu'a suivi l'Auteur. C'est-à-dire, que sans s'attacher trop scrupuleusement à l'ordre alphabetique, ils lui ont en certains cas préferé l'étymologique, ayant égard au secours mutuel que plusieurs mots, pour devenir plus intelligibles, se prétent les uns aux autres à la faveur de cet arrangement. Pour marque de leur respect envers M. du Cange, ils ont distingué des articles appartenans à cet Auteur ceux qu'ils ont ajoûtés en les indiquant par la marque appellée *pied-de-mouche* en termes d'imprimerie; une *main* désigne les éclaircissemens qu'ils donnent ou les corrections qu'ils font aux articles de l'Auteur; & ils renferment entre deux *crochets* les additions qu'ils ont cru devoir insérer dans son Texte même.

Pour la commodité du Lecteur, ils ont eu soin de numeroter les mots qui à raison de leurs differentes acceptions forment divers articles:ensorte qu'on peut appercevoir d'un coup d'œil tout ce qui concerne le mot, des significations duquel on veut être instruit. C'est ce qu'on peut voir dans les mots *Absida*, *Commenda*, &c. Ils ont eu encore diverses attentions qui tendent au même but, c'est-à-dire, au soulagement du Lecteur, & dont il ne manquera pas de leur savoir gré; par exemple, d'avoir fait ensorte que chaque Lettre de l'ordre alphabetique commençât & finît toûjours dans un même Tome; que chaque Tome fût d'une grosseur médiocre & par-là moins fatiguant à manier, *&c.*

Si leur attachement scrupuleux à se proposer par-tout M. du Cange pour modéle, leur attire quelque censure de la part des Critiques: ils la souffriront sans peine, & ils feront gloire des prétenduës erreurs qui leur seront communes avec ce sçavant homme. Ainsi ils ne feront nulle difficulté d'avoüer qu'ils ont laissé sans explication plusieurs mots, faute de les entendre; que sur l'interprétation de plusieurs autres, ils n'ont donné que des conjectures; qu'ils ont admis dans ce Glossaire quelques termes barbares & absolument étrangers à la Langue Latine, *&c.* Quant aux erreurs qui leur seront particulieres, ils sont très-disposés à les reconnoître & à les corriger. Ils prient même avec instance les Sçavans qui auroient des Collections de ce genre, de les leur communiquer, afin qu'ils puissent en faire usage pour le Supplément qu'ils preparent, & qui suivra de près les deux derniers Volumes de ce Glossaire.

Ils terminent leur Préface par des témoignages publics de reconnoissance accompagnés d'éloges, envers ceux qui leur ont été de quelque secours dans l'important Ouvrage qu'ils publient. De ce nombre sont les célébres *Bollandistes* ou Compilateurs des Actes des Saints : M. *Muratori* & la Societé Palatine, dans leurs Ecrivains d'Italie ; MM. *de Lauriere* & *Secousse*, dans le Recueil des Ordonnances de nos Rois ; les PP. Dom Edmond *Martene* & Dom Ursin *Durand*, dans leurs Anecdotes ; M. *Rymer*, dans ses Actes publics d'Angleterre ; M. *de Mazaugues*, Président au Parlement de Provence, & digne héritier de M. *de Peiresc* ; M. *Aubret*, qui travaille actuellement à l'Histoire de la Principauté de Dombes ; D. Thomas *le Fournier*, Benedictin de Marseille ; M. l'Abbé *Sallier*, Garde de la Bibliotheque du Roi ; M. *le Beuf*, Chanoine & Sous-Chantre de l'Eglise d'Auxerre ; MM. *Maillart* & *Brunet*, Avocats au Parlement de Paris ; M. *de la Curne de Sainte Palaye*, qui s'applique à illustrer les vieux mots de la Langue Françoise ; & par dessus tout, M. *Lancelot*, à l'érudition très-variée duquel, ainsi qu'à ses curieux Manuscrits & à son caractere également généreux & communicatif ils déclarent avoir de très-grandes obligations. On voit à la tête de tout l'Ouvrage le portrait gravé de M. du Cange, accompagné d'une Lettre de feu M. *Baluze* à M. l'Abbé *Renaudot*, laquelle contient un détail de la vie & des Ouvrages de notre Auteur, avec son Epitaphe. Au surplus, le Public trouvera sans doute cette nouvelle Edition bien executée, quant au papier & aux caracteres, au choix desquels il paroît que le Libraire a donné tous ses soins.

CONTINUATIO PRÆLECTIONUM THEOLOGICARUM Honorati Tournely, sive Tractatus de universa Theologia morali. Tomus primus continens Tractatus, primus de Justitia & Jure. Secundus de Contractibus, *&c.* C'est-à-dire : *Continuation des Leçons Théologiques de M.* Tournely, *ou Traitez sur toute la Théologie Morale. Tome I. contenant deux Traitez, le premier sur le Droit & de la Justice, le second sur les Contrats.* A Paris, chez la Veuve *Maziere*, ruë S. Jacques, à la Providence. 1733. vol. *in*-8°.

IL eût été à souhaiter, dit le Continuateur dans sa Préface, que M. de Tournely eût eu le tems de faire sur la Théologie Morale, ce qu'il avoit executé avec tant de lumieres & de solidité sur la Théologie Spéculative, mais la mort l'ayant enlevé avant qu'il eût pû achever un si grand dessein. On a cru devoir le continuer pour le bien de l'Eglise, & principalement pour l'utilité des jeunes Ecclesiastiques qui vivent dans les Seminaires.

L'Auteur se plaint de ce qu'on néglige assez communément cette partie de la Théologie qui regarde la pratique, & qui apprend à décider les cas de conscience. La source de cet abus vient, selon lui, de ce que dans les Universitez on examine toûjours ceux qui aspirent aux degrez sur des questions abstraites & curieuses, & rarement sur les questions de pratique. Mais il montre que s'il est utile de ne pas ignorer les premieres, il est absolument necessaire d'être instruit des secondes, du moins lorsqu'on se dispose aux differentes fonctions du Sacerdoce. Sans une profonde connoissance des decrets des Conciles, & de la discipline ancienne & nouvelle de l'Eglise, il est impossible qu'on ne fasse une infinité de fautes dans le Ministere. Il ne faut pas se flatter, dit-il, que l'experience puisse jamais tenir lieu d'étude ; une longue experience qui n'est point soûtenuë par un fond réel de science, n'est qu'une longue habitude d'erreur.

Il exhorte donc les jeunes Ecclesiastiques à s'appliquer particulierement à la Théologie Morale, & il se flatte que les Traitez qu'il leur offre, pourront les aider dans ce travail. Il a tâché d'y prendre un juste milieu également éloigné de la rigidité & du relachement. Il avertit au reste ceux qui les trouveroient trop étendus, qu'en jettant les yeux sur Lessius, le Cardinal de Lugo, Molina & les autres qui ont traité de la même matiere, ils verront qu'on n'en donne ici qu'un simple abregé, & quand on le posséderoit parfaitement, l'Auteur ajoûte qu'on devroit alors se regarder moins comme sçavant, que comme en état de douter avec sagesse ; ce qui n'est pas, continue-t-il, un petit avantage dans les questions de Morale.

Comme il n'est pas possible de donner un Extrait suivi d'un pareil Ouvrage, nous nous contenterons d'en rapporter quelques décisions, afin de faire connoître l'esprit dans lequel il a été composé.

Le premier Traité est divisé en trois Parties, la premiere roule sur la Justice, la seconde sur le Droit, & la troisiéme sur l'injustice & sur la restitution.

Après avoir prouvé dans la premiere Partie que la Justice Légale est differente de la justice proprement dite, en ce que celle-ci oblige toûjours les transgresseurs à restitution, au lieu que celle-là ne les yoblige pas précisément par elle-même, l'Auteur remarque qu'il y a cependant des cas où il faut raisonner de la Justice Légale, comme on raisonne de la Justice proprement dite.

Il est certain, dit-il, que le Prince a un droit si incontestable d'imposer des tributs sur ses peuples, qu'ils peuvent être contrains à les payer, même malgré eux. *Cui vectigal, vectigal*, dit S. Paul, *cui tributum, tributum.* Or par ce mot de *vectigal* on entend ce que nous appellons vulgairement en François Aydes, Entrées, Gabelles, *&c.* C'est sur ce principe que cette pro-

position *subditi possunt justa tributa non solvere*, a été condamnée par l'assemblée du Clergé en 1700.

Sur ces fondemens l'Auteur des Conferences de Paris, & plusieurs graves Théologiens avec lui concluent que ceux qui fraudent les droits des Aydes, Entrées & Gabelles, ordonnés par des Edits enregistrés en Parlement, sont obligés à restitution, aussi-bien que ceux qui achetent des marchandises venduës en fraude. Ils soûtiennent même que l'acheteur y est encore plus obligé que le vendeur, parce que le Roi conserve toûjours sur les marchandises un droit d'hypothéque en vertu duquel il peut s'en emparer.

Cependant si l'acheteur doute même avec fondement que le vendeur n'ait pas payé les droits ordinaires, on décide que le premier n'est pas tenu à restituer. L'Auteur renvoye aux Conferences de Paris; où cette question est traitée plus au long.

Dans la troisiéme Partie où il s'agit de l'injustice & de la restitution. On rapporte ce que les Casuistes disent de part & d'autre au sujet de la fameuse question sçavoir si en se renfermant dans les bornes d'une juste défense, & lorsqu'il n'y a point d'autre moyen d'éviter une mort violente & certaine, il n'est pas permis de tuer un injuste aggresseur.

Quoique l'Auteur ne se déclare pas positivement, il est aisé de voir qu'il incline pour le sentiment de ceux qui soûtiennent que dans ce cas l'homicide est permis.

Il se demande ensuite, si l'on ne péche pas non plus contre la charité en ôtant la vie à un injuste aggresseur, lorsqu'il n'est pas possible de défendre autrement, la personne qu'il attaque.

Il répond 1°. qu'on ne péche pas alors, & que c'est le sentiment de tous ceux qui soûtiennent qu'il est permis de tuer comme on parle, à son corps défendant. Parce que, disent-ils, comme on est obligé d'aimer son prochain comme soi-même, on doit aussi le défendre comme soi-même.

Il répond en second lieu que ces mêmes Théologiens ne conviennent pas entr'eux, si un homme qui peut sauver la vie d'un autre par la mort de l'aggresseur, y est necessairement obligé. Les uns l'assurent, fondés sur ce qu'en pareil cas la condition de l'innocent doit être meilleure que celle du coupable. D'autres le nient. Ils prétendent que lorsque les maux sont égaux des deux côtez, & que ceux qui les doivent subir, sont également notre prochain, on ne peut point être obligé à tuer l'un pour défendre l'autre.

C'est en vain, ajoûtent-ils, que les premiers alleguent en faveur de leur opinion qu'il faut preferer l'innocent au coupable, car il est très-probable que de deux hommes qui courent risque de se noyer, dont l'un seroit un juste & l'autre un impie, il faudroit commencer par sauver l'impie dans la crainte qu'il ne fût damné en mourant dans son crime.

Quelques-uns enfin dont l'opinion est au jugement de notre Auteur plus conforme à la Religion & à la nature, soûtiennent qu'on peut être obligé de tuer un homme qui en veut injustement à la vie d'un autre, 1°. lorsque celui qui est attaqué est necessaire au Public, 2°. lorsqu'il s'agit d'un pere, d'une mere, d'une femme, d'un fils, ou d'un frere, en un mot de toute personne à qui l'on tient par des liens particuliers, mais ils croyent en même tems, que cette obligation cesseroit, s'il étoit question de défendre leur vie contre quelques-uns de ceux dont nous venons de parler.

Ils avoüent cependant que personne n'est proprement obligé à ce devoir, lorsqu'il ne pourroit le remplir qu'au péril de sa propre vie. Parce que chacun sans blesser les loix de la charité est en droit de preferer sa vie à celle d'autrui. Ils veulent néanmoins que dans le cas où il seroit possible de sauver les jours d'une personne publique, dont la perte entraîneroit de grands maux avec elle, on ne pourroit se dispenser pour la deffendre de risquer à se faire tuer, la raison qu'ils en apportent, est qu'on est obligé de préferer l'avantage du public à son avantage particulier.

Les contrats sont l'objet du second Traité, on y examine 1°. ce que c'est qu'un contrat, & combien il y en a de sortes : 2°. Qui sont ceux qui sont habiles à contracter : 3°. Quel est le consentement necessaire pour rendre un contrat valide; si le dol, l'erreur, ou la crainte détruisent le consentement, & en dernier lieu quelle est la nature de l'obligation que forme le contrat.

La matiere de l'usure que l'Auteur discute dans le troisiéme Chapitre de la seconde Partie, le conduit à parler des Monts de pieté.

On sçait que les Monts de pieté consistent dans un fond considerable d'argent, de bled, de farine, *&c.* mis en reserve pour les prêter aux pauvres. L'objet de cet établissement est d'empêcher qu'ils ne soient opprimés par l'avidité des usuriers. Ces Monts de pieté sont en général de deux sortes ; ceux d'Italie qui furent pour la premiere fois établis à Perouse en 1450. ne subsistent que d'aumônes. Les autres au contraire qui sont communs en Flandre, & qui furent érigés en 1619. sont entretenus par certaines impositions qu'on leve sur les peuples. Quelques-uns sont mixtes ; c'est-à-dire qu'ils sont formés tout à la fois d'aumônes particulieres & d'impositions générales.

Ceux qui ont la direction de ces lieux ne prêtent qu'aux pauvres & à certaines conditions, 1°. Pour un tems marqué, comme pour une année : 2°. Ils ne prêtent que sur gage, & si on ne rend pas le prix de la chose prêtée au terme marqué, le gage est vendu au profit du Mont de Pieté, de maniere cependant que le surplus de la valeur est rendu fidélement à l'emprunteur : 3°. Soit que le gage soit retiré en payant la somme dont il te-

noit lieu, ou qu'en cas de retardement il ſoit vendu, on retient toûjours quelque argent au-delà de la juſte valeur de la choſe prêtée, & cet excedent eſt appliqué ou à l'entretien du Mont de Pieté, ou à payer les Officiers qui l'adminiſtrent.

C'eſt principalement cette derniere condition qui allarme la délicateſſe de quelques Théologiens, & qui les engage à demander, s'il n'y a point d'uſure dans ces ſortes de prêts, tout avantageux qu'ils ſont au ſoulagement des pauvres.

On prouve 1°. que leurs ſcrupules ſont mal fondés. La choſe a été décidée dans le Concile de Latran, ſous Leon X. il y eſt défendu de diſputer, ou de prêcher contre ces ſortes d'établiſſemens, & le Concile de Trente compte les Monts de Pieté parmi les Maiſons pieuſes que l'Evêque doit viſiter.

On montre en ſecond lieu qu'ils ne peuvent dans le fond être accuſés d'uſure. Rien n'eſt plus légitime que les Adminiſtrateurs des Monts de Pieté prennent quelque choſe au-deſſus du capital, ſoit pour s'indemniſer des frais neceſſaires pour conſerver les gages & les fonds renfermés dans le Mont de Pieté, ſoit même pour ſe dédommager des frais & des ſoins qu'une pareille adminiſtration entraîne neceſſairement.

Or comme ces frais & ces ſoins précedent le prêt, ils ſont eſtimables à prix d'argent, & ſi pour les en recompenſer on n'exigeoit pas quelque choſe au-deſſus de la valeur du prêt, on ſeroit contraint de le prendre ſur Mont de Pieté même, ce qui en diminueroit les fonds & par conſequent tourneroit au détriment des pauvres.

N'eſt-il pas vrai, ajoûte-t-on, que ſi mon ami m'emprunte quelque choſe que je ſois obligé de lui faire porter à une certaine diſtance, je ſuis en droit outre la choſe prêtée, d'exiger encore de lui qu'il me paye la dépenſe que j'aurai faite à cette occaſion? Pourquoi les Adminiſtrateurs des Monts de Pieté ne joüiroient-ils pas du même droit? De tous ces raiſonnemens l'Auteur conclut qu'ils doivent être permis.

Nous parlerons des Tomes ſuivans à meſure qu'ils paroîtront.

RERUM ITALICARUM SCRIPTORES, *&c.*

C'eſt-à-dire: *Suite du Recueil des Ecrivains d'Italie, depuis l'an* 500. *juſqu'à l'an* 1500. *Par M.* MURATORI. *Tome XI. fol. col.* 1406. A Milan, par la Societé Palatine. 1726.

CE onziéme Volume eſt dédié au Sénat de la Republique de Luques, que l'illuſtre Editeur compare à la Republique de Lacédémone par ſon amour pour la liberté, & à celle d'Athénes par ſon attachement pour les beaux Arts.

La premiere Piece de ce Recueil eſt un petit Ecrit à la loüange de la Ville de Pavie. On conjecture qu'il a été écrit environ vers l'an 1330. & que l'Auteur dont on igno-

re le nom; après avoir été chassé de sa Patrie par la faction des Gibellins, s'étoit retiré à Avignon à la Cour du Pape Jean XXII. C'est apparemment par cette raison que quelques Sçavans qui ont eu communication du Manuscrit sur lequel cet Ouvrage paroît aujourd'hui imprimé pour la premiere fois, le citent sous le nom de *Courtisan de Pavie*.

Le sçavant Editeur prévoit que quelques esprits superficiels accuseront cet Auteur d'entrer dans des détails frivoles ou ridicules, mais il est persuadé que les connoisseurs n'en jugeront pas ainsi, qu'ils seront au contraire charmés d'y trouver une peinture exacte & fidéle des mœurs & des coûtumes qui étoient en usage il y a 400 ans.

2°. Des anciennes Annales de la Ville de Modéne depuis l'an 1301. jusqu'en 1336. M. Muratori avoit jusqu'à present cherché dans les Bibliothéques quelque Historien qui pût servir à faire connoître l'Histoire de sa Patrie. Il sçavoit à la vérité qu'on gardoit dans la Bibliothéque d'Est une Histoire Manuscrite de Modéne. Mais il y avoit d'abord fait d'autant moins d'attention qu'Alexandre Tassoni qui en est l'Auteur, ayant écrit depuis l'an 1500. sortoit du plan qu'on s'est proposé dans ce Recüeil. Cependant il s'est apperçu que le Tassoni n'avoit fait que ramasser, & que donner de l'ordre aux anciennes Annales de Modéne qui avoient été écrites successivement par des gens dignes de foi. C'est ce que le Tassoni avoüe lui-même dans sa Préface, & ce que tout homme de goût reconnoîtra aisément à la difference du stile.

Le sçavant Editeur a cru donc qu'il lui étoit permis de revendiquer un bien qui lui appartenoit, & de donner à cet Ouvrage le titre d'Annales de Modéne.

3°. Une Chronique d'Ast tirée des anciennes Chroniques de la même Ville. On voit par le titre de ce Livre que cet Ouvrage n'est que la plus petite partie d'un autre plus considerable qui a été perdu. Ces Chroniques sont divisées en trois parties, & rassemblées aussi par 3 differens Auteurs, tous de la même Ville.

Le premier est George Alferius qui commence l'Histoire de sa Patrie dès son origine même; sans presque suivre l'ordre des tems, il a continué sa Compilation jusqu'en l'an 1294. qui est probablement le tems de sa mort. Du reste, il paroît très-exact sur ce qui regarde le gouvernement, la force & la gloire de son Pays.

Le second est Guillame Ventura; son Histoire commence environ à l'an 1260. & finit à l'an 1325.

Il n'est pas non plus fort exact pour la Chronologie, son stile est dur & barbare, cependant malgré ces défauts on peut assurer qu'il écrit avec tant de candeur & d'une maniere si interessante qu'il attache continuellement, il dit positivement que ce fut à Vérone après la mort de l'Empereur Frédéric II,

qu'on donna le nom de Guelphes à ceux qui soûtenoient le Parti des Papes & celui de Gibelins aux Partisans de la Faction Impériale. Quoiqu'il eût été élevé aux premiers honneurs dans sa Patrie, on voit par son Testament qu'il n'étoit pas riche, il y laisse à son fils plus d'avis que de biens; & entr'autres il lui défend la lecture de ces Livres qu'on appelle Romans, *qui Romanzi dicuntur*.

Le troisiéme Auteur de ces Chroniques estSecundinus ou Secundottus-Ventura fils d'André, Citoyen & Notaire de la Ville d'Ast, qui pouvoit être neveu ou petit neveu de Guillaume dont nous venons de parler, son Histoire commence en 1419.& va jusqu'en 1427.C'est dans ces trois Auteurs qu'on trouve l'ancienne Histoire de la Ville d'Ast, avantage qui manque à plusieurs autres Villes.

Quoique ces Chroniques soient aujourd'hui publiées pour la premiere fois, elles n'étoient cependant pas inconnuës. Antonius-Astesanus, dans son Poëme qu'on verra plus bas, & Guichenon dans son Histoire de Savoye, en font mention, mais avec peu d'exactitude; le Marquis, Abbé Malespini, Conseiller Aulique, de qui M. Muratori tient ces Chroniques, y a fait de sçavantes Notes qu'on verra ici avec plaisir.

4°. Un Poëme sur les combats arrivés en Toscane. Par Frere Raynerius de Grancis de la Ville de Pise & de l'Ordre des Freres Prêcheurs.

Le titre de Poëme ténébreux que M. Muratori donne à cet Ouvrage, *Caliginosum Poëma*, montre assez ce qu'il en pense. Il dit qu'Oedipe lui-même ne pourroit pas l'expliquer, qu'on y voit une ignorance entiere des regles de la Poësie, & qu'il y regne une barbarie & une dureté de stile qui le rend inintelligible. Pourquoi donc, dira-t on, donner une production si informe? M. Muratori répond qu'au milieu des ténébres dont il est rempli, on y apperçoit cependant quelques traits de lumiere;qu'on y trouve même certains faits qu'on chercheroit en vain ailleurs, & qu'à l'aide des autres Historiens de Toscane, & avec un peu de travail il n'est pas impossible d'y déchifrer des choses utiles. Il ajoûte enfin que c'est le seul Historien de la Ville de Pise qui nous reste, & que par cette raison il a jugé à propos de lui faire voir le jour.

Raynerius florissoit en 1342. son Poëme est divisé en 8 Livres.

5°. Une Histoire de Pistoïe écrite en Italien par un Anonyme, elle comprend principalement ce qui s'est passé dans la Toscane depuis 1300. jusqu'en 1348. il y a lieu de croire que l'Auteur étoit de Pistoïe; en effet il s'attache principalement à raconter ce qui regarde cette Ville, & c'est peut-être par cette raison qu'on appelle cet Ouvrage l'Histoire de Pistoïe. Il est aisé de voir par la maniere dont il décrit les choses, qu'il en a souvent été le spectateur. Jean Villani Florentin dont nous avons une Histoire en Italien, vivoit dans le même

tems

tems & fut emporté l'an 1348. par cette terrible peste qui désola la Toscane. On conjecture que notre Auteur eut le même sort, car son Histoire finit aussi précisément dans ce même tems.

Du reste, si l'Histoire de Villani a mérité l'estime des Sçavans, celle dont il est ici question doit leur être d'autant plus précieuse qu'on y verra beaucoup de faits que le premier avoit passés sous silence, & que la sincerité du second rend très-croyables. Philippe & Jacques Giunti Imprimeurs Florentins, furent les premiers qui la firent imprimer à Florence en 1578. & on espere qu'on la retrouvera avec d'autant plus de plaisir dans cette Collection que l'Academie de la Crusca la compte parmi les Livres où l'on peut chercher le goût & la pureté de la Langue Italienne.

6°. Une Chronique de Milan intitulée *Manipulus Florum*, par Gualvaneus della Flamma, de l'Ordre des Freres Prêcheurs.

Cet Historien qui tient un rang considerable parmi les Historiens d'Italie, & qui fut de son vivant très-célébre entra dans l'Ordre des Freres Prêcheurs en 1297. il composa differens Ouvrages qu'on conserve encore en Manuscrit, & dont M. Muratori nous donne ici le Catalogue, quoiqu'ils ayent été fort estimés de son tems, & qu'ils méritassent même alors de l'être, on n'en jugeroit pas de même dans un siécle de critique & d'érudition tel que le nôtre. Ainsi on ne croit pas qu'ils voyent jamais le jour. L'Histoire qu'on donne aujourd'hui péche en plusieurs endroits contre ces deux points, mais elle a paru si recommandable par plusieurs autres au sçavant Editeur qu'il a cru qu'on la verroit avec plaisir. Elle commence à l'origine de la Ville de Milan, & ne va guéres plus loin que jusqu'en 1336. car la diversité du stile montre assez que tout ce qu'on y lit depuis ce tems jusqu'à l'an 1371. où elle finit, a été ajouté par une autre main.

Gualvaneus débute par nous rapporter une infinité de fables sur l'origine de la Ville de Milan. Ce qu'on y voit ensuite depuis la mort de S. Ambroise jusqu'au regne de Charles le Gros n'a rien non plus d'interessant; tout y est emprunté de Paul Diacre, de Godefroy de Viterbe, de Martinus Polonus & d'autres Historiens fort connus. M. Muratori auroit donc volontiers retranché une grande partie de cette Compilation comme il avoit promis de le faire, & comme il l'a réellement fait plus d'une fois à l'égard de ces Auteurs Plagiaires qui n'ont fait que se repeter les uns & les autres. Mais le goût de plusieurs gens de Lettres qui n'aiment point qu'on leur donne des Livres ainsi mutilés, l'a emporté sur sur sa propre inclination, & même sur l'engagement qu'il avoit pris avec le public. Il avoüe encore que Gualvaneus n'a pas été fort exact sur la Chronologie. Mais il croit qu'on peut attri-

buer en partie ce défaut à ses Copistes. On voyoit autrefois à Milan des exemplaires de cette même Histoire très differens de celui qu'on donne aujourd'hui. Le sçavant Puricellius qui en avoit eu communication, en cite des endroits qui ne s'accordent nullement avec les deux Manuscrits sur lesquels cette Edition a été faite. Peut-être qu'il ne faut pas tant rejetter cette diversité sur l'ignorance des Copistes que sur l'Auteur même qui y aura fait plusieurs changemens.

On conserve encore à Milan une autre Chronique en Manuscrit de la même Ville. Plusieurs Auteurs l'ont confondue mal-à-propos avec le *Manipulus Florum*, parce qu'elle porte pour titre *Flos Florum*. Mais ces deux Ouvrages sont très-differens, comme M. Puricellius l'a fort bien remarqué.

7°. L'Histoire Ecclesiastique de Ptolomée de Lucque de l'Ordre des Freres Prêcheurs & ensuite Evêque de Torcelli.

Cet Auteur, après avoir passé par toutes les dignitez de son Ordre où il fut en grande consideration, fut enfin nommé Evêque de Torcelli par le Pape Jean XXII. Quoique ses Ecrits n'ayent point été encore imprimés ils ont été connus & cités avec éloge par les Sçavans d'Italie, de France, d'Angleterre & d'Allemagne. Mais M. Dupin, dans sa Bibliotheque Ecclesiastique, s'est trompé en lui attribuant trois Ouvrages differens, 1°. De courtes Annales, 2°. La Chronique des Papes, & en troisiéme lieu une Histoire Ecclesiastique. Cette Histoire Ecclesiastique n'est autre chose que l'Ecrit dont il est ici question, qui est conservé en Manuscrit dans differentes Bibliothéques de l'Europe.

M. Muratori employe ici deux grandes pages à prouver, & même solidement, qu'après les excellentes Histoires Ecclesiastiques, telles que sont, dit-il, entr'autres celle du C. Baronius, & du P. Pagi, personne ne doit ni ne peut s'arrêter à lire ce que Ptolomée a écrit sur la même matiere, du moins jusqu'au dixiéme siécle.

Il commence à la Naissance de J. C. & ne fait que copier sans stile, sans critique, & sans Chronologie tout ce que les Auteurs qui l'avoient précédé, & qui sont entre les mains de tout le monde, avoient écrit avant lui.

Le judicieux Editeur étoit donc dans la resolution de supprimer les dix premiers Livres de cette Histoire; il avoit, dit-il, encore moins de compassion pour Ptolomée que pour ses Lecteurs; il se faisoit conscience de les charger d'une *marchandise* si inutile & si désagreable. Cependant les Prieres & les instances de ses amis de Milan & de plusieurs Sçavans du premier Ordre ont prévalu sur ses propres sentimens & l'ont forcé à donner cet Ouvrage dans son entier; ils ont prétendu qu'il étoit avantageux de connoître les erreurs, les fables, les Anachronismes, & même les extravagances *deliramenta* des anciens, & que cette connoissance servoit

même beaucoup à perfectionner la critique. Malgré toutes ses reflexions il proteste qu'il s'est plûtôt rendu à leurs desirs qu'à leurs raisons. Il craint même qu'elles ne soient pas infiniment goûtées, il supplie cependant ceux qui n'aprouveroient pas la condescendance qu'il a eue en cette occasion de se representer Ptolomée prosterné à leurs pieds, qui y prie de trouver bon que ses Ecrits voyent le jour, & il se flatte qu'ils useront d'indulgence avec un si bon Religieux, & qu'en sa faveur ils feront encore grace à l'Editeur.

Mais il prétend que Ptolomée n'en a pas besoin dans les siécles voisins de celui où il écrivoit. Il soûtient qu'on y trouvera une exactitude & une érudition non commune; il avoit vêcu à la Cour des Papes à Avignon, & étoit en liaison avec les habiles gens de son siecle. Saint Thomas d'Aquin fut de ce nombre, il nous apprend même dans son Histoire, Liv. 13. ch. 8. que le Docteur Angelique s'étoit plusieurs fois confessé à lui, & tout ce qu'il y rapporte de ses Ecrits & de sa vie ne peut que faire beaucoup de plaisir au Lecteur.

On ne sçait point positivement jusqu'où il a continué son Histoire; il paroît cependant vraisemblable, comme un Manuscrit de Padoüe le marque expressement, qu'elle finit en 1313. ce qu'on y trouve de plus a été ajoûté par d'autres Auteurs. La plûpart des Manuscrits vont au-delà de l'année 1313. & même au-delà de Ptolomée qui mourut, à ce qu'on croit, en 1327.

On avertit le Lecteur que M. Baluze dans ses Vies des Papes d'Avignon en a tiré quelques-unes de l'Appendix de Ptolomée de Lucques. Il croyoit qu'elles étoient véritablement de cet Auteur, mais il y a tout lieu de croire qu'elles n'en sont point, & qu'il a fini à Benoît XI. ou du moins à Boniface VIII. M. Muratori les ayant comparées avec les Manuscrits de ces mêmes Continuateurs qu'il a entre les mains, les a trouvées souvent fort differentes.

On remarque encore que Kruntzius, Langius, & sur-tout Meier, dans l'onziéme Livre de ses Annales de Flandre, se sert de Ptolomée de Lucques pour prouver que l'Empereur Henri VII. fut empoisonné par un Dominicain avec une Hostie consacrée. Cette fable se lit à la vérité dans cette Histoire, mais ce trait y aura été ajoûté par quelque main étrangere. Ptolomée n'auroit jamais été assez imprudent pour attribuer hardiment à un Membre de son Ordre un crime dont non seulement tous ses Confreres, mais encore tous les Auteurs contemporains l'ont purgé. Ainsi on ne conçoit pas comment Sponde, dans ses Annales, a pu dire que le Continuateur de Ptolomée de Lucques ne parle point de cette calomnie. Il faut apparemment qu'elle n'eût pas été inserée dans le Manuscrit dont il se servoit. Mais on ne peut s'empêcher de relever la malignité de Sandius qui dans ses Notes sur les Historiens Latins de

Vossius s'efforce de soûtenir cette imposture en s'appuyant de l'autorité de Mejer ; pour la rendre plus vraisemblable, il rapporte qu'Henri III. fut tué par un Dominicain, & il se répand en Histoire vraies ou fausses de semblables crimes. Mais étoit-il permis à un homme de Lettres de dissimuler que Jean Roi de Boheme fils d'Henri VII. a reconnu par un Ecrit public la fausseté d'une calomnie si atroce. M. de Leibnitz a publié cette Piece dans le premier Tome de son Code du Droit des gens. Quoiqu'il en soit, du moins falloit-il la mettre non sur le compte de Ptolomée de Lucques, mais seulement sur celui de ses Continuateurs.

8°. Courtes Annales composées par le même Auteur. Elles avoient déja été imprimées à Lyon en 1619. on les retrouve encore dans la grande Bibliotheque des Peres, qui a paru depuis dans la même Ville ; mais comme le Manuscrit sur lequel ces deux Editions ont été faites, étoit imparfait & mutilé en plusieurs endroits, on a été contraint d'y laisser plusieurs lacunes, M. Muratori en a suppléé quelques-unes à la faveur de l'Histoire Ecclesiastique dont nous venons de rendre compte. Ptolomée est toûjours le même dans ses Annales, c'est-à dire assez crédule & mauvais Chronologiste, elles commencent au couronnement d'Alexandre II. en 1061. & finissent en 1303. cependant on y trouvera bien des choses propres à éclaircir l'Histoire de ce tems, & sur-tout ce qui regarde la Ville de Lucques & même toute la Toscane.

Il est à remarquer que l'Astrologie Judiciaire étoit alors fort en vogue, & que cet Historien & en général tous les Ecrivains de ce tems-là, Sacrés & Prophanes, attribuent presque toûjours aux differens aspects des Astres les évenemens considerables, comme les mortalitez, les guerres, les séditions, mais sur-tout les malheurs & la mort des Grands.

9°. La Vie de Castruccio-Antelminelli, Souverain de Lucques, depuis l'an 1301. jusqu'en 1328. par Nicolas Tegrimo Jurisconsulte de Lucques.

Cette Ville est très-illustre, la seule autrefois au-delà de l'Appenin qui eût le droit de faire battre monnoye, & tout recemment elle vient d'être érigée en Métropole par Benoît XIII. M. Muratori s'étonne donc qu'elle ait eu si peu d'Historiens, ou qu'il y ait des gens assez insensibles à la gloire de leur Patrie pour ne les pas tirer de l'obscurité où ils sont peut-être ensevelis. Ne pouvant donc en faire davantage, il se contente de donner la Vie de Castruccio. Sous la domination de ce Prince, la Ville de Lucques parvint au comble de sa grandeur. Il convient qu'il avoit de grands vices, mais ils étoient reparés par de grandes vertus, il joignoit à la réputation de grand Guerrier celle de grand Politique, & si une mort prématurée ne l'avoit arrêté au milieu de ses conquêtes, on ne doute pas que toutes les

Villes de la Toscane ne fussent tombées sous sa puissance. Machiavel qui a aussi écrit sa Vie en Italien, prétend qu'il n'étoit inférieur ni à Philippe Roi de Macedoine, ni au fameux Scipion, & qu'il les eût surpassé tous deux, si au lieu de Lucques il avoit eu Rome ou la Macedoine pour Patrie.

Outre cette Vie Alde-Manuce en a donné encore une autre très-étendue, imprimée à Rome en 1590. Comme l'une & l'autre ne conviennent point au dessein de l'Editeur, parce qu'elles sont écrites depuis l'an 1500. il a choisi celle que Nicolas Tegrimo, fameux Jurisconsulte de Lucques, a composée en Italien. Ell a été imprimée pour la premiere fois à Modéne en 1496. qui est l'année de la mort de Tegrimo & depuis elle a paru en Italien en 1556. à Lucques; elle est écrite avec assez de pureté & d'agrément, l'Auteur qui étoit d'une illustre famille qui subsiste encore aujourd'hui, passoit pour un des plus habiles hommes de son siécle, & il fut chargé de plusieurs négociations très-importantes en differentes Cours.

NOUVELLE TRADUCTION FRANÇOISE DU Pastor Fido, *avec le Texte à côté.* A Paris, chez *Nyon* fils, Place de Conty, à Sainte Monique. 1733. *in*-12. 2.vol. Tom. I. & II. pp. 583.

CETTE Pastorale Italienne, traduite dans toutes les Langues vulgaires de l'Europe, l'a été plus d'une fois en François. Nous en avons une ancienne version en prose, mise au jour à côté du Texte à Paris, chez Guillemot, en 1610. *in*-12. & une en vers faite par l'Abbé *de Torches*, & imprimée plusieurs fois en France & ailleurs: sans parler de la Scéne d'Amaryllis traduite aussi en vers par l'Abbé *Regnier des Marais*, qui se l'est revendiquée sur la Comtesse *de la Suze*, à qui on l'avoit faussement attribuée; & sans compter encore le *Pastor Fido*, Pastorale Héroïque en vers & en trois Actes, précedés d'un Prologue, du Chevalier *Pellegrin*, Pastorale publiée à Paris en 1726. & qui est plûtôt une imitation de la Piece Italienne qu'une Traduction. Celle qu'on nous donne ici, quoiqu'en prose, ne laisse pas de mériter l'attention de ceux, qui sans savoir l'Italien, souhaitent de se familiariser avec les plus excellens Ouvrages écrits en cette Langue.

L'Anonyme à qui nous devons cette version, se plaint d'abord, dans une Préface, du trop peu de cas que l'on fait aujourd'hui du talent d'un Traducteur, qu'on n'envisage pour l'ordinaire que comme une glace, *qui ne peut rendre que les objets qu'on presente vis-à-vis d'elle.* Sur ce pied-là on doit le supposer dénué ou ne faisant presque nul usage des richesses de l'imagination,

dont les productions ont à present toute la préference dans le goût du public. C'est sans doute le desir de s'y conformer (dit-on) qui a fait naître les Traductions hardies & peu fidéles, qui malgré la censure de ces Lecteurs difficiles & choqués de trouver dans un Traducteur un Auteur, ne laissent pas de recevoir des éloges.

Elles deviennent cependant assez inutiles aux differentes vûës que chacun peut se proposer en les lisant, & qui sont de se procurer un secours pour l'acquisition plus facile & plus prompte de la connoissance d'une Langue étrangere; de juger par soi-même si un Auteur fameux est digne de toute la reputation dont il jouit; de satisfaire simplement sa curiosité, sans nul dessein d'exercer sa critique; de puiser dans la lecture de cette version une notion exacte des mœurs, des coûtumes, des opinions, des sentimens, du génie ou de l'élocution du peuple chez qui écrivoit l'Auteur.

Quelques beautez qui paroissent éclater dans des Traductions de ce genre, il suffit pour les condamner, qu'elles déguisent la vérité du Tableau qu'elles doivent offrir aux yeux du Lecteur; & l'on ne pourroit tenter quelque sorte de justification pour ces versions infidéles, qu'en faveur de ces Lecteurs qui ne cherchent dans leurs lectures que l'amusement & la recréation. Ils sont véritablement en grand nombre; mais ils ne méritent en nulle façon la préference sur ceux qui n'ont d'autre motif en lisant les Traductions que l'amour des Lettres, & l'envie de s'y perfectionner.

Cependant la fidélité qui rend utile un Traducteur, ne doit jamais aller jusqu'à lui faire négliger ce qui peut le rendre agréable; ces deux qualitez ne sont point incompatibles, & il peut (dit-on) allier ensemble les deux Systêmes de la Traduction hardie & de la Traduction Litterale. Il n'est question pour cela (continue-t-on) que de chercher dans sa Langue de quoi faire sentir toutes les beautez d'une Langue étrangere; ce qui peut s'executer par des expressions toutes pareilles ou du moins équivalentes. Mais le principal soin d'un Traducteur qui veut plaire, doit être de choisir un Auteur interessant par lui-même, & qui puisse attacher assez un Lecteur pour l'engager à pardonner les fautes de l'Interpréte.

Tel est (selon notre Auteur) le *Pastor Fido*, chef-d'œuvre du *Guarini*, & dont le sujet ne touche pas moins le cœur, que la conduite de la Piece occupe agréablement l'esprit, à l'exception de l'Episode de Dorinde. Il avoüe cependant que cette Pastorale peut blesser le goût de notre Nation par divers endroits, tels que les comparaisons longues & ennuyeuses, les Scénes dont l'étendue excessive devient fatiguante, les jeux de mots proscrits en France, quoique goûtés encore en Italie, quelques expressions un peu trop libres, & que la bienséance ne comporteroit point

en notre langue. Mais malgré ces défauts prétendus, & dont les Italiens ne conviennent point, la Piece est toûjours très-propre à séduire un Lecteur & à se le rendre favorable. On y voit par-tout Amaryllis, quoique passionnée pour un Berger qui ne l'aime pas moins, toûjours inviolablement attachée aux loix de l'honneur : la vertu & l'innocence y triomphent par-tout, quoique attaquées d'abord avec succès par la conduite artificieuse de Corisque, dont le retour & le repentir édifient le Spectateur à la fin de la Piéce.

Ces égards & ces précautions du *Guarini* ne l'ont point garanti des reproches les plus mortifians. Si l'on en croit certains Critiques, le *Pastor Fido* n'est capable que d'introduire la corruption dans les cœurs les plus purs, & d'y étouffer toute semence de vertu. Mais (répond le Traducteur) outre que les sentimens vicieux produits sur la Scéne par quelques personnages de ce caractere portent avec eux leur condamnation, & sont suffisamment contrebalancés par les maximes de quelques autres personnages absolument vertueux : » Nos meilleurs Poëtes François » ont hazardé sur le Théatre des » exemples de passion bien moins » ménagés, telle, entr'autres, que » celle de Phédre, qui n'a excité » d'autre mouvement dans le cœur » & du Spectateur & du Lecteur, » que celui de l'admiration sur la » maniere de rendre supportable la » peinture du crime le plus affreux. » On ne trouve assurément rien » d'aussi fort dans tout le *Pastor* » *Fido*.

Quelque abus que l'on puisse faire de la lecture de cette Pastorale; car tout devient écueil pour la fragilité humaine (dit l'Anonyme) les Lecteurs de bonne foi tomberont d'accord que ce qui forme essentiellement tout l'interêt de cette Piéce n'est que le sentiment de *commiseration* sur le malheur d'Amaryllis & de Myrtil. C'est ainsi que le Traducteur s'efforce de justifier son Auteur, avec lequel il reconnoît que sa propre cause devient tellement compliquée, qu'il ne seroit guéres moins coupable que le *Guarini*, si celui-ci méritoit une pareille qualification.

Il n'entreprend point au surplus de passer ici en revûë tous les jugemens portés sur cette Pastorale Italienne, quant à la conduite générale, au style peu proportionné à de simples Bergers, aux infractions des regles de l'art Poëtique. Il ne fait qu'indiquer légérement la vivacité avec laquelle le *Guarini* repoussa les accusations de Jacques *Denores* son plus cruel adversaire, & qui fort heureusement pour lui mourut avant la publication de cette Apologie, où le *Guarini* le déchiroit si impitoyablement, que cet adversaire (dit M. *de Thou*) auroit peut-être eu le sort de Lycambe, que les invectives du Poëte Archiloque reduisirent à se pendre de desespoir. Le Traducteur n'ose décider sur la préference, entre l'Aminte du *Tasse* & le *Pastor Fido*;

les sentimens (selon lui) se trouvant fort partagés sur ce point.

Il prononce plus décisivement sur le mérite des Traductions de cette Pastorale. Il n'y en a aucune, selon lui, qui soit supportable, ni pour l'agrément, ni pour la fidélité. » On n'y voit revivre (dit-il) » aucune des beautez de l'original. » On n'y reconnoît plus ces graces » qui sont répanduës par-tout dans » l'Italien. Ces fleurs qui en sont le » plus riche ornement y trouvent le » même déperissement, qu'essuye » le plus délicieux parterre aux ap» proches de l'hiver; & comme » cette rose dont parle Tityre à la » 4e Scéne du 1er Acte, on les mé» connoît entierement. « Du reste, l'Anonyme souhaiteroit fort (dit-il à la fin de sa Préface) d'avoir suivi ponctuellement dans cette Traduction toutes les regles qu'il vient d'établir, & ausquelles il assujettit les Traducteurs; trop content (ajoûte-t-il avec modestie) si par ses efforts pour s'élever au-dessus des Interprétes qui ont avant lui tenté la même entreprise, il peut frayer une route à ceux, qui charmés du *Pastor Fido*, voudront en donner une version Françoise qui ne laisse rien à desirer pour son entiere perfection.

Il n'est plus question, pour faire mieux sentir tout le mérite de celle-ci, que d'en transcrire quelques morceaux pris au hazard. Nous donnerons d'abord le commencement du *Monologue* de Corisque, lequel fait la troisiéme Scéne du premier Acte.

» Fut-il jamais une passion plus » étrange, plus folle, plus cruelle, » plus importune? L'amour & la » haine sont si également mêlés » dans mon cœur, que l'un par » l'autre, & je ne puis dire com» ment, ils croissent & se détrui» sent, ils naissent & meurent. Si » je considere dans Myrtil toutes » les graces qui sont répanduës sur » sa personne, sa démarche noble, » son air, ses actions, ses manieres, » ses paroles, ses regards, je me » sens brûler de tous les feux qu'A» mour peut allumer; toute autre » passion me paroît ceder à celle-là: » mais bien-tôt je me dis qu'il en » aime obstinément une autre, que » pour elle il néglige, il méprise » une beauté, que mille & mille » Amans ont adorée; dans ce mo» ment je le hais, je l'abhorre, je le » fuis, & il me paroît impossible » que jamais mon cœur ait pu de» venir sensible pour lui. Quelque» fois je me dis, ah! Corisque, que » tu serois heureuse, si tu pouvois » posseder sans partage ton cher » Myrtil, & cette pensée fait naî» tre en mon cœur un doux pen» chant qui m'invite à le suivre, à » tenter de le fléchir par mes prie» res, & à lui découvrir mon cœur: » alors ma passion est si vive, que » j'irois jusqu'à l'adorer. Mais sur le » champ l'amour propre parle & » me dit, qu'il est insensible, » fier, dédaigneux, qu'il peut » en aimer une autre que moi, » qu'il peut me voir & ne m'a» dorer pas, qu'il peut se défen» dre de mes charmes jusqu'à ne

pas

» pas mourir de tendresse ; & moi » qui devrois le voir comme mille autres, soupirant & pleurant à » mes genoux, je pourrois moi-» même porter aux siens des soupirs » & des pleurs ? Non, me dis je, » il n'en sera jamais rien. Alors tou-» te ma haine contre lui se reveille, » je me reproche d'avoir tourné » vers lui mes pensées & mes yeux : » le nom de Myrtil, ma foiblesse, » me deviennent plus affreuse que » la mort, je voudrois le voir le » plus triste & le plus malheureux » Berger du monde ; & s'il étoit en » mon pouvoir, je le tuerois de » mes propres mains : ainsi la fier-» té & les desirs, la haine & l'a-» mour me font une guerre conti-» nuelle, & moi qui ai fait jusqu'à » present mille passions, qui ai » tourmenté mille amans, je res-» sens dans les mouvemens de ma » tendresse & de ma jalousie tous » les maux que je fis souffrir, *&c.*

Nous transcrirons encore ce que dit Amaryllis, au commencement de la 5[e] Scéne de l'Acte second.

» Heureuse & précieuse solitude, » retraites sombres & écartées, où » seule on peut goûter le repos & » la paix, qu'avec plaisir je vous » revois ! Hélas, le Ciel me per-» mettoit de vivre indépendante, » & de n'avoir que ma volonté » pour regle de mes actions, je ne » changerois pas cette ombre dé-» licieuse contre les champs Elysées » séjour fortuné des Héros & des » Demi-Dieux. Ces biens périssa-» bles ne sont, à dire vrai, que la » source de tous maux : ce qu'on » nomme abondance est réelle-» ment pauvreté ; nous sommes » leurs esclaves bien plus que leurs » maîtres : ce ne sont point de » vraies richesses, mais des liens qui » forment notre servitude. Que ser-» vent dans la plus brillante jeunesse » ces graces de la beauté, la repu-» tation d'honneur? Que sert à une » mortelle l'extraction divine? Que » servent de vertes & riantes cam-» pagnes, de fertiles côteaux, d'a-» bondans pâturages & des trou-» peaux nombreux, tous dons du » Ciel ou presens de la terre, si le » cœur au milieu de tant de biens » n'est pas satisfait ? Bien plus, heu-» reuse une Bergere que couvre à » peine une étoffe commune, mais » propre. Riche d'elle-même, pa-» rée des seuls dons de la nature, » dans une pauvreté qui n'a rien de » trop dur, elle ne connoît point » les horreurs de la misere, elle » ignore le poids des richesses. Tout » ce qu'elle a, elle le possede sans » avoir été tourmentée du desir de » l'acquerir : elle est pauvre, mais » elle est contente. Les dons de la » nature sans apprêt sont sa seule » nourriture. Le lait dont elle prend, » le miel des abeilles dont elle se » nourrit, conservent sa blancheur, » & entretiennent ses graces natu-» relles ; cette fontaine d'eau pure » dont elle boit, est le seul bain & » le seul miroir qu'elle connoisse : » le monde n'a point de droit sur » elle. En vain le Ciel se couvriroit » de nuages épais, en vain il s'ar-

» meroit de grêles, sa pauvreté » l'exempte de toute frayeur. Elle » est pauvre, cette Bergere, mais » elle est contente. Un seul soin, » tranquille, & qui ne craint point » d'obstacle occupe son cœur ; pendant que le troupeau qu'elle conduit paît dans la verte prairie, la » douceur de ses regards repaît le » jeune Berger que l'amour seul lui » a donné pour Amant, & non pas » les Dieux ni les hommes. Un » Myrte favorable à leurs amours, » est dépositaire de leurs caresses » mutuelles. Tout ce qu'elle sent » d'ardeur pour lui, elle le lui dit, » & elle ne lui dit rien qu'il ne sente de même : elle est pauvre, mais » elle est contente. Heureux état, » où l'on ne connoît jamais qu'une » mort. Que ne puis-je changer mon » destin contre un destin pareil !

En voilà plus qu'il n'en faut pour faire connoître & apprétier le stile du Traducteur. A l'égard de sa fidélité, il a eu soin de fournir lui-même à ses Lecteurs un moyen sur & facile pour s'en éclaircir. Ils n'auront qu'à comparer la version Françoise avec l'original Italien, qu'il a fait imprimer à côté, d'après l'édition de Jean-Baptiste *Ciotti*, faite à Venise en 1602. & qui passe pour la plus correcte de toutes.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

De Paris.

On débite à l'*Imprimerie Royale* les *Tomes septiéme & huitiéme* de l'*Histoire de l'Academie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres*, avec les Memoires de Litterature tirés des Registres de cette Academie, depuis l'année 1726. jusques compris l'année 1730. *in*-4°. 2. vol.

Jacques *Colombat*, ruë S. Jacques, a imprimé *Ecole de Cavalerie*, contenant la connoissance, l'instruction & la conservation du Cheval, avec figures en taille-douce. Par M. *de la Gueriniere*, Ecuyer du Roy. 1733. *in-folio.*

Paulus-du-Mesnil, Grand'Salle du Palais, au Pillier des Consultations, a en vente le *Tome IV.* de l'*Histoire générale des Auteurs Sacrés & Ecclesiastiques*, qui contient leur Vie, le Catalogue, la Critique, le Jugement, la Chronologie, l'Analyse & le dénombrement des differentes Editions de leurs Ouvrages; ce qu'ils renferment de plus interessant sur le Dogme, sur la Morale & sur la Discipline de l'Eglise, l'Histoire des Conciles tant généraux que particuliers, & les Actes choisis des Martyrs. Par le R. P. Dom Remy *Ceillier*, Benedictin, de la Congregation de S. Vanne & de S. Hydulphe, Coadjuteur de Flavigny. 1733. *in*-4°.

On trouve chez Michel-Etienne *David*, Quai des Auguftins, à la Providence & au Roi David, *les Caracteres de Théophrafte*, avec *les Caracteres ou les Mœurs de ce fiécle*, par M. *de la Bruyere*. Nouvelle Edition, augmentée de la défenfe de M. *de la Bruyere* & de fes caracteres. Par M. *Cofte*. 1733. *in*-12. 2. vol.

La Vie de Gufman d'Alfarache, nouvelle Edition, revûë & corrigée. Chez Guillaume *Cavelier*, ruë S. Jacques, au Lys d'or. 1733. *in*-12. 2. vol.

La nouvelle Mer des Hiftoires. Chez Charles *Guillaume*, Quai des Auguftins, à S. Charles & P. *Gandouin* le jeune, ruë du Hurpoix, aux trois Fleurs de Lys. 1733. *in*-12.

Fautes à corriger dans le Journal de Juin 1733.

PAge 345. col. 2. ligne 5. après ces mots, combien de paffages de Peres le Pere Poiffon ne cite-t-il point à ce fujet? *ajoûtez*: nous exhortons les Lecteurs à chercher dans ces paffages, quelle eft la difference qu'il prétend que les Peres ont mife entre la pauvreté d'efprit & l'efprit de pauvreté.

Dans le Journal de Juillet.

Page 371. colonne 2. lig. 22. nuptiæ, *lifez* nuptæ: pag. 372. col. 1. lig. 34. falfus, *lif.* falfus: pag. 373. col. 2. lig. 39. QUAM, *lif.* QUINAM: pag. 384. col. 2. lig. 23. mangent, *lif.* mangent de la viande: pag. 385. col. 1. lig. 18. *tolerant*, lif. *tolerance*: pag. 388. col. 2. lig. 19. dont, *lif.* & dont: pag. 389. col. 1. lig. pen. a été, *lif.* a ôté: pag. 394. colonne feconde, ligne 8. croyez, *lif.* croyiez: Ibid. lig. 36. raifonnement, *lif.* raviffement: Ibid. ligne pénultiéme, extraordinaire, que, *lif.* extraordinaire: Que: p. 395. col. 1. l. 11. phrafes, *lifez* chofes: p. 411. col. 1. lig. 30. qu'il y a, *lif.* qu'il effuya: pag. 418. col. 2. lig. 28. contre, *lif.* comme: pag. 422. col. 1. lig. dern. Archevêque, *lif.* Evêque.



TABLE

Des Articles contenus dans le Journal d'Aoust 1733.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXIII.

SEPTEMBRE.

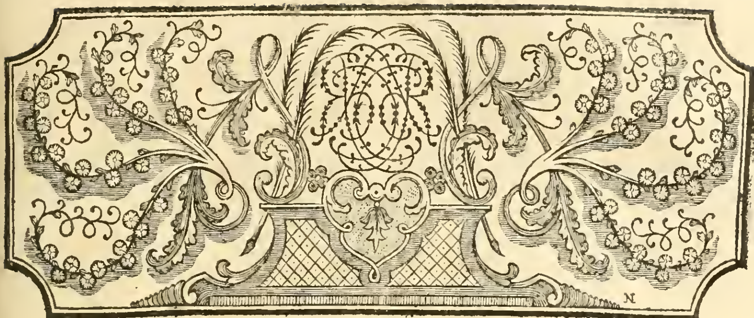


A PARIS,

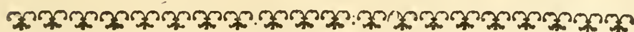
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SCAVANS.



SEPTEMBRE M. DCC. XXXIII.

TRAITE' DE L'OPINION, OU *MEMOIRES POUR SERVIR à l'Histoire de l'Esprit Humain.* A Paris, chez *Briasson*, ruë S. Jacques, à la Science. 1733. Six Tomes *in*-12. reliés en dix Volumes. Tom. I. pp. 646. Tom. II. pp. 677. Tom. III. pp. 683. Tom. IV. pp. 640. Tom. V. pp. 594. Tom. VI. pp. 593.

POUR mettre les Lecteurs plus au fait de ce Traité, dont nous avons donné un premier Extrait dans le Journal de Juin dernier, nous en rapporterons encore ici quelques exemples, selon que nous nous y sommes engagés dans le même Extrait. Nous nous borne-

rons à trois articles, à celui de l'Hiſtoire, à celui des Naturaliſtes & à celui de la Divination; non par préference à aucun des autres, mais parce que n'étant pas poſſible de les expoſer tous, il faut neceſſairement ſe déterminer à quelques-uns.

Varieté d'Opinions dans ce qui concerne l'Hiſtoire.

Il eſt difficile, pour ne pas dire impoſſible, comme le remarque Plutarque dans la Vie de Periclés, de diſcerner le vrai par la lecture de l'Hiſtoire : ſi elle eſt écrite après pluſieurs ſiecles, elle a contre elle l'Antiquité des tems qui lui dérobe la connoiſſance des choſes paſſées, & ſi elle l'eſt du vivant de ceux dont elle parle, l'envie ou la flatterie la portent à corrompre ou à déguiſer la vérité. Tacite a beau proteſter qu'il n'a aucun ſujet de prévention favorable ou de haine : le Lecteur défiant ajoûtera plus de foi à Strabon qui dit que pour être bon Hiſtorien, il faudroit n'être d'aucune Religion, d'aucun Pays, d'aucune profeſſion, d'aucun parti, & peut-être même n'être pas homme.

Le témoignage de l'Abbé de S. Réal dans ſes Oeuvres Poſthumes, n'eſt pas oublié ici par notre Auteur. On ſeroit fort ſimple, *dit cet Ecrivain*, d'étudier l'Hiſtoire, avec l'eſperance d'y découvrir ce qui s'eſt paſſé : c'eſt bien aſſez qu'on ſçache ce qu'en ont dit tels & tels Auteurs, & ce n'eſt pas tant l'Hiſtoire des faits qu'on doit chercher, que l'Hiſtoire de ce qu'ont écrit les hommes. Clio celle des Muſes qui préſide à l'Hiſtoire, a été de tout tems regardée comme une Courtiſanne qui, pour la plus vile récompenſe, ſe livre au premier venu.

Velleius-Paterculus, obſerve l'Auteur de ce Traité, a plûtôt composé des Panégyriques qu'une Hiſtoire, parce qu'il étoit tout dévoüé à Tibere & à Séjan; Zozime ſe laiſſe emporter à ſa paſſion contre Conſtantin; Euſebe flatte toûjours cet Empereur. Tite-Live favoriſoit ſi ouvertement le parti de Pompée, qu'Auguſte ne pouvoit s'empêcher de l'en plaiſanter, en l'appellant le *Pompeien*, Dion étoit trop partial pour Céſar.

Un autre défaut des Hiſtoriens, ſelon notre Auteur, c'eſt d'ajuſter chacun à leur caractere particulier, l'Hiſtoire qu'ils écrivent. Sallufte eſt moral, Tacite eſt politique, Tite-Live eſt ſuperſtitieux & harangueur; mais en quoi ils conviennent tous, c'eſt de vouloir apprendre à leurs Lecteurs les cauſes des évenemens, quoique ces cauſes ſoient ignorées non ſeulement des contemporains, mais de ceux mêmes qui ont eu part aux affaires.

Une remarque importante ſur l'incertitude de l'Hiſtoire, & que notre Auteur n'oublie pas ici, c'eſt que les Poëtes ont pris à tâche de mêler leurs fictions avec la vérité; témoin entr'autres, l'Hiſtoire de Jupiter, & de toute la famille des Titans, l'Hiſtoire d'Iſis, de Medée, de Didon, d'Hercule, l'expedi-

tion des Argonautes, le Siége de Troyes, &c.

L'amour du merveilleux est une des causes qui ont encore le plus contribué à rendre l'Histoire incertaine. Quelques Historiens, observe notre Auteur après Sénéque, se plaisent à conter des choses incroyables comme s'ils partageoient avec les fausses merveilles qu'ils racontent, l'admiration qu'ils font naître dans l'esprit des Lecteurs crédules. C'est cet amour de l'extraordinaire qui a donné lieu à tant de fictions ou d'exagerations. Notre Auteur cite sur cela ce que raconte Justin de ce Soldat Athénien nommé Cynegire, qui poursuivant les Perses qui se jetroient confusément dans leurs Vaisseaux, saisit un de ces Vaisseaux avec ses deux mains l'une après l'autre, & les ayant eu ensuite toutes deux coupées, retint le Vaisseau avec les dents. Il cite ce que Plutarque rapporre de Pyrrhus, sçavoir que ce Prince blessé à la tête dans un combat contre les Maures, ayant été obligé de quitter la mêlée, un de ces Maures le défia de se montrer, qu'alors Pyrrhus irrité de ce défi, retourna au combat malgré sa blessure d'où le sang couloit de toutes parts, & poussant au travers des bataillons droit au Barbare qui venoit de le défier, lui déchargea sur le milieu de la tête un si grand coup de son cimeterre, que le tranchant descendit jusqu'à la selle du cheval, & fendit le Maurre en deux, de sorte que dans le moment les deux moitiez tomberent chacune de leur côté. Il cite ce qu'on lit dans Maffée : qu'un Soldat Portugais n'ayant plus de balles, s'arrachoit les dents pour charger son mousquet.

La varieté des Opinions en matiere d'Histoire, fait ici le sujet de plusieurs articles. Hérodote qui passe pour le pere de l'Histoire, est traité par Ciceron, d'Auteur rempli de fables : *Apud Herodotum patrem Historiæ, sunt innumerabiles fabulæ.* (Cic. de Leg. Lib. I.) Strabon, Quintilien, Casaubon, ne déférent pas plus à l'autorité d'Hérodote qu'à celle d'Homére, d'Hésiode & des Poëtes Tragiques. Lucien dans son Voyage aux Enfers, trouve Hérodote parmi ceux qui étoient punis pour en avoir imposé à la posterité. Pline avance que Diodore est le premier Historien Grec qui se soit abstenu de conter des fables. Vivés en juge autrement, il soûtient qu'il n'y a rien de plus frivole que tout ce qu'a écrit Diodore; & Diodore de son côté traite d'Ecrivains fabuleux tous ceux qui l'ont précédé.

Les Sçavans ont été fort partagés sur la Cyropedie de Xénophon. Plusieurs ont suivi le sentiment de Ciceron, qui a regardé cet Ouvrage, comme un portrait fait d'imagination, pour representer un Prince accompli ; aujourd'hui l'opinion opposée qui soûtient que la Cyropedie est une Histoire véritable semble prévaloir, mais ne fournit cependant rien de certain.

Les Commentaires de César n'ont pas été moins en bute aux traits de l'opinion, & notre Auteur rapporte que Pollio-Asinius les re-

gardoit comme un Ouvrage peu ſincere ; qu'un autre Ecrivain dont Voſſius fait mention, avoit composé un Livre où il prétendoit montrer par des preuves invincibles que jamais César n'avoit paſſé les Alpes, & que tout ce qu'il raconte de la guerre des Gaules eſt faux.

Ce n'eſt pas ſeulement entre plusieurs Hiſtoriens qu'on voit de la diverſité. Souvent un même Hiſtorien n'eſt pas d'accord avec lui-même ; notre Auteur rapporte là-deſſus l'exemple de Procope qui dans ſon Hiſtoire donne beaucoup de loüanges à l'Empereur Juſtinien, à l'Imperatrice Théodore ſa femme, à Belliſaire & à ſa femme Antonine, & qui, dans ſes Anecdotes les déchire d'une maniere impitoyable. Il joint à cet exemple celui de l'Aretin qui ſe vantoit d'être l'arbitre de la reputation des Princes, leur diſpenſant les loüanges & le blâme, ſuivant qu'il en étoit bien ou mal payé. La réponſe qu'il fit à Charles-Quint qui après l'expedition de Tunis lui avoit envoyé une chaîne d'or, ſçavoir que c'étoit là un preſent bien médiocre pour une entrepriſe ſi mal concertée, n'eſt pas oubliée.

Au reſte, le marbre & l'airain, ne ſont pas des garands aſſurés de la vérité des faits, & l'opinion la moins fondée donne quelquefois occaſion aux monumens les plus authentiques : notre Auteur en appelle là-deſſus à l'Inſcription qui fut miſe à l'arc de triomphe de Titus, pour relever la conquête de Jeruſalem. L'Inſcription portoit qu'avant Titus, perſonne n'avoit pris cette Ville ni même oſé l'aſſieger, quoique cependant (ſans parler ici de la Sainte Ecriture qui pouvoit être peu connuë des Romains) Pompée ſoit appellé par Ciceron, dans ſes Lettres à Atticus, notre Jéroſolymaire, *hic noſter Hieroſolymarius Traductor ad plebem*, parce que perſonne n'ignoroit à Rome que Jeruſalem étoit une des conquêtes de Pompée. Nous paſſons touchant l'incertitude de l'Hiſtoire, un nombre conſiderable d'autres exemples, pour obſerver avec notre Auteur, que les évenemens les plus importans & les plus célébres ſont ordinairement ceux ſur leſquels les Hiſtoriens s'accordent le moins : Quelle diverſité d'opinions ſur la guerre de Troyes ! Les uns en ont fait une des plus conſtantes & des plus réelles époques de l'Hiſtoire, & les autres ont regardé cet évenement comme entierement fabuleux.

Dion - Chryſoſtome a ſoûtenu ſur la foi des Prêtres Egyptiens qu'Héléne recherchée par les plus grands Princes de l'Aſie & de la Gréce, fut mariée par ſon pere Tyndare à Alexandre fils de Priam: Que ces Princes irrités de ce mariage, firent la guerre aux Troyens ; que les Grecs affoiblis par la peſte, par la famine, & par les diſſentions qui ſe mirent entr'eux, firent la paix avec les Troyens ; Que pour perpetuer la memoire de ce Traité il fut conſtruit un Cheval de bois ſur lequel on marqua en gros caracteres la paix qui venoit d'être con-

cluë : Que les Troyens abbatirent un pan de muraille pour faire entrer dans leur Ville ce Cheval qui ne pouvoit passer par les portes. Pausanias dit au contraire, que le Cheval dont il s'agit avoit été fait pour battre les murailles de Troyes, il ajoûte que c'étoit une machine d'airain, qu'il l'a vûë dans la citadelle d'Athénes, & qu'on s'en servit alors, comme on s'est servi depuis du Bélier.

Plusieurs ont écrit qu'Héléne ne fut jamais à Troyes : Que Pâris & Héléne furent poussés par la tempête à une des embouchures du Nil nommée Canope, & de-là conduits à Memphis: Que Prothée qui y regnoit reprocha à Pâris sa perfidie, le chassa de ses Etats & retint Héléne avec toutes ses richesses : Que Pâris se retira à Troyes : Que les Grecs croyant qu'il y avoit emmené Héléne, l'y suivirent de près, & sommerent les Troyens de la rendre, avec toutes ses richesses : Que les Troyens ayant répondu que ni la Princesse ni ses richesses n'étoient dans leur Ville, les Grecs refuserent de les croire, ce qui alluma une guerre cruelle ; mais que Ménélas, à son retour, passa en Egypte chez le Roi Prothée, qui lui rendit Héléne avec toutes ses richesses.

La difference des opinions n'est pas moins grande sur ce qui concerne Enée : Notre Auteur remarque que suivant quelques Ecrivains ce Prince trahit sa Patrie, & livra une porte de Troyes aux Grecs: Que le voyage d'Enée en Italie est revoqué en doute par Denys d'Halicarnasse, & entre les modernes, par Juste-Lipse, par Philippe Cluvier, par Samuel Bochart, & par plusieurs autres : Que Métrodore de Lampsaque n'hésite point à dire que les Héros d'Homére, Agamemnon, Achille, Hector, Pâris, Enée n'ont jamais existé.

Notre Auteur fait voir que la varieté des opinions n'est pas moins grande sur ce qui concerne la fondation de Rome.

Les uns disent que les Pélasges, après avoir subjugué plusieurs Nations, fonderent en Italie une Ville qu'ils nommerent Rome, pour marquer leur puissance & leur force, Rome en Grec signifiant force ; d'autres racontent que le jour de la prise de Troyes, quelques Troyens s'étant embarqués sur des Vaisseaux qu'ils trouverent heureusement dans le port, & ayant été jettés par les vents sur les Côtes de la Toscane, descendirent près du Tibre : Que parmi leurs femmes qui ne pouvoient plus supporter les fatigues de la mer, il y en eut une nommée Rome, qui conseilla à ses compagnes de brûler leurs Vaisseaux, que la chose ayant été executée, leurs maris qui connurent la fertilité du Pays, sçûrent bon gré à leurs femmes de les avoir contraints de s'y fixer, & y bâtirent une Ville, qu'ils nommerent du nom de la personne qui avoit conseillé de brûler les Vaisseaux. Il y en a qui disent que Téléphus fils d'Hercule, eut une fille nommée Rome, laquelle fut mariée à Enée,

ou à son fils Ascanius, & que c'est cette fille qui donna le nom à la Ville; d'autres prétendent que Rome fut bâtie par un fils d'Ulisse & de Circé, appellé Romanus. On trouve aussi des Auteurs qui écrivent qu'elle doit son origine à un fils d'Emarhion qui fut envoyé en ce Pays-là par Diomede, & qui se nommoit Romus; selon d'autres elle fut bâtie par un Romus Roi des Latins, lequel chassa les Tyrrhéniens. Anthiochus de Syracuse, qui vivoit cent ans avant Aristote, écrit que long-tems avant la guerre de Troyes, il y avoit en Italie une Ville appellée Rome. Mais ce qui est digne de remarque, c'est que parmi ceux mêmes qui attribuent la fondation de cette Ville à Romulus, il n'y a pas moins d'opinions differentes sur l'origine, la naissance, & l'éducation de ce Fondateur.

La diversité des opinions sur les Sabines, sur Licurgue & sur les Amazones, fait ici la matiere de plusieurs articles. Pour ce qui est des Amazones, Hérodote, Diodore, Trogue-Pompée, Justin, Pausanias, Plutarque, Quint-Curce, & plusieurs autres Auteurs, en ont parlé. Mais Strabon nie que cette Nation ait jamais existée. Paléphate est de même avis que Strabon. Arrien regarde comme fort suspect tout ce qu'on a écrit des Amazones. D'autres ont entendu par les Amazones, des armées d'hommes commandées par des femmes guerrieres, & ils montrent que ces exemples ne sont pas rares dans l'antiquité; les Médes, par exemple, & les Sabiens obéissoient à des Reines, Sémiramis commandoit aux Assyriens, Tomyris aux Scytes, Cléopâtre aux Egyptiens, Baudicée aux Anglois, Zénobie aux Palmyréniens.

Appien croit que les Amazones n'étoient pas une Nation particuliere, mais qu'on appelloit ainsi toutes les femmes qui alloient à la guerre, de quelque Nation qu'elles fussent; d'autres ont avancé que les prétenduës Amazones ont été des peuples barbares, vêtus de longues robes, lesquels rasoient leurs barbes, & avoient des ornemens de tête semblables à ceux qui étoient en usage parmi les femmes de Thrace; selon Diodore de Sicile, Hercule fils d'Alcméne, à qui il avoit été enjoint par Eurysthée de rapporter le baudrier d'Hyppolite Reine des Amazones, alla les combattre sur les bords du Thermodon, & détruisit cette Nation guerriere; cependant les traits les plus célébres de l'Histoire des Amazones, sont plus récens que l'Hercule Grec fils d'Alcméne; on le montre par divers exemples.

Notre Auteur a fait mention un peu plus haut, de Cirus; il y revient ici, & remarque que suivant Xénophon Cirus meurt tranquillement dans son lit; mais qu'Onésicrite, Arrien, Hérodote, Justin, Valére - Maxime rapportent que Tomiris Reine des Massagettes l'ayant fait prisonnier, fit plonger sa tête dans un Outre plein de sang. Ctésias écrit que Cirus fut tué d'un coup

coup de fléche par un Indien. Si on en croit Diodore, il fut fait prisonnier par une Reine des Scythes, & ensuite attaché à une croix par l'ordre de cette Reine : suivant Lucien, il mourut de douleur, de ce que Cambyse son fils avoit fait tuer sous le prétexte d'un faux ordre, la plûpart de ceux que Cirus aimoit.

Il n'y a guéres d'évenemens plus unanimement attestés dans l'Histoire Romaine, que celui de la défaite des Fabiens à la journée de Crémére. Tite-Live, Ovide, Aurelius-Victor, Silius, Festus, Valére-Maxime le rapportent d'une maniere conforme, Denys d'Halicarnasse cependant le rejette comme absolument fabuleux.

Notre Auteur après avoir rapporté plusieurs autres exemples de la varieté des opinions en matiere d'Histoire, vient aux divers sentimens des Historiens sur la cause du changement de nom des Papes, & à ce qui a été écrit touchant la mort de Léoni Médecin de Laurent de Médicis, par Varillas & par d'autres. Nous terminerons par ces deux exemples l'article de l'Histoire.

Les Ecrivains sont fort partagés sur la cause du changement de nom des Papes : Fra-Paolo l'attribue aux Allemans qui ont été élevés au Pontificat, & dont les noms étoient rudes & mal sonnans aux oreilles Italiennes, coûtume, ajoûte-t-il, que les Papes ont depuis gardée, pour marquer qu'ils changeoient leurs affections privées en d'autres plus nobles. Platine prétend que Sergius II. a le premier changé de nom, parce qu'il s'appelloit Gratien de Porc. Baronius se mocque de cette raison, & attribue le changement dont il s'agit à Sergius III. qui se nommant Pierre, refusa pat humilité, de porter le nom du Prince des Apôtres. Onophre croit que Jean XII. qui auparavant s'appelloit Octavien, prit le nom de Jean, parce que celui d'Octavien lui parut trop tenir du Gentilisme. D'autres prétendent que ce changement de nom des Papes n'a été introduit que pour imiter S. Pierre qui s'appelloit Simon avant que Notre-Seigneur l'eût appellé Céphas.

Quant à ce qui concerne la mort de Léoni, Varillas, dans ses Anecdotes de Florence, rapporte que ce Medecin n'ayant pu guerir Laurent de Médicis, pere de Pierre de Médicis, ce dernier voyant son pere mort, fut si transporté de colere, qu'il fit jetter le Medecin dans un puits où il se noya. Ange Politien qui étoit present à la mort de Laurent de Médicis, dit dans une de ses Lettres, où il raconte toutes les circonstances de cette mort, que Léoni s'étant promis de guerir ce Seigneur, eut un si grand déplaisir de ne l'avoir pû faire, qu'il se noya lui-même. A qui des deux ajoûtera-t-on foi, demande ici notre Auteur ? Croira-t-on Ange Politien ou Varillas ? » Peut être, *continue-» t-il*, que les ennemis de Pierre » de Médicis pour noircir sa repu-» tation, lui ont attribué cette bru-

» talité d'avoir noyé le Medecin » Léoni ; peut-être aussi qu'Ange » Politien, attaché à la maison de » Médicis, a voulu épargner à » Pierre, la honte de ce crime. Voilà, » poursuit-il, où nous en sommes » en lisant l'Histoire : nous ne sça- » vons à qui nous fier, toûjours en » danger d'être les dupes ou de la » flatterie des Ecrivains, ou de » leurs calomnies.

Notre Auteur, quelques pages plus haut, cite un trait d'Hérodote, qui fortifie bien cette reflexion : Hérodote, à ce que rapporte Dion-Chrysostome, demanda aux Corinthiens, une recompense en argent, pour les Histoires Grecques qu'il avoit écrites à leur sujet ; les Corinthiens lui répondirent qu'ils ne vouloient pas acheter de l'honneur à prix d'argent ; Hérodote choqué de la réponse, refondit alors tout le recit de la bataille navale de Salamine, & chargea Adimanthius Général des Corinthiens, d'avoir fui dès le commencement de la bataille avec toute l'Escadre qu'il commandoit. Quel fonds après cela doit-on faire sur les Historiens ? Mais un autre doute qui ne paroît pas moins raisonnable en cette occasion, c'est qu'est-il bien sûr que Dion-Chrysostome ait eu raison d'accuser Hérodote d'une telle perfidie? Ainsi de quelque côté qu'on se tourne, il n'y a ici qu'incertitude.

Il nous reste à dire un mot de l'article des Naturalistes, & de celui de la Divination.

Il y a peu de Sçavans qui ayent poussé aussi loin que les Naturalistes la licence de hazarder les idées les plus incertaines, & quelquefois même les plus extravagantes.

C'est ce que notre Auteur fait voir par un grand nombre d'exemples. Les effets naturels qu'il rapporte sont de trois especes, il y en a de vrais, il y en a de douteux, il y en a de faux, & ces derniers sont le plus grand nombre. Il expose simplement ce que les Naturalistes ont avancé, 1°. Sur la Sympathie, 2°. Sur les hommes, 3°. Sur les animaux, 4°. Sur les plantes, 5°. Sur les pierres.

Nous rapporterons quelques endroits du second article qui est celui des hommes.

Marc-Polo assure qu'autrefois les héritiers du Royaume de Georgie venoient au monde avec l'empreinte d'une aigle sur l'épaule droite. On a dit que les Seleucides naissoient tous avec une ancre marquée sur la cuisse ; que les enfans de Python de Nisibe apportoient sur le corps la marque d'une hache; que ceux de Sémés de Thébes avoient sur la peau la figure d'une lance; que les Héraclides qui regnoient à Sparte étoient pareillement reconnoissables par cette figure qu'ils avoient naturellement tracée sur la peau.

Pline & Photius témoignent que plusieurs hommes ont à certaines heures la tête brillante de clarté, & qu'ils n'ont qu'à se la peigner ou à se la frotter rudement pour en faire sortir des étincelles.

Il y a dans l'épine du dos, selon les Rabins, un os qui ne peut être

ni brûlé, ni moulu, ni brisé, ils disent qu'il est la racine & la baze de tout l'assemblage du corps humain, & que le cœur, le foye, le cerveau, & toutes les vertebres en tirent leur origine. Ils ajoûtent qu'il est le germe de la Resurrection. Plutarque dans la Vie de Pyrrhus, dit que ce Roi avoit au lieu de dents séparées, un os continu qui s'étendoit d'un bout de la machoire à l'autre. Valére-Maxime, Pline & Solin écrivent la même chose du fils de Prusias Roi de Bithynie : le même Valére-Maxime assure que Drépétine fille de Mitridate Roi de Pont, avoit une double rangée de dents.

On rapporte de Louis II. Roi de Hongrie, qui fut tué à la bataille de Moachs, qu'il avoit de la barbe à 15 ans, & les cheveux blancs à 18.

Notre Auteur cite un grand nombre d'exemples sur les Geans & sur les Pigmées. A l'égard de ceux-ci il remarque que l'extrême petitesse n'a pas toûjours été renfermée dans le Pays des Pigmées, & il raconte à cette occasion, qu'au rapport de Jonston, le Poëte Philitas Grec, & contemporain d'Hippocrate, étoit si petit & si leger qu'on fut contraint de lui mettre du plomb à ses souliers, pour empêcher que le vent ne l'emportât. Il ajoûte que selon Athénée, Archestratus mis dans une balance, fut trouvé du poids d'une obole.

Ceux qui sont curieux d'exemples de rajeunissemens en trouveront quantité dans cet article, aussi-bien que d'extrêmes vieillesses ; mais parmi les faits qui concernent la nature humaine, il en est peu d'aussi surprenans que ceux qui sont attestés par plusieurs Auteurs, touchant les talens précoces de certains enfans. Notre Auteur en cite un grand nombre d'exemples, nous n'en rapporterons qu'un seul pour abreger : Chrétien-Henri-Heinecken qui naquit en 1721. à Lubec, & y mourut sçavant en 1725. parloit à l'âge de dix mois ; il sçavoit à un an, les principaux évenemens du Pentateuque ; à treize mois toute l'Histoire de l'ancien Testament ; à quatorze mois toute celle du nouveau ; à deux ans & demi, la Geographie, & l'Histoire ancienne & moderne, jusqu'à répondre pertinemment à toutes les questions qu'on lui faisoit sur ces matieres. Il parloit latin alors avec facilité, & François passablement. Parvenu à sa troisiéme année, il connoissoit les Généalogies des principales Maisons de l'Europe, & quand il eût atteint l'âge de quatre ans, il voyagea en Dannemarc, où il harangua avec une grace surprenante, le Roi & les Princes de la famille Royale. A son retour qui fut dans sa quatriéme année, il apprit à écrire pouvant à peine tenir sa plume. C'étoit un enfant délicat, infirme, souvent malade. Il haïssoit tout autre aliment que le lait de sa nourrice. Il ne fut sevré que peu de mois avant sa mort, qui arriva dans sa cinquiéme année, le 27 de Juin, & qu'il envisagea avec une fermeté encore plus étonnante que ses progrès. M. Chrétien de Schoneich.

Précepteur de cet enfant, a écrit sa Vie. M. Béhm a aussi publié une Brochure sur son sujet. M. de Scelen a parlé de lui dans un article de l'Ouvrage intitulé *Selecta Litteraria*, M. Martini a, dit-on, expliqué les raisons naturelles de cette capacité prématurée. Nous passons une infinité d'autres faits merveilleux de toutes sortes de genres, pour venir à l'article de la Divination, article au reste rempli de fables si extraordinaires qu'il est étonnant qu'elles ayent pu tomber dans l'esprit. Pline & S. Isidore ont écrit qu'une petite pierre qui se trouve dans la tête des Tortuës des Indes donne à ceux qui la portent sous la langue, la faculté de deviner l'avenir. Marbodée Evêque de Rennes dans le onziéme siécle, n'a pas cru qu'il fût indigne de lui d'exposer en vers le sentiment des Mages sur cette prétendue merveille. Ils soûtiennent à ce qu'il écrit, que selon le croissant, le plein, ou le déclin de la Lune, cette pierre fait deviner ou jusqu'à midi, ou tout le jour, ou seulement la nuit & avant le lever du Soleil. Voici ses vers :

Indica Testudo mittit lapidem chelonitem

Gratum purpureo varioque colore nitentem.

Quem si sub linguâ loto quis gesserit ore,

Posse Magi credunt tunc divinare futura.

Orto mane die, sextam duntaxat ad horam,

Tempore quo Luna succrescens cernitur orbis.

Sed Lunâ primâ lapidis prædicta potestas,

Totius fertur spatio durare diei.

Quintæ post decimam concordant tempora primæ ;

At decrementi lunari tempore toto,

Ante diem lapidi tantum manet illa potestas.

Il y a eu chez les anciens plusieurs manieres de deviner l'avenir, toutes plus fausses & plus ridicules les unes que les autres, sçavoir : l'Hydromantie, la Lécanomantie, l'Aéromantie, la Gastromantie, l'Amniomantie, la Catoptromantie, l'Alphilomatie, l'Axinomantie, la Coscinomantie, le Sort, la Celaphalonomantie, l'Onichomantie, la Rabdomantie, la Xylomantie, la Céromantie & quantité d'autres usages ridicules qu'on peut voir dans le Livre de notre Auteur, & que nous rapporterions avec les explications curieuses & sçavantes qu'il en donne, si cet Extrait n'étoit pas déja assez étendu.

Il faudroit pour donner une idée suffisante de ce Traité de l'Opinion en faire autant d'Extraits qu'il renferme de Volumes, & peut-être encore seroit-ce trop peu.

Nous remarquerons, au reste, qu'on ne sçauroit considerer un

peu attentivement cet Ouvrage sans admirer & la prodigieuse lecture qu'il faut que l'Auteur ait faite pour le composer, & en même tems l'ordre avec lequel y sont disposées & traitées tant de matieres differentes.

TRAITE' DE LA FORTUNE. PAR M. ***. A Paris, chez François *le Breton*, Quai de Conty, à l'Aigle d'or. 1732. Brochure *in*-12. pp. 50.

APRE'S avoir lû avec attention ce Traité, nous ne croyons pas en pouvoir donner d'abord une idée plus juste, & par rapport au dessein, & par rapport à l'execution, que de copier ici ce que l'Auteur dit lui-même à ce sujet dans la Préface & dans la conclusion de son Livre.

» On voit tous les jours dans le » monde, dit-il, des personnes, » même d'esprit, dire fort sérieu» sement, *que si la Fortune n'est fa*» *vorable, on ne vient à bout de rien;* » *qu'un tel Géneral est habile, mais* » *qu'il n'est pas heureux, qu'un au*» *tre ne l'emporte sur lui, que parce* » *qu'il a plus de bonheur.* Ces ex» pressions prises dans un sens litte» ral, ont quelque chose de si peu » sensé, que l'on auroit peine à » croire que des gens raisonnables » pussent s'en servir, si l'experien» ce n'aidoit à nous en convaincre.

» Le même fonds de raisonne» ment a fait dire à plusieurs Phy» siciens, *qu'une chose tend à rester* » *dans l'état où elle se trouve, qu'un* » *corps en mouvement ne doit cesser de* » *se mouvoir, à moins que quelque* » *chose ne l'arrête*, &c.

» Ces deux especes d'erreurs ne » sont pas aisées à détruire. Il faut » pour la derniere, approfondir la » nature, & rendre ses Phénomé» nes sensibles, ce que je remets à un » autre tems. Il faut pour combattre » la premiere déveloper les actions » des hommes & découvrir les liai» sons qu'elles ont, non seulement » les unes avec les autres, mais avec » le cours de la nature. C'est cette » sorte d'erreur que j'ai en vûë dans » ce Traité, où mon dessein est de » montrer l'absurdité des raisonne» mens que l'on fait sur la Fortune. » J'aurois pu prendre dans les der» nieres revolutions, des exemples » aussi convaincans, & peut-être » plus sensibles que ceux que j'ai ti» rés de l'ancienne Histoire; mais » cela m'auroit assujetti à des mé» nagemens que l'on doit particu» lierement éviter dans un Ouvra» ge de cette espece.

Voilà pour ce qui regarde la Préface de notre Auteur. Quant à la conclusion, il s'explique ainsi :

» De tout ce que je viens de dire » dans mon Traité, on peut con» clure avec Sénéque, *que chacun* » *est à soi-même sa fortune*, c'est-à» dire que notre conduite détermi» ne ce qui nous arrive de bon ou » de mauvais, & que la maniere » de faire une chose décide de son » succès,

» Qu'on se serve, à la bonne » heure, des termes de fortune & » de hazard, pour éviter de lon» gues circonlocutions, mais » qu'on en sépare l'idée, & qu'on » ne s'imagine point que les évene» mens de la vie en dépendent. » Regardons *le bonheur* ou *le mal» heur*, comme l'effet de l'état où » l'on se trouve, & non pas comme » la cause de ce qui nous arrive; » rien n'est plus contraire au sens » commun, & rien à mon avis ne » caractérise plus le vulgaire que » ces sortes d'opinions.

Il ne nous reste plus, après cet exposé de la Préface & de la conclusion du Livre, qu'à rendre compte de l'Ouvrage même.

L'Auteur remarque d'abord que l'opinion des hommes touchant la Fortune a pris sa source dans leur ignorance, & s'est ensuite maintenu par leur amour propre. Embarrassés à rendre raison de certains évenemens qui arrivoient contre leur attente, ils se sont laissés aller à croire qu'il y avoit une Fortune qui présidoit aux actions de la vie, indépendamment de l'ordre établi dans la nature par la Providence; cette facilité à expliquer ainsi ce qui leur paroissoit inconcevable, leur a fourni en même tems la commodité de pouvoir se disculper de leurs fautes en les rejettant sur cette Fortune.

Notre Auteur prétend que les Payens ont donné d'une maniere moins grossiere dans cette erreur: ils adoroient la Fortune comme une Divinité, de laquelle ils attendoient les bons succès; mais on ne voit pas dans leur conduite ni dans leurs Auteurs les plus sensés, qu'ils les attendissent indépendamment de l'ordre de la nature, ou des mouvemens qu'ils pouvoient se donner: ainsi quand ils lui sacrifioient, c'étoit seulement pour en obtenir les dispositions & la maniere d'agir necessaires à leurs entreprises.

Il est vrai que quelques-uns d'entr'eux ont cru que la Fortune décidoit de tout, mais dit l'Auteur, c'étoit par un effet du même aveuglement qui leur faisoit prendre pour Divinité tout ce qu'ils ne comprenoient pas, aveuglement qui les a portés jusqu'à ériger des Autels à l'Amour, à la Haine, à la Vengeance, *&c.*

Le tems & la raison qui ont détruit ces erreurs, n'ont pû encore ôter de l'esprit de certaines gens, celle de la Fortune. Ils avoüent bien que les vents, par exemple, ne sont pas autant de Dieux qui soufflent à pleine bouche, cette idée étant plus difficile à concevoir que celle d'un air agité, mais pour les differens succès des actions de la vie, ils ne veulent pas convenir qu'ils arrivent toûjours par une suite naturelle des choses qui ont précédé. Comme ils ne comprennent pas le cours de ces choses, ils attribuent à la Fortune tout ce que la foiblesse de leurs lumieres ne leur permet pas de voir.

Sans doute que par cette Fortune on ne veut pas entendre un Etre qui subsiste. Il n'y a personne assez

insensé pour cela; il faut donc, dit l'Auteur, qu'on veuille entendre quelque chose de particulier à chaque action, ou à chaque homme, qui détermine la bonne ou la mauvaise réussite de ce qu'on entreprend. Ce quelque chose de particulier seroit difficile à définir, mais sans s'arrêter à faire voir l'embarras où l'on se jetteroit si on vouloit entreprendre de donner une telle définition, l'Auteur soûtient que ce qui fait la détermination dont il s'agit, n'est autre chose que la conduite de l'homme jointe aux circonstances qui ont précédé, ou qui accompagnent ces mêmes actions; il rapporte là-dessus des exemples de tout genre. Nous nous bornerons à quelques-uns: deux Vaisseaux partent en même tems du même port pour aller au même endroit; l'un arrive, l'autre périt. Il n'y a rien là de surprenant: ces differens succès étant une suite necessaire des circonstances qui les avoient précedés, & qui ont dépendu de ceux qui ont construit les Vaisseaux, qui les ont menés, ou qui en ont disposé. En effet, dit notre Auteur, si l'un est plus vieux que l'autre, ce n'est pas la Fortune qui l'a rendu tel, ni qui oblige à s'en servir. S'il est plus mal construit, c'est la faute de ceux qui l'ont fait. Si tous les deux sont égaux en bonté, & que l'un périsse, ou que même l'un étant meilleur que l'autre, il arrive que le meilleur fasse naufrage, c'est par la mauvaise conduite de ceux qui le menent. Quelque semblable que soit la route qu'ils tiennent, elle ne peut jamais l'être de maniere, que tous les deux en même tems se trouvent dans les mêmes endroits, de plus on sçait qu'il ne faut qu'un instant, qu'une voile, qu'un coup de gouvernail mal à propos, pour être cause d'un naufrage.

Si l'on dit que le Vaisseau qui a péri, a été cependant le mieux gouverné, notre Auteur prétend que c'est une objection insoûtenable, dont la fausseté se fait sentir d'elle-même: & voici son raisonnement: » Ce qui est continuellement bien fait, a toûjours un bon » succès; mais un petit changement » en mal, est capable de tout déranger. Je veux que celui qui » commande le Vaisseau soit plus » entendu; que le Pilote soit plus » habile, ils n'ont pas pour cela, le » privilege de ne pouvoir se tromper. Et même leurs fautes seront » quelquefois plus grandes & plus » dangereuses; parce que celui qui » se fie en son habileté, s'endort » très-souvent, ou pousse les choses jusqu'à la témérite, ce qui le » perd. « Notre Auteur assure en avoir vû des exemples: & entre-autres celui-ci: Une Flotte assez nombreuse sur laquelle il étoit, arriva à l'entrée d'un fameux port de l'Ocean, dans le tems que la Marée descendoit; on se consulta d'abord les uns les autres sur ce que l'on devoit faire; les uns trouverent à propos de rester à la rade, & les autres de profiter d'un petit vent qui souffloit; les premiers mouillerent, & les autres qui avoient

pratiqué ce port plus long-tems, se mirent en devoir d'entrer; avec cette difference qu'une partie prit le vent de maniere à pouvoir éviter d'être portés par la Marée sur des rochers assez près de là, & les autres sans s'embarrasser de rien cinglérent droit au port. Ce qui en arriva, fut que le vent ayant cessé, ceux-ci briserent sur les rochers; & que ceux qui avoient pris le large, eurent le tems de les éviter, & en furent quittes pour la peur, tandis que ceux qui avoient mouillé se trouverent en sureté, & en état de prêter secours aux autres.

Notre Auteur remarque qu'il n'y a rien dans cet évenement que l'on puisse attribuer à la Fortune, puisqu'on voit dans les differentes manœuvres la cause des differens succès. Il est vrai qu'on peut objecter que chacun d'eux fut porté par sa bonne ou mauvaise Fortune, à prendre le bon ou le mauvais parti, mais il répond que c'est une mauvaise objection, & la raison qu'il en donne, c'est que ce qui nous détermine dans nos déliberations, n'est autre chose que notre volonté; que si notre jugement l'a séduit en lui faisant prendre le mal pour le bien, c'est notre faute.

Un Officier ou un Soldat est tué dans une bataille; *c'est le malheur*, disent certaines gens, *c'est le sort qui décide de ces coups*, & la vie n'est prolongée ou racourcie qu'autant que la Fortune est favorable. L'Auteur tâche d'expliquer ceci, pour faire voir qu'on n'y sçauroit trouver ni malheur, ni sort, ni fortune. Il n'entre point là-dessus dans les matieres de la prédestination, il laisse cette discussion aux Théologiens, & se borne à examiner en Physicien, l'ordre de la nature par lequel tous les êtres naissent, subsistent & finissent.

Il remarque ensuite qu'on voit souvent des gens qui sont tués pour s'être exposés mal-à propos, ou pour avoir fait quelque chose à contre-tems; sur quoi il cite l'exemple de plusieurs gens de guerre qui s'étant toûjours bien conduits, ont payé de leur vie, la premiere témerité ou la premiere imprudence. Il y a des causes éloignées qui ne sont pas moins funestes: Un Officier Général que notre Auteur dit avoir connu, & qui étoit fort bon homme de guerre, avoit un penchant extrême à l'avarice. » Ce défaut qui sembloit n'avoir rien de » commun avec sa profession, l'y » fit pourtant périr. Au commen» cement d'une bataille, il passoit » à cheval d'une ligne à l'autre pour » aller donner quelques ordres, & » ayant vû sur ses pas, une belle » Epée, il s'arrêta pour la faire ra» masser par un Soldat; comme il » la recevoit de ses mains, une » bale lui donna dans la tête, & le » tua.

Voilà, dit l'Auteur, ces rencontres de circonstances avantageuses ou fatales suivant le cours qu'on leur a donné.

Pour ce qui regarde les autres évenemens de la guerre, on enseigne tout de même ici, que la Fortune n'y a aucune part, & l'on fait

voir

voir que le *gain d'un Siége*, ou d'une bataille, n'eſt qu'un effet de la ſupériorité ; par cette ſupériorité l'Auteur n'entend pas ſeulement le nombre & la bonté des Troupes, mais encore la conduite, qui eſt d'une importance bien plus conſiderable, & d'où dépend en quelque maniere, tout le reſte, puiſque quelque nombreuſe que ſoit une armée, pour courageux que ſoient les Soldats, s'ils ne ſont bien menés d'ailleurs, le nombre & le courage leur deviennent inutiles & quelquefois périlleux. Comme c'eſt faute de comprendre cette vérité, que certaines gens attribuent les choſes au bonheur ou au malheur, l'on prend ſoin de la leur faire ſentir ici pour leur faire avoüer qu'ils ſe trompent. On leur repreſente en premier lieu, qu'il ne ſuffit pas d'avoir des Troupes, de les entretenir, de les faire ſubſiſter, qu'il faut les diſcipliner. Que cela n'eſt encore rien par rapport à ce qui eſt requis pour les commander à propos, les mener au combat, & les faire vaincre ; en ſecond lieu, qu'il eſt rare de trouver dans un ſeul homme toutes les qualitez neceſſaires pour cela ; qu'un Général courageux & intrépide eſt quelquefois imprudent, & pour trop précipiter ne fait rien ; qu'un autre qui a la prudence n'aura pas cette activité, & ce feu ſi neceſſaire dans certaines occaſions, & ne ſçaura que temporiſer lorſqu'il ſeroit queſtion de combattre ; en troiſiéme lieu, que celui-ci pechera faute de connoiſſance & d'experience ; que celui-là qui a l'une & l'autre, y compte trop ; qu'il ne s'embarraſſe pas de prévenir les événemens pour profiter des circonſtances favorables ; & qu'il ſe trouve ſurpris lorſqu'il y penſe le moins ; enfin, qu'un autre aime le plaiſir & le repos, & manque tout à force de remettre.

On conclut que de ces vertus ou de ces vices dans un Général, viennent ſouvent ces avantages ou ces pertes conſiderables qui arrivent contre toutes les apparences ; un ſeul homme qui commande une armée, balance tout par lui-même, il la rend forte ou foible, ſelon qu'il eſt fort ou foible lui-même ; ſes Troupes ne deviennent capables de vaincre, qu'autant qu'il eſt lui-même capable de les commander.

L'exemple des Perſes ſous Darius & celui des Grecs ſous Alexandre, ne ſont pas oubliés ici par notre Auteur, la plûpart des Soldats de Darius étoient, remarque-t-il, pour le moins auſſi belliqueux que ceux d'Alexandre : les bons Capitaines ne lui manquoient point. Son armée riche & abondante, eſt formidable par l'appareil & par le nombre ; mais il l'affoiblit lui-même par ſon peu de capacité ; accoûtumé au luxe & à la moleſſe, il ne veut aller à la guerre que comme à une partie de plaiſir. Il ſe charge d'un train inutile, & d'une ſuite embarraſſante. Ne comptant que ſur le nombre, il néglige l'ordre & la diſcipline, & entêté de lui-même, ſe laiſſe aller juſqu'à punir ceux qui lui remontrent ſon erreur.

Les Grecs au contraire, qui ne faisoient pas la vingtiéme partie des Persans, sont commandés par un Chef qui vaut lui seul, une grande armée : sa capacité pour la guerre égale chaque Soldat à plusieurs ennemis. Il devient lui seul l'ame de trente mille hommes, *& lui-même multiplie & conduit les coups qui doivent le faire vaincre*. La consequence que notre Auteur tire de là, c'est que ce n'est donc point la Fortune qui a renversé Darius, mais le génie d'Alexandre.

Au reste, comme dans la guerre chaque action en particulier, n'exige pas toutes les vertus militaires, mais seulement celles qui lui sont proportionnées, on remarque que pour vaincre un ennemi fatigué, il ne faut souvent que l'attaquer : qu'une armée où la division se met, aide elle-même à se vaincre, que les pluyes, les inondations, la contagion, la disette, preparent souvent la victoire; qu'il y a des occasions où la prudence suffit, & d'autres où c'est le courage; Que la patience même fait tout lorsqu'il s'agit d'attendre que l'ennemi déperisse; & qu'il vienne au point de foiblesse où il peut être vaincu. Mais on remarque que ce n'est pas par un effet de la Fortune, que ces circonstances de tems arrivent, ou que ce Chef qui n'est pas autrement pourvû de bonnes qualitez, a précisément celle qui est necessaire dans une telle occasion.

Il faudroit, dit notre Auteur, rapporter ici toutes les causes d'une victoire ou d'une défaite, entrer dans un détail infini. Combien la France, sans que la Fortune s'en soit mêlée, n'a t-elle pas dû de conquêtes aux bonnes dispositions qu'avoit établies le Cardinal de Richelieu ? Ce qu'on a fait depuis long-tems à des suites dans le present sans que la Fortune s'en mêle non plus; & ce qui se passe aujourd'hui de bien ou de mal, prepare des évenemens dans l'avenir. Il y a par la même raison, remarque-t-on encore, des dérangemens qui sont l'effet d'une longue suite de fautes. Les circonstances sont tournées en mal, il faut pour en arrêter le cours, de grands efforts de génie ou de conduite. L'Auteur cite sur cela, la Bataille de Dénain, qui suppose plus de capacité dans le Général qui la gagna, que ne font plusieurs autres victoires remportées durant les prosperitez de la France.

Les guerres civiles de Rome entre César & Pompée, font ici le sujet d'un article considerable. On fait voir, à l'égard de Pompée, que tout ce qui s'y est passé, dépose d'une maniere évidente contre ceux qui n'ayant rien de judicieux à rapporter pour justifier une mauvaise conduite, qu'ils auront tenue, ont recours à l'excuse générale, sçavoir que la prudence a été de leur côté, mais que la Fortune a été de l'autre.

L'on passe de-là à l'examen de ces expressions qui ont tourné en proverbes: *Qu'il faut avoir la Fortune favorable pour réussir dans les Cours*; *Que c'est-là qu'elle domine*

plus qu'ailleurs, & qu'elle montre ses caprices. On découvre la fausseté de ce langage, & l'on fait voir que ce qui est cause qu'on réussit ou qu'on échoue à la Cour, n'a rien de commun avec la Fortune. On entre à ce sujet dans des particularitez qu'il seroit trop long de déduire, nous nous bornerons à un exemple.

Entre les obstacles qui empêchent de s'avancer à la Cour, l'Auteur de ce Traité met la haine du Ministre. » Si c'est votre figure, *dit-il*, qui » déplaise au Ministre, n'en accu- » sez pas la Fortune, la cause en est » infailliblement, ou dans vous- » même, ou dans votre maniere » d'agir, ou dans la prévention & » le caprice de celui à qui vous ne » plaisez pas, ou enfin dans la dif- » ference de ses dispositions inte- » rieures d'avec les vôtres; diffe- » rence qui est proprement cette » antipathie dont l'explication » tourmente tant de Philosophes, » tout comme la conformité & la » ressemblance de ces mêmes dis- » positions, n'est autre chose que » cette sympathie que plusieurs ont » regardée comme impénétrable.

Notre Auteur annonce qu'il espere approfondir cette question dans un Traité exprès sur la Nature. En attendant il donne sur ce sujet l'explication que voici : il dit 1°. Que la disposition interieure de l'homme de laquelle dépend son naturel, se découvre sur son exterieur, par les rapports & les proportions qu'il y a de l'un à l'autre, soit dans le son de la voix, soit dans le geste, soit dans les traits du visage, qui font ce qui s'appelle physionomie : 2°. Qu'encore qu'il soit hors de la portée du commun de connoître clairement les rapports de ces indices avec l'interieur, il n'est personne sur qui ils ne fassent des impressions secrettes : 3°. Que quand on veut examiner ces indices, & les reconnoître, l'effort que l'on fait pour cela les obscurcit, & les dissipe : 4°. Que c'est ce qui a fait donner le nom de *je ne sçai quoi*, à quelques-uns de ces mêmes indices qui font plaire, ou déplaire, sans qu'on en voye la cause.

Cette connoissance interieure supposée, notre Auteur prétend qu'il est facile de comprendre ce qui fait que l'on plaît ou que l'on déplaît à certaines gens, & voici en cela, sur quoi il se fonde.

Chacun aime ou hait naturellement un objet, selon qu'il y trouve de cette conformité ou de cette opposition avec ses dispositions propres; de sorte, dit-il, que *si l'on étoit moins attaché à l'interêt qui revient de la faveur d'un Ministre, loin de s'affliger de sa haine, on la regarderoit souvent comme un avantage par la consequence heureuse de ne pas lui ressembler.*

On a dit depuis long-tems, que *la Fortune & le mérite étoient rarement d'accord*, l'Auteur observe que cette expression ne peut être prise dans le sens litteral que par des gens qui ne reflechissent pas; mais il soûtient que *le sens allégorique en est beau & véritable*, par la raison, dit-il, que le mérite n'est

bien reçû que par ceux qui en ont eux-mêmes, & qu'il n'arrive pas toûjours que les gens en place en soient le mieux pourvûs, ce qui est cause qu'il est négligé.

On dit souvent de l'élevation & de la décadence des Etats, que ce sont des jeux de la Fortune. L'Auteur employe les dernieres pages de son Livre, à combattre cette erreur, & fait voir par l'exemple des Romains, qu'un Etat n'est florissant ou ne déperit que par les vertus ou les vices de ceux qui gouvernent, ce qu'il prouve aussi par l'exemple de Charles-Quint, & de ses successeurs. Charles-Quint pendant son regne, avoit porté la Monarchie au plus haut point de grandeur; mais ceux qui lui succederent manquant des qualitez necessaires pour soûtenir le poids de cette Monarchie, la laisserent enfin tomber dans l'état où on l'a vûë sur la fin du dernier siécle: il en est de cela, remarque l'Auteur, comme de ces Horloges d'un ouvrage rare, qui se dérange bien-tôt si quelqu'un à peu-près aussi habile que ceux qui les ont faites, n'en sçait maintenir les ressorts.

Ce que notre Auteur dit de la Fortune dans ce Traité, se peut dire de même de cette prétendue Etoile que tant de gens veulent être la cause de tout le bien & de tout le mal qui arrive dans la vie. Il n'y a que le nom de changé. C'est la même chimére.

ORBIS SACER ET PROPHANUS ILLUSTRATUS: OPUS Ecclesiasticæ & Prophanæ Historiæ nec non Geographiæ studiosis apprimè utile. C'est-à-dire: *L'Univers Sacré & Prophane éclairci. Ouvrage utile à ceux qui s'appliquent à l'étude de l'Histoire Ecclesiastique ou Prophane, & sur-tout à la Geographie. Par le P. François* Orlendi, *de l'Ordre des Freres Prêcheurs, & Professeur en Théologie dans l'Université de Pise.* A Florence, chez Bernard *Paperini*, proche l'Eglise de S. Appollinaire, à l'Enseigne de Pallas & d'Hercule. Seconde Partie, 1731. *in-folio*, premier vol. pp. 790.

NOUS avons remarqué dans le Journal de Juillet dernier, en rendant compte du premier Volume de ce grand Ouvrage, que le Pere Orlendi s'étoit proposé d'y expliquer la Notice de l'Empire Romain tel qu'il étoit du tems de Constantin, & que cette Partie de son Ouvrage n'en étoit en quelque maniere que des Préliminaires. Il commence dans le second Volume à entrer dans sa matiere & à décrire chaque partie de l'Univers en suivant l'ordre des differentes Provinces. Il a donné à l'Europe le premier rang dans cette description, & il a mis l'Italie à la tête de toutes les Parties de l'Europe. Il étoit naturel que dans cet arrangement qui est assez arbitraire, il donna la preference à sa Patrie, comme l'ont fait plusieurs autres

Géographes. Mais ce qui paroît l'avoir particulierement déterminé; c'est que l'Italie lui semble être devenuë la principale Partie de l'Europe par la Ville de Rome, qui a été pendant long-tems la *Reine* du monde, & qui est depuis l'établissement de la Religion Chrétienne, le Siége du Vicaire de J. C. sur la terre & du successeur du Prince des Apôtres.

Dans le premier Livre de cette seconde Partie, notre Auteur parle des differens noms qu'on a donnés au Pays qui porte depuis long-tems celui d'Italie, de sa situation, de ses Ports, de ses Montagnes, de ses Fleuves & de ses Lacs, de la temperature de l'air, de la fertilité des terres, des Mines qu'on y trouve, du grand nombre de Villes considerables, du caractere des habitans, de la division de l'Italie par les Romains en dix-sept Provinces, du partage qui s'est fait depuis la décadence de l'Empire Romain, en Souverainetés & en Republiques.

Notre Auteur divise ensuite l'Italie en trois Parties, dont la premiere qu'il appelle superieure, comprend le Piémont, la Republique de Gênes, le Montferrat, les Duchez de Milan, de Parme, de Modéne, de Mantoüe, la Republique de Venise & la Principauté de Trente. Dans la Partie moyenne de l'Italie il comprend les Etats du Pape, le grand Duché de Toscane & la Republique de Lucques. La derniere Partie regarde le Royaume de Naples, auquel il a joint les Isles adjacentes à l'Italie.

Le second Livre de ce Volume comprend toute l'Italie superieure; & le troisiéme les Etats du Pape. Les autres Parties de l'Italie sont renvoyées aux Volumes suivans. Nous rapporterons quelques traits de chacun des trois Livres qui composent ce Volume.

Dans le cinquiéme Chapitre du second Livre, l'Auteur examine dans quel tems l'Italie a commencé à être habitée; il rejette d'abord comme une fable ce que dit Annius de Viterbe, que Noé avec ses trois enfans avoit parcouru toute la mer Méditerranée, qu'il avoit montré à chacun de ses enfans le Pays que leurs descendans devoient occuper, & qu'après une navigation de dix années, il étoit retourné dans le lieu d'où il étoit parti, & qu'il avoit envoyé de là ses descendans pour habiter les differentes Contrées qu'il leur avoit destinées. Le P. Orlendi est néanmoins persuadé que l'Europe est échuë à Japhet, & que ce sont les fils, ou les petits-fils de Japhet, ou leurs descendans qui ont habité les premiers l'Italie, & qu'ils y étoient venus de la Gréce. Mais il n'oseroit déterminer combien de tems après le Déluge cela est arrivé, ni qui étoient les chefs de ces Colonies; quoiqu'Annius de Viterbe en ait donné les noms, & qu'il ait appellé Comenus, celui qui s'est établi le premier en Italie. L'Auteur paroît avoir beaucoup de penchant à croire que les Toscans sont les plus anciens peuples de l'Italie, & il

renvoye là-dessus à Tite-Live & à Justin.

Voici le portrait que l'Auteur fait des Italiens dans le quatriéme Chapitre du premier Livre. Ils cultivent avec soin les Sciences & les beaux Arts, ils les enrichissent, ils favorisent ceux qui les cultivent, & ils en sont les Mécénes: ce qui a donné lieu à l'établissement de tant d'Academies dans les differentes Villes d'Italie. Ils se sont distingués dans la guerre & dans la paix. Ils servent de modéles de vertus aux autres Nations, à ce qu'assure notre Auteur, par la pureté de leurs mœurs, & par les bonnes qualitez du cœur & de l'esprit. Il ajoûte que les Italiens sont au-dessus de toutes les autres Nations par leur politesse, par les agrémens de la conversation, par la grandeur d'ame. Leur génie heureux & fécond les rend propres à inventer, à cultiver les Sciences & les Arts, & à les perfectionner; ils sont avides d'honneur & de gloire, ce qui les engage à chercher à se venger, lorsqu'on leur fait quelque affront. Au reste, s'il y a quelque tache qui obscurcisse l'éclat de cette illustre Nation, ce sont les termes de notre Auteur, elle est entierement dissipée par leur attachement à la véritable Religion.

L'Auteur ayant parlé dans le troisiéme Chapitre du second Livre, de l'origine de la Ville de Milan, & ensuite donné un abregé de l'Histoire Civile du Milanès, il employe plusieurs Chapitres à l'Histoire Ecclesiastique de Milan. La premiere difficulté qui se presente sur ce sujet est de sçavoir si S. Barnabé est le Fondateur de cette Eglise, l'une des plus illustres du monde Chrétien. C'est une Tradition de cette Eglise qu'elle a été établie par S. Barnabé; le Cardinal Baronius assure que cette tradition est appuyée sur des Monumens si authentiques qu'on doit regarder ce point d'Histoire, comme un des plus assurés. Cependant quelques Auteurs, & entr'autres les PP. Mabillon & Papebroc, n'ont pas cru devoir avoir pour cette Tradition le même respect que les Ecrivains d'Italie. Le P. Mabillon trouva dans la Bibliothéque Ambroisienne un ancien Catalogue des Evêques de Milan, où il vit le nom de Saint Barnabé écrit d'une main plus recente que le reste du Catalogue. Il ajoûte que S. Ambroise dans son Discours contre Auxence, parlant de l'Eglise de Milan qu'il appelle le Patrimoine qui lui vient de ses Peres, ne fait pas mention de saint Barnabé, mais seulement de Denis, d'Eustorge, de Mirocle, & des autres Saints Evêques ses prédecesseurs. Le P. Papebroc se fonde aussi sur le silence de S. Ambroise & de S. Gaudence, & il croit que le faux Dorothée est le premier Auteur de cette Tradition. M. Muratori n'a point pris de parti sur cette question, il se contente d'observer que cette tradition est très-ancienne. Notre Auteur se proposant de prouver que cette Tradition remonte jusqu'aux premiers siécles de l'Eglise, cite des vers qui sont

au-dessus d'un tableau de S. Anatalon, & qui justifieroient effectivement que cette Tradition remonteroit jusqu'au commencement du quatriéme siécle, long-tems avant S. Ambroise, si ces vers étoient effectivement de S. Mirocle, comme le prétend notre Auteur. Il rapporte ensuite deux Inscriptions, dont l'une avoit été mise, dit-on, par S. Protais auprès d'une fontaine où S. Barnabé administroit le Baptême; & il conclut de-là que S. Ambroise n'ignoroit pas que S. Barnabé eût établi l'Eglise de Milan; mais qu'il n'avoit parlé contre Auxence que de ceux de ses prédecesseurs qui avoient combattu l'Arianisme. Le P. Orlendi se plaint vivement, de ce que des Auteurs François qui ont écrit si solidement contre l'argument négatif, en répondant au Docteur de Launoy, ont employé ce même argument contre une tradition qui est adoptée par tous les Auteurs Italiens. Il oppose ensuite au Catalogue dont parle le P. Mabillon, un autre ancien Catalogue des Evêques de Milan, publié par M. Muratori, beaucoup plus ample que ceux qui avoient été imprimés auparavant, à la tête duquel on trouve le nom de S. Barnabé écrit de la même main que le reste du Manuscrit.

Les Archevêques de Milan ont prétendu que S. Gregoire Pape leur avoit donné le droit de couronner les Rois d'Italie avec une couronne de fer, & qu'ensuite ils avoient eu le droit d'élire les Rois & de les déposer, notre Auteur qui ne veut attaquer directement aucunes des anciennes Traditions, ne soûtient point que ces Traditions soient absolument fausses, mais il fait assez sentir, que le prétendu privilége donné par S. Gregoire lui est fort suspect. Il affecte particulierement de faire observer que les Historiens François n'ont pas parlé de ce couronnement par les Archevêques de Milan, des Princes François qui ont été Rois d'Italie.

Le Chapitre 8 du second Livre regarde la Ville de Pavie; notre Auteur y traite d'abord la question si l'Eglise Episcopale de Pavie a été soûmise de tout tems immédiatement au S. Siége. Tous les Ecrivains de Pavie soûtiennent l'affirmative. Ughelli a pris le même parti dans son Italie Sacrée, mais les Ecrivains de Milan, & plusieurs autres Auteurs étrangers, comme Baronius, M. de Marca, le P. Tomassin & d'autres ont cru que Pavie avoit été long-tems soûmise à la Métropole de Milan. Notre Auteur fait voir que pendant plusieurs siecles les Evêques de Pavie ont été sacrés par les Archevêques de Milan, qu'ils ont assisté au Concile de la Province avec les autres Evêques; mais vers le commencement du septiéme siecle les Evêques de Pavie se firent couronner à Rome, & quand S. Benoît Archevêque de Milan voulut s'opposer à cet usage, la prétention fut condamnée dans un Concile tenu à Rome, parce que depuis long-tems les Evêques de Pavie étoient en possession de se faire sacrer par le

Pape, comme le rapportent Paul-Diacre dans l'Histoire des Lombards, & Anastase le Bibliothécaire dans la Vie du Pape Constantin. Ce privilege de se faire sacrer par le Pape, fut une occasion à l'Evêque de Pavie de se soustraire entiement à la Jurisdiction de l'Archevêque de Milan.

Cet Evêque porte le Pallium. Ughelli croit que ce privilege lui a été accordé par le Pape Hormisdas, notre Auteur ne pense point que ce privilége soit si ancien, & il soûtient, après M. Muratori, que les Evêques de Pavie tiennent cette prérogative du Pape Jean VIII. qui vouloit par-là humilier Aspert Archevêque de Milan qui refusoit de lui obéir. C'est par la même raison, suivant notre Auteur, que ce Pape attribua à l'Evêque de Pavie le droit de convoquer des Conciles des deux Métropoles de Milan & de Ravenne. Mais on ne voit pas que les Evêques de Pavie aient jamais joüi de ce privilege. Cet Evêque est encore soûmis immédiatement au Saint Siége; mais il doit, suivant notre Auteur, assister aux Conciles de la Province de Milan, selon les Decrets du Concile de Trente, & du dernier Concile tenu à Rome sous Benoît XIII.

Dans le Livre III. où il s'agit de la Ville de Rome & des Villes voisines, l'Auteur entre dans un grand détail, qu'on peut voir dans le Livre même, aussi-bien que les éloges & l'abregé de la Vie du Pape Benoît XIII. qui attireront l'attention des Lecteurs. Nous nous bornerons ici à un seul point qui regarde l'Evêché d'Eugubio. Selon notre Auteur, l'Evêque d'Eugubio avoit été soûmis immédiatement au S. Siége jusqu'en 1563. que le Pape Pie IV. érigea la Ville d'Urbain en Métropole, & lui donna l'Evêque d'Eugubio pour un de ses suffragans. L'Evêque d'Eugubio Marianus-Sabelli s'y opposa, & il obtint du Pape que du moins pendant sa vie l'Archevêque d'Urbain n'exerceroit sur lui aucune Jurisdiction Métropolitaine; après le Concile de Trente Sabelli déclara, conformement à la disposition du Concile, qu'il assisteroit à ceux qui se tiendroient à Urbain, sans préjudice de la liberté de son Eglise. Ses Successeurs n'avoient pu se resoudre à se soûmettre à l'Archevêque d'Urbain, & ils s'étoient toûjours qualifiés Evêques soûmis immédiatement au S. Siége. Ce qui avoit souvent donné lieu à de vives contestations entre ces deux Prélats, sans qu'il fût intervenu aucun jugement définitif. Le Pape Clement XI. ayant nommé un Evêque d'Eugubio en 1707. fit mettre dans les Bulles que cet Evêché étoit soûmis immédiatement au S. Siége, mais sans préjudice du droit prétendu par l'Archevêque d'Urbain. Le Pape Benoît XIII. avoit fait assister l'Evêque d'Eugubio au Concile de Rome en 1725. comme un Evêque immédiatement soûmis au S.Siége. Mais la même année le Pape Benoît XIII. décida la contestation qui duroit depuis si long-tems, en donnant une Bulle qui soûmet l'E-

vêché

vêché d'Eugubio à l'Archevêque d'Urbain L'Eglise d'Eugubio ayant vaqué quelque tems après, Benoît XIII. la confera comme Eglise suffragante de la Métropole d'Urbain. La Bulle de Benoît XIII. est rapportée toute entiere par notre Auteur. Il y a d'autres remarques de cette nature dans le cours de l'Ouvrage sur l'état present de l'Eglise d'Italie qui feront plaisir à ceux qui sont curieux de ces matieres.

Nous rendrons compte du troisiéme Volume dans un autre Journal.

TRAITE' DE LA MAIN-MORTE ET DES RETRAITS.

Par M. F. J. Dunod, *ancien Avocat au Parlement & Professeur Royal en l'Université de Besançon.* A Dijon, chez *de Fay*, & se vend à Besançon, chez Nicolas Marchand, Libraire, en la grande ruë. 1733. *in*-4°. pp. 234. pour le Traité de la Main-Morte, pp. 67. pour le Traité des Retraits.

En rendant compte dans le Journal de Juin dernier du Traité des Main-mortes de M. Dunod, nous nous sommes engagés à parler en particulier du second Traité compris dans ce Volume qui regarde les Retraits. Dans les neufs premiers Chapitres du Retrait Lignager, dans le dixiéme du Retrait Féodal, & dans le onziéme du Retrait en censives. Il n'en est pas de ce Traité comme de celui de la Main-morte, qui a en quelque maniere le mérite de la nouveauté, parce que les Jurisconsultes François ne s'étoient point encore appliqués à traiter cette matiere avec ordre & avec une juste étendue. Mais nous avons plusieurs Traitez sur les trois especes de Retraits dont il s'agit dans cet Ouvrage, & tous les Commentateurs des Coûtumes se sont attachés à les expliquer. M. Dunod avoüe dans sa Préface qu'il a tiré de ces Auteurs les principes généraux, il a seulement ajoûté à ces principes ce qu'il y a de particulier pour le Comté de Bourgogne, soit dans les dispositions de la Coûtume, soit dans les Arrests du Parlement de Bezançon. Nous allons rapporter quelques-uns des exemples de cette derniere espece, sans nous arrêter aux principes du Droit Commun sur cette matiere.

Suivant le Droit Commun le Retrait Lignager ne se divise point, & quand plusieurs héritages propres sont vendus par le même contrat & pour un seul prix, le parent lignager doit les retirer tous. Il y a même des Coûtumes qui veulent qu'on retire l'acquêt qui a été vendu avec l'héritage propre, parce qu'il arrive souvent qu'une personne n'acquiert un héritage, qu'en considération d'un autre qui lui est vendu pour le même contrat, & qu'on ne peut diviser les fonds acquis par le même contrat

pour un seul prix, sans lui faire un tort trop considérable, & sans diminuer le prix de ce qui lui reste.

Les redacteurs de la Coûtume du Comté de Bourgogne n'ont point été frappés de ces raisons. Ils ont regardé comme autant de ventes differentes celles de chaque fond, & ils ont voulu par l'article 9 du titre des rachapts que quand il y avoit plusieurs héritages anciens vendus pour le même prix, avec leurs appartenances & leurs dépendances, le Lignager pût retirer un de ces fonds avec ses appartenances & ses dépendances, sans retirer l'autre.

Notre Auteur observe que cette disposition de la Coûtume du Comté de Bourgogne est non seulement singuliere, mais encore imparfaite; c'est pourquoi le Parlement de cette Province l'a restrainte le plus qu'il a été possible. M. Dunod cite là-dessus un Arrest du mois de Mars 1621. par lequel on a jugé qu'un particulier ayant vendu une maison qui ne pouvoit se partager commodement, dont la moitié étoit propre au vendeur & la moitié acquêt, le parent n'étoit point recevable à ne retirer que la moitié qui étoit propre. A l'occasion de cet Arrest l'Auteur donne pour regle générale que lorsque des fonds ont été unis par la disposition du pere de famille, ensorte que l'un est necessaire à l'autre, comme s'il s'agissoit d'un Jardin acquis pour servir à une maison qui fût propre à l'acquereur de ce Jardin, on ne doit pas les séparer par le Retrait, parce que la maison & le jardin ne sont plus censés en ce cas qu'un seul héritage. Ce qui paroît pouvoir être appuyé par les termes de la Coûtume, qui veut qu'en retirant un des deux fonds vendus on retire les dépendances de ce fond sans distinguer si ces dépendances sont acquêts ou propres.

Comme la Coûtume du Comté de Bourgogne n'a pas force de Loi dans la Ville de Besançon, & qu'elle n'y est regardée que comme une autorité écrite, qui ne doit point être suivie quand la disposition est contraire aux principes; on a jugé au Parlement de Besançon le 7 Mars 1729. que celui qui exerce un retrait de fonds situés dans cette Ville doit retirer tous les fonds qui ont été vendus par un seul prix, à moins que l'acquereur ne veuille bien retenir une partie.

Voici un second exemple. L'article 12 du titre des rachapts de la Coûtume du Comté de Bourgogne, décide que le retrait lignager n'a point lieu en vente par decret. Notre Auteur remarque que cet article ne s'entend que des ventes forcées qui se font à l'instance des créanciers, il rapporte là dessus un Arrest du 27 Fevrier 1613. qui fut noté, dit l'Auteur après M. Jobelot, sur l'exemplaire de la Coûtume dont on se sert au Parlement, pour servir de regle à l'avenir. M. Dunod conclut de-là que le retrait lignager a lieu dans la subhastation des biens des mineurs, dans celles qui se font ensuite de l'acceptation d'une succession par benefice d'in-

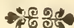
ventaire, ou quand le débiteur fait lui-même adjuger en justice ses biens à ses créanciers, pour en purger les hypothéques, parce que dans tous ces cas la vente est volontaire de la part du proprietaire, qui ne fait faire le decret que pour la sureté de l'acheteur. Il s'ensuit encore de cette Jurisprudence du Parlement de Franche-Comté, que quand une personne acquiert un fond à la charge d'en faire faire un decret sur lui-même, il y a lieu au retrait lignager. Ce qui a même été jugé le 29 Aoust 1669. dans le cas où il n'y avoit qu'une simple promesse de vendre un fond, & d'en faire avoir la délivrance par un decret pour 4500 liv. on regarda cette promesse comme une vente, à laquelle on n'avoit ajoûté le decret que pour la seureté de l'acquereur. Le tems du retrait ne court pas en ce cas du jour de l'adjudication du bien faite en justice, mais du jour de la prise de possession en vertu de la vente volontaire.

Le Chapitre du retrait féodal nous fournira deux autres exemples.

Dans le Comté de Bourgogne le Seigneur doit user du droit de retrait féodal dans l'an & jour de l'exhibition du contrat, & rembourser le prix & les loyaux-cousts dans l'année. Si l'acquereur ne veut point accepter le remboursement, il faut lui faire des offres réelles du prix & des loyaux-cousts dans l'an & jour du retrait, sinon le Seigneur est déchu de son droit, quand même il auroit déclaré qu'il vouloit user du droit de retrait féodal, & qu'il se seroit mis en possession du fief. On a même jugé au Parlement de Besançon le 7 Septembre 1723. qu'un Seigneur qui avoit formé sa demande pour le retrait féodal en étoit déchu, parce que le remboursement n'avoit été fait qu'après l'année, à un tuteur qui n'avoit pas du recevoir au préjudice du droit acquis à son mineur.

Quand on acquiert par un même contrat & pour un seul prix plusieurs fiefs mouvans d'une ou de differentes Seigneuries, l'acquereur presentant son contrat au Seigneur, doit faire la distinction des prix, ce qui n'empêche pas que le Seigneur ne puisse faire faire la ventilation, si celle de l'acheteur ne lui paroît pas juste. Il assure qu'on l'a ainsi jugé au Parlement de Besançon par Arrest du 22 Mars 1702. & qu'on a décidé par le même Arrest que le tems du retrait ne courreroit que du jour que la ventilation auroit été faite.

Il ne nous reste qu'à souhaiter, en finissant cet Extrait, que M. Dunod, à qui 30 années d'exercice de sa profession au Parlement de Besançon ont donné lieu de se mettre au fait de la Jurisprudence de ce Parlement, continue d'en instruire le public par ses Ouvrages sur la Coûtume du Comté de Bourgogne.



RERUM ITALICARUM SCRIPTORES, *&c.* C'eſt-à-dire : *Recueil des Ecrivains de l'Hiſtoire d'Italie, depuis l'an 500. juſqu'à l'an* 1500. *par M.* Muratori, *Tome XII.* A Milan, par la Societé Palatine. 1728. *in-fol.* col. 1235.

ON a jugé d'autant plus convenable de dédier ce Volume à la Republique de Veniſe, qu'il commence par une Chronique de cette Ville depuis le Pontificat de S. Marc juſqu'à l'an 1339.

André d'Andolo Auteur de cette Hiſtoire, ſortoit d'une illuſtre famille qui avoit déja donné trois Doges au Sénat de Veniſe, il n'avoit encore que 37 ans, lorſqu'en 1333. il parvint lui-même à cette éminente dignité. On remarque qu'il fut le premier des Nobles Venitiens, qui prit le bonnet de Docteur. Comme il étoit également propre aux Sciences & aux affaires, il gouverna avec beaucoup de prudence dans des tems très-difficiles & peu favorables à la grandeur de ſa Patrie. Il regna pendant onze ans, c'eſt-à-dire, juſqu'à ſa mort qui arriva en 1354.

Cette Chronique eſt diviſée en 10 Livres, mais les trois premiers ont été perdus, ou peut-être même retranchés comme inutiles. Elle a été continuée en 1342. ou du moins l'année ſuivante d'abord par un Anonyme, enſuite par Raphael ou Raphainus-Careſinus Chancelier de Veniſe. Ces deux Auteurs l'ont conduite juſqu'à l'an 1388. On nous les donne ici comme une ſuite de l'Ouvrage principal.

M. Muratori, après avoir longtems héſité à faire imprimer tout ce qui précede la fondation de Veniſe, s'eſt fait enfin ſcrupule d'enlever à la Ville d'Aquilée les Monumens antiques dont elle ſe glorifie. Mais il ne les garantit pas. Comme les grandes Maiſons ne manquent jamais de faire remonter leur origine juſqu'à quelque homme fameux dans l'antiquité ; ainſi les Egliſes diſtinguées ont coûtume de s'attribuer des commencemens d'autant plus illuſtres que l'eclat de leurs prérogatives ou de leurs richeſſes leur donne un rang plus conſiderable dans la Chrétienté. Il ne s'enſuit pas de-là cependant qu'on doive mépriſer ce que Dandolo rapporte de l'origine des Evêques d'Aquilée, puiſqu'il l'a puiſé dans l'Hiſtoire & dans la Tradition de cette Egliſe. A l'égard des commencemens & des divers accroiſſemens de ſa Patrie, il en parle avec tant de modeſtie & de déſintereſſement qu'on ne peut s'empêcher d'ajoûter foi à ſes recits. Dans les Hiſtoires anciennes de Veniſe ſoit Manuſcrites, ſoit imprimées, cette Republique eſt toûjours repreſentée comme victorieuſe, comme triomphante de ſes ennemis. Dandolo a eu plus de ſincerité, il rapporte avec une égale candeur les bons & les mauvais ſuccès de ſa Patrie, enſorte que ſur ce point on

peut le proposer comme un modéle. Mais on ne portera pas le même jugement de Caresinus son Continuateur.

Il est vrai qu'en plusieurs endroits Dandolo se prête aux Traditions populaires, & qu'il lui échappe quelques Anachronismes ; mais comme on l'a déja remarqué plusieurs fois, il faut pardonner ces fautes à des Historiens qui vivoient dans un tems où l'art de la critique étoit absolument ignoré.

2°. Des Annales Romaines écrites en Italien par Louis Bonconte Monaldesco. La famille qui porte ce nom est une des plus anciennes d'Italie, & n'avoit pas besoin qu'Alphonse - Ceccarellus de Bevagna eût recours à des pieces supposées, & à de faux titres pour en relever l'éclat. Il fit imprimer l'Histoire des Monaldeschi à Ascoli en 1580. & la remplit de tant de fables qu'il rendit douteux ce qu'il y avoit de plus certain sur l'Antiquité de cette illustre Maison ; mais ce fameux imposteur paya cherement l'illusion qu'il avoit essayé de faire au public ; ses diverses falsifications ayant été découvertes, Gregoire XIII. le fit arrêter, & il fut puni du dernier supplice.

Les Monaldeschi garderent long-tems la Souveraineté d'Orviete, Louis Boncomes dont il est ici question, descendoit de ces Seigneurs. Si on en croit ce qu'on lit au commencement de son Histoire, il vécut 115 ans sans avoir jamais été malade, il nous y assure lui-même qu'il mourut, comme il vint au monde, sans aucun sentiment de douleur. Des gens peu scrupuleux à transcrire fidélement les Manuscrits, auroient supprimé cet endroit ; il n'y a pas d'apparence comme M. Muratori l'observe, que Monaldeschi nous ait envoyé ce recit des Champs Elysées, cependant l'Editeur n'a pas osé prendre cette liberté par respect pour les deux Manuscrits sur lesquels il a travaillé.

Ce début ne doit point prévenir le Lecteur contre cette Histoire ; on nous assure qu'elle est écrite avec exactitude, & qu'on y trouve des choses très - curieuses sur les grandes & illustres familles de Rome. Elle commence en 1328. & finit en 1340. mais il y a lieu de croire que nous ne l'avons pas toute entiere, ce qui fait qu'on la publie ici sous le titre de Fragmens des Annales Romaines. Cependant les Manuscrits dont nous venons de parler, & même un troisiéme qu'on garde dans la Bibliothéque du Roi ne vont pas plus loin.

3°. La Chronique de Dominique Gravina contenant les évenemens arrivés depuis 1333. jusqu'en 1350. cette Edition a été faite sur un Manuscrit de la Bibliothéque Impériale. M. Muratori en parle dans des termes magnifiques ; il nous assure qu'elle est remplie d'une quantité étonnante de Manuscrits, *ad stuporem*, & que depuis le célebre Pierre Lambeccius qui l'enrichit extraordinairement par ses recherches, on y a fait encore des

augmentations très-considerables sous l'Empereur Charles VI. aujourd'hui regnant. C'est par les soins de M. Garelli, Bolonois, Chevalier de l'Ordre de Christ, premier Medecin & Bibliothécaire de l'Empereur, que M. Muratori a profité de la permission que ce Prince lui a donnée de faire copier le Manuscrit de la Chronique de Gravina ; c'est le seul qu'on en connoisse ; on croit donc faire plaisir au public en lui presentant un Auteur qui jusqu'alors avoit été ignoré, & qui mérite d'autant plus de confiance qu'il écrit en témoin oculaire, & quelquefois même en homme qui a eu part aux choses qu'il raconte. Son style est clair, mais peu élégant, il lui échape même certains détails qui paroîtront petits à ceux qui ne veulent que du grand. Mais ces détails tout méprisables qu'ils paroissent d'abord ont, dit-on, l'avantage d'attacher le Lecteur, & de lui mettre pour ainsi dire les choses sous les yeux.

D'ailleurs le sujet que Gravina entreprend de traiter est très-interessant par lui-même ; en voici le précis. Jeanne de Naples ayant succedé au Roi Robert son ayeul en 1343. & non en 1342. comme quelques-uns l'ont écrit, épousa André fils du Roi de Hongrie. Mais elle s'en dégouta bien-tôt, ce jeune Prince fut trouvé mort & jetté par les fenêtres. Notre Auteur raconte fort sérieusement que les infâmes Ministres de la fureur de la Reine furent contraints d'étrangler son mari, parce que sa mere lui avoit donné un certain anneau qui l'empêchoit de craindre la violence du fer & du poison. Quoiqu'il en soit, Louis Roi de Hongrie vint en 1347. en Italie pour venger cet attentat. Jeanne céda à l'orage & se refugia en Provence, mais dès qu'elle sçut que le Roi de Hongrie s'étoit retiré dans ses Etats après avoir puni les principaux complices de la mort de son frere, elle revint à Naples, & se rendit en peu de tems maîtresse de toutes les places qui lui avoient été enlevées par les Hongrois.

Gravina qui avoit pris leur parti & qui leur rendit de grands services, souffrit beaucoup dans ces troubles, & les affaires du Roi de Hongrie ayant été entierement ruinées en Italie, il fut contraint de s'exiler lui-même de sa patrie où il avoit d'abord exercé la profession de Notaire.

4°. Fragmens de l'Histoire de Parme par Jean de Cornazanis, de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Ils avoient d'abord été écrits en Latin, mais il ne nous en reste aujourd'hui qu'une Traduction Italienne, faite par Ange-Marie Herba. On ne sçait rien en particulier de Jean de Cornazanis ; il n'est pas même sûr qu'il soit l'Auteur de l'Ouvrage qu'on donne sous son nom, il ne s'étend que depuis l'an 1303. jusqu'à l'an 1355. mais en attendant qu'on trouve quelque chose de plus complet sur la Ville de Parme, on a cru que ce morceau ne laisseroit pas d'être bien reçu du public.

5°. Histoire des Evenemens arrivés à Padoüe & dans la Lombardie par Guillaume & Albrigetus-Cortusii.

Ces deux Auteurs étoient de Padoüe, & d'une famille qui y tenoit un rang très-distingué. Guillaume nous apprend qu'en l'année 1336. il étoit un des Magistrats nommés pour gouverner la Ville. Son Histoire commence en 1256. Albrigetus ou Alberghettus son parent l'a non seulement corrigée & augmentée, mais il l'a continuée jusqu'en 1364. On prétend qu'il avoit plus de talent pour écrire que le premier. Mais en général il se sont tous deux plus attachés aux choses qu'à la maniere de les raconter.

Il est étonnant que ces Historiens contemporains de Philippe le Bel, racontent comme un fait certain qu'il mourut d'un coup de fléche qu'il reçut à la chasse. Si on les en croit, un Seigneur de sa Cour voulant tuer un Sanglier qui attaquoit ce Prince, eut le malheur de le percer lui-même. Ils se trompent encore sur l'année de sa mort.

Cet Ouvrage fut imprimé à Venise en 1636. avec ceux de Rollandin, d'Albertinus-Massutus, du Moine de Padoüe, *&c.* par les soins de Felix Osius. Mais M. Muratori ayant eu l'avantage de trouver cinq differens Manuscrits de l'Histoire des Cortusii, on ne peut douter que cette Edition ne soit infiniment meilleure que la premiere.

6°. Deux additions à la Chronique des Auteurs précedens, la premiere depuis 1359. jusqu'en 1365. l'autre depuis l'an 1354. jusqu'à l'an 1391. On en a retranché tout ce qui précedoit l'année 1359. dans la crainte de fatiguer le Lecteur par la repetition de ce qu'il avoit déja vû dans les Historiens de Padoüe. Ces deux Ecrivains qui sont Anonymes ont écrit dans la Dialecte qui étoit pour lors en usage à Padoüe, il eût été facile de les retoucher & de les donner en Italien pur, mais on a jugé à propos d'y laisser tout ce qui sent la *Patavinité* en faveur de ceux qui sont jaloux de voir les Auteurs non comme ils devroient être, mais comme ils ont véritablement été.

7°. Abregé des actions d'Azon, de Lucchini, & de Jean Visconti, depuis 1328. jusqu'en 1342. par Gualvaneus de la Flamma de l'Ordre des Freres Prêcheurs.

Mathieu Visconti appuyé du crédit & des intrigues d'Othon Visconti Archevêque de Milan jetta les premiers fondemens de la puissance de sa Maison dans le Milanois. Galeas Visconti son fils la soûtint avec beaucoup de courage, jusques sous le regne de Louis de Baviere; dans la suite ce Prince ayant oublié les services qu'il en avoit reçus, les Visconti perdirent la Souveraineté de Milan. Mais Azon fils de Galeas y rentra les armes à la main, & trouva le moyen d'agrandir son Etat par la conquête de plusieurs Villes voisines. Il fut sécondé dans ses expeditions par ses oncles Luchini & Jean Visconti Archevêque de Milan. Gual-

vaneus de la Flamma qui étoit Secretaire & Chapelain de ce Prelat, entreprit de décrire des évenemens si glorieux à la famille de son maître.

Sa narration est courte, mais l'exactitude qui y regne, dédommagera bien, selon M. Muratori, le Lecteur du dégoût qu'il aura essuyé en lisant les fables innombrables dont Gualvaneus a farci son *Manipulus Florum.* Il l'accuse seulement d'exageration dans les éloges qu'il donne à la magnificence des Visconti en décrivant les divers Edifices qu'ils firent construire à Milan. Mais dans une Lettre écrite à M. Muratori en lui envoyant le Manuscrit de cette Histoire qu'on garde dans la Bibliothéque Ambroisienne, M. Sassi avoüe naturellement que notre Auteur emporté par le goût qu'il avoit pour le merveilleux n'a pu s'empêcher de mêler des traits fabuleux & romanesques parmi quantité de faits sur lesquels il doit être cru en qualité de témoin oculaire; il l'accuse encore d'avoir par un esprit de partialité déchiré injustement la memoire de plusieurs Papes, & entr'autres, celle de Benoît XII. il s'est cru même obligé de refuter Gualvaneus par quelques notes qui accompagnent cette Edition. Cependant il se réunit avec M. Muratori sur l'utilité qu'on peut tirer de ce petit Ouvrage, & il assure qu'on y trouve l'éclaircissement de plusieurs points d'histoire qui avoient été jusqu'alors peu connus.

8°. Chronique de la Ville de Monza, où l'on traite de l'origine de cette Ville, & des premiers Princes de la Maison de Visconti par Bonincontro Morigia.

S'il en falloit croire Gaspar Bugatus & Paul Morigia - Jesuate, & non pas Jesuite, comme le dit Morcri; la famille de Morigia passa de Rome à Milan dès le tems de S. Ambroise; mais sans recourir à la chimere, on sçait que cette Maison est très-ancienne, & qu'elle a été féconde en illustres personnages. Corius dans son Histoire de Milan, parle de l'Auteur de cette Chronique, mais il ne nous en apprend rien de particulier. Son stile est très-mauvais, mais d'un autre côté il est si rempli d'expressions tirées de l'Ecriture qu'on seroit tenté de croire que Morigia étoit Moine, il paroît cependant qu'il étoit homme d'épée, & qu'en cette qualité il fut chargé de plusieurs expeditions très - importantes dans les guerres qui regnerent de son tems. On voit encore qu'il rendit de grands services au parti des Gibelins, & surtout aux Visconti, il se montre très-zelé pour leurs interêts, & sur-tout pour soûtenir les Miracles arrivés par l'intercession de S. Jean-Baptiste Patron de Monza. Il fait profession de ne raconter que ce qu'il a vû ou entendu de témoins non suspects. Aussi exige-t-il de ses Lecteurs une crédulité aveugle. C'est ainsi qu'il s'en explique dans des vers qu'il a mis à la tête de son Ouvrage.

Qui legis, ô Lector, quod scripsi, omnia vera

Sunt

Sunt, & ab his nunquam detrahenda fides :
Plura mirè vidi, quam si bos citius iret
Æthera per cœlum, quam avis ulla volat.

Malgré cette protestation, c'est assez d'en croire Morigia sur ce qu'il raconte depuis l'an 1300. jusqu'en l'an 1349. que finissent ces Memoires, mais dans les siecles précedens il a trop suivi les erreurs populaires, & cherchoit trop à relever la gloire de sa Patrie pour ne pas avoir besoin de l'indulgence ordinaire du Lecteur pour les Auteurs qui ont écrit avant 1500.

Il soûtient par exemple que tous les Empereurs jusqu'à Henri VII. se sont fait couronner Rois d'Italie à Monza. Il est vrai que cette Ville a toûjours tenu le second rang après la capitale du Milanois, & que quelques Empereurs après avoir pris la Couronne d'Italie à Milan, se sont encore cru obligés de repeter la même cérémonie dans Monza, mais il y en a peu qui se soient assujettis à cette formalité. Cette Ville a du moins été toûjours sous la protection particuliere de l'Empire. Elle fut fondée par Théodelinde Reine des Lombards qui y fit construire un Palais magnifique, & qui lui accorda des priviléges considerables. Monza a conservé son ancienne splendeur long-tems après la chûte du regne des Lombards, elle fut même érigée depuis en Evêché. Sa situation & ses richesses la rendirent l'objet de l'envie des Guelphes & des Gibelins pendant les troubles qui agiterent ces factions, elle fut pendant long-tems le Théatre des guerres qui désolerent l'Etat de Milan.

Il ne faut donc pas regarder cette Histoire comme celle d'une Ville obscure, dont les évenemens sont peu propres à exciter la curiosité. On espere qu'on en jugera autrement & qu'on sçaura d'autant plus de gré à M. Muratori de l'avoir tirée de l'obscurité, que le Manuscrit qui nous en reste est unique, mais aussi par cette raison on a été contraint d'y laisser des fautes & d'en abandonner la correction au loisir & à la pénétration des Lecteurs.

REFLEXIONS CRITIQUES SUR LA POESIE ET SUR LA Peinture. Nouvelle Edition, revûë, corrigée & considérablement augmentée. A Paris, chez *Mariette*, ruë S. Jacques, aux Colonnes d'Hercule. 1733. *in*-12. 3. vol. Tom. I. pp. 492. Tom. II. pp. 567. Tom. III. pp. 338. sans la Table des matieres.

CET Ouvrage dans les Editions précédentes étoit partagé en deux Volumes dont nous avons rendu compte dans nos Journaux du mois d'Aoust de l'année 1719. il paroît aujourd'hui

augmenté d'un troisiéme Volume, dans lequel l'Auteur a placé les découvertes qu'il a faites sur les representations théatrales des anciens. Cette matiere est d'autant plus interessante que l'Auteur y combat un grand nombre de préjugez que la plûpart des Sçavans avoient reçu jusqu'ici sans examen.

Comme il y a peu de gens qui ayent une juste idée de ce que les anciens entendoient par ce mot de Musique, il y en a aussi très-peu qui ne soient surpris des éloges que les Grecs & les Romains donnoient à cette Science. Les modernes conçoivent à peine qu'on ait pu la regarder comme un Art dont la connoissance fût d'un usage si universel & en même tems si necessaire, que ceux qui l'ignoroient passoient pour des gens sans éducation, & comme on regarde parmi nous ceux qui ne sçavent pas lire.

Mais cet étonnement cesse, lorsqu'en suivant notre Auteur, on voit clairement que la Musique des anciens avoit un objet beaucoup plus étendu que la nôtre, & qu'elle comprenoit plusieurs Arts differens, dont les uns se sont insensiblement perdus, & dont les autres qui nous restent aujourd'hui, ne sont plus censés faire partie de tout ce qu'ils comprenoient sous le nom général de Musique.

Dans l'antiquité, la Poëtique étoit un art subordonné à la Musique; il en étoit de même de ce qu'on appelloit *Saltation*, ou l'art du geste, & cet art renfermoit non seulement la déclamation avec la maniere de l'écrire en notes, mais encore la danse proprement dite. Ce qui fait que les anciens Auteurs définissent en général la Musique, *un art qui enseigne à se servir de la voix & à regler tous les mouvemens du corps avec grace. Ars decoris in vocibus & motibus.*

Nos Sçavans persuadés que les termes de *chant* & de *danse* avoient parmi les Grecs & les Romains la même signification que ces mots ont aujourd'hui parmi nous, se sont trouvés dans de grands embarras, lorsqu'ils ont été obligés d'expliquer plusieurs endroits des anciens qui avoient rapport à leur Musique. L'Auteur montre que dans l'antiquité ces termes étoient pris dans un sens beaucoup plus étendu, & l'explication qu'il en donne fait évanoüir les difficultez qu'on avoit trouvées dans differens passages d'Aristote, de Quintilien, de Ciceron, *&c.*

On trouve dans le premier Chapitre une idée générale de tout ce qu'enseignoit la Musique chez les anciens, elle étoit divisée en differens arts qui avoient chacun leur objet particulier. Aristides-Quintilianus & Porphyre sont partagés sur le nombre de ces Arts Musicaux. L'un en compte 6 & l'autre n'en admet que 5. Notre Auteur, après avoir montré qu'il n'est pas difficile de concilier ces Ecrivains, croit qu'on peut reduire à quatre tous ces Arts Musicaux. Le premier, selon lui, étoit l'Art Rhitmique, le second l'Art Organique, le troisiéme l'Art Poëtique, & le

dernier l'Art du Geste.

L'Art Rhitmique donnoit des regles pour assujettir à une mesure certaine tous les mouvemens du corps, & toutes les inflexions de la voix. L'Art Organique enseignoit la composition, & l'execution de toute sorte de Musique instrumentale. L'Art Poëtique pris dans toute son étendue, contenoit les préceptes necessaires, soit pour faire des vers de toute espece, soit pour composer toute sorte de mélodie, ce qui comprenoit non seulement le chant musical, ou le chant proprement dit, mais la déclamation en général. Enfin sous l'art du geste étoient renfermés les principes convenables pour former avec grace tous les mouvemens du corps; c'est-à-dire, que cet art apprenoit à executer par une méthode établie sur des regles constantes, ce que nous ne faisons plus aujourd'hui que conduits par l'instinct, ou guidés par une routine soûtenuë de quelques observations.

Malheureusement nous n'avons plus ce que les anciens avoient écrit sur la Méchanique de ces differens Arts. Elle étoit si connue de leur tems que S. Augustin dans son Livre de la Musique, dit qu'il n'entrera là-dessus dans aucun détail de pratique, parce que le commun des gens de Théatre en étoit instruit. L'Auteur a été contraint pour nous donner quelque notion de la Musique ancienne, de rassembler tout ce que les Grecs & les Latins en ont dit par occasion. S'il ne peut pas se flatter de nous donner par là une entiere connoissance de leurs Arts Musicaux, il espere du moins parvenir à nous faire comprendre l'usage qu'ils en faisoient dans leurs representations Théatrales.

Pour ce qui regarde la Musique des anciens considerée comme une Science qui enseigne les regles des accords & les principes de l'harmonie proprement dite, il n'en parle qu'en passant, il s'en rapporte là-dessus à M. Burette, & aux autres Sçavans qui ont traité ces matieres, à quoi nous ajoûterons qu'il n'est pas inutile de les avoir lûs pour bien entendre le Chapitre second, où notre Auteur parle de la Musique Rhitmique.

Le Chapitre troisiéme roule sur la Musique Organique ou instrumentale. On y fait voir par un grand nombre d'autoritez très précises que les anciens en avoient la même idée que les François en ont aujourd'hui. Les premiers en faisoient consister la beauté non dans la bizarrerie d'un chant extraordinaire & recherché, mais dans une imitation exacte des sons que la nature diversifie à l'infini. Sans parler des Grecs, les Romains avoient porté si loin la Musique Instrumentale que Quintilien ne craint pas d'attribuer la superiorité que leur Milice avoit sur toutes les autres, à l'habileté avec laquelle ils sçavoient se servir de la Trompette & des autres Instrumens Militaires qui étoient pour lors en usage.

Nous remarquerons ici que l'Auteur prie plus d'une fois ses Lec-

teurs de faire reflexion que la sensibilité des Grecs & des Romains étoit infiniment plus grande que la notre. Ainsi la Musique a dû faire sur eux une bien plus forte impression qu'elle n'en fait sur nous & sur les peuples nos voisins, à proportion qu'ils sont éloignés du Midi. Cette observation est necessaire pour ne pas se revolter contre ce que les Auteurs les plus dignes de foi parmi les anciens nous rapportent des effets surprenans que causoit la Musique.

Dans le quatriéme Chapitre l'Auteur explique en quoi consistoit l'Art ou la Musique Poëtique, elle avoit deux principaux objets, dont l'un regardoit la maniere de faire des vers de toute espece, & dont l'autre apprenoit à composer la mélodie, & ce qu'ils appelloient chants, c'est-à-dire & les chants qui n'étoient proprement qu'une déclamation, & ceux dont il resultoit une Musique véritable, prise selon l'idée que nous attachons ordinairement à ce terme. Par rapport à la maniere dont la Mélodie traitoit son Mode, les anciens la divisoient en Nomique, en Dithirambique & en Tragique.

Or notre Auteur soûtient qu'en lisant avec attention Aristides-Quintilianus & Martianus Capella qui ont parlé de ces trois genres de Mélopée, on verra clairement qu'il n'y avoit que le Dithirambique qui servît à composer des chants proprement dits, & que les deux autres n'étoient qu'une déclamation assujettie aux loix de la Mesure & du mouvement. Peut-on croire, dit-il, que les Athéniens & les autres Villes de la Grece qui employoient la Musique Nomique dans la publication de leurs Loix, les fissent chanter par le Crieur public, à prendre le terme de chanter dans la signification que nous lui donnons aujourd'hui. A l'égard de la Musique Tragique, il avoüe qu'il pouvoit y entrer quelques chants proprement dits, mais il prétend en général que le chant qui lui étoit particulier, ne consistoit que dans une certaine maniere de reciter.

Cependant comme c'est une nouveauté dans la Republique des Lettres de soûtenir que la mélodie chez les anciens n'étoit communément qu'une simple déclamation, l'Auteur se trouve dans la necessité de rapporter un grand nombre d'autoritez pour prouver la vérité du sentiment qu'il avance, ou du moins pour montrer *qu'il n'a point grand tort de le soûtenir.*

Il a poussé même ses recherches jusqu'à trouver la maniere dont les anciens pouvoient noter la Musique Nomique & la Musique Tragique. Il lui paroît très-vraisemblable qu'ils l'écrivoient avec les mêmes caracteres, dont on se servoit pour marquer les accents, & quelques-uns de nos Musiciens l'ont assuré, qu'il ne seroit pas impossible de noter ainsi la déclamation qui est en usage sur nos Théatres.

Après avoir touché quelque chose de la Musique Nomique ou Légale, il renvoye pour la Musique

Dithirambique à ce qu'en a écrit M. Burette Tome cinq de l'Histoire de l'Academie des Belles-Lettres; mais il s'attache particulierement à la Mélodie Tragique ou Théatrale, & il montre que quoiqu'elle s'écrivît en notes, c'est s'en former une idée très-fausse, que de la regarder comme un chant proprement dit.

En partant de ce principe, il a l'avantage d'expliquer aisément (chapitre cinq) plusieurs endroits de la Poëtique d'Aristote qui avoient été jusqu'alors l'écueil & le desespoir des Commentateurs. Il nous fait sentir par deux passages, l'un de Quintilien & l'autre d'Ovide, que ces mots *Carmen* & *Versus*, quoique souvent employés l'un pour l'autre, signifioient cependant quelque chose de très-different; par le second on n'entendoit proprement que le Rithme & le Métre qui constituoit le vers, mais le premier signifioit de plus que la maniere de le reciter étoit déterminée par certains caractéres qui étoient écrits au-dessus du vers même. Il montre ensuite que les Grecs & les Romains se servoient du mot de *chanter*, non seulement pour exprimer le chant musical, mais aussi toute sorte de déclamation & même de recitation. Il faut lire cet endroit dans l'Auteur. Il y répond en particulier à l'objection tirée des Chœurs que les anciens faisoient entrer dans leurs Tragédies, où il semble que les Acteurs chantassent en Musique harmonique.

La déclamation théatrale étoit si variée que pour empêcher l'Acteur de faire de fausses inflexions de voix, il étoit toûjours soûtenu d'un instrument qui l'accompagnoit, & l'on n'ignore pas que C. Gracchus lorsqu'il haranguoit, avoit toûjours près de lui un esclave qui lui donnoit sur une flute les tons propres à son sujet. Mais il ne faut pas se faire de cet accompagnement la même idée que nous nous formons de la Basse continue des Operas. Il est vrai que dans les Monologues que les anciens appelloient *Cantica*, la Basse étoit beaucoup plus travaillée que celle des Dialogues; parce que la déclamation des Monologues étant remplie pour l'ordinaire de grans mouvemens, elle approchoit davantage du chant proprement dit.

Il y avoit encore une grande difference dans la maniere dont on déclamoit la Tragédie & la Comédie. Le Comédien recite, disoit Apulée, celui qui joüe la Tragédie crie à pleine tête, *Comœdus sermocinatur*, *Tragœdus vociferatur.*

Parmi les Grecs les Poëtes faisoient eux-mêmes la Musique, c'est-à-dire la déclamation de leurs Pieces, mais chez les Romains l'art de composer la déclamation des Ouvrages de Théatre faisoit une profession particuliere. On aura moins de peine à concevoir la possibilité de cet art, quand on fera reflexion que dans leur Musique les progressions se faisoient par des intervalles moindres encore que les intervalles les plus petits qui soient en usage dans la nôtre.

Une preuve qui paroît décisive en faveur de l'Auteur, c'est que dans l'antiquité la déclamation théatrale étoit souvent partagée entre deux Acteurs, dont l'un étoit chargé de prononcer, & l'autre de gesticuler; & comment auroient-ils pu s'accorder entr'eux & avec l'accompagnateur, si la déclamation n'avoit pas été notée? ce qu'on appelloit *Canticum* ou Monologue s'executoit toûjours de la sorte, il n'y avoit que les Dialogues *Diverbia* dont l'action est ordinairement lente & moderée, où le même Acteur recitât & fit en même tems le geste. Quelque bizarre que paroisse cet usage Tite-Live en rapporte l'origine d'une maniere si claire & si précise qu'il n'est pas possible de lui donner un autre sens; cependant l'Auteur à cru devoir encore appuyer cette découverte par le témoignage de plusieurs anciens Auteurs. Diverses reflexions qu'il fait ensuite sur la construction des Théatres des anciens & sur la forme du masque que les Acteurs portoient, montrent que cette maniere de partager ainsi la déclamation entre deux personnes pouvoit avoir ses avantages, & qu'elle ne devoit produire aucuns des mauvais effets qui se presentent d'abord à l'esprit, quand on juge des representations des anciens par celles que nous voyons aujourd'hui.

Ces remarques conduisent l'Auteur à parler (chap. 13.) de l'art du geste, qui étoit chez les anciens une des especes dans lesquelles l'art de la danse se divisoit. Les Grecs le nommoient *orchesis* & les Latins *saltatio*. Mais l'habitude où sont nos Traducteurs de rendre indifferemment ces deux mots par celui de danse, fait qu'on leur donne souvent un sens tout opposé à celui qu'ils ont dans les originaux. Les anciens entendoient souvent par le mot de *saltation*, l'art du geste qui n'étoit qu'une imitation des differentes démonstrations dont les hommes accompagnent ordinairement leurs discours, & dont ils se servent quelquefois pour faire connoître leurs sentimens sans les exprimer par des paroles. » C'est » ainsi, dit-il, que David dansoit » devant l'Arche en témoignant » par son attitude & par des gestes, » le profond respect qu'il avoit » pour le gage de l'alliance du Sei- » gneur avec le peuple Juif. « La danse prise dans ce sens étoit celui de tous les arts que les Romains cultivoient avec le plus d'attention, & l'Auteur prouve qu'ils employoient le mot de *saltation* dans des rencontres où il est impossible de l'entendre d'une danse pareille à la nôtre.

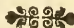
De la *saltation* en général l'Auteur passe (chap. 15.) à la saltation théatrale, on y voit les differentes méthodes qu'elle prescrivoit selon les differens genres des Pieces. Comment, dira-t-on, les anciens avoient-ils pu reduire cet art en préceptes, & trouver des caracteres propres pour l'exprimer? Mais, répond l'Auteur, est-il plus difficile d'apprendre par des notes la ma-

niere de déclamer une piece de vers que de s'instruire aussi par certains caracteres des differens pas qu'il faut former pour executer telle & telle danse. Cependant la Corégraphie de Feuillée montre que le dernier est très-possible, pourquoi donc le premier ne le seroit-il pas ?

Les Critiques qui ont travaillé sur la Poëtique d'Aristote trouvent très-ridicule que les chœurs des anciens dansassent même dans les endroits les plus tristes des Tragedies. Mais ce qu'ils appellent danse n'avoit rien de semblable à nos Balets. Ce n'étoit autre chose que des gestes & des démonstrations par lesquelles les personnages des chœurs exprimoient leurs sentimens, soit qu'ils parlassent, soit qu'ils témoignassent par un jeu muet, combien ils étoient touchés de l'évenement auquel ils devoient s'interesser. L'Auteur nous fait un tableau des Chœurs des anciens d'autant plus curieux qu'il est fort different de l'idée que chacun s'en forme d'après les Chœurs de nos Operas.

On verra avec surprise dans le chap. 15. jusqu'où les anciens portoient l'execution de leurs Pieces de Théatre, la passion qu'ils avoient pour ces sortes de representations, les dépenses immenses qu'ils y prodiguoient, les récompenses excessives qu'ils donnoient aux Acteurs, l'étude que ceux-ci faisoient pour se perfectionner dans leur art, & les précautions extraordinaires qu'ils prenoient pour fortifier ou pour conserver leur voix.

Cette matiere engage l'Auteur à parler des Pantomimes. Tout ce qu'il en dit (chap. 16.) est également interessant & propre à nous faire connoître le Théatre des anciens. Enfin il examine dans le dernier chapitre quels étoient les avantages & les inconveniens qui pouvoient resulter d'une déclamation composée & tout balancé de part & d'autre, il la croit préferable à la déclamation arbitraire. En supposant même qu'une recitation fixée & déterminée par des notes dût ralentir le feu & l'action des bons Comédiens, il paroît certain que ce qu'on perdroit dans leur jeu, seroit bien compensé par ce qu'on gagneroit dans celui des Comédiens qui joüent les seconds rolles. D'un côté elle suppléeroit au défaut d'intelligence dans le Comédien sans génie, & de l'autre comme il seroit impossible qu'elle pût tout exprimer, elle laisseroit encore beaucoup à faire à l'homme qui ser[oit] consommé dans son art. L'assujettissement à suivre la Musique de nos Operas empêche-t-il nos excellens Acteurs de mettre des graces dans leurs gestes & de l'expression dans leurs chants.



RECUEIL DES PRINCIPALES DE'CISIONS SUR LES Matieres Bénéficiales, extraites des Canons des Conciles, des plus célébres Auteurs, conformes aux Edits & Déclarations du Roi & à la Jurisprudence des Parlemens du Royaume & du grand Conseil. Nouvelle Edition, revûë, corrigée & augmenté de plus de moitié. Par M. R. Drapier, *Avocat au Parlement.* A Paris, chez Nicolas-Pierre *Armand*, ruë S. Jacques, à l'Image S. Benoît. 1732 *in*-12. 2. vol. Tom. I. pp. 584. Tom. II. pp. 564.

CET Ouvrage est un peu changé par rapport à la forme de ce qu'il étoit dans la premiere Edition. L'Auteur avoit cru mettre son Livre plus à portée de ceux qui commencent à étudier les matieres Bénéficiales, en le disposant par demandes & par réponses. Mais le public ayant fait connoître à M. Drapier qu'il souhaitoit que ce Recueil ne fût point en forme de Catechisme, il retrancha les demandes, & il reduisit ce qui formoit des réponses en simples maximes. Au fond ce Recueil est augmenté très-considerablement, les maximes ou les décisions qui le composent, montent, à ce que l'Auteur assure, a plus de quinze cens. Plusieurs de ces maximes sont fondées sur ceux des Textes du Droit Canonique qui ont été suivis dans la Jurisprudence Ecclesiastique du Royaume, sur des dispositions d'Ordonnances, & sur des Arrests de reglemens. Il y en a d'autres qui ne sont fondées que sur des consequences tirés des principes ou des loix, d'autres que l'Auteur n'a appuyées que de l'avis de quelques Canonistes & des Arrests. M. Drapier avertit à l'égard de cette derniere espece de décisions, qu'il ne faut pas leur donner plus d'étendue qu'elles n'en ont en elles-mêmes. Quand j'appuye, dit-il, une décision d'un Arrest, il n'en faut pas conclure que cette maxime soit absolument certaine, cela signifie seulement que tel Tribunal a décidé telle chose. On sçait que les Jurisprudences ne sont pas uniformes & qu'un seul Arrest ne forme pas une Jurisprudence.

Ces décisions sont rangées sous 27 Titres qui composent autant de Chapitres. L'Auteur ayant parlé dans les premiers Chapitres des Benefices & de leur origine, vient aux differentes especes de vacances de Bénéfices par dévolut, par le défaut de capacitez & les inhabilitez de ceux qui sont pourvûs de Bénéfices, par l'inobservation dans les titres des pourvûs des regles de la Chancellerie Romaine qui sont admises en France. De ces differentes especes de vacances il passe à la collation des Bénéfices par les Collateurs ordinaires, ce qui lui donne lieu de traiter de la dévolution, de la prévention, du droit de patronage, de la résignation, de la permutation, de la régale. Les Chapitres

pitres suivans regardent les differentes especes d'expectatives, l'indult du Parlement, les brevets de joieux avenement & de serment de fidélité, & les graduez; l'Ouvrage finit par des Observations sur la procedure par rapport au possessoire des Bénéfices. Il y a des matieres importantes qui n'entroient point naturellement dans cet ordre, & que l'Auteur a placées sur les titres qui lui ont paru y avoir plus de rapport. Il a traité par exemple des pensions, après avoir parlé des resignations en faveur & des permutations.

Il nous suffira de rapporter ici un exemple des additions faites dans cette nouvelle Edition. La question s'est presentée au grand Conseil, si un Bénéfice-Cure de l'Ordre des Prémontré ayant été possedé pendant un siécle & demi par plusieurs Seculiers, devoit être conferé à un Prémontrés, de maniere qu'un gradué seculier ne la put requerir. Cette question fut jugée le 4 Aoust 1730. en faveur du Frere Charles Dupont Prémontré, au sujet de la Cure de S. Martin des Champs au Diocése de Coutance contre les Sieurs Claude le Paige & Gilles le Loutre. Les motifs de l'Arrest rapporté par notre Auteur, sont que ce Patronage avoit été aumôné avec l'Eglise & ses dépendances aux Chanoines Reguliers de la Luzerne, par les Patrons Laïcs de cette Parroisse; que par une Bulle de Clément V. du 3 Octobre 1308. que Jean XXIII. a confirmé par une Bulle de 1413. les Seculiers sont déclarés incapables de posseder les Cures qui sont de l'Ordre de Prémontré, & que les Superieurs peuvent en disposer en faveur de leurs Religieux toutes les fois qu'ils le jugent à propos. Les priviléges de cet Ordre ont été autorisés par le Concile de Basle & par des Lettres-Patentes enregistrées au grand Conseil. M. Drapier ajoûte qu'il y avoit déja plusieurs Arrests semblables rendus en faveur de l'Ordre de Prémontré. Il en cite un de l'année 1713. pour la Cure de Marcelcaure dans le Diocése d'Amiens.

Cependant notre Auteur rapporte un Arrest rendu au grand Conseil le 27 Novembre 1724. par lequel un Seculier a été maintenu en possession de la Cure d'Octeville, contre le Frere Boivin Prémontré, parce que ce Bénéfice avoit été possedé de tems immémorial par des Séculiers. Vous ne pouvez faire valoir, disoit-on au Frere Boivin, l'imprescriptibilité de la regularité, parce que cette Cure étoit Seculiere dans l'origine, & que le Seigneur du lieu qui a cedé le Patronage dans le quatorziéme siécle; n'ayant pu y presenter que des Seculiers, les Religieux de Blanche-Lande n'avoient pu avoir plus de droit que leur Auteur. On avoit même été dans cette cause, jusqu'à attaquer le privilége que prétend avoir sur ce sujet l'Ordre de Prémontré, & l'on prétendoit que cette Bulle dérogeant au droit commun qui établit la prescription par rapport à la regularité des Bé-

néfices, il ne suffisoit pas pour qu'elle eût son effet, qu'elle eût été pour ainsi dire glissée au nombre des priviléges dont on avoit demandé au Roi le renouvellement, & qu'il en faudroit un enregistrement particulier. Mais l'Arrest du 4 Aoust 1730. fait présumer qu'on ne s'étoit pas arrêté à ce moyen en jugeant l'affaire de la Cure d'Octeville, mais seulement à celui qui étoit fondé sur la circonstance particuliere qu'il n'y avoit que le Patronage de cette Cure Seculiere qui eût été cedé à une Abbaye de l'Ordre de Prémontré.

HISTOIRE ANCIENNE DES EGYPTIENS, DES Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Médes & des Perses, des Macédoniens, des Grecs. Par M. Rollin, ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence, au Collége Royal, & Associé à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Tome V. A Paris, chez la Veuve *Etienne*, Libraire, ruë S. Jacques, vis-à-vis la ruë du Plâtre, à la Vertu. 1733. *in*-12. pp. 650.

COMME ce cinquiéme Volume publié dès le commencement de cette année doit être suivi d'un sixiéme vers le mois d'Août prochain; l'Auteur s'est cru obligé de nous apprendre dans un Avertissement, les raisons de cette extrême diligence qu'il marque à servir le Public, en lui fournissant le double du tribut annuel qu'il avoit coûtume de lui payer. Deux causes y ont principalement contribué, outre l'assiduité ordinaire de l'Auteur à ce travail. En premier lieu, les secours considerables qu'il a tirés de plusieurs Livres où sont traitées à fond la plûpart des matieres qui devoient remplir les deux Volumes dont il est question; rien n'épargnant plus de tems (dit-il) que la commodité de trouver une partie de la besogne faite par d'habiles Ouvriers, & de n'avoir plus qu'à l'adopter. En second lieu, l'avantage de pouvoir passer près de 4 mois de suite au voisinage de Paris dans une agréable campagne, qui lui offre tout ce qu'il peut souhaiter pour l'étude & pour le délassement; & où deux illustres freres, également distingués l'un dans l'Eglise & l'autre dans l'Epée, veulent bien lire & relire ses Ouvrages avant qu'ils paroissent, & l'aider de leurs excellentes reflexions. Ces deux circonstances ont beaucoup acceleré la publication de ce Volume, qui contient le reste du dixiéme Livre & les trois suivans.

En donnant l'Extrait du Tome precedent, nous en demeurâmes au commencement de ce dixiéme Livre, où il s'agit des mœurs & des coûtumes des Grecs, & nous remîmes ce détail au tems où l'Auteur acheveroit de nous en instruire; ce qu'il execute à la tête de ce cinquiéme Tome. Nous commencerons donc ici notre Extrait par la fin du quatriéme Volume. L'Au-

teur y reduit d'abord sa matiere à trois principaux chefs, qui sont 1°. le Gouvernement Civil, 2°. la Guerre, 3°. la Religion, & il se renferme sur tout cela dans ce qui concerne les Lacédémoniens & les Athéniens, qui ont toûjours tenu le premier rang parmi les Grecs.

1. Le Gouvernement à Sparte, dépendoit de deux Rois, de 28 Sénateurs, & de cinq Ephores, qui avoient autorité, & sur les Sénateurs, & sur les Rois mêmes, qu'ils étoient en droit de faire emprisonner, présidant de plus à l'élection des Magistrats, ausquels ils faisoient rendre compte de leur administration. Le pouvoir des Rois étoit fort borné, sur-tout dans la Ville & pendant la paix. Mais en tems de guerre, le commandement des flottes & des armées les rendoit plus puissans, quoiqu'ils fussent bridés alors par des Inspecteurs qui leur tenoient lieu d'un Conseil necessaire. Les affaires se proposoient dans le Sénat; mais ses Decrets n'avoient nulle force, sans la ratification du peuple. Tant que les sages loix de Lycurgue dominerent à Sparte & y furent pour ainsi dire, l'ame du Gouvernement, jamais on n'y vit de séditions populaires, jamais aucun particulier ne tenta d'y usurper l'autorité souveraine, jamais Roi n'entreprit de s'élever au-dessus des loix.

Rien ne contribuoit d'avantage au maintien de celles-ci, que le respect & la soûmission que l'on inspiroit pour elles & pour les Magistrats aux jeunes gens dès l'âge le plus tendre; ce qui joint à la vie dure, frugale & temperante à laquelle on les accoûtumoit, les rendoit toûjours prêts à obéir, & merveilleusement propres à soûtenir les fatigues de la guerre. A ce parfait assujettissement aux loix, Lycurgue joignit l'amour de la pauvreté qu'il sçut introduire à Lacédémone, en y décriant les richesses, le luxe, la magnificence, & en substituant la monnoye de fer à celle d'or & d'argent, qui jusqu'alors y avoit eu cours.

M. Rollin regarde le violement ouvert des loix de ce grand Législateur comme l'Epoque de la premiere décadence de Sparte. Ce fut l'ambition de regner sur toute la Gréce qui lui fit naître l'envie d'avoir des armées navales & des troupes étrangeres: il fallut, pour les entretenir, rappeller avec l'or & l'argent tous les vices & tous les crimes que la monnoye de fer avoit bannis, & qui après plusieurs revolutions causerent la ruine de cette Republique. L'Auteur termine l'article du Gouvernement de Sparte par un parallele des loix de cet Etat avec celles que Minos avoit établies en Créte: d'où il paroît manifestement que Lycurgue s'étoit presque toûjours proposé celles-ci pour modéle dans l'établissement des siennes.

M. Rollin ne considere ici le gouvernement des Athéniens, que depuis qu'ils devinrent un Etat populaire, & se conduisirent selon les loix de Solon: sur quoi il examine

differens chefs, tels que le fonds de ce gouvernement, les habitans d'Athénes, le Conseil des 500, l'Aréopage & les divers Tribunaux, les Assemblées du peuple, les revenus de la Republique, l'éducation de la jeunesse.

Solon, dont la principale vûë étoit d'établir, autant qu'il seroit possible, une sorte d'égalité entre les Citoyens, laissa les Charges, comme auparavant, entre les mains des riches, mais en donnant aux pauvres quelque part au gouvernement. C'est-à-dire, qu'il distribua le peuple entier en 4 classes suivant le revenu annuel de chaque particulier; que seulement dans les trois premieres on choisissoit les Magistrats & les Commandans, & que la derniere ou celle des Mercenaires & des Ouvriers n'avoit d'autre droit que celui d'opiner dans les assemblées & dans les jugemens du peuple.

Athénes avoit trois sortes d'habitans; 1°. Les Citoyens, qui l'étoient ou par naissance ou par adoption, & sur la liste desquels on n'étoit inscrit qu'à l'âge de 20 ans, & après avoir prêté le serment que rapporte ici l'Auteur, & dont la formule est très-remarquable: 2°. Les étrangers, qui sans entrer pour rien dans l'administration des affaires publiques, exerçoient seulement le commerce & differens métiers, en payant tribut à l'Etat: 3°. Les Serviteurs, qui étoient de deux especes; les uns de condition libre, mais reduits par le mauvais état de leurs affaires à se mettre en servitude; les autres, esclaves, ou pris à la guerre, ou achetés de ceux qui en faisoient trafic. La condition des uns & des autres étoit beaucoup plus douce dans Athénes, que par-tout ailleurs. Ils y avoient des azyles contre la tyrannie de leurs maîtres, qu'ils pouvoient même en certains cas appeller en justice.

Le Conseil ou Sénat des 500 preparoit les affaires qui devoient être portées devant le peuple. Ces Sénateurs étoient tirés au sort dans les dix Tribus qui composoient le peuple d'Athénes, & dont chacune en fournissoit 50. Ils avoient leurs Présidens appellés *Prytanes*, & dont la Présidence ne duroit que 35 jours. L'Aréopage étoit un autre Conseil, où le nombre des Sénateurs n'étoit point fixe, montant quelquefois jusqu'à deux & trois cens. Ce Sénat étoit chargé du soin de faire observer les loix, de l'inspection des mœurs, & sur-tout du jugement des causes criminelles & des affaires de la Religion. Il tenoit ses Séances à découvert & pendant la nuit; sa sévérité étoit extrêmement redoutée, & il étoit défendu aux Orateurs qui y plaidoient d'employer ni exorde, ni péroraison, ni rien qui pût exciter les passions dans les Auditeurs. Ces Aréopagites étoient inexorables pour les meurtriers; & l'on dit qu'ils condamnerent un enfant qui mettoit son plaisir à crever les yeux des Cailles; cette inclination sanguinaire leur paroissant la marque d'un très-mauvais naturel, qui pourroit un jour devenir funeste à plusieurs,

si on la laissoit croître impunément. L'Auteur passe légérement sur ce qui concernoit les Archontes & plusieurs autres Magistrats.

Il s'étend d'avantage sur les assemblées du peuple, sur la maniere dont on les tenoit, sur les affaires qui s'y décidoient : sur les divers Tribunaux & sur la maniere dont on y jugeoit les procès : il parle aussi du fameux Conseil des Amphictyons, quoiqu'il ne fût point particulier aux Athéniens, mais qu'il fût comme la tenue des Etats de toute la Gréce. Il fait mention des revenus d'Athénes, qui du tems de la guerre du Péloponnése, monterent à 2000 talens ou à six millions de notre monnoye ; & qui étoient de quatre especes, selon qu'ils provenoient de la culture des terres, des contributions tirées des alliés, des impositions par tête, & des amendes.

M. Rollin termine ce qu'il avoit à nous apprendre sur le gouvernement de cette Republique par ce qui regardoit l'éducation des jeunes gens, laquelle ne faisoit pas une partie peu importante de la politique d'Athénes. Elle consistoit, cette éducation, dans les exercices du corps, tels que la danse, la musique ; la chasse, les autres sortes de gymnastique, & dans les exercices de l'esprit, tels que l'étude de la Grammaire, de la Poësie, de l'Eloquence, de la Philosophie & des Mathématiques ; toutes ces Sciences ne brillant nulle part avec plus d'éclat, que dans une Ville qui en étoit proprement l'Ecole & le domicile. L'Auteur se contente de toucher légérement ici tous ces points.

2. Il passe à l'article de la guerre, & il pose d'abord comme un fait constant, qu'à l'exception des Romains, aucun peuple de l'Antiquité ne peut le disputer aux Grecs pour la vertu militaire ; & qu'en ce genre les Lacédémoniens & les Athéniens l'emporterent sur tous les autres. Toutes les loix de Sparte & tous les établissemens de Lycurgue n'avoient d'autre objet que la guerre, & ne tendoient qu'à faire de la Republique un peuple de Soldats. Une de ces loix étoit de vaincre ou de mourir, & de ne jamais se rendre à l'ennemi. Les Athéniens élevés moins durement que les Lacédémoniens n'avoient pas moins de courage. Ils joignoient à la gloire des armes celle des Lettres & de tous les arts utiles à la societé. Les fameuses batailles de Marathon & de Salamine, où seuls ils avoient soûtenu le choc des Barbares & remporté sur eux une victoire signalée ; des recompenses & des marques d'honneur accordées à ceux qui s'étoient distingués dans les combats ; la loi qui ordonnoit que ceux qui auroient été estropiés à la guerre seroient nourris aux dépens du public ; toutes ces considerations rehaussoient infiniment le courage des Athéniens, & rendoient leurs Troupes invincibles, quoique d'ailleurs peu nombreuses.

Les armées, tant à Sparte qu'à Athénes, étoient composées de

quatre sortes de Troupes; Citoyens, alliés, mercenaires, esclaves · & les alliés y faisoient le plus grand nombre, étant payés par les Villes qui les envoyoient. L'Infanterie étoit composée de Soldats ou pesamment armés qui en faisoient la principale force, ou armés à la légére, c'est-à-dire d'arcs & de frondes. A l'égard de la Cavalerie, les Spartiates ne commencerent à s'en servir que depuis la guerre de Messéne, où ils en sentirent le besoin. Elle étoit encore plus rare chez les Athéniens, à cause de la situation du pays coupé de montagnes : & dans les plus beaux tems de la Gréce la Cavalerie Athénienne montoit à peine à 300. Chevaux, ne s'étant multipliée dans la suite que jusqu'à 1200. En recompense, Athénes s'étoit acquis, dans la Marine, une grande supériorité sur tous les Grecs par le nombre de ses Vaisseaux de guerre & de ses troupes qui y servoient. L'Auteur décrit les differentes formes de ces Vaisseaux, leurs diverses parties, leurs usages, leur manœuvre ; & il emprunte ce détail de Dom Bernard de *Montfaucon*, dans son *Antiquité expliquée.* Il parle aussi de la paye que recevoient les Rameurs, les Matelots & les Soldats tant sur terre que sur mer.

Il nous donne à la fin de ce chapitre le caractere particulier des Athéniens, dont Plutarque lui fournit presque tous les traits. Le peuple d'Athénes (selon cet Auteur) 1°. se laissoit aisément emporter à la colére, & en revenoit avec la même facilité : 2°. Il aimoit mieux saisir brusquement une affaire par lui-même, que de s'en faire instruire à fond & à loisir : 3°. Comme il secouroit volontiers les gens de basse condition, il écoutoit de même les discours assaisonnés de plaisanteries : 4°. Il prenoit plaisir à être loüé, & souffroit sans peine la raillerie & la critique : 5°. Il se rendoit redoutable à ceux même qui le gouvernoient, & il avoit de l'humanité même pour ses ennemis : 6°. Il étoit attentif aux regles de la politesse, & très-délicat sur les bien-séances : 7°. Son goût pour tous les Arts & pour toutes les Sciences est suffisamment connu : 8°. Il avoit de très-grandes vûës & portoit ses prétentions très-haut : 9°. Ce peuple si grand & si fier dans ses projets ne conservoit rien de ce caractere dans tout le reste ; il étoit frugal, simple, modeste, pauvre, dans tout ce qui concernoit la vie privée ; mais en même tems somptueux & magnifique pour tout ce qui pouvoit faire honheur à l'Etat : 10°. » Athénes a eu » la gloire d'avoir nourri & formé » dans son sein tant d'hommes ex» cellens pour l'art militaire, pour » le gouvernement, pour la Philo» sophie, pour l'Eloquence, pour » la Poësie, pour la Peinture, la » Sculpture, l'Architecture ; d'a» voir fourni elle seule plus de » grands Hommes en tout genre » qu'aucune autre Ville du mon» de ; d'avoir été en quelque sorte » l'Ecole & la maîtresse de presque » tout l'Univers ; d'avoir servi &

» de servir encore de modéle à » toutes les Nations qui se sont pi- » quées de bon goût; de leur avoir » donné le ton & prescrit la loi » pour tout ce qui regarde les ta- » lens & les productions de l'esprit: 11°. Enfin l'amour & le zéle pour la liberté étoit la qualité dominante des Athéniens & le grand mobile de leur gouvernement. L'Auteur termine ce caractere des Athéniens en le comparant avec celui des Lacédémoniens; & il transcrit ce parallèle d'après M. *Bossuet*.

3. M. Rollin, après quelques reflexions générales sur le Paganisme (par lesquelles débute le cinquiéme Volume) vient à ce qui concerne en particulier la Religion des Grecs; & il reduit cette matiere si vaste par elle-même, à 4 articles, qui sont 1°. les Fêtes; 2°. les Oracles, les Augures, les Divinations; 3°. les Jeux & les Combats; 4° les Spectacles & les Representations de Théatre.

Parmi le nombre presque infini de Fêtes qui se célébroient dans differentes Villes de la Gréce, & sur-tout dans Athénes; l'Auteur se renferme dans la description des trois plus célébres, qui sont les Panathenées, celles de Bacchus & les Eleusiniennes. Les Panathenées, grandes & petites, dans lesquelles les Athéniens se mettoient sous la protection de Minerve, consistoient en trois sortes de combats, pour lesquels on distribuoit des prix, & qui étoient ceux de la course à pied & à cheval, avec des flambeaux allumés; les Gymniques ou ceux des athlétes, & ceux de Musique & de Poësie, où l'on chantoit les loüanges d'Harmodius & d'Aristogiton, ausquelles on joignit dans la suite l'éloge de Thrasybule. Ces combats étoient suivis d'une procession générale, où l'on promenoit en grande pompe un Vaisseau équipé de voiles & de mille rames, & qu'accompagnoient tous les Citoyens partagés en quatre troupes, celle des vieillards, celle des hommes faits; celle des jeunes gens de l'un & de l'autre sexe, & celle des enfans. L'Auteur décrit assez au long la Fête & les Mystéres d'Eleusis si fameux dans toute l'Antiquité Payenne.

Entre les Oracles de la Gréce, il ne s'arrête que sur les plus accrédités, tels que celui de Dodone en Epire où présidoit Jupiter, celui de Trophonius en Beotie, celui des *Branchides* dans le voisinage de Milet, ainsi nommé de Branchus fils d'Apollon, celui de Claros près de Colophon dans l'Asie Mineure, & celui d'Apollon à Delphes, le plus fameux de tous, & sur lequel il s'étend fort au long, renvoyant pour plus grand éclaircissement à plusieurs Dissertations sur ce sujet, imprimées dans les *Mémoires de l'Academie des Belles-Lettres*, & dont il déclare avoir fait bon usage.

Comme les Jeux & les Combats gymniques entroient pour beaucoup dans le culte religieux chez les Grecs, l'Auteur a dû leur donner place ici. Soit qu'on en consi-

dere l'origine, qu'ils devoient aux plus grands Héros de l'Antiquité, soit qu'on en examine le but qui étoit de preparer les jeunes gens à la profession des armes, de fortifier leur santé & de les rendre plus robustes, il ne faut pas s'étonner que ces Jeux ayent eu un si grand cours parmi les peuples les mieux policés. Les plus solemnels de ces Jeux dans la Gréce étoient (comme l'on sait) au nombre de quatre, savoir les Olympiques, célébrés de 4 en 4 ans en l'honneur de Jupiter auprès d'Olympie Ville de l'Elide dans le Péloponnese; les Pythiques consacrés à Apollon, & célébrés à Delphes aussi tous les 4 ans; les Néméens, établis ou renouvellés par Hercule auprès de Némée, Ville du Péloponnése, & célébrés de deux en deux ans; les Isthmiques, consacrés à Neptune, desquels Thésée fut le restaurateur, & qui se célébroient de 4 en 4 ans dans l'Isthme de Corinthe.

M. Rollin se borne à décrire ici ce qui avoit rapport à la célébration des Jeux Olympiques, aux divers combats qui en faisoient la principale partie, & aux athlétes qui y joüoient le plus grand rôle. Il a consulté pour cela (dit-il) plusieurs Dissertations imprimées dans les *Mémoires de l'Academie des Belles-Lettres*, & dans lesquelles il est traité des athlétes en général, de la Lutte, du Pugilat, du Pancrace, du Disque ou Palet, du Pentathle, de la Course en général, de la Course à pied, de la Course à cheval, de la Course des Chars, des honneurs & des recompenses accordées aux athlétes vainqueurs. Il traite tous ces points dans autant d'articles séparés, ausquels auront recours les curieux en ce genre.

M. Rollin termine ce détail par une reflexion très-sensée sur la difference de goût entre les Grecs & les Romains, par rapport aux Spectacles, & qui met les Romains pour la conduite & la sagesse fort au-dessous des Grecs, dont le caractere plein de douceur & d'humanité ne s'accommodoit point de ces Spectacles sanguinaires de Gladiateurs, qui faisoient les délices des premiers & qui ressentoient encore l'ancienne férocité de cette Nation.

L'Auteur passe des combats athlétiques où décidoient la force, l'agilité & l'adresse du corps, aux combats d'esprit, où les Orateurs, les Historiens, les Poëtes faisoient preuve de leur habileté, soûmettant leurs production à la critique & au jugement du public. Ce sujet ouvre à M. Rollin un champ fort vaste, qu'il partage en cinq principaux articles, pour la discussion desquels il fait grand usage de ce qu'a publié sur cette matiere le R. P. *Brumoy*, dans son *Théatre des Grecs*. Nous nous contenterons, pour abreger, d'indiquer en gros ce qui est contenu dans ces cinq articles. On fait dans le premier des reflexions sur l'extrême vivacité du goût qu'avoient les Grecs, & sur-tout des Athéniens, pour les Representations de Théatre; sur l'émulation des Poëtes pour y disputer

puter les prix ; & l'on donne une idée abregée du Poëme Dramatique. On parle, dans le second, de l'origine & du progrès de la Tragédie, des Poëtes qui s'y sont distingués à Athénes, tels qu'Eschyle, Sophocle, Euripide. Dans le troisiéme on en fait autant par rapport aux trois especes de Comedies Gréques, la vieille, la moyenne & la nouvelle. Le quatriéme presente une Description du Théatre des anciens, tirée de la Dissertation de M. *Boindin* sur ce sujet, imprimée dans les *Mémoires de l'Academie des Belles-Lettres.* On montre, dans le dernier article, que l'extrême passion pour les Representations du Théatre, fut l'une des principales causes du déclin, du relâchement & de la corruption d'Athénes.

Nous voici arrivés au XIe Livre de cette Histoire. Il contient celle des deux Denys Tyrans de Syracuse : & comme cette Histoire n'a aucune liaison avec ce qui se passoit en même tems dans la Gréce, on la rapporte ici tout de suite & séparément, en prenant la précaution d'avertir, que les 20 premieres années, dont on raconte ici les évenemens concourent à peu près avec les 20 dernieres du Volume précedent. » L'Histoire de l'ancien Denys (dit M. Rollin) offre aux » yeux un spectacle bien horrible, » mais en même tems bien instructif. » On y voit d'un côté un Prince » ennemi de la liberté & de la justice, fouler aux pieds les droits les » plus sacrés de la nature & de la » Religion, faire souffrir les plus » cruels supplices à ses Citoyens, » décapiter les uns & brûler les autres pour un mot, se repaître du » sang humain, & satisfaire sa » barbarie par le meurtre de personnes de tout âge & de toute condition. D'un autre côté, on y voit » ce même Prince l'effroi & la terreur du Syracuse, inquiet lui-même & tremblant pour sa propre vie, livré jour & nuit à ses remors, ne pouvant trouver personne dans ses Etats, pas même » ses femmes ni ses enfans, à qui il » ose se fier. On y voit de plus, tout » ce qu'une ambition démesurée, » soûtenuë d'un grand courage, » d'un esprit étendu, & de talents » propres à gagner la confiance du » peuple, est capable d'entreprendre pour s'élever à la Souveraineté : tous les moyens qu'elle a sçu » employer pour s'y maintenir » malgré les efforts de ses ennemis, » & malgré la haine publique : enfin le bonheur qu'a eu ce Tyran » d'éviter pendant un regne de 38 » ans le péril de tant de conspirations formées contre lui & de » transmettre paisiblement à son » fils la Tyrannie, comme un héritage succeslif & un bien domestique. « L'Auteur, après ces traits qui nous peignent Denys en général, entre dans le détail de sa vie ; » dont il recueille les circonstances, principalement de Diodore de Sicile & de Plutarque. Nous ne pouvons en donner ici qu'une idée sommaire.

Denys, selon quelques-uns, issu d'une famille illustre de Syracuse, selon d'autres, d'une basse extraction, se distingua par son courage, dans la guerre contre les Carthaginois, & s'y acquit une grande reputation. Après la prise d'Agrigente par ceux-ci, laquelle fut imputée à la lenteur des Syracusains à secourir cette Place assiégée; il se tint sur cette affaire une assemblée publique à Syracuse, où Denys qui s'étoit exercé d'avance au talent de la parole, accusa hautement de trahison les Magistrats, & fut d'avis de les déposer sur le champ : ce qui fut executé. On leur en substitua de nouveaux, & Denys fut mis à la tête de ces derniers. Il ne s'arrêta point à ce premier pas qui l'acheminoit vers la Tyrannie : il entreprit de supplanter aussi les Chefs de l'armée, pour s'en faire donner le commandement. Il y réussit en procurant le rappel des exilés qui étoient en grand nombre, & dont il se fit autant de Créatures; en décriant la conduite des Généraux & les rendant suspects de trahison; en se faisant mettre à la tête de quelques Troupes envoyées au secours des alliés, qu'il engageoit dans son parti par des services signalés; en répandant de faux bruits sur les preparatifs des Carthaginois pour le Siége de Syracuse. On le nomma donc Généralissime, & sous pretexte des embuches qu'il se plaignit qu'on lui avoit dressées pour l'assassiner, il se fit donner des Gardes. Il ne lui en fallut pas davantage pour se rendre maître & Tyran de Syracuse.

Il eut une violente secousse à essuyer dès le commencement de son regne, à l'occasion de la Ville de Géle, qu'il secourut foiblement contre les Carthaginois. De retour à Syracuse, ceux qui ne l'y aimoient pas lui fermerent les portes; mais il sut par le moyen du feu s'ouvrir un passage; il entra dans la Ville avec les Troupes qui l'accompagnoient, & y fit massacrer tous ses ennemis. Cette premiere revolte fut suivie de quelques autres, & le Tyran crut ne pouvoir mieux faire pour en arrêter le cours, que de songer à porter la guerre chez les Carthaginois très-puissans alors en Sicile. Il travailla donc aux preparatifs de cette guerre avec un soin & un succès merveilleux. Il fit venir à Syracuse tant des Villes de Sicile qui lui étoient soûmises, que de la Gréce & de l'Italie, un grand nombre d'Artisans & d'Ouvriers de toute espece. Toute la Ville, devenue un atelier général, retentissoit du bruit des Travailleurs. Il s'appliqua sur-tout à la Marine; il fit construire une flotte de 200 Galeres, & en fit radouber plus de cent autres. Il changea totalement de conduite, s'efforçant de gagner les cœurs tant de ses ptopres sujets que des autres habitans de la Sicile; & il en vint à bout. L'Historien nous parle ici du Voyage de Platon en Sicile, & de la liaison intime de ce Philosophe avec Dion, beau-frere du Tyran.

Celui-ci voyant ses preparatifs achevés, déclara la guerre aux Car-

thaginois. Elle eut des succès assez divers qu'on peut lire dans notre Auteur. On y voit Syracuse assiegée par l'ennemi, & bien-tôt après délivrée ; de nouveaux mouvemens contre Denys; la défaite d'Imilcon, puis celle de Magon, deux Chefs de l'armée Carthaginoise : le sort funeste de la Ville de Rhége en Italie, prise & saccagée par Denys. Il voulut une seconde fois tenter l'expulsion des Carthaginois encore trop puissans en Sicile. Une premiere victoire remportée sur eux le mit presque en état d'y réussir; mais la perte d'une seconde bataille où son frere fut tué, ruina toutes ses esperances, & l'obligea de conclure avec les Carthaginois un Traité peu avantageux.

Il en fut dédommagé en quelque sorte par une victoire d'un genre fort different ; ayant été déclaré vainqueur dans une Tragédie qu'il avoit fait representer à Athénes pour disputer le prix dans la Fête célébre de Bacchus. Il en fit à Syracuse de grandes réjoüissances ; mais dans un repas somptueux dont il faisoit les honneurs, il fut saisi d'une violente colique dont il mourut.

M. Rollin, à cette occasion, nous entretient de la passion violente de ce Prince pour la Poësie, où il n'excelloit pas ; il fait de sages reflexions sur ce goût, qu'entretenoit & fortifioit chez lui la flatterie de ses Courtisans ; & il n'oublie pas de raconter l'avanture du Poëte Philoxéne que son peu de complaisance & son excès de franchise au sujet de la Poësie du Tyran mit à deux doigts de sa perte. M. Rollin finit cet article par un dénombrement & une censure des mauvaises qualitez de Denys.

Nous avons cru devoir nous étendre un peu sur l'article de ce Tyran, comme étant un point d'histoire moins universellement connu : ce qui nous met dans la necessité de ne faire qu'effleurer les faits rapportés dans le reste de ce Volume. M. Rollin, dans le second Chapitre du XIe Livre, fait l'Histoire du second Denys Tyran de Syracuse, fils du premier & celle de Dion son proche parent. Il y est parlé d'abord du second voyage de Platon à la Cour de Syracuse où Denys l'avoit mandé à la sollicitation de Dion ; du merveilleux changement qu'y causa la presence de ce Philosophe, & de la conspiration des Courtisans, pour en prévenir les suites. Ils réussirent à faire exiler Dion ; & peu de tems après, Platon quitta la Cour & retourna en Gréce, où Dion se fit admirer de tous les Savans. Platon fit un second voyage à Syracuse, où il ne séjourna pas long-tems. Dion revint en Sicile pour délivrer Siracuse de la tyrannie de Denys. Les Syracusains le payerent de la plus horrible ingratitude ; ce qui ne l'empêcha pas d'user d'une bonté inouie à leur égard & à l'égard de ses plus cruels ennemis. Il mourut assassiné. M. Rollin en fait l'Eloge. Là finit le XIe Livre.

Le XIIe contient principalement l'Histoire de deux Chefs de Thébes

fort illuſtres, Epaminondas & Pélopidas: la mort d'Agéſilas Roi de Sparte, & celle d'Artaxerxe-Mnémon Roi de Perſe.

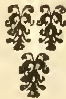
L'Auteur expoſe en premier lieu l'état de la Gréce depuis la paix d'Antalcide. Cette paix fut rompuë par les Lacédémoniens qui déclarerent la guerre à la Ville d'Olynthe, qu'ils contraignirent de ſe rendre, après s'être emparés par fraude & par violence, de la Citadelle de Thébes. Cette proſperité de Sparte ne fut pas de longue durée. Epaminondas & Pélopidas dont on peint ici le caractere, formerent le deſſein de rendre la liberté à leur Patrie. Pélopidas conſpira contre les Tyrans, & conduiſit ſi ſagement la conſpiration, que la Citadelle fut repriſe. D'un autre côté le Lacédémonien Sphodrias fit une entrepriſe inutile contre le Pirée, ce qui détermina Athénes à ſe déclarer pour les Thébains, entre leſquels & les Lacédémoniens il ſe donna pluſieurs petits combats. Les Lacédémoniens déclarerent la guerre aux Thébains, mais ils furent vaincus & mis en fuite par ceux-ci à la fameuſe bataille de Leuctres, après laquelle Epaminondas ravagea la Laconie, & s'avança juſqu'aux portes de Sparte. Les deux Généraux Thébains de retour à Thébes furent accuſés & abſous. Lacédémone implora le ſecours d'Athénes. Les Grecs députerent vers Artaxerxe, à la Cour duquel Pélopidas avoit grand crédit. Celui-ci marcha contre Alexandre Tyran de Phérés, & le mit à la raiſon; après quoi il paſſa en Macedoine, où il appaiſa les troubles qui agitoient cette Cour, d'où il amena Philippe à Thébes pour ôtage. Il retourna en Theſſalie, où il fut arrêté & fait priſonnier, mais Epaminondas le délivra. Il remporta une victoire contre le Tyran, & fut tué dans le combat. Sa mort fut ſuivie de la fin tragique du Tyran Alexandre. Epaminondas devenu Chef de l'armée Thébaine, fit une double tentative contre Sparte, après quoi il gagna la célébre bataille de Mantinée, où il fut mortellement bleſſé.

Dans ce même tems arriva la mort d'Evagore Roi de Salamine, aſſaſſiné par un de ſes Eunuques, & à qui ſucceda ſon fils Nicoclés, dont l'Auteur peint ici l'admirable caractere. D'autre part, Artaxerxe entreprit de reduire l'Egypte, qui depuis pluſieurs années avoit ſecoüé le joug des Perſes: & Iphicrate Athénien fut mis à la tête des Troupes Gréques qui étoient à la ſolde de ceux-ci: mais l'entrepriſe échoüa par la faute de Pharnabaze Général des Perſes. Pluſieurs années après, les Lacédémoniens envoyerent Agéſilas au ſecours de Tachos Roi d'Egypte, laquelle le Roi de Perſe ſongeoit à attaquer de nouveau, malgré le mauvais ſuccès des entrepriſes qu'il avoit déja faites pour la reduction de ce Royaume. Agéſilas vint à bout d'affermir Nectanebus ſur le Thrône d'Egypte, au préjudice de Tachos, dont il avoit lieu d'être mécontent; après quoi il mourut en retournant à Sparte âgé de 84 ans; & la plâ-

part des Provinces se revolterent contre Artaxerxe. Les troubles excités à la Cour de ce Prince au sujet de son successeur lui causerent tant de chagrin qu'il en mourut, après un regne de 44 ans. L'Auteur recherche ici les causes des soulevemens & des revoltes qui arrivoient si frequemment dans l'Empire des Perses.

Les principaux évenemens racontés dans le XIIIe Livre sont 1°. L'avenement d'Ochus à la Couronne de Perse ; ses cruautez, & en consequence les revoltes de plusieurs peuples : 2°. La guerre des Alliés contre les Athéniens qui avoient pour Chefs les grands Capitaines Chabrias, Iphicrate & Timothée fils de Conon : 3°. Les premieres occasions où Démosthéne fit briller son éloquence : 4°. La mort de Mausole Roi de Carie, & la douleur extraordinaire qu'en eut sa femme Artémise : 5°. L'expedition heureuse d'Ochus contre la Phénicie, contre Chypre & ensuite contre l'Egypte : 6°. La mort du Roi Ochus, celle d'Arsés son successeur, après deux ans de regne, & le commencement de celui de Darius-Codoman : 7°. Le retablissement du jeune Denys sur le Thrône de Syracuse, dix ans après en avoir été chassé ; l'arrivée de Timoléon en Sicile, où il s'empare de Syracuse, & contraint Denys de lui remettre la Citadelle & de se retirer à Corinthe, où ce Prince devient Maître d'Ecole : 8°. Les autres exploits de Timoléon en Sicile, où il rend la liberté à Syracuse, en y établissant de sages loix ; la mort de ce grand Homme, après s'être démis de son autorité, & avoir passé le reste de sa vie dans la retraite ; les honneurs rendus à sa memoire.

L'Auteur donne à la fin de ce Livre un abregé de la Vie de Démosthéne jusqu'au tems où il commença à paroître avec éclat dans la Tribune aux Harangues contre Philippe Roi de Macédoine ; ce qui est suivi d'une digression de M. Rollin sur l'équippement des Galeres à Athénes, & sur les exemptions & les autres marques d'honneur, que cette Ville accordoit à ceux qui lui avoient rendu de grans services. C'est à regret que nous ne pouvons nous étendre sur tant de faits Historiques interessans par eux-mêmes, & qui le deviennent encore plus par les reflexions pleines de justesse & de solidité dont le savant Auteur a soin de les accompagner.



LETTRE DE MONSIEUR LE MARQUIS SCIPION MAFFEI, contenant le recit & l'explication d'un feu rare & singulier semblable à celui de la foudre ou du tonnerre, lequel s'est formé dans le corps d'une femme de la Ville de Cesenne en Italie, & l'a reduite en cendres. A Paris, chez Pierre *Prault*, Quai de Gêvres, au Paradis, 1733. Brochure *in*-12. pages 17.

CET Ecrit de M. le Marquis Maffei est une Réponse à une Lettre du Pere IPPOLITO BELLIVACA, au sujet d'un feu que ce Pere pretend s'être formé dans le corps de la Dame CORNELIA-BANDI, de la Ville de Cesenne en Italie, & sur quoi il avoit demandé à M. Maffei quelque explication physique.

M. Maffei hazarde ses conjectures sur la merveille dont il s'agit, & pour cela il resume la narration du P. Ippolito, & en abrege le détail : mais ce qui ne satisfera pas beaucoup les Lecteurs, c'est qu'il supprime toutes les preuves que le Pere Ippolito a rapportées pour constater la vérité de l'évenement, & ne songe qu'à expliquer le fait.

La Dame dont il s'agit étoit âgée de soixante & deux ans, & avoit coûtume, dit-on, de se frotter elle-même tous les jours sans le secours de personne, avec de l'esprit de vin camphré, à cause d'un rhumatisme qui la tourmentoit. Le 14 de Mars 1731. elle se retira le soir dans sa chambre à son heure accoûtumée, sans qu'il parut rien d'extraordinaire en elle, sinon qu'elle avoit l'air triste & abbatu. Il n'y avoit point alors de feu dans son appartement, le ciel fut calme & serein toute la nuit, & le lendemain on la trouva près de son lit, reduite en cendre, à l'exception des jambes & des pieds, d'une partie de la tête & de trois doigts d'une main.

Cette cendre étoit imbibée d'une liqueur visqueuse, & de fort mauvaise odeur. Les murs, le lit, les meubles étoient couverts d'une poussiere fine & humide qui avoit pénétré jusques dans les armoires d'une chambre voisine. Les murs de l'appartement au-dessus étoient teints d'une liqueur jaunâtre fort fétide. Les parties du corps qui n'avoient pas été consumées étoient seulement noircies. Rien dans la chambre ne paroissoit endommagé hormis deux chandelles qui étoient près du lit, & dont le suif fut trouvé dissipé sans que le coton fût brûlé.. Le ciel, comme on l'a remarqué, fut calme & serein toute la nuit, ensorte qu'il n'y a pas lieu de soupçonner ici aucun effet du tonnerre. Le feu commun n'y eut non plus, à ce qu'on assure, aucune part. Voilà le fait tel que le rapporte M. Maffei sur la Relation qui lui en a été envoyée. Voici à present l'explication qu'il en donne : il reconnoît d'abord dans l'évenement dont il est question, la

plûpart des effets du feu commun, qui sont, dit-il, *de noircir, de diviser & de mettre en cendres*, mais en même tems il y trouve une circonstance qui l'empêche d'attribuer à ce feu la cause du mal. Il prétend que le feu commun auroit consumé le lit, la chambre, la maison même, sans avoir été capable de reduire en si peu de tems un corps en cendres.

Là-dessus il pense que le feu dont il s'agit, a été semblable à celui de la foudre. Il appelle de ce nom tout feu qui sans le ministere de l'art, s'allume en un instant par lui-même, pénétre avec une activité prodigieuse les corps les plus durs, les dissout, les divise, les disperse, les rompt *d'une maniere, encore plus difficile à concevoir que sa nature même*. Mais comment cette foudre a-t-elle pu s'engendrer dans le corps de cette femme? M. Maffei répond qu'elle y a été produite par les particules actives des humeurs jointes à un regime & un temperamment singulier; & qu'elle s'est *allumée par le mouvement imprimé au tourbillon des exhalaisons qui environnoient le corps.*

Pour confirmer son sentiment, il avertit que le P. Ippolito & lui, ont connoissance d'une infinité d'accidens arrivés depuis peu dans des magasins à poudre qui ont sauté en l'air, sans qu'aucun feu venu de dehors en fût la cause.

Cela posé, il dit qu'un feu de la même nature que celui de la foudre s'est formé dans ces magasins, & s'y est formé d'autant plus facilement que l'air de ces lieux est tout rempli d'exhalaisons sulphureuses & nitreuses.

M. Maffei fait ici un deffi à Descartes & à Gassendi : *Je voudrois bien*, dit-il, *que les Sectateurs de la nouvelle opinion, les Descartes, les Gassendi, & autres modernes, me donnassent des raisons satisfaisantes pourquoi la foudre attaque si souvent de pareils édifices, car on ne peut en accuser ni leur élevation, ni aucun bruit qui occasionne l'agitation de l'air, & l'ouverture du nuage; d'où je conclus que non seulement la foudre se forme dans le magasin même où elle agit, mais encore, que si on néglige certaines précautions capables de prévenir de tels accidens, par tout où il y aura un grand amas de poudre, l'embrasement s'y formera tôt ou tard, surtout dans ces tems où les particules les plus subtiles & les plus volatiles du souphre & du nitre, ont de la disposition à se mettre en mouvement.*

M. Maffei n'oublie pas ici de remarquer que le corps humain est rempli de particules sulphureuses, salines, acides, & d'autres semblables; Que la sueur de quelques-uns a une odeur qui ne differe en rien de celle du souphre : Qu'on fait un phosphore avec de l'urine fermentée & distillée; toutes experiences qui font voir qu'il n'est pas impossible qu'il se forme dans nos corps des matieres inflammables, propres ensuite à produire des embrasemens si des exhalaisons exterieures se mettent de la partie, & c'est ce qui fonde l'explication que notre Auteur va donner du Phéno-

méne de Césenne.

Il observe d'abord que les souphres & les sels du corps humain pour acquerir une activité capable de brûler, doivent être aidés de secours étrangers, & il prétend que ces secours se sont trouvés abondamment dans la Dame Cornelia par le moyen de l'esprit de vin camphré dont elle avoit coûtume de se frotter. Il fait à ce sujet, l'analyse de l'esprit de vin & du camphre : il remarque que l'esprit de vin est un composé de parties subtiles, pénétrantes, huileuses & inflammables ; que le camphre est une resine composée d'un souphre & d'un sel si volatils qu'il est presque impossible d'en empêcher l'évaporation, ce qui fait que le camphre brûle dans l'eau & dans la neige.

Cela posé, il juge que les parties les plus légéres de l'esprit de vin camphré dont la Dame de Césenne se frottoit le corps, ont pénétré la substance de son corps, se sont mêlées avec son sang & en ont tellement agité les humeurs qu'elles les ont enfin renduës capables de s'enflammer à la derniere friction qu'elle a faite, le frotement, comme on le remarque, étant une des choses les plus propres à faire sortir du feu de la plûpart des matieres.

Une substance crasse, épaisse & qui semble par elle-même incapable d'aucune action, se change tous les jours par la chaleur du Soleil, en exhalaisons subtiles & brûlantes : Qui comprendra bien cela, dit notre Auteur, comprendra sans peine comment les humeurs du corps de cette femme disposées à la longue par l'usage frequent de l'esprit de vin camphré dont elle se frottoit, ont pu se subtiliser au point de causer l'embrasement dont il s'agit, sur tout si l'on fait reflexion que lorsqu'avec un flambeau allumé, on entre dans un lieu clos où l'on a fait évaporer du camphre, tout l'air enfermé s'enflamme & rend une lumiere semblable à celle d'un éclair.

Mais pourquoi la même cause n'a-t elle pas produit plûtôt le même effet ? M. Maffei répond que c'est que toute la matiere n'avoit pas acquis un degré suffisant de fermentation ; il dit que la nature avoit besoin d'une plus longue operation, d'une plus longue digestion, pour mélanger, exalter & sublimer toutes ces matieres. Il remarque qu'il ne suffisoit pas d'ailleurs que ces matieres fussent devenuës capables de prendre feu, mais qu'il falloit de plus, un agent interieur qui rassemblât & réunît leur action, que cet agent étoit l'air impregné de quelques sels & de quelques mineraux.

Mais pourquoi cette action que M. Maffei compare à celle de la foudre, n'a-t-elle été accompagnée d'aucun bruit ? Il répond que c'est qu'il n'y avoit dans les exhalaisons, que peu ou point de nitre pour rompre avec impétuosité l'air d'alentour. Mais pourquoi encore, les jambes de cette femme & une partie de la tête n'ont-elles pas été brûlées ? Cette question ne l'embarrasse

barrasse pas plus que l'autre, il dit que c'est que la tête & les jambes n'ayant pas été frottées, les corpuscules qui en sortoient n'étoient pas preparés & disposés à l'inflammation, comme ceux qui sortoient du reste du corps.

Une troisiéme question se presente touchant les trois doigts qui furent trouvés entiers à une main. M. Maffei ne dit point si ces doigts étoient de la main droite, de laquelle sans doute se servoit la Dame en se frottant avec son esprit de vin, ou s'ils étoient de la main gauche dont selon toute apparence elle se servoit moins que de l'autre, & qui par consequent devoit avoir moins de part à l'impression de l'esprit de vin. Mais de la maniere qu'il répond, il y a lieu de croire qu'ils étoient de la main droite : Il dit qu'à l'égard de ces trois doigts, *ils peuvent avoir été conservés par quelque humeur froide & antipatique qui s'est opposée en cette partie à l'activité de l'embrasement.*

La cendre étoit grasse & onctueuse, notre Auteur rend raison de cette circonstance en disant que *c'est que les exhalaisons sortoient d'un corps qui a des solides, des liquides & des viscositez.*

Le corps a été reduit en cendres en très-peu de tems : C'est, remarque M. Maffei, *parce que la matiere du feu étoit très-subtile & très-pénétrante. La lampe d'un Emailleur fond le verre & les métaux en très-peu de tems ; un morceau de souphre appliqué sur de l'acier rougi au feu le reduit en poudre.*

Les effets de ce feu ont été jusques dans la chambre au-dessus. M. Maffei trouve que *c'est que la flâme dont le propre est de s'élever, a entraîné avec elle les parties du corps les plus subtiles, les plus oléagineuses, & les plus sulphureuses.*

Ce même feu a épargné les meubles & la maison : comment cela ? C'est, continue notre Auteur, *parce qu'il y a des substances qui n'agissent point sur les corps les plus tendres, & qui détruisent les plus durs. L'esprit de nitre ne dissout ni le bois ni la cire, & il change le fer en une espece de liqueur.*

Mais des meubles comme des armoires & autres choses semblables, ne sont-ils pas plus durs que la chair des corps, & les murs d'une maison ne sont-ils pas encore plus durs ? M. Maffei omet de répondre à cette difficulté.

Nous ne devons pas finir sans rappeller un fait que notre Auteur rapporte plus haut & qu'il dit avoir lû dans un Livre imprimé à Amsterdam en 1717. intitulé : *Lumen novum Phosphoris accensum.*

» Une Dame de Paris, étoit de- » puis fort long-tems dans l'habi- » tude de boire beaucoup d'esprit » de vin ; cette Dame étant un » jour au lit, il sortit de son corps » une flamme qui la reduisit en » cendre & en fumée, à l'excep- » tion du crane & des extrémitez » des doigts.

Notre Auteur remarque là-dessus que l'accident de Césenne n'est donc pas unique, & que peut-être y en a-t-il d'autres semblables qu'on

a négligé de transmettre à la posterité, ou dont les Memoires qui en font mention, s'il y en a, ne sont pas venus à la connoissance du public.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

De Leipsik.

M. *Bose* avoit publié dès le 17. Avril dernier ses Observations sur l'Eclipse de Soleil qui devoit arriver le Mercredi 13 Mai suivant : cet Ouvrage qui est *in*-4°. est intitulé : *in Eclipsin Terræ* CIↃCCXXXIII. D. $\frac{II}{XIII}$ *Maii. T. C. P. M. Commentatur M. George. Mathias Bose, Lipsiens. Mad. Bacc. Lipsiæ.* 1733. *D.* 17 *Aprilis : è Typographiâ Breitkopffianâ.*

Caspar *Fritsch* a imprimé une nouvelle Edition du Livre de M. *Heineccius*, intitulé : *Jo. Gottl. Heineccii fundamenta stili cultioris, Regulis perspicuis, exemplisque selectissimis ex optimis Auctoribus in usum auditorii adornata. Accedunt Sylloge exemplorum & indd. rerum & verborum locupletis. Editio auctior & cæteris correctior.* 1733. *in*-8°.

D'Iéne.

M. Joach. Justi Rau, Barolinensis, Diatribe Historico-Philosophica de Philosophia Lucii Cæcilii Lactantii Firmiani. Accedit ejusdem alia critico-Theologica complectens Historiam veterem & recentiorem vocis ecclesiastica ὁμιλίας. Cum Præfatione Jo. Jacobi Lehmanni, Moralis Profes. public. ord. de optimâ ratione & viâ studiorum. Ienæ. Prostat apud Christ. Franc. Buchium. 1733. *in*-8°.

De Breme.

Henrici Heisenii Bibliothecarii & Pædagogearchæ oratio de eloquentiâ veterum Germanorum, &c. *Adjectæ multæ & amplæ sunt notæ quæ Teutonicis passim antiquitatibus non nihil lucis fænerantur. Bremæ impensis Hermanni Jægeri Bibliopolæ. Typis Hermanni Braneri.* in-4°.

On trouve les exemplaires des Ouvrages que nous venons d'indiquer, à Paris, chez *Cavelier* Libraire, ruë Saint Jacques, au Lys d'or.

HOLLANDE.

D'Amsterdam.

Zacharie Chatelain a en vente *le Temple des Muses orné de* LX. *Tableaux, où sont representés les évenemens les plus remarquables de l'Antiquité Fabuleuse ; dessinés & gravés par B.* Picart le Romain, *& autres habiles Maîtres ; & accompagnés d'explications & de remarques ; qui découvrent le vrai sens des Fa-*

bles, & le fondement qu'elles ont dans l'Histoire. 1733. *in-folio.* Nous reservons au tems où nous donnerons l'Extrait de cet Ouvrage, à marquer en quoi il est differend de celui que l'Abbé de Marolle fit imprimer à Paris en 1655. chez Antoine *de Sommaville*, sous le titre de *Tableaux du Temple des Muses, tirés du Cabinet de feu M. Favereau, Conseiller du Roi en sa Cour des Aydes*, &c.

FRANCE.

De Dijon.

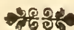
Antoine *de Fay*, Imprimeur des Etats, de la Ville & de l'Université, débite *Nouvelle Histoire de l'Abbaye Royale & Collegiale de S. Filibert de la Ville de Tournus*, enrichie de figures; avec une Table Chronologique, & quelques Remarques Critiques sur le IVe Tome de la nouvelle Gaule Chrétienne: les preuves de l'Histoire, un Recueil d'Epitafes choisies, le Pouillé des Bénéfices dépendans de l'Abbaye, & un Essai sur l'origine & la généalogie des Comtes de Châlon & de Mâcon, & des Sires de Baugé. Par M. *Pierre Juenin*, Chanoine de la même Abbaye. 1733. *in*-4°. 2. vol.

De Paris.

Julien-Michel *Gandouin*, Quai de Conty, aux trois Vertus, & Pierre-François *Giffart*, ruë S. Jacques, à Sainte Thérése, délivrent aux Souscripteurs le cinquiéme & dernier Tome *des Monumens de la Monarchie Françoise*, qui comprennent l'Histoire de France, avec les figures de chaque Regne que l'injure des tems a épargnées. Par le R. P. *Dom Bernard de Montfaucon.* 1733. *in-folio.* Ce dernier Volume contient la suite des Rois depuis Henri II. jusqu'à Henri IV. inclusivement.

Causes célébres & interessantes, avec les Jugemens qui les ont décidées. Recueillies par M. *Gayot de Pitaval*, Avocat au Parlement. Chez Guillaume *Cavelier*, ruë S. Jacques, au Lys d'or. 1733. *in*-12. 2. vol.

Le *Breton* fils, Quai des Augustins, a imprimé *Institutiones Philosophicæ ad faciliorem veterum & recentiorum Philosophorum intelligentiam comparata. Opera & studio V. Cl.* Edmundi Purchotii *Senonensis, in consultissima Juris utriusque Facultate Licentiati, Universitatis Parisiensis quondam Rectoris, postea Syndici, & emeriti Philosophiæ Professoris.* Editio quarta. *Prioribus locupletior.* 1733. *in*-12. 5. vol.



Fautes à corriger dans le Journal d'Aoust 1733.

PAge 440. col. 1. lig. 5. Senaga, *lisez* Senega : pag. 448. col. 2. lig. 35. Diaphragment, *lis.* Diaphragme : pag. 451. col. 2. lig. 30. plante pinéale, *lis.* glande pinéale : pag. 467. col. 2. lig. 16. Fiet, *lis.* Fief.

Addition à l'Extrait du Traité de l'Opinion.

Après la derniere ligne de cet Extrait, *ajoûtez* : Nous venons d'apprendre que l'Auteur, après avoir quelque tems caché son nom, consent qu'on n'en fasse plus un mystere : c'est M. le Gendre, Marquis de S. Aubin sur Loire, ci-devant Maître des Requêtes.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal de Sept. 1733.

Fin de la Table.

LE

JOURNAL

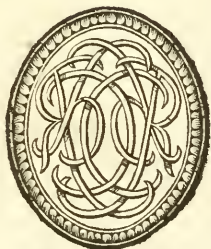
DES

SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXIII.

OCTOBRE.

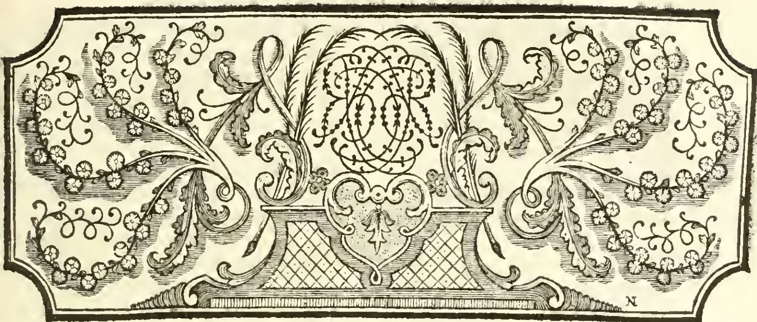


A PARIS;

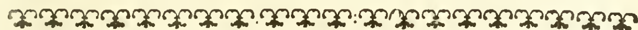
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



OCTOBRE M. DCC. XXXIII.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS & Belles-Lettres, avec les Memoires de Litterature, tirés des Registres de cette Académie, depuis l'année 1726. *jusques & compris l'année* 1730. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1733. *in*-4°. deux vol. Tom. I. pp. 434. pour l'Histoire, pp. 487. pour les Mémoires. Tom. II. pp. 740. Planches détachées IX.

CES deux Volumes, qui, comme on le voit, pourroient en former quatre d'une grosseur médiocre, offrent au Public les fruits du travail de l'Académie produits pendant cinq années, &

ont ainsi presque ratrapé le courant, autant que peut le permettre l'impression d'un Ouvrage de cette nature. Ils seront bien-tôt suivis de deux autres Volumes, qui conduiront cette Histoire jusqu'à la presente année 1733.

La partie Historique de cet Ouvrage, laquelle remplit la moitié du premier Tome, renferme 47 articles, partagés en quatre classes, comme ils le sont dans les Volumes précedens.

A la premiere se rapportent les articles destinés à développer differens points concernant ou l'ancienne Histoire ou la Mythologie. Ils sont au nombre de 21, dont voici les titres. 1°. *Suite du Traité des Autels consacrés au vrai Dieu depuis la Création du Monde jusqu'à la Naissance de J. C.* par M. l'Abbé de Fontenu. 2. *Du rapport de la Magie avec la Théologie Payenne*, par M. Bonamy. 3. *De l'origine de l'Equitation dans la Gréce*, par M. l'Abbé Sallier. 4. *Remarques sur les fondemens historiques de la Fable de Bellérophon, & sur la maniere de l'expliquer*, par M. Fréret. 5. *Refléxions sur les Voyages de Persée, & sur son combat avec Phinée*, par M. l'Abbé Banier. 6. *Observations générales sur les Tribunaux établis à Athénes pour le maintien des Loix, & pour regler les differens qui s'élevoient entre les particuliers*, par M. Blanchard. 7. *Sur l'origine & les fonctions des Prytanes, & sur les Prytanées*, par le même. 8. *Sur les Héliastes*, par le même. 9. *Refléxions Critiques sur l'Histoire de Héro & de Léandre*, par M. Mahudel. 10. *Que les Anciens ont fait le tour de l'Afrique, & qu'ils en connoissoient les Côtes Méridionales*, par M. l'Abbé Paris. 11. *Sur la durée du regne de Seleucus-Nicator*, par M. de la Nauze. 12. *Refléxions sur le caractere, les ouvrages & les éditions de Celse le Medecin*, par M. Mahudel. 13. *Refléxions sur le caractere d'esprit & sur le Paganisme de Julien*, par M. Bonamy. 14. *Eclaircissemens sur quelques difficultez générales qui se trouvent dans les Auteurs Grecs*, par M. l'Abbé Gédoyn. 15. *Remarques sur la Vie de Romulus*, par M. de la Curne. 16. *Remarques sur la Vie de Crassus, composée par Plutarque*, par M. Secousse. 17. *Remarques sur la Vie de Caton d'Utique*, par le même. 18. *Remarques sur la Vie de César*, par le même. 19. *Remarques sur la Vie de Ciceron*, par le même. 20. *Remarques sur la Vie de Brutus*, par le même. 21. *Remarques sur la Vie d'Antoine*, par le même.

Les articles appartenans à la seconde classe, & qui regardent les matieres de Critique, ont pour titres 1°. *Examen Critique de quelques corrections d'Auteurs Grecs & Latins*, par M. l'Abbé Sallier. 2. *Explication & correction d'un passage de la Poëtique d'Aristote*, par M. l'Abbé Vatry. 3. *Correction d'un passage d'Euripide*, par M. Hardion. 4. *Remarques sur la signification de ces mots*, Ἡρῷον μνῆμα, par M. l'Abbé Sallier. 5. *Reflexions sur la signification du mot* Ἔγχος, par le même. 6. *Du mérite des anciens Grammairiens, & quel cas on en doit*

faire, *avec de nouvelles remarques ſur la ſignification du mot* ἔγχος, par le même, & par M. Fourmont l'aîné. 7. *Explication & correction de quelques endroits de Pline*, par M. de la Barre. 8. *Remarques ſur un paſſage de Pauſanias*, par M. l'Abbé Banier. 9. *Sur l'utilité des Langues Orientales pour la connoiſſance de l'Hiſtoire ancienne de la Gréce*, par M. Fourmont l'aîné.

Les articles raſſemblés ſous la troiſiéme claſſe, & qui roulent ſur les Monumens antiques de tout genre, ſont 1°. *Un Recueil d'Inſcriptions antiques*, *avec quelques obſervations*, par M. Lancelot. 2. *Remarques ſur une Inſcription antique appellée le Monument de Ventavon*, par M. de Valbonnays. 3. *Nouvelle deſcription d'un ancien Monument de Provence*, par M. de Mautour. 4. *Reflexions ſur le caractere & l'uſage des Médailles antiques*, par M. Mahudel. 5. *Notice de quelques Livres de la Bibliothéque du Roi*, *chargés de notes manuſcrites*, par M. l'Abbé Sallier.

La quatriéme claſſe, enfin, contient les morceaux qui tendent à éclaircir l'Hiſtoire du moyen âge, tels que les ſuivans, 1°. *Que ſaint Gregoire de Tours n'eſt pas Auteur de la Vie de S. Yrier*, par M. de Foncemagne. 2. *Notice d'un Manuſcrit intitulé* VITA CAROLI MAGNI, par M. de la Curne. 3. *Notice d'un Manuſcrit de la Cour amoureuſe & des Rois de l'Epinette*, par M. de Mautour. 4. *Sur nos premiers Traducteurs avec un Eſſai de Bibliothéque Françoiſe*, par M. Falconet. 5. *Obſervation Critique ſur deux endroits de la Notice des Gaules de M. de Valois*, par M. de Foncemagne. 6. *Projet d'une nouvelle Notice des Gaules & des Pays ſoûmis aux François*, *depuis la fondation de la Monarchie*, par M. Secouſſe. 7. *Examen de l'opinion de M. Maittaire*, *touchant l'époque de l'établiſſement de l'Imprimerie en France*, par M. de Foncemagne. 8. *Examen Critique de la Vie de Caſtruccio*, *par Machiavel*, par M. l'Abbé Sallier. 9. *Hiſtoire d'une revolution arrivée en Perſe*, *dans le ſixiéme ſiecle*, par M. Fourmont le cadet. 10. *Relation abregée d'un Voyage Litteraire que* M. l'Abbé Sevin *a fait dans le Levant par ordre du Roi*, *dans les années* 1729. & 1730. 11. *Relation abregée d'un Voyage Litteraire que* M. Fourmont le cadet *a fait dans le Levant par ordre du Roi*, *dans les années* 1729. & 1730. 12. *Deviſes*, *Inſcriptions & Médailles faites par l'Academie.*

Avant que de s'engager dans le détail hiſtorique de tous ces articles, M. de Boze rend compte en général d'un évenement, qui intereſſe également la Republique des Lettres & l'Academie. C'eſt le Voyage Litteraire fait à Conſtantinople & en divers autres lieux du Levant par MM. l'Abbé Sevin & Fourmont le cadet. Il fut entrepris par ordre du Roi, en partie ſur l'eſperance que Zaïd-Aga fils de Méhémet-Effendi ci-devant Ambaſſadeur de la Porte en France, avoit donnée par Lettre, que s'il ſe trouvoit à Conſtantinople quelque Academicien intelligent, on pour-

roit le faire pénétrer jusques dans la Bibliothéque du Grand-Seigneur, qui étoit celle des Empereurs Grecs, soigneusement conservée par le commandement exprès de Mahomet II. après la prise de cette Ville-là. Mais à cette esperance, qu'on avoit sujet de regarder comme peu certaine, par les raisons fortes qui sembloient devoir persuader que cette ancienne Bibliothéque ne subsistoit plus, se joignit un autre motif plus capable de déterminer à un tel voyage. Ce fut le desir d'acquerir pour la Bibliothéque du Roi quelques-uns des anciens Manuscrits qu'on ne doutoit pas que les Grecs n'eussent conservés chez eux jusqu'à present. L'évenement a justifié cette pensée, puisque d'un côté M. l'Abbé Sevin est revenu chargé de plus de 600 Manuscrits d'élite, sans compter les correspondances qu'il a établies pour de nouvelles acquisitions en ce genre; & que d'autre part M. Fourmont le cadet, outre un grand Recueil de Médailles, a rapporté les desseins de plusieurs Monumens antiques très singuliers & la copie figurée de près de 3000 Inscriptions des premiers tems, & non encore publiées.

Au recit de cet évenement succede celui des changemens arrivés dans la Liste des Academiciens pendant les années 1726. 27. 28. 29. & 30.

Quant aux Pieces nombreuses que nous venons d'indiquer sommairement & dont le précis qu'en donne avec tant d'exactitude & de justesse le savant Secretaire forme la partie historique de cet Ouvrage; nous souhaiterions les faire ici connoître toutes plus particulierement au Lecteur. Mais dans l'impossibilité où nous mettent pour l'execution d'un pareil dessein les bornes étroites de quelques Journaux, nous nous proposons d'entretenir le Public de ce que renferment ces deux Volumes; nous nous trouvons reduits à lui en produire seulement comme autant d'échantillons, quelques morceaux que nous prendrons çà & là, & dont nous lui donnerons l'Extrait.

I. Nous commencerons par les *Observations générales* de M. *Blanchard* sur *les Tribunaux établis à Athénes pour le maintien des Loix, & pour regler les differens qui s'élevoient entre les particuliers.* Des dix Tribunaux d'Athénes, dont les Juges étoient électifs, il y en avoit quatre pour le Criminel & six pour le Civil. L'Aréopage n'étoit point compris dans ce nombre; & l'Académicien renvoye pour ce qui regarde ce fameux Tribunal aux deux Dissertations de M. l'Abbé *de Canaye* imprimées dans ce Volume. Il observe que la procedure, chez les Athéniens, étoit principalement fondée sur les sages Loix de Solon, & que ce peuple fut le premier d'entre les Grecs, qui établit une Jurisprudence pour assurer le repos des plus foibles contre les vexations injustes. Tous les Officiers de Justice y étoient pris parmi les aisés, & devoient avoir pour garans de leur administration, des biens-

fonds dans l'Attique, & même des enfans. Il y avoit trois manieres differentes d'élire ces Officiers ; le sort, l'élevation de la main & le Scrutin.

Pour les élections par le sort, on mettoit dans une urne les noms des prétendans écrits sur des Bulletins; & dans une autre, autant de féves blanches qu'il y avoit de Places à remplir, & autant de féves, noires qu'il y avoit d'aspirans; après quoi, on tiroit un bulletin & une féve; s'il en venoit une noire, on tiroit un autre bulletin & une autre féve, jusqu'à ce qu'il en vint une blanche, qui marquoit la préference accordée par le sort à celui dont le nom se trouvoit inscrit sur le bulletin. C'étoit un crime capital de jetter dans l'urne deux bulletins chargés du même nom, excepté le cas de la concurrence de deux fréres, & alors chacun de ces deux noms devoit porter sa marque de distinction. Nous observerons ici, que comme les fréres chez les Grecs portoient d'ordinaire des noms differens, un tel cas devoit être extrêmement rare. Les élections par l'élevation ou l'extension de la main se faisoient dans les assemblées du peuple. Les Magistrats appellés *Thesmothètes* ou *Législateurs* lui presentoient divers sujets, & le peuple témoignoit approuver l'un d'entr'eux en élevant les mains, comme par acclamation. L'élection par Scrutin à la pluralité des voix est renvoyée par M. Blanchard à sa Dissertation sur les Prytanées, qui suit immédiatement cet article, & dans laquelle on pourra chercher quelque détail sur ce point.

Les Officiers élûs devoient subir devant le Tribunal des Archontes, un interrogatoire juridique sur le respect qu'ils avoient toûjours eu pour leurs pere & mere ou ceux qui leur en tenoient lieu, sur leur assiduité à porter les armes pour le service de la Republique pendant le tems prescrit par les Loix, sur l'exercice de la Religion reçûë dans le Pays, & sur l'état de leur fortune, tel, qu'il pût être une caution suffisante de leur gestion. A l'occasion du service militaire, dont l'article faisoit partie de l'interrogatoire en question, l'Académicien observe que les jeunes Athéniens étoient envoyés en garnison, où ils servoient depuis l'âge de 18 jusqu'à celui de 20 ans; après quoi ils prêtoient un serment dont la formule reglée par la Loi, rouloit sur plusieurs chefs qu'il a soin de specifier ici, & qui tous tendoient à maintenir la Religion & le gouvernement politique.

Nul Officier ne pouvoit exercer deux emplois en même tems, ni passer d'un emploi à un autre, s'il n'avoit auparavant rendu compte de son administration pardevant les Magistrats nommés *Logistes*, qui prenoient séance avec les Archontes pour cet examen, dont M. Blanchard particularise ici les formalitez. Faute d'avoir rendu ses comptes, on étoit incapable d'aucuns effets civils, même de l'adoption, on n'avoit pas la permission de sortir de l'Attique, & on ne joüissoit

d'aucuns des honneurs ausquels on eût été d'ailleurs en droit de prétendre. En un mot, dans nul Tribunal on n'étoit exemt de cette reddition de compte, & un Aréopagite même y étoit soûmis comme tout autre Magistrat.

M. Blanchard nous parle après cela des Greffiers employés dans chacun de ces Tribunaux, & qui étoient pris au nombre de trois pour chacun, parmi les esclaves publics. Ils n'avoient d'autres fonctions que celles d'écrire les Arrests & de lire les Ordonnances & les Loix à la requisition des Orateurs, comme on le voit par les Harangues de Démosthéne & d'Eschine, où ceux-ci interrompent souvent leurs discours pour dire, *lisez Greffier*.

L'interprétation des Loix obscures étoit déférée au Tribunal des neuf Archontes, Juges tirés originairement des plus illustres familles. Le premier de ces neuf donnoit le nom à l'année de sa Magistrature; le second s'appelloit *le Roi*; le troisiéme *le Polémarque*, & les six autres se nommoient *Thesmothétes*. L'Académicien nous informe touchant ces Archontes de la maniere de les élire, des preuves de vie & mœurs qu'on exigeoit d'eux, des articles du serment qu'on leur faisoit prêter, des respects qui leur étoient rendus comme à la Republique même, & de quelques autres circonstances qui les concernoient, & qu'on peut lire dans la Piece dont il s'agit.

II. M. *Secousse*, à l'exemple de plusieurs Savans qui ont recueilli les fautes qu'ils ont remarquées dans Plutarque, a fait sur quelques Vies des illustres Romains, écrites par cet Auteur, des Observations de ce genre, par lesquelles il paroît que l'ignorance de la langue latine, dont cet Ecrivain Grec n'avoit qu'une connoissance très-superficielle, a eu souvent grande part aux méprises où il est tombé : ce que l'Académicien a soin de justifier en conférant ces Vies avec le recit qu'on en trouve chez plusieurs autres Historiens. On a déja vû ses Remarques sur les Vies de Camille, de Lucullus & de Pompée, dans le cinquiéme Volume de l'Histoire de l'Academie; & dans celui-ci on lit ses Observations sur les Vies de Crassus, de Caton d'Utique, de César, de Cicéron, de Brutus, & d'Antoine. Nous rendrons compte de ses Remarques sur la Vie de César.

1. La premiere page de cette Vie comparée avec la narration de Suetone, fourmille de fautes (suivant M. Secousse) non seulement par rapport à quelques circonstances essentielles, mais encore dans l'arrangement des faits Historiques sur lesquels ces deux Ecrivains conviennent. Ce ne fut point, comme le dit Plutarque, pour se soustraire à la colere de Sylla que César passa dans l'Asie; mais ce fut pour y porter les armes & pour y servir sous le Préteur Thermus. Ce ne fut point en revenant de la Cour de Nicomédie qu'il fut pris par les Pirates; mais ce fut dans le trajet qu'il fit une seconde fois en quittant Rome

Rome pour se retirer à Rhodes. De cette Isle César passa dans l'Asie, où il fit, contre un Lieutenant de Mithridate, une expedition dont Plutarque n'a point parlé.

2. En lisant sans beaucoup d'attention un endroit de cet Auteur, où il raconte tout de suite deux faits concernans César; l'un qu'allant en Espagne, comme Gouverneur de cette Province, il avoit dit qu'il aimeroit mieux être le premier dans une petite Ville que le second à Rome; l'autre qu'étant en Espagne, & lisant la Vie d'Alexandre, il se mit à pleurer, honteux de n'avoir encore fait rien d'éclatant à l'âge où ce Prince avoit conquis tant de Royaumes : on se figureroit d'abord que Plutarque auroit regardé ces deux faits comme contemporains. Mais en examinant de plus près le passage, on reconnoîtra, ainsi que l'a reconnu M. Secousse, que l'Historien n'est point tombé dans l'Anachronisme de placer en même tems deux faits entre lesquels il y a au moins dix ans d'intervalle; le premier étant arrivé lorsque César alloit en Espagne en qualité de Propréteur à l'âge de 32 ans; & le second, lorsqu'il se trouvoit dans la même Province dix ans auparavant, en qualité de Questeur. Ainsi ce sera une méprise de moins dans Plutarque. Mais il devoit, par une expression moins équivoque, épargner ce mal entendu à un Lecteur peu attentif.

3. C'est encore un fait déplacé que le songe abominable que fit César la nuit qui préceda le passage du Rubicon, selon Plutarque; au lieu qu'il eut ce songe long-tems auparavant, & lorsqu'il n'étoit encore que Questeur en Espagne, s'il en faut croire Suétone & Dion.

4. La quatriéme Remarque de M. Secousse roule sur ce que dit Plutarque au sujet de l'Isle Britannique dans un passage un peu embrouillé & dont il paroît qu'*Amyot* & *Dacier* n'ont point pris le vrai sens. Selon eux l'Auteur y assure qu'*on doutoit que cette Isle existât, à cause de son excessive grandeur.* Selon M. Secousse, & l'Interpréte Latin, il n'a voulu dire autre chose, sinon qu'*on ne croyoit pas que ce Pays fût une Isle, à cause de l'excessive grandeur qu'on lui donnoit*; & c'est le sens le plus naturel que semble présenter l'expression gréque : νῆσον ἀπιστουμένην ὑπὸ μεγέθους. Le passage entier signifieroit donc *Que les uns s'imaginoient que ce Pays n'existoit pas, & que les autres ne pouvoient croire que ce fût une Isle.* Cela revient à ce que témoignent Dion & Tacite, que lorsque cette Isle fut venuë à la connoissance des Grecs & des Romains, on agita la question, savoir si c'étoit une Isle ou un Continent, & que plusieurs écrivirent sur ce sujet; mais que ce ne fut que du tems d'Agricola, que les Romains s'assurerent par eux-mêmes que c'étoit une Isle, en ayant fait le tour. Tacite paroît se contredire ailleurs sur ce point lorsqu'il dépose que deux Ecrivains Romains, l'un ancien, l'autre moderne, avoient dit que la grande Bretagne ressenbloit à une espéce d'écuelle ou de

hache ; d'où il étoit naturel de conclure que c'étoit une Isle. C'est ce que certifie , & sans en douter , Polybe , plus ancien que tous ceux qu'on vient de citer , & dont l'Académicien allegue le passage , où il est fait mention des *Isles Britanniques* au pluriel : ce qui prouveroit que de son tems on connoissoit même l'Irlande.

5. M. Secousse trouve que le recit que fait Plutarque de la guerre d'Alexandrie n'est nullement exact. Celui-ci raconte , que César pendant son séjour à Alexandrie, ayant découvert que l'Eunuque Pothin & Achillas Général des Egyptiens avoient complotté de le tuer dans un festin , il fit mourir Pothin , & qu'Achillas s'étant sauvé à l'armée, excita contre César une guerre très-dangereuse. Il paroît par le témoignage de César lui-même , qu'Achillas avoit quitté Alexandrie long-tems avant la mort de Pothin ; mais qu'il y revint à la sollicitation de celui-ci pour attaquer César ; que ce fut alors que se donnerent les combats dont parle Plutarque, & qu'il place mal-à-propos après la mort de Pothin : Que César fit tuer cet Eunuque , parce qu'on découvrit qu'il exhortoit secrettement Achillas à ne point se décourager & à poursuivre l'execution du projet formé entr'eux. César ne nous en apprend pas davantage. Lucain nous entretient fort au long de ce projet. Dion dans le recit de ce dernier évenement s'accorde assez avec César.

6. Plutarque rapporte que le lendemain de la mort de César , le Sénat ordonna que le défunt seroit honoré comme un Dieu. Il y a deux fautes dans ce passage , au sentiment de M. Secousse , & il resulte de la discussion historique assez étendue où il s'engage pour l'éclaircissement de ce fait , que véritablement peu de tems après la mort de César , le peuple établit en l'honneur de ce Conquerant un culte religieux , que Dolabella bientôt après abolit : mais que Plutarque s'est mépris en assurant que dès le lendemain de la mort de César , les honneurs divins lui furent décernés par le Sénat , puisque le témoignage de Cicéron & les inductions tirées des Historiens de ce tems-là font foi , que ce ne fut que sept mois après ou le premier de Septembre, qu'Antoine se crut assez puissant pour contraindre le Sénat à honorer César d'un culte religieux , qui se reduisoit au mélange des cérémonies funébres ordinaires & des supplications telles qu'on les adressoit aux Dieux ; mais qu'à parler exactement on ne peut pas dire qu'avant le tems d'Auguste , le Sénat ait décerné les honneurs divins à César.

7. M. Secousse termine ces Remarques en avertissant que la Vie de César est celle de toutes les Vies composées par Plutarque , où les faits sont moins détaillés & les omissions plus nombreuses ; cet Historien s'étant sur-tout négligé dans ce qu'il nous raconte de la guerre des Gaules.

III. La Dissertation de M. *Four-*

mont l'aîné sur l'*utilité des Langues Orientales, pour la connoissance de l'Histoire ancienne de la Gréce*, établit cette vérité sur cette consideration : Que la Gréce ayant été peuplée par des Colonies venuës de l'Orient & de l'Egypte, la Langue de celles-ci mêlée avec l'idiôme naturel du Pays, a dû jetter sur l'Histoire de ce même Pays une grande obscurité, qui lui donne le plus souvent l'air de Fable, & qui ne peut être dissipée que par le secours des Langues mêmes, d'où partoient ces Traditions Historiques souvent mal exprimées ou mal entenduës. C'est conformément à ce principe, que l'Académicien prétend qu'on peut corriger toutes les fautes de nos Chronologistes, tels que *Marsham*, *Newton*, le Pere *Pezron*, &c. & il produit quelques exemples de ces corrections. Mais pour donner là-dessus quelque chose de plus méthodique, il se renferme dans deux articles ; l'un emprunté de la Mythologie & qui est la Fable de Persée & des Gorgones, où la sagacité de tous les Critiques a échoüé, de leur propre aveu : l'autre puisé dans l'Histoire même, & c'est la fameuse Inscription du Tombeau de Sardanapale. M. Fourmont se flatte de trouver dans l'ancienne Langue Phénicienne le véritable dénoüement de ces deux faits si difficiles à expliquer.

1. Il commence par la Fable des Gorgones, & il la reduit à cinq points capitaux. 1°. *Phorcys* Dieu Marin & sa femme *Ceto*. 2°. Ses cinq filles, deux appellées *Grées* (*Graiæ*) savoir *Enyo* & *Péphredo* ; trois autres nommées *Gorgones*, savoir *Sthéno*, *Euryale* & *Méduse*. 3°. Les Gorgones n'ont à elles trois qu'une dent, une corne & un œil. 4°. Du chef ou de la tête de Méduse coupée sortent un *homme* [c'est le Forgeron *Chrysaor*] & un *cheval* (c'est le *Pégase*). 5°. Ce Cheval aîlé ne sert dans la Gréce qu'à Persée & à Bellérophon. Qui devineroit jamais que sous une fiction si bizarre seroit caché l'évenement qui suit ?

Polydecte Prince Grec, Roi de Sériphe envoye sa Flotte sous la conduite de Persée son Amiral contre celle de Phorcys Prince Phénicien, Roi d'Itaque, de Cephalonie & de *Corcyre*, laquelle composée de cinq vaisseaux, revenoit d'Afrique chargée des richesses que lui fournissoit son commerce en ce Pays-là. Ces richesses portées par trois de ces vaisseaux, lesquels étoient *Corcyréens*, consistoient en *or*, en yvoire ou *dents* d'Eléphans, en *cornes* rares de divers animaux, en *yeux* d'Hyaines & autres pierres précieuses. Les deux autres vaisseaux pris sur les *Grecs*, portoient l'*eau douce* & le reste des *provisions* necessaires. C'est aux trois premiers que Persée s'attache principalement ; il se rend maître de celui que montoit l'*Amiral* Phénicien ; il lui coupe la tête ; & il trouve dans ce vaisseau beaucoup d'*or*, un Ouvrier pour le mettre en œuvre, & un de ces animaux sauvages appellés *Pacasses*, dont parle Pline, & qui sont une espece de Bufle à *lon-*

gues oreilles qui paroissent comme des aîles, sur-tout lorsque cet animal court. Voyons presentement avec quelle probabilité l'Académicien fait découvrir toutes ces circonstances dans la Fable des Gorgones, à l'aide des termes Phéniciens mal expliqués par les Grecs.

Il fait d'abord ces deux Remarques préliminaires, 1°. Que dans toutes les Langues Orientales, ces mots *Ben*, *Benei*, *Bat*, *Banoth*, (*fils* & *filles*) désignent également la *naissance* & la *possession*; & qu'en vertu de cet usage les vaisseaux d'un Prince s'appellent *ses fils*, & ses Galéres *ses filles* : 2°. Que dans tous les tems chaque vaisseau a eu son nom particulier, le *Centaure*, la *Baleine*, &c. Cela posé, les cinq *filles* de Phorcys sont les cinq *Vaisseaux* de sa flotte, dont tous les noms sont Phéniciens. 1°. *Enyo*, en Phénicien *Onia*, est un *Vaisseau de charge* : 2°. *Péphrédo*, par transposition, pour *Perphédo*, en Phénicien *Béer-Phaitsa*, est un *Vaisseau chargé d'eau douce* : 3°. *Stheino*, en Phénicien *Steïna*, est un *Vaisseau à rames*, une Galére : 4°. *Euriale*, en Phénicien *Evrialeï*, est une *Chaloupe* : 5°. *Medusa* (en grec ναῦς μέδυσα) *le Vaisseau du Chef de la Flotte*, a conservé seul sa dénomination gréque, sans l'emprunter comme les quatre autres, du Phénicien, qui seroit *Malca* en sous-entendant *Sephina*, c'est-à-dire *Vaisseau Royal*.

De ces cinq Vaisseaux, trois étoient de l'Isle de *Corcyre* (Κόρκυρα) d'où se tire, suivant M. Fourmont, le nom Patronymique *Kourko*; (Κορκο) & en adoucissant la prononciation, *Gorgo* : & voilà (dit-il) les trois *Gorgones*. Les deux autres Vaisseaux avoient été pris sur les Grecs (Γραῖοι) par ces mêmes Phéniciens qui exerçoient la Piraterie dans les Isles de l'Archipel : & voilà les deux *Grées* [Γραῖαι]. Les Grecs ont dit que les *Gorgones* n'avoient à elles trois qu'une *dent*, une *corne* & un *œil*, en rapportant mal-à-propos à chacune de ces trois sortes de marchandises le terme Phénicien (*Echad*) *un*, *chacun*, au lieu de ne l'appliquer qu'à chacun des trois premiers Vaisseaux; & delà est venuë l'équivoque. La tête de *Méduse* coupée n'est autre chose que l'*Amiral* Phénicien *décapité*. Le venin dangereux que répand la *tête* de Méduse, est une autre équivoque autorisée par la double signification du mot Phénicien *Rosch* qui se prend pour le *chef* ou la *tête*, & pour un *poison*. *Chrysaor* & *Pégase* sortis de cette tête, ne sont, comme l'on voit, que l'*ouvrier en or* & le *Pacasse*, qu'on avoit sans doute apprivoisé, & que l'on montoit, comme un *cheval*.

A l'égard des *pétrifications* étranges operées par la tête de Méduse; on sait que le Pays où se passa cet évenement, & qui est le voisinage des Syrtes & de Cyréne, a toûjours été renommé pour ces sortes de pétrifications, puisqu'au rapport des Ecrivains Arabes, on y trouve des Villes entieres, où les hommes & les animaux pétrifiés paroissent encore dans les mêmes attitudes

qu'ils avoient au moment de leur pétrification.

Cette Fable ainsi rendue au Phénicien par M. Fourmont, devient (selon lui) très-claire & très-intelligible. Voyons comment il se tire du fait historique ou de l'Inscription de Sardanapale.

2. Cette Inscription se lisoit sur un Monument érigé en l'honneur de ce Roi d'Assyrie à Anchialé petite Ville de Cilicie voisine de Tarse, à laquelle même elle servoit de port. Ce Monument (selon notre Académicien) n'étoit point un Tombeau, puisque Sardanapale avoit le sien à Ninive; c'étoit plûtôt une sorte d'Arc de Triomphe construit par les Ciciliens en reconnoissance des bienfaits de ce Prince. Du consentement de tous les Auteurs, l'Inscription étoit en caracteres Chaldaïques, & par consequent les Grecs en parloient, non pour l'avoir lûë eux-mêmes, & l'avoir entenduë, mais seulement d'après les habitans des lieux. Voici en quels termes ils supposoient que traduite en grec elle devoit être conçûë. ΣΑΡΔΑΝΑΠΑΛΟΣ ΑΝΑΚΥΝΔΑΡΑΞΕΩ ΑΓΧΙΑΛΗΝ ΕΔΕΙΜΕ ΚΑΙ ΤΑΡΣΟΝ ΜΙΗ ΗΜΕΡΗ, après quoi on lisoit ces trois mots : ΕΣΘΙΕ, ΠΙΝΕ, ΠΑΙΖΕ, ou comme on lit ailleurs, ΟΧΕΥΕ : c'est-à dire : *Sardanapale fils d'Anakyndarax, en un seul jour, bâtit Anchialé & Tarse :* pour toi, passant, *mange, bois, réjoüis-toi*, ou, *fais l'amour.* Nous observerons d'abord que l'Académicien a eu soin d'écarter de l'Inscription tout ce qui pouvoit l'embarrasser, comme ces trois mots : ΑΛΛΑ ΝΥΝ ΤΕΘΝΗΚΕΝ, *mais à present il est mort*, qui suivent immédiatement ΗΜΕΡΗ : & ces quatre autres, Σὺ δὲ ὦ ξένε, *pour toi, passant* : & allégue pour raison du premier retranchement, que les trois dernieres paroles ne sont que l'addition ordinaire des Epitaphes. Pour les quatre autres petits mots, il les supprime, selon toute apparence, par la même raison.

L'Inscription ainsi reduite à sa juste valeur, quant aux termes, voici comme l'Académicien conjecture qu'elle pourroit être restituée en Chaldéen : *Sartan-Phul bana Koundarras, eth-Achayialam veeth-Tarschisa bejomâ chedâ. Akeleih, Schteih, abedeih.* C'est-à-dire : *Sardan-Phul a bâti la Forteresse de Quinda sur le torrent, Anchialé & Tarse en un seul jour, en les élevant depuis leurs fondemens, & en y mettant ponts-levis, portes & verroux.* Les reflexions de M. Fourmont sur ce Texte en font sentir toutes les équivoques aux moins versés dans les Langues Orientales.

Ces mots Chaldéens *bana Koun-da aras* signifient à la lettre *a bâti la Forteresse du torrent.* Mais en prenant le *b* de *bana* pour l'abrégé du mot *ben, fils*, comme il se prend tous les jours dans les Inscriptions Juives, on aura fait d'*ana-Koundaaras*, le nom d'un homme pere de Sardanapale & absolument inconnu parmi les Rois Assyriens. De plus, l'Histoire Gréque nous apprend que *Quinda* est une Forteresse de Cilicie; & *Ras* ou *Arras*,

d'où dérive le nom d'*Araxès* Fleuve célébre, signifie en Chaldéen *Fluenum*, sur-tout un *torrent*, un *courant impétueux*.

Il ne reste plus à expliquer que les trois derniers mots. *Akeleih*, préterit du verbe *Calah*, signifie *il a perfectionné*, *achevé*, *mis la derniere main*; impératif du verbe *Acal*, il veut dire *mange*. *Scheteih*, en préterit signifie *il a jetté les fondemens d'un édifice*; & en impératif, *bois*. *Abédeih*, préterit tiré de *Bad*, signifie *il a mis les clôtures & leurs verroux*: & impératif de *Bada*, *fais ou dis des obscenitez*. Cette explication (dit l'Historien) est simple, & préferable à tout ce que les Grecs en ont écrit.

IV. L'ancien Monument de saint Remi, Ville de Provence, nouvellement décrit par M. *de Mautour*, l'avoit été déja par Honoré *Bouche*, Historien de cette Province, par *Spon*, dans ses *Recherches*, & par le R. P. *de Montfaucon*, dans son *Antiquité expliquée*. Le dessein qu'en a fait graver ici l'Académicien, est beaucoup plus grand & plus exact, ayant été fait sur les lieux par un habile dessinateur. C'est [dit-on] une espece de Mausolée, composé de trois parties; 1°. d'une base quarrée, chargée de bas reliefs si effacés qu'à peine y distingue-t-on les traces de quelques batailles; 2°. d'un bâtiment quarré plus élevé que la base, percé à jour des quatre côtez par autant d'arcades, & dont les angles en forme de pilastres d'ordre corinthien, sont canelés & chargés d'ornemens; 3°. d'une espece de rotonde ou de lanterne que termine une calotte formée par dix colonnes d'ordre corinthien, isolées & canelées, & dans laquelle on voyoit du tems de *Bouche* deux Statuës debout, drapées & vêtuës à la Romaine, mais sans têtes aujourd'hui & appuyées contre deux pilliers. Ce Mausolée a un peu plus de 51 pieds de hauteur; on ne trouve point ici la mesure de son diamétre, mais on conçoit aisément de quelle solidité doit être un pareil édifice pour avoir pu jusques ici resister aux injures du tems.

Sur la frise d'une des arcades regne cette Inscription abregée, en lettres majuscules: SEX. L. M. JULIÆ. I. C. F. PARENTIBUS SUIS. Les Auteurs cités plus haut en ont donné jusqu'à onze explications, toutes peu vraisemblables. M. de Mautour qui n'ose se flatter d'être plus heureux en conjectures, attribue ce Monument à un *Sextius* de la famille de Caïus-Sextius-Calvinus, Consul Romain, Fondateur ou Restaurateur de la Ville d'Aix, en 630. ou 631. de Rome; supposant d'abord avec quelque vraisemblance que ce *Sextius* de l'Inscription avoit pour prénom *Caïus*, marqué par un *C*. effacé par le tems ou omis par le Dessinateur; prénom attaché à la famille de Sextius, comme on le justifie par une ancienne Inscription. Pour les deux lettres initiales suivantes, L. M. l'Académicien se croit bien fondé à les expliquer par *Lucius* & par *Maritus*, mot (dit-il) si souvent em-

ployé dans les Epitaphes. Il suppose encore que le *Sextius* dont il s'agit, avoit épousé une Julie, de l'ancienne famille des Jules, & alliée à Julie, tante de Jules-César & femme du grand Marius, qui 22 ans après la victoire remportée par Caïus-Sextius sur les Saliens, l'an de Rome 852. défit aux environs d'Aix les Cimbres, les Teutons & les Ambrons. M. de Mautour explique donc ainsi l'Inscription : *Caius SEXtius Lucius Maritus JULIÆ Incomparabilis Curavit Fieri PARENTIBVS SUIS.* C'est-à-dire : *Sextius mari de l'incomparable Julie a fait ériger ce Monument à la memoire de ses ancêtres* ; à cause des victoires qu'ils ont remportées dans la Provence.

L'Historien par ces mots *Sextius-Libertus mœrens Juliæ Julii Cæsaris filiæ*, (en suppléant *fecit*, *posuit* ou *dicavit*) fournit une autre explication fort naturelle, mais dans laquelle, ainsi qu'il l'observe lui-même, ces deux mots *parentibus suis* n'auroient aucun sens raisonnable. Tout auprès de ce Monument on rencontre les débris d'un autre qui étoit un bel Arc de Triomphe composé d'une seule arcade, sans Inscription. M. de Mautour l'a fait graver ici sur un nouveau dessein qu'on lui en a fait tenir.

Quant à la Ville de Saint Remi, dont ces Monumens sont voisins, elle s'appelloit anciennement *Glanum*, & se trouvoit dans cette contrée de Provence qu'occupoient les Saliens. Mais en 501. elle quitta ce premier nom pour prendre celui de S. Remi, à l'occasion d'un voyage que fit en Provence cet Archevêque de Reims à la suite de Clovis; ainsi que le raconte fort au long *Bouche* l'Historien.

V. Les Reflexions de M. *Mahudel* sur *le caractere & l'usage des Médaillons antiques*, tendent à prouver ; Que ces Médaillons ont été de véritables monnoyes courantes, contre l'opinion commune qui les fait passer pour des Pieces analogues à nos Médailles modernes, & destinées uniquement par les Princes qui s'en reservoient la fabrication, à consacrer plus particulierement la mémoire de quelques événemens signalés, & à être jettées au peuple dans des jours de largesse publique. Il établit d'abord le caractere distinctif des Médaillons, pour quelque métal que ce soit, dans la quantité de matiere, qui par son poids, son étendue & sa fabrique, excede le volume & la forme du plus grand module des monnoyes antiques ordinaires.

Sur ce principe l'Académicien exclut du nombre des Médaillons 1°. des Pieces d'un poids plus considerable que celui du grand module ordinaire, parce qu'il leur manque quelque singularité dans la fabrique : 2°. des Pieces qui excedent en étendue ce qu'on appelle le grand bronze, parce qu'elles n'en sont point differentes par le poids : 3°. les Tetradrachmes d'argent des Villes Autonomes de la Gréce, *&c.* & même leurs Pieces onciales de même métal : 4°. les Tétradrachmes d'argent des Empe-

teurs, pris long-tems pour Médaillons à cause de leur rareté.

Il appuye son sentiment, par rapport à l'usage des Médaillons sur six raisons principales.

1°. Ces Pieces n'avoient point d'autre nom que ceux de *nummi* ou *numismata*, toûjours employés par les Romains pour désigner la monnoye en général & en particulier.

2°. Ces Pieces, à l'augmentation près du volume, sont semblables en tout à celles qui sont reconnuës pour monnoyes; même métal, même forme, mêmes types, mêmes légendes.

3°. La figure de la Déesse révérée sous le nom de *Moneta*, *Monnoye*, étant une indication naturelle que les Pieces où elle est representée ont eu cours dans le commerce, on doit faire le même jugement de celles du plus grand volume, puisqu'elles portent la figure de cette Déité.

4°. Les deux lettres *S. C.* marquées ordinairement au revers des Pieces de grand, de moyen & de petit module du haut Empire, pour exprimer ces deux mots *Senatus Consulto*, le font également sur beaucoup de Pieces reputées Médaillons, d'où il resulte que pour discerner ceux-ci l'augmentation du poids & celle du volume sont des caracteres équivoques.

5°. En supposant, comme il y a grande apparence, que les formules, *sous un tel Proconsul*, *un tel Archonte*, *un tel Préteur*, &c. marquées dans les Légendes des Médaillons & des Médailles Gréques Impériales répondent au *S. C.* des Latins; on doit en inférer que les Grecs soûmis aux Romains avoient une forme de monnoye d'un module au-dessus du grand bronze, & qu'il y a tout lieu de présumer qu'il en étoit de même à Rome.

6°. Entre les Pieces reputées Médaillons que l'on découvre tous les jours, la plûpart sont moins défigurées par l'injure du tems que par le *frai*, ou le maniement continuel, qui tombe beaucoup plus sur des Pieces destinées à être dans le commerce, que sur celles qui ne doivent servir qu'à la gloire & à la curiosité.

Après toutes ces raisons alléguées, M. Mahudel va audevant des objections qu'on pourroit lui faire & qui se reduisent à 4.

1°. On objecte que la rareté de ces Pieces semble prouver que ce n'étoient point des monnoyes. Il répond; Que ç'a toûjours été la pratique dans la fabrication des monnoyes, d'en frapper beaucoup moins du plus grand volume que de tous les volumes inférieurs.

On oppose en second lieu la difficulté de les *frayer* dans le commerce, augmentée par leur poids extraordinaire & par l'épaisseur du relief de leurs types. L'Académicien répond: Que dans les premiers tems de la Republique les Pieces de monnoye qui pesoient 4 & 5 livres & dont le type avoit 2 à 3 lignes de relief, n'en étoient pas moins une monnoye courante.

On objecte en troisiéme lieu, l'inégalité de poids & de volume entre

entre les Médaillons d'un même Empereur & d'un même type, contraire aux regles de la fabrication légitime de Pieces d'une même espece & d'une même valeur. M. Mahudel répond que cette inégalité ne lui paroît point un argument valable contre l'uniformité qu'on devoit garder dans la fabrique des monnoyes d'un même module, attendu le peu de certitude que nous avons sur toutes les formes & toutes les proportions observées dans les differentes monnoyes de chaque Empereur ; & qu'au lieu des quatre modules ausquels nous prétendons les reduire toutes, peut-être y en avoit il plus de 12, puisque dans chaque forme on peut compter trois differences manifestes, tant en étendue, qu'en épaisseur & en poids.

4°. On oppose, enfin, la necessité d'admettre pour des libéralitez un genre de pieces distingué des monnoyes courantes par un volume extraordinaire, par des types plus historiques, par une gravûre plus exquise, & par une fabrique singuliere : & c'est la plus forte des objections. L'Académicien y répond en avoüant: Que les pieces du plus grand volume, à cause de l'élégance de leur fabrique, pouvoient bien être ces pieces de liberalité, sans cesser, pour cela, d'être de vrayes monnoyes, & d'avoir cours, ainsi que l'ont eu nos plus grosses pieces de *Varin :* il soûtient qu'il n'y a pas plus d'apparence que ces pieces ayent servi aux liberalitez, que celles qui en tout métal ont pour type une distribution de quelques largesses : Que les types des plus beaux Médaillons se voyent également sur le grand & le moyen bronze, sur l'or & l'argent, où il n'a pas falu moins d'art à representer plusieurs petites figures, que sur le volume le plus étendu des grands Médaillons : & qu'au regard du droit de les fabriquer reservé aux Empereurs, ce n'est qu'une supposition fondée sur l'omission du S. C. preuve négative & très-équivoque, puisqu'on trouve plusieurs pieces de grand & de moyen bronze, qui sans cette marque, ne laissoient pas d'être des monnoyes.

Cependant M. Mahudel ne refuse pas d'admettre quelques pieces singulieres de largesse, en bronze, qui bien que destinées par le premier motif de leur fabrication, à être monnoyes, ont été converties à d'autres usages, par les changemens faits à leur forme ordinaire dès le tems de cette fabrication. Telles sont celles qui ont été argentées, dorées & surdorées ; celles dont les flaons sont composés de deux métaux de diverses couleurs parfaitement soudés : celles dont les mêmes flaons ayant toute leur grandeur ordinaire sont terminés à leur circonference par des cercles ornés de moulures, qui doublent l'étendue de volume qu'auroient ces pieces naturellement, *&c.*

VI. Les Observations de M. *Falconet* sur *nos premiers Traducteurs François* sont duës à ses recherches

sur l'époque & l'origine de la Boussole, qu'il promet toûjours de publier. Les lectures assiduës de nos Manuscrits François du moyen âge & de nos anciens Traducteurs François, qu'il a entreprise dans cette vûë, l'ont conduit, chemin faisant, à la découverte de plusieurs faits singuliers & curieux. C'est de quoi il nous fait part ici, en exhortant dans son Memoire ceux de ses Confreres qui cultivent en particulier ce genre de litterature à concourir avec lui dans le dessein de perfectionner l'Histoire de France & de la rendre plus utile par le moyen de plusieurs Ouvrages dont elle auroit grand besoin. Il en trace le plan, après avoir donné une idée générale de nos anciens Traducteurs, & un détail plus circonstancié du Livre de *Brunetto Latini.*

Le plus ancien Traducteur François que connoisse l'Académicien est celui du Poëme Latin *de Gemmis* de *Marbodus*, dont ce Traducteur étoit contemporain; & par consequent il vivoit au commencement du douziéme siecle sous Louis le Gros. Mikius (ou Michel) *de Harnes* du tems de Philippe-Auguste, traduisit la Chronologie Latine de l'Archevêque Turpin, composée (selon Papyre *Masson*) du tems de Charles le Chauve, & [selon *Oihenart*] par un Espagnol, dans le douziéme siecle. Le Texte en étoit Latin (selon M. Falconet) de même que celui de nos plus anciens Romans, tels que ceux de la Table ronde, premierement traduits en rimes Françoises, puis en prose, tels qu'on les lit aujourd'hui. Sous le regne de S. Louis, au milieu du treiziéme siecle, *Brunetto Latini* traduisit les morales d'Aristote; & parut aussi la premiere version Françoise de la Bible en entier faite par ordre de Saint Louis, que suivit bien-tôt celle de Guyart *des Moulins* Chanoine d'Aire en 1294. & quelques autres traductions, sur lesquelles on renvoye au P. le Long. Le Livre du Gouvernement des Rois, de Frere *Gilles de Rome*, traduit par Henri *de Gauchi*, fut dédié à Philippe le Bel, avant qu'il fût Roi: & Guillaume *de Nangis*, Moine de S. Denis, traduisit lui-même sa Chronique au commencement du quatorziéme siecle. Le Traducteur Anonyme des Métamorphoses d'Ovide moralisées, paroît être du même tems. Viennent ensuite les versions Françoises de Végéce, de la consolation de Boëce, & de quelques autres Ouvrages, par Jean *de Meun*, sous Philippe le Bel: celle du même Livre de Boëce, faite en prose, l'an 1336. par Jean *de Langres* Dominicain, puis en vers, par Renaud *de Louens* autre Dominicain, puis encore en vers, par Jean *de This*, sous Charles VIII. celle du Traité du Jeu des Echecs, de Jacques de *Cossole* ou de *Cessolis*, par Jean *de Vignay* Hospitalier, en 1330. puis en 1347. par Jean *Ferron* Dominicain: celle de Tite-Live entier, par Pierre *Berchoire* Bénédictin, sous le Roi Jean: celle des Livres de la Cité de Dieu de S. Augustin, sous Charles V. par Raoul *de Praelles*, qui fut aussi l'Auteur

de la version de la Bible attribuée faussement (selon l'Academicien) à Nicole *Oresme* par *la Croix-du-Maine*, & sur la foi de celui ci par plusieurs autres : celle de quelques Livres d'Aristote, de Ciceron & de Petrarque, par *Oresme* : celle de la Vie de J. C. en 1380. par un Anonyme, laquelle est d'autant plus curieuse, qu'elle paroît être une Traduction de l'Evangile de l'enfance, dont il y a des Manuscrits Latins dans la Bibliothéque du Roi.

Nous omettons quelques-unes de ces versions, pour abreger; & M. Falconet passe légérement aussi sur les Traducteurs qui ont vêcu depuis Charles V. jusqu'au tems de Claude *Seissel*. Il ne s'arrête que sur Laurent *de Premier-fait* Valet de Chambre du Roi, Traducteur de Bocace & des Oeconomiques d'Aristote sous le regne de Charles VI. qu'il qualifie du titre de *Roi-très-Chrétien*; d'où il suit (observe M. Falconet) que Louis XI. n'est pas le premier de nos Rois qui ait eu cette qualité, comme on le croit communément.

De-là, il passe à *Brunet Latin*, qu'il nous fait connoître plus particulierement. Cet Auteur, né à Florence peu après le commencement du treiziéme siecle, tems de barbarie pour les Lettres, fut un des premiers qui en reveilla le goût, en formant une Ecole d'où sortirent *Cavalcanti* & le fameux *Dante*. On peut voir dans l'article même les autres circonstances de sa Vie, ausquelles succede la Notice du Tresor de cet Auteur composé en François tel qu'on le parloit à Paris du tems de S. Louis, Livre au surplus qui n'a jamais été imprimé, & qui est une espece d'*Encyclopedie*, dont voici le début : *Cy commence le Livre dou Trésor, lequel translata Maistre Brunet Latin de Florence, de Latin en Romans*, &c. D'où l'on ne doit nullement conclure que l'Auteur ait d'abord écrit ce Traité en Latin, pour ensuite le traduire en François, toute la *Translation* dont il parle se reduisant à celle des Auteurs Latins desquels il emprunte les materiaux de son Ouvrage. M. Falconet en rapporte ici quelques morceaux que nous ne transcrirons point, nous bornant à observer, qu'outre la singularité des expressions dans lesquelles ils sont conçûs, & qui les rend dignes de remarque, il y en a un qui concerne la vertu directrice de l'aimant, & qui doit servir à l'histoire de la Boussole, que prépare l'Academicien.

Quant aux Ouvrages qu'il souhaiteroit pour la perfection de notre Histoire; il y en a trois principaux, sçavoir 1°. un Dictionnaire Géographique de la France, indiquant toutes les particularitez de chaque lieu, ses differens noms dans les differens siecles & les divers idiômes provinciaux; ses changemens, soit pour le civil, soit pour le physique : 2°. Une Bibliothéque Françoise, ou du moins celles de *la-Croix-du-Maine* & de *du Verdier* exactement corrigées : 3°. Un Glossaire François contenant,

non seulement tous les mots de notre Langue dans tous les âges, mais encore leurs origines Celtique, Teutonne, Gréque ou Latine. A ces trois Ouvrages principaux, M. Falconet voudroit qu'on en joignît plusieurs autres; sur les poids & les mesures; sur les Monumens, Inscriptions, Edifices de toute espece; sur les monnoyes des Rois & des Seigneurs; sur l'origine de notre Poësie, nos *Troubadours*, les commencemens & les changemens du Théatre François; sur l'établissement de la Religion dans les Gaules, *&c.*

La partie historique de ce Volume est terminée par la notice des diverses Inscriptions & Médailles faites dans l'Académie, & par les éloges des Académiciens morts depuis l'année 1726. jusques en 1730. & qui sont 1°. M. *Bignon*, 2°. M. *le Pêletier de Souzy*, 3°. M. *Boivin* le cadet, 4°. M. le Cardinal *Gualterio*, 5°. M. l'Abbé *Fraguier*, 6°. M. *de la Neuville*, 7°. M. *Couture*, 8°. M. l'Abbé *Boutard*, 9°. M. *de la Loubére*, 10°. M. l'Abbé *de Boissy*, 11°. M. le Président *de Valbonnays*.

Dans un autre Journal, nous rendrons compte des Mémoires qui font la seconde Partie de ce Volume.

HISTOIRE LITTERAIRE DE LA FRANCE, OU L'ON traite de l'origine & du progrès, de la décadence & du retablissement des Sciences parmi les Gaulois & parmi les François; du goût & du génie des uns & des autres pour les Lettres en chaque siecle; de leurs anciennes Ecoles; de l'établissement des Universitez en France; des principaux Colleges; des Academies des Sciences & des Belles Lettres; des meilleures Bibliotheques anciennes & modernes; des plus célébres Imprimeries; & de tout ce qui a un rapport particulier à la Litterature: avec les Eloges Historiques des Gaulois & des François, qui s'y sont fait quelque réputation; le Catalogue & la Chronologie de leurs Ecrits; des Remarques Historiques & Critiques sur les principaux Ouvrages; le dénombrement des differentes Editions: le tout justifié par les citations des Auteurs originaux. Par des Religieux Benedictins de la Congregation de S. Maur. Tome I. qui comprend les tems qui ont précedé la Naissance de Jesus-Christ & les quatre premiers siecles de l'Eglise. A Paris, chez *Chaubert*, Libraire du Journal, Quai des Augustins, à la Renommée & à la Prudence; *Giffey*, ruë de la vieille Bouclerie, à l'Arbre de Jessé; *Osmont*, à l'Olivier; *Huart* l'aîné, à la Justice; *Clousier*, à l'Ecu de France, ruë S. Jacques; *Hourdel*; & *David* le jeune, à l'Esperance, Quai des Augustins. 1733. *in*-4°. premiere Partie, pages 424. sans la Préface & la Table des citations qui en remplissent 64. seconde Partie, pages 450. sans la Table des Auteurs & des Matieres. Planches détachées 2.

LES differens articles annoncés dans le titre de ce Volume, donnent une idée assez complette de ce qui doit former en général

l'Histoire Litteraire d'une Nation, & font connoître en même tems que la Françoise n'a eu jusqu'ici aucun Ouvrage qui embrassât toutes les parties d'un si vaste sujet. On s'est contenté d'en ébaucher quelques-unes, & d'en traiter quelques autres avec plus d'étendue. *La Croix-du-Maine* & *du Verdier* ont publié des Bibliotheques assez peu exactes des Auteurs François qui ont fleuri jusqu'à leur tems. *Egasse du Boullay* a mis au jour une Histoire très-détaillée de l'Université de Paris. D'autres Universitez de France & plusieurs Academies ont eu aussi leurs Historiens. On a vû paroître des Dissertations Historiques & Critiques composées par *Chevillier* & *la Caille* sur l'origine & les progrès de l'Imprimerie de Paris. Divers Ecrivains, tels que *Sainte-Marthe*, *de Thou*, *Teissier*, *Perrault*, &c. ont recueilli les Vies & les Eloges des Sçavans François de toute espece. D'autres se sont bornés à écrire en particulier les Vies ou les Eloges de ceux qui se sont distingués dans les Sciences & dans les beaux Arts, chacun en son genre. Quelques Auteurs se sont renfermés dans l'Histoire Litteraire de quelque Province ou de quelque Ville de France. C'est ainsi que le P. *de Colonia* Jesuite a donné depuis peu l'Histoire Litteraire de la Ville de Lyon. Mais tous ces morceaux rassemblés ne feroient, comme l'on voit, qu'une très petite partie de ce que nous presente le seul titre de ce grand Ouvrage. Deux Ecrivains infatigables, le P. *Labbe* Jesuite, le P. *Louis-Jacob* Carme, & un troisiéme plus moderne en avoient conçû le dessein, qui est resté sans execution.

Les savans & laborieux Bénédictins ont eu le courage de se charger d'une si pénible entreprise; & ils s'obligent de fournir sans interruption une si longue carriere, pour laquelle ils ont déja presque toutes leurs provisions. Le Volume qu'ils publient aujourd'hui fait augurer beaucoup du succès de leur travail, & doit faire souhaiter au Public qu'ils soient fidéles à remplir les engagemens qu'ils prennent avec lui. Ils ont grande raison de regarder l'Histoire Litteraire de la France comme la partie la plus noble, la plus utile, la plus curieuse, mais d'un autre côté la plus ample & la plus difficile à traiter de toute l'Histoire de cette Nation. C'est en envisageant un tel projet sous ce double point de vûë, que d'une part ils sont surpris que parmi tant d'Ecrivains célébres qui ont illustré la France dans le dernier siecle, nul n'ait exercé ses talens sur un sujet si digne de les occuper, & que d'autre part ils reconnoissent que l'étendue immense de ce même sujet jointe aux recherches longues & épineuses dont il imposoit la necessité à quiconque auroit voulu l'approfondir & l'épuiser, a découragé les esprits les plus entreprenans, quoique passionnés d'ailleurs pour la gloire de leur Patrie.

Ce sont toutes ces difficultez presque insurmontables que nos Auteurs n'oublient pas d'exposer

en détail dans leur Préface, d'où ils prennent occasion d'aller au-devant du reproche de temerité qu'on pourroit leur faire sur une entreprise qu'ils avoüent modestement être beaucoup au-dessus de leurs forces, & qu'ils n'osent se flatter (disent-ils) de voir executée par leurs soins les plus assidus aussi parfaitement qu'elle mériteroit de l'être. Mais (ajoûtent-ils) » une » noble ardeur, qui nous a saisis » & inspiré le desir de faire quel- » que chose pour l'utilité de l'E- » glise & de l'Etat, ce qui est du » devoir d'un Chrétien & d'un bon » Citoyen, nous a élevés au dessus » de nous-mêmes, en nous faisant » oublier notre foiblesse. L'amour » pour la gloire de la Nation nous a » persuadé comme possible ce que » nous tenterions pour contribuer » à la faire paroître dans un nou- » veau jour, & l'a emporté sur la » persuasion de notre propre inca- » pacité. De si loüables motifs nous » ont fait surmonter, ou si l'on » veut, ont dérobé à nos yeux tou- » tes les difficultez qu'un si vaste » dessein presente de lui-même. En- » tierement livrés à leur attrait, » nous n'avons pensé qu'à les sui- » vre, & moins songé à plaire par » notre entreprise, qu'à nous ren- » dre utiles.

Après l'exposition de ces motifs si propres à justifier leurs tentatives, ils rendent un compte exact & circonstancié du plan & de toute l'œconomie de cet important Ouvrage. Ils pretendent, en premier lieu, y faire entrer tous les Ecrivains tant François que Gaulois, dont on a connoissance & qui ont laissé quelque monument de Litterature, soit que leurs Ecrits ne se trouvent plus, soit qu'il en reste des Ouvrages, en quelque langue & sur quelque matiere que ce puisse être. Ils n'en excluront pas même les gens de Lettres, qui sans avoir fait usage de leur plume, ont excellé dans les Sciences; mais ils n'auront cet égard pour ces sortes de Savans que jusques au sixiéme siecle, après lequel ils se dispenseront d'en parler, s'ils n'y sont déterminés par quelque raison particuliere. Ils joindront de plus aux Ecrivains Gaulois ou François de nation, ceux qui ont vêcu longtems dans les Gaules, sur-tout s'ils y sont morts; soit qu'ils y ayent gouverné quelque Eglise, comme S. Irenée, soit qu'ils y ayent enseigné les Belles-Lettres, ou publié quelques-uns de leurs Ouvrages, comme Lactance au quatriéme siecle; mais on n'usera que sobrement de cette liberté, sans l'étendre jusqu'à ceux qui n'ont fait que se montrer dans ce même Pays, tels que S. Athanase, S. Jerôme, le Medecin Oribase, *&c.* ou à tous ceux qui sans être François ont illustré la Langue Françoise par quelques Ecrits.

On examine ici une difficulté qui se presente sur les bornes que l'on doit donner à notre France, dans les differens siecles. Cette difficulté qui est nulle, par rapport aux tems les plus reculés, ne tombe que sur les siecles posterieurs, où

les François érigerent les Gaules en Monarchie après s'en être emparés. Nos Auteurs, selon l'avis des Savans qu'ils ont consultés, ont pris le parti de laisser à notre Monarchie jusqu'au neuviéme siecle toute l'étendue qu'avoit l'ancienne Gaule ; mais depuis la fin de ce siecle, d'abandonner aux Allemans le Diocése entier de Tréves avec les Métropoles de Cologne, de Maïence & leurs Evêchez suffragans; les Diocéses de Basle, d'Yverdun, d'Avenches ou de Lausane; en conservant Strasbourg, ainsi que les Archevêchez d'Utrecht & de Malines, mais ces deux derniers seulement jusqu'après le commencement du quatorziéme siecle, en y joignant même le Diocése de Liége quoique suffragant de Cologne. Au-dessous de cette époque, ils donneront pour limites à la France de ces côtez-là les Pays enfermés aujourd'hui sous les Métropoles de Reims, de Cambrai, & sous les trois Evêchez, ce qui comprend, comme l'on voit, la Lorraine. On leur a conseillé d'en user de même par rapport à la Savoye & à la Ville de Genêve. S'il leur arrive, quoique rarement, de faire, à l'exemple des Géographes, quelques excursions au-delà des bornes qu'ils se prescrivent, ils esperent qu'on voudra bien les leur pardonner en faveur de l'imitation qui les autorise. Ils n'ont eu garde de déferer à l'avis de ceux qui vouloient que pour éviter l'embarras de toutes ces distinctions, ils s'en fussent tenus aux divisions de la Gaule Chrétienne ; ce qui eût introduit dans l'Histoire de la Litterature de France, quantité d'Auteurs qui ne sont François ni de nation, ni de mœurs, ni de langage. Ils déclarent donc que dans cette Histoire, il n'en paroîtra aucun qui ne soit ou natif, ou originaire du Pays qu'ils viennent de limiter, ou du moins qui ne s'y soit habitué.

Nos Auteurs se sont proposé en second lieu, de preferer à tout autre l'ordre Chronologique, dans l'arrangement des Ecrivains qu'ils rassemblent ici, & qui dans chaque siécle, soit avant, soit depuis la Naissance de J. C. prendront leur rang, ou de la date de leur mort, quand on la saura, ou de l'époque de leurs dernieres actions, ou du tems auquel ils ont fleuri. Tout ce qu'on a dessein de nous en apprendre dans cette Histoire se peut reduire en général à sept articles; savoir 1°. la Vie de chacun de ces Ecrivains; 2°. ses Ouvrages véritables & qui existent actuellement, dont on indique l'ordre, la Chronologie, le sujet & l'occasion; 3°. ses Ecrits perdus; 4°. ses Ecrits douteux; 5°. ceux qu'on lui a supposés; 6°. sa doctrine, son style, & les jugemens qu'on en a portés; 7°. le dénombrement des differentes Editions de ses Ouvrages, desquelles on a grand soin de marquer les meilleures.

Dans ce détail de la Vie des Savans, nos Auteurs ont pris à tâche (disent-ils) de faire entrer tout ce qui leur a paru necessaire pour faire connoître l'*homme exterieur* & l'*hom-*

me interieur ; se tenant également en garde contre trop de prolixité ou trop de secheresse. Par cette attention, ils épargnent à un Lecteur la peine de recourir ailleurs pour s'instruire plus à fond du mérite d'un Ecrivain qui l'interesse, soit par rapport à la Litterature, soit au regard de la pieté chrétienne & de la sainteté : & par cette conduite ils ne craignent point d'encourir le reproche d'avoir trop chargé les portraits des hommes de Lettres & de s'être écartés des devoirs d'Historiens. C'est pour les remplir plus parfaitement, qu'exemts de toute partialité & de toute prévention ; ils nous peignent les Savans dont ils nous entretiennent, tels qu'ils ont été réellement & non tels qu'on voudroit qu'ils fussent ; & que sans vouloir s'ériger ni en panégyristes ni en censeurs, ils nous les representent avec leurs bonnes qualitez & avec leurs défauts. Or c'est sur quoi ils ne s'attendent pas à une approbation générale. Ils terminent souvent les Eloges Historiques des Ecrivains par les Epitaphes consacrées à leur mémoire, lorsqu'on a pu les déterrer.

De-là ils passent à la discussion des Ecrits que leur fournit chaque Savant dont il est question : & c'est-là que l'on trouve quantité de recherches curieuses, de découvertes interessantes, de remarques critiques & historiques, dont nous donnerons quelques échantillons. Ces remarques sont presque toûjours accompagnées des extraits, souvent des sommaires ou même des analyses entieres des Ouvrages les plus importans. On s'imagine bien qu'ils ne font pas le même honneur à cette foule de Casuistes, de Sermonaires & de Mystiques, qui ont inondé la Republique des Lettres dans le seiziéme siecle & au commencement du suivant, & qu'ils se contentent d'en faire une très-légére mention. Ils n'en useront pas de même à l'égard des actes des Martyrs & des autres Vies des Saints écrites en France ou par des François : mais ils y apporteront tout le choix & tout le discernement possible. Les Actes & les Canons des Conciles, comme autant de Monumens des plus précieux, ont aussi leur rang dans cette Histoire, & sont placés suivant le siecle & l'année, où ces Conciles ont été célébrés ce qui est précédé d'une courte relation de ce qui concerne chacune de ces assemblées.

Nos Auteurs ne se bornent point à faire connoître seulement les Ecrivains & leurs Ouvrages. Ils exposent quel a été le sort des Lettres parmi les François en chaque siecle; leur progrès, leur décadence, leur retablissement, l'origine & la construction de tant de fameuses Académies anciennes ou modernes ; érigées pour y perpetuer l'amour des Lettres, & y faire briller les Sciences & les Arts ; la fondation de tant de Colléges & d'Universitez devenuës autant de pépinieres de Savans : quel a été dans le Royaume le succès du secret immortel de l'Imprimerie; & jusqu'où l'on a porté dans les derniers âges le

le goût & l'ardeur à former des Bibliothéques. On voit par ce plan de l'Ouvrage dont il s'agit, que ce n'est point un simple Catalogue d'Auteurs François & de leurs Ecrits ; mais que ce sont [nous dit-on ici] » les Monumens connus » de la Litterature Gauloise & Fran- » çoise recherchés avec soin, réunis » avec méthode, rangés dans leur » ordre naturel, éclaircis avec une » juste étendue, accompagnés des » liaisons convenables, dont nous » formons l'Histoire Litteraire de » France. On y aura (continuent » nos Auteurs) un tableau vivant » & animé, non des faits d'une na- » tion policée, puissante & belli- » queuse, qui se borne à former » des Politiques, des Héros, des » Conquerans ; mais des actions » d'un peuple savant, qui tendent » à former des Sages, des Doctes, » de bons Citoyens, de fidéles su- » jets.

Cependant quelque avantageuse que soit l'idée que l'on pourra prendre de cet Ouvrage sur un tel plan, nos Auteurs n'ont garde de le donner comme une Histoire reguliere, complette & achevée. Mais leur travail ne laissera pas (continuent-ils) d'être de quelque utilité, 1°. pour l'Eglise Gallicane, laquelle y trouvera réunis tous ses Ecrivains, jusques aux moins connus ; 2°. pour le Royaume entier, qui y verra ce grand nombre de beaux esprits & de gens de Lettres qu'il a produits, & ce succès merveilleux dans la culture des Sciences & des Arts ; & pour la Republique des Lettres en particulier par l'assemblage d'Ecrivains de tout genre le plus ample & peut-être le plus méthodique dont on l'ait jusqu'à present enrichie. Cette méthode, néanmoins, ne s'étend pas jusqu'à former de cet assemblage une Histoire suivie & continue, ce qui ne peut convenir à une Histoire Litteraire, dont les faits détachés & indépendans les uns des autres ne peuvent guéres être bien traités, si on ne la divise par titres ou articles. Des discours placés à la tête de chaque siecle, & des Tables Chronologiques mises à la fin de chaque Volume, auront de quoi satisfaire ceux qui aiment l'enchaînement dans les faits Historiques. A l'égard du stvle de cette Histoire, nos Auteurs ont cru devoir y sacrifier toûjours l'élevation & les ornemens à la simplicité, à la pureté & à la clarté.

Quant à la vérité ou à la certitude des faits qu'ils rapportent, ils l'ont puisée dans les Auteurs originaux, ou dans les Ecrivains les plus proches des tems dont il s'agit ; sans négliger les Auteurs les plus modernes, qui souvent leur ont été d'un grand secours pour l'éclaircissement des difficultez, & souvent aussi leur en ont fait naître de nouvelles. Ils ont soin de citer exactement les uns & les autres en renvoyant ces citations à la marge ; & par-là ils suppléent à la méthode introduite depuis quelque tems d'accompagner les Ouvrages Historiques de preuves justificative n entier qui tiennent quelquefois au-

tant de place que les Histoires mêmes, & qui en grossissant excessivement les Volumes deviennent souvent à charge au public. Comme ces citations qui remplissent les marges des Volumes de cet Ouvrage s'y trouvent fort multipliées, & en consequence necessairement abregées & par-là un peu obscures, on a remedié à cet inconvenient en mettant à la tête de chaque Volume une Table alphabétique de ces citations, où on les explique dans toute leur étendue. En quoi nos Auteurs ont suivi la méthode de feu M. *de Tillemont*, sans pourtant s'assujettir dans le Texte de leur Histoire, à l'usage de ses crochets, quoique très-utiles à certains égards, mais d'ailleurs un peu embarassans pour les Lecteurs & trop gênans pour les Auteurs qui s'y assujettissent. Du reste certaines difficultez & certains points de critique trop longs à discuter pour être inserés dans le corps de l'Ouvrage, sont renvoyés à des notes imprimées au bas des pages.

Nos Auteurs avertissent ici que uniquement occupés du soin de rapporter exactement les faits, ils ne s'engagent en aucune façon à répondre des consequences qu'on en pourroit tirer, non plus qu'à refuter les dogmes des Hérétiques dont ils sont obligés de parler : soûtenant par-tout (disent-ils) le personnage d'Historien, même dans les Conciles, dont ils font la relation.

Ils terminent leur Préface en suppliant les Savans de leur faire connoître les fautes qui ont pu leur échapper dans le cours d'un si long Ouvrage & de les aider en leur communiquant de nouvelles lumieres & en leur faisant part des richesses litteraires qui leur manquent. Ils s'adressent sur-tout dans cette vûë aux divers Ordres Religieux du Royaume, fournis déja presque tous des Bibliothéques de leurs Auteurs, & par-là plus à portée d'indiquer les autres Ecrivains qu'ils ont eu depuis la publication de ces mêmes Bibliothéques. Nos Auteurs leur donnent pour garans de la reconnoissance qu'ils en auront, les témoignages publics qu'ils rendent ici des obligations qu'ils ont à ceux dont le commerce litteraire leur a été de quelque secours ; & ils en nomment jusqu'à onze, parmi les étrangers. Entre leurs Confreres, ils se regardent comme très-redevables aux veilles de Guillaume *Roussel*, à D. François *Mery*, qui preparoit les materiaux pour une Bibliothéque des Ecrivains du Berry sa patrie ; à Dom François *Chazal*, qui leur a communiqué plusieurs découvertes sur les Savans de l'Abbaye de Fleury sur Loire ; à Dom Charles *Conrade* & à Dom Pierre *Maloet*, qui ont fouillé pour eux dans les premieres Bibliotheques de Rome, d'où ils ont tiré divers Memoires instructifs sur la matiere dont il est question ; à D. Maurice *Poncet* & à D. Jean *Colomb*, qui se sont associés avec eux pour l'execution de leur dessein, dont ils ont partagé le travail, le premier dès l'année 1723. le second, en 1727.

Pour venir maintenant au corps de l'Ouvrage, nous dirons que ce premier Volume, comme l'annonce le titre, comprend de cette Histoire les tems anterieurs à l'Ere Chrétienne & les quatre premiers siecles de l'Eglise. Nos savans Auteurs commencent l'Histoire Litteraire de France par nous exposer l'état des Lettres dans les Gaules durant ces siecles qui précederent la Naissance de J. C. & ce morceau Historique, déja traité & approfondi par d'habiles Ecrivains, se presente ici sous une forme si interessante par l'ordre & la netteté qui y regnent, qu'il mérite que nous en tracions aux Lecteurs un léger crayon.

Nos Auteurs, loin d'adopter les idées magnifiques, mais imaginaires & peu fondées de plusieurs Ecrivains sur le premier goût de nos ancêtres pour les Sciences, se bornent là-dessus à leur rendre la justice qui leur est duë. Ils tombent d'accord, sur le témoignage de Clément-Alexandrin, que les Gaulois ont précédé les Grecs dans la connoissance & la profession publique de la Philosophie; mais ils ne conviennent pas que les Grecs ayent pris des Gaulois les premieres notions, soit de la Philosophie, soit des autres Sciences. Ils prétendent au contraire que c'est à la Gréce que les Gaules sont en grande partie redevables de la politesse & du savoir qui ont éclaté dans quelques-unes de leurs Provinces. Il ne manquoit aux Gaulois aucune des dispositions naturelles pour aimer & cultiver les Lettres. Ils passoient dès les tems les plus reculés pour une Nation ingénieuse, & d'une industrie incomparable, joignant à cela une grande curiosité d'apprendre des nouvelles de ce qui arrivoit dans les Pays éloignés.

S'il est vrai, comme le disent la Chronique d'Alexandrie & Suidas, que Mercure fils de Jupiter ait regné dans les Gaules, il n'y auroit pas lieu de douter que les Gaulois n'eussent commencé deslors à cultiver les Sciences & les Arts. Or ce Prince regnoit dans l'Occident en même tems que Joseph gouvernoit l'Egypte; & on le regarde comme l'Inventeur des Arts les plus utiles à la Societé. C'est sans doute pour cette raison que les Gaulois avoient pour Mercure une vénération singuliere. Ils n'en avoient pas moins pour Hercule, qui étoit chez eux le Dieu de l'Eloquence, & qu'ils dépeignoient sur ce pied-là symboliquement; l'associant de plus avec les Muses. Ils révéroient encore Apollon sous le nom de *Bélénus*, comme le Dieu de la Médecine, rendant outre cela un culte à Minerve, sur la créance qu'elle avoit enseigné aux hommes les premiers élémens des Sciences & des beaux Arts. Leur Théologie étoit plus ancienne, plus raisonnable & plus sublime que celle de tous les autres peuples du Paganisme. Ils croyoient l'immortalité de l'ame, & selon notre Auteur, ils ne pouvoient tenir un tel dogme, que de leur premiere origine, c'est-à-dire, du tems de la dispersion des Na-

tions : car (ajoûtent - ils) d'où l'eussent-ils pu apprendre ? C'est (selon eux) dans la même source qu'ils ont puisé les Sciences & les Arts, sur-tout la Philosophie, qu'ils n'ont point empruntée des Grecs, encore moins des peuples de la grande Bretagne, comme César mal entendu sembleroit l'assurer.

Quoique les anciens Gaulois n'ayent rien laissé par écrit de leur Histoire, ils n'ignoroient pas le secret de l'écriture, employant les caracteres Grecs pour les usages, tant publics que particuliers de la vie civile : sur quoi l'on refute quelques objections faites par François *Hotman*, par *Bouterone*, & que sembleroit favoriser l'autorité même de César. Ils se servirent de ces caracteres après s'être soûmis aux Romains, quoiqu'ils eussent adopté l'écriture de ces derniers, la mélangeant le plus souvent avec celle des Grecs, & quelquefois faisant usage de celle-ci sans aucun mélange ; comme on le prouve ici par une inscription. Il n'y a guéres que deux opinions sur l'origine de l'écriture chez les Gaulois. Où ils la reçurent par le canal des Phocéens, établis à Marseille près de 600 ans avant J. C. où ils l'apporterent avec eux d'Asie en Europe. La premiere de ces deux opinions paroît la plus naturelle à nos Auteurs, qui après une longue & sérieuse discussion de ce problême historique dont ils balancent exactement les raisons de part & d'autre, concluent que ces deux opinions ne sont pas exemtes de difficultez, quoique la premiere en souffre moins que la seconde. Nous passons par dessus plusieurs Observations de nos Auteurs, 1°. touchant les differentes manieres d'écrire, soit de la droite à la gauche, soit de la gauche à la droite, soit de l'une & de l'autre façon alternativement ; 2°. Touchant les differentes matieres mises en œuvre pour l'écriture ; & nous croyons devoir nous y arrêter d'autant moins, que ces Observations générales n'ont presque rien qui interesse les Gaulois en particulier. Venons maintenant à ce qui concerne leurs Savans & leurs Docteurs.

On range parmi les plus anciens ceux qui ont cultivé chez eux la Poësie, & qu'ils appelloient *Bardes*, c'est-à-dire *Chantres* ou *Chanteurs*. Leur occupation ordinaire étoit de composer des Poëmes sur les actions éclatantes des Héros de leur Nation, & d'en transmettre la memoire à la posterité. Mais les loüanges n'étoient pas le seul objet de leur Poësie, & la Satire en prenoit quelquefois la place. Ils faisoient valoir leur talent non seulement durant la paix, mais encore & avec plus de fruit pendant la guerre, où ils s'attiroient une telle vénération, qu'on a vû souvent (selon Diodore de Sicile) deux armées en presence & prêtes à en venir aux mains, terminer leur querelle sans coup férir, à la vûë des Bardes.

Dans la suite (observent nos Auteurs) les Bardes se trouverent

confondus avec les Druides ; ainsi qu'une autre sorte de Savans nommés *Vates* (d'où le mot latin *Vates* semble avoir tiré son origine) & qui étoient les Devins des Gaules, occupés du soin des Sacrifices où ils immoloient souvent des Victimes humaines, & de l'étude de la Physique. Nos Auteurs prétendent que ce sont ces *Vates* mêmes qui sont nommés *Euhages* ou *Eubages*, dans le Texte d'Ammien-Marcellin, qui en parle d'après l'Historien Grec, Timagéne (& non pas Timogéne, comme on le lit ici plus d'une fois) & ils conjecturent qu'il aura lû dans le Texte de cet Historien οὐατεῖς pour οὐαγεῖς dont on aura fait *Euhages* ou *Eubages* au lieu de *Vates* (οὐατεῖς) comme on lit dans Diodore & dans Strabon.

De-là nos Auteurs passent aux Druides, sous le nom desquels on comprenoit tous les gens de Lettres des Gaules. Il n'y avoit qu'eux seuls qui y cultivassent les Sciences. On les respectoit & on les estimoit comme les plus spirituels & les plus savans de la Nation. Ils étoient tout ensemble, les Prêtres, les Philosophes, les Théologiens, les Jurisconsultes, les Médecins, les Rhéteurs, les Orateurs, les Mathématiciens, les Géométres, les Astrologues, & peut-être même les Magiciens des Gaulois. Leur pouvoir étoit immense, & les loix de l'Etat leur donnoient l'autorité d'établir les Chefs de la Republique, lesquels ne pouvoient, sans eux, faire aucune entreprise, ni mettre en déliberation aucune affaire importante. Ils étoient exemts de toute sorte d'impôt & de toutes les Charges onéreuses. La Nation avoit une si haute opinion de leur intégrité qu'elle portoit à leur Tribunal tous les differens civils ou criminels, communs ou particuliers ; & personne n'appelloit de leurs décisions sans passer pour infâme & pour scélérat.

Ils enseignoient l'immortalité de l'ame & l'existence d'un autre monde ; ce qui rendoit plus courageux & plus intrépides les Gaulois imbus de cette doctrine. Elle faisoit sur leur esprit tant d'impression, que souvent ils se prêtoient de l'argent en ce monde sans autre condition que celle de se le rendre en l'autre. Delà ce dévoüement aveugle des *Soldures*, dont parle César, pour leurs Patrons. Quelques Ecrivains ont prétendu que l'opinion des Druides sur l'immortalité de l'ame, ne devoit être entendue que selon le Systême de la Métempsycose ; mais c'est de quoi ne conviennent pas nos Auteurs, & ils en alleguent les raisons. Ils avoüent qu'en fait de Médecine les Druides savoient très-peu de chose, & que cet art chez eux étoit presque totalement dégénéré en magie. Le Gui de Chêne qu'ils cueilloient & la glu qu'ils en exprimoient avec beaucoup de cérémonies superstitieuses, composoient à l'aide de quelques autres plantes leurs remedes les plus efficaces. L'instruction de la jeunesse leur étoit confiée, & faisoit une de leurs principales occupations, dont ils tiroient un lu-

cre considerable. Ils tenoient leurs Ecoles dans le fond des bois, & ne faisoient rien écrire à leurs Disciples dans la vûë d'exercer davantage la memoire de ceux-ci, & de rendre les Sciences plus mysterieuses & moins vulgaires. Leurs femmes s'en mêloient à leur exemple, & s'adonnoient principalement aux Augures & à la Magie.

Tel étoit l'état de la Republique des Lettres dans les Gaules, lorsque les Sciences des Grecs s'y introduisirent par le canal des Marseillois; & c'est sur quoi s'étendent beaucoup nos Auteurs, en rassemblant ici avec soin tout ce qu'ils ont pu découvrir touchant l'établissement & le gouvernement de cette célébre Colonie Gréque. Le gouvernement en étoit Aristocratique, & commis à 600 Sénateurs, qui avoient à leur tête quinze d'entre eux, & ces 15 en avoient trois qui leur présidoient. On suivoit à Marseille les loix Ioniques, exposées en un lieu public, où chacun les pouvoit voir pour s'y conformer. Le droit d'hospitalité y étoit en singuliere vénération; on y maintenoit la sureté publique en ne permettant à personne d'y entrer armé; les representations licencieuses du Théatre en étoient bannies, ainsi que la molesse, la volupté & le mensonge, & l'on y voyoit regner en la place, la bonne foi, la frugalité & la modestie. Ciceron faisoit tant de cas d'une telle police, qu'il doutoit sérieusement si Marseille n'étoit pas préférable non seulement à toute la Gréce, mais encore à toutes les Nations de l'Univers.

C'étoit une Ecole de politesse où l'on cultivoit toutes les Sciences, & elle a eu la gloire de donner aux Gaules d'illustres Ecrivains, tels que Pythéas & Euthymenes, longtems avant que Rome fit à l'Italie de pareils presens. Aussi les premiers de cette Capitale du monde choisissoient-ils Marseille pour le lieu de leurs études préférablement à Athénes. Souvent les Grecs, malgré la distance des lieux, en usoient de même. Les Marseillois s'appliquoient beaucoup plus à la navigation qu'à l'agriculture: ce qui les mit dans la necessité de cultiver l'Astronomie & les autres parties des Mathématiques, les fit exceller dans la Marine, les rendit très-puissans sur mer, & leur mérita le titre & les priviléges d'amis & d'alliés du peuple Romain. Leurs Colonies bâtirent dans les Gaules les Villes d'Agde, de Nice, d'Antibe, d'Olbie, de Taurence, & peut-être celles d'Arles & de Fréjus. Ils répandirent dans les principales Villes Gauloises le goût des Lettres, & ces Villes firent succeder aux Ecoles des Druides, des Académies, où elles gageoient des Professeurs pour y enseigner à l'exemple des Marseillois toutes sortes de Sciences. Telles étoient Narbone, Corbilon, Arles, Vienne, Toulouse, Autun, Lyon, Nisme, Bourdeaux, & les Colonies Marseilloises dont nous venons de parler. Nous ne sçaurions suivre nos Auteurs dans tout ce

qu'ils nous apprennent de ces differentes Villes par rapport à la Litterature & à divers Savans qu'on y vit successivement fleurir. Ce détail nous meneroit trop loin.

Nos Auteurs prétendent que de la Gaule Narbonoise les Sciences se répandirent non seulement dans le reste des Gaules, mais aussi dans les Pays étrangers du voisinage; en Espagne, à Rome, dans la Gaule que les Romains nommoient Cisalpine. Celle-ci fourniroit à nos Auteurs une riche moisson d'Ecrivains, dont ils font une sorte d'énumération & qu'ils pourroient à la rigueur s'approprier. » Mais (ajoû- » tent-ils) quelque droit que nous » ayons sur ces richesses, nous » voulons bien les ceder à ceux qui » en sont en possession, pour nous » renfermer dans les bornes que » nous nous sommes prescrites dès » la Préface de cet Ouvrage.

Ils reviennent donc à nos Gaules proprement prises, & après les avoir representées comme s'étant pour la plûpart conformées aux loix & aux usages de la Gréce, ils nous les font voir devenues toutes Romaines en joignant aux maximes des Grecs les coûtumes des Romains, lesquelles enfin prévalurent sur les autres. Nos Auteurs s'appliquent à développer & à suivre le fil de ces revolutions litteraires, examinant en consequence celles qu'ont eues dans les Gaules les diverses langues qu'on y a parlé successivement. On ne peut douter [selon eux] que la Langue Greque n'ait été durant long-tems la langue vulgaire des Marseillois, très-connue dans toute la Narbonoise & à Lyon même, & c'est de quoi nos Auteurs produisent diverses preuves. A l'égard de la Langue Latine, il est constant qu'elle a été pendant plusieurs siecles la langue vulgaire des Gaulois, & que Rome n'a guéres eu d'avantage sur les Gaules, pour avoir mieux parlé qu'elles sa langue naturelle. Quant à la Langue Gauloise ou Celtique, disent nos Auteurs, les anciens nous en donnent si peu de lumiere, que les modernes ne savent presque à quoi s'en tenir. *Borel* & *Marcel* supposent sans le prouver, que cette langue n'est qu'un dialecte de l'Hébraïque. *Bochart* prétend qu'elle tiroit son origine de la Phénicienne, ce qu'il appuye sur la conformité entre plusieurs termes de ces deux langues. D'autres soûtiennent que cette langue étoit la même que celle qu'apporta Cadmus de la Phénicie en Gréce. *Boxhorn* assure, au contraire, que la Langue Celtique vient de celle des Scythes, originairement commune dans tout l'Occident, selon lui, & la seule qu'on y parlât. Nos Auteurs peu contens de toutes ces hypothéses, aiment mieux remonter jusqu'à la confusion de Babel & en faire naître l'ancien Celtique.

Ils ne trouvent guéres plus de certitude sur la nature de cette langue, que sur son origine. Valére *André* l'a confondue avec celle des Flamands modernes, trompé par le témoignage de S. Jerôme, qui assure que de son tems les peuples

de la Belgique parloient à peu près le même langage que les Galates sortis des Gaules; & sans considerer que les Flamands du quatriéme siecle étoient bien differens de nos Flamands d'aujourd'hui. Au regard de l'opinion de ceux qui croyent que notre Bas-Breton est l'ancienne langue Celtique, nos Auteurs conviennent que les peuples de la grande Bretagne parloient une langue peu differente de celle des Gaulois; mais on n'en peut pas conclure, selon eux, que le jargon de nos bas-Bretons soit l'ancien Celtique, dont il n'est tout au plus qu'un dialecte, bien loin d'être une langue matrice, comme se l'étoit persuadé Dom *Pezron*. Quoiqu'il en soit, la Langue Celtique, par la dispersion des Gaulois, se répandit dans la Germanie, dans la Gaule Cisalpine, & dans ces parties de la Gréce & de la Macédoine qu'ils conquirent. De cette langue Gauloise, jointe à la Gréque, à la Latine & à celle des Francs, s'est formée notre Langue Françoise, qui à l'aide de quelques accroissemens qu'elle a reçûs des Langues de nos voisins, a pris la consistance où elle est presentement.

La domination des Romains dans les Gaules en y répandant la Langue Latine inspira aux Gaulois une nouvelle ardeur pour la culture de toutes les Sciences, qui étoit la voye ordinaire pour parvenir aux Charges & aux Dignitez de la Republique; & comme ceux qui en étoient revêtus ne les remplissoient que pour un tems & faisoient place à d'autres, cela jettoit parmi ceux qui pouvoient y prétendre, une vive émulation, qui tournoit à l'avantage des Lettres; d'où il arrivoit que les Sciences & les honneurs se prêtoient un secours mutuel. Nos Auteurs observent que l'ordre que l'on tenoit alors dans les études, n'étoit pas tout-à-fait le même qu'on y suit à present; & ils exposent en quoi consistoit cette difference, conformément à ce que nous en apprend un bel endroit de Pétrone, qu'ils transcrivent ici. Mais comme le Barreau étoit la porte la plus ordinaire qui conduisoit aux grandes Charges, & que l'éloquence étoit le plus sur moyen de s'y distinguer; cette consideration porta les Gaulois à cultiver l'Eloquence & la Jurisprudence Latine par préference à tout autre genre de litterature, & ils se rendirent excellens dans l'art de bien parler & dans la connoissance du Droit.

Mais (ajoûtent nos Auteurs) » tous ces Savans ont mieux aimé » servir leur patrie & le public de » vive voix que par écrit. Que si quel- » ques-uns d'entr'eux ont laissé des » Ouvrages de leur façon, la lon- » gueur & les malheurs des tems en » ont privé la posterité. Ils nous ont » même envié non seulement la » connoissance de presque tous ces » grands Hommes, mais aussi jus- » qu'à leurs noms, & au moindre » trait de leur Histoire. « Il ne faut donc pas s'étonner du petit nombre de Gaulois lettrés que leur ont fournis les siecles anterieurs à J. C.

&

& dont on trouve ici les éloges. Ce sont 1°. *Pytheas*, Philosophe, Astronome & Géographe; 2°. *Euthyménes*, Géographe & Historien; 3°. *Eratosthénes*, Philosophe & Historien; 4°. *Lucius-Plotius*, Rhéteur; 5°. *Marcus-Antonius-Gnipho*, Professeur de Belles-Lettres & d'Eloquence; 6°. *Valerius-Cato*, Poëte & Grammairien; 7°. *Q. Roscius*, Comédien; 8°. *Divitiac*, Philosophe; 9°. *C. Valerius-Procillus*, Favori & Ambassadeur de César; 10°. *Telon* & *Gyarée*, Astronomes & Mathématiciens; 11°. *Cornelius-Gallus*, Poëte; 12°. *Publius-Terentius-Varro*, Poëte & Historien; 13°. *Trogus-Pompeius*, Historien.

Nous rendrons compte, dans un autre Journal, du détail de cette Histoire Litteraire de France, par rapport aux quatre premiers siecles de l'Eglise.

LETTRES PHILOSOPHIQUES, SERIEUSES, CRITIQUES ET Amusantes, traitant de la Pierre Philosophale, de l'incertitude de la Medecine, de la félicité temporelle de l'homme, de la nature de l'ame, des prétendus esprits forts qui revoquent en doute l'immortalité de l'ame, du retour des esprits en ce monde, des Génies, de la Magie, du Célibat, du Mariage, de la comparaison des deux Sexes, des Ris, des Pleurs, de la Mort, des Richesses, des plaisirs du monde, de la véritable Noblesse, de l'erreur des sens, de l'excellence de la raison, & autres sujets interessans. A Paris, au Palais, chez *Saugrain*, à la Prudence. 1733. *in*-12. 2. vol. Tom. I. pp. 240. Tom. II. pp. 233.

ON voit par le détail de ce titre, sur quoi roulent les Lettres dont il s'agit; nous nous dispenserons donc d'en rapporter les differens Sujets, & nous nous bornerons à quelques exemples que nous tirerons des Lettres sur *les Génies*, sur *la Magie*, & sur *le retour des Esprits*. Quant à la premiere, l'Auteur commence par remarquer que la Théologie, la Philosophie, & l'Histoire, font mention des Génies; & il soûtient qu'il faudroit être bien incrédule pour douter de l'existence de ces Etres. Cela posé, il observe que Platon a reconnu trois sortes de natures raisonnables, 1°. les Dieux, qu'il place dans le Ciel, 2°. les Hommes, qui ont eu en partage la terre, 3°. les Esprits, qui occupent l'espace contenu entre la Lune & la Terre. Il appelle ceux-ci du nom de Génies, ou de Démons; ces Génies que les Platoniciens ont cru être des corps subtils, sont, selon eux, de trois sortes, ignées, aëriens, & aqueux. La créance de l'Antiquité étoit, que chaque homme avoit deux génies, l'un bon qui l'invitoit à la vertu, tel étoit le génie de Socrate; l'autre mauvais qui le sollicitoit au mal, tel étoit, dit-on ici, celui qui s'apparut à Brutus.

Quoique selon cette Doctrine des Platoniciens tous les hommes

ayent de bons génies qui sont comme leurs Pédagogues, ils ne peuvent pas tous ressentir leur assistance, mais ceux-là seulement qui n'ont pas l'ame troublée par les passions.

Notre Auteur cite sur ce sujet, Avicenne qui dit qu'il n'y a que les Prophetes, & autres Saints Personnages qui ayent dans la conduite de leur vie éprouvé le secours des bons génies; mais après cette citation, il avertit que pour lui, il pense que les génies, soit bons ou mauvais, ne sont autre chose que nos Ames, dont la partie intellectuelle & superieure tient lieu de bon génie, & la partie sensitive ou inférieure tient lieu de mauvais génie.

Un autre sentiment de notre Auteur est que si les génies sont quelque chose hors de nous, ils ne sont autres que nos bons & nos mauvais Anges, les premiers pour nous garder, & les autres pour nous exercer par les combats qu'ils nous livrent. Il va plus loin: il prétend que non seulement les hommes, mais toutes les parties qui composent le monde, ont des Anges Tutelaires, destinés à leur conservation. La raison qu'il apporte pour prouver l'existence réelle des génies tant tutelaires que mauvais, c'est qu'il n'y a personne qui ne sente des mouvemens qui le poussent à certaines choses ou avantageuses ou nuisibles, sans y rien mettre du sien, & souvent contre sa volonté même. A l'égard des bons génies, il raconte que Socrate se promenant un jour hors de la Ville avec plusieurs amis, fit appeller ceux qui alloient devant, & leur dit que son esprit familier lui défendoit de prendre le chemin qu'ils alloient prendre; quelques-uns ne tinrent pas compte de l'avis, & poursuivirent leur route; mais ils furent bien-tôt renversés & maltraités par une troupe de pourceaux. Notre Auteur appuye encore beaucoup sur un fait qui se voit journellement: *un homme*, dit-il, *sera toûjours malheureux, & tout succedera à un autre; ce qui semble ne pouvoir provenir que des génies.*

Platon appelle le bon génie le gardien de notre vie; Epictete, le curateur & la sentinelle de notre ame; c'est proprement, dit l'Auteur de la Lettre, notre Ange Gardien.

Varron, dans le huitiéme Livre de la Cité de Dieu de S. Augustin, après avoir divisé les ames en immortelles, qui sont dans l'air, & en mortelles qui sont dans l'eau & sur la terre, dit qu'entre la Lune & la moyenne région il y a des ames aëriennes appellées Lares & Génies, dont selon un ancien, l'air est aussi rempli en tout tems, qu'il est rempli de mouches en été.

Notre Auteur n'oublie pas de remarquer que selon Pythagore, l'air fourmille d'Ames, il trouve même que l'opinion de ce Philosophe, *approche fort de la créance de l'Eglise qui tient que le nombre des Esprits est infiniment plus grand que celui des substances corporelles.* Il hazarde là-dessus, un raisonnement dont

les Lecteurs jugeront : il dit que « comme les corps céleſtes ſont » plus excellens, & par cette rai- » ſon même plus nombreux que les » corps ſublunaires, de même les » purs eſprits étant les plus nobles » ouvrages de Dieu, doivent être » en plus grand nombre que les » autres créatures.

Il paſſe de-là à la maniere dont les Poëtes repreſentent le Génie; ils le peignent tantôt ſous la figure d'un ſerpent, comme fait Virgile celui qui ſe preſenta à Enée, tantôt ſous la figure d'une corne d'abondance qui étoit le ſymbole du Génie du Prince, & par lequel juroient leurs flatteurs.

Après cette remarque, il ſoûtient qu'il y a bien de l'apparence qu'outre notre ame, nous avons un bon & un mauvais génie, le premier qui porte au bien & le ſecond qui porte au mal; & là-deſſus il veut qu'on ſe figure deux Avocats qui plaident chacun leur cauſe devant le Libre-Arbitre. De ces deux Avocats l'un plaide quelquefois avec tant de force pour porter au bien, que le Libre-Arbitre convaincu par ſes raiſons, va juſqu'à faire des actions héroïques, & l'autre plaide avec tant d'artifice pour porter au mal, que ce même Libre-Arbitre ſe laiſſe aller quelquefois à des actions ſi noires qu'on ne les ſçauroit attribuer à la ſeule nature humaine.

Le nombre des bons génies eſt très-grand, ſelon notre Auteur, mais ſi on l'en croit, celui des mauvais ne l'eſt pas moins. Il cite là-deſſus S. Athanaſe qui dans la Vie de S. Antoine, dit que l'air eſt tout rempli de Démons; & à cette citation il joint celle de Mercure-Triſmegiſte qui avance la même choſe. Le témoignage de Jean Wier trouve auſſi ſa place dans cette occaſion, mais avec des reflexions qui ne paroiſſent pas hors de propos.

» Voulez-vous ſçavoir au juſte, » (dit notre Auteur) le nombre » des mauvais génies, Jean Wier » vous le dira : il en a fait le comp- » te dans ſon Livre des Preſtiges, » & il trouve qu'il ſe monte à ſept » millions quatre cens cinq mille » neuf cens vingt-ſix, ayant à leur » tête ſoixante & douze Princes » dont il donne dans ſon inventaire » les noms & ſurnoms, le tout » ſauf erreur de calcul. Il enſeigne » auſſi leurs qualitez & proprietez. » Admirez l'étendue du génie de » cet Auteur, & ne me demandez » pas où il a pris ce qu'il débite.

On accumule dans la Lettre un grand nombre d'autres Fables ſur le fait des Génies; nous n'en rapporterons que quelques-unes.

Il y a une ſorte de Génie qui ne ſe montre que vers l'heure de midi. Ce Génie du midi eſt fort craint & revéré des Ruſſiens, à ce qu'écrit Camerarius. Il n'apparoît jamais que vêtu de noir : » il ſe montre » ſur-tout lorſque l'on fauche les » foins & que l'on fait les moiſſons; » mais il eſt cruel, rompant ſans pi- » tié, bras & jambes aux faucheurs, » & aux moiſſonneurs, ſi lorſqu'ils » le voyent, ils ne ſe jettent la face » contre terre.

On dit que Paracelse avoit un Génie familier qu'il tenoit enfermé dans le pommeau de son épée.

Mais n'étoit-ce pas plûtôt, demande notre Auteur, quelques doses de Laudanum, dont il ne vouloit jamais être dépourvû, & dont il se servoit comme d'une médécine universelle contre toutes sortes de maladies?

Le fameux Medecin Pierre d'Apono l'un des plus sçavans hommes de son siecle, passoit pour s'être acquis une profonde connoissance des sept Arts libéraux, par le moyen de sept Génies familiers qu'il tenoit enfermés dans une boëte de chrystal. On prétend aussi qu'il avoit le secret de faire revenir dans sa bourse l'argent qu'il avoit dépensé. Notre Auteur donne ces sortes de faits pour ce qu'ils valent, & finit sa Lettre en disant des Ecrivains qui les ont débitez :

Quæ vos dementia cepit?

La Lettre sur la Magie est un détail de divers effets attribués aux Magiciens, l'Auteur remarque qu'entre ces effets il y en a de véritables, & d'autres qui ne sont que des prestiges. Il met au rang des derniers l'Anneau de Gigés qui rendoit Gigés invisible; les festins, d'où l'on sortoit plus affamé qu'on n'y étoit entré, & les pistoles volantes.

Il raconte, au sujet des prestiges, ce que Clément d'Alexandrie rapporte de Simon le Magicien; sçavoir, que cet Imposteur fabriquoit d'air un homme, se rendoit invisible, paroissoit sous divers visages, voloit en l'air, pénétroit les rochers, se changeoit en brebis, & en chévre, commandoit à une faucille d'aller moisonner, laquelle faucille abbatoit plus de bled que n'auroient pu faire dix Ouvriers. Tous prestiges par lesquels il éblouissoit les yeux.

Pour ce qui est des effets réels; notre Auteur prétend que les Magiciens peuvent causer des tremblemens de terre, en amassant des exhalaisons dans les cavernes, ou en agitant violemment l'air qui y est renfermé; exciter des orages & des tempêtes, par l'union de ces mêmes exhalaisons, & calmer les vents, en dissipant leur matiere. Il n'oublie pas ici l'Histoire de Sopater, qu'on fit mourir, pour avoir, à ce qu'on lui imputoit, enchaîné les vents, de telle maniere qu'il étoit impossible de transporter aucune denrée à Bysance: il n'oublie pas non plus, ce que rapporte Philostrate de ces deux tonneaux qui étant ouverts excitoient des vents & des pluyes extraordinaires, au lieu que lorsqu'ils étoient fermés l'air devenoit tranquille & serein.

Olaus assure que les Lapons & les Finlandois vendent les vents aux Matelots. On remarque là-dessus dans la Lettre, qu'aussi les Démons sont-ils appellés par l'Apôtre, les Princes de l'air; on ajoûte qu'ils font tomber où bon leur semble, la grêle, la foudre, la pluye, & le feu; mais toûjours sous le bon plaisir du maître de la nature, qui quand il veut, leur lâche la bride, comme il fit lors-

qu'ils brûlerent les serviteurs & les troupeaux de Job; & qu'ils renverserent par un tourbillon de vent, la maison où ses enfans étoient assemblés.

Nous laissons quantité d'autres articles pour venir au dernier de la Lettre, dans lequel on va voir que le Quinquina a été regardé par un célébre Medecin de Paris comme un remede dont on ne peut se servir sans faire un pacte implicite avec le Diable. Voici l'article mot à mot :

» Lamy ancien Docteur en Me- » decine, dans la quatriéme Let- » tre au-devant de ses Discours » Anatomiques, dit de M. Blondel » Medecin de Paris, qu'un Etu- » diant en Medecine l'a assuré, que » ledit Blondel avoit dit une fois » dans les Ecoles, que ceux qui em- » ployoient le Quinquina péchoient » mortellement, & qu'ils faisoient » un pacte implicite avec le Diable; » & pour montrer que la guérison » qu'on obtient par ce remede est » magique, c'est disoit-il, qu'il » agit sur toutes sortes de tempe- » ramens, & qu'après un certain » tems, la maladie revient; ce qui » a été reconnu de tous ceux qui » ont écrit contre les Magiciens, » pour le véritable caractere d'une » guérison diabolique.

Risum tentatis amici, dit là-dessus notre Auteur, c'est par-là qu'il finit sa Lettre.

L'autre Lettre, où l'on parle du retour des ames des défunts, ne nous tiendra pas long-tems, en voici le précis.

Toute l'Antiquité, selon notre Auteur, convient du retour des Esprits en ce monde, & il prétend qu'il y auroit de la témerité de la contredire sur ce point.

Il remarque que l'Ecriture Sainte, dont l'autorité doit imposer silence à la critique, fait apparoître Moyse & Samuël après leur mort, ce qui ne peut, dit-il, être entendu que de leurs ames. Il cite Aristote qui dit que les Esprits apparoissent souvent aux hommes pour les necessitez des uns & des autres, d'où il conclud en passant qu'il faut necessairement qu'Aristote ait cru l'immortalité de l'ame.

Il vient ensuite aux trois differentes sortes d'Esprits, qu'au rapport d'Apulée, les Platoniciens ont établis, sçavoir 1°. les ames qui sont actuellement dans des corps. 2°. Les Lares ou Pénates qui sont les mêmes Ames sorties de leurs corps après avoir bien vêcu, & qui alors sont reputées Dieux Tutélaires des maisons qu'elles ont habitées. 3°. Les Lémures ou Larves qui sont les Ames des méchans, occupées à mal faire après la séparation de leur corps, comme elles l'ont été avant cette séparation.

La division que les Poëtes ont faite de l'homme en trois differentes substances; sçavoir, le corps, l'ame & l'ombre n'est pas omise par l'Auteur de la Lettre : Ils croyoient qu'après la mort le corps n'étant plus qu'une masse informe; & l'ame étant au Ciel ou aux Enfers, l'ombre erroit dans les Champs Elisées, jusqu'à ce que le corps fût enseveli.

Notre Auteur, après cette remarque, examine ce que c'est que la vision, l'apparition & le phantôme. Il dit que » la vision est lorsque nous pensons voir une chose » qui ensuite arrive telle qu'elle » nous a paru: Que l'apparition » (laquelle est pour le plus souvent imaginaire) se fait lorsqu'en » veillant ou en dormant il se presente à nous quelque figure visible, que ce fut par cette apparition imaginaire, que Judas Machabée reconnut le grand Prêtre » Onias & le Prophete Jérémie; » que Constantin vit S. Pierre & » S. Paul, & que Samuel apparut à » Saül, quoique selon plusieurs » Ecrivains Ecclesiastiques l'apparition de Samuel fût corporelle.

Reste à present à expliquer ce que c'est que le phantôme; mais notre Auteur n'en dit rien, soit qu'il juge que la chose n'a pas besoin d'explication, soit qu'il l'oublie effectivement.

Au reste, ces Lettres sont au nombre de trente-sept; mais cela étant, comment pouvoir, diront quelques Critiques, juger d'un si grand nombre de Lettres par les trois seulement qui viennent d'être rapportées? La plainte est juste, & nous avoüons que pour donner une valable idée de ce Recueil, il faudroit un plus long Extrait; mais plainte pour plainte nous avons encore mieux aimé nous exposer à celle-là, qu'à celle que nous nous serions peut-être attirée si nous avions voulu nous étendre davantage.



ORBIS SACER ET PROPHANUS; PARS SECUNDA; Europam complectens Volumen secundum. C'est-à-dire : *L'Univers Sacré & Prophane ; second Volume de la seconde Partie. Ouvrage utile à ceux qui s'appliquent à l'Histoire Ecclesiastique ou Prophane, & sur-tout à la Géographie. Par le P. François* Orlendi, *de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Docteur & Professeur en Théologie en l'Université de Pise.* A Florence, chez Bernard *Paperini*, à l'Enseigne d'Hercule & de Pallas. 1733. *in-folio*, pp. 681.

L'AUTEUR s'étoit proposé de renfermer dans un seul Volume la description de ce qui est compris dans les deux premieres Parties de l'Italie, suivant la division qu'il en a faite dans le second Volume de cet Ouvrage. Mais la grande quantité de matiere qu'il a eu à traiter avant que d'en venir à la Toscane, l'a mené plus loin, il a employé un Volume entier à la description de ce grand Duché. Il commence par ce qui regarde la Toscane ou Etrurie en général ; il y explique les differens sentimens sur l'origine des premiers habitans de la Toscane, & il donne un abrégé de l'Histoire Civile de ce Pays-là. Nous ne nous arrêterons qu'à un seul point de critique sur cet article.

Plusieurs Auteurs assurent que Louis le Débonnaire ayant reservé Florence, Luques, Pise, & d'autres Villes de la Toscane, ceda le surplus au S. Siége ; ils prétendent même que Louis le Débonnaire n'a fait que confirmer par cet acte, la donation qui en avoit été faite par Pepin & par Charlemagne. Gratien a rapporté dans le decret une partie du Diplome de Louis le Débonnaire dans le Canon *ego Ludovicus.* Anselme de Luc, Ives de Chartres, S. Antonin, & Valaberan, ont cité ce Diplome, & Baronius qui l'a tiré des Archives du Vatican, le rapporte tout entier dans ses Annales sur l'année 817.

Le P. Pagi a soûtenu au contraire sur cet article des Annales de Baronius, que cette piece a été fabriquée quelque tems avant le onziéme siecle. Il se fonde sur ce qu'entre un grand nombre de Papes qui ont parlé des donations faites au S. Siége par Pepin & par Charlemagne, il n'y en a aucun qui ait parlé de celle d'une partie de la Toscane qu'on dit avoir été confirmée par Louis le Débonnaire, que les Empereurs Othon & Henri ayant confirmé les donations faites par Pepin & par Charlemagne n'ont fait aucune mention de celles qu'on prétend que Louis le Débonnaire a confirmées. Le P. Pagi observe en second lieu que suivant ce Diplome Louis le Débonnaire auroit donné au S. Siége l'Isle de Corse, la Sardaigne & la Sicile ; cependant la Sicile n'a jamais appartenu à Charlemagne ni à Louis le Débonnaire. Enfin on fait dire

dans ce Diplome à Louis le Débonnaire ; que le Pape ayant été consacré aussi-tôt après son élection, envoyera un Légat à l'Empereur & à ses successeurs *Rois des Francs*, quoique le Pape Eugéne II. eut déclaré même pendant la vie de Louis le Débonnaire, que le Pape ne seroit sacré qu'en presence des Envoyés des Empereurs, ce qui fut observé même sous les Empereurs successeurs de Louis le Débonnaire, quoique le Clergé Romain eût de la peine à se soumettre à cette regle qu'il regardoit comme une espece de servitude.

Il y a plusieurs Auteurs François qui n'ont pas suivi ce sentiment du P. Pagi. Le P. Orlendi cite entre autres Historiens François le Pere Alexandre qui embrasse sur cet article le sentiment de Baronius, & après s'être déclaré pour ce parti, il allégue Leon d'Ostie, Ecrivain du onziéme siecle qui parle de cette confirmation faite par Louis le Débonnaire, comme d'une piece autentique, & cette piece n'a point été fabriquée, dit le Pere Orlendi, peu de tems avant Leon d'Ostie, puisque Baronius l'a copiée sur quatre Manuscrits de la Bibliothéque du Vatican. L'Auteur ne marque point l'âge de ces Manuscrits, il répond au moyen du Pere Pagi tiré du silence de plusieurs Papes sur cette donation, que c'est un argument négatif qui n'est pas d'un grand poids. Il ajoûte qu'il y a tout lieu de croire que Louis le Débonnaire n'avoit point parlé de la Sicile dans son Diplome, & que ce mot a été ajoûté par quelque Copiste dans une des copies, & qu'ensuite il a été mis dans toutes les autres copies. Enfin on dit contre le troisiéme moyen du Pere Pagi que l'Empereur Louis le Débonnaire ayant permis au Clergé Romain de faire sacrer le Pape aussi-tôt après son élection, le Pape Eugéne II. jugea à propos d'ordonner par la suite que les nouveaux Papes ne seroient sacrés qu'en presence des Envoyez de l'Empereur, afin de prévenir par-là un schisme semblable à celui qui étoit arrivé lors de son élection.

Dans cette description du Duché de Toscane l'Auteur s'est particulierement attaché à ce qui regarde les Villes de Pise & de Florence qui font le sujet de la plus grande Partie de ce Volume. Nous nous bornerons à quelques-uns des traits qui regardent l'Eglise de Pise.

C'est une ancienne Tradition de cette Eglise que S. Pierre annonça le premier l'Evangile dans cette Ville, & qu'il y bâtit un Autel de pierre, qu'après la mort du Prince des Apôtres, S. Clément tomba pendant trois heures dans une espece de létargie, dans le tems qu'il offroit le Saint Sacrifice, qu'étant ensuite revenu de cette létargie il avoit déclaré au peuple, que pendant ces trois heures il avoit été de Rome à Pise, où il avoit consacré l'Eglise que les Fidéles avoient bâtie sur l'Autel que S. Pierre avoit érigée. Notre Auteur attaché particulierement à la Ville de Pise soûtient avec le plus de zéle qu'il lui est

est possible, ces deux points de la Tradition du Pays. Pour fortifier ce qu'il a dit sur le premier article qui concerne l'Autel consacré par saint Pierre, il a fait inserer à la fin de ce Volume une Dissertation de M. Frosini Archevêque de Pise déja connu par ses Poësies Sacrées & par des consultations sur les Matieres Canoniques. L'Archevêque soûtient qu'on ne peut douter que S. Pierre n'ait fait construire cet Autel, si l'on veut faire attention sur le concours du peuple, à la vénération duquel la pierre de cet Autel est exposé à certains jours, 2°. à la voix publique qui rend ce fait notoire, 3°. aux peintures anciennes de l'Eglise qui representent l'arrivée de S. Pierre à Pise & l'Autel dont il s'agit, 4°. sur ce que disent les Historiens du Pays, dont le plus ancien qui soit cité est un Dominicain du seiziéme siecle, 5°. sur l'autorité de Baronius, 6°. sur le rapport de l'Empereur Charles IV. pour cet Autel, enfin sur les Bulles d'Innocent VI. & de Boniface VIII. qui supposent la vérité de cette Tradition. C'est une Tradition, dit M. Frosini après S. Chrysostome, ne cherchez d'autre preuve pour croire. Il y aura des personnes qui seront étonnées de cette application du passage de S. Chrysostome, à un point de fait tel que celui de sçavoir si Saint Pierre a fait construire un Autel à Pise, & si cet Autel est encore conservé dans cette Ville.

A l'égard de la Consecration de l'Eglise de Pise par S. Clément, l'Auteur cite un grand nombre de traits de l'Histoire Ecclesiastique; dans la vûë de prouver qu'on y rapporte beaucoup de faits qui ne sont pas moins extraordinaires que ce qu'on dit de la Consecration de l'Eglise de Pise par S. Clément.

Les habitans de Luques sont ceux qui se sont le plus attachés à combattre cette Tradition de l'Eglise de Pise. Leur vûë étoit de faire valoir leur prétention que l'Eglise de Luques a été autrefois l'Eglise Métropolitaine de l'Etrurie. Notre Auteur assure que l'Eglise de Luques n'a jamais eu cette prérogative. Il n'y avoit, dit-il, autrefois que deux Métropoles dans l'Italie, Rome & Milan, Pise est la premiere & la plus ancienne Métropole de l'Etrurie, les deux autres de Florence & de Sienne, n'ont été érigées que quelques siécles après celle de Pise. Mais pourquoi l'Evêque de Luques a-t-il le droit de faire porter la Croix haute devant lui, & d'avoir un Pallium comme les Archevêques. Ce n'est, répond notre Auteur, par rapport à la Croix qu'un simple privilége qui leur a été accordé par le Pape Luce III. & par rapport au Pallium une prérogative de cette Eglise confirmée par la même Bulle de Luce III. Il y a plusieurs autres Eglises dont les Evêques joüissent des mêmes prérogatives, sans être Métropolitains. L'Evêque de Luques eut bien de la peine en 1726. d'obtenir du Pape Benoît XIII. le titre d'Archevêque, sans avoir néanmoins aucun Suffragant. A l'égard des Tra-

ditions de l'Eglise de Luques, notre Auteur croit avoir des raisons essentielles pour se dispenser d'y ajoûter foi.

La description que l'Auteur fait de la Ville de Florence, & ce qu'il y dit des Princes de la Maison de Médicis mérite l'attention de ceux qui n'ont pas vû d'autre description de ce qu'il y a de curieux dans cette Ville-là, & qui n'ont pas une teinture de l'Histoire de la Maison de Médicis.

OBSERVATIONS SUR L'ORDONNANCE DU MOIS DE Fevrier mil sept cens trente & un, & Questions remarquables sur les matieres des Donations. Par Maître JeanBaptiste Furgole, *Avocat au Parlement de Toulouse.* A Toulouse, chez Jean-François *Forest*, ruë de la Porterie, à la Couronne d'or. 1733. *in-folio*, pp. 195. pour les Observations sur l'Ordonnance, pp. 323. pour les Questions.

COMME l'usage est le meilleur interprete des Loix, ce n'est ordinairement qu'après qu'une Loi a été observée pendant un certain nombre d'années qu'on s'attache à en donner des Commentaires: ce n'est même que par une longue experience qu'on peut s'instruire des questions ausquelles les differentes dispositions de la Loi, ou les termes dans lesquels elles sont conçûës peuvent donner lieu. M. Furgole n'a pas cru devoir attendre ce secours pour donner un Commentaire sur l'Ordonnance du mois de Fevrier 1731. pour fixer la Jurisprudence dans toute l'étendue du Royaume, sur la nature, la forme, les Charges & les Conditions des donations. Apparemment que le Commentateur a été persuadé qu'en confrontant les differentes dispositions de l'Ordonnance entr'elles, qu'en les comparant avec les Loix précedentes sur cette matiere, & avec la Jurisprudence ancienne des differens Parlemens du Royaume, il feroit connoître la véritable intention du Législateur, & qu'il prévoyeroit les difficultez qui pourroient naître par la suite dans l'execution de cette Ordonnance. Le précis du Commentaire sur quelques articles mettra nos Lecteurs en état de juger de l'Ouvrage entier.

L'article de l'Ordonnance du mois de Fevrier 1731. porte que tous actes portans donation entre vifs seront passés par devant Notaires, & qu'il en restera minute à peine de nullité. Notre Auteur observe d'abord sur cet article, qu'il y a plusieurs choses à considerer pour la validité de la donation entre vifs, la capacité du Donateur, celle du Donataire, la nature des biens dont il peut disposer, les formalitez de l'acte qu'il appelle substantielles, & celles qui sont extrinseques ou séparées du même acte. Ce sont principalement les formalitez & les conditions de l'acte qui font l'objet de l'Ordonnance dont

il s'agit ici. Notre Auteur distingue ces formalitez en deux classes, il appelle les unes substantielles, comme celle qui est prescrite par le premier article que l'acte soit passé pardevant Notaires, qu'il en reste une minute, ou celle qui regarde l'acceptation des donations & dont il est fait mention dans les articles suivans, il nomme les autres formalitez extrinseques ou séparées de l'acte, & il met dans ce nombre celles de ne point délivrer la minute aux parties & de faire insinuer la donation. Il vient ensuite à l'explication de chaque partie de cet article.

Suivant l'ancien droit Romain, il falloit que les donations fussent redigées par écrit, dans la suite il avoit été permis par les Loix 29 & 30 au Code *de Donationib.* de faire des donations sans écrit, pourvû que la preuve en pût être constante. Dans le tems même qu'il étoit necessaire chez les Romains que la donation fût redigée par écrit, on n'exigeoit pas qu'elle fût passée pardevant un Officier public, mais la nouvelle Ordonnance pousse plus loin la précaution, elle a voulu que tout acte de donation fût passé pardevant Notaires, afin de prévenir les fraudes en rendant l'acte public, & pour que le Donateur soit moins sujet aux surprises. Cette disposition de l'Ordonnance doit être executée, même par rapport aux donations les plus favorables, comme celles qui sont faites par les ascendans aux descendans, parce que le Législateur employe les termes les plus généraux, *tous actes portant donation entre vifs.*

Quand l'Ordonnance dit que les donations seront passées pardevant Notaires; ces termes, selon M. Furgole, ne sont que démonstratifs des personnes qui sont préposées le plus communément, pour recevoir les actes publics. De-là il conclut que les autres personnes qui ont le pouvoir d'instrumenter de la même maniere que les Notaires, comme les Chanceliers ou Greffiers des Consulats de la nation Françoise dans les Pays étrangers, & les Secretaires d'Etat qui ont droit de recevoir les contrats de mariage des Princes, peuvent recevoir des actes contenant des donations, les premiers en toute sorte d'occasion, les seconds seulement dans les contrats de mariage des Princes. Mais les Juges ou leurs Greffiers ausquels il est deffendu par l'Ordonnance du mois de Novembre 1542. de recevoir aucun contrat volontaire ne peuvent recevoir des actes de donations, quoiqu'une pareille donation dût être valable aux termes du droit Romain. Les Curés qui ne font les fonctions des Officiers publics que pour les testamens ne peuvent non plus recevoir des actes de donation. Il en est de même des Greffiers de Chapitres qui ne sont établis que pour recevoir & pour expedier les déliberations capitulaires.

L'Ordonnance voulant qu'il reste une minute des donations, l'Auteur demande si la minute se trouve perdue après que le Notaire

aura délivré une expedition en bonne forme au Donataire, la donation sera déclarée nulle. Il décide qu'en ce cas la donation sera valable, nonobstant la perte de la minute. La raison qu'il rend de sa décision, est qu'on ne peut pas dire que le Donateur ne se soit pas désaisi des biens, & qu'il ait la liberté de rendre la donation inutile, parce que l'expedition délivrée au Donataire établit l'existence, l'irrévocabilité, & la validité de la donation. Il cite pour confirmer sa décision d'Argentré sur la Coûtume de Bretagne, & l'Auteur des Loix Civiles.

L'Ordonnance prononçant la peine de nullité contre les donations qui n'ont pas été passées pardevant Notaires, l'Auteur est persuadé qu'on ne peut suppléer à la presence des Notaires par quelque nombre de témoins que ce soit, quand même il s'agiroit d'une somme audessus de cent livres, il estime même qu'on ne pourroit obliger le Donateur à faire le serment sur la vérité de la donation. Mais il avertit qu'il ne faut pas confondre avec les donations les presens qu'on fait manuellement, & pour lesquels il ne faut ni écritures publiques, ni écritures privées, non plus que les donations faites entre personnes mariées, ou celles faites par les peres aux enfans de famille qui sont sous leur puissance, attendu que le Roi a déclaré expressément par l'article 46 de son Ordonnance que par rapport à cette espece de liberalité, il ne prétendoit rien innover jusqu'à ce qu'il en eût autrement ordonné.

Mais que doit-on penser des donations tacites? sont-elles absolument abrogées par cet article, ou faut-il que les faits sur lesquels on fonde la présomption de la donation soient constatés par un acte public? C'est la derniere question que notre Auteur examine sur l'article 1. de l'Ordonnance. Il estime que l'intention du Législateur n'a point été d'abroger les donations tacites qui sont présumées par les Loix dans certains cas, non plus que les quittances gratuites sous seing-privé, la raison qu'il en rend est que ces donations sont moins du fait de l'homme que de celui de la Loi, & qu'il ne faut rien autre chose pour les faire subsister que la preuve des faits sur lesquels la Loi établit la présomption de la donation.

L'article 39 de l'Ordonnance du mois de Fevrier 1731. & les six articles suivans regardent la revocation des donations par la survenance d'enfans. Nous rapporterons pour second exemple quelques traits du Commentaire sur ces sept articles, après avoir observé en général que l'Auteur s'attache à faire voir le rapport de ces dispositions de l'Ordonnance avec la Loi *si unquam*, & en quoi l'Ordonnance a étendu cette Loi, ou resolu des questions que la Loi laissoit indécises.

Quelques généraux que soient les termes de l'article 39 pour la revocation de la donation par la

ſurvenance des enfans ; notre Auteur croit qu'il en faut excepter, comme on en exceptoit avant l'Ordonnance, la donation faite pour tenir lieu de titre Sacerdotal ; parce que ce cas lui paroît extraordinairement digne de faveur, & qu'on ne peut préſumer par cette raiſon que l'intention du Légiſlateur ait été de le comprendre dans la regle générale. Mais il veut en ce cas que ce qui eſt donné pour tenir lieu de titre Sacerdotal n'excede point le revenu requis pour ce titre par les Statuts du Diocéſe, & que la donation n'ait ſon effet que pour la jouiſſance pendant la vie de l'Eccleſiaſtique. Il prétend encore que la donation ſeroit revoquée ſi le Donateur avoit des enfans avant que le Donataire eût été ordonné.

L'article 40 de l'Ordonnance porte que la donation eſt revoquée par la ſurvenance d'enfans, encore que l'enfant du Donateur ou de la Donatrice fut conçû au tems de la donation. Quoique cette diſpoſition décide bien expreſſément la queſtion ſur laquelle les Interpretes du droit étoient autrefois partagés, M. Furgole a cru la devoir traiter de nouveau à cauſe du cas qui ſe peut preſenter pour les donations faites avant l'enregiſtrement de l'Ordonnance. Ceux qui croyoient que la donation n'étoit pas revoquée par la ſurvenance d'enfans, quand l'enfant étoit conçû lors de la donation, ſe fondoient ſur ce qu'on ne pouvoit pas préſumer, qu'une femme qui fait une donation étant enceinte, ou un mari qui donne une partie de ſon bien, ſachant que ſa femme eſt enceinte, n'ait point penſé à l'enfant qui devoit bien-tôt naître, & que le Donateur ou la Donatrice n'ait point ſenti l'affection paternelle ou maternelle qui les auroit empêché de faire la donation ; le Parlement de Toulouſe l'avoit ainſi jugé au ſujet d'une donation faite par une femme pendant ſa groſſeſſe. M. de Catellan rapporte cet Arreſt.

D'un autre côté on diſoit que pour que la donation pût être revoquée par la ſurvenance d'enfans ; il ſuffiſoit, aux termes de la Loi, que le Donateur n'eût point encore d'enfans, *filios non habens*, que la Loi ne regardoit comme étant déja nés les enfans conçûs, que quand il s'agiſſoit de choſes qui leur étoient favorables, enfin qu'un pere n'a pas la même tendreſſe pour un enfant qui n'eſt que conçû qu'il auroit pour un enfant né. C'eſt ce que le Parlement de Toulouze avoit jugé le 3 Septembre 1697. en faveur de Françoiſe Abbadie mere & légitime adminiſtratrice des biens d'un enfant dont elle étoit enceinte dans le tems que ſon mari avoit fait une donation. Cette derniere Juriſprudence qui a donné lieu à la diſpoſition de l'Ordonnance dont il s'agit, paroît à notre Auteur la plus équitable, & c'eſt celle qu'il eſt perſuadé qu'on doit ſuivre pour les donations faites avant l'enregiſtrement de l'Ordonnance de 1731.

Les queſtions remarquables ſur la matiere des donations qui ſont la ſeconde Partie de ce Volume

sont au nombre de 50, & voici le précis de quelques-unes des réponses à ces questions.

Il s'agit dans la trente-quatriéme de sçavoir si les donations entre vifs & les dispositions testamentaires faites par les Domestiques en faveur de leurs maîtres, ou par les maîtres en faveur de leurs domestiques sont valables. Charondas & Brodeau, ont cru que les maîtres étoient compris dans la disposition de l'article 131 de l'Ordonnance de 1639. à cause du pouvoir que les maîtres ont sur l'esprit de leurs domestiques, & que par consequent les liberalitez des domestiques au profit de leurs maîtres étoient nulles, comme n'ayant point été faites avec la liberté necessaire pour les faire valoir. Ricard croyoit qu'il y a tant de bassesse dans la conduite d'un maître qui accepte une donation de son domestique, au lieu de reconnoître ses services, ou du moins de laisser les biens au successeur, qu'il ne faudroit que très-peu de circonstances pour condamner l'avarice du maître & faire déclarer nulle la donation; mais il étoit persuadé qu'en examinant la question indépendamment des circonstances particulieres, on ne peut déclarer la disposition nulle sous le prétexte des qualitez de maître & de domestique, parce que parmi nous les domestiques ne sont point esclaves, & qu'ils ne sont sous la dépendance de leur maître qu'autant qu'ils le veulent bien. Notre Auteur est aussi convaincu que l'article 131 de l'Ordonnance de 1639. ne peut s'appliquer au maître par rapport au domestique, parce que cet article ne parle que des Tuteurs, Curateurs, Gardiens-Baillistres & autres Administrateurs, & qu'il n'est pas dit un seul mot des maîtres dans cet article de l'Ordonnance, & que dans les Loix qui restraignent la faculté de disposer, & qui gênent la liberté, il ne faut pas étendre une disposition d'un cas à un autre; en second lieu parce que le motif de l'Ordonnance ne peut être appliqué au maître, attendu que les maîtres n'ont pas sur leurs domestiques une puissance légale & publique dont ils ne puissent se soustraire pendant un certain tems, comme est la puissance que les Tuteurs exercent sur leurs pupilles. M. Furgole paroît peu touché de ce qui paroît à Ricard être une indignité qu'un maître profite des liberalitez de son domestique. Il avoüe cependant que l'autorité qu'a le maître sur son domestique peut déterminer plus aisément à faire déclarer la donation nulle, quand il y a d'ailleurs des présomptions *de captation* ou de force. Mais il ne met point au nombre des présomptions contre le maître, que le domestique qui a fait une disposition en sa faveur ait demeuré long-tems dans sa maison, il veut au contraire qu'on regarde cette circonstance comme une preuve de l'amitié que le domestique avoit conçûë pour son maître, & comme une marque de sa reconnoissance à cause des bons traitemens qu'il en avoit reçûs, à l'é-

gard des donations faites par les maîtres aux domestiques. Notre Auteur ne voit pas qu'on puisse tirer de l'Ordonnance de 1539. le moindre prétexte pour les contester.

Notre Auteur examine dans la 35e question quelques difficultez au sujet de la déclaration du mois de Fevrier 1549. qui défend aux Tuteurs & aux autres Administrateurs de recevoir des donations de leurs pupilles par des personnes interposées. Il décide à cette occasion que c'est à celui qui prétend que le Donataire est une personne interposée pour faire profiter le Tuteur de la Donation à prouver ce qu'il avance, attendu que le dol & la fraude ne se présument point. Cette décision doit même être suivie, selon M. Furgole, quand la disposition est faite par le pupille au profit des enfans du Tuteur, parce que la seule proximité ne suffit pas pour établir la fraude. Néanmoins quand les enfans ne sont pas émancipés la donation qui leur est faite par les pupilles qui sont sous la tutelle de leur pere est nulle; parce que le pere en profiteroit à cause de l'usufruit qu'il a en pays de Droit Ecrit du bien de ses enfans qui ne sont pas émancipés. L'Auteur croit par la même raison que les pupilles ne peuvent disposer de leur bien au profit des femmes de leurs Tuteurs, lorsqu'elles sont en communauté de biens avec leurs maris, ou quand elles se sont constitué tout leur bien en dot, parce qu'en ce cas le mari profiteroit de la joüissance du bien qui auroit été donné par son pupille. On voit que l'Auteur dans les décisions sur cet article, raisonne relativement au Droit Ecrit, car il y a des Coûtumes qui ont ajoûté des dispositions plus rigoureuses à celles de la déclaration de 1549.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur cet Ouvrage dont il n'est pas possible de donner un Extrait détaillé, il nous suffit d'avoir rapporté des exemples de chacune des parties qui composent ce Volume.



RERUM ITALICARUM SCRIPTORES, *&c.* C'eſt-à-dire : *Recueil des Ecrivains de l'Hiſtoire d'Italie, depuis l'an* 500. *juſqu'à l'an* 1500. *par M.* Muratori, *Tome XIII.* A Milan, par la Societé Palatine. 1728. *in-fol.* col. 1308.

L'Hiſtoire Univerſelle de Jean Villani depuis la fondation de Florence juſqu'à l'an 1348. remplit la plus grande partie de ce Volume. Quoique cet Auteur tienne le premier rang parmi les Hiſtoriens qui parurent au quatorziéme ſiecle, il ſeroit cependant inutile de diſſimuler, que dans tout ce qui regarde l'origine de Florence, & en quelques autres occaſions, il n'ait adopté les Fables qui étoient pour lors communément reçûës ſur la foi d'une tradition aveugle; mais ce défaut qui lui eſt commun avec le grand nombre des Auteurs qui l'ont précedé eſt bien compenſé par l'exactitude & la fidélité qui regne dans ce qu'il nous raconte des évenemens qui approchent de ſon tems, & ſur-tout de celui dans lequel il vivoit, il faut avoüer encore que la haine qu'il avoit pour la Faction Gibelline le ſéduit quelquefois. Il eſt aiſé de le voir à la maniere dont il parle de l'Empereur Frideric II. & de ſes ſucceſſeurs. Du reſte on voit éclater par-tout dans ſon Hiſtoire de grands ſentimens de ſageſſe & de probité, ſes vertus & ſes talens ne furent pas ſans recompenſe. Il fut revêtu des Charges les plus conſiderables de la Patrie, & il les exerça avec la reputation d'habile homme & de bon Citoyen.

Il nous apprend qu'il alla à Rome en 1300. à l'occaſion du Jubilé, & qu'il en revint pour compoſer ſon Hiſtoire, il mourut en 1348. qui eſt l'année, où des Villes entieres furent déſolées par une des plus cruelles peſtes qu'on ait jamais vû en Italie.

Son Hiſtoire, quoique connue des Sçavans, reſta enſevelie dans les Bibliothéques environ pendant 200 ans; Jacques Faſolus en donna enfin une Edition aſſez imparfaite à Veniſe en 1537. les Juntes la firent réimprimer d'abord dans la même Ville en 1559. & enſuite à Florence en 1587. corrigée ſur differens MS. & avec les Notes de Remy Nannini Florentin. Le Dictionnaire de la Cruſca contribua beaucoup à rendre cet Hiſtorien célébre en le rangeant parmi les Auteurs qui ont perfectionné l'Italien vulgaire. Un témoignage ſi éclatant n'a cependant pas empêché Alexandre Jaſſoni fameux Poëte de Modéne d'accuſer Villani de pluſieurs fautes dans le ſtile & dans l'expreſſion, & de ſoûtenir que la Langue Italienne n'étoit point encore parvenue au point de perfection où elle s'éleva dans le 15e ſiecle. M. Muratori ſouſcrit à ce jugement, & il ſe flatte d'en avoir prouvé l'équité dans un de ſes Ecrits, il convient néanmoins qu'on doit regarder l'Hiſtoi-

te de Villani comme une des sources qui a le plus enrichi la Langue de son Pays.

C'est même une des raisons qui a engagé le sçavant Editeur à chercher les moyens d'en donner une Edition plus exacte que toutes celles qui en avoient paru jusqu'alors, il a été aidé dans ce dessein par Jean-Baptiste Recanuti Noble Vénitien, déja fort connu par son amour pour les Lettres, il lui a confié un Mf. de cette Histoire très-bien conservé, & qui paroît écrit du tems de Villani même. C'est le Mf. comparé par M. Sassi avec un autre qu'on garde dans la Bibliotheque Ambroisienne que M. Muratori a suivi dans cette Edition, il a fait imprimer les Variantes les plus considerables au bas de chaque page, mais à l'égard de celles qui étoient peu importantes, & que la suite de l'Ouvrage demandoit necessairement, il les a fait entrer dans le Texte même ; on y verra des Chapitres entiers qui ne se trouvoient pas dans les précedentes Editions. Il ne doute donc pas que celle-ci ne soit parfaitement bien reçûë non seulement des Italiens, mais encore des étrangers. Il soûtient que Villani est si exact qu'on peut le regarder comme un témoin non suspect jusques dans les recits qu'il fait des évenemens qui sont arrivés hors de l'Italie. Il observe cependant qu'il a écrit sur les Memoires que les amis qu'il avoit en France, en Angleterre & en Flandre lui envoyoient, & sur les nouvelles publiques telles que nos Gazettes. Il a donc pu lui arriver de les transporter dans son Histoire, tels qu'il les avoit reçûs sans y faire les changemens necessaires : M. Muratori croit en voir un exemple dans le 8e Liv. ch. 68. où l'on trouve la relation de la bataille de Mons en Puelle que Philippe le Bel gagna contre les Flamans, on y lit que ce Prince étoit si irrité contre eux qu'il ne voulut pas permettre qu'on enterrât leurs morts, & la narration finit ainsi, *io Scrittore posso cio per veduta testimoniare, che pochi di appresso fui in sul campo, onc fio la bataglia, & vidi tutti Icapi Morti*, moi qui écris ceci, j'en puis parler comme témoin oculaire, car peu de jours après je fus sur le champ de bataille, & je vis les morts. Or il n'y a pas d'apparence que Villani fût pour lors en Flandre. On ne peut pas du moins l'excuser d'avoir copié des pages entieres de Ricordans Malespini, sans le citer, & sans s'appercevoir que le fait qu'il en empruntoit contredisoit nettement ce qu'il avoit avancé ailleurs, sur-tout en parlant de l'Empereur Rodolphe premier, Liv. 7. ch. 44.

Cet Ouvrage est suivi de trois autres moins considerables, le premier est une Histoire de Sicile depuis 1250. jusqu'en 1294. l'ordre Chronologique que M. Muratori a toûjours suivi jusqu'à present en publiant les anciens Ecrivains de l'Histoire d'Italie, eût demandé que celle-ci eût été placée dans les Volumes précedens, mais l'ayant reçû plus tard qu'il n'eût souhaité,

il a été contraint de la faire imprimer ici comme un hors d'œuvre. Il doit cette découverte à Paul Agliotus Jurisconsulte de Messine qui jaloux de la gloire de sa Patrie, lui a envoyé le Ms. original de cette Histoire ou du moins une copie très-ancienne faite sur l'original. On prétend qu'elle a été dans un coffre de plomb sous un Autel de de l'Eglise de S. Sauveur à Messine. M. Agliotus, dans la Préface qu'il a mise à la tête de cet Ouvrage, suppose qu'il a été composé par Barthélemi de Néocastro Jurisconsulte de Messine & ensuite Avocat Fiscal de Sicile; en effet le titre du Ms. en fait foi. Cependant M. Muratori croit qu'on en peut douter, parce qu'on ajoûte dans ce même titre que notre Auteur fut envoyé en Ambassade par Pierre d'Arragon au Pape Honoré II. Or dans le 105e Chapitre de son Histoire on lit qu'un Barthélemi de Néocastro fut en effet chargé de cette honorable Commission, mais on en parle si séchement & avec si peu de détail qu'il ne paroît pas probable que cette Histoire soit l'Ouvrage de Barthélemi de Néocastro, d'autant plus que l'Auteur y parle toûjours en premiere personne, qu'il assure n'avoir eu d'autre but en l'écrivant que l'instruction de son fils à qui il adresse sa narration. Or il étoit naturel que par cette raison, il ne lui cachât rien de tout ce qui pouvoit regarder l'honneur de sa famille.

Quoiqu'il en soit, il écrivoit en 1288. après la mort de Frideric; il l'avoit d'abord composée en vers, mais à la priere de son fils il la remit en prose, on y trouve même encore des hémistiches entiers, plusieurs tours poëtiques, & il ne faut pas cependant la regarder comme un Ouvrage de pure imagination. C'étoit un Poëme Historique, tel qu'on en a vû plusieurs dans ce Recueil. M. Aglioto soupçonne qu'on y a cependant inseré quelques Episodes fabuleux pour y jetter du merveilleux, & M. Muratori souscrit à ce jugement, mais du reste le premier par un amour excessif pour sa Patrie à qui il prodigue les loüanges les plus outrées, nous represente Barthélemi de Néocastro un Historien sincére & judicieux, & d'autant plus croyable qu'il étoit plus à portée d'être instruit de la vérité des évenemens arrivés de son tems, parce qu'il tenoit un rang considerable dans la Sicile. M. Aglioto parmi les belles actions qui doivent rendre le nom de ses Compatriotes immortels, il compte les Vêpres Siciliennes, mais il ajoûte en même tems que cette entreprise toute illustre & toute fameuse qu'elle est a eu cependant le malheur d'être écrite avec si peu d'exactitude qu'elle a laissé une abondante matiere de doutes, & il assure que Barthélemi est le seul qui ait bien traité ce point d'Histoire. Il avertit en même tems que le stile de cet Historien n'est pas élevé, & qu'on y trouvera quelques endroits obscurs. L'habile Editeur va plus loin, il convient qu'en beaucoup d'endroits cet Historien est absolument inintelligible, diffus dans ses

narrations ; & ſur-tout dans les longs diſcours qu'il met dans la bouche de la plûpart des perſonnes qu'il introduit ſur la Scéne. Et à l'égard du fonds de l'Ouvrage il dit ſimplement qu'en parlant des choſes qui s'étoient paſſées de ſon tems il avoit ſuivi la vérité autant qu'il étoit permis de le faire à un homme qui ſoûtenoit le parti des Arragonois, mais dans les évenemens fort éloignés du ſiecle, où on prétend qu'il a vêcu, M. Muratori ne diſſimule pas que cet Auteur n'ait tombé dans des fautes & des contradictions énormes. On en peut voir un exemple dans ce qu'il rapporte de Guillaume I. Roi de Sicile & des deſcendans de ce Prince. Les mépriſes y ſont ſi groſſieres & en ſi grand nombre que c'eſt une nouvelle raiſon pour perſuader à M. Muratori que Barthélemi de Néocaſtro qui ne vivoit qu'environ cent ans après la mort de ce Prince, ne peut avoir compoſé cette Hiſtoire, il proteſte néanmoins que ſon intention n'eſt pas de diminuer la conſidération que mérite cet Hiſtorien, ni empêcher qu'on ne le regarde comme un témoin digne de foi dans tout ce qui s'eſt paſſé en Sicile, & ſur-tout dans la Ville de Meſſine pendant les démêlez de Charles d'Anjou & de Pierre d'Arragon. Il veut même que les habitans de Meſſine l'applaudiſſent d'avoir nourri un Citoyen qui a tranſmis avec tant de zéle leurs belles actions à la poſterité ; après avoir loüé leur courage & leur amour pour la guerre, il ſouhaite que l'Empereur rende à cette illuſtre Ville ſon ancienne ſplendeur, & lui faſſe ſentir que c'eſt par une faveur du Ciel qu'un Prince ſi bienfaiſant y eſt remonté ſur le Thrône de ſes ancêtres. Il ajoûte que le peuple de Modéne s'unit avec celui de Meſſine pour former les mêmes vœux, & que depuis qu'en l'an 1628. l'Academie de Meſſine s'eſt unie par des liens éternels à celle des *Diſſonans* de Modéne, les loix de la reconnoiſſance demandent que Modéne compte parmi ſes propres avantages tous ceux qui arrivent à la Ville de Meſſine.

2°. Un Commentaire ſur la Vie & les actions de Nicolas Acciajoli Florentin, Grand Sénéchal de la Pouille, par Mathieu Palmerius, auſſi Florentin, depuis l'an 1310. juſqu'à l'an 1366.

Nicolas Acciajoli doit être regardé comme un homme des plus illuſtres du 14e ſiecle, il naquit à Florence en 1310. d'une famille très-diſtinguée parmi les célébres Négotians de ce ſiecle. Son principal commerce conſiſtoit dans l'acier, d'où on prétend qu'elle a tiré le nom d'Acciajoli, *Acciaio* en Italien ſignifiant de l'acier. Nicolas alla à Naples pour y ſuivre la profeſſion de ſes peres; mais l'élevation de ſes ſentimens lui fit ſentir qu'il étoit né pour quelque choſe de plus grand. Il étudia la politique, & comme il joignoit les graces du corps aux agrémens de l'eſprit, il gagna en peu de tems les bonnes graces de Louis Prince de Tarente, enſuite Roi de la Pouille, & il plut

également à sa femme la Reine Jeanne I. il les servoit l'un & l'autre en paix comme en guerre, & dans des tems fort difficiles avec une grande réputation de droiture & de sagesse. Ses services furent recompensés par la dignité de Grand Sénéchal de Sicile ou de la Pouille, & il fut chargé de plusieurs Ambassades célébres auprès de l'Empereur Charles IV. & du Pape Innocent VI. il mourut en 1366. & laissa de grands biens qu'il avoit acquis tant par sa propre industrie que par la liberalité de ses maîtres.

Un homme de ce mérite étoit bien digne de trouver un Historien tel que Mathieu Palmerius. Ce sçavant déja connu par plusieurs Ouvrages, fleurissoit au commencement du quinziéme siecle & mourut en 1475. Nous avons plusieurs Catalogues de ses Ouvrages; mais le plus exact de tous est celui qu'en a donné Apostolus-Zénus dans le dixiéme Tome des Ephémérides d'Italie, on y trouve encore grand nombre de traits qui servent à mieux faire connoître la Vie de Palmerius; il fut Gonfalonier de Florence en 1453. & c'est depuis ce tems-là qu'il a recueilli tout ce qui regarde les actions d'Acciajoli. Cette Histoire fut traduite en Italien & imprimée à Florence en 1588. avec l'Histoire de la famille Ubaldine. L'original qui a été écrit en latin n'avoit encore jamais paru & mérite sans doute d'être préferé à la traduction. On le donne d'après deux MSS. qu'on conserve à Nérite. Tout homme qui aura lû avec attention l'Histoire de Naples écrite par Ange Constantius verra aisément combien il a profité de l'Ouvrage de Palmerius pour éclaircir l'Histoire de Jeanne I. & de Louis de Tarente son mari.

3°. Fragmens des Annales de Viana par Confortus-Pulea de la même Ville.

Jean-Baptiste Pajarini que Vossius met au nombre des Historiens Latins, quoiqu'il ait écrit son Histoire de Vicenze en Italien, compte parmi les Auteurs dont il s'est servi pour composer son Histoire d'un Pulea de Custodia ou Custoza Village du Territoire de Vicenze: dans un autre endroit il en parle encore comme d'un Texte célébre, & il remarque qu'il avoit décrit en vers l'arrivée de l'Empereur Charles IV. en Italien. Il lui donne pour frere un Confortus, mais sans jamais attribuer à ce dernier la qualité d'Historien, ce qui donne lieu à M. Muratori de douter que le Pulei dont parlent Vossius & Pajarini & le Confontus-Pulea dont on imprime ici les Fragmens pour la premiere fois ne soient un seul & même Auteur.

Ces Fragmens commencent à l'an 1371. & finissent à l'an 1387. ils ne sont pour la plûpart remplis que d'évenemens peu considerables, de prodiges, d'apparitions d'esprits, & de petits faits, qui ne regardent que des particuliers; mais l'air de candeur & d'ingénuité avec lequel ils sont écrits fait espérer à M. Muratori que la lecture n'en sera pas désagréable au public.

HISTOIRE DE L'EGLISE GALLICANE DE'DIE'E A Nosseigneurs du Clergé par le P. Jacques Longueval, *de la Compagnie de Jesus. Tome V.* A Paris, chez François *Montalant*, Quai des Augustins; Jean-Baptiste *Coignard*, Imprimeur du Roi, ruë S. Jacques, à la Bible d'or. 1733. *in*-4°. pp. 568. sans la Table des Matieres.

NOUS avons parlé dans nos Journaux précedens des premiers Volumes de cet Ouvrage à mesure qu'ils ont paru, & en particulier du IVe Tome dans notre Journal du mois de Juin 1731. Le cinquiéme Tome dont nous allons rendre compte, renferme les 13, 14 & 15 Livres de l'Histoire de l'Eglise Gallicane depuis l'an 708. jusqu'à l'an 840.

Le treiziéme Livre commence à la naissance de l'Hérésie d'Elipard Evêque de Toléde qui entreprit de faire revivre l'Hérésie de Nestorius, Mais pour se rendre moins odieux, il en adoucit les dogmes, sans nier ouvertement l'unité de Personnes en J.C. ni combattre directement sa Divinité, il se borna à enseigner que ce Divin Sauveur n'étoit pas Fils de Dieu par nature, mais seulement par adoption. Felix Evêque d'Urgel se rendit le défenseur de ce dogme impie. Ces deux Evêques, dit l'Auteur, qui joignoient à une grande réputation de pieté & de vertu, les dangereux talens propres à faire une Secte, eurent bien-tôt des partisans dans leur Pays & même dans les Provinces de la Gaule, voisines de l'Espagne. La Catalogne que Felix d'Urgel infectoit de ses erreurs, faisoit partie des Etats de Charlemagne. Ce grand Prince, quoiqu'engagé pour lors dans la guerre des Huns ou Abares, voyant les progrès que cette Hérésie faisoit dans la Septimanie, fit assembler à ce sujet un Concile à Ratisbone. Felix y comparut, ses erreurs y furent condamnées, & il les anathématisa lui-même, mais pour s'assurer encore mieux de sa foi, le Roi l'obligea d'aller à Rome, là en presence du Pape Adrien, Felix abjura de nouveau son hérésie, après quoi le Pape & le Roi croyant n'avoir plus aucun sujet de se défier de sa sincerité lui permirent de retourner à son Siége.

Mais, dit l'Auteur, » le changement véritable d'un Chef de » Parti est un miracle de la grace » aussi rare qu'il est difficile. « Felix ne fut pas plûtôt de retour à Urgel qu'il fit éclater sa mauvaise foi. Elipard d'un autre côté publia divers Ouvrages pour rassurer ceux de ses Partisans que les variations de son Collégue avoient pu ébranler, il y a quelque apparence que ces Ouvrages n'étoient pas de sa façon, parce qu'ils sont assez bien écrits, au lieu que nous avons une Lettre particuliere de ce Prélat à son ami Felix, qui est d'un fort mauvais stile, & pleine de barbarismes.

Adrien persuadé par ses Ecrits

de l'opiniatreté des nouveaux Hérétiques, conseilla au Roi d'assembler un Concile National comme le remede le plus efficace qu'on pût employer dans ces conjonctures. Charlemagne ne délibera pas, il envoya ordre à tous les Evêques de ses Etats & même d'Italie de se rendre à Francfort; le Pape y députa en qualité de ses Légats deux Evêques, & il s'y trouva environ 300 Prélats, l'Hérésie d'Elipard y fut de nouveau condamnée, on y lut differentes réfutations de la Lettre de cet Hérésiarque, la premiere au nom du Pape qui representoit le sentiment de l'Eglise de Rome, & des Evêques qui étoient plus immédiatement sous sa dépendance, le second par S. Paulin Patriarche du Frioul, ou d'Aquilée, pour les Provinces les plus voisines des Alpes, & le troisiéme contenoit la foi orthodoxe des Evêques de la Germanie, de la Gaule, de l'Aquitaine & de la Bretagne. L'Auteur, suivant sa coûtume, nous donne un précis exact de tous ces Ouvrages. Ils furent approuvés par le Concile, & Charlemagne qui y fut toûjours present, assis avec les Evêques tandis que les Prêtres & les Docteurs étoient debout, envoya ces trois écrits à Elipard, avec une Lettre en réponse à celle que ce Prélat lui avoit écrite, » Le » Prince sans y faire le Théologien » & sans sortir des bornes de son » Etat se contente pour ramener » les Sectaires à l'unité, d'em- » ployer avec force l'argument tiré » de l'autorité & du consentement » de l'Eglise Universelle.

On agita encore dans le Concile de Francfort une Question importante au sujet du culte des Images. Les actes du second Concile de Nicée tenu contre les Iconoclastes, venoient d'arriver en France, on y étoit pour lors très-indisposé contre les Grecs, l'Imperatrice Irenée avoit fait épouser à l'Empereur Constantin son fils une fille Armenienne, tandis qu'il étoit accordé avec la Princesse Rotrude fille du Roi, & qui avoit même auprès d'elle un Eunuque Grec pour lui apprendre la langue & les usages du Pays.

On est, dit le Pere Longueval, toûjours porté à interpreter en mal ce qui vient d'un ennemi, la plûpart des Evêques François n'entendoient pas le Grec, & ils ne jugeoient des actes du second Concile de Nicée qu'ils nomment par erreur de Constantinople, que sur une version infidelle; on y faisoit dire à Constantin Evêque de Chypre *qu'il embrassoit les saintes & vénérables Images selon le culte & l'adoration qu'il rendoit à la consubstantielle & vivifiante Trinité.* Et sur cette supposition (le Texte Grec dit précisément le contraire) le Concile de Nicée fut rejetté avec mépris dans le second Canon de celui de Francfort. Les autres Canons qui sont au nombre de 54 concernent les affaires d'Etat, ou quelques differends arrivés sur la Jurisdiction. On en peut voir le détail dans l'Auteur.

Le 45 Canon montre combien on jugeoit alors d'étroite obliga-

tion la residence des Evêques : Charlemagne après en avoir obtenu la dispense pour Hildebolde Archevêque de Cologne son Archichapellain qu'il vouloit toûjours avoir à sa Cour, se crut obligé de faire notifier cette permission par le Concile.

Trois ans avant qu'il fût assemblé, avoient paru les Livres Carolins contre le concile de Nicée ; quelques-uns ont cru qu'ils avoient été composés par l'ordre de Charlemagne, & par Alucin même, mais notre Auteur les trouve remplis de termes si injurieux & de raisonnemens si faux, qu'il ne peut souscrire à cette opinion. Il est cependant certain que Charlemagne fit publier un Ecrit contre ce Concile, & qu'il le fit porter au Pape par l'Abbé Engilbert. Adrien mourut quelque tems après. Charlemagne, qui avoit pour lui une amitié particuliere, fut très-sensible à cette perte ; l'Auteur nous rapporte l'Epitaphe que ce Prince fit pour lui, elle respire la tendresse la plus vive. Leon III. ne fut pas moins attaché au Roi que son prédecesseur ; peu de tems après son élection il lui envoya les clefs de la confession de S. Pierre, & l'étendart de la Ville de Rome pour marque qu'il le reconnoissoit Patrice des Romains.

L'union parfaite qui regna toûjours entre les deux Puissances les mit en état l'un & l'autre de porter enfin les derniers coups à l'Hérésie d'Elipard. Malgré les Decrets du Concile de Francfort, comme Felix d'Urgel, toûjours opiniatre dans ses erreurs, continuoit de les soûtenir par de longs Ecrits ; cet Hérétique fut encore condamné dans un Concile tenu à Rome. Dans le même tems Charlemagne en fit assembler un autre à Urgel même. Il étoit composé d'Evêques de la Province du Languedoc, mais en petit nombre; Felix s'étant servi de ce prétexte pour ne pas se soûmettre à leur jugement, ils lui obtinrent un saufconduit de la part du Roi pour l'engager à venir lui-même défendre sa cause dans un Concile que le Roi fit assembler à Aix la Chapelle.

Felix y fut confondu, mais n'ayant pas voulu se retracter, il fut déposé de l'Episcopat. Cette humiliation le fit revenir à lui-même, & il parut condamner ses erreurs avec une entiere sincerité dans une confession de foi adressée aux Prêtres, aux Diacres & aux autres Fidéles de son Eglise, il se nomme dans l'inscription : *Felix autrefois Evêque quoiqu'indigne.* Cependant comme il s'étoit déja parjuré trois fois, Charlemagne le relegua à Lyon sous les yeux de l'Archevêque Leidrade qui fut chargé de l'observer.

Elipard qui ne sçavoit pas sa retractation, lui écrivit pour l'exhorter à souffrir avec constance, & à se souvenir que J. C. a déclaré heureux ceux qui sont persécutés pour la justice, & il lui promet d'ordonner à tous ses Prêtres de dire la Messe pour lui, pour donner plus de poids à ses avis, il lui marquoit qu'il étoit pour lors âgé de 82 ans. Il écrivit en même tems à Alcuin dans des termes pleins de mépris

& d'aigreur, en l'accusant de persecuter un saint Confesseur recommandable par la pureté & par la sagesse de ses mœurs. L'Archevêque de Tolede sans doute changea bien de langage en apprenant la soûmission de Felix; mais, poursuit l'Auteur, » quand les retractations des Hérétiques faute de sincerité ne serviroient pas à les justifier devant Dieu, elles servent » du moins à les décréditer devant » les hommes, & c'est toûjours un » avantage pour l'Eglise.

On ne doutoit pas alors que Felix ne fût sincerement converti, cependant par un exemple de la malediction ordinairement attachée aux chefs de parti, il laissa en mourant un Ecrit dans lequel il professoit hautement ses erreurs, & où il retractoit pour ainsi dire toutes ces retractations mêmes. Pour Elipard de Toléde on prétend qu'il revint à la vérité, & qu'il mourut dans le sein de l'Eglise, mais les autoritez sur lesquelles on l'assure, ne paroissent pas fort solides.

L'Auteur ne porte pas le même jugement de celles qui regardent le miracle arrivé en la personne du Pape Leon III. à qui des séditieux couperent la langue & creverent les yeux. Il prouve la vérité de ce miracle contre quelques Auteurs dont les uns le revoquent en doute, & dont les autres vont même jusqu'à le nier absolument. Charlemagne se crut obligé d'aller à Rome pour venger le Pape; le saint Pontife profita de cette occasion pour le couronner Empereur d'Occident. » Et » c'est ainsi que l'Empire passa aux » François dans la personne d'un » Prince capable par sa valeur & » par sa pieté de soûtenir tout le » poids de la gloire des Constantins » & des Théodoses.« La Vie de Charlemagne a une liaison necessaire avec l'Histoire Ecclesiastique de son tems; comme on le voit par differens capitulaires donnés dans les Assemblées ou Conciles qui furent convoqués par son ordre à Francfort & en plusieurs autres endroits. On en trouve ici des Extraits fort curieux.

Nous ne pouvons suivre l'Auteur dans le détail particulier où il entre sur la Vie ou sur les Ecrits des Evêques, des Abbez & de toutes les personnes distinguées par leurs sciences ou par leur pieté. La multitude & la varieté des faits qu'il raconte, l'oblige d'interrompre à tous momens sa narration, mais il le fait avec tant d'ordre & de clarté que son Histoire ne laisse pas d'être fort suivie & fort interessante.

Ce premier Livre finit par la mort & l'éloge de Charlemagne.

» La troisiéme Race de nos Rois, » dit l'Auteur au commencement » du quatorziéme Livre, avoit eu » jusqu'ici dans la personne d'un » Pepin d'Héristale, d'un Charles-» Martel, d'un Pepin le Bref, & » d'un Charlemagne une suite de » Héros plus grands les uns que les » autres, qui par leurs exploits » avoient porté leur gloire & celle » de la Nation au plus haut point. » Nous verrons désormais, ajoûte-» t-il, leurs descendans plus foi-

bles

» bles les uns que les autres descen-
» dus comme par degrés de cette
» élevation, & se laisser enfin enle-
» ver un couronne dont le poids les
» accabloit plus que son éclat ne les
» ornoit.

Louis le Débonnaire que Charlemagne avoit associé à l'Empire de son vivant, commença son regne par des actions de justice & de pieté qui firent d'abord esperer qu'il conserveroit sur ses sujets l'autorité que l'Empereur son pere s'étoit acquise. Comme lui il s'appliqua à reformer les desordres qui regnoient dans l'Eglise. La multitude des Reglemens, des Capitulaires & des Assemblées qui se tinrent à cette occasion, & que l'Auteur continue de rapporter, marque assez & la grandeur des maux, & le peu de fruit qu'on tiroit des remedes que l'Empereur & les Evêques bien intentionnés essayerent d'y apporter. Il chargea differens Commissaires de la reforme des Monasteres, de ses Etats & de l'execution des regles qui avoient été publiées au Concile d'Aix la Chapelle en 816. pour contenir les Chanoines & les Moines dans les bornes de la discipline & des saints Canons.

Dans ce même Concile Louis le Débonnaire déclara qu'il associoit à l'Empire Lothaire son fils aîné, & qu'il nommoit Rois ses deux autres fils, sçavoir Pepin Roi d'Aquitaine, & Louis Roi de Baviere. Ensorte cependant que Lothaire en qualité d'Empereur devoit conserver un droit de souveraineté sur les Etats de ses autres freres. Il fit dresser un acte de ce partage, le fit signer & jurer par les Seigneurs & l'envoya à Rome pour le faire approuver du Pape.

C'étoit Pascal I. qui venoit d'être élevé au Saint Siege. Il envoya à Louis une célébre Ambassade pour lui faire part de son élection, & pour lui demander la confirmation des Traitez conclus avec les Papes précedens. Il ne fut pas trompé dans ses esperances. On prétend même que Louis donna une célébre Constitution qui commence par ces mots *Ego Ludovicus*, par laquelle il confirmoit le Pape & ses Successeurs dans la possession de la Ville de Rome, de son Duché avec ses dépendances, des Villes de Toscane, de la Campanie, de l'Exarcat de Ravene, *&c.* des Isles de Corse, de Sardaigne, de Sicile, & de plusieurs autres Villes & Seigneuries qu'on suppose avoir été accordées à l'Eglise Romaine par les Rois de France.

Mais le P. Longueval ne dissimule pas que d'habiles Critiques croyent que cette donation de Louis le Débonnaire n'est pas moins supposée que celle qu'on attribue à Constantin, & il la regarde du moins comme une piece douteuse.

De-là il passe au recit des troubles qui agiterent le regne de Louis le Débonnaire. Ce Prince ne jouit pas long-tems de la tranquillité qu'il s'étoit promise en partageant ses Etats entre ses enfans; Pepin & Louis furent moins satisfaits d'être Rois qu'ils ne furent

mortifiés de n'être pas Empereurs. D'un autre côté Bernard Roi d'Italie qui en cette qualité prétendoit à l'Empire, après la mort de Louis le Débonnaire son oncle, vivement piqué de s'en voir exclus, leva avec précipitation l'étendart de la revolte, mais elle lui fut funeste. Quoique Charlemagne eût défendu à ses enfans de faire mourir ou aveugler les fils de leurs freres, l'Empereur lui fit crever les yeux, & le jeune Prince en mourut trois jours après; les autres coupables obtinrent leur pardon, mais les Evêques qui étoient entrés dans cette conspiration furent déposés & retenus prisonniers dans des Monasteres; en même tems pour prévenir de pareils troubles, l'Empereur fit couper les cheveux aux Princes Drogin, Hugues & Thierry ses freres, & il les mit dans des Cloîtres pour y être instruits des Sciences propres de l'etat Ecclesiastique.

L'Imperatrice Irmingarde étant morte peu de tems après, ce Prince marqua tant de goût pour la solitude & d'affection pour la vie Monastique que les Seigneurs François craignirent qu'il ne prît enfin la resolution de renoncer à la Couronne pour se faire Moine; pour détourner ce coup, ils le presserent de se remarier; Louis se rendit enfin à leurs conseils & il épousa Judith Princesse d'une grande beauté & de beaucoup d'esprit. Mais l'ascendant qu'elle prit sur lui fut cause de tous les troubles qu'on lira dans le dernier Livre de ce Volume. Nous renvoyons à l'Ouvrage même pour ce qui regarde le Concile de Thionville, la conference tenue à Paris au sujet du culte des Images, les Ecrits qui furent faits à cette occasion plusieurs autres Conciles & differens points d'histoire & de critique dont il nous est impossible de faire ici mention.

» La bonté & la clémence de » Louis le Débonnaire qui auroient » dû le faire aimer, firent qu'on le » craignît moins, & dès qu'on eut » cessé de craindre son autorité on » en vint bien-tôt au mépris de son » auguste personne.« *Le P. Longueval* » voudroit que pour l'honneur » de la Nation, il lui fût permis » d'ensevelir dans un éternel oubli » les indignes outrages qui furent » faits pour lors à la Majesté Roya» le & Impériale. Mais comme on » tâcha de couvrir l'horreur de ces » attentats du voile sacré de la Re» ligion qui les détestoit & que » plusieurs Evêques, s'y laisserent » tromper; il ne peut, *dit-il*, se » dispenser d'en parler dans cette » Histoire, ne seroit-ce que pour » faire sentir comment l'Eglise de » France punit alors ceux de ses » Ministres qui entrerent dans ces » factions.

Louis avoit eu de Judith sa nouvelle épouse un fils nommé Charles, l'amour qu'il avoit pour elle, & la tendresse qu'il ressentoit pour ce fils, l'engagerent à lui faire un appanage considerable; il fallut pour cela démembrer les Etats qu'il avoit assignés à ses autres enfans. Ceux-ci irrités de ce nouveau partage se liguerent contre l'Empereur

leur pere, & sous le prétexte ordinaire du bien public, & de quelques desordres qui regnoient dans le Royaume, ils mirent dans leur parti la plûpart des Seigneurs François, & même plusieurs Prélats distingués par leurs lumieres & par leur regularité. » Tant il est vrai, » *dit l'Auteur*, que la pieté se laisse » quelquefois surprendre, & que la » vertu de ceux qui embrassent un » parti n'est pas une raison de le ju» stifier. « Leur premiere tentative ne fut pas heureuse; la Majesté Royale y souffrit quelque éclipse, mais elle reparut bien-tôt avec éclat, & dans l'assemblée de Nimégue Louis recouvra toute son autorité.

S'il s'en étoit servi avec plus de vigueur, peut-être qu'il auroit prévenu une seconde revolte dans laquelle il se vit trahi & abandonné par tous les François, condamné dans l'Assemblée de Compiegne à être mis pour le reste de ses jours en pénitence, contraint de souscrire lui-même à sa propre déposition, de faire à Soissons une confession publique de crimes qu'il n'avoit pas commis, & dont les Evêques lui avoient prescrit la formule: » Rien ne doit paroître plus sur» prenant que la témerité d'une » entreprise si criminelle, si ce n'est » peut-être la douceur & la soûmis» sion avec laquelle ce Prince parut » la souffrir.

Il fut renfermé dans le Monastere de S. Médard de Soissons sous une bonne garde, & de-là transferé à Aix la Chapelle & ensuite à Paris. Toutes ces violences se faisoient par l'autorité de Lothaire qui se portoit pour Empereur; mais Louis Roi de Baviere, & Pepin Roi d'Aquitaine ses freres, ouvrirent enfin les yeux sur les indignes traitemens qu'on faisoit au Roi leur pere, ils s'unirent entr'eux pour travailler à sa liberté; la plûpart des Grands du Royaume étant revenus à eux-mêmes, Louis reprit à S. Denis les marques de l'autorité Royale, & dans un Concile qui se tint à Thionville les Prélats qui étoient entrés dans le parti des rebelles furent déposés, entre autres Ebbon Archevêque de Rheims.

Jamais la situation de la France n'avoit été plus triste. Epuisée par les guerres civiles, désolée par les courses des Sarrazins & sur-tout des Normans, elle étoit encore en proye à la violence de Seigneurs particuliers qui profitoient des troubles du Royaume & de la foiblesse du Gouvernement pour opprimer l'Eglise & leurs Vassaux. Louis essayoit en vain d'arrêter le cours de ces desordres dans differens Conciles qu'il faisoit assembler. Cependant malgré la corruption qui regnoit alors dans tous les Etats, on ne vit jamais tant de translations de Reliques qu'en ce siecle, l'Auteur les raconte en détail aussi-bien que les miracles arrivés dans ces cérémonies. L'empressement d'avoir des Reliques étoit si grand qu'on employoit quelquefois la violence & la supercherie pour les enlever, comme si le vol des choses saintes étoit licite.

Il parut dans ce tems là une Comète qui allarma le Roi, dans l'appréhension où il étoit qu'elle pronostiquât un changement de regne & la mort d'un Prince, il consulta son Astrologue, celui-ci lui répondit, pour le rassurer, qu'il ne falloit pas craindre les signes du Ciel; Louis ne laissa pas de faire des prieres, d'ordonner des Messes & de distribuer des aumônes pour détourner ce mauvais présage, mais il en arriva un nouveau qu'il regarda comme une prédiction de sa mort prochaine; c'étoit une éclipse de Soleil, il avoit pour lors un gros rhume & ne doutant pas que sa mort ne fût prochaine, il s'y disposa avec de grands sentimens de Religion, & il mourut en effet quelques jours après dans la 64 année de son âge.

» On ne reconnoît en lui, *dit le* » *P. Longueval*, le fils de Charlema» gne qu'à son zéle pour la Reli» gion qu'il protegea constamment. » Mais il ne sçut pas comme ce » Héros allier toûjours les interêts » de la pieté avec ceux de sa dignité; » sa délicatesse de conscience trop » scrupuleuse même pour un parti» culier lui fit plus d'une fois oublier » ce qu'il devoit à son rang, défaut » qui en l'avilissant aux yeux des » hommes ne le rendit peut-être » pas moins grand aux yeux de » Dieu.

Sa mort ne rendit pas la tranquillité à son Empire, Louis Roi de Baviere, & Charles Roi de Neustrie prirent les armes contre l'Empereur Lothaire, & gagnerent contre lui une sanglante bataille. Ils le firent déclarer incapable de gouverner dans une assemblée d'Evêques tenue à Aix la Chapelle, & partagerent entr'eux ses Etats.» Ces » Prélats supposant mal-à-propos, » *dit l'Auteur*, que les Princes per» dent par leur mauvaise conduite » des droits qu'ils tiennent de leur » Naissance, conclurent que Dieu » avoit justement privé Lothaire de » son Royaume pour le donner à » ses freres qui montroient plus » d'amour pour la justice. « Mais comme il le remarque dans une autre occasion, les Evêques en voulant alors usurper l'autorité qui ne leur appartenoit pas dans les affaires de l'Etat, perdirent une partie de celle qui leur appartient de droit divin dans le gouvernement de l'Eglise. C'est ce qu'on peut voir par les Conciles de Verneuil, *&c.* qui furent assemblés dans le tems, & sur-tout par l'Assemblée d'Epenay, où l'Episcopat reçut un outrage sanglant. Au reste la disposition irreguliere dont nous venons de parler n'eut point de lieu, & les trois freres s'accorderent enfin à faire un nouveau partage qui retablit l'union entr'eux.

Les revoltes de Nomenoy premier Duc de Bretagne terminent le quinziéme & dernier Livre. Elles entrent d'autant plus naturellement dans cette Histoire que dans le dessein d'ériger ses Etats en Royaume, Nomenoy donna de son autorité privée le titre de Métropolitain à l'Evêque de Dol. Son fils Erispoi qui lui succeda obligea Charles à lui

accorder la paix avec la qualité de Roi, & l'Evêque de Dol continua de son côté à s'arroger les droits de Métropolitain au préjudice de l'Archevêque de Tours.

Nous ne manquerons pas de parler du sixiéme Volume dans le Journal suivant.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

De Leipsik.

M. *Hoffmann* publia en 1731. le premier Volume d'un Recueil intitulé : *Nova Scriptorum ac Monumentorum, partim rarissimorum, partim ineditorum Collectio. Opus ad illustrandam Historiam Civilem, Ecclesiasticam, Litterariam, necnon Jurisprudentiam publicam & privatam cùm maximè comparatum.* To. I. *præter alia sæc. XVI. Monumenta, Samuëlis Guichenoni Bibliothecam Sebusianam, & Paridis de Crassis diarium curiæ Romanæ complexus. Recensuit* Christ. Godofredus-Hoffmannus, *Jc.tus Reg. Bonus. Maj. Cons. intimus & ordin. Jur. in Acad. Francof. ordin. Lipsiæ sumpt. Hered. Lanckis.* in-4°. Le second Tome de ce Recueil, lequel a été imprimé cette année a pour titre : *Nova Scriptorum, &c.* To. II. *præter varia ad Ceremoniarum disciplinam pertinentia, Librum diurnum Romanorum Pontificum, & Augustini Patricii Picolominei, Episcopi Pientini Librum Sacraria ceremoniarum, quibus Romani Pontifices uti consueverunt, exhibens,* &c. in-4°. 1733.

HOLLANDE.

D'Amsterdam.

Pierre *Humbert* débite *Memoires* de Frederic-Henri de Nassau, Prince d'Orange, *qui contiennent ses expeditions militaires depuis 1621. jusqu'à l'année 1646. enrichis du portrait du Prince & de figures représentant ses actions, dessinées & gravées par* Bernard Picart. *in-4°.*

Voici un Projet de Souscription que *Jean-Frederic-Bernard*, Libraire, fait distribuer pour l'édition qu'il se prepare à donner de l'*Histoire des Yncas, Rois du Perou, depuis Manco-Capac, Fondateur de la Monarchie du Perou, jusqu'à la Conquête de cet Empire par les Espagnols, sous Atahualpa, dernier Ynca. Avec l'Histoire de la Floride, & de la Conquête des Provinces de l'Amerique Septentrionale, qui portent ce nom, par* Ferdinand Soto. *Ecrites l'une & l'autre en Espagnol par l'Ynca* Garcilasso de la Vega, *& enrichies de figures gravées d'après les desseins de* Bernard Picard le Romain.

I. Le prix de cet Ouvrage, divisé en trois Tomes *in-4°.* sera de neuf florins pour ceux qui s'engageront à le prendre lorsqu'il sera en état

de paroître : c'est-à dire au 20 Septembre 1734. Ceux qui ne s'engageront pas le payeront quatorze: & comme on n'en imprimera que très peu, on ose assurer qu'il ne se vendra jamais à moins.

II. A l'égard du grand papier, on se propose de n'en imprimer que 75 exemplaires à 15 florins la piece, & seulement par souscription. Mais pour ce qui est du grand papier, on demande la moitié de la souscription d'avance ; c'est-à-dire 7 fl. 10 s. s'il s'en souscrit moins de 75 on en imprimera moins. Mais quoiqu'il en soit, le Libraire n'en vendra jamais aucun exemplaire au-delà des exemplaires souscrits, & cela sans équivoque, ni restriction.

III. Les planches sont *in*-4°. au nombre de 25, y compris une planche pour le titre, sans compter une vignette & deux cartes.

IV. A quatre desseins près tous les autres sont de feu M. *Picart*.Une grande partie des planches étant faite, les curieux pourront donner ordre de les voir chez le Libraire afin qu'il n'y ait aucune surprise.

V. Comme on se propose d'imprimer cet Ouvrage en Janvier prochain, on ne recevra des engagemens que jusqu'à ce tems-là, & passé le premier Janvier 1734.quelque prix qu'on offre du grand papier, on n'en vendra jamais aucun.

Ceux qui voudront s'engager à prendre ledit Ouvrage quand il sera achevé, ou souscrire pour le grand papier s'addresseront à Paris, *chez* Jean Villette fils, *Libraire, ruë Saint Jacques, à Saint Bernard.*

Le même J. F. *Bernard* avertit le public qu'il publiera sans faute au commencement de 1735. le Tome 6 & dernier des Cérémonies Religieuses, lequel contiendra tout ce qui reste à décrire des Cérémonies Religieuses. Les desseins qui entreront dans ce Volume ne seront pas moins beaux que ceux des Volumes précedens. Il y entrera plusieurs pieces dirigées & dessinées par feu B. *Picart* le Romain, & la mort de ce célébre Dessinateur ne portera aucun obstacle à la publication de ce Volume, on n'y négligera rien de ce qui peut contribuer à la satisfaction du public.

FRANCE.

De Bordeaux.

L'*Academie Royale des Belles-Lettres, Sciences & Arts, établie à Bourdeaux,* propose à tous les Sçavans de l'Europe, un prix fondé par feu M. le *Duc de la Force*. C'est une Médaille d'or de la valeur de trois cens livres.

Elle est destinée à celui qui expliquera avec le plus de probabilité, *la Formation des Pierres.* Ce prix sera distribué le 25 Aoust de l'année 1734. jour de la Fête de S. Louis.

Il sera libre d'envoyer les Dissertations, en François ou en Latin ; mais elles ne seront reçûës pour le concours, que jusqu'au premier Mai prochain inclusivement.

Au bas des Dissertations, il y aura une Sentence, & l'Auteur mettra dans un billet séparé & cacheté,

la même Sentence, avec son nom, ses qualitez & son adresse.

Les Paquets seront affranchis de port, & adressés à M. Sarrau, *Secretaire de l'Academie, ruë des Gourgues, ou au Sieur* Brun, *Imprimeur de l'Academie, ruë S. James.*

DE PARIS.

La Compagnie des Libraires associez distribue aux Souscripteurs les Tomes VII. VIII. & IX. de l'*Histoire Généalogique & Chronologique de la Maison Royale de France, des Pairs, Grands Officiers de la Couronne & de la Maison du Roi, & des anciens Barons du Royaume*, avec les qualitez, l'origine, le progrès & les armes de leurs familles, ensemble les Statuts & le Catalogue des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du S. Esprit. Le tout dressé sur titres originaux, sur les Registres des Chartres du Roi, du Parlement, de la Chambre des Comptes, & du Châtelet de Paris, Cartulaires, Manuscrits de la Bibliotheque du Roi & d'autres Cabinets curieux. Par le P. *Anselme, Augustin Déchaussé* : continuée par M. *Dufourny*. Revûë, corrigée & augmentée par les soins du P. *Ange*, & du P. *Simplicien*, *Augustins Déchaussés*. 1733. *in-fol.*

Observations importantes sur le Manuel des Accouchemens. Premiere Partie, *où l'on trouve tout ce qui est necessaire pour les opérations qui les concernent, & l'on fait voir de quelle maniere, dans le cas d'une necessité pressante, on peut, sans avoir recours aux instrumens, remettre dans une situation convenable, ou tirer par les pieds, d'une matrice oblique ou directe, les enfans mal situés vivans, ou morts, sans les endommager, ni la mere.* Seconde Partie, *où l'on fait voir la necessité d'examiner les corps des femmes mortes sans accoucher, afin de connoître si la Sage-Femme a été la cause de la mort de la mere & de l'enfant, & où l'on donne des avis importans à tous les maris qui s'interessent à la conservation de leurs femmes & de leurs enfans.* Traduites du Latin de M. *Henri de Deventer*, Docteur en Medecine, par *Jacques-Jean Bruhier d'Abbaincourt*, Docteur en la même Faculté. Chez *Pierre Prault*, Quai de Gêvres. 1733. *in*-4°. avec figures.

La Veuve *Etienne* a en vente le Tome sixiéme de l'*Histoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, &c.* par M. *Rollin*. 1733. *in*-12.

*Lettres à M. H*** sur les premiers Dieux ou Rois d'Egyptiens.* Chez la Veuve *Ribou*. 1733. *in*-12.

La Jeune Alcidiane. Par Madame *de Gomez*. Chez *David*, ruë du Hurpoix, & *Henri*, ruë S. Jacques. 1733. *in*-12. 3. vol.

Instruction sur la Religion, où l'on traite des sentimens qu'il faut avoir de Dieu, de Jesus-Christ, de l'Eglise Catholique & de la vertu. Par M. *Charles Gobinet*, Prêtre-Docteur en Théologie de la Maison & Societé de Sorbonne, Principal du Plessis-Sorbonne. *Seconde édition.* Chez la Veuve *Etienne*, ruë Saint Jacques. 1733. *in*-12.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal d'Oct. 1733.

Fin de la Table.

Fautes à corriger dans le Journal de Septembre 1733.

PAge 508. col. 2. lig. pénultiéme, il donna, *lis.* il donnât : pag. 511. col. 2. lig. 35. couronner, *lis.* sacrer: pag. 513. col. 2. lig. 12. de l'Eglise, *lis.* des Eglises : pag. 518. col. 2. lig. 11. son frere, *lis.* son fils : pag. 528. col. 1. lig. 36. tirez, *lis.* tirées : pag. 537. col. 2. lig. 10. du Syracuse, *lis.* de Syracuse.

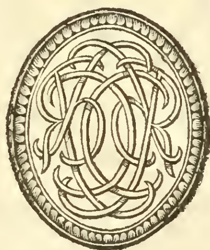


LE JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. XXXIII.

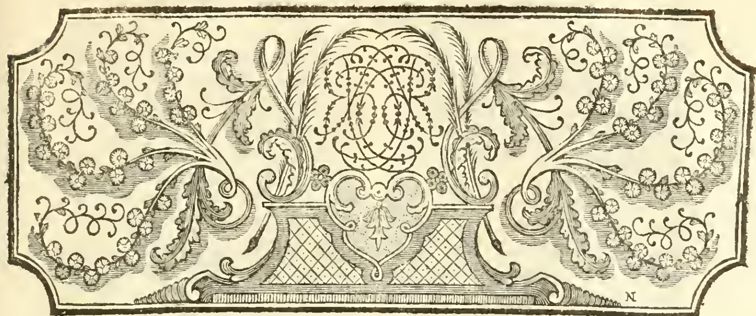
NOVEMBRE.



A PARIS;
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



NOVEMBRE M. DCC. XXXIII.

ΩΡΙΓΕΝΟΥΣ ΤΑ ΕΥΡΙΣΚΟΜΕΝΑ ΠΑΝΤΑ. Origenis Opera omnia quæ Græcè vel Latinè tantum extant & ejus nomine circumferuntur. C'eſt-à-dire : *Tout ce qu'on a pu recouvrer d'Ouvrages d'Origène en Grec ou ſeulement en Latin, & ce qu'on a publié ſous ſon nom, revûs ſur les differentes éditions & ſur les Manuſcrits, tant de France que d'Italie, d'Allemagne & d'Angleterre : traduits en Latin, & éclaircis par des notes, avec des Tables très-amples, la Vie de l'Auteur & pluſieurs Diſſertations. Par Dom Charles* de la Rue, *Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur.* A Paris, chez Jacques *Vincent*, ruë Saint Severin, à l'Ange. 1733. *in-fol.* 2. vol. Tom. I. pp. 979. Tom. II. pp. 934.

IL n'y a point d'anciens Auteurs Ecclesiastiques de l'Eglise Grecque dont la reputation ait été plus grande que celle d'Origêne. Eusebe & S. Jerôme ont parlé de lui comme d'un excellent Maître pour toutes les Sciences Prophanes, la Dialectique, la Géometrie, la Musique, la Grammaire, la Rhétorique & pour la Philosophie, surtout pour celle de Platon. Le grand nombre d'Auditeurs qu'il a eu, quand il expliquoit l'Ecriture sainte, & les éloges que de grands Hommes ont fait de ses Ouvrages après sa mort sont des preuves de son érudition dans les matieres Ecclesiastiques. C'est ce qui faisoit souhaiter depuis long-tems une nouvelle édition de toutes les Oeuvres d'Origêne plus exacte & plus complette que celles qui avoient paru dans le seiziéme siecle. C'est aussi ce qui a engagé Dom Charles de la Rue à rendre ce service au public, comme il l'explique dans sa Préface.

Deux choses auroient pu détourner le P. de la Rue de ce dessein; la premiere, que s'il y a des Ecrivains Ecclesiastiques qui ont fait de grands éloges d'Origêne, d'autres l'ont regardé comme le Précurseur d'un grand nombre d'Héréssiarques; la seconde, que plusieurs Auteurs assurent qu'on ne peut connoître les sentimens d'Origêne par les Ouvrages publiés sous son nom, parce que les uns ont été, dit-on, corrompus par les Hérétiques, & les autres alterés dans la traduction de Rufin, qui ne s'est point conformé à son original, à quoi l'Editeur répond que ceux mêmes qui se sont élevés avec le plus de force contre Origêne, ont admiré certains endroits de ses Ouvrages, & qu'en expliquant en détail comme ils ont fait les differens morceaux d'Origêne qui leur ont paru mauvais, ils ont fait connoître qu'il y avoit dans les Ecrits d'Origêne infiniment plus de choses utiles que de mauvaises.

Il est vrai qu'Origêne se plaint de quelques Hérétiques qui avoient corrompu ses Ouvrages, ou qui lui en avoient supposé, ausquels il n'avoit aucune part, mais la fraude ayant été découverte pendant la vie même de l'Auteur; il n'y a point d'apparence, dit le Pere de la Rue, que les Catholiques instruits des plaintes qu'avoit faites Origêne, ayent copié ces Ouvrages corrompus ou faussement attribués à Origêne. Rufin & un autre Apologiste d'Origêne dont parle Pharius, sont les seuls Auteurs anciens, qui ayent dit que les Ouvrages d'Origêne ayent été corrompus depuis sa mort par les Hérétiques. Mais saint Jerôme a refuté là-dessus Rufin, & il a fait voir que Didyme & Eusebe convenoient également des endroits des Ouvrages d'Origêne, dont les Ariens prétendoient tirer avantage. Mais Eusebe prenant ces passages à la lettre soûtient qu'Origêne favorisoit l'Héréŝie d'Arius, & Dydime tâchoit d'expliquer ces passages dans un sens Catholique.

On pourroit plus aisément supposer que les Livres d'Origêne auroient été corrompus par les Hérétiques, si l'on n'y trouvoit à reprendre que quelques morceaux des Livres des principes; mais la même doctrine qu'on a condamnée dans ces morceaux des Livres des principes, se trouve répanduë dans tous les autres Ouvrages d'Origêne, & forme le fonds de son Systême. De sorte que pour soûtenir l'opinion de Rufin il faudroit dire que les Hérétiques ont alteré & corrompu tous les Ouvrages d'Origêne, même ceux que le Martyr Pamphile avoit écrits de sa main & qu'il avoit donnés à l'Eglise de Césarée.

Pour ce qui est des Ouvrages d'Origêne dont il ne nous reste que la traduction Latine de Rufin, il y en a, comme les Homelies sur les Livres de Josué & sur les Pseaumes où Rufin dit qu'il a rendu fidelement ce qu'il a trouvé dans le Grec; il y en a d'autres où il avoüe qu'il a ajoûté plusieurs morceaux entiers, comme dans les Commentaires sur la Genése, sur le Lévitique. Dans d'autres Ouvrages comme dans celui des principes, il a retranché ou expliqué ce qu'il a cru avoir été ajoûté par les Hérétiques; dans quelques autres endroits il a expliqué ce qui ne lui paroissoit pas assez clair dans son original. Mais ce qui reste de la version de Rufin ne fait pas la troisiéme partie des Ouvrages d'Origêne, & Dom Charles de la Rue assure que si l'on excepte quelques endroits qui regardent la Trinité, on ne trouvera rien dans les versions de Rufin qui ne se lise dans quelque autre Ouvrage d'Origêne, & qui ne soit conforme à ses principes. Il ajoûte qu'on reconnoît par deux Chapitres du Livre des Principes dont le Grec a été conservé, que si la version que Rufin a faite de cet Ouvrage d'Origêne n'est point exacte, on ne peut du moins la rejetter comme contenant des choses opposées à l'esprit de l'Auteur.

De-là le Pere de la Rue conclut qu'une nouvelle édition d'Origêne étoit non seulement utile, mais encore necessaire. Jacques Merlin, Docteur en Théologie de la Maison de Navarre, avoit tenté de donner un Recueil complet des Ouvrages d'Origêne qu'il fit imprimer en 1512. Génébrard en publia une édition beaucoup plus ample en 1574. mais comme le Grec d'Origêne ne se trouve point dans ces deux éditions, & qu'elles sont d'ailleurs très-imparfaites, le Clergé de France assemblé en 1636. fit une déliberation pour qu'on travaillât à une nouvelle édition d'Origêne: il chargea du soin de cette édition M. Aubert Docteur de Sorbonne, qui n'a rien executé.

Depuis ce tems-là M. Huet se proposa de donner une édition complette des Ouvrages d'Origêne, & des fragmens dont les originaux sont venus jusqu'à nous. Il commença par deux Volumes *in-folio* des Commentaires sur l'Ecriture Sainte, dont il y avoit une partie qui n'avoit point encore été

imprimée ; Mais M. Huet n'a point continué cette entreprise, & il reste, suivant le P. de la Rue, plusieurs fragmens grecs qui auroient dû naturellement entrer dans ces deux Volumes, qui n'y ont point été inserés.

Le P. de Montfaucon publia ensuite ce qui reste des Exaples d'Origêne ; ces deux Volumes furent reçûs si favorablement du public, que Dom Charles de la Rue crut qu'il ne pouvoit rien faire de plus utile que de travailler à une nouvelle édition d'Origêne qui comprendroit ce qui reste des Ouvrages de cet Auteur en Grec, & les Ecrits dont il n'y a que les versions qui ayent été conservées. Le premier Volume de cette nouvelle édition comprend les Traitez. Dans les quatre Volumes suivans seront les Commentaires sur l'Ecriture Sainte. A la fin du cinquiéme Volume l'Editeur fera imprimer les *Origeniana* de M. Huet, qui comprennent la Vie d'Origêne, & des Dissertations sur la Doctrine & sur les Ouvrages de cet Auteur. Le P. de la Rue se contentera de mettre des notes au bas des pages des *Origeniana*, par le moyen desquelles il assure qu'on verra d'un coup d'œil ce qu'on a dit pour la défense d'Origêne ou contre lui.

Le corps du premier Volume commence par quelques fragmens de Lettres d'Origêne, aprés lesquels vient la Lettre d'Africain à Origêne, & la réponse d'Origêne contre l'Histoire de Suzanne. Le P. de la Rue a reformé le Texte sur plusieurs Manuscrits & il a fait une nouvelle version. Il a fait mettre au bas des pages celles d'entre les notes de Westein qui ne contiennent rien de contraire à la foi Catholique, & il promet de refuter les notes de Westein qui sont contraires à la foi dans le cinquiéme Volume où il donnera ses notes sur les *Origeniana*.

Aprés la réponse à Africain viennent des Fragmens des Traitez de la Resurrection, & des Stromates, puis le Livre des Principes. Il ne reste que quelques Fragmens du Grec de ce dernier Ouvrage. La version que S. Jerôme en a faite est perdue, on n'a conservé que celle de Rufin, qui avoüe lui-même qu'il a changé quelques endroits, ausquels des Auteurs ont tâché de donner un sens Catholique, & que d'autres ont regardé comme véritablement hérétiques. Le Docteur Merlin a fait imprimer la traduction du Livre des Principes par Rufin, sur un Manuscrit de Sorbonne assez exact, mais dans lequel il y avoit des abregez si difficiles que Merlin en voulant deviner, a souvent mis dans son édition des leçons absurdes & ridicules, de sorte qu'il y a des phrases qu'un Oedipe même ne pourroit deviner. Génébrard a suivi Merlin, à l'exception de quelques morceaux où il a fait quelques changemens & de nouvelles fautes d'impression qui ont été ajoûtées à celles qui étoient dans l'édition de Merlin.

Le Pere de la Rue a revû cette version du Livre des Principes par

Rufin sur d'anciens Manuſcrits, quand l'Editeur a pu découvrir dans d'anciens Ecrivains, quelques paſſages grecs tirés du Livre des Principes, ou quelques morceaux de la verſion de S. Jerôme, il les joint à la traduction de Rufin, de ſorte qu'il y a quelquefois trois colones, & même quatre, lorſque l'Editeur a jugé à propos d'y joindre une nouvelle verſion de ſa façon.

Le Manuſcrit du Livre de la Priere qui ſuit celui des Principes étoit tombé entre les mains de M. Huet qui avoit reſolu de le donner au Public. Cependant l'Ouvrage ne fut imprimé à Oxford qu'en 1685. il ſe fit d'autres éditions ſur celle d'Oxford. Mais elle étoit remplie de pluſieurs fautes, parce qu'on n'avoit pas lû le Manuſcrit avec aſſez d'attention. Ce Manuſcrit a été confronté avec l'édition d'Oxford par M. Walker Prêtre Anglois. Il a communiqué ces obſervations au P. de la Rue, qui en a profité de même que d'un Manuſcrit de la Bibliothéque de M. Colbert, à preſent de la Bibliothéque du Roi, dans lequel il y a un Fragment très-conſiderable. Il a joint aux leçons de ces Manuſcrits les conjectures de M. Bentlei, & il a fait imprimer à la fin de ce Volume les notes de M. Guillaume Reading ſur ce Traité de la Priere. La verſion latine que l'Editeur a employée eſt celle de M. l'Abbé Fleury Auteur de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique qui y avoit travaillé à la priere de M. Huet, dans les Manuſcrits duquel on a trouvé cette verſion que le P. Tournemine a communiquée au P. de la Rue.

M. Huet s'étoit auſſi propoſé de donner au public le Livre de l'Exhortation au martyr, mais ce ne fut que Rodolphe Weſtein qui le fit imprimer à Baſle en 1674. le P. de la Rue a rejetté la verſion de Weſtein, afin de ſe ſervir de la traduction que M. Fleury avoit faite pour M. Huet.

Le Livre contre Celſe peut être regardé comme le Chef-d'œuvre d'Origêne, & la plus excellente des Apologies Chrétiennes faites dans les premiers ſiécles. Chriſtophe-Perſona en fit imprimer une verſion latine en 1481. le même Ouvrage fut imprimé en Grec en 1605. avec la traduction latine de Sigiſmond Geſlin, & les notes de David Hoeſchel. Pluſieurs Auteurs célébres ont parlé avec éloge de la traduction de Geſlin. Néanmoins le P. de la Rue l'a trouvée peu exacte, & il étoit embarraſſé ſur le parti qu'il prendroit, lorſque Dom Vincent Thuillier ſon Confrere & ſon ami, lui offrit une traduction qu'il avoit faite des Livres contre Celſe. Cette traduction lui parut fidelle, élégante & claire, & c'eſt celle qu'il a fait mettre à côté du grec des Livres contre Celſe. Le Texte Grec a été formé ſur pluſieurs Manuſcrits, ſur des leçons differentes qui ont été inſérées à la fin de la traduction des Livres contre Celſe imprimée en Hollande en 1700. & ſur les conjectures du P. Guiet Jeſuite. Les notes qui accom-

pagnent le Texte & sa version sont la plûpart tirées de celles de Spenser.

Dans le préambule qui précede le Livre contre Celse, le Pere de la Rue a parlé de Celse, du tems auquel a été écrite cette Apologie de la Religion Chrétienne, & des éloges qu'en ont fait tant les anciens que les modernes.

Ce premier Volume finit par deux Ouvrages que le P. de la Rue assure avoir été faussement attribués à Origêne, dont le premier est le Dialogue *de la foi en Dieu* ou contre les Marcionites; le second, des Ouvrages de Philosophie ou des sentimens des Philosophes.

RERUM ITALICARUM SCRIPTORES, *&c.* C'est-à-dire : *Recueil des Ecrivains de l'Histoire d'Italie, depuis l'an* 500. *jusqu'à l'an* 1500. *par M.* Muratori, *Tome XIV.* A Milan, par la Societé Palatine. 1729. *in-fol.* col. 1222.

CE quatorziéme Volume est dédié au Cardinal Cienfuegos comme à un des plus grands Protecteurs des Gens de Lettres, parmi lesquels il tient lui-même un rang distingué. La Societé Palatine lui donne cet éloge, qu'également propre à contempler les choses divines & à traiter les affaires civiles, il a montré par ses Ecrits & par ses actions qu'il est né pour l'accroissement de la Religion, & pour l'avantage de la Republique entiere.

La premiere Piece qui suit l'Epitre Dédicatoire, est l'Histoire de Mathieu Villani continuée par Philippe son fils depuis 1348. jusqu'en 1364. le premier étoit frere du célébre Historien dont M. Muratori a donné une nouvelle édition dans le Tome précedent. On y a vû que cet Auteur va jusqu'en l'année 1348. qui est celle où il mourut de la peste; Mathieu son frere qui eut le bonheur d'échapper à la fureur de ce fleau, a continué cet Ouvrage jusqu'en l'année 1363. où une nouvelle peste qui ravagea la Toscane, l'emporta pareillement. Philippe son fils entreprit de poursuivre le même Ouvrage, mais il n'alla pas loin, car sa narration finit en 1364. Si on compare Mathieu à Jean Villani, on y trouvera une grande difference dans le stile, & dans les expressions. Mathieu est diffus, & sans correction dans le langage. Philippe s'éloigne encore plus du bon goût qui regne dans les Ecrits de son oncle. Du côté de la sincerité, de l'exactitude & du discernement, Mathieu Villani ne le cede en rien à son frere. Tous ceux qui ont non seulement écrit l'Histoire d'Italie, mais encore celle de France, & des Pays voisins ont toûjours fait honneur à la fidélité de Mathieu, & l'en ont cru sans hésiter sur son témoignage. Philippe & Jacques Juntes célébres Imprimeurs furent les premiers qui tirerent cette Histoire des Ténébres; ils la firent imprimer à Venise en 1562. Mais il y manquoit plusieurs

Livres. Un nouveau Manuscrit qu'ils trouverent ensuite les mit en état d'en donner à Florence deux autres éditions complettes, l'une en 1577. & l'autre en 1581.

Ces éditions étoient devenuës fort rares, outre cela le dessein de M. Muratori demandoit qu'il fit entrer Mathieu Villani dans son Recueil ; quoiqu'il n'ait rien épargné pour faire ensorte que le Public gagnât considerablement à le revoir de nouveau, il est obligé d'avoüer qu'on y trouvera peu d'additions, & qu'il lui a été impossible de remplir quelques lacunes & même des Chapitres entiers qui manquent dans les éditions précedentes ; il desespere même de pouvoir jamais les suppléer faute de Manuscrits, il ne laisse pas néanmoins d'y avoir fait nombre de corrections, & d'avoir mis au bas des pages plusieurs variantes qu'il a remarquées dans deux Manuscrits qui sont les seuls qu'il ait pu recouvrer.

Cette matiere donne occasion à M. Muratori de parler de la dispute qu'il a euë avec Monseigneur Fontanini, aujourd'hui Archevêque d'Ancyre, au sujet du Commentaire sur la Couronne de fer, *de Corona ferrea*, que le premier fit imprimer à Milan en 1698. dans le Tome second de ses Anecdotes. Il y soûtient qu'il n'y a rien de plus recent que l'opinion de certains Auteurs qui ont avancé que le cercle de fer de la Couronne que plusieurs Empereurs ont prise en Italie, étoit un clou de la Croix de N. S. M. Fontanini combattit ce sentiment par une autre Dissertation imprimée en 1717. & lui opposa le témoignage de Mathieu Villani. Cet Historien dit, Liv. 4. chap. 39. en parlant de Charles IV. que le jour de l'Epiphanie il fut couronné de la sainte Couronne, *fu coronato della santa Corona*. M. Muratori repliqua par une Lettre qu'on trouve dans le Trésor des Antiquitez d'Italie par Pierre Vander-Aa, & montra que quand même on auroit appellé sainte la Couronne dont il est question, il ne s'ensuivroit pas de-là qu'elle eût renfermé un clou de la vraye Croix, puisqu'on voit en differens endroits que les ornemens Impériaux en général sont appellés sacrés, *sacra*.

Mais aujourd'hui il va plus loin, & prétend qu'il y a même beaucoup d'apparence que cette Couronne n'est appellée *Sancta* dans Mathieu Villani que par une erreur de Copiste, d'autant plus que dans un autre Ms. du même Auteur qu'on conserve à Florence, elle est nommée *seconda Corona*, la seconde Couronne, qui est en effet le nom sous lequel la Couronne de fer qu'on gardoit à Monza étoit connue par les anciens Auteurs ; Jean Villani faisant mention du couronnement d'Henri VII. qui se fit à Milan en 1300. se sert encore du mot de *seconde Couronne*. On sçait que les Empereurs depuis le tems d'Othon le Grand prenoient trois Couronnes. La premiere, à Aix-la-Chapelle, à cause du

Royaume d'Allemagne ; ils recevoient la ſeconde, c'eſt-à-dire, la Couronne de fer, à Milan, & quelquefois même à Monza, comme nous l'avons remarqué ailleurs, pour marque qu'ils étoient Rois d'Italie, & enfin la troiſiéme, qui étoit l'Impériale, leur étoit donnée par les mains du Pape. Selon le ſçavant Editeur, la coûtume des Copiſtes étoit d'abreger le mot de *ſecunda* par le monoſyllabe *ſa* ; il apporte pluſieurs exemples, où il eſt certain que les mêmes ſyllabes *ſo*, *ſa* ſignifient neceſſairement *ſecunda*, *ſecundo*, d'où les Copiſtes auront formé par erreur *ſanta*, *ſanto*.

Ainſi M. Muratori ayant enlevé à ſon adverſaire le témoignage de Villani qui étoit le ſeul ancien Auteur qu'il citoit en ſa faveur, il eſt aiſé de voir ce qu'on doit penſer des Ecrivains modernes qui aſſurent qu'on avoit renfermé dans la Couronne de fer un clou de la vraye Croix.

2°. On trouve une Chronique de Breſce depuis l'origine de cette Ville juſqu'à l'an 1330. par Jacques Malvecius.

Quoiqu'il n'ait guéres que 300 ans d'antiquité, on ne connoît point de plus ancien Hiſtorien de la Ville de Breſce. Voſſius en fait mention, Liv. 3. Ch. 9. des Hiſtoriens Latins. C'étoit, dit-il, un ſçavant Medecin & un Hiſtorien exact, mais qu'on accuſe cependant à juſte titre d'avoir porté l'amour de ſa Patrie juſqu'à la ſuperſtition. Il fleuriſſoit au commencement du quinziéme ſiecle ; il nous apprend lui-même qu'en l'année 1412. la peſte deſolant la Ville de Breſce, il ſe retira à Toſcolane Village du Breſſan, & qu'il y forma le deſſein de compoſer cet Ouvrage. Il y prend la qualité de Docteur en Medecine, ou comme on parloit alors, en Phyſique. Quoiqu'il fut d'une famille très-diſtinguée, connue ſous le nom de Malvecius, Malvezzus, & Malvitius ; il ne laiſſa pas d'exercer la Medecine. Car les Perſonnes Nobles ne croyoient pas autrefois que la pratique de cet Art fût au-deſſous d'eux, comme il arrive de nos jours, dit M. Muratori, où pluſieurs d'entre eux préferent une lâche oiſiveté à une profeſſion utile & honnête.

Malvecius ne négligea rien pour rendre ſon Hiſtoire exacte. On voit qu'il fit uſage des anciens Chronographes de la Ville, & qu'il conſulta les Regiſtres de ſa Republique, mais dans ce qui regarde les évenemens éloignés de ſon ſiecle, il ne fait que ſuivre aveuglément les Auteurs les plus connus, & ſur-tout Paul-Diacre ; il adopte religieuſement les fables qui étoient pour lors reçûës. Ce qu'il y a de plus triſte, c'eſt que ſa narration ne va que juſqu'en 1332. ainſi ce qui auroit dû être écrit avec plus d'exactitude & de fidélité, nous manque, ſoit que nous ayons perdu la ſuite de ſon Hiſtoire juſqu'à ſa mort, ſoit qu'il n'ait écrit préciſément que ce qui nous en reſte.

Le Manuſcrit ſur lequel M. Muratori nous donne cet Ouvrage eſt du ſiecle même où vivoit l'Auteur,

il fait par tout profession d'une morale rigide, & parle avec force contre la corruption des Ecclesiastiques de son tems, mais ceux qui en connoîtront les mœurs ne seront ni étonnés ni scandalisés de ce qu'il rapporte des desordres qui regnoient alors dans les Monasteres d'Hommes & de Filles, & en particulier, dans celui de Sainte Julie. D'ailleurs M. Muratori nous assure que la regularité des pieuses Vierges qui l'habitent aujourd'hui, a effacé la memoire de ces siecles malheureux, & rendu à ce saint lieu l'honneur & la reputation qui lui étoient dûs.

3°. Un Poëme intitulé : *de la varieté de la Fortune*, ou abregé de l'Histoire de la Ville d'Ast par Antoine Astesanus.

M. Muratori a cru devoir joindre cet Historien aux trois autres qu'il nous a déja donnés sur le même sujet. Pour l'ordinaire, & de son propre aveu, Astesanus ne fait que mettre en vers ce qu'on trouve en prose dans Ogier - Alpherius, & Guillaume - Ventura, mais quelques particularitez que notre Auteur y a ajoûtées font esperer qu'on le verra ici avec plaisir. Ce Poëme est divisé en six Livres qui sont écrits en vers Elegiaques assez bons pour le siecle qui les a vû naître. On y trouve l'Histoire abregée de la Ville d'Ast jusqu'à l'an 1352. il y a lieu de croire que tout l'Ouvrage n'est pas venu jusqu'à nous. Le dernier Chapitre confirme ce soupçon. On sera peut - être choqué des loüanges que l'Auteur se donne à lui-même, sur-tout dans les deux premiers Livres de son Poëme, où il ne parle guéres que de lui & de sa famille, mais sans alleguer en sa faveur la coûtume qui semble dispenser les Poëtes des regles ordinaires de la modestie, on peut l'excuser sur ce qu'il n'avoit écrit que pour son frere *Nicolas demeurant en France*. C'est tout ce qu'il nous dit de ce frere auquel il dédie ces vers.

Quant à ce qui le regarde en particulier, il nous apprend qu'il naquit en 1412. à Villeneuve, lieu assez considerable du Territoire d'Ast. C'est de-là que sa famille prit le nom d'Astesan. Son pere y exerça la fonction de *Chancelier, Scriba Publicus*, & y enseigna la Grammaire & les Mathématiques. Les heureuses dispositions qu'il remarqua dans son fils l'engagerent à l'envoyer faire ses études dans les plus fameuses Ecoles d'Italie ; le jeune Astesanus y fit des progrès qui le distinguerent de tous les Ecoliers de son âge dans l'Art Oratoire, & dans l'Art Poëtique.

Après differens Voyages, il se fixa par le conseil de son pere à Ast. Il y ouvrit une Ecole publique, où il enseigna les Belles-Lettres. On ne sçait guéres depuis ce tems quelle fut sa destinée, si ce n'est qu'il dit que le Prince le nomma Capitaine d'un certain Fort. Par ce *Prince* M. Muratori entend Charles Duc d'Orleans qui en 1447. reprit la Ville d'Ast ; Astesan est souvent qualifié du titre de premier Secretaire Ducal, ce qui montre assez qu'il avoit été Secretaire du Duc

d'Orleans. C'eſt tout ce que nous ſçavons de ce Poëte.

4°. Annales de Céſéne, par un Anonyme, depuis l'an 1162. juſqu'en l'an 1362.

Ces Annales ne contiennent pas ſeulement ce qui eſt arrivé de plus remarquable dans la Ville de Ceſéne, mais encore dans les Villes & les Provinces voiſines, enſorte qu'elles peuvent être d'une grande utilité pour éclaircir l'Hiſtoire de ces tems. M. Muratori avoüe que le ſtile en eſt ſimple pour ne pas dire barbare, mais comme il ne s'agit que de ſçavoir prendre le côté favorable des choſes pour y trouver toûjours des avantages, l'Editeur pretend que cette ſimplicité donne un plus grand air de vérité à tout ce que ſon Anonyme nous raconte; il eſt d'ailleurs très-exact pour l'ordre des tems, on peut même dire que ſon Hiſtoire contient plûtôt l'époque des faits que les faits mêmes, il ſpecifie l'année, le mois & ſouvent le jour où ils ſont arrivés, ce qui marque un Hiſtorien qui n'écrit que ce qu'il a vû.

Auſſi ces Annales ne ſont pas l'Ouvrage d'unſeul homme,mais de pluſieurs Auteurs, qui y ont raſſemblé tout ce qui regarde l'Hiſtoire de la Romagne. L'Anonyme qui les a recueillis, nous en avertit dans le commencement de ſon Ouvrage, il donne même les noms de ceux qui y ont travaillé.

Scipio-Claramontius qui a publié en Latin une Hiſtoire de Ceſéne, imprimée dans cette Ville en 1641. les avoit eus entre les mains. Il en parle très-avantageuſement. On y trouve beaucoup d'endroits qu'il en a empruntés, & qu'il n'a fait que copier dans ſon Hiſtoire; il ne les cite plus depuis l'année 1362. ce qui montre qu'elles ne vont réellement pas plus loin. Quoique Claramontius ait fondu dans ſon Ouvrage tout ce que ces Annales ont de plus curieux, cependant M. Muratori ſe ſert de cet exemple pour montrer combien il eſt plus utile de remonter juſqu'aux ſources toutes groſſieres qu'elles paroiſſent que de puiſer dans les ruiſſeaux des Auteurs modernes, quoique plus agréables.En effet Claramontius dans dans endroits de ces Annales qu'il explique, & qu'il accommode à ſa façon, leur fait dire préciſément le contraire de ce qu'on lit dans l'original.

On y trouve une Lettre écrite à tous les Freres Mineurs par Michel de Ceſéne Général de cet Ordre, dans laquelle il traite le Pape Jean XXII. d'Hérétique, & où il appelle au jugement de l'Egliſe Romaine de la déciſion que le Souverain Pontife avoit donnée ſur la fameuſe queſtion de la pauvreté de J. C. M. Baluze avoit déja fait imprimer cette Lettre dans ſes Notes ſur les Vies des Papes qui ont ſiégé à Avignon. Michel fut condamné & dépoſé publiquement à cauſe de ſes ſentimens hérétiques, de ſa témerité & de ſon impudence. On peut voir là-deſſus Oderic-Reynald, Bzovius & Sfondrate dans le *Gallia Vindicata*. Ces Auteurs juſtifient Jean XXII. des accuſations dont

Michel de Cesene le charge, & refutent les extravagances de ce Moine téméraire. On ne doit point trouver mauvais qu'on conserve de pareils monumens; ils sont necessaires, dit M. Muratori, pour connoître l'Histoire de ces tems: & puisque nous lisons les rêveries des autres Hérétiques sans blesser la foi, ni le respect que nous devons aux Souverains Chefs de l'Eglise, nous n'avons pas cru, ajoûte-il, devoir supprimer cette Piece, d'autant plus qu'elle est déja connue, & imprimée, ni craindre qu'elle fît impression sur les esprits foibles. Autrement il y auroit une infinité de monstres dont il faudroit purger l'Histoire Ecclesiastique, expedient que la sagesse & la prudence ne pourront jamais ni dicter ni commander.

DE LEGITIMA LAUDATIONE, ORATIO HABITA A CAROLO le Beau, Professore in Collegio Sorbonæ-Plessæo. Die Martii vigesimâ octavâ Aprilis 1733. in Aulâ Sorbonæ-Plessæâ. Parisiis, apud C. L. Thiboust, Universitatis Parisiensis Bibliopolam ac Typographum Juratum. E. Regione Collegii Regii. 1733.

C'est-à-dire: *Du légitime usage de la Loüange. Discours prononcé au College du Plessis-Sorbonne, le* 28 *Avril* 1733. *Par M. Charles* le Beau, *Professeur dans le même Collége.* A Paris, chez C. L. Thiboust, Libraire & Imprimeur de l'Université, vis-à-vis le College Royal. Broch. *in*-4°. pp. 40.

LA plus grande recompense de l'homme de bien pendant la vie est le témoignage de sa conscience. Il n'en doit préferer aucune à celle-là, & tout ce qui se fait dans l'unique vûë d'être loüé des hommes, est indigne non seulement d'un Chrétien, mais d'une ame en qui il reste quelque noblesse. Ce principe tout constant qu'il est, n'empêche pas qu'on ne puisse être sensible à la loüange pourvû qu'on n'en fasse pas sa fin: l'Auteur le fait voir dans son Exorde, où il montre les avantages qui se retirent de la loüange quand elle est juste & donnée à bon titre. Car il ne faut pas la confondre avec la flatterie, qui est la peste du genre humain, & qui en canonisant le vice, dégrade la vertu, décourage l'homme de bien encore chancelant, & anime au mal l'homme pervers.

La loüange, pour être utile, doit être véritable, & outre cela moderée: ces deux propositions divisent en autant de parties le Discours dont nous allons rendre compte.

L'Orateur commence d'abord par representer en général de quel prix est la vérité, & il remarque à ce sujet, que les Poëtes mêmes qui font profession de feindre, ne peuvent se passer pour faire valoir leurs fictions, de leur donner quelque apparence de vérité, tant l'amour du vrai est profondement gravé

dans le cœur de l'homme.

Mais si l'on aime le vrai, c'est surtout dans la loüange qu'on l'exige, sans quoi elle insulte à celui qui est loüé, elle deshonore celui qui loüe, & revolte ceux devant qui on loüe.

L'Orateur fait ici de la flatterie un portrait d'autant plus capable d'inspirer l'horreur qu'on en doit avoir, qu'il est simple & naturel. M. le Beau n'exagere rien, & en se renfermant dans le vrai, il en dit plus sur ce sujet qu'on ne pourroit faire par toutes les hyperboles.

S'il n'y avoit que des esprits d'un caractere notoirement mauvais qui fussent capables d'employer la flatterie, elle seroit beaucoup moins dangereuse, mais ce qui est déplorable en cette occasion, remarque notre Auteur, c'est qu'il se trouve des gens de bien même qui se laissent aller à un vice si honteux. M. le Beau cite sur cela Quintilien, cet homme d'ailleurs si sage & si vertueux, ce Maître aussi admirable quand il donne des préceptes pour les mœurs, que lorsqu'il en donne pour l'éloquence. Il le cite comme ayant donné lâchement dans la plus basse flatterie, en loüant comme un *grave Reformateur*, & une favorable *Divinité*, le plus cruel, & le plus insensé de tous les hommes, l'Empereur Domitien : cet Empereur avoit chargé du soin des petits fils de sa sœur, le grand Quintilien, & celui-ci, pour marquer sa reconnoissance d'un tel honneur, prodigue à Domitien les plus extravagantes loüanges. Mais quel honneur, ô Quitilien, cet Empereur t'a-t-il procuré ? demande ici M. le Beau, si ce n'est d'avoir par la consecration ridicule que tu as faite de son nom, imprimé à tes Ecrits, une tache que toutes les vertus que tu as d'ailleurs, pourront à peine laver ?

Si l'on ne peut excuser dans un Payen une telle flatterie, comment en pourra-t-on excuser de semblables dans des Chrétiens ? C'est la demande que fait l'Orateur, & à cette occasion il rapporte divers exemples d'éloges que certains Panégyristes qui font néanmoins profession de Christianisme, n'ont pas appréhendé de donner à des Princes, & où ils ont eu la hardiesse de mettre les prétenduës vertus de ces Princes en paralléle avec les plus augustes attributs de Dieu.

On dira pour leur excuse que la crainte de quelque mal, ou l'esperance de quelque avantage est la cause ordinaire de ces sortes de flatteries. Mais quoi, s'écrie l'Orateur justement indigné, est-ce qu'il est permis de trahir la vérité pour quelque sujet de crainte ou pour quelque sujet d'esperance que ce soit ? Il oppose à cette lâche conduite celle du Poëte Philoxéne qui ne voulut pas même éloigner de lui par une complaisance d'ailleurs assez légere, mais qui ne s'accordoit pas tout-à-fait avec la vérité, un danger considerable qui le menaçoit : la Poësie étoit florissante dans la Cour de Denis le Tyran ; ce Prince qui se mêloit de faire des vers, & qui ne croyoit pas

mériter le dernier rang sur le Parnasse, ayant fait une Piece assez mauvaise que Philoxéne ne put se resoudre d'approuver, fit mettre ce Poëte en prison pour le punir de ce qu'il n'avoit pas approuvé la Piece. Rien, pour la superbe & le sot orgueil, n'est comparable à un mauvais Prince & à un mauvais Poëte, l'un & l'autre se trouvoient dans le Prince dont il s'agit : cependant Philoxéne, à la priere de ses amis, fut dès le lendemain tiré de prison, & rentra si bien en grace, que Denis l'invita à souper. Le repas fut splendide, on y but à longs traits, & Denis animé par le vin, comme il arrive à la plûpart des Poëtes, entra en humeur de faire des vers, mais des vers qui ne valoient pas mieux que ceux que Philoxéne avoit déja méprisés. Denis charmé de la fécondité de sa veine, se met à reciter ses vers devant les convives; aussi-tôt chacun d'applaudir, les uns par leur geste, les autres par leurs discours, les autres par le mouvement de leurs yeux, Philoxéne seul demeura froid. Denis surpris de cette tranquillité, demande au Poëte ce qu'il pense des vers en question, mais le Poëte sans répondre, se tourna du côté des Gardes du Prince, & leur dit : ah, Messieurs, remettez-moi en prison. Le Prince qui ne s'attendoit pas à ce trait de Philoxéne, ne put s'empêcher d'en rire, & tout préoccupé qu'il étoit de la prétendue beauté de ses vers, il crut cependant devoir en demeurer là.

On voit par cet exemple, dit l'Orateur, que selon Philoxéne, il n'est pas permis dans les choses mêmes les plus légéres & les plus frivoles, de sacrifier la vérité à la crainte.

A cet exemple succede celui d'Alexandre le Grand, qui quelque avide qu'il fût de loüanges, ne pouvant néanmoins souffrir celle que dans un Livre lui donnoit, contre toute apparence de vérité, Aristobule, lui arracha le Livre des mains, & le jetta dans le fleuve Hydaspe, en disant que l'Auteur méritoit un même traitement pour avoir menti aussi hardiment qu'il avoit fait, & avoir osé dire, entre autres choses, qu'Alexandre, d'un seul coup de dard, tuoit les plus gros Eléphans.

Nous passons un grand nombre d'autres articles où l'Orateur fait voir par differens faits tirés de l'Histoire, combien dans les loüanges la vérité est recommandable & la flatterie odieuse; mais ce n'est pas assez que la loüange soit fondée sur la vérité, il faut encore qu'elle soit discrete & moderée, & c'est le sujet de la seconde Partie.

La loüange pour être sage & discrete, doit éviter la presence de ceux dont elle exalte les vertus. Pline a loüé Trajan, mais selon le sentiment de la plûpart des Critiques, ç'a été en son absence; il eut été difficile autrement que ce Prince eût pû soûtenir en face les éloges quoique justes, que lui donnoit l'Orateur. Sa modestie en auroit eu trop à souffrir, & l'Orateur eût été coupable de la plus gran-

de des indiſcretions, de mettre à une épreuve ſi rude le meilleur de tous les Princes. M. le Beau fait à cette occaſion diverſes reflexions ſur les loüanges qui ſe prononcent en preſence de ceux que l'on loüe, nous les paſſons en faveur de la brieveté; nous remarquerons ſeulement qu'il a cru pouvoir loüer en leur preſence trois perſonnes illuſtres qu'il avoit invitées à ſon diſcours.

Une autre condition de la loüange pour être diſcrete, & moderée, c'eſt de ne point venir hors de tems, de n'être point prématurée, & de ſe contenir dans de certaines bornes. M. le Beau cite pour exemple ſur ce ſujet, les éloges qu'on a coûtume de donner aux enfans. Il faut loüer les enfans pour les animer au bien, cela eſt conſtant, mais il ne faut pas les enyvrer de loüanges. Bien des peres & des meres ont beſoin d'avis là-deſſus: on en voit qui charmés de tout ce que font ou diſent d'un peu à propos leurs enfans, les loüent ſans ceſſe en leur preſence, & ne gardent ſur cela aucune meſure. Qu'en arrive-t-il? remarque M. le Beau; ils rempliſſent de vanité le cerveau tendre de leurs enfans; ces enfans ſe croyant parfaits, mépriſent l'inſtruction, & de gens ſenſés & aimables qu'ils auroient été durant le cours de leur vie, ils deviennent des hommes vains, ridicules & inſupportables dans la ſocieté.

Nous citerions volontiers d'autres articles de cette ſeconde Partie; mais comme ils roulent ſur l'exageration de la loüange, & ſur cette ſorte d'exageration qui empêche abſolument la loüange d'être véritable, quelques Lecteurs Critiques ne manqueroient peut-être pas de les regarder comme appartenant plûtôt à la premiere Partie, qu'à la ſeconde; c'eſt pourquoi nous croyons plus à propos de nous en tenir à ceux que nous venons de rapporter.

DISSERTATIO MEDICA, DE DOLORE EX CALCULO Renum quam Favente numine divino, ſub Præſidio D. Friderici Hoffmanni Facultatis Medicæ Senioris & H. T. Decani pro dignitate Doctorali legitime impetranda ad D. tertiam Maii anno 1732. publicæ diſquiſitioni exponit, Johannes-Bernhardus Doblin Hollandia-Boruſſus. Halæ Magdeburgicæ, Typis Joh. Chriſtiani Hilligeri, Acad. Typ.

C'eſt-à-dire: *De la Douleur Néphrétique, ou Diſſertation ſoûmiſe à la diſpute publique, par Jean-Bernard* Doblin *le* 3. *Mai* 1732. A Leide. Pour obtenir le bonnet de Docteur en Medecine. De l'Imprimerie de Chrétien Hilliger Imprimeur de l'Univerſité de Leide 1732. Broch. *in*-8°. pages 24.

M. Doblin, Auteur de cette Diſſertation, commence d'abord par marquer les ſignes qui diſtinguent la douleur néphrétique, c'eſt-à-dire celle qui vient de pierre ou de gravier dans le rein, d'avec

d'avec les autres douleurs des lombes. Car il est facile de les confondre, & les Medecins même s'ils n'y sont attentifs, peuvent s'y méprendre.

Dès qu'on sent quelque douleur vers la région des lombes, on s'imagine d'ordinaire que c'est une néphrétique, quoique cependant il y ait dans cet endroit un grand nombre de parties très-susceptibles de douleur : indépendamment d'aucune affection des reins. Tels sont les muscles externes & internes des lombes, les ligamens des vertébres lombaires, le pléxus mésentérique supérieur, le rameau de l'artere mésenterique superieure, & une portion de l'intestin colon. Lorsque ces parties viennent à être trop tenduës ou trop comprimées, ce qui arrive par divers embarras de matieres, on y sent une grande douleur. Elles sont aussi quelquefois attaquées de rhumatisme, & alors on y souffre de si grandes douleurs, qu'on est contraint de marcher courbé, & qu'on ne sçauroit se redresser. Il ne faut quelquefois qu'un effort (comme celui de lever quelque fardeau) pour causer dans les vertébres & dans les nerfs de l'épine un dérangement capable d'y exciter les plus grands tourmens. Il arrive souvent qu'une trop grande abondance de sang amassé vers le pléxus mésenterique ou vers les arteres émulgentes, ainsi que l'éprouvent les personnes trop sanguines, ou sujettes aux hémorrhoïdes, cause dans les lombes une douleur semblable à celle de la pierre. Ceux qui ayant coûtume de se faire saigner en certains tems, viennent à le négliger, ne manquent guéres lorsque ce tems est arrivé, de sentir la même douleur ; mais la seule saignée du pied guérit les uns & les autres, & les guérit tout à coup.

Il n'y a point de douleur que l'on confonde plus aisément avec la néphrétique, que celle qui vient du gonflement du colon par des vents enclos, cette douleur ne se fait pas seulement sentir dans la région des lombes, mais elle porte son impression jusqu'aux visceres; elle cause des envies de vomir, des suppressions d'urine, des resserremens de ventre, & excite dans le bas-ventre des douleurs spasmodiques qui ne different en rien de celles qu'y excite la pierre, si non que celles de la pierre ou gravelle ne sont ni continuelles, ni accompagnées d'un grand abbatement de forces, & qu'elles diminuent d'une maniere considerable, par le secours des lavemens ; au lieu que les autres, c'est-à-dire celles qui sont produites par des vents enclos dans l'intestin colon, reduisent le malade dans un abatement général de tout le corps, ne lui laissent aucun relâche, & ne permettent pas même de marcher. D'ailleurs, les nausées ou envies de vomir qui viennent de la gravelle ou de la pierre, arrivent le plus souvent à jeun, au lieu que celles qui sont causées par le boursouflement venteux du colon, arrivent principalement après qu'on a bû & mangé ; une autre differen-

ce encore, c'est que dans la douleur de la pierre l'extrémité de l'uretre, est vivement picotée.

L'Auteur, après ces remarques & quelques autres que nous passons, observe que la pierre se forme plus souvent dans le rein gauche que dans le droit, ce qui est cause que les graveleux sont aussi plus sujets à sentir de la douleur à ce côté qu'à l'autre. Mais quelle raison rendre de ce phénoméne? Voici celle qu'en donne M. Doblin. Le rein droit est recouvert du foye, & jouit par-là d'une plus grande chaleur que le gauche; cette douce chaleur produit deux effets, le premier, que le sang circule plus librement dans le rein droit; le second, que la séparation de l'urine s'y fait par consequent beaucoup mieux; au lieu que le rein gauche, situé comme il est, vers l'arc du colon, est sans cesse pressé par le gonflement & le boursoufflement de cet intestin, qui est presque toûjours rempli de vents, ce qui empêche le sang d'avoir son cours libre dans ce rein, & y retarde par consequent la filtration de l'urine, ensorte que la matiere tartareuse de cette urine a le tems de s'accumuler & de s'épaissir.

Nous laissons plusieurs autres reflexions de notre Auteur pour venir à la maniere dont il explique la génération de la pierre dans les reins: Lorsqu'un sang trop impétueux, dit-il, se porte avec violence dans les reins, & qu'il n'est pas repris avec facilité par les veines qui l'en doivent rapporter, il gonfle de telle maniere les arteres capillaires de ces parties, qu'il s'y fait des crevasses; ces crevasses donnent lieu à la sérosité du sang de s'épancher; cette sérosité épanchée séjourne & croupit, & produit par-là de petits ulcéres dans les reins; ces ulcéres grandissent avec le tems, & laissent suinter une matiere tartareuse qui venant à se durcir peu à peu, n'est d'abord que du sable, mais devient à la longue, une pierre.

Les prognostics qu'on peut tirer dans cette maladie, par rapport à sa cure, sont marqués en peu de mots par notre Auteur. Puis il examine les remedes qui y sont propres. De ces remedes, les uns conviennent dans les accès des douleurs, & les autres hors des accès. Quant aux premiers, M. Doblin recommande une certaine liqueur que prepare M. Frederic Hoffmann, sous la Présidence duquel il a soûtenu la Dissertation dont il s'agit; mais il ne dit point ce que c'est que cette liqueur. Il se contente d'avertir que ceux qui ne seront pas assez riches pour en pouvoir acheter, peuvent y substituer l'esprit de nitre, preparé selon la méthode rapportée par le même Auteur dans ses Observations Physico-Chymiques. Il recommande encore pour la même fin, c'est-à-dire pour appaiser les violentes douleurs de la pierre, les eaux de cérises noires, de fleurs d'acacia, de tilleul, de prime-vere, de lis des vallées, avec un peu de syrop de coquelicot, ou de pavot blanc. Il recommande tout de même, l'huile d'amandes

douces tirée sans feu, les émulsions des quatre semences froides, celles de milium folis & de graines de daucus, mêlées avec les eaux ci-dessus marquées. Si la violence des douleurs n'obéit pas à ces remedes, il veut qu'on recoure à l'opium, mais à un opium bien chârié & bien corrigé, comme sont les pillules de Wildegans & de Starck, le laudanum liquide de Sydenham, & la Thériaque celeste.

Le nitre purifié est encore, selon notre Auteur, un souverain calmant dans les douleurs néphrétiques étant mêlé ou avec les yeux d'écrevisses, ou avec le blanc de baleine, ou avec le petit lait.

On peut joindre à ces secours les lavemens faits avec les décoctions émollientes, de fleurs de sureau, de coquelicot, de camomille, de bouillon blanc, avec un peu de syrop de dialthæa, & un peu de sel d'ébson.

M. Doblin ne manque pas de proposer ici les demi-bains d'eau tiede, & sur-tout ceux d'eau de pluye; il n'est guéres, dit-il, de douleurs néphrétiques, pour violentes qu'elles soient, que ce secours n'appaise, s'il est souvent réiteré.

Les linimens avec la graisse humaine, avec l'onguent dialthæa & autres choses semblables, ne sont pas oubliés par notre Auteur, non plus que l'application d'une vessie remplie de lait chaud, dans lequel on a fait bouillir des herbes émollientes.

Quand les douleurs sont appaisées, & qu'on a lieu de croire qu'elles ne sont causées que par du gravier, il faut tenter de le faire sortir, mais n'employer pour cela que des remedes doux. Notre Auteur conseille fort ici l'infusion de thée, celle de veronique, celle de persil, celle de bayes d'alkekenge & celle de mille-feuilles; après quoi il veut qu'on boive quelques goutes d'eau spiritueuse de genievre. Si avec ces secours, le gravier ne sort pas & qu'il faille employer des moyens plus forts, M. Doblin recommande la cendre de coquilles d'huitres, mêlée avec du jus de citron.

Il s'agit à present de la conduite qu'il faut garder pour se preserver de la pierre : rien n'est meilleur pour cela, selon notre Auteur, que de faire beaucoup d'exercice, d'user d'alimens de facile digestion d'éviter les légumes, & de boire de l'eau où l'on ait fait bouillir de l'écorce de racine d'Acacia, ou des graines de genievre torefiées. Il conseille outre cela, la poudre d'yeux d'écrevisse, celle de coquilles d'œufs, & de coquille d'huitres.

Les huiles comme celle d'amandes douces, celle d'olives & autres semblables, étant prises en dedans, sont aussi de bons préservatifs contre la pierre des reins; la raison en est, selon notre Auteur, que le propre des sucs gras & huileux est d'empêcher les sels de s'unir ensemble, cette union étant ce qui fait les concretions pierreuses. Que les sucs gras & huileux empêchent l'union

dont il s'agit, c'est ce qu'on apprend dans les élémens de chymie, & M. Doblin y renvoye les Lecteurs.

Le petit lait, au reste, est une des choses que notre Auteur recommande le plus à ceux qui sont ou menacés ou attaqués de la pierre. Il veut qu'on le prenne chaud ou du moins tiede. Il a recommandé plus haut, l'usage du bain aux graveleux ; mais il avertit ici que quelque bon que leur soit ce remede par lui-même, ils doivent s'en abstenir s'il y a difficulté de respirer, & si la repletion est trop grande, auquel cas, la saignée, la purgation & les potions adoucissantes & délayantes doivent préceder.

L'opium qu'il a aussi recommandé dans les violentes douleurs de la gravelle ou de la pierre, n'y convient pas toûjours ; & il avoüe que ce remede, quelque calmant qu'il soit, peut faire de grands ravages dans ces occasions, si les forces du malade sont entierement abbatuës, s'il est dans un âge avancé & que le pouls soit languissant, auquel cas il faut employer les eaux spiritueuses de menthe, de canelle, & autres semblables, y ajoûtant quelques grains d'ambre, ou d'extrait de saffran.

Le regime qu'il faut observer ; soit pour se garantir, soit pour se guerir de la gravelle, fait le sujet du dernier article de la Dissertation. Ce regime consiste à éviter les laitages & les légumes, à boire peu de vin, à ne boire jamais d'eau-de-vie, à mener une vie qui ne soit point trop sédentaire, & si l'on est replet, à se purger de tems en tems avec la manne ou la casse.

ANECDOTES DE LA COUR DE PHILIPPE-AUGUSTE.

A Paris, chez la Veuve *Pissot*, au bout du Pont-Neuf, Quai des Augustins, à la Croix d'or. 1733. Trois vol. *in*-12. Tom. I. pp. 354. Tom. II. pp. 384. Tom. III. pp. 333.

CES Anecdotes qui roulent principalement sur les Amours fortunés ou infortunés de divers Seigneurs de la Cour de Philippe-Auguste, tels que Roger, Comte de Réthel ; Raoul, Sire de Coucy ; Guillaume, Comte des Barres, & Alberic Seigneur du Mez, ne laissent pas de renfermer d'autres articles plus convenables au caractere de nos Journaux, & c'est à ces derniers que nous nous arrêterons.

Nous rapporterons d'abord pour exemples de ces articles, ce qui est dit des grandes qualitez de Philippe-Auguste, & de celles de son Gouverneur ; puis nous viendrons à la mort de Geoffroy Duc de Bretagne & au recit d'une victoire extraordinaire que le Comte des Barres remporta sur des Anglois.

Le Voyage de Philippe-Auguste pour la Palestine, la mort d'Alberic, le Siége d'Acre, & le retour du Roi, sont des points curieux que

nous serons obligés de supprimer, parce qu'ils sont écrits d'une maniere qui les rend très peu susceptibles d'abregé.

Voici pour ce qui concerne Philippe-Auguste & son Gouverneur.

Philippe connu par le sur-nom d'AUGUSTE, si justement mérité & acquis, avoit succedé à son pere Louis le Jeune. Le nouveau Monarque, en prenant les Rênes de son Empire, n'étoit appliqué qu'au bien de son Etat, & cela dans un âge où les Princes se reposent volontiers sur l'habileté de leurs Ministres. Le dedans du Royaume étoit tranquille; les voisins envieux en redoutoient la puissance & l'exemple recent de Philippe Comte de Flandres, puni par Philippe-Auguste d'une entreprise audacieuse, faisoit connoître de quoi ce jeune & sage Roi seroit capable. Dans ses conversations qui étoient presque toûjours serieuses & utiles, il déploroit les malheureux regnes des derniers Rois de la seconde Race, & opposoit toûjours à la molesse de ces Princes, l'activité de Charlemagne. C'étoit en effet le Héros que le jeune Monarque se proposoit pour modéle. Il parloit des Conquêtes de ce grand Roi, avec un plaisir animé & rappelloit avec douleur les tristes époques où la Monarchie Françoise avoit souffert de si considerables démembremens.

La nature en formant Philippe-Auguste, dit un jour l'Empereur Fréderic au Vicomte de Melun, s'est plû dans son Ouvrage : elle a voulu que ce Prince méritât, presque en naissant, l'estime de l'Europe. Elle n'a point formé un enfant; elle a d'abord fait un homme. Sa jeunesse laissoit douter de ce que la Renommée publioit de lui; mais toutes ses actions, soûtenuës jusqu'en ce jour, ont triomphé de l'incrédulité.

L'Empereur Frederic, après le discours qui vient d'être rapporté, continua de cette sorte : Je sens cependant que la nature a été secondée dans Philippe par une éducation qui a avancé en lui ce que les plus grands Hommes n'acquierent que par l'experience. Cette reflexion m'a donné une grande idée de celui à qui on a confié ce précieux dépôt. Il falloit que le Maréchal du Mez, fût un homme que le Dieu Tutelaire de la France eût fait naître exprès dans le sein de la Cour pour élever votre Monarque. Je me souviens de vous avoir oui dire que vous étiez amis. Vos lumieres vous mettoient en état de juger de son génie. Quel étoit-il ? Son caractere, repartit le Vicomte, étoit doux & ferme en même tems. Son unique ambition fut de remplir tous ses devoirs. L'étendue de son génie le faisoit juger, non seulement de tout ce qu'il falloit qu'il fît, mais encore du tems & des circonstances où il devoit placer ses instructions. Chargé de l'éducation de Philippe, il se croyoit responsable du bonheur ou du malheur des sujets de ce Prince. Bien plus, il se croyoit responsable de la personne même de Philippe. Pé-

nétré d'une vérité si importante, il avoit cette noble hardiesse si necessaire pour reprendre & instruire son Maître. Son attention étoit continuelle pour développer les germes de vertus que le Ciel avoit mis dans le cœur du Roi, & pout étouffer dès leur naissance, de petits mouvemens qui en se fortifiant par l'habitude, auroient pu faire tort à ses grandes qualitez. La sévérité de ce Gouverneur corrigée pat la douceur & par le respect, lui faisoit tout oser & tout dire. Dans certaines occasions, il se contentoit de jetter des leçons comme au hazard; dans d'autres il les appuyoit & les fortifioit. Mais un de ses principaux soins étoit d'éloigner de son illustre pupille, les fades adulateurs. Il ne vouloit point accoûtumer aux loüanges, les oreilles de ce jeune Héros. Contentez-vous, lui disoit-il, de mériter qu'on vous loüe, & ne soyez jaloux que des éloges qui ne viendront pas jusqu'à vous, ou du moins qui ne vous seront pas adressés. Ce sont ceux du peuple.

Que les Princes sont malheureux! disoit le sage Maréchal duMez au jeune Roi: La vérité ne les approche presque jamais. Une crainte servile qu'imprime l'éclat de la grandeur, une basse complaisance fille de l'orgueil, un faux respect qui cache un véritable interêt, la retiennent en esclavage. Qu'on doit peu sçavoir mauvais gré aux Princes, de leur aveuglement sur eux-mêmes! Comment sçauroient-ils qu'ils sont des actions qu'on désaprouve? Ils n'ont que des créatures, & point d'amis. Tout ce qui les entoure les abuse: on nomme leur avarice, sage prévoyance: on qualifie du beau titre de magnificence, une prodigalité qui en les épuisant les force de vexer leurs sujets. S'ils sont cruels, on leur dit qu'ils sont justes; s'ils commettent quelque injustice criante, on les excuse en disant qu'ils ne peuvent ni tout voir ni tout sçavoir. En un mot on caresse leurs vices; le Courtisan les approuve & s'y prête pour arriver à la faveur. De la maniere qu'on parle aux Princes il semble que tout leur soit licite. Les Princes cependant doivent rendre compte à l'Univers, de tout ce qu'ils font; rien ne leur est permis que le bien. C'est d'eux que nous attendons les exemples de justice, de douceur, de générosité, de magnanimité. La clémence est le partage de ceux qui ont en main le pouvoir de se vanger. Voilà comme pensoit & comme parloit le Maréchal du Mez; voilà les leçons qui ont gravé dans le cœur de Philippe, les vertus qui le font admirer de tous les peuples de la terre, & le font chérir de ceux qui ont le bonheur de lui obéir: le Maréchal du Mez, continua le Vicomte de Mélun, est encore aujourd'hui cher au Roi, dans la personne d'Alberic. La reconnoissance qu'il doit au pere, se manifeste dans les bontez pour le fils, & le fils justifie les bontez de Philippe.

Voici le second article dont nous avons promis de parler. Geoffroy Duc de Bretagne, étant avec

la Duchesse Constance sa femme, à la Cour de Philippe-Auguste, y fut attaqué à la fleur de son âge, d'une violente maladie qui l'enleva en cinq jours. Ses sujets perdirent par cette mort, un Prince équitable, généreux, sincere, toûjours occupé du bien de son Etat. Il venoit de donner un nouveau lustre à la Noblesse Bretonne, par cette loi appellée l'Assise du Comte Geoffroy, laquelle met le chef de chaque maison en état de soûtenir par ses richesses une illustre naissance; il y avoit chez le Duc de Bretagne une foule de Seigneurs de la Cour de Philippe-Auguste. Chacun y parloit diversement de la mort promte & surprenante de Geoffroy; Philippe qui apprit les differens bruits qui couroient à ce sujet, voulut démêler la vérité, & fit venir pour cela, dans son Cabinet, Roger Comte de Rethel que Geoffroy avoit honoré d'une amitié particuliere; il interrogea le Comte de Rethel: le séjour, lui dit-il, que vous avez fait à la Cour de Geoffroy, vous a sans doute donné occasion de pénétrer un secret qui n'est pas venu jusqu'à moi. C'est ce secret que je veux sçavoir. Puisque votre Majesté me l'ordonne je vais lui obéir. Ce que j'ai vû pendant mon séjour en Bretagne, m'avoit fait soupçonner ce que le Prince Geoffroy, une heure avant que de mourir, a justifié, en me confiant le secret de son cœur. Ce qu'il m'a dit, & le genre de la maladie qui l'a conduit si promptement au tombeau, me font douter que sa mort soit naturelle. Je soupçonne que Madame de Fougeres est la cause innocente de la mort du Duc de Bretagne, comme cette Dame pouvoit être le véritable sujet qui avoit engagé le Duc à quitter ses Etats pour venir à la Cour de votre Majesté. J'étois à celle de Geoffroy, lorsque Madame de Fougeres, encore Mademoiselle de Rhédon y parut. Je vis le Duc de Bretagne empressé à lui rendre ses soins, il trouva des prétextes pour donner des fêtes qui paroissoient n'avoir pour but qu'un divertissement général, mais blanche de Rhédon en étoit le véritable objet. Evrard, Seigneur de Rhédon, son pere, allarmé de la passion qu'il s'apperçût que sa fille inspiroit à son Souverain, songea d'abord à la marier; le Seigneur de Fougeres fut celui qu'il lui choisit pour époux. Le Duc, malgré le chagrin que lui pouvoit causer ce mariage, étoit trop juste pour s'y opposer. Fougeres, fut bien-tôt aussi pénétrant qu'Evrard. Il craignit que la vertu de sa femme, ne fût pas une barriere assez forte contre les attaques d'un Prince aimable, & cette crainte lui fit prendre la resolution de passer secrétement à la Cour de votre Majesté, où Votre Majesté le reçut avec bonté. Depuis près de deux ans qu'il y est avec Madame de Fougeres il a toûjours flatté Geoffroy de retourner en Bretagne. Ce Duc fatigué des délais de Fougeres, a cru que le plus sûr parti qu'il lui restoit à prendre, pour voir Madame de Fougeres, étoit de venir lui-

même en France. Dans ce dessein, il a couvert sa démarche, & s'est servi du prétexte d'unir, sous la protection de votre Majesté, l'Anjou à la Bretagne. J'ai sçu depuis par le Comte de Rieux, confident de ce Prince, que Fougeres n'avoit point paru allarmé de l'arrivée du Duc de Bretagne, qu'il avoit même été au-devant des caresses de ce Prince, & qu'il l'avoit plusieurs fois traité magnifiquement; le Duc de Bretagne enfin s'est trouvé mal le lendemain d'une fête que fougeres lui avoit donnée. C'est sans doute, dans cette fête, que Fougeres, pour se défaire d'un rival redoutable, a osé attenter sur la vie de son Souverain; je ne forme cependant qu'avec peine un tel jugement, mais si Fougeres est connu en Bretagne pour spirituel & pour brave, il n'est pas moins connu pour être un dangereux ennemi. Mais voici une particularité, Sire, qui du doute semble conduire à la certitude; le Comte de Rieux m'a confié ce matin, que Geoffroy lui voyant le visage couvert de larmes, lui a dit: tu pleures ma mort, & tu dois la pleurer, d'autant qu'une malheurese passion m'a forcé à venir chercher en France, cette mort. Je connois, comme tu la connois, la main qui me tue, mais je ne dois pas m'en plaindre: J'ai forcé Fougeres à commettre ce crime.

La conduite que garda le Roi dans cette occasion, ne doit pas être passée sous silence: voici ce qu'en raconte notre Auteur.

Roger, dit Philippe, gardez le secret que vous venez de m'apprendre: s'il étoit sçû il feroit tort à la memoire d'un grand Prince. L'estime que j'ai eue pour le Duc de Bretagne pendant sa vie, demande que je lui sacrifie sa propre vengeance. Fougeres devra l'impunité de son crime à ma politique. Mais allez lui dire que je ne lui donne que 24 heures pour sortir de mes Etats. Recommandez de ma part, au Comte de Rieux, de garder un secret qui doit être renfermé dans le tombeau avec le Prince que nous pleurons. La discretion là-dessus est la derniere marque de respect & de fidélité qu'il puisse donner à son Souverain.

Le sort de Fougeres ne mérite pas moins d'être rapporté ici; le voici dans les propres termes qu'il est raconté par l'Auteur de ces Anecdotes. Roger, en sortant du Cabinet du Roi, alla chez le Seigneur Fougeres, il ne trouva que sa femme. Mais quel spectacle frappa dans l'instant les yeux de cette infortunée! C'étoit son mari qu'on rapportoit mort d'un coup d'épée qui lui perçoit le cœur. Un des gens de Fougeres, que Roger interrogea, lui dit que ce coup étoit parti de la main du Comte de Rieux, qui, à la porte du Palais du Duc de Bretagne, s'étoit battu avec le Seigneur de Fougeres. Le Comte de Rieux, à qui Roger ne put s'empêcher de faire des reproches d'une telle action, répondit; j'ai vangé mon maître, & puni un perfide; son crime étoit certain; il falloit que la punition le suivît de près.

près. Je me félicite d'avoir terrassé ce monstre. Roger se chargea d'aller demander au Roi la grace du Comte de Rieux; & le Roi jugeant de l'attachement du Comte pour son maître, par l'emportement où ce Comte s'étoit laissé aller, ne put blamer le Comte de Rieux. Il l'en estima davantage, mais sans le loüer.

Un autre article que nous avons à rapporter est la victoire extraordinaire du Comte des Barres sur des Anglois.

Philippe-Auguste qui étoit en guerre avec l'Anglois, & qui avoit resolu le voyage de la Terre Sainte, sçachant que l'on murmuroit de ce que cette guerre suspendoit le voyage qu'il méditoit, voulut enfin terminer cette guerre, & pour cela il jetta toutes ses forces dans le Pays du Maine. Henri y avoit aussi rassemblé toutes les siennes. Mais ce Prince évitoit d'en venir à une action générale. Philippe-Auguste la desiroit, & en cherchoit l'occasion avec empressement. L'Anglois crut ralentir l'ardeur de son ennemi, en mettant devant lui la petite riviere de Mayenne; il la passa, & ensuite rompit les deux ponts qui avoient favorisé sa retraite. Il se campa sur le bord opposé à celui qu'occupoit l'armée Françoise. Philippe mortifié de n'avoir pas prévû cette manœuvre, sortit de son camp accompagné seulement du grand Sénéchal, Comte des Barres, & du général Alberic, Comte du Mez. Il voulut aller examiner par quel endroit il pourroit passer la riviere. Il la cottoyoit lorsque s'étant un peu trop approché d'un petit bois, il en sortit vingt Gendarmes Anglois, qui vinrent à eux la lance en arrêt. Le Maréchal & le grand Sénéchal, sans connoître d'autre péril que celui où le Roi se trouvoit exposé, se mirent au-devant de lui, pour arrêter la premiere impétuosité de l'ennemi: le Maréchal fut d'abord renversé sous son cheval, & le grand Sénéchal vit tomber par éclats son cimeterre. Mais ce guerrier eut alors recours à une masse d'armes qu'il portoit toûjours pendue à l'arçon de sa selle. Il en frappe l'ennemi qui tombe fracassé un coup succede à l'autre & produit le même effet. Philippe oublie que c'est un sujet qui combat pour son Roy, il va au secours du Sénéchal. Déja la moitié des Anglois mordent la poussiere, les autres effrayés se sauvent avec précipitation dans les bois. La sagesse de Philippe arrête le grand Sénéchal qui veut les poursuivre: le Roi & lui vont secourir le Maréchal qui, étourdi d'un coup sur la tête, étoit sans connoissance; ils le font revenir, l'aident à se relever, le remettent en selle, & prennent le chemin du camp.

Les Anglois échappés à la masse du Comte des Barres, & à l'épée de Philippe, furent forcés d'avoüer que ce fait d'armes tenoit du prodige. Ils disoient qu'on ne racontoit rien des Héros fabuleux, qui surpassât ce qu'ils avoient vû faire à ce François. Ils le nommerent l'Acl il-le de la France; titre qu'il dut aux

ennemis mêmes de son Roi, & qui le suivit dans le tombeau.

Ce seroit ici le lieu de parler du voyage du Roi pour la Terre Sainte, du Siége de la Ville d'Acre, & du retour de ce Prince en France, mais comme nous l'avons remarqué, ce ne sont pas des articles assez susceptibles d'abregé pour pouvoir entrer dans notre Extrait. Au reste, tout cet Ouvrage est écrit de maniere que quand on en a une fois commencé la lecture, il est difficile de la quitter.

TRAITE' DE LA SIMPLICITE' DE LA FOY.

A Paris, chez J. B. *Lamesle*, ruë de la vieille Bouclerie; Antoine *de Heuqueville*, ruë Gist-le-Cœur; *Henri*, ruë S. Jacques. 1733. vol. *in*-12. pages 245.

LA simplicité de la Foi consiste à croire sans disputer; & le retranchement de toute dispute, dit notre Auteur, est absolument necessaire en matiere de Religion. C'est ce qu'il se propose de montrer à l'incrédule par des raisons si fortes & si convainquantes, dit-il, que si l'incrédule a quelque droiture, *il les honorera de son approbation*, ce sont ses termes.

Il commence d'abord par representer que tous les peuples de la terre, soit barbares, soit policés, soit ignorans, soit sçavans, se sont réunis en faveur de cette simplicité, & l'ont tous jugée absolument necessaire pour maintenir les diverses Religions qu'ils avoient inventées, ou qu'ils avoient reçûës de leurs peres. Ces Religions étoient pour la plûpart autant d'amas d'erreurs & de superstitions qui défiguroient la Divinité, & l'outrageoient au lieu de l'honorer; mais ces erreurs & ces superstitions, remarque ici notre Auteur, *avec quelle simplicité se faisoient-elles respecter? Les hommes les plus sages n'avoient pas la liberté de les contredire: il falloit s'y soûmettre, ou bien on étoit aussi-tôt déclaré ennemi de la Religion & traité de perturbateur de l'Etat.*

Mahomet qui a eu soin de soustraire à la curiosité de ses Disciples l'examen de sa Religion nouvelle, en leur interdisant sur ce sujet toute étude & toute dispute, n'est pas oublié ici. Puis on dit à l'incrédule que le *Christianisme fondé sur le même principe naturel que les autres Religions*, défend aussi les disputes sur les points de créance, & commande de même la simplicité, mais qu'en même tems qu'il propose des Mysteres profonds où se perd l'esprit, il découvre les motifs qui les rendent évidemment croyables. Motifs que le Christianisme soûmet aux raisonnemens de l'homme, & dont il lui ordonne d'examiner le fond & les consequences, ce qui donne à la Religion Chrétienne l'avantage sur toutes les autres Religions, & ennoblit en même tems la simplicité qu'elle exige.

Pour proceder avec ordre, on divise le Traité en deux Parties;

dans la premiere on montre la simplicité de la Foi par l'établissement du Christianisme ; puis on en fait voir la necessité & la sagesse par l'incomprehensibilité de Dieu ; par la nature de l'homme ; par la foiblesse des connoissances de l'homme ; par les égaremens de l'esprit humain abandonné à lui-même, & par le témoignage de la conscience.

Dans la seconde Partie on se propose de montrer : Que les principes de la morale sont fondés sur la simplicité : que cette simplicité est la base de la Religion naturelle, de la Religion Chrétienne, de la parfaite charité & du Culte Divin, que ce Culte Divin n'est point l'effet d'une crainte servile, & que la simplicité n'est pas la mere de la superstition ; voilà ce que l'Auteur se propose de montrer à l'incrédule. Nous nous contenterons de quelques exemples ; & ces exemples nous les choisirons dans les réponses que l'Auteur fait aux objections qu'il rapporte de l'incrédule.

Objection : » Ce Dieu qui selon » vous, a jetté un voile obscur sur » sa face, peut-il me forcer à croire » ce que je ne puis ni comprendre » ni même admettre dans mon » imagination, sans doute il est » sage, & par consequent s'il a pris » plaisir à se cacher, il n'a pas pré» tendu que je le connusse jamais. » Ainsi ces Mysteres incomprehen» sibles que la Religion propose ne » peuvent mériter la créance d'un » esprit raisonnable. Ce sont les » rêveries de quelque esprit échauf» fé, ou la production d'une poli» tique industrieuse.

Réponse : » Je vous demande, » esprit sublime, qui avez assisté » aux conseils du Tout-puissant, & » qui avez dirigé ses Ouvrages, » vous qui concevez admirable» ment bien les convenances & les » proportions de chaque partie qui » compose l'Univers : Dieu est-il en » droit de se reserver quelques con» noissances pleines & parfaites, » dont il ne veuille vous donner » que de légéres traces, & une idée » confuse ? Faut il que pour se faire » obéir, il découvre à vos yeux les » secrets de sa sagesse, & qu'il pre» sente à votre esprit une évidence » qui le détermine à se soûmettre ? » Car enfin ce qu'un pere est en » droit d'exiger de son fils dont » l'esprit commence à s'ouvrir ; ce » qu'un maître attend de son Disci» ple ; un Sçavant de celui qui n'a » aucune teinture de science ; Dieu » ne peut-il pas le commander à » l'homme, & lui ordonner en » vertu de son pouvoir suprême, » de le croire sur sa parole ?

Objection : » On pourroit conve» nir sans que cela tire à consequen» ce, que Dieu peut exiger de l'hom» me, qu'il croye ce qu'il ne com» prend pas ; mais l'exige-t-il en ef» fet ? & quelles preuves pouvez» vous apporter pour m'en con» vaincre ?

Réponse : » Quelles preuves ? ah » plût au Ciel que le seul amour » de la vérité mît ces paroles sur » nos lévres. Si vous l'aimiez avec » autant d'ardeur qu'elle le mérite,

» vous chercheriez, sans doute, un » moyen sûr qui vous aidât à la » découvrir, & vous conviendriez » de quelque principe qui contentât votre esprit. Je vous en pro» duirois alors de si sensibles, que » quiconque est capable d'apperce» voir un principe dans les conse» quences, avoüeroit ou que Dieu » a parlé, ou qu'il n'est aucune re» gle pour connoître la vérité.

Notre Auteur, par ce discours, tient l'incrédule en suspens sans le satisfaire, mais il va lui parler plus précisément.

» Il est une Religion, vous di» rois-je d'abord, il est donc quel» ques principes infaillibles pour » distinguer si elle est divine ou » non; ces principes doivent être » fondés sur la sagesse & proportion» nés à la portée de l'homme; j'a» joûterois ensuite, qu'il est certains » signes exterieurs qui nous élevent » à la connoissance de la volonté » divine. Je vous citerois des Pro» phéties qui passent la pénétra» tion de tout esprit créé, justifiées » par l'évenement; j'étalerois à vos » yeux un nombre infini de mira» cles operés en preuve de la divi» nité de l'Evangile; je vous parle» rois de la conversion du monde, » du courage des Martyrs, de la » vertu héroïque des Confesseurs, » & des Vierges, & si vous traitiez » toutes ces preuves avec mépris, » je vous dirois enfin qu'il a été » prédit que cette parole divine » seroit méprisée & rejettée des su» perbes & des voluptueux. De ces » faits incontestables, quelle con» sequence ne pourrois-je pas tirer? » Que lui manqueroit-il, pour » avoir la force de la démonstra» tion la plus claire? qu'en pensez» vous?

Telle est la maniere dont l'Auteur replique à l'instance que vient de faire l'incrédule. Ces deux seuls exemples pourroient suffire pour donner de ce Traité l'idée qu'on en doit avoir; mais on en aura une notion encore plus complette par les deux autres qui suivent; & que nous prenons dans leur rang comme les deux premiers; c'est-à-dire, sans les choisir.

Objection: Notre Auteur fait dire à l'incrédule, que » Dieu doit » proportionner les moyens aux » fins particulieres qu'il se propose. » Que par consequent si Dieu avoit » voulu s'attacher l'homme par » des nœuds indissolubles, il étoit » à propos qu'il l'élevât au-dessus » de son infirmité naturelle, & » qu'il délivrât son esprit de l'escla» vage des sens; Qu'il pouvoit ré» pandre sur lui quelques rayons » de sa gloire, & dissiper les nua» ges dont l'esprit de l'homme est » couvert; que cela étoit necessaire » afin que l'homme formé pour » connoître Dieu, le connût sans » peine, & ne pût refuser un con» sentement qui n'est dû qu'à l'évi» dence de la vérité.

Rép. Notre Auteur répond qu'effectivement Dieu pouvoit faire tout ce que dit là l'incrédule; mais qu'il étoit de la sagesse divine d'établir parmi les créatures intelligentes, quelque inégalité. Qu'à la véri-

té il pouvoit donner à l'homme des connoiſſances plus claires de la Divinité, mais que s'il l'avoit fait, l'homme auroit changé de nature, enſorte que ce ne ſeroit plus cet animal raiſonnable, autant ſoûmis à la matiere, que conduit par la raiſon; que ce ne ſeroit plus un être foible, inconſtant, limité; Qu'il ne tiendroit plus la derniere place parmi les créatures douées d'intelligence; Qu'il n'y auroit preſque plus de foi pour lui, preſque plus d'eſperance; Que ces deux vertus releguées ſur la terre, en étant bannies, priveroient Dieu d'un hommage qui lui eſt dû, & ne laiſſeroient aucun lieu à ſa juſtice.

Notre Auteur ne termine pas à cela ſa réponſe: il croit neceſſaire d'ajoûter que Dieu pouvoit élever l'homme à la condition des ſubſtances purement ſpirituelles, ou lui donner un corps plus ſubtil & plus délié; qu'il pouvoit embellir ſon eſprit des connoiſſances les plus parfaites, que l'homme auroit trouvé ſon avantage à ce changement, que la brute auroit auſſi trouvé le ſien de reſſembler à l'homme, mais que Dieu n'y auroit pas trouvé ſa gloire: Qu'il falloit, pour établir quelque ordre parmi les créatures, tenir l'homme au-deſſous des ſubſtances dégagées de la matiere craſſe; & que Dieu ne pouvoit mieux y réuſſir qu'en ne donnant à l'homme que des connoiſſances bornées, touchant les véritez céleſtes, tandis qu'il les répand avec une eſpece de profuſion, ſur les autres créatures intelligentes: Qu'enfin Dieu a voulu que l'homme ne l'apperçût qu'à travers d'épais nuages, *afin qu'il fût en état de mériter, par la ſimplicité de ſa foi, l'avantage de contempler un jour ſa beauté divine face à face.*

L'Auteur introduit ici un Philoſophe qui ſe joint à l'incrédule, & qui dit que l'intelligence de l'homme n'eſt point ſi bornée qu'on prétend le faire entendre dans la réponſe précedente; qu'au contraire l'homme a reçû du Ciel un eſprit ſuperieur, capable de s'élever par ſes propres forces juſqu'à la connoiſſance d'un premier principe; Que cet eſprit vaſte, ſublime, dégagé de matiere, parcourt le paſſé, pénétre dans l'avenir, découvre les cauſes naturelles dans leurs effets, réunit en un même point les objets les plus éloignés; qu'il n'eſt rien où ſon activité ne puiſſe le porter.

L'Auteur répond qu'il demeure d'accord de tout cela, & que c'eſt pour cette raiſon qu'il place l'homme entre Dieu que l'homme peut connoître, & le vermiſſeau qui ne ſçauroit s'élever au-deſſus du ſenſible; mais que malgré les rapports qui ſe trouvent entre l'homme & la Divinité, il y a encore plus de proportion entre l'homme & le vermiſſeau, qu'il n'y en a entre l'être ſuprême & l'homme le plus éclairé. Voici la preuve qu'il en donne: l'homme, dit-il, connoît qu'il y a un Dieu, parce que tout ce qu'il apperçoit le fait remonter à un premier principe; l'inſecte remué, frappé, coupé, ſent qu'il y a un

agent plus fort que lui, & qui peut le détruire. L'homme ne sçauroit comprendre l'essence divine, il ne la connoît que confusément, & plûtôt par conjecture que par aucune persuasion. L'insecte ne connoît l'homme que par les rapports qu'il a avec l'homme; l'insecte a peut-être le sentiment plus exquis, mais ce sont mêmes principes de vie sensitive, mêmes moyens de la conserver, mêmes operations naturelles.

Cela posé, notre Auteur demande si cet animal est donc en droit de se mesurer avec l'homme? & il répond qu'on ne sçauroit lui contester ce droit, si l'homme a celui de se mesurer avec Dieu. L'insecte, poursuit-il, pourra donc entrer dans les conseils de l'homme, diriger ses entreprises, critiquer ses ouvrages, & qui pourroit l'en empêcher? puisqu'il a reçû de la nature autant de force pour connoître ce qui est renfermé dans la matiere, qu'en a reçû l'homme pour connoître Dieu.

Comme cette idée revolte l'esprit, l'Auteur conclut, qu'elle doit servir à faire rentrer l'incrédule en lui-même, & à le convaincre de l'excès de sa témerité, lorsqu'il ose demander à Dieu raison de ses ouvrages; l'incrédule allégue pour autoriser son incrédulité, qu'il ne peut comprendre pourquoi Dieu, prévoyant que l'homme feroit un mauvais usage de sa liberté & s'en serviroit contre son Créateur, ce Dieu sage, jaloux de sa gloire, ami de l'homme, ne lui a pas donné de plus fortes inclinations pour le bien. Il ne le peut comprendre; répond l'Auteur, qu'il se contente donc de le croire, » puisque s'il le » comprenoit il cesseroit d'être » homme, de même que cet insec- » te dont on vient de parler, chan- » geroit de nature, s'il pouvoit » comprendre pourquoi l'homme » le coupe & le taille.

Pour faire mieux sentir quelle est l'injustice de l'incrédule, lorsque au lieu de se conduire avec la simplicité qu'exige la Foi, il veut asservir la Religion à ses idées, & faire dépendre sa foi de l'évidence, notre Auteur le compare à un aveugle de naissance, qui n'ayant aucune idée des couleurs, nieroit ce qu'il en entendroit dire.

L'incrédule ne veut aucun culte de Religion: voici sur ce sujet ses objections, & les réponses qu'y fait notre Auteur.

Objection: L'on fait dire à l'incrédule » que Dieu étant un » être infiniment grand par lui- » même, n'a besoin ni de nos œu- » vres ni de notre culte; Que seul » arbitre de ses volontez, il ne peut » être déterminé par nos bonnes » actions à nous favoriser, ni arrê- » té dans le mal qu'il a resolu de » nous faire; Que les prieres fré- » quentes, les jeûnes, les sacrifi- » ces, les pratiques de devotion, » qui réunissent les Fidéles dans » une même sorte de culte exte- » rieur, sont autant d'inventions » humaines que Dieu regarde d'un » œil indifferent; Que cette indiffe- » rence paroît en ce que les choses » de ce monde vont toûjours leur » même cours.

Réponse : » Attaquons séparé-» ment chacune de ces propositions » & exposons-les dans un jour où » elles excitent la pitié de l'incré-» dule même : Quoi donc Dieu en » agissant hors de lui-même, a-t-il » rendu ses créatutes tout-à-fait in-» dépendantes ? Les a-t-il entiere-» ment détachées de leur principe, » lorsqu'il leur a donné la vertu » d'agir ? Elles ne seroient plus » dans l'ordre, si elles n'étoient » subordonnées; & Dieu ne seroit » pas Dieu, s'il y avoit quelque » chose dans la nature qui ne fût » pas soûmis à ses loix. Mais si les » créatures sont toûjours dépen-» dantes, elles tiennent à Dieu par » des liens indissolubles, & par » consequent Dieu peut exiger des » hommages particuliers de celles » qu'il a renduës capables de le » connoître, & de sentir leur dé-» pendance.

Notre Auteur en appelle ici au témoignage de la nature même dont la voix, dit-il, se fait entendre à tous les hommes, & qui par les sentimens de crainte & de respect, d'amour & d'esperance qu'elle a gravés en eux, les porte sans cesse à honorer le principe de leur être.

Mais s'ensuit-il, demande l'incrédule » que l'on soit obligé » de témoigner cet amour & ce » respect par des signes exterieurs » plus propres, *dit-il*, à fixer l'ima-» gination des simples qu'à toucher » le cœur du Tout-puissant ? Com-» ment Dieu qui n'est sensible » qu'aux affections de l'esprit, » pourroit-il être touché de ces » mortifications volontaires qui » n'affligent que le corps ; de ces » humiliations exterieures qui ne » tiennent rien de la grandeur de » Dieu, ni de la noblesse de l'hom-» me ; de ces exercices de pieté qui » servent à remplir le vuide de la » vie de certaines personnes oisi-» ves ?

Réponse : Ah ! dites plûtôt que Dieu regarde avec indifference les adulteres, les meurtres, les rapines, les parjures, parce que le corps sert d'instrument à ces œuvres d'iniquité. Il est vrai que Dieu par rapport à lui-même, n'a pas besoin de nos actions, non plus que de notre amour ; mais répondez-moi, ne peut-il pas exiger de nous quelques marques de respect & de soûmission qui lui procurent une gloire accidentelle, dont tout le fruit sera pour nous ? N'est-il pas également le maître du corps & de l'esprit ? or comme il a imprimé dans l'ame un sentiment religieux qui la porte à s'unir à son Créateur par l'amour & l'estime, n'a-t-il pas droit d'attendre que l'ame imprime au corps des mouvemens conformes à sa soûmission & à son respect ? Et s'il n'est pas sensible aux mouvemens du corps, il l'est du moins aux affections de l'ame qui les lui consacre, il l'est aux motifs qui les animent.

Quant à ce que le Déiste objecte, que ces pratiques & ces cérémonies sont des inventions humaines, établies pour contenir le peuple dans le devoir, & pour le frapper

par des images sensibles ; mais qu'elles n'ont rien de divin, & que chacun peut à son gré les omettre, ou les remplacer par d'autres qui lui plairont davantage, notre Auteur répond 1°. que les hommes étant composés d'un corps aussi-bien que d'une ame dégagée de matiere, ont besoin de signes sensibles qui les réunissent dans la même forme de culte, & qui expriment à leurs yeux les sentimens dont chacun est interieurement pénétré : 2°. Que si la Religion est divine dans les véritez qu'elle enseigne, & dans les loix qu'elle propose, il faut qu'elle le soit aussi dans le culte exterieur qu'elle rend au premier Etre ; parce que ce culte est de l'essence de la Religion, qu'il en est la forme, qu'il vient de la même source, & qu'il a le même objet que les véritez dogmatiques, & les regles de morale : 3°. Que l'Eglise dépositaire de l'autorité de Dieu, est en droit de prescrire au culte qu'elle rend à son Chef, la forme qu'elle juge la plus convenable ; Qu'étant toûjours gouvernée par le S. Esprit elle ne peut se tromper dans la forme qu'elle prescrit pour ce culte ; Qu'il n'en faut pas davantage pour élever le culte divin au-dessus de tout ce que la sagesse humaine peut imaginer. Notre Auteur dit en quatriéme lieu, que quand même Dieu n'auroit pas assisté particulierement l'Eglise dans l'établissement du culte qu'elle exige des Fidéles, l'Eglise n'auroit pû lui donner une forme plus noble & plus sainte que celle qui revolte l'impie, & qui choque l'Hérétique. Mais il remarque que » pour s'ap» percevoir de la noblesse & de la » sainteté dont il s'agit, il faut » avoir un fond de Religion & de » simplicité ; & que sans cela on » est incapable d'aucun sentiment » envers le pere commun.

Nous ne croyons pas necessaire de rapporter un plus grand nombre d'exemples de ce Traité. On peut surement juger de tous les autres par ceux-là ; nous les avons abregés quant au discours, mais nous n'en avons rien retranché pour le fonds. Peut-être même que l'abregé que nous en avons fait ne les aura pas rendu moins intelligibles.

Au reste l'Auteur compte beaucoup sur l'approbation de ses Lecteurs, pourvû toutefois que ce soient gens *de bon sens & d'esprit* : car il met cette condition. *Comme j'ai composé mon Ouvrage avec toute la droiture possible*, dit-il dans sa Préface, *j'ose me flatter que les personnes de bon sens & d'esprit qui le liront en seront satisfaites, & qu'elles suppléront par elles-mêmes à ce que l'amour de la brieveté m'a fait ou supprimer ou traiter légérement.*

Notre Auteur, comme on voit, reconnoît qu'il a laissé dans son Ouvrage certaines choses en arriere, ausquelles il est à propos que les personnes éclairées suppléent. Quelques Lecteurs diront, sans doute, qu'il peut esperer cette grace ou cette justice de ceux qui font profession de la foi ; mais qu'il ne doit pas avec la même confiance, l'attendre de l'incrédule, qui est celui pour

pour qui il écrit, & qui bien loin de vouloir suppléer à ce qui peut manquer de bon aux réponses qu'on lui fait, tâchera même, s'il lui est possible, d'affoiblir tout ce qu'il y trouvera de ce caractere.

HISTOIRE DE L'EGLISE GALLICANE DE'DIE'E A Nosseigneurs du Clergé; par le P. Jacques Longueval, *de la Compagnie de Jesus. Depuis l'an* 848. *jusqu'à l'an* 987. *Tome VI.* A Paris, chez François *Montalant*, Quai des Augustins; Jean-Baptiste *Coignard*, Imprimeur du Roi, ruë S. Jacques, à la Bible d'or, Hyppolite-Louis *Guerin*, & Jacques *Rollin* fils. 1733. *in*-4°. pp. 576. sans y comprendre la Table des Matieres.

L'HISTOIRE de Gotheſcalc qui entreprit de renouveller les pernicieux dogmes du Prédestinatianisme remplit la plus grande partie du 16e Livre de cette Histoire. L'Auteur y remarque que si l'Eglise avoit perdu la plus grande partie de son temporel par la licence des Guerres-Civiles & étrangeres dont il a été parlé dans les Livres précédens, elle avoit eu néanmoins la consolation de conserver sans atteinte le précieux dépôt de la Foi. Gothescalc eut la témerité de l'attaquer, & s'il ne réussit pas à faire un grand nombre de Sectateurs, il fut du moins assez malheureux pour semer la division dans le corps des Evêques.

Le Novateur étoit fils d'un Comte Saxon, & fut offert dans son enfance au Monastere de Fulde; mais quand il fut plus avancé en âge, il trouva le moyen de reclamer contre les engagemens que ses parens avoient contracté à son insçû, l'Archevêque de Mayence à la tête d'un Concile, lui permit de les rompre & de quitter le Monastere de Fulde. Raban qui en étoit pour lors Abbé, écrivit contre cette décision, & soûtint par plusieurs autoritez que les liens des enfans offerts en bas-âge dans les Monasteres étoient indissolubles. On croit même que l'Empereur touché de ses raisons engagea l'Archevêque de Mayence à revoquer sa sentence. Quoi qu'il en soit, Gothescalc reprit son premier état, & sembla se fixer depuis dans le Monastere d'Orbais au Diocése de Soissons; mais comme il étoit Moine malgré lui, il se mit peu en peine de remplir les devoirs de sa Profession.

» C'étoit, *dit le P. Longueval*, » un homme inquiet & entêté qui » avoit toutes les dispositions pro» pres à devenir un dangereux No» vateur. Car il avoit de l'esprit, » assez peu d'étude, & un grand » fond de présomption. L'artifice » suppléoit aux qualités qui lui man» quoient; il étoit naturellement » adroit & dissimulé. L'esprit de » l'Hérésie le rendit fourbe jusques » dans ses Professions de foi: il » pourroit cependant paroître sin» cére dans un portrait qu'il fait de » lui-même, où il se donne pour

» un étourdi & un avanturier.

Stultorum Princeps ,
Abrupta per omnia præceps.

Il fut quelque tems sous la conduite de Valafride - Strabon qui lui donna de grandes loüanges dans ses vers. » Outre qu'elles coûtent peu aux Poëtes , peut-être » que le Moine Allemand paroissoit alors les mériter ; « mais l'inquiétude de son esprit l'ayant livré à des recherches téméraires sur les matieres les plus profondes de la Théologie , il s'égara sur-tout par rapport à la Prédestination. L'impieté de ses sentimens ne vint pas plûtôt aux oreilles de Raban qui depuis peu avoit été élevé sur le Siége de Mayence , que ce Prélat composa un Livre pour les refuter; & en même tems il écrivit au Comte Eberard un des principaux Seigneurs de la Cour de Lothaire , chez qui Gothescalc s'étoit retiré sous prétexte d'un pélérinage qu'il avoit fait en Italie , & il lui fit connoître tout le risque qu'il couroit à garder plus long-tems un Hôte si dangereux ; le Comte qui n'étoit pas de ces personnes qui lorsqu'elles se sont une fois entêtées d'un faux Docteur , n'écoutent plus que lui, chassa Gothescalc de sa maison, & ce Moine alla répandre ses erreurs dans quelques Provinces de la basse Allemagne.

Il répondit à l'Ecrit que Raban avoit composé contre lui , & pour le rendre odieux , » il ne » manqua pas de l'accuser de Sémi-» pélagianisme , calomnie que ses » Sectateurs ont souvent renouvel-» lée depuis pour noircir les Au-» teurs Catholiques qui les ont » combattus.

Mais ayant eu la présomption de venir débiter ses erreurs à Mayence dans le tems même que Louis y tenoit une assemblée d'Evêques & de Seigneurs au mois d'Octobre de l'an 848. Raban » qui n'étoit pas » pas de ces Pasteurs timides & in-» dolens qui se cachent d'abord à » eux-mêmes les progrès de l'er-» reur pour s'épargner la peine de » s'y opposer , & qui ensuite s'en » laissent effrayer jusqu'à croire le » mal sans remede pour se dispen-» ser d'y en appliquer quelqu'un,« Raban cita Gothescalc à comparoître devant l'assemblée des Prélats ; ses blasphêmes y furent condamnés , & dans la crainte qu'il ne continuât à les répandre , on l'envoya sous bonne garde à Hincmare Archevêque de Rheims , & son Métropolitain.

Raban , au nom du Concile , lui écrivit la Lettre suivante : » Nous » avons cru devoir vous donner » avis qu'un Moine vagabond » nommé Gothescalc . . . séduit les » peuples par une doctrine perni-» cieuse sur la Prédestination , il » enseigne que Dieu prédestine au » mal comme au bien , & qu'il y a » des hommes qui ne peuvent se » corriger de leurs péchez ni de » leurs erreurs à cause de la Préde-» stination , qui les entraîne mal-» gré eux à la perte , comme si » Dieu les avoit créés incorrigibles » & pour les damner. . . . A ce que

» j'en ai appris, il a perverti bien » des Chrétiens, en qui il a éteint » le zéle & l'ardeur qu'ils avoient » pour leur salut; à quoi bon, di- » sent-ils, me donner tant de peine » pour servir le Seigneur, si je suis » prédestiné pour la mort éternel- » le, je ne l'éviterai pas; au con- » traire si je suis prédestiné pour » la vie, j'aurai beau vivre mal, » j'arriverai certainement au regne » éternel?

Un Historien recent, M. Fleury, dit que l'exposition que Raban fait ici de la doctrine de Gothescalc lui paroît peu fidelle, parce qu'elle n'est pas exactement conforme à l'Ecrit qu'Hincmare cite de Gothescalc; mais Raban ne dit point que les blasphêmes qu'il rapporte, soient contenus dans l'Ecrit dont il est question, il assure qu'il les a ouis de la bouche même de Gothescalc lorsqu'il fut forcé d'expliquer dans le Concile ce que la confession de foi qu'il presentoit, avoit d'ambigu & de captieux. Voudroit-on, ajoûte l'Auteur, accuser d'infidélité les saints Docteurs qui ont écrit contre Pélage & Celestius, parce qu'ils en rapportent des traits qui ne se trouvent point dans les artificieuses professions de foi que ces Hérétiques presenterent?

Hincmare jugea mieux des lumieres & de la pieté de Raban, & profitant d'une assemblée d'Evêques & de Seigneurs que le Roi avoit indiquée à Kiersi l'an 849. Gothescalc y fut conduit, mais loin d'y abjurer ses erreurs, il les soûtint avec une audace & un emportement qui obligerent les Evêques au nombre de 12, à prononcer contre lui une sentence qui l'interdisoit de toutes les fonctions du Sacerdoce qu'il avoit, disent ils, deshonoré par des mœurs corrompues & par une doctrine perverse; ils le condamnerent de plus à être rudement fouetté, & ensuite renfermé en une prison. La sentence finit par ces paroles, » & afin que vous » ne vous ingériez plus dans le Mi- » nistere d'enseigner, nous vous » imposons par la vertu du Verbe » Eternel, un silence perpétuel.

Le fouet étoit selon la Regle de S. Benoît, la punition des Moines refractaires, & le Superieur de Gothescalc qui étoit present, l'avoit jugé digne de cette peine avec les autres Abbez; un châtiment si humiliant qu'il reçut devant les Peres du Concile, ne fit qu'irriter l'orgueil de ce Moine; & sur le refus qu'il fit de signer une espece de formulaire contraire à ses erreurs qui lui fut envoyé par Hincmare, ce Prélat défendit qu'on l'admît à la participation des Sacremens. D'un autre côté Gothescalc s'offrit de prouver la pureté de sa doctrine par l'épreuve de l'huile bouillante, & répandit dans le monde deux professions de foi captieuses qui ne laisserent pas d'en imposer à plusieurs personnes, & sur-tout aux Moines; comme les Solitaires les plus ignorans & les plus austeres sont souvent les plus opiniâtres dans l'erreur quand ils ont une fois le malheur de s'y lais-

ser engager, Hincmare composa pour leur instruction un Ecrit qu'il adressa aux simples, & aux reclus de son Diocése.

Quelques Evêques prirent même la défense de Gothescalc, mais en condamnant sa doctrine, ils entreprirent de justifier sa personne & ses Ecrits. Cette distinction du fait & du droit, fut comme un fort, où l'erreur se retrancha pour se mettre à couvert des coups qu'on lui portoit. On publia de part & d'autre un grand nombre d'Ecrits, dont on trouve un précis exact dans l'Auteur. Le Roi Charles lui-même qui aimoit ces sortes de guerres Théologiques, plus que celles qu'il auroit dû faire pour la défense de son Royaume, attisa le feu, & engagea les Sçavans hommes de la France à écrire sur les matieres de la Prédestination.

Hincmare voyant la division s'augmenter de plus en plus tint par l'ordre du Roi un second Concile à Kiersi au mois de Mai de l'an 853. & y dressa quatre fameux articles sur la Grace & la Prédestination. Ils furent signés par le Roi Charles, par tous les Evêques, les Abbez du Concile, & même par Prudence Evêque de Troye qui avoit été toûjours favorable à Gothescalc.

Ces quatre articles firent grand bruit, & diviserent tellement les Evêques, que le Concile de Valence tenu en 855. leur en opposa six autres, & fit un Canon pour défendre d'enseigner les quatre articles de Kiersi comme inutiles, même nuisibles, & renfermant une erreur contraire à la vérité.

On voit par ce Canon, dit le P. Longueval, que ces Prélats, pour combattre les articles de Kiersi, leur attribuerent un sens que le seul esprit d'animosité & de critique peut controuver, ils firent entendre qu'on enseignoit dans ces articles que J. C. étoit tellement mort pour tous les hommes, qu'il avoit délivré tous les damnez de l'enfer.

Ebbon de Grenoble, neveu d'Ebbon Archevêque de Rheims, par cette raison ennemi d'Hincmare, & le principal Auteur des six articles de Valence, alla de la part de l'Empereur Lothaire les porter au Roi Charles. Ce Prince les remit à Hincmare qui y répondit par un Ouvrage qui est perdu.

L'Empereur Lothaire qui panchoit du côté des Evêques de Valence, & qui ne prenoit pas moins de part à ces disputes que le Roi Charles, mourut cette même année, dans des sentimens bien differens de ceux qu'il avoit témoignés pendant toute sa vie; se voyant près de sa fin, il renonça à l'Empire, & s'étant fait porter au Monastere de Prum, il y prit l'habit Religieux plûtôt pour mourir que pour vivre en Moine; il ne survêcut en effet que six jours à cette cérémonie, & il mourut dans la soixantiéme année de son âge. Quelque tardive, & quelque courte qu'ait été cette pénitence, après tant de crimes, des Auteurs Benedictins l'ont cru suffisante pour le mettre au nombre de leurs

Saints ; mais le P. Mabillon s'est contenté de dire que cet Empereur étoit *de pieuse Memoire*. Un autre Auteur a écrit, qu'après la mort de Lothaire, les bons Anges & les Démons disputerent à qui l'auroit ; & que les bons Anges en prenant son ame, dirent aux Démons, *nous vous abandonnons l'Empereur, mais nous emportons le Moine au Ciel.*

Cette mort produisit de grands troubles dans l'Etat & dans l'Eglise ; les Evêques se partagerent entre les trois fils de Lothaire, & Charles Roi de Neustrie. L'Auteur développe ces troubles autant qu'ils ont rapport à son sujet ; mais la necessité de se défendre contre les ravages des Normands, sembla enfin réunir ces Princes & leur faire oublier tout autre interêt. Charles Roi de Neustrie, Louis Roi de Germanie, & Lothaire Roi de Lorraine s'étant assemblés à Coblentz le quatriéme de Juin de l'année 860. ils firent entr'eux une paix qui parut sincere, & dans laquelle ils comprirent Charles Roi de Provence & l'Emreur Louis.

Ces Princes ayant ainsi concilié leurs interêts, tâcherent aussi de concilier ceux des Evêques de leurs Royaumes ; Charles le Chauve & Lothaire convoquerent à ce dessein un nombreux Concile à Touzi proche de Toul. Dans la crainte d'irriter les esprits, on ne jugea pas à propos d'y parler formellement des articles de Kiersi, ni de ceux de Valence sur lesquels les Prélats étoient toûjours divisés, on se contenta d'expliquer la foi de l'Eglise sur les matieres de la Grace & de la Prédestination ; mais d'une maniere qui assure la victoire aux Evêques de Kiersi. Ce fut Hincmare lui-même qui dressa la Lettre que le Concile adressa à ce sujet à tous les Fidéles. Ainsi fut terminée une dispute qui, depuis quelques années, partageoit l'Episcopat en France, » on peut dire qu'elle ne dura si » long-tems que parce qu'on ne » vouloit pas s'entendre, car il pa» roît que les Prélats qui y eurent » part, étoient d'accord sur le fond » du dogme.

On ne peut pas assurer la même chose de Gothescalc ; toûjours opiniâtre dans ses erreurs, le chagrin & la prison lui avoient encore affoibli l'esprit, qu'il n'avoit jamais eu fort solide. D'Hérétique il devint Visionnaire & Fanatique, il y a peu de chemin de l'un à l'autre. Il se mêla même de faire des prédictions dont il reconnut la fausseté, sans revenir de ses illusions.

Etant tombé dangereusement malade, les Moines d'Hautvilliers chez qui il étoit enfermé, en donnerent avis à Hincmare. Ce Prélat dressa une courte confession de foi, & les chargea d'exhorter Gothescalc à la souscrire pour mériter d'être admis à la participation des Sacremens, mais il la rejetta avec aigreur, & mourut ainsi dans l'impénitence & dans l'opiniâtreté ; » fruits ordinaires de l'erreur, sur» tout pour les personnes qui s'y li» vrent dans une profession sainte. Le Prédestinatianisme, grace à la fermeté d'Hincmare fut comme

enseveli dans la prison & dans le tombeau de Gothescalc.

Les bornes étroites dans lesquelles nous sommes obligés de nous renfermer, nous ont contraints de rapporter de suite toute cette Histoire, & de passer sous silence le divorce de Lothaire avec la Reine Teutberge, l'affaire de Rhothade Evêque de Soissons, celle des Clercs de Rheims qui avoient été ordonnés par Ebbon. Differens Conciles, la Vie & la Mort des Hommes Illustres par leur science, & par leur pieté, & une infinité d'autres traits que le P. Longueval fait entrer dans ce Livre avec l'ordre & la netteté qui lui sont ordinaires.

On voit dans le dix-septiéme Livre la naissance du Schisme de Photius; differens extraits des Ouvrages que plusieurs Evêques de France composerent à la priere du Pape Nicolas I. pour répondre aux accusations & aux calomnies que le Patriarche de Constantinople répandoit contre l'Eglise Romaine, & un morceau très-curieux sur la maniere dont on procedoit à l'examen des Evêques avant de les ordonner. Depuis que Louis le Débonnaire avoit rendu la liberté des Elections, l'ambition des prétendans excitoit souvent des factions dont les suites étoient quelquefois très-funestes aux Eglises qui en étoient agitées: ce qui arriva à l'Eglise de Rheims après la mort d'Hincmare en fournit un exemple terrible. Il faut avoüer cependant que les Métropolitains & les Evêques de la Province prenoient les plus sages précautions pour s'assurer de la canonicité de l'élection, aussi bien que de la pieté & de la doctrine du sujet qui étoit élû. On en trouve une preuve dans ce que le Pere Longueval nous rapporte de l'examen que Villebert élû Evêque de Chalons sur Marne fut obligé de subir. Au reste, cet examen n'étoit point une simple formalité. On voit dans cette Histoire des Evêques nommés ou élûs qui furent refusés & déclarés indignes de l'Episcopat pour leur incapacité, & à cette occasion notre Auteur nous donne un détail des regles qui étoient en usage pour l'élection des Evêques, & pour leur ordination; le tout tiré d'Auteurs autentiques qu'il ne fait, dit-il, que traduire.

Il reprend aussi dans le même Livre la suite des instances que fit Lothaire pour faire casser son mariage avec la Reine Teutberge. Ce Prince qui avoit desesperé de fléchir la fermeté du Pape Nicolas I. se flatta qu'il pourroit trouver plus de facilité auprès d'Adrien II. son Successeur. Déja le Pape avoit levé l'excommunication que Nicolas I. avoit lancé contre Valdrade Concubine de Lothaire sur les assurances qu'on lui donna qu'elle n'avoit plus aucune liaison criminelle avec lui, quoiqu'il fût toûjours dans la resolution de l'épouser. Teutberge, d'un autre côté, lassée des dégoûts & des mauvais traitemens qu'elle avoit à souffrir d'un époux à qui elle étoit odieuse, se rendit à Ro-

me pour presser elle-même son divorce, elle allegua quelques infirmitez, & de prétenduës irrégularitez qui s'étoient trouvées dans la célébration de son mariage, & un grand desir de se consacrer à Dieu dans le Cloître.

Adrien voyant bien quels motifs la faisoient agir, n'eut point d'égard à ses raisons, & persista toûjours à demander que Lothaire vînt lui-même porter sa cause à Rome. Il lui épargna cependant une partie du chemin, & il se rendit au Mont-Cassin, où le Prince le vint trouver, & pour montrer qu'on ne le regardoit pas comme un excommunié, il supplia le Pape de lui donner la communion de sa propre main. Cette grace lui fut promise à la sollicitation de l'Imperatrice sa belle-sœur; mais il fut étrangement surpris lorsqu'Adrien avant de le communier, tenant en main le Corps de J. C. lui adressa ces paroles : » Prince, si vous ne vous re» connoissez pas coupable de l'a» dultere que le Seigneur Nicolas » vous avoit défendu de commet» tre, & si vous avez une ferme » resolution de n'avoir plus de » commerce avec votre concubine » Valdrade, approchez avec con» fiance, & recevez ce Sacrement » de la vie éternelle; mais si votre » conscience vous reproche ce cri» me, & si vous êtes dans la dispo» sition de vous replonger dans vos » desordres, ne soyez pas assez té» meraire pour recevoir le Corps » & le Sang de Notre Seigneur, » de peur que vous ne trouviez vo» tre condamnation dans le Sacre» ment de sa misericorde. « Lothaire n'osa reculer, & reçut la communion avec un cœur livré au peché.

L'horreur de se parjurer sur le Corps du Seigeur fit impression sur quelques Seigneurs de sa suite, car le Pape leur dit de même à tous en les communiant : » Si vous n'avez » ni contribué ni consenti aux adul» teres de votre Roi avec Valdrade, » & si vous n'avez pas communiqué » avec les autres excommuniez par » le S. Siége, que le Corps du Sei» gneur vous profite pour la vie » éternelle; « mais le plus grand nombre suivit l'exemple de Lothaire & en reçut aussi comme lui la punition. Jamais peché, dit le Pere Longueval, ne fut plus visiblement puni. Lothaire alla du Mont-Cassin à Rome, où il ne trouva personne parmi le Clergé qui voulût lui rendre les honneurs qu'on a coûtume de rendre aux têtes couronnées; le Pape lui fit cependant quelques presens, & tout ce qu'il obtint de lui, c'est qu'il nomma des Légats pour examiner sur les lieux avec les Evêques l'affaire du divorce, & lui en faire ensuite le rapport au Concile qu'il indiqua à Rome pour le commencement de Mars de l'année 870.

Lothaire partit ainsi de Rome; mais étant arrivé à Lucques lui & la plûpart des personnes qui l'accompagnoient furent attaqués d'une fievre maligne. Ce Prince en mourut en peu de jours, sans qu'il reconnut la main qui le frappoit;

on remarque que tous ceux qui avoient commis avec lui le ſacrilege d'une communion indigne, eurent le même ſort, & que la contagion n'épargna que ceux qui s'étoient retirés de la Sainte Table, enſorte qu'on ne put méconnoître la vengeance du Ciel.

Quoique l'Empereur Louis ſon frere fût ſon héritier légitime, Charles le Chauve qui eut toûjours plus d'ambition que de courage, s'empara de la Lorraine; nous renvoyons à l'Auteur où l'on verra la part que le Pape & les Evêques prirent, ou pour mieux dire, furent forcés de prendre dans cette affaire & dans toutes les autres ſemblables que l'ambition & le grand nombre des deſcendans de Charlemagne qui partagerent alors les differens Etats de la France, de l'Allemagne & de l'Italie, firent naître pendant tout ce ſiecle. C'eſt à regret que nous ne pouvons ſuivre l'Auteur dans le détail où il entre ſur tous ces évenemens qui donnerent lieu à differens Conciles ou aſſemblées dont il continue de rapporter les principaux reglemens. Le dix-ſeptiéme Livre finit avec l'Hiſtoire du neuviéme ſiecle, & le Pere Longueval remarque qu'il fut tout à la fois glorieux à l'Egliſe de France par le grand nombre de Saints & de ſçavans Evêques qu'elle porta, & malheureux pour elle, par les courſes preſque continuelles des Nations barbares, & par la fureur des factions & des guerres civiles qui firent de grandes bréches à ſon autorité & à ſa diſcipline.

Dans le dix-huitiéme & dernier Livre de cette Hiſtoire qui commence avec celle du dixiéme ſiecle, on trouvera encore de plus triſtes objets pour la Religion, ce ſiecle eſt appellé à juſte titre le ſiecle obſcur, ou le ſiecle de fer. » Nous » y verrons, *dit l'Auteur*, l'autori- » té Royale avilie & uſurpée, celle » des Comtes & des Ducs s'élever » ſur les débris du Thrône qu'ils » avoient renverſé, le Royaume » en proye aux peuples barbares, & » à preſqu'autant de Tyrans qu'il y » avoit en France de Seigneurs par- » ticuliers .... » L'Egliſe qui gé- » miſſoit de ces troubles en reſſen- » tit les funeſtes atteintes. Elle » eut la douleur de voir ſes plus » ſaintes Loix violées, ſes biens en- » vahis, ſes dignitez venduës à la » ſimonie, ou uſurpées par l'ambi- » tion. Pour ſurcroît de malheur, » la ſource où l'on devoit puiſer le » remede à tant de maux parut elle- » même empoiſonnée. On vit le » vice aſſis ſur la Chaire de S. Pier- » re, & des femmes débauchées » établir ou deſtituer à leur gré les » Vicaires de Jeſus-Chriſt.

Mais Dieu ne permit pas que ces Pontifes livrés aux plus infâmes paſſions fiſſent aucune déciſion qui pût donner la plus légére atteinte à la pureté de la Morale Chrétienne ou de la Créance Catholique. Cependant quoiqu'en général l'ignorance ait regné dans ce ſiecle, on ne laiſſe pas d'y trouver pluſieurs habiles Docteurs qui nous ont conſervé fidélement le dépôt de la foi & de la tradition; ils n'ont

pas

pas eu à la vérité le même soin pour écrire l'Histoire de leur tems, peut-être parce qu'ils craignoient d'en transmettre les horreurs à la posterité. Cette disette d'Historiens redouble, comme on le sçait, le travail du P. de Longueval, & lui donne plus de peine pour démêler parmi le peu de Monumens qui restent de ce tems la suite des évenemens qu'il est obligé de raconter, & dont la longueur de cet Extrait ne nous permet pas de donner une idée plus étenduë.

DISSERTATION SUR LE FEU BOREAL. PAR D. J. A. M. R. D. C. A Paris, chez Joseph *Bullot*, Imprimeur-Libraire, ruë de la Parcheminerie, près S. Severin, à l'Image S. Joseph. 1733. vol. *in*-8°. pages 111.

LE Feu Boréal dont il s'agit, n'est autre chose que ce Feu qui se voit ordinairement dans la moyenne région de l'air, du côté du Nord, en Automne & en Hyver, tel fut celui qui parut sur l'horison, à Paris & en plusieurs Provinces, le 19 Octobre 1726. & le 16 Novembre 1729. c'est sur ce dernier principalement que l'Auteur de la Dissertation, entreprend de donner ses conjectures : il définit le Feu Boréal, *un amas d'exhalaisons nitro-sulphureuses répanduës dans l'air, vers le Nord, ou le reflux de l'air les a accumulées, lesquelles n'étant renfermées dans aucun nuage sensible, representent à nos yeux une admirable alternative de lumiere & d'obscurité, après avoir été embrasées, soit par le mouvement naturel des esprits de nitre, soit par les vents contraires, soit enfin par le reflux de l'air.*

De cette définition l'Auteur tire huit consequences : la premiere, que les Feux Boreaux, tels que furent ceux du 26 Octobre 1726. & du 16 Novembre 1729. doivent paroître ordinairement après l'équinoxe d'Automne, *parce que c'est vers ce tems-là que le Soleil quitte notre pôle, & que l'air commence à refluer vers la partie septentrionale.* La seconde, Que le reflux de l'air d'un pôle à l'autre, donne occasion à differens embrasemens, selon que la quantité d'exhalaisons qu'il a ramenées, est considerable ; en sorte que ceux qui paroissent les premiers, doivent toûjours être les plus vifs & les plus lumineux, comme trouvant beaucoup plus de nourriture que ceux qui arrivent après. Tel fut celui du 26 Octobre 1726. qui jetta beaucoup de frayeur dans l'esprit du peuple.

La troisiéme consequence de notre Auteur, est que les hyvers secs doivent être regardés comme des présages presque assurés de quelques Feux Boreaux ; parce qu'en premier lieu, de tels hyvers dénotent, que les souffres & les nitres de l'air sont plus épurés de vapeurs terrestres ; & en second lieu, que des hyvers de cette nature sont ordinairement accompagnés de

quelques petits vents de Nord capables de refouler les vapeurs dont il s'agit, & de les embraser par ce refoulement.

La quatriéme consequence que tire l'Auteur, est que la lumiere du Feu Boréal, doit toûjours prendre son origine dans la région Septentrionale, & que c'est peut-être à raison de cet embrasement qui paroît de tems à autre, vers cette partie de l'Univers, que le Talmud des Juifs assure ridiculement que Dieu, malgré sa Toute-puissance, n'a pu fermer la machine du monde, du côté du Nord, mais qu'il a été obligé de la laisser ouverte de ce côté-là.

La cinquiéme consequence que l'on tire, est que ce qui arrive sous un pôle, peut en son tems arriver sous un pôle opposé.

La sixiéme, Que la lumiere du jour doit nous cacher ces Feux, qui, alors, ne seroient apperçûs que de ceux qui habitent sous un même méridien & sous les points opposés d'un même parallele de latitude, ensorte que la difference de leur longitude est toûjours de 180 degrez, quoiqu'ils soient en même Zone, en même climat, & en même élevation de pôle.

La septiéme consequence, est que les peuples qui n'ont, que très-peu, ou qui n'ont point du tout d'élevation de pôle, tels que ceux qui habitent sous la Zone Torride, ne doivent point appercevoir la lumiere du Feu Boréal, cette lumiere ne pouvant tout au plus être à leur égard, que comme celle du crépuscule.

La huitiéme consequence enfin, est que les vents qui soufflent du Nord, entre l'équinoxe d'Automne & l'équinoxe du Printems, doivent être extraordinairement froids, parce que dans cet intervalle de tems, l'air abonde en un sel de nitre, dont les particules sont autant de petits aiguillons, qui picotent la chair, & lui causent par ce picotement, le sentiment du froid.

L'hypothése du flux & reflux de l'air d'un Pôle à l'autre, sur laquelle est appuyé le systême dont il s'agit, souffre de grandes difficultez : l'Auteur les expose & ensuite y répond ; mais avant que de rapporter ces difficultez & ces réponses, il est à propos de dire ce que c'est, selon notre Auteur, que ce flux & ce reflux de l'air.

Lorsque le Soleil éclaire une contrée, ses rayons ne peuvent tomber sur la terre sans traverser la masse de l'air, & quand ils sont tombés sur cette terre, ils reflechissent plus ou moins, selon qu'ils ont plus ou moins de force. Or ces rayons ne peuvent ainsi passer & repasser dans l'air, sans communiquer une partie de leur pirouettement à la masse d'air la plus proche de la terre, laquelle masse est plus à portée de recevoir l'action des rayons reflechis.

Ces petits corps aëriens étant ainsi contraints de pirouetter, se choquent & se chassent les uns les autres; puis se trouvant plus au large, ils se déplient, se redressent & s'é-

tendent autant qu'il est possible, ce qui ne se peut faire, qu'une portion considerable de cet air ne s'écoule au loin, & ne soit portée hors de l'horison, c'est-à-dire vers les contrées que le Soleil n'échauffe point alors ; d'où il suit qu'une grande quantité des parties qui avant que d'être raréfiées étoient contenuës dans un certain horison, ne peuvent plus y être renfermées, lorsque le Soleil les a dilatées. Ces parties d'air sont donc obligées, pour la plûpart, de se retirer par tous les points du cercle horizontal, principalement si le Soleil éclaire à plomb le centre de l'horizon, en répondant perpendiculairement au point vertical. Tel est, selon notre Auteur, l'état de l'air atiedi & raréfié. Cela posé, il prétend que lorsque le Soleil disparoît de l'horison, & que ses rayons n'ont plus, ou n'ont que très-peu de force & d'action, les particules de l'air cessent peu à peu de pirouetter, & se rapprochent insensiblement les unes des autres; mais que comme elles sont trop flexibles pour pouvoir soûtenir l'effet que l'air, qui s'étoit écoulé dans les environs, fait pour refluer, elles se resserrent, se replient, se condensent, & donnent par ce moyen à l'air froid, occasion de revenir & de s'*ébouler* vers les endroits où il trouve moins de resistance, qui sont les climats que le Soleil quitte.

L'Auteur fait là-dessus trois observations : la premiere, Que cet effort de l'air froid n'est autre chose que sa propre pesanteur, qui le pousse vers le centre de la terre : la seconde, que l'air qui revient n'est pas toûjours celui que la chaleur a écarté, mais que c'est presque toûjours celui qui est superieur, c'est-à-dire, le plus éloigné de la reflexion des rayons solaires. La raison en est, dit notre Auteur, que cet air étant moins raréfié que celui qui est voisin de la terre, il s'*éboule* naturellement par des lignes differentes, sur celui qui est dessous. Or cet *éboulement* fait qu'un air voisin prend la place de celui qui s'éboule, ce qui forme une espece de circulation dans cette partie de l'Atmosphere. En un mot, la raréfaction causant une espece de vuide dans l'air inférieur, oblige l'air superieur, à s'affaisser par son propre poids, & à venir occuper ce vuide.

La troisiéme Observation est que l'air superieur, quoique très-éloigné de la terre, & par consequent hors d'état d'être beaucoup échauffé, & fermenté, ne laisse pas de l'être suffisamment, eu égard à l'autre air superieur qui n'est pas éclairé du Soleil, & qui répond à une autre contrée ; ensorte qu'il doit se faire dans cette partie de la masse élémentaire, un changement à peu près semblable (toutes proportions gardées) à celui qui arrive à l'air inférieur.

La quatriéme Observation est, 1°. Que ce flux & ce reflux de l'air ne peuvent se faire, sans causer un peu de vent, selon que la raréfaction a été plus ou moins grande ; 2°. Que c'est à cette fermentation

& à cet *éboulement* de l'air, qu'on doit attribuer plusieurs vents reglés & périodiques, tel, par exemple, qu'est celui qui sous la Zone Torride souffle tous les matins d'Orient en Occident, & celui qu'on éprouve par-tout avant le lever du Soleil, petit vent frais auquel M. Pierquin, dans le Journal Historique du mois de Fevrier, attribue le chant du cocq avant l'aurore.

Cela posé, voici les objections que nous venons d'annoncer, & les réponses qu'y fait notre Auteur. Ces objections se reduisent à trois, la premiere est qu'on ne s'est jamais apperçu de ce flux & de ce reflux de l'air d'un pôle à l'autre, & la seconde que si ce mouvement étoit réel, il ne regneroit pendant six mois de l'année, que le même vent, sçavoir, le vent de Nord dans le Printems & dans l'Eté; & le vent de Sud dans l'Automne & dans l'Hyver; ce qui est contraire à l'experience, puisqu'on voit regner en differentes contrées, plusieurs sortes de vents fixes & reglés, tel qu'est celui qui souffle tous les jours sous la Zone Torride; tels que sont aussi les vents de Nord & Sud-Est, qui soufflent entre les Tropiques, & qui sont appellés *Vents* Alizez. Il y a outre cela des vents qu'on nomme périodiques, parce qu'ils soufflent selon la diversité des Saisons, tels que sont ceux qui regnent sur les mers de l'Inde & de l'Arabie, & qui soufflent d'un côté de l'horizon pendant six mois, & de l'autre pendant les six autres mois; ce sont ceux que les Marins appellent *Vents de Monson.* On ressent en France, de grands vents de Nord Ouest à la fin de Mars, ou au commencement d'Avril. Il y souffle aussi à la fin d'Octobre, un vent de Sud. Les autres climats ont tout de même differens vents qui leur sont particuliers. Or dans l'hypothése du flux & reflux de l'air, il est difficile, dit-on, de concilier la diversité de ces vents.

La troisiéme objection est que les vents devroient plûtôt porter l'air vers l'endroit où se fait la raréfaction, que vers l'endroit opposé, & que cependant dans le Systême du flux & du reflux dont il s'agit, tout le contraire arrive. En effet, en supposant ce flux & ce reflux, l'air s'éloigneroit du cercle polaire, lorsque dans cette région le Soleil agit sur ce même air, & le dilate par sa chaleur, au lieu que l'air en question devroit accourir alors dans cet endroit, comme son ressort & la necessité de son équilibre, semble l'exiger.

L'Auteur répond à la premiere objection, qu'il ne faut pas s'étonner si le flux & reflux de l'air, dans les Equinoxes, n'est point absolument sensible, puisque celui de la mer ne l'est point à ceux qui voguent sur ses ondes, & loin du rivage, quoique ceux qui sont sur les côtes, en apperçoivent parfaitement les mouvemens & les differences. Mais notre Auteur craignant que cette réponse ne satisfasse pas pleinement, demande » qui nous » a dit que les peuples qui habitent » sous ces Zones glaciales, ou sous

» les Pôles (en cas qu'il y ait là des » hommes) ne s'apperçoivent d'aucuns changemens périodiques » aux environs des Equinoxes, » après le coucher & le lever du » Soleil. Car cela, *dit-il*, peut fort » bien être sans que ceux qui habi» tent sous les Zones Torride & tem» perée puissent s'en appercevoir.

Mais quand même ce flux & ce reflux ne seroient sensibles à aucun peuple de la terre, ils n'en seroient pas moins réels, selon notre Auteur, parce que l'on conçoit, dit-il, qu'ils peuvent se faire d'une maniere tout-à-fait insensible, en ce que le Soleil qui est la cause efficiente de ces deux mouvemens, ne paroît & ne disparoît pas tout à coup de la région polaire, mais peu à peu & insensiblement.

Quant à la seconde difficulté, sçavoir, qu'il n'y auroit dans toute la masse de l'air, & dans toutes les Contrées du monde, que deux vents périodiques de six mois chacun, on répond, que quoique toute cette masse élémentaire ait un mouvement général & commun vers un des Pôles, il ne s'ensuit pas qu'en differentes Contrées il ne puisse s'élever des vents de divers côtez, selon qu'ils y seront déterminés, soit par une ardeur du Soleil, plus grande dans une plage que dans une autre, soit par des vapeurs & des exhalaisons qui s'éleveront en plus grande abondance dans certains Pays qu'ailleurs, soit par des montagnes & des côtes qui reflechiront les vents; soit enfin par des mers ou des sables; toutes causes qui peuvent faire naître des vents d'une certaine regularité & d'une certaine étendue.

Pour rendre la chose sensible, l'Auteur propose l'exemple de la mer, & observe que quoique les ondes de cette masse d'eau, ayent dans le tems du flux un mouvement général & commun vers un rivage, cela n'empêche pas qu'en divers endroits l'on expérimente divers courans très-reglés, tel que celui d'Orient en Occident, qui, sans discontinuer, regne sur l'Océan entre les deux Tropiques. Comme cela n'empêche pas non plus qu'en d'autres endroits on n'en éprouve de très-variables, tels que ceux que les Mariniers experimentent tous les jours hors des tropiques.

Ces divers courans qui semblent opposés au mouvement commun de toute la masse des eaux, ont sans doute des causes particulieres qui les déterminent, & l'Auteur remarque avec M. Régis, Qu'il y a apparence qu'ils procedent ou de la raréfaction de l'air, ou du mouvement diurne de la terre, ou de ce que les eaux sont plus resserrées en certains endroits qu'en d'autres, ou de la décharge de quelques fleuves qui coulent par dessous la surface de la terre; ou enfin, de ce que les vents poussant continuellement les eaux, les obligent à former divers courans. Toutes ces causes differentes peuvent produire dans les eaux de la mer des mouvemens differens, mais ces mouvemens n'apporteront jamais aucun obstacle au

mouvement commun & uniforme de toute la maſſe des eaux.

Notre Auteur conclut de-là qu'il n'eſt pas étonnant que l'air en certaines Contrées ait des mouvemens reglés & périodiques, & qu'en d'autres il en ait de variables; il remarque même qu'il peut arriver que la région ſupérieure de l'air ſoit emportée d'un côté & que l'inférieure le ſoit de l'autre; enſorte que ſur la terre on ſente un vent d'Orient, tandis qu'en la haute région il ſoufflera un vent d'Occident.

Il n'en faut pas davantage, ſelon lui, pour faire voir que le poids de l'air peut être porté vers un côté par un mouvement général & uniforme, & en même tems recevoir des déterminations particulieres dans pluſieurs portions de la maſſe. Il prétend outre cela, qu'il eſt fort probable que l'air dans ſon mouvement général, décrit une ligne ſpirale, ce qui eſt plus que ſuffiſant pour empêcher qu'on ne s'apperçoive de ce flux & reflux de l'air. Il eſt cependant perſuadé que ſi on vouloit examiner la choſe de près, peut être trouveroit-on que le flux & reflux dont il s'agit, n'eſt pas auſſi imperceptible qu'on ſe l'imagine, principalement ſi on faiſoit attention aux vents périodiques dont il eſt parlé dans l'objection, & à ceux qui ſoufflent en France pendant les Saiſons du Printems & de l'Automne.

A l'égard de la troiſiéme objection, ſçavoir, que les vents devroient plûtôt porter l'air vers l'endroit de la raréfaction que vers l'endroit opposé, on répond qu'il faut diſtinguer ici deux tems: celui où la raréfaction ſe fait & celui où elle ne ſubſiſte plus. On avoüe que le vent doit porter l'air vers le lieu de la raréfaction, après qu'elle s'eſt faite, mais non pas dans le tems qu'elle dure, & que la cauſe dilatante continue ſon action. On éclaircit cela par un exemple connu: renverſez ſur une aſſiette, un Gobelet de chryſtal, enfermez-y une bougie allumée, & ſoulevez un peu le Gobelet, afin de donner lieu à l'air enfermé qui s'attiedit, de ſe dilater, & de ſortir du vaſe ſans le rompre, puis lorſque le vaſe ſera échauffé & que la flamme de la bougie commencera à s'éteindre, poſez-le entierement ſur l'aſſiette dans ſa même ſituation, & auſſitôt verſez de l'eau ſur l'aſſiette, vous verrez alors monter cette eau dans le Gobelet renverſé & y demeurer ſuſpendue. Mais ſi on pouvoit toûjours conſerver dans le Gobelet, la bougie allumée, l'eau de l'aſſiette demeureroit tranquille & ſans monter. Cette experience fait voir que l'air ne doit point couler vers le Pôle tandis que le Soleil continue à échauffer le Pôle, mais qu'il doit au contraire, tendre alors à s'en éloigner, pour n'y refluer que lorſque l'action du Soleil y ceſſe, c'eſt ce qui ſe comprend aiſément par la maniere dont notre Auteur, après les Phyſiciens modernes, explique l'experience que nous venons de rapporter. La raiſon de ce Phénoméne, dit-il, eſt que le feu dilatant par ſa chaleur,

l'air contenu dans le vase, oblige la plus grande partie de cet air de se répandre au dehors, & de donner lieu à celui qui est resté, de se déployer plus ou moins selon le degré de chaleur qu'il a reçû. Mais l'eau que l'on verse sur l'assiette arrêtant tout à coup par sa froideur ce mouvement, il arrive que ces petits corps aëriens, renfermés dans le Vase, n'ayant plus la force de se mouvoir seuls, ni par consequent de soûtenir le poids de la colomne de l'air exterieur, qui les presse, se condensent aussi-tôt, se replient & cédent à l'effort de l'eau qui est poussée dans le vase par le poids de l'air; de sorte qu'il entre dans le Gobelet, un volume d'eau égal à celui de l'air qui en sort; Que si au lieu de renverser le vase sur une assiette, & de l'environner d'eau, on le renverse sur la chair nuë, en allumant dans ce vase, des étoupes, ou une bougie, alors l'air exterieur qui, à mesure que l'air contenu dans ce vase, se refroidit, tend avec effort à rentrer dans le vase, & y trouve de l'obstacle, est obligé de pousser à sa place le volume de chair qui lui fait obstacle, & c'est ce qui arrive dans les ventouses.

Quelques Lecteurs, insisteront peut-être, en disant que le feu qui est allumé dans une chambre, dilate l'air qui y est contenu, & que cependant cet air bien loin de sortir de la chambre comme il semble que cela devroit arriver selon le Systême du flux & reflux de l'air, il accourt vers le feu avec tant de véhémence, que l'air qui est hors de la chambre, est forcé d'y entrer; & y entre même avec sifflement, si les portes & les fenêtres sont fermées; ce qui paroît prouver que l'air tend vers l'endroit de la fermentation, dans le tems même qu'elle dure. Mais la simple explication que l'Auteur donne de cet exemple, paroît détruire la consequence dont il s'agit.

Le feu allumé dans une chambre raréfie l'air qui y est contenu, cela est indubitable, dit-il, sur-tout si la chambre est bien calfeutrée. Il est encore vrai, continue-t-il, que plus le feu est grand, plus il entre d'air nouveau par les fentes & les jointures des portes & des fenêtres; mais en tout cela, remarque-t-il, il n'y a qu'une simple circulation de mouvement & l'air qui entre dans la chambre, ne fait que remplacer celui qui en sort par le tuyau de la cheminée. Car enfin, observe-t-il encore, la flamme & la fumée entraînant avec elles l'air qui les environne immédiatement & qu'elles rencontrent dans la cheminée, dégagent celui de la chambre, d'une partie du poids de la colomne de l'air exterieur, & lui facilite le moyen de se dilater à son aise en s'échauffant; mais comme la fumée qui continue de sortir par le tuyau de la cheminée, entraîne toûjours avec elle beaucoup d'air, cet air ne pourroit sortir, si un autre ne lui cedoit sa place, & ne poussoit l'air voisin pour faire aussi place à celui qui le presse; ensorte que l'air qui reste dans la chambre se trouvant trop affoibli pour resister à l'effort

de l'air exterieur qui cherche une retraite, ce dernier se glisse par toutes les ouvertures qui peuvent l'introduire dans la chambre, où il n'entre que pour en sortir après par la cheminée; de sorte qu'il ne s'échappe par la cheminée qu'autant d'air qu'il en arrive de nouveau dans la chambre, & il n'en arrive de nouveau, qu'autant qu'il en sort par la cheminée.

Notre Auteur fait sur ce sujet plusieurs autres reflexions que nous passons, & qui tendent toutes, comme les précedentes, à montrer que la masse aërienne ne doit point s'écouler vers le lieu de la raréfaction, dans le tems que la raréfaction dure.

La Dissertation finit par une conclusion générale qui se reduit à ces quatre articles, 1°. Qu'on peut admettre dans la masse de l'air, un flux & reflux d'un Pôle à l'autre, lequel arrive au Pôle Arctique dans le tems des Equinoxes, c'est-à-dire, le flux à l'Equinoxe du Printems, & le reflux à celui de l'Automne: 2°. Que le Soleil par ses rayons peut être la cause du flux & reflux de l'air; comme la Lune par le pressement de son tourbillon peut être la cause du flux & reflux de la mer; avec cette difference, que la mer paroît deux fois haute & basse dans l'espace de 24 heures, & que l'air ne flue & ne reflue qu'une fois tous les ans; 3°. Qu'on peut attribuer au reflux de l'air vers le Pôle, la quantité prodigieuse d'exhalaisons qui s'y ramassent & s'y embrasent en Automne & en Hyver; 4°. Que c'est dans cet embrasement que consiste la nature du Feu Boréal tel que celui qui parut le 19 Octobre 1726. celui qui parut le 16 Novembre 1729. & autres semblables.



HISTOIRE

HISTOIRE CRITIQUE DE LA GAULE NARBONNOISE, QUI comprenoit la Savoye, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, le Rousſillon, & le Comté de Foix. Avec des Diſſertations. A Paris, chez Gregoire *Dupuis*, ruë S. Jacques, proche la Fontaine S. Benoît, à la Couronne d'or. 1733. *in*-12. pp. 574.

L'HISTOIRE ancienne de l'Europe Orientale nous eſt beaucoup plus connuë par les Ecrivains ſoit Grecs ſoit Latins, que celle de l'Europe Occidentale. Nous ſçavons ſi peu de choſe de l'Hiſtoire de laGaule en particulier, que tout ce que nous en apprennent les paſſages recueillis des divers Auteurs qui en ont fait mention jusqu'à la mort d'Auguſte, (ſans y comprendre les Commentaires de Céſar) rempliroit à peine dix ou douze feuilles d'impreſſion; ainſi que nous en aſſure dans la Préface de cet Ouvrage M. de Mandajors, qui en eſt Auteur. Ses recherches curieuſes & approfondies ſur cette matiere lui ont déja fait honneur par les divers morceaux qui en ont été publiés dans les *Memoires de l'Academie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres* dont il eſt Membre. Ce Volume mérite d'autant mieux l'accueil favorable du public, que tous les anciens paſſages raſſemblés & traduits en François y forment une eſpece de tiſſu hiſtorique & chronologique de tous les évenemens arrivés dans cette partie des Gaules, qui la premiere ſubit le joug de l'Empire Romain, & qui dans la ſuite fut appellée Gaule Narbonnoiſe. Comme dans cette Hiſtoire la narration eſt quelquefois interrompuë par des diſcuſſions critiques, l'Auteur s'attend bien qu'elle ſera moins ſatisfaiſante pour ces Lecteurs qui ne cherchent qu'à s'amuſer agréablement, qu'intereſſante pour les Amateurs de l'Antiquité, qui ſe plaiſent à éclaircir des faits obſcurs ou incertains, & à découvrir des véritez même indifferentes. Il conſeille donc aux premiers de s'épargner la lecture de cet Ouvrage; & il invite les ſeconds à augmenter les materiaux qu'il leur preſente ici, & à les employer pour une Hiſtoire complette des peuples Occidentaux.

Ce qu'il nous en donne ici, par rapport à la Gaule Narbonnoiſe, eſt partagé en deux Livres, dont le premier conduit cette Hiſtoire depuis les tems les plus reculés juſques à Jules-Céſar; & le ſecond depuis ce Conquérant juſques à la mort d'Auguſte. L'Auteur a eu ſoin de faire imprimer à la fin de chaque Livre, comme autant de preuves juſtificatives, les paſſages mêmes de tous les Auteurs allegués à la marge, & dont la verſion Françoiſe accompagnée des reflexions de l'Hiſtorien compoſe le Texte & les Notes de cet Ouvrage : ce qu'il a fait principalement en faveur de ceux, qui n'ayant pas ſous la main les Ecrivains cités, ne pourroient

y avoir recours commodément. Il avertit encore, qu'il entend par la Gaule Cisalpine, la Gaule d'Italie; & par la Transalpine, celle que nous habitons au-deçà des Alpes : Qu'il compte les années de Rome suivant la Chronologie de Varron, qui retarde d'une année la date des Consulats : en quoi l'Auteur s'est conformé aux sçavans Benedictins dans leur *Histoire du Languedoc*. Il a fait imprimer à la fin de sa Préface une suite Chronologique de tous les Auteurs qu'il cite : & cela dans la vûë de mettre le Lecteur en état d'apprétier plus au juste ces autoritez, lorsqu'elles se trouvent peu d'accord entre elles. Ces anciens Auteurs sont au nombre de 56.

1. M. de Mandajors, après une division générale de la Gaule, recherche qui sont les premiers peuples de l'Orient qui ayent pénétré dans cette partie de l'Europe; & sans remonter jusqu'aux tems fabuleux des Argonautes & d'Hercule, comme ont fait quelques Auteurs, il trouve qu'après le Siége de Troye, les Rhodiens qui y avoient servi sous la conduite de Tlépoléme petit-fils de ce Héros, s'établirent dans les Isles Baléares, d'où ils purent venir sur nos Côtes y bâtir la Ville de Rhode au voisinage du Rhône, & lui donner même le surnom d'*Héraclée*, relativement à Tlépoléme descendant d'Hercule. Cette Ville dont quelques anciens parlent sous les noms de *Rhode*, *Rhoë*, *Rhodia*, *Rhodanusia*, ne subsista que très-peu de tems, comme le conjecture notre Auteur sur ce qu'à l'arrivée des Phocéens Fondateurs de Marseille dans ce même Pays, l'art de cultiver la terre & de tailler la vigne y étoit encore ignoré; ce que n'auroit pu permettre un plus long séjour des Rhodiens dans cette Contrée.

Après quelques reflexions sur les causes des migrations si fréquentes dans les premiers tems, M. de Mandajors vient à la fondation de Marseille, qu'il met vers l'an 590. avant J. C. S'il en faut croire Tite-Live, les Phocéens firent cet établissement malgré les Saliens, Peuple de ce Pays, contre lesquels Bellovese Chef des Gaulois qui passoient en Italie, les protegea. L'affaire, selon Justin, se passa plus pacifiquement & fut la suite d'un mariage. Quoi qu'il en soit, l'Auteur regarde cette fondation comme l'époque de la perfection de l'agriculture & de l'introduction des Sciences & des beaux Arts dans les Gaules; & Marseille, selon lui, est la plus ancienne des Villes qui subsistent entre les Alpes & les Pyrenées. Il en allegue pour preuves, qu'avant l'établissement des Marseillois, il ne s'étoit point formé de grande Monarchie en Occident; Que les peuplades d'Egyptiens, de Troyens, de Phéniciens n'avoient pénétré ni dans l'Aquitaine, ni dans la Celtique, ni dans la Belgique; Que, selon Polybe, les Gaulois d'Italie habitoient d'abord dans des Villages & dans des Hameaux; Que les Germains du tems de Tacite, ne s'étoient point enco-

re avisés de se renfermer dans des Villes ; qu'en un mot, la constitution du gouvernement des Gaulois & leur ignorance étoient de grands obstacles à la construction d'un grand nombre de maisons contigues : ce qui donne occasion à M. de Mandajors de s'étendre sur le gouvernement & les mœurs des Gaulois dont les Commentaires de César lui fournissent presque tout le détail. De toutes ces considerations, il croit pouvoir inferer, qu'avant l'expedition de Bellovése & de Sigovése, les Gaulois n'avoient point bâti de Villes ; Que ce fut des Marseillois qu'ils apprirent cet art, ainsi que quantité d'autres utiles à la vie ; & que les Villes de la Gaule Narbonnoise, comme les plus voisines de Marseille, doivent avoir été fondées avant toute autre Ville de la Celtique & de la Belgique.

L'Auteur parle, après cela, de quelques entreprises des Liguriens voisins de Marseille sur cette Ville, de plusieurs colonies des Marsellois sur la côte, telles que Nice, Antibe, Athénopolis à l'Orient, *Agatha* ou Agde à l'Occident ; de leur alliance avec les Romains, de leur gouvernement & de leurs mœurs ; de la premiere origine prétendue de la Ville de Lyon. L'Auteur, après avoir parcouru sommairement les premiers tems de la Republique Romaine & la premiere guerre Punique, vient à la seconde, qui par le passage d'Annibal à travers la Gaule Narbonnoise pour entrer en Italie, ramene M. de Mandajors à son principal sujet. Les Romains ne trouverent d'amis dans les Gaules contre cette irruption des Carthaginois, que les Marseillois & les *Volques Arécomiques*, peuples du bas Languedoc, qui occupoient les deux bords du Rhône. Ceux-ci ne purent empêcher le passage d'Annibal ; & l'Auteur conjecture que ce fut vers ce tems-là que les Auvergnacs peuples de la Celtique, après avoir rejetté l'alliance des Romains, traverserent les montagnes, & s'emparerent du Pays des *Volques*, à l'occasion du passage des Carthaginois : ce que semble confirmer Strabon lorsqu'il témoigne que les Auvergnacs avoient étendu leur domination jusques aux Confins des Marseillois & du voisinage de Narbonne : d'où l'Auteur conclut que ce fut chez les *Volques* mêmes, & non en Auvergne, qu'Annibal rencontra les Auvergnacs : ce qu'il a prouvé plus au long dans une Dissertation particuliere. Il prétend que ce fut vraisemblablement lorsque ces Auvergnacs étendoient leur domination jusqu'aux Pyrenées, & au voisinage de Marseille, qu'ils établirent entr'eux & les Marseillois un commerce de marchandises & de denrées qu'on transportoit (selon Diodore) sur des Mulets ou sur des Chevaux à travers les montagnes des Cevennes ; & qu'ils apprirent des Marseillois les évenemens arrivés en Orient, d'où ils s'imaginerent (dit Lucain) avoir une origine commune avec les Romains issus des Troyens.

Les véxations continuelles que faisoient les Saliens aux Marseillois alliés des Romains occasionnerent les premieres guerres de ceux-ci entre les Alpes & le Rhône. S'étant assurés des Eduens rivaux des Auvergnacs, ils attaquerent les Saliens & les vainquirent sous la conduite de Fulvius & de Sextius-Calvinus, qui jetta les Fondemens de la Ville d'Aix, l'an de Rome 630. Deux ans après les Allobroges se liguerent contre les Romains avec les Auvergnacs & ceux du Roüergue; mais ils furent tous défaits dans deux batailles; en 1er lieu, par Domitius-Ænobarbus, puis par Fabius-Maximus-Æmilianus: & ce fut la derniere fois que l'on vit les Auvergnacs en armes sur les bords du Rhône. La défaite des Allobroges soûmit ce peuple pour toûjours aux Romains, & fit perdre aux Auvergnacs ce qu'ils avoient jusqu'alors occupé entre les Cévennes & la Mer Méditerranée. Les Romains s'étant ainsi rendu maîtres de cette partie des Gaules, la reduisirent en Province l'an de Rome 636. sous le nom de Gaule Transalpine Ulterieure ou Narbonnoise, à cause de Narbonne, Colonie Romaine établie sous le Consulat de M. Portius-Cato & de Q. Martius Rex.

Cette nouvelle Province fut bornée au Nord par le Lac de Genêve & le Rhône jusqu'à son confluent avec la Saone; à l'Orient, par les Alpes; au Midi, par la Mer, par les terres des Marseillois & par les Pyrenées, & à l'Occident, par la Garonne, & par le Tarn depuis la montagne de Lausére où il prend sa source jusqu'à son embouchure. Les Romains désignoient la Narbonnoise, tantôt par *Provincia*, dont le nom s'est conservé dans celui de *Provence*; tantôt par celui de *Gallia Bracchata*, d'une chaussure appellée *Braccha*, d'où dérive notre mot François *Braye*; tantôt *Gallia Transalpina*: sur quoi l'Auteur observe que les Romains avoient d'abord entendu par *Gallia Bracchata* une région plus étendue que ne le fut la Narbonnoise en des tems posterieurs. Les Romains donnerent tous leurs soins à la conservation d'une Province qui leur étoit aussi importante que la Narbonnoise, laquelle sans compter son agrément & sa fertilité, leur ouvroit un chemin par terre d'Italie en Espagne, & leur servoit de rempart contre les peuples de la Celtique. Dans cette vûë ils y laisserent des troupes en garnison, & ils y établirent successivement plusieurs Colonies. Les conditions des peuples n'y étoient pas les mêmes: les uns y joüissant du Droit Latin, les autres du Droit Italique, & quelques-uns moins favorisés étant assujettis au Droit Provincial, le plus onereux de tous: d'où il arriva que ces derniers qui étoient voisins des Alpes, se souleverent quelquefois contre les Romains.

Cette Province devint le principal théatre de la guerre des Teutons & des Cimbres, puisque ce fut entre la Ville d'Aix & les Alpes que Marius tailla en pieces les premiers. Nous ne suivrons pas l'Au-

teur dans le détail où il entre touchant cet exploit mémorable & touchant les Guerres Civiles de Marius, de Sylla & de Sertorius. Nous observerons seulement que l'an de Rome 671. C. Valerius-Flaccus gouvernoit la Narbonnoise, où quelque bataille gagnée sur les Gaulois lui valut le titre d'*Imperator*. Nous remarquerons encore que selon notre Auteur, ce ne fut pas dans la guerre de Sertorius le Proconsul Manilius qui vint au secours de Metellus, comme le disent les nouveaux Historiens du Languedoc; mais que ce fut Lollius Gouverneur de la Narbonnoise, à qui ces Historiens donnent Manilius pour successeur contre le témoignage de Plutarque. Il faut voir dans le Livre même la discussion critique de ce fait. L'an de Rome 678. M. Fonteius fut désigné Gouverneur de la Narbonnoise en qualité de Propréteur. A son retour, il fut accusé de concussion par les Allobroges & par les Volques, & défendu par Ciceron, dont nous avons encore le Plaidoyer. On ne sçait quel en fut le succès. L'Auteur en donne ici un Extrait, qui jette quelques lumieres sur le sujet qu'il traite.

Pendant le gouvernement de Fonteius, Pompée qui pour aller en Espagne passa par la Narbonnoise, donna aux Marseillois quelques terres de cette Province dont il pacifia les troubles. Revenant d'Espagne à Rome par la même route, il fit élever dans les Pyrenées un Trophée, dont l'inscription portoit Qu'*il avoit soûmis à la Republique* 846 *Villes depuis les Alpes jusqu'à l'extrémité de l'Espagne ulterieure*. Sans doute (observe l'Auteur) sous ce nombre prodigieux étoient compris avec les Villes tous les Châteaux, comme ils le furent nommément dans une autre inscription placée long-tems après dans le Temple de Minerve, & sur laquelle on lisoit *Que Pompée avoit reduit sous l'obéïssance du peuple Romain* 538 *Villes ou Châteaux, depuis le Palus Méotide jusqu'à la Mer rouge.*

Il ne se passa rien de considerable dans la Narbonnoise jusqu'au tems de la Conjuration de Catilina; où les Allobroges mécontens de leurs Magistrats, exciterent dans cette Province divers mouvemens que les Romains eurent assez de peine à reprimer. Ces peuples furent enfin battus & soûmis par le Propréteur Pontinius, qui par-là rendit le calme à la Province. A l'occasion de la guerre de Catilina, M. de Mandajors examine un passage de Saluste, où les nouveaux Historiens du Languedoc prétendent que cet Auteur s'est trompé; sur quoi M. de Mandajors s'efforce de le justifier en montrant qu'on lui fait dire ce qu'il n'a point dit. La guerre des Auvergnacs & des Sequanois contre les Eduens, suivie du passage des Germains dans les Gaules sous la conduite d'Arioviste, termine le premier Livre de cette Histoire.

II. La venue de Jules-César dans ce même Pays, en qualité de Gouverneur de la Cisalpine & de la

Narbonnoiſe, ouvre le ſecond Livre. La tranquillité regna dans ces deux Provinces durant les huit premieres années de ſon Gouvernement ſignalées par ſept campagnes qui le rendirent maître de toutes les Gaules non encore ſoûmiſes aux Romains. C'eſt de quoi l'Auteur nous donne un détail abregé qu'il emprunte des Commentaires où ce Conquerant nous entretient lui-même de ſes exploits. Au commencement de la guerre civile (en 705. de R.) Marſeille ayant fermé ſes portes à Céſar, ſous prétexte de garder la neutralité, ſoûtint un ſiége long & opiniâtre, qui finit par la reddition de la Place. Après la priſe de Marſeille, Claude Néron pere de l'Empereur Tibere fut chargé de conduire deux Colonies de Véterans à Arles & à Narbonne; & cette derniere Ville auparavant appellée *Narbo-Martius* prit le ſurnom de *Colonia-Decumanorum*, des Soldats de la dixiéme Légion que Néron y établit, comme Arles prit celui de *Colonia - Sextanorum*, de ceux de la ſixiéme Légion. Céſar fit accorder le titre de Citoyen Romain à un grand nombre d'habitans de la Narbonnoiſe ; entre autres à tous les Soldats de la Légion appellée *Alauda* qu'il y avoit levée, & qu'il entretenoit à ſes dépens ; & il en honora pluſieurs, même de la dignité de Sénateur. Cette Province lui fut redevable auſſi de divers changemens avantageux qui s'y firent de ſon tems dans la diſcipline tant civile que militaire. » Ce fut » donc (dit l'Auteur) pendant le » calme dont elle joüit ſous le gou- » vernement de Céſar, que ces éta- » bliſſemens s'affermirent & ſe mul- » tiplierent : & que les habitans de » la Narbonnoiſe, déja civiliſés par » la longue fréquentation des Mar- » ſeillois, ſe perfectionnerent dans » cette politeſſe, qui les diſtin- » guant du reſte des Gaulois, fit » regarder la Narbonnoiſe comme » une partie de l'Italie, plûtôt que » comme une Province.

Les troubles qui ſuivirent le meurtre de Céſar cauſerent quelques mouvemens dans la Gaule Narbonnoiſe & dans la Ciſalpine. Lépide avoit été nommé au gouvernement de la premiere, & Antoine à celui de la ſeconde par le peuple, quoique D. Brutus l'un des Conjurés en fût actuellement en poſſeſſion. Plancus d'un autre côté qui avoit eu ordre du Sénat de bâtir la Ville de Lyon, avoit paſſé le Rhône pour mener ſes troupes en Italie par la Narbonnoiſe, lorſqu'il apprit qu'Antoine défait près de Modéne par l'armée d'Octave & des Conſuls ſe diſpoſoit à ſe jetter dans cette même Province. L'Auteur paſſe legérement ſur les operations de cette campagne de 711. & renvoye là-deſſus pour plus ample éclairciſſement à la nouvelle Hiſtoire du Languedoc. Par l'accord du Triumvirat, Antoine eut le gouvernement des Gaules conquiſes par Céſar, & Lépide celui de la Narbonnoiſe & de l'Eſpagne, qu'il conſerva juſqu'après la défaite de Brutus & de Caſſius. Cette victoire fut l'occaſion d'un nouveau

partage entre les Triumvirs; & Antoine, déja maître des Gaules, eut encore la Narbonnoise, où il ne se passa rien de remarquable jusqu'à ce qu'en 714. cette Province fut enlevée à Antoine par Octave, qui y laissa un corps de troupes sous le commandement de Salvidienus, qu'il fit depuis condamner à mort comme traitre. Vers l'an 717. Octave fit un second voyage dans les Gaules avec Agrippa son Favori pour y reprimer quelques soulevemens. En 724. Messala-Corvinus envoyé dans ces mêmes Provinces par Octave y mérita les honneurs du triomphe par la défaite de quelques Peuples, parmi lesquels il y en avoit quelques-uns de la Narbonnoise qui ne sont point désignés plus particulierement.

Enfin Octave ayant été déclaré Auguste, vint pour la troisiéme fois dans les Gaules, qu'il partagea pour lors en quatre Provinces ou Gouvernemens, qui furent la Gaule Narbonnoise, l'Aquitanique, la Lyonnoise & la Belgique. Trois ans après (en 735.) Agrippa fut envoyé dans les Gaules avec une autorité superieure; & c'est au séjour qu'il y fit alors qu'on doit rapporter [dit notre Auteur] la construction des quatre grands chemins que Strabon lui attribue, dont le premier passant par les Cévennes aboutissoit à l'Aquitaine & à la Saintonge; le second au Rhin; le troisiéme par Beauvais & Amiens, à l'Ocean; le quatriéme à la Narbonnoise & à la Côte des Marseillois. Quant à la construction de plusieurs autres Edifices publics, tels que le Pont du Gard, les Arénes de Nismes, la Maison quarrée de la même Ville, *&c.* dont on ignore l'époque, il croit qu'on ne sçauroit la placer mieux que dans un tems de tranquillité parfaite, lequel ne commença guéres que sous le commandement d'Agrippa. Auguste mourut l'an de Rome 767. Les peuples de la Gaule, non plus que les autres, n'avoient pas attendu jusqu'alors à lui décerner les honneurs divins. Ils lui avoient érigé le fameux Autel de Lyon; & les Villes de Narbonne & de Nismes avoient établi pour lui des fêtes, des Sacrifices & des Prêtres nommés dans les inscriptions *Seviri* ou *Flamines Augustales Narb.* ou *Nem.*

C'est-là que M. de Mandajors borne son tissu historique & suivi touchant la Gaule Narbonnoise; auquel il fait succeder une notice de l'Etat de cette Province sous Auguste par rapport au pouvoir & aux fonctions de ses Gouverneurs, à l'administration de la Justice, de la Police & des Finances; aux differentes conditions des peuples & des particuliers; à la maniere dont ils possedoient leurs fonds de terre; à leur commerce, & aux Ministres de leur Religion. C'est à regret que pour abréger nous sommes obligés de nous en tenir à la simple indication de ces divers articles que l'Auteur nous développe avec toute l'exactitude & la justesse que l'on doit attendre de ses soins à puiser sur tout cela dans l'Antiquité les lumieres qu'elle pouvoit lui four-

nir. On trouve, dans cette Notice, une suite Chronologique des Gouverneurs de la Gaule Narbonnoise, & de ceux de la Cisalpine qui ont pu gouverner la Narbonnoise par leurs Lieutenans, jusqu'à la mort d'Auguste. Cette premiere Notice est suivie d'une autre, qui est la Géographique ou le dénombrement des Villes de la Narbonnoise sous ce même Empereur, c'est-à-dire des Colonies de Marseille; des Villes Marseilloises, dont les positions ne sont pas connuës; des Colonies Romaines; des Capitales des Peuples; des autres Villes qui n'étoient ni Colonies ni Capitales; des Villes & des lieux, dont la situation est ignorée; des Isles voisines de la Narbonnoise, de ses Rivieres & de ses Montagnes.

Les sept Dissertations imprimées à la fin de ce Volume, tiennent en quelque sorte au corps de l'Ouvrage, puisqu'elles sont destinées à discuter plus au long & à éclaircir plusieurs points de l'Histoire dont il s'agit. Dans la premiere sur *la Celtique d'Ambigat*, on recherche si les Peuples qui étoient placés sur les bords de la Méditerranée, entre les Pyrenées & les Alpes, étoient soûmis à Ambigat, Chef ou Roi de la Celtique, lorsque Bellovése & Sigovése sortirent de leur Pays; & l'on décide pour la négative. La seconde Dissertation roule sur *la fondation de Marseille*, dont les uns fixent l'époque à la 47e Olympiade, les autres à la 59e, & l'Auteur trouve dans un passage de Justin de quoi concilier ces deux sentimens. La troisiéme Dissertation sur *la route d'Annibal entre le Rhône & les Alpes*, a été déja publiée par extraits dans les IIIe & Ve Volumes de l'Histoire de l'Academie des Belles-Lettres, & nous en rendîmes compte alors dans le Journal de Novembre 1729. La *Guerre des Cimbres* fait le sujet de la quatriéme Dissertation. Dans la cinquiéme, l'Auteur examine 1°. Si Pompée & Fonteius se sont trouvés dans la Gaule Narbonnoise, le dernier comme Propréteur de cette Province & Pompée avec une autorité supérieure; 2°. Si Fonteius gouverna la Narbonnoise en qualité de Propréteur pendant trois années consecutives, ou s'il n'étoit que Lieutenant du Proconsul Cotta, lorsque Pompée vint passer l'hyver dans la Gaule, après avoir levé le Siége de Calahorra en Espagne; 3°. Quels étoient les Peuples que Fonteius dépoüilla d'une partie de leurs terres & de leurs Villes: & à ce sujet M. de Mandajors fait quelques observations sur *le payement des Subsides* & sur *le Droit Latin.* Dans la sixiéme Dissertation, il s'agit de la signification du mot *Gallia* employé sans adjectif; & dans la derniere, il est question *des limites de la Gaule Narbonnoise*, & de l'endroit où étoit située la Ville de *Vindomagus.* Nous renvoyons au Livre même pour le détail de toutes ces Dissertations qui méritent d'être lûës en entier.

NOUVELLES

NOUVELLES LITTERAIRES.

SICILE.

De Palerme.

Sicilia Sacra *disquisitionibus & notitiis illustrata, ubi Libris quatuor, postquam de illius Patriarcha, & Metropolita disquisitum est, à Christianæ Religionis exordio ad nostra usque tempora cujusque Præsulatus, Majorumque Beneficiorum Institutio, Archiepiscopi, Episcopi, Abbates, Priores, Singulorum Jura, Privilegia, præclara Monumenta, Civitates Diæceseon cum præcipuis earum Templis, Religiosisque Familiis, atque Viri Siculi, vel Sanctitate, vel Doctrina Illustres continentur, explicantur, Auctore Abbate Netino & Regio Historiographo* Don Roccho Pirro *S. T. ac V. J. D. Regio Capellano Canonico, Apostolico Protonot. atque in Sancto Quæsitorum fidei Tribunali Censore, & Consultore.* Editio tertia, *emendata, & continuatione aucta, cura & studio S. T. D. D.* Antonini Mongitore *Metropolitanæ Ecclesiæ Panormitanæ Canonici, Judicis Synodalis, & in SS. Inquisitionis Siciliæ Tribunali Qualificatoris & Consultoris. Accessere additiones & notitiæ Abbatiarum S. Benedicti, Cistercienfium, & aliæ quæ desiderabantur, Auctore P. Domino* Vito Maria Amico. *A Catana S. T. D. ac Decano Casinensi.* Panormi, *apud Hæredes Petri Coppulæ.* 1733. *in-folio*, deux Volumes.

ITALIE.

De Verone.

Jean-Albert *Tumermani*, Imprimeur de cette Ville, va donner par Souscription une belle Edition du *Traité du Sublime* de *Longin*, en Grec, en Latin, en Italien, & en François. Cette Edition sera *in*-4°. grand papier, & à quatre colomnes. Le prix de la Souscription est de *sept* livres de Venise qui seront payées en souscrivant, & de *sept* autres livres qui seront remises en recevant l'exemplaire.

De Milan.

D. Jo. Andreæ de Astesatis *Brixiani Benedictino-Cassinensis Epistola in qua Annus decimus septimus supra octingentesimum* Bernardi *Italiæ Regis emortualis ostenditur; & aliæ* Lotharii *Imperatoris, ac* Ludovici Junioris *ejus filii à vulgatis noviter observatæ epochæ exhibentur.* Broch. *in*-4°. de 49 pages.

Josephi - Antonii Saxii *Collegii & Bibliothecæ Ambrosianæ Præfecti Dissertatio Historica ad vindicandam antiquam Ambrosianæ Ecclesiæ, disciplinam, contra* Nicolaum Sormanum *Collegii Ambrosiani Doctorem, cujus Apologia subnectitur.* 1733. *in*-4°.

HOLLANDE.

D'Amsterdam.

François l'*Honoré* débite *Histoire des Rois de Pologne & du Gouvernement de ce Royaume*, où l'on trou-

ve un détail très-circonstantié de tout ce qui s'est passé de plus remarquable sous le Regne de *Frederic Auguste*, & pendant les deux derniers Interregnes. Par M. *M.* 1733. *in*-8°. 3. vol.

Le même Ouvrage se vend à Paris en 4. vol. *in*-12. chez *Gissey*, ruë de la Vieille Bouclerie, à l'Arbre de Jessé.

Du Sauzet a en vente *Joannis Harduini è Societate Jesu Opera varia, cum Indicibus & Tabulis Æneis.* 1733. *in-folio.* Cet Ouvrage se trouve aussi à *la Haye* chez *de Hondt.*

Les *Wetsteins* & *Smith* ont achevé en deux Volumes *in-folio* l'impression du Livre d'*André Morel*, intitulé : *Andreæ Morellii Thesaurus Numismaticus*, &c.

DE LA HAYE.

Reflexions sur la Poësie en général, sur l'Eglogue, sur la Fable, sur l'Elégie, sur la Satire, sur l'Ode & sur les autres petits Poëmes : comme Sonnet, Rondeau, Madrigal, *&c.* suivies de trois Lettres sur la décadence du goût en France. Par M. *R. D. S. M.* Chez C. *de Rogissart* & *Sœurs.* 1733. *in*-8°.

FRANCE.

DE DIJON.

Antoine *de Fay* a imprimé *Continuation de l'Histoire du Parlement de Bourgogne depuis l'année* 1649. *jusqu'en* 1733. contenant les noms, surnoms, qualitez, armes & blasons des Présidens, Chevaliers, Conseillers, Avocats & Procureurs Généraux & Greffiers qui y ont été reçûs dans cet intervalle, avec un précis des Edits & Déclarations du Roi, portant création de Charge en ce Parlement, & des Reglemens de la Cour. Par le Sieur François *Petitot.* 1733. *in-folio.*

DE PARIS.

Claude *Robustel*, ruë S. Jacques, à l'Image S. Jean, vient de mettre en vente *Traité de la Communauté entre mari & femme*, avec un *Traité des Communautez ou Societez tacites.* Par Maître *Denis le Brun*, Avocat au Parlement. *Ouvrage Posthume*, donné d'abord au Public par les soins de Maître Louis *Hideux*, Avocat au Parlement. *Nouvelle édition*, augmentée considerablement de nouvelles Décisions & de Notes Critiques par Me... & Me... Avocats au Parlement. 1733. *in-folio.*

On trouve chez la Veuve *Ribou*, vis-à-vis la Comedie Françoise; *Boivin*, ruë S. Honoré, à la Regle d'or, & *le Clair*, ruë du Roule, à la Croix d'or, l'*Art d'apprendre la Musique exposé d'une maniere nouvelle & intelligible par une suite de leçons qui se servent successivement de preparation.* Par M. *Vague.* 1733. grand *in*-4°. gravé.

Alix, ruë S. Jacques, au Griffon, & *Babuty*, aussi ruë S. Jacques, à S. Chrisostome, débitent actuellement le grand Ouvrage de M. *du Guet* sur la Passion de Notre Seigneur JESUS-CHRIST, selon la concorde. 1733. *in*-12. 14. vol.

Il paroît un Ouvrage Posthume du R. P. *du Cerceau*, de la Compagnie de Jesus, intitulé : *Conjuration de Nicolas Gabrini, dit de Rienzi, Tyran de Rome en* 1347. Chez la Veuve *Etienne*, ruë S. Jacques,

à la Vertu. 1733. *in*-12.

Il paroît aussi chez la même Veuve une nouvelle Edition, revûë, corrigée & augmentée du *Recueil de Poësies diverses* du même Pere *du Cerceau*. 1733. *in*-12.

Suite des maladies Chroniques, où l'on traite celles qui arrivent à l'œil, & des remedes les plus convenables pour les guerir sans operation manuelle. Ouvrage très-utile dans toutes les familles. Par P. V. *Dubois*, ancien Prevôt & Garde des Maîtres Chirurgiens de Paris. TOME V. chez *Paulus-du-Mesnil*, Grand'Salle du Palais. 1733. *in*-12.

Le Comte Roger, *Souverain de la Calabre Ulterieure.* Nouvelle Historique. Chez *Prault*, Quai de Gêvres. 1733. *in*-12.

Aurore & Phœbus. Histoire Espagnole. Chez Pierre-Jacques *Ribou*, au Palais. 1733. *in*-12.

La Constance des promptes Amours, *avec le Joüet de l'Amour.* Chez André *Morin*, ruë S. Jacques, à saint André; *Nyon* fils, Quai de Conty, & Alexis *Mesnier*, ruë S. Severin. 1733. *in*-12.

Institutiones Philosophicæ ad faciliorem veterum & recentiorum Philosophorum intelligentiam comparatæ, *Opera & studio V. Cl.* Edmundi Purchotii, *Editio quarta prioribus locupletior.* 1733. *in*-12. 5. vol. & *in*-4°. 1. vol. à Paris, chez *Vincent*, ruë S. Severin; & à Lyon, chez les Freres *Bruyset.*

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS du Recueil de l'Histoire & des Memoires de l'Academie Royale des Sciences depuis 1666 jusqu'en 1699, tel qu'il nous a été envoyé.

G. *Martin*, *Coignard* fils & *Guerin* l'aîné, Libraires à Paris, ruë S. Jacques, délivreront au Public le 23 du present mois de Novembre les quatre Volumes qui restoient à fournir du *Recueil des Memoires de l'Academie Royale des Sciences depuis 1666. jusqu'à 1699.* Ces Volumes sont l'*Histoire de cette Academie* de ces années-là; avec une Liste générale de tous les Academiciens jusqu'à present, & un Catalogue de leurs Ouvrages, en 2 vol. *Les Memoires pour servir à l'Histoire Naturelle des Animaux*, avec 68 planches en taille-douce, un Tome en 2 Volumes: & le *Traité d'Analyse générale*, &c. Par M. *de Lagny*, un vol.

Les Souscripteurs sont invités à retirer incessamment ces Volumes, afin de profiter de l'avantage des premieres épreuves des figures.

On ne donne pas cette fois-ci la Table des Volumes du present Recueil; on y a substitué le Volume de l'*Analyse de M. de Lagny*; dont la dépense a été de plus du double pour les Libraires; la raison est que comme ils ont actuellement sous Presse une suite de l'Histoire Naturelle des Animaux (*Troisiéme Partie*) qui n'a jamais paru, & que comme cette suite en fait, dans l'ordre des tems, une du Recueil qu'ils donnent, il est necessaire que la matiere de ce nouveau Volume soit comprise dans ce Tome de Tables.

On pourra voir chez les Libraires ci-devant nommés, les planches qu'ils ont fait graver de cette nouvelle suite d'Histoire des Animaux, sur les Originaux de M. Perrault, qui leur ont été remis par MM. de l'Academie Royale des Sciences. On donnera incessamment ce nouveau Volume qui sera accompagné du Volume de Tables pour tous les Tomes de ces anciens Memoires, & d'un autre Volume de Tables de l'Histoire, & Memoires de la même Academie depuis 1720. jusqu'en 1730.

Ces mêmes Libraires achevent de faire graver toutes les *Machines ou Inventions qui ont été approuvées par l'Academie Royale des Sciences*, depuis son établissement jusqu'à present ; il y en a actuellement plus de 350 planches gravées : ces planches seront accompagnées de descriptions.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal de Nov. 1733.

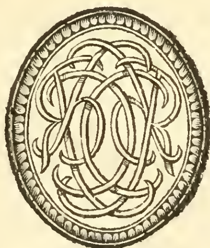
Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXIII.

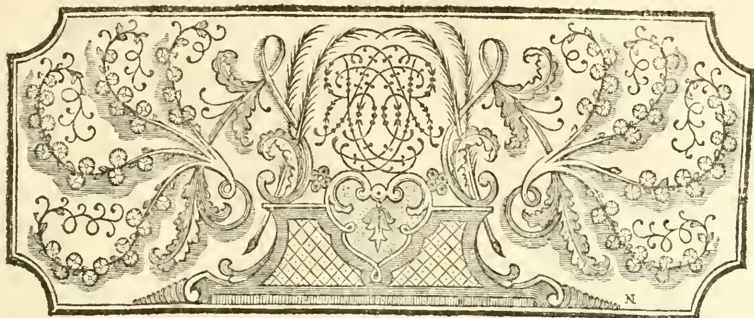
DECEMBRE.



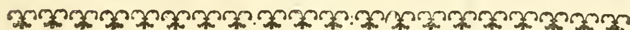
A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



DECEMBRE M. DCC. XXXIII.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS & Belles-Lettres, avec les Memoires de Litterature, tirés des Registres de cette Académie, depuis l'année 1726. *jusques & compris l'année* 1730. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1733. *in*-4°. deux vol. Tom. I. pp. 434. pour l'Histoire : pp. 487. pour les Mémoires. Tom. II. pp. 740. Planches détachées IX.

LA Partie Historique de ce Volume, dont elle remplit la moitié, a fourni la matiere d'un premier Extrait imprimé dans notre Journal d'Octobre. Nous rendrons compte ici des Memoires

de Litterature, qui, au nombre de vingt cinq, suivent dans le même Volume cette Partie Historique, & qui tendent à éclaircir plusieurs points d'ancienne Histoire ou de Mythologie. En voici les titres. 1°. *Dissertation où l'on montre qu'il n'y a jamais eu qu'un Mercure*, par M. Fourmont le Cadet. 2. *Dissertation sur la Vénus des anciens, dans laquelle on fait voir qu'il n'y en a jamais eu qu'une*; par le même. 3. *Dissertation sur les Déesses Méres*; par M. l'Abbé Banier. 4. *Dissertation sur Hercule Musagete*; par M. l'Abbé de Fontenu. 5. *Histoire de Bellerophon*; par M. l'Abbé Banier. 6. *Observation sur le tems auquel a vécu Bellérophon*; par M. Fréret. 7. *Recherches sur les Hyperboréens*; par M. l'Abbé Gédoyn. 8. *Nouvelles Reflexions sur les Peuples appellés Hyperboréens*; par M. l'Abbé Banier. 9. *Recherches Historiques sur les differens Peuples qui s'établirent en Epire, avant la derniere Guerre de Troyes*; par M. de la Nauze. 10. & 11. *Recherches sur l'Aréopage*; par M. l'Abbé de Canaye. 12. 13. & 14. *Histoire de la premiere Guerre Sacrée*; par M. de Valois. 15. *Remarques sur l'Histoire d'Héro & de Léandre*; par M. de la Nauze. 16. *Dissertation sur le Saut de Leucade*; par M. Hardion. 17. *Eclaircissemens sur l'Histoire de Lycurgue*; par M. de la Barre. 18. *Discours sur les Psylles*; par M. l'Abbé Souchay. 19. *Recherches sur l'ancienneté & sur l'origine de l'art de l'Equitation dans la Gréce*; par M. Fréret. 20. *Discours sur l'Elégie*; par M. l'Abbé Souchay. 21. & 22. *Premier & second Discours sur les Poëtes Elégiaques*; par le même. 23. *Discours sur l'origine & sur le caractere de la Parodie*; par M. l'Abbé Sallier. 24. *Systême d'Homére sur l'Olympe*; par M. Boivin le Cadet. 25. *Observations sur la Cyropédie de Xénophon, seconde Partie*; par M. Fréret.

Quelque propres à piquer la curiosité que paroissent tous ces articles, on ne s'attend pas, sans doute, que pour la satisfaire pleinement, nous entrions sur chacun dans un détail plus circonstancié. Contens de nous en tenir sur la plûpart à la simple indication, nous en prendrons seulement un petit nombre au hazard, dont nous entretiendrons plus particulierement le Public, le renvoyant sur tous les autres au Livre même, où ils méritent d'être lûs en entier.

I. Nous commencerons par la Dissertation qui se presente la premiere & dans laquelle M. *Fourmont* le Cadet montre *qu'il n'y a jamais eu qu'un Mercure*. Ciceron en compte pourtant jusqu'à cinq, dans le troisiéme Livre *de la Nature des Dieux*. Voici le passage de cet Auteur, tel que l'a traduit en François M. l'Abbé d'*Olivet*. *Des Mercures, le premier eut pour pere le Ciel, & pour mere la lumiere. Le second, qui habite un antre souterrain, & qui est le même que Trophonius, est fils de Valens & de Phoronis. Le troisiéme, qu'on dit avoir eu Pan de Pénélope, est né du troisiéme Jupiter & de Maia. Le quatriéme, dont les Egyptiens croyent ne pouvoir sans crime proferer le nom, est fils du Nil. Le cinquiéme,*

qu'ils nomment en leur langue Thoth, *comme s'appelle chez eux le premier mois de l'année, est celui que la Ville de Phénée révére, & qui s'étant sauvé en Egypte pour avoir tué Argus, y fit recevoir ses loix, & fleurir les beaux Arts.* Pour faire voir que ces cinq Mercures de Ciceron se reduisent à un seul, l'Académicien s'efforce de prouver, 1°. Que dans le passage dont il s'agit, le Ciel ou *Cœlus* est Jupiter : 2°. Que *Valens* n'est qu'une épithéte de ce Dieu : 3°. Que le Nil ne désigne que le Pays de Mercure : 4°. Que celui que les Egyptiens n'osoient nommer, est leur *Thoth* ou *Thoyth* adoré par les Phénéates, & le même que le fils de Jupiter & de Maïa : 5°. Que *Dies* (le jour, la lumiere) *Maïa* & *Phoronis*, sont les mêmes.

1. Le Ciel, en premier lieu, est Jupiter chez les Latins, suivant Cicéron même ; & ils donnent encore à ce Dieu le nom d'*Æther*, qu'ils avoient emprunté des Grecs, comme en font foi divers passages allegués par M. Fourmont. D'où il suit, que malgré la difference mise par l'Orateur Latin entre *Cœlus* (le Ciel) & Jupiter, ces deux noms ne désignent qu'une même Divinité, & que par consequent le premier Mercure ne differe pas du troisiéme.

2. Le *Valens* que Ciceron fait pere de Mercure & de Trophonius, & qui est le participe du verbe *valeo*, *valere*, (*être puissant*) n'est autre encore que Jupiter, & répond aux Epithétes Gréques μεγασθενὴς, ἐρισθενὴς, ἀγώνιος, attribuées par les anciens Poëtes à ce Dieu tout-puissant. Quant à Trophonius confondu avec Mercure par Ciceron, l'Académicien s'inscrit en faux contre cette autorité, sur ce fondement, que Mercure, quoique reconnu pour un Dieu terrestre & possesseur d'un antre, ainsi que Trophonius, n'en faisoit usage que pour introduire les ames sous la terre, au lieu que Trophonius rendoit des Oracles dans le sien ; sans compter sa généalogie que nous devons à Pausanias & qui n'a rien de commun avec celle de Mercure.

Le quatriéme sans mere & fils du Nil, suivant Ciceron, n'est pas different des deux premiers, selon notre Auteur. Il ne peut être regardé comme fils du Roi d'Egypte *Phrouron* surnommé *Nilus*, puisque ce Prince n'ayant regné que peu de tems avant la destruction de Troye, il étoit bien plus recent que Mercure honoré comme Dieu en Egypte & en Gréce de toute ancienneté. On ne peut donc le dire *fils du Nil* que pour marquer le Pays d'où il tiroit son origine. Et de-là M. Fourmont conclut que ce quatriéme Mercure est le même que le cinquiéme que Ciceron fait regner en Egypte, y donner des loix, y introduire les beaux arts. Il le confond avec *Thoth*, revéré des Egyptiens comme un de leurs plus grands Dieux, & pris chez eux, (selon Jamblique & Proclus) pour le Dieu *Phtha* fils de *Kneph* qui n'a ni commencement ni fin, & qui peut, à cette infinité près, passer pour le Jupiter des Grecs & des

Romains. C'eſt de quoi ne conviendroient pas tout-à-fait ceux qui comme Ciceron, prétendent que *Phtha* eſt Vulcain en Egypte, & non pas Mercure; & que c'eſt de-là que les Grecs ont emprunté la dénomination d'Ηφαιστος qu'ils donnent à leur Dieu Forgeron.

A l'égard du troiſiéme Mercure de Ciceron, fils du troiſiéme Jupiter & de Maïa, il n'eſt queſtion pour ſçavoir quel il eſt, que de démêler ce que c'eſt que ce troiſiéme Jupiter. Ciceron en compte trois; le premier fils de l'*Æther*; le ſecond fils du Ciel; le troiſiéme né en Créte, & qui eſt le Jupiter Grec. Les deux premiers, comme on l'a vû plus haut, n'en font qu'un. Le Crétois (ſuivant Ciceron) eſt fils de Saturne. Or Saturne eſt Noë, ſelon *Bochart*, & Jupiter ſon fils eſt l'*Ammon* des Egyptiens, le *Belus* des Phéniciens, & le pere de Mercure. Que le Jupiter des Grecs ſoit Ammon, c'eſt ce que déclarent formellement Hérodote, Plutarque & Ariſtote cité par Heſychius. Qu'il ſoit le Belus des Phéniciens, on en trouve la preuve dans Euſebe & dans Xiphilin.

Mais [dira-t-on] le Jupiter Grec eſt né en Créte, il y a regné, on y montre ſon tombeau. A cela notre Auteur oppoſe ces trois reflexions: 1°. Rien n'eſt moins fondé (ſelon Pauſanias) que cette prétention des Crétois: 2°. Callimaque n'y a nul égard, & nous apprenons de ſon Scholiaſte que le prétendu tombeau de Jupiter en Créte n'étoit que celui de Minos, dont le nom s'étoit effacé par le tems: 3°. Tout ce qui concernoit le culte des Dieux, & de Jupiter en particulier, avoit pris naiſſance en Egypte (ſelon Hérodote) & de-là s'étoit répandu chez tous les autres peuples. Or (ſelon Pauſanias) Mercure étoit fils de Jupiter Ammon, d'où les Lybiens l'appelloient *Parammon*, qui viſiblement n'eſt autre que *Bar-Cham* en Hebreu ou en Phénicien, c'eſt-à-dire *fils de Cham* ou de *Hammon*. Par conſequent (conclud M. Fourmont) le Mercure fils du troiſiéme Jupiter, dont parle Ciceron, eſt le même que le Mercure fils du Nil, que le Mercure ſurnommé *Thoth* par les Egyptiens, & que le Mercure fils du Ciel ou fils de Valens. Il n'y a donc eu qu'un ſeul Mercure.

Mais (obſervera-t-on encore) que deviendront les trois meres que Ciceron lui donne, *la Lumiere*, *Phoronis* & *Maïa*? L'Academicien répond que de ces trois, la premiere ne marque uniquement que l'origine orientale de Mercure, que l'on peut regarder pour cette raiſon comme le fils du *Jour*, de la *Lumiere*, de l'*Aurore*: que la ſeconde *Phoronis* indique l'Egypte en particulier comme le lieu de la naiſſance de Mercure, & dont les ſouverains étoient connus ſous le nom de *Pharaon*, d'où s'eſt formé celui de *Phoronis*: qu'enfin la troiſiéme *Maïa*, comme fille d'Atlas dépoſe en faveur de l'origine Egyptienne attribuée à Mercure & le rapproche beaucoup de ce Pays-là.

II. M. l'Abbé *de Fontenu*, dans sa Dissertation *sur Hercule Musagéte*, entreprend de faire voir que ce Héros conçu d'ordinaire sous l'idée d'un destructeur de monstres, d'un exterminateur de brigands & de Tyrans, ne s'est pas moins distingué par la beauté de son génie & par l'étendue de ses connoissances, que par son adresse & par la force de son corps. L'Academicien a pour garants de cette espece de paradoxe Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Pausanias, Aristote, Isocrate & divers autres Ecrivains, qui parlent des soins que l'on prit de l'éducation d'Hercule, des Maîtres excellens qui y présiderent, tels que Chiron, Linus, Eumolpe, Esculape, *&c.* des progrès étonnans qu'il fit dans les Sciences & dans les beaux arts. M. l'Abbé de Fontenu, en un mot, prétend qu'Hercule possedoit également la Théologie Payenne, la Philosophie, la Medecine, la Botanique, l'Hydraulique, la Géométrie-Pratique, l'Astronomie, la Navigation, la Musique, la Poësie & l'Eloquence.

1°. Qu'Hercule ait été très-instruit de la Théologie de son Pays, Clément Alexandrin en rend témoignage en disant que ce Héros apprit de Chiron tout ce qui concernoit la Religion & le Culte des Dieux. Il ne s'en tint point là-dessus à la simple Théorie; il y joignit la pratique. Il passa (selon Diodore) par toutes les sortes d'expiations usitées en Gréce, & voulut en connoître à fond les usages; il se fit initier dans les Mysteres de Cerés à Athénes, & il signala sa pieté par le retablissement des Jeux Olympiques consacrés à Jupiter, ainsi que par la fondation d'un grand nombre de Temples & d'Autels.

2°. Il cultiva, dès sa jeunesse, la Philosophie Morale, dit Xénophon; s'étant déclaré deslors pour le parti de la vertu contre celui du vice. Il sçut (disent Elien & Synesius) vaincre ses passions, comme il avoit triomphé des monstres; & Sénéque le met avec Ulysse & Caton au rang des Philosophes les plus sages.

3°. Il étudia sous le Centaure Chiron la Medecine, & devint tellement expert à l'aide des lumieres qu'il emprunta d'Esculape son ami, qu'il guérit Alceste d'une maladie mortelle; d'où les Poëtes [dit Plutarque] ont feint qu'Hercule l'avoit retirée des enfers. Il délivra l'Elide & la Ville de Selinonte des maladies pestilentielles qui les ravageoient; & il mit en usage les bains d'eau chaude pour la guerison de plusieurs infirmitez. De-là vient qu'on le reclame, de même qu'Apollon & Esculape, comme un des Dieux Tutelaires de la santé, ainsi qu'en font foi les titres qu'on lui donne sur plusieurs Médailles.

4°. Les connoissances qu'il acquit dans la Botanique le mirent en état de perfectionner la Medecine, où il introduisit l'usage de plusieurs simples de grande vertu, & ausquelles on donna son nom; sans parler des arbres qu'il fit transplan-

ter de diverses contrées, tels que l'Olivier sauvage & le Peuplier blanc.

5°. Son experience dans la Géometrie-Pratique & dans l'Hydraulique ou l'art de conduire les eaux est attesté par Diodore, Denys d'Halicarnasse, Pausanias & d'autres, qui mettent sur son compte des marais desseches, des fleuves resserrés dans leur lit ou détournés de leur cours ordinaire, des canaux creusés dans des lieux steriles, des aqueducs percés à travers plusieurs montagnes, les flots même de la mer arrêtés par des digues; des monts applanis, des chaussées construites ainsi que des grands chemins; ce qui lui valut un rang parmi les Divinitez Protectrices des routes publiques.

6°. Il n'excella pas moins dans l'Astronomie & dans la Sphére, qu'il enseigna le premier aux Grecs, suivant Diodore, & qu'il posseda si parfaitement que les Poëtes en ont pris occasion de feindre qu'Atlas le plus célébre Astronome de ce tems-là s'étoit déchargé sur ce Héros du fardeau de l'Univers. On lui attribue (dit l'Academicien) plusieurs découvertes en Astronomie; & la connoissance qu'il avoit du cours des Astres le fit choisir par les Argonautes pour le Chef de leur navigation.

7°. M. l'Abbé de Fontenu, non content de nous avoir donné Hercule pour un Sçavant du premier ordre, en fait un homme de Lettres, c'est-à-dire un Dialecticien, un Orateur, un Poëte, un Musicien; & tous ces talens doivent effectivement se rencontrer dans ce Héros pour justifier son titre de *Musagéte* ou de *Conducteur des Muses*. Platon & Plutarque le regardent comme un grand Dialecticien, qui avoit l'art de renverser par la force de ses raisonnemens, les argumens captieux des Sophistes. Son éloquence l'avoit fait associer à Mercure dans les Academies, où l'on voyoit leurs statues ensemble; & on leur avoit dédié des Temples & des Autels en commun; ce qui les fit quelquefois prendre l'un pour l'autre. Les Gaulois le révéroient même comme le Dieu de l'Eloquence sous le titre d'*Ogmion*, annonçant à tout le monde par sa figure symbolique, qu'il en avoit beaucoup plus fait par l'énergie de ses discours que par la force de ses armes: sur quoi l'Academicien allegue l'autorité de Pindare.

Mais (continue-t-il) c'est beaucoup plus par le talent de la Musique & de la Poësie qu'il s'est signalé, que par tout autre: & ce furent Linus & Chiron qui l'initierent dans ces arts, cultivés alors par préference à Thébes Patrie d'Hercule. La Poësie le conduisit à la Divination, dans laquelle, ainsi que dans la premiere, il osa même entrer avec Apollon en concurrence; d'où vient qu'on les representoit l'un & l'autre une lyre à la main, comme Chefs & Conducteurs des Muses, & que la Comedie avoit reconnu Hercule pour sa Divinité Tutelaire, comme le montrent quelques anciens Monumens Grecs produits par l'Auteur. Il en passe d'autres

sous

ſous ſilence, pour en venir plus promptement aux Romains, & faire voir que ceux-ci, à l'imitation des Grecs, honorerent d'un culte particulier ce Dieu ſous le titre d'*Hercules Muſarum*.

Ce fut le Conſul M. Fulvius-Nobilior, qui l'an de Rome 566. le leur fit connoître au retour de ſon expedition dans l'Etolie qu'il ſubjugua. Il conſacra donc à ce *Conducteur des Muſes* un magnifique Temple dans le Cirque de Flaminius, qui occupoit une partie de la neuviéme région de Rome; & il décora cet Edifice en y plaçant à la ſuite d'Hercule les ſtatuës de bronze des neuf Muſes qu'il avoit apportées d'Ambracie Capitale de l'Etolie ſa nouvelle conquête. Ce Temple devint l'un des plus frequentés qu'il y eût à Rome; & l'on en celebroit la dédicace la veille des Calendes de Juillet. Négligé dans la ſuite & preſque tombé en ruine, L. Marcus-Philippus, fils d'un des plus grands Orateurs de ſon ſiécle, & beau-pere d'Auguſte le fit rebâtir à ſes frais, l'orna des ſtatuës des plus grands Maîtres, & d'un portique ſuperbe décrit par Pline l'Hiſtorien. Les gens de lettres tenoient dans ce Temple de fréquentes aſſemblées, ainſi que dans celui d'Apollon qu'Auguſte avoit fait conſtruire dans ſon Palais.

Mais [ajoûte M. de Fontenu] c'eſt la famille Pomponia qui a le plus contribué à tranſmettre chez la poſterité la plus reculée la memoire d'Hercule *Muſagéte*, par les Médailles de Pomponius-Muſa ſur leſquelles on voit ce Dieu la Lyre à la main avec l'inſcription d'*Hercules Muſarum*, & au revers les figures des neuf Muſes comme à la ſuite de cette Divinité. L'Academicien a même conçu une opinion ſi avantageuſe de ces petites figures, où il croit appercevoir toute la correction du deſſein & toute l'élégance de la ſculpture gréque, qu'il les regarde comme des copies fidelles des ſtatuës des neuf Muſes tranſportées d'Ambracie & placées à Rome dans le Temple d'Hercule *Muſagéte*. Quant aux motifs qui ont pu déterminer ce Pomponius à rendre ſur ſes Médailles cet hommage public à Hercule & aux Muſes, l'Academicien en allegue pluſieurs fondés ſur les conjectures de Patin & ſur les ſiennes, que nous omettons pour abreger, comme il ſupprime pour la même raiſon, quantité d'autres preuves qu'il pourroit (dit-il) produire en faveur de l'Hercule *Muſagéte* contre quelques Sçavans d'avis contraire au ſien, & qu'il pourroit appuyer de pluſieurs Monumens antiques relatifs à ce même ſujet.

III. L'*Hiſtoire de Bellerophon* diſcutée par M. l'Abbé *Banier* entre fort naturellement dans les vûës qu'il s'eſt toûjours propoſées de chercher & de découvrir la vérité cachée ſous le voile des fictions dont l'ancienne Mythologie a coûtume de l'envelopper. Le Héros dont il eſt queſtion ſe nommoit en premier lieu Hipponome, & naquit à Ephyre, depuis appellée Corinthe. Il étoit fils de Glaucus, & petit-fils

de Sisyphe, Fondateur & Roi de cette même Ville. Hipponome s'étant battu pour quelque differend contre un jeune Corinthien nommé *Beller*, il le tua; d'où il fut surnommé *Bellerophon*, comme qui diroit *le meurtrier de Beller*. Tout meurtre, même involontaire, mettoit dans la necessité de se bannir de sa Patrie & d'aller solliciter dans quelque Cour étrangere l'expiation de son crime. Bellerophon la trouva chez Prœtus, qui en fit la cérémonie.

L'Academicien, avant que de s'engager plus avant, examine un point de Chronologie sujet à de grandes difficultez, sçavoir, si le Prœtus chez qui se retira Bellerophon, étoit le frere d'Acrise Roi d'Argos, suivant l'opinion commune. C'est ce que ne peut se persuader notre Auteur, sur ce principe, Que ce Roi d'Argos vivoit près de 200 ans avant la guerre de Troye; au lieu qu'il est certain que Bellerophon ne précedoit cette guerre que de deux générations, puisque Glaucus & Sarpédon cousins germains & ses petits-fils y combattirent l'un & l'autre suivant Homére. C'est ce que M. Banier s'efforce de mettre dans un plein jour, par l'établissement des Synchronismes de plusieurs Héros de l'antiquité, dont le détail nous meneroit trop loin. Il croit donc que le Prœtus dont il s'agit n'est rien moins que le frere d'Acrise; qu'il y a eu d'autres Prœtus plus recens, & qu'Homére en qualifiant celui dont il parle, de l'*un des plus puissans Princes d'Argos*, ne désigne en cet endroit par le mot *Argos* que la Gréce en général.

Après ce préliminaire chronologique, l'Academicien vient au recit des avantures de son Héros, lesquelles il raconte d'après l'Iliade d'Homére, & qui sont trop connuës pour avoir besoin d'être transcrites dans cet Extrait. Aussi notre Auteur s'applique ici principalement à démêler ce qu'elles contiennent d'historique d'avec ce qu'elles ont de fabuleux, & à découvrir d'où ce fabuleux tire son origine. C'est sur quoi nous allons le suivre exactement.

L'article capital de cet examen roule certainement sur la Chimere, ce monstre à tête de lion, à queuë de dragon, dont le corps étoit celui d'une chevre, & qui vomissoit des flammes. » On ne s'attend pas » sans doute (dit M. l'Abbé Banier) que j'entreprenne de réaliser un monstre dont le nom est » devenu synonyme avec le néant, » & avec les êtres de raison, qui » souvent ne sont eux-mêmes que de » specieuses chimeres. Je n'ai pas » besoin non plus (continue-t-il) » de prendre la chose aussi sérieusement que Lucréce, qui a prétendu prouver par bonnes raisons » que la chimere ne subsista jamais. Il cherche donc dans les Mythologues tant anciens que modernes quel peut être le fondement d'une pareille fiction; & il n'y trouve que trop de conjectures, dont le détail deviendroit ennuyeux. De ces explications les unes sont physiques,

& les autres morales.

Du premier genre sont 1°. celle de Plutarque qui a recours aux rayons du Soleil reflechis par une roche de Lycie sur les campagnes voisines qu'ils brûlent : 2°. Celle de Nicandre le Colophonien qui trouve beaucoup de rapport entre la queuë d'un dragon & des torrens impetueux qui ravagent pendant l'hyver les campagnes où ils serpentent, & entre les fléches dont le Héros perce le monstre & les rayons du Soleil qui pendant l'été tarissent & dessechent ces torrens. Si ces explications physiques paroissent peu heureuses à l'Academicien, les morales que nous supprimons méritent beaucoup moins son suffrage.

Il ne l'accorde pas plus volontiers ni à la conjecture de Carystius cité par Tzetzès qui a cru découvrir dans la chimere les caracteres differens des trois sortes d'ennemis contre lesquels combattit Bellerophon; savoir des Solymes, peuple courageux comme des lions ; des Amazones, qui, comme des chevres, habitoient des lieux escarpés, & des Lyciens cachés en embuscade comme des serpens ; ni à celle du sçavant *Bochart* qui va chercher dans le Phénicien le dénoüement de cette fable, & trouve que les noms des trois chefs des Solymes (*Argus*, *Arsalus* & *Trosibius*) répondent aux trois animaux du monstre, le premier nom signifiant en cette langue un lion, le second un chevreüil, le troisiéme la tête d'un serpent; si l'on n'aime mieux supposer que c'étoit les trois Divinitez principales de ce peuple, dont les noms étoient ceux des animaux representés sur leurs enseignes militaires.

L'explication d'Agatharchide offre d'abord quelque chose de plus specieux. Selon lui, Amisodar, Roi d'un Canton montagneux de la Lycie, avoit une femme nommée *Chimere*, dont les deux freres intimement unis avec elle, s'appelloient *Lion* & *Dragon*, & faisoient des courses dans les Etats du Roi Iobate, qui fatigué de ces hostilitez envoya contr'eux Bellerophon pour en délivrer le Pays; d'où le bruit se répandit qu'il avoit vaincu la Chimere. Il ne manque à cette explication que d'être appuyée sur quelque fondement plus certain que celui qu'on lui donne. Ainsi M. Banier tâche d'en trouver une plus solide en marchant sur les traces de Strabon, de Pline, de Servius, & d'autres anciens Auteurs.

Il remarque d'abord qu'entre les montagnes de la Lycie où regnoit Iobate étoit le mont Cragus à huit sommets, l'un desquels s'appelloit *Chimere* à cause des chevres sauvages qui y paissoient, & jettoit perpétuellement des flammes. Toutes ces montagnes étoient remplies de lions, de chevreüils & de serpens, qui infestoient les pâturages d'alentour & les rendoient peu surs pour les troupeaux. Iobate chargea le jeune Bellerophon de donner la chasse à tous ces animaux & d'en purger le Pays, comme Hercule avoit nettoyé les Marais de Lerne

des ſerpens & autres bêtes venimeuſes dont ils étoient pleins : d'où il paroît (dit notre Auteur) que la Chimere & l'Hydre ont eu la même origine. Il croit que ce fut en reconnoiſſance d'un ſi grand ſervice que le Roi de Lycie donna Philonoë ſa fille en mariage à ce Héros, & non pas après ſes autres exploits, comme le dit Homere, puiſque ce Prince y perdit un de ſes fils qui l'y avoit accompagné. Ce fut dans la guerre des Solymes, peuple de Piſidie, dont il fit un grand carnage. Leur défaite fut bien-tôt ſuivie de celle des Amazones : & Bellerophon attaqué au retour par les Lyciens mêmes qui jaloux de ſa gloire lui avoient dreſſé une embuſcade, il les tailla en pieces & revint à la Cour vainqueur de tant d'ennemis.

Il regna en Lycie après Iobate qui de ſon vivant lui avoit déja donné la moitié de ce Royaume comme la dot de Philonoé ; dont il eut trois enfans, Iſandre, qui fut tué dans le combat des Solymes, Hippoloque qui ſucceda à ſon pere & Laodamie, qui d'une galanterie qu'elle mit ſur le compte de Jupiter, devint mere de Sarpedon, & mourut enſuite frappée des traits de Diane, ſelon Homere, c'eſt-à-dire, en langage ordinaire & non poëtique, qu'elle mourut ſubitement ou d'une maladie contagieuſe. La mort de ces deux enfans plongea Bellerophon dans une ſi noire mélancholie, qu'ayant abandonné à ſon fils le ſoin des affaires, il vécut dans la retraite, ſequeſtré du commerce des hommes. Hérodote aſſure que la poſterité de ce Héros regna dans l'Ionie.

L'Académicien a eu ſoin, à l'exemple d'Homére, d'écarter de ce recit hiſtorique pluſieurs fictions que d'autres y ont ajoûtées. Telle eſt celle du Pégaſe donné à Bellerophon par Minerve elle-même, & qui (ſelon M. l'Abbé Banier) n'eſt autre qu'un navire ſur la prouë duquel étoit repreſenté un cheval. Telle eſt encore celle de Neptune donné pour pere à ce Prince, parce qu'il étoit regardé comme un célèbre Navigateur venu par mer d'un Pays éloigné. Telle eſt auſſi la Lycie inondée par Neptune irrité, puis délivrée du débordement à la priere de ſon fils Bellerophon, c'eſt-à-dire par le moyen d'une digue que celui ci fit élever contre l'inondation. Telle eſt enfin l'entrepriſe de ce Prince qui veut à l'aide du Pégaſe monter au Ciel, d'où il eſt précipité par Jupiter qui l'aveugle & le fait errer ſur la terre le reſte de ſes jours dans une extrême miſere : ce qui parodie en ſtyle fabuleux, comme l'on voit, ce que nous en avons raconté plus haut hiſtoriquement. » La vérité » [dit l'Académicien en finiſſant] » avoit-elle donc autrefois ſi peu » de charme, qu'il ait fallu, pour » nous la tranſmettre, la parer de » tant de bizarres ornemens ?

IV. Les *Recherches* de M. l'Abbé *de Canaye* ſur l'*Aréopage*, ce Tribunal d'Athénes ſi reſpectable, rempliſſent ici deux Diſſertations, deſtinées l'une à découvrir l'étymolo-

gie de ce nom, à fixer l'époque d'un établissement si utile, & à déterminer quel en fut le Fondateur; l'autre à donner un détail de la forme observée par les Aréopagites dans l'instruction & le jugement des affaires qu'ils devoient décider. L'Academicien avoüe d'abord que *Meursius* a rassemblé, dans un Traité exprès, tout ce qui se pouvoit dire sur un pareil sujet, & qu'il lui a fourni presque tous les materiaux que nous trouvons employés si ingénieusement dans les deux Discours dont nous faisons l'Extrait. Mais il avertit en même tems qu'il y a mis plus d'ordre que le premier Compilateur; qu'il a redressé celui ci sur le Fondateur de l'Aréopage, & sur le tems de cette fondation: & qu'il a réuni sous le même point de vûë tous les traits sur lesquels on peut se former une assez juste idée de cette illustre compagnie. »Heureux »(dit avec modestie l'Auteur en »s'adressant à l'Academie) si dans »l'impuissance où je suis de vous »rien offrir sur cette matiere qui »ait les graces de l'invention, vous »avez l'indulgence de penser que »je n'ai du moins rien gâté dans ce »qui n'étoit pas de moi.

1. Il fait en premier lieu une revûë exacte de differentes étymologies du mot *Aréopage* produites par les anciens; & il en rapporte cinq ou six aussi peu satisfaisantes les unes que les autres, & entre lesquelles il laisse prudemment le choix indécis. De-là il passe à la recherche d'un point beaucoup plus interessant sur ce Tribunal, & qui est l'époque de sa fondation. Ciceron l'attribue, sans hésiter, à Solon le Législateur des Athéniens; & Plutarque est du même avis qu'il regarde comme l'opinion commune de son tems. Lucien dans un de ses Dialogues introduit Solon, qui se rend à lui-même ce témoignage. Mais Plutarque bien-tôt contre sa propre décision, reconnoît que l'Aréopage existoit avant l'Archontat de Solon, qui par consequent n'avoit pu l'établir: & Aristote est du même sentiment. D'un autre côté Pausanias racontant la guerre de Messéne, parle d'un Polycharés qu'on vouloit traduire devant l'Aréopage pour crime de meurtre, dont ce Tribunal depuis long-tems étoit en possession de juger: or cet évenement, suivant la supputation de Pausanias, est arrivé 141. ans avant Solon.

De plus, Lycurgue, selon Isocrate, avoit formé son Sénat de Sparte sur le modéle de l'Aréopage. Or Lycurgue, comme contemporain d'Homére, suivant Ciceron & Strabon, avoit précedé Solon de 300 & tant d'années, ou au moins de 292 ans. Mais, selon le même Pausanias, après la mort de Codrus, les Lacédémoniens restés dans Athénes, & sur le point d'être immolés à la cruauté du vainqueur, se refugierent dans l'Aréopage comme dans un asyle sacré: or Codrus vivoit 521 ans avant Solon. Apollodore, assure que Dédale condamné par l'Aréopage s'enfuit chez Minos; & que Céphale pour le meurtre involontaire de sa

femme Procris, fut condamné par le même Tribunal à un exil perpétuel : or le premier de ces deux évenemens est anterieur à Solon de 698 ans, & le troisiéme l'est de 800. Enfin, suivant le témoignage des marbres d'*Arondel*, l'Aréopage subsistoit 941 ans avant Solon.

L'Aréopage humilié par Dracon premier Législateur d'Athénes & Fondateur du Tribunal des Ephétes, reprit sous Solon son ancienne splendeur, c'est-à dire le premier rang & l'inspection générale des Loix. L'Académicien nous fait part ici du beau portrait qu'a tracé Isocrate de ces hommes merveilleux, & de l'ordre qu'ils établirent dans Athénes. Il faut le lire dans la Dissertation même. La Religion étoit aussi du ressort des Aréopagites, & leur Jurisdiction s'étendoit au détail du culte des Dieux. En un mot tout ce qui interessoit la Republique dans quelque genre que ce fût, étoit reglé par la sagesse de l'Aréopage. Cependant ce pouvoir sans bornes étoit lui-même soûmis aux Loix qui déterminoient les recompenses & les punitions; & ces Magistrats rendoient compte de l'exercice de leur pouvoir à des Censeurs publics, placés entre les Aréopagites & le Peuple. Solon ordonna par une Loi expresse que l'entrée de l'Aréopage ne seroit desormais ouverte qu'à ceux qui auroient été Archontes pendant l'année; & il s'assujettit lui-même à la Loi pour lui donner plus de poids. On interrogeoit les Archontes sur leur administration, & le moindre écart les excluoit pour jamais de l'Aréopage. On respectoit les Aréopagites au point de n'oser rire en leur présence, & l'on avoit une si haute opinion de leur équité, que ceux même qui étoient condamnés ou déboutés de leurs demandes par ces Juges, ne se plaignoient jamais de l'avoir été injustement.

Mais Periclés, environ 100 ans après Solon, en vûë de se rendre agréable au peuple, prit à tâche d'affoiblir l'autorité de l'Aréopage, en lui retranchant la connoissance de beaucoup d'affaires. Ce Tribunal sembla même hâter sa propre décadence, en se relâchant sur le choix des Sujets qu'il admit dans la suite; la corruption s'y glissa peu à peu & y fit de tels progrès, qu'on le joüa sur le Théatre dans une Comedie intitulée l'*Aréopagite*, dans laquelle (dit l'Académicien) on démasquoit ces Sénateurs hypocrites, que les presens & la beauté corrompoient également. Le parallele de l'Aréopage dans sa gloire avec l'Aréopage déchû, composé par Isocrate, mérite d'être lû; & l'Académicien en a rassemblé les principaux traits à la fin de sa premiere Dissertation à laquelle nous renvoyons le Lecteur sur ce point.

2. M. l'Abbé de Canaye, dans sa seconde Dissertation sur l'Aréopage, observe d'abord qu'il étoit situé, non pas hors de la Ville, comme le dit Hésychius, mais au milieu d'Athénes, sur une Colline qui faisoit face à la Citadelle, ce qu'il justifie par diverses autoritez. Rien n'étoit plus simple que cet

Edifice, dont l'argile composoit le toît, ainsi qu'on le voyoit encore du tems de Vitruve. Oreste y fit élever un autel à Minerve; & l'on y plaça deux siéges argentés, l'un pour l'accusé, l'autre pour l'accusateur; l'un consacré à l'injure, & l'autre à l'impudence. Dans la suite Epimenide fit dresser à ces Divinitez allégoriques des autels dans les formes, & bien-tôt après, un Temple dont parle Ciceron, & qui répondoit à celui qu'Oreste avoit consacré aux Furies ou aux Euménides. On s'imaginoit que ces redoutables Déesses n'avoient un Temple si voisin de l'Aréopage que pour inspirer les Juges & les garantir des méprises inévitables à la fragilité humaine. Aussi avoit-on grand soin de leur culte, & le Sénat leur nommoit lui-même des Sacrificateurs. Epimenide leur associa dans leur Temple les Statuës de Pluton, de Mercure & de la Terre, ausquelles sacrifioient en action de graces ceux que l'Aréopage déclaroit absous. On voyoit dans l'enceinte exterieure de cet Edifice le Tombeau d'Oedipe, & un vaisseau destiné à relever la pompe des Jeux publics.

La fatigue pour des Vieillards, tels que les Aréopagites, de monter tous les jours au sommet d'une Colline pour y tenir leurs assemblées, les détermina dans la suite à transporter leur Tribunal dans la place nommée le *Portique Royal*, exposée aux injures de l'air. C'étoit-là que les Juges se rendoient en grand silence, & qu'on les enfermoit dans une sorte d'enceinte tracée par une corde, après quoi le peuple se retiroit au cri d'un Hérault. Ils n'y donnoient audience que pendant la nuit pour ne faire attention qu'aux raisons de ceux qui parloient, & nullement à leur figure. Au reste l'usage de juger en plein air étoit commun à ce Tribunal avec tous les autres, où l'on connoissoit du crime de meurtre. L'Académicien en allegue les raisons.

On tiroit au sort les causes que l'on devoit juger à l'Aréopage & les Juges à qui on les distribuoit. Les Parties exposoient elles-mêmes le fait dont il s'agissoit, ou elles employoient le ministere des Avocats, qui déduisoient leurs raisons avec toute la simplicité qu'exigeoient la sévérité & l'intégrité de ce Tribunal : sur quoi l'Auteur n'oublie pas de relever une méprise de Sextus-Empiricus. La modicité du salaire que recevoient ces Avocats & qui étoit fixé à une drachme, reduite enfin à trois oboles, étoit plus que suffisante pour contenir leur éloquence dans les bornes qu'on leur prescrivoit. L'accusateur & l'accusé ne parloient qu'après s'être engagés de dire la vérité par les sermens les plus sacrés, accompagnés des imprécations les plus affreuses dont ils se chargeoient eux-mêmes. Les Juges ne décernoient la peine que sur l'autorité des Loix, qui défendoient qu'on abandonnât le coupable à la discrétion de l'accusateur. Celui-là pouvoit se soustraire à la punition, en

disparoissant immédiatement après ses premieres défenses & sans donner aux Juges le tems d'aller aux opinions. Quant à la façon de donner son suffrage dans ces jugemens, l'Auteur la décrit ici avec soin, sans oublier les changemens que les 30 Tyrans y apporterent pour se rendre maîtres des décisions de l'Aréopage.

Les Juges, au surplus, étoient aussi mal payés que les Avocats; & si la décision d'une affaire étoit renvoyée au lendemain, les Commissaires ne recevoient ce jour-là qu'une obole. C'est ce qui fonde, dans Lucien, la plaisanterie de Mercure, étonné que des vieillards aussi sensés que les Aréopagites, vendent à si bon marché la peine qu'ils ont de monter si haut. Ce passage (selon M. l'Abbé de Canaye) semble démentir l'opinion de *Meursius* sur le *Portique Royal*, devenu (selon lui) l'unique endroit où s'assembloient tous les Magistrats; supposition qu'il n'appuye que d'un seul passage de Démosthéne, que l'Academicien ne trouve rien moins que décisif sur le fait en question, sur quoi l'on peut consulter ses preuves qui ont beaucoup de vraisemblance.

Il croit pouvoir encore établir, malgré le silence de *Meursius*, que ces deux propositions, l'une que les Aréopagites jugeoient en plein air (*sub dio*), l'autre, Qu'ils ne s'assembloient que la nuit, ont besoin de modifications. Il est certain (dit l'Auteur) qu'au moins avant la translation de l'Aréopage dans le Portique Royal, on ne jugeoit pas en plein air, puisqu'on s'assembloit dans un lieu couvert d'argile, qui subsistoit encore sous Auguste, & dans lequel rien n'empêchoit qu'on ne s'assemblât pour certaines affaires. A l'égard des assemblées nocturnes tenuës dans le Portique, pour éviter l'inconvenient du bruit & de la foule; elles n'excluoient en aucune maniere celles qui pouvoient se tenir pendant le jour & à couvert dans l'ancien Aréopage.

L'Académicien termine sa Dissertation par quelques remarques sur le nombre des Juges qui composoient ce Tribunal, & sur ses principales décisions depuis son établissement. On ne sçait point au juste quel étoit le nombre des Aréopagites. Ceux qui condamnerent Socrate étoient de bon compte 361, mais on ignore le nombre de ceux qui persisterent à l'absoudre. Parmi les décisions de l'Aréopage, une des plus singulieres est celle qui ordonna à une femme meurtriere de son mari & de son fils, & à son accusateur, de se representer dans cent ans, à compter du jour que la cause avoit été mise en déliberation: tant cette affaire lui parut embarrassante. Nous renvoyons pour le détail à la Dissertation même.

V. M. *de Valois* qui s'est proposé de nous donner une Histoire suivie du fameux Conseil des Amphictyons que l'on pouvoit regarder comme la tenue des Etats de toute la Gréce, a conduit son sujet dans

dans deux Dissertations du III. & du V. Volume des *Memoires de l'Academie*, depuis le premier établissement de ces Magistrats jusques au tems des *Guerres Sacrées* entreprises sous leur autorité. On ne compte que trois de ces Guerres dans l'Antiquité Gréque, & la premiere seule fait la matiere de trois Memoires de l'Academicien, imprimés dans ce VII. Volume. Comme l'enchaînement des faits racontés dans ces trois Pieces ne permet guéres que nous en partagions l'Extrait, qu'un détail trop exact rendroit d'ailleurs d'une longueur excessive; nous prendrons le parti de ne faire qu'indiquer sommairement les principaux évenemens de cette Guerre, & de renvoyer à M. de Valois même pour un plus ample éclaircissement.

1. Elle fut déclarée aux Crisséens, peuple de la Phocide voisin du Golfe de même nom, & dont la Ville Capitale étoit Crissa, éloignée de Delphes d'environ 3 lieuës & demie. Ce Païs n'avoit que 7 à 8 lieuës de long sur 4 à 5 de large; ne possedant d'autres Villes, outre sa Capitale, que le Port de Cirrha, très-fréquenté à cause de l'Oracle voisin, & Anticirrha très-célébre par son grand commerce d'Ellebore. Le sujet de cette déclaration de guerre fut le sacrilége commis par les Crisséens, qui non contens de rançonner les Pélerins que la devotion ou la curiosité conduisoient à l'Oracle de Delphes, de faire des courses sur les terres de leurs voisins & de les mettre à contribution, pillerent le Temple d'Apollon même, & exercerent sur les Delphiens toutes sortes de violences. L'Oracle du Dieu consulté sur une affaire si importante, ordonna d'armer incessamment contre les Crisséens, de leur faire la guerre sans quartier, de les reduire à l'esclavage, de ruiner leur Pays, & de le consacrer à ces quatre Divinitez, Apollon-Pythien, Diane, Latone & Minerve.

Sur cette réponse de l'Oracle, les Amphictyons, & Solon à leur tête, rendirent un decret en conformité. On leva des troupes, on mit à leur tête Euryloque Thessalien, l'un des descendans d'Hercule, & Clisthéne Souverain de Sicyone, on marcha contre les Crisséens qui furent défaits dans une premiere bataille, & l'on forma le siége de Crissa. Cette Place fit une longue resistance; & huit ans s'étoient écoulés sans que les assiégeans eussent fait beaucoup de progrès, lorsque la peste s'étant mise dans leur camp, & l'ayant ravagé, ils recoururent à l'Oracle de Delphes, qui leur promit un heureux succès dans leurs entreprises, à condition qu'ils feroient venir au plûtôt de l'Isle de Cos *le Fâon d'une Biche avec de l'or.*

Cet Oracle Mysterieux communiqué aux habitans de Cos par des Députez, y trouva son explication en la personne de *Nebrus* & de son fils *Chrysus*, dont les noms signifient en Grec le *Fâon d'une Biche & de l'or.* Ce Nebrus, trisayeul d'Hippocrate, étoit grand Mede-

cin. Il offrit ses secours aux Deputez des Amphictyons, il équippa une Galere à ses frais, la remplit des meilleurs médicamens ainsi que de toutes sortes de provisions de guerre & de bouche, & partit avec son fils. Son arrivée au camp des Amphictyons y rendit la santé aux malades par l'usage des excellens remedes qu'il mit en œuvre.

Mais il deshonora bien-tôt sa profession par l'indigne expedient dont il se servit pour faire perir les Crisséens. Ayant découvert l'aqueduc qui fournissoit l'eau aux assiégez, il en empoisonna la source, & par-là reduisit en peu de tems ces malheureux aux dernieres extrémitez. Ils soûtinrent cependant un premier assaut où fut tué le jeune Chrysus. Mais dans un second, la Place fut emportée, pillée, saccagée, puis brûlée & démolie, après dix ans de siége.

2. Pendant qu'Euryloque étoit occupé au Siége de Crissa, un Détachement de son armée sous la conduite de Clisthéne assisté des conseils de Solon, faisoit celui de Cirrha, dont on ignore les particularitez, & qu'on presume avoir eu la même durée. Il eut à peu-près la même issue. En consequence d'un troisiéme Oracle rendu par la Pythie, & expliqué par Solon, les Grecs consacrerent au Dieu tout le territoire qui s'étendoit depuis Delphes jusqu'à la Mer, ce qui rendit celle-ci voisine de la Terre Sacrée, comme l'ordonnoit l'Oracle. Ce sage Législateur imagina de plus un stratagéme assez semblable à celui de Nebrus, quoique moins meurtrier.

Il détourna le cours d'un aqueduc dont il fit couler les eaux dans un bassin creusé exprès & rempli de racines d'Ellebore. Les eaux suffisamment chargées de la vertu émétique & purgative de cette plante, furent enfin rendues au canal ordinaire qui les portoit dans la Place. Tous les habitans en burent, & en furent purgés si violemment, qu'incapables de garder leurs postes, quelqu'importans qu'ils fussent, ils ne purent empêcher que la Place ne fût emportée par un assaut général, & n'eût le même sort que Crissa, la seconde année de la 47e. Olympiade, sous l'Archontat de Simon chez les Athéniens, & la Magistrature de Gylidas chez les Delphiens.

Ce fut alors qu'Euryloque retablit les Jeux Pythiques, discontinués depuis long-tems, & leur donna une nouvelle forme par les combats Gymniques qu'il joignit aux anciens combats de Musique, & par les nouveaux prix qu'il y attacha, comme l'atteste la Chronique de Paros.

3. M. de Valois termine cette Histoire de la Guerre Sacrée par diverses remarques, 1°. Sur l'époque du retablissement de ces Jeux fixée cinq ans plus tard par Pausanias: 2°. Sur les differens prix proposés en divers tems pour les Jeux Pythiques: 3°. Sur la souveraineté de Sicyone accordée à Clisthéne par les Amphictyons: 4°. Sur les courses de chevaux, introduites par ces

Magiſtrats dans le renouvellement des Jeux Pythiques : 5°. Sur l'année d'où l'on doit compter la premiere *Pythiade*, &c. L'Académicien répand ſur la diſcuſſion de tous ces points beaucoup d'érudition.

VI. Les *Remarques* de M. *de la Nanze* ſur l'*Hiſtoire d'Héro & de Léandre* tendent à établir la vérité de cet évenement contre l'opinion du P. *Hardouin*, qui le traite de fabuleux ; & à nous mettre en état d'apprétier le mérite des deux principaux Ouvrages de Poëſie que l'Antiquité nous ait laiſſés ſur cette avanture amoureuſe.

1°. Sans nous amuſer à en tranſcrire ici les circonſtances, qui ſont ſuffiſamment connuës ; nous indiquerons ſeulement les témoins ſur la dépoſition deſquels l'Académicien appuye ſes preuves pour la réalité de cette Tradition Hiſtorique. Ces témoins ſont Ovide, dans les Poëſies qui ſont inconteſtablement de lui ; Virgile ſon contemporain, & Servius Commentateur de Virgile ; Strabon, Pomponius-Mela, Lucain, Silius-Italicus, Stace & Martial ; une Epigramme de l'Anthologie Gréque, & par deſſus tout, l'Auteur du petit Poëme en cette Langue, lequel ſous le nom de Muſée raconte cette Hiſtoire avec étendue, & l'orne de toutes les graces de la Poëſie. M. de la Nauze prétend qu'il eſt bien plus naturel de mettre ce Poëte au rang de ceux qui en même tems étoient Hiſtoriens, que de le confondre avec ces anciens Romanciers, tels qu'Ariſtide de Milet, Iamblique & pluſieurs autres qui n'ont débité que des Fables Mileſiennes.

A cette foule de témoignages ; l'Académicien joint l'autorité des anciennes Médailles, ſur le revers deſquelles on voit avec les noms des deux amans, Léandre précedé d'un amour le flambeau à la main, nager vers Héro qui eſt au haut d'une tour. Il avoüe que parmi les évenemens repreſentés ſur les Médailles, il s'en trouve quelquefois de fabuleux, & qui ont rapport à l'ancienne Mythologie conſacrée alors par le culte religieux. Mais il eſt perſuadé que pour les faits particuliers tels que celui dont il eſt queſtion, qui n'intereſſoient ni la Religion, ni l'Etat, la ſeule perſuaſion de leur vérité, dont on vouloit éterniſer la mémoire, les faiſoit graver ſur des Médailles. Quant à la datte de l'évenement laquelle n'y eſt point marquée, qu'en peut on conclure de raiſonnable contre la vérité d'un fait qui ne tient ni à l'Hiſtoire générale d'un peuple, ni à l'Hiſtoire particuliere d'un Prince ? Pour rendre croyable un tel évenement, dit l'Auteur, c'eſt aſſez qu'étant vraiſemblable par lui-même il ſoit appuyé ſur une tradition conſtante.

Cela n'a pas été ſuffiſant pour le garantir des idées ſingulieres du P. *Hardouin*, qui le traite de pure fable, & ſoûtient que ſur les Médailles où l'on croit voir ΗΡΩ ΛΗΑΝΔΡΟΣ [*Héro & Léandre*] il faut lire Η ΡΩΜΗ ΑΝΔΡΟΣ, *la force de l'homme*, ce qui ſignifie (ſelon lui) *que l'Helleſpont, entre Seſte &*

Abyde, est assez étroit pour être passé à la nage par un homme robuste. Il fonde cette nouvelle *leçon* sur ce que dans cette Légende Gréque mal transcrite, le Λ lui a paru si voisin de l'Π, qu'il n'a pas hésité d'en faire un M & de la lire en conséquence; ce qu'il s'efforce de justifier par les reflexions qui suivent, & ausquelles nous joindrons les réponses de M. de la Nauze.

1°. Le mot *Léandre* (dit ce Pere) s'écrit toûjours en Grec par un Ε au lieu que sur la Médaille il s'écriroit par un Η. Rien de si commun (répond l'Académicien) que cette variation de quelques lettres dans un même nom entre les Historiens & les Monumens publics; entre les divers passages d'un même Auteur, tel que celui dont il s'agit, qui écrit le nom *Léandre*, tantôt par un ε, tantôt par la diphthongue ει. 2°. Pour quoi (demande le P. H.) le nom d'une femme dans une Médaille précéderoit-il celui d'un homme? Rien de plus arbitraire qu'un pareil arrangement (répond M. de la Nauze) l'Auteur du Poëme en use comme a fait le Graveur de la Médaille, qui peut-être a donné la premiere place à Héro comme étant distinguée par sa naissance & par sa dignité de Prêtresse. 3°. Mais (continue le P. H.) les amours de deux particuliers méritent-ils d'être transmis à la posterité par des Médailles? Il ne leur manque pour cela auprès du P. H. [répond l'Académicien] que le témoignage de Pline; car ce n'est qu'en vertu d'une telle autorité que ce Pere consent que les Médailles d'*Iassée* representent l'accident du jeune Hermias, qui porté sur un Dauphin, se noya, & fut ensuite reporté par le Dauphin sur le rivage. Mais ce qui rend l'opinion du P. *Hardouin* plus singuliere, c'est de prétendre que ces Médailles d'Hero & de Léandre mal entendues ont donné occasion aux anciens Ecrivains de forger leur Histoire fabuleuse; pendant que ces Ecrivains vivoient à la naissance de l'Empire Romain, & que les Médailles ne sont que du troisiéme siecle des Empereurs.

2. A l'égard des deux pieces anciennes qui nous restent sur cette Histoire, & qui sont les Epîtres de ces deux Amans imprimées parmi les *Héroïdes* d'Ovide, & le Poëme de Musée; on ignore quels en sont les véritables Auteurs. J. C. *Scaliger* qui juge indigne d'Ovide les deux Epîtres, les donne à Sabinus, Auteur de trois Lettres qui servent de réponses à quelques-unes du premier. Mais notre Auteur reconnoît dans ces deux Epîtres, quoiqu'inférieures aux autres *Héroïdes*, le style pur & coulant d'Ovide, l'esprit de ce Poëte & cette affectation d'en faire paroître, qui le caracterise. » Ovide, à qui l'on ne » peut guéres contester les deux » Lettres de Léandre & d'Héro » (continue l'Académicien) y fait » paroître, comme par-tout ailleurs, un art infini, des traits » vifs & ingénieux, des sentimens » toûjours soûtenus & toûjours variés, des allusions fréquentes à » l'ancienne fable, une adresse

» merveilleuse à placer toutes les » circonstances de l'Histoire de ces » Amans avant même son accom- » plissement en leur faisant racon- » ter ce qui s'étoit déja passé, & en » leur faisant pressentir ce qui de- » voit arriver dans la suite.

Pour ce qui est de Musée, surnommé le Grammairien par Tzetzès & Auteur du Poëme, il semble avoir emprunté plusieurs de ses vers des Dionysiaques de Nonnus Auteur du quatriéme siecle, vers lequel *Casaubon* croit qu'on peut placer notre Musée. » Son Ouvra- » ge (dit M. de la Nauze) est plein » d'exactitude & de délicatesse; le » style en est pur, & les expressions » toûjours choisies: le grand mé- » rite de cette Piece (ajoûte-t-il) » est une douceur pleine d'élégance » qui ne se dément point; ce qui, » dans un Ouvrage de longue ha- » leine, auroit été un défaut. « J.C. *Scaliger* étoit si charmé de ce Poëme, qu'il le mettoit au-dessus de ceux d'Homére, & le croyoit bonnement l'Ouvrage de l'ancien Musée. *Vossius* d'un autre côté y trouve plus d'art que de génie. L'Académicien termine son Memoire par un parallele de ces deux Ouvrages, quant à leur caractere, à leurs pensées & à leurs expressions qui se ressemblent quelquefois; & par quelques remarques sur la version Françoise de ce Poëme que nous a donnée Clément *Marot*, version fort éloignée (dit-on) de la noblesse & de l'élégance de l'original, quoiqu'elle en imite assez bien la douceur & la naïveté.

VII. La Nation des *Psylles* inaccessible au venin des serpens, & qui en guerissoit les morsures, fait le sujet d'un Memoire de M. l'Abbé *Souchay*, où il recueille tout ce que l'Antiquité nous a transmis de mémorable sur le compte de ce peuple; après quoi il examine si tout ce qu'elle nous en apprend peut subsister.

1. L'incertitude des anciens Géographes sur l'endroit de l'Afrique où habitoient les Psylles, n'empêche pas l'Academicien d'adopter sur ce point le sentiment de Strabon, qui les place au midi de la Cyrénaïque, entre les Nasamons & les Gétules, dans un Pays brûlé du soleil, & tout couvert de serpents, au milieu desquels ils vivoient sans crainte & sans danger: leur seule presence rendoit impuissans les reptiles les plus venimeux, & les jettoit dans un assoupissement profond, qui ne cessoit que lorsque les Psylles s'éloignoient. Les mâles seuls, parmi eux, joüissoient d'un si rare privilége; & pour éprouver la fidélité de leurs femmes, ils exposoient aux *Cérastes*, comme aux plus dangereux de ces serpens, leurs enfans nouveaux nés, qui périssoient infailliblement s'ils étoient un fruit de l'adultere. Evagon, l'un de ces hommes merveilleux, conduit à Rome, fut enfermé par ordre des Consuls dans un tonneau plein de serpens, d'où il sortit sain & sauf.

Non seulement ces Psylles étoient invulnerables aux serpens, mais ils guérissoient par le seul attouchement ou par l'application de

leur salive ceux qui avoient été mordus. Aussi Caton en avoit-il avec lui, en traversant les sables brûlans de la Libye, & Auguste en dépêcha-t-il vers Cléopatre, qui s'étoit fait mordre par un aspic: mais ceux-ci arriverent trop tard. M. l'Abbé Souchay doute que ces Psylles de Caton & d'Auguste fussent descendus des anciens Psylles, qui, au rapport d'Hérodote, furent tous ensevelis sous les sables par le vent de midi. Pline assure au contraire qu'ils furent taillés en pieces par les Nasamons, qui envahirent leur Pays, mais qu'il en échappa quelques-uns qui en perpetuerent la race.

2. Dans la seconde partie de ce Memoire M. l'Abbé Souchay s'efforce de reduire à sa juste valeur cette vertu merveilleuse attribuée aux Psylles. Etoit-elle veritablement attachée à cette Nation? C'est de quoi il y a tout lieu de douter à s'en tenir même au témoignage de l'Historien Callias, qui fait consister cette vertu du Psylle à mettre sur la blessure, de sa propre salive, ou à tenir quelque tems de l'eau dans sa bouche & la faire boire ensuite au blessé, ou à se coucher nud sur le malade aussi nud. Car toute cette manœuvre, comme on le voit, n'exclut pas l'usage des antidotes mêlés subtilement avec la salive ou avec l'eau tenue dans la bouche; sans compter un autre artifice, qui sera bien-tôt expliqué. D'ailleurs le silence de quelques Historiens, sur-tout d'Hérodote au sujet de cette vertu des Psylles, joint aux variations dans la maniere dont plusieurs Ecrivains racontent ce merveilleux, le rend infiniment suspect; & sur l'article de ces variations l'Académicien prend à témoin Lucain, Plutarque, Aulu-Gelle, Pline, Solin; des témoignages de qui l'on pourroit au plus inferer que les Psylles avoient des remedes, ou même des préservatifs contre la morsure des serpens; mais nullement en conclure qu'ils fussent des Magiciens ou des Enchanteurs.

Il leur suffisoit d'être grands Charlatans: & à l'occasion des préservatifs dont on vient de parler, l'Académicien en fait passer en revûë plusieurs tant anciens que modernes; tels sont la salive humaine, le citron, le bois de couleuvre, le musc, le Dictamne de Virginie, qui tue les serpens à sonnettes, l'herbe nommée par *Ludolph* dans son Histoire d'Ethiopie *Assazoë*, dont la racine mangée permet de toucher impunément les *Hydres* & les *Chersydres*, & même de s'en faire des colliers; la scorsonere ou viperine, *&c.* Mais, sur la décision de *Redi* & de *Kæmpfer*, qui nient absolument l'existence de semblables preservatifs (dit notre Auteur) il aime mieux regarder les Psylles comme des Imposteurs, tels qu'en fournissent tous les Pays & tous les siecles; & tels que furent autrefois les *Marses* d'Italie, qui s'attribuoient la même vertu que les Psylles & accompagnées des mêmes cérémonies prétenduës magiques. Tels sont aujourd'hui parmi les In-

diens ceux qui promenent & font comme danser les serpens à chapperon; tels sont encore les Charlatans d'Italie appellés *Sauveurs*, qui ont empreinte sur leur chair la figure d'un serpent.

Sur toutes ces considerations, M. l'Abbé Souchay croit être bien fondé à s'inscrire en faux contre tout le merveilleux prodigué aux Psylles, tel que l'épreuve de la fidélité de leurs femmes, l'Histoire d'Evagon, *&c.* & à conclure qu'ils n'avoient d'autre secret pour guérir la morsure des serpens, que celui de la *Suction* d'où leur vint leur dénomination de *Psylles*, parce que comme les *puces* (en Grec ψύλλαι) sucent le sang, de même ils succeoient le venin des playes; ce qu'ils pouvoient faire sans risquer leur vie, comme en font foi les autoritez & les experiences incontestables alleguées ici par l'Académicien, auquel nous renvoyons pour ce détail.

VIII. Les *Recherches* de M. *Fréret* sur l'*ancienneté & l'origine de l'art de l'Equitation* (ou de monter à cheval) *dans la Gréce*, remplissent un Memoire très-étendu, & dans lequel il s'efforce de prouver Que bien que du tems d'Homére cet art fût commun dans l'Ionie & dans la Lydie, comme on doit l'inférer des comparaisons que ce Poëte en emprunte; il n'étoit point connu en Gréce ni en Phrygie au tems de la Guerre de Troye, puisque dans tous les combats, soit militaires, soit agonistiques, décrits par ce même Poëte, il n'est fait aucune mention de cet art, dont celui de conduire des Chars prend par-tout la place. L'Académicien ne dissimule pas cependant l'avanture de Rhésus, dont Homére dans l'Iliade fait enlever les chevaux par Diomede, qu'il fait monter sur l'un d'eux, pour cet exploit. Mais comme ce Héros, dit-on, n'a recours à un tel expedient que pour obéir aux ordres de Minerve même, & dans l'impossibilité de pouvoir en user autrement; cet exemple unique de l'Equitation dans un cas si extraordinaire doit être compté presque pour rien, & ne doit point tirer à conséquence, pour l'affoiblissement de la preuve, quoique négative, sur laquelle M. Fréret établit sa proposition en vertu de ce principe, Que des preuves de ce genre deviennent démonstratives, lorsqu'on n'en a aucunes de positives à leur opposer.

Il partage donc son Memoire en quatre articles, dans le premier desquels il discute les témoignages sur la question dont il s'agit opposés à l'argument négatif, & les refute: il examine dans le second les statuës, les bas-reliefs & autres Monumens de la Gréce, & montre qu'il n'y en a aucun qui démente sa proposition: il fait voir, dans le troisiéme, que la Fable des Centaures n'a originairement nul rapport à l'*Equitation*: & dans le dernier, il propose quelques conjectures sur la premiere Epoque de l'usage de cet art dans la Gréce.

1. Pline fait remonter l'origine de l'*Equitation* jusqu'aux tems hé-

roïques, en disant que Bellerophon, anterieur à la guerre de Troye, fut inventeur de cet art. Mais M. Fréret a montré ailleurs, que cette Fable avoit plus de rapport à l'art de la navigation qu'à celui de monter à cheval. Hygin, un peu plus ancien que Pline, dit la même chose que lui, ajoûtant que Bellerophon remporta le prix de la course à cheval aux Jeux Funébres de Pelias célébrés au retour des Argonautes. Mais Hygin (selon M. Fréret) est un Compilateur sans goût, sans critique, sur l'exactitude duquel on ne peut compter. D'ailleurs ces Jeux representés sur l'ancien coffre des Cypsélides de Corinthe, dont nous parlerons plus bas, n'offroient aux yeux nulle course à cheval.

Pausanias assure que l'Arcadien Iasius remporta le prix de la course aux Jeux Funébres de Pélops à Olympie. Mais (observe l'Académicien) si cette tradition étoit ancienne, pourquoi Pindare n'en fait-il aucun usage en célébrant les victoires remportées dans les courses de chevaux? Lui sur-tout, qui rappelle si volontiers dans ses Odes les anciens évenemens qui peuvent illustrer les Athlétes dont il chante les combats: pourquoi ne trouveroit-on aucun exemple de ces courses à cheval jusqu'à la 33e Olympiade célébrée 700 ans après les Jeux Funébres de Pélops? Pourquoi cette course à cheval n'est-elle point comprise dans la description que fait Homére des Jeux Funébres de Patrocle? Il est vrai que le cheval *Arion*, qui avoit appartenu à Hercule, puis à Adraste, est nommé seul, d'où l'on a conclu que c'étoit un cheval de selle. Mais (remarque l'Académicien) ce cheval avoit un camarade appellé *Caïres* par le Poëte Antimaque, contemporain d'Hérodote: & l'on attelloit ces deux chevaux au Char d'Adraste.

2. M. Fréret revient au coffre des Cypsélides dont nous venons de parler, qui étoit de bois de cédre, & dont toutes les faces étoient ornées de bas-reliefs, au-dessus desquels on lisoit des inscriptions & des vers composés par le Poëte Euméle & écrits *en sillons* (*Boustrophedon*): ce qui joint à l'âge du Poëte qui fleurissoit vers l'an 778. avant J. C. attestoit une très-grande antiquité. Dans ces bas-reliefs, parmi plusieurs évenemens des tems héroïques, étoient representés des Jeux Funébres, des expeditions militaires, des combats, où l'on voyoit des Chars à deux & à quatre chevaux; mais il n'y paroissoit nul Cavalier. L'Auteur présume que le plus ancien Monument où l'on voyoit des Cavaliers étoit le Thrône ou le massif qui soûtenoit la statuë d'Apollon, dans le Temple d'Amycles. Les bas-reliefs dont ce Massif étoit revêtu, & qui faisoient voir Castor & Pollux à cheval, étoient l'ouvrage du Sculpteur Bathyclès. Or il resulte d'une discussion chronologique très-curieuse & très-recherchée que fait ici M. Fréret par rapport à plusieurs faits historiques de ces tems-là, & que

que nous omettons pour abreger, Que ce Sculpteur n'étoit pas plus ancien que l'an 560. avant J.C. & il y avoit déja long-tems que l'art de l'*Equitation* étoit connu des Grecs, puisque dès la neuviéme Olympiade, les Spartiates & les Messeniens avoient de la cavalerie. Le groupe d'Olympie qui representoit le combat d'Hercule contre une Amazone à cheval, & qui étoit du Sculpteur Aristocle de Cydonie, n'a pu être dédié par Evagore de Zancle en Sicile que 140 ans depuis la premiere guerre de Messéne, où la Cavalerie commençoit à être en usage : ce que prouve l'Académicien en fixant l'époque de l'établissement de Zancle & l'âge du Sculpteur Aristocle.

M. Fréret, à l'occasion des Statuës équestres les plus anciennes qu'il passe en revûë, tâche de déterminer au juste le tems où ont fleuri plusieurs Sculpteurs fameux, tels que Dipœnus & Scyllis, Tecteus & Argelion, Callon & Onatas, qui avoit fait plusieurs statuës équestres pour les Tarentins. On voyoit à Athénes du tems de Pausanias les statuës de Castor & de Pollux debout, & leurs fils Mnasinoüs & Anaxias montés sur des chevaux ; mais quoique l'Historien ne marque ni le nom ni le tems du Sculpteur, l'Académicien croit ce groupe posterieur à l'expedition de Xerxès en Gréce. A l'égard des statuës équestres des Tyndarides, & des attributs avec lesquels on les representoit, ce que l'Auteur examine ici fort au long ; comme ni les unes ni les autres n'étoient fondés sur aucune circonstance de l'Histoire de ces demi-Dieux, ni soûtenus d'aucune ancienne tradition, ils ne peuvent servir [dit l'Académicien] à décider la question touchant l'anciénneté de l'*Equitation* chez les Grecs.

Quant au Monument de Tégée, érigé en l'honneur d'Iasius, & où (selon Pausanias) il étoit representé avec un cheval auprès de lui ; les Partisans de l'ancienneté de l'Equitation ne peuvent tirer de là aucun avantage, puisque la statuë n'est point véritablement équestre ; sans compter que ce Monument, comme s'applique à le découvrir M. Fréret, semble être posterieur à la seconde guerre de Messéne & à l'introduction des courses de chevaux à Olympie, l'an 645. avant J. C. sur quoi il faut consulter l'Académicien lui-même, qui termine enfin le second article de sa Dissertation en déclarant qu'il n'est point de l'avis du Poëte Lucréce, qui regardoit l'art de conduire un Char attelé de plusieurs chevaux comme plus combiné, & par consequent plus moderne que celui de monter & de conduire un seul cheval. Delà notre Auteur passe à la Fable des Centaures.

3. Elle tiroit son origine de la célébrité des chevaux & des Cavaliers Thessaliens, qui depuis l'usage établi de l'*Equitation* fournissoient de la Cavalerie à presque toutes les Villes Gréques. Pindare (selon M. Fréret) semble être le premier Poëte, qui ait fait les Centaures

demi-hommes & demi-chevaux. Les monumens qui lui sont anterieurs les representoient autrement. Parmi les bas-reliefs du coffre des Cypsélides, paroissoit le Centaure Chiron comme un autre homme porté sur ses pieds & traînant après lui la croupe, les flancs & les jambes de derriere d'un cheval : & l'Académicien ne doute presque pas que du tems d'Eudoxe & d'Aratus la constellation de ce Centaure ne fût ainsi representée sur les planispheres. Mais (observe-t-il) cette sorte de representation n'étoit pas la plus ancienne, puisque sur les planispheres Egyptiens, le Sagittaire ou le Centaure du Zodiaque n'étoit representé qu'avec deux pieds de cheval & une queuë, à peu-près comme un Satyre : ce qui, comme l'on voit, bien loin d'avoir quelque rapport à l'*Equitation*, désignoit au plus un homme qui élevoit & qui nourrissoit des chevaux ; encore faudroit-il pour cela qu'on n'eût pas pris sur les figures des Centaures, grossierement faites des pieds de bœuf pour des pieds de cheval ; ce qui conviendroit beaucoup mieux à leur nom qui ne signifie que des *pique-bœufs* ou des *bouviers*.

Hésiode & Homére, en parlant des Centaures, ne leur attribuent ni figures monstrueuses, ni le soin de nourrir des chevaux, ni aucune habileté à les monter, comme le justifient divers passages de ces Poëtes allegués par l'Auteur ; qui remarque de plus, qu'il s'en falloit beaucoup que toutes les Fables Gréques eussent la même antiquité, la plûpart n'étant que le fruit des imaginations bizarres des Poëtes posterieurs à Homére, ou de la hardiesse des Sculpteurs. Telle est (selon lui) la Fable des Centaures, qui s'est formée peu à peu & chargée successivement de plusieurs circonstances, sur lesquelles on fonde mal-à-propos l'ancienneté de l'*Equitation* : & il prendra toûjours ces monstres pour des êtres purement poëtiques, malgré le témoignage de l'Empereur Claude, qui dans son Histoire Romaine parloit d'un Centaure né d'une femme en Thessalie, & malgré celui qu'on envoya d'Egypte à Rome sallé & enduit de miel sous le même Empereur ; & que M. Fréret est fort disposé à regarder comme un Centaure artificiel & comme l'ouvrage des Embaumeurs Egyptiens.

4. Quant à l'époque de l'*Equitation* dans la Gréce, M. Fréret avoüe de bonne foi qu'il n'a sur ce point que des conjectures à proposer aux Lecteurs, loin de pouvoir là dessus pleinement remplir leur curiosité. On a déja vû plus haut que du tems d'Hérodote l'*Equitation* étoit en usage dans l'Ionie & la Lydie ; mais que ce Poëte consideroit cet art dans ces Contrées Asiatiques comme nouveau & comme posterieur à la guerre de Troye. Mais d'où s'étoit-il répandu dans l'Asie Mineure ? L'Académicien croit qu'il y fut apporté par les Trérons & les Cimmeriens, Nations Septentrionales, chez qui les chevaux étoient communs, qui vivoient du

lait de leurs cavales (ἱππομολγοὶ) & qui firent dans cette partie de l'Asie diverses incursions, dont la plus ancienne est placée par Strabon vers le tems d'Homére ou même un peu avant lui, & qui sont posterieures de 150 ans au moins à la prise de Troye. Hérodote suppose que les Amazones du Thermodon dès les tems héroïques combattoient à cheval; mais Homére qui parle d'elles en plusieurs endroits, ne dit rien sur cette circonstance, & c'est-là tout ce qu'a pu recueillir M. Fréret sur l'origine de l'*Equitation* dans l'Asie Mineure.

Sa plus ancienne époque dont on ait connoissance au regard de la Gréce Européenne, ne remonte pas plus haut (comme on l'a déja insinué ci-dessus) que la premiere guerre de Messéne : c'est-à-dire, environ 743 ans avant J. C. Mais cette Cavalerie étoit des plus mauvaises [dit Pausanias] par le peu d'habileté des Péloponnésiens dans l'art de monter à cheval. Il paroissoit, par les bas-reliefs du Coffre des Cypsélides, qu'on croyoit l'usage de l'Equitation posterieur à la conquête de Corinthe par les Héraclides. Cependant s'il étoit vrai, comme l'assuroit Philostephanus contemporain de Callimaque, que Lycurgue eût le premier distribué la Cavalerie Lacédémonienne en Compagnies de 50 hommes, elle seroit (dit l'Auteur) aussi ancienne dans la Gréce d'Europe que dans l'Asie Mineure.

Il n'est question que de sçavoir au vrai si ces Cavaliers de Lycurgue servoient à cheval ; & M. Fréret croit sur quelques preuves qui ne sont pas à mépriser, qu'ils ne servoient qu'à pied. Les Lacédémoniens négligérent très-long tems leur Cavalérie : elle étoit encore très-mauvaise à la bataille de Leuctres, & elle ne commença à s'améliorer & à devenir plus nombreuse tant à Sparte que dans le reste de la Gréce qu'au tems d'Agésilas. En général les chevaux étoient rares & d'un très-grand prix chez les Grecs, où la seule Thessalie en fournissoit, & où les races de chevaux étrangers dégénéroient, faute de pâturages convenables.

Du reste, M. Fréret seroit fort porté à croire que la Macédoine est le Pays de la Gréce où l'art de l'Equitation a commencé, d'où il a passé en Thessalie, & de-là dans la Gréce Méridionale. Mais ce ne sont (dit-il) que des conjectures qui malgré leur probabilité n'établissent rien de certain : aussi (ajoûte-t-il) ne me suis-je point engagé à décider la question. Elle restera vraisemblablement toûjours indécise, l'usage de l'Equitation s'étant sans doute introduite à la fois en divers endroits de la Gréce, dans un tems d'ignorance & de barbarie, qui est celui de l'irruption des Doriens sous la conduite des Héraclides ; tems dont l'Histoire nous est totalement inconnue, où les Ecrivains étoient très-rares, & dont il ne nous reste aucun Monument.

L'Académicien termine son curieux Memoire par quelques recherches sur les causes qui ont fait cul-

tiver l'Equitation de si bonne heure en Italie, que dès le tems de Romulus elle y étoit très commune; ensorte que n'ayant qu'un corps de 3000 hommes d'Infanterie, il eût un corps de Cavalerie de 300 hommes, qui faisoit la dixiéme partie de ses Fantassins; au lieu que la Cavalerie des Armées Gréques n'en faisoit ordinairement que la trentiéme & quelquefois la quatriéme partie. Nous renvoyons sur les raisons de cette difference au Memoire même.

SYSTESME CHRONOLOGIQUE SUR LES TROIS TEXTES de la Bible, avec l'Histoire des anciennes Monarchies expliquée & retablie. Ouvrage divisé en deux Parties; la premiere comprend les Antiquitez des premiers Babyloniens, des premiers & seconds Assyriens, des seconds & troisiémes Babyloniens, avec l'Histoire des Médes. La seconde Partie comprendra l'ancienne Histoire des Perses, des Egyptiens, & des Scythes, les Antiquitez Chinoises, Phéniciennes & Lydiennes, celles de l'Asie & de l'Affrique, avec l'ancienne Histoire Gréque & Latine. Par M. Michel de Toul. *Avec un Canon Chronologique de 34 pages, & un Catalogue alphabetique & historique des anciens Auteurs cités dans le corps de l'Ouvrage.* Imprimé à Toul, & se vend à Paris, chez *Musier* fils, sur le Quai & au coin de la ruë des grands Augustins. 1732. *in*-4°. pages 372.

M. Michel se propose dans cet Ouvrage d'approfondir les Antiquitez anciennes pour en faire une suite conforme aux Auteurs Sacrés. Il reconnoît que ce dessein n'est pas nouveau, mais il assure en même tems que personne n'a eu encore la gloire d'y réussir.

» Cependant quelque hardie » qu'ait été l'entreprise de dé» broüiller ce cahos historique, » jusqu'ici inexplicable, & d'en » faire un Systême suivi & confor» me aux Historiens Sacrés : je ne » l'ai pas cru, dit-il, impossible, » persuadé que parmi tant de diffe» rens sentimens il doit s'en trou» ver un vrai : j'ai cherché dans les » Historiens anciens ce qui pou» voit m'en convaincre, j'ai sup» pléé par des conjectures à ce que » le tems nous en a fait perdre.

L'Auteur commence par se former un Systême Chronologique sur les differens Textes de la Bible, sçavoir l'Hébreu, le Samaritain, & le Grec; *sans partialité pour l'un des trois*, il a pris autant de soin de les concilier entr'eux qu'avec la Chronologie Prophane. » Cette voye, » quoique nouvelle, sera, conti» nue-t-il, du goût des Sçavans qui » conviennent qu'il y a de l'erreur » dans les trois Textes, & que l'on » doit les rectifier l'un par l'autre, » afin d'accorder la Chronologie » des Juifs avec celle des autres » Nations.

Il observe d'abord qu'il seroit difficile de trouver deux Chronologistes qui s'accordent sur les tems qui se sont écoulés depuis la Créa-

tion du monde jusqu'à Cyrus. Cette opposition vient de la difference qu'on remarque entre le Texte Hébreu, le Grec & le Samaritain. Il expose en quoi ils different principalement entr'eux & pour les concilier plus aisément, il partage en cinq intervalles le tems qui s'est passé depuis la Création du monde jusqu'à Cyrus.

Il étend le premier intervalle depuis la Création du Monde jusqu'au Déluge. La difficulté de le fixer vient de ce qu'aucun des trois Textes ne se rencontre sur le tems auquel les Patriarches ont eu des enfans. L'Auteur apporte de part & d'autre les raisons sur lesquelles chaque Chronologiste s'appuye pour suivre un des trois Textes préferablement à l'autre, sur-tout l'Hébreu, à l'exclusion de celui des Septantes, & reciproquement. Car, quoique le Texte Samaritain ne soit pas moins autentique, il y a néanmoins peu de Chronologistes qui s'y soient attachés. Nous ne pouvons suivre M. Michel dans toutes les preuves & les conjectures par lesquelles après avoir balancé entre les *Variations* des trois Textes, il nous donne une Table des années ausquelles les Patriarches ont engendré. Ces années réunies ensemble forment, selon lui, depuis la Création du Monde jusqu'au Déluge *1656*.

Le second intervalle depuis le Déluge jusqu'à la Vocation d'Abraham est, selon lui, le plus important à examiner. Il varie dans les trois Textes, le Samaritain fait cet intervalle de 1017 ans, l'Hébreu seulement de 417, & les Septantes de 1247.

Le Samaritain & les Septantes donnent une juste étendue, non seulement pour accorder l'Ecriture avec elle-même, mais encore pour concilier avec elle les Monumens les plus certains des autres Nations. Si on vouloit s'attacher scrupuleusement à l'Hébreu ou à la Vulgate, il faudroit retrancher une partie des anciens Rois de Babylone, & d'Assyrie, regarder comme fabuleuse la Chronologie des Chinois, abandonner le moyen de reduire à de justes bornes les Antiquitez Egyptiennes, *&c.*

Ces motifs déterminent l'Auteur à regler cet intervalle sur les Septantes & sur le Samaritain, qui à l'exception de ce qui regarde un second Caïnan, sont assez uniformes sur cette partie de la Chronologie. M. Michel croit cependant » qu'on » pourroit se servir avec avantage » du Texte Hébreu en ajoûtant cent » ans au tems que les Patriarches d'a- » près le Déluge ont eu des enfans, » & qui peut-être auront été sous- » entendus. « Découverte heureuse & que l'Auteur ne trouvera pas mauvais que nous rendions au P. de Tournemine qui l'a publiée pour la premiere fois dans les Memoires de Trevoux sous les mois de Mars & d'Aoust de l'année 1703. il l'a depuis inserée dans les sçavantes Dissertations Chronologiques qu'il a jointes à l'Edition de Menochius qui a paru en 1719. & qui a été réimprimé à Venise en 1722. dès

l'année 1706. M. Duhamel avoit adopté cette découverte dans sa Bible, & n'avoit pas oublié de donner à son véritable Auteur les éloges qu'elle mérite.

Mais pour revenir à M. Michel, le second Intervalle dont nous avons parlé, sera par les raisons qu'on a vûës de 1258 ans, & si on retranche le second Caïnan dont il est fait mention dans les Septantes, il ne sera que de 1128 ans.

Les trois Textes, & Saint Paul donnent soixante-treize ans au troisiéme Intervalle depuis la Vocation d'Abraham jusqu'à la Sortie d'Egypte. On oppose à cette supputation un passage du Texte Hébreu, où il est dit que l'habitation des enfans d'Isaac en Egypte a été de 430 ans, mais l'Auteur se tire aisément de cette difficulté.

Le quatriéme Intervalle depuis la sortie de l'Egypte jusqu'à la Fondation du Temple paroît plus embarrassant. M. Michel rapporte là-dessus tout ce qu'en ont pensé les Auteurs Sacrés & Prophanes, & fixant ensuite par une Table les années des divers évenemens arrivés parmi le peuple Juif depuis sa sortie de l'Egypte jusqu'à la Fondation du Temple, il trouve une durée de 680 ans.

Le cinquiéme Intervalle depuis la Fondation du Temple jusqu'à sa ruine, & jusqu'à la premiere année de Cyrus souffre encore beaucoup de difficultez : elles viennent principalement de l'obscurité qui est répanduë sur le tems où les Rois *Collateraux* de Juda & d'Israël ont commencé de regner ; l'Auteur essaye d'en donner une Table exacte & compte 475 ans depuis la Fondation du Temple jusqu'à la premiere année de Cyrus qui commence 536 ans avant l'Ere vulgaire.

Par consequent, selon son calcul, » depuis la Création du Monde » jusqu'à l'Ere Vulgaire, il y aura » 5035 ans, & si on retranche le » second Caïnan, il y en aura » 4905 ; ou en comptant les années » depuis le Déluge jusqu'à l'Ere » Vulgaire, il y aura 3379 ans, & si » on retranche le second Caïnan, il y » en aura 3249. « Il nous assure que l'un ou l'autre nombre suffira pour expliquer toutes les Antiquitez Prophanes depuis le Déluge.

Avant que d'entrer dans ce détail il fait quelques observations sur la forme de gouvernement qui étoit en usage au commencement du monde, & sur la maniere dont les premieres Monarchies se sont établies. De-là il vient à celle des Babyloniens dont il prouve en général l'Antiquité par un grand nombre d'autoritez. » L'on verra, » *dit il lui-même dans sa Préface*, par » la foule des témoignages des an- » ciens, que j'ai cherché dans toutes » les sources qui pouvoient la ren- » dre complette. « Il n'oublie pas non plus d'avertir qu'il est le premier qui ait reduit en une suite conforme à l'Ecriture ces Antiquitez Babyloniennes avant & après le Déluge. Elles commencent avec la Création du monde, & continuent pendant une suite de dix Rois jus-

qu'au Déluge qui arriva sous le Roi Xisuthus qui est Noé & le même que Saturne & que Jupiter.

Cependant, quoique les Babyloniens ne fissent mention que de dix Rois jusqu'au Déluge, & qui sans doute sont les mêmes qu'Adam & sa Posterité ; ces peuples *n'ont pas feint* de donner à chacun d'eux des milliers d'années de regne. Mais en reduisant, comme plusieurs Auteurs l'ont pensé, ces années à des jours, toute la difficulté s'évanoüit ; les Antiquitez Babyloniennes n'ont plus rien de fabuleux, & il est très-aisé de les rapprocher de l'Histoire de Moyse.

George le Syncelle nous a conservé les fragmens de Bérose, de Palæphate surnommé Abydéne, d'Apollodore, & d'Alexandre-Polyhistor. Ce sont les seuls Historiens connus qui traitent des Antiquitez Chaldaïques, on ne laisse pas cependant de trouver dans Diodore de Sicile, & dans quelques autres Auteurs certains traits qui ont rapport à cette matiere, mais ils n'ajoûtent presque rien à ce qui nous en reste dans les premiers qu'on vient de citer ; seulement, ils confirment leur témoignage. C'est sur ces autoritez que M. Michel établit l'Histoire des premiers Babyloniens. Il commence par la Théologie de ces peuples, toute mêlée de Fables qu'elle est, il montre qu'elle s'accorde du moins avec Moyse sur l'origine du monde. Il trouve ensuite moyen de concilier leur Chronologie avec le Texte Sacré, en convertissant en jours les *Sares* des Chaldéens qui étoit une espace de 3600 ans, & à la faveur de plusieurs conjectures sçavantes sur les diversitez qui se trouvent dans Bérose, Polyhistor, Palæphate, & Apollodore par rapport aux dix premiers Rois des Babyloniens, il ajuste ensemble ces quatre Auteurs, les corrige l'un par l'autre, & il trouve que la suite des années du regne de ces dix Rois, joints ensemble, forme la somme de 1183 ans 123 jours.

Et pour faire mieux quadrer cette supputation avec celle de Moyse qui compte 1656 ans depuis la Création jusqu'au Déluge ; il n'y a, dit-il, qu'à mettre un intervalle de 473 ans depuis la Création jusqu'à Alorus le premier des dix Rois, & en y ajoûtant les 1183 ans écoulés depuis Alorus jusqu'au Déluge, on aura 1656 ans.

Parmi toutes ces obscuritez il en use comme un arbitre, qui persuadé qu'il y a reciproquement quelque chose de juste & d'injuste dans les demandes que forment ses parties, mais qui destitué de titres & de pieces justificatives pour proceder surement dans la décision de leurs contestations, les engage à se relâcher mutuellement sur certains Points, quoique par cette voye il lui soit impossible de se convaincre lui-même, ni de convaincre les autres de l'équité de son jugement.

Dès que l'Auteur est forcé de suivre une telle méthode, on sent en même tems qu'il est obligé d'entrer dans des détails & dans des

conjectures qui ne peuvent faire aucune impression, à moins qu'on ne les lise en entier, & dont par conséquent le public ne doit point s'attendre à trouver ici un Extrait suivi.

Nous nous contenterons de donner une idée générale du reste de l'Ouvrage. Après avoir parlé des Rois Babyloniens jusqu'au Déluge, M. Michel nous presente leur suite depuis ce tems jusqu'à la prise de Babylone par Ninus. Ce qui comprend 1145 ans après le Déluge, en admettant le second Caïnan, ou 1015 si on le retranche. On y voit ce qui s'est passé dans la Babylonie ou le Pays de Sennaar sous Noé, ses fils, ses petits-fils, & sous les Rois Chaldéens & Arabes. Mais en même tems » on avoüe » que ce qui nous est resté de ces » anciens tems, ne suffit pas pour en » développer toutes les difficultez, » ce qui laisse un champ libre aux » conjectures.

C'est en s'y abandonnant que l'Auteur place l'époque du regne de Ninus, Fondateur de l'Empire des Assyriens l'an 1139. après le Déluge en admettant le second Caïnan, ou l'an 1009. en le retranchant; mais avant que de donner l'Histoire de ce Roi & de ses Successeurs, il expose les differens sentimens des anciens sur la grandeur de cet Empire, sur sa durée, sur le nombre de ses Monarques, & sur les differens noms qu'ils ont eus. Comme leurs sentimens sont fort opposés, l'Auteur qui soûtient toûjours le rôle d'un Conciliateur, déclare qu'il aime mieux chercher un moyen de les réunir que d'en admettre un au préjudice de l'autre. Il préfere cependant le témoignage de Ctésias à celui d'Hérodote sur la durée de l'Empire d'Assyrie; outre que ce dernier n'a pas assez éclairci ce qu'il en a écrit pour en faire un Systême, il ajoute qu'il n'a aucun partisan dans l'Antiquité, si l'on excepte Appien d'Alexandrie.

On reprend après toutes ces discussions l'Histoire d'Assyrie depuis Ninus, & on la continue jusqu'à Sardanapale dont le regne finit l'an du monde 4199. 2543. ans après le Déluge, 1404 avant l'Ere Vulgaire.

Si l'origine & les progrès des Assyriens sont remplis de ténébres, on n'en trouve pas moins dans le démembrement de leur Empire. M. Michel avoüe qu'il n'a encore rien vû qui pût le satisfaire dans les differens Systêmes que les modernes en ont donné, » s'ils s'accordent » avec l'Ecriture ils abandonnent » l'Histoire Prophane, comme s'il » n'y avoit pas de liaison entr'elles, » & qu'il n'y ait de vérité que dans » les Livres Saints. « Pour lui il tâche de les réunir entr'eux sur ce point. Tous s'accordent à dire que les Médes furent les premiers qui se souleverent contre les Assyriens, mais il n'est pas aisé de fixer le tems de cette revolte ni de poursuivre l'Histoire des differens Etats qu'elle produisit.

On verra dans l'Auteur même les efforts qu'il fait pour sortir d'une route si obscure. Il s'arrête beaucoup

coup sur Assarrhadon qui réunit Babylone à son Empire de Ninive, il pretend que ce Prince est le Nabuchodonosor sous lequel arriva l'Histoire de Judith. *Peu content des differens Systêmes* que les anciens & les modernes ont inventés pour prouver la vérité de cette Histoire, il les combat tous, il propose ensuite le sien, comme le seul qui soit capable de resoudre les difficultez tirées de l'Ecriture, & des Historiens Prophanes; & par occasion il éclaircir ce qu'Hérodote dit des années du regne de Déjocés, & des 128 ans de la domination qu'il attribue aux Médes dans toute l'Asie. C'est en cette rencontre, & lorsqu'il s'agit encore d'accorder Daniel avec Jérémie sur le tems auquel Nabuchodonosor le Grand fit la Conquête de la Judée, que M. Michel nous assure qu'on verra par son exemple qu'il y a encore des découvertes à faire pour l'interprétation des Ecritures.

Il a encore la confiance d'être le premier qui ait développé l'Histoire de Darius le Méde. Il soûtient que Balthazar & Darius ont porté tous deux le nom de Nabonnades, & que toutes les contradictions dans lesquelles les Sçavans sont tombés sur ce point ne viennent que de ce qu'on n'a point distingué ces deux Nabonnades. Darius le Méde est celui que Cyrus associa à son Empire, & qui ayant cabalé contre lui fut relegué dans la Caramanie. C'est où finit l'Histoire des Babyloniens, & où commence celle des Médes; elle est peu connuë jusqu'à Arbacè qui fit revolter ces peuples conti le second Sardanapale, mais noti Auteur prétend qu'ils acquirent sei lement la liberté de se gouverner pa leurs propres loix, & qu'ils ne laisse rent pas d'être soûmis à l'autorit des Rois du 2e Empire d'Assyrie & c'est par ce dénoüement qu'i concilie Hérodote avec Ctésias, & avec l'Ecriture. Cette matiere l conduit jusqu'au tems de Cyrus qu réunit l'Empire des Médes à celi des Perses, & qui se vit alors sei Monarque de l'Orient. Il en donn ra l'Histoire dans la suite. C'est a sez pour lui d'avoir éclairci dans c Volume tout ce qu'il y avoit d'ol scur dans l'Antiquité jusqu'à ce f meux Conquerant.

Du reste, la Préface fait si bien sentir l'utilité & les avantages de ce Livre, l'étenduë des lumieres de l'Auteur, la parfaite connoissance qu'il a de tous les anciens, & de la plûpart des modernes, la profondeur de ses recherches, la nouveauté, la solidité de ses découvertes & la certitude qu'il a d'avoir pour lui la raison, & la vérité qu'il nous seroit impossible de rien ajoûter au témoignage que M. Michel se rend à lui-même sur tous ses points.

Il y a joint un Canon Chronologique qui montre d'un coup d'œil les dates des principaux évenemens de toutes les Histoires dont il a parlé, & aux instances de M. l'Abbé de Villefroy connu, dit-il, par son érudition & son sçavoir dans les

Langues Orientales, il a terminé son Livre par un Catalogue Historique des anciens Auteurs qu'il y a cités.

PANEGYRIQUE DE SAINT LOUIS, PRONONCE' à l'Académie Françoise le 25 Aoust 1733. *par le R. P.* Tournemine, *de la Compagnie de Jesus.* A Paris, chez *Coignard* fils, Imprimeur de l'Académie Françoise. 1733. *in*-4°. pp. 20.

CE que M. l'Abbé du Bos dans ses Reflexions Critiques sur la Poësie & la Peinture avoit si bien prouvé, que dans ces deux arts, il n'y avoit point de sujets épuisés pour les hommes d'un vrai génie, on peut le dire également de l'Eloquence. Rien de plus rebattu que le Panégyrique de S. Louis, rien cependant de plus neuf ni de plus interessant que le Discours que nous annonçons aujourd'hui.

Qui croiroit, comme on le fait sentir dans l'Exorde, que ces paroles de S. Paul, *mihi autem absit gloriari nisi in Cruce Domini nostri J. C. per quem mihi mundus crucifixus est, & ego mundo.....* J. C. me fait regarder le monde comme un crucifié, tandis qu'aux yeux du monde, je parois moi-même crucifié, qui croiroit, dis je, que ce Texte pût être appliqué à un Roi, & à un grand Roi. Cependant le Pere Tournemine montre que cette disposition dans laquelle se trouvoit S. Paul est necessaire à tous les Chrétiens, & qu'elle a été le principe de toutes les actions qui ont rendu S. Louis un Roi véritablement grand. C'est par une fidélité constante à suivre les impressions que cette disposition inspire.» Que » sur le premier Thrône de l'Univers, attiré fortement par le » monde, il l'a rebuté constamment, & qu'il s'est attaché con» stamment à Dieu, quoiqu'expo» sé continuellement aux rigueurs, » dirai-je, aux rebuts de Dieu. La » prosperité la plus enchanteresse » n'a pu le corrompre, l'adversité » la plus accablante n'a pu l'ab» batre. C'est-là le caractere de Saint » Louis, il se distingue par ces » deux traits des autres Saints dont » notre Religion a consacré la me» moire. Ces deux vertus l'élevent » au-dessus des Héros que l'Anti» quité Prophane a si prodigale» ment encensés, & que trompés » par elle, nous admirons trop lé» gérement.... Messieurs, qu'on les » mette en parallele devant des Ju» ges tels que vous, le triomphe du » Saint Roi sera certain. Maîtres & » modéles de l'art de loüer, vous » possedés un talent & plus rare & » plus précieux, le discernement » sûr de ce qu'il faut loüer, le » goût de la véritable sagesse, & du » véritable Héroïsme. Et comment » ne vous connoîtriez-vous pas en » sagesse, en Héroïsme, on a vû & » on voit encore parmi vous des » sages qui ont enseigné les routes » de la vraye gloire & des Héros de » guerre & de paix qui sont arrivés

» au terme heureux de ces routes » peu connuës, *&c.*

Le malheur de la condition des Rois, dit l'Auteur dans la premiere Partie, est que la sainteté leur est plus necessaire, & cependant moins pratiquable qu'au peuple. S. Louis avoit deux grands désavantages dans le combat que le monde venoit lui livrer. Il étoit jeune, il étoit Roi. On fait sentir par une description aussi touchante que forte les dangers du monde, & le pouvoir que le plaisir a sur une jeunesse vive & bouillante.

Mais si la jeunesse exposoit Saint Louis, son rang l'exposoit encore plus. » Tout conspire à pervertir » un Prince. Entouré de flateurs interessés à le tromper, la vérité » parvient-elle jusqu'à lui ? La » beauté, l'esprit gagnent trop à » le corrompre pour n'y pas em» ployer tous leurs charmes. La » Cour offre peu d'exemples des » véritables vertus, & ils devien» nent inutiles par le soin qu'on » prend de les décrier. Les Princes » qui s'égarent sont-ils donc excu» sables devant Dieu ? Non. Pour » quoi ne sentent-ils pas que ven» geurs de sa loi, ils sont engagés » à l'observer ? . . . Après tout, s'ils » cedent aux attaques du monde, » c'est Dieu seul qui doit les juger. » Bornons-nous à les plaindre ; ad» mirons la sagesse & la force de » S. Louis.

Après avoir rapporté les traits qui montrent jusqu'à quel point le saint Roi possedoit ces vertus, & les avoir relevées de toute la force d'expression & de sentiment qu'un génie heureux fait employer moins pour être éloquent, que parce qu'il l'est naturellement, il nous represente S. Louis aux piés des pauvres, les servant à genoux, *&c.*

» J'entrevois, *dit-il*, ce que l'or» gueil mondain opposera à un » exemple si décisif, on taxera de » foiblesse le plus grand de nos » Rois. Arrêtez, impies, ce Roi » que je vous peins aux pieds des » pauvres, c'est le Roi qui a retenu » pendant son regne dans la sujet» tion des Vassaux puissans & tur» bulens, qui depuis plus d'un sie» cle avoient fatigué tous ses ancê» tres par leurs revoltes, quelque» fois heureuses ; c'est le Vainqueur » des Anglois, qui sur un pont a » soûtenu l'effort d'une armée ; c'est » ce Héros qui aborda le premier » à un rivage couvert de troupes » nombreuses, & les mit en fuite, » toûjours Vainqueur quand il a » pu combattre ; c'est ce génie su» périeur, l'ame de son Conseil ; c'est » ce Prince que sa justice & sa pru» dence connuës ont rendu l'arbi» tre du Roi & du peuple d'Angle» terre, & qui leur a prescrit des » loix qu'ils suivent encore aujour» d'hui ; c'est ce Prince choisi pour » Juge, ou pour Médiateur par » toutes les Puissances de l'Europe, » que le courageux, le rusé Empe» reur Frédéric II. a craint, & n'a » pu tromper ; dont le Prince de la » Montagne, la terreur des autres » Rois, a recherché l'amitié, qui a » refusé l'Empire ; c'est ce Législa» teur qui le premier a donné la

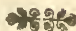
» forme à nos Loix par ses sages » établissemens. Le plus saint de » nos Rois a été le plus grand de » nos Rois, parce qu'il a méprisé » les jugemens du monde, rejetté » caresses du monde.

» Ce Vainqueur du monde, » *poursuit le Pere Tournemine en fi-* » *nissant sa premiere Partie*, va com- » battre en quelque façon contre » Dieu, *contra Deum fortis*. Admi- » rable, parce qu'attiré puissam- » ment par le monde, il l'a con- » stamment rebuté : plus admira- » ble, parce qu'il a surmonté les » rebuts de Dieu par un attache- » ment inviolable, par une patien- » ce héroïque.

Dans la seconde Partie le Pere Tournemine, à l'exemple de son Héros, semble tirer de nouvelles forces de tout ce qu'il y a de plus accablant & de plus humiliant dans les disgraces de S. Louis, & sans trop s'arrêter à un ordre scrupuleux, que la grande éloquence ne connoît point, parce que les grands mouvemens de l'ame ne peuvent ni ne doivent être assujettis à la lenteur des reflexions de l'art, il nous le montre toûjours également fidéle à Dieu, toûjours également grand dans ses malheurs; & Dieu lui-même toûjours également bon, & toûjours également adorable au milieu des rigueurs apparentes qu'il exerce contre le saint Roi.

» Il expire sur la paille & sur la » cendre, la rigueur de Dieu, & » la fidélité de S. Louis sont con- » sommées. *Consummatum est*. Fran- » çois gémissans, cachez votre » douleur, cachez aux Infidéles le » sort de votre Roi, *ne annuncietis* » *in Geth*. Ne détournez pas les » Infidéles du service de Dieu par » le terrible exemple d'un Roi fi- » déle, & toûjours infortuné. » Quelle erreur m'aveugle! Provi- » dence de mon Dieu, je vous » adore, & vous êtes certainement » adorable. Annonçons, annon- » çons à toute la terre qu'un Roi » accablé sous le bras de Dieu l'a » toûjours aimé, l'a toûjours beni. » Apprenons par cet exemple à » tous les hommes, combien notre » Dieu est aimable. Qu'éprouve- » rons-nous dans la joüissance des » délices que vous nous reservés, » ô bonté infinie, si votre sévérité, » si vos rebuts ont tant de char- » mes?

Le même esprit de Religion & de pieté qui regne dans ce morceau regne dans toutes les parties du Discours, & l'on peut dire que le Pere Tournemine y a parfaitement rempli le but qu'il s'étoit proposé, qui étoit de montrer, » combien le Christianisme est pro- » pre à former des Héros, & » quelle est la supériorité des Hé- » ros qu'il forme.



ΩΡΙΓΕΝΟΥΣ ΤΑ ΕΥΡΙΣΚΟΜΕΝΑ ΠΑΝΤΑ. Origenis Opera omnia quæ Græcè vel Latinè tantum extant & ejus nomine circumferuntur. C'est-à-dire : *Tout ce qu'on a pu recouvrer d'Ouvrages d'Origêne en Grec ou seulement en Latin, & ce qu'on a publié sous son nom, revû sur les differentes éditions & sur les Manuscrits, tant de France que d'Italie, d'Allemagne & d'Angleterre : traduit en Latin, & éclairci par des notes, avec des Tables très-amples, la Vie de l'Auteur & plusieurs Dissertations. Par Dom Charles* de la Ruë, *Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur.* A Paris, chez Jacques *Vincent*, ruë Saint Severin, à l'Ange. 1733. *in-fol.* 2. vol. Tom. I. pp. 979. Tom. II. pp. 934.

COMME ce second Tome contient une partie des Ouvrages d'Origêne sur les premiers Livres de l'ancien Testament. Le Pere de la Rue a jugé à propos de mettre à la tête de ce Volume une Dissertation sur la maniere dont Origêne expliquoit l'Ecriture Sainte. Cette Piece dont nous allons donner le précis mérite une attention particuliere.

Origêne distingue avec les autres Interprétes, trois sens differens dans l'Ecriture Sainte, le litteral, le moral, le mystique ou allegorique. Il y a, selon lui, des morceaux de l'Ecriture pour lesquels il faut réünir ces trois sens differens ; d'autres ausquels conviennent le sens litteral & le sens mystique, d'autres qu'on doit necessairement expliquer à la lettre, & d'autres qu'on ne doit prendre que dans le sens mystique ou allégorique. Quand nous trouvons dans l'Ecriture Sainte, dit Origêne, des préceptes moraux, tels que ceux-ci : *vous ne tuerez point, vous ne ferez pas d'adultere*, il faut les expliquer à la lettre. Mais les préceptes de la Loi purement mystiques, qui n'étoient que la figure de la Loi nouvelle, doivent toûjours se prendre dans le sens mystique ou allégorique : il va même jusqu'à soûtenir qu'il y a plusieurs morceaux tant de l'ancien que du nouveau Testament, qui étant pris à la lettre, contiennent beaucoup de choses fausses, absurdes & impossibles. Ce qu'Origêne applique même aux Livres Historiques de l'ancien & du nouveau Testament, où il dit que les Auteurs Sacrés ont rapporté comme des faits certains des choses qui ne sont jamais arrivées, & d'autres qui peuvent être vrayes en elles-mêmes, mais qui sont fausses de la maniere dont elles sont rapportées. Le grand avantage qu'Origêne prétend qu'on doit retirer de ce Systême, c'est qu'en appercevant dans l'Ecriture beaucoup de choses qui semblent fausses, absurdes ou impossibles, en les prenant dans le sens litteral, on reconnoît que Dieu même nous avertit par-là d'avoir souvent recours au sens allégorique pour l'explication de l'Ecriture Sainte.

Après cette exposition du Systême d'Origêne, le P. de la Ruë fait quelques observations sur ce Systême. Les deux premieres en faveur d'Origêne sont 1°. qu'il a parlé en plusieurs endroits avec éloge du sens litteral de l'Ecriture Sainte, qui est le fondement de la Religion & qui suffit pour l'édification des Fidéles : 2°. Qu'il a fait voir que les explications mystiques qu'on a données de quelques endroits de l'Ecriture Sainte, ne sont pas toutes de purs effets de l'imagination, & qu'il y en a quelques-unes qui sont fondées sur la révélation. Mais quand on voit que pour faire valoir le sens allégorique, il va jusqu'à détruire le sens litteral, & pretendre y trouver des choses fausses, absurdes, impossibles, on se sent indigné contre un Systême qui sappe par le fondement l'autorité des Livres Saints, tant par rapport aux Infidéles que par rapport aux Hérétiques & aux Catholiques. La Loi Mosaïque contient plusieurs figures de la Loi nouvelle ; mais le sens figuré, dont on ne peut douter par rapport à quelques endroits, ne détruit pas le sens litteral. On ne sçauroit agir avec trop de circonspection, quand on veut pousser ces explications figuratives plus loin que ne l'ont fait les Apôtres. Car ceux qui veulent expliquer de cette maniere toutes les parties du Lévitique & de l'Exode, se rendent souvent ridicules par de fades allégories qui diminuent le respect qu'on doit avoir pour l'Ecriture Sainte. Il ne faut pas même pousser trop loin les explications mystiques qui se trouvent autorisées dans le Nouveau Testament. Saint Paul dit qu'il y a une Jerusalem Céleste, dont la Jerusalem terrestre est la figure, mais il ne s'ensuit point de-là qu'on doive appliquer à la Jerusalem Céleste tout ce qui est dit dans l'Ecriture Sainte de la Ville de Jerusalem & des environs, & encore moins qu'il faille avec Origêne assigner dans le Ciel des lieux qui répondent à l'Egypte, à Babylone, à Tyr & à Sydon. Loin d'ici, dit le P. de la Ruë, ce mélange prophane & monstrueux de Platonisme & de Pytagorisme avec l'Ecriture Sainte.

L'Auteur examine ensuite ce qui a engagé Origêne à se livrer à ce goût de figures. Il observe d'abord là-dessus qu'Origêne étoit grand admirateur des Juifs, sur-tout de Philon & d'Aristobule qui se plaisoient à expliquer l'Ecriture Sainte d'une maniere figurée. Il avoit lû avec attention les Ouvrages des Platoniciens & des Pytagoriciens, qui aimoient ces sortes d'explications allégoriques. Cette mistagogie étoit du goût du siécle d'Origêne, & il s'y est conformé pour plaire à ses Lecteurs & à ses Auditeurs. Mais ce qui a pû le plus contribuer à l'entretenir dans ce goût, c'est que travaillant fort vîte pour satisfaire à l'empressement de ses Lecteurs & de ses Auditeurs, il lui étoit plus facile de trouver des sens mystiques, qui se presentent aisément à ceux qui se sont exercés dans ces especes d'explications souvent

arbitraires, que de lever les difficultez que font naître les explications litterales pour lesquelles on manquoit de secours necessaires du tems d'Origêne. Enfin ce qui a entretenu Origêne dans ce Systême, c'est qu'il confondoit le sens litteral avec la lettre de l'Ecriture Sainte. Dans les métaphores la lettre peut être fausse, & contenir cependant un sens très-véritable sous l'apparence d'une fausseté, & c'est ce dernier sens qui est le sens litteral. C'est donc à tort qu'Origêne voulant justifier sa méthode d'anéantir en plusieurs endroits le sens litteral pour y substituer des figures, cite l'exemple des métaphores dont le véritable sens litteral est ce que l'Ecrivain Sacré a voulu signifier par la métaphore.

Il est vrai que M. Huet a tâché d'excuser Origêne sur ce que cet Auteur n'a point été l'Inventeur de cette maniere d'expliquer l'Ecriture Sainte, & qu'il a pris ce goût dans la lecture des Epîtres de Saint Paul. Mais ce défaut de Philon ou même de quelques Auteurs Payens qui ont ainsi expliqué les Poësies d'Homére ne justifie point Origêne. Saint Paul a donné à la vérité des explications mystiques de quelques endroits de l'Ecriture, mais Saint Paul n'a point anéanti le sens litteral de ces morceaux de l'ancien Testament pour n'en faire que de simples paraboles, & en donnant à quelques traits de l'ancien Testament un sens mystique qui lui avoit été inspiré, il n'a point ajoûté qu'on devoit expliquer de cette maniere tous les passages de l'Ecriture Sainte.

Plusieurs anciens Auteurs entre autres, S. Eustate Martyr d'Antioche, S. Epiphane, Théophile, S. Jerôme & S. Augustin, se sont élevés contre la maniere dont Origêne expliquoit l'Ecriture Sainte, en reduisant à une simple allégorie les principaux traits de l'ancien Testament, comme ce qui y est rapporté du Paradis Terrestre, ou de la chûte d'Adam.

Les Ouvrages d'Origêne sur l'Ecriture Sainte dont ce Volume contient une partie, sont de trois especes. Des notes ou des Observations courtes sur le Texte, des Tomes qui sont des Commentaires suivis & des Homelies. De ces Ouvrages il y en a qui ont été conservés en Grec, d'autres dont il ne nous reste que la traduction Latine de Rufin, & d'autres dont il n'y a que des fragmens qui ayent été conservés, soit dans d'anciens Ecrivains Ecclesiastiques, soit dans les Chaines des Peres. Au sujet de ces Chaines, le P. de la Ruë avertit, qu'il a vû tous les endroits attribués à Origêne, tant dans les Manuscrits des Chaines qui sont à Paris, & qui ont été recueillis par le P. Combefis, que dans ceux d'Angleterre, & dans les autres Chaines des Peres. Mais le choix qu'il a été obligé de faire dans ces Ouvrages lui a causé beaucoup de peines, car des morceaux qui sont attribués à Origêne dans quelques-uns de ces Recueils, sont attribués dans d'autres à Eusebe, à Théodoret ou à quel-

ques autres Auteurs Grecs. Il est même arrivé quelquefois qu'on a inseré dans ces Chaines sous le nom d'Origêne des traits qu'on sait être de quelque autre Auteur.

Ce que le P. de la Ruë nous donne d'Origêne sur la Genése, consiste en des fragmens Grecs tirés des Tomes sur la Genése, avec une traduction latine, & en dix-sept Homelies traduites par Rufin ; Merlin avoit attribué cette traduction à S. Jerôme. Après la Genése viennent des Extraits en Grec & des traductions d'Homelies sur les quatre Livres suivans du Pentateuque.

Sur le Livre de Josué, il y a quelques fragmens que fournit la Philocolie, & des Homelies de la traduction de Rufin. Viennent ensuite des Fragmens sur le Livre des Juges & des Rois, des Homelies sur les mêmes Livres, & des Fragmens sur les Pseaumes, qu'on trouve dans differens Auteurs, ou dans differentes Collections des Chaines.

Le Volume finit par le Commentaire d'un Anonyme sur le Livre de Job, qui dans les Editions précedentes est attribué à Origêne.

Dans un autre Journal nous rapporterons quelques exemples des nouvelles traductions & des notes de l'Editeur.

ALLEGATIONUM FISCALIUM, PARS PRIMA ET SECUNDA: Autore D. D. Joanne-Baptistâ *Larreâ*, Equite ordinis divi Jacobi Jurisconsulto - Hispano. C'est-à-dire : *Dissertations sur le Droit du Fisc divisées en deux parties : par Jean-Baptiste* Larrea, *Chevalier de l'Ordre de S. Jacques, Jurisconsulte. Nouvelle édition.* A Lyon, chez Antoine *Servant.* 1732. *in folio*, premiere Partie, pp. 556. seconde Partie, pp. 228.

JEAN de Larrea a été un des plus fameux Jurisconsultes que l'Espagne ait eu dans le dernier siécle. Versé dans le Droit Romain & instruit des Loix particulieres & des usages de l'Espagne, il remplit avec honneur les places de Professeur de Droit dans l'Université de Salamanque, & d'Avocat Fiscal ; le Roi Philippe IV. pour le recompenser des services qu'il lui avoit rendus dans ce dernier emploi le fit Conseiller au Conseil Royal de Castille. Il a donné au Public deux Ouvrages, l'un des décisions de Grenade, l'autre est celui qui nous fournit aujourd'hui l'occasion de parler de ce Jurisconsulte. Ce dernier Ouvrage fut imprimé à Madrid du vivant de l'Auteur en 1641. il y en eut une seconde édition à Lyon en 1642. cette nouvell édition a été faite sur celle de Lyo de 1642. sans aucune addition, n augmentation. Ces Dissertation sont au nombre de 120. Elles con tiennent un très-grand nombr d'observations utiles pour le Droit Public d'Espagne ; c'est ce qui fait que cet Ouvrage est très-recherché en Espagne, & par ceux qui veu lent s'instruire des Droits du R d'Espagr

d'Espagne par rapport à son Fisc. Ce Livre est trop connu pour que nous en rapportions ici des exemples.

LETTRE CRITIQUE SUR UN DISCOURS LATIN, QUI a pour titre : De legitima Laudatione. A Paris, chez *Briasson*, Libraire, ruë S. Jacques, à la Science. 1733. Brochure *in*-12. pages 55.

LA perfection d'un Discours demande que le plan en soit bon, que ce plan soit bien rempli & que toutes les parties qui composent le Discours ayent une telle liaison entre elles, qu'il en résulte un tout où il ne manque aucune proportion : elle demande outre cela, de la varieté dans les tours, du naturel dans les expressions, & sur-tout une grande convenance de ces expressions avec le sujet.

L'Auteur de la Lettre Critique dont il s'agit, soûtient que rien de tout cela ne se rencontre dans le Discours Latin intitulé, *de legitimâ Laudatione*, c'est-à dire, *de l'usage légitime de la Loüange*. Nous rapporterons d'abord ce qu'il juge du plan de la Piece.

Ce plan, selon lui, n'est ni juste ni bien executé, & voici de quelle maniere il s'y prend pour le prouver. Le but de l'Orateur, dans ce Discours, est de faire voir 1°. Que la loüange doit être vraye, 2°. Qu'elle doit être moderée : » elle doit être » vraye, *dit-il*, parce que la loüan» ge fausse perd celui à qui on la » donne, deshonore celui qui la » donne, & rebute ceux qui l'en» tendent. Elle doit être moderée, » parce qu'elle ressemble à la vertu » dont le caractere est de se cacher, » de ne se montrer qu'en tems & » lieu, de ne point passer les bornes, » & il conclud de-là qu'elle doit » être modeste comme la vertu, » placée à propos & moderée, « c'est en abregé à quoi se réduit la Piece.

La loüange doit être vraye, elle doit être moderée. Cela est constant; mais, dit l'Auteur de la Lettre, la suite du Discours fait voir que les deux Parties de cette division n'en font proprement qu'une : on entend par une loüange vraye, celle qui est juste & raisonnable, celle qui ne peche ni par défaut ni par excès ; or l'Auteur de la Piece ne se plaint point ici de la loüange qui péche par défaut, mais seulement de celle qui péche par excès : les exemples qu'il rapporte des Princes, des Rois, des Empereurs, les portraits qu'il fait de ceux qui les flattent, le démontrent. En prouvant, comme il fait, que la loüange ne doit point être fausse, il prouve qu'elle ne doit point être excessive, & par consequent qu'elle doit être moderée, ainsi la moderation de la loüange étant renfermée dans la premiere Partie du Discours, elle ne sçauroit plus en être séparée pour composer la seconde, qui par là devient inutile. Pour mettre la

chose hors de doute, notre Auteur en vient aux exemples, & il remarque que dans la premiere Partie la raison qui fait que Démetrius se mocque des Athéniens, pag. 20, & Alexandre d'Aristobule, pag. 21; est précisément la même qui dans la 2e détermine Alexandre à rebuter le Sculpteur qui vouloit donner au mont Athos la figure de ce conquerant, & lui faire tenir un fleuve d'une main, & une ville de l'autre. L'Histoire vraye ou fausse du Sculpteur de la seconde Partie, p. 33. n'ajoûte rien aux Histoires de la premiere, qui sont plus que suffisantes pour prouver que la Loüange ne doit point être excessive, & qu'elle doit être moderée.

On prétend tout de même dans la Lettre, que les sous-divisions de la Piece dont il s'agit, ne sont pas plus justes que la division; & on dit qu'il est presque aussi difficile d'appercevoir la liaison qu'elles ont avec les deux parties de la division, qu'il est aisé de sentir comment ces deux parties n'en font qu'une. La loüange doit être vraye, dit l'Orateur, parce que *la loüange fausse perd celui qui la reçoit, deshonore celui qui la donne, rebute ceux qui l'entendent*, &c. Ces preuves négatives, remarque l'Auteur de la Lettre, seroient, ce semble, plus convenables, si l'Orateur se proposoit de combattre directement la flatterie; mais le titre du Discours étant *de legitimâ Laudatione*, il paroît annoncer des regles déterminées pour loüer comme il faut; cependant l'Orateur se borne à des invectives contre les flatteurs; & ne donne de regles, à ce que prétend l'Auteur de la Lettre, que celles qui se lisent dans une petite Piece de vers, imprimée depuis quelques années, *de genere laudativo*. Il ne dit, continue-t-on, que ce qu'elle contient dans la valeur de cinquante vers. L'Auteur de cette Piece & lui n'admettent que des loüanges indirectes, quand elles se prononcent en presence de ceux qu'elles regardent, ou si elles ne sont pas indirectes, ils veulent qu'elles soient très-courtes, & qu'elles passent comme un éclair.

L'Auteur de la Lettre trouve que ce sentiment combat la pratique constante des plus grands Maîtres d'Eloquence: il cite sur cela Démosthéne & Ciceron. Il observe que le premier a souvent loüé magnifiquement & fort au long les Athéniens en leur presence, & que le second a tout de même loüé plusieurs fois, avec étendue, le peuple Romain, & les Juges devant qui il prononçoit ses plaidoyers. Notre Auteur joint à ces exemples anciens celui des Orateurs modernes: on loüe tous les jours le Roi, les Princes, les Magistrats, en leur parlant, & s'il arrive quelquefois qu'on ne le fasse pas en peu de mots, l'exemple de Ciceron, dit-il, qui dans toute sa Harangue pour Marcellus, loüe César en lui adressant la parole, prouve qu'on peut avoir des raisons particulieres d'en user ainsi.

Les loüanges indirectes, conclud-on dans la Lettre, ne sont donc

pas les seules dont on puisse & dont on doive toûjours se servir à l'égard de ceux à qui l'on parle. C'est cependant ce que l'Auteur du Discours *de legitima Laudatione*, veut insinuer en s'attachant scrupuleusement à l'idée de la Piece dont on vient de faire mention, & qui a pour titre *de genere laudativo*, avec cette difference néanmoins, ajoûte-t-on, que de ce qu'elle rapporte en deux mots, l'Orateur dont il s'agit *en fait de longues Histoires qu'il circonstancie comme si l'on n'en avoit jamais entendu parler*.

Nous passons plusieurs autres reflexions concernant la premiere Partie pour venir à celles qui concernent la seconde. On remarque que dans celle-ci il falloit montrer comment la loüange doit être moderée, qu'il falloit ensuite rendre le tout sensible par des exemples, & des exemples accompagnés de reflexions instructives. Mais on observe que l'Orateur dit là-dessus très-peu de chose; puisque pour prouver que la loüange doit être moderée, tout son raisonnement se reduit à ceci : la véritable loüange ressemble à la vertu; le caractere de la vertu est de se cacher, de ne se montrer qu'à propos, de ne point passer les bornes, donc la loüange doit être modeste, placée à propos & moderée. Cette parfaite ressemblance que l'Orateur établit ici entre la véritable loüange & la vertu, rapproche effectivement ces trois qualitez, *modeste*, *placée à propos*, *moderée*, mais cela n'empêche pas que l'Auteur de la Lettre ne regarde les deux premieres, comme étrangeres au plan de la Piece, & ce qui les lui fait regarder comme telles, c'est qu'elles n'établissent nullement la proposition à laquelle l'Orateur s'est restraint : en effet, ayant avancé comme il a fait d'abord, que la loüange doit être moderée, on attend qu'il en donne tout de suite la preuve, & non pas qu'il fasse voir anterieurement que la loüange doit être modeste & placée à propos.

Notre Auteur fait à ce sujet une reflexion, sçavoir, que *lorsque les sous-divisions conviennent aussi peu que celles-là avec les propositions qui partagent le discours, l'ordre des matieres ne sçauroit être fort suivi, & qu'aussi ne l'est-il pas ici.* Il cite pour preuve de cette derniere proposition, l'Histoire de Quintilien qui termine la premiere partie de la sous-division, pag. 16. & qui est, selon lui, absolument hors d'œuvre. *Quintilien*, dit l'Orateur, *prodigue à Domitien des loüanges qui n'appartiennent qu'à Dieu, & en cela il se couvre d'une éternelle infamie*; la remarque est vraye, mais c'est dommage, selon l'Auteur de la Lettre, que cette infamie qui retombe sur le flatteur ne doive, selon les regles, trouver place que dans la seconde partie de la sous-division. Il s'agit de prouver dans la premiere, que les Princes qui écoutent les flatteurs, en sont horriblement punis; cependant il n'arrive rien ici de funeste à Domitien, il n'y a que Quintilien qui en souf-

fre ; n'est-ce pas là un manque de justesse ? La crainte de nous trop étendre nous oblige de passer plusieurs autres remarques pour venir à ce qui concerne les éloges que l'Orateur fait de M. M. les Cardinaux de Polignac, de Bissy, & de M. le Nonce. Selon cette Lettre Critique, les raisonnemens où se jette l'Orateur pour venir aux éloges dont il est question, sont si entortillés qu'il n'est presque pas possible de les démêler, ni de voir comment ces éloges sont liés avec le reste de la Piece ; on cite sur cela plusieurs lignes latines que nous supprimons pour abreger, & après les avoir rapportées on demande ce que signifie de telles phrases, quel rapport elles ont les unes avec les autres, & sur-tout où est l'application du précepte que donne l'Orateur quand il dit : *laus expedita esse debet & quasi volucris. Laus fulguris instar praetervolet. La loüange donnée à ceux à qui l'on parle doit être rapide, elle ne doit pas avoir plus de durée qu'un éclair :* on demande si cette application se trouve dans le premier de ces éloges, & on fait observer qu'il est assez long pour donner le tems de considerer sans précipitation le mérite du grand Cardinal qui en est le sujet. On ne prétend pas cependant dans la Lettre, blâmer l'Auteur par cet endroit, mais on prétend qu'il devoit au moins avertir que la fécondité de la matiere dispense quelquefois de la regle qu'il a posée, quand il a dit : *Laus fulguris instar praetervolet.* Quelque vrai que soit aussi le second éloge, on soûtient que ces mots, *sui negligens*, le terminent mal. Quant au troisiéme on trouve qu'il contient deux pensées susceptibles chacune d'un faux sens. Si quelqu'un, dit l'Orateur, avance, en parlant de M. le Nonce, qu'*il est fidéle, exact, habile à remplir ses devoirs, lui seul aura peine à se reconnoître : solus ipse se vix agnoscet*, on remarque là-dessus dans la Lettre, qu'au sentiment de tout le monde, personne ne mérite cet éloge à plus juste titre que M. le Nonce, mais on paroît en peine de sçavoir pourquoi l'Orateur prétend que M. le Nonce sera le seul qui ait peine à s'y reconnoître, vû que la modestie n'empêche pas que son Excellence ne se rende à elle-même justice sur ce sujet, en reconnoissant qu'elle est fidelle, & exacte à remplir ses devoirs, qui est l'unique loüange que l'Orateur lui donne ici. La pensée suivante ne paroît pas plus juste à notre Auteur, *& impatiens laudis cujus fastigio excelsior est*, comme si, dit-il, M. le Nonce *n'avoit peine à souffrir les loüanges qu'on lui donne, que parce qu'elles sont trop au-dessous de lui* ?

L'Auteur de la Lettre passe de-là à la Critique d'un grand nombre d'expressions ou forcées ou affectées, ou peu latines ou trop repetées ou mal placées, & il finit en observant que ce n'est pas assez qu'il y ait de l'imagination dans un Discours, mais qu'il y faut outre cela de la justesse dans le plan, de l'ordre dans l'exécution, du choix dans les pensées, des transitions, des figu-

res, des expreſſions nouvelles, & dans chacune de ces parties une varieté qui plaiſe, qui reveille, ſans quoi tout languit dans un Diſcours, tout y eſt froid & ennuyeux.

Voilà une légére idée de cette Lettre Critique, où nous nous croyons au reſte obligés de remarquer que l'on n'employe aucun terme dur & qui ne ſoit dans les regles de la politeſſe. Des Critiques, comme celles-ci, ſont toûjours utiles: les Auteurs qu'elles regardent, ne ſçauroient s'en irriter s'ils ſont ſages (car il faut mettre cette condition) & ils en profitent. Quant à ceux d'entre les Lecteurs qu'elles ne regardent pas, ils ont toûjours l'avantage d'y trouver des remarques qui peuvent beaucoup ſervir à former le goût ou à le reveiller.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

DE TUBINGE.

JEAN-GEORGE *Cotta* & Charles-Théophile *Hébert*, qui ont déja entrepris une nouvelle Edition de la grande Bibliothéque des Peres, comme nous l'avons annoncé ci-devant, viennent de propoſer par Souſcription une autre Edition nouvelle des *Annales de Suabe*, publiés vers la fin du 16ᵉ ſiécle par *Martin Cruſius.* Cette Edition qui doit paroître par les ſoins de M. J. Michel *Hallwach*, Profeſſeur d'Hiſtoire, d'Eloquence & de Poëſie dans cette Univerſité, ſera en deux Volumes *in-folio*, dont voici le titre: *Annales Suevici ſive Chronica rerum ab antiquiſſima & inclyta gente Suevica geſtarum, quibus quidquid fere haberi de illa potuit ex Latinis & Græcis aliarumque linguarum auctoribus, monumentiſque plurimis prælum nihildum expertis ſumma fide & diligentiâ enarratur; adjunctis ſubinde cæteræ quoque Germaniæ Orientis atque Occidentis, vicinarumque Provinciarum rebus memorabilibus ac ſcitu dignis, opus novum .... quod ....* Martinus Cruſius *Græcæ & Latinæ Linguæ cum Oratoria in Academiâ Tubingenſi Profeſſor ac Hiſtoricus primum edidit, jam verò quantâ fieri potuit cura recenſuit atque maximam partem ex ipſis Auctoris Schedis Auxit Jo. Michaël* Hallwachſius. 1733.

FRANCE.

DE PARIS.

Le Pere *de Montfaucon* vient de publier le Projet d'un grand Recueil qui aura pour titre: *Bibliotheca Bibliothecarum nova*, c'eſt-à-dire, *Nouvelle Bibliotheque des Bibliotheques.* Il ſe propoſe d'y faire connoître les Manuſcrits que l'on conſerve dans les grandes Bibliothéques & dans les Cabinets de pluſieurs Sçavans de l'Europe.

L'Auteur n'a pas borné ses recherches aux Manuscrits Grecs ou Latins ; il promet de faire connoître où l'on pourra trouver les Manuscrits d'un grand nombre d'Ouvrages en Langues Vulgaires, sur-tout en Italien, en Espagnol ou en François, & cela en tout genre de Science. Il en excepte les Manuscrits qu'on voit presque dans toutes les Bibliothéques, & qui sont néanmoins peu recherchés des Sçavans, comme certains Livres qui regardent l'Office Ecclesiastique des Grecs & des Commentaires des Ouvrages d'Aristote. Ce Recueil ne pourra être que très-utile aux gens de Lettres, sur-tout à ceux qui veulent donner de nouvelles Editions des Ecrivains, soit Sacrés, soit Prophanes, ou qui se disposent à enrichir le public de quelque Ouvrage ancien qui n'ait point encore été imprimé. Cette nouvelle Bibliothéque sera d'autant plus attenduë des Sçavans, qu'ils sçavent que le Pere *de Montfaucon* s'est appliqué depuis un grand nombre d'années à faire des recherches, pour connoître les Manuscrits des differentes Bibliothéques : ce que l'on voit sur cet article dans son Voyage d'Italie imprimé en 1702. est pour ainsi dire un Essai de la grande Compilation à laquelle il donne la derniere main. Depuis son Voyage d'Italie le grand Duc de Toscane Cosme III. a bien voulu lui envoyer & lui permettre de faire transcrire le nouveau Catalogue de la fameuse Bibliothéque de Laurent *de Médicis* auquel des personnes habiles ont travaillé pendant dix ans : ses amis lui ont envoyé des Catalogues des Manuscrits conservés dans un grand nombre de Bibliothéques de France. Mais ce qui contribuera le plus à enrichir cette Collection est la Bibliothéque du Roi, la plus nombreuse en Manuscrits qu'il y ait eu jusqu'à present dans le monde, & aussi célébre par le mérite que par le nombre de ses Manuscrits. On y en compte aujourd'hui 30 mille, dont il y en a 10 mille qui y sont entrés depuis trois années ; ces augmentations viennent des Manuscrits qu'ont apporté d'Orient des personnes sçavantes que le Roi y avoit envoyées, & des acquisitions que le Roi a faites de la Bibliothéque de M. Colbert, de celle de S. Martial de Limoge, & de quelques autres Bibliothéques moins considerables.

Galliæ Antiquitates quædam selectæ atque in plures Epistolas distributæ. Parisiis, sub Olivâ Caroli Osmont, *viâ San-Jacobæâ.* 1733. *in*-4°.

Ces Lettres qui ont été écrites par M. le Marquis *Scipion Maffei* à plusieurs de ses amis, soit dans le cours de son Voyage de Vérone à Paris, soit pendant le séjour que cet illustre Auteur a fait à Paris même, sont précedées d'un Epître Dédicatoire en vers Latins adressée au Roi.

Poësies diverses de M. de Segrais *de l'Académie Françoise, les Eglogues, l'Athis, Poëme Pastoral, les Odes, Epîtres, Elégies, Chansons, Stances.* Nouvelle Edition. Chez la Veuve *de Lormel*, ruë du foin,

& René *Josse*, au coin du Marché Neuf. 1733. *in*-8°.

L'Arithmetique Militaire, ou *l'Arithmetique Pratique de l'Ingenieur & de l'Officier, divisée en trois Parties. Ouvrage également necessaire aux Officiers, aux Ingénieurs & aux Commençans.* Troisiéme Edition, *corrigée & beaucoup augmentée.* Par M. *Clermont*, Officier d'Artillerie. Chez Pierre *Witte*, ruë S. Jacques, & *Didot*, Quai des Augustins. 1733. vol. *in*-4°.

Voici la Liste de plusieurs Livres nouveaux d'Hollande & d'ailleurs, qui se débitent à Paris chez *Briasson*, Libraire, ruë S. Jacques, à la Science. Quoique nous en ayons déja annoncé quelques-uns, nous croyons qu'on ne sera pas fâché d'en revoir ici les titres, puisqu'en les indiquant de nouveau, nous donnons en même tems le moyen de les avoir plus facilement.

Histoire des Rois de Pologne, & du gouvernement de ce Royaume; où l'on trouve un détail très-circonstancié de tout ce qui s'est passé de plus remarquable sous le Regne de *Frédéric-Auguste*, & pendant les deux derniers Interregnes, par M. ***, 4. vol. *in*-12. *Amsterd.* 1734. cet Ouvrage se trouve aussi chez *Gissey*, ruë de la vieille Bouclerie, à l'Arbre de Jessé; & chez Charles *Osmont*, ruë S. Jacques, à l'Olivier.

Le cinquiéme Volume sous presse, contiendra l'Histoire de ce qui s'est passé depuis la Diéte de Convocation jusqu'à l'Election du Roi STANISLAS, & jusqu'à present.

Memoires très-fidéles & très-exacts des Expeditions Militaires qui se sont faites en Allemagne, en Hollande & ailleurs depuis le Traité d'Aix-la-Chapelle jusqu'à celui de Nimegue, ausquels on a joint la Relation de la Bataille de Senef par M. le Prince, & quelques autres Memoires sur les principales actions qui se sont passées pendant cette guerre. *in*-12. 2. vol. 1734.

Le Droit de la Nature & des Gens; ou Systême général des Principes les plus importans de la Morale, de la Jurisprudence & de la Politique, traduit du Latin de Puffendorf, & avec les Notes de M. *de Barbeyrac.* Nouvelle Edition très-augmentée. *in*-4°. 2. vol. *Amsterd.* 1734.

Réflexions sur la Poësie en général, sur l'Eglogue, la Fable, l'Idylle, la Satyre, l'Ode, & sur les autres petits Poemes, *&c.* suivies de trois Lettres sur la décadence du Goût en France par M. R. D. S. M. *in*-8°. *La Haye*, 1733.

Mémoires de ce qui s'est passé sur Mer pendant la guerre de 1688. jusqu'à 1697. entre la France & l'Angleterre, par M. *Burchett*; *in*-12. *Londres.* 1732.

Continuation de l'Histoire du Parlement de Bourgogne depuis 1649. *jusqu'en* 1733. avec les Armes & Blasons des Présidens & autres Officiers de ce Parlement, *in-folio*; *Dijon*, 1733.

Nouvelle Histoire de la Ville de Tournus, & de l'Abbaye de S. Philibert, avec une Table Chronologique, les preuves de l'Histoire, & le Poüillé des Bénéfices, & l'Hi-

ſtoire des Comtes de Châlons, de Mâcon & des Sires de Baugé, avec figures, *in*-4°. 2. vol. *Dijon*, 1733.

Recherches intereſſantes ſur l'Origine, la Formation, *&c.* des Vers à tuyau qui infeſtent les Vaiſſeaux & les Digues de Hollande, par M. *Maſſuet*, avec figures. *in*-12. *Amſt.* 1733.

Traitez Géographiques & Hiſtoriques, pour faciliter l'intelligence de l'Ecriture Sainte, recueillis par M. *de la Martiniere*, *in*-12. 2. vol. *la Haye*. 1733.

Nouvelle Diſſertation ſur les paroles de la Conſecration de l'Euchariſtie, avec une Lettre de M. l'Abbé *Dugué*. *in*-8°. 1733.

Fautes à corriger dans le Journal d'Octobre 1733.

PAge 554. col. 2. lig. 9. Journaux, nous, *liſez* Journaux, où nous: Pag. 555. col. 1. lig. 11. féves, noires, *liſ.* féves noires: Pag. 561. col. 1. lig. 19. Ciciliens, *liſ.* Ciliciens: Pag. 577. col. 1. lig. 17. ἱκατεῖς pour ἱκαγεῖς *liſ.* ἱκαγεῖς pour ἱκατεῖς: Pag. 579. col. 1. lig. 39. parlé, *liſ.* parlées: Pag. 586. col. 2. lig. 14. valable, *liſ.* véritable: Pag. 603. col. 1. lig. 14. Alucin, *liſ.* Alcuin.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal de Dec. 1733.

Fin de la Table.

BIBLIOGRAPHIE



BIBLIOGRAPHIE,

OU

CATALOGUE

DES LIVRES DONT IL EST PARLE' DANS LES Journaux de l'Année 1733.

Les Titres des Livres qui ne sont qu'annoncés dans les Nouvelles Litteraires seront indiqués par une Etoile.

BIBLIA SACRA, INTERPRETES, CONCILIA.

PATRES, THEOLOGI, ASCETICI, LITURGICI, SCRIPTORES ECCLESIASTICI, &c. HETERODOXI.

HISTORICI SACRI ET PROPHANI.

ORATORES, POETÆ, GRAMMATICI.

PHILOSOPHI.

MATHEMATICI.

MEDICI.

JURIDICI ET POLITICI.

MISCELLANEI ET POLIGRAPHI.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amez & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Baillifs, Sénéchaux, Prevôts, leurs Lieutenans & à tous autres nos Justiciers qu'il appartiendra: SALUT. Notre amé & féal le sieur JEAN PAUL BIGNON notre Bibliothécaire & Conseiller ordinaire en notre Conseil d'Etat, Nous a fait exposer qu'ayant conduit la composition & impression du Journal des Sçavans depuis le commencement de ce siécle, il auroit obtenu de Nous par rapport audit Ouvrage deux Priviléges, l'un en datte du sept Aoust mil sept cent un, & l'autre en datte du trente Juin mil sept cent quatorze pour quinze années, à compter dud. jour trente Juin, Nous suppliant de lui en accorder un nouveau, pour faire continuer un Ouvrage aussi utile au Public par les soins de Personnes aussi versées en toutes sortes de Litteratures que ceux qui s'y sont appliquez jusqu'à present, Nous demandant de marquer pour terme dud. nouveau Privilege la fin d'une année, chaque Volume dudit Ouvrage n'ayant sa perfection qu'après l'impression des douze mois; Nous lui avons permis & accordé par ces Présentes de faire imprimer led. Journal des Sçavans en François & en Latin, en grand & petit Volume, & en telle forme, marge & caractere qu'il sera jugé convenable par lui ou par ceux qui seront préposez à la composition d'icelui; lequel Journal contiendra, conformément à nos Lettres cy-devant accordées aux Sieurs de Salo, Gallois & de la Roque, *l'Abregé, Extrait ou Jugement de toutes sortes de Livres, en quelque Langue & Pays & sur quelques matieres qu'ils soient imprimez, de Religion, de Jurisprudence Civile & Canonique, de Géographie, de Chronologie, d'Histoire Sacrée & Prophane, Générale & Particuliere, d'Histoire Naturelle, de Medecine, Anatomie, Chymie, Botanique, de Mathématique, Géometrie, Astronomie, Méchanique, d'Architecture, Peinture & Sculpture, de Diverses Experiences, de Relations de Voyages par mer & par terre, des Explications de Médailles, Inscriptions & autres Monumens, des Historiettes, Romans & Poesies; comme aussi les Arrests des Parlemens, & Sentences des autres Siéges, & Jurisdictions Ecclesiastiques & Séculieres, Ordonnances des Evêques, Décisions des Universitez, Resolutions des Doctes sur toutes sortes de Questions Historiques & Scientifiques, des Mémoires & Discours Académiques, Eloges des Hommes Illustres & Sçavans, Nouvelles sur les Arts & les Sciences tirées des Journaux qui se font dans les Pays étrangers à l'imitation de celui de France, & generalement tout ce qui a été jugé digne de la curiosité & de l'attention des Gens de Lettres, ou utile à l'avancement & à la perfection des beaux Arts*, ainsi que nous l'avons permis par nos Lettres précedentes, même de faire imprimer lesd. Journaux des Sçavans depuis l'an 1664. jusqu'à ce jour, en tout & en partie, lesquels Journaux led. Sieur Exposant desireroit faire imprimer & donner au Public, pourquoi il nous a très-humblement fait supplier lui vouloir accorder nos Lettres de Privilége & Permission sur ce necessaires, nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons de faire réimprimer, vendre & débiter dans tous les lieux de notre Royaume led. Livre en telle marge, caractere, volume & autant de fois que bon lui semblera durant le tems de quinze années & demie consecutives, a commencer du jour de la datte des présentes, pendant lequel tems Nous faisons très-expresses inhibitions & deffenses à tous Imprimeurs-Libraires & autres d'imprimer, vendre, distribuer ni débiter led. Livre sous

quelque prétexte que ce soit, même d'impression étrangere ou autrement, sans le consentement dudit Sieur Exposant, à peine de quinze cens livres d'amende, confiscation des Exemplaires contrefaits & de tous dépens, dommages & interests, à condition qu'il sera remis trois Exemplaires dud. Livre en notre Bibliothéque publique, & un en celle de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France le Sieur Chauvelin, avant que de l'exposer en vente, à la charge aussi que l'impression en sera faite en notre Royaume & non ailleurs, sur de bon papier & beaux caractéres, conformément aux Reglemens faits pour la Librairie & Imprimerie, le tout à peine de nullité des Présentes, lesquelles seront registrées sur le Livre de la Communauté des Libraires de Paris : & vous mandons & enjoignons que du contenu en ces Présentes vous fassiez jouir ledit Exposant ou ceux qui auront droit de lui pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ni empêchement. Voulons qu'en mettant copie des Présentes à la fin ou au commencement dud. Livre, elles soient tenuës pour bien & dûëment signifiées, & que foi y soit ajoûtée & aux copies collationnées par l'un de nos Conseillers Secretaires, Maison, Couronne de France & de nos Finances comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent Royal sur ce requis, de faire pour l'execution des Présentes tous Exploits de significations, défenses, saisies & autres Actes de Justice requis & necessaires, sans demander autre permission, Placet, Visa ni Paréatis, & nonobstant Clameur de Haro, Chartre Normande & Lettres à ce contraires ; Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le huitiéme jour de Juillet, l'an de grace mil sept cens vingt-neuf, & de notre Regne le quatorziéme. Par le Roi en son Conseil, SAINSON.

Registré sur le Registre VII. *de la Chambre Royale & Syndicale de la Librairie & Imprimerie de Paris*, N°. 390. *fol.* 333. *conformément au Reglement de* 1723. *qui fait défenses, art.* IV. *à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs de vendre, débiter & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs, ou autrement, & à la charge de fournir les Exemplaires prescrits par l'article* CVIII. *du même Reglement. A Paris le onze Juillet mil sept cent vingt-neuf.* P. A. LE MERCIER, *Syndic.*

NOUS JEAN-PAUL BIGNON, Conseiller d'Etat ordinaire, Bibliothécaire du Roi, ayant obtenu le Privilege du Roi en datte du huitiéme Juillet 1729. pour l'impression du Journal des Sçavans pendant l'espace de quinze années & demie, à commencer au premier Juillet dernier, & finissant au trente-un Decembre 1744. avons cedé & transporté au Sieur *Hugues-Daniel Chaubert*, Libraire a Paris, le droit dudit Privilége, aux clauses & conditions spécifiées dans le Traité fait entre Nous & ledit Sieur Chaubert. Fait en l'Hôtel de la Bibliothéque du Roi, à Paris le 26. Decembre 1729. J. P. BIGNON.

Registré sur le Registre VII. *de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, pag.* 430. *conformément aux Réglemens, & notamment à l'Arrest du Conseil du* 13. *Aoust* 1703. *A Paris le* 30. *Decembre* 1729. P. A. LE MERCIER, *Syndic.*





